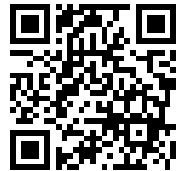

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

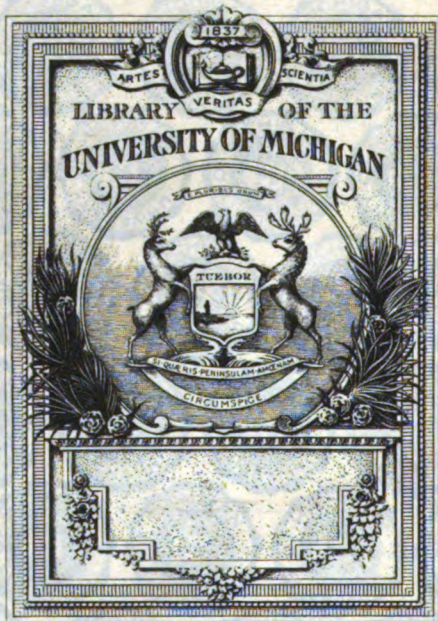
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B 1,464,546





AP
ER
J. R. TEL

REVUE BELGE

DE

PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR LA

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

SOMMAIRE

M. Hombert. La femme aux cheveux coupés	5
R. Waltz : La I ^{re} et la IX ^e Bucoliques	31
J. Feller. Quelques aspects de la philologie romane en France (<i>fin</i>)	59
F. Desonay. Comment un écrivain se corrigeait au xv ^e siècle	81
W. Koch. Comment l'empereur Julien tâcha de fonder une église palenne	123
P. Harsin. Condition des personnes en Germanie dans le haut Moyen Age	147
J. A. Goris. Zeden en Criminaliteit te Antwerpen in de tweede helft van de xiv ^e eeuw (<i>fin</i>)	181
P. Bonenfant. Réforme de la bienfaisance sous Charles-Quint (<i>fin</i>)	207
MÉLANGES.	
E. Boisacq. L'étymologie de gr. « Rhésos »	231
G. Mathieu. Note Critique sur un passage d'Apulée, Florides XX, 5	232
R. Verdeyen. Thomas à Kempis est-il l'auteur de l'Imitation ?	235
A. Vincent. Un opuscule de J.-B. Gramaye retrouvé	239
A. Van Loey. Over de Nederlandse zachtkorte o in het Brussels	243
F. Quicke. Un testament inédit de l'empereur Charles IV.	256
COMPTES RENDUS	279
CHRONIQUE	482
BIBLIOGRAPHIE.	
E. Boisacq. Les publications de M. Holger Pedersen	549
G. Charlier. Les recherches récentes sur la vie et l'œuvre du Tasse	554
R. Verdeyen. Geschiedenis van Nederlandsche Taal en Letterkunde	563
G. Des Marez. Une nouvelle conception de l'histoire de l'art	567
Ouvrages belges nouveaux	578
CORRESPONDANCE	583
ERRATA	589
ADDENDUM	589

Pour le détail des Comptes Rendus et de la Chronique, v. p. 2 et 3 de la couverture.

Abonnement : BELGIQUE, 50 francs ; ÉTRANGER : 12 belgas.

Ce numéro : BELGIQUE 25 francs ; ÉTRANGER : 6 belgas.

BRUXELLES

1927

EN DÉPÔT

A PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE Ed. Champion
5, Quai Malaquais (VI^e).

A BRUXELLES

LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE M. Lamert
58-60, Rue Coudenberg.

COMPTES RENDUS

- Callet.** Mystère du langage (*Boisacq*).
- Kenn.** Écritures hiéroglyphique et chinoise (*Belpaire*).
- Miller-Robinson.** Sappho (*M. Hombert*).
- Platon.** Lettres édit. SOULHÉ (*Parmentier*).
- Ollson.** Papyrusbriefe aus der Römerzeit (*M. Hombert*).
- Septuaginta.** I. Genesis ed. RAHLES (*Parmentier*).
- Celsi.** Discours vrai ed. GLOCKNER (*Bidez*).
- Xénophon d'Éphèse.** Les Éphésiaques ed. DALMEYDA (*Herbillon*).
- Brakman.** Latijnsche letterkunde (*P. Thomas*).
- Pighi.** Il proemio degli annali di Ennio (*Hubaux*).
- César.** Guerre des Gaules. ed. CONSTANS (*A. Willem*).
- St. Augustin.** Confessions ed. P. de LABRIOLLE (*A. Willem*).
- Beeson.** Anthology of Medieval latin (*Hélin*).
- Poelheim.** Lateinische Reimprosa (*Hélin*).
- Poésies de Baudri de Bourgueuil** ed. ABRAHAM (*Hélin*).
- Sechehaye.** Grammaire française (*A. Grégoire*).
- Haut.** Vocabulaire de la Houllerie liégeoise (*A. Bayot*).
- Honoré Bonet.** Deux œuvres ed. ARNOLD (*Delbouille*).
- Glaser.** Altfranz. Lesebuch des spät. Mittel (*Desonay*).
- Van Tieghem.** Hist. littér. de l'Europe (*J. Hombert*).
- Maugain.** Ronsard en Italie (*Desonay*).
- Tastevin.** Héroïnes de Corneille (*Noulet*).
- Médan.** Racine; Mithridate. (*J. Hombert*).
- Brunot.** Hist. de la lit. française. (*Charlier*).
- Lamartine.** Œuvres choisies. (*J. Hombert*).
- Martin.** Docteur Koreff (*Artus*).
- Trahard.** Jeunesse de Méricime (*Charlier*).
- Old English Prose** ed. RYPINS (*Van Langenhove*).
- Spurgeon.** Chaucer (*De Reul*).
- Grootaers en Kloeke.** N. en Z. Nederlandsch Dialectonderzoek (*Blancquaert*).
- Guitart.** Intonatie van het Nederlands (*Blancquaert*).
- Comptia et dictionarium septem linguarum** ed. VERDEYEN. (*Van der Linden*).
- Fougères, Contenau, Grousset, Jouguet, Lesquier.** Premières civilisations (*G. Smets*).
- Waldis.** Mykenae (*Mayerence*).
- Fragmente der griechischen Historiker** ed. JACOBY (*Bidez*).
- Inscriptions de Délos** ed. DURBACH. (*Graindor*).
- Hatzfeld.** Hist. de la Grèce ancienne (*Graindor*).
- Meyer.** Chronologie der 1^{er} Ptolemäer (*M. Hombert*).
- Couissin.** Armes romaines (*Gessler*).
- Baynes.** Historia Augusta (*Van de Weerd*).
- Jardé.** Sèvre Alexandre (*id.*).
- Charlesworth.** Trade-routes and commerce of the Roman Empire (*H. Pirenne*).
- Cumont.** Fouilles de Doura-Europos (*Bidez*).
- Schmidt.** Gesch. der Germanische Frühzeit (*Des Marez*).
- Lane Pools.** Chronicles and Annals (*F. Ganshof*).
- Funch Brentano.** Origines de l'hist. de France (*id.*).
- Ganshof.** Ministeriales (*Fairon*).
- Coulton.** Medieval village (*Dept*).
- Lamy.** Hugues de Fosses (*Lavalleye*).
- Lavalleye.** Hist. de l'abbaye de Valduc (*Nélis*).
- Deck.** La ville d'Eu au moyen âge (*Pirenne*).
- Espinas et Pirenne.** Documents sur l'hist. drapière flamande et Espinas. Draperie flamande (*De Saegher*).
- Laenen.** Mechelen (*Favresse*).
- Rivière.** Église et État au temps de Philippe le Bel (*de Moreau*).
- Rekeningen van Utrecht** ed. HEERINGA (*Obreen*).
- Cartellieri.** Am Hofe der Herzöge von Burgund (*Quicke*).
- Martin.** Histoire de la Suisse (*Leclère*).
- Briod.** Assistance dans le pays de Vaud (*Bonenfant*).
- Pereyra.** L'Espagne en Amérique (*Huisman*).
- Le Coultra.** Maturin Cordier (*Nève*).
- Rackham.** Early Netherlands majolica (*M. Laurent*).
- Correspondance de Marg. d'Autriche** (*Van der Linden*).
- Hoof.** Memorialien ed. VAN GELDER. (*id.*).
- Braubach.** Politik v. Jos. Clemens von Köln (*Harsin*).
- Malo.** Les corsaires dunkerquois (*Bolsle*).
- Van der Schelden.** Franc-maçonnerie belge (*Des Marez*).
- Sée.** France commerciale et industrielle (*Van Houtte*).
- Arnaud Bouteloup.** Marie-Antoinette (*Magnette*).
- Cochin.** Sociétés de Pensée et révolution en Bretagne (*Tassier*).
- Vingtrinier.** Contre-Révolution (*Magnette*).
- Gautherot** Maréchal de Bourmont (*Van Kalken*).
- Seignobos.** Hist. pol. de l'Europe contemporaine (*id.*).
- Lucas-Dubreton.** Restauration et Monarchie de Juillet (*Leclère*).
- Marin.** Ethnographie (*Kreglinger*).
- Lexa.** Magie dans l'Égypte antique (*Cumont*).
- Rougier.** Celse (*Bidez*).
- Giacometti.** Gesch. der Trennung von Staat u. Kirche (*Van der Linden*).
- Masson-Oursel.** Philosophie comparée (*Bidez*).
- Falletti.** Retrait lignager (*R. Pirenne*).
- Van Erk.** Erfgooierskwestie (*Des Marez*).
- Ferret.** Tribunaux de famille à Montpellier (*Pergameni*).
- Ducati.** Arte Classica (*Philippart*).
- Parent.** Architecture des Pays-Bas (*M. Laurent*).
- Bossert.** Volkskunst in Europa (*Crick*).
- Collomp.** Chancellerie des Lagides (*M. Hombert*).
- Van Overloop.** Préhistoire (*Vincent*).
- Wright.** Geographical lore in the time of the Crusades (*Dept*).

REVUE BELGE
DE
PHILOGIE ET D'HISTOIRE

SIXIÈME ANNÉE

1927



IMPRIMERIE JULES DE MEESTER ET FILS
WETTEREN (BELGIQUE)



REVUE BELGE

DE

PHILOGOLOGIE ET D'HISTOIRE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR LA

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES

TOME VI

1927



BRUXELLES

1927



général
de sa vie

LA FEMME AUX CHEVEUX COUPÉS

Traduction de la *Περιχειρομένη* de Ménandre (1)

Parmi les comédies de Ménandre que l'Égypte nous a rendues depuis une trentaine d'années et dont la découverte a fait parler d'une résurrection de cet auteur, une place d'honneur revient à la *Περιχειρομένη*, tant à cause des qualités de la pièce que du hasard qui l'a particulièrement favorisée : à quatre reprises en effet, des fragments en ont été retrouvés (2) et, après l'*Arbitrage*, elle est la pièce la mieux conservée.

De tous ces fragments, les plus importants de loin sont ceux qu'a trouvés G. Lefebvre dans la célèbre découverte qu'il fit à Kom Ishgaou en 1905 (3) : le seul papyrus du Caire contient 324 vers de notre comédie. Il est complété par un fragment de

(1) Monsieur O. Guéraud, qui éditera Ménandre dans la collection G. Budé, a bien voulu revoir notre traduction avec le plus grand soin. Nous avons renoncé à indiquer dans le cours de notre travail tout ce que nous lui devons, mais nous lui exprimons ici notre vive reconnaissance : les utiles suggestions qu'il nous a faites et les nombreuses améliorations qu'il a proposées à notre traduction, ont été pour nous une aide précieuse.

Sur quelques points M. Guéraud nous a suggéré une interprétation assez différente de celle qu'on admet jusqu'ici. On trouvera indiquées en notes les principales de ces hypothèses, que leur auteur lui-même est loin de regarder comme certaines.

(2) On en trouvera une étude d'ensemble dans A. KÖRTE, *Ménandre* (editio maior) Leipzig, 1912. Praefatio.

(3) Codex sur papyrus du IV^e ou V^e s. ap. J. C. : G. LEFEBVRE, *Fragments d'un manuscrit de Ménandre*. Le Caire, 1907. — *Id.*, *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire n° 43227. Papyrus de Ménandre*. Le Caire, 1911, (57 planches).

codex sur parchemin qui provient d'Antinoupolis et qui porte le N° 613 dans la collection de papyrus de Leipzig (1) : on y lit 121 vers dont 73 manquent sur le papyrus du Caire. Enfin, sur un papyrus trouvé à Oxyrhynchus (2) sont conservés 51 vers appartenant à la fin de la comédie. Pour être complet, citons le papyrus de Heidelberg 219 (3), qui ne fournit rien de nouveau : il contient en effet, avec quelques variantes, 18 vers déjà connus par le papyrus du Caire (42-59). Nous avons donc au total $324 + 73 + 51 = 448$ vers généralement bien conservés, c. à. d., à ce qu'il semble, près de la moitié de la comédie. Ajoutons que, grâce à l'étude de la composition des manuscrits (4), on a pu déterminer d'une façon précise la longueur des lacunes qui séparent les fragments. Grâce à ces éléments, l'intrigue de la comédie entière a été reconstituée avec beaucoup de vraisemblance, et seules des questions accessoires peuvent encore prêter au doute.

La seule traduction française complète qui existe pour la *Περικειρομένη* est celle que publia G. Lefebvre dans sa première édition du papyrus du Caire. Si grands que fussent les mérites du premier éditeur — et tous les critiques se sont plu à les admirer — le texte des comédies de Ménandre a fait, depuis 1907, des progrès tels que, dans son ensemble, la traduction peut être considérée comme n'étant plus utilisable. De plus, la première édition du Caire, épuisée en quelques mois, est devenue introuvable et rares sont les privilégiés qui en ont un exemplaire à leur disposition.

(1) Le codex est de la fin du III^e s. ap. J. C. : A. KÖRTE, Zwei neue Blätter der Perikeiromene. *Berichte d. Sächs. Gesellsch. der Wiss.* 60 (1908) pp. 145-75. 4 pl.

(2) Le papyrus est de la fin du I^{er} s. ou du début du II^e s. ap. J. C. : B. GRENFELL et A. HUNT. *The Oxyrhynchus Papyri II.* (London 1899) n° 211.

(3) Le papyrus est du II^e s. ap. J. C. : G. A. GERHARD. *Ein Heidelberger Fragment aus Menanders Perikeiromene. Sitzungsber. d. Heidelb. Akad. d. Wiss.* 2 (1911) 4. Abh.

(4) On trouvera les détails dans la *Praefatio* déjà citée de l'édition de Körte. Nous nous bornerons à indiquer les conclusions à l'endroit voulu.

A côté de la traduction de M. Lefebvre, il importe de signaler quelques traductions partielles : le fragment d'Oxyrhynchus a été traduit par M. BOISACQ dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* de 1899-1900 et par H. WEIL dans ses *Études sur l'antiquité grecque*, Paris, 1900 ; enfin des passages étendus ont été interprétés par M. M. CROISSET dans le *Journal des Savants* de 1907.

Mais ces travaux eux-mêmes, outre qu'ils ne portent que sur des passages choisis, ont été exécutés sur un texte qui aujourd'hui apparaît comme bien imparfait. Nous croyons donc ne pas faire œuvre inutile en présentant, des fragments de la *Περικειρομένη*, une traduction complète mettant à profit les améliorations que la critique a apportées au texte dans les vingt dernières années. Nous excluons cependant les passages qu'une trop grande mutilation ou une lecture trop incertaine ne permet pas de compléter de façon sûre. Convaincu que dans les textes littéraires retrouvés sur papyrus plus encore qu'ailleurs, certains savants ont fait des conjectures un abus déplorable et se sont livrés à un jeu d'esprit inutile en restituant des vers dont il ne reste que quelques mots, parfois même quelques lettres, nous préférons nous en tenir aux lectures certaines et essayer de déterminer ce qu'elles permettent de conclure sur la marche de la comédie.

Nous accompagnerons notre traduction de quelques indications générales indispensables pour saisir la suite de l'action.

Le texte adopté est généralement celui de l'édition de S. SUDHAUS, *Menandri reliquiae nuper repertae*. Bonn 1914 (= *Kleine Texte H. Lietzmann* 44-46.) Nous signalons en note les passages qui s'en écartent. ⁽¹⁾

* * *

Sur les événements qui ont précédé le début de la comédie nous sommes renseignés par des allusions répandues dans la

⁽¹⁾ Nous n'avons pu utiliser l'édition de G. COPPOLA (*Menandro. Le Commedie, testo critico e commento*. Turin, 1927), dont nous n'avons eu connaissance qu'au moment où ces pages étaient déjà imprimées.

pièce et surtout par le monologue de la déesse *Méprise* (v. 1 ss.) et le récit de Pataecus (370 ss.)

Il y a bien des années déjà, un riche marchand Corinthien, Pataecus, a fait exposer ses deux enfants jumeaux, un fils et une fille. Ce qui l'avait déterminé à cet acte barbare, c'est le double malheur dont il fut frappé : sa femme mourut en couches et, au même moment, un navire qui contenait toutes ses richesses fit naufrage. Le malheureux père crut que ce serait folie pour un homme réduit à la misère de se charger de l'inutile fardeau de ces deux enfants et il les fit exposer par un esclave. Mais une vieille femme, ayant découvert les jumeaux, fut émue de pitié et elle les recueillit malgré sa pauvreté : elle confia le garçon, Moschion, à une riche dame du voisinage, Myrrhina, qui désirait un fils, et elle-même se chargea d'élever la petite Glycère. Les années passèrent, Moschion grandit au milieu de la richesse, choyé par celle qu'il croyait sa mère et n'ayant d'autre souci que ses plaisirs. Le sort de Glycère fut moins heureux : à cause de la misère dans laquelle elle se débattait, sa mère adoptive la donna comme maîtresse à un soldat corinthien, Polémon, que d'ailleurs Glycère aimait. Mais, sentant sa fin approcher, la vieille femme, inquiète de l'avenir, révéla à Glycère sa véritable naissance et la parenté qui l'unissait à Moschion. La noble jeune fille, pour ne pas compromettre le bonheur de son frère, décida de ne pas révéler le secret.

Mais les événements prouvèrent combien étaient fondées les inquiétudes de la vieille : après sa mort, Polémon acheta une maison voisine de celle qu'habitaient Myrrhina et Moschion ; ce dernier tomba amoureux de sa jolie voisine. Un soir même, l'apercevant sur le pas de sa porte, il se précipita sur elle, la prit dans ses bras, se mit à la couvrir de baisers. Glycère ne lui opposa pas de résistance parce qu'elle savait qu'il était son frère. Mais, hélas ! un dieu malin voulut que Polémon, qu'une campagne avait éloigné de chez lui depuis quelque temps, revînt juste à temps pour surprendre les jeunes gens. Emporté par la

jalousie et la colère, il punit sa maîtresse de son infidélité en lui coupant les cheveux (1) avec son épée (2).

Tels sont les événements qui se sont passés le soir ; la comédie commence le lendemain matin (3).

LA FEMME AUX CHEVEUX COUPÉS. (4)

Personnages :

GLYCÈRE, maîtresse de Polémon, fille de Pataecus.

POLÉMON, militaire corinthien, amant de Glycère.

MOSCHION, frère de Glycère, fils adoptif de Myrrhina.

MYRRHINA, riche Corinthienne.

PATAECUS, commerçant corinthien (5).

DORIS, servante de Glycère.

SOSIAS, soldat aux ordres de Polémon (6).

DAOS, esclave de Moschion.

La déesse MÉPRISE.

Personnages muets : HABROTONON, joueuse de flûte. des SOLDATS, un CHOEUR composé de jeunes gens avinés (7).

(1) Cf. A. KÖRTE, *Praefatio* p. xxxvii : d'autres ont cru que ces derniers événements étaient représentés sous les yeux des spectateurs : v. H. WEIL, *Etudes sur l'antiquité grecque* p. 274, mais cf. H. SAUER, *De circumtonsae Menandreae argumento* (Berlin 1922), p. 14 et n. 38.

(2) Cf. Schol. ad Terent. Eunuch. I 1,16, ed. UMPFENBACH, *Hermes* 2 (1867), p. 344 : *Videtur Detonsam Periceironomen Menandri tangere* (Térence), *in qua fabula miles suspicione percussus adulterii gladio amatae amputat crines*.

(3) Cf. K. SCHMIDT, *Hermes* 44 (1909) p. 404.

(4) C'est la traduction adoptée pour le titre par M. Croiset. Parmi les autres traductions proposées, citons : *La fille tondue* (E. Boisacq), *La femme tondue* (A. de Molin), *La belle aux boucles coupées* (H. Weil).

(5) Et peut-être mari de Myrrhina, cf. K. SCHMIDT, *Hermes* 44 (1909) p. 425 et *Phil. Woch.* 41 (1921) col. 718. Contra H. SAUER, pp. 35-36.

(6) Sosias est un soldat et non un esclave, comme l'ont cru la plupart des éditeurs : au v. 171, il est désigné par δ ξένος ; cf. v. 202 : $\alpha\iota$ παῖδες ἐπὶ τὰ πελτί' ; v. 227 οὗς ἄγει ; v. 277 λόγχαξ ἔχοντες ; v. 280 s. ἀλλὰ ξένους, φῆς, εἶχον ; εἰσι δ' οἱ ξένοι οἱ περιβόητοι Σωσίας εἰς οὐτοσί. v. H. SAUER, p. 12 n. 28.

(7) Peut-être Philinus jouait-il un rôle dans la partie perdue de la comédie cf. v. 448.

*La scène est à Corinthe dans les dernières années du IV^e siècle. (1)
Le décor représente les maisons de Myrrhina, de Polémon et de Pataecus.*

ACTE I^{er}.

Les premiers vers conservés sur le papyrus du Caire appartiennent au monologue d'Agnoia, mais celui-ci ne constituait pas un prologue, il était précédé probablement de deux scènes servant d'introduction et que l'on ne peut reconstruire qu'avec plus ou moins de vraisemblance.

[Scènes 1 et 2]. (2)

Au moment où la pièce commence, Polémon est en scène avec Sosias, il se plaint amèrement de la perfidie de son infidèle maîtresse et raconte comment il l'a châtiée. Après avoir annoncé qu'il ira se consoler en banquetant à la campagne avec des amis, il part avec Sosias en prenant la précaution de laisser quelques soldats chargés de monter bonne garde autour de Glycère (3). Celle-ci, accompagnée peut-être de Doris, entre en scène et se plaint de son sort ; elle se prépare à fuir la maison de son brutal amant.

Scène 3. LA MÉPRISE.

Le début du monologue d'Agnoia est perdu. Sans doute renseignait-elle d'abord les spectateurs sur sa nature, puis elle commençait son récit.

[Jadis une vieille femme trouva dans le bois voisin deux jumeaux, un garçon et une fille ; elles les recueillit tous deux et les porta chez elle. Elle décida de garder l'un des deux] (4), voulant [élever elle-même] la petite fille [en vue de sa vieillesse] et confier le second à une femme riche qui habite la maison que voici et qui désirait un enfant. Ainsi fut fait (5). Des années passèrent ; comme la guerre se prolongeait et que les affaires de Corinthe

(1) Sur la date de la pièce, voir en dernier lieu : G. CAPOVILLA, *Menandro* (Milan, 1924) pp. 146-149.

(2) KÖRTE pp. xxxvii et s. ; H. SAUER, p. 10 et ss.

(3) Ce sont les *τερόσυλα θηρία* du v. 176.

(4) Les passages restitués sont marqués par des crochets. Toutefois nous avons cru pouvoir négliger ceux-ci dans le cas de courtes lacunes dont la restitution ne soulève pas de doute.

(5) v. 1. Nous adoptons le texte : [γέγονε] δὲ ταῦτα.

allaient de mal en pis, la vieille, à bout de ressources, voyant que la jeune fille était maintenant grande — c'est elle que vous venez de voir — et avait éveillé l'amour de ce bouillant jeune homme de famille Corinthienne, la lui donna pour compagne en la faisant passer pour sa propre fille. Mais, exténuée par l'âge et sentant sa vie tout près d'arriver au dénouement, elle dévoila à la jeune fille son histoire, lui dit comment elle l'avait recueillie, lui remet aussi les langes dans lesquels elle l'avait trouvée, lui parle de l'inconnu qui est son frère par le sang. Elle pourvoyait à l'avance aux hasards des destinées humaines, pour le cas où la jeune fille aurait un jour besoin d'un soutien et elle voyait que son frère était son seul parent ; et puis elle prenait ses précautions pour éviter qu'un jour par ma faute à moi, la Méprise, il ne leur arrivât de faire le mal sans le vouloir ; car lui, elle le voyait riche et enclin à la boisson, tandis qu'elle était jolie et jeune et confiée à un appui sans rien de sûr. Elle mourut donc, et cette maison que vous voyez fut achetée par le soldat, il n'y a pas longtemps. Bien qu'habitant dans la maison voisine de celle de son frère, la petite ne lui révéla pas le secret, ne voulant pas modifier sa situation qui paraissait brillante et désirant le laisser profiter des avantages que lui avait donnés la Fortune.

Le hasard voulut qu'il la vit : c'est un garçon passablement effronté, je vous l'ai déjà dit, et il ne manquait pas de rôder sans cesse autour de la maison. Donc, hier au soir, elle envoyait une servante en course. Lorsqu'il la vit paraître à sa porte, il s'élança tout droit vers elle, lui donne des baisers, la serre dans ses bras et elle, sachant que c'était son frère, ne se dérobe pas. Mais voilà que survient [l'impétueux soldat], il les voit. Pour le reste, il a lui-même raconté [comment] l'autre partit en glissant à la jeune fille qu'il désirait la revoir à loisir, tandis qu'elle restait là, toute en larmes et déplorait que la liberté d'agir ainsi ne lui fût pas laissée (1). Tout cet incendie était allumé en vue de l'ave-

(1) M. Guéraud propose d'admettre que Moschion s'est retiré sans avoir vu arriver Polémon. Si les vv. 40-41 signifient que Glycère restait debout à pleurer *par regret de n'être pas libre de voir et d'embrasser son frère à son gré* (et non, comme on interprète d'ordinaire : *parce qu'elle ne pouvait s'expliquer librement avec Polémon*, sens qui ne ressort guère des mots *ταῦτ' ἐλευθέρως ποιεῖν*), il est assez naturel de croire que ce n'est pas l'arrivée de Polémon qui a fait partir précipitamment le jeune homme. Ainsi s'expliquerait en outre que, dans tout le deuxième acte, Daos et Moschion ne fassent aucune allusion à cette arrivée ni à la scène de violence (sauf peut-être *παράμυθισθαι*

nir, afin que le soldat se mit en colère — c'est moi qui le menais, car il n'est pas brutal de caractère. Mon but était d'amorcer la révélation du reste et de leur faire enfin retrouver leurs parents. C'est pourquoi, si cette brutalité a déplu à quelqu'un et lui a paru révoltante, qu'il se ravise, car, lorsqu'un dieu s'en mêle, le mal même se change en bien.

Adieu, spectateurs, montrez-vous bienveillants pour nous et assurez le succès du reste de la pièce.

Scène 4. SOSIAS, puis DORIS.

SOSIAS. — Notre homme, bouillant naguère et prompt au combat, celui qui ne veut pas laisser de cheveux aux femmes, pleure étendu sur son lit. Je l'ai quitté, il y a un instant, tandis qu'il offrait à déjeûner à ses compagnons ; ceux-ci se sont réunis pour lui faire supporter plus facilement sa mésaventure. Ne sachant comment apprendre ce qui se passe ici, il m'a envoyé dehors tout exprès pour chercher un manteau, non qu'il en ait aucun besoin, mais pour le plaisir de me faire promener.

DORIS (*se tenant sur le seuil de la maison de Polémon et s'adressant à Glycère qui est à l'intérieur*). — Je vais m'avancer et jeter un coup d'œil, maîtresse. (*Elle s'avance avec précaution dans la rue vers la maison de Myrrhina.*)

SOSIAS. — Tiens ! Doris. Ce qu'elle est devenue et quelle belle santé ! Ces femmes mènent bonne vie, à ce qu'il me semble. Mais je m'en vais (*Il entre chez Polémon*).

DORIS. — Je vais frapper à la porte, car aucun d'eux n'est dehors. Malheureuse, celle qui s'est unie à un soldat. Tous les mêmes, sans foi ni loi. Pauvre maîtresse, tu n'as vraiment pas mérité ce que tu endures. (*Elle frappe*) Esclaves !

SOSIAS (*sortant de la maison de Polémon, où il a vu Glycère toute en larmes ; il a un manteau sous le bras*). — Il sera ravi d'apprendre qu'elle pleure à présent. C'est justement ce qu'il voulait.

DORIS (*à un serviteur apparu sur le seuil de la maison de Myrrhina*). — Petit, appelle-moi !

Lacune de 70 vers environ : Doris obtient de Myrrhina que celle-ci accueille chez elle Glycère. Elle va chercher sa maîtresse qui entre chez Myrrhina, tandis qu'elle-même retourne dans la maison de Polémon.

[v. 103] qui peut s'interpréter autrement) et combinent leurs plans comme si Polémon était très loin. Or la navette que fait Sosias d'une maison à l'autre, parfois au cours du même acte (le 1^{er} par ex.) prouve que l'endroit où s'est retiré Polémon n'est guère éloigné.

Scène [.] DAOS.

Après la lacune, Daos est en scène. Sans doute a-t-il été envoyé par son maître pour se rendre compte de ce qui se passe. Ayant vu entrer Glycère chez Myrrhina, il croit que celle-ci favorise complaisamment les amours de son fils.

...] esclaves. (Voyant approcher le choeur) ⁽¹⁾ Voici venir des jeunes gens en goguette, une vraie foule. Tous mes compliments à ma maîtresse. Dans sa maison, chez nous, faire venir la belle !
75 Cela c'est agir en mère ! Il faut chercher mon maître. Qu'il arrive ici au plus vite, ce doit être le moment ou jamais, me semble-t-il.

Chant du Choeur.

ACTE II.

Scène 1. MOSCHION, DAOS.

(Ils sont en conversation au moment où ils arrivent sur la scène).

MOSCHION. — Daos, ce n'est pas la première fois que tu m'as débité des mensonges ; un fanfaron honni des dieux, voilà ton nom. Mais, si cette fois encore tu me trompes—

DAOS. — Pends-moi sur l'heure si aujourd'hui je te trompe ⁽²⁾.

80 MOSCHION. — Que dis-tu ?

DAOS. — De me traiter comme un ennemi si je mens. Mais si ce que je dis est vrai et si tu la trouves là, à la maison, moi qui ai combiné pour toi toute cette affaire, Moschion, moi qui me suis dépensé en d'interminables discours pour décider Glycère à venir ici et ta mère à l'accueillir et à faire tous tes désirs, quel
85 nom me donneras-tu ?

MOSCHION. — Quelle est de toutes les existences celle qui te plaît le plus, Daos, examine-le.

DAOS. — Je vais les passer toutes en revue.

MOSCHION. — Bien. Est-ce le métier de meunier que tu préfères ?

DAOS (à part). — Cet homme-là me semble avoir un enthousiasme particulier pour le moulin ⁽³⁾.

MOSCHION (ironique). — Je veux faire de toi le chef suprême
90 de la Grèce, l'intendant général des armées.

(1) Composé probablement des compagnons de Polémon.

(2) Nous lisons avec Körte v. 79-80 : Δ. κρέμασον εθύς, εἰ [πλανῶ] | [τ]ήμερον Μ. λέγεις τί ; κ.τ.λ.

(3) Nous lisons avec Körte v. 87... Δ. εἰς μύλων[ον] δοκεῖ κ.τ.λ.

nir, afin que le soldat se mit en colère — c'est moi qui le menais, car il n'est pas brutal de caractère. Mon but était d'amorcer la⁴⁵ révélation du reste et de leur faire enfin retrouver leurs parents. C'est pourquoi, si cette brutalité a déplu à quelqu'un et lui a paru révoltante, qu'il se ravise, car, lorsqu'un dieu s'en mêle, le mal même se change en bien.

Adieu, spectateurs, montrez-vous bienveillants pour nous et 50 assurez le succès du reste de la pièce.

Scène 4. SOSIAS, puts DORIS.

SOSIAS. — Notre homme, bouillant naguère et prompt au combat, celui qui ne veut pas laisser de cheveux aux femmes, pleure étendu sur son lit. Je l'ai quitté, il y a un instant, tandis qu'il offrait à déjeuner à ses compagnons ; ceux-ci se sont réunis pour 55 lui faire supporter plus facilement sa mésaventure. Ne sachant comment apprendre ce qui se passe ici, il m'a envoyé dehors tout exprès pour chercher un manteau, non qu'il en ait aucun besoin, mais pour le plaisir de me faire promener. 60

DORIS (*se tenant sur le seuil de la maison de Polémon et s'adressant à Glycère qui est à l'intérieur*). — Je vais m'avancer et jeter un coup d'œil, maîtresse. (*Elle s'avance avec précaution dans la rue vers la maison de Myrrhina.*)

SOSIAS. — Tiens ! Doris. Ce qu'elle est devenue et quelle belle santé ! Ces femmes mènent bonne vie, à ce qu'il me semble. Mais je m'en vais (*Il entre chez Polémon*).

DORIS. — Je vais frapper à la porte, car aucun d'eux n'est 65 dehors. Malheureuse, celle qui s'est unie à un soldat. Tous les mêmes, sans foi ni loi. Pauvre maîtresse, tu n'as vraiment pas mérité ce que tu endures. (*Elle frappe*) Esclaves !

SOSIAS (*sortant de la maison de Polémon, où il a vu Glycère toute en larmes ; il a un manteau sous le bras*). — Il sera ravi d'apprendre qu'elle pleure à présent. C'est justement ce qu'il voulait. 70

DORIS (*à un serviteur apparu sur le seuil de la maison de Myrrhina*). — Petit, appelle-moi !

Lacune de 70 vers environ : Doris obtient de Myrrhina que celle-ci accueille chez elle Glycère. Elle va chercher sa maîtresse qui entre chez Myrrhina, tandis qu'elle-même retourne dans la maison de Polémon.

[v. 103] qui peut s'interpréter autrement) et combinent leurs plans comme si Polémon était très loin. Or la navette que fait Sosias d'une maison à l'autre, parfois au cours du même acte (le 1^{er} par ex.) prouve que l'endroit où s'est retiré Polémon n'est guère éloigné.

Scène [.] DAOS.

Après la lacune, Daos est en scène. Sans doute a-t-il été envoyé par son maître pour se rendre compte de ce qui se passe. Ayant vu entrer Glycère chez Myrrhina, il croit que celle-ci favorise complaisamment les amours de son fils.

...] esclaves. (Voyant approcher le choeur) ⁽¹⁾ Voici venir des jeunes gens en goguette, une vraie foule. Tous mes compliments à ma maîtresse. Dans sa maison, chez nous, faire venir la belle !
75 Cela c'est agir en mère ! Il faut chercher mon maître. Qu'il arrive ici au plus vite, ce doit être le moment ou jamais, me semble-t-il.

Chant du Choeur.

ACTE II.

Scène 1. MOSCHION, DAOS.

(Ils sont en conversation au moment où ils arrivent sur la scène).

MOSCHION. — Daos, ce n'est pas la première fois que tu m'as débité des mensonges ; un fanfaron honni des dieux, voilà ton nom. Mais, si cette fois encore tu me trompes—

DAOS. — Pends-moi sur l'heure si aujourd'hui je te trompe ⁽²⁾.

80 MOSCHION. — Que dis-tu ?

DAOS. — De me traiter comme un ennemi si je mens. Mais si ce que je dis est vrai et si tu la trouves là, à la maison, moi qui ai combiné pour toi toute cette affaire, Moschion, moi qui me suis dépensé en d'interminables discours pour décider Glycère à venir ici et ta mère à l'accueillir et à faire tous tes désirs, quel
85 nom me donneras-tu ?

MOSCHION. — Quelle est de toutes les existences celle qui te plaît le plus, Daos, examine-le.

DAOS. — Je vais les passer toutes en revue.

MOSCHION. — Bien. Est-ce le métier de meunier que tu préfères ?

DAOS (à part). — Cet homme-là me semble avoir un enthousiasme particulier pour le moulin ⁽³⁾.

MOSCHION (ironique). — Je veux faire de toi le chef suprême
90 de la Grèce, l'intendant général des armées.

(1) Composé probablement des compagnons de Polémon,

(2) Nous lisons avec Körte v. 79-80 : Δ. κρέμασον εἰθύς, εἰ [πλανῶ] | [τ]ήμερον Μ. λέγεις τί ; κ.τ.λ.

(3) Nous lisons avec Körte v. 87... Δ. εἰς μυλῶν[ι]ον δοκεῖ κ.τ.λ.

Le texte des derniers vers est très douteux ; la suite est très mutilée et reste incertaine malgré les nombreuses restitutions qui ont été suggérées (1). La nouvelle proposition de Moschion ne sourit pas davantage à l'esclave qui finit par exprimer son idéal :

DAOS. — Je veux devenir marchand de bric-à-brac ou marchand de fromages, à l'agora, assis bien à mon aise

.....
DAOS. — Me remplir le ventre, voilà ce qui me plaît.....

Moschion s'étonne de ces aspirations si peu élevées :

MOSCHION. — Vends des fromages et reste un pauvre diable, 10)
Son esclave l'engage à entrer chez lui.

MOSCHION. — Il me faut [— tu as raison — la] consoler [et me moquer agréablement avec elle] de ce chiliarque empanaché, détesté des dieux.

DAOS. — Assurément.

MOSCHION. — Entre, Daos, observe tout ce qui se passe, que 105
fait-elle? où est ma mère? et moi, dans quelles dispositions
m'attendent-elles? Une mission de ce genre, il n'est pas besoin
que je te l'explique en détail, tu es assez finaud.

DAOS. — J'y vais.

MOSCHION. — Je ferai les cent pas, en t'attendant, Daos, de-
vant la porte. (*Seul*). Eh bien! elle m'a témoigné quelque sym- 110
pathie, quand je me suis approché d'elle hier soir; quand je me
suis élancé vers elle, loin de se dérober, elle m'enlaçait pour me
retenir. Je ne suis pas désagréable, paraît-il, à voir ni à rencontrer
— je le crois, par Athéna! — et les filles me trouvent à leur goût
Je m'incline devant Adrastée, [puisse ce geste lui plaire!]

DAOS (*sortant de la maison*). — Moschion, elle a pris son bain, 115
elle est assise.

MOSCHION. — La chérie!

DAOS. — Ta mère va et vient, occupée à je ne sais quoi. Le
déjeuner est prêt, et, à en voir les préparatifs, j'ai idée qu'elles
t'attendent.

MOSCHION. — [N'ai-je pas dit] depuis longtemps que je ne suis
pas un homme désagréable? (2) leur as-tu dit que je suis ici?

DAOS. — Non, par Zeus!

120

MOSCHION. — Alors, va le leur dire.

DAOS. — Voilà! j'y retourne à l'instant. (*Il entre dans la
maison de Myrrhina*).

(1) Voir en dernier lieu K. SCHMIDT, *Phil. Woch.* 41 (1921) coll. 716-20.

(2) V. 118-19 ... M. και πάλαι γὰρ εἶπ[ον]· οὐκ εἶμ' ἀηδής.
Schmidt.

MOSCHION. — Elle va rougir à notre entrée, c'est bien entendu, se voler le visage, c'est leur habitude. Pour ma mère, sitôt entré, il me faut aller l'embrasser, la gagner tout entière à ma cau-
125 se, recourir à la flatterie et faire son bon plaisir. Elle a tiré parti de cette affaire, comme s'il se fût agi de ses propres intérêts. Mais j'entends grincer la porte, quelqu'un sort. (*Daos sort, l'air penaud*). Qu'est-ce à dire, esclave? De quel air timide tu t'approches, Daos!

DAOS. — Hé oui! par Zeus, cela s'est passé d'une façon bien étrange. Lorsque je fus entré et que j'eus dit à ta mère que tu étais là : « plus un mot là-dessus, répliqua-t-elle, [de qui] l'a-t-il
130 appris? est-ce toi, bavard, qui lui as dit qu'elle a eu peur et qu'elle a cherché un refuge ici chez nous? » — « Bien sûr ». — « Que je ne te voie plus de si tôt, mais [va-t-en au diable] mon garçon et file hors d'ici. » (1).

MOSCHION. — Mais tout s'effondre devant moi.

DAOS. — Elle n'a pas été charmée de te savoir ici.

135 MOSCHION. — Pendard! (2). [Tu t'es joué de moi!]

DAOS. — Tu plaisantes, dis plutôt que c'est ta mère —

MOSCHION. — Que dis-tu? [Qu'elle s'est réfugiée] ici par force, ou quoi? [N'as-tu pas dit que] c'est pour moi que tu l'as décidée à venir?

DAOS. — Moi, je t'ai dit que je l'ai décidée à venir? Mais non, par Apollon, je ne l'ai pas dit. [Si je te parais] préférer encore un
140 mensonge, mon maître, [enchaîne-moi].

MOSCHION. — [Et ma mère,] ne disais-tu pas, il y a un instant, que tu l'avais décidée à accueillir Glycère chez elle et cela pour moi?

DAOS. — Cela, tu vois, je l'ai dit, oui, je m'en souviens.

MOSCHION. — Et qu'à ton avis c'est pour moi qu'elle le faisait?

DAOS. — Cela, je ne puis te l'assurer, mais en tout cas, je me suis efforcé de la décider.

MOSCHION (*d'un ton menaçant*). — Suffit. Viens ici.

DAOS (*feignant de ne pas comprendre*). — Où cela?

145 MOSCHION. — Pas bien loin. (*Il s'apprête à la battre*).

DAOS (*qui essaie de gagner du temps*). — Tu vas savoir. (*Ne sachant que dire*). Voilà l'affaire, Moschion, moi, à ce moment —

(1) V. 132. ἀλλ' [ἐκφθάρηθι κα]ὶ κ. τ. λ. restitution proposée autrefois par Sudhaus.

(2) V. 134 ss. Μ. μαστιγία, | [εὐ κέχρη]σαί μοι. Δ. γελοῖον. ἡ μὲν οὖν μήτηρ — Μ. τί φής; | [οὐ φυγεῖν ἐ]κουῖσαν ἀ[τῆ]ν; [ἦ] τί πρᾶγμ'; οὐχ ἔνεκ' ἐμοῦ | [εἰπας ὡς] πέπεικας κ.τ.λ. Schmidt.

(*devant un geste menaçant de Moschion*). Un peu de patience, attends.

MOSCHION. — Balivernes !

DAOS. — Non, par Asclépios, si tu veux m'écouter. (*Une idée lui vient*). Peut-être ne veut-elle pas [—comprends-tu ?—] que la position s'enlève d'assaut d'emblée, mais elle juge nécessaire [d'abord] ⁽¹⁾ de te connaître et d'entendre ce que tu as à lui dire. [C'est qu'elle n'a pas l'aspect d'une vulgaire joueuse de flûte] 150 ou d'une misérable petite courtisane.

MOSCHION (*qui se laisse prendre*). — A présent, Daos, il me semble que tu dis de nouveau quelque chose de sérieux.

DAOS (*s'enthousiasmant*). — Fais l'épreuve de ce que j'avance — la chose n'est [pas risible]. je crois— elle a bien quitté sa maison — ce ne sont pas des balivernes, cela. Si tu veux t'éloigner pendant trois ou quatre jours, je connais quelqu'un qui s'occupera de toi. (*S'enthousiasmant de plus en plus*). Cela, elle me l'a dit, car il est temps que tu l'apprennes. 155

MOSCHION. — Où te laisserai-je après t'avoir enchaîné, Daos ? Tu m'envoies promener pour une longue promenade. Il y a un instant, tu m'as menti et à présent tu m'en contes de nouveau.

DAOS. — Tu ne me laisses pas réfléchir tranquillement. [Change ta façon d'être] et entre bien gentiment.

MOSCHION. — Et toi, tu t'en iras ?

DAOS (*ironiquement : il a les mains vides*). — Certes, ne vois-tu 160 pas que j'ai mes bagages ?

MOSCHION. — [Fort bien], entre, esclave. En entrant, peut-être m'aideras-tu à débrouiller quelque-une de ces affaires. Tu l'emportes, j'en conviens.

(*Moschion entre chez Myrrhina, tandis que Daos reste sur la scène*).

DAOS. — Il s'en faut de peu, par Héraclès, que je ne sois encore tout desséché de peur ⁽²⁾. Ces affaires ne sont pas aussi faciles à arranger que je le croyais. (*Voyant arriver Sosias, Daos se cache*).

Scène 2.

DAOS (*qui reste caché pendant la première partie de la scène*). SOSIAS et quelques SOLDATS, puis DORIS ⁽³⁾.

Sosias, qui ne sait pas encore que Glycère a quitté la maison de son amant, s'avance, portant la chlamyde et l'épée dont Polémon

(1) V. 149 π[ρότερον] εἰδέναι κ.τ.λ. Sudhaus¹.

(2) Cet effet physiologique de la peur, qui nous surprend un peu, se trouve aussi dans l'*Arbitrage* 517 ; cf. ARISTOPHANE, *Lys.* 385.

(3) L'introduction d'un portier, dans cette scène, proposée

s'est débarrassé pour mettre l'ἰμάτιον que Sosias est venu chercher au 1^{er} acte (v. 59).

SOSIAS. — Il m'a de nouveau envoyé, cette fois avec sa chlamyde et son épée, pour voir ce qu'elle fait et retourner le lui dire. Pour un rien je lui dirais que j'ai surpris l'amoureux au logis, pour que d'un bond il accoure. Mais j'ai vraiment pitié de lui. Un maître aussi malheureux, je ne crois pas, même en songe, en avoir jamais vu ¹⁷⁰ (1). Oh ! l'amer retour !

(Il entre chez Polémon à la recherche de Glycère).

DORIS (2) *(elle sort de la maison de Myrrhina et aperçoit Sosias,*

par Wilamowitz, et adoptée par Sudhaus, nous paraît une innovation malheureuse et nous croyons que les paroles qui lui sont attribuées sont dites plutôt par Daos. Celui-ci ne serait donc pas entré avec Moschion chez Myrrhina après le v. 163, mais il serait resté sur la scène et se serait caché à l'arrivée de Sosias. Outre qu'il paraît étrange que Ménandre ait créé le personnage du portier pour un rôle aussi épisodique, que Daos pouvait fort bien remplir, en admettant l'hypothèse de Wilamowitz, on se heurte à des bizarreries ou des étrangetés qui disparaissent si l'on remplace le portier par Daos : 1^o Il faudrait supposer que Sosias frappe réellement à la porte au v. 182, or il est contraire à l'usage constant de la comédie qu'un personnage frappe à la porte sans appeler (*παῖ, παιδίον, παῖδες*, etc.) ; si le v. 183 est dit par Daos, la difficulté disparaît, puisque Sosias est interrompu avant d'avoir eu le temps d'exécuter son intention. — 2^e La question *ἐντεῦθεν εἰ* ; adressée à un portier apparu sur le seuil, serait sottise, on le reconnaîtra ; adressée à Daos qui est à l'extérieur, elle s'explique fort bien. — Le *ποῖ φέρεαι* du vers précédent est peut-être aussi plus naturel si la question est posée par quelqu'un qui se trouve hors de la maison.

Ajoutons enfin que toutes les paroles attribuées au portier par Wilamowitz s'accordent parfaitement avec le caractère de Daos, tel que nous le connaissons par le reste de la pièce.

(1) Il faut ponctuer v. 168 ss. *εἰ μὴ γε παντάσῃσιν αὐτὸν ἠλέουν. κακοδαίμον' οὕτω δεσπότην οὐδ' ἐνύπνιον | ἰδὼν γὰρ οἶδ'.* cf. U. VON WILAMOWITZ, *Das Schiedsgericht* (Berlin, 1925) p. 72 n. 1.

(2) M. Guéraud est porté à croire que ces vers sont prononcés par Daos, qui s'apercevrait ici pour la première fois du retour de Sosias et de Polémon. Dans ce cas, le *δεσπότης* du v. 174 ne pourrait être que le maître de Daos, ce mari de Myrrhina dont il est question plusieurs fois et qu'on ne voit pas en scène. Ce serait lui qui serait à la campagne (et non Polémon, retiré quelque part dans la ville, peut-être dans son ancienne maison).

sans être vue de lui). — Le soldat est là. Difficile tout à fait, cette situation, par Apollon. Et le point capital, je ne l'envisage pas encore : si mon maître revient de la campagne plus vite qu'on ne s'y attend, quel trouble il va causer dès qu'il apparaîtra ! 17

SOSIAS (*sortant de la maison de Polémon où il a vainement cherché Glycère, et s'adressant aux soldats*) (1). — Vous l'avez laissée partir, engeance sacrilège, vous l'avez laissée franchir la porte.

DORIS. — Voilà l'homme qui revient furieux. [Je vais me retirer].

SOSIAS. — Elle est allée tout droit chez le voisin, évidemment, chez son galant, nous envoyant à tous les diables. 18

DAOS (2) (*toujours caché*). — C'est un prophète que le militaire [a acheté] en cet homme. Il tombe assez juste.

SOSIAS. — Je vais frapper à la porte.

DAOS (*sortant de sa cachette*). — Homme de malheur, que veux-tu ? où cours-tu ?

SOSIAS. — Es-tu de la maison ?

DAOS. — Cela se pourrait. Mais de quoi te mêles-tu ?

SOSIAS. — Vous avez perdu la raison, par les dieux. Tenir une 18 femme libre enfermée au mépris des droits qu'un autre a sur elle, quelle audace !

DAOS (3). — Brigand que tu es, calomniateur, qui oses l'accuser.

SOSIAS. — Vous imaginez-vous que nous n'ayons pas de bile et que nous ne soyons pas des hommes ?

DAOS. — Si, par Zeus, des hommes de quatre oboles. Et si le 19 tétradrachme (4) n'enrôle que des soldats pareils à toi, vrai, nous n'aurons pas de peine à vous combattre.

SOSIAS. — Par Héraclès ! quelle impudence ! Reconnaissez-vous, dis-moi, que vous tenez Glycère ?

SOSIAS. — Dis-moi, de qui croyez-vous vous moquer ? Que signifie cette plaisanterie ? de force nous allons sur le champ renverser votre maudite cahute. Donne ses armes au galant. 20

Comme on peut prévoir qu'il se fâchera s'il trouve installée chez lui la maîtresse de son fils, son arrivée, s'ajoutant à la résistance imprévue du côté de Glycère et au retour inopportun de Polémon, viendrait achever de jeter bas le rêve échafaudé par Moschion.

(1) Cf. page 10, n. 3.

(2) DORIS d'après Sudhaus.

(3) DORIS d'après Sudhaus.

(4) V. 191. Nous croyons qu'il faut lire τετράδραχμος. Ce mot ne peut désigner que Polémon.

DAOS. — Mauvaise affaire, mon pauvre. Voici une heure que tu restes là, comme si elle était chez nous.

SOSIAS. — A vos armes, les enfants ! En un clin d'œil ⁽¹⁾, ceux-ci vont tout saccager, même si tu les appelles des hommes de quatre oboles.

DAOS. — Je plaisantais, car tu es un mangeur d'excréments ⁽²⁾.

205 SOSIAS. — Entre citadins, des injures pareilles !

DAOS. — Mais nous n'avons pas Glycère.

SOSIAS. — Holà ! je vais prendre ma lance.

DAOS. — Va-t-en aux corbeaux ! Moi je rentre tant que tu parais [divaguer].

DORIS (*elle reparait pour tâcher d'arranger les choses*). — Sosias !

SOSIAS. — Toi, si tu m'approches, Doris, il t'en cuira ; c'est toi, dans tout cela, la plus grande coupable.

210 DORIS. — Dis plutôt que c'est chez une femme et par crainte que Glycère s'est enfuie : ainsi puissent les dieux t'être propices !

SOSIAS (*ne comprenant pas*). — Chez une femme ? par crainte ?

DORIS. — Mais oui, elle est allée chez Myrrhina, la voisine. Si ce n'est vrai, qu'aucun de mes désirs ne soit réalisé !

SOSIAS. — Tu vois où elle est allée : là où son cœur l'appelait.

215 DORIS. — A présent, ne fais rien de ce que tu projettes, Sosias.

SOSIAS. — Arrière, arrière ! [puisque tu ne fais que] mentir.

Lacune de 60 vers environ. Tandis que Sosias et Doris se disputent, arrive Polémon que son amour pour Glycère a fait quitter le déjeuner. Il est accompagné d'Habrotonon qui a joué de la flûte pendant le repas. Polémon, enflammé de colère, approuve l'intention de Sosias de s'emparer par la force de la maison voisine, mais Pataecus intervient. Peut-être, dans l'intention de les calmer, va-t-il chez Myrrhina afin de se rendre compte de ce qui s'y passe ⁽³⁾.

ACTE III.

Scène 1. SOSIAS, PATAECUS, POLÉMON, HABROTONON.

SOSIAS (*à Polémon, en parlant de Pataecus*). — Il est du camp adverse, il s'est laissé acheter. Crois-moi, il te trahit, toi et toute l'armée.

PATAECUS (*à Sosias*). — Va te coucher, mon ami, et laisse-là

(1) Littéralement : en moins de temps qu'il n'en faut pour cracher.

(2) Un passage de Rabelais (Garg. I 9) suggère pour *σκωτοφάγος* une traduction que nous n'avons pas osé adopter.

(3) V. KÖRTE, *Praefatio*, p. XL.

toutes ces batailles. Tu n'es pas sain d'esprit. (*Se tournant vers Polémon*). C'est à toi que je parle, car tu es moins ivre.

POLÉMON ⁽¹⁾. — Moins ivre ! et j'ai bu peut-être un cotyle, moi le malheureux, moi qui prévoyais toutes ces complications et qui me réservais pour plus tard.

PATAECUS. — C'est bon. Écoute-moi !

POLÉMON. — Que me conseilles-tu ?

PATAECUS. — A la bonne heure ! tu m'interroges. Je vais donc te répondre.

SOSIAS. — Habrotonon, sonne la charge ⁽²⁾.

PATAECUS (*désignant Sosias, à Polémon*). — Fais-le rentrer tout d'abord, lui et les gens qu'il conduit.

SOSIAS (*à Polémon*). — Jolie façon de diriger la guerre ! (*à Habrotonon*). Il fait la paix quand il s'agit d'assaut. C'est ce Pataecus qui me perd. Ce n'est pas un chef ⁽³⁾.

PATAECUS. — Je t'en prie, mon garçon, va-t-en d'ici.

SOSIAS. — Je m'en vais. (*S'adressant à Habrotonon qui reste immobile et muette*). Je comptais sur ton aide, Habrotonon. Tu as, pour faire un siège, vraiment tout ce qu'il faut : c'est ton fort, les assauts, les investissements. (*Habrotonon lui tourne le dos et s'en va*). Où vas-tu, drôlesse ? Tu rougis ? mes paroles te froissent ? (*Habrotonon et les soldats se retirent dans la maison de Polémon. Sosias ne les suit pas, mais il s'éloigne de quelques pas et se couche par terre ou s'affale sur un banc ; au v. 281 il est toujours en scène, cf. οδοιστ.*)

Scène 2. PATAECUS, POLÉMON.

PATAECUS. — Si les choses s'étaient passées comme vous autres vous le dites, Polémon, et si c'était ta femme —

POLÉMON. — Que dis-tu là, Pataecus ? Où est la différence ? Moi, j'ai considéré Glycère comme ma femme ⁽⁴⁾.

(1) Sosias d'après Sudhaus : la répartition des répliques dans le début de cette scène est fort douteuse.

(2) Le grec a *ἐπισήμηνον* = donne le signal par un bon coup de flûte ; cf. Photius (Men. fr. 1011) : *σημαίνειν καὶ ἐπισημαίνειν · τὸ σφοδρῶς ἀδλεῖν, ὡσπερ οἱ σαλπικταὶ · οὕτως Μένανδρος.*

(3) Sudhaus attribue ces derniers mots à Habrotonon, ainsi que le « Je m'en vais » du v. 231. Nous croyons qu'Habrotonon est un personnage muet.

(4) 238 s. Nous modifions de la manière suivante la répartition des répliques : *Πο. Οἶον λέγεις, Πάταικε, διαφέρει δὲ τί ; Ἐγὼ γαμετὴν νενόμικα ταύτην. Πα. Μὴ βόα. κ. τ. λ.* Il faut remarquer que l'indication du changement de personnage après *Πάταικε* est douteuse sur le papyrus du Caire et absente sur le fragment de Leipzig. Celui-ci n'a pas non plus de paragraphos sous *οἶον*.

- 240 PATAECUS. — Ne crie pas ! qui donc te l'a donnée ?
 POLÉMON. — Qui me l'a donnée ? elle-même.
 PATAECUS. — Fort bien. Peut-être lui plaisais-tu autrefois et maintenant plus. Elle t'a quitté parce que tu la traitais sans les égards voulus.
 POLÉMON. — Que dis-tu ? sans les égards voulus ! Cette parole dans ta bouche m'attriste plus que tout.
- 245 PATAECUS. — Tu reconnaitras, j'en suis certain, que tout ce que tu fais à présent est stupide. Où donc te précipites-tu ? qui veux-tu enlever ? Elle est sa propre maîtresse. La persuasion, voilà la seule arme qui reste à l'amant malheureux.
- 250 POLÉMON. — Et celui qui l'a séduite en profitant de mon absence, il n'est pas coupable envers moi ?
 PATAECUS. — Assez coupable pour que tu lui fasses des reproches si un jour tu en viens à une explication, mais si tu as recours à la violence, tu te feras condamner. Sa faute ne te permet pas de vengeance, [des reproches], oui.
 POLÉMON. — Pas même après ceci ?
 PATAECUS. — Pas même après ceci.
- 255 POLEMON (*perdant la tête*). — Je ne sais plus que dire, par Déméter, sinon que je vais me pendre. Glycère m'a quitté, elle m'a quitté, ma Glycère, Pataecus. Mais, puisque ce parti te semble le meilleur — tu étais familier avec elle et souvent vous
 260 avez bavardé ensemble — va, parle-lui, sois mon interprète, je t'en supplie.
 PATAECUS. — Voilà en effet ce qu'il me semble à propos de faire.
 POLÉMON. — Et tu sais parler, je pense, Pataecus.
 PATAECUS. — Pas trop mal.
 POLÉMON. — Eh bien, il le faut, Pataecus, c'est là qu'est le salut. Quant à moi, si jamais j'ai eu le moindre tort envers elle — si
 265 je ne passe ma vie à la combler — et ses parures, ah ! si tu voulais les voir !
 PATAECUS. — Merci bien.
 POLÉMON. — Viens les voir, Pataecus, s'il te plaît, tu me plaindras encore plus.
 PATAECUS (*à part*). — O Poséidon !
 POLÉMON. — Viens par ici. Quelles toilettes ! et comme elle
 270 est belle chaque fois qu'elle en revêt une ! Tu ne l'as jamais vue peut-être ?
 PATAECUS. — Mais si !
 POLÉMON. — Ah ! c'est que leur richesse valait la peine d'être vue. (*S'arrêtant tout à coup*). Mais pourquoi parler maintenant de leur richesse ? Fou que je suis de bavarder de choses indifférentes à ma douleur !

PATAECUS (*indulgent*). — Mais non, par Zeus, pas du tout.

POLÉMON. — Non ? mais il faut, Pataecus, que tu les voies.
Viens ici, entre.

275

PATAECUS. — J'entre.

Scène 3. MOSCHION.

(*Profitant de ce que la scène est vide, il sort de chez lui. Il se tourne vers la maison de Polémon où viennent d'entrer Pataecus et Polémon*). — Entrez plus vite que cela, déguerpissez à tous les diables ! (*Aux spectateurs*). Ils filent à mon approche et sont armés de lances ! Ils ne pourraient pas dénicher un nid d'hirondelles, tels qu'ils sont là, les coquins. (*S'adressant à un interlocuteur imaginaire*). Mais ils avaient, dis-tu, des mercenaires ⁽¹⁾. Eh bien ! ces mercenaires tant vantés, ils se réduisent au seul Sosias que voici. (*Changeant de ton*). De tous les malheureux de notre époque — et, je ne sais pourquoi, le sol de la Grèce en porte en ce moment une jolie moisson — il n'en existe aucun, je crois, sur tout ce nombre qui soit malheureux au même degré que moi. Sitôt entré, j'oublie mes habitudes, je n'entre même pas chez ma mère,

(1) Cet interlocuteur imaginaire est tout à fait invraisemblable. Il n'est pas beaucoup plus satisfaisant de supposer le verbe à la 3^e personne (*φής*) : sans doute la clé de tout ce passage n'est-elle pas encore trouvée. Il est assez tentant de supposer que nous avons au début de la scène une conversation entre Daos et Moschion ; il faudrait admettre alors que, dans les 60 vers perdus après le v. 216, Daos se trouvant dehors aurait été effrayé par l'arrivée de Polémon, Sosias et leur bande. Il serait rentré annoncer à son maître l'assaut imminent ; au v. 276 tous deux s'apprêteraient à sortir pour voir ce qui se passe. L'un des deux entr'ouvrirait la porte prudemment et, avant d'avoir vu que la place est vide (à part Sosias qui cuve son vin dans un coin), s'écrierait : *οὐκ εισφθερεῖσθε θάττον ἡμεῖς ἐκποδῶν* ; les trois vers suivants seraient dits par Daos (il faudrait alors comprendre *ἐκπεπηδήκασί μοι* = ils ont bondi sur moi, lances en main) ; c'est bien son ton de hablerie exagérant la violence de l'assaut et dénigrant en même temps l'adversaire. Moschion sortirait ensuite et, voyant la scène vide, dirait : *Ἀλλὰ ξέρους, φής, εἶχον* ; A ce moment Daos quitterait la scène et Moschion prononcerait le monologue qui suit.

Mais cette reconstruction aussi se heurte à de graves objections : le départ presque immédiat de Daos serait surprenant et, de plus, il faudrait faire violence au papyrus en supposant plusieurs changements de personnage dont il n'y a pas de trace,

290 je ne fais venir auprès de moi aucun des gens de la maison, dans
 ma chambre je me retire, à l'écart, et là je me couche, tout à
 mes préoccupations. J'envoie Daos annoncer à ma mère que je
 295 suis là, sans plus. De son maître il n'a cure, trouvant un déjeuner
 servi, il s'empiffre. Pendant ce temps, toujours couché, je me di-
 sais : dans un instant ma mère va venir m'annoncer de la part
 300 de mon aimée à quelles conditions elle veut faire la paix. Et moi
 je préparais mon petit discours[...]

Lacune de 160 vers environ. De ce qui suit on peut tirer les conclusions suivantes : (1) Glycère a révélé à Myrrhina qu'elle est la soeur de Moschion, mais elle lui a juré qu'elle ne dirait à personne que Moschion n'est pas le fils de Myrrhina (2). Celle-ci imagine une ruse qui lui permettra de ne rien révéler à son fils adoptif tout en l'écartant de l'inceste : elle lui raconte que Glycère est sa fille qu'elle a jadis exposée (3).

(1) v. KÖRTE, *Praefatio*, p. xli.

(2) Elle le dit expressément v. 359 ss.

(3) Comment comprendre autrement les v. 344 ss. ? H. SAUER p. 43, n'admet pas les conclusions de Körte ; elles se heurtent, dit-il, à deux objections :

1° *Sunt enim respiciendi versus 344 sqq., ubi Moschio tamquam animo consternatus in scaenam videtur prodire. Qua animi concitatione cur affectus sit, nisi Glyceram sororem esse a matre modo audivit, non intellegitur ; quod si antea comperisset, animum dudum collegisset.*

L'objection nous paraît avoir bien peu de force. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que Moschion reste peu satisfait de l'explication de sa mère et quoi de plus naturel que le jeune amoureux continue à être préoccupé à la pensée que celle dont il s'est épris est sa sœur ?

2° *Porro puer iam hoc loco de illa re certior factus non praemissis illis ineptiis (v. 276-281) hanc ut gravissimam rem initio soliloquii proferret.*

Objection plus faible encore : représentons-nous dans quel état d'esprit Moschion entre en scène au v. 276 si nous admettons l'hypothèse de Körte : depuis longtemps il était chez lui, n'osant sortir et songeant à l'explication que lui a donnée sa mère ; cette explication, outre qu'elle ne le satisfait pas, le consterne et l'humilie. Il profite du départ de Sosias, puis de Polémon et Pataecus, et, après avoir adressé quelques injures à ceux dont il n'a plus rien à craindre, il se lamente sur ses ennuis, puis il

ACTE IV.

Scène [.] GLYCÈRE, PATAECUS.

La première scène conservée du IV^e acte (301-18) présente de nombreuses obscurités malgré des lacunes relativement peu étendues.

expose complaisamment l'*ἀνογία* devant laquelle il se trouve, sa jeune imagination grossit les événements, les moindres détails valent la peine d'être rapportés, aussi ne les épargne-t-il pas, permettant à Ménandre de nous donner l'excellente peinture d'un caractère en action à laquelle il paraît s'être particulièrement complu. Enfin dans la partie perdue du monologue, il devait en arriver à l'explication indiquée plus haut. Et l'on voudrait qu'il fût venu au fait dès les premiers vers de son monologue ! Si Ménandre l'avait ainsi voulu, il nous aurait privés d'une scène qui est une des meilleures de sa comédie.

Voici comment, après avoir rejeté l'hypothèse de Körte, Sauer reconstitue les événements : *Quae cum ita sint, de eis, quae Moschioni intus acciderunt, hoc suspicatus sim: Puer, postquam aliquamdiu, dum Davus rediret, frustra exspectavit, ipse ad matrem iit; quae sermonem de Glyceria inferentem similiter eum ac Davum μηδὲν ἔτι τούτων (cf. v. 127 sq.) clamans interpellavit. Mitteret omnem cupiditatem! Causam, cur hoc postularet, ei non dixit. Quibus narratis in extremo soliloquio puerum divino dixisse se matre invita virginem petiturum esse. Nulla enim re nisi filii altero in Glyceram impetu adducta matrona cognationem liberorum postea mihi videtur proderet.*

C'est là une pure hypothèse qu'aucun élément dans la suite de la comédie ne vient confirmer. En outre on peut se demander si cet accueil réservé à Moschion par Myrrhina suffit à expliquer les v. 282-86 (... οὐδένα νομίζω τῶν τοσοῦτων ἄθλιον ἄνθρωπον οὕτως ὡς ἐμαυτὸν ζῆν ἐγώ.)

Il ne faut donc rien retenir, croyons-nous, de toute cette argumentation de Sauer. Mais, si l'on voulait s'écarter de la reconstruction proposée par Körte, on pourrait supposer que Moschion, finissant par quitter sa chambre et allant rôder près de celle où sont sa mère et Glycère, a entendu par la porte entrebâillée une partie de la vérité. (Ce procédé est utilisé par Ménandre dans la *Samienne* et dans l'*Arbitrage*.) Il semble bien, en effet, que le monologue de Moschion soit destiné à apprendre aux spectateurs quelque chose qui, sans que lui-même s'en rende bien compte, prépare la reconnaissance,

dues (1). Glycère est en conversation avec Pataecus. Lui aussi l'a soupçonnée d'être allée retrouver Moschion chez lui, elle s'indigne de pareille supposition et s'en défend énergiquement. Peut-être une première lueur se fait-elle déjà dans l'esprit de Pataecus concernant l'identité des deux jeunes gens.

305 GLYCÈRE. — [A quoi pouvait me servir, mon ami, d'aller chez] sa mère et [d'y chercher] un refuge ? tu ne le vois pas ? pour qu'il me prit comme femme ? en effet, voilà bien un mari de ma condi-
 tion ! Mais non, pour qu'il me prit comme maîtresse ? et alors je
 n'aurais pas tout fait, pauvre, pour me cacher d'eux, et lui de
 même, mais il aurait eu l'impudence de m'installer sous les yeux
 de son père ? et j'aurais voulu, de mon côté, montrer pareille
 310 inconscience... et laisser dans votre esprit un soupçon... que rien
 ne pourrait plus effacer... Pataecus ? toi aussi tu es venu avec
 cette idée et voilà ce que tu as pensé que j'étais devenue ?

PATAECUS. — Au ciel ne plaise, ô Zeus tout puissant, et puisses-tu montrer que ces accusations sont vraiment injustes ! Pour moi,
 315 je suis persuadé, mais pars néanmoins.

GLYCÈRE. — Ses violences, qu'il les réserve à d'autres à l'avenir.

Suivent trois vers très mutilés, puis une nouvelle lacune d'environ 16 vers après laquelle nous retrouvons Pataecus et Glycère : ils parlent des γρωγίσματα.

320 GLYCÈRE. — ... je les tiens] de mon père et de ma mère, [j'ai pris l'habitude de les avoir] toujours avec moi et de les garder précieusement.

PATAECUS. — Pourquoi donc veux-tu te les faire apporter ? (2) As-tu définitivement renoncé à Polémon ? Que veux-tu, mon amie ?

GLYCÈRE. — Fais toi-même ce que je demande.

325 PATAECUS. — Cette chose ridicule sera faite. Mais avant tout il faudrait [considérer] —

GLYCÈRE (*impatiente*). — C'est moi qui connais le mieux mes propres affaires.

PATAECUS. — Tels sont donc tes sentiments ? [Laquelle] de tes servantes sait où sont ces objets ?

GLYCÈRE. — Doris le sait.

PATAECUS (*aux esclaves à l'intérieur de la maison.*) — Qu'on fasse venir ici Doris. (*Après une pause, à Glycère.*) Mais pourtant,
 330 Glycère, au nom des dieux, [fais trêve à ton ressentiment], aux conditions que je te propose, [pardonne-lui, accorde ta grâce.]

(1) Nous nous écartons à plusieurs reprises du texte de Sudhaus pour adopter généralement celui de Van Leeuwen.

(2) D'après Sudhaus il faudrait lire : PAT. — Que veux-tu

Scène [.] PATAECUS, GLYCÈRE, DORIS, MOSCHION.

(Celui-ci reste à l'écart, écoutant la conversation et n'intervenant que tout à la fin de la scène.)

DORIS. — O ma maîtresse, [qu'y a-t-il ?] (¹) un malheur ?

GLYCÈRE. — Apporte-moi de la maison, Doris, [le coffret qui renferme] les étoffes brodées, tu sais bien, celui que je t'ai confié à garder. Pourquoi ces pleurs, ma pauvre fille ? 335

PATAECUS (à part, il se rappelle que ses propres enfants ont été exposés avec un coffret). — Ce qui m'arrive. par Zeus Sauveur, est tout à fait étrange. Il n'est donc rien à quoi il ne faille s'attendre. Le coffret...

Lacune de 7 vers environ. Doris apporte le coffret, puis s'en va. Le père et la fille en examinent le contenu : des étoffes sur lesquelles sont brodées des figures d'animaux.

PATAECUS. — ... que je vis autrefois. Et là, à côté, n'est-ce pas 340 un bouc ou un bœuf ou un animal de ce genre ?

GLYCÈRE. — C'est une biche, mon cher, ou un bouc (²).

PATAECUS. — Il a des cornes, c'est tout ce que je sais. Et ce troisième est un cheval ailé. C'est à ma femme, ces parures, à ma pauvre femme. 345

MOSCHION (à part, tout préoccupé). — Une chose me paraît impossible à la réflexion, c'est que ma mère, ma propre mère, ait en cachette exposé la fille qui lui naquit. Si pourtant c'est vrai et si Glycère est ma sœur, c'en est fait de moi, malheureux que je suis.

PATAECUS (ni lui ni Glycère n'ont remarqué Moschion). — Et 350 quel est maintenant le reste de l'histoire ? (³).

GLYCÈRE. — Dis, que veux-tu savoir, de moi tu l'apprendras.

PATAECUS. — D'où viennent ces objets que tu gardes, dis-moi ?

GLYCÈRE. — Dans ces langes je fus tout enfant recueillie. 355

MOSCHION (à part). — Retirons-nous un peu, c'est un [coup de théâtre]. Pour apprendre le sort des miens j'arrive à point.

PATAECUS. — Fus-tu seule exposée ? dis-le moi, je te prie.

donc ? GLYC. — Me les faire apporter. PAT. — As-tu définitivement renoncé, etc.

(¹) D'après Sudhaus les mots « qu'y a-t-il ? » sont prononcés par Glycère.

(²) La correction de Sudhaus (οὐ τράγον κέρατ' ἔχει τοῦτ') nous paraît inutile et nous suivons le texte du papyrus.

(³) La stichomythie, exceptionnelle dans la comédie, autant que l'élévation du style qui rappelle à tout instant la tragédie, donnent à toute la dernière partie de la scène un relief particulier. Nous avons essayé de marquer ce changement dans notre version en traduisant ce passage en vers blancs,

GLYCÈRE. — Non pas, mon frère fut exposé comme moi.

MOSCHION (*à part*). — Et d'un, parmi les points que je cherche à résoudre.

PATAECUS. — Comment donc fûtes-vous séparés l'un de l'autre ?

360 GLYCÈRE. — Je pourrais te le dire, on m'a tout raconté. De moi, je puis parler si tu me questionnes, du reste à Myrrhina je jurai de me taire.

MOSCHION (*à part*). — Cette parole encore est un signe évident : elle fit le serment à ma mère. Où donc suis-je ?

PATAECUS. — Et celui qui te prit et t'éleva, qui est-ce ?

365 GLYCÈRE. — Une femme me prit, qui me vit exposée.

PATAECUS. — T'a-t-elle appris l'endroit, pour que tu t'en souviennes ?

GLYCÈRE. — Une source, dit-elle, un endroit ombragé.

PATAECUS. — Comme m'a dit celui qui les a exposés.

GLYCÈRE. — Quel est-il ? si tu peux, ne me le cache pas.

370 PATAECUS. — Un esclave, et c'est moi qui n'osai vous garder.

GLYCÈRE. — Tu nous fis exposer ! pourquoi ? toi, notre père ?

PATAECUS. — Nombreux sont, mon enfant, les coups inattendus que réserve le sort. En vous donnant le jour, votre mère mourut ; la veille, mon enfant —

375 GLYCÈRE. — Qu'était-il arrivé ? J'en tremble, malheureuse.

PATAECUS. — De riche que j'étais, je devins misérable.

GLYCÈRE. — En un seul jour ? comment ? ô dieux ! l'affreux destin !

PATAECUS. — J'appris que le vaisseau, source de nos richesses, dans la sauvage Égée se trouvait englouti.

380 GLYCÈRE. — Malheureuse ! quel sort !

PATAECUS. — L'inutile fardeau que pour un homme pauvre sont des enfants, j'ai cru que ce serait folie de vouloir le garder. Et pourtant les enfants sont [les plus chers] des biens. [Que reste-t-il encore ?]

385 GLYCÈRE. — Je vais te l'expliquer. Il y eut des colliers, un bijou ciselé pour identifier les enfants exposés.

PATAECUS. — Ce bijou, voyons-le.

GLYCÈRE. — Mais il n'existe plus.

PATAECUS. — Comment ?

GLYCÈRE. — [Mon frère a eu le reste] évidemment.

MOSCHION (*à part*). — Mais cet homme, [je crois, n'est autre que] mon père.

390 PATAECUS. — Dis-moi, que reçut-il ?

GLYCÈRE. — Un ceinturon d'argent.

PATAECUS. — Mais oui.

GLYCÈRE. — Avec un chœur de vierges ciselé — as-tu donc bien compris ? — [Un manteau transparent], un diadème d'or, J'ai tout énuméré,

PATAECUS. — Je ne veux pas, [enfant], te tenir plus longtemps.⁽¹⁾
 MOSCHION (à part, ironique). — [Certes, je suis] tout prêt à lui 395
 faire la cour ! Mais je veux me montrer, [interroger mon père].

GLYCÈRE. — O dieux ! qui vois-je là ?

MOSCHION. — Qui !

*Lacune de 100 à 150 vers. La reconnaissance a dû se consommer
 et Pataecus a pris chez lui ses enfants.*

ACTE V.

*Au moment où commence la scène suivante, Polémon, qui a
 tout appris, est au désespoir : Glycère est donc la fille d'un riche
 commerçant, et il n'ose espérer qu'elle reviendra jamais à lui.*

Scène [.] POLÉMON, DORIS.

POLÉMON. — ...] pour me prendre.

DORIS. — N'en fais rien.

POLÉMON. — Mais que faire, Doris ? Comment vivre, moi, le
 plus malheureux des hommes, séparé d'elle ? 400

DORIS. — Elle te reviendra.

POLÉMON. — Par les dieux, que dis-tu ?

DORIS. — Si tu t'appliques [désormais à la traiter] sans vio-
 lence.

POLÉMON. — Je ne négligerai rien. Tu as raison, ma chère,
 tout à fait raison. Va, demain, je t'affranchirai, Doris. Mais 405
 écoute ce qu'il faut lui dire. (*Doris entre chez Pataecus, sans
 l'écouter*) Elle est entrée. Hélas [ma bien-aimée ?], avec quelle
 violence tu t'es emparée de moi. [Elle embrassait] un frère et
 non un amant. Et moi, [scélérat] et jaloux, [sans savoir qui c'é-
 tait], aussitôt je me conduisais comme un homme ivre. Pour 410
 un peu, [je me pendais] ⁽²⁾ et c'eût été bien fait. (*Doris revient*)
 Qu'y a-t-il, chère Doris ?

DORIS. — Bonne nouvelle ! Elle va revenir près de toi.

POLÉMON. — Tu te moques de moi ?

(1) La fin de cette scène est très douteuse.

(2) La restitution de *γιλτάτη* est très douteuse ; on attend plu-
 tôt une idée telle que : maudite colère.

(3) v. 410. Il faut évidemment lire avec Wilamowitz : *ἀπηγ-
 χόμην* (imparfait de *conatu* rappelant le *ἀπάγξομαι* du v. 255)
 plutôt que *ἀπάγξομαι* (Sudhaus) : Doris a donné à Polémon
 l'espoir de retrouver Glycère, ce n'est plus le moment pour lui
 de parler de se pendre.

DORIS. — Non, par Aphrodite. Elle était en train de se vêtir, son père l'admirait ⁽¹⁾. Mais voilà longtemps que pour cette
415 heureuse nouvelle, tant désirée, tu aurais dû offrir un sacrifice, puisque Glycère est à nouveau heureuse.

POLÉMON. — Oui, par Zeus, tu as raison. Le cuisinier, [revenu du marché], est à la maison. Qu'il sacrifie la truie.

DORIS. — Mais où est la corbeille et tout ce qu'il faut ?

420 POLÉMON. — La corbeille, ma chère, on l'apprêtera plus tard. Qu'il sacrifie toujours la truie. Moi je vais plutôt prendre une couronne sur quelque autel et me la mettre sur la tête.

DORIS. — Tu n'en seras que plus persuasif.

POLÉMON. — Faites-la venir maintenant.

DORIS. — Précisément elle allait venir [ici avec son père.]

425 POLÉMON (*voyant apparaître Pataecus*). — Le voilà ! Que va-t-il m'arriver ? (*Subitement pris de peur, il se sauve chez lui*).

DORIS. — Le malheureux ! Il s'est enfui en courant. Est-ce donc si un grand mal [d'entendre grincer] une porte ? Mais je vais entrer moi aussi prendre ma part des travaux qui m'attendent

Scène [.] PATAECUS, GLYCÈRE, POLÉMON.

PATAECUS (*Il arrive, causant avec Glycère*). — J'aime tout à fait ton mot : « je vais aider à la réconciliation. » Quand on est
430 heureux, accorder le pardon, voilà la marque d'un caractère grec. Holà ! qu'on coure l'appeler ! (*Apercevant Polémon*) Mais le voici.

POLÉMON. — Je tardais, mais je voulais offrir un sacrifice à l'occasion [du bonheur de Glycère], car j'ai appris qu'elle a retrouvé ceux [qui lui sont chers].

PATAECUS. — Bonne parole ! [Et maintenant], écoute ce que
435 je vais te dire : (*montrant Glycère*) celle-ci, je te la donne pour que tu aies d'elle des enfants en légitime mariage.

POLÉMON. — Je l'accepte.

PATAECUS. — Et je te donne pour dot trois talents.

POLÉMON. — Voilà encore qui est bien.

PATAECUS. — A l'avenir oublie que tu es soldat et, par les dieux, ne fais plus rien à la légère.

440 POLÉMON. — Par Apollon, moi qui fus si près de ma perte, j'agisrais encore à la légère ? [Je n'adresserai même pas un reproche ⁽²⁾] à Glycère. Pardonne-moi, ma chérie, c'est tout ce que je demande.

(1) Le sens est douteux. H. Weil comprend : son père continuait de sonder ses sentiments.

(2) La restitution est très incertaine : il n'y a vraiment pas de raison pour que Polémon adresse des reproches à Glycère.

GLYCÈRE. — Ce qui fut pour nous l'origine du bonheur, c'est ton emportement.

POLÉMON. — C'est vrai.

GLYCÈRE. — C'est pour cela que tu viens d'obtenir mon pardon ⁽¹⁾.

POLÉMON. — Viens sacrifier avec nous, Pataecus.

PATAECUS. — Il me faut arranger un autre mariage. Pour mon fils je prends la fille de Philinos.

GLYCÈRE. — O terre, ô dieux !

La suite de la scène est perdue, mais on approche manifestement de la fin et il est permis de croire qu'il ne manque que quelques vers.

MARCEL HOMBERT.

(¹) Au lieu de ἀγέλως, on pourrait suppléer ἐξόλως : c'est pour cela que tu as obtenu un pardon si aisé.

LA I^{re} ET LA IX^e BUCOLIQUE.

Le but de cette étude est de déterminer d'une part le sens de la I^{re} Bucolique, d'autre part le sens de la IX^e Bucolique, et de montrer avec autant de précision que possible le lien qui les unit l'une à l'autre.

On se mettra directement en face des textes. On les interprétera par eux-mêmes. On se laissera influencer le moins possible par les multiples travaux auxquels ils ont donné lieu, tant dans l'antiquité que de nos jours.

Pour plus de clarté, je procéderai par un exposé purement objectif des faits et des résultats auxquels la lecture et l'analyse de ces deux poèmes m'ont conduit.



En l'an 40 Alfenus Varus avait succédé à Pollion dans le gouvernement de la Gaule Cisalpine. Il eut la charge de procéder aux confiscations décidées et prescrites par Octave pour donner des terres à ses vétérans (1).

La mesure visait entre autres le territoire de Crémone, ville dont les habitants payaient ainsi leur hostilité aux triumvirs. Mais, le territoire de Crémone ne se trouvant pas suffisant, on prit le parti d'y adjoindre celui de Mantoue (2), peut-être sur l'initiative personnelle de Varus (3).

(1) Servius, *in Verg. Buc. Comm.*, VI, 6 ; IX, 10 ; 27.

(2) Servius, *in Aeneid. I Comm.*, ed. Thilo, p. 2 ; *in Buc.*, IX, 28 ; Donat, *Vergilii Vita*, 62 (dans les *Scholia Bernensia*, éd. Hagen) ; Probus, éd. Hagen (*Appendix Serviana*), p. 327.

(3) Cela expliquerait mieux les vers 27-29 de l'Egl. IX :

Vare, tuum nomen, superet modo Mantua nobis,

Le petit domaine de Virgile se trouva du coup menacé.

Dans des circonstances que nous ignorons, et probablement grâce à l'entremise d'un ami (sans doute Gallus ou Pollion) (1), Virgile put intéresser Octave à son sort. Octave lui donna l'assurance qu'en faveur de son talent poétique il serait excepté de la mesure qui frappait ses compatriotes.

Se fiant à la parole d'Octave, Virgile se considéra comme sauvé. Il assista à l'exode d'un grand nombre de ses voisins, heureux et gêné de son bonheur.

Telles étaient les circonstances, telle était la disposition d'esprit du poète lorsqu'il écrivit la 1^{re} Eglogue.



Cette Eglogue est un petit dialogue dramatique, dont le cadre, les personnages, le sujet même sont de pure fantaisie, mais ont été inspirés à Virgile par les événements et par sa situation personnelle.

Il imagine qu'un jeune campagnard des environs de Mantoue, qu'il appelle Mélibée, quitte le pays, après avoir comme tant d'autres été dépouillé de ses terres au profit d'un soldat d'Octave. Il emmène avec lui ses chèvres. C'est le soir. Il s'éloigne, l'âme lourde et résignée, quand, au bord de la route qu'il suit, il voit, paisiblement étendu sous un hêtre et jouant du chalumeau, un de ses compatriotes, le vieux Tityre, qui paraît exempt de tout souci. Il s'étonne :

Tityre, tu, patulae recubans sub tegmine fagi,
Siluestrem tenui musam meditaris auena ;
Nos patriae fines et dulcia linquimus arua...

Tityre ne se fait pas prier pour expliquer cette tranquillité singulière. Avec une exubérante bonhomie, qui fait contraste à la gravité mélancolique de Mélibée, il s'écrie :

Mantua uae miserae nimium uicina Cremonae,
Cantantes sublime ferient ad sidera cycni.

— Ces vers, restés inachevés (*necdum perfecta*, v. 26), se réfèrent à un moment où Mantoue était seulement menacée et où on pouvait encore espérer que Varus ne passerait pas à l'exécution. Puis l'évènement fut brusqué. — Cf. *Schol. Bern.*, ad Ecl. III, 6.

(1) Servius, in *Buc.*, IX, 11.

O Meliboee, deus nobis haec otia fecit !
 Namqué erit ille mihi semper deus...
 Ille meas errare boues, ut cernis, et ipsum
 Ludere quae uellem calamo permisit agresti.

Mélibée n'est pas plus avancé, puisque Tityre, — qui n'a pas, nous le verrons, le génie de la clarté, — ne dit pas qui est ce dieu à qui il a voué un culte si fervent. Le lecteur a déjà compris qu'il s'agit d'Octave ; mais pour Mélibée ce bienfaiteur tout-puissant reste un personnage parfaitement mystérieux. Après quelques mots, fort touchants, de retour sur lui-même, il demande à Tityre de lui dire un peu plus clairement les choses :

Sed tamen iste deus qui sit da, Tityre, nobis (1).

La réponse de Tityre ne sera guère plus précise, et elle sera interminable. Avec cette « simplicité rustique » dont parle Servius dans son Commentaire (2), il commence un long bavardage dans lequel il manque plusieurs fois de s'égarer.

C'est d'abord un éloge naïf de Rome, la capitale, que dans sa candeur (*stultus ego* !) il s'imaginait semblable à la seule ville qu'il connût, Mantoue, et dont la grandeur lui inspire un émerveillement sans bornes.

Il est si maladroit causeur qu'il ne dit pas expressément qu'il est allé à Rome. Mais Mélibée a compris à demi-mot. S'étonnant, à nouveau, il pose à Tityre une nouvelle question, avant d'avoir reçu réponse à la première :

Et quae tanta fuit Romam tibi causa uidendi ?

Tityre, ainsi stimulé, repart de plus belle. Il répond que c'est pour avoir sa liberté qu'il est allé à Rome ; et que, s'il a fini, sur le tard, la barbe déjà blanchie, par obtenir cette liberté, c'est grâce à Amaryllis, sa compagne ; et que, tant qu'il avait été sous la coupe de Galatée, qui n'était qu'une gaspilleuse, il n'avait cure de son pécule, ni par conséquent aucune espérance

(1) *Da*, qui n'est pas un simple synonyme de *dix*, équivaut à *explana*. Cf. Térence, *Heautontim.*, v. 10 ; et rapprocher *Phorm.*, v. 380.

(2) I, 19.

d'affranchissement, malgré les bestiaux et les fromages qu'il vendait constamment à la ville (1). Tout ce verbiage, où se multiplient les détails oiseux, est fort plaisant, d'abord parce que le personnage s'amuse à se railler lui-même (2), ensuite à cause de la manière dont ses idées s'associent et s'enchaînent. Il raconte son histoire, mais il la raconte à rebours : chaque détail le fait remonter à un détail antérieur qui l'explique (3).

Mélibée, sur le mode lyrique qui lui est propre, dit qu'il comprend à présent pourquoi Amaryllis lui avait paru si triste : Tityre n'était plus auprès d'elle.

Très prosaïquement Tityre, moins ému à cette pensée que Mélibée, répond en deux mots : *Quid facerem?* et reprend le fil de son récit. Il fallait bien, dit-il, qu'il aille à Rome, puisqu'il ne pouvait pas se faire affranchir ailleurs (il néglige de dire pourquoi) ; il ajoute qu'il n'aurait pu trouver ailleurs des dieux aussi bienveillants, *tam praesentes deos*, — pluriel emphatique qui, dans sa pensée, n'a trait qu'à Octave. Il est en effet ramené par ces mots à son point de départ et répond enfin, mais toujours d'une manière emphatique et vague, à la question initiale de Mélibée :

Hic illum uidi iuuenem, Meliboeae, quotannis
 Bis senos cui nostra dies altaria fumant.
 Hic mihi responsum primus dedit ille petenti :
 « Pascite ut ante boues, pueri, submittite tauros. »

(1) Le v. 33 :

Quamvis multa meis exiret uictima saeptis
 signifie en effet que Tityre vendait de nombreuses bêtes destinées aux sacrifices (et non qu'il les sacrifiait lui-même).

(2) Il se plaisait déjà lui-même dans les v. 19 sqq. : *Vrbem quam dicunt Romam, Meliboeae, putauit...* Ici cela s'accroît. Notez en particulier, à ce point de vue, la valeur de la parenthèse *fatebor enim* (v. 31) et le dernier vers de la réplique (v. 35) :

Non umquam grauis aere domum mihi dextra redibat.
 La tirade ne serait pas déplacée dans une scène de comédie.

(3) C'est un trait de nature : Tityre ne suit presque jamais l'ordre chronologique des événements ni l'ordre déductif des idées, mais l'ordre inverse. Ceci jusque dans le détail. Par ex. v. 32 : *nec spes libertatis est la conséquence de nec cura peculi*. Cf. v. 29 : *respexit tamen et longo post tempore uenit* ; v. 30 : *postquam nos Amaryllis habet, Galatea reliquit*.

Ces vers, sur lesquels se termine la première partie de l'Eglogue, sont particulièrement obscurs ; Tityre s'y exprime du moins plus confusément que jamais. Bien entendu, ce n'est pas d'Octave qu'il a sollicité sa liberté : il n'était pas esclave d'Octave ; il est venu la demander à son maître, qui apparemment habitait Rome. Mais, par la même occasion, par une chance heureuse, dans des conditions qu'il ne précise pas (et c'est le point faible du poème), il a pu voir Octave. Il lui a adressé une requête (*mihi petenti*), qui est évidemment celle de n'être pas exproprié de son petit domaine. A quoi Octave a répondu avec bonté :

« *Pascite ut ante boues, pueri, submittite tauros.* »

C'est-à-dire continuez à faire paître en paix vos troupeaux et à les accroître sans crainte ⁽¹⁾.

* * *

Dans toute cette première partie de l'Eglogue, Mélibée n'a guère pris la parole que pour provoquer Tityre à parler, et Tityre, avec un naïf égoïsme, n'a guère parlé que de lui-même. Il n'a pas un mot de pitié ou d'intérêt pour Mélibée, ni pour ses autres concitoyens exilés.

Dans la deuxième partie, c'est Mélibée au contraire qui devient le personnage principal, et Tityre ne fait plus que lui donner la réplique. Son rôle se compose de deux longs couplets lyriques, qui se font pendant : dans le premier, il vante et décrit le bonheur de Tityre ; dans le second, il décrit sa propre misère et celle de ses compagnons d'infortune. Il y a dans tout cela une admirable gradation du pathétique.

Mélibée s'est révélé à nous dès ses premières répliques comme une âme infiniment plus fine et plus sensible que celle de Tityre. Sa seule ressemblance avec Tityre est une sorte de fatalisme inné, d'acceptation de la destinée, qui forme en effet le

(1) Le seul mot vraiment difficile à expliquer dans ce passage est le *primus* du v. 44. Il équivaut certainement à un adverbe, *primum, statim, protinus*, avec ce sens : il me répondit immédiatement, sans que j'aie besoin d'insister.

fond de toutes les âmes paysannes : Mélibée ne songe pas plus à se révolter contre le sort qui l'accable que Tityre à s'enorgueillir de sa bonne chance ; ils prennent l'un et l'autre la vie très simplement, comme elle vient, comme elle est, sans avoir l'air de croire qu'elle pourrait être autrement (1). Mais, à cela près, les deux caractères sont aussi dissemblables que possible, et cette dissemblance va s'accroître encore dans toute la fin du poème.

Mélibée s'était peint d'un mot, au début : *Non equidem inuideo, miror magis*. Son étonnement a disparu après le récit de Tityre, mais c'est toujours sans jalousie qu'il considère le bonheur de son ami, qu'il en imagine toutes les douceurs et qu'il le compare à son propre sort. Il l'admire avec une sorte de joie amère, mais sincère et généreuse. Il y a dans toute cette tirade qui commence par le fameux : *Fortunate senex, ergo tua rura manebunt*, un charme, un attendrissement infini.

Exalté par le lyrisme de Mélibée, Tityre essaie de se mettre au ton. Mais il retombe dans son emphase habituelle et la pousse, cette fois, jusqu'au ridicule :

*Ante leues ergo pascentur aethere cerui
Et freta destituent nudos in litore pisces, etc..*

Tityre fait de la rhétorique sans le savoir, et de la rhétorique la plus pauvre.

Mélibée reprend la parole. Mais, chose singulière, entraîné peut-être à son tour par la grandiloquence de son interlocuteur, il commence par une hyperbole qui paraît assez déplacée dans sa bouche :

*At nos hinc alii sitientes ibimus Afros,
Pars Scythiam et rapidum cretae uenimus Oaxen
Et penitus toto diuisos orbe Britannos.*

C'est la seule faute de goût du poème, et elle est vénielle, la douleur de Mélibée excusant ses exagérations. Au reste, après ces trois vers malheureux, il revient aussitôt à son ton et à son

(1) Cf. des traits analogues chez le Moeris de la IX^e Eglogue ; notamment v. 5 : *quoniam Fors omnia uersat*.

style naturels. Il s'émeut à la pensée de l'état dans lequel il retrouvera ses champs bien-aimés si jamais, dans de longues années, les hasards de l'existence le ramènent au pays natal. Sa vive imagination lui représente les choses avec une précision si aiguë que de la tristesse il se laisse entraîner à l'indignation :

*Impius haec tam culta noualia miles habebit !
Barbarus has segetes ! etc.*

Son amertume va croissant jusqu'au trait final, chargé d'ironie :

Inserere nunc, Meliboee, puros, pone ordine uitas !..

Puis, aussitôt, comme s'il se reprochait ce mouvement, non pas même de révolte, mais d'humeur, si contraire à son caractère et si vain dans sa situation, il change de ton, se tourne vers ses chèvres, les associe à sa douleur, les emmène, continue sa route :

Ite, meae, quondam felix pecus, ite, capellae ;

et ce qui suit, qui est dans toutes les mémoires. Toute cette fin est exquise de sentiment et d'harmonie. Jamais l'attachement passionné, l'attachement vital du paysan pour la terre d'où il est issu et qu'il a fécondée de son labeur ne s'est exprimé d'une manière plus vraie, plus vive et plus touchante.

La plainte de Mélébée, relevée de cette nuance de véhémence et d'ironie que nous avons soulignée, émeut Tityre lui-même, qui sort enfin de son indifférence égoïste, et qui semble avoir maintenant un mouvement de pitié et comme un geste de regret impuissant, en voyant Mélébée reprendre, avec son troupeau, sa triste route d'exilé :

*Hic tamen hanc mecum poteris requiescere noctem
Fronde super uiridi. Sunt nobis mitia poma,
Castaneae molles et pressi copia lactis,
Et iam summa procul uillarum culmina fumant
Maioresque cadunt altis de montibus umbrae (1).*

Encore faut-il remarquer qu'il ne dément pas son caractère et qu'il partage avec une singulière facilité la résignation de l'in-

(1) Ces deux derniers vers si exquis veulent dire simplement en bonne prose : et voici bientôt l'heure du repas du soir.

fortuné Mélibée. Il ne lui dit même pas : tu pourrais, mais tu pouvais, tu aurais pu (poteras) passer encore cette nuit auprès de moi et partager mon modeste repas. On sent bien que, lorsqu'il l'aura vu partir, il sera de nouveau tout entier à son chalumeau, à Amaryllis, et aux moëlleuses châtaignes qui l'attendent.

* * *

Arrachons-nous maintenant au charme de cette scène rustique et demandons-nous ce que Virgile a mis de lui-même dans son Eglogue et à quelle intention il a obéi en l'écrivant.

Egaré par les commentateurs anciens ⁽¹⁾, on a souvent parlé d'allégorie. Le mot, assurément, n'est pas exact. Mais la I^{re} Eglogue est, selon la très juste formule de M. Frédéric Plessis, « un poème d'allusion ». C'est une fantaisie poétique nourrie de souvenirs et de sentiments personnels. Le lieu et la scène, le décor sont familiers à Virgile : ce sont les environs de sa ville de Mantoue. Les personnages sont ses compatriotes, des paysans de l'Italie du nord, qu'il peint comme il les a vus, qu'il fait parler (à la poésie près) comme ils parlent. Les noms seuls — Tityre, Mélibée, Amaryllis, Galatée — sont conventionnels et empruntés à la tradition pastorale, toute grecque et sicilienne. Hormis les noms et tel détail qui n'a qu'une valeur proverbiale (*Hylaeis apibus*, v. 51), tout ici est italien et pris sur le vif.

Les circonstances sont plus réelles encore que les personnages. Cette Italie du nord était le théâtre d'un désastre inouï. La mesure prise par Octave, qui nous étonne et qui était peut-être très politique, était la source de violences et de misères lamentables : on avait vu et on allait voir encore d'innombrables propriétaires ruraux dépossédés s'expatrier avec leurs familles, aller chercher fortune et asile où ils pouvaient, se disperser par le monde. A ceux qui tentaient de résister, le nouveau possesseur faisait un mauvais parti.

Le Mélibée de Virgile est un de ces malheureux émigrants. Il représente la foule douloureuse et résignée des victimes

(1) Cf. Servius et les absurdités auxquelles cette préoccupation de l'allégorie l'a conduit (notamment v. 1 et 29),

du partage des terres. Son cas n'est qu'un exemple entre mille. Et si la plupart des traits matériels et moraux du personnage ont un caractère individuel très marqué, il lui arrive cependant soit d'évoquer l'image de la misère générale (v. 11 sq. : *undique totis Vsque adeo turbatur agris*), soit même de parler au nom de tous ses compagnons d'infortune (v. 64 sqq. : *At nos hinc alii sitientes ibimus Afros*, etc.)

En face de lui, Tityre est au contraire seul de son espèce. C'est un privilégié qui, grâce à la bienveillance toute spéciale d'Octave et par une sorte de hasard tout à fait exceptionnel, est assuré de garder ses terres. S'il n'était pas allé à Rome juste à ce moment pour obtenir sa liberté, — et Virgile paraît avoir fait de lui un esclave nouvellement affranchi précisément pour lui donner l'occasion d'aller à Rome et de se trouver en présence d'Octave (1), — si à Rome il n'avait pas vu Octave (dans des circonstances que son récit, nous l'avons vu, ne précise pas), il serait comme tous les autres : il participerait à l'exode général.

Ceci posé, et sans perdre de vue que Tityre et Mélibée sont des personnages imaginaires, demandons-nous ce que Virgile a prêté de sa propre personnalité à chacun d'eux. On dit couramment que Tityre représente Virgile. C'est juger la chose un peu vite. Pour un esprit non prévenu, il n'y a pas moins de ressemblances, et il y a des ressemblances plus profondes, entre Virgile et Mélibée qu'entre Tityre et Virgile. — Tityre est vieux, sa barbe blanchit, il doit avoir une cinquantaine d'années ; Mélibée est jeune : il est par l'âge bien plus voisin de Virgile, qui a environ trente ans. Tityre est un esclave qui vient de se faire affranchir ; Mélibée est de très modeste condition, mais de condition libre, semble-t-il (2) : c'est exactement le cas de Virgile. Au moral, Tityre, brave homme, bonhomme, mais phraseur, dénué de toute finesse, et si candidement égoïste, ne rappelle aucunement Virgile ; Mélibée est une nature douce, sensible, mélancolique, et comme affinée encore par la souffrance et par

(1) Il en a fait sans doute aussi un *vieil* esclave pour mieux expliquer le geste de mansuétude d'Octave à son égard.

(2) Cf. le ciues du v. 71.

l'épreuve : il est la propre image de ce Virgile, qu'anime une si profonde et si tendre pitié de toutes les douleurs de l'humanité. C'est en lui, et non en Tityre, que Virgile a mis son âme ; c'est à lui que Virgile a prêté sa propre sensibilité. N'est-ce pas visible jusque dans la manière dont Mélébée s'occupe de ses chèvres, dont il parle d'elles, dont il leur parle ? (1) Son dernier mot, si touchant, est pour elles : Non, me pascente, capellae, Florentem citysum et salices carpetis amaras. Rien de pareil chez Tityre : il ne parle de ses bêtes, sans l'ombre d'une émotion, que lorsqu'il est question de les sacrifier ou de les vendre (2). Des deux interlocuteurs, le poète, ce n'est assurément pas Tityre.

S'il fallait absolument identifier Virgile à l'un de ses deux personnages, on serait tenté de l'assimiler à Mélébée bien plutôt qu'à Tityre. D'où vient donc l'opinion commune que c'est Tityre qui représente Virgile ? Uniquement de l'analogie, d'ailleurs incomplète, des situations : Tityre a conservé son domaine grâce à la bienveillance d'Octave, alors que Mélébée est obligé de fuir avec la masse de ses concitoyens ; Virgile, au moment où il écrivit la 1^{re} Eglogue, *croyait* qu'il allait bénéficier de la faveur dont Tityre est l'objet. Il voyait la chose faite en raison des assurances qu'il avait reçues, il la réalisait en imagination, s'en réjouissait d'avance, et l'Eglogue est écrite en partie, — mais en partie seulement, — pour remercier Octave de ce bienfait. En réalité, chose piquante, c'est le sort de Mélébée qui attend Virgile, et non pas le sort de Tityre. Servius nous donnait un bon conseil lorsqu'il écrivait : « Hoc loco Tityri sub persona Vergilium debemus accipere, non tamen ubique, sed tantum ubi exigit ratio. » (3)

On pense aussi, mais sans preuve positive, qu'en faisant décrire par Mélébée le domaine de Tityre (v. 46 sqq.) Virgile a décrit son propre domaine : ce n'est pas certain, c'est très vraisemblable. Je croirais plutôt que le domaine de Tityre est un

(1) V. 12 sqq ; 74 sqq. ; rapprocher v. 49 sq.

(2) Cf. v. 8 ; 21 ; 33.

(3) V. 1.

domaine de fantaisie, comme le personnage de Tityre est un personnage de fantaisie, mais que Virgile a *pensé* à son propre domaine en dépeignant celui de Tityre, comme il a *pensé* à sa propre situation en imaginant celle de Tityre, et que certains détails (on le sent du reste à la lecture) sont réels (1). Mais il est est aussi téméraire de reconstituer d'après ces vers la topographie du petit domaine de Virgile que de prétendre expliquer par rapport à Virgile lui-même tous les détails de l'existence de Tityre : Amaryllis, Galatée, les fromages, et ce qui s'ensuit (2).

Bref, le poème contient des allusions, assez nettes, à la situation personnelle de Virgile, mais ces allusions sont noyées dans le reste. Et surtout aucun des deux personnages ne *représente* à proprement parler Virgile (3) : Tityre est Tityre, Mélibée est Mélibée, le dialogue est un dialogue rustique, remarquable de réalisme, malgré la couleur lyrique ou élégiaque de certains passages. La part de la convention est véritablement réduite au minimum.



Maintenant qu'a voulu faire Virgile ? Il est assez clair qu'il a voulu remercier Octave de l'accueil qu'il avait trouvé auprès de lui (soit à la suite d'une démarche directe, soit par l'intermédiaire de Pollion, de Varus, de Gallus ou de Mécène, comme

(1) Voici, par exemple, des choses qui sont vues et entendues :

... uicino ab limite saepes

Hyblaeis apibus florem depasta salicti...

Et :

Hinc alta sub rupe canet frondator ad auras,

Nec tamen interea raucae (tua cura) palumbes

Nec gemere aeria cessabit turtur ab ulmo.

(2) Il y a probablement plus d'exactitude dans les vers 7-9 de la IX^e Eglogue, qui situent le domaine de Menalcas, c'est-à-dire de Virgile lui-même :

... qua se subducere colles

Incipiunt mollique iugum demittere cliuo,

Vsque ad aquam et ueteres, iam fracta cacumina, fagos.

(3) Quand Virgile, dans l'Eglogue IX, a voulu se désigner lui-même (et d'une manière tout à fait claire) sous un nom de convention, il s'est appelé Menalcas.

les biographes le donnent à entendre). Le *deus nobis haec otia fecit*, dès le sixième vers, ne s'expliquerait pas autrement, et toute la première moitié de l'Eglogue (jusqu'au v. 45), si on laisse de côté les fioritures et le pittoresque du développement, se ramène à ceci : une action de grâces à Octave. — Mais il y a la seconde partie, dans laquelle Octave n'apparaît plus qu'incidemment (*Ante leues ergo pascentur in aethere cerui... Quam nostro illius labe tur pectore uultus*) et qui est essentiellement un parallèle entre le bonheur exceptionnel de Tityre et la misère de tous ses concitoyens expulsés. Le morceau capital, c'est évidemment la seconde tirade de Mélibée, celle où il peint d'une manière si pathétique sa désolation d'émigrant, à la pensée de ce qu'il laisse derrière lui, de ce qu'il retrouvera si jamais le destin veut qu'il revienne visiter sa terre natale : *Barbarus has segetes !...* La douleur l'entraîne un instant très loin, puisqu'il dit à demi-mot (comme il convient à cette âme douce et mesurée) l'injustice de la mesure dont il est victime (*his non consequimur agros*), puisqu'il en fait retomber la responsabilité sur les ambitieux qui ont déchaîné les guerres civiles (*En quo discordia ciues Produxit miseros !*). Un autre maudirait, il se borne à gémir ; il n'y en a pas moins là, en termes adoucis et à mots couverts, mais sur le sens desquels il est impossible de se tromper, « une véritable protestation », comme on l'a remarqué, « contre l'attribution des terres aux vétérans » : « Quand on songe, dit Cartault ⁽¹⁾, que Virgile traite d'impies et de barbares ces soldats, qui venaient de faire la fortune d'Octave, sur lesquels s'appuyait sa puissance, dont il devait avoir encore besoin pour devenir le maître du monde, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il a été singulièrement hardi. En lisant cette pièce qui, sans lui être dédiée formellement, lui était cependant destinée, Octave, à côté des remerciements qui ne lui étaient pas ménagés, a trouvé aussi une condamnation des mesures injustes qu'il avait dû prendre, et l'on serait tenté de croire que, si Virgile a exagéré le ton de la reconnaissance, c'était pour faire passer la leçon. » — Ainsi l'intention du poète est double : remercier

(1) *Etude sur les Bucoliques*, p. 346.

Octave pour la faveur dont il est personnellement l'objet, lui dire néanmoins ce qu'il pense du traitement brutal et inique dont sont victimes tous ses compatriotes autour de lui.

On trouve quelquefois choquantes les formules d'adoration hyperboliques à l'adresse d'Octave que Virgile a prêtées à Tityre (1) : qui sait si elles n'ont pas pour but, ainsi que le suggère Cartault, de faire passer la critique qui les contrebalance et les suit ? Et qui sait d'autre part si ce n'est pas précisément cette critique, ce blâme mal dissimulé, qui a finalement indisposé Octave et l'a amené à laisser dépouiller Virgile ? Octave n'était-il pas fondé à se demander si les vrais sentiments de Virgile à son égard étaient ceux qu'exprime Tityre (*erit ille mihi semper deus*) ou ceux qu'exprime, en termes à peine détournés, Mélibée (*En quo discordia ciues Produxit miseris !*), et si les premiers n'étaient pas seulement destinés à masquer les seconds et à donner le change ? Virgile, obligé d'Octave, ne tenait-il pas, par la bouche de Mélibée, le langage d'un adversaire politique d'Octave ? Un partisan de Brutus et Cassius, un tenant de Sextus Pompée, auraient-ils parlé autrement ? On n'a pas assez remarqué la réflexion de Servius (2) : « *Hic Vergilius Octavianum Augustum laesit ; tamen secutus est ueritatem...* »

Chose curieuse, Virgile semble s'être plus tard repenti et comme excusé de son audace. C'est ainsi du moins que Cartault interprète (3) (et je ne suis pas éloigné de croire qu'il a raison) les deux derniers vers des *Géorgiques* :

*Carmina qui lusi pastorum audaxque iuuenta,
Tityre, te patulae cecini sub tegmine fagi.*

« Moi qui mis en scène les bergers et qui, avec la témérité de la jeunesse, te chantai, Tityre, sous l'abri d'un hêtre touffu. » On veut en général que l'audace que s'attribue Virgile soit d'avoir introduit des allusions d'actualité dans le cadre pastoral, mais rien dans le texte ne le donne à supposer. Ou bien *audax*

(1) V. 6 sqq. ; 41 sqq. ; 59 sqq.

(2) V. 70.

(3) Ouvr. cité, p. 66.

iuuenta est une simple formule de modestie sans portée, ou bien il faut entendre ces mots dans le sens que leur a donné Cartault : Virgile a pâti de son imprudence, il la regrette et la met sur le compte de son inexpérience et de sa jeunesse.

Nous verrons tout à l'heure, en examinant l'Eglogue IX, que cette interprétation se confirme et que Virgile n'avait pas attendu les *Géorgiques* pour confesser sa maladresse.

* * *

La IX^e Eglogue, qui forme par son sujet le complément et la contre-partie de la I^{re} est encore un poème d'allusion. Mais ici l'allusion est tout : elle fait tout l'intérêt du poème, qui n'aurait même pas de sens en dehors d'elle. Les interlocuteurs n'ont rien d'attachant par eux-mêmes : ce sont des comparses sans relief, dont l'un seulement, Moeris, possède quelque individualité. Le dialogue n'a rien de dramatique : c'est un entretien sans ombre d'action. Mais le principal personnage, qui reste dans la coulisse, n'est autre que Virgile lui-même, sous le nom de Menalcas (1).

Dans l'intervalle entre la I^{re} et la IX^e Eglogue (2) le vent a complètement tourné. Virgile a été dépossédé : il est maintenant dans une situation semblable à celle de Mélibée. Son désappointement s'est aggravé des menaces ou des mauvais traitements dont il a été l'objet de la part du vétéran qui l'a dépouillé. Il a, lui aussi, quitté le pays. Sa tristesse, son regret sont profonds. C'est sous l'empire de ces sentiments qu'il compose sa nouvelle Bucolique.

* * *

Nous sommes, cette fois encore, sur une des routes qui mènent à Mantoue. Moeris, un vieux serviteur campagnard, porte des chevreaux dans ses bras et va, son ancien maître ayant été dé-

(1) Cf. Quintilien, *Inst. orat.*, VIII, vi, 46.

(2) Cet intervalle, que rien ne permet de mesurer exactement, est apparemment de quelques mois. Cf. Cartault, *ouvr. cité*, p. 69.

pouillé de son domaine et réduit à quitter la contrée, les offrir au nouveau possesseur du sol : il espère sans doute l'amadouer par ce tribut volontaire, dont il ne s'acquitte qu'à contre-cœur. Un jeune berger, Lycidas, le rencontre ou le rattrape, et la conversation s'engage.

Lycidas, le premier, apostrophe Moeris et lui demande familièrement où il va :

Quo te, Moeri, pedes? an quo uia ducit, in urbem?

A cette question, faite par le jeune homme sur un ton léger, s'oppose dès les premiers mots le ton pathétique de la réponse. Moeris, résigné à son sort, n'en est pas moins plein de tristesse et de colère concentrée. Il semble que l'émotion l'empêche d'ordonner l'expression de ses idées : sa première phrase est tout enchevêtrée, sa parole coupée de parenthèses ; il se jette tout d'abord sur les mots les plus expressifs :

O Lycida! uiui peruenimus, aduena nostri
 (Quod numquam ueriti sumus) ut possessor agelli
 Diceret : « Haec mea sunt ; ueteres, migrate, coloni. »
 Nunc uicti, tristes (quoniam Fors omnia versat),
 Hos illi (quod nec uertat bene!) mittimus haedos (1).

Ainsi cette spoliation a été une surprise pour ceux qui en ont été victimes : quod numquam ueriti sumus. Pourquoi? La réponse de Lycidas nous l'apprend. Car Lycidas est déconcerté de la nouvelle ; il avait entendu dire que Menalcas, poète réputé, avait obtenu grâce à ses vers la faveur de conserver tous ses biens :

Omnia carminibus uestrum seruasse Menalcan.

Moeris soupire : « Tu l'avais entendu dire? C'est en effet un bruit qui a couru (2), répond-il. Mais nos chants, Lycidas,

(1) Il faut entendre *mittimus* simplement dans le sens de : je vais lui offrir ces chevreaux. Cf. *Revue de Philol.*, t. L, p. 235, et noter que *ferimus*, *portamus*, n'auraient pas fait le vers. — Rapprocher encore *Aen.*, IV,623 : cinerique haec *mittite* nostro Munera.

(2) Je pense qu'il faut ponctuer avec un point d'interrogation

n'ont pas plus de pouvoir au milieu des traits de Mars que les colombes de Chaonie contre l'aigle qui fond sur elles. » Image qui donne à penser, malgré son caractère proverbial, que Moeris, au contact de son maître, a pris l'habitude d'exprimer sa pensée en poète. — Puis viennent trois vers importants, dans lesquels Moeris fait allusion, d'une part à une querelle (*lites*) qui a failli mal tourner pour son maître et pour lui-même, d'autre part à un présage rustique qui, dit-il, les a préservés d'un malheur plus grand en les déterminant à la prudence :

Quod nisi me quacumque nouas incidere lites
Ante sinistra caua monuisset ab ilice cornix ⁽¹⁾,
Nec tuus hic Moeris nec uiueret ipse Menalcas.

Lycidas en croit ses oreilles avec peine. Quoi ! la vie de Menalcas a été menacée ! Quelqu'un aurait osé tuer un tel poète ! Quelle perte s'il avait disparu ! ... Simple transition, toute factice, pour introduire le développement central du poème.

* * *

A partir de là, en effet, Lycidas et Moeris se livrent à une sorte d'éloge alterné de leur poète favori, citant les vers de Menalcas qui leur reviennent en mémoire.

Lycidas rappelle d'abord un chant purement pastoral, où nous retrouvons le nom de Tityre et les chèvres de la 1^{re} Eglogue :

« Tityre, dum redeo (breuis est uia), pasce capellas
Et potum pastas age, Tityre, et inter agendum
Occursare capro (cornu ferit ille) caueto. » ⁽²⁾

Puis Moeris, des vers dédiés à Varus, gouverneur de la Cisalpine, au moment des expropriations, et restés d'ailleurs inachevés :

après *audieras* (v. 11) : *Audieras? et fama fuit. Sed... Le tour est bien plus vif et bien plus naturel.*

⁽¹⁾ Trait de superstition paysanne, à rapprocher de la réflexion de Mélébée (Egl. I, v. 16-17) :

Saepe malum hoc nobis, si mens non laeua fuisset,
De caelo tactas memini praedicere quercus.

⁽²⁾ Rappelons que ces vers sont traduits de Théocrite, *Id.* III, v. 3 sqq.

« Vare, tuum nomen superet modo Mantua nobis,
Mantua uae miserae nimium uicina Cremonae,
Cantantes sublime ferient ad sidera cycni. »

Le sens de ces vers est net : « Varus, si grâce à ta protection Mantoue n'est pas enveloppée dans les spoliations, nous chanterons tes louanges jusqu'au ciel. » Les cygnes étaient nombreux dans la région de Mantoue ; ils symbolisent ici l'âme même du pays et de ses habitants.

Mis en goût par ces derniers vers, qui sont en effet gracieux, vigoureux et touchants,— surtout pour un habitant du pays, — Lycidas prie instamment Moeris de lui en réciter d'autres. Et, voulant expliquer son amour pour les beaux poèmes, il ajoute, dans une sorte de longue parenthèse (v. 32-36), qu'il est poète lui-même, mais qu'il sait bien, malgré les compliments dont le comblent les bergers, qu'il n'égale encore ni Varius ni Cinna, qu'il n'est qu'une oie qui crie parmi les cygnes. Cette digression est, notons-le, le seul passage où Lycidas, figure très effacée, prenne une ombre de personnalité. Ses déclarations n'ont pas grand intérêt en elles-mêmes ; elles ont surtout pour objet d'introduire en passant cet éloge (inattendu ici d'ailleurs) de Varius et d'Helvius Cinna, à qui Virgile est heureux de rendre hommage (1).

Moeris cherche dans sa mémoire et récite un nouveau fragment des poèmes de Menalcas. Ce sont des vers d'amour, adressés à Galatée par le jeune Cyclope Polyphème et librement imités de Théocrite (*Id.* XI, v. 41 sqq.) (2).

(1) Quant au calembour qu'il ferait d'après Servius sur le mot *anser* (et qui serait repris par Properce, II, xxxiv, 84), il est prudent de n'en accepter l'idée qu'avec réserve.

(2) On remarquera que Virgile a à la fois réduit et idéalisé son modèle. Dans Théocrite il choisit ses traits. Il supprime en particulier ceux qui lui paraissent trop peu délicats, le v. 43 par exemple : "Αδιον ἐν τῶντροφ παρ' ἐμὶν τὰν νύκτα διάξεις. De même, l'épithète γλυκύκαρπος appliquée à la vigne disparaît ; l'expression ποτὸν ἀμβρόσιον pour désigner l'eau qui vient de la montagne, n'est pas non plus imitée : elles ont, malgré leur grâce, quelque chose de trop matériel. — Cf. sur ce passage et cette imitation Cartault, ouvr. cité, p. 370.

Lycidas, charmé, réclame un autre chant encore, dont il se rappelle l'air, mais dont il a oublié les paroles. Il les cherche vainement : *Si uerba tenerem!* Et l'on peut supposer qu'il se met à fredonner l'air afin d'aider Moeris à les retrouver.

Moeris fait lui-même effort pour se souvenir. Il retrouve le début ; ce sont des vers qui font allusion au lever d'un astre nouveau, l'astre de César (*Caesaris astrum*), astre propice et fécondant, si beau que les autres constellations, jusque-là honorées des humains, ne méritent plus un regard. Cet astre ne peut être que la fameuse comète, apparue en 44 lors des jeux funèbres en l'honneur de César et qui avait si fort impressionné les esprits ⁽¹⁾. Mais il est clair qu'à travers César l'éloge vise et atteint Octave, son continuateur et son héritier, sur qui reposent tous les espoirs du monde. L'apparition de la comète, présageant une ère nouvelle de prospérité et de paix, coïncide avec l'entrée en scène d'Octave ; elle est l'annonce miraculeuse de sa puissance et de sa gloire ⁽²⁾ :

« Daphni, quid antiquos signorum suspicis ortus ?
 Ecce Dionaei processit Caesaris astrum,
 Astrum, quo segetes gauderent frugibus et quo
 Duceret apricis in collibus uuo colorem.
 Inserere, Daphni, piros, carpent tua poma nepotes. »

Arrivé là, Moeris s'interrompt : la mémoire lui manque. Il se plaisante, non sans quelque tristesse, sur cette défaillance due à l'âge, ajoute que Menalcas lui-même (entendez : quand il sera de retour, dans des jours devenus meilleurs) redira ces vers à Lycidas aussi souvent qu'il le voudra :

Sed tamen ista satis referet tibi saepe Menalcas ⁽³⁾.

⁽¹⁾ La superstition populaire avait cru y voir l'âme de César divinisé. Cf. Suétone, *Caes.*, 88 ; Pline, *N. H.*, II, xxiii, 4 ; Sénèque, *Nat. Quaest.*, VII, xvii, 2 ; Dion Cassius, XLV, 7 ; Horace, *Carm.*, I, xii, 47 ; Virgile, *Georg.*, I, 488.

⁽²⁾ On sait comment Octave lui-même avait exploité l'événement. La statue de César qu'il fit dresser sur le Forum était surmontée d'une étoile d'or (Suétone, Pline, *loc. cit.*), et cette étoile se retrouve sur les monnaies de l'époque.

⁽³⁾ Cf le vers final : *Carmina tum melius....*, qui éclaire le sens de celui-ci.

* * *

Lycidas insiste. Moeris lui donne, dit-il, une mauvaise raison. L'heure, le lieu sont favorables : qu'il s'arrête, qu'il pose ses chevreaux et qu'il chante. « Nous arriverons toujours à la ville, ajoute-t-il avec désinvolture. Ou bien, si nous craignons d'être pris par la pluie, continuons notre route en chantant, je te porterai ton fardeau. »

Mais Moeris s'obstine à refuser, non sans mélancolie :

Desine plura, puer, et quod nunc instat agamus ;
Carmina tum melius, cum uenerit ipse, canemus.

Quod nunc instat, ce qui presse, c'est d'apporter les chevreaux au nouveau maître. Qu'on se rappelle le quod nec uertat bene ! du vers 6, et l'on sentira ce qu'il y a d'amertume dans cette résignation du vieux Moeris aux nécessités de l'heure présente. Le dernier vers, par contre, est sa revanche, sa consolation dans le malheur : avec une pieuse opiniâtreté, il persiste à espérer le retour de Menalcas, à l'attendre contre toute vraisemblance. Encore un trait de ce fatalisme paysan qui ne croit jamais impossible aucun retour de fortune, — quoniam Fors omnia uersat.

Ce que Moeris disait tout à l'heure de sa mauvaise mémoire n'était donc, au fond, qu'une défaite : c'est en réalité le chagrin qui lui ôte l'envie de chanter. Et le dialogue s'arrête sur cette note triste, mais non désespérée, qui donne bien la tonalité générale du poème.

* * *

Si l'on s'en tient au sens littéral, cette Eglogue n'est guère attachante : le caractère familier de la conversation, les détails du décor ⁽¹⁾ ou des sentiments ne manquent pas d'une certaine grâce ; mais, si l'on ne songeait que Menalcas, c'est Virgile, le fond même de l'entretien serait dénué d'intérêt. Moeris, à vrai dire, est assez vivant. Il a des traits qui rappellent Mélibée :

(1) Notamment v. 57 sqq. : Et nunc omne tibi silet aequor, etc.

sa sensibilité, sa tristesse, son « humanité ». C'est le type de ces vieux serviteurs dévoués corps et âme à leur maître, prêts à tout affronter pour lui, jusqu'à la mort :

Nec tuus hic Moeris nec uiueret ipse Menalcas.

Il est possible qu'un véritable serviteur de Virgile lui ait servi de modèle. Mais Lycidas, par contre, n'est qu'un nom. Il se dit poète ; il est insignifiant et plat : Moeris a l'âme cent fois plus poétique que lui. Son rôle est de provoquer son interlocuteur aux confidences et de lui donner la réplique. Il n'a, comme les confidents de tragédie, qu'une apparence de personnalité ; il n'existe qu'à titre d'artifice littéraire.

Ajoutons qu'il n'y a aucune comparaison à faire entre cette Eglogue, si gauchement artificielle, et l'Idylle VII de Théocrite, à laquelle Virgile a songé en la composant. Car, si le sujet de la IX^e Bucolique a un caractère personnel très marqué, le canevas, les lignes générales, et aussi plus d'un détail, en sont empruntés, on le sait, à la première partie de la célèbre Idylle des *Thalysies*. Ce n'est pas ici le lieu d'entreprendre un rapprochement minutieux des deux textes (1). Rappelons seulement que les *Thalysies* sont un des chefs-d'œuvre et, selon d'excellents juges, le chef-d'œuvre de la poésie bucolique (2) ; que Théocrite y a usé avec le tact le plus sûr du procédé périlleux qui consiste à travestir allégoriquement des citadins en bergers ; qu'il s'y est mis en scène lui-même sous la figure de Simichidas ; et que l'individualité du chevrier Lycidas, qui représente un poète de ses amis, s'y dessine avec une grande netteté. Ce que Virgile a pris à Théocrite, c'est d'abord l'idée de la rencontre sur une route, de la conversation poursuivie en marchant et des chants qui abrègent le chemin (3). C'est ensuite l'idée d'employer ce procédé

(1) Sur ce point, consulter Cartault, ouvr. cité, p. 376.

(2) Sainte-Beuve se plaisait à l'appeler « la reine des Eglogues ». V. *Portraits littéraires*, t. III, p. 17.

(3) La réflexion du Lycidas de Virgile (v. 64) :

Cantantes licet usque, minus uia laedit, eamus
rappelle, quoique d'un peu loin, celle du Lycidas de Théocrite (v. 36) :

'Αλ' ἄγε δῆ...

Βουκολιασδώμεσθα · τάχ' ὤτερος ἄλλον ὄνασει.

pour parler indirectement de lui-même, — plus indirectement d'ailleurs que Théocrite, puisqu'au lieu de paraître sous un travestissement il est seulement l'objet du dialogue. C'est le nom, mais le nom seulement, et certains traits qui chez lui sont accessoires et font hors-d'œuvre (1), du personnage de Lycidas. C'est un détail descriptif, ingénieusement adapté et incorporé au contexte (2). Le reste rappelle encore Théocrite par diverses réminiscences, mais ne dérive plus des *Thalysies*. On ne peut donc parler d'imitation que dans un sens très général. L'Idylle de Théocrite a pu être, littérairement parlant, le point de départ de l'Eglogue virgilienne ; mais Virgile, en appropriant ses emprunts aux convenances de son sujet, a moins reproduit que transposé son modèle, et il lui est resté très inférieur.

Mais l'intérêt biographique de l'Eglogue IX compense dans une large mesure son infériorité littéraire. C'est par les allusions qu'elle contient aux événements de la vie de Virgile et à la conduite du poète qu'elle mérite surtout notre attention.

Le vers :

Omnia carminibus uestrum seruasse Menalcas

nous reporte au moment de la I^{re} Eglogue, quand Virgile croyait pouvoir compter sur la faveur d'Octave et conserver son domaine. Que s'est-il passé ensuite ? Non seulement il a été dépouillé (3), mais il a été maltraité. Moeris donne même à entendre que

(1) Les vers 32-36 de l'Eglogue : *Et me fecere poetam... anser olores*, sont calqués sur les vers 37-41 de l'Idylle : *Καὶ γὰρ ἐγὼν Μοισῶν... ὡς τις ἐρῆσδω*.

(2) Comparer Egl., v. 59-60 :

*Hinc adeo media est nobis uia ; namque sepulcrum
Incipit apparere Blanoris,*

et Id., v. 10-11 :

*Κοῦπω τὰν μεσάταν ὁδὸν ἀνυμες, οὐδὲ τὸ σᾶμα
Ἄμιν τὸ Βρασίλα κατεφαίνετο.*

— On peut encore noter que le *Quo te, Moeri pedes?* du v. 1 est un souvenir déformé du v. 21 de l'Idylle :

Σιμιλίδα, πῆ δὴ τὸ μεσαμέριον πόδας ἔλκεις ;

(3) V. 2-4. — Notez le contraste entre l'injonction du vétéran :

sa vie a été en danger : nec uiueret ipse Menalcas (v. 16). Il se pourrait que ce dernier trait fût un trait de pure invention, destiné à alimenter en le dramatisant l'entretien de Moeris et de Lycidas ; c'est du moins très probablement une exagération pathétique. Il faut en effet, à mon avis, distinguer entre les éléments dont se compose le psuedo-récit de Moeris (v. 11-16). Il y a eu, semble-t-il, une aventure réelle, à laquelle Moeris fait allusion en des termes malheureusement trop discrets : *tela inter martia* (v. 12), *nouas lites* (v. 14). Quelle aventure ? Nous n'avons aucun moyen d'en restituer les circonstances ; mais ce qui paraît ressortir du texte, c'est que Virgile eut avec un vétéran une contestation qui tourna à son détriment (1). Et sur le souvenir de cet incident authentique Moeris brode sans doute des détails dus à la fantaisie du poète :

Quod nisi me quacumque nouas incidere lites
Ante sinistra caua monuisset ab ilice cornix,
Nec tuus hic Moeris (2) nec uiueret ipse Menalcas.

De toutes façons, ces vers posent un problème. Les commentateurs anciens s'y sont aiguisé l'esprit. Mais ce qui frappe surtout quand on les consulte, ce sont leurs irréductibles divergences. Il est clair que la difficulté était pour eux la même que pour nous et qu'ils se sont ingénies à la résoudre, soit en utilisant des traditions, orales ou écrites, plus ou moins déformées, soit en forgeant de toutes pièces, sans méthode ni critique, l'explication qui leur manquait. Tous font état aveuglement du : *nec uiueret ipse Menalcas*.

D'après Servius, Virgile faillit être tué par un centurion du

« *Veteres, migrate, coloni* » et les paroles bienveillantes prêtées à Octave dans la 1^{re} Eglogue (v. 45) : « *Pascite ut ante boues, pueri, submittite tauros.* »

(1) Rien n'indique que le mot *lis* dont se sert Virgile (v. 14) et que reprennent après lui ses commentateurs et biographes doive être pris dans son sens juridique de « procès ». Cf. d'ailleurs Servius, IX, 14 : *Nouas lites magnas, id est militaria iurgia*.

(2) Il y a de grandes chances, en tout cas, pour que le rôle que Moeris se prête à lui-même dans cette affaire soit purement imaginaire.

nom d'Arius, à qui il voulait reprendre ses terres : il n'échappa à sa poursuite qu'en se jetant dans le Mincius (1). Après quoi il partit pour Rome, après avoir confié la garde de son domaine à ses régisseurs (procuratores) et leur avoir donné pour consigne d'obéir provisoirement à Arrius (2). La même version se retrouve chez Donat, qui y joint quelques fioritures de détail (3). C'est la seule qui, cadrant avec le texte même de Virgile, ne lèse sur aucun point la vraisemblance. Le pseudo-Servius de Daniel relate une autre tradition entièrement différente et manifestement fautive, suivant laquelle Virgile ayant obtenu de garder ses terres, une querelle se serait élevée, pour une question de limites (de finibus) entre lui et ses nouveaux voisins : l'un de ceux-ci, nommé Clodius, déclara qu'il allait trancher le différend en tuant Virgile ; il se jeta sur lui l'épée à la main, et Virgile dut se réfugier dans la boutique d'un marchand de charbon (in tabernam carbonariam), qui le fit sortir par une autre porte (4). Pur roman, péchant par la base, puisque Virgile fut très certainement exproprié, mais qui n'atteint pas encore en invraisemblance l'absurde récit de Probus : les terres de Virgile réparties entre soixante vétérans ; Virgile obtenant d'Auguste, grâce à Cornelius Gallus, la restitution de son domaine ; les vétérans furieux ; l'un d'eux, le primipilaire Milienus Toro, voulant le tuer ; Virgile ne devant son salut qu'à la fuite (5).

De toutes ces histoires, bâties à plaisir et plus ou moins intelligemment sur le texte de l'Églogue, rien ne se dégage de solide. Il faudrait pouvoir remonter à des sources moins corrompues. Ce qui me paraît le plus probable, en l'absence de documents positifs, c'est que Virgile, se croyant couvert par la parole d'Octave, refusa de céder ses terres au vétéran qui venait en prendre possession, et que de là naquit la querelle qui faillit

(1) Servius, prooem., éd. Thilo, p. 3 ; III, 94 ; IX, 1 ; 16.

(2) IX, 1.

(3) DONAT, *Vergilii Vita*, 20 ; 63. — Cf. *Scholia Bernensia*, III, 95.

(4) IX, 1.

(5) Probus, *In Verg., Buc. et Georg. Comm.*, éd. Keil, p. 5 sq.

mal tourner pour le poète. Que Virgile, s'y trouvant contraint, ait alors quitté le pays, c'est ce qui résulte non seulement des paroles prêtées au nouveau possesseur : « *Veteres, migrate, coloni* » (v. 4), mais encore et surtout du dernier vers de l'Eglogue :

Carmina tum mellus, cum uenerit ipse, canemus.



Reste à déterminer les raisons qui poussèrent Virgile à écrire ce poème. Question particulièrement délicate. Car la IX^e Eglogue est à tout prendre un éloge de Virgile par Virgile, un panégyrique personnel, que la forme pastorale ne cherche même pas à déguiser. Moeris et Lycidas sont les porte-parole du poète ; Menalcas est un pseudonyme transparent.

Cet éloge n'a rien de modéré :

*Quis caneret Nymphas ? quis humum florentibus herbis
Spargeret etc. ?* (1).

et la manière dont Virgile cite ses propres vers en les faisant valoir, en en soulignant le charme et les mérites, est au moins fort surprenante. L'éloge s'étend d'ailleurs de la production littéraire à la vie privée, embrassant pour ainsi dire toute la personnalité du poète. Car la partie centrale (v. 17-55), où Moeris et Lycidas vantent à l'envi le talent poétique de Menalcas, est encadrée, ne l'oublions pas, entre un préambule, où Moeris dit son affliction d'avoir vu son maître dépouillé et réduit à fuir, et une sorte d'épilogue où il exprime son espoir et sa conviction naïve de le voir revenir tôt au tard. Attachement pour Menalcas de tous ceux qui l'ont connu, et particulièrement de ses serviteurs, fervente admiration de tous pour son œuvre poétique : tels sont les deux éléments de cet éloge, qui s'applique donc à la fois à l'écrivain et à l'homme.

A quel mobile put obéir en se louant de la sorte un écrivain qui a laissé une réputation proverbiale de pudeur et de modestie ? Comment surtout se laissa-t-il aller à faire si délibérément pa-

(1) V. 19-20.

rade de ses dons et de son renom littéraires? L'hypothèse la plus vraisemblable, qui reçoit de la confrontation des textes une force voisine de l'évidence, est à mon avis la suivante.

Virgile écrivit la IX^e Eglogue à Rome, après sa dépossession, dans l'espérance qu'elle serait lue par Octave, à qui au fond elle s'adresse. Le but du poète est de provoquer un nouveau revirement des sentiments d'Octave à son égard, de le replacer, s'il se peut, dans la disposition d'esprit favorable où il était avant la I^{re} Bucolique. Frustré, par sa propre faute, de l'espoir qu'il avait eu de conserver son domaine, il n'abandonne pas absolument la pensée de se le faire restituer : le « cum uenerit ipse » du dernier vers le donne à entendre assez clairement. Mais il faut pour cela reconquérir les bonnes grâces d'Octave ; il faut lui faire oublier les vers malencontreux qui l'ont blessé. Entreprise bien incertaine, mais qu'on peut toujours tenter : des amis sans doute l'y encouragent. A cet effet, faisant taire pour une fois sa modestie naturelle, Virgile rappelle, par la bouche de Lycidas et de Moeris, ceux de ses poèmes qui avaient naguère charmé et touché Octave. Comme s'il tenait à donner des spécimens de tous les aspects de son talent, il en cite de tous les genres : chant rustique, poème de circonstances, idylle mythologique, pièce allégorique, rien n'y manque (1). En passant, dans les vers à Varus, il rappelle avec à propos, mais sans insistance déplaisante, ce qu'a eu d'arbitraire la spoliation dont les Mantouans et lui-même ont été victimes : Mantua uae miseræ nimium uicina Cremonae ! Pour finir, il insère dans ses citations quelques vers qui glorifient discrètement Octave : sa-

(1) Peu importe d'ailleurs que les poèmes cités dans la IX^e Eglogue soient des poèmes réels, antérieurement composés par Virgile, ou qu'il les imagine pour l'occasion sur le type de ses poèmes antérieurs. — Tout ce qu'on peut dire, c'est que les vers à Varus (27-29) et les vers à Daphnis (46-50) paraissent, à première vue, datés par les circonstances auxquelles il se rapportent ; mais rien ne garantit qu'ils ne sont pas faits après coup et que leur caractère d'actualité n'est pas purement fictif. Le *nequid perfecta* du v. 26 peut n'être lui-même qu'une ingénieuse invention pour donner plus de vraisemblance à la fiction.

luant en lui le restaurateur de la paix et de la sécurité, il l'honore presque, avant la lettre, comme « père de la Patrie » (1).

Que cet hommage à Octave pacificateur et céleste garant de la prospérité de l'Italie soit expressément destiné à effacer la mauvaise impression produite par les lamentations de Mélibée, c'est ce dont il n'est guère possible de douter quand on rapproche l'un de l'autre les textes mêmes des deux Eglogues. Le vers IX, 60 :

Inserere, Daphni, puros, carpent tua poma nepotes
n'est-il pas la réplique exacte des vers I, 72-73 :

... His nos consecimus agros!
Inserere nunc, Meliboee, puros, pone ordine uites!

L'analogie, qui avait déjà frappé Servius (2), est éloquent et décisive : les deux passages se surperposent l'un à l'autre. La réminiscence serait trop maladroite, si elle n'était calculée. Et l'intention de Virgile est claire : il fait amende honorable (3). Par les plaintes de Mélibée, il s'était donné l'attitude d'un mécontent et d'un protestataire. Par le détour des vers à Daphnis, il se pose en citoyen rallié au nouveau maître de l'heure. La confiance qu'il lui témoigne avec une si pieuse ferveur implique une sorte d'adhésion morale à sa cause, et comme une promesse de dévouement. Octave y restera-t-il insensible ? Ne voudra-t-il pas l'encourager ? Et, s'il comprend à demi-mot, ne lui rendra-t-il pas son patrimoine ?

N'est-ce pas d'autre part pour renforcer cette requête déguisée,

(1) Le Tityre de la I^{re} Eglogue n'adorait Octave que dans un sentiment de reconnaissance égoïste : erit ille *mihî* semper deus. Menalcas voit en lui le protecteur de la patrie entière et le régénérateur du monde. Nous nous acheminons vers le culte dont Auguste sera bientôt l'objet.

(2) IX, 50 : Illud respicit quod supra inuidiose ait : Inserere nunc, Meliboee, puros, pone ordine uites.

(3) Noter encore le contraste entre I, 69 :

... aliquot, mea regna uidens, mirabor aristas?
et IX, 48 :

Astrum quod segetes gauderent frugibus...

ce plaidoyer *pro agro suo*, que Virgile s'applique à montrer combien les gens de son pays, les Moeris, les Lycidas, lui restent attachés de cœur? Désolés de son mauvais sort, désemparés par son absence, il n'ont pas de vœu plus ardent que de le voir revenir parmi eux. Les plus dévoués d'entre eux en gardent la ferme espérance, attendent le jour de son retour.... N'y a-t-il pas dans cette fidélité même de quoi attendrir Octave?

Ainsi entendue, cette Églogue, au premier abord si factice, prend un sens naturel et vivant. Chaque détail y a sa valeur. Rien n'y paraît plus inutile (1); rien n'y paraît plus déplacé, même les louanges que Virgile s'y prodigue si complaisamment à lui-même.

En réalité, le malheureux poète se berçait d'une suprême illusion : la IX^e Bucolique ne corrigea pas la I^{re}. Son insistance à attirer sur lui l'intérêt et la bienfaisance d'Octave demeura vaine. Il ne récupéra pas son domaine de Cisalpine. Peut-être, par la suite, obtint-il de la générosité de ses protecteurs, en Campanie ou ailleurs, une terre qui matériellement le dédommagea de cette perte (2). On peut du moins assurer qu'elle ne l'en consola pas (3).

* * *

Comme on le voit, les deux Églogues se tiennent très étroitement. Non pas seulement parce que la I^{re} est écrite au moment où Virgile espère conserver son patrimoine et que la IX^e est composée lorsqu'il vient d'en être dépouillé. Mais parce que la IX^e représente un nouvel effort de Virgile pour obtenir non plus cette fois la conservation, mais la restitution de ses terres ; mieux encore, parce que la IX^e est destinée, dans l'esprit de

(1) Exception faite pour la profession de foi poétique de Lycidas (v. 32-36), qui est nettement hors du sujet.

(2) C'est une conjecture plausible, quoiqu'elle ne s'appuie sur aucun texte explicite. Cf. Donat, *Verg. Vita*, 12-13 : Aulugelle, *N. A.*, VI, xx, 1.

(3) Une dizaine d'années plus tard il songeait encore avec amertume à ces déboires. Cf. *Georg.*, II, 19 : 7

Et qualem infelix amisit Mantua campum.

l'auteur, à détruire le mauvais effet produit par quelques vers trop sincères de la I^{re}.

Dans tout cela, la jeunesse du poète éclate. Elle explique la généreuse maladresse des propos de Mélibée. Elle explique l'obstination de Virgile à vouloir rentrer en possession de son domaine, où il lui serait apparemment impossible de résider, maintenant que la contrée entière est aux mains des vétérans. Elle explique aussi la candeur avec laquelle il espère réparer la faute commise et regagner la bienveillance d'Octave. Simple de cœur, il se représente trop les autres à son image. Etranger à l'esprit d'intrigue comme aux passions politiques, il ne compte pas assez avec des sentiments qu'il ignore. Sa psychologie si fine est, sur ce terrain, en défaut. Il se dessert lui-même dans la I^{re} Bucolique ; dans la IX^e il cherche à être habile : il n'y met ni subtilité ni astuce. — Il flatte Octave, dira-t-on. — Mais pourquoi douter de la sincérité de son admiration pour un homme qui s'attachait peu à peu tous les esprits et qui déjà personnifiait l'avenir et le bonheur de Rome ? Lésé dans ses intérêts privés par une mesure qui faisait partie de la liquidation du passé, il n'en subissait pas moins le charme exercé par le nouveau César, et ce n'est pas là sans doute la moindre marque de la loyale naïveté de son âme.

RENÉ WALTZ

*Professeur à la Faculté des Lettres
de l'Université de Lyon.*

QUELQUES ASPECTS RÉCENTS DE LA PHILOGIE ROMANE EN FRANCE

(fin).

IV.

En voici une dans laquelle la philologie est employée à étudier les étapes du rayonnement du français dans les provinces du Midi. Et son but, c'est une question d'histoire pure ; mais son objet, ce sont les langues en présence, et, par les résultats, elle sert la philologie, puisque'elle éclaire les voies pour les linguistes qui se chargeront d'étudier trait par trait les rapports entre le français et les dialectes méridionaux. Je fais allusion à deux travaux de M. Auguste Brun, qui ont paru en 1923 (1) l'un très volumineux, l'autre, qu'on peut considérer comme une annexe du premier.

Avant les recherches de M. Brun, les savants répétaient que le français avait commencé à pénétrer dans le Midi dès le XIII^e siècle, après l'annexion des provinces au domaine royal et en conséquence de la croisade contre les Albigeois. Cette pénétration très lente aurait été activée par l'ordonnance de Villers Cotterets (1539) imposant le français comme langue officielle. Quelques protestations des érudits locaux, plus familiers avec les archives régionales, restèrent sans influence sur cette opinion. M. Brun lui-même, quand il entreperit ses premières recherches pour le comtat d'Avignon, ne songeait qu'à démontrer

(1) A. BRUN, *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi* ; in-8°, xv-511 p. ; Paris, Champion, 1923.—*L'introduction de la langue française en Béarn et en Roussillon* ; in-8°, 95 p. ; Paris, Champion, 1923.

la thèse courante. Mais, contre ses prévisions, il s'aperçut bientôt que toutes les provinces du Midi, pourtant rattachées à la Couronne à des époques différentes, paraissaient s'être francisées parallèlement, que ce mouvement avait commencé beaucoup plus tard que le XIII^e siècle, que ni les événements politiques ou religieux, ni les édits d'annexion, ni Simon de Montfort ni Innocent III, ni l'ordonnance de 1539 n'avaient joué dans la francisation le rôle décisif que l'on croyait.

Pour démontrer cette thèse nouvelle, M. Brun a exploré les archives des départements, lu les recueils infinis des mémoires, annales, bulletins des sociétés provinciales du Midi, consulté les papiers de famille et les bibliothécaires. Grâce à ces moyens puissants, il a réuni une documentation historique formidable qui fait de son livre un arsenal d'arguments précis et probants. La difficulté a été de classer toutes ces richesses plutôt que de déclamer pour leur donner du prestige. Il ne s'est pas laissé écraser par cette marée de fiches, mais il a bien été forcé de composer autant de démonstrations parallèles qu'il y a de provinces anciennes. L'enquête du Béarn et du Roussillon a même dû paraître en supplément. Nous n'avons aucun moyen d'étaler ici cette variété. Nous profiterons de ce que les faits se présentent à peu près synchroniques et synonymes d'une province à l'autre pour en extraire les traits les plus généraux.

Les premiers vestiges du français dans le Midi remontent à la vogue des chansons de geste et des romans courtois, mais le mouvement se limite à quelques cénacles et à des traditions. L'épanouissement du provençal comme langue littéraire ne poussait pas à l'étude du français. La poésie provençale dépérit en partie par la guerre des Albigeois, en partie parce qu'elle avait le caractère artificiel d'une poésie de cour et de petites académies : il n'est pas vrai que l'invasion du français ait été la cause de sa décadence. Ni la croisade ni la conquête n'ont francisé des provinces méridionales au XIII^e siècle. Maître du Languedoc et des seigneuries voisines, les rois de France ne songent pas à unifier par le langage ; c'est une préoccupation d'aujourd'hui. Il se contentent d'asseoir leur autorité en tant que nouveaux seigneurs, respectant les institutions, les usages la

lingua occitana. Les populations demeurent ce qu'elles étaient. Le latin reste d'ailleurs la langue de la chancellerie jusqu'au xvi^e siècle, dans tous les corps constitués, en France comme en Languedoc. Les rois de France n'ont donc pas même eu l'occasion de songer à une propagande linguistique. Ils se sont accommodés partout des parlars locaux sans y voir d'inconvénients. On fait traduire les ordonnances latines dans les langues vulgaires jusqu'à la fin du xv^e siècle. Aussi, quand le français se substituera graduellement au latin dans les actes du xiv^e au xvi^e siècle en France, c'est le parler local qui remplacera le latin dans les actes du Midi. D'ailleurs, si la poésie des troubadours était morte, la littérature provençale n'avait pas péri avec elle : elle s'était seulement transformée, en genres plus vivants et plus variés.

A quelle date faut-il donc faire remonter l'influence du français dans le Midi? Une hirondelle ne fait pas le printemps : quand Froissart admire le comte de Foix, Gaston Phoebus parce qu'il parle à la veillée en beau et bon français, il l'admire à titre d'exception, L'usage du français ne deviendra un peu fréquent qu'à la fin du xv^e siècle. C'est la date que fixe M. Brun. Il s'introduira d'abord dans les maisons nobles ; de longtemps il ne débordera guère au delà.

Libérés de la Guerre de cent ans, les rois vont songer à gouverner. Celà implique des vues administratives, la volonté de centraliser et d'unifier. Les ordres voyageront du centre jusqu'aux moindres bourgades. On cessera de nommer aux postes importants des fonctionnaires indigènes. Les parlements, émanation du pouvoir judiciaire royal, adopteront le français, et toute la basoche, toute la clientèle des plaideurs seront bien forcées d'emboîter le pas. Les coutumes et ordonnances, simplifiées, uniformisées, seront rédigées en français. Mais, si le français devient ainsi la langue officielle, ce n'est pas qu'on nourrisse le projet de l'opposer à la langue régionale : c'est au latin qu'on l'oppose. Les dialectes ne sont pas boycottés ; on veut seulement que les procès, au lieu d'être conduits en latin, le soient en langue intelligible pour les intéressés, français ou langue du pays.

C'est seulement par l'ordonnance de Villers-Cotterets que le français est décrété langue obligatoire et officielle de tous les actes publics et privés. Le résultat fut une sorte de compromis bilingue : au français tout ce qui doit être écrit, à l'idiome local toutes les manifestations orales du langage.

Chose étrange ! c'est en pleine Renaissance que cette révolution s'accomplit, que le latin est expulsé de ses positions. Comment les humanistes ont-ils laissé commettre cet attentat ? Il n'y a point là contradiction. C'est le bas latin, un jargon barbare qu'ils méprisaient, que les Humanistes ont laissé périr. Ils l'ont sacrifié à la culture savante d'un latin cicéronien et à l'« Illustration » de la langue française. Mais les populations des provinces, comment ont-elles accueilli la francisation officielle ! M. Brun prouve par les documents que le Limousin, le Périgord, le Bordelais avaient devancé l'ordre royal. Ailleurs, sauf dans les régions reculées d'Aure et de la Bigorre, le français s'établit sans incident. Et M. Brun avec un peu de mysticisme, voit dans ce fait la preuve d'une aspiration de ces peuples vers l'unification, d'une harmonie préétablie entre les desseins de la royauté et les tendances générales des sujets méridionaux, pour se libérer des entraves de la féodalité, pour se fondre dans une belle et vaste unité. Chacun peut prendre ce qu'il veut de cette cause psychologique, mais il n'est pas impossible que les esprits les plus éclairés, vers 1550, sentissent l'étroitesse du cadre féodal. Peut-être aussi s'apercevait-on qu'on gagnait au nouveau régime au point de vue des relations commerciales et industrielles, mais M. Brun a beaucoup moins dirigé ses enquêtes du côté économique.

Les textes invoqués nous montrent le triomphe du français comme langue officielle et supérieure ; ils permettent moins de préciser à quel degré le français s'insinue dans la petite bourgeoisie, dans la population ouvrière et agricole. En Wallonie, par exemple, encore aujourd'hui, si la bourgeoisie oublie le wallon, la masse lui demeure fidèle. Le français de la bourgeoisie peut rester très entaché de wallonismes ; le wallon du peuple peut emprunter beaucoup de termes au vocabulaire français des journaux ; tous les intermédiaires existent entre ces deux états extrêmes : wallon sans français, français sans wallon. Il

en fut de même, nécessairement, dans le midi de la France depuis le xvi^e siècle jusqu'aujourd'hui, puisque les dialectes y vivent encore. Ainsi la démonstration de M. Brun, valable pour le monde officiel, et ajoutons bourgeois, ne pénètre pas au tuf de la population. C'est un second travail à faire, à côté du premier. M. Brun l'a peut-être senti quand il a dit : « vouloir préciser comment et dans quelle mesure la langue nouvelle a absorbé les différentes catégories sociales, serait une entreprise vaine ». C'est pourtant celle-là qui intéresse le plus la linguistique. Entreprise difficile et différente de l'autre, oui ; mais pas vaine. On ne pourrait mesurer ces influences réciproques d'une langue sur l'autre que par un épiluchage phonétique long et laborieux des textes les plus humbles. Une connaissance parfaite des dialectes est nécessaire pour y réussir, car il s'agit de doser la proportion du français et du dialecte dans des textes hybrides où les deux langues s'enchevêtrent jusque dans la texture du même mot. Le nom équivoque de bilinguisme ne cache souvent qu'une infâme *olla prodrida* de deux langues ; c'est le degré du mélange qui nous renseignera sur le degré de francisation. Que de textes à découvrir et à dépouiller avant de pouvoir en induire quelque vérité d'ensemble ! En attendant cette démonstration, nous savons fort bien que les patois continuent à vivre dans le Midi comme dans le Nord, et que la lutte entre les unitaires à outrance et les régionalistes tenaces se continue sous nos yeux, près de quatre siècles après l'ordonnance de Villers-Cotterets : avertissement salutaire pour les ministères trop impatientes !

V.

C'est tour à tour l'histoire interne et l'histoire externe du français que M. Ferdinand Brunot poursuit, avec une énergie et une ténacité admirables, dans cette œuvre monumentale qu'il élève à la gloire de la langue française. Voici les trois derniers volumes parus (1). Leur ensemble ne donne pas seulement

(1) *Histoire de la langue française des origines à 1900*. — Le tome IV, 2^e partie : *La langue classique*, a paru en 1923. — Le t. V :

une idée de la souplesse et de l'érudition de M. Brunot, il montre ce que peut réaliser un philologue français dans le plus vaste et le plus grandiose des sujets que puisse traiter la philologie. A ce dernier titre, l'œuvre de M. Brunot doit figurer dans cette revue. Ce serait une entreprise vaine de vouloir la réduire en une brève analyse. On reste confondu d'admiration à la pensée qu'un homme, à lui seul, investi de fonctions professorales et d'un mandat public, a trouvé les loisirs et les forces nécessaires, — car la science et l'énergie ne suffisent pas, — pour compulsuer des montagnes d'archives, lire et trier les milliers d'œuvres de la littérature française de tous les siècles, depuis les plus éclatantes jusqu'aux plus humbles publications de la pédagogie scolaire, et poursuivre son enquête dans les littératures étrangères. Et le découragement que ressent le lecteur capable d'apprécier cet effort, quand il fait retour sur son propre travail, est un suprême éloge pour l'auteur.

Le cinquième volume (coté tome IV, deuxième partie) analyse tout le travail fait jadis par les grammairiens du temps de Louis XIV pour épurer et fixer la langue. En face de cette multiplicité de remarques, de règles, d'observations, de prescriptions, les unes fines et justes, les autres menues, arbitraires, tyranniques et injustifiées, M. Brunot n'a pas cru que le moment était venu de prononcer un jugement synthétique sur tous ces actes et arrêtés d'un Royauté grammaticale encore trop peu connue. Il s'est condamné à réunir, à ordonner et commenter l'œuvre éparse et multiforme de tous les Vaugelas grands et petits, professionnels ou occasionnels, et il l'a coulée habilement dans le moule d'une grammaire. Son livre est donc proprement : « la grammaire du français classique de 1660 à 1715, composée au moyen des notes laissées par les grammairiens de l'époque, commentée par M. Brunot et enrichie par lui d'exemples extraits des auteurs classiques ». Au premier abord, ce volume semble donc contenir peu de choses des qualités

Le français en France et hors de France, est de 1917. — Le t. VII : *La propagation du français jusqu'à la fin de l'ancien régime*, est de 1926. — Le t. VI n'a point paru. — L'ouvrage doit avoir 9 tomes, en 12 volumes. — Paris, A. Colin.

personnelles de M. Brunot ; mais, s'il a sacrifié les plus voyantes, il y a mis les plus profondes. Il y a mis avant tout la connaissance parfaite de ce langage si délicat et si amoureux des nuances ; avec une patience de bénédictin, il a isolé et classé les innombrables remarques éparpillées dans les ouvrages d'une soixantaine de critiques, de grammairiens et de lexicographes ; il a puisé jusque dans la correspondance des littérateurs eux-mêmes, qui deviennent presque tous à leur moment des grammairiens et des puristes ; puis il a dû confronter ces règles avec l'usage des grands écrivains, par conséquent relire la plume à la main toute la littérature du grand siècle ; il a fallu enfin rassembler et ordonner en chapitres spéciaux cette moisson débordante, éclairer le tout par une critique personnelle des décisions de ces légistes, qui jugeaient, comme a fait d'ordinaire l'Académie, avec beaucoup de finesse et de sens psychologique, mais avec une science philologique trop courte. Je viens de citer étourdiment l'Académie : ce n'est pas pour lui lancer une épigramme. M. Bédier a remplacé Gaston Paris à l'Académie ; c'est très bien ! mais est-ce assez pour accorder avec l'histoire et la logique les théories qui doivent conditionner les décisions du Dictionnaire ? On s'étonne à l'étranger que des hommes comme MM. Antoine Thomas, Brunot et Lanson ne fassent point partie de ce tribunal suprême de la Langue. Est-ce parce qu'ils ne portent ni l'épée ni la robe ? Etait-ce bien là l'intention de Richelieu ? Faut-il vraiment, pour ne point paraître un pédant ou un pédagogue, étaler plus de fantaisie et de sentimentalité que de science et de logique. Nous faisons des vœux pour que la philologie soit représentée plus largement à l'Académie française.

Le tome V, qui avait paru précédemment, en pleine guerre, n'a pu profiter des enquêtes méticuleuses de M. Brun sur la diffusion du français dans le Midi. Le sujet de M. Brunot se présentait d'ailleurs beaucoup plus vaste. Il s'agissait de marquer les étapes de la lutte entre le français et le latin d'abord ; puis entre le français et les dialectes de France dans toutes les directions ; puis celles de l'extension du français à l'étranger, en Belgique, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, dans les cours princières et la société cultivée, dans les chancelleries et les relations

diplomatiques. Lutte d'un long siècle, féconde en péripéties. Avant de conquérir la France et le monde, le français dut expulser le latin de la littérature, encombrée de Santeuils et de Vanières, l'expulser des collèges, des petites écoles, des facultés de droit et de sciences, de l'Oratoire et de Port-Royal. renouveler les idées pédagogiques et endormir les scrupules religieux. Cet adversaire écarté, la bataille se continua dans les provinces contre les dialectes. Imposé comme langue officielle, avec des tolérances dans la pratique, par exemple en Alsace, le français va conquérir peu à peu les académies, les cercles et salons de la haute société. Qu'il a peu réussi à entamer l'inertie populaire à cette époque, nous le savons. On comprend que cette partie soit la moins étoffée du volume : d'une part le mouvement de pénétration ne faisait que se dessiner ; d'autre part l'auteur ne pouvait pas, pour se documenter, aller fouiller tous les dépôts d'archives départementales. Il aura d'ailleurs l'occasion de reprendre cette question pour le siècle suivant, et cette fois avec l'aide du travail de M. Brun. Au contraire, les deux tiers de l'ouvrage sont consacrés aux conquêtes du français hors de France. L'enquête ici pouvait se faire plus commodément ; en recueillant les témoignages des auteurs nationaux et des auteurs étrangers ; en consultant le mouvement de la librairie, par exemple des éditions de Hollande, et les nombreux manuels pédagogiques ; en notant l'affluence croissante des riches étrangers qui débarquent en France pour y apprendre la langue et les manières de la belle société ; en étudiant l'influence des révolutions et persécutions politiques, qui poussent les huguenots français en Angleterre, Descartes en Hollande (1), les royalistes anglais en France, qui disséminent à la révocation de l'Edit de Nantes cent mille familles françaises de bonne souche en Hollande et en Allemagne ; en notant de traité en traité les progrès de la langue française comme langue diplomatique. Et il ressort de cet examen une conclusion inattendue : c'est que le Roi, les agents du pouvoir n'ont pas eu de politique linguistique ! Le succès du français revient surtout aux dissidents, réfugiés et

(1) Voir le beau travail de G. Cohen sur cette question.

pamphlétaires, au prestige de notre littérature, au « génie de la race, magniquement épanoui à cette époque, en une floraison d'élégances qui faisaient de Paris et de Versailles les capitales du monde civilisé » (p. 145).

Le tome VII, paru cette année, nous ramène, à la propagation du français en France, au xviii^e siècle, jusqu'à la Révolution. C'est la continuation du tableau esquissé au volume précédent. Cette fois-ci, c'est la moelle d'un ens emble effrayant d'enquêtes de tout genre qu'il nous donne. Le plus étonnant c'est que, forcé de charrier toute cette documentation encombrante, le style demeure alerte, nerveux, au point qu'on croirait lire parfois des pages de Michelet. Pour apprécier mentalement l'originalité du livre, je le compare à ce qu'aurait donné sur le même sujet un livre composé il y a cinquante ans par un Charles Livet, un Marty-Lavaux ou quelque autre universitaire. Ils auraient traité le côté littéraire de la question, sans plus. M. Brunot, lui, examinera un à un les événements de la vie littéraire, administrative, scientifique, économique, qui ont causé la diffusion du français et le retrait des dialectes. Le développement de l'industrie et la construction des routes auront leurs chapitres dans cette histoire.

La lutte du français a été double. Dans les milieux savants, collèges, Sorbonne, cours de philosophie, de sciences, de théologie, le latin continuait à régner au début du xviii^e siècle. On faisait les leçons, on disputait, on composait et défendait les thèses en latin. Un Polignac versifiait en latin son *Anti-Lutèce*. On écrivait les ouvrages de botanique et d'anatomie en latin. Le français dut emporter l'une après l'autre toutes ces redoutes. Ses progrès sont liés à ceux de la pensée philosophique et scientifique. Le conflit avec les dialectes avait commencé bien avant, comme nous l'avons vu par les travaux de M. Brun, et il dure encore. On en imagine facilement les traits généraux et nous ne sommes pas en mesure d'en étaler les peripéties. L'issue de la lutte n'est pas douteuse, en dépit de quelques retours offensifs des patois. Ceux-ci, réduits aux rôles de parler populaires locaux, véhicules de littératures populaire, comprimés sans relâche par toutes les exigences de la vie moderne, sont peu à peu élimés et ajourés comme une étamine.

Ils perdent de larges portions de leur domaine, ils perdent de leurs adhérents, ils perdent aussi le meilleur de leur texture intime et le plus original du vocabulaire. Les érudits qui les étudient, — en français! — font l'effet de greffiers dressant des inventaires. Les causes de cette infériorité dans la lutte sont toujours les mêmes et nous pouvons étendre au présent la démonstration de M. Brunot. En laissant de côté les manœuvres souvent maladroites des gouvernements, qui exaspèrent les résistances, les facteurs de francisation sont la supériorité de la littérature, la presse, les journaux et revues, les bibliothèques et cabinets de lecture, le théâtre, les académies provinciales et autres sociétés. même d'agrément et de jeu. L'essor scientifique renouvelle l'enseignement, rajeunit les programmes, multiplie les écoles, forme des maîtres plus sérieux. Et ceux-ci ont, depuis Rollin, des cours de français, des cours en français; ils habituent les fils des illettrés de jadis à lire, à écrire, à orthographier, à réfléchir sur la grammaire et la logique du français. La pression des intérêts matériels s'exerce de plus en plus dans le même sens. Pour vendre ses blés ou ses vins, pour devenir conseiller municipal, pour soutenir un procès, pour présenter la moindre requête, l'ignorance du français devient une gêne et un danger. Ce n'est point par amour ni par admiration, ni même par la discipline artificielle de l'école que le paysan devient bilingue, c'est parce qu'il se sent pris dans l'enchevêtrement des relations qui se compliquent sans cesse. Marchands, notaires, greffiers, juges, huissiers, sergents, procureurs, gabelous, la vie courante en un mot, voilà quels furent les vrais maîtres. Le XVIII^e siècle a transformé l'organisation du travail. Des ouvriers vont et viennent d'un centre industriel à l'autre. Des nuées de faucheurs émigrent aux époques des foins et des moissons. Dans tous les corps de métiers, des compagnons font leur tour de France. Colbert a compris que les routes sont les artères de ce grand corps où il faut répartir les produits de l'agriculture et de l'industrie. Et la langue française circule le long des routes avec les marchandises et les voyageurs. Voilà par quels moyens le français a pénétré et pénètre depuis quatre siècles au fond des provinces les plus éloignées, malgré leurs *fueros* protecteurs et leurs langages hétérogènes, en Béarn, en Roussillon, en

Bretagne, jusque dans la Corse italienne et la Flandre maritime, jusqu'en Lorraine et en Alsace. Tel est le squelette de ce livre, d'un intérêt si actuel, où chacun des points à peine évoqués ici se met à vivre, en un chapitre court, mais substantiel et toujours alimenté de preuves multiples.

VI.

Il faudrait maintenant présenter le philologie sous des aspects plus accessibles et plus pratiques. Or, parmi les questions qui intéressent le public autant que les savants, je n'en vois pas de plus captivantes que l'étude des noms de lieux et de personnes. En cette matière la philologie nous sert à souhait, par les récentes publications de MM. Auguste Longnon et Albert Dauzat.

L'ouvrage du regretté A. Longnon sur *les Noms de lieu de France* (1), n'est pas totalement publié, mais on en possède dès maintenant la partie principale. Dans la forme, c'est la condensation de leçons qui ont été faites à l'École pratique des hautes études. Par sa disposition, par sa clarté, par le souci d'élaguer les références encombrantes et les dissertations érudites sur des points de détail, on reconnaît dans cette œuvre une mise au point de la matière à l'usage de tous les curieux de toponymie. Le travail de M. Dauzat sur *les Noms de personnes* (2) conserve beaucoup moins les allures professorales. On peut l'aborder sans préparation philologique particulière. A nos yeux, ce n'est pas un mérite vulgaire d'avoir su exposer les principes et l'histoire de la science des Noms de façon agréable, en une langue assez littéraire pour ne pas rebuter les curieux, et sans sacrifier les réalités scientifiques. M. Dauzat, qui avait débuté par des monographies de spécialiste, semble avoir trouvé sa véritable voie dans ce rôle d'enseignement linguistique. Ce livre est le septième d'une série, et l'auteur annonce qu'il traitera de même les noms de lieux. Nous sentions d'avance fourmiller une œuvre

(1) Trois fascicules ont paru, formant 446 p., in-8°, 1920-1923. Paris, Champion.

(2) Paris, Delagrave, in-16, 1925.

toute différente de celle de Longnon, qui ne doublera pas celle-ci, mais qui l'animera en remontant aux principes, en dégageant la philosophie des choses, et ce sera très bien. Pénétrons maintenant dans chacune des deux œuvres.

Longnon ne s'évertue pas en théories. Dans un avant-propos très utile, il fournit la bibliographie de son sujet propre, puis il crée une suite de chapitres où il classe dans l'ordre des temps les noms d'origine grecque, phénicienne, ligure, ibère et anté-romaine, celtique, gallo-romaine, romaine pure, saxonne, burgonde, gotique, franque et romano-franque, scandinave, bretonne, basque, et enfin ecclésiastique. Si les anciennes sources de noms lui fournissent peu de matière, on conçoit que, à partir du celtique, les noms, les déterminants et suffixes soient étudiés un à un. Ce sont, 2^o pour le celtique, *dunos* colline, *duros* forteresse, *briga* même sens, *magos* champ, *briva* pont, *ritos* gué, *dubron* eau, *nantos* vallée, *onna* fontaine, *vera* ruisseau, *nemelos* sanctuaire, *condate* confluent, *medio-lanum*, *novi-entum*, *-acte*, *-oialos*, l'énigmatique *igoranda* qualifié seulement d'anté-romain ; 2^o pour l'époque gallo-romaine, le suffise *-acos*, si productif que d'Arbois lui a consacré tout un volume ; puis les noms formés sur des gentilices, les noms rappelant les anciennes tribus et *civitates* de la Gaule, les noms signifiant limite, sanctuaire, route romaine, cité, colonie, camp, *oppidum*, *vicus*, monuments mégalithiques, bains, aqueduc, arènes, etc., les noms rappelant l'établissement de colonies barbares, les noms qui recèlent le souvenir de personnages historiques, les noms tirés d'industries diverses, les noms formés avec les suffixes *-aria*, *-etum*, *-osus*, avec *silva* et *lucus*, les noms de localités à sens hydronymique ; 3^o pour la couche des mots germaniques, il commence par débayer le terrain en s'occupant du suffixe *-ing* commun à toutes les tribus, puis il étudie tout à tour les apports de chacun des groupes dans les régions où ils se sont implantés. A partir de là les noms composants deviennent si nombreux que nous devons renoncer à les citer. Après les noms francs les éditeurs ont intercalé un chapitre sur les noms de rivières, que Longnon avait traités en dehors de ces leçons, mais la majeure partie de l'hydronymie française est préceltique ; c'est un terrain glissant sur lequel l'auteur n'aimait pas à s'aventurer. En réalité,

Longnon aurait dû répartir les noms de cours d'eau entre les diverses époques de l'histoire. S'il ne l'a pas fait, c'est parce que l'hydronymie est encore la partie la plus obscure de la science des noms de lieu. Il a dû se borner à une liste des noms de rivière en *-ain*, *-in*, que M. Antoine Thomas avait étudiés (cf. *Essais de philologie française*, pp. 30-50). De même pour la toponymie d'origine basque, il a dû se borner aussi à présenter quelques racines et quelques suffixes. Au contraire le classement et l'explication des noms d'origine chrétienne occupent 110 pages, tout le troisième fascicule. Ils sont en général d'interprétation plus facile, basée sur les textes historiques plutôt que sur les connaissances linguistiques.

Essayons de caractériser la physionomie de ce long inventaire. Longnon nous fournit surtout des faits, classés par périodes. L'ensemble forme jusqu'ici 2138 fiches numérotées. D'ordinaire il donne à ses auditeurs les résultats de la science, à laquelle il a d'ailleurs contribué antérieurement. Il a le ton affirmatif de l'enseignement dogmatique. Rarement il établit une démonstration ou formule une critique. Il ne croit pas nécessaire d'indiquer les sources où il puise. Cette attitude confère à son œuvre un air d'autorité et aussi de clarté, qui ne messiera pas au lecteur en quête d'opinions tranchées et de résultats dégagés de la gangue des discussions. L'archéologue sera bien aise de trouver dans ce répertoire des réponses à maintes questions d'étymologie. Et l'on doit ajouter que Longnon est en général un guide plus sûr que ses devanciers, en tout point digne de leur confiance. Il ne s'aventure pas à la légère. Les spécialistes le jugeront plutôt timoré. C'est un des traits de son œuvre : dans les questions controversées, s'il n'a pas eu l'occasion d'étudier lui-même le problème, il sera toujours du parti de la prudence et de l'abstention. Donnons en quelques exemples.

Il range les noms d'origine ligure après ceux d'origine grecque et phénicienne parce que l'opinion de Mullenhoff et de d'Arbois de Jubainville effraie son classisme. Du reste, pas un mot compromettant de la race. Il trouve cependant des noms à suffixe *-asc*, *-osc*, *-usc* jusqu'en Bourgogne, même entre Metz et Trèves l'énigmatique *Caranusca* (1). Sa conclusion (§ 24)

(1) Notre collègue M. Jules Vannerus vient d'identifier ce

n'en est pas ébranlée : « Mais peut-être, dit-il, d'Arbois de Jubainville va-t-il trop loin quand il attribue aux Ligures tous les vocables « d'apparence indo-européenne » qui ne peuvent « s'expliquer ni par le latin ni par le gaulois, tels les noms de « rivière en *-ra*, en *-antia*, *-entia*, *-ontia*, en *-umna* ou en *-ona* : « il y a là une exagération de nature à compromettre les résultats « certains, obtenus à grand'peine, d'une étude attentive de la toponomastique française ». Et pourtant, aussitôt après, il adjoint à sa liste le suffixe ligure *-incus*, qui devrait lui être suspect puisqu'il n'est pas propre à la Ligurie, mais qu'on le trouve dans le nom de lac italien *Bodincus* (*fundo carens*, Pline) et dans des noms de la région du Rhône, des Alpes et de la Nièvre.

Même tactique (p. 21) à propos des Ibères. Il attribue les noms ibères existant au nord des Pyrénées à une invasion basque survenue au début du VII^e siècle, et il ajoute : « L'existence dans un coin de l'Aquitaine primitive, d'une population si « caractérisée, à prévenu favorablement, et de bonne heure « déjà, les ethnographes en faveur de l'identité des Aquitains « et des Basques : mais on a peut-être eu le tort d'oublier la date « récente de la venue des Gascons en Gaule. » Avons-nous tort de dire que Longnon, armé d'une telle prudence, n'égarera pas son lecteur dans des théories douteuses ?

Il y trois *Illiberi* (*ville neuve* en basque) : l'*Elimberis* de Pomponius Mela, qui est *Eliberre* dans la Table de Peutinger (Auch), *Illiberis* qui est Grenade en Espagne, *Illiberis* qui est Elne des Pyrénées-orientales. Persuadé d'avance que les Basques ont toujours été un petit peuple parqué dans son coin d'Espagne, nullement troublé de rencontrer là cette enclave de langue agglutinante, il repousse l'identification proposée par d'autres de *Illiberis* avec le basque *iriberri* pour des raisons de phonétique faciles à réfuter ; puis il conclut (p. 22) : « L'éty-

nom dans un article magnifiquement documenté, qu'il est bon de signaler pour montrer qu'il existe des toponymistes belges : *Ricciacus* et *Caranusca*, dans les *Publ. de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, vol. 42, 1^{er} fasc., 1926. — Notons encore l'apparition d'un manuel de toponymie, par M. Auguste Vincent.

mologie basque de ce nom, et partant l'identité des Aquitains et des Basques, se trouvent donc bien compromises »! (Comparez p. 330).

Alisos (aune), qu'on trouve dans une foule de noms de rivières et de localités, n'est pas pour Longnon un mot ligure comme l'avait pensé d'Arbois, mais un mot ibère. Prudence bien imprudente! Il aurait reculé d'horreur à cette identification s'il avait retrouvé *alisos* en Lombardie et dans les plus diverses régions de France. Au lieu d'étendre l'ancien habitat des Ibères, il leur aurait enlevé ce nom d'*alisos*. Longnon est de la catégorie des sages qui ne veulent rien savoir sur les populations préceltiques et qui se contentent des maigres et contradictoires renseignements des historiens. C'est pourtant la toponymie seule, à notre avis, qui est capable de résoudre ce grand problème d'histoire primitive.

Je ne crois pas non plus à l'existence d'un mot gaulois *onna* signifiant *fons* (p. 54). Le *onno* du petit glossaire d'Endlicher semble être un suffixe élevé au rang de substantif par le glossateur. L'initiale de cet *onno* ou *ono* doit appartenir au premier terme. Remarquez qu'il n'y a pas seulement des noms hydronymiques en *-onna*, *-ona*, mais aussi en *-ana*, *-ena*, *-na* suivant la voyelle finale du premier terme. C'est un suffixe *-na* qu'il faut dégager de là, et son origine paraît préceltique. Aussi peu certaine semblera l'individualité d'un suffixe *-ialos* (p. 65). *Argentoial s* doit se décomposer en *Argento-ialos*. *Aballoialum* en *Aballo-ialum*, *Arcoialum* en *Arco-ialum* et ainsi de suite. Donner *-ogilum*, *-ogelum* comme une altération d'époque mérovingienne, c'est le contre-pied de la vraisemblance phonétique.

Longnon accepte aussi sans commentaire (p. 92) que certaines tribus belges étaient apparentées aux populations germaniques. Il attribue à ces Germains le suffixe wallon *-inius*, *-in*, *-ain* *-aing* pour en faire une variante de *-ing*. Mais le *Germanus* de César signifiait-il *Teuton*? et n'est-il pas étonnant que le *teuton* *-ing* se soit latinisé en *inius*?

Comparant Gaule et *jaune* (p. 97) Longnon repousse *Gaule* en qualité de formation française de *Gallia* et l'assigne au wallon. Mais, chez nous, *gallica(nux)* devient *djaye* ou *djèye* et

gallbinus devient *djène*. *Gaule* est un mot d'historien, une forme savante.

Traitant une première fois du suffixe germanique *-ing* (p. 175), il triomphe facilement des historiens « mal informés », nous dit-il, qui ont traduit ce suffixe par « fils ». Il déclare cette opinion : complètement erronée ». Il conclut que le suffixe *-ing* exprime « non la filiation, mais la sujétion ». Ni l'un ni l'autre, peut-on répondre ; *-ing* signifie quelque chose de plus simple et de plus vague, l'appartenance, et, comme signifiant l'appartenance, *Carolingen*, littéralement « ceux de Charles » pourra désigner, suivant les cas, les fils de Charles, les descendants de Charles, les sujets de Charles, la maisonnée ou *familia* de Charles. C'est dans ce sens que chez nous les *Hévurlins*, les *Xhoffurlins*, les *Sterlins* sont « ceux de Herve, ceux de Xhoffray, ceux de Ster » .

Mais ce ne seront pas ces peccadilles qui indisposeront les toponymistes contre la science du savant qui a composé l'*Atlas historique de la France* et la *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, Ce qui a déçu certains lecteurs, qui ne sont plus des élèves, c'est de voir la science de Longnon un peu trop raide, trop massive et monumentale pour leur goût. Au lieu de ce tableau très précis et sans controverse des résultats acquis, ils attendaient une suite de thèses curieuses sur des points obscurs, à la fois hasardeuses et suggestives, armées de démonstrations et de discussions sans doute sujettes à critique, mais éminemment fécondes. Peine perdue ! un manuel est un manuel. On ne doit pas bouder Longnon d'avoir bien exécuté ce qu'il a voulu, et l'on doit de la reconnaissance à ses élèves archivistes, MM. Paul Marichal et Léon Mirot, d'avoir recueilli et publié pieusement les leçons de leur maître.

VII

Pour désigner l'autre science connexe, on ne sait pas encore s'il vaut mieux dire anthroponymie ou onomastique. M. Dauzat, pour son livre de vulgarisation, s'est bien gardé de choisir comme titre un de ces noms rébarbatifs.

Il essaie d'abord d'établir une distinction entre les noms communs et les noms propres. La question paraît oiseuse : elle l'est

si peu que l'auteur n'a pas réussi à la résoudre entièrement. « Aux yeux du linguiste, dit-il, la distinction est artificielle » mais cette déclaration ne l'empêche pas de faire des efforts pour différencier les deux classes de mots. La différence ne peut être considérée comme originelle, car tous les noms propres, directement ou indirectement, proviennent de noms communs ou d'adjectifs substantifiés (*Leblanc, Mélanie, Auguste, Sixte, Pierrepont, Chaufontaine*). D'autre part, bien des noms propres repassent dans la catégorie des noms communs (*louis, chantilly, carmin, renard, alphonse*). Mais c'est là l'origine extérieure, à la quelle on peut opposer l'origine interne ou psychologique de ces noms. Le nom propre est né du besoin pratique de désigner rapidement par le langage un objet unique. Il ne se manifeste qu'en raison de ce besoin, et l'on peut même se servir en histoire de l'état onomastique d'une époque et d'un pays pour mesurer l'étendue de ce besoin et l'envergure des relations sociales de ce pays à la dite époque. La différence entre nom commun et nom propre est incluse dans ce besoin et ce but de leur création. Il nous semble que les mots de *commun* et *propre* qui les définissent résument assez bien cette différence. On aura beau objecter qu'un prénom peut être commun à plusieurs individus, un nom de lieu à plusieurs localités : ce fait n'est qu'un accident ; il ne crée pas une classe d'*Etiennes* ou de *Villefranches* comme il y a une classe de *charpentiers* ou de *tulipes*. Le nom propre est dit *propre* parce qu'il crée des unités distinctives, le nom commun est dit *commun* parce qu'il crée des unités générales. L'un individualise, l'autre généralise. C'est l'utilité qui règle cette création. Je ne sens aucun besoin de distinguer par des noms particuliers les choux de mon jardin. Si une fois par hasard je suis amené à spécifier, je me servirai d'une périphrase : le chou du coin en face de la fraisière. Au contraire, comme mon chien prend aux yeux de la famille l'importance d'un personnage, il deviendra *Gipsy* ou *Bruno*, mais il peut être aussi appelé *Le chien*, et *Le chien* devient nom propre comme *Le Père, le Duce, le Ministre*. On voit déjà que, ce qui fait le nom propre, ce n'est pas la forme extérieure, c'est le sens.

Dans l'état actuel de l'onomastique, on peut ajouter une seconde différence. Ce qui frappe le plus les profanes, c'est que les

noms propres, sauf exception, n'ont pas de sens : que signifient *Louis, Octave, Mons, Lyon*? Pas de sens, c'est à dire que, si on sait très bien quelle unité pareil nom désigne, on a perdu le sens de la qualité qui a servi jadis à créer l'étiquette, le sens de la *connotation* du nom. Si le sens de cette qualité est demeuré transparent (*Leblanc, Leroux*), on sent du moins que cette qualification n'a plus aucune valeur et qu'un nom de famille passe d'une génération à l'autre sans égard à la signification de l'épithète originelle. On en fait abstraction ou on l'oublie. La sémantique ravive ces connotations primitives, mais la pratique n'en a pas besoin. Il faut que le sens historique s'éveille dans une âme pour qu'elle s'attache à retrouver la valeur connotative des noms propres.

A ces curieux de science, M. Dauzat fournit les moyens de documentation par une suffisante bibliographie, et il leur offre d'abord son livre, qui est une mine d'aperçus et de renseignements. Il étudie les noms à travers l'histoire, en commençant par l'hébreu, qui nous a légué un certain nombre de noms (*Jean, Jacques, Jacob, Rachel, Madelaine, Marie*) ; puis tour à tour défilent les noms de source grecque, latine, gauloise, germanique. Un nouveau chapitre résume l'histoire des systèmes de dénomination en France et à l'étranger. Après cette revue historique, l'auteur s'attache à l'étude de l'onomastique française actuelle.

Dans chacune des quatre séries qu'il a distinguées, noms individuels, noms de famille, surnoms, pseudonymes, il établit des subdivisions ; il passe en revue l'origine, le sens, la répartition géographique, il étudie les phénomènes d'emprunt et de mode, étroitement unis aux relations sociales, aux mœurs, aux événements politiques. Il étudie aussi les noms dans leur forme, survivance du cas régime, agglutinations, variations graphiques, apocope, redoublement, francisation de formes dialectales, etc. Ce qui confère un grand intérêt à ces cadres, pour le lecteur avide de faits concrets et circonstanciés, ce sont les exemples nombreux dont chaque page est émaillée. Puisqu'il faut se borner, nous choisirons dans cet ensemble deux ou trois cas, qui nous ont embarrassé jadis et pour lesquels nous trouvons dans ce livre des solutions satisfaisantes.

N'êtes-vous pas étonné qu'on ait pu créer un nom de famille

comme *Alapetite*? M. Dauzat nous expliquera (p. 124) que la préposition à marque ici la filiation, comme le *de* ou le génitif. c'est le résultat d'un usage dialectal que le français a aussi connu jusqu'à la fin du XVI^e siècle (le fils à Jean, la fille à papa, Hubert à la *Petite*). Dès lors *Ageorges*, *Augagneur*, *Auclerc*, *Alamartine*, *Alapetite* s'expliquent aisément.

L'auteur, en outre, fournit la répartition géographique de ces noms. On peut savoir par le seul examen d'un nom d'où provient une famille. On perçoit ainsi parfois des émigrations curieuses. Tel personnage, qui joue un rôle en vue dans une province du Nord, provient d'une famille du Dauphiné ou du Béarn : on comprend mieux sa fougue méridionale et ses facultés d'initiative.

S'étonne-t-on qu'il y ait quantité de noms allemands dans le monde social et politique de France? Ces noms allemands sont d'ordinaire des noms allamans ; ils proviennent de l'Alsace, et ils sont un témoignage éloquent à la fois de l'attraction exercée par la France et de sa puissance d'absorption (Cf. p. 134.)

L'armée des noms propres paraît immense et en majeure partie inexplicable. La phonétique et la connaissance des dialectes, sans pouvoir encore rendre raison de tout, restreint beaucoup cette variété. A quoi rapporter le nom du général Lyautey? C'est une ancienne forme graphique de *Leothier*, *Leautier*, qui se ramène à *Liotard*, lequel est un nom franc*Liot-hari*. Ce nom se classe donc dans la série des *Gautier*, *Gothier*, *Wautier*, *Berthier*, *Lothier*, *Gonthier*, *Rathier*.

Il va de soi que, en interprétant plusieurs milliers de vocables, M. Dauzat n'est pas à l'abri des méprises. Il fait remarquer (p. 100) que les noms de baptême ont pris parfois un sens spécial : ainsi « à Donnemarie (Seine-et-Marne) on appelait jadis *Gauthiers* les forestiers ou les émigrants du Perche ». Il nous semble que ce nom de *gautier* donné aux forestiers, à des gens qui viennent d'un pays de bois, n'est pas le nom propre *Gauthier*, mais est un nom générique issu de *wald*, *waud* (forêt). En revanche, un certain nombre de famille *Gautier* ou *Gauthier* pourrait donc provenir du nom de profession le *gautier* et non du francique *Walt-hari*.

La cause déterminante de l'origine des noms de famille n'est pas « la raréfaction des noms individuels » (p. 77), c'est l'extension des relations sociales. Si le mouvement a commencé par la noblesse, ce n'est pas, à mon avis, « à cause de l'importance plus grande accordée à la famille », ce n'est point « par fierté nobiliaire », c'est parce que le cercle des relations, des transactions, des acquisitions de terres au loin, des mariages et des héritages extrarégionaux forçait les intéressés à spécifier dans les actes de quel Jean, de quel Guillaume il s'agissait comme bénéficiaire, comme donateur, ou simplement comme témoin et signataire. Si le mouvement a commencé par la noblesse, c'est parce que les seigneurs avaient des relations plus étendues, voyageaient davantage, tandis que le petit bourgeois, l'ouvrier, le serf vivaient parqués dans un rayon plus restreint. Que le seigneur fût distingué par le nom de son fief ou seigneurie, c'était tout naturel. Quand la pratique du surnom passera au bourgeois, le signe distinctif, tout aussi naturellement et sans plus de préméditation, sera soit le nom de sa ville, de son canton, de son coin de village, de sa nationalité (*Déliège, Vervier, Dispa* ou *Despa, Namur* ; d'*Ardenne, Liégeois, Bastognard, Dutilleul, Duval, Bréban, Cambésier, Malmendier, de Wael* ou *Dewalle, Letiexhe, Tychon, Lallemand*) ; soit le nom de son métier, de son industrie, d'une dignité officielle ou d'un simple avantage remporté (*Carpentier, Cambier, Chapuis, Marlier, Charlier, Lombard, Leclerc, Lemaire, Leroy, Koenig, Kaiser*) ; soit d'une particularité individuelle, qualité ou défaut physique, plus rarement moral (*Lespagnard* et *Peignard, Romain* ; *Leroux, Rousseau, Lebon, Lebeau, Ledoux, Legros, Legrand, Legai, Levie* qu'il faudra lire *Levié*, c'est-à-dire *li viel*). Les noms des petites gens, purs sobriquets d'abord, étaient tirés de particularités locales plus humbles (*Ducoin, Dupont, Deby, Deru*), de qualités individuelles plus grossières (*Lebossu, Lecron, Boiteux, Leloup, Leporc, Lechien*), d'indications de fonctions plus infimes (*Berger, Porcher, Gadelier, Brebis, Voituron*), de défaut physique apparent (*Leborgne, Lecamus, Lewaré* (égaré, hagard), *Lagace, Lebègue*. Si *Lagace* est un nom d'oiseau, ce n'est pas à cause du plumage qu'il fut décerné à quelque bavard. Celui qui a reçu le nom de *Porel* ne l'a pas reçu, comme

le propose M. Dauzat (p. 105) de ce qu'il était marchand de légumes, mais de son teint verdâtre ; c'est une comparaison proverbiale en wallon : il est vert comme un poireau. Souvent on distinguait un commerçant par le nom de son enseigne (*Delange, Dusoleil, Vertcheval*).

Mais le plus simple était encore d'ajouter le nom individuel du père, et ce nom a pu devenir ainsi par habitude nom de famille. De là la série si nombreuse de « prénoms » élevés au rang de noms familiaux, série qui paraît dix fois plus nombreuse qu'elle ne l'est en réalité, à cause des déformations graphiques, des différences de prononciation dialectale, des diminutifs, des apocopes, des changements de suffixe. On peut arriver ainsi du nom de *Thomas* à celui de *Sinet*. Il n'y a plus qu'une *s* commune aux deux noms, mais il est facile de rétablir les intermédiaires. Voici la chaîne : *Thomas, Thomassin, Massin, Massenet* et *Massinet, Sinet*. Parfois un diminutif apocopé de sa première syllabe peut se rapporter à divers noms primitifs : le nom de *Quinet* provient de l'un ou l'autre nom à suffixe *-kin* ; *Binet* est issu de *Lambinet* ou de *Hubinet* ou de *Robinet* (Robert, Robin) ou de *Aubinet* (Albert, Albin) ou de *Jerbinet* (Gerbert, Gerbin). Des noms ont gardé la forme latine des registres paroissiaux (*Fabricius, Textor, Tontor, Molitor, Hamelius, Thunus* (flam. = Antonius). Ce nom peut être le nom du père au génitif (*Frédérici, Lamberty Huberty, Simonis, Laurenty*), ce qui donne souvent aux noms un petit air italien qui trompe les intéressés eux-mêmes. L'étude détaillée de toutes ces formes n'est pas faite. Elle devrait se faire d'abord par région limitée. On comprend que M. Dauzat n'ait pu donner dans son livre qu'une juste idée de la variété des formes en pêchant dans l'étendue du domaine gallo-roman.

Au même désir ou besoin de spécifier se rattache l'emploi de doubles prénoms (cf. p. 71) qui ont pu rendre le même service que le couple prénom + nom. De là les *Jean-Marie, Jean-Pierre, Jean-Philippe, Jean-Thomas, Marie-Rose, Marie-Josèphe* (wallon *Mardjôsèfe*), *Marie-Anne* qui s'est contracté en *Marianne* (wallon *Mayane*) et *Marie-Jeanne* (wallon *Madjène*).

Je n'ai pas épuisé, pas même signalé tous les chapitres du manuel de M. Dauzat. Il faudrait trop de place pour exposer les

questions plus délicates de phonétique, les changements dialectaux que subissent les noms (*Fèbre, Favre, Faure* ; *Stievène, Estienne*, en w. *Stienne* et *Stine*), les déformations par mauvaises graphies (*Lejèbvre, Lejébure*) ou par mauvaise prononciation (*Lévie* pour *Levié, Broglie* à prononcer *Broyl*). Contentons-nous d'annoncer cette multiplicité de points de vue et faisons des vœux pour que ce petit livre inspire à quelque étudiant en quête de sujets l'idée de traiter l'une ou l'autre partie de cette riche matière de façon systématique.

A ces types d'ouvrages dont nous avons décrit les idées, les tendances ou les méthodes, nos jeunes romanistes s'apercevront aisément qu'il en est de la philologie comme des sciences naturelles et en général de toute science : à mesure que l'on s'enfonce dans une étude, des problèmes nouveaux surgissent, qui exigent eux aussi leur solution. L'exploration d'une caverne inconnue ne s'accomplit pas bien en une fois, ni à la lueur d'une chandelle. S'il suffisait pour satisfaire l'esprit d'écarter les questions nouvelles comme insignifiantes, comme infiniment petites, et de décider que « la question ne sera pas posée », le champ serait limité, on déciderait de ne pas défricher plus profondément ; mais n'avons nous pas vu, par les études sur la matière et la force, que la solution intégrale et synthétique gît précisément dans l'étude de ce qui avait paru, aux yeux des générations passées, l'inconnaissable et le négligeable, l'inaccessible et l'intangible ?

Jules FELLER.

COMMENT UN ÉCRIVAIN SE CORRIGEAIT AU XV^E SIÈCLE

ÉTUDE SUR LES CORRECTIONS DU MANUSCRIT
D'AUTEUR DU « PETIT JEHAN DE SAINTRÉ »
D'ANTOINE DE LA SALE.

Les manuscrits autographes n'abondent pas, que nous ayons conservés de la période médiévale. Ce qui est infiniment plus rare, — et autrement précieux, — c'est un manuscrit revu et corrigé par l'auteur lui-même ou sous sa propre direction. Non seulement nous pouvons lire alors le texte original d'une œuvre, mais nous sommes en mesure de suivre le travail de composition de l'écrivain.

M. Pierre Champion vient d'avoir la bonne fortune d'identifier un manuscrit de ce genre, précisément. Et la valeur de cette découverte se trouve accrue du fait qu'il s'agit, non pas d'un ouvrage quelconque, sans grandes prétentions littéraires, mais d'un des chefs-d'œuvre — incontestablement — de la prose française au XV^e siècle : j'ai nommé le *Petit Jehan de Saintré* d'Antoine de La Sale.

Depuis longtemps déjà je m'occupe du joli roman de la Dame des Belles Cousines. Ce fut même — je peux bien le dire — à la suite d'un entretien que j'eus, l'année dernière, sur cette question du *Saintré*, avec M. Pierre Champion, que le savant paléographe eut son attention attirée sur le ms. Barrois de la Bibliothèque Nationale (n^o 10057 des *nouvelles acquisitions françaises*), le précieux original auquel je viens de faire allusion. Je n'aurai pas l'outrecuidance d'en conclure que je suis pour quelque chose dans la genèse de cette belle aventure paléographique. Mais, tout récemment, M. Champion m'ayant fort aimablement admis au bénéfice de sa trouvaille, en échange des renseignements que

je lui apportais sur les autres mss. du *Saintré*,— mss. que j'avais eu l'occasion de consulter successivement à Florence, à Rome, à Londres, à Bruxelles et à Paris,— nous sommes devenus collaborateurs. De cette collaboration, dont je m'honore, vient de sortir l'édition définitive du *Petit Jehan* (1). Et c'est ce qui explique comment j'ai pu puiser le sujet de cet article dans une mine — le ms. Barrois — qui constitue désormais en quelque sorte notre commun terrain d'action.

* * *

Je ne reprendrai pas la démonstration de mon collaborateur concernant la valeur du ms. Barrois en tant que manuscrit d'auteur. M. Champion a lui-même exposé, avec une clarté et une concision remarquables, la série des déductions qui l'ont amené à conclure dans ce sens (2). A dire vrai, il ne faisait que reprendre une hypothèse traditionnelle (3). Il suffisait d'ailleurs d'ouvrir le manuscrit pour s'apercevoir qu'il s'agissait d'un exemplaire corrigé ; et le caractère même de ces corrections, la minutie surtout de certaines notations marginales tendant à l'amélioration matérielle du volume suggéraient immédiatement l'idée que ce travail de révision pourrait bien être, devait être — presque certainement — de la propre main de l'auteur. Moi-même, après une étude comparée et attentive des différentes versions que nous ont laissées du *Saintré* les dix manuscrits actuellement connus, j'en étais arrivé à cette conclusion parallèle : que le texte primitif du ms. Barrois, lisible encore presque partout sous les ratures, en dépit des surchar-

(1) *Le Petit Jehan de Saintré* d'Antoine de La Sale. Texte définitif établi par MM. Pierre Champion et Fernand Desonay, avec Introduction, Notices critiques, Variantes, Glossaire et Illustrations tirées des mss. Paris, Éditions du Trianon, 1927.

(2) PIERRE CHAMPION, *Le manuscrit d'auteur du «Petit Jehan de Saintré» avec les notes autographes d'Antoine de La Sale*. Paris, Champion, 1926.

(3) Cf. à ce sujet GASTON RAYNAUD, *Un nouveau manuscrit du «Petit Jehan de Saintré»* (*Romania*, XXXI, 1902, pp. 527 à 556).

ges et grattages, représentait la version originale, le véritable archétype du roman. Je ne m'étais pas trompé. Sur la question de l'origine du « rifacimento », il est vrai, mon opinion était assez hésitante ; d'autant plus que ce travail de révision paraît en quelque mesure incomplet, inachevé, les corrections s'arrêtant, à de rares exceptions près, au tiers du volume. Devant l'argumentation aussi claire qu'ingénieuse de M. Pierre Champion, le doute n'est plus aujourd'hui permis. Et nous pouvons affirmer maintenant, de science certaine, que le ms. Barrois est un manuscrit d'auteur, revu, corrigé et signé même par Antoine de La Sale.

Corrigé par Antoine, ou sous sa direction ; car toutes les corrections — je me hâte de l'ajouter — ne sont pas de sa main. Certaines additions marginales — des traductions de textes latins, par exemple, ou encore l'une ou l'autre refonte d'un passage jugé peu heureux — ont été retranscrites sous la dictée par le scribe, celui-là même qui avait couché sur le papier, de sa belle plume régulière, le premier jet, tel qu'il sortit, dans sa franche et drue spontanéité, des lèvres de l'auteur (1).

* * *

Quelle est au juste maintenant la nature de ce travail de révision que nous pouvons suivre ainsi, de feuillet en feuillet, sur le ms. Barrois heureusement parvenu jusqu'à nous ?

Il comporte deux parties : une partie matérielle, tout entière de la main d'Antoine — il s'agit d'une série d'annotations destinées à guider le travail du copiste, et aussi du rubricateur, dans l'établissement d'un nouveau manuscrit, plus soigné, mieux au point, et qui aurait ainsi mérité de prendre place dans une luxueuse « librairie » princière ; en second lieu, une partie véritablement littéraire — il s'agit de corrections, tantôt de la

(1) J'ai retrouvé cette même écriture dans le ms. du *Réconfort de Bruxelles* et dans un ms. de Paris du *Traité des Anciens Tournois* ; ce qui tendrait à confirmer que nous avons bien affaire ici au secrétaire attitré d'Antoine de La Sale.

main d'Antoine, tantôt dictées au scribe, et qui introduisent des améliorations dans le texte même du roman.

* * *

Nous nous occuperons d'abord des premières annotations. Gaston Raynaud, qui n'en avait décelé qu'une partie, — celles qui ont trait aux changements d'encre et aux alinéas, — les appelait notes « calligraphiques ». Je préférerais, quant à moi, — la question d'anachronisme mise à part, — parler de notes « typographiques », l'épithète ayant le mérite de pouvoir s'appliquer à l'ensemble de ces indications matérielles.

Comme je l'ai fait observer tout à l'heure, c'est dans la nature même de ce travail que l'hypothèse traditionnelle du manuscrit autographe trouvait, à défaut d'autres preuves, son meilleur argument. S'il n'est pas rare en effet, au moyen âge surtout, de rencontrer des lecteurs qui griffonnent en marge d'un texte des réflexions de leur propre cru, il ne s'en est jamais trouvé un seul, je pense, qui ait poussé ce zèle passablement indiscret jusqu'à noter sur son exemplaire des améliorations purement matérielles : changements d'encre, répartition des alinéas, indication du nom des personnages ou des titres de chapitres, sans compter les signes de ponctuation. C'est bien cependant ce qui se passe dans le manuscrit Barrois.

Les notes plus strictement « calligraphiques » sont toutes de cette écriture droite, menue, parfois tremblée, assez négligée au demeurant et d'une sereine ignorance en matière orthographique, qui est l'écriture ordinaire d'Antoine. Elles apparaissent presque uniquement dans la première partie du roman et surtout dans les chapitres dits « pédagogiques », où la présence de nombreuses citations latines avec leur traduction et la multiplicité des références semblaient nécessiter, aux yeux d'Antoine, l'usage de deux encres différentes, d'alinéas bien distincts et de traits — rouges ou noirs — destinés à souligner les passages essentiels. D'où, cette série de petites notes marginales, introdui-

tes par les signes de renvoi les plus variés—j'en ai compté plus de quarante différents (1).

Quant au texte même de ces annotations, bien que le sens se ramène à quelques chefs uniformes, — « Allez à la ligne ; écrivez à l'encre rouge ; copiez tel passage en noir ; soulignez », — le libellé en présente une diversité presque infinie. Voici, à titre de curiosité, un relevé complet de toutes les indications destinées au rubricateur : *En ligne de lettre vermeille* (neuf fois) ; *en ligne de vermeil* (six fois) ; *en chief de lettre vermeille* (six fois) ; *en chief de vermeil* (cinq fois) ; *en ligne et de lettre vermeille* (quatre fois) ; *en ligne et de vermeil* (trois fois) ; *en ligne et vermeil* (deux fois) ; *mettre en ligne et de lettre vermeille* (deux fois) ; *mettre en chief de lettre vermeille* (deux fois) ; *mettre en ligne et vermeil, en ligne et lettre vermeille, mettre en ligne et de vermeil, en chief de vermillon, en ligne vermeille, commencement de ligne vermeil, en chief et vermeil, en chief et de vermeil* (chacune une fois) ; puis, des formules plus longues ou plus précises : *mettre, commensser en ligne ceste allegacion et de lettre vermeille* ; *en chief de lettre noire, et le IIII^{xx} et XVI de son Epistre soit de vermeil* ; *mettre, commensser en ligne et de vermeil ceste allegacion reglee* ; *mettre en chief de lettre vermeille la disposition*, et, plus bas : *et ainsy de ceulx qui s'ensuivent* ; *en chief de lettre vermeille : ut sis* ; *en chief de lettre vermeille : furtum* ; *en chief de lettre vermeille : plus flet* ; *en chief de lettre vermeille : l'escripture* ; *en ligne et de vermeil, puis ensuir le françoiz* ; *en ligne de lettre vermeille, puis ensuir ainsy que ci est* ; *en ligne, et ce qui est rieulé soit de vermeil* ; *en ligne et de noir rellee de rouge*. Ce qui fait, si je compte bien, vingt-sept formules différentes, rien que pour ce qui concerne donc l'emploi de l'encre rouge. Joignez-y quinze autres pour la disposition des passages à écrire en noir ; cinq

(1) Faudrait-il voir dans le dessin de certains de ces signes qui rappellent l'une ou l'autre lettre grecque (le π , le β , le ρ , par exemple), la preuve qu'Antoine connaissait la langue d'Aristote ? Je pose la question, sans oser y répondre. A mon avis, l'auteur du *Saintré* n'est pas un lettré. Et ceci exclurait presque forcément cela.

qui ne regardent que la répartition du texte en alinéas ou l'indication des mots à souligner, sans qu'il soit fait mention de la couleur de l'encre : et vous arrivez à un total qui frise la cinquantaine. Antoine de La Sale, on le voit, savait varier ses formules !

Nous avons tenu compte, M. Champion et moi, dans notre édition du *Petit Jehan*, de la plupart de ces desiderata de l'auteur ; et, fidèles exécuteurs testamentaires de sa pensée, — si j'ose ainsi m'exprimer, — nous avons entrepris de présenter au public un texte imprimé qui eût satisfait, dans la mesure du possible, l'innocente vanité du vieux précepteur, heureux de voir se détacher, sur la grisaille de la leçon pédagogique, le verbe rouge des citations latines, des références savantes et des doc-tes allégations.

Avant de passer aux améliorations plus spécialement « typographiques », il faudrait signaler aussi — et la transition serait toute naturelle — le soin avec lequel Antoine répartit les traits de plume qui devaient souligner certains passages particulièrement intéressants de son manuscrit. Ici, l'on comprendra qu'il soit très difficile de rétablir ce qui appartenait à la copie primitive : seule, la coloration de l'encre peut nous fournir l'une ou l'autre indication. Plusieurs notes cependant, je le répète, font allusion à ce travail assez puéril. Tantôt — chose curieuse — Antoine demande au scribe de ne rien faire ainsi ressortir (*mettre que ne doit avoir riens dessous rieulle*) ; tantôt, et plus souvent, il faut souligner au contraire, et en rouge.

Ajoutons encore que l'auteur ne néglige pas la ponctuation. Par ses soins, plusieurs crochets de paragraphes sont supprimés, tandis que d'autres sont ajoutés çà et là. Ces crochets, rouges dans le texte primitif, et qu'il doit se contenter d'intercaler, lui, en noir, — il n'avait à ce moment qu'une sorte d'encre à sa disposition, — représentent assez exactement une phase de la lune et doivent marquer un temps d'arrêt dans la lecture.

Que faut-il penser maintenant de cette première série de corrections, si le mot n'est pas ici trop fort ?

En règle générale, Antoine de La Sale a la main heureuse dans les indications qu'il donne au rubricateur. On peut lui reprocher

cependant un manque de continuité dans sa méthode de travail. La diversité des formules employées en rend parfois l'interprétation assez malaisée. Et, à l'occasion, il faut savoir interpréter la pensée de l'auteur. Ce qu'il veut avant tout, je crois, c'est détacher vivement les citations latines, en les faisant transcrire en lettres rouges et à la ligne. Parfois également, mais pas toujours, il insiste pour que soit tracée en vermeil l'indication d'une référence. C'est ici surtout que se fait jour la petite vanité d'auteur, vanité bien compréhensible d'ailleurs chez ce vieux soldat appelé après une vie aventureuse aux fonctions de pédagogue, et qui est d'autant plus désireux d'étaler son bagage scientifique que celui-ci est, somme toute, fort mince !

Ce qu'on peut encore regretter, c'est qu'Antoine n'ait pas cru devoir étendre ces indications destinées au rubricateur à toutes les citations latines sans exception. La persévérance ne semble pas être sa qualité maîtresse. Et c'est ainsi que les textes latins de la seconde leçon pédagogique ne sont pas notés comme devant être transcrits en rouge, pas plus que les cinq citations de la fin sur l'interdiction de l'homicide. Et même dans les rubrications de la première leçon, j'ai relevé certaines négligences — le texte *Primo querite regnum Dei*, pour ne citer que celui-là, n'est pas annoté — qui prouvent que le travail a été fait trop rapidement. J'aurais la même observation à présenter au sujet de l'emplacement des signes de renvoi, qui ne sont pas toujours situés très judicieusement.

Pour ce qui concerne les signes de ponctuation, les corrections sont presque toutes excellentes. Le fait que ces crochets se retrouvent dans les notations marginales introduites par l'auteur ou par le scribe sous la dictée de son maître, prouve qu'Antoine tenait — en principe, tout au moins — à l'exactitude en cette matière. Il est regrettable cependant qu'à côté de pages ponctuées avec un soin qui confine à l'exagération, on rencontre maints endroits où, visiblement, ce scrupule a fait place à la désinvolture la plus complète.

Mais ce ne sont là que des erreurs ou des négligences de détail, et qu'une nouvelle révision n'aurait pas manqué de rectifier ou de réparer.

Il est une autre série de modifications « typographiques », plus intéressantes peut-être que ces annotations concernant la tenue matérielle du manuscrit d'offrande : je veux parler de l'apparition des noms des personnages, — L'ACTEUR, LA DAME, SAINTRÉ, etc., — destinés à renseigner le lecteur sur le déroulement du récit ou la marche du dialogue.

Le ms. original du *Petit Jehan* était transcrit d'affilée. Et, sauf à partir du chapitre XLI des éditions gothiques où surgissaient brusquement — on se demande pour quelle raison — des titres rouges, de véritables rubriques par conséquent, nulle indication, de quelque nature que ce fût, ne permettait d'établir la moindre division dans les deux premiers cinquièmes du roman. Et il importait, en tout cas, de supprimer dans notre nouvelle édition — c'est le conseil que donnait Gaston Raynaud, voici un quart de siècle — les titres apocryphes de ces quarante premiers chapitres, — pourquoi quarante ? — pure fantaisie de l'éditeur de 1517 que tout le monde a servilement copié sur ce point.

Il s'agit moins du reste, pour le moment, de la question des intitulés — Antoine de La Sale en a ajouté fort peu au texte primitif — que de ces indications du nom des personnages dont il vient d'être fait mention. Ce que le réviseur veut, c'est rendre à chacun des protagonistes la part qui lui revient dans le drame, le récit proprement dit étant attribué à L'ACTEUR.

Ces indications onomastiques sont tracées d'une tout autre écriture que celle des notations « calligraphiques » : une grosse capitale, tremblée cependant elle aussi — Antoine de La Sale avait environ soixante-dix ans quand il revit son *Saintré*, et M. Champion insiste avec raison sur ce détail (1).

(1) Mon distingué collaborateur n'est pas tout aussi affirmatif sur cette question de l'attribution à Antoine de ces indications du nom des personnages. « C'est lui qui me paraît les avoir écrites », dit-il. Je crois que l'on peut maintenant se montrer plus catégorique, certains parallélismes du texte corrigé et de ces intercalations me paraissant absolument significatifs (voyez, par

Nous avons ainsi L'ACTEUR (plus de quatre-vingt fois) et L'ACTEUR ENCORES que je relève une quinzaine de fois ; ENCORES L'ACTEUR n'apparaît qu'une fois. Une fois également, Antoine a écrit L'ATEUR et, une autre fois, L'AUCTEUR — simples erreurs de plume, évidemment.

Il arrive que cette désignation L'ACTEUR soit suivie immédiatement d'un intitulé. Exemples : L'ACTEUR, SUR LE PARTEMENT DE SAINTRE ; L'ACTEUR, DE L'ENTREE A BA[R]CELONNE (1) ; L'ACTEUR, DE LA VENUE DE SAINTRE [SUR] LES LISSES (2) ; L'ACTEUR, DE LA VENUE MESSIRES ENGUERRAN ES LISSES ; L'ACTEUR, SUR LES ARMES ; L'ACTEUR, SUR LA PREMIERE JORNEE. Tous ces titres se trouvent dans la partie dite des quarante premiers chapitres ; ils se rapportent tous à l'épisode du « voyage » d'Espagne et précèdent immédiatement les premières rubriques originales du ms. Tous sont transcrits de la même écriture capitale que L'ACTEUR.

Il n'en va pas de même pour deux autres intitulés — le premier précédant, le second suivant *L'Acteur* — que nous trouvons respectivement vers le milieu et à la fin du manuscrit et qui se lisent ainsi : *L'Acteur, comment Messire Nicolle des Mallestes, chevalier, et Galliaz de Mantua, escuyer, vindrent jere armes a la court* et *Comment dans Abbé c'excuse et les houffres qu'il fait au seigneur de Saintré, l'Acteur*. Tracés de la petite écriture pointue des notes « calligraphiques », ces deux intitulés,

exemple, la correction de LISIGNIEN LE POURSIEVANT e1 LE ROY D'AMES (sic) ; et aussi les additions marginales de la fin : *Commensment de chappitre, Saintré* etc., où l'écriture est la même d'un bout à l'autre, manifestement).

(1) Le R a été ajouté sur le ms. déjà, mais postérieurement, je crois, à la révision d'Antoine.

(2) Ici Antoine avait écrit d'abord SUR LE CHAMP. Il veut remplacer cette expression, qu'il songe un moment à gratter. Il efface en effet le P final. Puis, la besogne n'allant pas assez vite à son gré, il rature purement et simplement ces trois derniers mots qu'il remplace par LES LISSES — car il a oublié qu'il a biffé également la prépositio. D'où, ce titre incorrect, qu'il faut évidemment rétablir : L'ACTEUR, DE LA VENUE DE SAINTRE LES LISSES (sic).

dont l'orthographe... phonétique suffirait à prouver qu'ils émanent de la plume d'Antoine, n'épuisent pas encore le relevé des indications où se retrouve L'ACTEUR.

Je l'ai noté quatre fois à la suite d'une note marginale : *commenssement de chappitre*, de la menue écriture pointue également. La nature de ces indications et leur emplacement prouvent qu'Antoine songeait aussi à une répartition plus équitable des chapitres, à la fin de son roman surtout.

Après L'ACTEUR, c'est LA DAME qui apparaît le plus souvent (une vingtaine de fois). J'ai noté cinq fois LA DAME ENCORES. Une seule fois, la première, Antoine écrit MADAME. J'ai relevé, une fois aussi, LA DAME, *comenssement de chappitre* et, trois fois, *commenssement de chappitre*, LA DAME. Comme tout à l'heure, l'indication *commenssement de chappitre* est de la petite écriture pointue, la capitale étant réservée, sauf erreur ou omission, aux noms des personnages et à la plupart des titres ajoutés.

SAINTRÉ seul n'apparaît que cinq fois. Je note deux fois, et toujours dans les mêmes conditions que pour LA DAME : *commenssement de chappitre*, SAINTRÉ.

Enfin, à titre épisodique, on voit surgir LE MAISTRE, auteur d'une ballade sur la loyauté en amour ; LE ROY D'ARMES, par trois fois (1), au moment de l'expédition de Jehan à la cour de Barcelone ; et, une fois, LA ROYNE, en tête de la lettre qu'elle écrit à Belle Cousine.

Restent trois indications marginales de la petite écriture pointue — un *commenssement de chappitre*, qui apparaît dès l'épître liminaire ; et, vers la fin, par deux fois, la même note suivie des mots du texte par lesquels doit commencer le chapitre nouveau (*commenssement de chappitre* : « *He laz! non* », *dist dans Abbes* et *commenssement de chappitre* : *Alors Saintré dist*) — et un titre : LE JUGEMENT DE CES ARMES DIT PAR LE ROY D'ARMES DE ARRAGON, tracé en lettres capitales. C'est tout.

Tâchons un peu de nous retrouver dans ce fouillis.

(1) La première fois — j'y ai fait allusion déjà — Antoine orthographie par erreur LE ROY D'AMES (sic).

Une première remarque s'impose, que nous avons eu déjà l'occasion de faire à propos des notes « calligraphiques » : ce travail manque un peu de méthode, d'esprit de suite surtout. A côté de passages coupés à quelques lignes d'intervalle par des L'ACTEUR aussi nombreux qu'inutiles, combien de pages, de longues séries de pages, sans un alinéa, sans la moindre indication ! Il y a là, encore une fois, un manque de proportion qui est bien dans la manière d'Antoine.

J'en dirai tout autant des *commensement de chappître*, qui n'apparaissent que par endroits, tels de fugitifs météores. L'auteur s'aperçoit soudain que ses chapitres sont trop longs. Il veut remédier à ce défaut. Il coupe le texte par des alinéas, deux fois, trois fois... Puis, il oublie ses bonnes résolutions... et, jusqu'à nouvel ordre, les chapitres s'allongent, démesurés.

La même observation s'appliquerait aussi aux titres. Si l'on peut reprocher à l'éditeur de 1517 d'avoir tout uniment « inventé » la division et les intitulés de ce que l'on appelle après lui les quarante premiers chapitres (1), force nous est de constater cependant qu'en dépit de la révision d'Antoine, nous avons, dans le ms. Barrois, un tiers du texte à peu près sans indication du contenu, sans sommaire. Manque d'équilibre, toujours !

On n'en finirait pas, si l'on voulait dénombrer toutes les menues imperfections de ce travail. Et, pour n'en relever plus qu'une, pourquoi certains titres ont-ils été intercalés de la petite écriture pointue des notes « calligraphiques », alors que la plupart sont tracés en grosse capitale ?

J'en arrive maintenant à la valeur intrinsèque de ces indications. Sous ce rapport, le travail est généralement judicieux. Antoine y a consacré une certaine attention d'ailleurs. Nous le voyons, par exemple, effacer un intempestif SAINTRÉ, auquel il substitue fort à propos l'indication L'ACTEUR. S'il a cru devoir

(1) Il est à remarquer d'ailleurs — je signale le fait dans mon introduction critique au texte de notre édition du *Saintré* — qu'un des mss. de Paris (le 20234 des *nouvelles acquisitions françaises*) a voulu aussi remédier à cette lacune, en découpant autrement que partout ailleurs le texte du roman en chapitres proportionnels et dûment intitulés,

remplacer l'appellation précise LISIGNIEN LE POURSIEVANT par celle, plus vague : LE ROY D'AR]MES, il maintient cette correction dans la suite : preuve qu'il sait, à l'occasion, être logique avec lui-même. Par endroits cependant, cette logique est encore en défaut : L'ACTEUR se trouvera en tête d'un discours de Madame, alors que l'indication LA DAME introduira des passages où le récit tient la plus grande place.

Mais ce sont là broutilles, je le répète. Et, tout bien considéré, il faut savoir gré à ce septuagénaire, écrivain de hasard, d'avoir eu assez de respect pour son œuvre que pour songer, au soir de sa vie, à en améliorer la présentation extérieure. Si cette révision manque un peu de mise au point, si l'on n'aperçoit pas toujours très bien le plan de l'ensemble, si certains détails en sont même franchement manqués, il n'en reste pas moins vrai que le texte retranscrit sur les indications d'Antoine aurait marqué sur celui du manuscrit original un sensible progrès, présenté de réelles améliorations matérielles. C'est tout ce que nous voulions démontrer.

* * *

Il est temps de passer aux corrections littéraires, celles qui portent, non plus sur la présentation matérielle du manuscrit ou sur l'ordonnance extérieure du texte, mais sur ce texte lui-même, remanié par son auteur avec une si visible complaisance que, certes, M. Albalat, s'il avait eu connaissance du ms. Barrois du *Petit Jehan de Saintré*, se serait cru obligé d'ajouter un chapitre à son étude bien connue sur *Le travail du style enseigné par les corrections manuscrites des grands écrivains*.

Et pourtant, ici encore, ici surtout, le manque de persévérance d'Antoine saute aux yeux. Sur un ensemble de près de sept cents retrouces, plus de cinq cent cinquante intéressent les deux premiers cinquièmes du ms. Et l'on peut dire qu'après l'épisode de la joute équestre d'Enguerrant et de Saintré, l'auteur n'a plus relu son texte que distraitemment, se bornant à rétablir çà et là un mot sauté dans la hâte de la transcription sous la dictée, ou encore à modifier l'or-

thographe de tel vocable qui lui paraît mal écrit — car, s'il est partisan pour lui-même d'une orthographe purement phonétique, Antoine est sans pitié pour son scribe, chaque fois qu'il le prend, ou croit le prendre en défaut — et aussi, mais beaucoup plus rarement, à retoucher légèrement le style de l'un ou l'autre passage. Bref, si les soixante-dix premiers folios portent les traces d'une minutieuse révision, ce n'est là qu'un beau feu de paille. J'ai du reste fait allusion déjà à ce fait assez curieux du ralentissement, pour ne pas dire de la cessation de cette besogne de censeur qu'Antoine, soit paresse, soit découragement, soit manque de temps, abandonne au tiers, ou à peu près, de son manuscrit.

Je voudrais rappeler également une seconde remarque préliminaire : toutes les corrections littéraires, on s'en souvient, ne sont pas de la main d'Antoine ; le scribe a pris sa part de ce travail, mais toujours cependant sous la direction de l'auteur. M. Champion a relevé minutieusement ce qui revient exactement à chacune des deux plumes dans cette étroite collaboration. En général, on peut affirmer que le copiste n'intervient guère que lorsqu'il s'agit de récrire en marge un texte absolument nouveau, comme la traduction des citations latines, par exemple. Et, en tout cas, le fait, signalé par M. Champion, qu'Antoine a parfois corrigé encore ces additions marginales du scribe prouve bien que l'initiative appartenait à l'auteur, et à lui seul. Pour ma part, je me représente fort bien le vieillard dictant du fond de sa « chaire » à son secrétaire attentif les passages inédits, qui, par suite de leur caractère d'inédits précisément, ne nécessitaient pas ou nécessitaient beaucoup moins le recours constant au texte primitif ; et, la transcription une fois faite, j'imagine volontiers Antoine prenant en main le manuscrit, relisant la phrase nouvelle, le passage refondu, situant dans le contexte le « rifacimento » ainsi établi, tantôt avec un sourire d'approbation, tantôt avec un hochement de tête qui devait l'inciter parfois à des retouches subséquentes (1).

(1) Voyez à ce propos le f^o 14 (r^o) du ms., où la main d'Antoine

Ces deux observations ainsi remémorées, examinons en détail les résultats de ce travail de refonte.

* * *

Il y a tout d'abord les corrections orthographiques. J'en ai noté cent cinquante environ.

A la vérité, il n'est pas toujours très facile de reconstituer l'orthographe primitive d'un mot retouché et de juger par conséquent de la valeur de la correction. Parfois Antoine se contente de biffer d'un ou de deux traits le mot jugé fautif, qu'il récrit alors au-dessus ; et c'est parfait à notre point de vue de lecteur. Mais s'il lui vient à l'esprit de gratter en tout ou en partie le vocable suspect, ou de le surcharger, — parfois très lourdement, — le déchiffrement en devient très malaisé, et bien souvent il faut se borner à des conjectures. Essayons cependant d'y voir un peu clair.

Et, en premier lieu, notons ce que j'appellerai les « manies » orthographiques d'Antoine. Je range sous cette rubrique tous les cas où l'auteur rétablit plus d'une fois, et avec une sorte de continuité donc, sur le texte de son copiste, l'orthographe d'un même mot ou d'un même phonème.

La plus évidente de ces manies est celle qui le pousse à donner la chasse au mot *cœur* qu'il poursuit véritablement de sa haine. Le scribe écrit déjà le mot comme de nos jours, avec la triptongue *œu*. Pas moins de vingt-quatre fois Antoine biffe — et rageusement, dirait-on — ce monosyllabe qu'il remplace par *cuer*, forme plus archaïque, à moins qu'il ne s'agisse d'une survivance d'éducation provençale. On trouve en effet *cuer*, en plein XV^e siècle, dans certaines régions des côtes méditerranéennes, à Marseille par exemple. Une fois, il écrit de même *cuer* sur *coer* et,

a ajouté au texte d'une traduction latine, transcrite par le copiste, les deux mots *et chelif*, ce qui est moins exact comme traduction, — le latin n'ayant qu'un seul adjectif *servus*, traduit déjà par *serf*, — mais qui fait une chute de phrase beaucoup plus harmonieuse.

une autre fois, sur *œur* (1). Enfin, j'ai noté, sur l'orthographe habituelle (*cœur*) du copiste, un *œur*, dû probablement à une correction hâtive, et même un *œur*. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une surcharge en noir sur un titre rouge, ce qui prouve l'acharnement d'Antoine à vouloir la disparition de cette triphthongue *œu*. Signalons cependant que, l'une ou l'autre fois, un *œur* a réussi à échapper à son attention.

On pourrait peut-être attribuer également à cette haine de la triphthongue *œu* la correction, que j'ai notée deux fois, de *œuvre* en *euve* — simple différence graphique d'ailleurs.

Une autre série de corrections assez régulières concerne le changement de *ch* initial ou intérieur en *s* ou *ss* : *saignies*, pour *chaindez* ; *lassez* ? (2), pour *laches* ; *sainture*, pour *chainture* ; *lettisses*, pour *lettiches* ? ; *adressé*, pour *adresché* : *benoïsson*, pour *benoïchon* ; *lisses*, pour *liches* ? (deux fois) ; *saindre*, pour *chaindre* ; *dessainte*, pour *deschainte* — soit, douze interventions. Ici, le copiste avait la forme picarde ; tout nous porte à croire d'ailleurs qu'il était de cette région. Antoine rectifie suivant l'usage général dans le reste du domaine français.

Autre manie : la suppression du *t* final derrière voyelle, ce qui dénoterait, chez l'auteur, une tendance moins conservatrice que chez le scribe. J'ai relevé dix exemples de ce genre : *congié*, pour *congiel* (deux fois) ; *mocquié*, pour *mocquiel* ; *escu* ? pour *escut* ; *païé*, pour *païet* ; *pié*, pour *piet* (cinq fois). Je note même un *benoys*, pour *benoitz*.

Voici maintenant quelques remarques concernant des mots isolés. Sept fois, Antoine corrigera *vait* sur *va* (3^e pers. sg. du prés. de l'indic. du verbe *aller*) ; six fois, *haquenee* sur *haguenee* ; cinq fois, *cotte* (*cotte d'armes*) sur *coste*. Le copiste écrivait *dimence* ; l'auteur substitue à ce mot l'orthographe *dimenche*.

(1) On sait qu'au moyen âge les scribes ont orthographié très différemment le monosyllabe en question.

(2) Je fais suivre du point d'interrogation les mots dont la lecture est rendue douteuse pour les raisons (grattage ou surcharge) que j'ai signalées tout à l'heure.

(quatre fois) ou *dimanche*, que je ne trouve qu'une seule fois (1). Deux fois, j'ai noté *frisque* sur *fricque*.

Il est difficile de donner un avis d'ensemble sur cette série. *Cotte* (radic. germ. *Kottl*), *haquenee* (angl. *hackney*?) et *frisque* (germ. *frisk*) paraissent étymologiquement plus exacts. Pour *vait*, la forme du copiste était moins archaïque, ce qui contredit la remarque que nous faisons à propos du *l* final. Quant à *dimenche* (*dimanche*), il s'agit d'un mot demi-savant ; d'où, d'assez nombreuses hésitations. La prononciation *ch* est plus courante cependant.

Quelques mots encore, orthographiés différemment par les deux plumes :

Antoine écrit *prepoint* (forme plutôt bourguignonne) au lieu de *pourpoint* ; *hueil*, pour *oeul*? — sauf le malencontreux *h* initial, cette forme *hueil*, qu'il faut rapprocher de la correction *fueilles* sur *foeulles*? (deux fois) et d'un *vueillent* surchargeant une leçon illisible, est phonétiquement exacte et rappelle la diphthongaison *ue* de *cuier* ; *coreatiers* (provençal), pour *coultiers* (une forme du nord, probablement wallonne) ; *dollereux* sur *doloureux*? — ici également la leçon d'Antoine serait plus exacte, phonétiquement parlant ; *bars* sur *barres*? — il s'agirait plutôt en l'espèce d'un tout autre mot du vocabulaire héraldique, *bar* signifiant « poisson » en terme de blason.

Parfois la différence est moins importante : *sçait*, pour *scet*, n'a qu'un caractère purement graphique (la forme *ai* s'explique par l'influence de *sai*, dérivé de **sayo*, *sapio*) ; dans *chevaulx* (Antoine) et *chevaulz* (copiste), le *x* et le *z* sont dus tous deux à des confusions graphiques ; deux fois, Antoine écrit *queux* pour *queulx* — rien ne justifiait le *l* du scribe ; *boylte*, sur *boette*, est une orthographe moins archaïque et qui témoigne peut-être de la lutte, encore très vive au XV^e siècle, entre deux prononciations rivales ; *cellez* et *celles*, corrigés respectivement sur *seellez* et *selles*, sont des erreurs manifestes d'Antoine : il s'agit

(1) On sait que la confusion entre *en* et *an* est très fréquente au moyen âge. Le français moderne a adopté la forme *dimanche*, incorrecte du point de vue étymologique.

bien en effet — le contexte l'indique clairement — du verbe « seller » = garnir d'une selle.

Signalerai-je encore *harnois*, pour *hernois*, cette dernière forme étant plus ancienne ; *ostrusse*, qui serait une bonne correction sur *ostrisse* ? ; *amours*, pour *amoures* ? (le *e* du scribe doit avoir été amené sous sa plume par la finale féminine de l'adjectif *vrayes* immédiatement précédent) ; *villennez*, pour *villonnez* — la leçon d'Antoine est meilleure : on ne peut pas encore faire état de sens « villonner » = jouer un tour de Villon ; *monjoye*, meilleur que *moniye* ? ; *forniray*, pour *furniray* ? ; *armurier*, sur je ne sais quelle leçon illisible ? Je ne parle que pour mémoire d'un *sy*, pour *si* ? ; d'un *si*, pour *se* ; d'un *luy*, pour *ly*.

Enfin, j'ai relevé deux fois dans le même passage l'adverbe *sup*s ? (du latin *sursum*), corrigé, tantôt en *sus* ?, tantôt en *surement* ?

Répéterai-je, à propos de ces lectures particulièrement difficiles, que plus d'une leçon primitive est très malaisée à reconstituer ? C'est ce qui explique d'ailleurs la fréquence des points d'interrogation. Pas plus que pour *armurier*, je ne suis arrivé à identifier, par exemple, même d'une façon hypothétique, le vocable qui avait servi de substratum à un *nuctrix* latin corrigé.

J'ajouterai, pour être complet, que, plus d'une fois, des mots retouchés au point de vue orthographique ont été biffés dans la suite par Antoine, soit isolément, soit avec tout un membre de phrase. C'est le cas pour un *versiffieur* ? dont je n'ai pu déterminer d'ailleurs les transformations graphiques.

J'en arrive à quelques rectifications, bonnes ou mauvaises, de noms propres.

Les noms propres n'ont pas d'orthographe, se plaît-on à répéter. Ce ne semble pas avoir été l'opinion d'Antoine de La Sale. C'est au nom du rival de Saintré à la cour de Barcelone qu'il s'en prend le plus volontiers. Le copiste orthographiait parfois *Enguerram*, avec *m* final. Quatre fois, l'auteur biffe cet *m*, pour le remplacer par *n* et, une fois, par *nt*. *Guron* ? (Guiron le Courtois) paraît être le résultat d'une correction ; mais bien malin qui pourra déchiffrer l'orthographe initiale. J'en dirai tout autant pour *Saluste*. Le nom d'*Avicenes* a été heureusement re-

touché. *Pereillos* me paraît refait sur un *Poreillos*?... *Enconne* (Ancône) sur *Entonne*?, serait une heureuse correction ; de même, *Solon* sur *Salon*? (mais ici n'est-ce pas plutôt l'inverse qui se présente dans notre ms.?). Parmi les longues listes de noms de seigneurs croisés, quelques orthographes sont contestables. Antoine a-t-il corrigé le *s* en *f* dans *Matejelon*? et *Matejellon*? (les *Mathefelon*, famille d'Anjou) — et à ce propos, la différence de traitement de *l*, tantôt simple, tantôt double, et cela à quelques mots de distance, montre que le correcteur aurait pu pousser plus loin encore le scrupule d'exactitude? Faut-il lire *Herlly* sur *Herly*?, *Heyly*?, ou l'inverse? *Lap*? ou *Lup*?, sur *Lo*?, à moins qu'il ne s'agisse en l'occurrence d'un nom purement et simplement interpolé? Autant de petits problèmes paléographiques, dont l'intérêt est loin d'être palpitant d'ailleurs.

L'essentiel, pour nous, est d'avoir constaté qu'Antoine de La Sale sait, à l'occasion, rétablir l'orthographe d'un nom propre qui lui paraissait, à tort ou à raison, défiguré par le scribe.

Faut-il ranger parmi ces corrections orthographiques des rectifications d'erreurs dues manifestement à l'inattention du copiste ou peut-être même à une audition défectueuse — n'oublions pas en effet qu'il s'agit d'un texte dicté? J'attribuerais volontiers, pour ma part, à ce genre d'erreur des corrections comme *povre*, au lieu de *pour* ; *fin*, pour *sin* ; *lient*, pour *loent* ; *ha!* pour *a* ; *naissant*, pour *maissant* ; *branlans*, pour *bronlans*? ; *si*, pour *se* ; *des leez*, pour *delez* ; *bleu*, pour *blé* — sans compter la leçon *bars* déjà signalée tout à l'heure.

Les corrections que nous avons relevées jusqu'à présent visent plutôt ce que l'on est convenu d'appeler l'orthographe d'usage. Il en est d'autres, en plus petit nombre, qui ont trait à l'orthographe grammaticale.

Ici, avouons qu'Antoine fait souvent fausse route. Quand il écrit *quictes*, pour *quicte*? ; *nommé*, pour *nommee* ; *despartys*, pour *desparty* ; et, risquant une incursion dans le domaine de la syntaxe latine, un *voce*, pour l'accusatif *voce*m, il a tort chaque fois : c'est le copiste qui écrivait correctement. L'auteur corrige judicieusement, il est vrai, un *prians*? en *priant* ; en *partis* en *parti* ; un *respondy* en *respondyt* ; un *desquelle*? un

desquelles ; un *content*? en *contens* ; un *quancques* en *quancque*, sous réserve toujours des difficultés de lecture de la leçon primitive. Ailleurs, on pourrait ergoter. Valait-il mieux écrire *drap* ou *draps* ; *orphaverie*, sans *s* ou avec *s* final ; *et*, selon que l'on considérait, dans chacun des deux cas, le verbe comme transitif ou neutre, *ordonné* ou *ordonnee*, *a failly* ou *l'a failly*? Les deux thèses sont également défendables.

Où Antoine de La Sale semble mieux à l'aise, en tout cas, et où il apparaît presque toujours comme franchement novateur, s'est quand il s'agit de formes verbales. Qu'il écrive *peult*, pour *puet*? ; *sceust*, pour *sçot* ; *prenez*, pour *prenez* ; *marchez* sur *marchiez* ; *firent*, au lieu de *feirent* ; qu'il remplace *deveroit* par *devroit*, *prendent* par *prenent*, *esprins* par *espris*, il a toujours pour lui l'évolution de la langue. Je n'ai guère noté qu'un *pardon*, pour *pardonne*?, assez inexplicable en vérité. J'ajoute enfin — même remarque toujours! — que, pour deux formes visiblement retouchées : *mist* et *revendrons*, je n'ai pas pu déchiffrer l'orthographe primitive.

Et, pour en finir avec cette matière, sait-on que le correcteur, dans son zèle, en arrive même à tenir compte des conséquences orthographiques des changements de ponctuation? C'est ainsi qu'on le voit rétablir la majuscule (*Et*, sur *et*) initiale après une pause nouvelle qu'il venait d'indiquer sur son manuscrit, assez mal à propos d'ailleurs.

Voilà donc terminé le relevé de cette partie du travail de révision que j'ai appelé, un peu étroitement peut-être, le chapitre des corrections orthographiques. Qui dit orthographe en effet dit pur mécanisme du langage écrit, convention, artifice. Or il est permis de penser qu'en rétablissant le nom d'Avicenne ou de Guiron le Courtois ; en changeant, d'une lettre, le sens d'un mot et parfois de tout un passage ; en modifiant la valeur syntaxique de telle forme grammaticale ; en caractérisant le moment précis de l'évolution phonétique de tel ou tel vocable, Antoine de La Sale faisait plus et mieux que la besogne d'un de nos modernes protes, chargé de confronter avec le rigoureux étalon du dictionnaire l'orthographe plus ou moins fantaisiste d'une copie manuscrite.

N'attachons pas trop d'importance au résultat de ce travail

cependant, surtout en ce qui concerne Antoine. Nul n'écrit plus mal que lui, si b en écrire, c'est faire peu de fautes d'orthographe. Son orthographe à lui est presque phonétique (1) ; et son copiste lui rendrait bien des points en cette matière, quoiqu'il faille reprocher à ce calligraphe appliqué une fâcheuse tendance à modifier sans rime ni raison l'aspect des mots les plus usuels, écrivant indifféremment *lui* et *luy*, *un* et *ung*, *autre* et *aultre*, etc. Mais que sont ces variations, si gênantes nous paraissent-elles, à côté des monstruosité orthographiques d'Antoine ? Quand on écrit *juscalarest* pour *jusqu'à l'arrêt*, *houffres* pour *offres*, *c'excuse*, pour *s'excuse*, — je cueille au hasard, — on aurait tort, n'est-il pas vrai, de se montrer difficile.

Et pourtant Antoine éprouve le besoin de gratter, de surcharger, de raturer, même au point de vue de l'orthographe. Qu'est-ce à dire, sinon, comme je viens de le faire observer, que nous devons moins considérer le résultat que l'effort, l'application que le principe, la pratique que la théorie ? Sans doute, l'orthographe n'est pas tout le style. Et je sais de charmants écrivains, à commencer par Antoine de La Sale, qui ne mériteraient pas leur « moyenne » en dictée, pour parler le langage des potaches. Ne peut-on pas affirmer cependant de la correction orthographique qu'elle constitue la propreté ou, si l'on veut, le luxe du style ? Et, à considérer les choses sous cet angle, n'est-ce pas un spectacle touchant, dites-moi ! que celui du vieil homme de guerre que les hasards de la vie ont fait écrivain et qui, de sa main tremblante, plus habile encore à manier l'épée que la plume, s'évertue à corriger, sur le texte du manuscrit qui doit servir de base au volume d'offrande, les rares fautes d'orthographe dont il peut se rendre compte ? Et je sais parfaitement que le correcteur, au fond, n'en est pas un ! bien plus, qu'il accumulera lui-même les bévues orthographiques tout au long des additions marginales et des intercalations qui constituent la partie la plus importante de son travail de révision (2).

(1) Plusieurs corrections d'ailleurs semblent témoigner du désir d'Antoine d'écrire le mot comme on le prononce.

(2) Et notre édition en porte les traces ; car, fidèles au principe cher à M. Bédier, nous avons voulu pousser aussi loin que possible le respect du à ce vénérable manuscrit d'auteur.

N'est-ce pas une raison de plus pour juger avec indulgence cet essai maladroit ? Disons-nous bien que, si les corrections orthographiques d'Antoine n'atteignent pas le compte de ses erreurs, du moins y en a-t-il .Et c'est déjà quelque chose.

* * *

Au tour, à présent, — et c'est ici surtout que l'étude devient intéressante, — des corrections de style.

Je les distinguerais volontiers en corrections de fond et corrections de forme — ces vieilles divisions ont bien encore leur valeur, quoi qu'on dise.

Est-il nécessaire de répéter que, plus manifestement peut-être qu'en ce qui concerne les corrections orthographiques, Antoine n'a pas eu la persévérance voulue pour accomplir sa tâche jusqu'au bout ? C'est dans les deux premiers cinquièmes du manuscrit, presque uniquement, que nous pouvons le voir à l'œuvre, saisir sur le vif l'artiste au travail.

Pour ce qui est du fond, notons tout de suite que nulle part le sens n'est véritablement modifié. Si nous exceptons la suppression importante des passages de l'épître liminaire et de la formule d'envoi terminale relatifs au roman de *Paris et Vienne* (1), on peut à peine parler de réels changements dans l'affabulation même

(1) Encore faut-il observer, après M. G. Raynaud, qu'ici même Antoine de La Sale n'a pas été logique jusqu'au bout. Sans doute biffe-t-il la phrase qui annonçait un second volume : *Et le deuxiesme livre traictera des tresloyalles amours de Mademoiselle Vyenne d'Allençon et de Paris de Rousillon..., etc.* ; mais il oublie, dans sa dédicace, une ligne devenue inutile : *en deux livres, pour les porter plus aisement* ; de plus, il néglige de substituer *trois* à *quatre* devant les mots *beaux traictiez*, formule qui désormais va constituer un non-sens. Alors que le ms. fr. 1506 et le Vaticanus ont reproduit servilement ces erreurs, seul, le copiste du ms. Cottonien, plus avisé, a eu la présence d'esprit de gratter le mot *quatre*, qu'il a remplacé par *deux*, et, tout en laissant subsister le membre de phrase *en deux livres..., etc.*, a cru plus logique de supprimer, à la fin de son exemplaire, le troisième traité : l'*Addition*.

du récit. L'histoire des amours de Saintré et de Belle Cousine se déroule sur la même trame dans l'une et l'autre version. Entendons-nous donc bien : ce que je range sous la dénomination de corrections « de fond », ce n'est pas autre chose, en somme, que cette portion des modifications littéraires, plus importantes que les autres, qui affectent plutôt l'idée que l'expression.

A prendre les choses en gros, on peut dire qu'Antoine de La Sale, dans cette seconde édition en quelque sorte du *Saintré*, s'est attaché avant tout à préciser sa pensée, à la rendre constamment plus intelligible au lecteur.

Précisions, par exemple, que ces traductions françaises qu'il dicte la plupart du temps au copiste et dont il prend soin d'illustrer les textes latins de la partie pédagogique. J'en ai compté dix-sept, suffisamment correctes, sauf exception, et qui, si elles ne visent pas à une interprétation littérale, suivent cependant le modèle d'assez près. Il arrive qu'Antoine s'y reprenne à deux fois ; et c'est ainsi, par exemple, qu'à propos de l'homicide, nous trouvons, biffés dans la marge, des essais manqués de traduction (c'est à ce même endroit également que le réviseur — il devait être bien préoccupé — a omis de traduire une citation : *C'est à dire, mon amy...*, commence, conformément à la tradition, la formule marginale... et elle en reste là !

Précisions encore que ces nombreuses retouches qui ont pour objet d'établir plus de logique dans la succession des idées. Qu'il s'agisse de décomposer un mouvement ou une suite de mouvements, et Antoine, qui avait écrit : *a genoulx se mist, lui faisant sa reverence*, corrigera, précisera : *faisant sa reverence, a genouz se mist*. Petit détail, dira-t-on ! — Voyez cependant le passage suivant : c'est le même principe qui va être appliqué. Le roi vient d'accorder à Jehan l'autorisation de partir pour l'Espagne. *Lors s'en va a sa messe*, ajoutait le texte primitif, qui continuait immédiatement : *A la royne qui venoit après, Saintré se avança et toute sa compaignie. Lors a genoulx se sont mis, puis luy dist : «Nostre souverain..., etc.* Comparez à cette ébauche le texte revu — je souligne les mots nouveaux — : *Lors LE ROY s'en va a sa messe. ET SAINTRE, APRES QU'IL L'EUST TRESHUMBLEMENT REMERCIÉ, VAIT a la royne qui venoit après. SY se avança et toute sa compaignie*

APRES. *Lors a genoulx...*, etc. Le progrès est incontestable. — Autre exemple, plus intéressant encore. Au moment où Jehan de Saintré vient d'être promu à la dignité de valet tranchant, la narrateur s'arrête pour nous dire comment le jeune homme tient à exprimer sa reconnaissance à tous ceux qui l'ont aidé à « sortir de page ». Dans la version primitive, il s'adresse tout d'abord à l'écuyer et au maître d'hôtel, puis au roi, puis à la reine, — c'est du moins ce qui semble résulter d'un passage plutôt embrouillé, — bouleversant ainsi toutes les notions d'étiquette et renversant, si l'on peut dire, la hiérarchie des pouvoirs. Dans le texte corrigé, c'est aux pieds du roi qu'il dépose ses premiers hommages. Mais la reine n'est remerciée qu'en dernier lieu tout de même?... C'est qu'elle est dans sa chambre : pour la joindre, Saintré doit se déplacer. Détail curieux : Antoine a si bien senti le besoin de justifier ainsi cet accroc aux règles de la bienséance, qu'il intercale cette explication : *en sa chambre estoit*, correction dans la correction en quelque sorte, à l'aide d'un renvoi qui se trouve au-dessous du texte remanié. Il avait d'abord cru pouvoir supposer que la souveraine siégeait *assez bas de la table* ; mais, sentant l'inconvenance de la situation — le maître d'hôtel ne peut pas déceimment passer avant la reine — et, d'autre part, ne voulant plus remanier encore une fois tout le passage, il imagine ce joli subterfuge : la souveraine est dans sa chambre... l'honneur est sauf !

Manifestement donc, Antoine, en relisant son *Saintré*, s'applique à transposer dans la réalité les moindres détails du récit. Dès qu'un point choque la vraisemblance, il intervient. C'est d'un parfait romancier.

Ce souci de la coordination explique également les nombreuses « corrections de transition », destinées à mieux rattacher l'une à l'autre les diverses phases de l'action. C'est le même principe, au fond, mais appliqué sur une plus vaste échelle. Je n'en veux citer qu'un exemple, très significatif d'ailleurs.

Il s'agit de la joute équestre, à Barcelone. Antoine, après avoir décrit longuement l'arrivée des deux champions sur les lices, raconte comment le jeune chevalier français, à peine sorti de son pavillon, se met à se signer, puis à caracoler devant les « hourts »

en multipliant les révérences — ce qui lui vaut la sympathie des dames. Et c'est à ce moment seulement, à la minute même où la lutte va commencer, — les deux combattants étant déjà à leur poste, — que le roi songe à s'enquérir de la longueur des lances : *Et quant il [Saintré] fut au bout de son reng, incontinent le roy manda reconnoistre les mesures des lances, qui estre devoient, de la pointe jusques au bas de l'arrest, de XIII piez. Lors commanda qu'ilz feissent ce que faire devoient. Lors Saintré, qui sa banerolle tenoit, recommença a faire son grant signe de la croix et a dire par troiz fois sa beneichon ; et puis sur sa cuisse prist sa lance ; puis, en brochant son destrier des esperons, la coucha. Et le semblable Messire Enguerrant fist. En laquelle premiere course chacun faillist.*

Il y a dans ce récit plus d'une incohérence, sans compter l'étrangeté de cette tardive mensuration des lances. Pour n'en citer qu'une, comment Enguerrant est-il subitement prêt à se battre, lui que nous avons laissé dans son pavillon ? Antoine va corriger. Tout d'abord, il déplace fort judicieusement l'épisode de la mensuration des armes qu'il reporte beaucoup plus haut : c'est dès l'arrivée des champions sur les lices, et non pas au moment où va s'engager le duel, que le monarque fait procéder à cette opération. Et voici ce que devient, dans la seconde rédaction, le passage que je viens de transcrire : Jehan, sa « banerolle » à la main, achève de faire ses grâces dans le champ clos. *Lors pas a pas se vait metre au bout de son reng. Et la prist sa lance sur sa cuisse et tresfrisquement, d'aller et de retour, la courrust juscau bout de son reng. Le roy après fait venir Messire Enguerran que, pour abregier, tout ainsy que Saintré vint faire. Et quant tous furent en leurs bous de rengz, le roy ordonna que ilz feissent ce que faire devoient.* Ici commence un nouveau chapitre, intitulé : L'ACTEUR, SUR LA PREMIERE JORNEE. *Alors Saintré, qui sa banerolle tenoit, recommença a faire son grant signe de la croix et par trois fois sa beneichon dire. Alors chascun, garny de sa lansse, sur sa quisse en son arrest la coucha, et tant que destriers peurent courre, l'un contre l'aulture s'aprescha. Maiz a celle premiere coursse riens ne firent.* J'ai choisi intentionnellement ce long passage, récrit tout entier de la main d'Antoine,— l'ortho-

graphe en est du reste assez caractéristique, — pour montrer le mécanisme de ce travail de coordination s'exerçant, non plus à l'intérieur d'une phrase ou d'une série de phrases rattachées à une seule idée, mais dans le domaine plus vaste des idées différentes, qu'il s'efforce d'enchaîner à leur tour au rythme d'une pensée claire, précise, logique en ses constructions et habile à en marquer la cohérente et très naturelle succession.

Précisions enfin, — et ce sont les plus fréquentes, — celles qui consistent à mieux fixer le sens d'un mot ou la valeur d'une expression : tantôt, substituant au mot vague le mot précis (à *du philozophe, de Salmon*, par exemple) ; tantôt, le déterminant exactement à l'aide d'un adjectif, d'un adverbe ou d'un complément (voici trois exemples, choisis dans les toutes premières pages — je souligne donc les additions : *Sire, JOYNET ; alors commença le ris de l'une a l'autre MOULT LONGUEMENT ; vous n'etes pas au compte des hommes DE BIEN*) ; tantôt, soulignant, au moyen d'incises (*dist elle, dist Ysabel, dist il*, etc.), l'allure d'un dialogue ; ou bien encore, revenant opportunément, grâce à une série d'expressions stéréotypées (*tel que j'ay dit, comme dit est, et comme ja vous ay dit*, etc.), sur un passé plus ou moins lointain (1).

Certaines de ces précisions sont fort utiles, sinon absolument nécessaires. Et j'en sais dont l'absence affaiblirait, jusqu'à l'obnubiler complètement, le sens d'une phrase. C'est le cas, en particulier, quand Antoine rétablit ou fait rétablir un mot sauté par le copiste. Et, pour le dire en passant, si la correction est faite de la main du scribe, on conçoit qu'il ne soit pas toujours aisé de déterminer à première vue la date exacte de cette retouche : s'agit-il d'un repentir immédiat ou d'une amélioration postérieure indiquée par l'auteur lors de son travail de révision ? Paléographiquement, le problème serait souvent insoluble. Heureusement que la comparaison du texte du ms. Barrois avec les

(1) A ce propos, l'on peut remarquer que presque tous ces « rappels » sont exacts ; ce qui semblerait indiquer, à mon sens, qu'Antoine, dont la mémoire ne devait plus être à cette époque d'une vivacité juvénile, aurait revu son manuscrit d'affilée, ou à peu près.

mss. du premier groupe — ceux qui remontent à la version primitive — peut nous donner plus d'une fois la clef du mystère.

Mais, en dehors même de ces mots oubliés par simple erreur d'inattention et dont l'absence pourrait provoquer de graves difficultés d'interprétation, il est de ces précisions de la seconde version vraiment intéressantes et remarquablement utiles, pour ne pas dire nécessaires. Quand Belle Cousine, par exemple, après avoir recommandé à son protégé de faire ses dévotions devant « la figure et ramembrance » du Christ et de la Vierge, ajoute, dans le texte remanié, *non pas a eulx, mais pour l'amour de celluy qui est es cieulx*, — et je cite ce passage entre bien d'autres (1), — il est évident qu'il y a là autre chose que du simple remplissage.

Rares sont les additions inutiles. J'en sais l'une ou l'autre cependant. Je lis, tout à la fin du roman : *Et quant la royne et toutes veirent et oyrent ceste merveilleuse chose*, PAR MERVEILLES *l'un l'autre regarda*. L'intercalation de la locution PAR MERVEILLES se justifiait d'autant moins qu'elle provoque une malencontreuse répétition.

Corriger, a-t-on dit, c'est supprimer. De fait, en plus d'un cas, — j'en ai compté une vingtaine, — Antoine de La Sale biffe carrément des mots, voire même des passages entiers jugés inutiles. Voici un exemple tout à fait caractéristique. Madame parle de la dévotion à l'ange gardien, *auquel* — lisions-nous — *Nostre Seigneur, SE PAR VOUS N'EST, a donné la commande et garde de vostre ame et de vous*. Antoine supprime très judicieusement l'incidente soulignée, dont l'utilité apparaît aussi douteuse que le sens. — Autre cas de cette espèce. Le texte primitif portait : *Et a sa dextre venoit le duc de Berry qui, pour l'onneur et ordonnance du roy, comme seigneur estrangier, ET AUSSY POUR CE QUE LE DUC D'ANJOU ET DE THORAINE, COMME SON HOMME QU'IL ESTOIT, LE VOULLOIT ACOMPAGNIER*. Le réviseur biffe d'un trait tout le passage souligné, cependant qu'un *l'accompaignoit*, ajouté après *estrangier*, termine heureusement la nouvelle phrase ainsi écour-

(1) Pour ne pas allonger cet article outre mesure, je me contente de citer un ou deux exemples à propos de chaque observation. Il va sans dire que je pourrais multiplier ces recours au texte.

tée. — Dans le passage suivant, c'est pour éviter le pléonasme qu'Antoine corrige. Il avait écrit : *Et pour la première fois eust de ceulz de dehors, d'UN CHASCUN QUI FUT, ung tresbel diamant qu'il donna a Madame.* Ce D'UN CHASCUN QUI FUT n'ajoutait rien à l'idée : il disparaît. — C'est pour la même raison que l'auteur supprime la seconde épithète dans l'expression : *furent tous bien joyeux* ET TRESCONTENS. — Antoine s'attachera également à biffer certains détails qu'il estime superflus, parce que fort peu indispensables pour l'intelligence du texte. L'Abbé est tombé *a l'envers* ; en voilà bien assez ! Le complément qui suivait : SUR LE PLANCHIER est tout simplement raturé. — Parfois, c'est un mot, rien qu'un mot qui est ainsi condamné. La première version disait : *Et quant ilz furent ce soir au preau pour deviser* ENSEMBLE ; le texte corrigé s'arrête à *deviser* (1).

Jusqu'à présent, — et à part le rétablissement, dont l'origine est souvent douteuse d'ailleurs, de mots sautés, — nous n'avons rencontré que des corrections facultatives, en somme, et qui, si elles sont très utiles, ne peuvent pas passer en toute rigueur pour absolument nécessaires. Y a-t-il, en cette matière de corrections « de fond », des retouches indispensables ? Il y en a.

A commencer par les modifications, quelque incomplètes qu'elles soient, de l'épître liminaire. On en trouve du reste dans le corps même de l'ouvrage. Ce sont celles qui rectifient une erreur de fait. Ainsi : après l'exposé des ravages exercés par la gourmandise (le sixième péché capital, dans l'ordre adopté par Antoine), la première version concluait : *Et se vous donrray fin au saulvement des vrais et loyaux amoureux* TOUCHANT LES VII PECHIEZ MORTELZ ; Antoine corrige avec infiniment de raison : *touchant le VI^e pechié mortel, qui est de goulle*, tout comme il avait déjà corrigé VII^e en VI^e dans la première phrase de ce cha-

(1) Un détail, à ce propos. Antoine avait fait dire un moment à Belle Cousine, parlant des ducs d'Anjou, de Berry et de Bourgogne : *Messeigneurs MES beaux oncles.* En revoyant son texte, il biffe le MES. Ç'aurait pu être une indication intéressante en ce qui concerne l'identification du personnage historique de la jeune veuve. J'estime cependant qu'il ne faut pas s'arrêter à ce détail, s'il est vrai qu'en d'autres endroits le réviseur a conservé le possessif placé absolument dans les mêmes conditions.

pitre pédagogique sur les excès dans le manger et le boire. Ici, c'est la dictée même de la leçon primitive qui était fautive. Mais le plus souvent, c'est la transcription défectueuse sous la dictée qui aboutit à ces contresens ou à ces erreurs dont la correction est absolument requise. Antoine stigmatise la luxure : le véritable amant ne doit avoir en lui *ung seul desonneste pensser* ; c'est parfait ! mais j'ai transcrit la leçon corrigée ; le copiste, lui, avait écrit *de son estre*(sic). — Autre exemple : Antoine dicte *dont tout premier* ; le scribe transcrit *dont ou premier*. Chose curieuse, l'auteur a corrigé : *dont le premier*, voulant ainsi éliminer le danger d'homophonie dont il venait de faire l'expérience à ses dépens. — Parfois le copiste était distrait ; ou bien encore, frappé par le son ou le signe graphique d'un mot qu'il vient d'entendre ou de tracer sur son feuillet, il le retranscrit en lieu et place d'un autre, plus ou moins voisin. Exemple : le texte vient de parler de *coste d'armes* (cotte d'armes) ; l'expression *letre d'armes* se présente à une ligne d'intervalle. Que fait le scribe ? Bravement il répète *coste d'armes*, faisant ainsi dire à Antoine cette énormité : qu'une pièce aussi importante de l'armure pourrait tenir à l'aise dans la boîte que le messager cache dans son sein ! Il est évident qu'une retouche s'imposait.

Rarement d'ailleurs l'auteur laisse passer sans intervenir ces grosses bévues. Je trouve cependant le passage suivant : le chapitre consacré aux méfaits de la paresse se terminait erronément, dans la première version, par cette constatation que les vrais amoureux abandonnent *ce tresvil et malleureux pechié D'AVARICE* (sic) ! Antoine n'a pas remarqué la faute. Le texte revu a donc laissé subsister D'AVARICE. Et il a fallu un lecteur moderne — peu scrupuleux d'ailleurs — pour biffer, au crayon heureusement, sur le feuillet du ms. Barrois, ce déterminatif malheureux et récrire dans la marge : *de paresse*, le vrai complément exigé par le sens (1).

(1) Notons encore une leçon inintelligible du ms. : *a ja nu ffait* (pour *a jamais fait*), due à une erreur de transcription sous la dictée et qu'Antoine, dans sa candide ignorance en matière orthographique, n'a pas remarquée. — On pourrait aussi signaler

Mais, si peu de fautes échappent à sa vigilance, l'auteur corrige souvent d'une façon trop hâtive. D'où, ces retouches incomplètes et qu'il faut parfois savoir interpréter. Un exemple : au moment du départ des croisés, Antoine a cru devoir procéder, dans sa révision, à un nouveau classement des groupes au point de vue de l'ordre du « partement des banyeres ». Il indique donc en marge, au moyen des premières lettres de l'aphabet : a, b, c, d, etc., la disposition nouvelle. Le premier groupe passe au second rang ; et nous lisons, au lieu de *Premiers partirent les poursievans a cheval...* : *Et après penoyent les poursievans...*, etc. Fort bien ! Mais le quatrième groupe, qui devient le premier, — il est en effet précédé de la lettre a, — se lit quand même : *Après venoient les trompettes et clarons...*, de sorte que, à s'en tenir strictement aux indications de l'auteur, le « rifacimento » se présenterait comme suit : *Le partement des banyeres. Et premier. Après venoient les trompettes...*, etc. — ce qui serait ridicule. Il fallait supprimer le *après* du passage que je viens de transcrire. Antoine, qui ne se relit pas toujours assez attentivement, a omis cette correction pourtant nécessaire. — Autre cas : le texte initial disait, parlant du coup asséné par l'Abbé à Jehan, que, si le chevalier n'avait pas réussi à le parer, *a la puissance qu'il avoit et a l'avantaige plus hault que luy, sans nul remede il l'eust porté a terre*. Antoine veut modifier cette dernière proposition. Il biffe à partir de *luy*, inclusivement ; et nous lisons dans la marge la correction suivante : *l'aide de Dieu et son garder, il l'eust a terre porté*. La phrase devient donc : *a l'avantaige plus hault que l'aide de Dieu, etc...* ! Tel ne peut pas être le sens ; c'est d'autant plus évident que, immédiatement après, le narrateur tient à expliquer que c'est précisément *a l'ayde de Dieu et des avantaiges qu'il* [Saintré] *savoit* que le chevalier doit son salut. Alors ?... Alors, il s'est passé ceci, tout simplement, qu'Antoine, sans réfléchir, a biffé deux mots de trop *luy sans*. Rétablissez-les dans le texte corrigé, et vous aurez un sens parfait. Je n'insiste pas davantage.

l'omission de la préposition *par* dans une phrase où elle est absolument indispensable : *Mais [par] les empereurs... telles batailles sont ordonnces*.

Il me resterait à dire un mot des corrections de fond que j'appellerais de pur caprice, celles qui consistent à modifier, on ne sait trop pourquoi, un chiffre ou un nom propre, par exemple. Pour quelle raison Antoine, après avoir donné à Saintré un seul tambourin, éprouve-t-il le besoin de doubler ce chiffre, évidemment modeste ? Mystère ! Et notez qu'il y tient désormais à ces deux musiciens : vous les retrouverez plus d'une fois, toujours au-dessus d'un grattage. Tout le dénombrement d'ailleurs des membres de la suite de Jehan est bouleversé de l'une à l'autre version : les trois chevaliers ont désormais quatorze chevaux au lieu de treize ; les écuyers, vingt-trois au lieu de vingt-deux (1) ; le chapelain a deux montures au lieu d'une ; les tambourins sont au nombre de deux, je l'ai dit ; il y a huit somniers, et non plus sept ; et le maître d'hôtel dispose de trois bêtes, ce qui est tout nouveau. Le total des chevaux (quatre-vingt-neuf), exact dans la supputation des données de la version remaniée, est lui-même le résultat d'une correction.

J'ai parlé des noms propres. Pourquoi Lisignien, le poursuivant, fait-il place tout à coup au roi d'armes d'Anjou ? Et ceci n'est pas une fois, mais sept fois au moins qu'Antoine biffe ainsi — impitoyablement — et jusque dans une rubrique le nom de ce pauvre messager ! Or, ces rubriques, nous l'avons vu, de la même écriture capitale que L'ACTEUR, font aussi partie du « rificimento ». Il faut donc supposer, ou bien que l'auteur a d'abord réglé cette question de l'indication du nom des personnages avant de revoir le texte même du roman, ou bien qu'il ne se sera décidé à sacrifier Lisignien qu'après une première révision. Le fait que le nom abhorré apparaît au moins trois fois dans la seconde version, mais toujours antérieurement à l'épisode proprement dit de son ambassade à la cour de Barcelone, semblerait militer en faveur de la seconde hypothèse et tendrait à nous laisser croire qu'Antoine, qui a peut-être repris son texte à différentes époques

(1) Pour autant qu'on puisse se rendre compte de la nature exacte de ces changements ; car il n'est pas toujours très facile de voir si une barre verticale a été ajoutée postérieurement à la leçon primitive dans un chiffre romain de ce genre-là.

de sa vie, — c'est l'impression de M. Pierre Champion, — aurait fait cette correction hâtivement et après les autres.

Citerai-je encore, à propos de ces corrections arbitraires, un satin *vert* corrigé sur un *bleu*? Ici, l'on pourrait peut-être invoquer cependant cette circonstance que les fleurs « de pensées » dont est garni le parement en question se détacheront mieux sur un fond verdoyant...

Enfin, avant de quitter ce chapitre des corrections de fond, il faut signaler que certains vides, l'un ou l'autre espace blanc ménagé par le copiste sur l'ordre d'Antoine, — c'est certain ! — dans la première version, et qui devaient sans aucun doute être comblés plus tard par quelque précision qui avait échappé au moment même de la dictée à la mémoire de l'auteur, n'ont pas tous trouvé, au cours de la révision, le complément attendu. Si le nom de Saint *Augustin* précise une référence dans le chapitre sur la luxure, par contre nous ne connaissons pas le cri de bataille du Seigneur de Coufflans, ni les armoiries exactes de Zizaach, l'empereur de Carthage, *de sable a deux testes au de chevaulz d'or endossees* (1), ni le nom de ce chevaucheur de l'écurie de la reine chargé de ramener Belle Cousine à la cour (2) .

J'estime qu'en voilà assez sur ce chapitre. J'ai relevé plus de deux cent cinquante retouches qu'on pourrait ranger sous cette dénomination : les corrections de fond. Puisse le lecteur avoir saisi, à l'aide des quelques exemples caractéristiques que je lui ai proposés, la méthode, la procédure d'Antoine de La Sale en la matière ! Encore une fois, il ne modifie pas l'esprit même de son œuvre. A quelques détails près, on peut affirmer que le récit est identique dans l'une et l'autre version. Mais, plus logique,

(1) Certains mss. ont complété ici la lacune. Cf. le Br. Mus. Add. 11614 et le ms. de Bruxelles qui donnent : *au TOUS LE COULX (?) de chevaulz d'or* ; pure fantaisie de scribe d'ailleurs.

(2) Ici sans doute le ms. Barrois intercale bien entre *par* et *chevalcheur*, dans l'espace resté vide, les mots *ung tresgentil*. Mais cette banale addition me paraît bien être de la main d'un lecteur, postérieure donc au travail d'Antoine. Les deux mss. de Londres (Add.) et de Bruxelles écrivent à cet endroit : *par un* (Br. Mus.) — *ung* (Br.) — *des chevalcheurs*.

plus précis, plus complet, plus concis parfois, c'est déjà à une sorte de refonte littéraire que se livre, dans la plupart des cas, l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*. Et si j'ai cru pouvoir distinguer ces corrections de celles qu'il nous reste à examiner, c'est qu'elles s'attachaient plus à l'idée qu'à la forme, à l'esprit plutôt qu'à la lettre.

Et nous voici enfin amené à dire un mot des pures corrections de style, celles-là qui, plus artificielles, si l'on veut, — mais dans artifice il y a le mot art, — portent la marque caractéristique de l'amateur de beau langage.

Il n'est pas facile de grouper mes remarques sur ce point en un ordre bien logique. Je procéderai un peu à l'aveuglette ; et je m'en excuse dès maintenant.

Ici même, on peut dire de certaines retouches qu'elles étaient plus ou moins nécessaires. C'est le cas, lorsqu'il s'agit de corriger une erreur grammaticale, dirions-nous volontiers. Les fautes de syntaxe sont assez nombreuses. J'en ai compté une bonne cinquantaine. Quelques exemples, pris au hasard : Antoine avait écrit : *Mais ja soit que ses gaiges de batailles soient ainssy deffendues et reservees*, il rétablit le masculin pour les deux participes, les accordant avec *gaiges* ; ce qui est parfait. — Au lieu de... *oublier les tresglorieuses et pardurables richesses des cieulz pour celles de CES TENEBREUSES ET TRANSITOIRE VIE*, il rectifie : *de ceste tenebreuse et transitoire vie*. — Plus loin, la première version portait : *Et a tant me tairay... et vient a parler* ; correction : *et viens a parler*. Ces quelques exemples visent les règles d'accord. On en pourrait citer d'autres (une douzaine) qui ont trait à la concordance des temps. Au lieu de : [Saintré] *demanda toute la façon de son deslivrement, et qui EST celui qui A EMPRINS le deslivrer*, nous lirons : *et qui estoit celui qui emprins avoit le deslivrer*. Antoine ne recule même pas devant l'imparfait du subjonctif ; et c'est ainsi qu'ayant cru devoir mettre à l'imparfait de l'indicatif le verbe principal de la proposition suivante : *puis se vire vers les autres, qui toutes prient pour lui*, il n'hésitera pas à écrire : *puis se se (sic) viroit envers les aultres, qui toutes priassent pour lui*. Cette correction est assez intéressante. D'abord, on peut remarquer, une fois de plus, qu'Antoine travaille assez vite, trop vite : d'où la présence du *se*

redoublé ; ensuite, qu'il tient cependant à un certain degré de mise au point dans ce travail de refonte : en effet, il avait d'abord essayé de surcharger l'indicatif présent, ce qui donnait *priessent*, forme incorrecte, qu'il biffe à son tour pour y substituer le *priassent* dont la consonance effarouche aujourd'hui tant de gens. J'ai noté de même un *voulsist* corrigé sur *veulle*, et qui n'a que le tort d'être introduit par un présent de l'indicatif, *troewe*, lequel manque lui-même d'ailleurs aux lois de la concordance.

Car Antoine grammairien n'est pas infallible. Il oublie de corriger certaines erreurs. Il lui arrive même, quoique très rarement (cinq fois, à ma connaissance—encore deux cas sont-ils douteux !) d'en commettre dans son travail de révision. A preuve : le texte primitif disait : *Et se ce faire* [être secourable aux pauvres] *pour la honte des gens vous laissez, vous pechiez mortellement* ; la répétition des deux mêmes sons *se ce* paraît au correcteur peu harmonieuse — et il a raison ; où il a tort, c'est quand il croit pouvoir écrire : *Et DE ce faire...* ; en effet, la conditionnelle n'étant plus introduite par la conjonction de subordination, la phrase perd son armature et, en quelque sorte, tout son sens.

D'autres corrections de style, sans s'imposer précisément, ont le mérite de rendre l'expression de l'idée plus aisée, sinon plus correcte. Ainsi, quand l'auteur qui avait écrit : *Il nous fault veoir celle bourssette et VUEIL savoir ou sont...*, supprime le VUEIL, on sent tout de suite combien la nouvelle phrase a gagné à cet allègement.—Le même heureux effet peut du reste s'obtenir par addition ; et je préfère infiniment la leçon revue : *Vous estes un JOYNE gentil homme escuier, et je suis ung viel gentil homme chevalier* à la version primitive, où l'absence du qualificatif JOYNE se traduisait par la perte du plus joli des effets de paralélisme.

La plupart des corrections sont tout à fait facultatives cependant. Voyez, par exemple, la chasse aux répétitions. Ah ! ces répétitions !... l'objet de l'exécration des professeurs de rhétorique ! Sait-on qu'Antoine cherche à les éviter ? Près de vingt fois, il se corrige dans cette seule intention. Il me paraît inutile de m'attarder à des listes d'exemples. Que le « rifacimento » supprime le mot suspect purement et simplement (*Quant vint au*

VIN de congé prendre, Madame qui vit le petit Saintré portant une tasse DE VIN ; DE VIN est biffé) ; qu'il le remplace par un synonyme, ou le nom propre par un pronom (... *raisonnemens que les aultres paiges avoient sur LE PETIT SAINTRE. Et quand le roy sailli de sa chambre et voit LE PETIT SAINTRE* ; correction : *avoient sur luy*) ; ou qu'il modifie la construction de la phrase (... *le marchiet fut fait a DEUX ESCUS ; et par ainssy ne luy resta que DEUX ESCUS* ; correction : *ne luy en resta plus que deux*), le souci est trop évident chez l'auteur d'échapper à ce reproche d'avoir répété les mêmes mots ou les même formules. — Pareillement Antoine semble redouter le pléonasme ; et très souvent (plus de vingt fois également), nous le voyons biffer des mots inutiles, voire même une phrase entière. Nous en avons déjà touché un mot du reste à propos des corrections de fond. Voici encore un exemple très frappant : la première version disait de Madame qu'elle le [Saintré] *metteroit bien a son ploy ET LE FERAIT TEL QUE ELLE VOULDROIT* ; tout le second membre de phrase est éliminé dans le nouveau texte.

Et cependant, même sur ce terrain où il semble si à l'aise, Antoine de La Sale perd pied quelquefois. Tout d'abord, il lui arrive deux ou trois fois de commettre, dans des corrections mêmes, de ces répétitions si sincèrement honnies. J'ai déjà cité le passage où notre auteur, en modifiant très judicieusement d'ailleurs la description d'une série de mouvements, répète, à quelques mots d'intervalle, la préposition *après* ; j'ai de même signalé l'anomalie de ce *par merveilles* qui succède si inutilement à un *merveilleusement*. Voici un autre cas : le réviseur, qui vient de souligner le *treschevallereux* PARLER de Jehan, éprouve le besoin, à quelques lignes de distance, de remplacer *vostre tresillustre responce* par *vostre tresillustre* PARLER, ce qui fait une répétition parfaitement inutile et qui ne pourrait s'expliquer que par la singulière prédilection d'Antoine — nous y reviendrons — pour les substantifs masculins. — Et inversement, dans sa manie de poursuivre les répétitions, le correcteur ne détruit-il pas quelquefois l'impression de style soutenu que donnait très heureusement la version primitive ? C'est ici, je le sais bien, pure affaire d'impression. Mais il me paraît, quant à moi, que,

dans une phrase comme celle-ci : *ses TROIS somniers, qui portoient les TROIS coffrez de son hernoiz*, la suppression du second TROIZ, biffé par Antoine, ne s'imposait nullement ; n'oublions pas en effet que nous sommes en pleine énumération et qu'il s'agit de créer, chez le lecteur, un sentiment d'admiration pour la suite nombreuse du jeune chevalier. De même, quand Antoine, un peu plus loin, supprime le premier ET dans ce passage : *Alors le roy fist lire les lettres qui portoient l'un attendre l'autre, ET par l'espasse de VIII jours ; ET par ce il ordonna, etc.*, n'enlève-t-il pas au ton de cette lecture publique quelque chose de sa solennité ? Plus loin encore, le texte initial portait ; *Messire Enguerrant de tout son povoir honnouroit et festioit ET FAISOIT HONNOURER Saintré* ; la seconde version supprime ET FAISOIT HONNOURER. J'estime que c'est un tort. La répétition était utile en l'occurrence, pour marquer l'empressement du seigneur espagnol.

Ajoutons cependant, pour être juste, — et puisque nous en sommes toujours au chapitre des répétitions, — que, dans cette même phrase, Antoine aime mieux répéter le *Messire Enguerrant* que risquer l'amphibologie. Le texte continuait en effet en ces termes : ... *Saintré, qui just ainssi festioé jusques ad ce que fut bien quary* ; le « rifacimento » précise : *ad ce que MESSIRE ENGUERRAN fut bien quary*. Un bon point ! C'est puérilité de sacrifier la clarté, premier principe de l'art d'écrire, à une préoccupation très accessoire d'éviter une répétition jugée, à raison... ou à tort, incompatible avec la correction du style.

Et nous passons ainsi à l'inversion, un des procédés de correction favoris d'Antoine de La Sale. J'en ai relevé une vingtaine, les unes moins heureuses que les autres d'ailleurs. En voici quelques échantillons, parmi les meilleures : *ung renommé homme* devient, en fin de phrase, *ung homme renommé* ; ce qui fait une chute plus harmonieuse et, de plus, évite l'hiatus, toujours désagréable. — *Dont vous en requiert a genoulz et a mains jointes mercy sy treshumblement* est corrigé en *sy treshumblement mercy* ; ce qui a le mérite d'écarter la succession *mercy sy*. — *Parler à lui et veoir sa devise* était évidemment moins bon, au point de vue logique cette fois, que la phrase corrigée : *veoir sa devise et a luy parler*. — De même, il est permis de préférer la nouvelle formule :

tresor de ma vie et de ma mort à la première : *tresor de ma mort et de ma vie*. — A la fin du manuscrit, la *sainture toute ferree d'or* vaut mieux que la *chainture toute d'or ferree*. En général, on le constate, c'est avant tout une question d'harmonie.

Il y a, dans les corrections d'Antoine, des exemples d'inversion plutôt malheureuse. C'est le cas, à mon avis tout au moins, dans la substitution de ... *Et n'est il pas vray* », dist Ysabel, « *mon filz?* » à ... *Et n'est-il pas vray, mon filz?* » dist Ysabel au petit Saintré.— De même, je préférerais *de tant croist elle plus et se eslieve à de tant se eslieve elle plus et croist*.— *Comme se jamais oncques plus ne l'eust veue* me paraissait plus heureux que *comme se jamais veue oncques plus ne l'eust*. — Je ne goûte pas davantage l'inversion : *Et ainssy chascun s'en retourna, tous armés fors que de leurs chiefz. Mais tant...*, pour *Et ainssy, tous armez fors que de leurs chiefz, chascun s'en retourna. Et tant...* ; et je trouve la correction d'autant plus inutile que, les ratures d'Antoine n'étant pas faites avec le discernement voulu, le texte nouveau devrait se lire : *Mais tant tant* (sic).

Certaines inversions sont neutres, dirais-je : le ms. portait : *faietes ainssi l'esbahy comme par avant faisiez* ; il est corrigé : *comme faisies par avant* ; je ne vois pas très bien quelle est la meilleure leçon.

Un exemple assez curieux du soin qu'apportait Antoine à cette question de l'inversion nous est donné dans la phrase suivante. La version primitive disait : [Madame] *en sa mance ly mist* [il s'agit de la bourse], *enveloppee en ung petit cœuvrechief bien delyé*. Le réviseur avait d'abord voulu rejeter le verbe à la fin, et, après *delyé*, nous trouvons une ébauche de correction : *la luy mist*, sans que la leçon primitive *ly mist* soit cependant encore raturée. Antoine relit le texte qu'on obtiendrait de la sorte ; il trouve sans doute que la phrase n'est pas bien balancée, biffe cette première addition et, après le mot *mance* maintenant, intercale les mots suivants : *d'un atour enveloppee la luy* ; il rature ensuite toute la détermination primitive, depuis *enveloppee* jusqu'à *delyé*, et n'oublie qu'une chose : c'est de supprimer le *ly*, devenu superflu. Et nous lisons désormais : *en sa mance, d'un atour enveloppee, la luy ly* (sic) *mist* ; ce qui, comme cons-

truction vaut beaucoup mieux ; il est seulement dommage qu'une fois de plus, la correction demeure incomplète.

Le scrupule d'harmonie joue son rôle ailleurs que dans l'inversion, au cours de ce travail de remaniement. Prenons, par exemple, la suppression des hiatus, à laquelle j'ai déjà fait allusion. Sept fois, si je compte bien, Antoine corrige à cet effet, écrivant *n'est*, pour *ne est* ; *d'onneur*, pour *de honneur* ; et *la parlerons et deviserons ensemble*, pour *et la ensemble parlerons et deviserons* ; *l'avoient*, pour *le avoient* ; *c'est*, pour *ce est* ; *d'argent*, pour *de argent* ; *il m'appella*, pour *me appella* — ici le réviseur ajoute à la correction de l'hiatus une précision dans l'indication du sujet.

Par contre, notre auteur commet une fois un hiatus, en changeant *a l'honneur* en *a honneur*, dans l'expression : *saillir* [de la dansse] *a honneur* ; correction qui, mise à part cette affaire d'hiatus, me paraît d'ailleurs assez judicieuse.

Notons aussi un *que ilz l'ont* substitué à *qu'ilz le ont*. Et puisque nous en sommes à la question de l'harmonie du style, faut-il signaler la correction du distique : *pour trop parler et estre mus*, | *puet on bien estre pour fol tenus*, où *mus* est récrit visiblement sur une forme *muet* ? ; ou bien encore ce changement de *quelle qu'elle soit* en *quelle que soit*, où le réviseur a sacrifié délibérément la correction syntaxique à un scrupule d'euphonie ?

Les changements de mots, les différences de vocabulaire donc appelleraient aussi quelques remarques. Antoine récrit : *façon*, pour *chiere* ; *excuse*, pour *excusacion* ; *conterons* ou *comterons*, pour *parlerons* ; *poitrine*, pour *seignet* ; *couchier*, pour *dormir* (ici l'on pourrait invoquer, à la rigueur, cette circonstance que Jehan ne dort pas ou presque pas, la nuit en question ; comme explication, c'est un peu subtil pourtant) ; *requeste*, pour *pourchas* ; *congié*, pour *licence* ; *cerfz*, dans le sens d'esclave, serf, pour *tenus* ? (lecture douteuse) ; *don*, pour *chose* (mais l'adjectif est resté féminin ; d'où : *petite don* — la leçon *don* est plus précise) ; *parler*, pour *responce* (j'ai déjà dit que cette substitution provoquait une répétition) ; *lient*, pour *porte* (à propos d'un bracelet ; je préférerais *porte*) ; *ostel*, pour *logis* ; *envoia*, pour *manda*, etc.

On pourrait rapprocher de cette remarque celle concernant les

changements de nombre ou de genre ou de temps. Je note ainsi un *quant cesseront voz dueilz*, où le pluriel a été refait sur un singulier ; la réponse : *ilz cesseront, etc.*, continue au pluriel, logiquement corrigé à son tour. — Je relève un *tout honneur* transformé en *toutes honneurs*, dans l'expression : *en tous biens et en toutes honneurs* ; ce qui nous choque un peu : s'il fallait à tout prix uniformiser, nous aurions mis plus volontiers, n'est-il pas vrai, les deux compléments au singulier. — Le cas se présente aussi du pluriel de majesté : *sy le ferons*, dit la reine, au lieu de *feray*, (mais le lecture de la première leçon est assez douteuse). — Inversement, j'ai trouvé un singulier corrigé, peu judicieusement d'ailleurs, sur un pluriel : c'est au moment où Saintré prend congé de Messeigneurs les beaux oncles, *qui de tresbonnes parolles chascun lui dist* ; ce *dist*, sur *dirent* me paraît malheureux.

Comme changement de genre, je ne vois guère à signaler — et encore est-ce bien un changement de genre ? — que cet exemple de *tresgrande et bonne voullenté* corrigé en *tresgrand et bon vouloir*. Mais je crois pouvoir insister cependant sur la prédilection d'Antoine pour le masculin ; j'ai déjà noté ce phénomène à propos de la substitution malheureuse de *parler* à *responce*. Il y a d'autres cas ; et j'estime qu'on peut voir là autre chose que l'effet du pur hasard.

Il y a enfin les changements de temps — je parle de ceux qui ne sont pas motivés par des raisons de concordance : je note *se viroit*, pour *se vire* — correction assez heureuse, l'imparfait marquant l'habitude, la répétition du mouvement, ce qui est ici tout à fait en situation ; malheureusement, nous l'avons vu, Antoine a été trop vite encore : il oublie qu'il n'a raturé que le verbe et récrit une seconde fois le pronom ; *se lieva*, pour *se lieve* ; *portèrent*, pour *portoient* (ici le changement est moins heureux), etc. Cette question des temps préoccupe assez le réviseur du reste. On le voit, par exemple, dans une correction embrouillée à dire vrai, remplacer un *ennuie* ou *ennuia* ? par l'imparfait *enuyoit*, biffer à son tour cette forme nouvelle et lui substituer, dans le texte revu, un *ennuya* ou *ennuye* ?

Toujours à peu près dans le même ordre d'idées, j'avais cru noter un diminutif pour le simple ; *bourslette* ?, pour *bourse* ;

mais le cas n'est pas suffisamment clair. Même remarque pour la substitution de *heaumet* à *heaume* ; le *t* final est peut-être mieux tracé, tout simplement.

On pourrait encore ranger parmi ces corrections de style purement facultatives les modifications dans la construction, tantôt plus synthétique, — le cas se présente trois fois, — tantôt plus analytique — j'en ai relevé deux exemples. Je cite un échantillon de chaque espèce. Antoine avait écrit : *Et quant Madame le vit devant, alors s'en alla tout en riant a ses femmes, et leur dist* ; il corrige : ... *s'en allant, tout en riant a ses femmes, leur dist*. Par contre, au lieu de : *Madame, qui derriere lui veoit ses femmes rire et s'en tenoit le plus que pouvoit, lui dist*, nous avons : ...*rire, s'en tenoit le plus que pouvoit ; sy lui dist* (la suppression de la conjonction *et* est assez douteuse cependant.)

Il y aurait aussi un mot à dire des corrections purement matérielles : le fait, entre autres, de biffer un mot écrit deux fois par le scribe. Le cas se présente une bonne demi-douzaine de fois. Antoine ne laisse échapper qu'une de ces incorrections ; preuve qu'il relisait son texte avec un certain soin. Mais, comme il est toujours pressé dans ses additions marginales, il lui arrive de la commettre à son tour en écrivant une leçon nouvelle : j'ai ainsi rencontré un *requiert* bien inutilement redoublé.

De cette négligence, ou plutôt de ce manque de mise au point dans le travail de retranscription nous avons eu l'occasion déjà de signaler plus d'un indice, en passant : ou bien le correcteur rature trop loin, ou bien il biffe d'une façon incomplète ; à moins qu'il ne se donne pas la peine de poursuivre sa correction du texte lui-même jusqu'au bout, biffant le *s* final du substantif, par exemple, mais pas celui de l'adjectif ou encore, changeant un substantif féminin en un masculin, mais négligeant — nous l'avons pris sur le fait — d'accorder l'adjectif. Menues imperfections d'ailleurs.

Le réviseur a fourni un travail considérable, sachons le reconnaître. Il était animé du désir de bien faire. Souvent il lui arrive de rétablir, après un essai de correction, la version primitive ; c'est signe qu'il ne se contente pas d'à peu près, qu'il juge, compare, réfléchit. Voilà bien de la plus jolie probité littéraire ! Ail-

leurs, il raturera bravement toute une addition qu'il va reprendre sur de nouveaux frais. Certaines pages du ms., celle, par exemple, où il a voulu remanier l'ordonnance du cortège de Saintré à son arrivée sur les lices, sont, à cet égard, éminemment suggestives. Ou bien il entreprend de corriger la correction elle-même ; il avait écrit : *D'une chose vous avise qu'il a failly* : c'EST en tant ; il rature le c'EST inutile. Parfois cependant, il désespère de venir à bout de ce travail de mise au point d'un texte déjà refondu ; il biffe tout — addition et corrections — de quelques traits de plume et reprend en marge le passage difficile : c'est le cas pour la scène des remerciements de Saintré, après qu'il vient d'être nommé valet tranchant. Rarement, il lui arrive d'altérer la version primitive. A part les fautes d'orthographe qui sont légion, nous l'avons vu, Antoine commet relativement peu de bévues dans son travail de révision, lequel laisse, je le répète, une impression de sérieux.

Il y aurait bien autre chose encore à dire sur ce chapitre des corrections de style. Je n'ai pas parlé, ou presque pas, des multiples retouches qui introduisent dans le récit plus de vie, plus de nerf, plus d'élégance aussi. J'en ai cependant noté toute une série : trois douzaines, si je ne m'abuse. Il s'agit de ces petites modifications de détail qui sont comme la menue monnaie de ce « rifacimento ». En voici quelques-unes choisies dans les toutes premières pages : Antoine avait écrit : *le derrain jour que elle morroit* ; il corrige : *le derrain jour de sa vie*. — Au lieu de cette lourde formule : *de la victoire qu'il avoit fait*, nous lisons : *de sa victoire*, tout simplement. — La version primitive portait : « *N'en avez vous point ?* », le remaniement dit, plus alerte : « *N'en avez point ?* » ... Et ainsi de suite.

Mais j'ai peur de me laisser entraîner à de trop minutieux relevés.

* * *

Il resterait maintenant à porter un jugement sur l'ensemble de ce travail.

Ici, mon opinion sera nette et d'allure un peu paradoxale, je le crains. Si les corrections du ms. Barrois témoignent, dans l'im-

mense majorité des cas, — je fais mes réserves toujours en ce qui concerne l'orthographe des additions dues à la main d'Antoine,— d'un réel progrès dans l'art d'écrire, il n'en est pas moins vrai que la version primitive avait quelque chose de plus franc, de plus direct, de plus spontané, de plus dru... et, qui sait ? de plus définitif peut-être dans sa rude et saine verdeur. Ce ne serait pas la première fois d'ailleurs qu'un écrivain, en se corrigeant, affadissait la saveur du premier jet. Et, en tout cas, si l'on considère le « rifacimento » de la seconde partie dans les mss. du Vatican, Cottonien et fr. 1506, qui doivent avoir été copiés sur un texte, aujourd'hui perdu, dont le scribe aurait poursuivi, dans la tradition du ms. Barrois, le travail de refonte abandonné par Antoine aux deux cinquièmes de sa tâche, l'on voit bien plus clairement encore combien ce procédé a énervé la prose primitive du *Saintré*. J'espère avoir l'occasion de démontrer bientôt la vérité de cette assertion.

Quoi qu'il en soit, l'étude comparée des deux rédactions du ms. d'auteur n'en est pas moins attachante — et instructive aussi. Ne nous eût-elle livré que le secret du travail d'un de nos plus aimables prosateurs, qu'elle aurait déjà son prix. Et, pour ma part, j'estime être suffisamment payé de mes peines, si j'ai réussi à évoquer, rien qu'en tournant les feuillets jaunés de ce vénérable manuscrit couvert de ratures, la physionomie si sympathique du vieil écrivain provençal, relisant sous un ciel gris le roman de sa jeunesse, ce joli roman du bon chevalier et de la méchante Dame des Belles Cousines.

FERNAND DESONAY

COMMENT L'EMPEREUR JULIEN TACHA DE FONDER UNE ÉGLISE PAÏENNE.

A mon ami et collaborateur

M. J. Bidez

En témoignage de vive reconnaissance.

*Quo simul est imbuta recens,
servabit odorem Testa diu.*

HOR., *Ep.* I, 2, 69.

I. L'APOSTASIE DE JULIEN.

Quoique l'on ait beaucoup écrit sur l'Empereur Julien, surtout de nos jours, il reste encore, dans sa vie, bien des points négligés ou obscurs, notamment, les causes de sa conversion aux anciens cultes, et l'idée qu'il eut de fonder une Église païenne. J'ai étudié la première de ces deux questions dans un article récemment paru en Hollande (¹). Je dois tout d'abord en rappeler brièvement les conclusions, en tenant compte de quelques remarques bien judicieuses de M. Bidez qui, en outre, a bien voulu m'aider à le rédiger. Du reste, j'ai ajouté quelques choses qui n'étaient pas encore assez mises en lumière. La suite de mes recherches sera vouée à une description des tentatives si infructueuses de Julien de fonder une Église païenne. Elle sera tirée des écrits de Julien lui-même et des renseignements que nous donnent Grégoire de Nazianze et Sozomène sur une lettre encyclique qui ne nous est pas parvenue.

(¹) W. KOCH, *Keizer Julianus' afval van het Christendom*, *Nederlandsch Archief voor Kerkgeschiedenis*, XIX, p. 161-186.

Julien est un représentant éminent de la seconde moitié du quatrième siècle de notre ère, mais il en subit plutôt les idées qu'il ne les fit naître ; par conséquent dans ses écrits si nombreux et si variés, nous pouvons suivre tous les sentiments qui dans ces temps orageux soulevaient les individus et les séparaient les uns des autres. Seulement, il faut se défier des idées préconçues, qui se sont accumulées durant des siècles dans les écrits des historiens et des théologiens sur un personnage si haï et flétri d'une part, si glorifié de l'autre. Julien avait le caractère droit, intègre, sans détours ; il voulait et faisait le bien, comme il le voyait, mais souvent il se laissait emporter ; il devenait parfois injuste ; il était de parti pris, en outre trop exclusif ; il ne vit pas qu'il était chimérique de vouloir restaurer l'hellénisme, ou plutôt, sous couleur d'hellénisme, les grandes religions orientales et grecques qui alors se mouraient doucement. En outre, sa conversion au paganisme l'avait rendu orgueilleux, ce qui, selon Saint Paul (1), est toujours à craindre, quand un nouveau converti, un néophyte, comme Julien est appelé au pouvoir (2), et cet orgueil lui fit surestimer ses forces, et provoqua sa chute. *Quem vult perdere Juppiter, prius dementat.*

Nous sommes mieux à même qu'auparavant de nous représenter ses espérances, ses idées, ses intentions. A présent, en effet, les plus intéressantes de ses œuvres, ses lettres, peuvent se lire dans deux éditions nouvelles, qui ont séparé et pour de bon, les épîtres de Julien lui-même des autres, qui se sont glissées dans les éditions, mais qui pour une grande part sont d'un écrivain inconnu de la première partie du quatrième siècle, disciple du fameux Jamblique. Je veux dire le recueil des (*Epistulae Leges Poematia Fragmenta varia* de J. Bidez et Fr. Cumont) (3), et l'édition si excellemment annotée par M. J.

(1) I Tim. 3, 6.

(2) *Μὴ νεόφυτον, ἵνα μὴ τυφωθεῖς εἰς κρῖμα ἐμπέσῃ τοῦ διαβόλου.*

(3) Paris, Société d'Édition « *Les Belles Lettres* », 1922. J'en ai donné un compte-rendu dans le *Museum, Maandblad voor Philologie en Geschiedenis*, XXXII, p. 39-46.

Bidez (*L'empereur Julien, Œuvres complètes, Tome I, 2^e Partie, Lettres et Fragments*) (1). Le dernier livre surtout a, par sa traduction si juste, ses notes si fouillées, et surtout ses introductions si documentaires, beaucoup éclairci les obscurités du texte très difficile de Julien. Ajoutez à cela les divers articles de M. Bidez sur Julien, que je citerai dans le cours de ce mémoire, et l'on comprendra facilement qu'il y a beaucoup à refaire dans la biographie traditionnelle de Julien.

Dans ce premier article, je me bornerai à chercher les causes qui ont pu amener Julien à abandonner le Christianisme, dans lequel il avait été éduqué, pour se convertir au Néo-Platonisme et aux anciennes religions, orientales plutôt que grecques. De cette manière nous serons, j'espère, mieux à même de comprendre les réformes qu'il a voulu introduire dans les cultes païens aussi que dans l'organisation du clergé, et les idées dont ses écrits et surtout ses lettres sont si pleines. Je donnerai, par conséquent, un petit aperçu, non pas de l'histoire de sa jeunesse qu'on peut trouver ailleurs (2), mais de la manière dont il a été éduqué, de son caractère, de ses goûts et penchants, et des influences qu'il a subies durant la première période de sa vie.

Julien, qui naquit en mai 332 (3), reçut non seulement une excellente éducation formelle, dans laquelle les meilleurs poètes et écrivains grecs lui furent expliqués (4), mais aussi une édu-

(1) Paris, Soc. d'Éd. « *Les Belles Lettres* », 1924. Voyez mon compte-rendu dans le *Museum*, XXXIII, p. 258s.

(2) Voyez surtout l'article de M. Bidez sur *La Jeunesse de l'Empereur Julien* (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres*, n° 5, 1921, p. 197-216), et dans mon propre ouvrage sur Julien : *Kaiser Julian der Abtrünnige, seine Jugend und Kriegtthaten bis zum Tode des Kaisers Constantius, Besonderer Abdruck aus dem XXV Supplementband der Jahrbücher für klassische Philologie*, Teubner, 1899, le chapitre sur sa jeunesse, p. 349-374.

(3) Voyez *Philologus* L (N. F. IV), 1891, p. 761 s. Dans mon livre *Kaiser Julian* p. 349, j'avais donné à tort pour date de la naissance de Julien la fin de l'an 331.

(4) En latin, il fut aussi suffisamment instruit, voyez Liba-

cation toute chrétienne ; en outre, il a été baptisé (1). A Constantinople, à l'âge d'environ seize ans, il était encore un chrétien fervent, car Libanius nous dit (2), que Julien était alors élevé dans des sentiments hostiles au culte des dieux, et qu'il supportait la futilité des discours de son maître, Écébole (il le qualifie de *σοφιστής τις πονηρός*), parce que celui-ci avait déclaré la guerre aux autels ; et à Nicomédie, où il vivait depuis environ 348 (3), il a été reçu comme lecteur dans les ordres sacrés de l'Église. Ce ne fut qu'après l'avènement de son frère Gallus, c'est-à-dire après le 15 mars 351, que sa conviction fut ébranlée (4). Alors il se rendit à Pergame, où séjournait alors Édésius, le chef de l'école néo-platonicienne, puis à Éphèse (5). Ici, sous l'influence de Maxime, dans sa vingtième année (6), c'est-à-dire, entre mai 351 et mai 352, il répudia le christianisme et se fit initier aux mystères de Mithra (7). Quant à la purification immon-

nius, *orat.* XVIII, c. 21, ed. FOERSTER, II, p. 245, 18-20 (R. I, p. 529), Ammien Marcellin XVI 5, 7. Voyez aussi BIDEZ, *Lettres*, p. 113, 3.

(1) Voyez NEUMANN, *Juliani c. Galilaeos*, p. 3 sq, CYRILLUS, *Adversus Julianum Imperatorem*, ed. SPANHEIM, Lipsiae, 1696, p. 3 B, GREGOIRE DE NAZIANZE, *orat.* IV, c. 52 (ed. MIGNE, *series Graeca*, t. XXXV, p. 576BC), SOZOMENE, V, 22. Voir aussi mon livre, *Kaiser Julian*, p. 357, note 46, P. ALLARD, *Julien l'Apostat*, Paris, 1903, II p. 219 s.

(2) *Orat.* XVIII c. 12, ed. F. II p. 241, 18-242, 5 (R. I, p. 526).

(3) Voyez *Excursus I*.

(4) Voyez *Excursus II*.

(5) Voyez *Kaiser Julian*, p. 358 s., Libanius, *orat.* XII, c. 34, ed. F. II p. 20, 4-9 (R. I, p. 376), *orat.* XIII, c. 12 ed. F. II p. 67, 3-11 (R. I p. 408), Ammien Marcellin, XV 2, 7.

(6) Voyez *Juliani Epist.* edd. B. et C. N° 111 p. 172, 6-8, BIDEZ, *Lettres* p. 191, 1-3 (Sp. 434D) = *Hertl. ep.* 51, p. 558, 15-18, EUNAPE, *Vitae Sophistarum*, p. 475.

(7) Voyez FR. CUMONT, *Les Mystères de Mithra* 3, Bruxelles, 1913, p. 212 s., GREGOIRE DE NAZIANZE, ed. Migne, 35, *orat.* IV c. 31 et c. 55s, Sozomène, V 2, 5s. En outre J. BIDEZ, *Julien l'Apostat (Revue de l'Instruction publique en Belgique, 1914)*, p. 108-110, et surtout J. BIDEZ, *Le philosophe Jamblique et son*

de du taurobole, qui faisait partie du culte de la Mère des Dieux⁽¹⁾, il ne l'a reçue que lors de son avènement au pouvoir, c'est-à-dire, quand il put pratiquer sans crainte le culte des dieux⁽²⁾.

Que son éducation ait été toute chrétienne, on ne saurait le contester. Pour ne rien répéter, je renvoie ici le lecteur à la démonstration que j'ai faite précédemment⁽³⁾.

école, dans : *La Revue des Etudes grecques*, XXXII, 1919, p. 40. Voyez aussi mon article dans le *Ned. Archief*, p. 166, où j'ai cité et commenté GREGOIRE DE NAZIANZE, *Orat.* IV, c. 55s. (Migne, 35, p. 577-580).

(¹) Sur le taurobole voyez FR. CUMONT, *Die orientalischen Religionen im romischen Heidentum*, deutsche Ausgabe¹, p. 80-82, P. ALLARD, *Julien l'Apostat*, I p. 30-33.

(²) Voyez Grégoire de Nazianze, *orat.* IV, c. 52, MIGNE, 35, p. 576B : αἵματι μὲν οὐχ ὁσίῳ τὸ λουτρὸν ἀπορροῦπτεται, τῇ καθ' ἡμᾶς τελειώσει τὴν τελείωσιν τοῦ μύσουσ ἀντιτιθεῖς. (Τελείωσις est en usage aussi bien chez les Chrétiens (v. DU CANGE, *Glossarium ad Scriptores mediae et infimae Graecitatis*, II, p. 1539 s. v.) que chez les païens, de même que les mots μύησις, μυεῖν, μυστήρια. Voyez P. ALLARD II p. 219 s.), SOZOMENE, V, 22 : « Λέγεται γὰρ εὐθὺς περιφανῶς οὕτως ἀναλῶν (sic V, le meilleur manuscrit, cf. J. BIDEZ, *Recherches sur la tradition ms. de Sozomène*, Leipzig, 1908, p. 29) ἀπαρνήσασθαι τὴν εἰς Χριστὸν πίστιν, ὡς θυσίαις τισὶ καὶ ἐπικλήσεσιν, δις ἀποτροπαλοῦσ "Ἑλληνας καλοῦσι, καὶ αἵματι σφαγίων τὴν καθ' ἡμᾶς βάπτισιν ἀποτίψασθαι, τῇ μνήσει τῆς Ἐκκλησίας ἀποταξάμενον.

(³) *Nederlandsch Archief voor Kerkgeschiedenis*, XIX p. 167-169. J'ai cité là les lieux suivants : Zonare, XIII 10, p. 203, 16 ed. Dindorf, Theodoret, *Kirchengeschichte*, herausgegeben von L. Parmentier, Leipzig, 1911, III 2, 10, p. 177, 7-13, Grégoire de Nazianze, *Orat.* IV, c. 23, c. 55 (Grégoire appelle à cet endroit Julien ὀψιμαθής, « qui a embrassé le paganisme à un temps très avancé ») et c. 97 : ὁ τῶν θεῶν ὑπαναγνώστησ ποτὲ λογίων, καὶ τῆσ τοῦ μεγάλου βήματος ἡξιωμένους τιμῆσ. (Τὸ μέγα βῆμα n'est pas l'estrade, d'où l'on prêchait ou lisait la bible mais τὸ ἄδyton, le presbytère, voyez Du Cange, *Gloss.* s. v. καθολικαὶ ἐκκλησιαὶ I p. 573 s. et s. v. σύνθρονον I p. 498), Sozomène V, 2, 10 (où il faut lire avec les mss. VC : τοῖσ ὑφηγηταῖσ τῶν ἱερῶν Γραφῶν ; M. Bidez m'écrit qu'il a revu dans les mss. mes citations de Sozomène ; son édition de cet auteur est depuis longtemps annoncée, et le manuscrit en est prêt ; le

Quelles traces l'Évangile a laissées dans son âme, on peut le voir dans ses écrits, là où il recommande la charité. Dans sa jeunesse, quand il ne s'était pas encore converti au paganisme, il dit qu'il a souvent pratiqué la bienfaisance ; par exemple, dans la lettre à Théodore (1) : « Car enfin qui s'est jamais appauvri en donnant à son prochain ? (2) Pour ma part, souvent j'ai fait des largesses aux indigents et toujours, quoique je sois un piètre financier, j'en ai été payé au centuple. Jamais je ne me suis repenti d'une libéralité. Je ne parle pas du temps présent : il serait trop déraisonnable de vouloir comparer les dons des particuliers avec la munificence impériale. Mais, quand j'étais encore un simple particulier, j'ai fait souvent cette expérience. L'héritage de mon aïeule me fut conservé intégralement dans les mains qui le détenaient par un abus de pouvoir, tandis que je dépensais et partageais avec les indigents le peu que j'avais ».

Ce désir de faire du bien, il le tient, certes, de la générosité de son cœur, mais sans doute aussi de la charité chrétienne et de l'amour du prochain, dans lesquels il a été élevé, et dont il n'a pas cessé la pratique après son apostasie. Mais comment a-t-il pu se laisser entraîner dans une direction tout autre, au point de devenir un adhérent fervent du néo-platonisme et un persécuteur fanatique de ce christianisme qu'il avait si ardemment aimé dans sa jeunesse ? On a plus d'une fois voulu trouver la cause de ce revirement dans l'arianisme de ses premiers maîtres chrétiens (3). Cela me paraît être une erreur, car dans tous les au-

mot *ὀφηγηται* a le même sens que *καθηγηται*, qu'on trouve dans le N. T. S. Matth. 23, 10), Sozomène V, 2, 5-7, Julien, *orat.* IV p. 130D-131A.

(1) *Epist.* 89b (= *Fragmentum Epistulae*) p. 290c. Je cite la traduction de M. Bidez, *Lettres*, p. 157, 27 - 158, 9.

(2) *τοῖς πέλας*. Dans l'Évangile nous trouvons toujours *ὁ πλησίον*, cf. ce que j'ai dit là-dessus dans la séance de la Section des Lettres de la Société Provinciale d'Utrecht, du 2 juin 1925 (*Enkele opmerkingen over Keizer Julianus' ethiek en denkwijze in zijn Herderlijke Brieven* p. 47s. (= p. 12s. du tiré-à-part).

(3) Voyez p. a. G. NEGRI, *L'Imperatore Giuliano L'Apostata*,

teurs ecclésiastiques qui parlent de sa conversion, et qui, excepté Philostorge, sont tous de bons catholiques, je n'en ai pas trouvé trace (1). Quant aux controverses doctrinales et dogmatiques, qui en ces jours agitaient si gravement le monde des chrétiens, la différence entre les convictions et les sentiments des orthodoxes et ceux des ariens étaient alors, entre 340 et 350, trop petite, pour qu'il ait été possible, qu'elle influençât beaucoup les sentiments d'un enfant de dix ans ou d'un adolescent de dix-huit (2). Il faut chercher la cause de sa conversion exclusivement dans les études qu'il fit. Julien avait la passion du collectionneur de livres ; à l'âge de quinze ans, il lisait déjà les ouvrages des philosophes, notamment les commentateurs de Platon et d'Aristote, car il les trouvait dans la bibliothèque de Georges, qui en ce temps séjournait dans son domaine de Cap-padoce (3), et qui prêta au jeune homme précoce les volumes que celui-ci lui demandait pour les copier (4).

Milano, 1902, p. 31, P. J. V. DE GROOT, *Keizer Juliaan en zijn cultuurkamp*, dans *De Katholiek*, CXXVI, 1904, p. 358-360 et p. 386.

(1) Grégoire par exemple parle de « notre philosophie », dans laquelle Julien et son frère avaient été instruits (*orat.* IV c. 23 : *ἐχόντο δὲ καὶ τῆ καθ' ἡμᾶς φιλοσοφία πλέον, οὐ τῆ περι λόγον μόνον, ἀλλ' ὅση καὶ διὰ τῶν ἡθῶν ἤχ· τὸ εὐφρέτες*) et Sozomène rapporte (V 2, 10), que Gallus et Julien furent instruits dans les science etc., et « qu'ils estimaient beaucoup les prêtres, et ceux qui, sous d'autres rapports, étaient bons, et empressés à l'égard du dogme. » (*περι <τὸ> δόγμα σπουδαίους*; (Sic M. Bidez).

(2) Voyez *Excursus III*.

(3) Cf. PHILOSTORGIUS, *Kirchengeschichte*, herausgegeben von Dr J. BIDEZ, Leipzig, 1913, III 12 p. 43, 13 s. Voyez sur Georges : J. BIDEZ, *La Jeunesse de l'Empereur Julien*, p. 209s.

(4) Voyez JULIEN, *Lettres*, ep. 106 (auparavant ep. 36) p. 411c : « Georges avait une très vaste et importante bibliothèque, où figuraient des philosophes de toute sorte et beaucoup de commentateurs », et ep. 107 (auparavant ep. 9) p. 378A : « moi, dès mon enfance, je me suis épris d'un désir passionné de posséder des livres. ... Rends-moi donc un service personnel, en retrouvant tous les livres de Georges. Il en avait beaucoup

R. Ph. H. — 9.

On a aussi insinué, qu'étant tout jeune, Julien faisait déjà la critique de la Bible (1), et qu'il prenait plaisir à troubler les évêques, ses professeurs, de ses objections, mais A. Rostagni (2) a démontré que l'interprétation de la Genèse IV, 7 (3), dont il est question chez Boissier, implique une connaissance intime des théories sur la religion de la Mère des Dieux, qu'il ne pouvait avoir eue quand il était tout jeune. Je ne veux pas nier, qu'il eût déjà, avant son apostasie, quelque idée des pratiques de ce culte étrange. Dans l'hymne sur la Mère des Dieux (*orat.* V), parlant des abstinences qui y sont de rigueur, il s'exprime comme il suit (4) : « On permet, dit-on (5), de manger les légumes à tige, et l'on défend les racines, par exemple les raves ; on laisse aussi manger des figues, mais on défend les grenades et les oranges. J'ai entendu maintes et maintes fois chuchoter (6) ces propos, et je les ai même tenus autrefois. » Ce fut vraisemblablement à Nicomédie qu'il apprit à connaître ces pratiques — à Macellum il n'y avait pas de païens, et à Constantinople ils étaient plutôt rares —, mais étant encore de cœur chrétien zélé, il les a tournées en ridicule. Ce qu'il a raillé d'abord, il l'adopte avec ardeur ensuite. Raillerie et ferveur peuvent se succéder. On ne

sur la philosophie, beaucoup sur la rhétorique, et de plus beaucoup sur les doctrines des impies Galiléens... (p. 378c) : Je connais, pour ma part, les livres de Georges, si pas tous, du moins en grande partie. Car il m'en a communiqué quelques-uns lorsque j'étais en Cappadoce pour que j'en eusse une copie, puis il les a repris. »

(1) Voyez G. BOISSIER, *La fin du paganisme*, I, p. 102.

(2) *Giuliano l'Apostata*, Torino, 1920, p. 354, Note 1 (par erreur on y lit : Alla Madre degli Dei (*Orat.* IV) ; cela doit être *Orat.* V).

(3) *Κατὰ Γαλιλαίων* à 347 A-c, Neumann, p. 227s.

(4) P. 174B.

(5) Les plus impies des hommes, c'est-à-dire les Chrétiens.

(6) *Ταῦτα ἀκηκοὺς μιν ἠρριζόντων πολλῶν πολλάκις*. Pourquoi les Chrétiens chuchotent-ils et ne parlent-ils pas haut ? Évidemment parce qu'à Nicomédie les sectateurs fanatiques de cette religion étaient — avant l'an 350 — encore trop nombreux ; il devait être dangereux de s'y moquer d'eux ouvertement.

se moque que de ce qui attire l'attention ; on commence par railler, on finit par aimer. Mais tout cela n'est venu que très tard, quand il se fut familiarisé avec le néo-platonisme. Ainsi, seuls les livres de Georges de Cappadoce (1) peuvent avoir eu quelque influence sur l'esprit de Julien, impatient de tout savoir et de tout lire. Son cas fut celui de tant de jeunes gens d'une haute culture et d'une intelligence rare. Ce qu'il avait lu, fermenta chez lui, et, à un moment donné, les germes se développèrent et l'éclosion se fit. Un esprit comme celui de Julien ne pouvait se contenter de ce qu'on lisait et pensait dans les cercles dont il fut membre. Il éprouva le besoin de s'initier, de comprendre. Vivant dans un temps avide de superstitions, de mystères et de sciences occultes, tout ce qui a l'air d'être interdit, lui semble beau, radieux, vrai. S'il se défait des chaînes qu'il porte, c'est pour s'en imposer d'autres, plus lourdes et plus embarrassantes. Mais il ne s'en doute pas d'abord. Il se précipite vers cette attirante chimère avec toute la ferveur de sa jeunesse, et il ne veut dorénavant voir autre chose que ce qu'il a choisi pour de bon.

Donc, les prêtres de l'Église de Nicomédie, que, naturellement, il connaissait tous, n'ont pas favorisé sa conversion par largeur d'esprit ; ils n'étaient pas plus hellénisants que les autres, mais ils étaient tout aussi bornés qu'eux. C'est contre la contrainte qu'un esprit large comme celui de Julien finit par se révolter, il brisa ses fers, et s'en alla chercher une liberté de penser qu'il ne pouvait trouver chez les chrétiens. Il croit que tout ira mieux, et ne voit pas qu'il va s'engager encore plus qu'auparavant dans des superstitions surannées. Il n'a nullement été un libre-penseur, comme on dirait aujourd'hui ; au contraire, il ne s'est montré que trop superstitieux (2). Les fantasmagories de Maxime

(1) Voyez J. BIDEZ, *La Jeunesse*, p. 210.

(2) Voyez J. BIDEZ, *Julien l'Apostat*, p. 110 : « L'ennemi du christianisme ne fut point affranchi des liens de la religion par une opération de la raison pure. En réalité, quand il se mit à pratiquer le culte des dieux, il obéissait à une vocation mystique, il se laissait guider par des voix, il accordait à Hélios, dans un élan de son cœur, toute sa confiance. »

brillaient devant ses yeux qu'attirait tout ce qui était insolite et bizarre. S'emparant de lui, l'esprit de son siècle, avide de croyances et de superstitions (1), finit par le dominer au point de l'éloigner des chrétiens, chez qui cet esprit même était atténué par la satisfaction de l'influence acquise dans le monde et sur le gouvernement.

Quand il quitta Macellum, il n'avait que quinze ou seize ans, et quoi que la lecture des livres de Georges ait pu faire pour préparer sa conversion à l'Hellénisme, ce ne fut toutefois que quelques années plus tard, en 351 ou 352, qu'il changea de religion.

Mais, avant que nous cherchions à définir, quelle fut la cause directe de cette apostasie, il convient de s'attacher à rechercher les motifs intimes et cachés de la disposition d'âme qui a entraîné ce changement de foi. Trois éléments distincts peuvent être pris en considération : la naissance, le caractère, l'éducation. Il va de soi que ces facteurs, à bien des égards, s'entremêlent et se confondent, de sorte qu'on ne pourra pas toujours en distinguer nettement la part d'influence et le jeu.

Commençons par la naissance. De son père, Jules Constance (2), et plus encore de son grand-père, l'empereur Flavius Constance (3), Julien a hérité les vertus militaires, le sentiment du devoir et le goût de la vie simple. Il croit à tort, qu'il descend de l'empereur Claude (4), et en s'ironisant lui-même dans le *Misopogon*, il dit (5) qu'étant Mysien (6) d'origine, il tient de là son « humeur

(1) Voyez par exemple les puérités dont est sujet un homme bien cultivé et d'une largeur d'esprit bien rare comme Armmien Marcellin. Chez lui surtout, qui est si tolérant envers toutes les croyances, on aurait cru impossible qu'il débitât les absurdités dont ses livres sont remplis.

(2) Cf. Seeck, dans PAULY-WISSOWA, *Real-Encyclopädie des klassischen Altertums*, IV p. 1043 s. v.

(3) Cf. Seeck, dans P.-W. IV p. 1040-1043.

(4) Voyez : JULIEN, *Orat.* II, p.51c : « l'origine de notre famille remonte à l'empereur Claude. » Voir aussi *Orat.* I, p. 6 D. *Symposition*, p. 336 B. Voir sur l'origine de Flavius Constance : Seeck, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt* I^o p. 110s, P.-W., *Realencyclopädie*, IV, p. 1040.

(5) P. 348D.

(6) La Mésie est la patrie de l'empereur Claude.

tout rustique, austère, gauche, sans charme (1), ferme et inébranlable dans ce qu'il a résolu, toutes marques d'une affreuse sauvagerie ». De son grand-père Constance il tenait aussi sa douceur envers ses sujets. Naturellement, celui-là a été, comme tous les princes de ce temps, Mithriaste (2). De son père nous ne savons pas grand' chose, sauf qu'il avait dû embrasser le christianisme en même temps que son frère Constantin.

Sur son ascendance maternelle nous savons seulement que son grand-père, qui portait le même nom que son petit-fils Julien, a été gouverneur de l'Égypte (3) ; il nous est dépeint comme un haut fonctionnaire de grand mérite (4) ; en outre il avait une haute culture morale. Julien était né du second mariage de Jules Constance, et si nous nous souvenons des cruautés dont Gallus, le fils du premier mariage, fit preuve (5), nous pourrions sans aucun doute affirmer, de qui Julien a hérité ses goûts littéraires, son amour des livres, son penchant pour les sciences : ce fut apparemment de son grand' père maternel (6). Cependant cet amour des lettres et de la philosophie fut heureusement tenu en équilibre par ses talents militaires et administratifs. Certes, quand, arrivé dans les Gaules, il doit pratiquer les exercices militaires, il prétend que la tâche était trop lourde pour lui : « *clitellae bovi sunt impositae, plane non est nostrum onus* (7) »,

(1) ὄθεν δὴ καὶ τὸ γένος ἐστὶ μοι πᾶν ἄγροικον, ἀσθηρόν, ἀδέξιον, ἀναφρόδιτον. On traduit souvent à tort le mot ἀναφρόδιτον par : *insensible à l'amour*. Ἀναφρόδιτος a ici la même signification que le mot latin : *invenustus*.

(2) Voyez J. BIDEZ, *Julien l'Apostat*, p. 109.

(3) Voyez J. BIDEZ, *Lettres*, p. 71, Note 4. Dans mon article : *Keizer Julianus' afval van het Christendom* I. l. p. 173, j'ai écrit à tort, que le grand-père de Julien était un Ceionius. M. Bidez m'écrit qu'il n'y a pas la moindre raison de rattacher l'ascendance maternelle de Julien aux Ceionii ; voyez PAULY-WISSOWA-KROLL., R.-E. X p. 92s. s. v. Julianos n° 32.

(4) Voyez Libanius, *orat.* XVIII, 9.

(5) Voyez AMMIEN MARCELLIN, XIV, 1 et 7.

(6) Voyez mon article dans l'*Archief*, p. 173s.

(7) Voyez *Kaiser Julian*, p. 383, Ammien Marcellin, XVI 5, 10. Il n'est pas probable, que Julien, ou plutôt Ammien, ait

mais ce n'est pas son vrai sentiment ; son aïeul paternel lui avait légué des aptitudes guerrières.

De sa mère, Basilina (1), qui était une dévote (2), Julien a hérité cette piété ardente qui, plus tard, a dévié dans son penchant pour les sciences occultes et la théurgie.

Quant aux traits de son caractère, qu'il n'a pas hérités de ses parents, — c'est le deuxième facteur, dont j'ai à traiter — on peut dire, que Julien était sobre, ascétique, chaste, sévère pour lui-même jusqu'à l'excès. « Parlons de ma vie privée : des nuits sans sommeil sur une natte, des repas maigres, qui peuvent à peine apaiser la faim, donnent à mon caractère une aigreur qui ne s'accorde guère avec (les mœurs d')une ville efféminée (3). N'allez pas croire toutefois que je vis ainsi pour vous donner des leçons. Une profonde et sotte erreur m'a instruit dès mon enfance à déclarer la guerre à mon ventre, et je ne lui permets point de se remplir de beaucoup d'aliments » (4).

Que des femmes aient eu quelque influence sur son cœur, on n'en trouve trace. Julien était un de ces hommes assez rares, qui n'ont besoin ni des caresses, ni des plaisirs des sens. A cet égard, on peut le comparer avec le héros de l'*Hippolyte* d'Euripide (5). Après la mort de son épouse, survenue, quand il

emprunté ce proverbe aux Lettres de Cicéron à Atticus, V, 13, 3, le seul lieu, où on le rencontre aujourd'hui. Chez Quintilien, V, 11, 21 nous trouvons l'expression autrement formulée : « *Non nostrum inquit, onus ; bos clitellas.* » Tout de même Julien savait suffisamment le latin, pour citer des proverbes connus de tous.

(1) Cf. Seeck, P.-W. III, p. 98s.

(2) Voyez *Excursus* III, à la fin, et mon article dans l'*Archief*, p. 173.

(3) Antioche.

(4) *Misopogon* p. 340b. Voyez aussi AMMIEN MARCELLIN, XXV, 4, 4 et 5, LIBANIUS, *orat.* XII, 94, *orat.* XVIII, 175. Pour son attitude durant les fêtes religieuses qu'il célébrait avec des prostituées (ce qui naturellement fit scandale), voyez mon article dans l'*Archief*, p. 177.

(5) Voyez ma conférence sur Julien : *Enkele opmerkingen over Keizer Julianus' ethiek en denkwijze in zijn Herderlijke Brieven, Verslag Sectie-vergaderingen Provinciaal Utrechtsch Ge nootschap*, 1925, p. 39s (p. 4 s. du tiré-à-part).

n'avait que vingt huit ans (1), il est demeuré chaste (2), et sa femme ne l'a influencé point du tout. Nous pourrions donc dire, que Julien a été sobre, austère, insensible à l'amour, non seulement par sentiment, mais aussi par nature (*φύσει*) ; il était passionné sans être sensuel.

Julien était un enthousiaste ; quand il était encore tout jeune, il se passionnait déjà pour Homère, pour la nature, pour le soleil et les beautés du ciel, pour la Grèce, qu'il considérait comme sa patrie (3). Ce sont là des traits qu'on ne trouve pas chez les chrétiens, dont les idées et les sentiments s'attachent à toute autre chose qu'à ces beautés terrestres. Ce sont là des atavismes que ranima en lui l'instruction si séduisante de son pédagogue. Tout de même il a, comme M. Bidez l'a si clairement démontré (4) : « une façon de sentir et de s'observer étonnamment chrétienne. » L'éducation toute chrétienne qu'on lui a donnée, a donc fait, comme nous le verrons plus tard, une impression si profonde sur son âme sensible, qu'elle ne pouvait être détruite totalement par sa conversion à l'Hellénisme. Il restera toujours en quelque sorte chrétien dans ses sentiments et sa manière de penser. C'est ce qu'on pourrait nommer le caractère indélébile de l'instruction religieuse.

Parlons maintenant de son éducation. Ici, il faut faire une

(1) Sa femme Héléne mourut peu après que Julien fut proclamé Auguste, c'est à dire en l'an 360, voyez mon ouvrage : *Kaiser Julian* p. 374. Voyez aussi J. BIDEZ, *Julien l'Apostat*, p. 111 : « Héléne passa dans la vie du jeune César comme une ombre ; elle n'y eut aucune action, elle n'y laissa pas une trace. Nulle part, Julien n'a pour elle un mot de regret. Il ne devait d'ailleurs pas se remarier. Comme son dieu Mithra, il fut chaste et il poussa même le renoncement jusqu'à un ascétisme rigoureux. »

(2) Voyez l'article dans *l'Archief* p. 178.

(3) Voyez ce qu'a écrit sur cela si éloquemment M. Bidez dans sa *Jeunesse de l'Empereur Julien*, p. 203-206, 209, 211-216. Je n'y pourrais ajouter rien qui vaille la peine d'être écrit.

(4) *La Jeunesse*, p. 212, voir aussi p. 213 : « Seulement, Julien s'exprime tout autrement que les anciens philosophes. Pour eux, le bonheur de l'âme, dans l'au-delà, dépend des satisfactions de l'esprit plutôt que des émotions du cœur. »

large part à l'influence de son pédagogue Mardonius ⁽¹⁾, qui eut soin de l'enfant après sa septième année. Goth d'origine, cet eunuque avait été élevé dans la famille maternelle du prince, dont l'aïeul était encore païen, pour expliquer à Basilina les poèmes d'Homère et d'Hésiode ⁽²⁾. Mardonius, naturellement, fit partie de la dot que le père donna à sa fille, quand elle se maria, et c'est ainsi qu'il finit par être le pédagogue de Julien. On n'a pas pu comprendre que l'éducation d'un prince comme lui fût confiée à un païen zélé, comme Mardonius, et on a pensé que Mardonius a été chrétien, mais dans la première partie du quatrième siècle l'opposition entre les deux religions n'était pas encore telle que les adhérents de l'une et de l'autre dussent se haïr à mort. Ils vivaient paisiblement les uns à côté des autres ⁽³⁾. Mardonius, comme je l'ai déjà dit, faisait partie du patrimoine de Julien, et la personne qui avait été jugée digne d'instruire la mère, ne pourrait qu'être agréée pour l'éducation du fils. Si Mardonius avait été chrétien, au lieu de faire valoir avec tant d'ardeur les beautés de la littérature et de la culture helléniques, il aurait pris soin d'inspirer à son élève de l'aversion pour les dieux de la Grèce ⁽⁴⁾.

Nulle part Julien ne fait mention de ses professeurs, comme Nicoclès et Écébole ⁽⁵⁾, et les noms des prêtres qui lui ont communiqué la morale chrétienne et les vérités de l'Église, ne sont même pas connus des écrivains ecclésiastiques ⁽⁶⁾. L'évêque Eusèbe, aux soins duquel il fut confié après la mort de son père, ne peut pas avoir influencé beaucoup sa jeunesse : en 338, il a

(1) Voyez surtout J. Bidez, *La Jeunesse*, p. 201-205. Je n'y trouve rien à ajouter ni à changer.

(2) Cf. Julien, *Misopogon*, p. 352c.

(3) Voyez l'article dans l'*Archief*, p. 174 s.

(4) Voyez surtout le bel exposé de cette question chez ROSTAGNI, p. 362.

(5) Voyez mon livre *Kaiser Julian*, p. 357.

(6) J'ai démontré déjà (p. 130), que l'évêque qui ne savait pas donner une bonne explication de la Genèse IV, 7, ne fut pas du nombre de ceux-là, mais que l'entretien mentionné par Julien a eu lieu beaucoup plus tard.

échangé le siège de Nicomédie pour celui de Constantinople, et il est mort en 341 ou 342 (1). C'est pourquoi je pense qu'au moins les professeurs n'ont pas beaucoup influencé les sentiments du jeune prince. Au contraire, tout ce que Mardonius lui enseignait — non seulement les poèmes d'Homère et d'Hésiode, mais aussi sa morale rigoureuse — lui allait au cœur. (2).

Il n'est pas nécessaire de m'étendre sur l'éducation donnée à Julien par Mardonius, après ce que M. Bidez a écrit si clairement sur ce sujet (3). Je ne citerai que deux lignes de ce que Julien lui-même a écrit à ce propos, parce que ces mots sont d'accord avec le caractère si rigoureux et austère du prince. Il dit aux habitants d'Antioche avec une moquerie amère (4) : « Je suis comme je suis, ce n'est pas ma faute, il faut me le pardonner, puisque je vous livre ce hargneux précepteur que vous aurez raison de haïr plutôt que moi, lui qui me molestait alors en ne me permettant qu'une seule route ; c'est lui qui est cause de ce que je vous suis odieux, parce qu'il a fait pénétrer et comme imprimé dans mon âme des maximes, contre lesquelles je me révoltais

(1) Cf. Seeck, P.-W, p. 1440 s. v. Eusebios. Voyez aussi J. BIDEZ, *La Jeunesse*, p. 201 : « Julien ne nous a laissé aucune confidencee au sujet de l'évêque qui lui servit de tuteur et qui lui choisit ses premiers maîtres. »

(2) L'enseignement de Mardonius fut interrompu par le séjour de six ans à Macellum, où Mardonius ne pouvait l'accompagner, voyez J. BIDEZ, *La Jeunesse*, p. 206. ROSTAGNI, l. l. p. 364s n'a pas vu cela. Plus tard il le retrouve à Constantinople, voyez LIBANIUS, *orat.* XVIII, 11.

(3) *La Jeunesse*, p. 201-205. Les passages des écrits de Julien, où Mardonius est nommé ou indiqué, sont les suivants : *Orat.* VI, p. 198A (Julien appelle là Mardonius son *τροφῆς*, ce qu'on pourrait prendre pour le masculin du mot bien plus connu de *τρόφος*, n'urric), *Orat.* VII p. 235A, *Orat.* VIII p. 241c, *Epist. ad Ath.* p. 274D, *Misopogon*, p. 351A-353A. Le passage qui suit, p. 353B, ne se rapporte plus à son pédagogue, comme pensent M^{rs} WRIGHT, *The works of the Emperor Julian (The Loeb Classical Library)*, II, p. 463 et A. ROSTAGNI, l. l. p. 264, Note 3 et p. 365, mais il y est question de Maxime. Voyez *Excursus* V, à la fin.

(4) *Misopogon*, p. 351B.

alors mais que lui, comme s'il faisait une chose qui me fût agréable, y introduisait, appelant, je crois, gravité ce qui n'est que grossièreté, tempérance, ce qui n'est qu'insensibilité, force d'âme la résistance aux passions et le mépris du bonheur qu'elles procurent. » Il se laissait faire ; il ne se révoltait pas : c'est que, quoi qu'il en dise, les conseils de son pédagogue ne heurtaient nullement avec sa nature, sa manière d'être sobre et austère.

Ainsi par les trois éléments distincts que j'ai pris en considération, la naissance, le caractère, l'éducation, il était prédisposé à redevenir païen, mais ce ne fut qu'à Nicomédie que sa foi fût ébranlée pour de bon. Son précepteur à Constantinople, le fameux Hécébole, lui avait fait jurer, quand il fut contraint par l'empereur de se retirer à Nicomédie (1), qu'il ne se ferait pas inscrire parmi les disciples de Libanius. Mais, tout en observant ce serment à la lettre, il réussit à se procurer des copies des cours du fameux rhéteur (2), et cet emprunt aura donné l'occasion de faire la connaissance de ces étudiants, dont quelques-uns étaient païens. Dans ce milieu d'étudiants il se sera comporté, je pense, comme plus tard à Athènes, où Grégoire de Naziance l'a connu, et l'a dépeint avec de si vives couleurs (3). Naturellement, dans ce portrait, il y a beaucoup d'exagération, mais tout de même, quelle fougue ne devine-t-on pas chez ce jeune homme ardent ! (4)

Dans ce cercle des étudiants de Nicomédie, il entendit parler des dieux (5), et ces révélations commencèrent à lui ouvrir les

(1) Voyez *Excursus I*.

(2) Voyez LIBANIUS, *orat.* XVIII, 13-15 et 18. Ce qu'en dit SOCRATE, *Hist. Eccl.* III, 1, 10, 11, n'est pas vrai.

(3) *Orat.* V, 23 (Migne 35, p. 692). Pour la traduction voyez mon livre : *Kaiser Julian*, p. 368s. et l'article dans l'*Archief*, p. 181s. Voir aussi Gregorius Presbyter, *Vita Gregorii Nazianzeni*, Migne, 35, p. 265B.

(4) Pour la manière dont il ridiculise lui-même sa figure, ses mœurs, sa manière de vivre, voyez *Excursus IV*.

(5) LIBANIUS *orat.* XVIII, 18 (pour la traduction voyez l'article dans l'*Archief*, p. 182). Voir aussi LIBANIUS *orat.* XIII, 1 et 11, et l'*Excursus II*.

yeux. Riche comme il était alors, il put entreprendre le voyage de Pergame, puis d'Éphèse (1), où, comme nous l'avons déjà vu (2), il abjura définitivement le christianisme et se fit initié aux mystères de Mithra (3). L'influence que Maxime a exercée sur Julien, a été très grande et le prince lui a été extrêmement reconnaissant pour tout ce qu'il lui avait appris (4).

On s'étonnera peut-être qu'un charlatan comme Maxime, ait si fortement et dans le sens moral si heureusement influencé Julien. Mais c'est tout à fait naturel. La philosophie et la théologie de ces néo-platoniciens sont des plus irrationnelles et bizarres, mais leur morale est fondée et élaborée sur les maximes de la très haute morale du Portique et du Cynisme. On en trouvera des traces manifestes dans les écrits de Julien. Chez lui, la très haute morale des païens se mêle aux splendeurs de la morale chrétienne (5). En outre, les néo-platoniciens eux-même étaient tous des hommes d'une moralité très rigoureuse (6). Une qualité surtout les distinguait des chrétiens de leur temps ; ils étaient tolérants. Ils sont et se comportent comme des aristocrates au milieu des chrétiens qui faisaient des prosélytes et se recrutaient originellement dans les bas-fonds de la société. Ce furent les hommes les plus instruits et les plus cultivés du monde antique, qui se convertirent les derniers au nouveau culte. Mais il suit de là, que cette culture de l'esprit des néo-platoniciens n'a pas influencé et ne pouvait pas influencer les classes inférieures. C'est pourquoi les efforts de Julien pour res-

(1) Voyez *Kaiser Julian*, p. 359, Eunape, *Vitae Soph.*, p. 473-475.

(2) P. 126.

(3) Voyez G. NEGRI, *Giuliano l'Apostata*, p. 171-174, J. BIDEZ, *Julien l'Apostat* p. 108-110, et surtout J. BIDEZ, *Le philosophe Jamblique et son école*, p. 39s.

(4) Voyez l'*Excursus V*.

(5) Voyez p. a. mon discours sur ce sujet : *Enkele opmerkingen, etc., Sectie Vergaderingen Prov, Utr. Gen.*, 1925, p. 36-55 (p. 1-20 du tiré-à-part).

(6) Voyez les *Vies* de ces philosophes chez Eunape. Voyez surtout P. ALLARD, *Julien l'Apostat*, I p. 304s.

tituer le paganisme au moyen du néo-platonisme ne pouvait qu'échouer.

Mais quand nous cherchons à voir, de quelle manière Julien a tâché de réaliser l'idéal qu'il avait découvert chez Maxime et les autres, nous voyons combien, si non dans ses paroles et ses actes, du moins dans sa manière de penser et dans ses sentiments il est resté chrétien. Quand, devenu empereur, il a tâché de fonder et d'organiser une église païenne, il a, consciemment ou non, pris pour modèle l'église chrétienne de son temps. Si Maxime avait été chargé d'organiser lui-même une église païenne, son œuvre aurait été tout autre (*). Les idées chrétiennes que nous signalerons partout dans les écrits de Julien, et surtout dans ses lettres pastorales, sont une preuve frappante de la profonde impression, que l'éducation chrétienne a produite sur son âme si impressionnable, c'est comme un hommage qu'il a rendu malgré lui à l'Église, son ennemie.

EXCURSUS I.

Quant à la chronologie de la jeunesse de Julien, les savants ne sont pas encore d'accord sur tous les points. La question fondamentale est celle de la date du séjour à Macellum, qui a duré six ans (V. Julien, *Epist. ad Athen.* p. 271c). En mars 347 (voyez mon : *Kaiser Julian*, p. 355s) l'empereur Constance visita son domaine de Macellum, pour y faire une de ces parties de chasse dont il était grand amateur (voyez J. Bidez, *La Jeunesse*, p. 208). Alors Julien lui a parlé, et il paraît que l'empereur lui a donné la permission de s'adonner à d'autres études que celles qu'il pouvait pratiquer dans une résidence où il n'y avait que des prêtres et des eunuques (voyez Eunape, *Vitae Soph.* p. 473). Par consé-

(*) Voyez J. BIDEZ, *Lettres*, p. 97 : « C'est Julien lui-même, et non un des néo-platoniciens de son entourage, qui a si bien connu le Christianisme ; c'est Julien, et non Priscus ni Maxime, qui a appris à faire valoir la modestie et la simplicité ainsi que l'amour des pauvres et des déshérités ».

quent il aura obtenu alors la permission de se rendre à sa ville natale, Constantinople, pour faire ses études. C'est pourquoi je pense que le séjour à Macellum a pris fin dans le cours de l'an 347 ; le commencement peut donc être placé en l'an 341, ce qui est d'accord avec Julien, *Epist. ad Ath.*, p.271B, où il se plaint d'avoir été arraché à l'école (de Nicomédie) quand il était encore un tout petit enfant (ἐμὲ δὲ κομιδῆ μαιράκιον ἔτι τῶν διδασκαλείων ἀπαγαγόντες), or, en mai 341, il avait neuf ans. Il y a encore un autre témoignage, qu'on ne doit pas négliger. Après le séjour à Macellum, lorsqu'il eut passé quelque temps à Constantinople, Julien devint suspect à Constance, qui le fit partir pour Nicomédie. Il était alors, comme dit Libanius, *orat.* XVIII, 13 : *πρόσηβος*, ce qui désigne un âge de quinze ou seize ans (voyez *Kaiser Julian*, p. 356). Par conséquent on peut affirmer que Julien a résidé à Nicomédie à peu près depuis mai 348 (à l'âge de seize ans). Voir aussi Theodoret, *Kirchengeschichte, herausgegeben von L. Parmentier*, Leipzig, 1911, III, 2, 10 p. 177, 7 s., où il paraît qu'à Macellum il n'avait pas encore atteint l'âge de puberté : *νέαν μὲν ἄγων τὴν ἡλικίαν σὺν Γάλλῳ τῷ ἀδελφῷ* (c'est à dire à Macellum) *καὶ ἄνηβος ὢν ἔτι*.

EXCURSUS II.

L'ordre chronologique est ici assuré par les écrits de Libanius (*orat.* XVIII c. 16-18). C. 16 Gallus quitte l'Italie pour aller surveiller les frontières de l'Orient, c. 17 il passe par la Bithynie, et les frères ont un entretien ; alors Julien ne s'est pas adonné aux distractions, mais à des études encore plus approfondies, parce qu'il pensait que, s'il restait simple particulier, il aurait la sagesse au lieu de la dignité impériale, et s'il montait sur le trône, il pourrait embellir son règne par la sagesse. Alors il étudiait jour et nuit, et quand il fit un jour (*ποτέ*), la connaissance de quelques néo-platoniciens, qui lui parlèrent des dieux, il fut converti. Voir aussi Libanius, *orat.* XIII, c. 11, ed. F. II, p. 66, 17-67,2 (R. I. p. 408).

EXCURSUS III.

Selon Aubé, *Histoire des Persécutions de l'Eglise, La Polémique païenne à la fin du II^e siècle*, p. 160, Constantin, en 325, après Nicée, flétrit du nom de porphyriens Arius et ses adhérents, et il ordonna de rechercher et de brûler les écrits de l'hérésiarque, mais cette lettre de Constantin (qu'on trouve chez Socrate, *Hist. Eccl.* I, 9. 30) est fautive ; voyez SEECK, *Untersuchungen zur Geschichte des nic. Konzils, Zeitschrift für Kirchengeschichte*, XVII, p.48-53. Les falsifications dont parle M. Seeck, n'ont été faites que très tard, car on les trouve pour la première fois dans l'*Apologia contra Arianos* d'Athanase, c. 86-90, Migne, 25, p. 401-409 ; or, cette apologie est écrite après l'an 349 et avant l'an 352, voyez Migne, 25, p. 241. Voyez aussi Athanasii *Historia Arianorum ad Monachos* c. 51, Migne, 25, p. 753^{cd} (*L'Historia Arianorum* d'Athanase est intitulée : *usque ad annum 357, initio mutila*, c'est-à-dire qu'elle a été écrite après l'an 357 (Seeck, l. I. p.49). Ainsi, seulement dans la deuxième moitié du quatrième siècle les sentiments s'étaient tellement échauffés, qu'on pourrait dire que la rupture était définitive ; dans la jeunesse de Julien, les contrastes n'étaient pas assez forts, pour nuire à l'unité de l'Eglise. En outre, en Orient on ne lisait plus Porphyre, voyez J. Bidez, *Vie de Porphyre* p. 134 : « Durant toute une période de résistance acharnée, ce fut le « divin » Jamblique qui mena le chœur, et Porphyre, « l'érudit » fut presque un oublié. L'empereur Julien le connaissait à peine ».

M. Bidez croit, que les ariens étaient hellénisants, qu'ils étaient plus larges, qu'on ne trouvait pas chez eux l'étroitesse d'esprit des moines qui, par exemple, injuriaient ou voulaient injurier le père de Grégoire de Nazianze, parce que celui-ci avait souscrit en 359 la formule de l'empereur Constance (Voyez sur cela l'article dans l'*Archief* p. 170s). En tout cas, ils n'étaient pas si intransigeants que les orthodoxes (Voyez Seeck, l. I. p. 13) ; ils ne se mirent à persécuter leurs adversaires que plus tard, lorsque les passions se furent envenimées. Eux aussi, alors, ils persécutaient et chassaient de leurs sièges les évêques qui ne partageaient pas leurs idées. Par exemple, la mère de Julien,

sous l'influence de son parent Eusèbe, le célèbre évêque de Nicomédie, fit chasser et bannir Eutrope, l'évêque d'Andrinople (Cf. Valesius chez Ammien Marcellin, XXV, 3, 23 (III, p. 97 de l'édition de Wagner). [Cela doit avoir eu lieu avant 332, l'an de sa mort, voyez Julien, *Misopogon*, p. 352B]. Constance non plus n'a pas été tolérant, tout en étant arien, mais dans l'intérêt de l'état il *voulait* la concorde par la compromission.

EXCURSUS IV.

En se ridiculisant, Julien dépeint ainsi sa figure, ses mœurs, sa manière de vivre (*Misopogon*, p. 338B) : « Aucune loi ne défend de se louer ou de se blâmer soi-même. Me louer, je le voudrais bien, mais je ne le peux ; me blâmer, je le peux de mille manières. Et d'abord, commençons par le visage. La nature, j'en conviens, ne me l'avait donné ni trop beau, ni agréable, ni séduisant, et moi, par une humeur sauvage et quinteuze, j'y ai ajouté cette énorme barbe, pour punir, ce semble, la nature de ne m'avoir pas fait plus beau. J'y laisse courir les poux, comme des bêtes dans une forêt ». Naturellement, on ne doit pas prendre cela à la lettre ; il prenait tous les jours un bain, car il écrivit un jour à son ami Priscus (*epist.* 11, p. 425B = H. *ep.* 44), p. 18, 3-5 de l'édition des *Lettres* de Bidez) : « Je relevais à peine d'une très grave et rude maladie....., lorsque vos lettres sont arrivées entre mes mains, le jour même où je prenais mon premier bain » (*καθ' ἡμέραν πρῶτον ἐλουσάμην*). En outre, il avait les cheveux soigneusement peignés et souples (voyez Ammien Marcellin, XV, 4, 22). Il ajoute (*Misopogon*, p. 338c) : « Je n'ai pas la liberté de manger avidement ni de boire la bouche ouverte : il faut, voyez-vous, que je prenne garde d'avaler à mon insu des poils avec mon pain », et plus loin (*Misop.* p. 339B) : « Mais pour moi ce n'est pas assez de cette barbe, ma tête aussi n'est pas bien ajustée ; il est rare que je me fasse couper les cheveux ou rogner les ongles, et mes doigts sont presque toujours noircis d'encre ». Ici encore, il y a de l'exagération. Quand il était César, il dictait presque toujours ses lettres, et ce n'est que rarement qu'il les écrit lui-même, comme *ep.* 28 (= Hertl. *ep.* 13) et *ep.*

83 (= H. *ep.* 7), ou qu'il ajoute un postscriptum autographe, comme aux lettres 9 (= H. *ep.* 29), Sp. 403B, et 11 (= H. *ep.* 44) Sp. p.425D, et à Libanius il écrit *ep.* 96 (=, H. *ep.* 3) Sp.374D Bidez, *Lettres*, p. 176, 11-13 : « Je dicte cette lettre au milieu de mes occupations, car je ne puis écrire, ayant la main plus paresseuse encore que la langue ».

Mais souvent il a écrit ses *lógoi* de sa propre main, voyez *orat.* V p. 179A, et dans sa jeunesse il copiait les livres qu'il empruntait à la bibliothèque de Georges de Cappadoce, il transcrivait les discours de Libanius, qu'il se procurait à la dérobee.

EXCURSUS V.

Dans son discours contre le Cynique Héracléus (*Orat.* VII p. 235 A-D), il dit : « tu n'as pas reçu une belle éducation, et tu n'as pas eu, comme moi, le bonheur d'être guidé dans l'étude des poètes par cet illustre philosophe » (il a ici en vue son pédagogue Mardonius, voyez *Kaiser Julian*, p. 359) ; » j'arrivai ensuite aux portes de la philosophie afin d'être initié sous les auspices d'un homme que je considère comme le plus éminent de notre époque ». (C'est Maxime d'Éphèse, voyez *Kaiser Julian*, p. 360, R. Asmus, *Gregor von Nazianz und sein Verhältnis zum Kynismus, Theologische Studien und Kritiken*, 1894, p. 337, R. Asmus, *Eine Encyklika Julians, Zeitschrift für Kirchengeschichte* XVI, 1896, p. 235 s. Voyez aussi le *Scholiate* de Libanius, Foerster II, p.67, 3). « Il m'apprit sur toute chose à pratiquer la vertu et à croire que les dieux sont les promoteurs de tous les biens. S'il a accompli quelque chose, lui-même pourrait le savoir et plus que lui naturellement les souverains dieux. Il tâcha toutefois de me faire perdre mon emportement et ma brusquerie, et il essaya de me rendre plus modéré que je n'étais. Et moi, quoique un peu exalté, tu le sais, par les avantages de la fortune, je me soumis pourtant à mon gouverneur et à ses amis et camarades et condisciples ». (Tous, Maxime, Eusèbe, Chrysanthé, Priscus étaient les disciples du vieil Édésius). « Ceux que j'avais entendu louer, je me hâtais de me faire leur auditeur,

ét je lisais tous les ouvrages qu'il avait lui-même approuvés. Initié de la sorte, grâce à l'influence de deux guides, l'un un philosophe, qui m'a donné l'instruction préliminaire, l'autre un homme d'une profondeur d'esprit extrême, qui m'a montré les portes de la sagesse, je n'en ai profité que peu, il est vrai, à cause des empêchements qui me survinrent, mais pourtant j'ai retiré quelque avantage de cette éducation excellente ; je ne suivis pas le chemin le plus court, comme tu dis, mais une route circulaire. Et cependant, j'en prends les dieux à témoin, je me suis acheminé plus vite que toi, je pense, vers la vertu. »

Ces belles déclarations sur l'instruction morale que Maxime et les autres philosophes lui ont donnée, il les a formulées encore plus distinctement dans le *Misopogon* p. 353BC. Il fait dire en raillant, aux habitants d'Antioche : « Soit ! mais pourquoi t'ingérer toi-même dans la connaissance de nos affaires commerciales et prétendre les décider ? Car ce n'est certes pas ton pédagogue, qui t'a aussi enseigné cela, lui, qui n'a même pas deviné que tu serais empereur », à quoi Julien de répondre : « Non, mais c'est un terrible vieillard qui m'y a poussé, et vous avez raison de l'accuser avec moi d'être le principal auteur de mes façons de vivre, mais il faut que vous sachiez que lui-même a été trompé par d'autres. Vous n'êtes pas sans avoir entendu certains noms qui sont raillés souvent, un Platon, un Socrate, un Aristote, un Théophraste. Ce vieillard s'y était laissé prendre par simplesse, et me trouvant jeune, ami des lettres, il me persuada que, si je cherchais à les imiter tout à fait, je deviendrais meilleur, non pas peut-être que tous les autres, — car je n'avais pas à lutter avec ceux-là —, mais du moins que je n'étais alors. Alors, moi-même, car je ne savais que faire, je me laissai convaincre, et je ne peux désormais me changer, quoique je le veuille souvent. »

Mr^s Wright II, p.463 et A. Rostagni p. 264 Note 3 et p. 365, pensent à tort que dans le *Misopogon* Julien n'a parlé que de son pédagogue Mardonius, mais s'il s'agissait de Mardonius, Julien aurait écrit : *ὁ δεινὸς γέρον* « ce terrible vieillard ». Avec *δεινὸς δὲ ἀνέπεισε γέρον* un nouveau personnage est introduit.

Mardonius n'avait pas instruit Julien dans la philosophie, comme l'a fait Maxime. Auparavant, *Kaiser Julian* p. 359-361, j'ai cru à tort que c'est Édésius, et non Maxime, qui est loué ainsi, voyez G. Negri, l.l. p. 26, Note 1, Seeck, *Geschichte des Untergangs*, IV, p. 219, 19 et p. 463.

(à suivre)

W. Koch.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE LA CONDITION DES PERSONNES EN GERMANIE DANS LE HAUT MOYEN AGE.

Au cours de ces trente dernières années, les travaux consacrés à l'étude des classes sociales et à la condition des personnes de l'ancienne Germanie semblent avoir renouvelé le sujet. Une opinion régnante pendant presque tout le XIX^e siècle répartissait en quatre classes l'ensemble des populations vivant entre le Rhin et l'Elbe. On y distinguait des nobles (*nobiles, ethlinge*), des hommes libres (*ingenui, liberi, frilinge*), des demi-libres, affranchis et lites et enfin des serfs. Cette opinion se fondait sur des textes nombreux. Cependant, en 1894, Philipp Heck crut pouvoir en démontrer l'inexactitude pour la Frise ; deux ans plus tard, Wittich étendait à la Saxe les conclusions nouvelles de Heck. Puis, dans deux gros volumes, celui-ci généralisa son système pour la Germanie tout entière et s'appliqua à démontrer que les gens désignés dans les textes sous les noms de *nobiles* et d'*ethelinge* étaient les seuls véritables hommes libres, les *Gemeinfreie*, tandis que la classe des *liberi, ingenui* ou *frilinge* ne pouvait se composer que d'affranchis et de leurs descendants (*).

Toutefois, Ph. Heck persistait à voir dans ces *Gemeinfreie* la majorité de la population, la classe sociale par excellence, composée de grands, de moyens et de petits propriétaires, en un mot les citoyens juridiquement et économiquement libres, faisant

(*) Philipp Heck, *Die allfriesische Gerichtsverfassung* (Weimar 1894). — *Beiträge zur Geschichte der Stände im Mittelalter*, Bd. I, *Die Gemeinfreien der Karolingischen Volksrechte* (Halle, 1900) ; Bd. II, *Der Sachsenspiegel und die Stände der Freien* (Halle, 1905).

valoir eux-mêmes leurs terres. Wittich, au contraire, a voulu lier les résultats nouveaux de ces recherches à la fameuse « Grundherrliche Theorie ». Pour lui, ce *nobilis*, le *Gemeinfreie* de Heck, est un grand propriétaire foncier, vivant surtout, des redevances perçues sur les tenanciers de ses propres biens, colons libres (*frilinge*), lites et serfs. Loin de cultiver lui-même ses terres, il les a concédées à des demi-libres et à des esclaves. En un mot, loin de vivre « *bäuerlich* », il vit « *grundherrlich* » (1). Ce *nobilis* est bien le « *Vollfreie* » mais il n'est pas le « *Gemeinfreie* ». L'aristocratie foncière dont il fait partie ne constitue qu'une très petite partie de la population (2).

Ces théories ont soulevé en Allemagne d'ardentes controverses. Peu d'auteurs semblent les avoir intégralement adoptées (3). Schröder en a contesté les conclusions pour la Saxe (4) ; H. Brunner en a fait autant pour l'ensemble de la Germanie (5) ; Vinogradoff et Hilliger ont critiqué les arguments tirés du système monétaire (6). Heck en a profité pour préciser ses posi-

(1) W. WITTICH, *Die Grundherrschaft in Nordwestdeutschland* (1896). — *Die Frage der Freibauern* (*Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte, Germ. Abt.*, t. XXII, 1901, pp. 245-353).

(2) En bon logicien, Wittich a étendu ses conclusions à la population de la Germanie décrite par Tacite au premier siècle de notre ère.

(3) Voir cependant l'important compte-rendu de l'ouvrage de Heck par RIETSCHEL dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1902, pp. 92-108, et, plus loin, l'ouvrage de Gutman.

(4) SCHRÖDER, *Der altsächsische Volksadel und die grundherrliche Theorie* (*Zeitschrift der Sav. Stif.*, *Germ. Abt.*, XXIV, pp. 347-379).

(5) BRUNNER, *Nobiles und Gemeinfreie der karolingischen Volksrechte* (*Zeitschrift der S. S.*, XIX, pp. 76-106). *Ständerechtliche Probleme* (*Ibidem*, XXIII, pp. 193-263).

(6) VINOGRADOFF, *Wergeld und Stand* (*Zeitschrift der S. S.*, XXIII, pp. 123-192). *Zur Wergeldfrage* (*Vierteljahrsschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. III, pp. 534-553). HILLIGER, *Der Schilling der Volksrechte und das Wergeld* (*Historische Vierteljahrsschrift*, 1903, pp. 175-220, 353-502). *Der Schillingwert der Ewa Chamavorum und der Lex Francorum* (*Ibidem*,

tions (1). Cependant on peut constater que dans la seconde édition de sa célèbre *Deutsche Rechtsgeschichte*, Brunner a intégralement maintenu l'ancienne théorie (2).

En dehors de l'Allemagne, ces controverses ont eu quelque écho chez nous (3) et en Suisse (4). En France, l'abondante littérature consacrée à l'étranger à la condition des personnes au haut moyen âge est passée presque inaperçue (5). Tout récemment cependant, M. F. Thibault vient de consacrer une importante étude à ce problème (6). Après la lecture de ce travail, il ne nous a pas semblé inutile de reprendre une fois encore l'examen des points essentiels de la question (7).

1904, pp. 519-525). La position de ce dernier auteur est d'ailleurs très personnelle.

(1) HECK, *Ständeproblem, Wergelder und Münzrechnung der Karolingerzeit* (*Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte* t. II, pp. 337-381, 511-558), *Die Gemeinfreien des Tacitus und das Ständeproblem* (*Vierteljahrschrift f. W. S. und Wg.*, t. III, p. 451-456).

(2) BRUNNER, *Deutsche Rechtsgeschichte*, I (2^e éd.), pp. 342-376.

(3) VANDERKINDERE, *Liberté et propriété en Flandre du IX^e au XII^e siècle* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique, classe des Lettres*, 1906, pp. 151-173). PIRENNE, *Liberté et propriété en Flandre du VII^e au XI^e siècle* (*Ibidem*, 1911, pp. 496-523). VAN WERVEKE, *Grands propriétaires en Flandre aux VII^e et VIII^e siècles* (*Revue belge de philologie et d'histoire*, 1923, pp. 321-327).

(4) CARO, *Beiträge zur älteren deutschen Wirtschafts- und Verfassungsgeschichte* (Leipzig, 1905, pp. 1-25, 46-68). *Neue Beiträge...* (1911). *Die Landgüter in den fränkischen Formelsammlungen* (*Historische Vierteljahrschrift*, VI, pp. 309-338).

(5) Voir cependant quelques pages de M. CALILEMER sur *Les travaux récents sur l'état social des Germains...* (*Nouvelle revue historique de droit*, 1907, pp. 545-567), et l'ouvrage de Guilhiermoz sur la noblesse en France.

(6) *La question des Gemeinfreie* (*Nouvelle revue historique de droit...*, 1922, pp. 391-442). Voyez déjà les articles de M. Thibault sur les impôts, dans cette revue, en 1904 et 1907.

(7) Ce travail constitue la mise au point de trois conférences faites, en juin 1926, à l'École pratique des Hautes Études de

Point n'est besoin de souligner longuement l'importance du problème. Comment pouvons-nous espérer comprendre l'état juridique, économique et social de la société carolingienne si nous ignorons la structure de cette même société? La connaissance du statut des personnes et des classes entre lesquelles elle se trouve répartie, est capitale pour l'idée que nous nous faisons de la vie du haut moyen âge. S'il faut renoncer à distinguer deux classes, hiérarchiquement opposées, parmi les hommes libres des VIII, IX, et X^e siècles, s'il faut restreindre la pleine liberté au privilège de la noblesse ou à celui de la richesse, toute la société germanique, depuis l'époque même de Tacite jusqu'à celle de la féodalité, revêt un aspect nouveau et entièrement différent de celui que nous révélait la doctrine classique. C'est pourquoi, il nous faut examiner avec soin les principaux textes sur lesquels s'est fondée la théorie nouvelle et en éprouver la valeur pour chaque peuple de la Germanie, en particulier.

* * *

Les classes sociales en Saxe.

La question à résoudre est la suivante : existe-t-il, dans les documents saxons carolingiens, des mentions explicites de différentes catégories sociales? Si oui, nous présentent-ils une division tripartite ou une division quadripartite? Et quels sont les individus que l'on aperçoit sous les dénominations de ces classes?

L'opinion dominante au XIX^e siècle a distingué en Saxe, comme dans les autres pays germaniques, quatre catégories de personnes : les nobles, les libres, les demi-libres et les serfs. Sans rejeter absolument l'existence de quatre classes sociales, Heck et Wittich ont identifié d'une part nobles et libres, et, d'autre part, libres et affranchis, tout en conservant une catégorie d'affranchis de rang très inférieur, les lites, distincte des

Paris, sur les suggestions et sous le contrôle de M. F. Lot, directeur d'études, auquel je tiens à exprimer ma respectueuse gratitude.

serfs. M. Thibault, enfin, refusant au lite le caractère d'affranchi, ne le distingue plus du serf et place dans les deux autres classes, au plus haut degré de l'échelle, les « *Gemeinfröie* » sous le nom de *nobiles*, et, sous eux, les *liberi*, qu'il qualifie de libres dépendants. Cette dernière catégorie comprendrait non seulement les affranchis, mais encore la majeure partie de la population soumise lors de la conquête de la Basse Allemagne, par les Saxons.

Parmi tous les textes relatifs à la Saxe, il en est deux, particulièrement essentiels, parce qu'ils donnent précisément une réponse à la question que nous nous posons. C'est un passage célèbre de Nithard, et un autre de Rodolphe de Fulda.

Le premier s'exprime ainsi :

« Quae gens omnis [saxonica] in tribus ordinibus divisa consistit : sunt enim inter illos qui edhilingi, sunt qui frilingi, sunt qui lazzi illorum lingua dicuntur. Latina vero lingua, hoc sunt nobiles, ingenuiles atque serviles. Sed pars illorum quae nobiles inter illos habetur, in duabus partibus in dissensione Lodharii ac fratrum suorum divisa, unaque eorum Lodharium, altera vero Lodhuwicum secuta est. His ita se habentibus, cernens Lodharius quod post victoriam fratrum populus qui cum illo fuerat, deficere vellet, variis necessitatibus, quocumque et quomocumque poterat, subsidium querebat. Hinc rem publicam in propriis usibus tribuebat, hinc quibusdam libertatem dabat quibusdam autem post victoriam se daturum promittebat, hinc etiam in Saxoniam misit, frilingis lazzibusque, quorum infinita multitudo est, promittens si secum sentirent ut legem quam antecessores sui, tempore quo idolorum cultores erant, habuerant, eandem illis deinceps habendam concederet. Qua supra modum cupidi, nomen novum sibi, id est Stellinga, imposuerunt et in unum conglobati, dominis a regno pene pulsus, more antiquo, qua quisque volebat lege, vivebat » (1).

(1) *Nithardi Histor.*, IV, 2^a, 842 (*M. G. H.*, Sc. II, pp. 668-669). Je ne tiens naturellement aucun compte du passage de la *Vita Lebuini* copié un siècle plus tard sur Nithard : « Sed erat gens ipsa, sicuti nunc usque consistit ordine tripartito divisa. Sunt denique ibi, qui illorum lingua edlingi, sunt qui frilingi sunt qui lazzi dicuntur quod in latina sonat lingua, nobiles, ingenuiles atque serviles » (*M. G. H.*, Scr., II, p. 361).

Ce texte appelle plusieurs remarques. La première classe sociale est celle des *nobiles* ou *edhilingi*. Elle apparaît comme constituant une minorité de *domini*, exerçant sur les autres catégories de personnes une autorité que celles-ci estiment tyrannique. Qui sont ces *nobiles*, sinon les membres de l'aristocratie saxonne parmi laquelle on choisissait les *satrapae* préposés au gouvernement du pays au début du VIII^e siècle ⁽¹⁾ et à laquelle la conquête de Charlemagne avait conféré un surcroît d'autorité? ⁽²⁾ L'existence d'une *Volksadel* chez les Saxons est attestée par les sources les plus diverses. Au IX^e siècle les Annales Royales parlent des « *primores* et des *optimates* » des Saxons ⁽³⁾. Serait-il téméraire de les rattacher aux *principes* dont parle Tacite? Nous ignorons, il est vrai, les prérogatives juridiques dont ils pouvaient jouir. Mais il nous paraît bien téméraire de faire de ces *nobiles* les *Gemeinfreie* Saxons!

Nithard signale ensuite une classe d'*ingenuiles* ou *frilingi*, distincte de celle des *lazzi* ou *serviles*. Sous ce dernier vocable — gens de condition servile — il semble que l'auteur n'entende pas les serfs, mais au contraire les lites et peut-être toutes les personnes de rang très inférieur. Qui sont alors les *ingenuiles*? Des affranchis, dira Heck. La population très anciennement soumise par les Saxons, ne se différenciant pas à cet égard des lites, affirme M. Thibault ⁽⁴⁾. Cette dernière opinion est pour le moins singulière. Nous n'avons pas, en effet, le moindre renseignement sur de prétendues populations soumises par les Saxons et M. Thibault n'apporte aucun indice à l'appui de sa conjecture ⁽⁵⁾. Au surplus le texte de Nithard la

⁽¹⁾ *Beda Venerabilis*, V, 10 cité par SCHRÖDER, *Der alt-sächsische Volksadel und die Grundherrliche Theorie (Zeitschrift für S. S., XXIV, p. 352)*.

⁽²⁾ « Habuit Carlus rex conventum magnum exercitus sui in Saxoniam ad Lippuibrunden et constituit super eam ex nobilissimis Saxonibus genere comites » (*Annales Laureshamenses*, 782, in *M.G.H., Sc. I, p. 32*). Contra HECK, *Die Gemeinfreien*, p. 317.

⁽³⁾ SCHRÖDER, *op. cit.*, p. 353 et les textes cités par lui.

⁽⁴⁾ THIBAUT, *La question des Gemeinfreie (Nouv. revue hist., 1922, pp. 415-417)*.

⁽⁵⁾ Toutefois M. F. Lot me suggère une hypothèse à laquelle

rend infiniment peu vraisemblable. Que nous apprend-il sur ces gens? Qu'ils demandaient le retour à l'état de choses antérieur à la conquête de Charlemagne, c'est-à-dire, vivre selon leurs coutumes et répudier le christianisme qui leur a été imposé. Ce ne sont certes pas les Saxons qui ont introduit chez eux la religion chrétienne. Supposer, dès lors, un antagonisme de race et de religion entre *nobiles* et *liberi* est une hypothèse dénuée de tout fondement.

Pourquoi ne pas admettre que nous sommes en présence de la classe des hommes libres constituant le noyau de la population et que la conquête franque semble avoir étroitement subordonnée aux *nobiles*? Lothaire leur promet la restitution de leurs droits : n'est-ce pas la preuve que leur condition inférieure n'est pas leur état normal, ou plus exactement que leur situation subordonnée n'est pas due à leur statut juridique personnel de demi-libres, mais au seul résultat matériel de la conquête de Charlemagne.

Au surplus, au dire de Nithard, ces *liberi* constituent avec les lites une *infinita multitudo*, ce qui paraît exclure la possibilité d'en faire, avec Heck, de simples affranchis. Il est vrai que M. Thibault ne rapporte cette expression qu'aux seuls lites et ne voit dans les *frilingi* qu'une faible minorité (1). Mais cette affirmation, dénuée de preuves, est contredite par le texte même

M. Thibault ne paraît pas avoir songé pour étayer la sienne : la population vaincue par les Saxons ne serait-elle pas la nation des Chauques que Tacite appelle la plus noble de la Germanie et qui occupait alors la Basse Allemagne? Ce nom disparaît totalement de l'histoire après Tacite ; il aurait peut-être été remplacé par celui des vainqueurs saxons?

(1) THIBAUT, *op. cit.*, pp. 419-420. Il n'y a aucun argument à tirer de l'expression volontairement méprisante de *servi* dont se servent les *Annales Xantenses* (*M.G.H., Scr.*, II, p. 227) pour désigner la masse des révoltés *Stellingi*, ces mêmes révoltés étant qualifiés de *liberti* par RODOLPHE DE FULDA dans ses *Annales* (*M.G.H., Scr.* I, p. 363). Tout au plus pourrait-on en déduire une présomption d'identité entre le lite et le *libertus* chez ce dernier chroniqueur.

de Nithard (« *frilingis lazzibusque quorum infinita multitudo est... et in unum conglobati...* »).

Il ne nous semble donc pas que ce passage célèbre des *Historiae* de Nithard apporte le moindre appui aux partisans de la théorie nouvelle. Il s'interprète normalement, conformément à l'opinion dominante au XIX^e siècle, car la manière dont s'exprime l'historien franc, pour distinguer les classes sociales de la Saxe, dénote une division différente de celle de sa propre patrie⁽¹⁾.

Nous abordons à présent l'étude du second texte capital, un passage de la *Translatio sancti Alexandri* de Rodolphe de Fulda datant du IX^e siècle, et dont nous avons une traduction saxonne fort postérieure⁽²⁾.

« ... Quatuor igitur differen-
tiis gens illa [saxonica] con-
sistit, nobilium scilicet et-
liberorum, libertorum atque
servorum. Et id legibus firmat-
ur ut nulla pars in copulandis
conjugiis propriae sortis ter-
minos transferat sed nobilis
nobilem ducat uxorem et liber
liberam, libertus conjugatur
libertae et servus ancillae. Si
vero quispiam horum sibi non

« ... De Sassen hadden an-
irne volke vier hande under-
scheid : edele lude, vriherren,
vrie lude unde knechte. Ere
recht unde ere de was also gesta-
deget, dat de edele man neme
ene edele wif, de vrie herre ene
vrie vrowen, de vriling sine
notinne, unde de knecht neme
de dernen. Swe so anders de-
de, dat coste sines selves
lif... »

(¹) Très significatif est, à mon sens, le peu de parti que Heck tire de ce texte en faveur de sa thèse.

(²) Ce texte saxon n'est pas à proprement parler une traduction de la *Translatio Sancti Alexandri*. Il ne reproduit le récit de Rodolphe de Fulda qu'à travers la chronique d'Ekkehard d'Aura, composée au XII^e siècle (*M.G.H., SS. VI*, p. 178) et ne peut être antérieur à l'année 1230 (cfr. WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, 6^e éd., t. II, p. 456 et *M.G.H., Deutsche Chroniken*, II, pp. 48-49). La traduction de *libertus*, par *vriling*, que Heck avait notée dans une glose d'un manuscrit du XIII^e siècle de la Bibliothèque de l'Université d'Innsbruck (*libertinus = frigilinc, op. cit.*, t. I, p. 50) et que nous retrouvons ici, semble donc bien être propre au XIII^e siècle. Nous n'en avons dans tous les cas pas d'autre exemple. Dès lors cette traduction ne prouve rien quant à la condition du *vriling* ou à celle du *libertus* au IX^e siècle.

congruentem et genere prae- (M.G.H., in 4^o, *Deutsche*
stantiorem duxerit uxorem *Chroniken*, t. II, pp. 263-264),
cum vitae suae damno compo-
nat » (M.G.H., *Scr.*, II, p. 675).

De ce texte, écrasant pour la théorie nouvelle, Heck n'a voulu retenir qu'une seule chose. C'est *libertus*, et non *liber*, qui est traduit par *vriling*, par conséquent ce dernier mot signifie affranchi (1). Il ne s'aperçoit pas que cette interprétation ruine par ailleurs la thèse qu'il soutient ! On conviendra sans doute qu'une traduction du XIII^e siècle ne peut valoir à aucun égard pour la signification d'une expression technique du IX^e. Quant à M. Thibault, il se contente de conclure que « les *liberi* et les *liberti* appartiennent à la même classe, celle des libres dépendants » (?) (2).

Que nous dit Rodophe de Fulda ? Il répond avec une précision réellement inespérée à la question même que nous nous posons. Chez les Saxons, en comptant cette fois les esclaves (*servi, ancillae*), il y a quatre classes sociales. La première comprend les *nobiles*, la seconde, les *liberi*, que le texte saxon traduira par « seigneurs libres » (*vritherren*), la troisième, les *liberti*, à savoir les « gens de condition libre » (*vrilude*) (3) et enfin les esclaves. S'il faut se garder d'attribuer quelque valeur pour le IX^e siècle à la traduction germanique de ces expressions techniques, il n'en demeure pas moins que chacun de ces textes, pris en lui-même, fournit un argument décisif à l'appui de l'opinion traditionnelle.

Une interdiction de mariage, sanctionnée par la peine de mort, atteste la cloison étanche qui sépare ces catégories de personnes. Faut-il à présent placer le *lite* dans la troisième

(1) HECK, *Die Gemeinfreien der Karolingischen Volksrechte*, p. 55.

(2) F. THIBAUT, *op. cit.*, pp. 422-423.

(3) Le traducteur saxon rendant *libertus* par *vrilude*, il ne faut pas s'étonner de le voir plus loin l'exprimer par *vriling* ce qui est en somme la même chose. Ce qui est capital c'est la présence de deux classes sociales au dessus de ce *vriling*.

ou dans la quatrième classe ? Brunner a successivement défendu ces deux opinions (1) et Heck entend l'identifier avec le *libertus* (2). Nous ne voyons aucune difficulté à admettre cette dernière thèse, bien qu'aucun argument solide n'ait été apporté à son appui. La classe des *liberi* peut parfaitement comporter des affranchis de rang supérieur. Ce que le texte du chroniqueur exclut à coup sûr c'est la condition de demi-libres attribuée aux *liberi* par Heck, Wittich et M. Thibault.

On a essayé de toutes les manières d'affaiblir la portée de ce document, et pour cause.

Les seuls arguments sérieux ont été empruntés aux stipulations du Concile de Tribur de 895.

Au canon 38, nous lisons :

Nuptiarum autem foedera inter ingenuos sunt legitima et inter aequales. Itaque aliud est uxor, aliud concubina, sicut aliud ancilla, aliud libera. Igitur si quis filiam suam viro habenti concubinam in matrimonium dederit, non ita accipiendum est, quasi eam conjugato dederit, nisi forte illa mulier et ingenua sit facta et dotata legitime et in publicis nuptiis honestata videatur. Unde paternam sequentes auctoritatem sub praesenti hujus sancti catalogo concilii statuimus et libere judicamus, ut, quisquis liber libertam, hoc est ex ancilla per manumissionem et regalem largitionem liberam factam, legitime in matrimonium duxerit, ulterius habere debet tamquam unam ex nobili genere progenitam, excepta fornicationis causa ; et quamdiu illa vivat, nullam aliam accipiat. » (3).

« Une esclave affranchie et épousée par un homme libre est considérée comme d'origine noble, écrit M. Thibault. La noble ne peut donc être que la condition de l'homme ou de la femme jouissant de la liberté complète » (4).

(1) BRUNNER, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. I (1^e éd.), p. 242, note 26 ; *Nobiles und Gemeinfreie (Zeitschrift der S. S., XIX, p. 99)* et la 2^e éd. de sa *Rechtsgeschichte*.

(2) HECK, *op. cit.*, pp. 324-325.

(3) M.G.H., *Capitularia*, t. II, p. 235.

(4) THIBAUT, *op. cit.*, p. 408 ; cf. HECK, *op. cit.*, pp. 107, 333-335,

A première vue, l'argument semble assez fort. Le texte nous parle d'un mariage entre un *liber* et une *liberta* et considère celle-ci comme *nobilis* ! On semble être loin de la rigueur de principe de Rodolphe de Fulda. C'est en effet l'impression que l'on garde en isolant de leur contexte les dernières lignes du décret et en méconnaissant l'esprit qui y a présidé.

Le Concile de Tribur veut restaurer la sainteté du mariage au point de vue chrétien. Qu'arrivait-il fréquemment à cet égard ? C'est que, sous prétexte d'unions formées entre gens de condition différente, de nombreux mariages se voyaient dissous, conformément à la coutume dont nous parle la *Translatio sancti Alexandri*. On répudiait son épouse en invoquant la classe sociale inférieure où on l'avait choisie ; on la traitait comme une concubine. C'est contre de tels abus que les pères du concile veulent réagir. Conformément aux prescriptions du pape Léon, ils n'admettent point ces préjugés populaires. Et se plaçant dans l'hypothèse où un *liber* voudrait faire rompre son union avec une femme affranchie (*liberta*) par le roi, ils accentuent le fait de la liberté de celle-ci jusqu'à en effacer la tache originelle. Pour eux, une femme affranchie doit être libre, un homme libre doit par conséquent pouvoir l'épouser, et pour que cela ne souffre plus de difficultés, ils décrètent qu'on devra considérer cette femme comme née de la meilleure famille. Qu'est-ce à dire ? Simplement ceci : on doit la considérer comme une *uxor legitima* et non plus comme une *concubina*.

Sans vouloir faire du paradoxe, nous dirons que loin d'infirmier le texte de Rodolphe de Fulda, le canon 38 du Concile de Tribur le confirme, en constatant que les usages saxons différencient le *liber* du *libertus* et les distinguent tous deux du *nobilis*.

Heck et M. Thibault tirent encore argument du quatrième article des *judicia* de ce Concile où nous lisons :

« De Francia nobilis quidem homo nobilem de Saxoniam Saxonum lege duxit uxorem » (1).

(1) *M.G.H., Capitularia*, II, p. 207.

Nous savons qu'il n'existe pas de noblesse véritable chez les Francs. L'*homo francus* occupe le plus haut degré de l'échelle sociale. Or ce texte le qualifie *nobilis* et lui donne pour égal la femme saxonne noble. « Cela signifie nécessairement, écrit M Thibault, que le Saxon libre est l'égal du franc libre et a droit, comme celui-ci, au qualificatif *nobilis* » (1).

La conclusion dépasse singulièrement les prémisses. Ce qui est en cause en effet, ce n'est point une concordance ou une diversité de conditions juridiques, c'est uniquement la validité d'une union mixte formée sous le régime de la loi saxonne. Le Franc déclare : je répudie mon épouse parce que je me suis uni à elle *non mea lege, id est Francorum lege, sed Saxonum lege* (2). Peu importe, répondent les Pères, elle doit être considérée comme votre épouse légitime. M. Thibault transforme donc, en une question de droit civil interne, un problème de droit international privé, suscité par un conflit de lois. Le texte ne prouve par conséquent rien à l'égard des classes sociales pouvant exister en Saxe.

Ainsi, la répartition quadripartite, qu'impose Rodolphe de Fulda et qu'est loin d'exclure Nithard, subsiste intégralement.

Contre l'identification du *liber* et du *Gemeinfreie*, Heck a encore invoqué un argument d'ordre différent.

La *Lex Saxonum* ne nous est pas présentée comme un statut de la noblesse, mais comme une loi des Saxons. Or elle nous parle de *nobiles*, de *liti* et de *servi*. A l'exception de l'une ou l'autre allusion à des *liberi*, il n'est pas fait mention de ceux-ci. Ils existent sans aucun doute, mais ne serait-il pas bizarre de les laisser de côté s'ils sont les *Gemeinfreie*, ceux pour qui, en somme, la loi serait faite? Pourquoi n'est-ce pas à ces *liberi* que l'on a rapporté les amendes, mais aux *nobiles*? Le *wergeld* du *liber* n'est même pas donné! Il y aurait là une anomalie, si

(1) THIBAUT, *op. cit.*, p. 408.

(2) « *Verum quia non eisdem utantur legibus Saxones et Franci, causatus est quod eam non sua id est Francorum lege desponsaverit vel acceperit aut dotaverit, dimissaque illa duxit alteram.* »

la classe libre par excellence devait être autre chose que la *nobilitas* (1).

Wittich avait déjà fait une remarque analogue et H. Brunner s'étonnait du silence de la loi à l'égard des *liberi* (2).

Il ne nous paraît cependant pas qu'il y ait là une véritable difficulté. Il est bien entendu d'ailleurs que nous nous limitons au texte de la *Lex Saxonum*, car si nous examinons les *Capitula de partibus Saxoniae* ou le *Capitulare Saxonicum* de 797, l'*ingenuus* apparaît en bonne place.

Remarquons-le, quelle que soit la classe sociale qui se cache sous le vocable de *liberi*, son absence est dans tous les cas à expliquer. La question est seulement de savoir si la fréquente mention de ce mot s'imposait dans cette loi. Nous l'y trouvons trois fois (3), mais c'est à peine si nous relevons plus d'une demi-douzaine de fois l'expression *nobilis*. Celui-ci a un wergeld de 1440 sous et le lite qui vient immédiatement après n'en a qu'un de 120 sous. Entre les deux, il est clair que doit se placer la classe des *ingenui* dont l'existence est attestée par toutes nos sources narratives (4). Du silence de la loi, dans ce fragment de la législation saxonne, il n'y a, pensons-nous, rien à tirer en faveur de la théorie nouvelle.

Il nous reste à examiner les derniers arguments importants qui ont été fournis à l'appui de celle-ci.

Et tout d'abord, le fameux chapitre 3 du *Capitulare saxonicum* de 797 que Heck a considéré comme la pièce maîtresse de son système et qu'il a imprimé en « Motto » sur la couverture de son livre.

« Item placuit omnibus Saxonibus, ut ubicumque Franci se-

(1) HECK, *op. cit.*, pp. 285-286

(2) BRUNNER, *Nobiles und Gemeinfreie (Zeitschrift der S. S., XIX, p. 101)*.

(3) Chap. 17, 36 et 64. Encore, un manuscrit porte-t-il, au chap. 17, *liberto* au lieu de *libero* (*M.G.H., Leges, V, p. 56*).

(4) Et aussi par tous les autres documents; ainsi dans les *Capitula de partibus Saxoniae* il y a cinq mentions des *ingenui*.

cundum legem solidos xv solvere debent, ibi nobilliores Saxones xii, ingenui v (1), liti iiii conponant » (2).

Nous n'entrerons pas dans la controverse qui sépare les érudits allemands sur la portée de cette introduction du droit pénal franc chez les Saxons. Nous nous bornerons au sens littéral du texte. Il signifie que désormais, du consentement de tous les Saxons, partout où les Francs payaient selon leur loi 15 sous, là, les plus nobles d'entre les Saxons en payeront 12, les ingénus 5 et les lites 4. Il n'est pas fait mention de la quatrième classe, celle des esclaves, parce que, n'étant pas *sui juris*, ils n'ont pas à intervenir ici.

Ph. Heck aperçoit dans ce texte une infériorité du *nobilis* saxon par rapport au *francus homo* de la loi salique : ce *nobilis*, en conclut-il, ne peut être que le simple *Gemeinfreie*, car les autres catégories sociales lui sont bien inférieures. L'ingénu notamment apparaît comme à peine au-dessus du lite. Sa condition ne peut donc être qu'une demi-liberté, celle dont jouit un *af-franchi* (3)

Ce raisonnement est loin d'être probant.

Sans doute, l'amende de 15 sous est l'amende type du système franc et l'échelle des compositions paraît reléguer les Saxons à un rang subalterne. Quoi d'étonnant, puisqu'il s'agit de vaincus à l'égard de leurs vainqueurs ? Mais de là à identifier la condition sociale du franc libre et celle du noble saxon, il y a loin !

Les *Franci*, dont il est question ici, nous dit Heck, sont les *Gemeinfreie*. Rien n'est moins vraisemblable. Les chapitres

(1) Richtigthofen a ici proposé une correction : vi au lieu de v. Il se fonde sur les chiffres analogues du chap. 36 pour le *fredus* : xii, vi, iv. Brunner et Boretius l'ont admise. Heck la combat naturellement énergiquement (*op. cit.*, pp. 130-134). La question me paraît de minime importance, car il est fort probable qu'à raison de son *wergeld* énorme, le *nobilis* saxon se trouvait fort au dessus du *liber*.

(2) *M.G.H.*, *Capit.*, I, p. 71.

(3) HECK, *op. cit.*, pp. 124-137. Cf. RIETSCHEL : « Cap. Sax. c. 3 ist die einzige sichere Vergleichung der Stände zweier deutscher Stämme ». (*Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1902, p. 104).

1 et 2 du *Capitulare saxonicum* emploient maintes fois les expressions *Franci* et *Saxones* et toujours dans le sens de : la race des Francs, la nation des Saxons. Au chapitre 3, le mot Saxons se lit deux fois et désigne, à n'en point douter, les diverses classes sociales de leur population, la nation tout entière. Et il faudrait admettre que l'expression de *Franci* concernerait ici non plus la race franque, mais la classe des *Gemeinfreie* francs? La succession des autres chapitres exclut une telle interprétation.

Heck s'est cependant acharné à tirer parti de ce texte. Il a prétendu que le rapport 15-12 était courant et se retrouvait notamment dans la comparaison des *wergelds*. Mais, sur ce point, la réfutation de Brunner a été décisive (1) et il n'y a pas lieu d'y revenir ici.

Le *Capitulare saxonicum* de 797 (2) ne prouve donc rien quant à l'identité du *nobilis* (3) saxon et du *Gemeinfreie* franc. On doit résolument écarter ce texte de la controverse (4).

On a voulu voir encore dans un texte de la loi saxonne la preuve de la dépendance du *liber* saxon (5). Voici le passage essentiel.

« Liber homo, qui sub tutela nobilis cujuslibet erat, qui jam in exilium missus est, si hereditatem suam necessitate coactus vendere voluerit, offerat eam primo proximo suo, si ille eam emere noluerit, offerat tutori suo, vel ei qui tunc a rege super ipsas res constitutus est ; si nec ille voluerit, vendet eam cui-cumque libuerit » (6).

Nous en proposons la traduction suivante.

Un homme libre, sur les biens duquel s'exerce la tutelle d'un

(1) BRUNNER, *Ständerechtliche Probleme*, pp. 226 et suiv.

(2) Cfr le Cap. de *causis diversis* de 807, chap. 17.

(3) Il est vraiment fâcheux pour la doctrine nouvelle que notre texte dise « nobilior » pour « nobilis ». Comment y voir le *Gemeinfrei* ?

(4) M. Thibault ne tire d'ailleurs aucun parti de ce texte et avec raison.

(5) HECK, *op. cit.*, t. I, p. 336 ; THIBAUT, *op. cit.*, pp. 413-414.

(6) *M.G.H., Leges*, t. V, pp. 81-82. *Lex saxonum*, I, 64.

noble quelconque (1) parce qu'il vient d'être envoyé en exil (2), se voit contraint par la nécessité d'offrir en vente sa propriété (3). Qu'il l'offre en premier lieu à son parent le plus proche ; en cas de refus de ce dernier, qu'il l'offre ensuite à son tuteur ou (4) à celui qui a été constitué par le roi administrateur de ses biens, et en cas de nouveau refus, qu'il la vende à qui il voudra.

L'interprétation de ce texte est de nature à soulever bien des controverses. Nous nous bornerons simplement à deux constatations évidentes. Tout d'abord ce *liber* en qui Heck persiste à voir un affranchi, possède une parenté ! Le droit du *primus proximus* dont il est question implique que ce *liber* peut avoir des parents libres d'un rang plus éloigné (4). Or de tels liens

(1) L'expression *tutela* de notre texte est assez troublante. Il est infiniment probable que sa portée juridique bien connue n'est point envisagée ici. Du contexte, il me paraît ressortir qu'il s'agit d'une autorité s'exerçant sur les biens et non sur la personne. Je traduirais ainsi *tutor* plutôt par « curateur des biens » ou encore « gérant ».

(2) On remarquera que j'ai traduit le second *qui* comme s'il y avait *quia*. Ce sens n'est point exceptionnel, mais j'ai surtout voulu mettre par là en corrélation les deux propositions du texte. Pour moi, c'est à raison de son exil que le *liber homo* voit ses biens mis en quelque sorte sous séquestre. Pourtant la question de savoir s'il ne faut pas rapporter *qui in exilium missus est* au *nobilis* a été extrêmement discutée en Allemagne. Je pense que si on le rapporte au *nobilis*, on ne peut comprendre ni le « *necessitate coactus* », ni l'alternative *offerat tutori suo vel qui a rege...*

(3) Il faudrait se garder de prendre « *hereditas* » dans un sens étroit. Il s'agit bien d'une pleine et entière propriété. Voyez ou surplus ces deux textes de l'an 777 : « *Ibidem multitudo saxo num baptizati sunt et secundum morem illorum, omnem ingenuitatem et alodem manibus dulgtum fecerunt... (Annales-Laurissenses)* » et « *Saxones ingenuitatem et omnem proprietatem suam secundum morem gentis abdicantes, regi tradiderunt* » (*Annales Fuldenses* in *M.G.H., Scriptores*, I, pp. 158 et 349).

(4) Le *vel* du texte semble avoir ici, comme dans bien des cas analogues, le sens de *id est*. Cela confirmerait pleinement mon interprétation. Toutefois, la chose n'étant pas certaine, j'ai traduit littéralement ce mot.

font entièrement défaut à l'esclave affranchi. Il ne peut donc s'agir tout au plus que d'un descendant d'affranchi. Mais qui ne se rend compte de la fragilité de la thèse tirant argument d'une terminologie aussi capricieusement variable?

Ensuite — et cette observation porte autant contre le système de Heck que contre celui de M. Thibault. — de qui est-il question dans notre texte? D'un certain *liber homo*, dont les biens sont sous la surveillance d'un noble pendant la durée de son exil. Mais ces auteurs ont voulu y voir un « lien de droit » permanent soit entre un propriétaire dépendant et son seigneur (F. Thibault), soit entre un ancien esclave et celui qui l'a affranchi (Heck). Or le texte ne parle que « d'un » *liber homo* qui vit sous la tutelle d'un noble dans une certaine circonstance. Il ne dit nulle part que telle est la condition normale « du » *liber homo*. S'agirait-il même ici — ce que prétend Brunner (1) mais ce que nous ne croyons pas fondé — de liens personnels de protection et de dépendance que les gens libres contractent entre eux, que cela serait loin d'infirmer l'opinion traditionnelle.

Tel qu'il se présente à nous, on peut dire que ce texte est sans portée à l'égard du problème que nous cherchons à résoudre. Il laisse entière la question de savoir quelles sont au juste les classes sociales qui se cachent sous les dénominations de nobiles ou de *liberi*.

Il resterait tout au plus, pour en finir avec les Saxons, à examiner la portée d'un texte de Widukind dont Heck (2) et M. Thibault (3) ont cru pouvoir tirer parti. Voici le texte :

« Saxones igitur, possessa terra, summa pace quieverunt societate Francorum atque amicitia usi. Parte quoque agrorum cum amicis, auxiliariis vel manumissis distributa, reliquias pulsae gentis tributis condempnaverunt : unde usque hodie { ens saxonica trifirmi genere ac lege, praeter conditionem servilem, dividitur » (4).

(1) BRUNNER, *Nobiles...*, pp. 101-102.

(2) HECK, *op. cit.*, p. 344.

(3) F. THIBAUT, *op. cit.*, pp. 412-413.

(4) *M.G.H., Scriptores*, t. III, pp. 424-425.

M. Thibault a dépensé beaucoup d'édudition au commentaire de ce texte. Mais il importe avant tout d'en éprouver la valeur. Or l'on sait que Widukind bâtit un vrai roman mythologique sur l'histoire de la Saxe, et qu'il nous fournit du ser-vage une interprétation plus ingénieuse que sérieuse ! Quel crédit accorder à un tel témoin, si l'on ose ainsi le qualifier ! Vinogradoff constatait avec raison que Widukind ne faisait ici qu'un raisonnement (1).

Or, si détestable que soit cette source, elle corrobore singulièrement les textes cités de Nithard et de la *Translatio Sancti Alexandri*. Sans doute, comme le premier, elle annonce une division tripartite de la population, mais en prenant soin d'ajouter *praeter conditionem servilem*. C'est donc une répartition quadripartite qu'elle implique, et tous les raisonnements de M. Thibault n'y changeront rien.

Nous croyons ainsi avoir passé en revue les textes les plus caractéristiques sur la condition sociale des Saxons (2). Il est temps de conclure.

Nulle part, ni dans l'abondante historiographie relative à la Saxe du haut moyen âge, ni dans la législation non moins copieuse de cette époque, nous n'avons trouvé d'argument probant, ou même simplement sérieux, en faveur de la thèse nouvelle. Au contraire, les sources manifestant le plus de précision nous sont apparues comme corroborant pleinement la doctrine traditionnelle. Il y a chez les Saxons quatre classes sociales : les nobles, les hommes libres, les demi-libres et les serfs. Tel est le résultat de notre étude.

(1) VINOGRADOFF. *Wergeld und Stand*, *op. cit.*, p. 185, note 2.

(2) Prenons encore ce texte, cité par M. THIBAUT (*op. cit.*, p. 417) : « ... et Saxones omnes tradiderunt se illi et omnium accepit obsides, tam ingenuos quam et lidos » (*Annales Laureshamenses*, 780, in *M.G.H., Scriptores*, t. I, p. 31). M. Thibault estime avec raison que les Francs doivent obliger les vaincus à leur livrer des otages choisis parmi toutes les classes de la population. Or n'est-il pas évident que le terme « ingenui » ne peut s'appliquer qu'aux hommes entièrement libres, aux *Gemein-freie*, par opposition aux *lites*.

Il nous faut à présent examiner si semblable conclusion peut être étendue à l'ensemble de la Germanie. A cette fin, nous allons passer en revue les principaux peuples de celle-ci. Car rien n'implique à priori cette généralisation. Deux peuplades voisines peuvent parfaitement connaître une organisation sociale différente. Aussi convient-il de procéder avec soin à cet examen, en évitant surtout, ce qui n'a pas toujours été fait, l'utilisation de sources étrangères à notre objet précis.

* * *

Les classes sociales chez les Frisons.

L'abondance relative des sources dont nous avons bénéficié, pour l'étude des classes saxonnes est loin de se manifester ici, du moins en ce qui concerne les documents vraiment caractéristiques. Nous en sommes réduits, ou peu s'en faut, au texte même de la *Lex Frisionum*. Mais, en revanche, ce texte est aussi clair et aussi probant que possible.

Le *wergeld* nous est donné cette fois pour le *nobilis*, pour le *liber* et pour le *litus* : il n'y a plus de lacune à dénoncer. Au contraire, plusieurs articles sont d'une remarquable précision. « Si quis homo », dit l'un d'eux, « sive nobilis, sive liber, sive litus, sive etiam servus » (1). Cette division quadripartite est attestée par plusieurs textes (2). Aucun doute n'est permis.

Mais quelle est la condition sociale de l'individu qui se cache sous le vocable de *nobilis*, sous celui de *liber*? Quel est celui des deux qui peut être considéré comme le citoyen simplement mais entièrement libre, le *Gemeinfreie*? Quelle est la catégorie sociale type, comme le dit Heck (*Normträger*), constituant l'essence de la population? Chez les Saxons, nous l'avons vu, à lire le seul texte de la *Lex Saxonum*, on aurait pu croire que le *nobilis* était le « citoyen type ». C'est à lui que l'on rapportait cer-

(1) *Lex Frisionum*, titre I, n. 11.

(2) *Lex Frisionum*, titre, I, n. 13, 14 ; titre XV, n° 1 à 14.

taines amendes, alors que le *liber* était à peu près laissé de côté. On sait ce qu'il reste de l'argument que Ph. Heck a voulu en tirer (1) lorsqu'on étudie d'autres textes juridiques ou narratifs.

Mais si Heck était conséquent avec lui-même, il reconnaîtrait que chez les Frisons, son raisonnement se retourne contre lui. En effet, après une longue énumération d'amendes variées, un article de leur loi poursuit ainsi :

« Haec omnia ad liberum hominem pertinent, nobilis vero hominis compositio, sive in vulneribus et percussionibus, et in omnibus quae superius scripta sunt, tertia parte major efficitur; liti vero compositio, sive in vulneribus, sive in percussionibus, sive in mancationibus et in omnibus superius descriptis, mediate minor est, quam liberi hominis » (2).

Et ailleurs après une nouvelle série d'amendes, on lit :

« Haec omnes compositiones liberi hominis sunt, in nobili homine dimidio maiores; in lito medietate minores » (3).

C'est donc bien au *liber homo* que l'on rapporte toutes les amendes et celles du noble ou du lito ne sont exprimées qu'en fonction de celles-là. Il ne saurait y avoir de doute sur la signification de ce procédé (4). Le *Gemeinfreie* est bien le *liber homo*.

Ph. Heck a cependant encore cherché argument dans un texte juridique frison, dont il ne précise pas l'époque, et qui nous fournit, dit-il, une définition de l'*etheling* et un exemple de *friling* (5). Le premier serait celui auquel on a laissé sa liberté et sa propriété, qui est né entièrement libre (*ful bern*) et dans l'ascendance duquel il ne se trouve aucune naissance illégitime. Pour caractériser le *friling*, le texte donne l'exemple d'une femme libre qui aurait épousé un non libre dont elle aurait eu quatre

(1) HECK, *op. cit.*, t. I, pp. 285-286.

(2) *Lex Frisionum*, XXII, 90. (*M.H.G.*, *Leges*, III, p. 682).

(3) *Additio sapientium*, titre III, 71, 72, 73 (*M.G.H.*, *loc. cit.*, p. 691).

(4) Cfr. VINOGRADOFF, *Wergeld und Stand*, p. 153, n. 1, p. 189. On ne peut comprendre l'obstination de HECK, *op. cit.*, p. 285.

(5) HECK, *op. cit.*, pp. 48-49. Un second texte frison cité par lui (p. 49) n'offre aucun intérêt.

fiis. Si, après la mort de son mari, elle se dépouille de ses biens par donation, elle est considérée comme libre ainsi que ses fils (1).

On se demande en quoi ce texte fournit argument en faveur de l'identité du *friling* et de l'affranchi, défendue par Heck. Il n'est nulle part question d'affranchi. Pour tout esprit non prévenu, la différence de condition s'explique essentiellement par l'absence de mésalliance dans le premier cas et par sa présence dans le second. La liberté du *friling* y apparaît pleine et entière, mais son honneur compromis. Il y a une tache dans son ascendance. Le noble lui se prévaut simplement d'une généalogie impeccable.

Nous pouvons donc étendre à la Frise les conclusions de notre étude sur la Saxe. La population s'y répartit en quatre classes sociales et la pleine liberté y est l'appanage du *liber* comme du *nobilis*.



Les classes sociales chez les Thuringiens.

Bien peu de textes sont ici à notre disposition. Nous nous bornerons à relever dans la loi de ce peuple la présence de quatre catégories sociales : l'*adhaling*, le *liber*, l'affranchi et l'esclave, se différenciant par leur wergeld. Nous voyons ici réapparaître l'affranchi, mais, en revanche, il n'est pas question du lité. Un texte formel, celui de l'article 45 empêche de confondre le *liber* et le *libertus*. L'esclave affranchi, y lit-on, aura un wergeld de 80 sous et « *quicquid ei solvi debeat, medietas compositionis liberi hominis solvatur* » (2).

Le *liber homo* semble bien être par conséquent le *Gemeinfreie*. Il possède, dans tous les cas, sur sa propriété un droit de dispo-

(1) Le texte donne encore une explication de la condition du lité. Lorsque des enfants de serfs sont allés s'établir sur un autre domaine, s'y sont mariés et y ont eu des enfants, ils deviennent des lites. C'est évidemment plus que contestable.

(2) *M.G.H., Leges*, V, pp. 134-135.

sition absolu : « *libero homini liceat hereditatem suam, cui voluerit, tradere* » (1).

Jusqu'ici nous ne voyons aucune raison pour ne pas étendre aux Anglo-Warins les conclusions précédemment dégagées.

* * *

Les classes sociales chez les Francs Chamaves.

Réduits encore au seul texte de la loi dite des Francs Chamaves, nous ne pouvons nous flatter d'arriver à la certitude.

Remarquons toutefois que la loi différencie explicitement quatre classes sociales par une graduation du wergeld : l'*homo Francus*, l'*ingenuus homo*, le lite et l'esclave (2).

Quelle est la condition de cet *ingenuus*? Fidèle à sa conception générale, Heck y a vu un affranchi ou tout au moins un *Minderfreie*. Brunner lui a objecté l'article 10 de la loi où l'ingénu se montre avec douze parents (3), pour prêter un serment. Il ne peut s'agir là d'un affranchi (4). Aussi Heck reconnaît-il qu'en cet endroit le sens du mot devait être étendu à tous les gens libres en général (5).

Mais, constatons le encore, quel fonds peut-on bien faire d'une théorie qui prétend s'ériger sur une interprétation aussi volontairement flottante des textes.

Sans doute, nous trouvons bien dans la loi des expressions telles que *ingenuum dimittere* (6), *qui per cartam aut per handradam est ingenuus* (7), pour désigner l'action d'affranchir et l'esclave affranchi. Mais aucun doute n'est possible sur le sens

(1) *M.G.H., Ibidem*, p. 138 : article 54.

(2) Ils ont respectivement 600, 200, 100, 50 sous de wergeld.

(3) « Si quis hominem ingenuum ad servitium requirit, cum 12 hominibus de suis proximis parentibus in sanctis juret et se ingenuum esse faciat, aut in servitium cadat. »

(4) BRUNNER, *Nobiles...*, p. 90 : *Ständerechtliche Probleme*, p. 216.

(5) HECK, *op. cit.*, p. 27-28.

(6) Articles 11 et 14.

(7) Articles 12 et 13.

de ces expressions. Nous savons que chez les Francs Saliens ou Ripuaires l'ingénu est précisément le *Gemeinfreie*, sans contestation permise. Or comment les Francs Chamaves y verraient-ils simplement l'affranchi, alors que maintes fois leur loi prend soin de nous dire « sic habemus quomodo et alii Franci habent » et qu'à l'article 13 précisément, il est prévu : « Qui per cartam est ingenuus sic debet in omnia pertinere sicut alii Franci ». D'ailleurs la loi ripuaire connaît la même terminologie. Ne qualifie-t-elle pas l'affranchi *tabularius d'ingenuus relaxatus* (1) Et cependant ce *tabularius* n'a que la moitié du wergeld de l'ingénu (2).

Il est au surplus bien difficile de concilier la condition de demi-libre de l'ingénu avec le texte de l'article 43 qui requiert formellement sa présence au *placitum*. Et d'autre part la distinction de l'*homo francus* et de l'*ingenuus* est clairement établie par la loi.

Nous croyons pouvoir en conclure qu'une classe de nobles et qu'une classe d'hommes libres sont attestées par la loi des Francs Chamaves chez ce peuple. Il n'y a donc aucune raison sérieuse pour ne pas leur étendre nos conclusions antérieures. L'erreur des partisans allemands de la théorie nouvelle c'est de vouloir à tout prix retrouver l'affranchi sous l'une des catégories sociales mentionnées dans les sources. Nous verrons plus loin qu'il n'y a pas lieu de l'admettre.



Les classes sociales chez les Bavaois.

C'est par la Bavière que nous achèverons notre courte revue des pays germaniques. Ici, comme pour la Saxe, les sources abondent. F. Gutmann (3) en Allemagne et M. F. Thibault (4) en

(1) *Loi ripuaire*. 585. Cfr « eum ingenuum dimisit, ingenuum fecerit »... (58, 6, 7).

(2) Cfr BRUNNER, *Nobil s...*, p. 88-89.

(3) *Die soziale Gliederung der Bayern zur Zeit des Volksrechtes* (Strassburg, 1906).

(4) Article cité. pp. 424 et suiv.

France ont particulièrement étudié la question de la condition des personnes. En de nombreux points et surtout en ce qui concerne le nœud du problème, leurs recherches ont confirmé la thèse de Heck et de Wittich (1). Nous allons examiner leurs principaux arguments (2).

Le texte de la loi des Bavaois, à la différence des autres lois jusqu'ici étudiées, semble ne nous présenter que deux catégories sociales bien distinctes : le *liber* et le *servus*. Lorsque les textes législatifs paraissaient impliquer une classe de nobles, nous avons vu que les auteurs dont nous combattons les tendances ont cherché à démontrer que le *nobilis* était en réalité le *Gemeinfreie* ou tout au moins le seul *Vollfreie*. A présent, ils vont se retrouver d'accord pour établir que le *liber* bavarois est en réalité le *nobilis*, dont parlent d'autres textes, c'est-à-dire toujours le personnage le plus important de la hiérarchie sociale.

Voici celui des arguments de Gutmann (3) déclaré « péremptoire » par M. Thibault. Un texte de la loi des Bavaois oblige tous les hommes libres à être présents aux placita « *ad causas inquirendas* » (4). Or une notice de jugement, publiée par Meichelbeck s'exprime ainsi :

« *Convenientibus venerabilibus viris ad publico placito Laupach Hitto Episcopus, et Heimo comis, et alii multi nobiles iudicia recta dirimanda... Post sacramento juramenti dijudicaverunt populi et scabini constituti...* » (5).

(1) En de nombreux points, dis-je, car il est évident que le travail de M. Thibault combat sur bien d'autres ces auteurs allemands et que sa thèse est tout à fait opposée à la leur sur la question des Barchalks.

(2) Je laisserai de côté l'épineuse question des Barchalks, sur laquelle il y aurait encore beaucoup à dire.

(3) *Op. cit.*, p. 19.

(4) *M.G.H., Leges*, III, p. 287 : II, 14.

(5) MEICHELBECK, *Historia Frisingensis*, t. I, pars altera, p. 258, n. 487. — Au surplus, M. Ganshof, chargé de cours à l'Université de Gand; veut bien m'écrire qu'ici les *alii multi nobiles* sont le pendant des *reliquis venerabilibus atque magnificentis viris* des *Form. Andec.* n° 32, des *plures magnificentis viris* des *Form. Sal. Lindenb.*, n. 19, ou des *boni homines* que l'on

Elle qualifie donc de *nobiles* tous les hommes qui prennent part à un *placitum*, elle les identifie avec le *populus*. Tous les Bava-rois libres sont donc des nobles (1).

La conclusion dépasse les prémisses ! Sans doute tous les nobles sont des libres mais la réciproque ne s'impose pas. Pour cela il faudrait démontrer que dans l'espèce ci-dessus, la présence d'autres personnes que celle de gens importants aurait dû être signalée (2), et qu'au surplus cette notice est réellement représentative de tous les jugements. Or, c'est ce qu'il est impossible de prouver : nous avons, par centaines, des documents analogues et la majorité d'entre eux ne spécifie point la qualité sociale des assistants.

D'autre part, pourquoi traduire le *populi* de notre texte par *exercitus*, c'est-à-dire, l'assemblée des guerriers « formant la nation », dans le seul but d'identifier tous ceux-ci avec les nobles ? *Populus* signifie ici exactement la même chose que *turba*, *plebs*, *multitudo* dans une foule d'autres textes (3).

Très rares sont les textes analogues qui nous permettraient de distinguer deux catégories d'hommes parmi les assistants. M. Thibault en a cependant fourni un, tout en contestant la signification :

Cum scilicet causa, sicut facta fuit, ante illos duceretur, praecipiebant multitudinem plebis interrogare si juste causa ageretur inter urbem Frisingam et civitatem Trientam. Tunc omnis plebs, cum audierat consilium, tam principes quam mediocres judicaverunt » ... (4).

rencontre dans de nombreux textes avec un sens différent de celui d'échevins (GUÉRARD, *Cartulaire de Saint Victor de Marseille*, n° 26 ; VAISSETE, II, preuves, n. 139). Le terme *nobiles* prend donc ici un sens tout à fait général et nullement technique, il faudrait le traduire par « gens considérables ».

(1) F. THIBAUT, *op. cit.*, p. 426.

(2) Même observation pour la notice 601 de Meichelbeck, citée par M. Thibault.

(3) Ainsi l'assemblée est, au n° 908 de Meichelbeck, désignée par ces mots *cetera plebis non modica turba*. Les chartes 304 et 330 du même recueil semblent même bien distinguer les *multi nobiles homines* qui *cum eo aderunt* (*plerique nobiles viri qui cum eo adjuissent*) et la *multitudo qui ad illam celebritatem venerat*.

(4) THIBAUT, *op. cit.*, pp. 428-429.

Mediocrates et principes sont des nobles, dit M. Thibault, puisqu'ils prennent également part au jugement. Mais c'est là justement ce qui est en question. Nous croyons au contraire que l'expression *tamquam* doit indiquer une notable différence entre les personnes désignées ici et que les *mediocrates* ne peuvent être que des hommes libres inférieurs aux *principes* (1).

Examinons à présent le texte même de la loi des Bavaois. Constatons tout d'abord qu'il ne peut être question de nier la présence d'une noblesse chez ce peuple. La famille ducale des Agilulfinger et les cinq grandes familles des Huosi, des Drozza, des Fagana, des Hahiligga et des Anniona constituent une haute aristocratie dont l'origine peut être discutée, mais dont l'existence est attestée par les documents législatifs (2).

Ce qu'il importe de savoir, c'est si d'autres catégories d'hommes ont droit au titre de nobles. A cet égard, la loi bavaroise est à peu près muette. Comme elle ne donne pas ce qualificatif aux membres de l'aristocratie dont il vient d'être question, on se demande ce qu'elle peut avoir en vue dans les deux textes où ce mot est employé (3). Dans les additions, l'expression est un peu plus fréquemment usitée (4).

Le personnage le plus représentatif de la loi bavaroise est de loin le *liber homo*. C'est incontestablement le *Gemeinfreie*, la plupart des dispositions le concernant. Il est entièrement libre et maître absolu de ses biens (5).

(1) Ces *principes* seraient, au dire de M. Thibault, simplement des hommes riches et puissants. C'est peu probable, car c'est une distinction hiérarchique et sociale sinon rigoureusement juridique que ce mot éveille. Même observation pour la formule n° 9 de Saint Gall : « *conventus procerum vel mediocrium* » (cfr *Lex Baiuvariorum*, III, 1).

(2) *Lex Baiuvariorum*, III, 1.

(3) Ce sont les XVIII, 1 et XXI, 6. Le premier seul est intéressant. « *Si unus ex his ab altero interfectus fuerit, quamvis nobilis sit persona, non componatur amplius quam 12 solidis* ». Le second parle seulement des *curtes nobilium*. Voyez pour le commentaire, GUTMANN, *op. cit.*, pp. 27-28.

(4) Add. V, n° 5, 6, 8, 10, 12 ; Add. VI, n° 11, 44 ; Add. XVI, Add. XVII, II, 2.

(5) *Lex Baj.* VII, 4 (*M.G.H. Leges*, III, p. 298) ; cfr I, 1 et II, 1.

Dans une situation inférieure nous trouvons les affranchis. En effet, après que le titre IV de la loi eût traité « *De liberis quomodo conponuntur* », le titre V annonce : « *De liberis qui per manum dimissi sunt quod frilaz vocant* ». Leur tarif d'amendes est différent de celui du *liber homo* comme de celui du *servus*. Il n'est donc pas possible de les confondre.

Donc le texte même de la loi semble diviser la population en *liberi*, *frilaz* et *servi*, indépendamment de l'aristocratie restreinte déjà signalée.

Mais d'autres textes postérieurs, et particulièrement le « *Dingolfinger Decretum* » parlent de *nobiles*, *liberi* et *servi* (1).

Cela a suffi pour que Gutmann identifiait le *nobilis* avec le *liber homo* (*Gemeinfreie*) et le *liber* avec le *frilaz* ou affranchi (2). C'est faire réellement trop bon marché d'autres textes. Ainsi comment comprendre alors le « *Ut si quis tam liber quam servus* » de ce décret si *liber* ne signifie point l'homme entièrement libre par opposition à l'esclave. Mais il y a mieux. Un autre texte de ce décret s'occupe en propres termes de l'affranchi :

Qui ex his occiderint precium ejus his solvatur ecclesiis, ubi liberi dimissi fuerint. »

Et deux manuscrits ajoutent neuf lignes commençant par ces mots :

« *Liberi qui ad ecclesiam dimissi sunt liberi* »... (3).

On a voulu voir un argument en faveur de la théorie nouvelle dans l'article 10 où il est dit qu'une femme noble qui a épousé un esclave redeviendra libre si elle répudie son mari (4). Mais qui

(1) Add. V, I, 5.

(2) GUTMANN, *op. cit.*, p. 27.

(3) *Lex Baj.* Add. V, IV, 3.

(4) *Ibidem*, IV, 10. Cfr d'ailleurs la *Lex Alamannorum*, in-*M.G.H., Leges*, III, p. 50, n. 17 : « *liber qui per cartam firmita tem acceperint*, p. 48, n° 8B, p. 136, p. 295.

(5) « *De eo quod se quis servus mulierem nobilem acceperit in conjugium et non praescivit : ita constituit, ut iterum libera esset [et] dimittat servum, et postea non redigatur in servitium, sed esset libera* » (add. V, I, 10).

ne voit que l'expression *libera* n'est point employée comme équivalente à celle de *nobilis* mais indique seulement l'état opposé à celui de servitude. Comme noble, elle jouit en effet, nécessairement de la pleine liberté.

De son côté M. Thibault a cru apercevoir entre le noble *Ge-meinfreie* et le serf (ou mieux l'affranchi) un troisième individu qualifié de *liber*. Ce serait un homme d'armes dépendant. Il a cité, à cet égard, un texte de la loi bavaroise :

« Si quis seditionem suscitaverit contra ducem suum, quod Baiuwarii carmulum dicunt, per quem in primis fuerit levatum, conponat duci 600 solidos ; alii homines qui eum secuti sunt, illi similes, et consilium cum ipso habuerunt, unusquisque cum 200 solidis conponat ; minor populus qui eum secuti sunt et liberi sunt cum 40 solidis conponat, ut tale scandalum non nascatur in provincia » (1).

Pour M. Thibault, l'instigateur de la révolte et ceux qui l'ont suivi, après en avoir délibéré, sont des nobles. Mais les *liberi* qui appartiennent au *minor populus* sont « des hommes d'armes dépendants (*exercitales*). « Des paysans, écrit-il, n'auraient aucun rôle à jouer dans une insurrection » (2).

Il s'agirait donc d'une révolte militaire. Mais cette hypothèse me semble d'autant moins s'imposer que c'est précisément le cas prévu à l'article suivant « Si quis in exercitu... scandalum excitaverit, si in hoste scandalum commiserint » (II, 4). Dès lors, l'article 3 ferait allusion à une révolte ordinaire où naturellement de simples paysans ont leur rôle à jouer.

En résumé, nous n'apercevons aucune raison décisive pour modifier nos conclusions antérieures. Sans doute, l'extrême probabilité de la thèse traditionnelle est moins fortement démontrée pour la Bavière que pour les autres peuples germaniques. L'absence du noble dans la loi bavaroise reste une énigme au même titre que celle de l'ingénu dans la loi saxonne. Mais nous ne devons user qu'avec beaucoup de circonspection de l'argument a silentio. Et il est curieux de constater que, pour la Saxe et la

(1) *Lex Baj.*, II, 3.

(2) THIBAUT, *op. cit.*, pp. 429-430.

Bavière, nous avons précisément beaucoup d'autres sources qui nous permettent de contrôler les données de la loi : or, leur examen nous a conduit à des conclusions analogues. Pour les cinq nations germaniques étudiées, il y a quatre classes sociales : les nobles, les hommes libres, les demi-libres et les esclaves (1).

La grande erreur des systèmes de Heck et de Wittich a été de vouloir retrouver l'affranchi (2) parmi l'une des catégories sociales. Heck estimait qu'une classe d'affranchis devait se retrouver partout à l'époque carolingienne. Mais on n'en voit aucunement la raison. Pourquoi ne rentreraient-ils pas dans la catégorie des ingénus ou dans celle des lites? Pourquoi leur présence devrait-elle être nécessairement mentionnée dans les textes législatifs? Pourquoi même leur existence s'imposerait-elle partout? (3).

Et cependant, dès le XI^e et le XII^e siècles, de l'opinion générale, les expressions *nobilis* et *liber* ont leur sens littéral. Wittich reconnaît en effet que le *liber* n'est plus l'affranchi, mais qu'il constitue la classe des *vollfreie Leute*. Les *nobiles* forment alors une catégorie supérieure aux *liberi* : ce sont les chevaliers. Mais pour expliquer cette transformation, à première vue peu vraisemblable, Wittich a recours à une hypothèse non démontrée : celle de la raréfaction des affranchis aux IX^e et X^e siècles (4).

(1) On remarquera que dans tout le cours de ma démonstration, je n'ai point utilisé une sorte d'argument, très en faveur en Allemagne : celui tiré du système monétaire. C'est à dessein. J'estime en effet très hasardeuses les conclusions que l'on en peut tirer. Les querelles des érudits allemands sur l'interprétation du moindre texte relatif aux systèmes monétaires sont suggestives à cet égard. Ces controverses au surplus me paraissent tout à fait vaines.

(2) Sans doute Heck range aussi parmi les *Minderfreie* les enfants illégitimes et les étrangers. Mais Brunner a victorieusement combattu sa thèse (*Ständerechtliche Probleme*, pp. 198-212), surtout en ce qui concerne les étrangers.

(3) On sait que Fustel de Coulanges, constatant aussi l'absence des affranchis dans les textes de la loi salique, a voulu interpréter le *romanus* de cette loi comme signifiant l'affranchi selon un mode romain. C'est exactement ce que Heck a fait en traduisant ainsi le mot *liber*.

(4) WITTICH, *Die Frage der Freibauern*, pp. 317-318.

On le voit, l'opinion nouvelle se heurte à plus d'une difficulté. Pourtant certains de ses partisans, Wittich et M. Thibault notamment, ont voulu l'étendre encore dans le temps. A la lumière de leurs conclusions sur les classes sociales de l'époque carolingienne, ils ont proposé une interprétation concordante de certains textes de la Germanie de Tacite. Nous allons les suivre jusque là pour éprouver la valeur de leurs observations.

* * *

Les classes sociales chez les Germains du 1^{er} siècle.

La description célèbre de Tacite nous révèle chez les Germains de son temps quatre classes d'individus : des nobles, des hommes libres, des affranchis et des esclaves. Telle a été l'opinion dominante au XIX^e siècle. Quelques critiques avaient pourtant été élevées contre elle, lorsqu'en 1896, Wittich a soutenu que le Germain libre, dont nous parle Tacite, n'était point un paysan libre et indépendant, mais un petit seigneur foncier qui vivait des redevances payées par les gens à lui soumis. Si, disait-il, les Germains libres peuvent passer la plupart de leur temps à boire, à manger et à dormir, c'est qu'ils sont nourris par le travail des classes inférieures cultivant les champs et gardant les troupeaux. La fameuse *libertas Germanorum*, célébrée par Tacite, n'aurait été que le privilège d'une minorité d'individus (1).

Brunner a combattu cette thèse en y opposant des arguments d'inégale valeur (2). Tout récemment, M. Thibault a rouvert le débat en posant la question dans les termes les plus précis : « Existait-il, dans la société germanique, à l'époque de Tacite, une classe sociale supérieure à celle des Germains libres et désignée par le qualificatif *nobilis*? » (3). M. Thibault y répond négativement en faisant valoir trois sortes de raisons.

Tout d'abord au 1^{er} siècle de notre ère, à Rome, le terme *nobilis* n'a pas encore pris la signification de membre d'une classe so-

(1) WITTICH, *Die Frage der Freibauern*, § 1, pp. 245-265.

(2) BRUNNER, *Nobiles...*, pp. 103-106.

(3) THIBAUT, *op. cit.*, p. 393.

ciale ainsi qu'il la prendra aux III^e et IV^e siècles. Il désigne simplement les personnes appartenant à des familles dont certains membres se sont illustrés.

Sans doute, sous la République, la catégorie de citoyens privilégiés, appelée *nobilitas*, ne constituait pas une classe fermée. Mais dès le second siècle de notre ère, l'existence d'une classe noble de *clarissimi* est attestée par Ulpien (D. I, 9, 8) (1). Tacite employait donc, dans sa Germanie, un terme parfaitement concret (2). Mais, serait-il même prouvé qu'il ne s'en est pas servi dans ce sens, que l'existence de certains privilèges réservés aux *nobiles*, dès la République, notamment le *jus imaginum*, (3) suffirait à établir qu'il s'agit bien, chez Tacite, d'une distinction due au seul privilège de la naissance et héréditaire. Cela suffit d'ailleurs à détruire l'interprétation de M. Thibault.

M. Thibault passe ensuite en revue tous les textes (4) de la Germanie contenant l'expression *nobilis* ou *nobilitas*. Il essaye de montrer qu'ils peuvent tous s'interpréter dans le sens qu'il propose et que certains ne se pourraient comprendre autrement.

Disons tout d'abord que les deux interprétations sont égale-

(1) BOUCHÉ-LECLERCQ, *Manuel des institutions des Romains* pp. 360, 361, 363 ; P. WILLEMS, *Le droit public romain* (6^e édition), p. 114.

(2) Au surplus FUSTEL DE COULANGES a remarqué (*Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, pp. 111-119) qu'aux *Historiae*, IV, 15, Tacite parle d'un certain germain Brinno « *stolidae audaciae, claritate natalium insigni* ». Or l'expression « *claritas natalium* » est celle que les Romains emploient pour désigner la noblesse de naissance.

(3) P. WILLEMS, *op. cit.*, pp. 114-117.

(4) M. Thibault n'en compte que dix, mais il oublie le texte du chap. XLIV : « *enimvero neque nobilem neque ingenuum ne libertinum quidem armis praeponere regia utilitas est* ». Pour toute cette discussion, j'estime décisifs les arguments de FUSTEL DE COULANGES, *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, pp. 111-119. Cfr. les pages où M. Dopsch a cherché à démontrer l'existence d'une antique noblesse de naissance chez les Germains de Tacite (*Wirtschaftliche und soziale Grundlagen der europäischen Kulturentwicklung aus der Zeit von Caesar bis auf Karl der Grossen* (Vienne, 1920, t. II.)

ment admissibles aux chapitres VIII, XIV, XXV (1), XXXV, XXXIX, XL, XLIV.

A notre avis, un seul texte pourrait impliquer la traduction nouvelle, c'est la phrase du chapitre VII « Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt ». Il s'agirait de part et d'autre d'une qualité poussée au plus haut degré, d'où la traduction « ils choisissent leurs rois à raison de l'illustration de leur famille ». Mais n'est-il pas plus juste de dire avec Fustel que *nobilitas* s'oppose à *virtus*, comme la naissance s'oppose au mérite personnel. D'autre part, M. Thibault argumente de ce fait que, dans une démocratie, c'est le nom ou les services rendus ou les fonctions remplies par certains individus qui distinguent leurs familles (2). Pure pétition de principes, puisque la question est précisément de savoir si nous nous trouvons en présence d'une démocratie ou d'une société hiérarchisée ! Et la même observation vaut contre l'interprétation donnée par M. Thibault du chapitre XI.

Au chapitre XVIII, Tacite nous dit que les Germains sont en principe monogames, mais que quelques-uns prennent plusieurs épouses à cause de leur noblesse, « exceptis admodum paucis qui non libidine, sed ob nobilitatem pluribus nuptiis ambiuntur ». Pour M. Thibault, *nobilitas* ne peut signifier « classe de nobles » à cause de *paucis*. On se demande pourquoi ?

Mais le texte décisif qui ruine l'argumentation de M. Thibault, c'est le chapitre XIII : « Insignis nobilitas aut magna patrum merita principis dignationem etiam adolescentulis assignant. »

« Une noblesse marquante ou bien de grands services rendus par les ancêtres confèrent même aux plus jeunes d'entre eux la faveur du chef. »

Tacite aurait voulu détruire par avance le fondement de l'argumentation nouvelle qu'il n'aurait pu mieux faire. Il oppose en effet dans ce texte le fait d'appartenir à la classe noble et celui

(1) Remarquons que ce texte est un sérieux argument pour les tenants d'une répartition quadripartite de la population : « libertini... et super ingenuos et super nobiles ascendunt. » Cfr chap. XLIV.

(2) THIBAUT, *op. cit.*, p. 395.

d'appartenir à une famille dont certains membres se sont illustrés.

Cette phrase paraît avoir beaucoup gêné M. Thibault. Aussi veut-il s'en débarrasser par un artifice de traduction. Comme il ne peut y avoir, dit-il, une hiérarchie de la noblesse (?), le mot « aut » ne peut avoir ici son sens disjonctif habituel : il faut le traduire par « c'est-à-dire » (1). Ainsi l'auteur identifie ce que Tacite opposait ! Au ce compte, il n'y a vraiment plus aucune interprétation impossible.

Le dernier argument de M. Thibault est tiré du silence de Tacite au sujet des fonctions dévolues à cette noblesse. Nouvel abus de l'argument a silentio. On se demande au surplus pourquoi un rôle propre et profondément distinct de celui des hommes libres devait nécessairement être assumé par les nobles germains du premier siècle de notre ère (2). Un texte unique de quelques pages ne suffit pas pour fonder une opinion dont on veut déduire de telles conséquences !

Au terme de notre étude, nous pouvons à notre tour esquisser certaines conclusions. Les Germains de Tacite ne nous sont pas apparus essentiellement différents des Saxons ou des Frisons de l'époque carolingienne. La répartition des classes sociales affecte les mêmes formes à ces deux moments différents d'une commune évolution. Il y a au-dessus de la masse de hommes juridiquement et économiquement libres, masse qui dut se raréfier sous l'influence de causes bien connues, une classe noble dont les prérogatives, pour obscures qu'elles nous paraissent, ne s'en sont pas moins perpétuées.

Nous n'entendons nullement trancher ici la question de savoir si ces nobles ou ces hommes libres vivaient « bauerlich » ou « grund-

(1) THIBAULT, *op. cit.*, p. 396.

(2) Heck a d'ailleurs reconnu l'existence, chez Tacite, de familles jouissant d'une consiération politique, probablement même de prérogatives politiques (*Vielleicht mit politischen Vorrechten*), bien qu'il se refuse à admettre de semblables prérogatives pour les ethelings saxons. (*Die Gemeinfreien des Tacitus und das Ständeproblem der Karolingerzeit, Vierteljahrsschrift*, III, p. 453).

herrlich « pour reprendre les expressions allemandes. Elle est d'ailleurs indépendante du problème que nous avons cherché à résoudre. Elle doit aussi s'envisager pour chaque pays en particulier et les conclusions de cette étude, comme celles de la nôtre, pourront différer de région à région⁽¹⁾. Notre travail n'a eu d'autre but que la démonstration de l'insuffisance radicale des théories nouvelles sur l'existence des classes sociales dans la Germanie du haut moyen âge.

PAUL HARSIN.

(¹) Par exemple, voyez les résultats contradictoires mais également probants de l'enquête de M. PIRENNE en Flandre (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1911, pp. 496-523) et de celle de M. CARO en Suisse (*Studien zur den älteren St.Gallen Urkunden*, in *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, t. XXVI, p. 205 et t. XXVII, p. 185.)

ZEDEN EN CRIMINALITEIT TE ANTWERPEN IN DE TWEEDE HELFT VAN DE XIV^e EEUW

NAAR DE REKENINGEN DER SCHOUTEN VAN 1358 TOT 1387.

(*tweede en laatste deel*)

§ 8. *Crimineele zaken.*

De vrede en de zoen.

Een der vruchtbaarste rechterlijke instellingen der midden-eeuwen was wel de vrede en de zoen. Bijna voor elk misdrijf wordt den vrede vereischt alvorens de schout overgaat tot het opleggen der straf. Men weet dat de vrede die deze rechtspraak voorafging zes weken duurde : dan moesten de partijen zich aanbieden bij den schout ⁽¹⁾. Zeer talrijk zijn de gevallen waarin de belanghebbenden verwaarloozen naar hunnen vrede te komen ⁽²⁾, zelden breken zij den vrede door eene nieuwe daad van vijandigheid tegenover hunne tegenpartij ⁽³⁾; dit immers werd als een zwaar misdrijf aanzien en gestraft. Als de vrede een half jaar geduurd had moest de belanghebbenden in den burcht komen en daar de regeling van het vonnis afwachten. Ook tegen deze bepaling wordt vaak gezondigd. Wij stippen vele gevallen aan waarin de partijen niet in den Burcht verschijnen en dus worden vervolgd ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Cfr MERTENS en TORFS, I, 29-31 en de *Rechten ende Costumen van Antwerpen*, Keulen, 1584.

⁽²⁾ *Rek.* 858, 876.

⁽³⁾ *Rek.* 866, 852.

⁽⁴⁾ *Rek.* 881, 884, 886. « Pieter van Liere — dat hi niet en ver-

Dreigen, slagen en kwetsen.

Ruw en fel zijn de gemoederen der menschen der veertiende eeuw : slagen, dreigen, messen trekken en steken zijn de gewoonte vergrijpen waarover de schout te oordeelen heeft, het zijn ook de eerste straffen die de *Coren van Antwerpen* bepalen (1).

In de rekeningen zien we hoe het onderscheid tusschen een mes trekken op een dag dat men visch moest eten of een andere(2), en meer andere distinguos geëerbiedigd werden in de rechtspraak. Men neemt ook in acht of het een geoorloofd wapen is of niet (3). De voorwerpen waarvan de drift zich bedient om haar slachtoffer te treffen zijn overtalrijk ; eerst met de vuist (4), met een kakebeen (5), met een zwaard (6), met een plompen stok (7), met een steen (8), met een baselaer (9), met een dubbele bijl (10), met een staaf (11), heel vaak met een gepinde staaf (un baston à picot)(12), met een vork(13), met een ameyde(14), met een spa(15), met een ijzeren spa(16), met een vlegel(17), met een *tynboene ten enden gheysert*(18), met een waymes(19), met een handroeder(20), met een hamer(21), of met een tang(22). In al die gevallen wordt rekening gehouden met de kwetsuren door de slagen opgelopen.

Een mes trekken in verschillende omstandigheden was een zwaar vergrijp in het middeleeuwsch recht : men trekt *enen knive in felfeden* (23), of een baselaer(24), of een bloot mes(25), of een ghansmes(26), of een weymes (27), of andere ongeoorloofde wapens.

soende noch in de borch niet en ghinc ten ende van den alven jare gleyc tfoerbod in houdt », 20 p.

(1) Cfr MERTENS en TORFS, *o. c.*, I.

(2) *Rek.* 850. (3) *Rek.* 884, 890. (4) *Rek.* 850

(5) *Rek.* 855. (6) *Rek.* 877. (7) *Rek.* 854.

(8) *Rek.* 851. (9) *Rek.* 857, 866. Kiliaen geeft : *ensis brevis*.

(10) *Rek.* 866. Slag met de *baerdaex*. (11) *Rek.* 854.

(12) *Rek.* 851, 886. (13) *Rek.* 866.

(14) *Rek.* 866. Een ameyde is een slagboom.

(15) *Rek.* 886. (16) *Rek.* 887. (17) *Rek.* 877.

(18) *Rek.* 887. (19) *Rek.* 866. (20) *Rek.* 886.

(21) *Rek.* 853. (22) *Rek.* 869. (23) *Rek.* 850.

(24) *Rek.* 866. (25) *Rek.* 854. (26) *Rek.* 868,

(27) *Rek.* 866,

Talrijk zijn ook de bestrafte kwetsuren veroorzaakt door *passessen* (1), *glazen* (2), *puthaak* (3), *simpele messen* (4), *weymessen* (5), *schedemessen* (6) of *staven* (7): zelden wordt den aard der kwetsuur opgegeven. Eenmaal steekt een man een ander mans oog uit (8), een ander breekt iemands been (9), een ander treft hem in het hoofd (10).

Moord en zelfmoord.

Al te zeer blijkt de felheid des levens uit « de herfsttij der middeleeuwen » door de talrijke gevallen van manslag en poging tot manslag die in de schoutrekeningen voorkomen, meer nog door de proportionneel kleine straf die er op toegepast wordt⁽¹¹⁾. Blijkbaar was toen de waardeschatting van een menschenleven zeer verschillend van wat zij nu is. Het recht over een manslag wordt steeds geregeld door den onderling besloten vrede en een geldelijke compositie waarvan de schout een deel intrekt. De verhouding der straf toegepast op een moord tot die toegepast op een diefstal is niet meer in de huidige proporties: na vrede wordt een moord bestraft met 40 pond parisis terwijl een beursensnijder het met den galg betaalt. Regelmatig wordt aangevoerd dat de dader was een *aermen onnoesel knecht* (12), of *een aerm out man* (13), op andere plaatsen dat hij *er met groten rampe toe quam* (14), enz. Medeplichtigheid, aanwezigheid bij

(1) *Rek.* 887. (2) *Rek.* 887. (3) *Rek.* 853.

(4) *Rek.* 887. (5) *Rek.* 866. (6) *Rek.* 895.

(7) *Rek.* 868. (8) *Rek.* 852. (9) *Rek.* 866.

(10) *Rek.* 868.

(11) Over dit karakter der xiv^e en xv^e eeuw, zie het eerste hst. van I. HUIZINGA, *Herfsttij der Middeleeuwen*, Haarlem 1921 (2^e dr.).

(12) *Rek.* 874. (13) *Rek.* 874.

(14) *Rek.* 887. Cfr. ook *Rek.* 889: «... een aerm vrent vrent knecht die langhe buuten lants was». Zie verder *Rek.* 890^{ter} waar Philippe des Aunois, verdacht van moord, wordt beboet met 100 pond, als verzachtende omstandigheid gold dat hij *gentilhomme* was en het feit deed *de meskanche*.

een moord wordt bijna even streng gestraft als het feit zelf ⁽¹⁾ dikwijls worden de goederen van de aldus veroordeelden in beslag genomen. Herhaaldelijk komt het geval voor van vrouwen die om opstokerij tot gewelddaad en moord gestraft worden; men heet dat om *sey-* of om *segwoorden* ⁽²⁾.

Doodslag door zelfverweer wordt evenzeer gestraft, alhoewel lichter: zoo *Willem van Putte van dat hij was ter doet van Colen van den Driessche de welke op hem quam slaende en stekende so dat hi hem verweerde over noet*: Van Putte werd met 24 pond beboet ⁽³⁾.

Het herbergen van mannen die in de stad komen om iemand te vermoorden ⁽⁴⁾, en dit feit zelf wordt ook bestraft ⁽⁵⁾.

Een sensationneel proces gaf aanleiding in 1380 tot heel wat verwickelingen. De manslag op Wouter van Deurne die te Bouchout gebeurde noodzaakte groote kosten. De moordenaars waren in een kerk gevlucht, en de begelering van die vrije plaats duurde twaalf dagen, de schout bracht buiten zijn gewoon personeel nog twintig man te been gedurende heel dien tijd. Toen de vrede gesloten werd moeten de partijen wel heel talrijk geweest zijn vermits de gouverneur de Antwerpsche ambachten te weer bracht om alle onlusten te beletten ⁽⁶⁾.

Tusschen moordenaar en zelfmoordenaar maakt de veertiende-euwsche rechtspraak geen onderscheid, zij procedeert tegen een dood lichaam op gelijken voet als tegen een levende beschul-

⁽¹⁾ *Rek.* 874.

⁽²⁾ *Rek.* 895. Straf 21 pond.

⁽³⁾ *Rek.* 879.

⁽⁴⁾ *Rek.* 895. De plichtige wordt met 21 p. beboet, omdat het een *aerm wijf* is met vele kinderen.

⁽⁵⁾ *Rek.* 888. Zie infra.

⁽⁶⁾ *Rek.* 890, 5°. De onkosten zijn opgesomd in de uitgaven van den schout. Daarbij komt dan: « Quant le pays fu faite à Bouchout de Watier de Deurne la les mestiers danwiers furent daleis au commandement de monsieur le gouverneur adfin que se auchuns mauls sevist peut entremectre entre les parties qui cstoyent toutes deus de grand ycoir pour eulx eusit este abatu et destourne. »

digde. Telkens er geen geval van zelfmoord voorkomt stelt de schout een onderzoek in om de verantwoordelijkheid te bepalen ⁽¹⁾, die bepaald dan slaagt hij de goederen van den zelfmoordenaar aan ⁽²⁾. Een gevangene die zich tracht het leven te benemen wordt uit de stad gesleurd en gehangen ⁽³⁾.

Op zelve wijze wordt geprocedeerd tegen dieren die een ongeluk veroorzaken. Een bastaardkind van Frederik Tacs voerde in 1378 twee paarden van zijn vader te drinken. Onderweg vochten de paarden en vertrappelden het jongetje. Tacs moest de paarden afstaan aan den schout die ze om manslag verkocht voor 44 pond ⁽⁴⁾. Dat de eigenaars der dieren die in zulk een zaak betrokken werden niet altijd accoord waren met dit recht blijkt uit het feit dat meer dan eens straffen worden uitgesproken

⁽¹⁾ *Rek.* 890. « Jan van Hoebouken von en doet ghesteken (dat hi hem zelve soude ghedaen hebben) in sijn bedde daer hi laech al naect. » *Rek.* 890, 5^o : «... uns homme de Tenremonde qe noya meismes ou piets a le mayson Willem Noyts et pour cheque lescoutete nen fist point de justice et qui consenti que on le peut mettre et en terrer en lattare sy eucent les amis convient à donner à monsieur 100 pieters dor les quels au commandement de monsieur de Flandres monsieur de le Gruuthuuse fist quitter pas ses lettres ». — *Rek.* 890, 5^o : « ... se noya une beghines fosses de la ville le quelle fu calengie quelle seστοit meisme noyé dont lescoutete senfourma et trouva par linformation des voy-sins que che fu de meskanche. Et pour che que lescoutete, le delivra tantost in continent se donnerent les mais 3 mailles dor qui valent 5 livres 2 s. par. »

⁽²⁾ *Rek.* 890, 6^o : « Se calenga lescoutete une quantiteit de maysons qui estoyent sur le terre de ceulx de labbeye saint Bernard disant que les dictes maysons estoyent fourfaites pour cheque on disoit communement que Ernoul de Lierre aqui les dittes maysons estoyent estoit meismes ochis desous un aultre seigneur lesquelles maysons furent données et vendues aceulx de l'abbeye saint Bernard pour 12 L ; 5 s. par. »

⁽³⁾ *Rek.* 890, 6^o : « Jehan le Keu qui se mourdris meismes dun grant coutiel en le prison pourquoi il fu traines hors de la ville et pendus à une escake ».

⁽⁴⁾ *Rek.* 881.

tegen hen die de in beslag genomen dieren zonder oorlof terughaalden (1).

Eenmaal is er sprake van poging tot vergiftiging begaan door vrouw op haar man : zij had hem melk gegeven met haar gemengd. De man weerstond aan die proef en het feit kon niet worden bewezen (2).

Dikwijls echter wordt het geweld gestuit en bepaalt het zich tot wat der veertiende eeuw noemt « *huisslotinghe* » (3), het werpen van steen of wapens, (4) dikwijls een hamer op het huis van den vijand (5), het gewelddadig openen van een venster (6), het opjagen van den vijand door veld en wei (7).

Even eigenaardig als de proceduur tegen een dood lichaam en tegen dieren is de rechtspraak in zake dood of kwetsuur door ongeluk veroorzaakt. Voor dit onbekend hoofdstuk uit het oude Vlaamsche recht vinden we hier even bevreemdende als kostbare gegevens.

Wie door toeval of door onvoorzichtigheid zich schuldig maakte aan een manslag werd geboet ; de voerman die een kind overment (8), de min die het kind dat haar toevertrouwd is in het vuur laat vallen zoodat het aan brandwonden sterft (9), de

(1) *Rek.* 890, 5° : « Hughe le Prester et son fils que leur beestes qui estoient arrestées pour cause de damage quelles avoyent fait et mises en certain lieu y celles alerent querre et remener a leur mayson sans consent ou seu dou seigneur. »

(2) *Rek.* 900. « Kateline Alras pour ce que on maintenoit quell voloit en erbeer son marit et lui devoit avoir donneet dou poel à maingier en layt. »... « par ce que ledit homme navoit nul grief. »

(3) *Rek.* 853.

(4) *Rek.* 859.

(5) *Rek.* 868.

(6) *Rek.* 854.

(7) *Rek.* 868.

(8) *Rek.* 857 : « een wiveken overmend met eenen perde. » *Rek.* 863.

(9) *Rek.* 890, 5° : « Berte fille Henry de Kempe que un enfant quelle tenoit à nourrice avoit laissiet keir ou fu et fait eskauder. » De geburen getuigden dat het een ongeluk was.

man wiens paard een oude zieke vrouw vertrapt⁽¹⁾, allen worden met boeten gestraft en zijn verplicht eerst peys te maken met de verwanten van de slachtoffers.

Men gaat nog verder in dien zin ; al de onderhoorigen van den schout zijn verplicht de ongelukken die hun overkomen ter eening te vermelden ⁽²⁾. Zoo wordt de boer wiens paard hem kwetst en die zich beteren laat zonder weten van den heer beboet ⁽³⁾, de bordeelhoudster die het afbranden van haar huis verzwijgt ⁽⁴⁾, de vrouw die het verliezen van eenig goed niet vermeldt⁽⁵⁾ ten slotte al wie in eenig ongeluk het vaststellen der verantwoordelijkheid belet, valt onder deze bepalingen.

Ook wie in tegenweer een vijand doodt, wordt gestraft ⁽⁶⁾ : zijn daad wordt aanzien als een belediging van het gezag, een miskenning van het gevestigd gerecht.

Verbanning.

De middeneeuwsche rechtspraak is vooral bezorgd de gemeente te zuiveren van oproerige en misdadige elementen op een goedkoope wijze : zij verbant de onnuttige en slechte burgers uit hare muren of uit het graafschap voor een aantal jaren of voor altijd, op zware straffen. Zoo ziet men die bannelingen van stad tot stad zwerven, beducht dat het gezag hen achterhale. Op een tiental jaren vinden we 23 gevallen in de Antwerpsche rechtspraak van straffen uitgesproken tegen bannelingen uit

⁽¹⁾ *Rek.* 895.

⁽²⁾ Zie nota 5.

⁽³⁾ *Rek.* 872. Pieter van der Braect van dat hi van 1 perde gheworpen was en hij hem liet betren sonder weten van de heeren, 6 pond.

⁽⁴⁾ *Rek.* 890, 3^o : « ... de Line de Donendale laisiet ardoir se mayson la elle tenoit bourdel. » Boete 76 pond. Line van Donendale had bepaald geen geluk ; in 1387 wordt ze weer voor tselfde feit gestraft (*Rek.* 901).

⁽⁵⁾ *Rek.* 868. « Katlinen vanden Ende die wolle verloren hadde ende niet en toende den heren ter eeninghe alsoe sy sculdich hadde gheweest. »

⁽⁶⁾ *Cfr.* supra.

verschillende steden van Vlaanderen en van Holland die in verboden gebied werden aangetroffen. De meeste hier bestrafte bannelingen kwamen uit Mechelen (4), ze hadden waarschijnlijk Antwerpen als eerste oponthoud gekozen en werden bestraft met boeten van 5 p. 8 sch. tot 13 p. 10. Op die veroordeelingen wordt rekening gehouden van den aard en de oorzaak hunner verbanning (2). Sommigen worden gejusticieerd (3).

Dat de bannelingen het soms niet erg dramatisch opnamen toont het geval van Jacquemart d'Anwiers die, voor tien jaar gebannen uit Mechelen, in Antwerpen werd aangetroffen en *compaignie la ou on avait tenu feste desous un may* (4) (1386). Er is echter ook sprake van een blinde balling (5).

Merkwaardig is ook het geval van Bette uten Boghhe die uit Avignon gebannen is, *quel ban sestent en Anwerps*. Ze boet er 80 pond bij in door hare aanwezigheid hier (1387) (6).

Ook in de Antwerpsche rechtspraak is de verbanning gebruikelijk meestal om rebellie (7) of miskenning en belediging van het gezag. Twee gevallen komen voor van rechterlijke boetedevaarten (8), een man zendt men naar St. Jacob in Galicie (9), een ander naar O. L. V. van Roc-Amadour (10).

Onvermeld in de eindstatistiek zijn een twintigtal gevallen waarin Antwerpsche bannelingen mits betaling van een zekere som een jaar voor het eind van hunne verbanning terug in de stad toegelaten worden (11).

(1) Cfr. *Rek.* 858, 872, 881, 884, 889, waar telkens spraak is v. n. bannelingen uit Mechelen.

(2) Zoo wordt in acht genomen dat een banneling uit Mechelen gestraft werd *van gheenen gnaden fayte maer omme kastiment* *Rek.* 872. (3) *Rek.* 855.

(4) *Rek.* 899. (5) *Rek.* 857. (6) *Rek.* 901.

(7) *Rek.* 890bis. Jan Geraerds *rebelle à Monsieur*.

(8) Cfr. L. VAN DER ESSEN : *De straf- en rechterlijke verzoeningsbedevaarten in de Middeneeuwen*. Antwerpen, 1911, en É. VAN CAUWENBERGH, *Les pèlerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au Moyen age*, Leuven, 1922.

(9) *Rek.* 866 en 890, 4^o.

(10) *Rek.* 890, 5^o : Een geval komt voor van afkoop van bedevaart. *Rek.* 890, 5^o.

(11) *Rek.* 890, 1^o tot 6^o. Wij hebben nagegaan of er tusschen

Al wat aan bannelingen uit Antwerpen of aan vreemde bannelingen binnen Antwerpen verstierf werd aangeslagen ten behoeve van den graaf (1).

Wie een banneling herbergde, den weg wees of hielp, werd ook zwaar gestraft (2).

Tooverij.

Opmerkenswaardig is dat op een tijdvak van ongeveer twintig jaar slechts één geval van tooverij voorkomt: in 1374 wordt Katelyne, de vrouw van Willem Ros uit Deurne, beticht de zuivel van hare geburen te betooveren. Ze kwam er na vredesluiting, van af met 10 pond 16 schellingen als boete (3).

§ 9. Zedenzaken.

Omtrent de openbare zedelijkheid te Antwerpen in de xiv^e eeuw leeren ons de rekeningen van den schout weinig stichtende détails. (4). Dat stoven en bordeelen toen hetzelfde waren (5), dat er een zeer groote uitbreiding der prostitutie bestond te oordeelen naar de talrijke vermeldingen van vechtpartijen met en tusschen *lichte meysens*, *baiselettes* en *femes de bourdel*. Het geeft den indruk dat die categorie van personen meer slagen dan geld kreeg.

deze bannelingen slachtoffers waren der politiek van Lodewijk van Male. Het resultaat was negatief.

(1) Een voorbeeld in *Rek.* 863.

(2) *Rek.* 872. Om een balling te hebben *ghehuust met hem gheghaen ende ghestaen*: 17 pond 11 sch.

(3) *Rek.* 862 (Deurne).

(4) In die tijd schijnt het domein van den schout op gebied van zedenzaken nog niet scherp gescheiden te zijn van dat der synodale rechters, de seyntschepenen. Zie daarover L. Torfs, *L'Officialité et les échevins synodaux, à Anvers. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, XXII, 2^e série, II (1867).

(5) *Cfr. Rek.* 890bis, waar sprake is van huisoploop gepleegd door *un estraigne homme en un bourdel la on tenoit estuves*.

Gelijk bekend is voor de xvi^e eeuw was ook een bijzonder kwartier van de stad aan de lichtekooien toegewezen ; enkele vrouwen worden veroordeeld *pour avoir tenu boerdel* op ongeoorloofde plaatsten (1).

De algemeene houding tegenover de prostitutie wordt typisch gekenmerkt door de verontschuldiging die gelden moet voor de lichte straf aan een vrouw opgelegd voor het vechten met een andere lichtekooi : *omme dat zij een messelike wijf es bourdel houdend* (2).

Onder vergrijpen tegen de goede zeden komen voor sodomie (3) waarvoor de daders ter dood gebracht , poging tot verkrachting (4), onzedelijke gedragingen (5) (*onhoefschelec wandelen ende berucht [zijn] van putertierenheiden*) aanranden van vrouwen (6), slecht leven in herbergen en bordeelen (7), enz.

In verband met de zeden staan volgende eigenaardige gevallen. In 1356 is er spraak van een vrouw Janen 'tVisschers die om een man van zijn verloofde te doen scheiden volgend middel gebruikt. Zij huurt van een ander vrouw een jong kind en zegt dat ze het gebaard heeft : *zij ghinc selve ligghen in kinderbedde van dien kinde en seide dat hore was ende geeft enen name*. Het bewezen vaderschap gold dus als trouwverplichting, maar Janen 't Visschers gelukte niet in haar opzet en werd met schellingen 25 en 4 den. beboet (8).

(1) *Rek.* 888. « Beele van Coelne van dat zij boven tferbot van den heer en ende van der stat bordeel hilt elder dan daert ghecoustumeert was ». Boete = 6 pond.

(2) *Rek.* 892.

(3) *Rek.* 855, geeft twee terechtstellingen op (zie lijst) voor buggeriën. Dit woord echter kan ook beteekenen, lijk men weet, ketterij. Dit lijkt ons echter te ongewoon.

(4) *Rek.* 890, 5°.

(5) *Rek.* 853. « Van vive cnapen daer i af was spapen sone van Beveren die onhoefsthelec wandelen ende berucht waren van putertierenheiden die sij hanteerden. »

(6) *Rek.* 854. en 590, 5°.

(7) *Rek.* 890, 5° « Hannekin Dake de mener mauvaiise vie et folle par nuyt es tavernes et es bordeels ». Boete : 4 pond.

(8) *Rek.* 850.

In 1372 vecht een man met een meisje dat zich wilde doen trouwen. Ze beweerde dat de man haar trouwbeloften had gedaan (1): de zaak werd minnelijk geschikt daar de man het meisje namaals trouwde en vrede werd gemaakt (2).

Slechts eenmaal vinden we melding van een schaking: Twee broeders Willem en Jan van Perken hadden Beatrijs van Venderbosch geschaakt die onder Mevrouw van Bergen woonde. Ze waren met hun buit reeds in de meierij van Hove beland toen het meisje om hulp riep en verlost wierd. Om 40 p. 10 sch. werd de zaak vereffend (3).

Een andere vervolging om schaking verviel daar het bleek dat het meisje met vrijen wil bij den betichte was gaan inwonen (4).

Van Salomon's wijsheid getuigt het oordeel over Jan Cloet die ging wonen met de vrouw van Pieter Scatte. Samen verkeerden zij het goed dat de vrouw bezat, maar de schout oordeelde dat dit evenzeer haar wettige man toekwam als haar, en veroordeeld daarom Jan Cloet tot 13 pond 10 sch. boete (5).

§ 10. *Diefstal en verhelung.*

Merkwaardige inlichtingen bezorgen ons de veroordeelingen voor diefstal. Ze zijn talrijk en er blijkt ten overvloede uit dat in de veertiende eeuw het geld nog niet de reusachtige economische functie vervulde die het sedert de xvi^e eeuw overal veroverde. Wie iets ontvreemdt, als hij ten minste niet straat-roover van beroep is, doet het *in natura*, zelfs op de meest eenvoudige wijze. In al de onderzochte rekeningen treffen we dan ook slechts driemaal de vermelding aan van een diefstal van geld. Men steelt malkanders rapen op het veld (6), zelden klee-

(1) Hetzelfde gold voor Leuven Cfr. L. VANDERKINDERE, *Le siècle des Artevelde*, p. 312. (2^e éd.) Brussel, 1907.

(2) *Rek.* 852.

(3) *Rek.* 862.

(4) *Rek.* 868.

(5) *Rek.* 884.

(6) *Rek.* 852. 878. Ook raapzaad.

ren ⁽¹⁾, dikwijls schapen ⁽²⁾ en hoenders ⁽³⁾, eens vleesch ⁽⁴⁾, herhaaldelijk lakens ⁽⁵⁾, tinnen schotels ⁽⁶⁾, koren ⁽⁷⁾, hout ⁽⁸⁾, de rok van een lichtekooi ⁽⁹⁾, garen ⁽¹⁰⁾, mercerieëen ⁽¹¹⁾, wapens ⁽¹²⁾ enz. De diefstal neemt vaak die tragi-comische noot aan die ons bekend is uit de verhalen van de zestiende eeuw ⁽¹³⁾ en die zelfs op meer dan een plaats doorklinkt in het leven van Tijn Uilenspiegel. Het is een vrouwtje dat systematisch de koeien van hare geburen uitmelkt ⁽¹⁴⁾, een groepje knapen die de hoenders van den paap van Schilde kapen en opeeten ⁽¹⁵⁾, het zijn schavuiten die ergens schapen stelen, ze zorgvuldig scheren, en dan weer terug in de kooi doen ⁽¹⁶⁾. Eenvoudiger nog: men laat zijn paarden weiden op andermans gras ⁽¹⁷⁾, men leent buiten de weet van den eigenaar zijn allaam ⁽¹⁸⁾, zijn vischgerei ⁽¹⁹⁾, men komt ongeweten in zijn schuur dorschen ⁽²⁰⁾, men poetst de plaat als een gelag verteerd is ⁽²¹⁾, men dwingt een bange hospes achttien potten bier te schenken en men betaalt er geen en ten zij met stokslagen ⁽²²⁾.

Ook in de industrie, voornamelijk in de lakennijverheid, sloop de oneerlijkheid binnen: men wilde de klanten minder verwerkte stof afleveren dan men ruw materiaal had ontvangen enz. ⁽²³⁾.

⁽¹⁾ *Rek.* 851, 857. ⁽²⁾ *Rek.* 869.

⁽³⁾ *Rek.* 863. ⁽⁴⁾ *Rek.* 876.

⁽⁵⁾ *Rek.* 872, 887. ⁽⁶⁾ *Rek.* 884.

⁽⁷⁾ *Rek.* 851, 852. ⁽⁸⁾ *Rek.* 852.

⁽⁹⁾ *Rek.* 886. ⁽¹⁰⁾ *Rek.* 872.

⁽¹¹⁾ *Rek.* 872 vermeldt diefstal van *broecrieme, lendeniere en nastelinghe*.

⁽¹²⁾ *Rek.* 886.

⁽¹³⁾ Zie b. v. de grappen uit C. CRUL, *Die historie of cluchte van Heynken de Luyere*, uitgave L. Baekelmans, Antwerpen, 1921.

⁽¹⁴⁾ *Rek.* 868. « Linen van der Beke berucht dat zij haerne ghebuere coeye uut plach te melkene » Een zelfde geval in *Rek.* 866.

⁽¹⁵⁾ *Rek.* 852. ⁽¹⁶⁾ *Rek.* 857. ⁽¹⁷⁾ *Rek.* 876.

⁽¹⁸⁾ *Rek.* 862. ⁽¹⁹⁾ *Rek.* 862. ⁽²⁰⁾ *Rek.* 876.

⁽²¹⁾ *Rek.* 852. ⁽²²⁾ *Rek.* 876, 877. ⁽²³⁾ *Rek.* 879.

Lijk hooger gezegd slechts een paar maal treffen wij diefstallen aan waar het om geld gaat, maar de sommen zijn dan ook zeer klein ⁽¹⁾. Herhaaldelijk gebeuren oneerlijkheden bij het verdeelen van erfenissen ⁽²⁾.

Vaak moet de schout verheling bestraffen. Het waren meestal vrouwen die zich daaraan plichtig maakten ⁽³⁾.

§ 11. Geldhandel.

Zeer duidelijk is in de onderzochte documenten nog den invloed merkbaar van de italiaansche financiers, de Lombaarden wier aanwezigheid te Antwerpen reeds in 1306 aan Jan II aanleiding gaf tot het uitvaardigen van een charter dat de wettelijke interest bepaalde op 3 penningen de week per pond (3 penningen voor vreemden) ⁽⁴⁾.

De opkomende voorspoed van de stad trok de Lombaarden aan; in 1362 is een toelating van Lodewijk van Male bekend die de Lombaarden van Ath de vergunning geeft zicht te Antwerpen te vestigen voor twaalf jaren ⁽⁵⁾. Uit de rekening van den gouverneur van 1380-1382. vernemen we dat deze toelating vernieuwd werd in 1374 voor een zelfde termijn, tegen een jaarlijksche storting van 100 *frans*, telkens op St. Jansdag te betalen ⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ *Rek.* 876. Diefstal van 44 s. van een oom. *Rek.* 881. Diefstal van 26 groten. *Rek.* 890, 6^o een *poure sotte garche* voor 18 p

⁽²⁾ *Rek.* 854, 858.

⁽³⁾ *Rek.* 854, 863, 876 : Heine « van den Berghe van dat hi eenen pot ghecocht soude hebben ieghen Hanekene Collaerde dien hi wel wiste dattene Hanneke vorseid ghestolen hadde ». *Rek.* 884.

⁽⁴⁾ MERTENS en TORFS, *Geschiedenis van Antwerpen*, I, 100, Antwerpen, 1845. Charter van 6 December 1306.

⁽⁵⁾ *Idem*, 653.

⁽⁶⁾ ALGEMEEN RIJKSARCHIEF. Brussel, *Chambre des Comptes. Comptes en rouleaux*, carton 143, Rekening 36bis «... des lombars demourans en Anvers-qui ont octroy par lettres monsieur

In de verdediging hunner belangen treden de Lombaarden steeds groepsgewijze op; ze zijn steeds vermeld als *de Lombaerden, les lombars* (1). Talrijk zijn de vermeldingen van schulden aangegaan bij de Lombaarden, of de verbeurte van panden in hun hand gelaten (2).

Een drietal belangrijker operaties waarin ze betrokken zijn vermelden we hier.

In 1379 werd Bouden van der Maelstede veroordeeld om een schuld van 400 oude schilden die hij bij de Lombaarden had aangegaan tegen de voorwaarde voor elken dag vertraging bij het betalen 4 oude schilden te geven ten profijte van den graaf. Hij bleef dertien weken achter en werd verplicht 36 pond parisis te storten voor den heer, na het sluiten van een vrede op verzoek van vrienden (3).

In 1380 werden ze gemengd in een smokkelzaak: ze hadden Gilles Laus, een Bruggeling, zeven balen waren doen vertollen als zijn eigendom om aan den tol op vreemden eigendom te ontsnappen (4).

Ze schijnen zich ook met warenhandel ingelaten te hebben: ze legden beslag in 1348 op een partij van 80 pond saffraan voor een schuld die hen toekwam. Ze konden echter geen bewijs voorbrengen en de saffraan bleef in de handen van den schout (5).

de Flandre de tenir leur maysons faysant leur marchandise de le saint Jehan lan LXXIII en XII ans pour 100 frans par an apayer ale saint Jehan. »

(1) Dit stemt overeen met wat G. BIGWOOD zegt in *Le régime juridique et économique du commerce de l'argent dans la Belgique du Moyen Age*, I, 342, Brussel, 1921. « Les octrois ne sont jamais concédés à une seule personne. Généralement la table est concédée à deux ou plusieurs marchands lombards ». Zie verder, J. LAENEN, *Usuriers et Lombards dans le Brabant du XV^e siècle*. (*Bull. de l'Académie d'Archéologie de Belgique* (1904), tome IV).

(2) Cfr. b. v. *Rek.* 858.

(3) *Rek.* 889.

(4) Cfr. *Rek.* 889bis. De straf viel op Gillis Laus, 5 pond, 2 sch.

(5) *Rek.* 890,6°. « Item calengiet emmis 80 L. de saffren qui estoient es mains des lombars danwerps lequel saffraen les dits

Buiten de bewerkingen der Lombaarden vinden we weinig sporen van financieele verhandelingen : Een typisch feit dateert uit 1377 : Jan Lecke, een poorter van Merchtene, wordt veroordeeld om dat *hij hadde gheleent ghelt om meer ghelts* (1). De straf is aanzienlijk ; na compositie moet Lecke 50 pond betalen. Drie jaren later wordt Clays Wilmaer voor 12 pond beboet omdat hij *prinst argent au cange qui y estoit mis par maniere de namptissement* (2).

Zeer talrijk zijn daarentegen de gevallen waar het achterblijven van betalen op gestelden datum gestraft wordt. Het crediet schijnt wel uitgebreid geweest te zijn, maar het bestond even als de talrijke panden die gegeven worden voor het naleven van financieele en andere overeenkomsten, meestal in natura, niet in geld. De economische functie van het geld schijnt ten opzichte van den gemeenen man nog tamelijk aristocratisch te zijn geweest (3).

De verbeurde panden kwamen geheel of gedeeltelijk in handen van den graaf door de beslagname van den schout.

§ 12. *Nijverheid en handel.*

Het meest verspreide vergriep tegen de stedelijke geboden op handelsgebied is wel het ontwijken of bedriegelijk verminderen van den tol (4). De brabantische tol, of de *gheleeden* van

lombars poursuivoient par loy pour convainkre à leur prouffit a cause de certaine debte qui leur estoit deue et lescoutete disant que par aucune maniere il feroient apparoir leur debte quil ne faisoient et que le dit saffraen servoit et appartenoit a monsieur sur le quel debat monsieur le gouverneur fist apoinctement que monsieur araoit XII frans vallent... 24 livres. »

(1) *Rek.* 879, *idem* 880.

(2) *Rek.* 889*bis*. In 1356 wordt een man met 8 1/2 sch. beboet omdat hij *ghepersemt hadde*. Lijk men weet was woeker in het eerst vervolgbaar enkel voor kerkelijk recht, later ook voor leek recht. Cfr. J. LAENEN. *Usuriers etc.*, bl. 131.

(3) Cfr de statistiek aan het slot van dit opstel.

(4) *Rek.* 853 of 858 b.v. « Cleys Petersonen van Remerswale dien ghecalengiert was van verloechenden tolle, na peys 4p. »

Borgvliet en van Zantvliet ⁽¹⁾. De straffen waren niet bijzonder streng. De meest gebruikelijke tolsmokkel bestond in het laten vervoeren van waren aan vreemde (i. e. niet Brabantsche) kooplieden door Antwerpenaars of door bevoorrechte Bruggelingen. De Engelsche kooplieden vooral schijnen zich daarin te hebben gespecialiseerd en hunne medeplichtigen waren bijna altijd Bruggelingen ⁽²⁾. Van wege de tollenaars zelf wordt ook een vergrijp vastgesteld ⁽³⁾.

Men weet welk een bijzonder belang in de middeneeuwsche stad de handel van bier en wijn heeft. Typische sporen vinden we weer in de rekeningen. In de Oude Coren van Antwerpen die uit het midden der veertiende eeuw dateeren is het eerste hoofdstuk dat volgt op de algemeene politiebepalingen, dat *van den wine* ⁽⁴⁾.

Wij stippen een overtreding aan van artikel 28 ⁽⁵⁾ des wijnkeure in volgend geval : « Michiele Tollicke omme dat hi ieghen den cueren van der stat te herberghen hadde coepere ende ver-

⁽¹⁾ *Rek.* 881.

⁽²⁾ *Cfr. Reken.* 859, 866, 877 enz. Enkele voorbeelden : *Rek.* 859. « Huyghen metten Ghelde ghecal. van Huyghen Spieringhe dat hi voer bi den tol voerde inghelscher liede goet voor brabantsch daer af dat hi peys maecte ieghen de scoutet van mijns heren recht, 15 p. » *Rek.* 866. « ... van Janne Ocken van Brugghe die ghecal, was dat hi op sinen name voer bi den tol van Antwerpen goet dede voeren dat anderene lieden toe hoerde midts datter coep af ghemaect was te Brugghe ende dat goed sider sennnde te Mechelen op sinen name van welker calaengien de scoutet peys liet maken op 3 p. »

⁽³⁾ *Rek.* 881. « Heinric Arnouts, zone en Willem Janszone Willen Hughen zone en dat van zij Gherard Jans zone zinen anker af pandden te Betkens opt gheleede des zij niet sculdich en waren te doene. »

⁽⁴⁾ De oude Coren werden overgedrukt door MERTENS EN TORFS, in de *Geschiedenis van Antwerpen*, II, blz. 444 en vlg.

⁽⁵⁾ Ziehier de tekst (MERTENS en TORFS *o.c.* II, 654) « Item, vortane so wat werde die gaste onthaelt ochte onthalen wille die comanne so syn van wine, die en sal hi niet hebben binnen sinen huys, den copere enden vercopere (tsamen) te ghaste : die hier ieghen dad, verhoerde een voeder wijns. »

coepere van wine daer hi na den cuere ane verboert hadde een voeder wins op dat betuyght hadde gheweest dene helft minen heeren dander der stadt Soe dat hi peyse de zake ghekeert wart twet waert ende tminderden der stat 9 mottoenen ende minen heeren 9 mottoenen valent 12 p. 3 s. » (1).

Een paar maal worden makelaars gestraft die hunne diensten te hoog doen betalen naar der stad recht (2).

Over den handel in bier waar men niet van rept in de oude Coren bestonden ook nauwkeurige regelingen (3): Verscheidene brouwers en taverniers worden gestraft omdat ze het bier te duur verkochten (4): dit gebeurde meestal op kermisdagen (5), anderen omdat ze het bier niet volgens de voorschriften vervaardigden (6), of minderwaardig bier aan te duren prijs verkochten; anderen nog omdat ze tegen het verbod in bier naar Mechelen voerden (7).

Dikwijls ook moet de schout optreden tegen poorters die hunne accysen weigeren te betalen of op een of andere manier te ontkomen of te verminderen (8).

Kostbare inlichtingen bezorgden ons de rekeningen, over den handel van Antwerpen in de besproken periode vooral betref-

(1) *Rek.* 866.

(2) *Rek.* 866 « Peteren den Langhen » makelaere van wine die een koper boven zijn recht makelardië. Boete 6 p. p.

(3) Mertens en TORFS. II, 112.

(4) *Rek.* 851, 863; 898. De prijs was 10 stuivers, maar voor één onbekende maat, (851).

(5) *Rek.* 863 « Gillis Buyst die op eenen kermisdach te Wilrijke bier tapte hoegher dan tverbot in hadde. Uit deze straffen blijkt eens te meer hoezeer de economie en de bevoorrading in de Middeneeuwen onderhevig waren aan het gebrek van vervoermiddelen, en hoezeer over 't algemeen de volkshuishouding gevoelig was aan de minste, zij het dan ook heel tijdelijke, verschuiving van bevolking.

(6) *Rek.* 898. « Les brasseurs de chervoise jugiet par lorde-nanche des eschevins pour chou quelles navoyent point fait leur chervoisse ensi comme ordeneet fu. »

(7) *Rek.* 850.

(8) *Rek.* 858, 862.

fende den haringhandel. Sinds de dertiende eeuw bezat Antwerpen het stapelrecht van den visch (1); het is zelfs waarschijnlijk dat toen de eenige ernstige bedrijvigheid der Antwerpenaren naar de vischvangst georiënteerd was (2). Spijts enkele lastige wederwarigheden in den aanvang der veertiende eeuw werden de stapels van visch, zout en haver aan de stad behouden. Het kostte echter wel wat moeite om het stapelrecht te doen eerbiedigen.

Zoo worden in 1374-75 twee veroordeelingen uitgesproken tegen vischverkoopers van Antwerpen die in den haringtijd 2.000 (3) en een andermaal 3.000 (4) stuks haring uit de stad hadden gevoerd zonder ze in de markt *ter venten* te zetten. De tweede veroordeeling greep vier jaren achteruit. In beide gevallen is er ook spraak van voorkoop: de vischkoopers halen den haring bij opkoop aan zeevisschers (5). Hevig waren de passies rond het eerbiedigen van den vischstapel. In 1379 werden vier man, Rombaut van Wielmont, Neel Cluytinc, Jan van Vlaselaer en Heyn Sherwouts samen met 192 pond beboet omdat ze te Antwerpen gekomen waren met het inzicht een koopman Pieter Bollaert te dooden. Bollaert zou visch gekocht hebben in zee en dien verkocht in Vlaandren zonder hem op den stapel te brengen *te sinen meesten profite*. De bedoelingen van de vreemden werden mondgemeen en er ontstond beroering in de stad. Sommige poorters beklagden zich daarover en de vier

(1) MERTENS en TORFS, o. c., I, 486.

(2) Zie een bulle van Honorius III van 10 Juli 1225 waarbij aan den Antwerpschen clerus toegestaan wordt het huwelijk toe te bedienen drie dagen na de roepen, omdat « magna pars hominum ville vestre commercium exercens navale ad diversas provincias pro suis exercendis negotiationibus navigando, raro nisi tempore yemali dumtaxat quando propter tempestuositatem maris navigare non posunt in villa commorantur prefata ». Gemeentelijk Archief van Antwerpen c. a. 3. Privilegie kamer.

(3) Rek. 862.

(4) Rek. 888.

(5) Zoo ten minste verklaren wij den tekst der veroordeeling om dat sy inden harinc tyt harinc opten ganc ghenomen hadden omtrent 3.000 ende dien over scelde ghevoert...

mannen werden gevangen, ze werden verplicht vrede te sluiten met Bollaert en *hare mesdaet te beteren* tegenover den schout. Men ziet hier hoever reeds de strijd tusschen vrijhandel en lokaal handel gevorderd was (1).

Ook in de ambachten gebeuren onregelmatigheden waaruit blijkt dat men toen reeds inzag dat het ambachtssysteem niet ideaal was. Sommige niet poorters oefenen een stiel uit zonder in een ambacht te zijn ingeschreven en worden daarom bestraft(2); een korenmeter boet er bij in omdat hij zijn eigen koren meet (3). Maar belangrijker is het te zien wat de ambachtsgroeperingen zelf doen; daar treffen we in 1384 een schipper aan, Segher de Pestere die nieuwe keuren maken wil op de schipslieden (4), vroeger nog, in 1373, straft de schout de Corenmeters die zonder toelating van den heeren hun loon hebben verhoogd (5). Slechts eenmaal, in 1380, ontvangt de schout het derde deel van de boe-

(1) *Rek.* 888.

(2) *Rek.* 862, 899.

(3) *Rek.* 858. Cfr de coren van *der maten van corne*. MERTENS en TORFS II, 469.

(4) *Rek.* 892.

(5) *Rek.* 857. Dr F. PRIMS, *De Antwerpsche Korenmeters en -draggers in de xiv^e eeuw. Bijdragen tot de Geschiedenis*, 1924, bl. 861 en vlg. komt tot de conclusie dat het Antwerpsche ambachtswezen zou dateeren uit het einde der xiv^e eeuw. Met de hier verzamelde gegevens kunnen we die meening tegenspreken, ook het feit dat Lodewijk van Male in 1357-1358 het ambachtswezen zoo goed als uitgeroeid zou hebben door zijn menigvuldige verbanningen. In al de rekenposten waar melding is gemaakt van de ambachten blijkt geenszins dat deze kersversche instellingen zouden geweest zijn. Dat er een streven bestond in de bestaande ambachten naar lotsverbetering lijkt ons onbetwistbaar, maar dit gebeurde stellig in een ambachtelijk kader *dat reeds tientallen jaren bestond*. Wij meenen dus dat, al ontbreken de documenten ons, men zoo luchtig niet mag omspringen met het belang der ambachtsgroeperingen in de veertiende eeuw voor en tijdens Lodewijk van Male. De oorsprong der Antwerpsche ambachten ligt een kleine eeuw vroeger dan het einde der veertiende.

ten door den deken der leerlooiers ontvangen in het ambacht (1).

Nog zijn sporen van handels- en nerings-bedrijvigheid te vinden waar de schout optreden moet tegen voorkoop (2), de meest gewone reactie tegen stapel- en marktrecht in de middeleeuwen (3) en ook in den modernen tijd, waar hij te Hove een man bestraft die vlas te roten legt in een beek die waterweg der gemeente was (4), waar hij optreedt tegen een broeder die berucht is van valschnunterij (5).

Reeds blijkt duidelijk het drukke verkeer aan de haven : er bestond een ordonnancie die voor doel had de aanlegplaats aan de werf vrij te houden. Jan Blocke liet in 1374 hout liggen op de *plaatse bi der borchkerken* ; het kostte hem 6 pond (6).

Een paar conflicten ontstonden naar aanleiding van de laken-nijverheid : allebei grijpen plaats buiten Antwerpen. Een oneerlijke lakenbereider verwisselt het laken dat men hem ter verwerking had gegeven tegen een stof van mindere kwaliteit (7), een andere bedriegt in het gewicht (8).

Vermelden we ten slotte, als van belang voor de geschiedenis der standen, het geval van de dienstbode die voor zijn tijd uit zijn huur gaat en daarom gestraft wordt (9). Als pendant kan gelden de baas die zijn bediende voor den tijd ontslaat en hem niet zijn volle loon uitbetaalt (10). Het arbeidscontract werd dus strict onderhouden (11).

(1) *Rek.* 889 bis. « Recheut dou doyen des taneurs pour le tierch de leur amendes, 32 s. »

(2) *Rek.* 854. en andere.

(3) Cfr. Heinrich CREBERT, *Kunstliche Preissteigerung durch Für- und Aufkauf*, Heidelberg, 1916.

(4) *Rek.* 881.

(5) *Rek.* 895.

(6) *Rek.* 862.

(7) *Rek.* 879.

(8) *Rek.* 886.

(9) *Rek.* 857. « Janneken van den Zantvort om dat hi uut sier hueren ghinc voer sinen tijt 3 p. »

(10) *Rek.* 868. « Peter Bastijns — van dat hi sinen bode orlof gaf eer syn huere utginc ende hem niet vol en betaelde 6 p. »

(11) Ook de man die een meid uit haren dienst weglukt wordt gestraft. Cf. *Rek.* 895.

§ 13. *Geschiedkundige gegevens.*

Ook de oorlogsgebeurtenissen der eeuw hebben hun weerklank in de Antwerpsche schoutrekeningen. Het zijn tezelvertijd weerklanken van de sociale beroeringen die even als in Gent en in Brugge in de democratische lagen der Antwerpsche bevolking hun invloed deden gelden. De schout arresteert in 1380 een priester van Baesrode die Gentenaar zou geweest zijn, het bleek ten slotte dat het lang geleden was dat de beschuldigde zich had ingelaten met de Gentsche politiek (¹). In 1384 nog onderhandelt de schout met Gillis van Hamme die *berucht was contrairie gheweest te hebben minen heere ende met die van Ghent gheweest hadde int eerste oorloghe*. Van Hamme legt de belofte af, en stort een borg in 't land van Waes, dat hij, zoo lang de Gentenaars tegen den graaf opstonden, niet langs hunne zijde zou staan. Dit kostte hem 156 pond (²). In 1385 nog gebeuren vervolgingen uit den zelve hoofde (³).

Zeer zwak weerklinkt in deze documenten, die bewijzen hoe vast het gezag van van Male bleef spijs de heftige beroerten in het overige van zijn gebied, een kleine echo van den slag van Rosebeke. Met zestien ruiters doet de schout Nicolaes van Fontenay (⁴) uitgeleide van Antwerpen naar Braine, hij geeft hem zijn *clerc* mee Peterken de Tanerie, die een tijd lang schout van het Waterland was, en deze blijft dertig dagen op reis *que en le chevauchee qui fu por lors en Flandres quant le bataille de Rosebeke se fist* (⁵).

In de verwickelingen die de laatste fasen van den gentschen

(¹) *Rek.* 890 bis. « ... prins et arreste un prestre de Basserode quil eüst este gantois li quels fist bonne information qui ne lavoit este forques tant seulement es premieres guerres, compose a 12 livres. »

(²) *Rek.* 892. Geschied door de bemiddeling van den gouverneur.

(³) *Rek.* 896.

(⁴) Nicolas van Fontenay was *tresorier de monsieur de Bourgogne*.

(⁵) *Rek.* 890, 5º.

weerstand tegen den Franschen koning kenschetsen, deden de Vlamingen beroep op Engeland. Vreemd aan het politiek geharrewar gaan de Antwerpenaars hun eigen gang in trekken, als soliede opportunisten, profijt uit de toestanden : de Antwerpsche schippers komen hier aan met Engelschen die ze onderweg gevangen hebben gemaakt en voor wier vrijstelling zij een flink losgeld eischen. Men eischt 20 nobel per man (1).

* * *

In wat vooraf ging hebben we dus trachten te geven naar onbekende en strikt betrouwbare documenten een beeld van het Antwerpsche leven tijdens een der minst gekende perioden onzer geschiedenis. Men zal het ons te goede houden dat de aanhalingen van bepaalde misdrijven of vergripen bijna altijd slechts exemplatief gebeurd zijn, dit ter wille der synthese. In Bijlage II hebben we getracht al de inlichtingen die de schoutrekeningen ons verschaffen over de criminaliteit en de rechtspraak der veertiende eeuw te resumeeren in een overzichtelijke tabel.

D^r J. A. GORIS.

(1) *Rek.* 899. « Item ariva Jehan Dank maronnier devant Anwers en lescaut le quel Jehan Dank devant dit avoit deaens se neef deus prisonniers lun appiellet Thomas et lautre Wilcoc engehes et furent raenchonnet dou devant dit Jehan a XXV livres de gros et a XL noblez dont lescoutete prist par le consel de reveveur le X^e part doudit raenchon cest des XXV livres L sous de gros et des XL noblez quattre .. XLVII livres 12 s. »

Rek. 899. « Ariva ossi devant Anvers un appiellet Peter Pens le quel avoit ossi un prisonnier engehelez dedens se neef et fu raenchonnet dou devant dit Peter a XX noblez. »

BIJLAGE I

Gejusticieerden tijdens de aangegeven perioden.

NUMMERS DER REKENINGEN	NAAM DER GEJUSTICIEERDEN	TER DOOD GEBRACHT DOOR	VERMINKING
<i>Tusschen 20-XI-1367 en 11-I-1368</i>			
851	Gillekin van der Straeten	het rad	
<i>Van Mei 1372 tot 10-X II-1381</i>			
852	Matise den Sint (diefte)		
	Coppene de Vos (diefte)		
854	Heinken de Coster	het zwaard	
	Coppe den Oesterline		
855	Willem de Crevel (diefte)		
	Diederik uutē Dike (diefte)		
	Willem Case (sodomie)		
	Jan van Aersdone (sodomie)		
	Coppere den Lanternemakere	het zwaard	
	Lanken den Sint	het zwaard	
862	Heineken Coexkene	het zwaard	
866	Hanneken den Moeckien		
868	Francen van Biervliet		
	Hanneken Kenne	de galg	
	Nevekine		één oor
872	Willeken Huighe	het rad	
	Cleere Hannekene	het rad	
	Roegekene Pauwels	het rad	
	Jan Kortēbosch	het rad	
	Coppine Zwembalghe	het rad	
	Hanine Alive	het rad	
	Hanyne van Ghent	het rad	
	Heinken Valke	de galg	
	Pieter van Ghent	de galg	
	Pieter van Brugghe	de galg	

	Pieter de Groot	de galg	één oor
	Corekene van der Clocken		
874	van Kreytkene	het zwaard	
	Wouter Hellinghe	de galg	
	Meys de Basterd	het rad	
877	Inghelkene van Tienen	het rad	
879	Willikene van der Meersch	het zwaard	
884	Coppyn den Backere	het rad	
	Jan de Pottere	het rad	
	Bouden van Moerbeke	het rad	
886	Jan de Monnec	het rad	
	Henneke de Weert	de galg	
	Diederic Diedericsoon	de galg	
	Clare Michiels	de spade	
888	Lameker de Pape	het rad	
	Jonckere Heyndrik van Niemaghe	de galg	
	Gilleken van Bruecele	de galg	
889bis	Henne de Huerne	het zwaard	
	Roe de Moindre		
	Lauwerken de Bornhem		
890	Kerstiaen Boudeloke	het rad	
	Martin Hellen	de galg	
	Claukin Aneloes		één oor
890bis	Willem de Kempsteke	het zwaard	
	Cilaert Baudewijn	het zwaard	
	Ghuiot de But	het zwaard	

van 27-V-1382 tot 7-V-1387.

890ter	Lauwekin Walghe	het zwaard	
890quar.	Jan van Aelst		
	Vier andere personen		
980quin.	Tien personen		
890sex.	Casin Descamps	het zwaard	
	Philippe van Hier	de ketel	
	Jean le Keu	de galg	
892	Lodeke de Wale	de galg	
	Simoen Ketelere	de galg	
	Henrik Zueke	de galg	
	Peter de Langhe	het zwaard	
	Willeke Stoute	het zwaard	

895	Henne Danneblyc	het zwaard
	Henne Rapaert	het zwaard
	Henne Aechten	
	Janne Borchstrate	
	Heine metten Bellen	de ketel
896	Art de Pottere	
	Henne de Lubecke	de galg
898	Jean de Amsbeke	het zwaard
	Jean Cnopke	het zwaard
	Jean Gheens	het zwaard
900	Peterkin Kerstiaen	
	Hubrecht de Goede	

LES ORIGINES ET LE CARACTÈRE DE LA RÉFORME DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE AUX PAYS-BAS SOUS LE RÈGNE DE CHARLES-QUINT

(suite et fin).

Nous ne pouvons donc admettre que parmi les caractères nouveaux des réformes de 1525-1531 figure la laïcisation de l'organisation de la bienfaisance. Les principes novateurs de ces réformes se réduisent à l'interdiction de la mendicité et à la centralisation des secours. En trouve-t-on, comme le veut M. Pirenne, des traces dans les réformes entreprises dans notre pays dès le début du xv^e siècle, sous l'action des juristes, capitalistes et érasmiens?

Examinons les preuves que nous en donne l'éminent historien. Elles sont au nombre de trois. C'est: 1^o) la création d'une bourse commune à Lille en 1506; 2^o) l'institution par le magistrat, à Bruges, en 1512 (ou plutôt en 1514 ⁽¹⁾) et à Malines avant 1506, d'écoles pour enfants pauvres; 3^o) l'existence à Anvers en 1521 d'un véritable bureau de bienfaisance laïque, composé de *huysermmeesters* ayant pour mission de visiter les pauvres à domicile ⁽²⁾

En considérant ces faits de près, nous constatons tout d'abord que le dernier peut difficilement avoir la signification qui lui est prêtée. Le collège des *huysermmeesters*, ou aumôniers anversois, chargés de porter des secours aux pauvres à domicile, existait bien avant 1521. Dès 1458, il avait été reconnu comme

(1) Pour la date, cf. GILLIODTS VAN SEVEREN, *op. cit.*, t. II, pp. 78 et 81, et t. I, p. 73.

(2) PIRENNE, *op. cit.*, t. III, p. 289.

institution officielle et il existait déjà auparavant à titre privé⁽¹⁾. On a plusieurs exemples en Allemagne, au moyen âge, de ces aumôneries privées transformées plus tard en institutions publiques : on en signale notamment à Francfort et à Nuremberg⁽²⁾. On ne peut évidemment y voir une œuvre de la Renaissance.

D'autres « aumônes communes » que celle d'Anvers se trouvent d'ailleurs dans nos villes médiévales : à Mons, par exemple, où cette aumône doit son existence à une évolution particulière de la Table du Saint-Esprit. Jusqu'au XIII^e siècle, il n'y eut, en effet, dans cette ville qu'une paroisse, celle de Saint-Germain, et par conséquent qu'une seule Table. A cette époque, la paroisse primitive se scinda en trois, mais la Table, elle, resta « commune »⁽³⁾. A Léau aussi, en 1259, le nom de « commune aumône » est donné à la Table du Saint-Esprit⁽⁴⁾. L'évolution fut un peu différente à Louvain, où, après le démembrement de la paroisse primitive, des tables des pauvres se formèrent dans les paroisses nouvelles, tandis qu'une table commune se maintint cependant sous le nom de Grand Saint-Esprit⁽⁵⁾. A Douai, une « aumosne des communs povres » apparaît au moins dès 1317 et peut-être déjà dans la seconde moitié du XIII^e siècle, mais sans qu'il soit possible de déterminer quelle fut ici son origine⁽⁶⁾. Il en est de même à Valen-

(1) EDM. GEUDENS, *Le compte moral de l'an XIII des Hospices civils d'Anvers*, Prologue, pp. XIX et XCVI, et p. 1, Anvers, 1898.

(2) WINCKELMANN, *op. cit.* p. 191. Celle de Nuremberg fut fondée en 1388.

(3) F. HACHEZ, *Les fondations charitables de Mons*, Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II (1859), p. 304. Sur son activité au moyen âge, voir P. HEUPGEN, *La Commune Aumône de Mons du XIII^e au XVII^e siècle*, Bulletin de la Commission royale d'Histoire, t. XC (1926), pp. 319 et suiv.

(4) P. BETS, *Zout-Leeuw*, t. II, p. 224. Tirlemont, 1888.

(5) E. VAN EVEN, *Louvain dans le passé et dans le présent*, p. 640, Louvain, 1895 ; G. J. SERVIRANCKX, *Mémoire historique et statistique sur les hospices... de Louvain*, pp. 167 et 170, Louvain, 1843-44.

(6) A. BRASSART, *Notes historiques sur les hôpitaux et les*

ciennes, où une « grande et ancienne aumosne » existait avant 1531, date à laquelle ses biens furent attribués à la nouvelle « aumosne générale » (1) ; de même à Ypres, où se rencontre dès le XIII^e siècle une « pauvreté commune », qui distribuait des secours aux pauvres non secourus par les tables paroissiales et dont les revenus furent versés en 1525 dans la « bourse commune » créée alors (2).

Nous devons donc conclure que les « aumônes communes », de quelque nom d'ailleurs qu'on les appelât, existaient dans un grand nombre de villes médiévales. Ce dont il faut se garder c'est de les confondre avec les « bourses communes », institutions essentiellement nouvelles de centralisation des secours (3).

Un autre des exemples apportés de réformes de caractère nouveau avant 1525, ne peut être davantage retenu : c'est la création d'une bourse commune à Lille en 1506. En réalité, M. Nolf l'a démontré, cette institution ne fut établie qu'en 1527 sur le modèle d'Ypres (4). Il est vrai cependant qu'il y eut à Lille, vers l'époque indiquée par M. Pirenne, une réforme dans le domaine de l'assistance. De documents, publiés par Gilliodts van Severen, mais passés inaperçus jusqu'ici, me paraît-il, il résulte que fut alors établie à Lille une aumônerie copiée sur celle d'Anvers. En 1505, un marchand de laine lillois, Paul Castelain, obtint des aumôniers anversoises une copie de leur règlement et, le 28 juillet 1508, le magistrat de Lille établit sur ce modèle « des commis pour subvenir à la nécessité des povres mesnages de la ville » (5).

établissements de charité de Douai, p. 1, Douai, 1842 ; ESPINAS, *op. cit.*, t. I, p. 947, et t. III, pp. 315 et 527.

(1) S. LE BOUCQ, *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentienne*, éd. PRIGNET et DINAUX, pp. 270 et 262, Valenciennes, 1844.

(2) NOLF, *op. cit.*, pp. 267-268.

(3) M. Nolf, dans un *Appendice* (*op. cit.*, pp. 267-268) l'a fort bien dit à propos de la distinction à faire à Ypres entre « pauvreté commune » et « bourse commune » ; par contre, dans sa *Préface*, il a repris les idées de M. Pirenne (pp. xvii-xviii).

(4) NOLF, *op. cit.*, p. LXII.

(5) GILLIODTS VAN SEVEREN, *op. cit.*, t. II, pp. 375 et 386.

Voici donc un cas précis, où « l'on voit à l'œuvre » ces « capitalistes... entravés dans le recrutement de leurs ouvriers par le débordement de la mendicité professionnelle » (1). Cette œuvre se distingue-t-elle cependant, comme le veut le savant professeur de Gand, par l'introduction de principes nouveaux dans « l'organisation et l'esprit » des institutions charitables? Y voit-on apparaître les deux grands fondements des réformes de 1525 : l'interdiction de la mendicité et la centralisation des secours? Point du tout : l'aumônerie anversoise, comme toutes celles que nous avons signalées au moyen âge, n'est qu'une œuvre de bienfaisance, qui existe à côté d'autres institutions et complète leur action, mais ne se superpose nullement à elles et ne les centralise d'aucune manière (2). L'introduction d'une pareille aumônerie à Lille a constitué sans doute un progrès dans cette ville ; elle ne marque point l'apparition en notre pays d'une organisation ou d'une conception nouvelles de l'assistance (3).

Reste, enfin, des exemples allégués, la création d'écoles des pauvres à Bruges et à Malines. Mais, de ces deux faits, un au moins doit être écarté : celui qui regarde Malines. L'école pour enfants pauvres de cette ville dont il est question dans le texte auquel renvoie M. Pirenne (4) n'est autre, en effet, que celle qui y fut établie en 1500, de même qu'à Cambrai,

(1) PIRENNE, *op. cit.*, t. III, p. 289.

(2) Pour s'en assurer, il suffit de lire le règlement de cette aumônerie en 1505, publié par GILLIODTS VAN SEVEREN, *op. cit.*, t. II, p. 374.

(3) Voir le règlement lillois de 1508, *ibid.*, p. 386. — C'est pour la même raison qu'il faut rejeter la thèse de M. Laenen (*op. cit.*, p. 209) qui donne l'aumônerie anversoise pour origine à l'organisation dite yproise de la bienfaisance. Car, si l'introduction à Lille de cette aumônerie et la découverte faite par Gilliodts van Severen de documents y relatifs dans des archives brugeoises pouvaient sembler confirmer cette hypothèse, il ne faut jamais perdre de vue que la réforme de 1525-1531 eut une tout autre amplitude qu'une simple création d'aumônerie.

(4) P. J. VAN DOREN, *Inventaire des Archives de la Ville de Malines*, t. II, p. 87. Malines, 1862.

Valenciennes et Louvain, par Jean de Standonck, fondateur de la congrégation de Montaigu et grand adversaire, s'il en fut, de l'esprit de la Renaissance (1). Il serait à démontrer que c'est de cet esprit que s'inspira la création de l'École bogarde de Bruges.

On peut donc conclure, je crois, que l'on ne décèle pas aux Pays-Bas avant 1525 de mouvement de réforme dans le domaine de la bienfaisance se caractérisant par l'application de principes nouveaux. Et, par conséquent, si l'on peut accorder que capitalistes, érasmiens et juristes ont préparé l'adoption dans notre pays de la réforme de 1525, il serait téméraire de leur attribuer, sans plus de preuves, le mérite d'avoir fourni, en outre, les éléments mêmes de l'œuvre réformatrice.

Ces éléments faut-il donc les chercher dans cette tradition médiévale à laquelle nous avons vu se rattacher la plupart des faits signalés par M. Pirenne comme annonciateurs du régime nouveau de la bienfaisance?

A première vue, ce serait tentant. Esquissons simplement quelques-uns des rapprochements que l'on pourrait ainsi faire entre la législation sociale de nos villes médiévales et les ordonnances de 1525-1531.

C'est d'abord la réglementation de la mendicité. A Mons, par exemple, ville d'où semble partir la réforme de 1525, la commune aumône, se préoccupait, dès 1371, « de faire les povres gens wuider des églises » (2); en 1403, il fut interdit par « ban » de mendier dans la ville ou dans les églises

(1) Sur les fondations de collèges faites aux Pays-Bas par Standonck, consulter M. GODET, *La Congrégation de Montaigu*, Paris, 1912 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences historiques et philologiques, 198^e fasc.); pour le collège de Malines en particulier : *ibid.*, pp. 118 et suiv. et 197 et suiv. Sur le caractère de l'œuvre de Standonck, *ibid.* p. 101 : « la congrégation de Montaigu... créée... pour s'ériger contre l'humanisme, contre l'orgueil scientifique, contre l'esprit de libre examen »; voir aussi A. ROERSCH, *Jean van Standonck*, dans *Biographie nationale*, t. XXIII (1921-24), col. 598.

(2) P. HEUPGEN, *op. cit.*, p. 341.

sans le consentement de certaines personnes à ce commises ; cette autorisation devait être refusée aux pauvres en état de travailler et qui refuseraient de le faire (une sorte de bourse du travail devait être organisée) ; les pauvres étrangers à la ville ne pouvaient y résider plus de trois jours sous peine d'expulsion ; des mesures étaient prévues afin que la ville, la commune aumône ou les hôpitaux ne risquent point d'avoir à leur charge les frais d'accouchement des femmes étrangères, ni ceux de l'éducation de leurs enfants ; enfin, les mendiants munis d'une autorisation devaient se tenir « en certain lieu » dans les églises ou au dehors de celles-ci et attendre qu'on leur fit l'aumône et non point déranger les bonnes gens dans leurs dévotions (*). Une réglementation analogue de la mendicité se retrouve à Leyde (1397, 1446, 1459, 1521, 1523) (**), à Utrecht (1313) (**), à Bruges (1496) (**). Cette lutte contre la mendicité était du reste devenue générale dans les derniers siècles du moyen âge (**).

Une remarque importante à faire, toutefois, est qu'à cette époque il n'est jamais question que de restrictions apportées à la mendicité, tandis qu'en 1525 on proclame son interdiction absolue.

Certains articles des ordonnances de réforme de cette année peuvent cependant paraître moins originaux encore que ceux relatifs à la mendicité. C'est ainsi que l'institution de collectes par les délégués de la ville pour pourvoir aux besoins des pauvres se trouve à Bruges dès 1496 (**); à Audenarde, où, en vertu d'ordonnances « anciennes », dit-on en 1538, les maîtres des pauvres envoyaient le garçon de la Table du Saint Esprit recueillir dans chaque quartier les aumônes des fidèles dans une bourse de fer (?); à Leyde, encore, où, en 1481, année de famine,

(*) HACHEZ, *op. cit.*, pp. 293-296.

(**) LIGTENBERG, *op. cit.* pp. 285, 288, 290.

(*) DE BOSCH KEMPER, *op. cit.*, p. 485.

(*) GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des Archives de Bruges*, t. VI, p. 476. Bruges, 1876.

(*) Cf. LALLEMAND, *op. cit.* t. III, pp. 342 et ss., Paris, 1906.

(*) GILLIODTS VAN SEVEREN, *l. c.*,

(*) EDM. VANDERSTRAETEN, *Recherches sur les communautés*

le magistrat fait demander dans toutes les maisons combien chacun veut donner hebdomadairement pour les pauvres et où ce système est appliqué régulièrement par la suite en cas de disette (1) ; à Amsterdam enfin, où des collectes à domicile étaient faites dès les temps les plus anciens (2).

Le dénombrement des pauvres, qui est généralement un des premiers actes de la réforme du xvi^e siècle, était déjà pratiqué en 1371 à Mons par la commune aumône (3).

De même, la recommandation faite au clergé dans les ordonnances du XVI^e siècle d'inciter les fidèles à la charité se retrouve déjà, nous l'avons vu, au moyen âge.

Le soin des enfants et des orphelins pauvres, qui sera une des attributions principales des maîtres de charité issus de la réforme du XVI^e siècle, se manifeste, dès 1405, à Audenarde par l'établissement de « gouverneurs des offenens » pour recueillir les aumônes et autres revenus destinés aux orphelins pauvres (4). A Valenciennes et à Malines, vers 1500, nous voyons le magistrat s'intéresser aux collèges pour enfants pauvres fondés par Standonck (5) et à Bruges, en 1514, la ville crée elle-même pour eux une école (6).

Enfin, à Mons, dès 1318, on constate que l'ensemble des institutions d'assistance (maisons des aumônes, maladrerie, hôpitaux, commune aumône) se trouvent sous l'administration unique de trois délégués de la ville (7).

religieuses et les institutions de bienfaisance établies à Audenarde, t. II, p. 145. Audenarde, 1860.

(1) LIGTENBERG, *op. cit.*, p. 293.

(2) C. A. VAN MANEN. *Armenpflege in Amsterdam in ihrer historischen Entwicklung*, pp. 8-9, Leyde, 1913.

(3) HEUPGEN, *l. c.*

(4) VANDERSTRAETEN, *op. cit.*, t. II, p. 139.

(5) GODET, *op. cit.* pp. 117, 119, 122, 197 et suiv.

(6) GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire diplomatique des archives de l'ancienne École Bogaerde*, t. I, p. 73, et t. II, pp. 78-83.

(7) HEUPGEN, *l. c.* On ne confondra pas cette unité d'administration avec la centralisation des revenus des fondations

On pourrait donc, au premier abord, se laisser aller à l'opinion que la ville de Mons, en 1525, n'a fait que réunir en une ordonnance unique des éléments divers empruntés à une tradition antérieure s'inspirant des nécessités économiques et sociales (1).

Ce serait cependant s'abuser, car, en dépit de tout ce qui dans la réforme de 1525 rappelle des mesures antérieures, il n'en reste pas moins que les deux grands principes qui se trouvent à sa base : l'interdiction absolue de la mendicité, ayant pour corollaire la centralisation des secours, apparaissent comme parfaitement neufs dans la législation sur la bienfaisance dans nos régions. La présence de ces éléments nouveaux, de toute première importance, nous oblige à chercher, ailleurs que dans la tradition médiévale, les sources de la réforme montoise. Certes, nous pouvons admettre que celle-ci a trouvé dans l'organisation et la réglementation préexistantes un terrain propice à son développement, mais il paraît difficile qu'elle ait pu en sortir sans l'action de quelque facteur nouveau. Et nous nous rapprochons ainsi de l'opinion de M. Pirenne qui voit dans cette réforme une œuvre essentiellement moderne.

Comme nous avons constaté, d'autre part, que, si la réalisation de cette œuvre s'était effectuée, dans une large mesure, sous l'action des hommes de la Renaissance : capitalistes, juristes, érasmiens, rien n'indiquait toutefois qu'ils en aient, avant 1525, appliqué ni préconisé les principes, il nous faut reprendre l'examen d'un des problèmes qui se posèrent, il y a quarante ans, lorsque Mgr Ehrle fit connaître en Allemagne la réforme yproise (2) : celui des rapports qui avaient pu exister entre celle-ci et une entreprise absolument analogue, menée à bien, vers le même temps — ou plutôt quelque peu auparavant, — par certaines villes de l'Allemagne du Sud, telles que Nuremberg et Strasbourg.

dans une bourse commune telle qu'elle sera prescrite en 1525 (NOLF, *op. cit.*, p. 7).

(1) C'est, en somme, la thèse soutenue par M. Heupgen dans son article cité.

(2) Par ses *Beiträge* déjà citées.

L'opinion avait été, jusqu'alors, en Allemagne que la réforme religieuse luthérienne avait été la fondatrice de la bienfaisance moderne, en confiant au pouvoir civil cette administration, avant cela du domaine exclusif de l'Église.

L'article de Mgr Ehrle, en montrant que les pays catholiques avaient eu aussi leur réforme de l'assistance au XVI^e siècle et que cette réforme avait été l'œuvre du pouvoir civil secondé par l'Église ; l'affirmation de Ratzinger que cette réforme catholique avait devancé toutes les autres, produisirent une émotion compréhensible dans les milieux luthériens. Löning et Ulhorn protestèrent aussitôt : « Damit, écrivait ce dernier, ist der Reformation und unserer Kirche denn auch der Ruhm die Gemeindearmenpflege wiedererweckt zu haben, abgesprochen und auf die katholische Kirche übertragen ». Et afin de réfuter la théorie nouvelle, ils se réclamèrent de l'ordonnance de Nuremberg de 1522 et soutinrent qu'elle avait servi de modèle à celle d'Ypres. Ne disposant point des éléments nécessaires, ils durent toutefois renoncer à le démontrer (1).

Mgr Ehrle vint alors apporter un élément nouveau de complication au problème en essayant de prouver que l'ordonnance de Nuremberg n'avait point un caractère spécifiquement protestant, ne présentait que quelques traces de luthéranisme et se rattachait à un mouvement de réformes urbaines médiévales, issu par des causes purement économiques et sociales du XV^e siècle catholique (2).

Cette théorie ne rencontra pas immédiatement de contradicteur, et, vingt ans après, M. Feuchtwanger la reprenait (3). Mais, cette fois, le contradicteur se trouva : ce fut M. Winckelmann. Remontant par-dessus M. Feuchtwanger jusqu'à Mgr Ehrle, il s'attacha à prouver le caractère éminemment luthérien des ordonnances versées au débat. Il reprit de plus et essaya

(1) Pour toute cette polémique, voici l'article cité d'EHRLE, *Die Armenordnungen*, pp. 450-453.

(2) *Ibid.*, pp. 472 et ss.

(3) FEUCHTWANGER, *op. cit.*, I, p. 184.

d'étayer la thèse primitive de Löning et d'Ulhorn, c'est à-dire qu'Ypres n'aurait fait que copier Nuremberg (1).

Le travail de M. Nolf, qui a paru depuis, n'a pas tenu compte des arguments de M. Winkelmann et se borne à répéter, à la suite de M. Pirenne, — se fondant lui-même sur Ehrle, par l'intermédiaire de Ratzinger, — la thèse de l'indépendance absolue des réformes belges et allemandes (2).

Ce dédain absolu des théories de M. Winkelmann ne me paraît pas justifié ; il suffit, en effet, de comparer la réforme montoise de 1525, prototype de celle d'Ypres, à celles de Nuremberg (1522) et de Strasbourg (1523) pour constater des ressemblances tellement frappantes qu'un examen approfondi s'impose (3).

On remarque d'abord, non seulement que dans les diverses villes les principes sur lesquels on se fonde sont les mêmes (interdiction absolue de la mendicité, création d'une œuvre centralisatrice de secours), mais que cette similitude s'étend aux moyens employés pour mettre ces principes en application.

Voici, par exemple, quels furent à Nuremberg les préliminaires de la réforme : le 20 mai 1522, le magistrat décide qu'il y a lieu d'envisager la suppression de la mendicité et d'organiser des secours réguliers pour les pauvres. Deux personnes sont

(1) WINCKELMANN, article cité.

(2) NOLF, *op. cit.*, p. xx, d'après PIRENNE, *op. cit.*, t. III, 2^e éd., p. 280. Dans la 3^e éd. de son tome III, parue en 1923, M. Pirenne n'a pas tenu compte non plus des arguments de M. Winkelmann (voir *ibid.*, p. 290).

(3) Pour Mons, nous n'avons pas le règlement original, mais seulement un rapport sur l'ensemble de la réforme publié par NOLF, *op. cit.*, p. 1 (Sur le caractère de ce document, voir ci-après, p. 227). Pour Nuremberg, le règlement de 1522 et les pièces préparatoires ont été publiées par EHRLE, *Die Armenordnungen*, pp. 450-479 ; une édition critique du règlement a été donnée par O. WINCKELMANN, dans *Archiv für Reformationsgeschichte* t. X (1912-13), p. 258. Le règlement de Strasbourg de 1523 se trouve dans J. BRUCKER, *Strassburger Zunft- und Polizeiverordnungen des 14. und 15. Jahrhunderts*, Strasbourg, 1889, p. 3, où il est, du reste daté à tort du xv^e siècle.

chargées de présenter des projets. Le 24 mai, elles remettent leur rapport et reçoivent l'ordre d'aller de maison en maison dresser la liste des véritables nécessiteux et des enfants pauvres dont on aura à s'occuper. Le 7 juillet, le magistrat décide de procéder à l'exécution des réformes projetées. Le 14 juillet, il nomme les deux rapporteurs surintendants de la nouvelle institution et, le 13 juillet, il demande aux autorités ecclésiastiques l'autorisation de placer des troncs dans les églises. Il fixe au 1^{er} septembre l'entrée en vigueur du nouveau régime (*).

A Strasbourg, où l'imitation de Nuremberg est certaine (*), on suit en 1523 une marche identique : une commission de 5 membres est d'abord désignée pour préparer la réforme ; puis, le magistrat invite les églises et les couvents à remettre entre ses mains les fondations d'aumônes qu'ils administraient, afin qu'elles soient réunies à la grande aumône projetée. Il est procédé ensuite au dénombrement des vrais pauvres. Le 4 août enfin, le magistrat accepte le projet de réforme présenté par la commission et fixe la date de sa mise en vigueur au 29 septembre (*).

A Mons, maintenant, nous voyons 2 ou 3 bourgeois se charger de l'exécution de la réforme, s'adjoindre d'autres bourgeois jusqu'au nombre de 8 en tout et constituer ainsi, du consentement du magistrat, l'administration de l'aumône commune. Divisés en trois groupes, ils vont visiter les pauvres dans toute la ville et prennent note de leur nombre, de leur situation de famille, etc. Ils font appel ensuite à la générosité des bourgeois et leur demandent de souscrire une contribution hebdomadaire pendant quelques mois. Mais, ces souscriptions étant insuffisantes, le magistrat décide d'aider l'œuvre de ses subventions et des troncs sont placés dans les églises. La nouvelle aumône entre en fonctions le 31 janvier 1525 (n. s.) (*).

(*) WINCKELMANN, *Ueber die ältesten Armenordnungen*, pp. 214-215.

(*) *Id.*, *ibid.*, p. 362.

(*) *Id.*, *ibid.*, pp. 362-364.

(*) NOLF, *op. cit.*, p. 1.

Une autre analogie que l'on relève entre les ordonnances de Nuremberg et de Strasbourg, d'une part, et l'exposé qui nous reste de celle de Mons, d'autre part, c'est que leur plan est sensiblement pareil : on détaille d'abord les mesures prises pour subvenir à l'entretien des pauvres, puis on conclut en interdisant la mendicité.

Les moyens envisagés pour venir en aide aux malheureux sont les mêmes des deux côtés : c'est d'abord la création de commissaires généraux, avec sous leurs ordres des subdélégués. A Nuremberg, les 2 commissaires issus du magistrat choisissent 10 *p/legern*, auxquels sont subordonnés 4 *knechten* ; à Strasbourg, 4 *oberp/legern* pris dans le magistrat choisissent 9 *p/legern*, auxquels sont subordonnés 4 *knechten* ; à Mons, 2 ou 3 bourgeois s'en adjoignent d'autres jusqu'au nombre de 8, du consentement du magistrat, et se font assister de 3 personnes qui visitaient auparavant les pauvres de la ville.

Ces commissaires et subdélégués ont les mêmes fonctions : visite des pauvres, enquête sur leurs besoins en s'adressant aux voisins, inscription des nécessiteux dans un registre, distribution des aumônes.

De même, dans les trois villes, une part plus ou moins grande des revenus des anciennes fondations est attribuée à la nouvelle aumône. Des secours spéciaux sont prévus pour les pauvres honnêtes, de même qu'en cas de maladie ou d'accouchement. On instaure enfin des collectes et on établit des troncs dans les églises.

Une seule différence importante : si dans les villes allemandes on s'efforce de limiter la mendicité des pauvres écoliers ⁽¹⁾, Mons va plus loin et crée une école spéciale pour 40 enfants pauvres, qui doivent y recevoir des secours ⁽²⁾. Cette fondation ne s'inspirerait-elle pas peut-être de celles de Standonck ou de la création de l'école bogarde de Bruges ?

Nous constatons donc, dans l'ensemble, une concordance

(1) Voir le § 8 de l'ordonnance de Nuremberg (éd. WINCKELMANN, p. 267) et l'ordonnance de Strasbourg, éd. BRUCKER, p. 7.

(2) NOLF, *op. cit.*, p. 8.

étonnante entre les ordonnances de Nuremberg et de Strasbourg et le règlement montois de 1525. Cette ressemblance augmente encore, si l'on rapproche simplement les statuts de Strasbourg et de Mons, à l'exclusion de celui de Nuremberg.

C'est ainsi que, comme à Strasbourg, les commissaires de l'aumône sont pourvus à Mons d'un secrétaire salarié, fonctionnaire que l'on ne retrouve pas à Nuremberg. Dans cette ville, par contre, on avait prévu la constitution d'une caisse de réserve pour venir en aide aux indigents dans les années de calamités ; cette institution n'a pas été reprise à Strasbourg et elle manque pareillement à Mons.

Je pencherais donc à croire, si la théorie de M. Winckelmann est vraie, que c'est plutôt l'ordonnance de Strasbourg que celle de Nuremberg qui aurait servi de modèle à celle de Mons.

Avant de me prononcer sur le fond même de cette théorie, je signalerai un autre problème que pose la ressemblance entre les ordonnances allemandes et celles des Pays-Bas : c'est que si l'on étend la comparaison, en plus de l'ordonnance de Mons, à celles d'Ypres (1525), de Lille (1527) et à l'édit impérial de 1531, les similitudes s'affirment encore davantage.

En ce qui concerne le règlement d'Ypres, imité en cela par les deux autres actes que je viens de citer, c'est une disposition prévoyant la mise en service d'une partie des enfants pauvres ⁽¹⁾, disposition que l'on retrouve à Strasbourg ⁽²⁾. C'est un autre article, qui oblige les administrateurs de la bourse commune à écouter les réclamations éventuelles ⁽³⁾, obligation prévue également à Nuremberg ⁽⁴⁾ ; c'est encore l'appel adressé aux prédicateurs de recommander la nouvelle œuvre aux fidèles ⁽⁵⁾, exactement comme à Nuremberg et à Strasbourg ⁽⁶⁾ ; ce sont

(1) No LF, *op. cit.*, p. 24, § 13.

(2) BRUCKER, *op. cit.*, p. 6.

(3) NOLF, *op. cit.*, p. 23, § 11.

(4) Ed. WINCKELMANN, § 20.

(5) NOLF, *op. cit.*, p. 23, § 10.

(6) Ordonnance de Nuremberg, éd. WINCKELMANN, § 12 ; BRUCKER, *op. cit.*, p. 10.

enfin des mesures contre les pauvres étrangers ⁽¹⁾, qui rappellent celles prises contre ceux-ci à Nuremberg ⁽²⁾.

Pour ce qui est de la réforme lilloise, reprise en cela aussi par la Caroline de 1531, c'est la prescription faite aux pauvres secourus de porter une marque distinctive ⁽³⁾.

Dans la Caroline, enfin, latitude est laissée aux autorités chargées de mettre cette ordonnance en application de lui apporter les modifications qu'elles jugeront nécessaires ⁽⁴⁾. Pareille disposition termine le statut nurembergeois ⁽⁵⁾.

Comment concilier ces constatations, si l'on admet les idées de M. Winckelmann, avec la démonstration faite par M. Nolf que l'ordonnance montoise fut le prototype de celle d'Ypres? Faut-il néanmoins croire à une influence directe et complémentaire sur celle-ci, sur le règlement lillois de 1527 et sur la Caroline de 1531, des ordonnances de Nuremberg et de Strasbourg? Faut-il supposer que les points de ressemblance signalés se trouvaient aussi dans la réforme montoise, mais nous échappent actuellement ne figurant pas dans le seul document qui nous renseigne sur cette réforme et qui ne nous en donne qu'un aperçu ⁽⁶⁾? Faut-il ne voir enfin dans ces ressemblances que coïncidence s'expliquant par des emprunts faits à une législation antérieure, analogue dans les deux régions considérées ⁽⁷⁾? Il me paraît bien difficile de faire un choix parmi ces solutions.

Reste enfin à examiner la valeur de la théorie de M. Winckelmann : faut-il faire dériver les ordonnances belges des ordonnances allemandes? Les similitudes frappantes que je viens de si-

⁽¹⁾ NOLF, *op. cit.*, p. 25, § 15.

⁽²⁾ Ordonnance, éd. WINCKELMANN, § 11.

⁽³⁾ Pour Lille, voir NOLF, *op. cit.*, p. 255 ; pour Nuremberg, l'ordonnance de 1522, éd. WINCKELMANN, § 3 ; pour Strasbourg, BRUCKER, *op. cit.*, p. 6.

⁽⁴⁾ *Recueil des Ordonnances*, 2^e s., t. III, p. 270.

⁽⁵⁾ Ed. WINCKELMANN, § 23.

⁽⁶⁾ Voir ci-après, p. 227.

⁽⁷⁾ Sur les réformes médiévales de l'assistance dans les villes allemandes, voir WINCKELMANN, *Ueber die ältesten Armenordnungen*, pp. 190 et ss.

gnaler, l'ordre chronologique (Nuremberg, 1522 ; Strasbourg, 1523 ; Mons, 1525 ; Ypres, 1525 ; Lille, 1527 ; édit impérial, 1531), la grande notoriété qu'eurent à leur époque les réformes allemandes ⁽¹⁾, le fait qu'aux Pays-Bas « l'activité économique aussi bien que l'activité intellectuelle entretenaient une communication constante avec l'Allemagne » ⁽²⁾ sont autant d'arguments en faveur de cette thèse.

Il en est un autre encore : c'est la difficulté d'expliquer autrement que par une influence allemande la réforme montoise de 1525.

A Nuremberg, en effet, le règlement de 1522 fut promulgué, M. Winckelmann l'a établi nettement ⁽³⁾, sous l'influence des doctrines de Luther, qui condamnait la mendicité et faisait un devoir aux communes d'entretenir leurs pauvres ⁽⁴⁾. Nuremberg, comme nos villes médiévales, avait auparavant réglementé la mendicité. Elle possédait, comme certaines d'entre elles, une aumônerie ⁽⁵⁾. Mais ce fut la propagande protestante qui y fit décréter l'interdiction absolue de la mendicité et l'institution pour secourir les pauvres d'une œuvre nouvelle centralisant toutes les aumônes ⁽⁶⁾.

*Pourrait-on trouver une raison, autre que l'exemple d'autrui, qui ait déterminé brusquement la ville de Mons, en 1525, à passer ainsi de la réglementation de la mendicité à l'interdic-

⁽¹⁾ C'est ainsi que l'on connaît 6 éditions contemporaines de l'ordonnance de Nuremberg : une de Leipzig, une de Breslau deux probablement de Strasbourg et une de Bâle. WINCKELMANN, *Die Armenordnungen von Nürnberg* (1522), *Kitzingen* (1523) *Regensburg* (1523) *und Ypern* (1525), *Archiv für Reformationsgeschichte*, t. X (1912-13), pp. 244-246.

⁽²⁾ PIRENNE, *op. cit.*, t. III, p. 344.

⁽³⁾ WINCKELMANN, *Ueber die ältesten Armenordnungen*, pp. 212 et ss.—EHRLE, *Die Armenordnungen*, p. 477, et FEUCHTWAN-GER, *op. cit.*, I, p. 184, n'avaient d'ailleurs pu nier absolument cette influence luthérienne.

⁽⁴⁾ WINCKELMANN, *op. cit.*, pp. 202-204.

⁽⁵⁾ *Id.*, *ibid.*, pp. 191, 193.

⁽⁶⁾ *Id.*, *ibid.*, pp. 212 et ss.

tion totale et à faire de l'ancienne « grande aumône » une institution nouvelle, centralisatrice de secours ?

La chercherait-on dans une influence directe de Luther ou d'autres théoriciens catholiques (1), humanistes ou protestants, adversaires de la mendicité, comment expliquer alors les nombreuses ressemblances de détail relevées entre la réforme montoise et celle de Nuremberg et surtout de Strasbourg ?

Bref, il me paraît que, dans l'état actuel de nos sources, l'hypothèse de l'origine allemande des principes de la réforme montoise de 1525 est celle qui doit être retenue.

Un grave argument toutefois pourrait lui être opposé : comment une réforme fondée sur des principes luthériens a-t-elle pu être adoptée par des villes catholiques, telles que Mons, Ypres, Lille, et passer dans la législation de Charles-Quint ?

Je ne crois pas qu'il faille en chercher seulement la raison dans le progrès des idées de Luther à ce moment dans nos villes (2).

(1) Parmi ceux-ci, on pourrait, par exemple, penser à John Mair (Jean Major), disciple écossais de Standonck et professeur à la Sorbonne (né 1469, mort 1550), dont le magistrat d'Ypres invoque, en 1530, pour justifier sa réforme, une phrase, où il était dit que le pouvoir civil a le droit d'interdire la mendicité à condition de prendre des mesures pour subvenir à l'entretien des pauvres (NOLF, *op. cit.*, pp. 87, 102, 130). Seulement le magistrat d'Ypres ne connut ce texte qu'après coup, alors qu'il cherchait des arguments pour démontrer, contre les ordres mendiants, l'orthodoxie de son règlement de 1525. Un correspondant lui envoya alors l'extrait en question de John Mair, en l'annonçant ainsi : « Quaesitam jamdudum dubiorum nostrorum absolutam responsionem tandem inveni apud insignem theologum eximiumque philosophum... » (NOLF, *op. cit.* p. 163 : Document XXXI. Ce document doit être daté de 1530 et non de 1533, car il est évidemment antérieur aux documents IX [p. 77], X [p. 96] et XVIII [p. 124] qui citent déjà [pp. 87, 102 et 130] la phrase de John Mair. — Sur John Mair, consulter : EHRLE, *Beiträge*, p. 39 ; U. CHEVALIER, *Biobibliographie*, 2^e éd., Paris, 1907, s. v. : Major ; GODET, *op. cit.*, pp. 28 et 59-61.

(2) Au sujet de ces progrès, voir PIRENNE, *op. cit.*, t. III, pp. 354-355. — Le fait que Mons adopta la réforme avant Ypres ne permet pas d'attribuer au prévôt de Saint-Martin à Ypres un rôle aussi capital que le faisait WINKELMANN, *op. cit.*, p. 379.

En vérité, M. Winckelmann va trop loin, lorsque, se fondant sur le caractère luthérien des principes qui sont à la base des règlements de Nuremberg et de Strasbourg, il considère ceux-ci comme des types de l'œuvre luthérienne dans le domaine de l'assistance (1).

Ces types, Mgr Ehrle depuis longtemps l'a montré, il faut les chercher plus au nord : dans les villes saxonnes, à Wittenberg, à Leisnig, là où l'influence de Luther se fit d'abord directement sentir (2). Cette réforme proprement luthérienne de l'assistance se caractérise par cela qu'elle restaura les pouvoirs de l'Église rénovée sur la bienfaisance, dont elle fait une branche de l'administration ecclésiastique (3).

A Nuremberg, au contraire, en 1522, si les principes fondamentaux de l'ordonnance sont de source luthérienne, on est fort loin encore de suivre l'exemple radical des villes saxonnes. On le comprend aisément : si, en effet, les partisans des nouvelles doctrines religieuses étaient alors nombreux et influents dans la ville, celle-ci cependant était toujours officiellement catholique (4). Pour y introduire dans le régime de la bienfaisance les idées du grand réformateur, il fallut procéder avec prudence, n'avancer que par étapes. Le statut de 1522 se fonde sur des principes luthériens, mais il se rattache aussi aux ordonnances antérieures sur le régime de la bienfaisance. Le caractère luthérien ne s'y marque que partiellement (5). C'est seulement en 1525 que l'on procédera à la réorganisation complète de l'assistance sur le modèle saxon (6). Bien des contemporains ont donc pu ne pas déceler les principes, indéniablement luthériens, cepen-

(1) WINCKELMANN, *op. cit.*, p. 213 : « Hier liegt in Wirklichkeit der erste von Erfolg gekrönte Versuch vor, in bewusster und deutlicher Anlehnung an Luther eine geordnete öffentliche Armenpflege einzuführen. »

(2) EHLRE, *Die Armenordnungen*, pp. 472-479.

(3) ID., *Ibid.*, p. 474 ; FEUCHTWANGER, *op. cit.*, I, pp. 173 et ss.

(4) EHRLE, *ibid.*, p. 477 ; WINCKELMANN, *Ueber die ältesten Armenordnungen*, p. 213.

(5) EHRLE, *l. c.*

(6) ID., *ibid.*, p. 478 ; WINCKELMANN, *op. cit.*, p. 221.

dant du règlement de 1522 ; c'est pourquoi il ne faut pas s'étonner si dans l'une des éditions de celui-ci on rencontre une gravure représentant la Vierge ⁽¹⁾.

Nous ne nous étonnerons pas davantage si ce statut a été, dès 1523, adopté par Strasbourg, qui se trouvait dans une situation religieuse analogue à celle de Nuremberg et s'il se dépouilla ici des quelques traces de luthéranisme qu'il trahissait dans sa forme ⁽²⁾.

Grâce à ce parfait « camouflage », il a pu de là se répandre sans difficultés dans d'autres régions catholiques et, par exemple, aux Pays-Bas, sans que nous sachions exactement comment il s'y introduisit et si c'est réellement Mons qui y fut la première à l'adopter.

Le terrain y était du reste favorable à sa propagation. Non seulement par le fait que les idées luthériennes étaient assez répandues dans nombre de villes, mais aussi parce que l'organisation de la bienfaisance y était analogue à celle des villes de l'Allemagne du Sud et se prêtait par conséquent aisément à une réforme convenant à celles-ci. Enfin, tous les nombreux adversaires qu'avait la mendicité à cette époque, et en premier lieu capitalistes, juristes et érasmiens, étaient disposés à appuyer de leur puissante influence l'œuvre de rénovation de l'assistance.

C'est ce que traduit d'ailleurs la publication du *De Subventione Pauperum* de Vivès. Si l'on a pris à tort cet ouvrage pour l'inspirateur des réformes belges de 1525-1531, il n'est pas téméraire de croire, par contre, que le célèbre humaniste n'ignorait point, lorsqu'il rédigea son mémoire, les règlements instaurés quelques années auparavant dans les villes de l'Allemagne du Sud. La large publicité donnée au statut nurembergeois, le fait que Vivès était en correspondance suivie avec l'Allemagne, le souci qu'il dut avoir de se documenter rendent l'hypothèse fort vraisemblable ⁽³⁾. Elle a de plus le mérite d'expliquer les ressemblances

⁽¹⁾ Note de SCHNÜRER, dans *Historisches Jahrbuch*, t. IX (1888), p. 479.

⁽²⁾ WINCKELMANN, *op. cit.*, p. 365.

⁽³⁾ Elle a été émise par WINCKELMANN, *op. cit.*, p. 384.

qui se trouvent entre l'œuvre de Vivès et les ordonnances de Mons et d'Ypres.

La présence dans celles-ci d'éléments luthériens justifie, d'autre part, le reproche adressé, en 1531, par les moines mendiants à la réforme yproise, d'être fondée sur des principes de Luther (1). Le fait que cette présence était généralement insoupçonnée ne nous permet pas cependant d'accuser de mauvaise foi le magistrat d'Ypres lorsqu'il répondait à cette accusation qu'il n'avait eu d'autre intention que « d'assister les pauvres, de les ramener à une vie plus honnête et plus vertueuse, et d'extirper la mendicité, qui est la véritable cause de tous les désordres », qu'il ne croyait pas que cette ordonnance fut « entachée d'hérésie » (2).

Pour nous assurer, enfin, que c'est bien l'Allemagne du Sud qui nous fournit les premiers exemples de la réforme si caractéristique dont nous nous occupons, il suffit de jeter un regard vers les autres régions de l'Europe.

En France, le premier cas que j'aie relevé de la création d'une Chambre des Pauvres, régissant le produit des quêtes et des aumônes, est celui de Dijon en 1528 (3). La situation géographique de cette ville ne serait-elle point un indice que la nouvelle forme de l'assistance s'introduisit en France par l'Est? C'est ce que paraît confirmer la création à Troyes, en 1529, de l'Aumône générale (4); celle à Lyon, en 1531, du Bureau de l'Aumône, dans laquelle un marchand allemand du nom de Jean Kleberg joue un rôle primordial (5). A Paris, une réforme analogue fut introduite en 1530 ou plutôt

(1) *Documents parlementaires*, t. I, p. 287.

(2) *Ibid.*

(3) *Fondation, construction, économie et règlements des Hospitaux... de Dijon*, p. 18. Dijon, 1549.

(4) E. CHAUDRON, *L'Assistance publique à Troyes à la fin de l'ancien Régime et sous la Révolution*, p. 50. Paris, 1923.

(5) LALLEMAND, *op. cit.*, t. IV², pp. 422-424. Paris, 1912.

en 1532 ⁽¹⁾, et c'est tout-à-fait gratuitement que M. Nolf lui trouve une origine yproise ⁽²⁾.

En Angleterre, ce n'est qu'à la suite des réformes religieuses d'Henri VIII, en 1534-1535, que l'obligation fut faite aux paroisses d'entretenir les pauvres incapables de travailler et qu'il fut interdit aux particuliers de distribuer directement des aumônes, celles-ci devant être versées dans des « common boxes » ⁽³⁾.

En Espagne, enfin, ce n'est qu'en 1544 que des mesures de réforme sont promulguées dans le domaine de l'assistance et encore se bornent-elles à réglementer la mendicité, sans l'interdire, et à prescrire la restauration des hôpitaux et hospices par les autorités communales ⁽⁴⁾.

* * *

Après avoir examiné ainsi l'origine des dispositions du règlement yprois de 1525, il reste à voir, si, comme on le dit généralement, il servit de modèle exclusif aux ordonnances qui suivirent, jusqu'à l'édit impérial de 1531 inclusivement.

C'est la thèse que défend M. Nolf : « Soit, dit-il, que le règlement montois n'ait pas été suivi de résultats appréciables et soit tombé en désuétude, soit qu'il n'ait même pas été mis en exécution, ce fut la réforme yproise qui servit de modèle aux institutions de bienfaisance qui furent introduites subséquemment dans les autres villes des Pays-Bas ; elle fut la première à rece-

⁽¹⁾ Voir les documents publiés par NOLF, *op. cit.*, pp. 256-263. La date de 1530 donnée par G. MONTAIGNE, *La Police des pauvres de Paris*, éd. E. COYECQUE, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, XV (1888), p. 106, est sans doute approximative. La réforme me paraît plutôt se rattacher à l'arrêt du Parlement du 22 avril 1532 (Cf. L. CAHEN, *Le grand Bureau des Pauvres de Paris au milieu du XVIII^e siècle*, p. 3, Paris, 1904, et NOLF, *op. cit.*, p. 261.).

⁽²⁾ NOLF, *op. cit.*, p. LXIV.

⁽³⁾ EHRLE, *Beiträge*, p. 79 ; LALLEMAND, *op. cit.*, t. IV¹, p. 210.

⁽⁴⁾ EHRLE, *Beiträge*, p. 42.

voir une application sérieuse et durable ; le pouvoir civil en fit une œuvre tellement complète et en poursuivit les effets avec tant d'intelligence et d'énergie, qu'elle apparut comme une véritable innovation et mérite d'être considérée comme telle » (1).

Je ne puis partager en aucun de ses termes cette appréciation.

D'abord, il n'y a pas à douter que le règlement montois a reçu son application. Cela résulte, sans chercher plus loin, de la pièce publiée par M. Nolf lui-même comme le texte de ce règlement (2). Un examen quelque peu attentif de ce document révèle qu'il n'est en réalité qu'un rapport rendu au magistrat d'Ypres sur les réformes déjà exécutées à Mons. On y distingue très nettement trois étapes successives dans celles-ci : 1°) la création, le 31 janvier 1525, d'une « aumône commune » alimentée par des collectes et son fonctionnement jusqu'en août suivant (*totten ouste*) (pp. 1 à 7) ; 2°) l'attribution à cette aumône depuis le mois d'août 1525 (*sichtent den oust*) des revenus de l'ancienne « grande aumône » et du surplus des recettes des « bonnes maisons », ainsi que la réduction à 6 du nombre de administrateurs de l'aumône (p. 7) ; 3°) la création plus récente (*nu ten tijde*) de l'école des pauvres (p. 8). (3)

(1) NOLF, *op. cit.*, p. xxvi.

(2) NOLF, *op. cit.*, p. 1.

(3) La traduction donnée de ce document par M. Heupgen (*op. cit.*, p. 334) présente plusieurs erreurs. C'est ainsi que le sens du mot *ouste* (le mois d'août) a totalement échappé au traducteur, qui le rend parfois comme s'il y avait *ouste* (le plus anciennement) ou, quand cela l'embarrasse trop, néglige de le traduire. M. Heupgen a été incité par là à présenter la réforme de 1525 comme un simple remaniement de la « grande aumône » médiévale, alors qu'elle a, en vérité, créé une institution nouvelle. L'interprétation rigoureuse de la pièce qui nous occupe, de même que le changement, signalé par M. Heupgen lui-même (p. 330), dans l'intitulé des comptes de l'aumône à partir de 1525, le prouveraient formellement, si le fait que la nouvelle aumône fut fondée sur des principes inconnus auparavant, l'interdiction absolue de la mendicité et la centralisation des revenus (libres d'affectation) des fondations, ne suffisait à le démontrer.

D'autre part, le règlement montois n'est point tombé en désuétude, puisqu'on juge bon d'y apporter des modifications lorsque paraît le règlement lillois de 1527 ⁽¹⁾, ainsi qu'en 1611 ⁽²⁾, et que l'aumône commune existe toujours sur ses bases originelles en 1640 ⁽³⁾.

En ce qui concerne l'imitation exclusive du règlement yprois par la suite, nous avons vu au début de cette étude que Mons, aussi bien qu'Ypres, fut invitée à fournir une copie de son règlement pour la préparation de la Caroline de 1531 ⁽⁴⁾.

Il en fut de même d'Audenarde ⁽⁵⁾. On a peu de renseignements sur la réforme de la bienfaisance qui s'accomplit dans cette ville en 1529 ⁽⁶⁾. Le texte même de l'ordonnance est

⁽¹⁾ P. HEUPGEN, *Documents relatifs à la réglementation de l'assistance à Mons du xv^e au xviii^e siècle* (à paraître dans la série in-8^o des publications de la Commission royale d'Histoire), 1^{re} partie, document 12, antérieur au 24 août 1529. Je dois la communication de ce manuscrit à l'obligeance de l'auteur et de MM. Pirenne et Des Marez. Je leur en adresse tous mes remerciements.

⁽²⁾ *Id.*, *ibid.*, document 51.

⁽³⁾ HACHEZ, *op. cit.*, II, p. 307.

⁽⁴⁾ Ci-dessus, t. V, p. 891. — Le projet de l'édit impérial fut également soumis aux États de Hollande (DE BOSCH KEMPER, *Overzicht*, p. 483).—M. NOLF (*op. cit.*, p. LXI) dit que c'est à la suite de cette demande de l'empereur que le résumé de la réforme yproise fut publié à Paris en latin et en français. Rien ne confirme cette manière de voir. Il me semble bien plutôt que cette publication ne fut qu'un épisode de la lutte entre le magistrat et les ordres mendiants. C'est pour marquer leur triomphe sur ceux-ci que les autorités yproises firent imprimer l'aperçu de leur réforme « approuvée par l'empereur et confirmée par la faculté de théologie de Paris » (NOLF, *op. cit.*, p. 124). L'approbation de l'empereur dont il s'agit ici est celle du 6 mai 1531 (*ibid.*, p. 138) et non point le mandement du 10 septembre (*ibid.*, p. 145). L'opposition des ordres mendiants contribua donc à la diffusion par l'imprimerie du règlement yprois, elle suscita aussi les libelles de Cellarius, J. Papa et J. Royart (NOLF, *op. cit.*, pp. LI, LVII, LIX) et réussit ainsi à rendre la réforme d'Ypres plus célèbre que toutes les autres.

⁽⁵⁾ Ci-dessus, *l. c.*

⁽⁶⁾ VANDERSTRAETEN, *op. cit.*, t. II, pp. 146-148.

perdu et il est difficile par conséquent de dire si l'on s'y était inspiré plutôt de l'exemple d'Ypres, que de celui de Mons ou de quelque autre ville.

L'ordonnance de Valenciennes du 18 mars 1531 (n.s.) a été promulguée, disent ses auteurs, à la suite de mesures analogues prises à Mons, Enghien, Lille, Douai et dans d'autres villes ; le nom d'Ypres n'est pas cité (1). L'influence de cette dernière ville ne paraît donc s'être exercée ici que par l'intermédiaire de Lille.

Le règlement de Lille est, en effet, de ceux que nous connaissons, le seul qui soit indéniablement copié sur l'ordonnance yproise (2). Et il présente cependant, nous l'avons constaté, certaine disposition nouvelle (3).

M. Pirenne a signalé que des délégués des États de Hollande vinrent en 1527 se documenter à Ypres en vue d'une réforme de l'assistance dans cette province (4) ; mais il faut ajouter qu'ils se rendirent aussi à Bruges (5), où une réforme, sur laquelle malheureusement nous sommes peu renseignés, fut accomplie dans le domaine de la bienfaisance en 1526 (6), à la suite sans doute des efforts de Louis de Praet et de Vivès. Il est vrai que seule une copie de l'ordonnance d'Ypres fut rapportée par les délégués hollandais et que quatre villes se prononcèrent en faveur de l'introduction du système yprois ; mais l'hésitation de Leyde et de Gouda fit remettre ces projets de réforme et ils restèrent sans suite (7).

(1) S. LE BOUCQ, *op. cit.*, p. 261.

(2) Il suffit de comparer les règlements yprois et lillois publiés par NOLF, *op. cit.*, pp. 11-13, 20-26 et 246-250.

(3) Voir ci-dessus, p. 220. — N'ayant pas les documents sous les yeux, je ne puis déterminer dans quelle mesure la réforme d'Ypres a été copiée à Amiens (Cf. PIRENNE, *op. cit.*, t. III, p. 291, n. 4).

(4) PIRENNE, *op. cit.*, t. III, p. 291.

(5) LIGTENBERG, *op. cit.*, p. 16.

(6) GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire diplomatique des archives de l'ancienne Ecole Bogaerde*, t. II, p. 97 ; A. DE SCHODT, *Mémoires de bienfaisance... de la ville de Bruges*, Revue de la Numismatique belge, 5^e série, t. V (1873), p. 329.

(7) LIGTENBERG, *l. c.*

Nous avons vu enfin que c'est sans aucune preuve que M. Nolf dérive de celle d'Ypres la réforme parisienne de 1530 ou 1532 (1). Quant aux réformes accomplies dans les villes belges postérieurement à l'édit impérial de 1531, telles que celles de Gand ou de Bruxelles, par exemple, il faut évidemment leur assigner pour sources toutes celles de cet édit lui-même et non pas la seule ordonnance yproise (2).

* * *

Nous concluons donc cette étude, en disant que la réforme de la bienfaisance aux Pays-Bas sous le règne de Charles-Quint fut, pour autant qu'on puisse se prononcer actuellement, une curieuse et sans doute généralement inconsciente introduction de principes luthériens dans la législation de villes et de pays catholiques ; qu'on a, d'autre part, fort exagéré le rôle de la ville d'Ypres, qui n'eut point l'initiative de la réforme, n'y apporta aucun élément nouveau et dont le règlement ne servit point de modèle exclusif aux ordonnances postérieures. Nous concluons encore qu'on ne peut donner avec certitude à cette réforme le caractère d'une œuvre de la Renaissance, si ce n'est dans son application, qu'elle n'a point laïcisé la bienfaisance publique, que cette laïcisation était dans une large mesure réalisée auparavant, qu'elle ne l'a point accentuée, qu'elle n'a point diminué, mais plutôt renforcé l'influence de l'Église sur les enfants pauvres, qu'elle n'a donc pu favoriser de cette façon les progrès du protestantisme, qu'elle peut apparaître même, si non dans les premières ordonnances des villes, du moins dans l'édit impérial de 1531, comme un moyen de lutte contre celui-ci (3).

PAUL BONENFANT.

(1) Ci-dessus, p. 226.

(2) Il y aurait beaucoup à dire au sujet de ces ordonnances urbaines postérieures à l'édit de 1531, sur les difficultés d'application que rencontrèrent les deux grands principes de l'interdiction de la mendicité et de la centralisation des secours, sur les nombreux accrocs qu'ils subirent. Nous comptons en faire prochainement la démonstration pour Bruxelles.

(3) Ceci résulte de ce qui a été dit au début de cette étude des causes sociales de la publication de l'édit.

MÉLANGES

L'étymologie de gr. « Rhésos »

Rhésos est dans l'*Iliade* (X, 435, 474, 519) et dans la tragédie —euripidienne ou non—qui porte ce titre, un roi thrace. Je n'ai pas sous la main tous les moyens de rechercher si l'hypothèse a été formulée, mais voici ce que j'imaginerais volontiers. Le thrace (ou thraco-phrygien) est une langue indo-européenne, très proche à la fois de l'arménien, du grec et des langues slaves, mais qui n'a laissé que de trop rares vestiges consistant en gloses et en noms propres (¹). C'est une *satem-Sprache* : les palatales indo-européennes *k g gh y* sont devenues des spirantes ; de plus, comme dans les langues du nord-est ainsi qu'en iranien et en albanais, les douces aspirées *bh dh gh s'y* confondent avec les douces *b d g* ; de même que *gh*, la douce primitive *g y* est donc représentée par *z*. On sait que *dizos, diza* « forteresse » (dans des noms de lieux comme *Tarpodizos*, *Turodiza*) sont parents de zend *daŕza-* et de gr. *teikhos* « mur » (indo-eur. **dheighos* ; cf. mon *Dict. étym.*, p. 949 s.) ; *zeuman* (acc.) « la source » est proche de gr. *kheuma* et de skr. *homan-* « libation » (R. *gheu-* ; cf. *DEG.*, p. 1057) ; mais ce *z* se trouve, dans les mots empruntés par le grec, représenté par *s* : *Semelê*, nom de la mère de Bacchus, est l'emprunt phrygien *zemelo* « la terre » ; cf. vieux slave *zemlja* « terre » (cf. la « Nouvelle-Zemble »), gr. *khamai*, lat. *humi* « par terre » (R. *ghem-* ; cf. *DEG.*, p. 1049 s.). Dès lors gr. *Rhésos* pourrait être la transcription d'un thrace *rêzos* « roi », procédant

¹ Cf. P. KRETSCHMER, *Einleitung in die Geschichte der griechischen Sprache*, Gött., 1896, pp. 171-243. H. HIRT, *Die Indogermanen*, 2 voll. Strassb., 1905-07 (spéc. II, 592 ss.). S. FEIST, *Kultur, Ausbreitung und Herkunft der Indogermanen*, Berlin, 1913, p. 432 ss. — Il existe des inscriptions phrygiennes.

d'un indo-eur. **rêgo-s* et tout proche parent des thèmes consonantiques lat. *rêg-*, gaul. *-rig-*, skr. *rāj-* (nom. *rêx*, *-rix*, *râf*) et *râjan-* (nom. *râjâ*) « roi » ; pour R. *reg-* voir DEG., 76 s., 710 s. ou Walde *Lat. etym. Wörterb.*, 2^e éd., 1910, s.vv. *rego rex* (1).

ÉMILE BOISACQ.

Note critique sur un passage d'Apulée, Florides XX, 5

Canit enim Empedocles carmina, Plato dialogos, Socrates hynnos, Epicharmus modos, Xenophon historias, Xenocrates s.1 tiras.

Tel est le texte que nos deux meilleurs manuscrits, F et Φ , nous donnent quand on a écarté quelques divergences orthographiques (*dyalogos* dans F, *epycharmus* dans F, *epicarmus* dans Φ). Certains termes en sont inacceptables de l'aveu de tous.

En premier lieu, *modos*, appliqué aux œuvres d'Épicharme, a depuis longtemps été reconnu pour une leçon corrompue. En

¹ Le grec a perdu le mot indo-europ. pour « roi » ; ce serait **rêg-* précédé d'une voyelle « prothétique » *a-*, *e-* ou *o-* ; *an.ræ* a pour correspondant phrygien *vanaktai* (dat.), mais demeure obscur ; *basileus* n'a pas d'étymon ; il est préhellénique ou asiatique ; *turannos* est un emprunt asiatique (lydien) ; *balnu* et *palmus* n'appartiennent pas davantage au fonds héréditaire. Pour un thrace **rêzos* « roi » entendu comme nom propre, cf. *Palmus* « roi », nom d'un Troyen (*Il.* XIII, 792) et gaul. *brennos* « chef », nom personnel du vainqueur de l'Allia pour les Romains ; cf. Liv. V, 38 : *Brennus, regulus Gallorum*. Sur le phrygien présenté par M. Ed. Hermann comme langue *kentum* (*KZ.*, t. 50), voir la critique de M. H. Pedersen signalée plus loin (*Chronique*). MM. C. Autran (« Phéniciens », 1920) et J. Handel (*Eos*, 1924, p. 99 s.) ont vainement rapproché gr. *anakes* pl. de l'hébreu pl. *Anaqtm*, nom d'une population pré-israélite de la Palestine.

effet le terme est trop général ; après les *poèmes* d'Empédocle, les hymnes de Socrate (?) (1), on s'attendrait à une expression plus précise que « rythmes » (*modi*). Le remède généralement accepté est celui qu'a proposé Reich (2), remplacer *modos* par *mimos*. La correction est naturelle, trop naturelle même, dirions-nous. Car le nom d'Épicharme est indissolublement lié à l'histoire du mime ; et si la substitution de *mimos* à *modos* est satisfaisante au point de vue du sens et — à un certain degré — au point de vue paléographique (les deux mots ont trois lettres communes sur cinq), elle ne permet pas d'apercevoir l'origine de l'altération : à moins de supposer que le scribe auquel remonte l'archétype de nos manuscrits, ait été d'une ignorance ou d'une étourderie insignes, il est difficile de croire qu'il ait remplacé un mot aussi connu que *mimos* par un équivalent aussi vague que *modos*. Nous admettrions plutôt qu'il y avait là un mot rare, de sens analogue à ceux qui ont été proposés et qui a été remplacé par un synonyme approximatif, n'ayant pas forcément un rapport de forme avec lui. Nous avouerions donc volontiers notre embarras en ce point et écrivions : *Epicharmus* † *modos*.

Moins simple et cependant susceptible peut-être de solutions plus approchées est le cas des mots *Xenocrates satiras*. L'indication a déjà étonné les éditeurs de la Renaissance. De fait, si Xénocrate a composé des vers (3), — dont aucun ne nous est parvenu — il est très peu vraisemblable qu'aucune de ses œuvres ait pu mériter le nom de *satira* ; tout ce que nous savons de lui nous le montre épris de spéculations métaphysiques ou « métamathématiques » (4) bien plus qu'occupé à stigmatiser les mœurs de ses contemporains. Deux corrections plausibles ont été proposées, l'une par Casaubon qui veut lire *Xenophanes*, l'autre par Rohde que suit le plus récent éditeur d'Apulée,

(1) *Vide infra*.

(2) REICH, *Der Mimos*, I, p. 412, note 1. Les arguments donnés par Reich expliquent pourquoi Apulée a pu nommer Épicharme, mais ne nous forcent pas à accepter la forme *mimos*.

(3) Diogène Laërce, IV, 11.

(4) L. ROBIN, *La pensée grecque et les origines de l'esprit scientifique*, p. 286, renvoyant à Aristote, *Métaphysique*, 992 a 32

M. Vallette, et qui suggère *Crates*. Toutes deux peuvent s'appuyer sur des raisons logiques de forme et de fond : les *Iambes*, les *Élégies* et les *Hexamètres* parodiques du cynique Cratès méritent bien le titre de *satirae*, mais tout autant les *Élégies* et les *Parodies* du philosophe de Colophon, ce « commis-voyageur en anticléricalisme », comme l'appelait un de nos maîtres. La faute de transcription s'explique facilement dans une hypothèse comme dans l'autre : *Xenophanes* aurait été corrompu par le voisinage relatif de *Socrates*, *Crates* par le voisinage presque immédiat de *Xenophon*. A ne s'en tenir qu'à ces arguments, les deux corrections sont équivalentes et les éditeurs ne se sont décidés entre elles que pour des raisons toutes subjectives de goût personnel.

Or, un nouvel examen des mots qui précèdent nous donnerait peut-être un argument pour fixer notre choix. Deux des affirmations d'Apulée étonnent qui les serre de près : « *Canit.. Socrates hymnos... Xenophon historias...* Pourquoi la mention de Xénophon et de ses ouvrages historiques au milieu d'une énumération de poètes philosophes? Nous ne pouvons même voir en *historiae* une allusion aux *Mémorables*, car un lecteur non prévenu appliquera toujours ce mot aux *Helléniques* ou à l'*Anabase*. Et d'autre part le nom de l'auteur et le genre d'œuvre indiqué se conviennent si parfaitement qu'on ne peut corriger l'un des deux termes.

Plus surprenante encore est l'attribution d'*hymnes* à Socrate. Ce que nous savons de l'activité poétique de Socrate, est si bref, si décisif, et si connu qu'Apulée ne pouvait ni l'ignorer ni le transformer : les seuls vers qu'ait jamais écrits Socrate, sont ceux qu'il composa dans sa prison quelques jours avant sa mort, quand il versifia les *fables d'Esopé* et le *prélude* de l'hymne à Apollon (et non pas l'hymne lui-même)⁽¹⁾. Il n'y a vraiment pas là matière à justifier les termes que nos manuscrits prêtent à Apulée, et je supposerais volontiers qu'il y a une faute en cet endroit : le nom de Socrate aurait pris ici la place de celui d'un

(1) PLATON, *Phédon*, 60 D-E.

philosophe moins connu, de Xénocrate précisément donc le nom aurait été transporté plus bas.

Nous devons maintenant nous demander pourquoi *Xenocrates*, séparé de *hymnos* (et peut-être indiqué en marge par un correcteur) serait venu remplacer le nom qui précédait *satiras*. Je serais porté à croire que le nom qu'a remplacé *Xenocrates* présentait avec lui une ressemblance initiale (ce qui rend plus facile la confusion que ne l'eût fait une ressemblance finale), donc que ce nom était *Xenophanes* comme le supposait Casaubon.

Dès lors, notre texte s'établirait ainsi :

« *Canit enim Empedocles carmina, Plato dialogos, Xenocrates hymnos, Epicharmus modos, Xenophon historias, Xenophanes satiras.* »

Nous aurions une phrase où la recherche se marquerait à la fois dans le choix des auteurs nommés (trois ayant résidé en Attique : Platon, Xénophon, Xénocrate ; — trois ayant vécu dans les colonies grecques d'Occident : Empédoce, Épicharme, Xénophane) et dans la forme de leurs noms (trois d'entre eux commencent par le même élément *Xeno-* selon un procédé d'allittération fréquent chez Apulée). Et cette recherche de rapprochements tout extérieurs nous expliquerait en même temps pourquoi Apulée a mentionné Xénophon : le groupe *Xenophon historias*, dont la présence nous surprenait tout à l'heure, sert avant tout à renforcer le parallélisme et forme pour ainsi dire dans l'ensemble une « fausse fenêtre pour la symétrie », ce dont un rhéteur comme Apulée est particulièrement soucieux.

GEORGES MATHIEU.

Thomas à Kempis est-il l'auteur de l'Imitation ?

Les lecteurs de cette revue n'ignorent sans doute pas la découverte de deux manuscrits bas-allemands du xv^e siècle qui semble devoir réveiller la discussion concernant la paternité de

l'Imitation. Détail intéressant : ces deux mss. qui se trouvent actuellement à la bibliothèque communale de Lubeck proviennent du couvent de St.-Michel, une maison des Sœurs de la Vie Commune. L'auteur de la découverte, le Dr Paul Hagen de Lubeck, a publié dans les *Forschungen und Fortschritte* du 10 novembre 1926 un résumé du premier résultat de ses recherches, dont nous retenons ce qui suit :

Un des mss. portant le même titre que le deuxième livre de l'Imitation contient les chapitres qui correspondent, sauf 12 chapitres et de nombreux petits passages, aux livres II et III de l'Imitation ; M. Hagen prétend qu'il ne s'agit ni d'un extrait ni d'une rédaction incomplète de l'Imitation mais d'un traité que Thomas aurait inséré dans son œuvre et qu'il faut attribuer à un auteur d'un tempérament tout différent, se reflétant dans le style plus sobre, moins passionné, mieux adapté au thème des *Admonitiones ad interna trahentes* ;—

le texte du second manuscrit correspond de même aux chapitres 6-9 du livre IV et M. Hagen croit pouvoir prouver également que les chapitres 10, 12, 15 et 18 de ce livre reposent sur un traité antérieur et qu'en outre on peut distinguer au livre premier les additions de Thomas d'un original plus ancien (1).

Cet aperçu de M. Hagen a été complété avant la lettre par le savant professeur de Nimègue, le Père J. van Ginneken, dans un article paru dans l'hebdomadaire hollandais *De Nieuwe Eeuw* du 16 sept. 1926 sous le titre sensationnel : « *Geert Groote et Jan van Schoonhoven sont les véritables auteurs de l'Imitation. Thomas a Kempis rédigea leur oeuvre.* » Le Père van Ginneken n'hésite pas, en se basant sur des analogies, à identifier les mss. retrouvés comme étant des traductions de deux ouvrages de G. Groote, le *De conversatione Interna* et le *De Sacramento* ou

(1) Pour plus de détails M. Hagen renvoie le lecteur à ses articles publiés dans *De Beiaard*, janvier 1921, le *Zeitschrift fuer deutsches Alterthum*, t. LX, les *Studia Catholica*, juillet 1926, et à sa traduction en allemand moderne du texte des mss. : *Mahnungen zur Innerlichkeit, Eine Urschrift des Buchs von der Nachfolge Christi*, Lubeck, Max Schmidt-Roemhild, 1926.

De Communion. Le premier est resté inconnu, le second se trouverait dans un ms. du Provinciaal Genootschap de Bois-le-Duc. D'autre part Thomas aurait fait des emprunts à Jan van Schoonhoven e. a. pour la rédaction du chap. XIII du livre I et l'idée d'ajouter à son *Imitation* le livre IV consacré à la Sainte Communion serait due à l'annexe ajoutée par J. van Schoonhoven à sa grande collation sur la Passion du Christ traitant de l'Eucharistie.

Nous ne songeons pas à discuter ici les problèmes soulevés par M. Hagen et le Père van Ginneken, mais nous ne pouvons nous empêcher de penser que la façon dont ils présentent leur thèse doit avoir rendu perplexe plus d'un lecteur. Tous deux en effet imposent leurs conclusions avant de fournir les moyens de contrôle, c. à d. les textes originaux complets. Méthode précaire et dangereuse s'il en fût, même si la suite de la discussion devait leur donner raison. Aussi la riposte ne s'est-elle pas fait attendre.

Dans le premier numéro de la nouvelle revue *Ons Geestelijk Erf* (1), Dom J. Huyben O. S. B., prend la défense de Thomas. Textes à l'appui il prouve que les soi-disant emprunts à Jan van Schoonhoven se bornent à trois petites phrases et deux dictons (dont un d'Ovide et un de Senèque) et ne sont vraisemblablement que des réminiscences, dont Thomas d'ailleurs fait un usage très personnel. De même les emprunts au *De Communion* de G. Groote ne sont pour lui que des parallèles s'expliquant parfaitement par l'esprit de dévotion qui anime les deux auteurs. En eux-mêmes ils ne prouvent pas que Thomas aurait copié Groote. Cette preuve ne peut être fournie que par des documents historiques et l'étude philologique des textes.

Dom Huyben n'admet pas que Thomas, l'humble et enthousiaste admirateur de Groote aurait purement et simplement copié son maître sans le citer alors que dans le *Chronicon Montis Sanctae Agnetis* et sa *Vita Lidewigis* il nomme expressément ses sources. Le terme « componere » de la fameuse phrase de Busch *Thomas composuit libros Qui sequitur me* dont le Père van Ginne-

(1) Antwerpen, Centrale Boekhandel, I, 1, Janv. 1927.

neken tire grand argument en lui donnant le sens de *rédiger* n'est pas identique au « *componere* » du prologue de la *Vita Lidewigis* où il ne peut être séparé de son complément : *breviori ac planiori stilo (componere)* Dom Huyben n'admet pas plus que l'Imitation soit une œuvre de jeunesse et que les autres écrits de Thomas soient tôt tombés dans l'oubli, comme le prétend Hagen : Thomas aurait écrit l'Imitation à l'âge de 46 ou 47 ans et les statistiques prouvent que les écrits de Thomas dont il existe 300 éditions et traductions comptaient parmi les plus populaires du moyen âge.

Quant à l'argument principal tiré de la transcription intégrale du *De Conversatione interna*, il n'est guère décisif, parce que d'abord nous n'avons aucune certitude que Groote est l'auteur de ce traité qui ne figure pas sur la plus ancienne liste des ouvrages de Groote dressée à Deventer même en 1450 par Petrus Hoorn, et si même il en était ainsi on ne pourrait encore conclure d'une identité de titre à une identité de texte. Ce dernier argument Dom Huyben l'appuie par une démonstration intéressante appliquée à un fragment d'une lettre de Groote, portant le même titre que deux traités d'autres auteurs. Pour finir, il estime avec beaucoup de raison que le débat en question ne se résoud pas par des arguments logiques ou psychologiques et qu'il nous faut avant tout une édition diplomatique et non pas une traduction en allemand moderne du texte complet des manuscrits retrouvés. Attendons donc patiemment la publication de ce texte avant d'enlever à Thomas à Kempis tous les honneurs dûs à ... l'auteur de l'Imitation.

R. VERDEYEN.

P. S. Dans la Revue hollandaise *Studien* de février et d'avril 1927 le Père van Ginneken s'étend plus longuement sur la question. Dans ces deux articles, qui sont une réponse indirecte à la riposte de Dom J. Huyben, il s'efforce de prouver par des arguments d'ordre essentiellement psychologique que seul G. Groote peut avoir écrit les *Ammonitiones* et que les 26 derniers chapitres des mss. de Lubeck ne sont que le journal de la vie intérieure de G. Groote après qu'il fut frappé par l'interdiction de prêcher.

D'autres part il reconnaît qu'il a été trop sévère pour Thomas Celui-ci n'est plus un simple « rédacteur », mais un collaborateur, qui tout en ne comprenant pas la grandeur de l'œuvre de son maître a pourtant largement contribué à la valeur *littéraire et religieuse* de l'Imitation ! Singulière contradiction psychologique sur laquelle nous n'insistons pas, le Père v. G. renvoyant les intéressés pour la discussion des détails et des textes à une prochaine publication de la section néerlandaise de l'Institut des Lettres Modernes de l'Université de Nimègue.

Relevons toutefois, en rapport avec notre remarque concernant la méthode suivie dans cette question, les observations suivantes du Père v. G. : d'abord que la traduction de Hagen ne correspond pas toujours au ms. (p. 86, note 2), ensuite que le ms. de Bois-le-Duc, cité plus haut ne dit pas, comme on aurait pu le supposer, que le texte est de G. Groote, mais seulement que « c'est une doctrine de G. G. » (p. 280), et enfin qu'on ne sait toujours pas si les mss. de Lubeck ont transmis fidèlement « l'œuvre de Groote », dont l'original *latin* n'est pas encore retrouvé (p. 284).

R. V.

UN OPUSCULE RETROUVÉ.

Oratio Dominica 100. linguis expressa

par J.-B. Gramaye.

BRUXELLES 1622.

Jean-Baptiste Gramaye, né à Anvers en 1580, mort à Lubeck en 1635, fut un écrivain d'une prodigieuse activité. Il est connu avant tout pour les monographies historiques consacrées à des villes et des régions de son pays. Ses voyages développèrent aussi chez lui le goût des langues. La liste sommaire de ses œuvres, dressée par la *Bibliotheca Belgica* ⁽¹⁾, comprend 63 ou-

(1) *Bibliotheca Belgica. Bibliogr. gén. des Pays-Bas*, par le

vrages différents, et 36 rééditions. On remarque que 22 ouvrages n'ont pas été retrouvés par les rédacteurs de la savante bibliographie.

La plupart de ces ouvrages dont aucun exemplaire n'est actuellement connu sont signalés uniquement par une liste figurant dans certains exemplaires du *Specimen litterarum et linguarum universi orbis*, de Gramaye, Athi, J. Masius, (1622), in-4° (1). Cette précieuse liste, intitulée *Typographus lectori*, est évidemment dressée par Gramaye lui-même ; elle annonce aussi des travaux en préparation.

On a parfois émis des doutes sur son exactitude. Cependant, elle est rédigée avec soin, puisque l'éditeur ou l'imprimeur des ouvrages parus est généralement indiqué.

Parmi les ouvrages dont l'existence a souvent été considérée comme douteuse, il faut citer : *Orationes Dominicas* 100. *Linguis. Bruxellae, Pepermanus* (2). La liste le place immédiatement après deux ouvrages parus en 1622 : *Africam illustratam publicat Tornaci Quinquè. Specimen linguarum et litterarum orbis. Athi, Masius*.

Le professeur Félix Nève, dans son étude sur le *Specimen* (3),

bibliothécaire en chef et les conservateurs de la bibliothèque de l'université de Gand. Prem. série, T. XI (GNA-HAE). Gand-La Haye, 1880-1890. G. 117, f. 1-17.

(1) P. ex. Bibliothèque royale de Belgique, coté II, 10809, 4°.

(2) Voyez *Bibl. Belg.*, G. 117, f. 16. — Foppens, comme le fait remarquer STECHER (*Biogr. nat.*, VIII, 1883, col. 183) omet cet ouvrage (dont le titre commande cependant l'attention), sans doute parce qu'il le croit inexistant. — ADELUNG, *Mithridates oder allgemeine Sprachkunde mit dem Vater Unser als Sprachprobe in bey nahe fünf hundert Sprachen und Mundarten*, Berlin, 1806-1817, 8°, I, 652, le suppose identique au *Specimen*, lequel devait se terminer par 72 versions du *Pater* (annoncées p. 1 ; on ne les trouve du reste pas dans le volume). Adelung ajoute qu'il a vu prétendre quelque part que le recueil des *Oraisons dominicales* serait un appendice à l'*Africa illustrata*.

(3) *Examen hist. du tableau des alphabets et des langues de l'univers, que J. B. Gramaye a publié à Ath en 1622*. Gand, 1854, in-8°, p. 36-37 (extrait du *Messenger des Sciences historiques*, 1854).

a exprimé l'avis que le recueil qui nous occupe avait réellement existé (1).

Il avait raison. Nous avons retrouvé un exemplaire de ce curieux opuscule, témoin de l'intérêt que portait Gramaye aux questions linguistiques. Cet exemplaire est malheureusement incomplet, mais il nous en reste assez pour que nous puissions apprécier l'ouvrage.

En voici la description :

F. 1, titre : ORATIO DOMINICA || CENTVM ET AMPLIVS DIVERSIS || expressa Linguis seu dialectis ex || varijs Auctoribus Laudatis in || Libro de litteris & Linguis || Universi Orbis I. B. || Gramay || (vignette au monogr. du Christ, avec la lég. : NOMEN DOMINI LAVDABITIS) || BRUXELLAE || apud Ioannem Pepermanum Bi- || bliopolam iuratum, Typogra- || phumque ciuitatis, sub Biblijs aureis, 1622.

In-12 (*), 18 fnc (manquent les f. 5-8), sign. A2-B3 (A12 B6), pap. 137×187 mm., justif. 63×113 mm., impr. av. au. v. (blanc). du f. 2. — Léger cartonnage ancien.

F 1^v : blanc.

F. 2 : SERENISSIMAE Hispaniarum || Infanti, Principi Belgarum || ISSABELLAE CLARAE Eugeniae || Pietatis Speculo || Deuotionis Exemplari || Virtutum omnium Hospitio || Preces has Christi dictamen, || Christianorum Vota, || Auctor excerptis || & L. M. Deuouet || I. B. Gramay.

F. 2^v blanc.

F. 3 : Oratio Dominica dialectis cen — || tum gentium expressa

(1) Il se fonde notamment sur le fait que dans la dernière édition du *Monde* de PIERRE DAVITY, Paris, 1660, 7 parties, in-fo, l'opuscule de Gramaye est cité plusieurs fois comme la source d'une version du *Pater*, p. ex. pour le texte chinois (Partie V, p. 790) : « GRAMAYE, *Or. Domin.* 100. *ling.* » — Davity est en effet le seul auteur qui paraisse avoir eu cet opuscule en mains.

(2) Aux f. 3^v-10, et 4^v-9, trait noir imprimé au bord inférieur de la marge inférieure, indiquant où il faut couper la feuille avant le pliage.

ex Libro || I. B. Gramaye de litteris & || linguis orbis nostri
pro — || pediem lucem as — || pecturo.

Puis commence le texte. Une main du xvii^e siècle a ajouté à l'encre, avant la disparition des f. 5-8, les n^{os} d'ordre des versions (1-107). A partir du n^o 41, certaines versions sont en car. goth. Voici la liste des textes conservés ; nous citons les premiers mots de chacun d'eux ; nous indiquons éventuellement la source de Gramaye.

Sic orant Abyssini-Canarij.

[1]. Abbahn Schirfifu... — Reprod. par A. Müller (1), p.30 : Abessinorum in Camara prope Goam. Auctor. Grammaye ap. D'Avity Afr. p. 521. — Reproduit également par Chamberlayn, (2), 33 : Habyssinice, stylo camarensi propre Goam.

[2]. *Antiqui Aegyptij.* Theut habh atast... — A part quelques var., comme *Specimen*, 18, où Gr. dit : « Orationem Dominicam communicavit mihi Aegyptiaco et Nilotico sermone Bapt. Fererius sequens ». — Reprod. par A. Müller, 29 : Coptica quasi Antiqua. Auctor. Grammaye ap. D'Avity Afric. 297 ; Chamberlayn, 30 : Coptice stylo ut dicitur antiquo. Cet auteur dit dans sa préface : « est autem chaos vocum Aegyptiacarum, Hebraicarum Graecarumque quae nunquam uti hic conjunctae sunt, in lingua Coptica fuerunt in usu, sed ab Auctore Grammaji effictae, linguae Copticae ignaros hucusque illudere quaesiverunt ».

[3] *Aeolis-Thessalonici.* Pater himo... — Comme dans *Specimen*, 10, *Aeolica* : « Oratio Dominica prout eam efferunt Thessalonicensi Episcopo subditi, communicavit mihi Episcopus Montis Sancti Bruxellae hoc anno 1622 versatus, quae talis est ».

[4] *Aethiopes Angolae.* Tata a monte... — Comme *Specimen*, 22 : « ... cum oratione dominica [Aethiopica] quam tamen mihi videre non contigit, cujus loco hic subjiciam Nigrorum orationem, qualem meus mihi Aethiops interpretatus est ». Ce texte n'est donc pas en réalité pour Gr. de l'*éthiopien* (v. du reste un

(1) THOMAS LUDEKENIUS [= A. MÜLLER]. *Oratio orationum* Berolini, 1680, 4^o.

(2) *Oratio dominica in diversas omnium fere gentium linguas versa... editore* JOHANNE CHAMBERLAYNIO. Amstelodami, 1715, 4^o.

vocabulaire différent, *Specimen*, 12). Le nom d'*Aethiops* semble désigner chez Gr. la plupart des nègres (*ibid.*). — Reprod. par A. Müller, 29 : « Angolana. Auctor. Grammaye ap. D'Avity, Afr., p. 471. — Adelung, III, 224, ne sait à quelle peuplade rapporter ce texte.

[5] *Afrolycibi*. Aba-no shipso...

[6] *Alemanni*. Vatter vnser... — Copié de Roccha (1), 373 : Helvetice conscripta.

[7]. *Ammonici*. Abbah nun... — Comparez *Specimen*, 18 : quomodo lingua Ammonia Aegyptiacae propago... — Ce texte rappelle le syriaque (voyez n° [94].

[8]. *Anglo-Saxones*. Our Father vuhiche... — Copié de Roccha, 373, Anglice.

[9]. *Armen̄*. Hair meror... — Comme Roccha, 371 et Duret (2), 727, 2° texte.

[10]. *A. Assyri*. Abun d baschmaio... — Comme Roccha, 370, Oratio Syriaca vel Chaldaea. Même texte plus bas, [94] *Syri*. Comp. le texte syriaque d'Adelung, I, 340, d'après le N. T. de Gutbier, 1664.

[11]. *Arabes*. Abana lladi... — Comme Roccha, 371.

[12] *Attici moderni*. Pater himon...

[13] *A. Belgae*. Fadere onsne di gy sidet inde Hemele. Gehielliget moet sijn v neame. Toekommoet moet ons uvve Rijcke. Vvvene vville moet gesciendene inde Hemele als up der aerden. Verleene ons huden det dagelicxe broode. End brengnet ons niet in bekorin- ||

Ici manquant les f. 5-8.

F. 9 (car. goth.) tan thain... theamma vbilin. — Fin du texte gothique.

[42] *A. Helamitae*. Phedaromos ol bude... — Ressemble à [74] *Parthi. Persae*.

[43] *Hispani*. Padre nuestro que estas... — Comme Roccha, 368.

(1) *Bibliotheca Apostolica Vaticana...* a Fratре ANGELO ROCCHA a Camerino commentario ... illustrata. Romae, 1592., 4°

(2) CLAUDE DURET. *Thresor de l'histoire des langues de cest univers...* Coligny, 1613, 4°.

[44] *Hungari* (car. goth.) Miattyank ki vagy... — Copié de Roccha, 373.

[45] *Hetrusci*. Aceifu ekiloha scipsup...

[46] *Hebraei*. Avinu sciebasciamaim...—Copié de Roccha, 366. Comparez Chamberlayn, 2, Rabbinice.

[47] *A. Heluety* (car. goth.) Fatter ynser du... — Copié de Roccha, 373, lequel semble bien ici reproduire C. Gesner ⁽¹⁾, 41.

[48] *Hiberni*. Air nathir... — Copié de Roccha, 374.

[49] *A. Illyrici*. Ocziehez nasc ktori... — C'est du polonais ; copié de Roccha, 375, Polonice, texte placé sous un autre, intitulé Illyrice vel Slavonice ; Gramaye a confondu.

[50] *Iacobitae*. Aban llad sissa... — C'est de l'arabe. Comp. [11] Arabes, et [83] Saba Melindij. Voyez F. Nève, 27, à propos de l'alphabet *jacobitique* du *Specimen* : « Ici Gramaye paie tribut à la fausse idée qu'on se faisait de l'alphabet *copte* en dehors de l'Égypte... Les chrétiens, dont le *copte* était la langue ecclésiastique en ce pays (Égypte), ont adopté après l'Hégire l'usage de l'Arabe dans la vie publique. »

[51] *Iones Africani*. Abraham : hopluxi...

[52] *Ismaelitae*. Auino sciebasera moi.. — Même texte que [46] *Hebraei*, avec variantes dues semble-t-il en partie à une copie hâtive.

[53] *Illyrici*. Occe nas, ky iesi... — Copié de Roccha, 375, Illyrice vel Slavonicac.

[54] *Itali*. Padre nostro... — Comp. Roccha, 358.

[55] *Indi*. Atanauerphinao. Schif faik...

[56] *A. Islandi* (car. goth.) Tait ws siarde... — Copie défectueuse d'une version scandinave non identifiée.

[57] *Islandi* (car. goth.) Bader vor, sin ert... — Copié de Roccha, 374.

[58] *Latini*. Pater noster...

[59] *Lappones* (car. goth.) Hisameidhen ioko... — Texte fin-

(1) *Mithridates*, Tiguri, 1555. — Gramaye n'a pas utilisé Gesner, dont le texte diffère presque partout notablement du sien. Les ressemblances éventuelles ne proviennent que d'une influence indirecte.

nois ; comp. Chamberlayn, 72, Finnice, et Adelung, II, 757, Finnisch. Le lappon est très différent (Chamberlayn, 83, Lapponice ; Adelung II, 762-764, Lappländisch). — Le même texte est reproduit plus bas ([69] *Moscovitae*).

[60] *A. Ligures*. Pader noster qui sit... — Dialecte italien.

[61] *A. Longobardi*. Nospiter caelesto... — Texte latin quelque peu romanisé.

[62] *Lusitani*. Padre nosso que stas... — Copié de Roccha, 374.

[63] *Leodienses* (†). Nos peer k esta ciel, santfe so ti non. Ti Roam non auien. Ta volonteï so faict en l ter com al ciel. Dene no nos pen ktidien aiourdu. E pardon no peche com no pardonn no detteu. E nos indu ni en tentation, men deliure no dmal Amen — Comparez [102], *A. VValones*, et [103] *VValones*.

[64] *Lithnani* [= *Lithuani*] (car. goth.) Mus tabes kas tu... — N'est pas du lithuanien, mais du letton ; comp. Adelung, II, 715, Kurisch (†). Concorde presque avec Chamberlayn, 87, Werulice. — Voyez le même texte plus bas, [86], *Sarmatae*.

[65]. *Lydilibici*. Abnech spesobska...

[66] *Maronitae*. Pater mon : ho en toranis... — Dialecte grec.

[67] *Marsigni* (car. goth.) Fater war som er... — Dialecte suédois. Presque exactement comme Duret, 769, langue suessienne, et Adelung, II, 315, Gothländisch. — Le même texte figure plus loin : [71] *Osi*, et [97] *A. Tartari*.

[68]. *Medo Mauri*. Abinna phimhah...

[69]. *Moscovitae* (car. goth.) Isameidhen ioko... — C'est du finnois ; v. le même texte plus haut [59] *Lappones*.

[70]. *Nubiani*. Eadesia i Deuel...

[71] *Normanni* (car. goth.) War uns der dha... — Dialecte allemand.

[72] *Osi* (car. goth.) Fader war som... — Dialecte suédois. Voyez [67] *Marsigni* et [97] *A. Tartari*.

[73] *Pannonnes* (car. goth.) Dcziecz nasch ktorp... — Texte

(†) Nous donnons en entier cette version intéressante.

(*) Adelung, II, 711 : ce terme de *Kurisch* désigne en Courlande la langue lettone en général, et non le dialecte régional.

slave intermédiaire entre le polonais et le bohémien de Chamberlayn, 79.

[74] *Parthi. Persae.* Phedar omos ol ham dar... — Ressemble à [42] *A. Helamitae.*

[75] *Poloni* (car. goth.) O Oycze nas ktorijs... — Source non identifiée.

[76] *Phryges.* VVs haita dvv derst... — Texte *frison.*

[77] *Pedemontani* (car. goth.) Phader noster qui hia...

[78] *Pruteni* (car. goth.) Fayn sobri hagime...— Chamberlayn, 85, *Prutenice* est du vieux-prussien.

[79]. *Prouinciales.* Nostro Pare qual se...

[80]. *Rheti* (car. goth.) Bab nos quel tij... — Romanche ; comme Roccha, 374, vernaculo Rhetorum sermone, quem vulgo Romanum appellat.

[81] *Romanici.* Padre nostre essendo... — Latin avec vague influence du roumain.

[82] *Sabaudi.* Notron pare qui eè cier...

[83] *Saba Melindij.* Aban ladi sissan... — Texte arabe. Voyez A. Müller, 39, et Adelung, I, 382. (*Melindanisch* se rapporte au nord de la Basse-Éthiopie).

[84] *Sardi.* Babbu nostru qui ses... — Comme Roccha, 376, ex communiori lingua, extra civitates.

[85] *Sardiberici.* Padre nostru qui estas... — Comme Roccha, 376, Sardorum oppidanorum lingua.

[86] *Sarmatae* (car. goth.) Tabes mus kas tu... — Texte letton ; comme [64], *Lithuani.*

[87] *A. Saxones* (car. goth.) Fater yns this ma...

[88] *In. Scoti.* Vr fater abiche Art... — Comparez [93] *Scoti.*

[89]. *Sovitzero Suevi* (car. goth.). Vhatter vnser dher...— Texte remarquable par le nombre d'h insérés partout.

[90] *Sinenses.* Sci gin ta fu... — Copié de Roccha, 376. Comparez Adelung, I, 58 (chinois des mandarins).

[91] *Scyri* (car. goth.) Thebab och lquelchin... — Indéterminé (1).

(1) Roccha, 361 : « Sciri vel Scyri, idest Stirij, vel Stirenses, a Gothis oriundi ».

[92] *Siluestves*. Ore rure vbacpe... — Tiré de Duret, 944. C'est la *Mexicana* de Müller, 59. Ce n'est cependant pas du mexicain (v. le texte mexicain d'Adelung, III c., 100). Le nom de *Sauvages* désignait généralement les Caraïbes ; le mot vbacpe (vuacpe) seul paraît se retrouver dans les textes caraïbes d'Adelung, III, b, 572-673.

[93] *Scoti*. Our Fader quhilkar... — Dérive de Duret, 874. Comp. A. Müller, 45. — Voyez ici également [88]. In. *Scoti*.

[94] *Syri*. Abun d baschmaio... — Copié de Roccha, 370, Oratio Syr. vel Chald. Comparez le suivant. Voyez [10] *A. Assyri*

[95] *Talmundici Chaldaei*. A bon ascar debismaia... — Copié de Duret, 405. Comparez Adelung, I, 374, Chaldäisch.

[96] *A. Teutonice* (car. goth.) Fater yns vom himle...

[97] *A. Tartari*. Fader vvar som er... — Dialecte suédois. Voyez [67] *Marsigni* et [72] *Osi*.

[98] *Turcae*. Bisum babamus... — Comparez Chamberlayn, 11, Turcici, et Adelung, I, 467.

[99] *Tubaliberi*. Faino schilemo...

[100] *Vascones*. Gure'aita cerule... — Comp. les textes basques de Chamberlayn, 43, Cantabrice, et Adelung, II, 28, n° 103, dialecte de Basse-Navarre, d'après le N. T. de 1571.

[101] *VVandali*. Padre nostro cui sia... — Dialecte espagnol.

[102]. *A. VValones*. Patre nostre cui esta... — N'est pas du wallon, mais un parler offrant une vague ressemblance avec le ladin (Engadine) (¹).

[103] *VValones*. Nos Peer qui et au cieus, santifié soi te nom, adueen ton Reiam, ta volöté so fait en terre cōme es cieus donne noy aiordui no pain cotidien & pardonné no det comme no perdonno à no dettens, & ne no in indu en tentation, mais deliuré noz des mans, Ainsi soit-il. — Diffère de Chamberlayn, 67, Leodice sive Vallonice. Même texte (sauf variantes gra-

(¹) Comp. Adelung, II, 733 (à propos du « Römisch-Slavisch, oder Walachisch ») : « Die Herausgeber der Vaterunser-Sammlungen, selbst die bessern, haben *Walachisch*, *Wallisch* oder *Wallisisch*, *Wallonisch* und *Wälsch* oder *Chur-Wälsch* (welches auch Romanisch heisst), häufig verwechselt ».

phiques) dans Adelung, II, 596 («956 »), Flandrisch, d'après Patr. Gordon, *Geographical Grammar*, 127.

[104] *VVallachi* (car. goth.) Water noi statis... — Parler roman avec influences germaniques.

[105] *VValli*. Yn Tadini yr hron... — Gallois; comparez Adelung, II, 153, n° 115, Heutiges Wallisisch. Différent de Roccha, 371, Oratio Aramaea. N'est pas non plus copié de Gesner, 13^v.

[106] *Ynglesi*. Our father arte in heauen...

[107] *Zingari* (car. goth.) Babauo erlatio... — Source non identifiée. Roccha, 364 : « Zingari, vel potius Zigari... Quamvis autem hujusmodi hominum colluvies omnium fere Europae linguis utatur, quandam tamen sibi propriam linguam, vocabulis fictitiis inventis, excogitavit, eaque persaepe utitur, ut ab aliis non intelligatur ».

Ce recueil, comme d'autres ouvrages de Gramaye, manque de critique. Il paraît avoir été constitué à la hâte : le même texte revient sous plusieurs noms (la bizarrerie de certains noms n'est pas imputable à Gramaye mais à son temps), les textes sont mal corrigés, le classement n'est alphabétique qu'approximativement.

Le *Specimen* ne contient pas les 72 versions du *Pater* qui y sont annoncées à la page 1. On peut croire que l'auteur, ayant recueilli de nouveaux textes, n'a pas voulu retarder pour cela le lancement de son *Specimen*, vrai prospectus d'un grand ouvrage qui ne vit jamais le jour. Mais aussitôt après, il a publié sa collection séparément (on se rappelle que dans la fameuse liste, elle suit immédiatement le *Specimen*).

Malgré ses défauts — qui lui sont communs avec beaucoup d'autres recueils similaires — sa collection de 107 versions du *Pater* fait honneur à Gramaye. Nous avons tenu à en donner le plus vite possible une description sommaire. L'opuscule mériterait du reste, nous semble-t-il, d'être publié in-extenso.

Mai 1927.

AUGUSTE VINCENT

Over de Nederlandse zacht korte o in het Brussels, en nog wat.

Het doel van dit opstel is, de woorden met zacht korte o, die in het Brussels met u (d. i. oe) worden uitgesproken op te zoeken en te bewijzen dat die oe heel waarschijnlijk vroeg mnl. o was, niet Wg. u is gebleven. Ik baseer me daarvoor op plaatsnamen.

Onze Nederlandse ö kan drieërlei oorsprong hebben :

1. Mnl. ö uit ě voor gedekte r, gewoonlijk na metatese : bord, dorsen, vorst (v. h. dak) worden, etc.
2. Mnl. ö, ä, door analogie in het enk. imperf. van alle werkwoorden der klasse binden, vechten : ik bond.
3. Uit Ug ö en ü (¹).

Het is mij om dit laatste geval te doen.

De Idg ü bleef (terwijl Idg ö in germ. ä was overgegaan) in 't germ. ü, werd echter ö voor a, o, e (a-umlaut) van de volgende silbe ; b.v. ohd. sunu (zoon) naast ohd. joh (lat. iugum).

De a-umlaut van de ü (ook die van i > e) was gemeen-germaans, waarsch. urgerm. : om het te bewijzen steunt men op de naam van de Goten die bij Tacitus: Gotones, Gothones, luidt, bij Trebellius Pollio, Ammianus Marcellinus e.a. ook een o vertoont (²).

Urg. ü had zich in het oude Westg. als ü bewaard :

- 1) vóór een ü, i, i, of j der volgende silbe.
- 2) vóór een lange nasaal en vóór een nasaal + muta : bv. ohd. sunu, tumb, os. stum(m), stunda, enz.

Owgm. ö en ü werden in het Ndl. in gesloten silben ö echter zo in de uitspraak (van sommige noordnl. dialecten

(¹) J. VERCOULLIE, *Schets eener hist. gr. der nl. taal.* Gent 1922 4^o uitg., p. 24.

(²) W. STREITBERG, *Urg. Grammatik.* Heidelberg 1896, 1^o uitg., §§ 69-71.

altans) dat ò (o^a, zgn. scherpkorte o) aan owgm ò beantwoordt, ó (o^u, zgn. zacht korte o) aan owgm ü : voor het Algemeen Beschaafd en het Gelders dialect leze men daarover : W. van Helten, over de Ndl. scherpkorte en zacht korte o in Tijdsch. voor Ndl. taal- en letterkunde (Leiden) dl 26 (1908), p. 145-156.

Ik laat hier een lijstje volgen van woorden met ou voca lisme (voor het meerendeel altans is het te bewijzen), die in het Brussels met u⁽¹⁾ worden uitgesproken. Met L duid ik die aan, die ook zo in het Leuvense dialect voorkomen ⁽²⁾ en met A die in het Aalsterse ⁽³⁾ :

Vóór b : Knubəl (L. A.) (Knobbel).

slubərə (slobberen, slordig zijn, bij het eten).

Vóór d : inguʂnum (in gods naam (L).

Vóór f : (in-)dufələ (indoffelen A).

duf (dof) (L, A) ⁽⁴⁾.

fufələ (foffelen) (frutselen).

kalufər (kaloffer) (een groot, lompe ding) (L.)

klufərs (kloffers) (lompe schoenen).

lufər (loffer) (grote, onbeschofte kerel) (L).

pantufəl (pantoffel) (L).

pufə (poffen) (op krediet kopen) (L. A.)

sluf (slof) (pantoffel) (L.)

stufə (stoffen) (pochen) (L.)

Vóór k : buk (bok) (L).

buktant (baktand, kies) (A).

pukə, pukskəs (pokken) (L. A.)

⁽¹⁾ Ik bedien mij van het fonetiees schrift van L. SCHARPÉ : *Nederlandsche Uitspraakleer*, Lier, 1912. -- Het ontbreken van sommige fonetieese tekens heeft me gedwongen ze door an-, dere, niet bij Scharpé opgegeven, te laten vervangen.

⁽²⁾ L. GOEMANS, *Het Dialect van Leuven*, in *Leuv. Bijdr.* 1897, p. 39.

⁽³⁾ PH. COLINET. *Het Dialect van Aalst*, in *Leuv. Bijdr.*, 1896, p. 33.

⁽⁴⁾ Als bnw. van het weer : zwoel ; als znw. slag, stoot, in 't geniep, ook wind. Is dus niet het woord doof, zoals men al heeft gezegd.

slukə : slukər (slokken) (gulzig slikken ; een schraap-
zuchtig mens) (L. A.)

Vóór m : dum (dom) slaperig) (L.)

dump (damp, Kil 1599, p. 91 : domp, damp).

in dumbak ligə (bewustloos liggen) (¹).

Avərgum (Auderghem).

kumə (kom, bassin) (L.)

klump (klomp) (L.)

lumərtə (lommer : schaduw).

lump (lomp) (L.)

(m)umbakəs (met aphaerese van de *m* voor : mom-
bakkes).

um *in* ruməndum (rond ende om).

pump (pomp) (L.)

gruməl (grommelen) (ontevreden mompelen).

truməl (trommel) (L.)

sumə (L.) (som).

suməgə (sommige).

stum (dom ; stom) (L.)

stump (stomp) (slag).

nk of ng : duŋkər (donker) : — uŋər (L) honger ; — juŋk (L)
(jong) : — luŋənə (longen) : — luŋke (lonken) (L.)
(aandachtig kijken) : — mənūŋkəl (L) (mon oncle) ;
— pruŋkapəl (pronkappel) (pompoen) ; — ruŋkə (ron-
ken) (L.) — tuŋ (tong) (L) — vuŋk(ə) (vonken (L.)
— alsook de praet. s., praet. pl. en part.praet. der ww.
der III.Klasse met n+k als : druŋk, druŋkə, gedruŋkə
(dronk, dronken, gedronken) : — ook in guŋk (ik, hij
ging) : — guŋkə (wij, zij gingen).

Vóór p : pup (pop).

Vóór t : but (bot) (van het mes gezegd).

Verder kennen we nog u in : nəmbuŋəl (= bondel d. i. bun-

(¹) Door volksetym. « Anlehnung » aan dom uit ombacht
d. i. onmacht (cf. Mnl) = onmacht.

del, b. v. stroo) en in brubələ (als dit borrelen is : cf. Colinet, o. c., § 15, 4^o).

Behalve foffelen, kloffer, kaloffer, loffer, stoffen, indoffelen gonk, die dialekties zijn ; menonkel, pantoffel en pop, die aan het Lat. of Rom. ontleend zijn, en poffen, pokken, slokken en borrelen, ook (m)ombakkes en (d)ombacht kommen alle andere bij van Helten (o. c.) voor.

Hij citeert er echter nog andere met o^u die in het Br., of ook met o^u (niet u) voorkomen, als : tobbe, mocht, scholle, vol, wol, wolf, wolk, op, bosch, mossel, mosterd, vocht, hond, grond, etc. (en ik konstateerde, alle praet. en part. praet. van wkw. der III Klasse met n+d : vond, gevonden, etc.); of met y als : bocht (vuil), schop (spade) : alle die op r+kons. hebben ö : dorst, worm, etc.

Opvallend is het woord pokken, dat in het Br. Leuv. en A. met u voorkomt, bij van Helten met o^a !

Op pag. 40 (*Leuv. Bijdr.* 1897, in aanm. 2) stelt schr. de vraag, of deze u uit de oorspronkelijke u is gebleven, ofwel door o tot u is teruggekeerd. Ik geloof dat het antwoord eenvoudig is, dat Wg. ũ eerst o^u geworden is, welke o^u zich later verder ontwikkeld heeft tot u, want onze dialekten hebben zich merkkelijk verwijderd, reeds in de M. E., van de oorspronkelijke eenheid van het westnederfrankies dialect dat hier gesproken werd : ik wil maar wijzen op een analogiese ontwikkeling, maar van ö^u, naar u in het Br. muke (maken) dat de o^u bewaarde als ze kort was : mō^ukt (maakt).

Ik meen ook een bewijs voor mijn stelling te vinden in twee plaatsnamen, die in de vroege M. E. o vertonen, later u, maar bij de onvaste, zoniet onbekende etymologie ervan mogen we twijfelen aan de oorsprong der o uit w. g. u : nl. Groelst ⁽¹⁾ (Ukkel) en Boendael ⁽²⁾ (Elsene) die luiden :

¹ Met paragogiese t uit *grols*, d.i., *grol*+s. Voor s, cf. : Erp-s, Wer-s-beek ; *grol* is misschien de zwakke graad bij mhd *grēllen* : laut schreien (cf. hd. *grell* ; ags. *gryllan* : grell tōnen. — Kluge, *Et. Wtb.*, 1910, p. 180).

⁽²⁾ Ablautend bij baan, beun, misschien boenen.

1197 : Gerolst (cart. afflig. 307).

1203 Grols (ib. 323).

1210 : Groles (Arch. Eccl. (Rijksar. Brussel) 5566).

1246, 1253, etc. Grols, etc.

Vanaf 1346 : Groelst (let op : 1399 Groylst, Rekenkamer
44828, fol. LXVIIJ^{ro}.)

1432 : Groyelst, (ib. 44830, fol. LXXIJ^{ro}.)

1233 : boendaele (Arch. eccl. 6442).

1234 : bondale (Miraeus Foppens Op. dipl. I, 745).

1234 : bondale (A. eccl. 5568).

1236 : Bondale (A. Eccl. 6569) etc.

Vanaf 1346 boendale (let op het 18 eeuwse Boyndael (Kon. Bibl. Hss. II 3260) en de volksuitspraak, die soms bu¹ndul (d. i. met gepalataliseerde u) soms bo¹ndul luidt).

Heel karakteristiek voor o>oe is het opschrift boven een tekst, dat een kopist uit de XVI^e eeuw (te oordelen naar het schrift) plaatste in een cartularium van de Abdij Ter-Kameren (Elsene-Brussel) (Kon. Bibl. Hss.. 13540), fol. CCCCLV^{ro} (117) en en CCCCLVIJVO (119) n. l. Boendale, blijkbaar een poging om met die grafie de uitspraak nauwkeuriger weer te geven. Hiermee wordt de overgang heel duidelijk :

ó (d. i. ou) om tot u te geraken, moest passeren langs o (zie de tabel bij Scharpé, o. c., p. 16) (1).

* * *

Ik zou bij die gelegenheid de aandacht nog willen vestigen op een ander Brussels verschijnsel, nl. $\xi > ei > a^1$ (bij de klankverbinding $eg > ei$ is dit van zelf begrijpelijk). De ξ wordt dus een diftong ei, die later ai wordt, tot er niets meer overblijft dan een gepalataliseerde a, waarbij de volgende kons. ook gepalataliseerd wordt, zo in :

drasø (dretsen, hard regenen) (*).

(1) Vgl. in saks.plaatsn. : Kat voor Kot na ca. 1400 in Catwijk, ook in Barneveld voor Borneveld (dus o > a). N.G. N. III 343 en III 366.

(*) Vandaar het Brusselse Frans : *la drache (nationale), dracher.* -

klaşø (kletsen, gooien met een kletsend geluid).

klaş (zweep).

maşø (metsen, metselen) en maşøɾ.

kardaş (kardets, een heel dikke knikker).

aşel (Kil. 1599 p. 188 kent : hetse bruxel. j. flambeel Fax.).

kaşe (doortastend, snel werken : ketsen).

nen kaş (en kaşkə) (kets, ketske) een kleine, smalle, steile weg (b.v. op de glooiing van de baan).

slaş (slets, pantoffel).

smaşø (onder het eten de beweging van tong en tanden laten horen. Schuermans VL. Id. (I, 1865-70) p. 631, geeft daarnaast ook smijtsen aan; en vgl. ook 1750 : ravijs, ravaets (soort van vlonder, bruggetje?) (Cartes et pl. mss. 2328 Rijksarch. Brussel).

Daarnaast met a :

den as (= handvat, v. e. mand, bv., mnl. heise (Verdam, III, 288) en maşø : dienstmeid (Kil, p.311 : Meyssen j. meydsen Puel-la-Ancilla. Gal. Mechenne) (†) (Ook in Leuven).

Dat we wel te doen hebben met ai<ei<ë wil ik nog tonen met historische bewijspplaatsen van enige plaatsn., nl. :

Elsene, Elterken (Elsene), Geleysbeek (Ukkel).

Elsene (in de M. E. eerst elsele, dan elsene) is 1661 Eylsen (Wijkboeken I, 107, art. 84, R. A.) 1669, Eylsen (Scab. griffie 4246, fol. 60^{ro}), 1698, zelfs aelsen (A. eccl. 5706) en luidt nu in het dialekt aldaar : ailşø.

Het Elterken (de gewijde boom op Elsene) luidt in de M. E. elterken (‡), maar reeds 1444 : ten eylterken (A. E. 5788, bl. 3) in 1698, zelfs : ter Nailterken (Wijkb. I, 107, art. 355).

De geleysbeek (op Ukkel) na glatbeke en gletbeke te zijn geweest, wordt eerst in de xviii^e eeuw geleysbeek (C. plans gravés, 531, R. A.).

Deze overgang van ë> ei komt dus niet alleen voor ts, maar ook voor l (+ een dentaal) voor.

(†) Het woord maske (meisje) gaat dus terug op een vorm meysen + dim. suffiks -ke (en komt niet direkt uit een wgm *mask-voort); cf. W. Vl. kuksje, van keuken etc. (VERCOILLIE, *Hist. Gr.* 1922 uitg. 4, p. 111, n. 1).

(‡) Eenmaal (1252) alterken (A. e. 5571), schrijffout?

Wel kent het Mnl. overgang van oorspr. e of i tot ei met of zonder daaropvolgende i of j, dikwijls vóór n: eynde, seinden, heilt; leizen (lezen) gi spreict, ook weich (= wech) (zie van Helten, Mnl. Spraakk. Groningen 1887, §§ 60 en 61). Maar dat korte e, ei wordt, mag ons bevreemden.

Nu, het Brussels dialect heeft een neiging tot palatalisering, of zoo men wil, tot het ontwikkelen van een i-naklank achter korte vokalen en wil de lezer nu de hogerop aangehaalde oude vormen van Groelst en Boendael nog eens lezen, dan zal hij zien dat die neiging al heel oud is, (daar was het vóór l en n+den-taal): zo spreken wij van een buike (bootke); — taïke (takje); — bry¹ke (broodke); bij de van voren in de mond gearticuleerde ts en de l, waarvan Scharpé (o. c., § 50) zegt dat de « klankkleur van de dus gevormde « vlakke » l herinnert aan die van de ongeronde palatale vocalen » werd die ontwikkeling e>ei dus nog begunstigd (1).

Elsene-Brussel.

A. C. H. VAN LOEY.

NASCHRIFT.

Voor de dialektale overgang van zacht korte o tot u voege men nog volgende voorbeelden bij:

1) 1382: de *zebroecht*, maar in 1432 nog: *de zebroecht* (Ukkel; Cijnsboeken 44826, f^o xxxixro, resp. 44830, f^o lxxijro.)

2) het woord *blok*, afgesloten stuk land (zwakke graad bij *be-luiken*) in de plaatsnamen:

1540: aen *Thomblock* (Arch. eccl. 5682) maar:

1717 *Tombloeck* (Bibl. Royale, mss. 13537, f^o 11, n^o 1).

xviii^e eeuw: Molkemans *bloeck* (Arch. eccl. 5665, f^o 148).

1447: *dborrebloeck* (Greffes scab. 9539, f. 4vo, Arch. Roy.)

waarvan de eerste twee op Elsene, de derde op Ukkel liggen.

3) Verder nog op Elsene: *Hulshocht* (A. eccl. 5682) dat in de xvi^e eeuw volksetymologies *Hulshoek* wordt (ibid.)

(1) Dat verschijnsel (dat in den beginne aanleiding heeft gegeven tot den umlaut) is algemeen: cf. Fra. faillir (Lt. *fallire) - seigneur (seniore) - grieks *φαλτω* (**φαι-γω*) ook got. haubith staande voor *haufuth (cf. o.n. haufudh) naast lt. caput. Cf. TE WINKEL. *Inleid. tot Geschied. der Nl. Taal*. Culemborg, 1904, p. 172 vlgg.)

Un testament inédit de l'Empereur Charles IV (18 octobre 1377)

L'empereur Charles IV laissait à sa mort (29 septembre 1378), en partage à ses trois fils Wenceslas, Sigismond et Jean de Gōrlitz un riche héritage territorial qui, outre deux électorats — royaume de Bohême et margraviat de Brandebourg —, englobait la Lusace et la Silésie. Il a manqué aux historiens allemands et tchèques, tels Pelzel ⁽¹⁾, Palacky ⁽²⁾, Lindner ⁽³⁾ des données précises pour comprendre le problème que ce partage a posé. Certains se sont rabattus sur des textes de chroniqueurs, d'autres sur des documents postérieurs pour établir approximativement ce que furent ses dispositions testamentaires : tous cependant étaient convaincus qu'il les avait écrites et s'étonnaient de n'en pas avoir retrouvé de traces. Il a fallu attendre jusqu'en 1892 avant qu'un testament, daté de Prague, le 11 décembre 1376, fût découvert par M. L. Schlesinger ⁽⁴⁾ et publié par lui. Nous avons eu la bonne fortune de découvrir la copie d'un autre testament postérieur de près d'une année (18 octobre 1377) ; ce document que nous publions ici est, croyons-nous, le testament définitif.

Nous ne pouvons ici montrer toute l'importance de cette

⁽¹⁾ Frans Martin PELZEL, *Geschichte Kaiser Karls des Vierten, Königs in Böhmen* (Dresden 1783), p. 896, et *Lebensgeschichte des Römischen und Böhmisches Königs Wenceslaus*, (2 Bd. Prag. 1788-1790), I, p. 45.

⁽²⁾ FR. PALACKY, *Geschichte von Böhmen* (Bd. 1-5. Prag. 1836-1867), II, ?, p. 398 et suiv.

⁽³⁾ TH. LINDNER, *Geschichte des deutschen Reiches unter König Wenzel* (2 Bd. Braunschweig, 1875-80), Bd. I, p. 66-68 et Beilage V, p. 394-396.

⁽⁴⁾ L. SCHLESINGER, *Eine Erbtheilungs- und Erbfolgeordnungs-urkunde Kaiser Karls IV* (MITTHEILUNGEN DES VEREINES FÜR GESCHICHTE DER DEUTSCHEN IN BÖHMEN) 3 Jahrgang, 1 Hft, 1892-93, p. 1-13.

découverte, ce serait faire l'histoire de l'Allemagne et celle de la maison de Luxembourg, dont deux membres, Wenceslas et Sigismond, ont occupé le trône impérial, pendant la fin du xiv^e et le début du xv^e. Contentons-nous pour justifier la publication de notre texte dans cette revue, d'en montrer deux aspects qui intéressent notre histoire nationale pendant cette même période.

Charles IV a eu une politique « lotharingienne » que tous ses historiens — sauf Lindner — ont totalement négligée ou ignorée. Elle fut guidée plus par l'intérêt dynastique que par celui de l'Empire. On ne peut oublier que la maison de Luxembourg est originaire de chez nous, que le frère de Charles IV, Wenceslas était duc de Luxembourg et qu'il avait épousé Jeanne, la riche héritière des duchés de Brabant et de Limbourg. Suivant la convention de Maestricht (février 1357) — victoire diplomatique de l'empereur —, ces derniers duchés devaient passer à la Couronne de Bohême en cas de décès des deux époux sans postérité. Cette dernière éventualité s'était réalisée. Mais dans l'entretemps, le comte de Flandre, Louis de Male, agissant au nom de sa femme, sœur de Jeanne, avait réussi à faire signer par Wenceslas et Jeanne l'arbitrage d'Ath ⁽¹⁾ et à obtenir de ceux-ci une série de concessions qui constituaient en fait une reconnaissance des droits de sa femme à l'héritage de Jeanne.

Peu après la rédaction du premier testament, en 1377, un quatrième fils, Henri, naquit dans la famille impériale ⁽²⁾. Cette naissance ramène l'attention de Charles IV sur le règlement de sa succession. La part des trois aînés était précisée; pour ne pas trop diviser leurs possessions et pour ne pas les mécontenter, il n'entend pas diminuer leurs lots. C'est pour fixer celui du cadet (§ 28) que, immédiatement après avoir rédigé ses dernières volontés, il entreprend, au cœur de l'hiver de 1377, un voyage en France et dans les Pays-Bas. Il lui destinait le

(1) Cf. à ce sujet H. LAURENT et F. QUICKE, *La guerre de la succession du Brabant* dans la REVUE DU NORD, t. XIII (1927), pp. 115 et suiv.

(2) Et plus loin, p. 260 note 2.

Brabant, le Limbourg et le Luxembourg à tenir en fief de la Couronne de Bohême. Nous dirons ailleurs pourquoi il ne réussit à obtenir des garanties que pour le Luxembourg (1).

Voici maintenant un second aspect de l'intérêt que présente notre document. On sait que l'histoire du duché de Luxembourg fut très mouvementée pendant la première moitié du xv^e siècle. Élisabeth de Görlitz avait, lors de son mariage avec Antoine de Bourgogne (1409), reçu de son oncle, le roi de Bohême Wenceslas, ce duché en engagère. Les historiens n'avaient pas compris pourquoi un autre des fils de Charles IV, Sigismond, s'était opposé à cette cession, s'était brouillé avec Wenceslas et avait suscité un parti d'opposants à la tête desquels se trouvait Huard d'Autel ; ceux-ci avaient refusé de reconnaître les seigneurs engagistes et avaient, dès 1412, mis le Luxembourg à feu et à sang. Les paragraphes 21 et 22 nous précisent la raison de cette opposition : la dot à donner aux filles (2) devait être en argent, à l'exclusion de toute cession territoriale.

(1) Wenceslas institua le 30 janvier 1378, Charles pour héritier au duché de Luxembourg à défaut d'héritier direct. Testament publié dans J. BERTHOLET, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. VII, Luxembourg, 1743, in-4. Pièces justificatives, p. 95 n°38 et dans E. DE DINTER, *Chronique des ducs de Brabant*, ed. P. F. X. DE RAM (PUBLICATIONS IN-4° DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE) t. III, Bruxelles. 1857, p. 86. Confirmation du testament par les nobles dans BERTHOLET, *op. cit.*, P. J., n° 39. à la date du 8 février 1378 et par les villes, dans PELZEL, *op. cit.*, t. II, p. 934, et CH. LUNIG, *Codex Germaniae diplomaticus*, t. I, Francfort, 1732, p. 1389.

(2) Nous reprendrons l'étude de ces deux questions dans un travail sur les relations politiques entre la maison de Bourgogne et l'Empire, dont la première partie, en collaboration avec M. H. Laurent, paraîtra sous le titre : « *L'accession de la maison de Bourgogne en Brabant-Limbourg (1384-1407)*. » C'est d'ailleurs au cours de recherches sur cette dernière question que ce testament a été découvert. Nous remercions à cette occasion les professeurs Turba de l'université de Vienne et Steinherz de l'université allemande de Prague qui nous ont fait connaître le testament de 1376.



Nous avons comparé les deux rédactions : celle de 1376 et celle de 1377 (1).

L'idée directrice reste la même. Charles IV a été préoccupé, pendant tout son règne impérial et royal d'assurer la grandeur de sa couronne de Bohême, et de maintenir l'unité morale et territoriale de la dynastie des Luxembourg. Cette pensée est la raison même de son testament, c'est elle qui éclaire chaque clause.

Si l'on remarque dans la seconde rédaction, qui est partiellement un remaniement de la première, beaucoup plus de précision dans la forme et dans le fond, une disposition mieux ordonnée et plus logique dans l'exposé du partage, c'est que le testateur a eu le souci constant de ne négliger aucune éventua-

(1) Nous avons établi ci-dessous un tableau de concordance entre ces deux rédactions. Les chiffres romains marquent les paragraphes de la 1^e rédaction (1376) publiée par M. Schlesinger, les chiffres arabes, ceux de notre publication (1377) :

1 = I.	14 = IX.
2 = II modifié.	15 = X.
3 = III modifié.	16 (2 ^e partie) = idée de XI.
4 = partie de IV avec modifications.	17 = XVI modifié.
5	18 = XII.
6 = V.	19
7 = VI.	20 = XIII et XIV.
8 = VII.	21 et 22 = XVIII modifié.
9 = fin de III et début de IV	23 et 24 = XIX.
10 = partie de XXI.	25 = idée de XX.
11 { 1 ^e moitié = idée de XXVII	26 } idée de XXII, XXIII
{ 2 ^e moitié = XXIX.	} XXIV et XXV.
12 = XXX et XXVIII.	28
13 = VIII.	29 et 30 = XXXI et XXXII.

Les clauses des §§ XV, XVII et XXVI ne se retrouvent plus dans la 2^e rédaction.

Ces égalités n'indiquent pas une identité complète de forme, ni même de fond entre les deux textes. — Nous montrerons plus loin les principales différences. Cf. aussi p. 260, note 1.

Brabant, le Limbourg et le Luxembourg à tenir en fief de la Couronne de Bohême. Nous dirons ailleurs pourquoi il ne réussit à obtenir des garanties que pour le Luxembourg (1).

Voici maintenant un second aspect de l'intérêt que présente notre document. On sait que l'histoire du duché de Luxembourg fut très mouvementée pendant la première moitié du xv^e siècle. Elisabeth de Görlitz avait, lors de son mariage avec Antoine de Bourgogne (1409), reçu de son oncle, le roi de Bohême Wenceslas, ce duché en engagère. Les historiens n'avaient pas compris pourquoi un autre des fils de Charles IV, Sigismond, s'était opposé à cette cession, s'était brouillé avec Wenceslas et avait suscité un parti d'opposants à la tête desquels se trouvait Huard d'Autel; ceux-ci avaient refusé de reconnaître les seigneurs engagistes et avaient, dès 1412, mis le Luxembourg à feu et à sang. Les paragraphes 21 et 22 nous précisent la raison de cette opposition: la dot à donner aux filles (2) devait être en argent, à l'exclusion de toute cession territoriale.

(1) Wenceslas institua le 30 janvier 1378, Charles pour héritier au duché de Luxembourg à défaut d'héritier direct. Testament publié dans J. BERTHOLET, *Histoire du duché de Luxembourg*, t. VII, Luxembourg, 1743, in-4. Pièces justificatives, p. 95 n°38 et dans E. DE DINTER, *Chronique des ducs de Brabant*, ed. P. F. X. DE RAM (PUBLICATIONS IN-4° DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE) t. III, Bruxelles. 1857, p. 86. Confirmation du testament par les nobles dans BERTHOLET, *op. cit.*, P. J., n° 39. à la date du 8 février 1378 et par les villes, dans PELZEL, *op. cit.*, t. II, p. 934, et CH. LUNIG, *Codex Germaniae diplomaticus*, t. I, Francfort, 1732, p. 1389.

(2) Nous reprendrons l'étude de ces deux questions dans un travail sur les relations politiques entre la maison de Bourgogne et l'Empire, dont la première partie, en collaboration avec M. H. Laurent, paraîtra sous le titre: « *L'accession de la maison de Bourgogne en Brabant-Limbourg (1384-1407)*. » C'est d'ailleurs au cours de recherches sur cette dernière question que ce testament a été découvert. Nous remercions à cette occasion les professeurs Turba de l'université de Vienne et Steinherz de l'université allemande de Prague qui nous ont fait connaître le testament de 1376.



Nous avons comparé les deux rédactions : celle de 1376 et celle de 1377 ⁽¹⁾.

L'idée directrice reste la même. Charles IV a été préoccupé, pendant tout son règne impérial et royal d'assurer la grandeur de sa couronne de Bohême, et de maintenir l'unité morale et territoriale de la dynastie des Luxembourg. Cette pensée est la raison même de son testament, c'est elle qui éclaire chaque clause.

Si l'on remarque dans la seconde rédaction, qui est partiellement un remaniement de la première, beaucoup plus de précision dans la forme et dans le fond, une disposition mieux ordonnée et plus logique dans l'exposé du partage, c'est que le testateur a eu le souci constant de ne négliger aucune éventua-

⁽¹⁾ Nous avons établi ci-dessous un tableau de concordance entre ces deux rédactions. Les chiffres romains marquent les paragraphes de la 1^e rédaction (1376) publiée par M. Schlesinger, les chiffres arabes, ceux de notre publication (1377) :

1 = I.	14 = IX.
2 = II modifié.	15 = X.
3 = III modifié.	16 (2 ^e partie) = idée de XI.
4 = partie de IV avec modifications.	17 = XVI modifié.
5 = V.	18 = XII.
6 = VI.	19
7 = VII.	20 = XIII et XIV.
8 = fin de III et début de IV	21 et 22 = XVIII modifié.
9 = partie de XXI.	23 et 24 = XIX.
10 = 1 ^e moitié = idée de XXVII	25 = idée de XX.
11 { 2 ^e moitié = XXIX.	26 } idée de XXII, XXIII
12 = XXX et XXVIII.	27 } XXIV et XXV.
13 = VIII.	28
	29 et 30 = XXXI et XXXII.

Les clauses des §§ XV, XVII et XXVI ne se retrouvent plus dans la 2^e rédaction.

Ces égalités n'indiquent pas une identité complète de forme, ni même de fond entre les deux textes. — Nous montrerons plus loin les principales différences. Cf. aussi p. 260, note 1.

lité, d'éviter une interprétation équivoque qui pourrait être le point de départ de conflits ultérieurs et d'empêcher la désagrégation ou la perte du patrimoine familial ⁽¹⁾.

Il y a entre les deux rédactions des différences importantes qui méritent d'être signalées tout particulièrement. Elles nous mettent sur la trace de quelques unes des raisons qui ont poussé Charles IV à modifier le premier testament

a) Il y a tout d'abord la naissance d'un quatrième fils, Henri, fin juillet ou début d'août 1377 ⁽²⁾. Ce fait nouveau modifie l'ordre de succession au cas où l'un des trois premiers fils, viendrait à mourir sans postérité (§ 16), cf. sub litt. e.) Cependant la part territoriale d'Henri n'est pas autrement précisée : nous avons parlé plus haut du voyage que fit Charles IV pour l'établir.

b) Si la descendance mâle directe ou collatérale — les fils de son frère Jean — s'éteignait, l'héritage global allait primitivement à la fille aînée de la famille. Cette clause (§ XVII) est supprimée dans la seconde rédaction. Par ce revirement, Charles IV applique dans ses états héréditaires la coutume en vigueur dans l'Empire. Encore une fois, il faut établir un rapport entre cette modification et sa tentative de récupérer le Brabant et le Limbourg. Admettre pour les femmes la possibilité de succéder, c'était affaiblir les droits qu'il avait acquis sur ces provinces ; il aurait, en effet, été mal fondé à contester les droits de la comtesse de Flandre à la succession de sa sœur Jeanne.

⁽¹⁾ Ces constatations s'imposent surtout pour les paragraphes 10, 13, 19 et 27.

⁽²⁾ C'est la première mention de son prénom. On n'a d'ailleurs que très peu de renseignements à son sujet. C'est d'après un compte du conseil de Görlitz cité par R. GEIBE. *Herzog Johann von Gorlitz* [NEUES LAUSITZICHES MAGAZIN, 59 Bd. 1881, p. 8, note 14] qu'on a pu fixer approximativement la date de sa naissance. Voir également une allusion à ce sujet dans *Die Chroniken der Deutschen Städte vom 14. bis 16. Jahrhundert*, (publiée par DIE HISTORISCHE KOMMISSION BEI DER AKAD. D. WISSENSCH. ZU MÜNCHEN, unter Leitung von K. HEGEL, Bd. 1-28. Leipzig, 1862 et suiv.), t. VII : *Magdeburg*, pub. par K. JANICKE, p. 274.

c) Tous les fils, sauf Wenceslas, devaient d'après le premier testament porter le titre de margrave de Brandebourg. Le second (§ 3) précise que la voix d'électeur y afférente appartiendra à Sigismond.

d) Les parts territoriales n'ont guère été modifiées. Wenceslas conservera le gros des possessions de Bohême c'est-à-dire le royaume de ce nom, la Silésie actuelle, la partie occidentale de la Lusace ; Sigismond, le Brandebourg. A Jean écherra une partie du Brandebourg et une partie de la Lusace et du Görlitz : ce dernier ensemble formant le duché de Görlitz qu'il tiendra en fief du roi de Bohême (1).

Seulement, dans la première rédaction, il ne lui est cédé du Brandebourg que la partie au delà de l'Oder (à l'Est) « mit namen Kustrin, burg und stet mit der brucken desselbst » (§ IV). Dans la seconde, il est précisé que c'est toute la partie située entre l'Oder et la Wartha (Neumark) qu'il reçoit (§ 4).

Par contre, son duché de Görlitz qui englobait, suivant le premier projet (§ IV) tout le territoire de ce duché et de la Lusace à l'est de la Sprée jusqu'au Brandebourg au Nord, plus le coin limité par l'Oder à l'ouest et la Wartha au Nord c'est-à-dire Drossyn, Ryppyn (2) et le pays de Sternberg est diminué de ce dernier morceau (§ 4) qui deviendra partie indivise entre Jean et son frère Sigismond (§ 5).

e) C'est sans doute dans l'intention de limiter au minimum les changements de gouvernement qu'amènerait l'extinction de la lignée mâle d'un de ses trois fils aînés et surtout de réserver le gros de l'héritage et du pouvoir à l'aîné, que nous pouvons expliquer la modification suivante apportée dans l'ordre de succession

Si Wenceslas ou sa descendance mâle s'éteignait, Sigismond obtenait primitivement (§ IX et XV) le royaume de Bohême

(1) GELBE, *op. cit.*, p. 7-11 est parvenu à reconstituer d'une manière relativement précise la part de Jean.

(2) Drossyn = Drossen et Ryppyn = Reppen : prov. de Brandebourg, régence de Francfort, cercle de Sternberg.

(part de Wenceslas), plus le duché de Grörlitz et une partie du Brandebourg (part de Jean) tandis que Jean recevait le Brandebourg (part de Sigismond).

Le testament de 1377 laisse dans les mêmes circonstances, à Sigismond et à Jean leur part primitive et augmente celle de Sigismond qui recevrait toutes les possession de Wenceslas. Dans cette hypothèse, il faut sous-entendre — à moins que le copiste n'ait oublié de transcrire un paragraphe — que la voix d'électeur de Brandebourg appartiendrait à Jean : cette modalité est dans l'esprit du testament (§ 19) et de la Bulle d'or.

Le même principe ne pouvait pas être aussi rigoureusement appliqué si Sigismond ou un de ses fils s'éteignait sans héritier mâle. C'est surtout parce qu'il songeait au cadet, Henri, que Charles IV, croyons-nous, a fait ici un remaniement.

Suivant la clause XVI du testament de 1376, Jean obtenait presque tout cet héritage, c'est à dire le Brandebourg ; il conservait en outre la partie de ce margraviat, au delà de l'Oder qui lui appartenait auparavant ; les autres possessions de Jean (le duché de Görlitz) feraient retour à Wenceslas dont elles dépendaient. Cet arrangement rétablissait l'unité de la Bohême et du Brandebourg.

Par le nouveau testament (§ 17), Jean devait obtenir toutes les possessions et le titre de Sigismond et Henri, toutes celles de Jean ⁽¹⁾.

f) Charles IV a même fixé la dot à réserver aux filles de ses trois fils aînés ou de leurs descendants au cas où elles resteraient dans le siècle et où les états de leur père passeraient à une autre branche.

Le premier testament stipulait (§ XVIII) qu'une somme de dix mille « schocken grosser pfennige Prager muncze » serait donnée à chaque fille du roi de Bohême et à la fille du mar-

(1) La mort prématurée de Henri a dû être cause d'un nouveau remaniement en 1378 (juin). Nous croyons que Charles IV a rétabli l'ancienne clause XVI de 1376. Cf. *Codex diplomaticus Brandenburgensis* édit. A. F. RIEDEL, 2^e Haupt., 3^e Bd., (in-4°. Berlin. 1846) p. 66 sqq., n^o 1183, 1184, 1185 et 1186.

grave de Brandebourg si elle était fille unique ; la somme n'était pas fixée pour les autres filles de ce dernier ni pour celles du duc de Görlitz, mais devait être égale à celle que l'on a coutume de donner dans des cas analogues et suffisante pour des enfants princiers.

Dans le second testament on ne parle plus des filles ou de la fille du margrave de Brandebourg, à moins d'admettre de nouveau un oubli du copiste. Pour le reste, il n'y a qu'une modification de pure forme à mentionner (§ 21 et 22).

* * *

La copie que nous reproduisons ici se trouve dans un recueil de documents conservé aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, Chambre des Comptes n° 4. C'est un volume sur papier, relié en parchemin intitulé : « Recueil de différentes vieilles chartes des années 1356 à 1441 ». Il renferme des copies de l'époque et quelques lettres missives originales (1). Presque tous les documents se rapportent au duché de Luxembourg.

Nous croyons qu'il a été formé vers le milieu du xv^e siècle, sur l'ordre de Philippe le Bon qui avait racheté à sa tante Élisabeth de Gorlitz les droits de celle-ci sur le duché de Luxembourg, le comté de Chiny et l'avouerie d'Alsace. Ces documents devaient servir à démontrer la validité de cette transaction contre les exigences de l'empereur Sigismond, oncle d'Élisabeth et de son successeur Albert II de Habsbourg (2).

Deux hypothèses peuvent expliquer la présence du testament de 1377 dans un registre de nos archives. La première, qui nous paraît très plausible est que Charles IV venant solliciter, la même année, l'appui de son frère Wenceslas, duc de

(1) GACHARD. *Inventaire des archives de la Chambre des Comptes*. Bruxelles, t. I, p. 197.— Quelques documents sont relatifs aux traités conclus entre Philippe le Bon et Jacqueline de Bavière.

(2) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. II. 2^e édition. Bruxelles 1908. p. 250 et F. RICHTER. *Der Luxemburger Erbfolgestreit in den Jahren 1438-1448*. Trier. 1889.

Luxembourg, de Brabant et de Limbourg, à sa politique lotharingienne aurait remis à celui-ci ce document qui, en fait, intéressait toute la famille.

Nous inclinons à admettre une autre hypothèse. En 1412, avons-nous dit plus haut ⁽¹⁾, un conflit était né entre deux fils de l'empereur, Wenceslas et Sigismond. Le premier avait donné le Luxembourg en engagère à sa nièce Élisabeth, le second se basant sur le testament (§ 22), déclarait qu'elle n'était pas valable. A cette occasion, l'un des deux frères aurait fait parvenir à Antoine de Bourgogne, époux d'Élisabeth, une copie du testament, à moins que ce ne soit celui-ci qui l'ait demandé.

Cette copie en gothique du début du xv^e siècle, remplit les quatre premières pages (f^o 1- f^o 2^{vo}) du registre. Elle est très probablement de la main d'un des scribes de la chancellerie impériale ou de Bohême. En tête, d'une écriture postérieure (milieu du xv^e) on lit : « Copie de lettres de l'empereur Charles touchant le partage par lui fait entre ses enfants. »

Il existe dans le même registre (f^o 150-153) une traduction française, littérale qui n'offre aucune particularité ni dans le fond, ni dans la forme. L'écriture est également du début du xv^e, certainement de la main d'un scribe brabançon ⁽²⁾. L'en-tête est identique à celui du texte allemand : le sommaire en français de chaque clause, indiqué en marge, est de la même main que les en-têtes.

Nous avons divisé le texte en paragraphes pour permettre une comparaison plus facile des deux rédactions et l'établissement du tableau de concordance donné plus haut.

FRITZ QUICKE.

⁽¹⁾ Cf. supra, p. 258.

⁽²⁾ M. H. Nélis, le distingué paléographe, confirme ces différentes dates. Nous le remercions ici de son amabilité.

*
*
*

SOMMAIRE : *Préambule* (§ 1). — *Part des trois fils de Charles IV, Wenceslas, Sigismund, et Jean dans l'héritage : le royaume de Bohême, le margraviat de Brandebourg, qui formaient deux électorats, la Lusace, le Görlitz, les possessions en Pologne, en Silésie, en Bavière, Souabe, etc.* (§ 2 - § 9). — *Ses fils feront le serment de maintenir l'unité dynastique des Luxembourg et de s'entr'aider militairement et moralement* (§ 10). — *Titres et armoiries de chacun d'entre eux* (§ 11 et 12). — *Ordre de succession en Bohême à la mort de Wenceslas* (§ 13). *Si celui-ci ou l'un de ses fils meurt sans postérité mâle, sa part irait à Sigismund* (§ 14), *ensuite, dans la même éventualité, à Jean* (§ 15) *et enfin à Henri* (§ 16). — *Ordre de succession en Brandebourg* (§ 17). — *La succession totale, en cas d'extinction de la lignée mâle des fils de Charles IV, passerait à ses neveux, d'abord à Josse, marquis de Moravie* (§ 18) *ensuite, dans l'éventualité énoncée plus haut, à son frère Jean et enfin à Procope* (§ 20). — *Recommandation de ne pas donner à un même titulaire les terres et électorats de Bohême et de Brandebourg* (§ 19). — *Dot à donner aux filles d'un roi de Bohême* (§ 21) *et d'un duc de Görlitz* (§ 22). — *Nomination d'un conseil de tutelle au cas où l'héritier de Bohême* (§ 23), *ou de Brandebourg, ou de Görlitz* (§ 24) *serait mineur. Droits des tuteurs* (§ 25). — *Accord préalable entre les électeurs de Bohême et de Brandebourg en vue de l'élection du roi des Romains* (§ 26). *Garanties à recevoir de celui-ci* (§ 27). — *La part du plus jeune fils, Henri* (§ 28). — *Charles IV se réserve le droit de modifier la teneur de son testament ; validité de celui-ci* (§ 29).

Tangermünde (1), le 13 octobre 1377.

[1] Wir, Karl, von Gots gnaden Romischer keyzer, czu allen czeiten merer des Reichs und kunig czu Beheim, bekennen offentlichen mit diesem brive allen den die in sehen oder horen lezen ; wann wir under manichfaltigen sorgen, die uns in unsern eigen

¹ Tangermünde : Prusse, province de Saxe, régence de Magdebourg, cercle de Stendal.

5 sachen anligende sein, billichen betrachten, wie wir mit hulfe
 des almechtigen Gotes unsere kynde in gemach und fride ewic-
 lichen seczen und dovon so haben wir czwischen in allen und
 ir aller erben und nochkomen ewiclichen mit wolbedachten mute,
 mit rechter wissen und mit rate unser trewen undertanen, eine
 10 sulche ordenunge gesaczt und gemachet, als hernoch wortlichen
 geschriben stet

[2] Czu dem ersten, der alldurchluchtigiste furst her Wencz-
 law, Romischer kunig, czu allen czeiten merer des Reichs und ku-
 nig czu Beheim, unser eldister, son sal haben und besiczen das
 15 kunigreich und die cronen czu Beheim mit der stymme und kure
 die czu dem kunigreich czu Beheim gehoret, einen Romischen
 kunig kunftigen keizer zukhiezen, und dorczu alle polonische
 furstentumme, und lande und die fursten doselbist mit iren
 huldungen gehorsamen und untertenikeit und mit namen des
 20 kunigs von Beheim eigenschefte czu Polen und czu Slezien, das ist
 Bresslaw, Glogaw, Frankenstein die Steynaw, und den Gor, Budis-
 sin ⁽¹⁾ das land und alle andere furstentume, lande, herschefte,
 une alle ire czugehorunge, die wir bei unsern geczeiten und der
 durchluchtige Johans erwirdich gedechtnisse, etwenn kunig czu
 25 Beheim unser vater, czu unserm kunigreiche zu Beheim bracht,
 und auch erczewt haben und dorczu auch die furstentumme,
 herschefte, lande und lute czu der Sweidniz und czu den Jawr,
 und andere lande, und ire czugehorungen die sein muter-
 lich erbe und eigenschefte sint, und vortmer alle des kunig-
 30 reichs und der cronen czu Beheim, beide Behemische und Mer-
 herische fursten, geistliche und wertliche, die herczogen und die
 herczogtume czu Troppaw, die im der cronen czu Beheim hulden
 sweren gehorsam und undertenig sein sollen, dorczu auch das
 lande czu Lusicz, czwischen Elbe und Sprehe, das sal bleiben bei
 35 dem kunige und kunigreiche zu Beheim und sal der kunig das
 nymand mugen vorleihen oder vorgehen in dheinenweiz
 ader von dem kunigreich empfremden in dheinenweiz, und auch
 dorczu die lehen des andern teiles des landen czu Lusicz, das er
 czwischen der Sprehe und der Oder dem hochgebornen Johansen

(1) = Bautzen, en Saxe.

41 herczogen czu Gorliz, unserm sone als ein kunig czu Beheim en
 obrister lehenherre sulches gutes czu rechtem furstenlichen ge-
 geben vorlihen und gemacht hat, und furbas dorczu, alle die
 herscheffe und lande Strel ⁽¹⁾, Mulberg ⁽²⁾ und alle grafen her-
 ren, manscheffe, slosse, vesten, lande und leute, und vornem-
 45 lichen alles das wir der egenante Romischer keiser und kunig
 czu Beheimen in Beyern, Franken, Swaben und in allen deutschen
 lande uncz an den Reyn, in der Foytlande ⁽³⁾, czu Duryngen
 und czu Meissen, dorczu auch vornemlichen die lozunge
 der lande Sulczpach und Stawfen ⁽⁴⁾, und die Adelburg ⁽⁵⁾,
 50 mit iren czugehorungen und alle und igliche fursten, grafen, her-
 ren, herscheffe, manne, manscheffe, lehen, lehenscheffe, slosse,
 vesten, lute, guter und alle andere ire czugehorungen, wie man
 die genennen mag mit sunderlichen worten, nictes aufgenom-
 men, als wir die czu dem kunigreich und der cronen czu Be-
 55 heim bracht und erczeuget haben.

[3] Item der hochgeborne Sigmund, margraf czu Brandenburg,
 des heiligen Reichs Erczcamerer und kurfurste, unser liber
 sone, sal haben die gancze marke czu Brandenburg, beide alde
 und newe, mit der khure die czu der marke gehoret, einen Ro-
 60 mischen kunig, einen khunftigen kheiser zukhiesen, mit dem
 Erczcamerampte des Reichs und die lande, stete, slosse, und
 lute, uncz an die Oder, dorczu Oderberg, mit der brucken der
 Oder und dem czolle doselbist mit allen fursten, geistlichen und
 wertlichen, grafen, herren, freien, slossen, steten, manscheften,
 65 ritteren, knechten, landen, luten und allen czugehorungen, in
 aller schicht, als wir der obgenante keiser und kunig czu Beheim,
 die czu dem kunigreiche und cronen czu Beheim geeynet
 haben.

[4] Item der hochgeborne Johans, herczog czu Gorlicz, unser
 70 son, sal haben und besiczen das herczogtum czu Gorlicz, diselbe

(1) = Strehlen, en Silésie .

(2) = Muhlberg, dans la Saxe prussienne.

(3) = Voigtland, en Saxe.

(4) = Sulzbach et Donaustauf, en Bavière (Haut Palatinat).

(5) également en Bavière (Haut Palatinat).

stat Gorlicz, mit dem lande doselbist, und das teil des landes
 czu Lusicz anzuheben an der Sprehe als die us dem lande czu
 Budissin fleuset uf dem andern uber gen Polen und gen der
 marke czu Brandenburg bis an die marken czu Brandenburg,
 75 das alles das furstentum und herczogtum czu Gorlicz sein sol
 und das er und seine erben von eime kunige von Beheim der
 iezund ist, oder in czeiten wirdet, czu rechtem furstenlehen
 und halten ewelichen sollen und sal auch dasselbe herczog-
 tum czu Gorlicz, under andern leyen furstentumen des kunig-
 80 reichs und der cronen czu Beheim, noch der magrafeschafft
 czu Merhern das erste, des erlichiste und das wirdigste
 sein, dorczu sal er auch und seine erben haben alles das teil des
 marken czu Brandenburg das czwischen der Oder und der
 Wurte gelegen ist.

85 [5] Item so sol Drossyn und Ryppijn, die stete und das ganze
 land czu Sternberg, der egenante unser sone beider Sigmund
 und Johansen, an allen lehen, und andern nuzen ewelichen
 ungesundert und ungeteilt sein und bleiben.

[6] Item der obgenante herczog Johans von Gorlicz sal ha-
 90 ben uf dem Berge czun Chutten⁽¹⁾, alle wochen, sechs und czwen-
 czig mark Beheimischer grossen als lange uncz das ein kunig von
 Beheim im dreizehentausent mark desselben geldes bezzalet,
 dorumb er in seinem lande kaufen sal und mag im nuzze sey.

[7] Item was auch herren, geistliche oder wertliche, ritter, knech-
 95 te, burger, oder ander lute in dem lande czu Lusicz, beidenseiten
 der Sprehe und auch in der marken beidenseiten der Oder, lehen-
 guter oder eygenschefte haben, die sullen sie iglicher sunderli-
 cher empfaen und ufnehmen haben und halten von den obge-
 nanten unsern sonen, iren herren, under den sulche guter gelegen
 100 sein, lehen als lehen, eigenschefte als eigenschefte, igliches in sei-
 ner schicht als das von alter herkomen ist.

[8] Item so sal der obgenante kunig Wenczlaw von Beheim,
 unser eldister son, czu dem kunigreiche und cronen czu Beheim
 haben und behalten die stad Luban ⁽²⁾ mit iren czugehorungen

⁽¹⁾ = Kuttenberg (Kuttnahora) en Tchéco-Slovaquie, mines
 de plomb argentifère.

⁽²⁾ = Lauban, en Silésie.

105 und do fur sol herczog Johans von Gorlicz Spremberg haben mit seinen czugehorungen.

[9] Item es sol derselbe unser son Sigmund, markgraf czu Brandenburg und seine erben, herczog Johansen von Gorlicz, seinen bruder und seinen erbserben an irem czolle czu Kust-
 110 ryn und an dem strome der Oder, an der schiffunge und kaufmanschaft, und an allen andern iren strassen nicht hindern in dheinweis, weder uf wasser noch uf lande, und gleicherweis sol herczog Johans von Gorlicz und sein erben den obgenanten margraf Sigmund und seine erben und erbserben ewiclichen
 115 an seinem czolle czu Oderberg an dem strome der Oder, an des schiffunge der kaufmanschaft doselbist und an alle andern iren strassen und czollen nicht hindern in dheinweis, weder uf wasser noch uf lande, sunder sie sollen beiderseit dobey geruhlichen bleiben als das von alder herkommen ist.

120 [10] Item wann alle unser sone, die wir iczung haben, und hernoeh mit hulfe Gotes gewynnen irer aller erben und nochkomen mannes geslechte, die leyen sein und bleiben in gesampten lehen sein und siczen und auch rechte ungesunderte gemeyner aller irer lande, herschefte und lehen sein und bleiben
 125 müssen, dovon so sollen sie zusampne globen und sweren und des einander ire offene vorsigelten brive geben fur sich und ire erben das sie getreulichen und ernstlichen einander beigestendig und beholfen sein sollen in guten trewen an generde mit allem ören vormugen wider allemeniclich die sie an iren
 130 furstentumen, landen, leuten, herscheften und gutern und iren czugehorungen hinderten, angriffen oder beschedigten in dheinweis. Auch sol ir dheiner an der andern rate wissen und willen eyniges grossen redlichen krieges ader urlawges, wider dheinen mechtigen fursten ader herren angreifen, ader begonnen
 135 in dheinweis, und irer aller stete, vesten und slosse wo die gelegen sein sollen, ir iglichem offen sein, wy dicke man des bedurfen wirdet, czu allen ir igliches sachen und noten ane des anderen schaden under yn, der diselben lande ynnehat. Auch sullen vornemlichen sulche eynungen und brive, die der vor-
 140 genante unser kunig Wenczlaw, Sigmund und Johans seine bruder, vormals czu Gubyn do man czalte noch Crists geburte

dreiczehnhundert in dem vier und siebenczigisten jare, an der heiligen dreyfaldikeit tage der manschaft und steten der marke czu Brandenburg ⁽¹⁾, und die manschaft und steten yn, hynwider 145 geben haben, bei iren guten creften und macht ewiclichen bleiben ⁽²⁾.

[11] Item sint sie ungesundert und rechte erpliche gemeyner irer furstenlicher herschaft und lehen sein, als davor begriffen ist, do fuget sich wol und sal auch also von in iren erben und 150 nochkomen ewiclichen gehalten werden, das sie alle und ir iglicher gleiche wappen aller irer furstenstume gequartiret in banyern und schilden, an alle vorkerungen czu schimpfe und ernste, haben tragen und furen sullen und mugen und sie sullen sich alle gleiche markgrafen czu Brandenburg schreiben als her- 155 noch geschriben stet: «Wir Sigmund von Beheim von Gotsgnaden, markgraf czu Brandenburg, des heiligen Reichs, Erczcamerer und kurfurste ».

[12] Item unser son Johans sal sich also schreiben und nennen : « Wir Johans von Beheim von Gots gnaden, margraf czu Bran- 160 demburg und herczog czu Gorlicz » und gleicherweis sollen alle andere unser sone die wir iczund haben und hernoch gewynnen und derselben erben, und erbeserben mannes geslechte schreiben und nennen, margrafen czu Brandenburg, usgenommen al- leyne den egenanten durchleuchtigen fursten, herren Wenczcla- 165 wen, Romischen kunig und kunig czu Beheim, unsern sune, dem durch ere achperkeit und hochwirdigkeit des Romischen Reichs, sich alle seine lebetag sich nicht fuget czuschreiben oder czu- nennen margrafen czu Brandenburg. Aber seine sone und erben kunige czu Beheimen und alle andere seine sone, ire erben und 170 nochkomen ewiclichen, die in czeiten werden mugen, und sullen sich auch margrafen czu Brandenburg schreiben und nennen.

(1) Guben, 28 mai 1374. Publié dans le *Codex diplomaticus Brandenburgensis*, édit. A. F. RIEDEL, op. cit. p. 39.

(2) Cette promesse est rapportée dans une lettre de Nicolas de Poznanía à l'évêque de Strasbourg, datée de Mittemwalde, le 20 juillet 1374. Publiée dans le même corpus, 2^e Haupt., 3^e Bd. p. 50 et dans *Apparatus et instructus archivorum*, édit. J. WENCKER, Argent. 1713, p. 222.

[13] Item umb die succession, erfolgung und erpliche an-
wartungen aller unser sone die wir iczund haben und hernoch
gewynnen werden, und der aller erben, erbserben und nochko-
175 men die leyen sein, an dem kunigreich czu Beheim und an an-
dern iren furstentumen und herscheften sal das also ewiclichen
gehalden werden, als hernoch geschriben stet. Wann der ege-
nante allerdurchluchtigiste furste her Wenczlaw Romischer
kunig und kunig czu Beheim stirbet, so sal sein erstgeborner
180 sone ab der lebet, das kunigreich und cronen czu Beheim was
dorczu gehoret und alles das sein vater lesset, als ein rechter
kunig czu Beheim, haben und geruhlichen besiczen; von dem sel-
ben sol das kunigreich czu Beheimen und was dorczu gehoret
erben und gevallen uf desselben erstgeborenen sone, und furbas
185 uf desselben erstgeborenen sone. Als das alweg, das kunigreich
und crone czu Beheimen alle seine furstentume, furstenlehen,
lehenschaft, eygen und eygenschaft, erbeschafft, erbe, lande, lute
und gute, igliches in seinen wurden und wesen, als das herko-
men ist, noch rechter veterlichen lineen des egenante unsers
190 sonen kunig Wenczlaus uf seinen erstgeborenen son, und noch
dem uf desselben erstgeborenen sone, und furbas noch dem uf des-
selben erstgeborenen son, alle die weil die leben, und sulche suc-
cession, erfolgungen und erpliche anwartunge noch irem
veterlichen stamme des erstgeborenen sonen weren mag; und ab
195 die alle nicht weren, so sal das kunigreich und crone czu Beheim
mit allem dem das dorczu gehoret, als davor begriffen ist,
erben und gevallen uf den andergeborenen sone des vorgeante
unser sonen kunig Wenczlaus, und noch dem uf desselben erst-
geborenen sone, und noch dem furbas uf desselben erstgeborenen
200 son, allewegen von ir eyden, uf seinen erstgeborenen sone,
nach veterlichen lineen und succession, alle die weile ir eyziger
lebende ist, und als davor begriffen ist, sulche successionen
erfolgungen und erbliche anwartunge des kunigreichs und cronen
czu Beheim und aller irer czugehorungen sal sich also erfolgen,
205 erben und ewiclichen gehalden werden under allen und iglichen
des egenante unsers sonen kunig Wenczlaus sonen und derselben
sone und von in furbas uf ire sone ewiclichen von dem erst-
geborenen sone uf den andern erstgeborenen sone nach sulchem
underscheide als davor luterlich begriffen ist.

- 210 [14] Item so der egenante unser kunig Wenczlaw und alle seine sone und seines sonen sone, die von seinem stamme komen weren gestorben sein, also das von seinem stamme nymant mer von mannes geslechte lebendig ist, so sol der egenante hochgebore Sigmund sein eldister bruder, ader ab der nicht lebet, des
 215 selben erstgeborenen son, ader ab der auch nich lebte, desselben erstgeborenen sone, welcher nach seinem veterlichen stamme, der erstgeborene sune denne lebendig ist kunig czu Beheim sein und bleiben in aller der massen und ordenungen als davor von dem kunige von Beheim und seinen erben begriffen ist.
- 220 [15] Item so derselbe unser sone Sigmund und alle seine sone und seines sonen sune die von seinem stamme komen weren, als davor begriffen ist, alle gestorben sein, so sal das kunigreiche und crone czu Beheim und was dorczu gehoret, gevallen und erben uf den egenanten hochgeborenen Johansen, mar-
 225 grafen czu Brandenburg und herczogen czu Gorlicz und, ab er nicht lebet, uf seinen erstgeborenen son und ab der auch nicht lebte, uf desselben erstgeborenen son, welcher noch seinem veterlichen stamme der erstgeborenen son denne lebendig ist, in aller der massen, als davor begriffen ist.
- 230 [16] Item sulche succession und anwartunge erbliches anfalles des kunigreichs und cronen czu Beheim und aller irer furstentume, fursten, lehen, lehenscheffe, eygen, eygenscheffe, erbeschafft, erbe, lande, leute und guter sullen gevallen und erben nach den egenanten unserm sonen, und ir aller sonen; so
 235 der aller nymmer ist noch sulcher succession, als davor begriffen ist, uf den hochgeborenen Heinrichen unser jungsten sone, und noch im uf seinen erstgeborenen sone, alle die weile ir iglicher lebet und auch noch den uf ander unser sone ab wir die von den gnaden Godts gewynnen, wie vil der sein wirdet, also das alle-
 240 wege sulcher unser erben und erbeserben und nochkomen kunige czu Beheim ewlichen werden und sein, wie dicke sich das noch sulcher succession anfalles, und erblichen anwartunge geburen wirdet noch sulcher unser ordenunge die davor luterlich begriffen ist.
- 245 [17] Item gleicherweis sol sulich successionen erblicher anwartunge der marken czu Brandenburg die der egenante unser

son kunig Wenczlaw, Sigmund, Johans und Heinrich und wie vil wir sone noch van Gots gnaden gewynnen in gesampten lehen und ungesundert ettliches furstentumes und herschaft haben
 250 halten und besiczen sollen, also gehalden werden, stirbet der egenante unser sone margraf Sigmund an sone, einen ader mere also das nymand seines stammes bleibet, so sal die margrafschafft czu Brandenburg mit der khure und wale die darczu gehoret, einen Romischen kunig kunftigen kheizer czu khiezen,
 255 die alten und neue marken, und sulche land, stete und slosse, vesten, lute, guter mit iren nuzen und czugehorungen, die wir iczund demselben unsern sone Sigmunden zugeleget und beschieden haben, der egenante hochgeborn Johans margraf czu Brandenburg und herczog czu Gorlicz, ader ab er nicht were,
 260 sein erstgeborner sun ader desselben erstgeborner son vorwezen, vorsteen haben, halten und besiczen in aller der massen, als dovor begriffen ist, und der hochgeborner Heinrich unser son der iczund der jungist ist und nach im sein erstgeborner son und darnoch desselben erstgebornen son, sullen danne das her-
 265 czogtum czu Gorlicz und was darczu gehoret czu lehen empfahen haben und halten von dem kunige czu Beheim der inzeiten ist und wirdet, und auch dorczu das teyl der marken czu Brandenburg, das do liget uber Oder und alles das wir dem egenanten herczog Johans beschiden haben, als dovor geschriben steet,
 270 vorwesen, vorsteen, haben halten und geruhelichen besiczen, also das alweg sulche succession erberlicher anwartunge, der marken czu Brandenburg und auch des herczogtums zu Gorlicz gehalden werde und sich erfolge von einem sune uf den andern, in aller der ordenunge und weize, als wir das von dem kunigreiche
 275 czu Beheim dovor in disem brive luterlicher declariret und mit worten bescheiden haben .

[18] Item so wir obgenant Romischer keyser Karl alle unsere sone die wir iczung haben und noch von Gots gnaden gewynnen gestorben sein, und ab wir alle kheinen son ader erben, ader er-
 280 beserben mannesgeslechte gelassen haben, noch veterlichem stamme und alle succession als dovor begriffen ist, so sal das kunigreiche und die cron czu Boheimen und die marke czu Brandenburg und czu Lusicz, das herczogtum czu Gorlicz und alle

furstentume, herscheffe und lande mit allen iren czugehorungen
 285 uf den hochgebornen Jost margrafen, czu Merhern, unsers bruders
 margraf Johansen erst gebornen son, ader ab der nicht lebet,
 uf desselben erstgebornen son, und ab der auch nicht lebet,
 uf desselben erstgebornen sun, der lebendig leye und der nehist
 were noch rechtem seinen veterlichen stamme und sulcher
 290 succession, als dovor begriffen ist, erblichen volgen und erben.

[19] Item derselbe margraf Jost sein erstgeborner son, ader wer
 denne von seinem stamme noch rechter succession kunig czu Beheim
 sein wirdet, sol die markgrafschaft und marken
 295 czu Brandenburg und die khure doselbist einen Romischen kunig
 khunftigen kheiser czu khiesen, mit einem ader mer, seinen
 nehisten erben ader mage vorwezen und eigentlichen bestellen
 so er allerbeste mag, also doch das alwege die marken czu
 Brandenburg von dem kunigreiche czu Beheim ungesund-
 300 ter, ungeteilet und unempfremdet bleibe als das hyvor und auch
 in andern brieven, sunderlichen begriffen ist.

[20] Item so der egenante margraf Jost, seine sone und derselben
 sone, alle gestorben sein, also das seines stammes nicht mer
 ist, so sal der kunigreich czu Beheim, die marken czu Bran-
 305 demburg und was dorezu gehoret volgen und erben uf margrafen
 Johansen seinen bruder, ader ab der nicht lebet, uf seinen
 erstgebornen son, ader wem denne das von seinem stamme, noch
 rechtes succession geburet als dovor begriffen ist, und gleicher-
 weis nach den allen uf margrafen Procopen, seinen bruder seinen
 310 erstgebornen son, ader wem das nach veterlichem stamme und
 rechter succession geburet und alwege also, das derselbe be-
 stelle mit seinen nehisten erben ader mage, das die markgraf-
 schaft und marken czu Brandenburg, die kure doselbist vorwe-
 set und vorstanden werde, und auch von dem kunigreiche und
 315 cronen czu Beheim nicht gesundert worde, als das dovor und in
 andern briven die doruber sunderlichen gegeben sein begrif-
 fen ist.

[21] Item wie wil ein konig von Beheim tochter lesset, die
 umberaten und wertlich bleiben, die sal ein kunig von Beheim
 320 der in czeiten ist, bestatten und beraten, als das kuniglichen

eren anzymet, mit czehen tawsent schocken grossen Prager pfennige und muncze also das die an sulchem gelde redlichen bewaret sein.

[22] Item wie vil ein margraf und herczoge czu Gorlicz tochter
325 lassen, die wertlich und umberaten bleiben, diselben sal der
nehste nochkomen, der sulche furstentume besiczen und haben
wirdet, beraten noch furstlichen eren und in so vil geldes mit
geben als das ir iglichem noch furstenlich eren anzimmet also
das sie redlichen bestatet und doran bewart werden.

330 [23] Item stirbet kunig Wenczlaw von Beheim unser son, und
lesset einen son hinder im, der denne kunig zu Beheim sein sol
und ist, und derselbe son nicht mundig were, so sal denne sein
eldister bruder, der denne lebte, ader ab seiner bruder kheiner
lebte, sein vetter ader nehster mage noch sulcher succession, als
335 dovor begriffen ist, der denne mundig ist, des kuniges vormunde
sein und sol alle jare rechte rechnunge tun vor czwelfen geist-
licher und wertlicher fursten und herren die darczu gekoren sein
und nach gekoren werden.

[24] Item gleicherweis stirbet der markgraf von Brandenburg
340 ader der herczoge von Gorlicz, und lesset im kinder die un-
mundig sein, so sal denne ir igliches eldister bruder, der denne
lebte, ader ab ir bruder kheiner lebte, ir vetter ader nehster
mage noch sulcher succession, als dovor begriffen ist, irer kin-
der vormunde sein, und sullen ir iglicher der vormunden, alle
345 jare rechte rechnunge tun vor achten geistlicher und wertlicher
fursten und herren die dorczu us iren landen gekoren sein
und gekoren werden.

[25] Item alle sulche vormunden die gekoren sein ader werden,
besampt und besunder, sollen kheine macht haben, ichtes von
350 den vogenanten dem kunigreiche czu Beheim, und von allen
vogenanten furstentumen, herscheften, und landen czu vorkau-
fen, vorsezen, vorgeben, vorwechselln, ader sust in dheinen-
weis czu empfinden und ab sie das teten, do Got fur sei, so sal
es kheine craft noch macht haben.

355 [26] Item so dicke sich das geburet das man einen Romischen
kunig kunftigen kheiser durch recht und gewonheit khiesen
und welen sol, wenn denne der kunig von Beheim kheirzet,

denselben sal auch der markgraf von Bramdenburg khiezen und gleicherweis wenn der kunig kheirzet, das sal er tun mit rate
360 und wissen des margraven von Brandenburg der inzeiten sein wirdet.

[27] Item sie sollen beiderseit an nymand ire khure legen einen Romischen kunig kunftiger keyser zukhiesen, sie sein denn zuvorevan wol vorsichert mit glubden und briven das
365 derselbe, der also gekoren wirdet, in zuhant, als die khure geschehen ist, ale ire hantvesten, brive, freiheit und gnaden die sie von dem Reiche herbracht haben, bestetige und vorbrive so man, das allerbeste getun mag, und in auch dorczu leihe, als rechten erblichen gemeynern, alle ire lehen, furstentume, her-
370 scheffe und lande die lehen sein, von dem Reiche in gesampter hant, in und iren lehenserben und erbeserben, unverscheidenlichen und ungesundert ewiclichen czuhaben und das sie ein Romischer kunig dobei genczlichen behalde und blieben lassen, an allerley hindernisse, und sie sullen also alle sulche ire lehen
375 gesampt unverscheidenlichen und ungesundert von einem Romischen kunige wie dicke sich das geburet empfahren, und nicht anders.

[28] Item was auch wir obgenante Romischer kheiser Karl, dem vorgebanten Heinrichen, unserm jungsten sone, und an-
380 dern unsern sonen die wir von Gots gnaden noch gewynnen, dem wir noch nichts von herschaft und gutern beschieden haben furbas beschieden geben, ader beschreiben werden, das sal auch also genczlichen werden gehalten. Wer aber sache, das wir sturben und im nichts sunderlicher herschaft und lan-
385 de vorschrieben und vormachet hetten, so sollen demselben unsern sone Heinrichen und andern unsern sonen, die wir noch gewynnen, der kunig von Beheim, und die markgraffen czu Brandenburg, die denne sein noch rate irer fursten und herren redlichen vorsorgen und beraten, also das sie sich als
390 fursten und kuniges khinder redlichen behelfen und betragen mugen.

[29] Item in allen den obgenanten unsern ordenungen und leutherungen, behalden wir uns als einem Romischen kheiser, mit vollenkhomeheit kheiser mechte, gancze volkomene macht,

395 also sulche ding czuvorkheren, czu besserren, czu meren, czu
 mynneren und auch czu lewtern noch dem als wir sulcher dingen
 mit unsern getrewen czu besserungen und czu gutem wezen un-
 ser kynder, und des gemeinen nuczes des kunigreiches und der
 cron czu Beheim, und auch anderer der obgenanten furstentume
 400 czu rate werden. Sturben wir aber also das des nichts geschehe,
 so sullen alle die genanten dink, ordenungen, leutherungen und
 gesezze in ire ganczen creften ewiclichen bleiben.

[30] Mit urkund dicz brives vorsigelt mit unser keyserlichen ma-
 iestat insigele. Geben zu Tangermunde noch Crists geburt drei-
 405 czehenhundert jar dornoch, in dem sibem und sibenczigisten
 jare am nehsten Sontage noch Sante Gallen tage, unser Reiche
 in dem czwei und dreisigisten, und des keistertums in dem drey-
 undczwemczigsten jare.

De mandato domini Imperatoris

410 Nicolaus Camericensis prepositus (¹).

(¹) Sur ce protonotaire, cf. A. HUBER, *Die Regesten des Kai-
 serreichs unter Kaiser Karl IV*, 1346,-1378 (J. F. BÖHMER
 Regesta Imperii VIII). In-4°, Innsbruck, 1877, p. xvl.

COMPTES RENDUS

Ch. Callet. *Le mystère du langage : les sons primitifs et leurs évolutions.* Paris, Maisonneuve, 1926. In-8° de 102 p. Prix : 15fr.

M. Callet, conservateur-adjoint de la Bibliothèque et du Musée de la Guerre (Château de Vincennes), auteur d'œuvres littéraires qui paraissent avoir été bien accueillies (certain critique y voit du Flaubert, en mieux), nous dit (page 6) :

« J'ai pu remonter jusqu'à la bouche même de l'Hominien, retrouver les cris qu'il jetait, alors qu'il n'était encore qu'un animal ; déterminer le premier sens de ses cris lorsqu'il se dégagea de l'animalité et que les cris devinrent des mots ; déterminer la raison profonde de leurs dérivations ; alors, j'ai vu couler, lumineux, tragique, fatal, le large fleuve des vocables. »

Et plus bas : « Si nous relevons, dans un idiome quelconque, un germe primitif, *n*, par exemple, avec le sens d'eau et de mouvement, nous retrouverons ce même germe, traduisant les mêmes idées, dans tous les idiomes : en français vous avez *noyer*, en kichua (Pérou) *nuyu* = immerger, en sanscrit *ni* = mouvoir, en chinois *ni* = suivre, en maya (Amér.) *nak* = approcher, etc. »

Or, comme chacun le sait, fr. *noyer* est lat. *necare* « tuer », qui n'a pris qu'au moyen âge le sens plus restreint de « faire mourir par l'eau », et skr. *ni* (*nayati*) « conduire » n'a point de parent en dehors de l'indo-iranien ; mais l'auteur n'y prend garde. C'est que (page 12) : « La paléolinguistique est la science des germes, créateurs des langues ; elle les découvre, établit leur origine, détermine leurs significations, reconnaît leurs dérivés. Il en résulte cette conséquence : la paléolinguistique est indifférente aux familles de langues, aux particularités grammaticales ou phonétiques qui rapprochent ou séparent les groupes d'idiomes. La grammaire comparée... ne doit pas plus nous arrêter que n'arrêteraient, dans l'examen d'un tissu, les coupes variées des vêtements. »

Cessons donc de nous étonner et apprenons que grognement, meuglement, sifflement suffisent à expliquer « tous les vocables, sans exception », des langues humaines ; — que l'homme s'est appelé « mâchoire » (p. 9) ; — que tous les mots terrestres à

initiale *n-* sont congénères (N « dent > lumière, etc. ») ; — comme aussi tous les mots à initiale *s-* (S « dent > astre > chaleur > durée > puissance, etc. ») ; — que les mots latins en *v-* ou en *u-* se classent sous quatre chefs : eau, mobilité, vase (*t.*), végétation (germe *G* « eau », p. 57 ss.).

Point de problème de l'étymologie que M. Callet ne résolve. Il nous a dit (page 14) : « Méfions-nous de l'imagination en linguistique, et surtout en paléolinguistique ! Cette science, qui réclame de pénétrantes facultés, pouvant aller jusqu'à une sorte de « voyance », exige la plus sévère logique ».

C'est au nom de la préhistoire et de la sainte logique qu'il nous déclare (p. 65) : « Quand on étudiera le kichua (Pérou), l'on pourra, à la lumière de ses vocables — *presque grecs* — expliquer nombre de mots crus inexplicables. » Suit l'origine de fr. *rancune*.

On lit encore (p. 90) : « Je vais, pour abréger, mettre en vis-à-vis deux idiomes qu'aucun linguiste vieille école n'aurait la pensée de rapprocher, le turc, langue ouralo-altaïque, mélangée, de persan et d'arabe, et le flamand, langue à flexion, voisine du saxon ancien et du hollandais. » Viennent deux pages de mots à initiales *b*, *p*, *d*, *t* ; puis la remarque : « Ce parallélisme pourrait être poussé infiniment loin, et n'importe quel idiome aurait pu tenir la place du flamand. »

La conclusion n'est pas moins neuve : « Les vocables et leurs germes, lorsqu'on les pénètre, remontent tous à l'unité, à un cri primordial, aux voix d'espèce. L'homme de Cannstatt serait là, sous nos yeux, nous pourrions converser avec lui, comprendre les vingt, trente ou cinquante mots qu'il savait siffler, grogner, meugler, et nous retrouverions dans nos idiomes des monosyllabes dont il saisirait aisément la portée. La mystérieuse Atlantide [*Tu quoque, fili mi?*] nous livrerait le secret de sa langue, ou la problématique Lémurie, nous la déchiffrerions sans effort... Le sens des mots est dévoilé ; l'histoire du monde peut désormais être écrite... La science du langage, qui n'était jusqu'à ce jour qu'une hypogée fumeuse (sic ! ?), que le royaume du caprice, de l'incohérence, de l'inexplicable... ou du miracle, va devenir logique et lumineuse... »

Acceptons-en l'augure, mais affirmons notre droit de juger au moins étrange qu'au pays des Champollion, des Jules Oppert, des Michel Bréal, des Gaston Paris, des Clermont-Ganneau, des Louis Havet, des Scheil, des Sylvain Lévi, des Meillet, des Gauthiot, dans une ville où les princes de la linguistique ont de tout temps formé des disciples nombreux, vulgarisateurs de leur doc-

trine, le dilettantisme puisse encore atteindre pareille hauteur⁽¹⁾.
12 janv. 1927.

ÉMILE BOISACQ

(1) Je n'ai donné qu'une faible idée de cette œuvre pittoresque, personnelle et aberrante, où sanskrit, grec, latin, wallon, flamand sont impartialement estropiés, écorchés, écartelés, où le chinois, l'annamite, le japonais, l'hébreu, le turc, le magyar sont sollicités de jeter une lumière certes inespérée sur les dialectes de l'ouest européen, en accord parfait avec le « merveilleux » bambara et le kirundi africains, le quichua péruvien, le mosquito du Nicaragua et le maya du Yucatan, sans égard pour la diversité des temps et des lieux, comme aussi des groupes ethniques et de leur culture. — L'auteur évoque (p. 29) le souvenir de l'hébraïsant abbé Aug. Latouche (1783-1878), qui, voulant ignorer Bopp, expliquait par l'hébreu les langues indo-européennes (voir *Gr. Encycl.*, t. XXI, p. 1014) ; il est d'autres tentatives auxquelles fait songer ce travail : celles de l'abbé Espagnolle, de Marsillac, de Wilhelm Meyer (cf. *RIP.*, 1906, p. 111 s.), de Paul Regnaud (cf. *RIP.*, 1909, p. 140) ou les récents essais infructueux de déchiffrement de l'étrusque dus à George Hempl (cf. *RUB.*, oct. 1911 : « dialecte italique devenu langue romane moderne dès l'antiquité »), à M. Carra de Vaux (1911 : lg ouralo-altaïque ; voir G. Herbig, *Idg. Forsch.*, t. XXXVI, 1916, *Anz.*, p. 32 ss.), à Jules Martha (1913 : affinités ougro-finnoises ; voir G. Herbig, *BPW.*, 1916, col. 431-438), et si M. A. Trombetti, dont l'érudition est immense, postule la monogénèse du langage humain (*L'unità del linguaggio*, 1905 ; *Elementi di glottologia*, 1922-23), le problème n'en est pas moins insoluble (cf. A. Meillet, *BSLP.*, t. XXIII, 2 [1922], p. 20 ss. ; XXIV, 2 [1924], p. 8 ss.), mais, par des voies spéciales, M. Callet s'est assuré en glottogonie une maîtrise que nul ne lui contestera ni enviera. — Est-il besoin de redire ici que l'initiale de plus d'un mot latin, à l'époque classique, n'est plus celle de la période anté-classique ? Je signale incidemment que lat. *carmen* « chant » est sûrement dissimilé de **can-men* (cf. *cano*), comme *germen* de **gen-men* (cf. *gigno* ; bibliogr. dans *DEG.*, p. 1114) et que lat. *saltus* « saut » et *saltus* « gorge boisée » sont mots différents, le second, inexpliqué encore pour A. Walde (1910), étant parent de all. *Wald* « forêt » (germ. **walthu-z*) ,d'un i.-e. *(s)*waltu-s* selon Holthausen, *KZ.*, XLVI (1914), p. 178, Nehring, *Glotta*, XI, p. 291 et Stolz-Leumann § 138. — Enfin (p. 41 n.) *vache* et *chameau*, en tant qu'injures, ne sont pas des emprunts aux parlers sémitiques des ports levantins (étym. populaire), mais

Won Kenn : *Origine et évolution de l'écriture hiéroglyphique et de l'écriture chinoise*. Lyon. Bosc. 1926. 95 p. (Etudes et documents publiés par l'institut franco-chinois de l'Université de Lyon. t. I.)

L'auteur, dans son introduction, admet que l'écriture chinoise ethiéroglyphique ne remontent pas à une même écriture primitive. Il passe rapidement en revue les théories émises sur cette question, sujet qui avait été traité déjà, et d'une manière plus complète, par H. Cordier. (Histoire générale de la Chine. Paris, Geuthner. 1920, t. I, p. 11 et suiv.). Si les deux écritures ne remontent pas à une même source, l'auteur admet que les deux écritures eurent une évolution parallèle, avec des phases qui correspondent.

M. Won Kenn commence par décrire les stades suivis par l'écriture égyptienne, il suit, dans son exposé, la théorie admise généralement. Celle-ci distingue les phases suivantes :

1. Signes idéographiques. L'écrivain primitif dessine la scène qu'il veut décrire ; p.-e. un homme tue un hippopotame. Un scribe postérieur simplifie la scène et la réduit à un détail caractéristique ; p. e. deux jambes signifient : marcher.

2. signes phonétiques. L'objet est dessiné pour rendre le son qui l'exprime, le nom dans la langue parlée.

3. Signes alphabétiques. Certains de ces signes sont conventionnellement choisis pour rendre une lettre de l'alphabet ; p. e. la chouette se transcrit m.

L'auteur admet la théorie de ces phases sans en discuter la valeur : ce qui est hypothèse et ce qui est constatation. Les dessins ornant les objets primitifs sont-ils déjà une écriture, signifient-ils certainement toute une phrase ? De plus je ne pense pas qu'on possède une seule inscription égyptienne remontant au deuxième stade, faite de signes phonétiques seuls. Les textes hiéroglyphiques sont écrits avec des signes phonétiques et des signes alphabétiques mélangés, dire que ceux-ci démontrent que la langue passe du phonétisme à l'alphabétisme est-ce bien certain ? Oui, dit-on, car le même mot s'écrit avec des ortho-

bien les noms des « animaux très estimables et très estimés » ; M. Callet ignore le rôle que joue en Allemagne *Kamel!* dans la discipline, « qui fait la force des armées »... Pour clore, que disaient donc Apelle au cordonnier et la jeune Vénitienne au citoyen de Genève ? — [Cf. sur ce livre l'avis de M. J. Feller, *RPH.*, V, p. 744 s.]

graphes différentes. Mais ces mots que nous traduisons de même sont peut-être des formes grammaticales différentes ou des transcriptions de dialectes divers.

Le stade de l'alphabet n'est certain que le jour où les Égyptiens eurent à écrire des noms grecs, ceux-ci contenaient des lettres inconnues dans la langue du Nil ; p.-é. le *l* que l'on transcrivit dès lors par un lion couché.

Au chapitre second de son étude, M. Won Kenn refait l'histoire de l'écriture chinoise d'après les phases admises pour l'écriture hiéroglyphique. Sa théorie va bien pour les quelques caractères qu'il choisit.

1. Signes idéographiques. L'auteur extrait d'antiques inscriptions un certain nombre de figures correspondant à des hiéroglyphes connus. La combinaison de ceux-ci expliquent le sens de certains caractères chinois ; p. e. un homme dans une enceinte signifie prisonnier.

2. Signes phonétiques. Le mot est écrit pour le son ; p. ex. Yang en chinois est le nom de *mouton* et de *bonheur*. Dans une phrase où l'on veut parler de bonheur on écrit le caractère *mouton* mais en ajoutant un déterminatif pour éviter la confusion. Dans tous les textes classiques le caractère n'existe qu'avec son déterminatif ce qui prouve qu'en chinois aussi cette phase est une hypothèse.

3. Le chinois classique n'est jamais devenu une écriture alphabétique, l'auteur explique fort bien le motif (p. 85).

Toute cette partie du travail est du plus haut intérêt car elle tente de montrer que la théorie des 3 stades est vraie pour le chinois. Comme cette publication n'est qu'une ébauche, l'auteur n'entre pas dans les détails, il nous promet un travail complet sur la question, attendons-celui-ci.

L'histoire de l'écriture chinoise a été faite par les Chinois eux-mêmes il y a beau temps, entre autres dans le Shuo Wan, dictionnaire, qui date de premier siècle après J. C. L'auteur veut remplacer l'évolution décrite dans cet ouvrage par l'hypothèse des trois phases qui est une théorie d'occident. Les ethnographes l'affirment sans une hésitation⁽¹⁾, aux linguistes à voir si elle cadre avec les faits. M. Won Kenn a entrepris cette vérification pour sa langue maternelle, c'est le grand mérite de son travail. On ne peut assez louer la clarté de son exposé, la précision de ses conclusions et le soin mis à comparer les deux langues. Il a si bien posé la question que nous ne pouvons que

(1) DENIKER *Les races et les peuples de la terre*. Paris, Masson, 1926. p. 158 et suiv.

souhaiter que son travail définitif la résolve à la satisfaction de tous. Autre chose est de choisir deux cents caractères qui cadrent avec une théorie et autre chose de montrer qu'une théorie explique les trente mille caractères d'un dictionnaire chinois.

B. BELPAIRE.

Marion Mills Miller-David M. Robinson, *The songs of Sappho including the recent egyptian discoveries. The poems of Erinna, Greek poems about Sappho, Ovid's epistle of Sappho to Phaon*, Lexington, The Maxwellton Company, 1925, in-8°, pp. xiv-436. 10 plates.

Depuis trente ans environ que des fragments nouveaux de Sappho sont revenus au jour grâce aux papyrus découverts en Egypte, la rivale d'Alcée a connu partout un regain d'intérêt ; il se justifie sans doute par la beauté et l'importance de certains des poèmes retrouvés, mais peut-être aussi est-il provoqué par le prestige qui s'attache à son nom et par l'attrait que n'a cessé d'exercer à travers les siècles l'énigmatique poétesse de Lesbos.

Quiconque parcourt la liste des ouvrages ou articles dont elle a été l'objet dans les dix dernières années, est tenté au premier abord de s'extasier devant des découvertes qui doivent être bien sensationnelles pour avoir donné matière à tant de travaux. Hélas ! l'examen de ceux-ci fait naître autre chose qu'un sentiment d'admiration devant une aussi riche floraison et l'on éprouve bientôt de la surprise en présence des aberrations auxquelles ont abouti certains philologues doués d'une trop vive imagination.

Les papyrus eux-mêmes, grâce aux éditions nouvelles qu'ils ont rendues de textes déjà connus, ont montré combien sont hasardeuses et rarement confirmées les corrections qu'on a infligées aux textes depuis des siècles : Ils auraient dû exhorter à la prudence et faire comprendre que la science doit consister parfois à se résigner à l'ignorance.

Il n'en est rien : au contraire, retrouve-t-on un texte, si mutilé soit-il, aussitôt naissent vingt critiques qui le complètent de vingt manières différentes. Certains se sont fait de ce jeu une spécialité : donnez-leur un poème de Sappho dont il ne reste que de misérables lambeaux, que quelques lettres par vers, ils ne tarderont pas à en deviner « le sens général », à en sentir « le ton ». En complétant un mot par ici, une phrase par là, en prêtant à leur auteur les constructions les plus dures, voire même

des tournures incorrectes, en supposant des fautes de copie, en compulsant les lexiques pour y puiser les mots les plus rares et au besoin en en fabriquant de nouveaux, ils auront tôt fait de vous présenter du poème une version à laquelle il ne manquera pas une lettre, mais une version ne ressemblant plus en rien au modèle qu'elle tente de reproduire.

Après tant d'années d'efforts stériles, ce que l'on attendait, c'était un livre qui fût table rase de tout ce qui n'est que pure imagination de modernes et hypothèses fantaisistes, un livre enfin qui présentât dans leur état réel les œuvres retrouvées de Sappho¹.

Est-ce ce travail que nous donnent MM. Miller et Robinson ? Hélas non, car leur but paraît avoir été avant tout d'imprimer des poèmes complets, des poèmes lisibles et, pour y arriver, ils n'ont pas reculé devant les hypothèses hasardeuses, mais ils adoptent sans beaucoup de critique les conjectures les plus fantaisistes. Pour être juste, il faut dire que l'in vraisemblance de certaines restitutions n'a pas échappé aux auteurs et que, dans une introduction intitulée *Recovery and restoration of the relics of Sappho*, M. Robinson reconnaît que « a restoration of such imperfect pieces is confessedly guess-work » ; il explique d'ailleurs que beaucoup de restitutions ne sont données que *exempli gratia* ; enfin il fait, p. 41, un aveu qui en dit long : « we must admit that the Cambridge Sappho is somewhat different from the Lesbian Sappho. » En examinant les textes grecs, où des crochets indiquent les restitutions, le lecteur attentif pourra d'ailleurs se rendre compte de la part de l'hypothèse. Il n'en est pas moins à craindre que la plupart ne se bornent aux traductions de M. Miller, dans lesquelles l'absence de tout signe critique leur donnera la trompeuse illusion que tout ce qu'ils lisent est de Sappho.

Tel est le défaut qui, selon nous, entache gravement cette nouvelle édition de Sappho ; il ne doit pas toutefois nous empêcher d'en reconnaître les qualités. A condition qu'elle soit consultée avec prudence, elle pourra être étudiée avec fruit et lue avec plaisir : les poèmes édités, traduits littéralement en prose et brièvement annotés par M. Robinson, sont accompagnés d'une traduction versifiée et très libre de M. Miller. Outre une préface due à ce dernier et l'introduction déjà citée, on lira aussi avec intérêt le « Critical Memoir » de M. Robinson : *The Real Sappho*, pp. 49-85.

(1) A ces desiderata répond le livre de E. LOBEL, *Σαπφούς μέλη*, *The fragments of the lyrical poems of Sappho* (Oxford, 1925), qui n'avait pas encore paru quand MM. Miller et Robinson ont publié le leur.

Une seconde partie du volume est consacrée à : *Greek poems about Sappho*. Aux œuvres de Sappho sont ajoutés les poèmes d'Erinne, ainsi qu'un chapitre intitulé *Sappho in roman romance*. Le volume se termine par une bibliographie choisie et d'utiles index.

L'exécution typographique, particulièrement soignée, en fait une édition de luxe et dix planches reproduisant des sculptures, des vases, un fragment sur papyrus, contribuent à rehausser l'intérêt du livre de MM. Miller et Robinson.

MARCEL HOMBERT.

Platon, tome XIII, 1^{re} partie. — *Lettres*, texte établi et traduit par Joseph SOUILHÉ. Paris, *Les Belles Lettres*, 1926. cii-86 pages, in-8°, Fr. 25.

Le nouvel éditeur des *Lettres* de Platon avait d'abord à prendre parti sur la question tant discutée de leur authenticité. On sait que les critiques allemands — à part quelques exceptions comme Blass et Ed. Meyer — ont refusé jusqu'en ces derniers temps de les reconnaître comme étant de Platon, et leur opinion a été suivie en général par les savants d'autres pays. Un revirement s'est produit depuis que Wilamowitz, dans son *Platon*, s'est prononcé en faveur de l'authenticité des lettres 6, 7 et 8. Allant beaucoup plus loin, M. A. E. Taylor, dans son récent ouvrage sur Platon (1926), admet l'authenticité des treize lettres, à l'exception naturellement de la première, que personne ne défend, et peut-être aussi de la douzième. On trouvera un exposé érudit, sobre et clair de toute la question dans les cent pages de la préface de M. Souilhé. Comme il est assez dans les habitudes de la science française, il aboutit à une solution prudente et moyenne. Seules les lettres 7 et 8, d'ailleurs les plus importantes du recueil, lui paraissent présenter les caractères d'une incontestable authenticité. Les lettres 2, 5, 6, 9, 12 et 13 proviendraient de cercles pythagoriciens assez apparentés à l'Académie ; les autres sont probablement œuvres de rhéteurs.

Le texte est établi sur la base du *Parisinus A* (ix^e s.), des *Vaticani O* (x^e s.) et *V* (xii^e s.) et du *Parisinus Z* (xvi^e s.). Les collations ont été faites avec grand soin sur les manuscrits, sauf pour *O*, connu par photographie. Ce *Vaticanus* contient dans les marges des variantes, tirées notamment du « livre du patriarche », sans doute un manuscrit de la bibliothèque de Photius. On aurait désiré que l'éditeur nous renseignât en détail dans sa préface sur les rapports de *O* avec le *Parisinus A*. Le second *Vaticanus* (*V*) représente probablement la tradition du *Vindobonensis W*

où manquent les Lettres. Le *Parisinus Z* s'apparenterait à la tradition de *Vindobonensis Y* (xiv^e s.).

M. Souilhé a examiné également tous les manuscrits des *Lettres* de la Bibliothèque Nationale, de la Vaticane et de la Laurentienne. Un classement, fondé sur un examen attentif, démontrerait sans doute qu'en général ces manuscrits récents dérivent simplement de manuscrits encore existants. Dès lors, il me paraît peu exact de dire, avec l'éditeur, que même de qualité médiocre, ils ont néanmoins servi à *confirmer* certaines leçons. Tant qu'il n'est pas établi qu'ils représentent par quelque côté une source perdue, ils n'interviennent pas comme témoins de la tradition, et au point de vue de celle-ci, ils ne confirment rien du tout. Leurs leçons spéciales doivent se juger comme les corrections des philologues modernes, et c'est faire illusion au lecteur que de désigner dans l'apparat critique de telles copies par des sigles qui semblent les placer sur le même rang que les manuscrits indépendants. Cette remarque, qui s'applique à beaucoup d'autres éditions critiques, ne diminue pas l'hommage qu'il convient de rendre au labeur de M. Souilhé. Nous lui devons l'édition critique actuellement la plus complète et la plus minutieuse des *Lettres* de Platon ; il a joint au texte grec une traduction fidèle, agréable à lire, et munie de notes opportunes et concises.

L. PARMENTIER.

Bror Olsson. *Papyrusbriefe aus der frühesten Römerzeit* (Inaugural Dissertation Uppsala). Uppsala, Almqvist et Wiksells, Boktryckeri, 1925. 1 vol. in-8°, pp. XII-240.

De plus en plus on se rend compte de ce que les lettres privées retrouvées sur papyrus sont une source féconde de renseignements de toute sorte, intéressants pour le philologue autant que pour l'historien, et en particulier de ce qu'elles constituent une matière admirable pour des recherches psychologiques et morales. Aussi faut-il saluer avec joie l'apparition de travaux qui, comme celui de M. Olsson, répandent la connaissance de ces précieux documents et en rendent l'étude plus aisée.

L'idée de recueillir et d'éditer chronologiquement les lettres sur papyrus n'est du reste pas nouvelle, puisque la première édition de l'excellent livre de WITKOWSKI, *Epistulae privatae graecae quae in papyris aetatis Lagidarum servantur*, a paru en 1906. Mais un recueil analogue manquait encore pour la période romaine ; les *Papyrusbriefe* de M. Olsson comblent partiellement cette lacune, l'auteur publiant les lettres qui se placent entre l'an 30 avant J.-C. et l'an 100 de l'ère chrétienne. Toutefois les

fragments trop mutilés pour présenter un intérêt quelconque ont été exclus. Il en est de même pour quelques documents des années 5, 2, 1 avant J.-C., qui se trouvent déjà édités dans le recueil de Witkowski. Par contre la limite que s'est assignée l'auteur a été dépassée pour quelques lettres faisant partie de la correspondance de Gémellus, parce que celle-ci forme un tout s'étendant des années 94 à 110 après J.-C.

Dans l'Introduction, qui est précédée d'une copieuse bibliographie ⁽¹⁾, l'auteur touche à une foule de questions très diverses : la définition de la lettre, son essence, l'origine de certaines formules, les influences étrangères subies par la lettre grecque, les théories anciennes du genre, le contenu habituel des lettres sur papyrus, leur formulaire, leur langue, le prix du papyrus, le matériel employé pour l'écriture, la façon de dater, d'adresser, de fermer, de faire parvenir les lettres, etc. Malgré l'intérêt que présente cette introduction, surtout pour des lecteurs peu initiés, il résulte de l'étendue même du sujet qu'elle ne peut en général prétendre à beaucoup d'originalité ; mais elle a du moins le mérite de présenter de façon claire et complète tout ce qu'il est essentiel de connaître avant de passer à l'étude des documents eux-mêmes.

Le corps du travail, c. à d. l'édition avec traduction et commentaire des 80 lettres du premier siècle de la domination romaine, a certes une valeur beaucoup plus grande : les textes sont établis avec soin et sûreté, rien de ce qui a été proposé en fait de corrections et d'additions n'a échappé à M. Olsson qui lui-même, en plus d'un endroit, propose des solutions nouvelles. Les versions de ces documents écrits dans une langue qui leur est particulière, dans un style spécial et très difficile à traduire, constituent un excellent auxiliaire pour l'interprétation des textes ⁽²⁾ ; enfin le commentaire abonde en utiles indications, dont la plupart sont relatives à la langue, quoique le fond n'ait pas non plus été négligé.

Les précieux indices qui terminent le volume contribuent à en rendre la consultation aisée et rapide.

Bref, l'étude des *Papyrusbriefe* amène le lecteur à former un souhait : puisse l'auteur nous donner prochainement, pour les siècles suivants, la continuation de l'excellent travail qu'il a

(1) Pour HELBING R., *Auswahl aus griechischen Papyri*, il aurait fallu citer la 2^e édition (Berlin-Leipzig, 1924) ; idem pour SCHUBART, *Ein Jahrtausend am Nil* (Berlin 1923).

(2) L'auteur a largement mis à profit les traductions données par SCHUBART dans : *Ein Jahrtausend am Nil*.

limité au 1^{er} siècle ! Cette limite est en somme arbitraire et ne se justifie par aucune considération relative soit à l'histoire du genre épistolaire, soit à l'histoire générale de l'Égypte ; elle n'a de raison d'être que dans la nécessité où se trouvait l'auteur de ne pas grossir démesurément son livre.

MARCEL HOMBERT.

Septuaginta Societatis Scientiarum Gottingensis auctoritate edit Alfred RAHLFS. I. *Genesis*. Privilegierte Wurttembergische Bibelanstalt, Stuttgart. 1926. In-8°, 201 pp., M. 3,50.

On savait depuis longtemps que la Société des Sciences de Goettingue patronait une édition nouvelle de la *Septante*. Le directeur de cette grande entreprise, M. Rahlfs, professeur de théologie à l'université de Goettingue, a multiplié pendant près de vingt ans les études préparatoires, et il a donné en 1922 une édition du livre de Ruth à titre de spécimen de sa méthode critique. Il commence aujourd'hui la réalisation définitive de l'œuvre en publiant, dans un premier fascicule, le texte critique de la *Genèse*, avec 48 pages de prolégomènes en deux chapitres, consacrés l'un à l'histoire du texte de la *Septante*, l'autre spécialement au texte grec de la *Genèse*.

La traduction dite la *Septante*, entreprise d'après la légende à Alexandrie sous Ptolémée Philadelphe (11^e siècle av. J.-C.) par 70 (ou plutôt 72) savants juifs est antérieure de plus de cinq siècles à nos manuscrits les plus anciens, et l'état de ceux-ci ne peut s'expliquer sans une étude approfondie de l'histoire du texte pendant la période intermédiaire. La version de la *Septante*, qui avait été faite surtout pour les Juifs hellénisés de la diaspora, prépara le terrain pour la mission de l'Église chrétienne qui l'adopta comme livre sacré. Mais le judaïsme, fort de posséder le texte hébreu original, contesta dans ses polémiques avec les Chrétiens l'autorité de la *Septante*, et dès le 11^e siècle après J.-C., la Synagogue pouvait opposer au texte adopté par l'Église trois autres traductions grecques, celles d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion. Ces trois traductions, jointes à la *Septante* et précédées du texte hébreu et de sa transcription en caractères grecs, constituèrent la grande édition de la Bible en six colonnes (*Hexapla*) que composa Origène en Palestine au 11^e siècle. Seule de ces traductions, la *Septante* s'est conservée, mais son texte est souvent contaminé de variantes ou d'additions empruntées à d'autres colonnes de l'*Hexapla*, ce qui complique singulièrement la tâche de rétablir la vraie recension d'Origène. Après Origène, Lucien d'Antioche († 312) publia une nouvelle recension du

texte grec qui obtint une grande autorité dans l'Église d'Orient, et on a même pu discerner un groupe de manuscrits qui dérivent de cette version. Ce groupe n'est représenté pour la *Genèse* que par un seul manuscrit (75). Parmi les traductions en d'autres langues, M. Rahlfs utilise surtout celle, en syriaque, de Paul de Tella (faite d'après l'*Hexapla*) et, à son défaut, sa version arabe. D'autres traductions ne sont citées qu'exceptionnellement ; Philon, Josèphe et les pères de l'Église ne sont pas appelés en témoignage.

Pour établir le texte de la *Genèse*, M. Rahlfs s'est servi des excellentes collations de la grande édition de Brooke et Mc Lean (Cambridge, 1906), et il a réparti autant que possible en groupes la masse des manuscrits. Les anciens manuscrits en onciales sont cités à part : B (Vaticanus iv^e s.), A (Alexandrinus v^e s., British Museum), S (Sinaiticus iv^e s., Pétersbourg) et quelques autres (DFLM) la plupart très fragmentaires. A ces manuscrits déjà connus, M. Rahlfs a pu ajouter un important fragment de la *Genèse* sur papyrus (fin du iii^e s.) aujourd'hui à Berlin ; il a été acheté en Egypte en 1906 et sera bientôt publié par M. Henry A. Sanders, professeur à l'Université de Michigan. Parmi les manuscrits réunis en groupe, une première classe, désignée par le sigle O, comprend ceux qui remontent au texte de l'*Hexapla* d'Origène. Un second groupe (C) désigne un texte qui dérive de manuscrits de catènes. D'autres groupes sont désignés par b, c, l, o, q, r. La concision des prolégomènes de M. Rahlfs ne me permet pas de les résumer ici sans risquer de leur faire perdre leur clarté. Vu l'extrême complication du problème, il convient de se livrer à une étude attentive de la préface pour comprendre le système de simplification qui a permis à l'éditeur de dresser un appareil critique relativement sobre, tout en tenant compte des éléments essentiels de la tradition manuscrite. La tâche était extrêmement ardue, en raison surtout de la pénétration constante de formes de textes différents dans un même manuscrit. Aussi, le travail de classement fait pour la *Genèse* devra être recommencé pour chacun des livres de l'Ancien Testament. On peut déjà constater des différences surprenantes entre les groupes de la *Genèse* et ceux du livre de Ruth. On ne peut jamais affirmer qu'un manuscrit offrant telle forme du texte dans un livre donné la conservera aussi dans les autres livres ; bien plus, cette forme peut varier au cours d'un même livre. Quelquefois, la différence d'écriture décèle la différence de source, mais le changement de scribe peut aussi s'être produit dans un archétype perdu et n'avoir point laissé de trace visible dans la copie. Il y a là un complication qui n'est pas rare dans la tradition des

textes anciens, et contre laquelle les éditeurs ne se sont pas toujours mis suffisamment en garde.

Signalons pour terminer qu'en ce qui concerne les noms propres hébreux, M. Rahlf s'est décidé à n'accentuer que ceux qui sont munis d'un suffixe grec (-αῖος, -ίτης, -ιος) ou connus par des écrits grecs indépendants de la littérature biblique (Γάζα, Σιδών) et qu'il a omis également les esprits. Il est vrai qu'à cet égard, nous n'avons que des témoignages écrits assez récents, les plus anciens manuscrits n'étant pas accentués. Il me paraît toutefois exagéré de dire que l'accent de nos manuscrits ne représente aucune tradition. Je croirais volontiers qu'en beaucoup de cas la tradition écrite a été ici calquée sur une tradition orale. Chez les anciens qui ne lisaient jamais comme nous les textes simplement des yeux et sans prononcer les mots, l'accent se retenait non par la mémoire visuelle, mais par la mémoire auditive. S'agissant d'un texte sacré que l'on récitait d'une façon immuable, les scribes ont dû naturellement accentuer un grand nombre de mots comme ils étaient prononcés depuis un temps immémorial. Il ne s'agit ici nullement d'atteindre le véritable accent des mots hébreux, mais bien de reproduire l'accent que l'on donnait à ces mots dans la Synagogue hellénisée et dans l'Église Chrétienne.

L. PARMENTIER.

Celsi ἀληθῆς λόγος excussit et restituere conatus est D^r Otto Glockner, (*Kleine Texte hersg. von HANS LIETZMANN*, n° 151); Bonn, Marcus, 1924 ; xv et 72 pages in-8°.

Vers l'an 180, s'inquiétant de la menace des barbares et de l'affaiblissement du civisme romain méprisé par les partisans de la religion nouvelle, un lettré du nom de Celse, ami de Lucien peut-être, rédigea un *Discours vrai* pour réfuter la Bible et les Évangiles. Cette riposte aux plaidoyers d'Aristide, de Justin, d'Athénagore et de beaucoup d'autres encore, ne semble pas avoir fait beaucoup de bruit, et elle s'est bientôt perdue. Nous n'en saurions presque rien, si un riche Alexandrin n'en avait envoyé un exemplaire à son ami Origène, en le priant d'en faire une réfutation. Origène accepta, et c'est ainsi que, dans son *Katà Kéλσον* (reproduit en grande partie dans la *Philocalie*), nous retrouvons, sous la forme de citations souvent littérales, de longs extraits du pamphlet rationaliste où le penseur païen persiffle la démonstration de la foi chrétienne avec une ironie qui ne put qu'exaspérer ses adversaires en maintenant les païens dans leur dangereuse quiétude.

Tout récemment, après avoir fait remarquer l'importance de la tâche entreprise par M. Glockner, un critique allemand s'est étonné de la voir aborder avec un si long retard. Ce retard n'a cependant rien que de fort explicable. On savait que C. J. Neumann, après avoir eu l'idée de recueillir tous les fragments de l'apologétique païenne, avait élaboré une reconstruction du *Discours vrai*, précédée d'une introduction fort développée (1). Avant la mort de ce travailleur méthodique et circonspect, personne ne se serait avisé d'aborder pareil sujet. S'il y a lieu de s'étonner, c'est plutôt de la rapidité avec laquelle M. Glockner a terminé son travail, sans tâcher d'obtenir au préalable communication du manuscrit de son devancier, manuscrit qui est déposé actuellement à la Bibliothèque Nationale de Berlin. On n'en peut douter, le savant conservateur de cette bibliothèque se ferait un devoir de lever le voile qui recouvre encore le Celse reconstitué par un génial et patient labeur.

Que le travail de M. Gl. n'ait pas été suffisamment mûri, on s'en aperçoit à de nombreuses imperfections, ou plutôt à des défauts graves. Tout d'abord, il a fait sien, sans preuves suffisantes, la thèse de Kötschau, le dernier éditeur du *Karà Kéλσου* qui considère les leçons des fragments de Celse reproduits dans la *Philocalie* comme suspectes de remaniement. Dans un article récent (2), reprenant les objections de Paul Wendland (3), Kurt Schmidt a démontré la valeur de ces leçons avec des arguments que l'on n'aura pas la prétention de renforcer ici, tant ils paraissent décisifs. D'autre part, M. Gl. considère (p. xiv) que le *Discours Vrai* — excepté le début — nous est conservé chez Origène à peu près intégralement. C. J. Neumann avait été plus précis en déterminant que nous en avons perdu le dixième et que nous en possédons à peu près les trois quarts en citations littérales (4). Quoi qu'il en soit, M. Gl. aurait dû s'attacher à distinguer mieux qu'il ne l'a fait ces citations des reproductions plus au moins libres. Les parenthèses qu'il emploie à cette fin ne sont pas assez apparentes. De plus, il semble avoir des omissions, bien que l'absence d'indices rende le contrôle assez diffi-

(1) Cf. P. KOETSCHAU, *Literarische Wochenschrift*, 9 janvier 1926, et C. J. NEUMANN lui-même, Herzog-Hauck RE³, s. v. *Celsus*, 775, 22 suiv.

(2) *Gnomon*, 1927, p. 118 suiv.

(3) *Goettingische gelehrte Anzeigen*, 1899, p. 277 suiv., et 613 suiv.

(4) HERZOG-HAUCK, RE³ s. v. *Celsus*, 773, 44 suiv. Voir aussi L. ROUGIER, *Celse* (ouvrage analysé ci-dessous), p. 328 suiv.

cile pour nous (1). Enfin et surtout, au lieu de réimprimer les plus insignifiantes des brouilles de la description du *Vaticanus A* (l'archétype de la tradition directe), il aurait dû renvoyer le lecteur aux textes scripturaires et autres visés par le controversiste païen, et de plus signaler les passages où sa reconstitution s'écarte du texte traditionnel. Telle qu'elle est, son édition nécessite de recourir incessamment au *Katà Kéλλου* de Kötschau. C'est dire qu'elle ne peut rendre des services que dans une salle de séminaires pour dispenser les étudiants de l'achat du coûteux ouvrage d'Origène auquel elle a emprunté, tant bien que mal, les extraits du *Discours Vrai*. Elle rendra service encore en permettant au maître de montrer, par des exemples typiques, comment il ne faut pas travailler.

J. BIDEZ.

Xénophon d'Ephèse, *Les Ephésiaques* ou le Roman d'Habrocomès et d'Anthia, Texte établi et traduit par Georges Dalmeyda, Paris, Les Belles Lettres, 1926, 1 vol. de XL-156 pp. Collection des Universités de France. br. : 16 fr.

Ce volume inaugure dans la Collection Budé la série des Romans grecs, non que les Ephésiaques soient le premier en date ni le plus fameux de ces romans, mais nous manquions d'une édition récente de Xénophon.

De toutes les productions littéraires il n'en est pas aujourd'hui de plus abondante ni de plus populaire que le roman sous ses diverses formes ; le film, avait-on pensé, devait lui porter un coup fatal : il s'est fait son plus précieux auxiliaire. La même clientèle se presse aux kiosques où se débite le roman du jour et à ces titanesques salles de spectacle qui, en Belgique, empruntent volontiers à l'antiquité grecque et romaine leur nom, évocateur de vastes assemblées.

De l'écran à l'aubette, c'est la plus puissante des réclames.

Dans la littérature grecque, le roman, genre secondaire, est d'apparition tardive ; à l'époque classique l'épopée et la tragédie suffisaient aux besoins des esprits en quête d'émotions et de fictives aventures : le goût était si sûr qu'il refrénait sans peine l'imagination trop ardente et la gardait des écarts.

Quand le goût faiblit, quand la rhétorique triomphe de l'élo-

(1) Je ne trouve, par ex., aucune trace des données fournies par Origène IV, 55, où l'on voit que Celse avait déjà fait une critique analogue à celle de Julien, *Contra Galilaeos*, 49AB (p. 170 ed. C. J. Neumann.)

quence, les temps sont propices à l'écllosion du roman, des récits d'aventures compliquées et amoureuses. Les découvertes de papyrus ont infirmé la théorie de Rohde qui voyait dans la seconde sophistique la génératrice du roman ; mais si le fin lettré qu'était le professeur de Bonn avait eu le tort de trop préciser les dates, il ne s'était pas trompé sur la tendance et l'esprit d'où procède le genre.

Dans son introduction M. Dalmeida reste d'une extrême réserve sur la question de la date des Ephésiaques, même d'une date relative : il admet seulement que Xénophon a imité Chariton (p. xxix, note 5), ce dernier devant vraisemblablement être placé à la fin du 1^{er} s. ap. J.-C. (p. xiiii), et conclut sous réserves qu'aucune particularité de vocabulaire ou de syntaxe ne nous contraint à faire descendre notre auteur plus bas que la fin du 11^e s. (p. xxxix). D'autre part, l'étude de la religion dans les Ephésiaques nous reporterait le mieux vers le deuxième siècle de notre ère (p. xviii). Les Ephésiaques offrent en effet cet intérêt particulier de nous fournir des documents assez précis sur la vie religieuse à Ephèse, sur les cultes d'Artémis et d'Isis.

Quant au récit, « c'est l'histoire la plus édifiante qui se puisse imaginer ; son titre complet pourrait être : le roman d'Habrocomès et d'Anthia, ou l'héroïque fidélité de deux jeunes époux » (p. xvi). Leur fatale beauté suscite autour d'eux des passions irrésistibles ; chacune des étapes de leurs aventures est marquée par quelque nouveau coup de foudre, mais leur vertu stoïcienne, leur ingéniosité aussi, surmontent tous les obstacles jusqu'au jour où ils se retrouvent, purs comme à l'instant de leur séparation.

La composition est assez simple et fruste, mais ici M. Dalmeida augmente volontiers la part de responsabilité de l'abréviateur : celui-ci aurait réduit aux 5 livres que nous possédons l'ouvrage en 10 livres mentionné par Suidas.

Les procédés mis en œuvre dans le roman sont très heureusement comparés par M. D. à ceux que nous voyons aujourd'hui sur l'écran, et l'histoire, surchargée d'incidents d'Habrocomès cherchant à rejoindre Anthia, constituerait un passionnant film de la poursuite : tempêtes, naufrages, attaques de brigands et d'écumeurs de mer en seraient autant d'épisodes dramatiques (Cf. G. DALMEYDA, *Autour de Xénophon d'Ephèse*, dans *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n° 13 (1926), pp. 18-28).

La composition par récits parallèles, souvent fatigante pour la mémoire du lecteur de Xénophon, est devenue sans les mêmes inconvénients un procédé favori des auteurs de scénario.

Parmi les romans grecs les Ephésiaques se distinguent par

une physionomie de conte populaire, par l'élégance naïve de l'expression ; sous un vernis d'atticisme plus mince qu'ailleurs transparait la langue contemporaine de l'auteur. Aussi bien pour l'établissement du texte l'éditeur a-t-il éliminé plus d'une correction introduite par un souci mal entendu de purisme. Ce texte ne nous est conservé que par un seul manuscrit, le fameux Laurentianus que P.-L. Courier a taché d'encre en transcrivant les Pastorales de Longus. Il n'est pas inutile de spécifier que M. D. a eu sous les yeux une épreuve photographique du ms. et qu'il revu sur l'original les lectures faites sur l'épreuve : cette méthode consciencieuse de travail a porté ses fruits, et l'on s'étonne en constatant la multiplicité des passages (e.g. pp. 23, 25, 26, 31) où les devanciers de M. D. s'écartaient sans avertissement et sans motif du manuscrit unique que nous possédons.

Quant à la traduction française — et ici M. D. n'avait guère de devanciers — elle serre le texte de près et vise à garder à l'original son tour simple de conte populaire ; en plus d'un endroit il y a d'heureuses trouvailles (e. g. p. 12 : *πολλὰ φιλῶ* : voici des baisers et des baisers).

J. HERBILLON.

C. Brakman. *Opstellen over onderwerpen uit de Latijnsche letterkunde.* Leyde, 1926. 1 vol. in-8° de 262 pp.

M. Brakman, professeur au Gymnase de La Haye, est un des latinistes les plus distingués de la Hollande. Collaborateur assidu de la *Mnemosyne*, il a fourni à ce recueil une foule de notes philologiques qui témoignent d'un esprit perspicace et d'une immense lecture. Mais les minuties de la critique verbale ne l'absorbent pas tout entier : il sait s'élever à des considérations générales et mettre à la portée du public lettré les résultats de la science moderne et de ses propres investigations.

Déjà en 1919 il avait publié une série d'études sur la littérature latine, dont nous avons rendu compte dans les *Bulletins de l'Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres*, année 1919, n° 4, p. 199-121. Aujourd'hui paraît une nouvelle série d'études qui ne comprend pas moins de 19 articles, dont voici l'énumération : I. Lucretiana. Het vijfde boek van « de rerum natura » en de volgorde der zes boeken van dit leerdicht. — II. Maniliana. Vergelijking tusschen Lucretius en Manilius. — III. Horatiana I. Horatius en Lucretius. — IV. Horatiana II. Het Carmen saeculare en Catullus' 34^e gedicht. — V. De bronnen van Cicero's boeken de re publica. — VI. Vergilius' vierde Eclogia. — VII. Iets over den Culex. — VIII. Een paar op-

merkingen over de Ciris. — IX. Het gedicht Aetna. — X. Het Gastmaal bij Trimalchio. — XI. Vermaarde Romeinsche vrouwen. De vrouw in de Brieven van Plinius. — XII. Eenige karaktertrekken van Tacitus' stijl. — XIII. Korte schets van de Babylonische astrologie, van de geschiedenis der astrologie en van de Grieksche astrologie. — XIX. Grepen uit het handboek der astrologie van Firmicus Maternus. — XV. De gedichten van Prudentius. — XVI. Claudius Rutilius Namatianus (de reditu suo). — XVII. De geschriften van Salvianus. — XVIII. Een paar opmerkingen over hoofdstuk 68 van Gennadius' werk « de viris illustribus ». — XIX. Commodianeae.

Ce simple énoncé montre la richesse et la variété des sujets traités par M. B. A raison même de cette richesse et de cette variété, il ne nous est pas possible d'entrer dans une analyse détaillée. Nous nous bornerons à quelques brèves remarques.

Dans le domaine proprement littéraire, M. B. fait preuve d'un goût éclairé et d'un large éclectisme. Il est sensible à toutes les formes du beau ; s'il admire le génie de Lucrèce, il rend pleine justice au poète chrétien Prudence. On goûtera ses fines observations sur Horace, Pétrone, Tacite, etc.

A côté de ces pages attrayantes, qui se lisent sans effort, il en est d'autres, d'une tenue plus austère, où M. B. aborde des problèmes compliqués et des questions difficiles. Tels sont ses articles sur la quatrième églogue de Virgile, sur le *Culex*, la *Ciris*, l'*Aetna*, sur les œuvres de Commodien. Parfaitement au courant des controverses relatives à ces différents poèmes (interprétation, date, attribution), il ne prend parti qu'après avoir soigneusement pesé les arguments et serré les textes de près. Est-ce à dire que nous nous rallions toujours à ses conclusions ? Il est permis, dans ces ténèbres où percent quelques faibles lueurs, d'hésiter parfois et de suspendre son jugement. En tout cas, il nous paraît que M. B. a réussi à démontrer que Commodien n'appartient pas au 3^e ou au 4^e siècle ap. J. C., comme beaucoup de savants l'ont cru, mais qu'il est d'une époque postérieure.

L'astrologie ancienne attire depuis un certain nombre d'années l'attention des savants. Il suffit de rappeler les beaux travaux de Bouclé-Leclercq, Boll, Franz Cumont, etc. Le discrédit où est tombée cette fausse science ne doit pas nous faire oublier le rôle important qu'elle a joué dans l'histoire de l'esprit humain et ses rapports intimes avec les idées philosophiques et les croyances religieuses. C'est ce qui a amené M. B. à consacrer plusieurs articles à ce sujet ardu, qu'il possède de manière à le rendre intelligible même aux non-initiés.

M. B. est doué d'un remarquable talent d'exposition. Son style

clair, aisé, coulant, est éminemment approprié à ce qu'on appelle la haute vulgarisation. Nous recommandons vivement la lecture de ce beau volume d'essais aux amis des lettres latines.

Les frais d'impression de l'ouvrage ont été couverts par une souscription des élèves et anciens élèves de M. B. C'est un digne hommage rendu au dévoué professeur qui a enseigné pendant 32 ans au Gymnase de La Haye.

P. THOMAS.

G. B. Pighi, *Il proemio degli Annali di Q. Ennio*. Saggio di ordinamento e di interpretazione dei frammenti. Milan. Società editrice « Vita e Pensiero » [1926] in-8°, 52 pp. (Publicazioni della Università cattolica del Sacro Cuore. Seria quarta, volume V.), 4 lires.

Dans cette brochure de dimensions modestes, M. Pighi, qui paraît ne rien ignorer de ce qui se rapporte à Ennius a borné ses efforts à la reconstitution de ce qu'a pu être le *proemium* des *Annales*. Toutefois, en cours de route, il a été amené à s'occuper aussi du prélude du Chant VII. Après avoir cité absolument tous les fragments qui nous restent, en indiquant très complètement le contexte de ces citations, l'auteur se livre à une critique serrée des diverses exégèses proposées jusqu'ici. Il n'a pas de peine à établir la fragilité des hypothèses de Muller et de Vahlen, qui sollicitent souvent les *dissecta membra*. L'interprétation de M. Pighi, pour être conjecturale, elle aussi, — il en convient lui-même avec franchise et d'ailleurs il fallut nécessairement qu'elle le fût — a du moins l'avantage d'être objective et — sauf en un seul point — de s'en tenir aussi exclusivement que possible aux reliques du poème et aux imitations certaines qu'en ont faites tour à tour Lucrèce, Virgile, Properce et Perse.

Les résultats de ces recherches sont plus importants qu'on n'aurait pu le penser, surtout en ce qui touche aux idées religieuses et philosophiques d'Ennius. Il n'y a rien dans les textes qui autorise à croire, avec Muller et Vahlen, que dans les premiers vers de chant VII, Ennius aurait spécifié qu'il tenait pour allégorique l'étrange vision racontée au début des *Annales* et que la métempsychose n'était pour lui qu'une fantaisie poétique. Ennius était, au contraire, pleinement sérieux lorsqu'il a raconté qu'Homère lui est apparu en songe sur le Parnasse et lui a révélé toute une doctrine ésotérique. Jusqu'ici l'exposé de M. Pighi nous paraît inattaquable. Son essai de reconstitution de la théorie pythagoricienne d'Ennius est moins rassurant. Pour lui, cette doctrine ne serait pas seulement celle des réincarnations successives, mais une autre, plus curieuse encore, dans laquelle

nous croyons pouvoir reconnaître l'idée fondamentale de la théosophie moderne. D'après cette conception, dont on trouve peut-être une ébauche dans d'obscurs fragments d'Empédocle, l'âme suspend le cours de ses réincarnations pour rentrer dans le sein de l'Être Suprême lorsqu'elle a passé une existence entière sans pécher. Pourquoi Homère pleure-t-il devant Ennius? Parce que « son essence vitale est sous l'empire d'une force qui, pour la purifier, la fait passer d'un corps à un autre ». (p. 23). M. Pighi s'empare avec empressement de cette explication proposée par son compatriote Pascoli et la complète comme suit, non sans ingéniosité : Ce n'est pas l'âme d'Homère qui apparaît à Ennius, c'est ce que Lucrèce (I, v.112-135) appelle *simulacrum* son « double » (son « corps astral » comme disent les rénovateurs modernes de ces ésotérismes). Mais d'où le poète des *Annales* tenait-il ces conceptions? M. Pighi confesse courageusement qu'il n'en sait rien. « Questo e un piccolo volo di fantasia : nelle testimonianze, non si trova niente di simile ». A défaut de textes grecs ou latins, l'auteur, qui est « assistente volontario del Seminario orientale » renvoie, en note, au *Bhagavadgita* et au *Ramayana*, ainsi qu'aux antiques conceptions de l'Inde. Il ajoute ceci, qui ne laisse pas de surprendre : « Toutes ces idées sont hindoues, mais aussi, parfaitement humaines. »

Heureusement, ces conjectures, au demeurant profondément érudites, ne constituent pas un des éléments fondamentaux de la reconstruction. M. Pighi parvient à refaire le prélude du chant VII en ajoutant assez peu aux fragments survivants ; du *proemium* du chant I, il donne un texte italien traduisant les 39 vers supposés dont il vient d'arranger les vestiges. L'ensemble est empreint d'une telle noblesse et respire un orgueil si magnifique et si authentiquement romain qu'on ne peut s'empêcher à tout le moins de souhaiter que la *Romanis* ait, en réalité, débuté comme le suppose M. Pighi : *Se non e vero, e bene ... ritrovato.*

Jean HUBAUX.

César. *Guerre des Gaules.* Texte établi et traduit par L. A. Constans. Paris. « Les Belles Lettres ». (Collection des Universités de France, publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé) 1926. 2 volumes xxxiii-122 et 338 pp.

M. L. Constans était déjà connu par son édition scolaire du *de Bello Gallico* publiée, à la librairie Delagrave, en collaboration avec L. Denis. Ici il se révèle philologue sagace et plein d'érudition. Ces deux volumes que nous présentons aujourd'hui

représentent une somme de travail philologique très considérable.

L'introduction contient trois parties essentielles. Dans la première, l'auteur étudie l'ouvrage sous le rapport de la valeur historique. Il se livre d'abord à un examen attentif du titre du livre et conclut qu'il s'appelait *C. Julii Caesaris Commentarii rerum gestarum*, avec, en sous-titre : *Bellum Gallicum* ou *Belli Gallici*. C'est seulement dans l'édition in-folio de 1473 qu'on voit apparaître le titre *Caesaris Commentarii de Bello Gallico*.

Il se demande ensuite quel est le caractère de l'œuvre : c'étaient des notes ; l'intention avouée de César, dit-il, était de fournir aux historiens futurs un ensemble de documents de première main. » Mais il avait des motifs plus secrets, ce qui amène M. Constans à envisager dans quelles conditions et à quelle date ont été rédigés les *Commentaires*. Il croit que cette date doit se placer à l'automne de 52 après la victoire de César sur Vercingétorix. Il va même jusqu'à préciser : octobre, novembre et décembre. Cela, dit-il avec raison, « donne tout son sens au témoignage admiratif d'Hirtius : « *nos etiam quam facile atque celeriter eos perfecerit scimus.* » C'est l'acte d'un général. qui se défend contre ses adversaires politiques. Les *Commentaires* ont dû, dit également M. Constans, être publiés tout de suite.

On sait que beaucoup d'écrivains ont essayé de prendre César en flagrant délit de mensonge. En réalité, il a été aussi exact qu'on peut l'être en pareil cas. C'est ce qui résulte de l'étude très consciencieuse que fait M. Constans dans son paragraphe intitulé *César historien*. Il en arrive à la conclusion du duc d'Aumale : « César est le plus sincère de ceux qui ont écrit leur propre histoire ». Il est impossible de relever dans les *Commentaires*, au sujet d'un fait réellement important, une omission ou un mensonge. Au surplus des « *mémoires* » ne sont pas des *confe sions* ». Evidemment certains détails ont pu être oubliés : il n'est malheureusement pas possible de les retrouver, faute de sources remontant à la même époque. La seule chose qu'on puisse, semble-t-il, reprocher à César en tant qu'historien, c'est que, tout en rapportant les faits, il les colore habilement à son avantage. Nous nous demandons s'il n'a pas, dans l'intéressante introduction de M. Constans, une lacune. Ne convenait-il pas de retracer, au moins dans ses grandes lignes, la carrière de César, ainsi que le font, du reste, tous les auteurs des volumes de la collection Guillaume Budé ? Trois ou quatre pages auraient suffi. Sans doute, cette carrière est connue ; mais l'œuvre eût été plus complète. Ainsi M. Constans donne, à propos du VIII^e livre, la biographie d'Hirtius. Il nous semble qu'il aurait pu, en tout cas,

insister davantage sur la situation politique de César à Rome à l'époque où il écrivit ses *Commentaires*. Il aurait aussi pu dire ce qu'étaient à ce moment la Gaule et ses habitants. Une clarté plus grande eût illuminé son introduction. La première partie de celle-ci se termine par une brève étude du style « impassible, parfois sec comme un communiqué » et par quelques considérations sur le VIII^e livre, où Hirtius, sans y réussir, a essayé d'approcher de son modèle.

Dans les deux dernières parties, M. Constans nous retrace d'abord l'histoire du texte, puis il nous parle de ce texte lui-même.

L'établissement de ce texte a été fait avec toute la science et toute la perspicacité désirables. Le travail était particulièrement ingrat en raison même de la profusion des manuscrits dont on dispose. Ils sont, comme on sait, extrêmement nombreux. Après un examen minutieux d'une quarantaine d'entre eux, tant à Florence et à Rome qu'à Paris, M. Constans s'est convaincu de l'exactitude de la division de tous les manuscrits en deux grandes classes : α et β . Malgré la supériorité attribuée par Nipperdey et ses successeurs à la première classe, l'autorité de la 2^e est aussi grande. Telle est la conclusion à laquelle est arrivé M. Constans, qui estime, avec beaucoup de vraisemblance, que, en dépit de A. Klotz, α et β dérivent du même archétype. La classe α se serait constituée dans la première moitié du VI^e siècle. M. Constans pense avoir retrouvé, grâce à son étude attentive du texte de César, certains caractères de l'archétype et on ne peut trop le louer de la patience de ses recherches et de l'ingéniosité de ses conclusions sur ce point délicat. Il donne un schéma de la filiation d' α et de β . Il essaye même de se représenter le travail qui s'était fait sur le texte de César dès avant l'archétype.

En général cependant, le texte d' α a été moins remanié que celui de β — dont l'éditeur, plus intelligent et moins discret, est intervenu plus souvent.

M. Constans est d'avis qu'il n'est pas possible de donner le pas systématiquement à α sur β ou inversement et que chaque fois il faut confronter les deux traditions, ce qui complique singulièrement la tâche. Toutefois quand rien ne plaide en faveur d' α plutôt que de β , l'auteur a choisi α parce qu'il existe en faveur de cette classe une présomption de plus stricte fidélité à l'archétype. » La base définitive de l'édition réside dans sept manuscrits de la classe α et quatre de la classe β . Dans l'apparat critique figurent les conjectures les plus intéressantes. L'auteur voit à cela deux avantages ; d'abord c'est le moyen

le plus clair et le plus rapide de signaler une difficulté du texte ; ensuite l'apparat critique devient ainsi un tableau de la vie du texte. D'ailleurs, tout en étant très documenté, cet appareil reste discret et ne sort pas des limites permises.

Je ne vois que du bien à dire de la traduction. Elle rend très habilement la sobriété du style de César et cela, sans avoir cette allure lourde et tourmentée que prennent trop souvent les traductions du latin au français. Le style est très actuel, d'un naturel parfait ; le discours indirect lui-même, si fréquent dans les *Commentaires*, est reproduit avec une extrême aisance ; M. Constans s'y joue réellement. Il a su vraiment mouler sa phrase sur la pensée de l'historien et ce n'est pas le moindre mérite de son livre.

Les notes, au bas des pages de la traduction, sont assez nombreuses ; elles sont souvent inspirées du commentaire de l'édition Meusel (1913-1920) et plus fréquemment encore de l'*Histoire de la Gaule* de M. C. Jullian.

Une carte, très claire, de la Gaule termine le premier volume. Au bout du second, nous trouvons avec plaisir un index des noms propres et deux plans : l'un de Gergovie, l'autre d'Alésia. Ces documents achèvent de faire du livre de M. Constans un excellent instrument didactique pour l'explication du *de Bello Gallico*.

Albert WILLEM.

Saint-Augustin. *Confessions*. Tome II (livres IX à XIII. Texte établi et traduit par P. de Labriolle. Paris. Les Belles Lettres (Collection des Universités de France, publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé) 1926, pp. 208 à 412.

Dans le numéro de Janvier-Mars 1926 de notre Revue (p. 158, svv), j'ai annoncé le premier tome des *Confessions* de Saint-Augustin. J'ai indiqué la tradition manuscrite et les questions que M. de Labriolle traitait dans son intéressante introduction. Je renvoie donc pour ces détails le lecteur à ce compte rendu.

Le second tome, qui contient les livres IX à XIII, se présente avec les mêmes qualités que j'ai relevées dans le premier et je ne peux que répéter, à propos de ce volume, ce que j'ai dit du précédent.

En ce qui concerne le texte, je me bornerai à rappeler que celui de M. de Labriolle s'écarte notablement de l'édition de Knöll, qui préférerait, à tort, à tous les manuscrits, le *Sessorianus*.

La traduction, comme dans le premier volume, garde la vigueur, le mouvement et le coloris du style de Saint-Augustin.

Un index des noms propres termine ce volume en tous points digne du premier.

Albert WILLEM.

Charles H. Beeson. *A primer of Medieval Latin. An Anthology of Prose and Poetry.* Scott, Foresman and Cy, Chicago, Atlanta, New-York, s. d. in 8° relié de 389 pp. (The Lake Classical Series)

L'initiation au latin médiéval, composée par M. Ch. H. Beeson sous le patronage du *Comittee on Medieval Latin Studies* est, disons-le tout de suite, un ouvrage parfait en son genre. Un simple coup d'œil sur la table des pièces réunies dans cette anthologie est déjà une leçon de bibliographie qui apprend dès l'abord au débutant quelles sont les collections où il trouvera édités les textes dont il fera désormais son étude.

Le choix est vaste : 147 morceaux de prose occupent 284 pages ; 53 pièces de vers les 68 pages suivantes. Les premiers extraits sont rangés par ordre de difficulté, mais dès le 43^e c'est l'ordre chronologique qui est adopté, et l'anthologie constitue dès lors une esquisse de l'histoire de la littérature, d'autant mieux que les genres les plus divers sont représentés : hagiographie (*Légende Dorée* ; diverses *Vies de Saint*) ; chroniques et annales (Bède : *Historia ecclesiastica* ; Grégoire de Tours : *Historia Francorum* ; G. de Monmouth : *Historia Britonum*) ; encyclopédies et œuvres didactiques (*Etymologies* d'Isidore ; *de Institutione clericorum* de Hraban ; *Speculum majus* de Vincent de Beauvais ; *Otia Imperialia* de Gervais de Tilbury) ; romans (d'*Alexandre*, d'*Apollonius*) ; œuvres épiques (poèmes d'Er-mold le Noir et *Waltharius*) ; fables ; hymnes ; *carmina burana*, parodies, drames liturgiques. On souhaiterait peut-être quelque fragment de fabliau latin, et de moins rares extraits de poèmes didactiques : mais le tableau, on le voit par ces quelques indications, est aussi complet que peut le présenter un manuel.

L'anthologie est précédée d'une introduction où sont signalés, en une quinzaine de pages, les points essentiels où vocabulaire, grammaire et versification s'écartent des usages du latin classique. Un lexique latin-anglais donne, à la fin du volume, les sens des mots les plus fréquemment rencontrés, tandis que les termes d'un emploi moins courant sont traduits ou expliqués au bas des pages. Au bas des pages également, des notes fournissent quelques renseignements sur chaque pièce (auteur, date, allusions historiques, résumé de l'ouvrage et tous éclaircissements nécessaires à la compréhension de l'extrait.). A

propos d'une de ces notes, disons que l'attribution du *Waltharius* à Ekkehard de St. Gall est pour le moins remise en question depuis les travaux de MM. Flach et Wilmotte ; si même M. Beeson s'en tient à l'opinion traditionnelle, il n'était pas inutile d'avertir ses lecteurs (fût-ce par un simple point d'interrogation) qu'il y avait là une question pendante. La chose en elle-même paraîtra de peu d'importance, dans un ouvrage qui ne veut être qu'une initiation ; il s'adresse cependant à des esprits déjà formés, à qui, en principe, on ne doit plus dissimuler aucune des incertitudes et aucun des doutes de la science à laquelle ils voueront leurs efforts.

Est-il besoin de dire que cette critique de détail ne diminue pas la valeur d'une anthologie aussi bien conçue que soigneusement présentée ; le seul défaut sérieux qu'on puisse lui reprocher ici est que son prix (non indiqué) s'exprime en dollars. Pendant plusieurs années, les gens d'étude de certains pays vont connaître, pour des raisons économiques, un isolement intellectuel semblable à celui que d'autres causes (dont on s'est plu d'ailleurs à exagérer l'influence) ont fait régner au Moyen Age

Nous devons le déplorer, parce l'Amérique prépare une série de publications dont ce « *Primer of Medieval Latin* » n'est que l'avant-coureur.

Car l'intérêt que le livre de M. Beeson doit à sa valeur propre se double du fait que la publication de cette Anthologie est la première étape d'une « conquête méthodique ». Nous lisons en effet, dans la chronique si documentée que rédige M. Marouzeau à la « *Revue des Etudes latines* » (2^e année, fasc. II avril-juin 1924), qu'un plan de travail, établi par les médiévistes des principales sociétés de philologie et d'histoire des Etats-Unis, comporte la coordination des enseignements universitaires la coopération entre sociétés savantes, la préparation d'éditions, de textes, et en premier lieu d'une anthologie : celle dont nous parlons ici-même.

On ne peut qu'admirer et qu'envier la méthode avec laquelle procèdent les associations américaines, désireuses de s'annexer un nouveau domaine scientifique. Estimant, comme le dit M. Coffman dans son avant-propos, que le mouvement devait partir des collèges et des universités, elles ont songé en premier lieu à former des équipes de travailleurs pour l'avenir : l'ouvrage qu'elles mettent dans les mains de ces jeunes gens est bien fait pour susciter — et satisfaire — des curiosités et pour fournir en même temps une excellente préparation à des études dont l'accès mérite d'être facilité.

Maurice HÉLIN.

Karl Polheim. *Die lateinische Reimprosa.* Berlin, Weidmann 1925, in-8°, xx-539 pp.

L'important ouvrage que M. Polheim nous présente aujourd'hui est le fruit de vingt années de recherches, auxquelles l'auteur a été conduit en se demandant quelle était l'origine de la prose rimée allemande. Il s'est aperçu alors que, pour répondre à cette question, il ne disposait que de monographies isolées, et qu'en fait le sujet n'avait jamais été traité dans son ensemble. Il le reprend, et complétant, révisant ou regroupant les notions éparées acquises par ses prédécesseurs, il définit la prose rimée, en découvre les règles, en isole les éléments; d'autre part, il en détermine les origines, et en retrace l'évolution: ainsi l'ouvrage se divise naturellement en deux parties principales.

La première, analytique, est fondée sur l'étude de quelques textes appartenant à la bonne époque; chacun se prête particulièrement à la détermination de quelque caractère de la prose rimée: les drames de Hrotsvit sont mis en parallèle avec ses poèmes; deux versions de la Vie de la Reine Mathilde permettent de reconnaître les remaniements qui ont abouti au texte en prose rimée; avec la Chronique de Pologne dite de Martinus Gallus, on voit quels liens unissent la forme d'expression ici considérée avec l'emploi du cursus. Enfin, avec le chap. VI, nous passons des monuments littéraires aux documents d'archives (Diplômes impériaux et royaux, bulles papales, etc.)

Quant à l'étude de ces textes, elle comporte, outre les statistiques d'emploi des différentes espèces de rimes, des subdivisions consacrées à chaque variété (plate, croisée, redoublée, intérieure, etc.), aux rapports avec le rythme, la coupe de la phrase, la cadence et la longueur des kôla, enfin à la nature, au contenu sémantique, aux formes grammaticales des mots qui reçoivent la rime; M. Polheim étudie aussi le rôle de l'allitération; ajoutons qu'il n'a pas négligé, avant d'aborder les textes à son point de vue particulier, de donner une bibliographie des éditions, et des travaux généraux aussi bien que des études spéciales qui leur ont été consacrés.

A cette partie descriptive succède (chap. V, p. 133 sqq.) l'histoire de la prose rimée: M. Polheim en fait remonter l'origine aux théoriciens grecs: parmi les *Γοργυλεια σχήματα* figurait l'Homoioteleuton (identité de son à la terminaison), mais inséparable de l'Homoioptoton (identité de cas) dont il n'était qu'un cas particulier: ces deux figures apparaissent naturellement dans une prose où jouent un si grand rôle l'antithèse et le parallélisme. De même que le nom de Gorgias avait synthéti-

sé l'apparition de la « rime » dans la prose grecque, le chapitre suivant, où l'on voit s'introduire dans les théories et dans les écrits romains le *similiter cadens* et le *similiter desinens*, a été intitulé Cicéron : mais ce n'est qu'un titre plus frappant que bien choisi : Quintilien et la Rhétorique à Herennius, bien plus que le grand orateur, sont les auteurs auxquels il faut se référer pour l'étude de la « rime » dans la prose latine, tandis que Cicéron ne fait que reproduire la théorie grecque, mais en y introduisant des confusions et des à-peu-près : il a d'ailleurs vaiseusement emprunté sa terminologie à Corfinicius. Au reste, les définitions des deux grammairiens latins ne sont pas concordantes ; ce ne sont pas les quelques passages d'auteurs classiques (L. Manutius Plancus, César, C. Nepos, T. Live, les Sénèque, Pline) où M. Polheim veut voir des exemples de prose rimée, qui nous permettent de donner raison à ce théoricien plutôt qu'à cet autre.

Il faut en arriver aux Africains du II^e et du III^e siècles pour voir se dessiner une tendance nouvelle, décisive : jusque là, l'identité des consonnances finales n'était jamais amenée que par l'identité des formes grammaticales ; avec Tertullien, avec St Cyprien surtout, l'homoiototon n'est plus une condition de l'homoioteleuton : dès lors, celui-ci n'est plus une simple résultante des formes logiques où se moule la pensée ; élément musical, purement gratuit, il est recherché indépendamment de toute autre considération. Mais les théoriciens de l'époque semblent avoir totalement ignoré une innovation de cette importance : ils se contentent de répéter les définitions courantes, en ajoutant toutefois les habituelles confusions et la terminologie imprécise qui rendent si délicate l'étude des problèmes de stylistique ancienne.

St Augustin est, au point de vue qui nous occupe, le seul écrivain représentatif du IV^e et du début du V^e siècle : il affectionne la rime riche, les sons éclatants, mais son style est dominé par la parallélisme : dans ces conditions, la « *mischformreim* » n'est guère plus employée chez lui que chez les Africains étudiés au chap. précédent, et antérieurs de près de deux siècles. Ce qui ajoute à l'intérêt de la prose de l'évêque d'Hippone, c'est que chez lui, l'écrivain se double d'un théoricien de valeur, comme on en jugera à la lecture du livre IV du « *de Doctrina christiana* ». Fortunat (chap. IX) a été appelé le premier écrivain du moyen âge : il appartient à une nouvelle époque, en tous cas, si l'on considère que chez lui, la rime, occasionnelle jusque là, est continuellement employée, et que la « *mischformreim* » se trouve à égalité avec la « *gleichformreim* ». Tous les caractères de la

prose rimée, tels que M. Polheim les a déduits de l'examen d'œuvres de la période de plein développement, on les retrouverait déjà chez Fortunat, au VI^e siècle.

Nous négligeons dans ce résumé les auteurs moins représentatifs auxquels M. Polheim consacre cependant quelques pages : ici Fulgence et le pape Léon le Grand ; là Prosper d'Aquitaine, ou encore St Jérôme, St Paulin de Nole, et autres écrivains du IV^e siècle ; le chap. X traite non seulement d'Isidore de Séville, mais aussi de la Chronique des derniers rois de Tolède, et l'on ne s'attend guère à y trouver l'étude du style d'Aldhelm, de Bède et des Irlandais : certains d'entre eux sont aussi des théoriciens, qui définissent et illustrent d'exemples les notions d'homoiptoton et d'homoioteleuton ; tandis que Julien de Tolède s'inspire des définitions traditionnelles, on voit qu'un Bède, oubliant l'étymologie du mot, écrit : « *Homoiptoton est cum in similes sonos exeunt dicta plurima.* »

On est ainsi amené à l'époque carolingienne, étudiée dans un chap. que M. Polheim intitule Hraban, mais qui étudie aussi Alcuin et Gottschalk ; puis, les sous-titres désignent, non plus des individus, mais des collectivités ou des divisions géographiques : écoles de Reichenau et de St Gall ; les papes ; l'Empire d'Occident.... Dès cette époque, en effet, l'emploi de la prose rimée n'est plus le monopole de quelques écrivains, et un nom désormais ne suffit plus à étiqueter une forme littéraire aussi généralement répandue.

Dans une historique qui en comporte près de quatre cents, les soixante-dix pages qu'occupe le chap. XII ne semblent pas correspondre à l'importance qu'offre la période de plein épanouissement : n'oublions pas cependant que l'on pourrait y ajouter les chapitres de la partie descriptive. La grande époque de la prose rimée (XI^e-XII^e siècles, avec des apparitions précoces ou des développements tardifs selon les régions), M. Polheim l'a considérée à deux reprises : en adoptant, d'abord, un classement par genres (lettres, écrits juridiques, annales et chroniques, biographie, hagiographie, sermons et manuels de théologie) ; ensuite, un classement régional : tous les pays de l'Europe occidentale comptent, en effet, des représentants parmi les écrivains qui utilisent la prose rimée.

L'exposé se poursuit par un chapitre consacré à une décadence marquée par quelques œuvres dont le *Speculum humanae salvationis* (début du XIV^e s.), des traités théologiques, des chroniques ; et, au XV^e siècle se généralise l'emploi de la « *partitio* » rimée, plan de sermon composé dans un but mnémotechnique.

M. Polheim ne s'arrête pas là : son dernier chapitre est une

Investigation parmi les œuvres d'humanistes et les traités de grammaire ; il y a là une bibliographie abondante, dont l'équivalent n'existe pas ailleurs, et qui permet d'observer comment une forme littéraire abolie se survit à elle-même dans la théorie : les derniers titres cités nous conduisent à la fin du XIX^e s. et même au début du XX^e, avec la *Stylistique* de Berger et la *Rhétorique* de Volkmann.

Telle est l'ordonnance générale de cet important ouvrage. On pourrait lui reprocher son manque d'unité ; il était facile, en somme, d'intégrer la matière des cinq premiers chapitres à la partie historique : il y a là un défaut de mise au point évident. Des recherches qui ont coûté tant d'années méritaient bien d'attendre quelques mois encore pour être livrées au public avec une présentation qui eût fait davantage ressortir leur importance et leur ampleur. Mais il faut dire, à la décharge de l'auteur, que les circonstances ont nui à son œuvre ; l'impression, commencée en 1912, fut longtemps arrêtée, et son achèvement, retardé par suite de la crise économique, ne put être entrepris qu'après des modifications assez profondes et forcément malheureuses : exemples supprimés, citations abrégées, etc. ; les chap. XI-XIV notamment furent complètement remaniés.

Trop d'ouvrages d'érudition, pour lesquels on ne pourrait alléguer pareil concours de circonstances défavorables, présentent d'ailleurs les mêmes défauts, et le lecteur portera d'emblée sa critique sur un autre terrain.

La notion de prose rimée, se demandera-t-il, a-t-elle autant d'extension que nous le dit M. Polheim ?

Pris de passion pour son sujet, il a écrit une véritable « Défense et Illustration » d'une forme littéraire jusqu'à présent, nous dit-il (pp. XIX et 174) dédaignée ou méconnue.

Les raisons de ce dédain sont d'ordre esthétique : s'il est vrai que la seule impression que nous laisse la lecture d'une page de prose rimée est un réel agacement, il faut reconnaître avec M. Polheim, que ce n'est point un motif pour la passer sous silence dans l'histoire littéraire, puisqu'elle a été universellement adoptée pendant trois siècles : à juger d'après des critères aussi relatifs que nos habitudes, nos goûts, notre mentalité actuelle, nous risquons de nous tromper grossièrement ; mais en rectifiant leur méthode, les modernes contempteurs de la prose rimée pourraient fonder leur sévérité, non plus sur des impressions subjectives, mais sur le jugement de contemporains : Cornificius (IV, 22-32) engage ses lecteurs à n'user que très rarement du *similiter cadens*, du *similiter desinens* et de l'*adnominatio*, recherches plus propres à donner de l'agrément au style qu'à exprimer la pen-

sée avec rigueur. (Cf. ses expressions : *lepos et festivitàs, non dignitas neque pulcritudo*). Alors que la prose rimée semble en pleine vogue, un Alain de Lille (*Summa de arte praedicandi* P.L. 112 Bf) condamne formellement, pour des raisons très voisines de celles de la *Rhét. à Herennius* l'introduction d'éléments poétiques dans les sermons. Et l'on citerait encore Humbert de Romans, Pierre de Limoges, etc.

Méconnue, la prose rimée l'a certes été, mais ce fut vraisemblablement parce que longtemps, le champ des études latines ne dépassa qu'exceptionnellement la fin de l'antiquité. Admettons avec M. Polheim que le reproche de « cacophonie » ne devait pas interdire l'étude d'une forme littéraire abandonnée ; concédons lui encore qu'il ne suffit pas de parler de hasard en présence de passages tels que ce chap. de César (*de Bello Gallico*, IV, 27) auquel il sera facile de se référer.

Oserons-nous parler cependant, en ce cas, de prose rimée ? C'est abuser, croyons-nous, de la définition du mot *rime* ; le contenu de ce mot comprend non seulement l'identité de son, mais aussi une idée d'agrément, de jeu ; *rime* signifie aussi recherche gratuite d'un effet phonétique, dépassant la simple expression de la pensée. Est-ce bien ce que nous trouvons dans notre passage de César ou dans telle période de Cicéron ? Chez tous les auteurs classiques, l'identité de sons n'est qu'une résultante de la symétrie régnant dans le discours ; l'homoioteleuton, cas particulier de l'homoiototon, ne peut être considéré comme l'équivalent de notre rime.

Si, à un moment donné, on peut faire état d'exemples comme celui-ci :

Quod ius consanguinitatis,—quaeve legalis conditio institutionis— (Hrotsvit)

c'est qu'ils se trouvent mêlés à d'autres, aussi nombreux, présentant cette structure :

Tanto iustius damnaberis,—quanto ... offendisti maiestatem divinitatis — (Hrotsvit)

Or, ce n'est qu'avec Tertullien et S^t Cyprien qu'apparaît la rime proprement dite, indépendante des formes lexicologiques et des symétries de la syntaxe.

Tout ce qui est antérieur devrait être condensé en un chapitre préliminaire, mais n'appartient pas en réalité, à l'histoire de la rime. On objectera l'existence des théories : celle de Quintilien, celle de la Rhétorique à Herennius, qui furent étudiées et commentées dans les écoles du Moyen Age.

Cela est vrai ; aussi souhaiterait-on que M. Polheim eût séparé, plus nettement encore qu'il ne l'a fait, l'histoire des doc-

trines de celle des œuvres ; elles ne sont nullement parallèles, et il eût suffi d'un tableau synoptique pour montrer les points de contact occasionnels : en général, c'est aux époques où les écrivains innovent le plus que les théoriciens repètent le plus servilement les définitions reçues ; de redites en redites, il arrive que les mêmes termes sont pris dans des acceptions nouvelles : il se produit, nous l'avons déjà signalé, des confusions, des erreurs parfois fécondes, puisqu'elles servent de base à des doctrines futures .

L'histoire des théories méritait donc d'être écrite, à condition d'être bien distincte ; les influences exercées ou reçues agissent tout différemment dans ce domaine et dans celui de la pratique : or, M. Polheim a tenu à affirmer à plusieurs reprises que la prose rimée était une forme littéraire bien caractérisée, ayant subi sa propre évolution ; qu'elle n'était ni de la poésie libérée, ni une prose aspirant à rejoindre la poésie : à ne considérer que les origines, ces vues sont exactes : mais les écrivains du XII^e et du XIII^e siècle s'embarrassaient-ils de pareilles distinctions ? arts poétiques et traités de rhétorique fournissaient un enseignement où puisaient indifféremment rimeurs en prose et en vers et écrivains de toute espèce. Le « *de coloribus* » de Geoffroi de Vinsauf, écrit en prose, cite des vers comme exemples d'homoioteuton et d'homioptoton ; un Jean de Salisbury, parlant des exercices de style des écoliers, écrit : « *in pros is AUT poematibus imilandis poetas aut oratores proponebat.* »

Tout aussi significatifs sont les textes cités par Norden (*Antike Kunstprosa* II¹, p. 895, note) : Evrard de Bethune ; Brunetto Latini.... Celui-ci distingue dans la littérature les modes d'expression en prose, et en rime, mais ajoute que *les préceptes de rhétorique sont communs aux deux.*

On peut donc regretter que M. Polheim ait voulu cantonner dans des limites trop étroites une théorie de la prose rimée, qui, en réalité, est intimement liée aux théories générales de la rhétorique et de la poétique. On le regrette d'autant plus que le sujet d'études de M. Polheim semble plus attachant par les théories variées et extraordinairement vivaces qui y ont trait que par les écrits eux-mêmes ; pour ceux-ci, le dilemme suivant se pose : le similitier desinens n'est obtenu que par surcroit chez les écrivains classiques, qui cherchent seulement une construction symétrique destinée à mettre en valeur leur pensée ; recherché pour lui-même, devenu proprement la rime, il n'est plus qu'un ornement superflu, sans valeur stylistique, parce que sans lien avec la pensée de l'auteur.

Le même dilemme a dominé l'histoire de la rime française mo-

derne ; ou bien elle est soumise au sens (*La rime est une esclave et ne doit qu'obéir*) ; ou bien, pur jeu de son, elle risque de devenir un amusement vain, le « *bijou d'un sou qui sonne creux et faux sous la lime* » : elle n'acquiert de prix que lorsque l'idée (pensée et sentiment) et l'élément musical sont accordés en elle.

Le peu de valeur intrinsèque que nous accordons aux œuvres en prose rimée ne doit évidemment pas nous dissimuler l'intérêt considérable que mérite leur étude : la critique des textes est appelée à en retirer grand profit, et l'on entrevoit, quelles questions de date, de provenances, d'authenticité seront résolues une fois bien connus les caractères et la chronologie d'une forme d'expression si répandue.

Cet intérêt, nous le devons signaler tout spécialement aux lecteurs d'une revue belge : notre pays, en effet, a été en quelque sorte la patrie de la prose rimée latine : il suffira de feuilleter les chapitres XI (Hraban) et XII (die Blutezeit) pour voir (pp. 357 et 408 sqq.) que dans les régions de Liège et de Tournai le siècle compris entre 850 et 950 annonce déjà la grande époque ; et celle-ci se manifeste chez nous par une suite ininterrompue de vies de saints, de chroniques, d'épîtres, de sermons et d'œuvres de polémique qui se localisent entre Stavelot-Malmédy, Liège, St. Trond, Gembloux, Gand, Bergues, Bruges, Bonne-Espérance (avec Philippe de Harvengt, † 1183).

Et dans la longue liste de lettrés et de grammairiens chez qui se perpétuent les théories de la prose rimée, on trouvera aussi des noms de chez nous auxquels s'arrêtera un historien de l'humanisme : Josse Bade, d'Assche en Brabant ; Bartel Steinmetz (Latomus) d'Arlon ; le flamand Georg. Cassander ; Wouters (Cornelius Valerius) d'Utrecht, mort à Louvain ; le bruxellois J. Bentzius, qui professe à Strasbourg, tous du xvi^e siècle.

La tradition se continue sous un nouvel aspect, et M. Polheim a dû renvoyer plusieurs fois les lecteurs aux travaux de nos savants : les P. P. Poncelet et Delehay et dom Ursmer Berlière. Ceux qu'intéressent chez nous les monuments de notre littérature latine médiévale accueilleront avec reconnaissance un livre qui les situe géographiquement et historiquement, et qui est l'encyclopédie — parfois un peu partielle et envahissante, mais toujours riche de résultats nouveaux et d'informations bibliographiques — d'une forme littéraire qui connut une singulière fortune : sur le sujet, l'ouvrage de M. Polheim restera sans doute fondamental.

Maurice HÉLIN,

Les oeuvres poétiques de Baudri de Bourgueil (1046-1130) : édition critique publiée d'après le manuscrit du Vatican par Phyllis Abrahams, M. A. Oxon. Paris, Champion 1926. in-8°, lx + 405 pp.

Le Baudri de Bourgueil que nous présente M. Phyllis Abrahams est une véritable révélation. Jusqu'à ce jour, en effet, seuls les poèmes historiques avaient trouvé place dans les *Historiae Francorum Scriptores* de Duchesne (reproduits dans Migne P. L. t. CLXVI) ; des pièces isolées avaient été éditées par du Méril et Delisle. Et M. André Salmon n'a pu que préparer l'édition complète que M. Ph. A. enfin a menée à bien.

Le travail d'établissement du texte s'est trouvé simplifié du fait qu'il n'existe, comme manuscrit ancien, que le seul Vat. Reg. Christ. 1351, du XII^e siècle (dont certains feuillets, à la vérité, sont en assez mauvais état.) Mais M. Ph. A. n'a pas cru que cette circonstance l'autorisait à dépenser moins de peine : il a voulu nous doter d'une édition définitive ; l'introduction comporte, outre les renseignements habituels (description du manuscrit, graphies et abréviations, ordre des poèmes ; historique des éditions antérieures ; bibliographie des manuscrits et ouvrages utilisés), une notice sur l'auteur et son œuvre, la table chronologique des poèmes, des notes sur les sources et l'influence, le vocabulaire, la grammaire, le style et la versification (avec un recensement complet des figures de mots et de pensée, et la statistique d'emploi des diverses variétés de rimes) Enfin des tables (titres, incipit, concordance avec l'éd. Duchesne, destinataires des épîtres) complètent l'introduction.

A la suite des poèmes, un double index groupe les noms propres d'origine médiévale et ceux dûs à l'imitation des anciens ; dans un glossaire, enfin, figurent les mots dont le sens s'écarte de l'usage courant. On le voit, les travailleurs trouvent dans une pareille édition tous les instruments nécessaires à des investigations ultérieures : comparaison avec des écrivains contemporains, histoire de certains genres ou de certains thèmes, influence de l'enseignement des écoles ou recherche sur tel personnage historique. Mais c'est d'avoir mis en évidence l'intérêt avant tout littéraire de l'œuvre de Baudri qui constitue, croyons-nous, l'originalité et le mérite de la présente édition.

Les poèmes recueillis autrefois ne l'avaient guère été que pour leur valeur historique — que l'on a même parfois exagérée (cf. Introduction p. xxiv sqq.) Ce sont des documents d'une bien plus réelle valeur pour l'histoire littéraire : sur la vie des poètes, leur situation sociale, la formation qu'ils recevaient,

sur les mœurs littéraires de l'époque, nous posédons ici des renseignements précieux. Quant à Baudri, s'il n'est pas une figure de premier plan, il méritait d'être étudié et tiré de l'oubli : c'est une curieuse personnalité ; ses préoccupations et ses goûts sont loin d'être ceux qu'on imagine d'un homme de sa condition aux environs de l'an 1100.

Moine bénédictin, abbé de Bourgueil, il dut s'acquitter avec zèle de ses fonctions ecclésiastiques, puisqu'il fut élu archevêque de Dol. Tandis que les titres mêmes de ses œuvres en prose (cf. Introduction, p. xxiv) reflètent l'activité de l'homme d'Eglise, ses poèmes font apparaître l'homme de lettres : il attache une importance démesurée à la chose écrite, et (en dépit d'une modestie commandée par l'esprit chrétien ou par les usages) à ses propres productions (cf. la pièce XXXVI, vv. 11-12, puis 27 sqq) ; il multiplie les poèmes à son scribe (XLIV), à ses tablettes (XLVII, CCXXXIV, cf. encore CLXVII), à son stylet brisé (CLIV : *Pro dolor ! Heu, casus gravis....!!!!* et cela sans trace apparente d'ironie !) ; il réclame un Ovide prêté à un ami négligent (CLXXIII), nous entretient du soin avec lequel il veille à la bonne présentation de son livre (XXXVI, 95 sqq).

Mais si l'on veut bien ne pas s'arrêter à ces petits travers — tellement significatifs, d'ailleurs — ni aux laborieuses gentillesses de style, on trouvera des traits que ne pourront plus négliger les historiens de la littérature

M. Ph. A., dans les abondantes notes qui suivent chaque pièce, a noté (CXL) l'emploi de tel thème fréquent dans les *Carmina burana* ; ailleurs (CXCVI), une « description de tapisseries et de mosaïques ornées de scènes didactiques » reprend un genre déjà ancien, et annonce les morceaux descriptifs des romans français d'*Alexandre* et de *Thèbes* (notons aussi que M. Ph. A. discute l'hypothèse, émise par plusieurs savants, selon laquelle Baudri se serait inspiré ici de la fameuse tapisserie de Bayeux).

Nous ne nous arrêtons pas à l'inspiration mythologique : XLII, *Paris Helenae* ; XLIII, *Helena Paridi*, sont dans la tradition des Héroïdes ; CLIX ; *Florus Ovidio* ; CLX, *Ovidius Floro suo* continuent les Pontiques et CCXVI est un long fragment (1182 v.) d'une mythologie moralisée. Ce paganisme-là est bien plus fréquent qu'on ne l'a cru autrefois dans la littérature médiévale ; mais il se double chez Baudri d'une sagesse quasi-épicurienne, qui se plaît à chanter les délices de l'*aurea mediocritas*. La pièce « *de sufficientia votorum suorum* » (CLXXXV-III) définit le bonheur de ce monde à peu près comme le fera

Plantin dans le sonnet fameux : et le poète, alors, semble infiniment plus sincère que dans les exhortations (CXXXIX ou CLIII) où il engage son correspondant à se faire moine et où il développe les motifs de mépriser le monde tant de fois ressasés dans les œuvres parénétiques.

A tout le moins, Baudri apparaît donc comme une figure complexe, qui mérite d'être étudiée de près : le travail de M. F. H. A. nous permet d'aborder son œuvre dans les conditions les plus favorables ; on voudrait seulement que l'exemple d'une édition complète, définitive ne détourne pas de la publication de volumes plus modestes, choix de textes significatifs plutôt qu'éditions in-extenso. Ils offriraient aux étudiants les classiques latins du Moyen-Age, qui complèteraient en quelque sorte la collection si répandue des « Classiques français du Moyen Age » et prendraient tout naturellement place à côté d'elle.

M. HÉLIN.

Albert Sechehaye. *Abrégé de Grammaire française sur un plan constructif.* Zurich, 1926.

Cette petite grammaire est l'œuvre du disciple de Ferdinand de Saussure bien connu par ses études de linguistique générale. Elle a été rédigée pour les écoles secondaires du canton de Zurich, par conséquent à l'intention d'élèves de langue allemande. C'est dire l'intérêt qu'elle présente pour les maîtres de chez nous qui enseignent le français dans les parties allemandes et même dans les parties flamandes du pays. En outre, si restreinte que soit la destination de l'ouvrage, la lecture n'en est pas moins recommandable à tous les professeurs de grammaire ; car il est conçu d'après un plan nouveau, propre à l'auteur, qui en a exposé jadis les principes dans la *Revue des langues romanes*, en 1916. Ce plan rompt avec la disposition traditionnelle des matières grammaticales. Non seulement il en devient plus pratique, mais il a le grand mérite de refléter les faits du langage plus exactement et plus clairement. Les linguistes savent d'ailleurs qu'on ne peut que gagner à méditer les travaux du savant genevois.

A. GRÉGOIRE.

Jean Haust, Chargé du cours de Dialectologie wallonne à l'Université de Liège. *La Houillerie liégeoise. I. Vocabulaire philologique et technique de l'usage moderne dans le bassin de Seraing-Jemeppe-Flémalle.* Ouvrage orné de 260 figures, rédigé avec la collaboration de **Georges Massart**, Ingénieur

des Mines, et de **Joseph Sacré**, Directeur de Travaux. Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1925-1926. Gr. in-8°, 240 pp. 48 frs.

Avec son texte compact, ses deux mille articles, ses nombreuses figures explicatives, ce volume représente, je crois bien, l'effort le plus considérable qui ait été tenté en vue de dresser le glossaire propre à une industrie, et quelle industrie ! la plus complexe, la plus spécialisée, gardant certes, aux yeux des profanes, quelque chose d'ésotérique, mais d'un si puissant intérêt pour nous, s'il est vrai que la pratique de l'art des mines est essentiellement indigène et que c'est dans le pays de Liège qu'au moyen âge on a commencé à extraire le charbon de terre.

Nous voilà loin de l'essai, déjà si apprécié, de St. Bormans, le *Vocabulaire des Houilleurs liégeois* (dans le *Bull. de la Soc. de Littérature wallonne*, t. VI, 1863, pp. 139-254), plus loin encore de la brochure de Jean Bovio, *Vocabulaire technique des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais* (Douai, 1906, in-8°, 26 pp.).

M. Haust précise ainsi l'objet de l'ouvrage : « Il tracera, mot par mot, le tableau détaillé d'une exploitation minière à l'époque actuelle dans le bassin de Seraing-Jemeppe-Flémalle. J'ai voulu donner à l'ensemble la valeur d'un document historique et philologique, relatant de façon exacte ce qui se fait et ce qui se dit dans la mine et à la surface, à telle époque et en telle région déterminées. Il faut commencer par là pour faire œuvre scientifique. On pourra ensuite, soit remonter dans le passé, soit étendre les recherches dans les régions avoisinantes, jusqu'à Charleroi, Mons, et même à l'étranger. »

Cette première enquête s'est poursuivie dans des conditions idéales. Le plus actif de nos philologues wallons a rencontré des collaborateurs de choix : un praticien patoisant, connaissant à fond la vie et le langage de la houillère ; un ingénieur spécialiste, qui s'est chargé du contrôle technique de l'entreprise. La récolte des matériaux, leur mise en ordre, leur interprétation étymologique et sémantique, enfin la rédaction des articles sont l'œuvre du philologue. Au praticien, on doit notamment une riche collection d'exemples, qui replacent les mots dans leur ambiance naturelle, leur rendent le son de la vie et en révèlent jusqu'aux plus subtiles nuances. La vigilance de l'ingénieur apparaît dans la précision de l'appareillage et la rigueur des définitions. M. Haust, au surplus, ne limite pas sa nomenclature à la technologie. Avec raison, il enregistre les termes du langage courant qui font partie du lexique usuel des houilleurs. Ainsi étoffé, l'ouvrage mérite toute l'attention des linguistes.

Si le vocabulaire de la mine ne renfermait que des termes de provenance savante, il intéresserait seulement les gens de métier. En réalité, il est surtout constitué d'éléments populaires, qui sont venus s'y agréger au fur et à mesure du développement de l'exploitation. Pour dénommer les nouveautés rencontrées au cours de son travail, ou simplement pour rendre de la fraîcheur à une terminologie périmée, l'ouvrier wallon a puisé dans l'idiome du cru, quitte à adapter l'emprunt au moyen de curieuses transpositions sémantiques ; souvent même, on retrouve, dans ces emplois spéciaux, des mots que les patois ont, depuis, laissé tomber en désuétude. Inversement, il est arrivé au langage professionnel de refluer dans l'usage commun, y faisant pénétrer de savoureuses locutions figurées ; ou bien il a fourni des termes qui, grâce à une francisation sommaire, ont pris rang dans la langue cultivée, le mot *houille* lui-même en tête. Il n'est pas jusqu'au folklore qui ne s'éclaire de cet examen critique du parler des houilleurs ; quoi de plus piquant, par exemple, que de voir le nom du maréchal Mac-Mahon, le vaincu de 1870, passé à l'état de nom commun, pour désigner un accident qui survient aux cages circulant le long du puits et qui provoque un arrêt de l'extraction ?

Pour beaucoup de ces vocables de la mine, détournés de leur acception primitive et pliés, parfois, aux fonctions les plus déconcertantes, le classement des significations est une tâche délicate, que pouvait seul affronter un philologue aussi averti que M. Haust. Il occupe une place prépondérante dans les articles du dictionnaire. La partie étymologique est traitée plus brièvement, l'auteur n'accordant à celle-ci que l'espace strictement indispensable. A l'occasion, il se contente d'identifier le mot étudié en inscrivant en regard l'équivalent français, ancien ou moderne. Les termes dialectaux courants, comme *broûll*, *soukl*, *spiter*, passent sans commentaire. S'agit-il, en revanche, de projeter quelque lumière nouvelle sur un mot de souche obscure, il y est pourvu par une notice substantielle autant que sobre. L'étymologiste reparait là avec les qualités qu'on a admirées dans ses précédents travaux : une vaste information, l'emploi judicieux de la méthode comparative et, par-dessus tout, le tact linguistique, fait à la fois d'intuition et de prudence. Dans la masse de ces étymologies, signalons, en particulier, l'explication de *grisou* par une forme hennuyère du. fr. *grégeois*. Encore faut-il observer que, malgré le savoir de l'interprète, le lexique du houilleur sérésien n'a pas livré

tous ses secrets et qu'il reste bon nombre de mots avec l'étiquette : origine inconnue ⁽¹⁾ .

Lorsque je jette un regard d'ensemble sur ce lexique, deux choses me frappent particulièrement : son caractère étroitement

⁽¹⁾ Je n'aperçois pas la raison pour laquelle M. Haust range parmi ces mots d'origine inconnue *MAHOTE*, s. f., « 1. marteau à grosse tête ; 2. maquette de modiste ou de coiffeur ». La maquette de la modiste s'appelle *marote* en Hainaut ; Godefroy signale le même nom dans l'Aunis. L'identification de *mahote* avec *ma ote*, proposée par Grandgagnage, paraît acceptable. Il s'agit d'une forme hypocoristique de *Marie*, sujette, comme telle, à des déformations phonétiques arbitraires (cf. le doublet *mariote*, ou encore le tournaisien *mayête*, « fagotin », à côté du rouchi *mariote*, *mariolète*, hennuyer central *mardjolèt*, fr. *mar-jolet*). Pour le sens, les plus anciens exemples de *marote* s'appliquent à des imitations artificielles de la tête humaine ; *mahote*, « marteau à grosse tête », s'expliquerait, dès lors, comme un emploi figuré.

M. Haust voit dans *ESPETER*, v. tr. (terme aujourd'hui propre à la houillerie) un composé de (*è*)s + wallon *pèter*. J'y reconnais plutôt un dérivé ancien de *espier*, « épieu ». Outre le passage de Jean de Stavelot : *qui vot espeteir nostre maistre.... d'une glaive parmy le visage*, il y en a un de Jacques de Hemricourt où apparaît le même verbe : *biestes spetées nuturnament de fais celeis* (*Patron de la Temporalité*, éd. Raikem et Polain, p. 272). Il faut, de plus, remarquer le vers 1827 du *Bastart de Buillon*, rétabli sous sa forme correcte dans les notes jointes par Scheler au Dictionnaire de Grandgagnage, II 587 : *De maches et d'espois vont l'un l'autre espeter*. De ces divers exemples, on peut induire que *espeter* signifiait autrefois frapper avec la pointe d'une arme. A l'article *ESPETER*, enregistrant le passage de J. de Stavelot, Godefroy, III 527, en ajoute un second, où le même mot, je pense, se lit dans un extrait de la coutume de Troyes et reçoit du lexicographe la traduction « empiéter ». A la vérité, le texte en question oppose à la faute du laboureur qui creuse son sillon de façon à faire, dans toute la longueur de celui-ci, une emprise sur le chemin communal, le dommage moins grave causé par le laboureur qui *y espete*, c.-à-d. qui entame seulement le chemin de-ci, de-là, qui y fait des brèches. Si cette interprétation est juste, on passe aisément au sens que le mot a pris dans la houillerie liégeoise : « rompre, déchausser le terrain, en forant et en faisant éclater quelques premières mines ».

local et la quantité proportionnelle des éléments germaniques qui s'y trouvent incorporés. M. Haust nous avertit, à plusieurs reprises, que le matériel lexical du bassin exploré par lui n'est pas exactement celui des mines de Liège ou de la région de Herve. La différence s'accuserait bien davantage, si l'on passait dans la Basse Sambre, le pays de Charleroi, le Centre ou le Borinage. Nos charbonnages modernes utilisent, en général, les mêmes procédés d'exploitation et le même outillage (je n'ai guère remarqué, dans les mines qui ont fourni la matière du volume, que l'absence du traînage mécanique). Cela étant, la variabilité de la terminologie est faite pour surprendre. Elle s'explique, cependant, par les conditions historiques qui ont présidé à la formation du lexique traditionnel et elle est le miroir fidèle du fractionnement dialectal. L'abondance des vocables d'origine thioise, dépistés par M. Haust, me paraît poser un tout autre problème. Ces éléments étrangers se rencontrent-ils vraiment en si grand nombre dans les patois liégeois ? Et, s'ils sont plus répandus dans la mine qu'ailleurs, comment y ont-ils trouvé droit de cité ?

L'auteur avait projeté de joindre à la présente publication un glossaire des termes disparus, groupant les données éparses que l'on possède sur le passé de l'industrie houillère au pays de Liège. Il annonce, à la fin du volume, qu'il a fallu y renoncer, les frais d'impression et le nombre restreint des souscriptions laissant l'entreprise en déficit. Du moins relève-t-il, en appendice, les noms des couches exploitées dans le bassin sur lequel a porté l'enquête, et ces pages nous révèlent une toponymie souterraine, qui, pour une part, garde encore jalousement son mystère.

ALPHONSE BAYOT.

L'Apparicion Maistre Jehan de Meun et le Somnium super Materia Scismatis d'Honoré Bonet pp. Ivor Arnold. Paris, Les Belles Lettres, 1926. 1 vol. g. in-8° 138 p. Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 28. 20 francs.

Honoré Bonet, prieur de Salon (Basses-Alpes) à la fin du xiv^e siècle, nous a laissé trois œuvres qui, si elles ne sont pas d'une haute tenue littéraire, ont certaine importance à d'autres égards : *l'Arbre des Batailles* (1386-87), en prose française, traité du droit de la guerre ; *le Somnium super Materia Scismatis* (1394), en prose latine, pamphlet politique à propos du Grand Schisme ;

l'Apparicion Maistre Jehan de Meun (1389), partie en prose partie en vers, satire violente contre les abus de l'époque. Le premier de ces ouvrages, publié à Bruxelles en 1883 par E. Nys, a fait récemment l'objet d'une étude importante de G. W. Coopland ; des deux autres, l'un était encore inédit ⁽¹⁾, tandis que le second, publié en 1845 à tirage limité ⁽²⁾, était devenu peu accessible. De là est venue à M. A. l'idée de publier à la fois le *Somnium* et *l'Apparicion*. Cette dernière surtout retient l'attention de l'éditeur qui, après avoir rappelé ce que l'on sait du prieur de Salon (Introd., I-XI) et de ses œuvres (XII-XXXI), consacre quelques pages aux manuscrits (XXXII-XLI) puis donne une étude soigneuse sur la langue et sur la versification de *l'Apparicion* (XLII-LXXVI). La prose de Bonet plaît par sa concision et sa fluidité, mais son vers maladroit et lourd fatigue : la sévérité et l'ardeur avec lesquelles les personnages de *l'Apparicion* (Jehan de Meun, le « phisicien », le Juif, le Sarrazin, le Jacobin, et le prieur lui-même) blâment, dans leurs discours, les vices politiques qui font le malheur du temps, donnent pourtant à l'œuvre une vie plaisante qui aide beaucoup à la lecture, et ce côté satirique de l'ouvrage ne manquera pas d'intéresser les historiens du Grand Schisme. Un autre caractère de *l'Apparicion* mérite, lui, l'attention des philologues. Bonet, né en Provence mais installé à Paris, emploie le français littéraire de son temps, mais M. A. a pu relever dans ses vers de nombreux provençalismes ; aussi les écrits du prieur de Salon sont-ils de précieux documents pour l'étude de la pénétration du français littéraire dans le Midi de la France. *L'Introduction* de M. A., très documentée et bien composée, est l'œuvre d'un esprit clair et prudent ; les textes soigneusement établis (peut-être voudrait-on cependant rectifier la ponctuation en quelques endroits) sont accompagnés d'un commentaire sobre et précis qui instruit utilement le lecteur des intentions de l'écrivain ; enfin un glossaire abondant, un index des noms propres et une bibliographie complètent ce volume qui témoigne à la fois du soin et de la science de M. A. à qui il a valu le titre de docteur de l'Université de Strasbourg.

M. DELBOUILLE.

(1) *The Tree of Battles and some of its sources* dans la *Revue d'Histoire du Droit*, V, 2^e fasc. (1923).

(2) Le *Somnium* fut découvert par Noël Valois, qui l'utilisa et en donna des extraits dans son étude *Un ouvrage inédit d'Honoré Bonet, prieur de Salon*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. XXVII (1890), pp. 193-228.

(3) *L'apparicion de Jean de Meun*, pp. J. Pichon *Société des Bibliophiles français, Paris, 1845*.

Glaser (Dr. Kurt). *Altfranzösisches Lesebuch des späteren Mittelalters*. Halle, Niemeyer, 1926, in-8° de XII-208 pages. (Sammlung kurzer Lehrbücher der romanischen Sprachen und Literaturen, herausgegeben von Karl Voretzsch, n° IX); M. 7.

Le bas moyen âge, c'est, pour M. Glaser, la période qui va du XIV^e siècle à la moitié du XVI^e, de Guillaume de Machaut à Melin de Saint-Gelais. De cette période riche en talents les plus divers, et plus particulièrement du XV^e siècle, son anthologie nous présente un raccourci suffisamment suggestif. Ce n'est pas que tous les grands noms s'y trouvent illustrés, qui d'une poésie, qui d'une prose. Rien des poèmes d'Alain Chartier, par exemple; l'auteur semble ignorer *La Belle Dame sans merci*. De même, quand on accueille les rondeaux et les ballades d'un Blosseville, il me paraît outreuidant de négliger les plaintes de Jean Régnier, les *Vigiles* de Pierre de Nesson; et si je me réjouis, en ma qualité de Liégeois, de lire, à la suite du *Geu des trois roys*, un fragment d'un mystère wallon, je ne puis m'empêcher de regretter cependant l'absence inexplicable du maître de la littérature dramatique religieuse au XV^e siècle, Arnoul Gréban.

Ce qu'on pourrait encore reprocher à l'auteur, c'est de n'avoir pas choisi assez judicieusement les extraits qu'il nous propose. Pour m'en tenir à un seul exemple, qui m'est spécialement familier, je trouve que les passages reproduits du *Petit Jehan de Saintré* — l'initiation chevaleresque et la scène du tournoi — sont parmi les moins heureux du chef-d'œuvre d'Antoine de la Sale. Pas une seule citation de la dernière partie du roman, de cet épisode final, si caractéristique de « Damp Abbez »! Pareille lacune est impardonnable.

J'aurais aussi voulu que M. Glaser donnât chaque fois une courte notice sur les auteurs mentionnés. Ce n'eût pas été du luxe inutile.

Un glossaire étymologique et une série de notes piquées au bas des pages complètent cet instrument de travail, qui a du moins le mérite d'attirer l'attention des étudiants sur une littérature qui, comme toutes les littératures de transition, est bien souvent — et très injustement — sacrifiée dans les manuels et surtout dans les cours.

FERNAND DESONAY.

P. Van Tieghem. *Précis d'Histoire littéraire de l'Europe depuis la Renaissance*. Paris, F. Alcan, 1925. 353 pp. in-8°. Prix : 12 fr.

Faire apercevoir d'un coup d'œil d'ensemble l'histoire litté-

raire de l'Europe depuis la Renaissance et laisser à chaque littérature sa juste part en indiquant les principaux liens de l'une à l'autre, telle est la tâche à coup sûr ardue qu'a entreprise M^r Van Tieghem, professeur au lycée Janson-de-Sailly ; et il l'a menée à bien en un volume de 350 pages, dont la nouveauté constitue un premier mérite. Il existe en effet bien des historiens des diverses littératures, bien des travaux spéciaux sur certaines régions ; mais aucun auteur français, pensons-nous, n'avait tenté de considérer toutes les questions sous leur aspect international, de suivre de leur origine à leur fin, à travers les nations et les langues différentes, les formes d'art et les courants d'idées, enfin de noter ce que chaque œuvre a de national et de personnel en même temps que ce qu'elle offre de général et d'humain.

Le plan aussi est nouveau ; toutes les valeurs artistiques ou littéraires sont classées à travers trois grandes périodes : Renaissance, âge classique, âge moderne. Au seuil de chacune d'elles un chapitre général en résume l'esprit et les principaux caractères ; viennent ensuite les grandes directions de la littérature européenne classées par genres ou bien par tendances et affinités. Dans ce vaste tableau figurent environ 900 noms d'écrivains de l'Europe entière : ils sont groupés d'après leur filiation ou leurs ressemblances, et nous avons la satisfaction de signaler que nos compatriotes n'ont pas été oubliés, de sorte que le lecteur n'ignorera pas l'action littéraire des De Coster, C. Lemonnier, Verhaeren, Maeterlinck.

Évidemment, à propos d'un tel ouvrage, la querelle est toujours facile sur le choix des noms ; certains regretteront l'absence d'auteurs intéressants, surtout dans la période récente ; d'autres s'étonneront d'en rencontrer qui n'ont exercé que peu d'influence. Au lieu de chicaner à ce sujet, félicitons plutôt M. Van Tieghem de ce qu'il a su être à peu près complet sans tomber dans l'écueil difficile à éviter d'une sèche énumération de noms et de titres. Il a mis ici à profit une énorme quantité de lectures, et, dans ses multiples rapprochements et comparaisons, il fait preuve d'un jugement sûr et d'une rare perspicacité en même temps que d'une irréprochable impartialité.

Aussi ce livre peut-il rendre de grands services aux étudiants dont les programmes comportent des notions de littératures étrangères, ainsi qu'à tous ceux qui désireront s'initier au mouvement général de la littérature moderne.

J. HOMBERT.

Maugain, Gabriel. *Ronsard en Italie.* Paris, Les Belles-Lettres, 1926, vol. in-16 grand Jésus de 343 pages (Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg. Deuxième série. Fascicule 2) ; 15 francs.

Nul n'était mieux qualifié que M. M. pour déterminer « quelle place revient à Ronsard dans l'histoire du rayonnement des lettres françaises en Italie, depuis 1550... jusqu'à nos jours ». Voici près de vingt ans qu'il s'attache à mettre en lumière les affinités intellectuelles entre les deux grands peuples latins. Qu'il étudie Fénelon, Boileau ou Fontenelle, c'est par rapport à l'Italie. Qu'il s'occupe de Giosue Carducci ou de Dante, c'est dans leurs relations avec la France. Pareille ténacité dans le labeur ne pouvait manquer de porter ses fruits. On peut compter le savant professeur de Strasbourg au nombre des meilleurs comparatistes d'aujourd'hui.

C'est devenu presque un truisme de dire que Ronsard, idolâtré au xvi^e siècle, subit au cours de la période classique et jusqu'à la fin du xviii^e siècle une éclipse quasi totale, et qu'il fallut la réhabilitation de Sainte-Beuve pour remettre en honneur le poète vendômois. Il faut se défier cependant de ces opinions toutes faites. J'ai saisi l'occasion du quatrième centenaire pour grouper, dans un bref article de revue, une série d'observations qui prouvent qu'entre 1600 et 1800 Ronsard a continué d'être lu, d'être discuté sans doute — mais c'est encore de la notoriété — et, en tout cas, d'être vivement apprécié par une foule de bons esprits. Je n'avais envisagé que la réputation littéraire du chantre d'Hélène en France. Pour ce qui regarde l'Italie, M. M. semble nous laisser croire que l'influence de Ronsard au xvii^e et au xviii^e siècle fut peu considérable : cinquante pages lui suffisent pour nous conduire de 1630 à 1800, alors qu'il lui en faut deux cent pour analyser les dernières années du xvi^e siècle et le début du xvii^e. Je n'ai pas qualité d'auteurs pour lui reprocher ce manque de proportion, qui n'en est peut-être pas un. Et si je signale la chose, c'est tout simplement par un scrupule de probité scientifique, pour verser au dossier du procès un argument en faveur de l'opinion traditionnelle que j'ai moi-même essayé d'ébranler, je viens de le rappeler il n'y a qu'un instant.

Comment Ronsard pénétra-t-il dans la péninsule dès la seconde moitié du xvi^e siècle ? Grâce aux voyages fréquents d'Italie en France et de France en Italie, grâce aussi aux nombreuses correspondances échangées de l'un à l'autre côté des Alpes. M. M. croit pouvoir se livrer à ce propos à une série

d'hypothèses ingénieuses, vraisemblables, mais d'une utilité très contestable, puisque aussi bien nous possédons des documents certains sur ces échanges intellectuels. Ce fut surtout l'humaniste Muret (Marc-Antoine), grand admirateur de Ronsard, qui, durant les trente-cinq années où il occupa des chaires dans la péninsule, fit connaître aux Italiens son poète préféré et son ami très cher. C'est par l'intermédiaire de Muret que Chiabrera, le célèbre lyrique, connaîtra le chef de la Pléiade, dont il deviendra le disciple le plus estimé et le plus estimable au delà des monts.

Dans un deuxième chapitre, M. M. précise avec beaucoup de finesse l'idée que l'Italie dut se faire de Ronsard, de 1550 à 1630. Après avoir rappelé que le catholicisme militant de l'auteur du *Discours sur les misères de ce temps* devait lui faire pardonner par l'Église la licence de sa poésie érotique, il insiste sur le caractère aristocratique de la personne et de l'œuvre du gentilhomme vendômois, qualité éminemment sympathique aux lettrés italiens de la seconde moitié du xvi^e siècle. Et comme, d'autre part, le lyrisme de Ronsard, restaurateur de l'ode pindarique et horatienne et de l'odelette anacréontique, laissait loin derrière lui les tentatives de ses devanciers italiens dans ces genres jusqu'alors moins en faveur, les doctes se prennent d'estime pour ce novateur étranger, qui avait l'avantage de leur faire respirer « un parfum qui leur rappelle agréablement les plaisirs goûtés dans les jardins grecs et latins ». Sans compter que l'enthousiasme de Ronsard pour la musique, dont il réclamait l'alliance avec la poésie, devait lui valoir bien des sympathies dans un pays où quelques-uns de ses propres « musiciens » — notre compatriote Orlande de Lassus, par exemple — jouissaient d'une popularité du meilleur aloi.

L'influence de Ronsard — j'y ai déjà fait allusion — fut surtout sensible sur Gabrielle Chiabrera, le fondateur de la poésie lyrique italienne. Et M. M. va consacrer deux chapitres, un bon tiers de son volume, à l'étudier dans ses détails. Je ne résumerai pas ici toute l'argumentation solide, fouillée, un peu subtile par endroits, qu'il apporte à l'appui de sa thèse. Puis-je lui reprocher seulement d'accorder trop d'importance parfois — et j'allais écrire souvent — à des rencontres de textes qui peuvent parfaitement s'expliquer par des sources communes? L'auteur l'a d'ailleurs bien senti, qui s'efforce de répondre à cette objection (pp. 186-189). J'estime, pour ma part, qu'il s'est laissé entraîner trop loin dans la voie des rapprochements entre le texte italien et son « modèle » français. Qui veut trop prouver... On connaît la suite. Je ne ferai pas à M. M. l'injure de croire qu'il

n'a rien prouvé. Il aurait prouvé davantage, je crois, s'il s'était arrêté à mi-chemin.

Sur la période qui va de 1630 à la fin du xviii^e siècle, nous l'avons dit en commençant, l'auteur passe assez rapidement. Non pas que l'influence de Ronsard ait totalement disparu. Redi, à Florence ; à Bologne, toute une élite de lettrés ; maint critique, dans le restant de la péninsule, connaissent, aiment, admirent le chef de la Pléiade. Et les poètes de l'Arcadie lui doivent quelque chose de leurs thèmes favoris, — pastoral, bachique et amoureux, — mais sans le lire directement et par le seul truchement de Chiabrera.

Le xix^e siècle devait être sévère, au début tout au moins, pour le chantre d'Hélène. La campagne romantique en sa faveur ne trouva guère d'écho de l'autre côté des Alpes. Enfin Carducci vint, puis M. F. Neri. Justice allait être rendue. Depuis lors l'idée est en marche. Et si les fêtes du quatrième centenaire n'ont pas soulevé en Italie un enthousiasme débordant, il n'en reste pas moins vrai que les livres les plus récents publiés dans la péninsule ne sont pas loin de saluer en Ronsard un maître dont l'influence fut très grande dans la littérature de ce pays.

L'ouvrage de M. M. sera sympathiquement accueilli par tous ceux qui s'intéressent au mouvement de va-et-vient qui s'opère depuis des siècles entre la France et l'Italie. Sous une forme touffue parfois, mais avec infiniment de clairvoyance, exempt de tout parti pris, loyal comme un document, complet et complexe comme la vérité, — qui n'est pas si simple que d'aucuns veulent bien se l'imaginer, — il a le mérite d'apporter à la littérature ronsardienne une contribution précieuse.

En appendice, une liste de quelques exemplaires anciens d'œuvres de Ronsard se trouvant dans des bibliothèques publiques italiennes, tout en accroissant la série connue des rares vieilles éditions du poète vendômois, présente encore cet intérêt de nous permettre de dater certainement du vivant même du chef de la Pléiade l'entrée en Italie de l'un ou l'autre de ces vénérables bouquins ; et c'est là une bien jolie confirmation des hypothèses de M. M. concernant le « terminus a quo » de la pénétration ronsardienne dans la péninsule.

Une bibliographie copieuse, un index des noms propres — toujours utile — et une table des matières détaillée complètent ce volume qui fait honneur à la collection des Publications de la Faculté des Lettres de Strasbourg.

FERNAND DESONAY

Maria Tastevin. *Les Héroïnes de Corneille*, Paris. Librairie ancienne. Edouard Champion, 1 vol. in-16 de 250 p.

Voici un nouveau livre sur les femmes du théâtre cornélien. M^{lle} Tastevin étudie, en effet, le caractère des héroïnes de Corneille en les dégageant avec soin de tout lien qui les rattacherait à leur siècle, à leur pays, à leur société. Comme des entités morales, en dehors de l'espace et du temps, sont ainsi étudiées Chimène, Camille, Emilie, Pauline, Cléopâtre et Bérénice. Même au cas, assez fréquent, où il est difficile de ne pas leur reconnaître un prototype chez l'une ou l'autre des frondeuses de la première moitié du grand siècle, M^{lle} Tastevin n'en veut rien savoir et repousse pareille prétention en quelques lignes sommaires (cf. p. 9a). Mais on aurait mauvaise grâce à discuter les cinquante premières pages du livre ; car il semble bien que la mise en train ait été pénible à l'auteur et qu'il se soit heurté, sans toujours parvenir à les écarter, à tous les clichés de la pensée et du style. On se persuade qu'en se relisant, il aurait supprimé une au moins des huit fois où l'expression : être prête à, suivie d'un infinitif, se rencontre dans ce début, qu'il aurait renvoyé plus souvent au texte de Corneille plus intéressant que n'importe quelle mise en prose ! Mais puisque notre auteur se trouve plus loin en possession de tous ses moyens, c'est là qu'il faut goûter son analyse délicate des caractères. Le panégyrique d'Emilie est déjà parmi les meilleurs pages du livre. Escamotée pour les premiers portraits, l'étude des sources reprend ses droits dans les derniers et notamment dans celui de Cléopâtre. Les arguments de Voltaire se trouvent ici réfutés, l'avis de Faguet mis au point, l'appréciation de M. Lanson justifiée. Je louerai encore M^{lle} Tastevin d'avoir vaillamment défendu *Tite et Bérénice* de Corneille sans essayer une vaine comparaison avec la pièce de Racine.

Le mérite d'un ouvrage tel que celui-ci consiste tout entier dans son intention : réhabiliter les héroïnes de Corneille aux yeux de ceux qui leur reprochent leur force et leur raideur. Le critique s'applique en conséquence à les montrer pétries de sentiments féminins et bouleversées par la passion. Il en fait des « passionnées volontaires » — l'expression est de M. Lanson — et son effort consiste surtout à marquer au moyen de l'analyse psychologique les rapports intimes entre la volonté et la passion. Il prouve que la force dynamique de ces personnages réside dans le fait que l'accord entre la volonté et la passion (ou l'identité de l'une et de l'autre) est parfait et préexiste au moment de la crise. Remarquons que la rancune que nous gardons aux

héroïnes de Corneille vient en grande partie de ce qu'elles sont intelligentes et conscientes. Nous ne leur pardonnons pas de penser et d'agir, nous les préférons de « faibles femmes » ou de passifs jouets. Or, M^{lle} Tastevin honore précisément en elles leur lucidité et leur clairvoyante énergie tout en recherchant les motifs légitimes et humains d'actes qui paraissent exagérés et surhumains ; le critique a décélé au surplus, en chacune d'elles, une précieuse réserve de tendresse. Il a vanté « la tendresse cornélienne » — il revendique la paternité de l'expression — au même titre que l'énergie cornélienne ou que l'orgueil cornélien.

Il ressort de ses observations que le type même de l'héroïne de Corneille se trouve être Pauline « l'illumine de la grâce conjugale » (1) et on est assez tenté de l'en croire.

Ces conclusions dernières s'opposent quelque peu, on le voit, à l'opinion traditionnelle et elles confèrent sans conteste aux derniers chapitres du livre un certain intérêt de nouveauté.

E. NOULET.

P. Médan. *Racine : Mithridate.* 1 vol. relié toile. Paris, H. Didier 1925 (Collection *La Littérature française illustrée*).

On connaît les principes généraux suivis dans la collection *La Littérature française illustrée*, dirigée par M. Paul Crouzet, et où nous trouvons de belles éditions tout à fait modernes de nombreux classiques français : œuvres complètes, morceaux choisis et pièces de théâtre. Une courte, mais substantielle notice précède le texte, auquel sont ajoutées des notes d'explication et d'appréciation littéraire plutôt que des notes savantes : chaque volume se termine par une série d'illustrations documentaires capables de mieux faire comprendre le caractère de l'œuvre.

De Racine ont paru avant la guerre *Andromaque* et *Britannicus*. M. Pierre Médan, reprenant la publication interrompue, nous donne la tragédie que la plupart des critiques modernes hésitent à proclamer un chef-d'œuvre, peut-être à cause de sa complexité, mais qui n'en est pas moins intéressante, comme le montre la notice où sont étudiés les principaux éléments de la pièce.

A cette notice est ajoutée, à titre d'exemple, l'explication détaillée de la 1^e scène du 2^e acte : c'est une véritable leçon modèle parfaitement adaptée aux besoins de l'enseignement secondaire.

(1) M. TASTEVIN. *Les Héroïnes de Corneille*, p 133

Quant au commentaire, il est bien fait pour exciter les élèves à sentir et à juger les beautés de l'œuvre ; de plus, grâce aux illustrations, ils auront une idée de ce que furent à diverses époques les représentations de la tragédie.

J. HOMBERT.

Ferdinand Brunot. *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. VII. *La propagation du français en France jusqu'à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, Librairie Armand Colin, 1 vol. in-8° de 360 p.

Une grande œuvre se poursuit, et l'on peut dès maintenant en entrevoir l'achèvement, qui dotera la langue française d'un monument historique comme n'en possède, je crois, nul autre parler vivant. Quand on considère l'ensemble des huit volumes aujourd'hui parus de l'*Histoire de la langue française*, on se demande s'il convient d'y admirer davantage l'étendue de l'information ou la sûreté de la doctrine. Il faut, en tout cas, mettre hors de pair la souplesse d'une méthode étonnamment réaliste, qui se modifie selon les problèmes abordés, se modèle en quelque manière sur eux, et aboutit souvent à des succès inespérés. Son ingéniosité n'a d'égale que sa probité. M. Brunot n'est pas de ces érudits qui généralisent à la légère et affirment plus qu'ils ne savent. Si un souci constant se marque chez lui, c'est bien celui de limiter avec précision la portée de ses conclusions, de soumettre à une critique sévère ses propres résultats. Et quand il le faut, il sait — rare mérite — se résoudre à ignorer.

L'objet de ce tome VII, c'est d'étudier la propagation du français en France depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Au début du XVIII^e siècle, la langue de la Cour n'avait en effet, cause gagnée que dans l'élite où du reste le latin lui disputait encore la place. Il lui restait à conquérir la France. Elle l'a fait lentement, progressivement. Même 1789 arrivera avant que le parler de l'Ile-de-France soit vainqueur de ses rivaux sur tous les points du territoire. Ces constatations étonneront sans doute le vulgaire. Ici comme en bien d'autres domaines, l'éclat éblouissant de Versailles fait illusion, et l'on oublie que le Roi Soleil s'entendait encore haranguer en patois picard à quelques lieues de Paris, qu'il fallait de son temps « un interprète à Marseille, ou que Racine en voyage était incapable de se faire apporter un vase de nuit. »

Comment suivre les progrès de cette lente pénétration ? Les documents officiels ne fournissent rien : l'administration de l'Ancien Régime s'est totalement désintéressée de la question

de la langue, et l'évêque Grégoire premier enquêteur sur les parlars de France, n'a pas eu de précurseur, proche ni lointain. D'où la nécessité d'interroger, la réalité même. « J'ai donc, dit M. Brunot, examiné un à un les événements de la vie littéraire, scientifique, administrative, économique, qui avaient pu agir sur les parlars. Il m'apparaît aujourd'hui clairement que les divers faits de la vie des langues, même ceux de leur vie intérieure s'expliquent par la vie des peuples, des groupes sociaux, des individus ». Par la force même des choses, c'est donc du point de vue social que la question est traitée d'un bout à l'autre de ce volume, et ce n'est pas la moindre de ses nouveautés que cette alliance souvent féconde de la philologie et de la sociologie, et l'aide mutuelle qu'elles s'apportent.

Dans le monde savant, le français doit encore compter avec son vieil adversaire, le latin. Celui-ci, il est vrai, a disparu comme langue parlée, et il achève de mourir comme langue de la production littéraire. L'*Anti-Lucrèce* du cardinal de Polignac est le dernier grand poème de la littérature néo-latine en France : vers et discours latins n'y sont plus qu'exercices de collège. Cependant la tradition demeure encore puissante dans les sciences, et c'est sur ce terrain que la lutte se poursuit dans le cours du XVIII^e siècle. Le français triomphera assez tôt grâce à Fontenelle, à l'abbé Nollet et à ses émules, aux auteurs de manuels comme l'abbé Pluche, enfin et surtout à Buffon. C'est qu'il s'adapte mieux aux larges ambitions de la science d'alors qui vise à agir sur les esprits et à pénétrer toutes les manifestations de la vie. L'*Encyclopédie* sera en français, comme sa réplique, le *Dictionnaire de Trévoux*. Et à la fin du siècle le latin se trouvera presque éliminé du domaine scientifique.

Gain sensible aussi pour le français dans son conflit avec les patois. La plupart de ceux-ci cessent à peu près d'être cultivés littérairement, sinon pour le burlesque ou par fantaisie d'amateurs blasés. On commence à en compiler des grammaires ou des dictionnaires, souvent du reste pour introduire au français. Il est vrai qu'ils subsistent comme langues parlées : ils sont et resteront longtemps encore l'expression directe et spontanée de la vie rurale ou populaire, de ses besoins élémentaires, de ses occupations techniques et de sa grosse gaieté. Dès maintenant pourtant, toute une série d'institutions, anciennes ou nouvelles, travaillent, comme de commun accord, à restreindre leur aire de domination. C'est la presse qui grandit, les bibliothèques et les cabinets de lecture, qui se développent à partir de 1750, les théâtres aussi, les académies provinciales, peut-être même les loges maçonniques. Mais tout cela agit sur les

populations urbaines et n'atteint guère les masses rurales. L'Église, d'autre part, n'adopte le français qu'avec une certaine circonspection, et dans la mesure où l'autorisent les intérêts de la foi : au nord de la Loire, prêches et catéchismes sont presque toujours français, mais c'est encore l'inverse, villes à part, dans tout le Midi.

« Et l'École ? » dira-t-on. On pense bien que M. Brunot n'a pas négligé ce côté du problème. Il lui consacre tout son Livre II, le plus étendu. C'est pour conclure, après examen détaillé, que l'école a médiocrement aidé à la diffusion de la langue. D'abord, malgré les efforts de Rollin et de ses disciples, des Encyclopédistes ensuite, le français est encore loin d'avoir, dans les programmes des collèges, la part légitime qui lui revient. Il commence à peine à y être enseigné régulièrement, en dépit de protestations de plus en plus nombreuses et de plus en plus vives. Après l'expulsion des Jésuites, on songe bien à introduire un régime nouveau. Mais c'est, tout compte fait, le vieux plan d'études qui subsiste, avec tendance toutefois à mettre latin et français sur un certain pied d'égalité. Cependant l'impression qui s'impose, c'est que les pédagogues de collèges se résignent à ces nouveautés sans enthousiasme aucun et ne les admettent que sous la pression de l'opinion. L'élément progressif paraît bien plutôt se présenter, par les maisons d'éducation et les pensionnats privés, plus empressés à satisfaire la clientèle et où l'enseignement reflète assez souvent les idées de l'*Émile*. Quant aux « petites écoles », les maîtres en sont trop mal préparés et les méthodes trop attardées pour qu'on puisse faire grand fond sur elles. Tout au plus la préoccupation de l'orthographe qui commence à s'affirmer, y introduit-elle un embryon d'enseignement grammatical. M. Brunot se trouve ainsi amené à déclarer, au rebours peut-être de ce que l'on attendait : « Même en faisant état des progrès visibles réalisés dans les vingt années qui ont précédé la Révolution, on peut affirmer que l'enseignement élémentaire n'a eu qu'une part restreinte dans la diffusion de la langue française à travers le pays. »

Bien plus décisive a été l'influence des nécessités pratiques. Le français progresse parce qu'il préside à la vie juridique, administrative, financière, économique, et que l'ignorer est devenu une gêne, et même un danger. Le développement industriel travaille en sa faveur : l'afflux des ouvriers vers les villes, les émigrations saisonnières, la pratique même du tour de France, autant de faits sociaux qui troublent la vie des patois et imposent de plus en plus le parler commun. Mais il va profiter davantage encore de la transformation des moyens de communication. Le XVIII^e siècle est l'âge des routes. La France se couvre alors d'un

admirable réseau de voies carrossables, qui partent toutes de Paris. Les transports s'organisent : services réguliers de diligences, de « turgotines », de poste aux chevaux, de poste aux lettres. Et le long des routes circule aussi le français. « Les ingénieurs des Ponts et Chaussées, note ingénieusement M. Brunot, ont sans doute plus et mieux servi la langue que bien des Académiciens ». De tous côtés, on constate que les patois reculent dans la mesure où la circulation s'intensifie ; ils ne résistent que dans les districts reculés ou malaisément abordables. Puis, par la poste, maintenant rapide, des flots d'écrits, de périodiques, de journaux se répandent sur le pays. Sur les mêmes voies ouvertes aux voyageurs, se pressent « des voyageuses invisibles et bourdonnantes » : les idées nouvelles, et c'est le français, langue des philosophes, qui en est le véhicule.

Le livre IV étudie la situation linguistique dans les provinces particularistes ou de langue hétérodoxe. Nous ne pouvons songer à résumer ici cette série de chapitres où M. Brunot précise, autant que les documents le permettent, l'état du français en Béarn et en pays basque, en Roussillon, en Corse, en Bretagne, en Flandre Maritime, en Alsace et en Lorraine. Qu'il nous suffise de donner un aperçu des conclusions de portée générale que rassemble son livre V et dernier.

A la fin du XVIII^e siècle, l'usage des patois demeurait universel dans les campagnes et ordinaire dans le peuple des villes. Mais le français progressait un peu chaque jour, et là même où on ne le parlait pas, il y avait des chances sérieuses qu'on le comprît. Le bilinguisme devenait très fréquent : bourgeois et nobles, qui employaient encore l'idiome local dans la conversation quotidienne, savaient néanmoins le français qui était pour eux le parler de cérémonie et de parade, la langue de civilisation. La conséquence, c'est une contamination, une altération réciproque : le patois se francisait et le français se localisait. On s'en rendait si bien compte qu'il paraissait des « préservatifs » contre les locutions vicieuses des diverses provinces, et les auteurs, détail à noter, en étaient même souvent des provinciaux. « Ainsi croissait sur tout le territoire une flore de français régionaux. » C'était la conséquence et, en quelque sorte, la rançon de la conquête. Le français devait nécessairement se morceler parce qu'il n'était plus la langue d'une élite mais celle de populations compactes. C'est le régime des français patoisés ou régionalisés qui continuent de vivre dans l'usage d'aujourd'hui.

Rien que par ce résumé trop succinct, on peut deviner la richesse substantielle de ce livre plein de faits, de témoignages

et d'idées. En vérité, ce tome VII n'apparaît en rien inférieur à ses devanciers : il continue dignement une œuvre magistrale (1).

GUSTAVE CHARLIER.

Lamartine. *Œuvres choisies*, avec une biographie, des notes critiques, grammaticales, historiques, des notices et des illustrations documentaires, par MAURICE LEVAILLANT. Un fort vol. in-12 de xxii-1068 pages.— Paris, A.Hatier, 1925 (Collection d'auteurs français d'après la méthode historique publiée sous la direction de Ch.-M. des Granges). Broché : 11 fr. 50 + 25 %.

Depuis quelque trente ans, Lamartine a retrouvé la gloire qu'il eut de son vivant, et l'on peut dire que son astre, après une longue éclipse, ne rayonne pas moins aujourd'hui que celui de V. Hugo. En tout cas, nombreux sont les érudits et les écrivains qui ont travaillé dans ces derniers temps à introduire plus de clarté dans sa vie et à mieux faire comprendre son œuvre. C'est de l'une et de l'autre que M. Maur. Levailant, qui est lui-même un poète de talent, a tenté de donner en près de 1100 pages une connaissance substantielle, et nous nous hâtons de dire qu'il a parfaitement réussi.

L'application à Lamartine de la méthode historique, suivie dans tous les ouvrages de cette collection, a donné lieu à un volume d'un caractère tout nouveau : la vie et l'œuvre du grand Romantique, si intimement unies dans la réalité, sont présentées en étroite union. L'auteur suit Lamartine pour ainsi dire année par année et déroule sous les yeux de ses lecteurs toute sa longue carrière, éclairant son exposé de documents de toutes sortes et citant à leur date les œuvres ou les fragments des œuvres, de telle façon qu'il est possible de suivre le développement du puissant génie que fut Lamartine et surtout de connaître son âme, l'une des plus hautes du XIX^e siècle, en même temps que ses nombreux écrits.

Avec beaucoup d'originalité, sa vie est présentée à la façon d'un immense poème dramatique en quatre actes, sous les titres suivants : *La formation du poète* (1790-1820) — *La gloire* (1820-

(1) P. 8, l. 21, lire Massieu, et non Mussieu. — P. 270, n. 3, lire Friex et non Friex. — P. 272, note 2, cf. sur Michel de Swaen, le mémoire de M. Sabbe : *Het leven en de werken van Michiel de Swaen* (Mémoires in-4^o de l'Académie Royale de Belgique, Classe des lettres et des sciences morales et politiques, t. I, 1904-1906).

1830) — *Les grands desseins* (1830-1849) — *L'abdication* (1849-1869), « au total vingt-neuf années de bonheur et de gloire entre un prologue et un épilogue où la fortune s'emploie, pendant vingt ans, ou trente, à préparer sa faveur ou à imposer sa revanche.

Cette existence si mouvementée nous est contée dans une forme élégante, avec une documentation abondante et précise ; les textes de vers et de prose, mis à leur vraie place, s'éclairent par les circonstances intimes, sociales, politiques qui les ont inspirées. Rien de plus fécond et surtout de plus intéressant que des lectures ainsi placées dans leur cadre : on a l'impression de voir se reconstituer devant soi, dans leurs grandes lignes, la vie et l'œuvre de Lamartine ; on peut étudier l'homme, le poète, l'orateur, le politique.

Selon le plan de la collection, M. Levaillant a mis en tête de l'ouvrage une chronologie de la vie et des œuvres, avec quelques synchronismes historiques et littéraires. Vient ensuite une courte bibliographie groupant les principales éditions et les plus importants travaux publiés sur ce sujet. Afin de ne pas encombrer de trop de remarques le bas des pages et de ne pas répéter les mêmes observations, l'auteur renvoie par un mot à des notes sur le Vocabulaire, la Syntaxe et la Versification placées à la fin du volume.

Le commentaire qui accompagne les textes contient tout ce qui est nécessaire à leur interprétation : il n'est pas seulement historique et philologique, mais surtout littéraire et remarquable en particulier par les nombreux rapprochements suggérés au lecteur. Enfin le volume est illustré de nombreuses gravures, documents du temps, portraits, paysages, etc. qui en font un fort beau livre, digne sous tous rapports de cette belle collection.

J. HOMBERT.

A. de Lamartine. *Morceaux choisis*, avec une Introduction et des Notes, par RENÉ CANAT. Paris, H. Didier, 1926 1 vol. de 1080 pp., in-8°, relié demi-toile. (« *La Littérature française illustrée* », Collection moderne de classiques publiée sous la direction de M^r P. Crouzet) (1).

Nous venons de constater la vogue que retrouve Lamartine depuis quelques années. La collection « La Littérature française illustrée », si coquettement éditée par la maison Didier, vient de s'enrichir à son tour d'une édition de cet auteur due à M. René Canat, qui a déjà fait paraître les *Morceaux*

(1) En vente à Bruxelles, à la librairie A. Dewit, rue Royale, 53.

choisis de Chateaubriand (1911) et ceux d'A. de Vigny (1914). L'œuvre si considérable du grand romantique nous est présentée dans un choix forcément limité ; cependant le recueil ne renferme pas seulement les poésies les plus connues, mais encore beaucoup d'autres pièces, et même une large place a été faite aux œuvres en prose qui trop souvent restent ignorées.

Comme dans ses précédents volumes, M. R. Canat a suivi l'ordre chronologique : les morceaux choisis prennent donc place à leur date de publication, parmi de nombreux détails sur la vie de l'écrivain, par lesquels est éclairée la composition et la publication des écrits. C'était d'autant plus nécessaire que, chez Lamartine, l'œuvre est étroitement mêlée à la longue existence ; M. Canat partage celle-ci en six périodes intitulées *Les années de jeunesse - La composition des Méditations - Des Méditations aux Harmonies - L'art philosophique et social - L'activité politique - Solitude et pauvreté*. Les notices placées en tête de ces diverses périodes sont très détaillées et elles donnent au lecteur une idée fort complète de la physionomie de l'écrivain ; elles sont résumées en tête du volume dans une Notice biographique et littéraire ne contenant que les grandes lignes de la biographie.

Lamartine étant un auteur assez difficile, il était indispensable de multiplier les notes en vue de faciliter la lecture et d'inviter fréquemment les jeunes gens à se livrer à des réflexions et des recherches personnelles. Le commentaire porte d'abord sur la grammaire et le vocabulaire : les principales de ces remarques sont groupées à la fin du livre, en appendice, sous le titre *Index grammatical*, de sorte que l'on peut d'un coup d'œil se faire une idée claire de la langue et du style. Mais les difficultés d'interprétation viennent surtout de l'inspiration lamartinienne qui est très particulière ; aussi le symbolisme du grand écrivain est-il expliqué par de nombreuses observations : celles-ci sont classées également en un *Index littéraire* où sont résumés les caractères essentiels qui définissent la sensibilité, la pensée et l'art de Lamartine.

Au reste, rien n'a été négligé en vue de faire de ce volume une édition pratique : on y trouve des renseignements sur les sources de Lamartine et sur sa façon de travailler, des notes bibliographiques, des indications d'études à faire par les élèves, etc. Mais ce qui fait surtout l'intérêt de l'édition, ce sont les nombreuses gravures et illustrations documentaires (il n'y en a pas moins de 130) qui permettent au lecteur de replacer les œuvres dans leur milieu exact, de vivre un peu dans les mêmes réalités que l'auteur lui-même. Comme le fait remarquer dans une note M. P.

Crouzet, qui a aidé à illustrer le livre, il y a peu d'écrivains que l'illustration éclaire autant que Lamartine.

Ce volume est en tous points digne du Chateaubriand et du Vigny, dont nous avons dit ailleurs tout le bien que nous pensons ; il ne peut manquer d'avoir autant de succès que ses aînés.

J. HOMBERT.

Marietta Martin. *Un Aventurier intellectuel sous la Restauration et la Monarchie de Juillet : Le docteur Koreff (1783-1851)* Paris, Champion, 1925. 1 vol. in-8° de vii-169 p. (Bibliothèque de la Revue de littérature comparée. t. XX).

Vie étrange et troublante que celle de cet aventurier intelligent, cultivé, médecin et homme du monde qui vécut dans tous les milieux.

C'est d'abord à Berlin que passe, exubérant, le médecin juif. Il est très apprécié dans les salons et aux thés poétiques de Varnhagen von Ense.

Puis il s'installe à Paris, d'où il collabore à l'*Almanach des Muses* de Chamisso. Il connaît M^{me} de Stael, qui assure que c'est l'Allemand le plus spirituel qu'elle ait jamais rencontré.

De 1811 à 1813, il suit en Italie son amie, M^{me} de Custine, dont il est le médecin.

En 1813, le voici à Vienne. Grâce à son caractère souple, il est introduit dans la haute noblesse et fréquente les plénipotentiaires du Congrès.

De 1814 à 1822, il vit à Berlin. Pendant quelque temps, il quitte les salons pour aller aux armées, attaché au prince de Hardenberg en qualité de « Chirurgien-major de la Garde Royale Prussienne ». Puis il revient à la vie mondaine. Il s'occupe de magnétisme et fréquente les milieux littéraires : il est l'ami d'Hoffmann lequel l'a quelque peu représenté dans le « docteur Miracle » de ses contes. Il le fera connaître en France. Balzac, qui apprécie beaucoup Koreff, aimera Hoffmann à cause de lui et se laissera influencer par lui.

Koreff quitte un moment le terrain peu sûr de la politique et il écrit. Mais ses idées trop avancées provoquent l'indignation dans les milieux réactionnaires de Berlin. Il doit s'exiler. Il revient en 1823 à Paris où il mourra en 1851.

Il est bientôt l'homme le plus aimé et le plus recherché du Faubourg St-Germain. Seule sa femme, une certaine Thérèse Mathias, juive allemande au passé ténébreux, est tenue à l'écart. Koreff exerce avec succès son art de médecin et le magnétisme. **Sa popularité résiste aux plus vives attaques.**

Mais il est accusé d'espionnage. En 1837 le procès Hamilton met le comble à sa défaveur. On l'abandonne ; il se décourage. Bientôt c'est la misère. Puis un jour, il meurt subitement, dans la rue, d'apoplexie foudroyante.

C'est ainsi que finit cet homme étrange et laid, aimé des femmes, ambitieux et quelque peu sorcier, à ce qu'on disait....

Koreff, lettré et savant, est venu au moment où l'on goûtait pleinement, en France, les littératures étrangères et surtout la littérature allemande. M^{me} de Stael ayant mis l'Allemagne à la mode, Koreff ne pouvait que plaire.

Son influence sur les écrivains du temps, surtout sur Stendhal, et Balzac, est considérable. Il fait connaître et adopter le fantastique d'Hoffmann.

Il séduit par ses conversations attachantes qui sont le reflet de la pensée allemande dans la première moitié du xix^e siècle.

Écrivain et critique, il apparaît comme un actif agent de liaison entre l'esprit germanique et l'esprit français, avide de nouveauté.

M^{me} Marietta Martin, avec un souci merveilleux de documentation, s'est donné la tâche peu facile de nous faire connaître, en termes précis, cet étrange aventurier devant qui s'ouvrirent jadis tous les salons de Paris. Elle le révèle en une langue claire où, seules de rares tournures quelque peu insolites montrent que l'auteur doit être étrangère.

Au total, utile et intéressante biographie très attachante par son imprévu et par ses détails pittoresques.

Mathilde ARTUS.

Pierre Trahard. *La Jeunesse de Prosper Mérimée (1803-1834).*

Paris, Edouard Champion, 1925. 2 vol. in-8° de xviii-358 et 424 p.

Dès le seuil de sa *Préface*, M. Trahard souligne fort bien les raisons qui rendent impossible à l'heure actuelle — qui rendront longtemps fort difficile — d'écrire dans le détail la vie de Mérimée. Elles sont multiples et graves. Nous manquons de documents sur toute une série de points essentiels ; nous ignorons presque tout de son éducation, de ses études, de ses relations de jeunesse, de ses premières amours ; il y a des lacunes considérables dans sa correspondance, qui fut énorme, et dont la partie publiée se trouve souvent défigurée par de désolantes mutilations ou des maquillages subtils. En vérité, tout ici semble accumulé pour décourager le biographe, et il est certes permis d'hésiter avant de se risquer sur un terrain aussi hérissé d'obstacles et semé de chausse-trapes.

M. Trahard ne s'est cependant pas laissé rebuter, et il a bien fait. Les deux élégants volumes qu'il consacre à *La Jeunesse de Prosper Mérimée* rendront de signalés services. Non pas que l'auteur s'en dissimule les imperfections ni les lacunes. Modestement, il ne donne son étude que pour une ébauche, qui appelle des compléments et des corrections. Du moins fait-il le point avec une information très étendue et une parfaite netteté. Tout l'essentiel de ce qu'on peut savoir, dans l'état actuel de nos connaissances, sur l'enfance et la jeunesse de Mérimée, sa formation et ses débuts littéraires, ses travaux, ses plaisirs et ses flâneries se trouve exposé à merveille au cours de ces 750 pages, et avec un souci constant d'y voir clair et de ne rien dire que de vrai, sinon de tout dire.

Mais ces deux volumes contiennent plus et mieux qu'un simple essai biographique. Ou plutôt les éléments biographiques n'y sont que le support nécessaire d'une étude d'esthétique : ils servent à expliquer l'art même de l'écrivain. Ici, du moins, M. Trahard aboutit à des résultats nouveaux et dont il convient de tenir compte. Il est amené à réduire l'influence de Stendahl dans la formation intellectuelle de Mérimée ; il s'attache à montrer qu'un Lingay, un Latouche, même un Byron lui ont peut-être été des guides plus sûrs et mieux suivis. Il combat, d'autre part, l'opinion commune qui fait de lui, dans la bataille romantique, un dilettante sceptique avec un fond de sympathies classiques, et il cherche à établir que pour avoir été un romantique à froid, ce railleur n'en fut pas moins, jusqu'à certaine date, un romantique sincère et convaincu. Il insiste enfin sur l'évolution qui s'accomplit chez l'écrivain entre 1825 et 1834 et se traduit par un élargissement de sa manière, un enrichissement de sa vision, et en définitive, un sensible progrès de son art. Et ceci entraîne le critique à mettre l'accent sur *le Vase étrusque*, *la Double Méprise* ou *les Ames du Purgatoire*, plutôt que sur *Mateo Faleone* ou *la Vision de Charles XI*.

A établir ces thèses d'apparence révolutionnaire, M. Trahard dépense beaucoup d'ingéniosité, d'habileté et de talent. Si même l'on n'y souscrit pas entièrement, force est bien pourtant de reconnaître qu'elles contiennent à tout prendre leur part de vérité. Du moins y a-t-il une utile réaction contre des idées courantes un peu simplistes. Mérimée est d'ailleurs de ces esprits à facettes dont la complexité s'accomode mal de formules trop rectilignes.

Il reste qu'on pouvait discuter plus d'un point de la démonstration. Et d'abord pourquoi arrêter à cette date fatidique de 1834 la jeunesse de l'auteur de *Colomba*? On serait tenté de dire

que c'est à la fois trop tôt et trop tard : trop tôt pour l'homme, trop tard pour l'écrivain. Mais ici, M. Trahard rend les armes et concède que « toute coupure est artificielle dans la vie d'un homme, toute division arbitraire dans l'œuvre « d'un écrivain ». Même il se défend de donner la valeur d'une conclusion au court chapitre sur « l'esthétique de Mérimée » qui clôt son second volume. Cà et là aussi, des hardiesses qui frisent parfois la témérité. Le critique tire, par exemple, grand parti de quatre articles du *Globe* de 1824 sur l'art dramatique espagnol. Il y voit l'explication et la justification du *Théâtre de Clara Gazul*. Mais ces articles sont-ils bien de Mérimée ? Les raisons alléguées semblent assez faibles et n'entraînent pas la conviction.

Au total, une étude remarquable, très fouillée, qui propose de l'homme et de l'œuvre une interprétation dont on ne contestera ni l'intérêt, ni l'originalité. Ce qu'on y regrette le plus, c'est certaine absence de sympathie pour le sujet traité. M. Trahard en convient de bonne grâce, et il y paraît : certes, il n'a guère eu à se défendre du *furor biographicus*... La flamme manque, et l'enthousiasme, parfois même la simple bienveillance. Mais peut-être, après tout, n'est ce pas un défaut pour un portrait d'être peint tout entier dans le ton même du modèle (1).

Gustave CHARLIER.

Three Old English Prose Texts in MS. Cotton Vitellius A. xv.

Edited with an Introduction and Glossarial Index by **Stanley Rypins**, Ph. D. London, Humphrey Milford, 1924. L-148 p. and 2 plates. 25 sh. [Early English Text Society, Original Series, n° 161].

Les textes publiés par M. Rypins sont les versions anglo-saxonnes de (a) *Epistola Alexandri... ad... Aristotelem* (b) *de Rebus in oriente mirabilibus*, (c) *vita Sancti Christophori*. Ce dernier texte est assez fragmentaire et mal conservé.

A part leur valeur intrinsèque, les 3 textes anglo-saxons ont une importance considérable au point de vue du texte du *Beowulf*. Il est donc incompréhensible que malgré les très nombreuses éditions que nous possédons de cette dernière œuvre, ce n'est que depuis 1913 (la 2^e édition du texte par Sedgfield) qu'on sait

(1) Tome I, p. xiv, l. 4, lire : Capo di Feiullide ; p. 162, l. 7, lire : M. Jal. — T. II, p. 334, note 1, lire : A. T'Serstevens ; p. 350, *in fine* : qu'est-ce qu' « une précision qui relève d'un médecin » ?

que le scribe qui a écrit la 1^{re} partie du Beowulf (v. 1-1939) a aussi écrit les 3 pièces citées plus haut. Depuis lors M. Sisam (M. L. R. XI p. 335 s.) et M. Förster (*Die Beowulf Handschrift*, 1919, p. 34 et suiv.) ont mis ce fait bien en évidence ⁽¹⁾. Néanmoins on comprend difficilement pourquoi le ms. Cotton Vitellius Axv, à juste titre le plus célèbre des manuscrits anglo-saxons, n'ait jamais été publié en entier et pourquoi lorsqu'en 1882 Zupitza publia l'édition en facsimile du Beowulf (folios 132a-201b) ⁽²⁾ on ne songea pas à donner une reproduction complète du ms., c'est-à-dire des folios 94a-209b. La lacune fut en partie comblée par la belle édition du « *Judith* » par M. Cook ⁽³⁾ (folios 202a-209b). Enfin l'édition de M. Rypins nous met en état d'étudier les folios 94a-131b ⁽⁴⁾.

Il est vrai que les trois textes ont été édités antérieurement ⁽⁵⁾, mais malheureusement assez mal. Aussi la nouvelle édition critique diffère-t-elle considérablement des précédentes : M. Rypins s'est donné toute la peine imaginable pour fournir un travail durable. Non seulement, il corrige plusieurs lectures de ses prédécesseurs et il parvient à déchiffrer un grand nombre de formes illisibles pour eux, mais en reproduisant ligne par ligne,

(1) M. FÖRTSER, p. 35, n. 1 fait remarquer que l'identité de main fut notée en 1871 par M. Sievers, qui malheureusement n'a jamais publié sa découverte.

(2) *Beowulf, autotypes of the unique Cotton MS.*, ed. by Zupitza, E. E. T. S. no 77, 1882.

(3) *Judith, an Old English epic fragment*, ed. by Albert S. Cook, Boston, 1882 (2^e édit. en 1904).

(4) Les folios 4a-93b constituent en réalité un ms. différent, également un petit quarto, mais datant probablement du XII^e s. et n'ayant aucun rapport avec le ms. du Beowulf, si ce n'est d'avoir été relié avec lui du temps de Sir Robert Cotton. Cp. aussi M. FÖRSTER, *Die Beowulf-Handschrift*, e. a. pp. 31 et suiv.

(5) La lettre d'Alexandre fut publiée en 1861 par Cockayne dans *Narratiunculae Anglice conscriptae*, en 1881, par Baskervill dans *Anglia* IV, pp. 139-167. — Cockayne édita aussi les *Merveilles* dans son *Narratiunculae...* d'après le ms. Tiberius Bv. (Textes anglo-saxon et latin). Comme dissertation (Greifswald), F. Knappe publia à Berlin en 1906 le texte des mss. Cotton Vitellius Axv et Tiberius Bv. — Le Christophorus parut en 1888 dans les *Englische Studien* XIII, p. 142 et suiv. par G. Herzfeld, et en 1893 dans *Anglia*, XVII, pp. 110-122 par E. Eichenkel.

folio par folio, en conservant la ponctuation et les majuscules de l'original et en réduisant les émendations à un minimum, son édition inspire la plus grande confiance. Bien que la lecture en soit parfois rendue assez ardue, on ne peut que le louer d'avoir agi ainsi. Quiconque a eu affaire aux textes du moyen âge, par ex. au point de vue de la grammaire historique, sait combien il importe avant tout de savoir exactement ce que le manuscrit donne, qu'il y ait erreur ou non du scribe. Son souci de l'exactitude, le dur travail qu'il s'est imposé pour rester vrai et conforme, font espérer que l'édition de M. Rypins sera définitive.

Les textes (pp. 1-76) sont précédés : (a) d'une reproduction photographique des folios 125a (un passage de la lettre d'Alexandre) et 174a (Beowulf 654-676), prouvant sans contestation possible l'identité de main ; et (b) d'une introduction (pp. VII-L) très fouillée. M. Rypins nous y donne une brève mais bonne description du ms. (1), des renseignements précieux concernant les textes (histoire, éditions précédentes, originaux latins, etc.). Il met e. a. encore en évidence la valeur lexicographique des textes et donne ainsi (pp. XLI-II, XLVI) une liste de mots rares et importants. Il y discute également le problème, surtout important pour le Beowulf, de la valeur relative des deux scribes au point de vue des graphies. Avec raison il critique et met en doute la théorie de Ten Brink, adoptée par la plupart des savants (2), et faisant confiance au 2 de préférence au 1^r. M. Rypins pose à nouveau la question, sans toutefois la résoudre, et démontre clairement qu'elle est beaucoup plus compliquée qu'on ne l'avait supposé jusqu'alors. Espérons que l'auteur continuera ses recherches et nous apportera bientôt une solution des problèmes importants et intéressants qu'il soulève.

Aux textes, font suite : (a) une édition critique d'une version latine (pp. 77-110) se rapprochant beaucoup des textes anglo-saxons ; (b) des notes brèves (p. 111-114) se rapportant à quelques passages difficiles et intéressants avec références à la littérature philologique ; (c) un glossaire complet (pp. 115-148). — Il est regrettable que les notes ne soient pas plus abondantes, vu que M. Rypins s'est efforcé avec raison de changer le moins pos-

(1) Il est pourtant étonnant que M. Rypens ne mentionne pas l'étude très détaillée et fort appréciée de M. FÖRSTER, *Die Beowulf Handschrift, mit 2 Tafeln* (fol. 96b et 110a), *Berichte über die Verhandlungen der Sächsischen Akademie der Wissenschaften zu Leipzig*, 71. Band 4. Heft. Teubner, Leipzig, 1919.

(2) Voir p. ex. Klaeber, *Beowulf* (ed.) pp. xci-iii, etc.

sible le texte du ms, et que le glossaire ne soit pas en même temps une table de concordance. Au point de vue des détails il y a certainement quelques remarques et corrections à faire, par ex. en ce qui concerne la notation des voyelles (longues et brèves), ainsi cèle, gebéd (il faudrait e bref), throwian, gestælan, etc. (il faudrait ô, æ, etc.). Avec raison les composés avec *ge-*, *un-*, etc. si caractéristiques pour l'ancien anglais sont donnés sous le préfixe, néanmoins ils auraient dû être mentionné également sous le « simplex ». La forme *yb* pour *ymb* n'est certainement pas un exemple de la perte de « medial *m* before labials » mais est due au scribe : il est en effet assez fréquent que l'abréviation pour *n* et *m* soit oubliée et cela devant toutes les consonnes.

Mais ces quelques détails sont facilement et « silencieusement » corrigés par le lecteur consciencieux, car dans tout ce qui a de l'importance, M. Rypins ne semble mériter que des éloges.

G. VAN LANGENHOVE.

Caroline F. E. Spurgeon. *Five hundred years of Chaucer Criticism and Allusion 1357-1900*, Cambridge, University press, 1925, trois vols. In-8° de cXLIV-504, 440 et 153 p., 24 illustrations, chaque vol. 50 s.

Miss Spurgeon, docteur de l'Université de Paris et professeur de littérature anglaise à l'Université de Londres nous donne en cet ouvrage monumental une esquisse de l'histoire de la réputation de Chaucer en Angleterre, subsidiairement aussi en Amérique, en France et en Allemagne et publie en même temps, par une prodigalité sans exemple, toute sa documentation, c'est à dire une collection de textes relatifs à Chaucer couvrant plus de cinq siècles. Beaucoup de ces textes, admirablement classés sont cités *in extenso*, de sorte que nous avons sous les yeux non pas une bibliographie, mais une bibliothèque chaucérienne.

Il faut avant tout féliciter et remercier l'auteur pour son immense travail de recherche et de compilation. L'expérience est généreuse et pourtant on hésiterait, en nos pays de compression économique surtout, à la recommander comme un précédent. Plus que jamais, à notre époque encombrée, s'impose le choix, le filtrage des sources. Miss Spurgeon, encouragée à l'origine par l'éminent Dr Furnivall, président de la *Chaucer Society*, a fini par être débordée par ses textes, au point de publier à part, outre les trois présents volumes, un supplément à tirage restreint qui contient encore « 900 allusions additionnelles pour la période 1868 à 1900. » Était-il nécessaire d'imprimer le tout, puis que, aussi bien, Miss Spurgeon ne se borne pas à rassembler des

matériaux mais en tire elle-même les principales conclusions dans sa belle Introduction au premier volume? Nous aurions préféré que cette Introduction se développât en un livre véritable s'appuyant sur les textes les plus intéressants, éliminant les autres et renvoyant les citations trop longues à un Appendice. Mais ne chicanons pas davantage l'auteur sur sa méthode et laissons la nous instruire, profitons de sa science.

Une histoire de la renommée de Chaucer en Angleterre est en même temps une contribution à l'histoire du goût anglais. On y voit que le « Père de la Poésie » fut passionnément admiré par ses contemporains mais que, au xv^e et au début du xvi^e siècle, on l'admire plutôt comme un moraliste et un sage que comme un artiste. Les réformateurs se l'annexent et Foxe notamment, dans son *Livre des Martyrs* (1570) le regarde comme un disciple de Wyclef.

Les Élisabéthains Sidney, Spenser reviennent à une appréciation plus saine du poète mais en général ils trouvent son langage extrêmement suranné et ne comprennent rien à sa versification. Ces préjugés augmentent au xvii^e siècle. Kynaston traduit en latin les deux premiers livres de *Troilus* et *Cresseide* en 1635 et Dryden, en 1700, inaugure par ses *Fables* l'ère des « modernisations » de Chaucer. Dryden du reste fut le premier critique moderne de Chaucer qu'il ose comparer et juger supérieur à Ovide. Thomas Wharton se montre plus élogieux encore dans ses *Observations sur la Reine des Fées* (1754). Pourtant de curieux malentendus subsistaient. Jusqu'en 1700, voire même jusqu'en 1750, *Troilus* est beaucoup plus connu que les *Canterbury Tales*. De plus, on regarde Chaucer comme un auteur drôle, facétieux, un peu grossier et l'on n'a pas encore pénétré son humour. Miss Spurgeon donne d'intéressantes indications sur l'origine de ce mot *humour*, sur la différenciation de l'humour et de l'esprit (*wit*) et nous réfère entre autre à un essai de Shatesbury (1709). Quant à la versification de Chaucer, qu'on accentuait à la moderne, on ne la saisit vraiment qu'à partir de l'admirable édition de Tyrwhitt (1775). Ce sera l'édition capitale, jusqu'aux travaux de la *Chaucer Society* qui par son édition en six textes (1868 177), par la fixation du canon des œuvres de Chaucer et la publication de documents biographiques (réunis dans les *Life Records of Chaucer*, en 1900), permettra l'édition de Skeat (1894-97) et donnera une vive impulsion aux études chaucériennes. Miss Spurgeon n'oublie pas d'ailleurs de citer les travaux indépendants de l'allemand Ten Brink, à partir de 1870 et nous donne un excellent aperçu des biographies du poète, depuis Leland (vers 1545) jusqu'à nos jours (§ 4).

Le deuxième volume comprend tous les critiques du XIX^e siècle, depuis Hazlitt, Coleridge, Lamb, Ruskin, Miss Mitford, jusqu'aux Américains Lowell, Child, Kittredge.

Le troisième volume contient :

1^o) Des citations supplémentaires en latin et en anglais, sur *Troilus*, empruntées à la collection du Prof. H. E. Rollin, de New-York. Celui-ci donne également des allusions au *Testament* de Cresseide de Henryson, car les lecteur et les éditeurs de 1565 à 1650 ont souvent confondu Henryson et Chaucer, de sorte que le succès et l'influence de l'un valent également pour l'autre.

2^o) Une liste de citations françaises sur Chaucer, commençant à celle de Froissart (qui atteste la présence de *Jeffrois Cauchiès* à Montreuil sur Mer en 1377) et au sonnet d'Eustache Deschamps (probablement de 1386) au « Grand translateur, noble Geffroy Chaucier » ; passant, après un hiatus de trois siècles, au Grand Dictionnaire de Moreri (1674) ; continuant, à travers le XVIII^e siècle anglo-man, jusqu'à la traduction collective des *Canterbury Tales* par des professeurs français en 1908 et jusqu'au *Chaucer* de M. Legouis, dans la série des *Grands Ecrivains Etrangers* (1910).

Nous avons là, en un mot, les pièces justificatives du « Chaucer en France » que Miss Spurgeon nous a donné déjà dans un des chapitres de son livre en français, *Chaucer devant la critique en Angleterre et en France* (1911), ouvrage qui est utilisé également dans l'Introduction citée plus haut. Ici encore, on peut se demander s'il était nécessaire de reproduire des textes facilement accessibles, comme les pages consacrées à Chaucer dans le *Grand Dictionnaire de Larousse*, la *Grande Encyclopédie* ou les *Histoires de la littérature anglaise* de Taine et le Jusserand. L'expérience a ce résultat curieux de montrer que toute la littérature chaucérienne en France, à l'exception du petit livre de M. Legouis, tient en une centaine de pages.

3^o) Il en est autrement de l'Allemagne. Ici, depuis 1860, les ouvrages d'ensemble et les études spéciales, notamment bibliographiques sur Chaucer abondent au point que Miss Spurgeon a dû renoncer à être complète et se borner aux citations qui vont de 1574 à 1860. En glanant, parmi celles-ci l'on découvre que Wieland en 1780, imitait au chant VII d'*Obéron* le *Conte du Marchand* et que dès 1793, paraissait sur Chaucer, à Leipzig, dans une *Encyclopédie littéraire*, probablement par Eschenburg, un essai de tous points remarquable.

PAUL DE REUL.

matériaux mais en tire elle-même les principales conclusions dans sa belle Introduction au premier volume? Nous aurions préféré que cette Introduction se développât en un livre véritable s'appuyant sur les textes les plus intéressants, éliminant les autres et renvoyant les citations trop longues à un Appendice. Mais ne chicanons pas davantage l'auteur sur sa méthode et laissons la nous instruire, profitons de sa science.

Une histoire de la renommée de Chaucer en Angleterre est en même temps une contribution à l'histoire du goût anglais. On y voit que le « Père de la Poésie » fut passionnément admiré par ses contemporains mais que, au xv^e et au début du xvi^e siècle, on l'admire plutôt comme un moraliste et un sage que comme un artiste. Les réformateurs se l'annexent et Foxe notamment, dans son *Livre des Martyrs* (1570) le regarde comme un disciple de Wyclif.

Les Elisabéthains Sidney, Spenser reviennent à une appréciation plus saine du poète mais en général ils trouvent son langage extrêmement suranné et ne comprennent rien à sa versification. Ces préjugés augmentent au xvii^e siècle. Kynaston traduit en latin les deux premiers livres de *Troilus* et *Cresseide* en 1635 et Dryden, en 1700, inaugure par ses *Fables* l'ère des « modernisations » de Chaucer. Dryden du reste fut le premier critique moderne de Chaucer qu'il ose comparer et juger supérieur à Ovide. Thomas Wharton se montre plus élogieux encore dans ses *Observations sur la Reine des Fées* (1754). Pourtant de curieux malentendus subsistaient. Jusqu'en 1700, voire même jusqu'en 1750, *Troilus* est beaucoup plus connu que les *Canterbury Tales*. De plus, on regarde Chaucer comme un auteur drôle, facétieux, un peu grossier et l'on n'a pas encore pénétré son humour. Miss Spurgeon donne d'intéressantes indications sur l'origine de ce mot *humour*, sur la différenciation de l'humour et de l'esprit (*wit*) et nous réfère entre autre à un essai de Shatesbury (1709). Quant à la versification de Chaucer, qu'on accentuait à la moderne, on ne la saisit vraiment qu'à partir de l'admirable édition de Tyrwhitt (1775). Ce sera l'édition capitale, jusqu'aux travaux de la *Chaucer Society* qui par son édition en six textes (1868-1877), par la fixation du canon des œuvres de Chaucer et la publication de documents biographiques (réunis dans les *Life Records of Chaucer*, en 1900), permettra l'édition de Skeat (1894-97) et donnera une vive impulsion aux études chaucériennes. Miss Spurgeon n'oublie pas d'ailleurs de citer les travaux indépendants de l'allemand Ten Brink, à partir de 1870 et nous donne un excellent aperçu des biographies du poète, depuis Leland (vers 1545) jusqu'à nos jours (§ 4).

Le deuxième volume comprend tous les critiques du XIX^e siècle, depuis Hazlitt, Coleridge, Lamb, Ruskin, Miss Mitford, jusqu'aux Américains Lowell, Child, Kittredge.

Le troisième volume contient :

1^o) Des citations supplémentaires en latin et en anglais, sur *Troilus*, empruntées à la collection du Prof. H. E. Rollin, de New-York. Celui-ci donne également des allusions au *Testament* de Cresseide de Henryson, car les lecteur et les éditeurs de 1565 à 1650 ont souvent confondu Henryson et Chaucer, de sorte que le succès et l'influence de l'un valent également pour l'autre.

2^o) Une liste de citations françaises sur Chaucer, commençant à celle de Froissart (qui atteste la présence de *Jeffrois Cauchiès* à Montreuil sur Mer en 1377) et au sonnet d'Eustache Deschamps (probablement de 1386) au « Grand translateur, noble Geffroy Chaucier » ; passant, après un hiatus de trois siècles, au Grand Dictionnaire de Moreri (1674) ; continuant, à travers le XVIII^e siècle anglo-man, jusqu'à la traduction collective des *Canterbury Tales* par des professeurs français en 1908 et jusqu'au *Chaucer* de M. Legouis, dans la série des *Grands Ecrivains Etrangers* (1910).

Nous avons là, en un mot, les pièces justificatives du « Chaucer en France » que Miss Spurgeon nous a donné déjà dans un des chapitres de son livre en français, *Chaucer devant la critique en Angleterre et en France* (1911), ouvrage qui est utilisé également dans l'Introduction citée plus haut. Ici encore, on peut se demander s'il était nécessaire de reproduire des textes facilement accessibles, comme les pages consacrées à Chaucer dans le *Grand Dictionnaire de Larousse*, la *Grande Encyclopédie* ou les *Histoires de la littérature anglaise* de Taine et le Jusserand. L'expérience a ce résultat curieux de montrer que toute la littérature chaucérienne en France, à l'exception du petit livre de M. Legouis, tient en une centaine de pages.

3^o) Il en est autrement de l'Allemagne. Ici, depuis 1860, les ouvrages d'ensemble et les études spéciales, notamment bibliographiques sur Chaucer abondent au point que Miss Spurgeon a dû renoncer à être complète et se borner aux citations qui vont de 1574 à 1860. En glanant, parmi celles-ci l'on découvre que Wieland en 1780, imitait au chant VII d'*Obéron* le *Conte du Marchand* et que dès 1793, paraissait sur Chaucer, à Leipzig, dans une Encyclopédie littéraire, probablement par Eschenburg, un essai de tous points remarquable.

PAUL DE REUL.

Grootaers (Dr L.) et **Kloeke** (Dr G. G.) *Handleiding bij het Noord- en Zuid-Nederlandsch Dialectonderzoek.* 's Gravenhage. Martinus Nijhoff, 1926. 1 vol. in-8°, pp. xii-111 avec une carte. (*Noord-en Zuid-Nederlandsche dialectbibliotheek* onder leiding van Dr. L. GROOTAERS en Dr. G. G. KLOEKE. Deel I.) Fl. 6 ; pour la Belgique : fl. 4,50.

C'est avec un réel plaisir que je présente aux lecteurs de la « Revue » l'ouvrage des deux dialectologues les plus connus dans le domaine linguistique néerlandais. M. Grootaers s'est signalé notamment par son étude du patois de Tongres (*Leuv. Bijdr.* VIII 2-3 et IX, 1), et par ses observations sur l'accent limbourgeois (*ibid.*, XIII, 1-2.). Il est actuellement chargé de cours à l'université de Louvain, et secrétaire de la revue *Leuvensche Bijdragen*, consacrée particulièrement à la dialectologie et à la phonétique. Il dirige très activement une enquête de grande envergure devant aboutir à la publication du dictionnaire général des patois flamands. De même, M. Kloeke a étudié sur place les patois de la partie nord-est des Pays-Bas, et publié une série d'essais intéressants de géographie linguistique (*Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde* ; *De Nieuwe Taalgids* ; *Mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen*, afd. Letterkunde ; *Zeitschrift für Deutsche Mundarten* ; *Teuthonista*, etc.)

Dans le présent ouvrage, les auteurs ont collaboré de la manière la plus heureuse pour mettre leur expérience et leurs connaissances bibliographiques en matière de dialectologie à la portée des débutants. Ils y ont ajouté une carte muette au 1/500.000^e du domaine linguistique néerlandais, depuis la Flandre française jusqu'au Dollart, pour servir de base commune aux recherches ultérieures.

La préface exprime l'optimisme des auteurs quant au succès de la série *Noord- en Zuid-Nederlandsche dialectbibliotheek* qu'ils ouvrent par leur *Handleiding*. On se plaît en effet à reconnaître de plus en plus que la dialectologie est un élément indispensable de la linguistique, et le terrain dont MM. G. et K. préparent l'exploration porte précisément une moisson abondante qu'il est temps de récolter. MM. K. et G. annoncent qu'ils n'exigeront pas de méthode uniforme pour les ouvrages publiés sous leur direction. Cela pourrait présenter des inconvénients, mais il est juste, d'autre part, de se fier à leur clairvoyance. Il me paraît, en effet de toute évidence qu'une série d'ouvrages de dialectologie néerlandaise, destinés spécialement à servir à l'étude comparative

des différents patois, doit fournir avant tout des matériaux présentant un minimum d'homogénéité. Et il est souhaitable, dès lors, que cette homogénéité se retrouve dans le choix des mots, des formes et des phénomènes syntaxiques récoltés, autant que dans la méthode suivie pour les recueillir et pour les présenter au lecteur.

La *Handleiding* de MM. G. et K. nous offre successivement : une liste de plus de deux cents auteurs consultés ; l'historique des études dialectologiques aux Pays-Bas par K. et une étude analogue pour la Belgique flamande, par G., la genèse de la carte proposée comme base aux recherches dialectologiques, par K., les tables alphabétique et systématique des noms de lieux des Pays-Bas, par K., et les mêmes tables pour les noms de lieux de la Belgique flamande et de la Flandre française, par G., enfin la carte elle-même.

Les aperçus sur l'histoire de la dialectologie, accompagnés d'une bibliographie quasi-complète⁽¹⁾, nous montrent, de part et d'autre de la frontière, un développement parallèle de ces études, semblable d'ailleurs, dans ses grandes lignes, à celui qu'elles ont connu dans les principaux pays de l'Europe : travaux d'amateurs d'abord, collectionnant les mots du terroir, cherchant à montrer la supériorité, la richesse exceptionnelle ou l'originalité particulière de leur parler local ; vastes compilations où s'amassent, sans distinction aucune entre le langage vivant et les mots curieux des vieux livres, les matériaux les plus divers, préparés ou non à la sauce étymologique des maîtres de l'hypothèse gratuite. Mais petit à petit, on voit se former la conscience scientifique des patoisants : Aux grammaires locales renfermant des descriptions phonétiques et morphologiques de plus en plus précises succèdent les études plus étendues, englobant soit des régions importantes soit le domaine linguistique tout entier. De même les glossaires locaux deviennent régionaux et préparent la voie aux dictionnaires généraux. La méthode devient de plus en plus rigoureuse. Toutes les données sont désormais localisées avec précision dans le temps et dans l'espace ; la géographie linguistique, enfin, se propose de produire aux yeux des chercheurs l'image complète des phénomènes phonétiques, morphologiques ou sémantiques, d'un bout à l'autre du territoire. L'historien trouvera dans les cartes linguistiques des indi-

(1) Citons cependant une lacune qui nous paraît assez fâcheuse : L'aperçu historique de M. Kloeke ne mentionne nulle part le nom de Taco de Beer, le vaillant rédacteur de la revue *Onze Volkstaal* I-III ; 1882-1890).

cations précises sur le point de départ et la marche conquérante de certains groupes de mots appartenant aux domaines divers de la technique, de la vie économique ou intellectuelle. Il pourra comparer les limites des patois ou les régions-limites indiquées par les isoglosses et les isophones, avec les limites politiques et autres ; il lui sera possible de retrouver, dans certains cas, grâce aux concordances du langage, l'origine exacte des colons qui se sont établis au milieu de populations étrangères, ou encore le point de départ des défricheurs de forêts primitives. Les cartes apprendront au linguiste à se défaire de cette conception fantaisiste de la vie du langage qui l'a trop longtemps hanté, et qui lui faisait considérer les phénomènes innombrables de la langue comme ayant poussé normalement, à l'endroit où ils étaient nés, pour acquérir leur forme présente d'après des lois phonétiques immuables. La géographie linguistique lui montrera, au contraire, une vie grouillante de mots individuels, de constructions, de séries morphologiques qui s'entrecroisent sans cesse, dans une sorte de lutte pour l'existence : les uns succombent et doivent être remplacés en toute hâte ; d'autres se transforment ou se meurent lentement ; d'aucuns enfin voyagent et, bousculant les voisins, s'installent dans les régions conquises.

C'est pour donner une base uniforme à la géographie linguistique néerlandaise que K., aidé par G., a composé une carte d'ensemble du territoire des Pays-Bas, de la Belgique flamande et de la Flandre française. Les cases formées sur cette carte par les parallèles et les méridiens indiquant les degrés entiers sont indiquées par des lettres majuscules. Les communes situées dans chaque case sont numérotées, sauf quelques unes qui ont été oubliées, de 1 à x. La carte mentionne en outre les frontières politiques, les limites des provinces et des arrondissements, les limites communales de certaines régions des Pays-Bas, et les principaux cours d'eau. Ainsi conçue, elle se prête aux réductions voulues pour les études synthétiques, comme elle peut être agrandie pour des travaux de détail. On peut la compléter ou la simplifier à volonté, sans qu'elle perde son caractère de base commune où tout le monde peut se reconnaître. La dialectologie néerlandaise réalisera incontestablement un progrès sérieux, si tous ceux qui publieront par la suite des cartes linguistiques s'appuient sur cette base. Dans cet ordre d'idées, il serait même désirable que les auteurs se décident à publier, en un certain nombre de fragments, la même carte muette au 1/100.000°. C'est, en effet, de l'agrandissement au 1/100.000° que doivent se servir tous ceux qui préparent des études de détail. Ce genre d'études restera encore longtemps le point de départ obligé de toute synthèse sérieuse ; or, l'agrandissement exact au 1/100.000°

est quasi-impossible à faire à la main ; il faut avoir recours à la photographie, qui revient infiniment plus cher aux travailleurs isolés qu'elle ne coûterait à une entreprise unique. Ces fragments pourraient d'ailleurs être complétés par les quelques communes qui manquent encore à la carte actuelle ; il serait possible d'y introduire toutes les frontières communales, ce qui permettrait de tracer avec plus de précision les isoglosses, les isophones et autres limites.

Les tables alphabétiques permettent de situer sur la carte un nom donné ; les tables systématiques font retrouver les noms en partant des numéros de la carte. K. a adopté, pour ses noms de lieux, l'orthographe du « *Koninklijk Nederlandsch Aardrijks kundig Genootschap* ; G. celle de Balieus, Heylen et Verschuer dans leur « *Algemeene Atlas voor België* » (Wolters-Groningen, 1924) A quelques inconséquences près, cette dernière orthographe peut être considérée comme phonétique. Ainsi, les noms renfermant *au* figurent avec *ou* ; *ou* devient *oe* si la prononciation est flamme ; les *h* de *-hem* disparaissent, sauf en trois ou quatre endroits. Mais cette graphie rend bien des noms presque méconnaissables. La tradition, malgré l'attrait des solutions rationnelles, ne conserve-t-elle pas certains droits en cette matière ?

Concluons en souhaitant que la *Handleiding* trouve la place qui lui revient dans la bibliothèque de quiconque s'occupe de dialectologie néerlandaise en particulier et de philologie néerlandaise en général. C'est un ouvrage qui constitue une orientation sûre pour les débutants, et qui est d'un usage commode pour les spécialistes. Il contribuera certes à l'expansion des études de géographie linguistique néerlandaise, et d'autres travailleurs, notamment les folkloristes et les toponymistes, peut-être même les archéologues et les historiens, s'en serviront utilement.

E. BLANQUAERT.

Guittart (Dr L. J.) *De Intonatie van het Nederlands met inbegrip van een Vergelijking met de Engelse Intonatie*. Utrecht. Kemink en Zoon. 1925. 1 vol. in-8°, pp. 117. Fl. 2.50.

Het is mij onmogelijk deze bespreking anders te beginnen dan met den eind-indruk dien het werk van Dr. Guittart bij mij naliet dadelijk mee te deelen : een teleurstelling.

Waar inderdaad de uiterlijke verzorging van het boek zoo voornaam aandoet ; waar de titel zoo aantrekkelijk klinkt omdat hij iets belooft dat nieuw is en dat er noodig is ; waar de in-

houdsopgave zoo flink op één bladzijde vóór ons staat als een sobere, stevige gevel :

Voorrede

Hoofdstuk I. Inleiding.

- » II. Geschiedkundig Overzicht.
- » III. De Intonatie van het Nederlands.
- » IV. Fonetiese teksten toneties bewerkt.
- » V. Fonografiese opnamen grafies bewerkt.
- » VI. Vergelijking van de Nederlandse met de Engelse intonatie.
- » VII. Slot.

Opgave van geraadpleegde werken.

Verklaring van de fonetiese tekens.

— waar ik dat alles met de grootste belangstelling zou gaan lezen en leeren, veranderde het genot, dat ik er mij van voorstelde, trapsgewijs in ontgoocheling. Wie het boek ter hand wil nemen en met mij doorloopen moge oordeelen in hoeverre mijn bevindingen objectieve waarde bezitten.

Een eerste verrassing is het totaal ontbreken van de voorrede. Hoe wij ook de begin-pagina's omdraaien en knijpen, wij staan meteen vóór de inleiding. Maar die inleiding valt mee, hoewel wij op de eerste zeven bladzijden niet minder dan vijf en twintig citaten mitsgaders vier en dertig voetnota's — waarin ook nog citaten — te verorberen krijgen. Zij valt mee omdat de schrijver gelijk heeft met ons aan te toonen dat de intonatie (melodie, toonverdeeling, hoogteschakeering) een even belangrijk element is van de taal - als - klank - beschouwd, als de articulatie of juiste uitspraak en de klemtoon of juiste verdeling van de kracht. Het is opvallend genoeg dat, naar G. ons mededeelt, tot in 1911, door Daniel Jones kon geconstateerd worden dat er geen enkele duidelijke uiteenzetting van de kenmerkende intonatie van om 't even welke taal bestond.

Dat een van de redenen hiervan zou zijn dat « men zich over het algemeen zelfs van het bestaan van een bepaalde zinnemelodie niet bewust (is) » geven wij den schrijver echter niet toe. Zeer gevat herinnert integendeel Harold E. Palmer aan de bekende Fransche spreuk, en plaatst hij die als motto op het titelblad van zijn « English Intonation » (Cambridge, 1922) : « C'est le ton qui fait la chanson ». Men lette verder maar op zeer jonge kinderen die, zonder de woorden te begrijpen, reeds gevoelig kunnen zijn voor den toon waarmee men ze toespreekt ; of men luistere eens naar grooter kinderen die, bvb. in Vlaanderen, het Fransch willen nabootsen zonder het te kunnen spreken : zij

hengelen, met ingebeelde woorden, naar de intonatie van die taal; Franschen die geen Duitsch kennen maar het gehoord hebben en dan, ongeveer zooals die kinderen, willen aantoonen hoezeer die taal van de hunne verschilt, overdrijven daarbij niet alleen de articulatie van sommige Duitsche spraakgeluiden, maar parodieeren ook de Duitsche intonatie met iets dat aan gelijkmatig hondengeblaf doet denken; en ik herinner me, ten slotte, in 1919 te Brussel een Fransch lachstuk te hebben bijgevoord, « Une larme de Crocodile », waarvan de titel in het stuk zelf ontelbare malen wordt herhaald door een Engelschman, ongeveer als: « joene laamme de krookedill » — maar ook met de typisch-Engelsche accent- en toonvergliding die er werkelijk iets kostelijks van maakte. Ik meen hieruit te mogen afleiden dat « men » — in men's ruimste beteekenis — zich de intonatie van zijn eigen taal, ook ten overstaan van vreemde talen, wél bewust is.

Beter volg ik den schrijver waar hij het lang uitblijven van intonatie-studies verder verklaart door het gemis aan inzicht in haar practisch — en ik voeg er bij: theoretisch — belang eenerzijds, en de groote moeilijkheid om de intonatie te beschrijven en te systematiseeren anderzijds.

En ook zónder de talrijke gezaghebbende getuigenissen die G. ter hulp roept, zou ik hem graag gelijk geven waar hij met voorbeelden achtereenvolgens aantoonde dat de intonatie beteekenisdragend of verduidelijkend kan zijn; dat zij van overwegend belang is bij het aanleeren van vreemde talen; dat zij den leerling die een stuk proza of poezie leest, verradde wanneer hij het niet begrijpt, en omgekeerd; en dat het muzikale van een gedicht, zoowel in zijn genesis als in zijn uitwerking, van het allergrootste belang is.

Met de overtuiging dat wij hier dus een belangrijke leemte in onze kennis van het Nederlandsch gaan zien aanvullen, vernemen wij dan 's schrijvers verder plan, en haasten wij ons het geschiedkundig overzicht door te lezen, om des te vlugger tot het eigenlijke onderwerp te komen. Wij trekken in vogelvlucht over Montanus (1635), Kinker (1810), Köhler (1853), Merkel (1866) en de modernen Sievers, Pierson, Sweet, Storm, Passy, Svedelius, Nyrop, Jespersen, Rousselot, Scripture, Gallée, Jones, van Ginneken, Klinghardt, Coleman en Palmerheen; wij onthouden er uit dat, hoewel men zich de intonatie al vroeg genoeg als een bestaand iets bewust is geweest, men toch heeft moeten wachten op Klinghardt om, in 1911 voor het Fransch en enkele jaren later voor het Engelsch, het kenschetsende van de intonatie te leeren kennen. Wij branden van ongeduld om uit

het derde hoofdstuk te gaan vernemen wat het kenmerkende van de Nederlandsche intonatie zal zijn — maar worden toch nog even opgehouden bij het tweede.

Een bevreemdenden indruk maakte inderdaad op mij hetgeen G. op p. 18 zegt over Storm: « Ik heb reeds eenige malen citaten aan zijn bekende « Englishe Philologie » ontleend. Eigenaardig is het dat dit werk per slot van rekening slechts een verzameling beoordeelingen van fonetische handboeken bevat met hier en daar uitweidingen, zoodat men de inzichten van de schrijver niet als een systematie geheel voor zich krijgt. De eerste druk van dat boek was reeds in 1881 verschenen, doch pas de tweede druk van 1892 is hier van belang, omdat de intonatie daarin veel uitvoeriger behandeld wordt ». — Daarbij komt dat, op diezelfde bladz. 18, waar G. blijkens den aangehaalden tekst alleen aan den inhoud van Dl. I van Storm's standaardwerk denkt, dan in de voetnota ook staat: Storm, *Englishe Philologie*, 1892, p. 177; evenzoo in de voetnota's op pp. 16, 17 en 19, terwijl op pp. 4 et 5 wordt geciteerd: Storm, *Englishe Philologie*², I, 1892. De uitlating op p. 18, en de manier waarop het werk geciteerd wordt op pp. 16, 17, 18 en 19 werken dus misleidend, en verbergen voor den minder ingewijden lezer het bestaan van Storm II, 1896. Bij den lezer die 't weet, werkt toch een indruk van slordigheid en onnauwkeurigheid na, die maar al te dikwijls wordt versterkt in de volgende bladzijden.

Aan het slot van zijn tweede hoofdstuk meent G. « niets belangrijks op het gebied van de intonatie te hebben overgeslagen ». Dat « belangrijks » laat natuurlijk een zekere speelruimte, en ik wil nu niet gaan uitpakken met bibliographie — dat laat ik gerust aan het ras van de levende « Zettelkasten » over — maar toch moet ik op een paar tekortkomingen wijzen die mij bij het lezen gaandeweg zijn opgevallen. 1° Naast Sievers mocht, in een historisch overzicht over intonatieleer, toch even de naam van de familie Rutz worden vermeld, en misschien ook wel Pollak's artikel in *Neophilologus* I, 3, 1916: *Zinmelodie en Lichaamsreactie*. Geen van beide kunnen den auteur trouwens onbekend zijn, blijkens zijn eigen citaat uit Polak, op p. 7. — 2° Wat aan JONES in 1909 (*Intonation Curves*) op p. 21 wordt toegeschreven als een innovatie — namelijk het definieeren van de toonhoogten met behulp van de phonograaf, werd door den zelfden phoneticus, op het bijkomend gebruik van de stemvorken na, reeds toegepast in zijn « *Phonetic Transcriptions of English Prose*, 1907, op pp. 41-44. — 3° Een belangrijk werk, dat stellig in het *Geschiedkundig overzicht* moest besproken worden, is de *Tenuis en Media* van mijn geëerden meester, prof. H. Loge-

man (Gent, 1908). Immers, in het voorwoord, gedagteekend Juli 1907, lezen wij op p. VIII : « Het komt mij nl. voor dat men ten onrechte tot nu toe de lessen vrijwel versmaad heeft die de moderne talen en met name « het » aksent in de moderne talen ons kunnen geven, óók voor de oudste taalperioden. In welke geest ik hier van « het » aksent, d. w. z. de aksenten spreek en hoe ik hier spesiaal het oog heb op de grote rol die onze Cindarella, het chromaties aksent, in alle moderne talen speelt, dat zal de lezer van wat hier volgt, spoedig genoeg duidelijk worden». En inderdaad, in het gansche betoog speelt de inachtneming van het chromatisch accent een beslissende rol.— 4° Een laatste studie welke de schr. voorzeker met vrucht had kunnen raadplegen, ware die geweest van Dr W.Heinitz : « Wie lassen sich experimentalphonetische Methoden auf die psychologische Zergliederung gesprochener Sätze anwenden? » (Kiel, 1920). — al ware 't maar geweest om er uit te leeren dat men zich van de experimenteetele methoden niet zoo maar met een Franschen slag — hoofdzakelijk twee citaatjes! — heeft af te maken, zooals G. op p. 33 heeft gedaan.

Komen wij nu tot het 3° hoofdstuk, het voornaamste en — het slechtste. Het kenmerkt zich inderdaad door algemeene onduidelijkheid, en onnauwkeurigheid in het vastleggen van de begrippen waarop G's gansche bouw van de intonatie-studie berust.

Op p. 32 postuleert G. eenvoudigweg dat er « een » intonatie van het algemeen beschaafd Nederlandsch — welk laatste begrip ook al nader had moeten bepaald worden! — zou bestaan, afgezien van de individueele verschillen. Dat lijkt me niet zeker zonder meer. Wanneer wij zelfs aannemen dat een Hollander, een Geldersman, een Fries, een Brabander, een Limburger, een Zeeuw of een Vlaming dialectvrij heeft leeren uitspreken, dan is het nog niet bewezen dat zij intoneeren met weglating van hun locale intonatiegewoonten. Ik beweet niet dat deze kwestie van aard zou zijn om een studie van « de » Nederlandsche intonatie onmogelijk te maken, maar de moeilijkheid onbesproken laten is geen oplossing.

Verder verklaart schr., op dezelfde bladz., dat hij uitgegaan is van zijn eigen « gestileerde » intonatie. Onduidelijk en fout! Wat noemt hij — en wat noemt Jones, die er alweer als profeet wordt bijgehaald — gestileerde intonatie? Waarin verschilt namelijk G's persoonlijke van de zg. algemeene? En verder : Intonatie is een eigenschap die, zooals G. overal elders toegeeft vooral moet gehoord worden. Nu is het de vraag of zij, door den, persoon die ze zal beschrijven, moet gehoord worden van hem-

zelf of van anderen. De auteur zou groot ongelijk hebben indien hij dacht dat zulks hetzelfde is. Afgezien, van het zeer wezenlijke, ja onoverkomelijke, gevaar der auto-suggestie, moet hij afrekenen met het feit dat zijn eigen spreken hem, ook buiten de individueele verschillen om, heelemaal anders in de ooren klinkt dan dat van een ander; de trillingen komen namelijk tot hem, niet door de luchtkolom alleen, maar ook van zijn spraakorganen rechtstreeks naar zijn gehoororgaan. Of die trillingen dan nog physiologisch dezelfde zijn? Zelfs indien dit, ten gunste van G., zóó ware, dan moet hij zich nog neerleggen bij deze waarheid, dat de gehoorindruk geheel verschilt. Waar wij inderdaad de stem en uitspraak van een onzer bekenden vrijwel herkennen in hare phonographische weergave, staan wij integendeel verbouwereerd wanneer wij onze eigen stem terughooren uit dienzelfden phonograaf. Er valt ons als een vlies van de ooren: wij merken bijzonderheden op van onze uitspraak en stem, die ons vroeger nooit, of althans nooit in dezelfde mate hadden getroffen. Ken uzelf, ook om aan intonatieleer te doen, of liever nog: luister, voor dit geval, naar het gesproken woord van de anderen!

Daarmee kan dan meteen een ander gevaar worden vermeden, waaraan G. zich — met verlies — heeft blootgesteld. Hij heeft namelijk sommige zinnen te veel « uitgevonden » in plaats van « afgeluisterd ». Van « mijn buurman vertelde me, hoe het ongeluk had plaats gehad », dat op p. 33 als uitgangspunt wordt verkozen tot de eigenlijke behandeling der intonatie, geloof ik niet dat zulk een zin, onder dien vorm, en met dat gebruik der tijden een werkelijke spreekzin kan zijn. Ik stel hem mij alleen voor in een klas waar men zou vragen om een voorbeeld-zin te zoeken met « vertelde », « ongeluk », etc. Maar dergelijke voorbeelden zijn juist geen werkelijke zinnen in de beteekenis van: wat beantwoordt aan een behoefte om iets mee te delen, en dus voor intonatie-studie allerminst geschikt. Dergelijke onnatuurlijke zinnen duiken nog hier en daar op; en, in verband hiermee, moet ook van nu af worden afgekeurd dat de schrijver, voor de vergelijking van de Ndl. met de Eng. intonatie in het 6^e hoofdstuk, alleen gewerkt heeft met vertalingen. Het vergelijken van equivalenten zinnen kon hier natuurlijk niet vermeden worden, maar daar had moeten bijkomen de vergelijking van de intonatie-tendensen van beide talen in twee gelijkaardige, maar oorspronkelijke stukken, om de zekerheid te geven dat de vertaling hier geen misleidende factor is geweest.

Wij waren echter nog bij hoofdstuk 3. De schrijver is er niet in geslaagd om duidelijk aan te toonen wat hij hier, en het gan-

sche werk door, bedoelt met intonatiegroepen, en dat gemis aan nauwkeurigheid bederft zijn geheele studie. Wél noemt hij dat op p. 33 « groepen woorden die bij langzaam spreken (b. v. dikteren) niet door een pauze zouden worden gescheiden en die één hoofdklemtoon bevatten », maar 1° het eerste deel van die definitie is negatief, en glijdt behendig (?) over de vraag heen of aan 't einde van de intonatiegroep *steeds* een pauze is of niet, en of we daar dus een vast kenteeken hebben. 2°. Het tweede deel lijkt me, op zijn zachtst, een wagen vóór de paarden: om namelijk in een groep woorden te constateeren waar de hoofdklemtoon ligt, moet die groep eerst en vooral afgebakend zijn, en kan het begrip hoofdklemtoon niet dienen voor die afbakening zelve! Met welk recht zou schr. trouwens « toongroep » heeten een groep die hij omschrijft met behulp van pauzen — in 't negatieve — en klemtoon alleen? Niets in zijn definitie laat het begrip toonhoogte ook maar vermoeden. Terecht, heeft G., op p. 31, Bourdon laten beweren dat tusschen klemtoon en toonhoogte geen noodzakelijk verband bestaat. Hoe komt G. dan tot zulk een definitie? Heel waarschijnlijk is Palmer met zijn « *English Intonation* » daaraan niet vreemd. Op p. 7 van dit werk lezen wij inderdaad: « A Tone-Group may be defined as a word or series of words in connected speech containing one and only one maximum of prominence ». Minder duidelijk, of minder compromittant, is hier de term « prominence », maar vier regels verder vinden wij dat « prominence » verklaard als « stress » wanneer schr. zegt: « Each Tone-Group contains a Nucleus, which is the stressed syllable of the most prominent word in the one-Group ». — Hoeveel omzichtiger en vollediger lijkt mij daarentegen Klinghardts en Klemms behandeling van het onderwerp, waar deze auteurs, in het hoofdstuk « Was ist ein Sprechtakt? pp. 24-34 van hun « *Uebungen im Englischen Tonfall* » (Cöthen. 1920), bij al het relatieve van dat begrip sprechtakt, en na te hebben aangetoond dat men met den « nachdruckstakt » niet vooruit kan, evenmin als met het pauzen-criterium, tot de conclusie komen « dasz sprechtakt ein unterteil des begriffs *satz* ist und aus einer gruppe von worten besteht die 1. durch ihren gemeinschaftlichen sinn enger mit einander verbunden sind als mit einer der beiden sie umgebenden wortgruppen und die 2. mit der tonbewegung ihrer letzten silben andeuten, ob die rede fortgesetzt wird oder nicht. Ein sprechtakt kann auch aus einem einzelnen worte bestehen. » En, waar zij dadelijk daarop bekenen dat hiermee nog niet alle gevallen met zekerheid zijn op te lossen, deze waarheid: « An stelle der regel musz die übung treten. »

Guittart's gansche verdere studie berust nu op deze « intona-

tiegroepen » die hij maar niet gedefinieerd heeft gekregen ; geen wonder dan ook dat hij zich van de gevolgen dezer vaagheid niet meer kan ontmaken en dat zijn werk voortaan theoretisch doodgeboren is. Want waar wij niet weten waar de toongroep begint en eindigt, weten wij ook niet waar, in een bepaalden zin, zijn kern, Palmer's Nucleus, moet zijn, en wat dan het « begin en het « einde » moet heeten ; evenmin kunnen wij G. volgen wanneer hij, erger nog dan Palmer, bijna zonder voorbeelden, de intonatiegroepen van het Nederlandsch indeelt in vier typen, en bij elk van die typen drie ondertypen onderscheidt. Met welk recht trouwens hecht G., zooals Palmer, binnen zijn zoogenaamde intonatiegroepen, slechts belang aan de meest beklemtoonde — daarom niet hoogste — lettergreep, en aan de verhouding tusschen de hoogte van het begin en van die kern ?

En wat een verwarring alweer, wanneer we, na vernomen te hebben dat de teekens welke de intonatie van de kern en het begin aanduiden steeds vóór de bedoelde lettergreep staan, soms ook betrekking hebben op verscheidene volgende lettergrepen. Hier ware, aan de hand van G.'s en Palmers teksten, aan te toonen dat deze verwarring berust op G.'s misbegrijpen van Palmers tail-theorie (*op. cit.*, p. 10-11), maar deze bespreking zou weldra een normaal bestek al te zeer overschrijden zonder dat ik in de gelegenheid zou geweest zijn ook nog op andere gewichtige punten te wijzen.

Waar G., in tegenstelling met Palmer, uitgaat van de hoofdsorten van zinnen, en niet van de intonatie, vergeet hij dat intonatie toch het onderwerp van zijn studie is, en het doelmatiger zou zijn, om de intonatie te kenschetsen, uit te gaan van de intonatie-typen zelf, en daaraan de logische en psychologische beteekenis te verbinden die zij hebben in de verschillende soorten zinnen. Of beter nog, niet van intonatie-typen, niet van een symbolische karakteriseering van « kern » en « begin », niet van een formeele indeeling der zinnen moest worden uitgegaan, maar van de intonatie van geheele zinnen en teksten waarvan iedere lettergreep haar teeken kreeg ; van zinnen die de auteur gedurende een paar jaren zou hebben verzameld. niet met naar zich zelf te luisteren, maar van den mond der Nederlandsch sprekenden om hem heen, zonder vooropgezette meening over typen en ondertypen ; van teksten ook die hij niet zooals nu in hoofdstuk 4 en 5, ofwel « toneties », ofwel « grafies » zou behandelen, maar op zulke wijze dat de uitkomsten van één soort materiaal getoetst konden worden aan die van de andere soort, en meer synthese konden veroorloven dan hier voorhanden is. Ook hier was de formulering van de wetten

« van achteren » te zoeken, en niet zoo maar op voorhand te binden aan — door een Engelsch handboek ingegeven! — typen. Nu vernemen wij uit hoofdstuk III alleen maar dat, in een beperkt aantal, door G. uitgekozen zinnnetjes, de mededeelingen, bevelen, vragen, etc. tot één of méer van zijn vooropgestelde typen Ia, b, c, II a, b, c, enz. behooren, en dat zich, bij opeenvolgende intonatiereeksen, een zeker aantal « bijzondere gevallen » voordoen. In één enkelen zin worden de tonetische gevolgen van het verplaatsen van den nadruk weergegeven; maar de schr. beperkt zich bij de opmerking dat daardoor « afwijkingen van de hierboven behandelde gevallen ontstaan »!. Daar is geen deminste synthese van « de » Nederlandsche intonatie, geen schijnbeeld zelfs van hetgeen men aan het slot van dit hoofdstuk mocht verwachten.

Het vierde hoofdstuk, bestaande uit twee fragmenten naar hetzelfde kerntype-stelsel en in phonetisch schrift bewerkt, zonder een enkel woord commentaar of conclusie, brengt al evenmin aarde aan den dijk.

Het vijfde hoofdstuk (« Fonografiese opnamen grafies bewerkt ») levert, voor de Nederlandsche intonatie, interessant materiaal, voor zoover wij het muzikaal gehoor van den auteur kunnen vertrouwen, G. geeft er ons, tegenover de phonetische en de gewone teksten, de hoogtelijn van deze teksten op notenbalken, zooals hij deze hoogte, bij herhaald luisteren naar den phonograaf, met behulp van een piano heeft bepaald. De geschiktheid van den phonograaf voor het beoogde doel, evenals de minderwaardigheid van de experimenteele methode, worden hier met G.'s gewone bewijskracht, d. i. aan de hand van citaten, aangetoond. Daarbij slechts deze vraag: Hoeft het subjectieve onderzoek — met het oor — het experimenteele, dat neerkomt op natellen van trillingen en interpreteren van curven, uit te sluiten? Of ware het, integendeel, meer wetenschappelijk, de uitkomsten van de eene methode te toetsen aan die van de andere, d. w. z. na te gaan in hoeverre de gehoorindruk beantwoordt aan de physische eigenschappen van de klanken? — Na een reeks opmerkingen, die vooral de voorkomende sandhiverschijnselen verklaren, krijgen we dan twee stukken, voorgedragen door Royaards (Kloos' Zee-sonnet en Multatuli's Kruisprook) en één voorgesproken door van Bommel Wortman, een leek op declameergebied (De stomme Muzikant vóór den Kantonrechter). Voortreffelijke keuze, ik ben blij het te mogen zeggen, waarbij het contrast tusschen declamatie-melodie en gewone conversatie-melodie zeer gelukkig uitkomt, en wel onder een eenigzins onverwachten vorm: De curven van Royaards vertoonen namelijk een veel geringer aantal golvingen dan

die van Bommel Wortman. « Groter » afwisseling, zooals G. dat op p. 67 noemt, is er echter in het laatste stuk niet precies; men zou daarbij kunnen denken aan grooteren afstand tusschen de hoogste en de laagste noten in beide genres; die maximumafstanden lijken mij echter vrijwel gelijk. De dagelijksche conversatietoon geeft alleen een grooter aantal dalingen en stijgingen te boeken binnen hetzelfde tijdbestek. Naast deze interessante opmerking, is G.'s observatie over het tempo, nagegaan met behulp van een horloge!, van veel geringer beteekenis. In zijn geheel is het V^e hoofdstuk er een dat er zijn mag, maar als slot moet er bij aangemerkt worden dat de auteur zich — voorzichtigheidshalve? — onthouden heeft van een toepassing van zijn kern-typen-theorie op deze stukken, en dat zij mij dan ook niet van aard schijnen te zijn om deze theorie te staven.

Wat nu de vergelijking tusschen de Nederlandsche en de Engelsche intonatie in het VI^e hoofdstuk betreft, ik heb er reeds op gewezen dat schr. ongelijk heeft gehad met enkel op vertalingen te steunen. Er moet daar worden bijgevoegd dat ook dit hoofdstuk geheel zonder ernstige conclusie blijft — hoe krampachtig G. zich ook inspant om tot een gevolgtrekking te geraken. Inderdaad, uit de vergelijking van zijn losse zinnen evenzeer als van zijn samenhangende teksten, is hij gedwongen te besluiten dat « Engels en Nederlands, wat hun intonatie betreft, grote overeenkomst vertonen, al leveren dan ook vooral de samenhangende stukken wel eens kleine verschillen op ». — Wat gedaan om het typische verschil tusschen Eng. en Ndl., dat uit zijn vergelijkingen niet blijkt, omdat de methode van vergelijking niet deugt, en dat G. nochtans wezenlijk voelt, te formuleeren? Wel, Storm, Sweet, Ripman, Klinghardt, Vletor en Ellis worden er nog even bijgehaald, de eenen om te getuigen dat de Engelsche intonatie goed op de Duitsche gelijkt, de anderen om « aan te toonen » dat de Engelsche intonatie « vlak » is. Dan wordt Walch (*Taal en Letteren* 1925, m. 299) wandelen gezonden met zijn — voor G. hinderlijke — bewering over « vervlakte zinsmelodie » bij de Hollanders. De graphische teksten van het V^e hoofdstuk worden er bij ingeroepen — maar waar zijn, vermits het hier gaat over een vergelijking met het Engelsch, hun Engelsche tegenhangers?. Dat kunnen toch niet de drie armelijke zinnestjes op p. 108 zijn; noch de vijf woorden op bl. 108, die moeten aantonen dat het Engelsch meer onbeklemtoonde lettergrepen heeft dan het Nederlandsch (!?), noch de zes Engelsche plaatsnamen, insgelijks op bl. 109, vergeleken met zes Nederlandsche? Wat zou men, met een der-

gelijk willekeurig uitgekozen en beperkt materiaal, al niét kunnen bewijzen?

— Neen maar, hoor ik G. zeggen, ik heb toch andere bewijzen geleverd voor het verschil tusschen Eng. en Ndl. intonatie.

— Jawel, ik sloeg ze maar voorloopig over om ze, met des te meer kracht, dichterbij het einde van deze bespreking te laten optreden. Zij staan op blz. 107 en 108. Het zijn, naar G.'s gewoonte, citaten van gezaghebbende personen, bewijzen die eerder thuis hooren in de theologie dan in de phonetiek; doch, de de lezer oordeele. Het eerste bewaar ik liefst voor het laatst — not leest!

Het tweede is aan Poelhekke (Woordkunst⁶ bl. 74), ontleend. Poelhekke heeft het daar meer in 't bijzonder over voorlezen. G. zelf waarschuwt ons hiertegen, omdat hij zich waarschijnlijk herinnert dat hij ons op bl. 32 beloofde te handelen over het « niet felbewogen gesproken Nederlands ». Maar zie hier dan Poelhekke: « 't vereischt niet weinig taalbeheersching om in het vrije rythme van het proza alles te leggen, wat er aan muzikaal vermogen in te bereiken is. Het deinen van een zin, zijn voortstuwen als een golf van geluid, zijn opslaan, overstorten, wegzinken en verruischen, zijn luid uitbarsten in klank of zacht lispelend vervloeden, kunnen, tot in het oneindige geschakeerd, een groote bekoring voor het oor worden, » — Een pracht van een zin; maar ligt daarin het kenmerk van de Nederlandsche intonatie, het bewijs voor een schakeering die rijker zou zijn dan de Engelsche? Dan is de Heer G. gemakkelijk tevreden. Poelhekke heeft het trouwens niet speciaal over onze taal, maar over « het proza » tegenover « de poëzie » De eerste van G.'s laatste, hier te vermelden, getuigen is die goede, fijne Jacob Geel. G. noemt het geciteerde opstel ten onrechte *Ons Proza*. Bedoeld wordt *Het Proza* in den bundel *Onderzoek en Phantasie*, heruitgegeven door de Ned. Bibl., met een inleiding en aantekeningen van Dr. C. G. N. De Vooys. G. vergist zich eveneens wanneer hij beweert dat Geel het, in den aangehaalden tekst, over *Nederlands proza* had. Wie kent niet het beroemde opstel, en weet dus niet dat Geel daarin handelt over het proza als kunstvorm in den meest algemeenen zin tegenover de poëzie? Wat G. in de war heeft gestuurd is dat Geel schrijft: « *Ons proza schijnt ongebonden... Het schijnt geen klank of zang te hebben, doch het heeft eene welluidendheid, die verscheiden, maar niet onbestemd — die moeilijk te bevatten maar ook moeilijk voort te brengen — die het diepste geheim der kunst is.* »

Als men nu bedenkt: 1^o Dat G. deze twee citaten op p. 108 « *aanhalingen over Nederlandse intonatie* » gaat noemen en

daaruit besluit tot de « grotere melodieuzeheid van het Nederlands, die zich uit in toonafwisseling en grotere intervallen ». — 2° Dat hij van Jacob Geel, dien hij citeert, zoo weinig heeft gelezen of zoo weinig heeft begrepen, dat hij « Ons proza » in bovenstaanden zin houdt voor het Nederlandsch proza, en niet voor « het » proza van de prozaïsten, tegenover den dichtvorm van de dichters, in de talrijke talen waarvan in Geels lezing gewag wordt gemaakt — dan valt de deur dicht. En het slot (Hoofdstuk VII) van twee en 1/8 bladz., met steeds nieuwe citaten-zonder-meer, kan ze niet meer open maken. Intusschen wacht ons Nederlandsch op een ernstig algemeen onderzoek naar de kenmerken van zijn intonatie.

E. BLANQUAERT.

Colloquia et dictionariolum septem linguarum gedruckt door Fickaert te Antwerpen in 1616, opnieuw uitgegeven door Prof. Dr. R. VERDEYEN, Antwerpen, Nederlandsche boekhandel, 's Gravenhage, Nijhoff, 2 vol. petit-in-4, CXXII p. et 216 folios ⁽¹⁾

Cette publication intéressera non seulement les philologues, tant romans que germanistes, mais aussi les historiens et en particulier les diplomatistes. Elle renferme des matériaux précieux pour l'histoire des principales langues de l'Europe au xvi^e siècle (flamand, allemand, anglais, français, latin, espagnol et italien) et elle fournit en outre d'abondants détails sur les idées et les mœurs à cette époque, ainsi que sur quelques aspects de l'activité économique.

Elle se compose de trois parties : 1° Sept colloques ou « devis familiers » à l'usage des écoliers, des voyageurs et des marchands. Ils sont suivis de modèles de lettres et de formules ; parmi ces dernières se trouvent entre autres des lettres obligatoires (*obligations par payments et obligations d'argent presté*) telles qu'elles étaient rédigées au xvi^e siècle dans notre pays, particulièrement sur la place d'Anvers ; 2° un glossaire ; 3° un petit traité de prononciation et d'orthographe pour les langues française, italienne, espagnole et néerlandaise.

L'éditeur consacre tout le premier volume à une introduction qui marque la place de cette œuvre dans l'histoire de la linguistique et donne les renseignements nécessaires sur le mode de publication. La source essentielle de ces *Colloquia*, se trouve

(1) Le second volume n'a pas de pagination, mais porte en marge l'indication des folios de l'édition de 1616, qui était un format de poche.

dans le *Vocabulaire* du maître d'école anversois Noël de Berlaimont (†1530) qui était originaire sans doute de la Flandre française. Ce *Vocabulaire* dérive lui-même du « Livre des métiers » publié par Michelant, qui remonte au milieu du xiv^e siècle. M. V. a pu retrouver en outre d'autres sources et il a eu soin de joindre à son travail deux tableaux schématiques qui permettent de suivre la filiation des œuvres qu'il mentionne. De plus, il dressé une liste minutieuse des différentes éditions du *Vocabulaire* et des *Colloquia*, liste qui comprend 105 numéros. Il marque aussi en détail les emprunts qu'ont faits au *Vocabulaire* Plantin pour son *Thesaurus* et Kiliaan pour son *Etymologicum*. Ce travail forme surtout une excellente contribution à l'histoire de la lexicologie française et néerlandaise au xvi^e siècle.

H. VANDER LINDEN,

Gustave Fougères, Georges Contenau, René Grousset, Pierre Jouguet, Jean Lesquier. *Les premières Civilisations.* Paris. Librairie Félix Alcan. 1926. 1 vol. in-8°, vii-437 pp. 1 tableau synchrone, 3 cartes (*Peuples et Civilisations. Histoire générale publiée sous la direction de LOUIS HALPHEN et PHILIPPE SAGNAC. I.*)

Cet ouvrage est le premier volume d'une nouvelle « histoire générale », la quatrième que, depuis l'armistice, la librairie française offre au public des étudiants, des esprits curieux et des spécialistes. On serait tenté de se demander si ce n'est pas trop, et s'il n'eût pas mieux valu que ces collections se succédassent à des intervalles plus considérables, de façon que chacune pût tenir compte des progrès accomplis pendant les quelques années qui se seraient écoulées depuis l'apparition de la précédente. Mais, si l'on pensait ainsi, on serait bien embarrassé de dire quelle est celle qu'il eût fallu sacrifier aux autres, et, à coup sûr, on ne regrettera pas que MM. Halphen et Sagnac n'aient pas attendu pour publier le premier volume de celle qu'il dirigent.

Moins développée que la collection de M. Henri Berr (*L'Evolution de l'Humanité*), qui consacrera à l'antiquité vingt-six volumes de format moyen, et que celle de M. Gustave Glotz, qui, pour la même période, aura huit gros volumes in-8°, celle-ci résumera en quatre volumes toute l'histoire ancienne. Elle se distingue en outre de *L'Evolution de l'Humanité*, ainsi que de *L'Histoire du Monde*, de M. Eugène Cavaignac, parce qu'elle sacrifie délibérément l'Inde et l'Extrême-Orient, pour se borner aux civilisations dont les nôtres sont les héritières en ligne di-

recte. Cette histoire générale n'est donc pas — et ne prétend nullement être — une histoire universelle.

Cela implique peut-être certaines idées directrices auxquelles on peut hésiter à adhérer, mais qui, en tout cas, contribuent à donner de l'unité à l'ensemble. Les qualités dominantes de tout l'ouvrage sont la sobriété, l'équilibre et la cohésion. Ce serait déjà un grand mérite dans un livre écrit par un seul homme, c'en est un plus grand encore, et plus rare, dans une œuvre collective. On ne trouve pas ici de ces disproportions, de ces redites, ni de ces contradictions, plus gênantes encore, que les grands manuels ont d'autant plus de peine à éviter qu'ils sont plus volumineux.

Pour retracer en quatre cents pages l'histoire touffue des peuples multiples qui, pendant vingt-cinq siècles, se sont fixés, déplacés, heurtés dans la vaste région que délimitent l'Indus et l'Adriatique, il a fallu pratiquer l'art savant des raccourcis, et l'on a accordé aux périodes récentes plus de place qu'aux plus reculées, ce qui paraît tout à fait justifié. Dans l'élaboration du plan, très étudiée, semble-t-il, on n'a pas oublié que l'état des études anatoliennes commande aujourd'hui de donner à l'Asie mineure une importance qu'on lui aurait peut-être contestée il n'y a pas bien longtemps. La continuité du développement de la civilisation dans le bassin de l'Archipel a été bien marquée et on ne trouve plus ici cette espèce de fossé qui paraissait se creuser, entre la « protohistoire » égéenne et les premiers siècles historiques de la Grèce, au travers d'un obscur « moyen âge » : les révélations des textes hittites ont contribué à ce changement en donnant un fondement plus solide à ce qui n'était encore que déductions d'archéologues et hypothèses de linguistes. L'ensemble est ordonné autour de quelques idées directrices sur l'opposition de l'Orient asiatique et africain, d'une part, et des pays de la Méditerranée, d'autre part, ramenée à la différence des conditions géographiques et économiques dans lesquelles ces deux moitiés du monde ancien ont dû vivre ; ces considérations, suffisantes par elles-mêmes, auraient pu dispenser d'accorder encore une valeur explicative à l'arrivée des Indo-européens et spécialement à l'idéal particulariste qu'ils auraient apporté avec eux.

Si l'on voulait soumettre un livre comme celui-ci à un examen détaillé, il faudrait, pour bien faire, s'adresser à autant de spécialistes, si pas plus, que l'ouvrage a de collaborateurs. Ce serait une besogne médiocrement utile, et qui aboutirait à un catalogue des quelques points sur lesquels, dans un domaine où les sources sont toujours trop rares et les incertitudes, trop nombreuses, les auteurs de compte-rendu auraient préféré, à la solution proposée, une autre hypothèse. Car il est peu probable qu'ils puissent

trouver à faire ici des critiques d'un autre ordre. Au surplus, le défaut de tant de manuels, dont les auteurs prennent avec complaisance les opinions qu'ils se sont faites pour le seul et dernier état de la science, a été heureusement évité ; on a presque toujours montré la prudence avec laquelle il convient d'accueillir certaines théories, ou exposé côte à côte les hypothèses diverses qui se disputent la faveur des savants : le chapitre sur les origines indo-européennes est, à cet égard, un modèle ; par contre, il semble qu'il n'eût pas été inutile de citer tout au moins certaines hypothèses de J. Beloch sur l'histoire des institutions athéniennes au *vi*^e siècle ; mais il faut reconnaître que, en cette matière, il est bien difficile à celui qui n'a pas tenu la plume, de décider de la légitimité des sacrifices auxquels la nécessité de se borner a pu contraindre un auteur.

Si l'on s'attache plus spécialement à l'histoire du monde grec qui, en y comprenant les chapitres consacrés à la civilisation égéenne, occupe près de la moitié du livre, on ne pourra qu'admirer un tableau à la fois condensé et très complet des transformations des peuples et des états dans les pays riverains de la mer Égée ; les institutions, l'art et la religion y ont une large place, sans qu'aucun événement politique important soit passé sous silence ; la tyrannie, la formation des amphictionies, la colonisation sont traitées avec tous les développements que méritent ces phénomènes sociaux dont l'importance est capitale et dont le caractère et la signification véritables pourraient aisément échapper à ceux qui ne sont pas familiarisés avec les études grecques (1).

Évidemment impressionnés par les documents hittites récemment publiés qui nous offrent la forme étrangère mais historique de certains noms qui n'étaient connus que par la légende grecque, les auteurs ont une tendance marquée à accorder partout beaucoup de valeur aux données de la tradition et, en même temps, aux combinaisons des chronographes de l'antiquité. On peut ici faire quelques réserves. D'autres part, tout en se gardant de ramener l'ensemble de l'histoire grecque à l'opposition du caractère ionien et du caractère dorien, ils ont admis pourtant que, dans une certaine mesure, elle rend compte de plus d'une des différences qu'offrent les institutions et l'art des diverses régions de la Grèce ; sans doute, ils sont loin d'avoir abusé de considérations de ce genre, et même la lecture de certains chapitres, comme le chapitre sur les arts plastiques, donne

(1) A la page 340, l. 4, une inadvertance a échappé à la correction : « ... Zaleucus à Thourioi », au lieu de : Zaleucus à Locres.

au lecteur qui réfléchit à peu près tous les éléments d'une interprétation plus satisfaisante ; on peut penser, néanmoins, qu'il est temps de substituer une explication purement historique ou résolument sociologique à une explication qui reste, si prudent et si nuancé que soit l'usage qu'on en fait, biologique par nature et, par suite, irrémédiablement confuse.

En ce qui concerne les indications bibliographiques, on a pris incontestablement le meilleur parti : au lieu de remplacer les titres par des numéros en chiffres romains qui ne trouvent leur explication que dans un répertoire placé à la fin du volume et dans lesquels les coquilles se glissent par trop facilement (ce système agaçant a été malheureusement adopté dans une autre grande collection française), — au lieu de dresser une seule liste plus ou moins complète qui reste sans lien avec les détails de l'exposé, — au lieu enfin de multiplier les notes au bas des pages et d'en alourdir tout l'ouvrage, — on s'est borné à donner au début de chaque paragraphe un choix d'ouvrages à consulter, en français, en allemand, en anglais, en italien, en latin, et même en grec et en néerlandais, recueils et manuels, principales monographies, sans compter, dans certains cas, les quelques articles qui ont marqué une étape. Ce procédé est, de tous, le plus commode pour le lecteur, mais il exige des auteurs beaucoup de discernement et de mesure ; ces qualités, dans le cas qui nous occupe, paraissent bien ne leur avoir manqué nulle part.

Un tableau chronologique dressé d'une façon très claire rendra au lecteur bien des services. On ne peut en dire autant des trois cartes qui accompagnent le livre : une carte qui n'indique les montagnes que par leur nom et qui, par suite, ne saurait donner une image suffisante de la nature physique du pays représenté, une carte où l'on ne trouve pas toutes les localités citées dans le corps de l'ouvrage, ne facilite pas, autant qu'on le désirerait, l'intelligence du texte. Au surplus, on devrait s'astreindre aujourd'hui à ne publier de cartes que pourvues d'un registre. Ajoutons enfin qu'on eût aimé trouver à la fin du volume, un index général de tous les noms propres cités : c'est un instrument de travail indispensable.

Ce sont là des lacunes qu'on perçoit surtout dans un ouvrage qu'on a lu avec un intérêt captivant et auquel on se promet de recourir fréquemment dans la suite. C'est encore, par certain côté, rendre hommage à sa valeur que de les signaler en même temps que les éminentes qualités d'un livre qui fait le plus grand honneur à l'érudition, à l'intelligence et au bon goût de ses auteurs.

GEORGES SMETS.

Dr. Joseph Waldis. *Neues uber Mykenae* (Beilage zum Jahresbericht der kant. höhern Lehranstalten in Luzern 1924-1925.) Luzern, Bucher-Räber, 1925. 46 p.

Afin d'éclaircir certains problèmes que les travaux précédents de Schliemann, de Stamatakis, de Tsountas, etc... avaient laissés dans l'ombre et dont on pouvait aujourd'hui espérer trouver la solution à la lumière des découvertes crétoises, l'École Anglaise d'Athènes, sous la conduite de son directeur, M. A. J. B. Wace, a entrepris des fouilles complémentaires sur l'emplacement à jamais célèbre de Mycènes. Les travaux se sont poursuivis pendant quatre étés, de 1920 à 1923. Des compte-rendus détaillés de cette exploration ont paru entre autres dans « *Annual of the British School at Athens*, n° XXIV, pp. 184-209 et n° XXV, pp. 1-434.

M. Waldis, invité par M. Wace, a eu l'avantage de participer à la campagne de 1922 ; il a gardé, semble-t-il, de son séjour à Mycènes le plus vivant souvenir ; c'est ce qui l'a incité à publier, en une petite brochure d'une quarantaine de pages, un résumé des travaux de l'École Anglaise. Il conduit successivement le lecteur aux différents endroits de Mycènes qui ont retenu l'attention des archéologues anglais : porte des Lyons, « grenier », maison du Sud, maison de la rampe, palais, tombes à coupole, tombes creusées dans le roc, théâtre et gymnase hellénistiques, etc... Les travaux de l'École Anglaise n'ont pas provoqué de découvertes sensationnelles destinées à frapper le grand public, mais elles ont eu le mérite, tout en fixant certains points de la topographie mycénienne, de permettre l'esquisse d'une histoire de Mycènes, mise en rapport avec la civilisation crétoise.

Quatorze photographies, la plupart dues à M. Waldis, agrémentent cette petite brochure qui sera lue avec intérêt par tous ceux qui veulent se documenter rapidement sur les résultats des travaux de l'École Anglaise à Mycènes.

F. MAYENCE.

Die Fragmente der griechischen Historiker von **Felix Jacoby**. Zweiter Teil : *Zeitgeschichte* ; A. *Universalgeschichte und Hellenika* (507 pages) et B. *Commentar* (340 pages). Berlin, Weidmann, 1926, 40 marcs.

On a déjà rendu compte ici (1) de l'importance et du mérite

(1) Tome V (1926), p. 1057 suiv.

exceptionnel de ce recueil, dont il y a tant de raisons de souhaiter le prompt achèvement. La première partie de la deuxième section (*Histoire universelle et Hellénique*) comprend une centaine d'auteurs parmi lesquels Éphore (34 testimonia et 238 fragments), Posidonius (19 et 123), Nicolas de Damas (15 et 143), ainsi que les inédits tirés des papyrus (*Hellenica* d'Oxyrhynchus ⁽¹⁾), etc. prennent la plus grande place. L'apparat critique continue à être tel qu'il était dans la première partie : sobre, substantiel, et permettant de contrôler le degré de fantaisie des leçons conjecturales ⁽²⁾. Quant au commentaire, pour la commodité du lecteur, il paraît cette fois dans un volume séparé, et sa forme n'est plus si compacte ni si hermétique. Pour en donner une idée, à titre d'exemple, on pourrait résumer ce qui y est dit — en partie d'accord avec les conclusions récentes de Reinhardt — du caractère ainsi que des tendances politiques et philosophiques de l'œuvre historique de Posidonius, puis des traces qu'elle a laissées chez Diodore, Timagène, Nicolas de Damas, Tite Live, Appien, Plutarque, Athénée, Varron (et ses tributaires Vitruve et Pline), chez Josèphe, et chez Jules César enfin. Après l'époque d'Auguste, d'après M. J., l'historien Posidonius est de ceux qu'on lit sans le savoir dans des résumés ou des compilations.

A divers endroits de ces deux volumes, M. J. revient sur des questions de plan ou de méthode. Il a pu tenir compte d'une des critiques qui lui avaient été faites. La numérotation de Muller figurera désormais à côté de celle de la série nouvelle. Quant au groupement des auteurs suivant l'ordre chronologique — plutôt que par genres littéraires —, M. J. démontre avec des considérations nouvelles que l'on pouvait et que l'on devait y renoncer. S'y tenir à tout prix, ce serait assimiler un recueil de fragments à une histoire littéraire. Dans une œuvre de synthèse, évidemment, au lieu de faire l'objet d'un livre spécial, comme ici — en d'autres termes, au lieu d'être rangés suivant l'ordre chronologique ou de donner lieu à une coupe « verticale » comme disent les Allemands — les différents genres sont détaillés en tranches horizontales qui figurent chacune dans l'une des sections consacrées aux phases successives de l'ensemble de l'évolution. En réalité, ce n'est pas avec un livre d'histoire, c'est plutôt avec un *corpus*

(¹) M. E. Kalinka vient d'en donner un édition chez Teubner (1927).

(²) Cet apparat critique est rarement en défaut comme p. 454, 13, où la leçon *ὠι* n'est pas celle d'Évagrius, mais d'une tradition révisée (rz) ; p. 452, 6 en imprimant *Παλμυρών* sans réserve, M. J. a été plus exact.

archéologique ou épigraphique que le rapprochement devrait être fait. Quelle ne serait pas notre surprise et notre désappointement, « si les inscriptions grecques nous étaient présentées, non d'après les pays d'où elles proviennent, mais d'après les phases de la civilisation qu'elles peuvent contribuer à décrire ? » D'ailleurs, grouper les fragments strictement dans l'ordre chronologique, ce serait nous mener à un résultat quelque peu décevant. Pour se rendre compte des complications du problème, au lieu de ne songer qu'aux primitifs, il faut envisager l'époque qui commence avec Thucydide. Dans cette époque, tout d'abord, où fera-t-on les premières subdivisions ? A la naissance, à la mort d'Alexandre, ou bien à quel autre moment ? Et quel que soit le sectionnement adopté, que de rapprochements nécessaires devront être sacrifiés ! Qui ne sera pas fâché de voir les histoires universelles, les livres sur l'Égypte, les histoires de la musique ou des inventions se disperser dans trois ou quatre volumes ? Faudrait-il tourner la difficulté en réservant à chaque écrivain un fascicule volant, de façon que les lecteurs puissent à leur gré faire et défaire les groupements ? Ce serait un système bien peu pratique. Comment s'y prendra-t-on alors, par exemple, pour une infinité d'auteurs dont le bagage tient dans quelques pages ou dans quelques lignes ? Certes, chaque époque a mis sa marque sur chaque genre, et il importe de noter, pour chaque genre, les hauts et les bas du traditionnalisme et de l'esprit d'innovation. Mais un recueil de fragments n'est qu'un répertoire et s'il se termine par des tableaux mettant les divers synchronismes en relief, il aura suffisamment préparé les travaux en vue desquels il est fait.

Comme on l'a déjà indiqué, M. J. a pris pour règle de ne reproduire que les extraits renfermant l'indication de leur origine. Mais aucune règle n'allant sans exceptions, il a été entraîné à des inconséquences. Dans le lot de Posidonius, par exemple, on trouve des fragments anonymes (108-129, sur la guerre des esclaves). C'est pourquoi sans doute, M. J. éprouve le besoin d'apporter un renfort d'arguments pour justifier le parti qu'il a pris. Le plus souvent, comme il le fait observer, la tradition anonyme des auteurs a subi, en cours de route, des retouches dont il est fort difficile de faire la part. Tout ce que nous apprend la *Quellenuntersuchung*, est forcément hypothétique et provisoire. Vu la tendance des lecteurs à se fier sans réserve aux répertoires dont ils se servent, mêler avec les citations les résultats hypothétiques de telles enquêtes, ce serait prêter une vie trop longue à des combinaisons parfois fort téméraires. Pour bien faire, le recueil des fragments des historiens grecs devrait avoir deux compléments. Tout d'abord, les écrivains les plus

importants, Ctésias, Clitarque, ou Éphore par exemple, devraient faire le sujet d'une série de monographies. Pour le reste, M. J. demande un recueil de la tradition historique, groupée, non point d'après les auteurs, mais d'après les sujets, les noms des auteurs auxquels on attribue chaque texte étant accompagnés de signes conventionnels pour indiquer le degré de certitude ou de vraisemblance de l'attribution. Si je comprends bien le vœu de M. J., parmi les témoignages du 1^{er} siècle sur les débuts du christianisme, par exemple, on devrait voir que peut-être des historiens juifs de cette époque — autres que Josèphe — ont parlé de Jésus, vu la façon dont Celse, qui avait dû les lire, s'exprime à propos de la vie du Christ. Le texte de Celse serait donc reproduit avec les mots : « Histoire juive du 1^{er} siècle », suivis de quelques points d'interrogation.

M. J. n'ira pas, dans son recueil, au-delà de la date (324) où Constantin « sauva la civilisation de son temps en consentant à donner à son empire le nom de chrétienté. » Je constate que, ici aussi, il fera des exceptions, notamment en ce qui concerne l'historiographie du règne de Julien. En effet, on ne voit pas bien pourquoi, dans un ouvrage qui veut montrer la filiation des œuvres d'un même genre, cette historiographie réactionnaire et païenne serait détachée de la tradition à laquelle elle appartient. Par contre, pour les chroniques, la guillottine fonctionnera sans ménagement. Il se trouve cependant, chez les auteurs chrétiens, des continuations fort représentatives du genre dont on veut préparer l'histoire. En vue de la section B du volume II, qu'il me soit permis de signaler le continuateur homéen d'Eusèbe, dont les fragments réunis dans l'appendice VII de mon édition de Philostorge mériteraient peut-être une référence, ne fût-ce que pour empêcher une érudition routinière de s'obstiner à les négliger.

Si M. J. s'arrête à l'an 324, c'est pour couper court aux interminables prolongements de sa tâche. Il convient que nous modérions nos vœux comme il a borné ses ambitions. Il est vraiment prodigieux que, sans devoir recourir au système de la collaboration ou de l'œuvre collective dont on sait les inconvénients, il ait réussi à faire paraître déjà le quart de son admirable recueil. Vu la valeur éminente de l'œuvre, ce serait rendre un bien mauvais service à nos études que de décourager, par trop d'exigences, l'audacieux effort qui nous a si libéralement servis.

J. BIDEZ.

Inscriptions de Délos, Comptes des Hiéropes (n^{os} 290-371), publiés par F. Durrbach, Paris, Champion, 1926, I volume grand in-4^o, 192 pages (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Fonds d'épigraphie grecque, Fondation du duc de Loubat), 160 francs.

M. F. Durrbach continue, dans ce recueil, l'œuvre qu'il avait commencée en donnant, en 1912, un premier fascicule de comptes de hiéropes aux *Inscriptiones Graecae*, vol. XI.

Nul n'était mieux qualifié que lui pour entreprendre et mener à bien cette tâche ardue et passablement monotone. M. D. a consacré de nombreuses années à l'épigraphie délienne qu'il connaît mieux que tout autre : le *Bulletin de Correspondance hellénique* lui doit la publication d'un nombre imposant de textes de Délos et les épigraphistes lui sont reconnaissants des deux fascicules, récemment parus, de son *Choix d'inscriptions de Délos*, où les textes historiques de l'île sont traduits et commentés.

Le présent fascicule est composé de comptes en grande partie inédits ou de fragments remis à leur véritable place, en tout, 82 numéros s'échelonnant de 246 à 202 ou 201. Le texte en est établi avec toute la rigueur désirable et accompagné de notes critiques abondantes et d'un commentaire assez étendu où sont élucidées ou tout au moins exposées les principales difficultés. En outre, les principaux fragments sont suivis de listes où M. D. ne se contente pas d'énumérer, dans l'ordre alphabétique, les noms d'archontes, de hiéropes, de fonctionnaires, de fermiers, de locataires des maisons sacrées, de débiteurs, de garants, d'entrepreneurs, de fêtes, etc., qui y sont mentionnés mais renvoie aussi aux autres documents où ces noms reparaissent.

M. Durrbach a voulu faire œuvre définitive et il y a réussi : il reste bien peu à glaner après lui, en ce qui concerne la constitution du texte. La correction des épreuves a été faite avec le plus grand soin : les fautes y sont rares et fort excusables dans une publication aussi compliquée que celle de comptes (1).

Il faut savoir gré à M. D. de la somme énorme de travail qu'il a consacrée à une tâche difficile et ingrate, conduite avec autant de méthode que de science et de conscience : son ouvrage sou-

(1) Un crochet a sauté, p. 30, l. 40 : ἐδῶ[χα]μεν τὴν πρώτην]. De même, p. 180, l. 31.

P. 57, n^o 309, l. 13 : peut-être faut-il restituer Πδχης Ἐμισση[ός].

tient avantageusement la comparaison avec n'importe quel fascicule des *Inscriptiones Graecae* et même dépasse, comme valeur scientifique, beaucoup d'entre eux. Tous les textes qui ne sont pas perdus ont été revus sur les originaux et les estampages : philologues, épigraphistes et historiens possèdent, avec ce recueil, un instrument de travail dans lequel ils peuvent avoir pleine confiance.

Ajoutons que les textes sont imprimés en grands caractères gras : la lecture n'en est point fatigante, avantage appréciable pour les épigraphistes qui ont assez d'occasions de se gâter la vue sur les marbres et les estampages.

PAUL GRAINDOR.

J. Hatzfeld. *Histoire de la Grèce ancienne*, Paris, Payot, 1926, in-8°, 422 pages, 2 cartes. Bibliothèque historique. 30 francs.

Depuis quelques années, les ouvrages de vulgarisation relatifs à l'antiquité se multiplient. C'est une preuve que le public éclairé les recherche et que les travailleurs se détournent volontiers de la recherche scientifique désintéressée pour tirer parti de l'engouement des lecteurs et des travaux d'autrui. Je m'empresse d'ajouter que la remarque ne s'applique pas à l'*Histoire de la Grèce ancienne* de M. Hatzfeld. Si la France nous a donné déjà des ouvrages comme ceux de Cavaignac et de Glotz, qui s'adressent aux spécialistes, elle ne possédait pas encore de manuel récent destiné aux « lecteurs cultivés ».

Ce n'est pas une petite entreprise que de condenser en un peu plus de 400 pages l'essentiel de l'histoire grecque jusqu'à la conquête romaine. M. Hatzfeld s'est efforcé avant tout d'être clair. Il ne vise pas à l'originalité. Évitant la discussion, qui n'est pas à sa place dans un manuel, il a cherché à condenser dans son ouvrage l'essentiel des travaux et des découvertes de ces dernières années en adoptant, pour les points obscurs ou mal établis, les opinions qui lui ont paru les plus vraisemblables.

L'auteur a-t-il toujours été aussi clair qu'il l'a désiré. Je le pense, mais il l'aurait sans doute été davantage s'il avait brossé un tableau plus large, éliminé plus de détails encore et s'il avait subdivisé ses chapitres en paragraphes, comme l'avait fait M. Homo dans son *Empire romain*, de la même collection, ou M. Glotz dans son *Histoire grecque*. Ce système éclaire le lecteur et oblige l'auteur à serrer de plus près la composition.

En général, les périodes hautes de l'histoire grecque paraissent moins familières à M. Hatzfeld que les autres. On y pourrait relever des lacunes regrettables ou des affirmations pour

le moins hasardées, ainsi, dès le début du premier chapitre, en ce qui concerne les Grecs qui se seraient installés dès le début du deuxième millénaire, en Asie Mineure. Et il est pour le moins exagéré de vanter la souplesse, la vie, la grâce de l'art égéen (p. 28) dès le troisième millénaire ! Pourquoi s'attarder à parler des Pélasges dont on ne sait à peu près rien de sûr (p. 30) et ne pas dire un mot des Cariens, que nous connaissons un peu moins mal ? A la p. 35, la transcription Hyllaeens, au lieu de Hylleis, ne se justifie guère.

Pour ces périodes primitives, l'histoire de la Grèce est trop isolée de son contexte oriental : par exemple, pas un mot des Hittites et des archives de Boghaz-keui, qui ouvrent d'inattendues perspectives pour l'histoire du monde achéen.

Des invasions doriennes, il n'est pas question ; c'est pousser l'hypercritique un peu loin. Des Doriens eux-mêmes, il est à peine parlé (p. 37) : c'est bien peu pour le rôle qu'ils ont joué.

Affirmer (p. 43) que ce sont des artistes venus de Crète qui ont décoré des palais comme ceux de Tyrinthe est excessif. Tout au plus doit-on reconnaître dans les fresques une influence crétoise, tandis que la facture très lourde, les costumes, différents en partie de ceux de Crète, invitent plutôt à y voir l'œuvre de décorateurs indigènes.

S'il n'y a aucune raison sérieuse, du moins M. Hatzfeld l'affirme, « d'attribuer aux Achéens la civilisation mycénienne », il y en a encore moins à en faire honneur aux Doriens (p. 44), les derniers venus en Grèce où ils n'apporteront guère qu'une civilisation rudimentaire.

Dans un manuel, il n'aurait sans doute pas fallu adopter, pour un épisode comme l'attentat de Cylon (p. 110), une date (550) aussi difficile à défendre et qui a, récemment, été si vigoureusement attaquée.

C'est très bien de faire de l'histoire intégrale, de tenter de donner un tableau complet de la civilisation grecque en nous parlant de la religion, de la littérature, de l'art, de la science, des mœurs. Mais ce n'est point une raison pour négliger les institutions politiques, qui sont tout au moins aussi importantes que la géographie de la Grèce, à laquelle tout un chapitre est consacré. De la constitution de Sparte, il n'est question qu'en quelques lignes trop générales (p. 94), si celle d'Athènes au ^ve siècle fait l'objet du ch. XVIII : à noter que si les Athéniens se montrent avars de naturalisations ce n'est sans doute pas par « un sentiment plus ou moins conscient des inconvénients du surpeuplement » mais pour des raisons plus précises, ne fût-ce que pour ne pas multiplier le nombre de ceux qui participaient aux largesses de l'État. Comparer le collége des stratèges à un

conseil des ministres (p.186) n'est pas très heureux, chaque ministre ayant ses attributions très spéciales, ce qui n'était pas le cas pour les stratèges.

Dans le chapitre XVIII, « La religion, les fêtes et les beaux-arts au v^e siècle », on est surpris d'entendre traiter de « mannequins monstrueux » (p. 199) l'Athèna Parthénos et le Zeus d'Olympie de Phidias, qui produisaient, les textes nous l'affirment, une si profonde impression religieuse sur les spectateurs. Il n'est pas exact qu'il faille se les figurer contemplés du dehors par les portes ouvertes. A la p. 200, il est parlé de la peinture du milieu du vi^e siècle, alors qu'il s'agit du v^e.

Ce chapitre, qui aurait pu être un des plus beaux ne donne pas une idée suffisante de la civilisation grecque arrivée à son apogée. Même, il laisse une impression assez peu favorable de l'architecture : il semble qu'elle n'ait pas avancé. Parler de « large stylisation » à propos de la sculpture (p. 199) est tout à fait impropre.

N'insistons pas sur quelques inadvertances comme celle de la p. 256, où il est écrit qu'« une armée lacédémonienne pénètre en Laconie » (au lieu d'Arcadie).

Il n'est pas du tout certain (p. 278) que le British Museum possède, dans une statue fameuse, provenant du Mausolée, le portrait de Mausole. Est-ce Ptolémée I^{er} qui avait créé la bibliothèque d'Alexandrie (p. 359)? Nous n'en savons rien, et il aurait fallu être moins affirmatif.

Chaque chapitre est suivi d'une bibliographie : certes, elle ne peut viser à être complète dans un manuel de ce genre. Encore faudrait-il qu'elle ne fût pas indigente et un peu trop exclusivement consacrée aux ouvrages français. Elle aurait pu d'autant plus facilement être un peu moins écourtée qu'il reste des « blancs » assez étendus après presque tous les chapitres. Ainsi, pour le ch. VII (L'évolution religieuse), l'auteur ne cite que deux ouvrages de J. Harrisson (*Prolegomena, Themis*) qui expliquent d'une manière purement logique l'évolution religieuse en Grèce. Pourquoi ne pas renvoyer, par exemple, à l'excellent exposé de S. Wide, revu par Nilsson, dans le 3^e édition de Gercke-Norden, *Einleitung in die Altertumswissenschaft*, II, pp. 215 sqq., où l'on trouve, en outre, l'essentiel de la bibliographie?

Après l'avant-propos, M. Hatzfeld cite six ouvrages généraux, dont la *Geschichte des Altertums* d'Éd. Meyer en 1^{ère} édition, alors qu'elle a paru en 3^e et même, en partie, en 4^e édition : il fallait, en tout cas, avertir les lecteurs qu'il existe une traduction française des deux parties du t. I. Pour la *Griechische Geschichte* de Busolt, il aurait fallu préciser que les deux premiers volumes seuls exis-

tent en seconde édition. Pour aucun de ces six ouvrages, M. Hatzfeld n'indique la ville où ils ont été édités, alors qu'il le fait dans les références qui suivent chaque chapitre.

Nous ne voulons pas multiplier davantage ces observations de détail : nous ne voudrions pas laisser l'impression que l'ouvrage de M. Hatzfeld ne mérite pas le bon accueil que lui fera certainement le public lettré. Son manuel, répétons-le, vient à son heure. Et s'il a ses défauts, il a aussi de précieuses qualités, dans le choix des détails et l'exposition. Et il faut savoir gré à l'auteur de ne pas avoir reculé devant une tâche ardue qu'on n'affronte généralement qu'après de longues années d'expérience et d'enseignement. Témoins d'excellents manuels comme ceux de Henri Francotte (*Histoire politique de la Grèce ancienne*, Bruxelles, 1922) si sobre et si vivant ⁽¹⁾, ou la *Griechische Geschichte* de Swoboda (4^e éd., 1921) ou encore, celle un peu plus développée de U. Wilcken (Munich, 1924), si nourrie de faits et qui replace mieux l'histoire grecque dans le cadre de l'histoire générale de l'antiquité.

PAUL GRAINDOR.

Ernst Meyer. *Untersuchungen zur Chronologie der ersten Ptolemäer auf Grund der Papyri.* Leipzig, Teubner, 1925. — 1 vol. 8° pp. viii-90 (Zweites Beiheft zum Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete).

La chronologie des premiers Ptolémées constitue un problème des plus confus et des plus difficiles ; aussi divers savants ont-ils depuis des années aiguisé leur perspicacité pour essayer de le résoudre. Si M. Meyer a cru devoir revenir sur cette question souvent traitée, c'est, on le devine, que la publication des nombreux documents appartenant aux archives de Zénon a apporté toute une série nouvelle de dates pour le règne de Ptolémée Philadelphie, et a fait naître l'espoir qu'on pourrait enfin, en exploitant tout le matériel de dates fourni par les papyrus, trouver le système demeuré obscur jusqu'à présent.

Dans l'introduction, le problème se trouve nettement posé :

(1) Si je tiens à citer cet ouvrage, c'est un peu parce qu'il a été exécuté, assez sommairement, par Glotz (*Hist. grecque*, I, p. xi) : « un plan plutôt qu'un manuel. » Il est certainement plus vivant et plus personnel que les ouvrages du même genre : il est l'œuvre d'un homme qui n'était pas seulement un bon historien mais qui était initié à la pratique des affaires publiques.

l'année macédonienne était une année lunaire ; mais, comme le changement des saisons, déterminé par le soleil et indépendant de la lune, réglait dans une large mesure le cours de la vie civile, comme d'autre part une année lunaire est sensiblement plus courte qu'une année solaire, on eut recours à un système d'intercalation ou de suppression de mois pour obtenir l'équilibre entre le calendrier lunaire et la succession des saisons.

On sait qu'en Egypte existait de toute antiquité l'année de 365 jours ; sa fixité la rendait bien supérieure à la boiteuse année lunaire. Aussi ne tarda-t-elle pas à faire valoir ses droits à côté de l'année des conquérants : l'habitude s'introduisit de dater d'après les deux calendriers et ce sont ces doubles dates, retrouvées en grand nombre dans les papyrus, qui permettent de reconstruire la marche du calendrier macédonien en Egypte.

L'examen comparatif des dates de Ptolémée Philadelphie, qui sont étudiées avec beaucoup d'ingéniosité dans le premier chapitre, permet à l'auteur d'établir la marche parallèle des calendriers macédonien et égyptien, et aussi de déterminer quel était sous ce roi le début de l'année : calculée d'après le calendrier macédonien, celle-ci commençait le 25 ou le 26 Dystros, date de l'avènement.

Dans les chapitres suivants, une étude analogue est faite pour Evergète et pour Philopator, et partout M. Meyer a eu le mérite d'établir ses déductions sur une très large base, en exploitant non seulement les papyrus de Zénon, mais encore toutes les données fournies par les autres papyrus.

Sous Epiphane, le calendrier égyptien triomphe définitivement du macédonien : désormais le 1^{er} Dios correspond toujours au 1^{er} Pachôn, le 1^{er} Thôt au 1^{er} Dystros, etc., et, dès ce moment, le 1^{er} Thôt devient le point de départ du calendrier officiel. Ce calendrier réformé resta en vigueur jusqu'à la 18^e année de Philomètor (163 av. J. C.), puis il fut de nouveau supprimé, mais pour peu de temps, et Evergète II fut l'auteur de la réforme définitive par laquelle le 1^{er} Dios correspond au 1^{er} Thôt : c'était la capitulation du calendrier macédonien.

On a souvent discuté sur le sens qu'il faut attacher aux expressions « année égyptienne » et « année financière », qui se rencontrent assez fréquemment dans les papyrus ptolémaïques. Par des données nouvelles, l'auteur confirme la thèse généralement rejetée de Ferrabino, d'après laquelle l'année financière est l'année macédonienne officielle, tandis que l'autre appartient au calendrier indigène, pour lequel le commencement de l'année n'est pas le jour anniversaire de l'avènement du roi, mais reste le 1^{er} Thôt.

Tels sont les principaux résultats auxquels est arrivé M. Meyer ; il les présente à la fin de son livre sous forme de tableaux qui donnent la correspondance des divers calendriers sous les règnes de Philadelphie, d'Evergète, de Philopator, et permettent une facile réduction des dates. Le lecteur partagera-t-il la confiance absolue avec laquelle l'auteur présente son système ? Nous en doutons, car, dans tout l'exposé, dont nous n'avons pu donner qu'un bref résumé, bien des faits restent douteux, bien des hypothèses semblent hasardeuses et la base de plus d'une conclusion apparaît comme si fragile que l'on reste sceptique malgré l'assurance de l'auteur, et qu'avant de marquer son adhésion, on voudrait attendre que de nouvelles dates doubles viennent confirmer un système ingénieux sans doute, mais peut-être pas définitif. Presque en même temps que M. Meyer élaborait celui-ci, M.K. J. Beloch en édifiait un tout différent ⁽¹⁾, à la critique duquel sont consacrées les dernières pages du livre. M. Beloch ne s'est d'ailleurs pas laissé convaincre et à son tour il essaie de foudroyer son contradicteur dans un nouvel article : *Zur Chronologie der ersten Ptolemäer II*, *Archiv f. Papyrusforschung* 8 (1926) pp. 1-10. C'est assez dire que le dernier mot n'a pas été prononcé sur le difficile problème de la chronologie des Ptolémées.

MARCEL HOMBERT.

Paul Couissin. *Les Armes Romaines. Essai sur les Origines et l'Evolution des Armes individuelles du Légionnaire romain.* Paris, Champion, 1926. xv-596 pp. 191 fig. et 6 pl. hors-texte. Gr.-in-8°.

Voici un beau livre qui épuise la matière traitée et restera pendant de longues années l'ouvrage fondamental qu'il faudra toujours consulter et citer. Au risque de verser doublement dans la plus affreuse banalité, je dirai — ne pouvant mieux exprimer ma pensée — que ce travail annule tous les travaux antérieurs et comble une réelle lacune : aucun archéologue, aucun professeur, commentant les « realia » dans César et Tite-Live, pour ne citer que ceux-là, ne contestera cette assertion aussi sincère que banale.

Grâce à de nombreux travaux d'approche dont on trouvera l'énumération dans le riche *index bibliographique* qui ne com-

(1) *Zur Chronologie der ersten Ptolemäer. Archiv für Papyrusforschung* 7 (1924) pp. 161-74.

porta pas moins de huit grandes pages ⁽¹⁾, M. P. Couissin était devenu un maître... d'armes romaines, dont la réputation était solidement établie avant même l'apparition de son bel ouvrage d'ensemble ⁽²⁾.

Comme le sous-titre l'indique, le travail de M. Couissin traite des armes individuelles du soldat romain, plus spécialement de celles du légionnaire. Il ne s'occupe point des machines d'artillerie ni des nombreux accessoires militaires : enseignes et insignes, instruments de musique, etc. Ainsi délimité, le sujet est encore très vaste.

L'auteur s'est appliqué à rechercher l'origine de chacune des armes romaines, tant offensives que défensives, et à en suivre l'évolution à travers l'histoire séculaire du peuple conquérant. Pour la facilité de son exposition, il a partagé cette histoire de l'armement en six grandes périodes : les origines ; de Servius Tullius à Camille ; de celui-ci à Marius ; sous Marius, César et Auguste ; du premier empereur à Alexandre Sévère ; enfin de Maximin à la chute de Rome. Dans chacune de ces périodes, les armes sont étudiées dans le même ordre, en commençant par les armes offensives, de sorte qu'on peut suivre l'évolution d'une arme quelconque à travers toute l'histoire romaine. Cette façon de procéder présente encore ce grand avantage qu'elle permet au lecteur de se faire une idée d'ensemble sur l'armement du légionnaire romain à une époque déterminée et cela sans la moindre peine, grâce à l'excellente synthèse qui termine, en guise de conclusion, l'exposé de chaque période.

Le livre de M. Couissin est intéressant d'un bout à l'autre, facile et agréable à lire, grâce au style limpide de l'auteur, à l'admirable exécution typographique et à l'abondante illustration, d'une présentation impeccable. C'est l'œuvre d'un homme

(1) Introduction, pp. xvii-xxiv. La *Table des gravures* comporte dix pages de texte serré : le savant épris de documentation, le pédagogue féru d'intuition comprendront pourquoi je souligne ce détail numérique. Et cette Table ne mentionne pas les six belles planches synthétiques, dessinées et commentées par l'auteur.

(2) Qu'il me soit permis de transcrire ici le témoignage de S. Reinach, dans le bel Avant-propos que le Maître a écrit pour l'ouvrage de M. Couissin : « Les mémoires originaux qu'il a déjà publiés,... lui ont valu une notoriété légitime en ces matières, et je sais que les auteurs de découvertes récentes d'armes romaines... n'ignorent plus qu'un modeste professeur du lycée de Rennes est le juge le plus averti qu'ils puissent consulter. »

de goût et d'un archéologue très averti, doublé d'un historien au sens critique le plus affiné. Il fait honneur à la science française et mérite amplement les éloges que lui décerne, dans l'avant-propos, le très savant conservateur du musée de Saint-Germain-en-Laye ⁽¹⁾.
Jean GESSLER.

Norman Baynes, *The historia Augusta, its date and its purpose*. Oxford, Clarendon Press, 1926, In-8, 149 p. ; 7 sh. 6 d.

De titel omschrijft duidelijk den inhoud van dit boek. M. N. B. ontzenuwt eerst al de argumenten door Dessau, Seck, Jules Maurice en Hönn aangevoerd om te bewijzen dat de H. A. na 363 n. C. zou geschreven zijn. Zijn weerlegging is flink gedokumenteerd en N. B. trekt met recht het besluit dat in de H. A. geen passage noch uitdrukking voorkomt, die op een lateren datum dan 363 n. C. (dood v. Juliaan den Apostaat) moet wijzen.

Dan volgt het tweede, positieve deel van N. B.'s bewijsvoering: de H. A. is een compilatie gemaakt om propagande te voeren voor de kandidatuur van Juliaan den Apostaat. Weer worden eerst de theories van zijn voorgangers, van af Pasciucio tot Mommsen en Dessau, weerlegd, waarna de tendens in de verschillende vitae wordt nagegaan. Het boek is met zorg geschreven, en de auteur beheerscht de stof. Maar het onderwerp is van zoo'n aard, dat wellicht nooit volledige zekerheid zal verkregen worden. Dat heeft voor gevolg dat men het boek na de lezing met een zekere onvoldaanheid ter zijde legt. N. B. heeft veel probabiliteiten, die ten voordeele van zijn meening pleiten, weten te zamen te brengen. Maar veel probabiliteiten wekken geen zekerheid. Het woord is aan Dessau.

H. VAN DE WEERD.

A. Jardé, *Etudes critiques sur la vie et le règne de Sévère Alexandre*, Paris, de Boccard, 1925, in-8°, 142 pp.

C'est une des meilleures études critiques que j'aie lues ces derniers temps: étude claire, précise, méthodique et aboutissant à des résultats neufs. L'auteur poursuit un double but. Il étudie les sources littéraires qui sont à utiliser pour écrire une histoire de la vie et du règne de Sévère Alexandre, et, comme

⁽¹⁾ Je m'excuse de ne pas entrer dans des détails: je me réserve de le faire plus tard, à propos d'un passage contesté de César, que l'ouvrage de M. Couissin permet enfin de commenter d'une façon définitive.

l'une de ces sources est la *Vita* de cet empereur, le travail de M. Jardé constitue en même temps une contribution importante au problème si ardu de l'Histoire Auguste.

M. Jardé part des faits, qu'il partage en quatre groupes : l'arrivée au pouvoir, les réformes, les troubles intérieurs, les guerres. Il n'examine pas tous les faits de chaque groupe, mais seulement les principaux p. ex. dans le 1^r : le nom d'Alexandre, sa parenté avec Elagabal, sa jeunesse, sa proclamation ; dans le 2^e : le consilium principis, la préfecture du prétoire, les quaestores candidati, etc. ; dans le 3^e : le rôle des prétoriens et des légions, les querelles domestiques ; dans le 4^e : les campagnes contre les Perses et les Germains et la mort de l'empereur. Ses conclusions, qui me paraissent justes, diffèrent fréquemment de celles de ses prédécesseurs, L'écrivain, Smits, Thiele et Hönn.

M. Jardé conclut que le futur historien de Sévère Alexandre aura à puiser à deux groupes de sources, d'un côté à des sources grecques, qui sont Dion et Hérodien, deux auteurs indépendants l'un de l'autre, et probablement aussi Dexippe, et d'autre part à l'Histoire Auguste qui rapporte souvent des faits exacts, mal présentés ou mal compris. L'auteur de la *Vita Alexandri* a donc utilisé des sources qui ont une certaine valeur et que M. Jardé essaie de déterminer dans le dernier chapitre de son étude.

Les Vies de Macrin, d'Elagabal et d'Alexandre seraient du même auteur, qui aurait utilisé, par l'entremise d'un intermédiaire, pour la Vie de Macrin, Dion Cassius, pour la vie d'Elagabal et le début de celle d'Alexandre, un autre auteur grec, probablement Dexippe, tandis que la seconde partie de cette vie serait tributaire de la Chronique impériale. Pour les parties biographiques, l'auteur aurait eu recours à l'ouvrage panégyrique d'un partisan du sénat, qui n'est pas Marius Maximus, comme L'écrivain le prétend.

En appendice M. Jardé donne l'album sénatorial sous Sévère Alexandre.

Bref, travail intéressant et utile, dont la méthode appliquée à d'autres Vies ferait sans aucun doute progresser nos connaissances sur l'histoire du III^e siècle.

H. VAN DE WEERD.

M. P. Charlesworth. *Trade-routes and Commerce of the Roman Empire.* Cambridge, University Press, 1924, in-8°, xx-288 pp.

Clair, solide, précis et substantiel, cet excellent volume répond admirablement au dessein de son auteur et aux promesses de son titre. On y trouvera le tableau de la circulation et du commerce durant les deux premiers siècles de l'Empire Romain,

c'est à-dire durant une période qui a donné aux hommes plus de paix et de prospérité qu'ils n'en ont connu depuis lors durant aussi longtemps. M. Charlesworth ne cache pas l'admiration et la sympathie qu'elle lui inspire et qui communique à son exposé une sorte d'énergie allègre. Le plan est très simple. Après un premier chapitre consacré à l'Italie et à l'établissement de l'Empire, sont successivement passées en revue l'Égypte, la Syrie, la voie maritime vers l'Inde et Ceylan, l'Asie Mineure, la route de terre vers la Chine et l'Inde, la Grèce, l'Afrique, l'Espagne, l'Italie et les régions du Nord, la Gaule et la Bretagne. Une conclusion résume en quelques grandes lignes l'impression générale. Les notes de chaque chapitre sont rejetées à la fin du volume.

J'ai rarement lu un livre qui constitue un plus agréable résumé des connaissances acquises et qui excite davantage à en apprendre plus long. Le seul regret que l'on éprouve est d'être abandonné par l'auteur pour ainsi dire à mi-chemin. La fin du second siècle est en somme une coupure assez arbitraire. Espérons qu'il reprendra quelque jour son beau sujet et qu'il le conduira jusqu'au moment où l'invasion musulmane rompt définitivement l'admirable unité économique dont il nous a tracé une si attrayante description ⁽¹⁾. H. P.

Franz Cumont. *Fouilles de Doura-Europos, 1922-1923 (Haut Commissariat de la République française en Syrie et au Liban. Bibliothèque archéologique et historique, t. IX).* Un volume in-4° de 534 pages avec un album de 124 planches. Paris, Geuthner, 1926.

En mars 1921, vers la fin de la guerre d'Orient, un capitaine anglais, qui occupait avec ses cipayes la hauteur de Sâlihîyeh sur l'Euphrate, y découvrit par hasard des peintures murales dans un merveilleux état de conservation. Il en envoya un croquis à son général, puis l'orientaliste Breasted, qui parcourait alors la Mésopotamie, eut connaissance de cette trouvaille et put disposer d'une journée pour photographier les fresques. De passage à Rome, il montra ses photographies à M. Cumont, qui se rendit compte sur le champ de la nécessité de mettre tout en œuvre pour profiter de la chance inespérée qui se présentait. Il obtint de l'Institut de France d'abord, puis des généraux Gouraud et Weygand, ainsi que de leurs officiers et

(1) Au moment où j'écris ce compte-rendu, j'apprends qu'une édition nouvelle vient de paraître. Ce ne sera sans doute pas la dernière.

de leurs soldats les concours nécessaires, et alors, bravant les multiples dangers de deux expéditions dans un pays peu sûr et malsain, il fit sortir du sable les murs, les tours, les sculptures, les peintures, les parchemins et les documents de toute sorte dont les deux magnifiques volumes que nous annonçons donnent des reproductions (un atlas de 124 planches) précédées d'un commentaire archéologique approfondi et aussi lumineux qu'attrayant.

Ce que l'on savait de Doura-Europos, forteresse macédonienne plantée par le général Nicanor sur le rocher de Sâlihîyeh, pouvait se résumer en quelques lignes, et l'on était si mal renseigné sur le site même de cette place, que plus d'un explorateur avait passé sans s'en douter à côté des amoncellements de sable qui en recouvraient les ruines. A présent, c'est tout le passé de Doura qui nous est raconté. Et tout d'abord, à propos du plan de la ville, que des rues se coupant à angle droit divisaient en rectangles égaux, M. Cumont fait observer que ce tracé géométrique — celui des *blocks* américains — provenait de l'ancien Orient, qu'il fut introduit en Grèce par Hippodamos de Milet, et que, en l'adoptant pour leurs cités, les conquérants macédoniens ne firent que le réacclimater dans son pays d'origine. Dans ces fortifications, encore visibles aujourd'hui, M. Cumont retrouve l'application des principes formulés par l'ingénieur militaire Polyeidios, dont les fils suivirent Alexandre dans son expédition; quant au type des maisons, il ne fait que reproduire le vieux plan de l'habitation hellénique du IV^e siècle. Au pied de Doura, la vallée de l'Euphrate — aujourd'hui une lande parsemée de maigres fourrés de tamaris — était alors, comme le montre un acte de vente de l'an 195 avant notre ère, animée par des fermes et des hameaux avec leurs potagers clos de murs de briques crues et leurs emblavures bordées d'arbres fruitiers et coupées de vignobles. Cette fécondité était obtenue par un antique système d'irrigation, qui faisait verdoyer jusqu'à la rive gauche du fleuve, fertilisée par les eaux d'un canal dérivé du Chaboras. Sur le partage des terres « loties » et l'importance du domaine royal, sur le régime successoral, sur l'administration, sur la vie sociale, sur le commerce de la colonie, nous obtenons des précisions trop abondantes pour qu'on puisse les résumer ici.

Au dernier siècle de l'ère ancienne, Doura, comme toutes les cités grecques d'au-delà de l'Euphrate, dut se soumettre à l'autorité des Arsacides, et elle devint ainsi une des principales forteresses qui gardaient la grande route militaire conduisant de Ctésiphon, leur capitale, jusqu'à la frontière romaine de Syrie. Mais les premiers de ces conquérants iraniens se piquaient

d'être philhellènes, et la cité grecque ne fut pas opprimée. Rien ne fut changé dans l'administration municipale. Seulement l'épistate fut l'agent de la cour de Ctésiphon au lieu de représenter celle d'Antioche.

A l'époque romaine, Doura devint bientôt un poste avancé de la ville de Palmyre, cité sortie des eaux d'une petite oasis du désert syrien, et dont l'accroissement prodigieux sembla « porter un défi à la nature ». Comme M. Cumont ne se résigne pas à n'expliquer les choses qu'à moitié, cette situation nouvelle de Doura-Europos nous vaut toute une histoire de la métropole éphémère dont les ruines ont inspiré à Volney ses méditations sur les révolutions des empires. Retraçant à cette occasion le tableau des relations commerciales des Romains avec le lointain Orient, M. Cumont comble une des plus sensibles des lacunes de l'histoire de l'antiquité, et il s'acquitte d'une partie du programme de recherches dont il parlait lui-même, dans notre dernier numéro, à propos d'une *Histoire sociale et économique de l'Empire*.

Ici, on voudrait tout citer, car l'introduction de M. Cumont prend une ampleur impressionnante, et elle est l'œuvre d'un écrivain autant que d'un savant et d'un penseur. Nous ne pouvons cependant qu'en dire un mot, pour engager le lecteur à aller y chercher ce que l'on peut savoir du trafic de l'Inde avec l'État romain obligé de payer chaque année des sommes colossales pour le luxe et pour la toilette des femmes. Coton et fines étoffes de mousseline, pierreries, ivoire, ébène, épices et aromates, comme du temps de Mahomet encore, ces précieuses marchandises voyaient, de l'Inde à Rome, leur prix centupler. Pour les transporter, sous Néron, grâce à la découverte des moussons, on se servit de la Mer Rouge et l'on fit cingler les vaisseaux tout droit entre Aden et l'Inde. Mais, les pirates et les typhons rendant ces entreprises maritimes fort aléatoires, on chercha bientôt à atteindre l'Inde sans passer par là. Au moyen d'une carte, M. Cumont montre que, dès lors, Palmyre était tout indiquée pour servir de point de départ aux caravanes. « Rouvrir aux échanges internationaux le grand chemin de l'Euphrate », ce canal de jonction ébauché par la nature entre le golfe persique et la Méditerranée, voilà donc ce qui fit la fortune de Palmyre, et ce qui, par contre coup, donna à son avant poste de Doura une nouvelle importance. Puis, avec M. Cumont, nous voyons ce que fut pour ces pays et leur commerce, la politique de Trajan, puis celle d'Hadrien, l'intervention de Vologèse III, la revanche de Lucius Vérus et l'incendie de Séleucie, et enfin, vers 230, comment les conquêtes du prince Sassanide Ardachir forcèrent les Palmyréniens à reprendre la politique philo-iranienne qui

avait été celle des débuts de leur puissance. Après la prise et la ruine de Palmyre par Aurélien (en 272), Doura périt par simple impossibilité d'exister. A l'époque de Constantin, un anachorète chrétien y installait son ermitage, et en 373, quand Julien, marchant contre les Perses, passa devant le site de Doura-Europos, au pied du mamelon où se dressait encore le tombeau de Gordien, il n'y avait déjà plus que des troupeaux de gazelles pour animer la lande.

En expliquant avec son habituelle maîtrise chacun des monuments qu'il a découverts, M. Cumont retrouve dans les fresques de Doura un spécimen d'une technique gréco-syrienne rattachant l'art byzantin à ses sources orientales. Il interprète ensuite toutes les trouvailles faites dans les temples. Enfin, il fait voir jusqu'à quel point une colonie macédonienne, sémitisée de bonne heure par l'alliance des sangs, resta cependant fidèle à l'Hellénisme dans sa langue, son droit et ses institutions.

Puisse l'éclat de cette monumentale reconstruction attirer de nouveaux chercheurs vers le vaste champ de ruines dont deux temples seulement sont connus, et dont aucun édifice civil n'a été exhumé. Presque toutes les tours de l'enceinte de la forteresse sont encore remplies du sable que, durant plus de quinze siècles, le vent y a accumulé. « Placé à la frontière de deux grands États et au point de contact de deux civilisations, Doura-Europos, en continuant à nous révéler son histoire, éclairera celle de tout l'Orient gréco-romain ». M. Cumont a le droit de le dire. Mais pour que l'on s'en rende compte, il fallait qu'il se chargeât lui-même de le démontrer. Après l'exemple qu'il a donné, son appel sera entendu par les archéologues, il y a lieu de l'espérer.

J. BIDEZ.

Ludwig Schmidt. *Geschichte der germanischen Frühzeit.* Bonn, Kurt Schroeder 1925. In-8°, 358 p. et 17 gravures. 3 cartes.

L'intention de M. Schmidt a été d'écrire un ouvrage de vulgarisation. Ainsi présenté, son livre est une mise au point intelligemment faite de nos connaissances sur le monde germanique depuis l'âge de la pierre jusqu'à la fondation de la monarchie franque. Si l'auteur n'apporte à vrai dire rien d'essentiellement nouveau, il a le mérite d'avoir glané ce qu'il y a de meilleur dans la littérature abondante et souvent confuse qui s'offrait à lui. En l'absence de textes historiques ou en présence de textes fragmentaires et forcément insuffisants, il fallait faire revivre à l'aide de l'archéologie un passé qui se projette dans la nuit des

temps. M. Schmidt n'a pas laissé d'interroger les objets que les fouilles nous ont livrés, céramique, armes, bijoux, outillage des peuples primitifs, restes humains incinérés ou inhumés. Il a emprunté aussi à la philologie des arguments pour montrer comment le groupe générique des Germains s'est diversifié et pour situer ensuite géographiquement chacun des groupes particuliers qui se sont formés, Germains orientaux, Germains occidentaux, Scandinaves. Cette différenciation ethnique s'est accomplie à l'âge du fer, dont il place le commencement vers l'an 800 avant notre ère. Son livre rappelle immédiatement à la mémoire celui de M. ALBERT CARNOY, *Les Indo-Européens*, publié en 1921 et consacré à la préhistoire des langues, des mœurs et des croyances de l'Europe.

L'époque des invasions est longuement traitée. Les déplacements de chaque peuple sont étudiés en particulier, plus spécialement les migrations des Germains Orientaux et des Germains Occidentaux. Le livre s'arrête à la fondation de la monarchie franque universelle.

On peut regretter que l'auteur se soit départi, çà et là, de l'objectivité et de la sérénité qui s'imposent à l'historien. Le portrait physique et moral qu'il trace des Germains a été manifestement brossé par un descendant trop amoureux de sa race. Certaines phrases choquent le lecteur. Par exemple, à propos de la germanisation des tribus celtiques, antérieure à l'arrivée de César, pourquoi cette remarque (page 40) que « l'infiltration germanique a été, il est vrai, souvent contestée, surtout naturellement par les Français falsificateurs de l'histoire (von den geschichtsfälschenden Franzosen) » ? Une pareille assertion, aussi déplaisante qu'injuste, dépare incontestablement un récit qui par ailleurs révèle des qualités de méthode et de précision scientifique. Pourquoi, à propos de la défaite d'Arioviste, désireux de conquérir la Gaule mais lamentablement rejeté par Rome au delà du Rhin, exprimer des regrets, assurément inutiles, sur l'échec de cette audacieuse entreprise, sous prétexte que si la France avait été germanisée, ou tout au moins si les Celtes avaient reçu une dose suffisante de sang germain, il n'aurait pas été question dans la suite « de conflits sanglants entre Français et Allemands » (page 58) ? L'auteur aussi devance le cours de l'histoire quand il parle de « nation allemande » à une époque où il n'existait encore que des tribus qui se mouvaient pêle-mêle entre elles, sans conscience politique commune et souvent hostiles l'une à l'autre. Si nous relevons cette tendance fâcheuse de l'auteur à vouloir introduire dans le domaine de l'histoire des considérations agressives et anti-scientifiques, c'est que tous nous devons souhaiter que « l'Histoire dans son

essence — suivant une belle parole de M. Henri Pirenne — soit, non un ferment de dissociation entre les peuples, mais un moyen de compréhension et d'internationalisation. »

G. DES MAREZ.

Reginald Lane Poole : *Chronicles and Annals. A brief outline of their origin and growth* ; Oxford, Clarendon Press, 1926, 79 pp. in-8°.

Ce dont le savant médiéviste anglais s'est préoccupé dans le petit livre dont nous rendons compte, c'est avant tout d'expliquer les origines des chroniques anglaises et leurs développements jusqu'à Mathieu Paris et Ranulph Higden. Son exposé, nourri et suggestif, se lit avec profit ; notamment tout ce qui a trait aux textes annalistiques généralement désignés sous le nom d' « Anglo-Saxon chronicles ».

Mais nous avons pris un intérêt particulier, à la lecture des premiers chapitres, où l'auteur étudie les origines des « Annales » et tout spécialement comment elles sont sorties des Tables de Pâques ⁽¹⁾. Il insiste notamment sur le rôle de Bède le Vénérable et des missionnaires anglo-saxons dans la naissance et les premiers développements de l'annalistique franque.

Sir Reginald Lane Poole, après M. Halphen (*Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne* ; Paris, 1921) étudie le problème des relations entre les Petites Annales et les Annales Royales. Il s'en tient à la manière de voir traditionnelle qui considère les Petites Annales comme antérieures ; mais il s'abstient de discuter les arguments de M. Halphen, qui tient, lui, les Annales Royales pour plus anciennes. La seule objection qu'il lui oppose, c'est que les Petites Annales — l'examen des mss. le prouve — ont été insérées dans les Tables de Pâques et appartiennent donc à une forme annalistique plus primitive. Cette observation n'a pas, croyons-nous, une portée décisive : Sir Reginald admet, en effet (pp. 58 et s.), qu'à l'époque même où les chroniques ont pris de grands développements, il a subsisté encore de brèves annales annexées à des Tables de Pâques ; il en cite des exemples de la fin du XI^e et du XII^e siècle, à Saint-Évroul, à Chichester, à Bury St Edmonds.

P. 37, l'auteur semble présenter les *Annales Bertiniani* comme composées à Saint Omer (ou plus exactement à Saint Bertin) ;

⁽¹⁾ Deux belles planches en phototypie des Codd. 29 et 356 d'Einsiedeln, — mss. du X^e siècle — aident beaucoup à faire comprendre ce processus.

tout au moins pour la partie antérieure à Hincmar. Or rien n'est moins certain en ce qui concerne la première partie des Annales (a^l 741-835), et quant à la seconde partie (a^l 835-861) on sait qu'elle est l'œuvre de Prudence, évêque de Troyes.

Ces réserves faites, nous nous plaignons à reconnaître les grands mérites du livre de Sir Reginald Lane Poole et à en recommander vivement la lecture.

François L. GANSHOF.

F. Funck-Brentano : *Les origines* ; Paris, Hachette, s. d. [1925], 400 pp. in-8° (L'Histoire de France racontée à tous).

On lit toujours M. Funck-Brentano avec agrément et souvent avec profit. Tel est encore le cas pour le volume dont nous rendons compte. L'auteur y analyse la formation de la France depuis les temps protohistoriques jusqu'à l'avènement des premiers Capétiens.

Très fortement impressionné par les travaux de M. Camille Jullian, il s'est attardé avec complaisance à l'étude de la Gaule celtique et romaine ; toujours sous la même influence il exalte la civilisation gauloise et diminue l'importance que l'on accorde habituellement au facteur civilisateur romain. Malgré le brillant — et le brio — de l'exposé, qui séduit, on ne peut cependant se défendre d'un certain scepticisme, quand on sait combien est restreinte la documentation sur laquelle on a « reconstruit » de nos jours, une civilisation gauloise.

L'étude de l'organisation romaine, celle aussi de la société et de l'état francs sont beaucoup plus solides : l'auteur pouvait y travailler avec des matériaux relativement abondants et d'une interprétation tout de même plus aisée ; une abondante littérature érudite facilitait, d'ailleurs, le travail.

M. Funck-Brentano a entendu écrire pour le grand public ; il lui a fourni un livre intelligent et écrit de manière attrayante ; un livre qui, dans l'ensemble, est sûr, un bon livre, qui fait honneur à la probité scientifique de l'auteur. Un livre aussi, où nous avons relevé, exprimées de manière heureuse quelques idées justes que l'on ne répétera jamais trop souvent, même aux professeurs et aux érudits : P. 289 : Les notions d'alleu et de bénéfice n'ont qu'une portée relative. Pp. 323-326 : on ne doit pas se représenter l'état carolingien comme doté d'une administration, de fonctionnaires au sens qu'on attache ordinairement à ces mots. P. 377 : Le capitulaire de Quiersy en 877 ne crée pas un régime nouveau ; etc.

Mais tout de même il y a dans le livre de M. Funck-Brentano

des affirmations et des développements qui surprennent. En voici quelques uns notés au hasard de la lecture : Pp. 72-73 : Faire habiter à Ambiorix un château, « un de ces châteaux qui sont des villes, comme les villes-châteaux du XII^e siècle », voilà qui paraît un peu risqué. — P. 121 : Est-il bien certain que lors de la formation des royaumes germains, la grande majorité de la population de Gaule parlait encore celtique ? Comment se fait il alors qu'il reste si peu de traces celtiques en français ? — P. 265 : Il ne paraît pas exact de dire que dans les cités, l'autorité judiciaire des évêques dépassait celle des comtes. — P. 268 : A quel titre Clotaire II mérite-t-il de passer pour le meilleur des rois mérovingiens ? — P. 269 : Contrairement à ce qu'avance M. Funck-Brentano, l'immuniste n'a rien d'un « suzerain » ; à plus forte raison rien d'un « suzerain indépendant » ! Pourquoi ne pas indiquer les origines romaines de l'immunité ? Le premier diplôme d'immunité, attribué par l'auteur à Clovis, est un faux (cf. Kroell : *L'immunité franque*, Paris, 1910, p. 354). — P. 283 : Qualifier Charles Martel de « roi de France », même avec le correctif « en fait », c'est commettre à tous égards, un anachronisme. — P. 287 : L'auteur assure que le Saint-Siège avait mis lui-même les biens de l'Église à la disposition de Charles Martel en vue de sa lutte contre les Arabes : il y a confusion avec une lettre écrite en 745 par le pape Zacharie à S^t Boniface, à propos de restitutions incomplètes opérées par Carloman. Cf. Lesne, *Hist. de la prop. eccl. en France*, t. II, 1, p. 9, n. 1. — P. 289-291 : L'exposé de ce qu'est un bénéfice manque de clarté et d'exactitude ; malgré ses efforts, l'auteur ne parvient pas à prouver que le bénéfice n'est pas l'origine du fief ; et pour cause ! — P. 349 : L'identification du *Fontanetum* de 841 avec Fontenoy en Puisaye ne peut plus faire de doute ; cf. E. Müller, ds. *Neues Archiv*, XXXIII. Par contre, il est inutile d'essayer d'identifier le Verdun de 843 avec Verdun-sur-Doubs. Nithard ne parle pas du traité de Verdun et ne situe pas Verdun dans les environs de Mâcon, quoiqu'en pense M. Funck-Brentano. D'ailleurs, l'une des deux fois où il cite Verdun (IV, 2), il écrit *Viridunensium civitatem*, qui ne peut convenir qu'à Verdun sur la Meuse. — P. 399 : *Les derniers Carolingiens*, de M. F. Lot, sont de 1891 et non de 1878.

M. Funck-Brentano a fait suivre chacun de ses chapitres, de bibliographies bien composées. Mais quelle surprise de n'y rencontrer ni la *Deutsche Verfassungsgeschichte* de Waitz, ni la *Deutsche Rechtsgeschichte* de Brunner !

Enfin, il est plus d'un passage où le souvenir cruel de la guerre imposée par l'Allemagne à son pays a fait perdre à l'auteur la

sérénité que l'on est droit d'attendre d'un historien. Il assure avec raison qu'il est puéril de vouloir faire de Charlemagne, un Allemand ; mais n'est-il pas aussi vain de vouloir en faire un Français (p. 349) ?

Si nous avons pris soin de fouiller les recoins du livre de M. Funck-Brentano, c'est qu'il s'agit, pensons-nous, d'un livre plein d'intérêt, bien pensé et appelé à connaître plusieurs éditions.

François L. GANSHOF.

François L. Ganshof. *Etude sur les Ministeriales en Flandre et en Lotharingie.* Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, Lamertin, 1926. Un vol. gr. in-8° de 456 pages.

La critique a été unanime pour saluer dans ce livre une des œuvres belges d'érudition des plus remarquables et des plus solidement étoffées. Elle enrichit la science nationale d'une étude fondamentale sur une classe de la société du moyen âge, qui joua, aux XI^e et XII^e siècles, un rôle de premier plan et qui aurait dû, pour cette raison, retenir depuis longtemps l'attention de nos historiens médiévistes. La science allemande avait gardé jusqu'à présent cette question dans son domaine réservé. L'œuvre dont nous allons rendre compte, sortie d'une heureuse initiative de l'Académie Royale de Belgique, ne le cède en rien aux travaux classiques d'Outre-Rhin pour l'étendue et la précision de la documentation et les dépasse incontestablement par la méthode plus scrupuleuse et plus prudente avec laquelle sont établies ses conclusions principales.

Œuvre avant tout synthétique, le mémoire de M. Ganshof partagera irrémisiblement le sort de tous ces travaux, féconds surtout par les recherches contradictoires qu'ils suscitent. Des érudits plus régionaux ou plus spécialisés pourront redresser telles ou telles conclusions secondaires ; mais ce livre restera à jamais le centre de tout ce qu'on écrira encore à l'avenir sur la ministérialité en Belgique. Il n'était pas encore tout à fait éclos qu'il avait déjà provoqué la naissance d'une seconde dissertation aussi fouillée, celle de M. Guill. des Marez, second rapporteur du travail de M. Ganshof à l'Académie, et, en dépit de la divergence des conclusions, je ne connais pas une manière plus délicate et plus éclatante de consacrer le mérite d'un écrivain que cette discussion scientifique si serrée et si courtoise. J'aurais voulu pouvoir honorer semblablement ce beau mémoire,

mais dans les parties qui me sont plus familières, je ne puis que me rallier sans aucune réserve aux thèses de l'auteur et je dois me contenter de donner aux lecteurs de cette revue, par un exposé complet et impartial, une notion aussi exacte que possible de ce monument d'érudition.

L'ouvrage est divisé en trois parties. Dans la première, M. Ganshof résume l'état actuel des connaissances sur la ministérialité en Allemagne et en France, après avoir donné quelques indications sur la ministérialité carolingienne. C'est en Allemagne que les *ministeriales* furent particulièrement répandus et influents. Aussi y sont-ils depuis longtemps l'objet d'observations très attentives. Il y a presque un siècle que la théorie classique a été fixée dans le célèbre ouvrage de von FÜRTH, *Die Ministerialen*, paru à Cologne en 1836. Cette doctrine nous montre les *ministeriales* issus des serviteurs domestiques, ou des serfs constituant la garde à cheval, ou des agents domaniaux des grands dynastes. L'importance de ces services auliques, militaires ou domaniaux les éleva insensiblement au-dessus de leur condition sociale primitive, les affranchit des prestations et corvées roturières, les fit admettre à la distribution de fiefs. Ces progrès les rapprochaient de plus en plus des nobles, avec lesquels ils finirent par se confondre, dès la fin du XIII^e siècle. Cette thèse fut acceptée sans aucune contradiction jusqu'au début de ce siècle. A ce moment surgirent, l'une après l'autre, les doctrines « hétérodoxes » de Georges Caro en 1905, de Wittich en 1906, de Ph. Heck en 1907, de F. Keutgen en 1910 et d'Oppermann en 1911. M. Ganshof fait, avec beaucoup de sagacité, la critique de ces nouveautés aventureuses et ne retient comme dignes d'attention que les recherches de Keutgen qui voit dans l'attribution des fiefs héréditaires la raison unique et suffisante de l'évolution de la ministérialité. Cette opinion n'est pas en opposition absolue avec la thèse classique et ne fait qu'accorder une importance excessive à un facteur déjà étudié par von Fürth.

En France, il semble que la ministérialité n'ait jamais existé et on n'y trouve, en effet, aucune allusion dans les travaux, de Viollet, d'Esmein ou de Guilhiermoz. MM. Ern. Mayer et H. Pirenne ont néanmoins prouvé l'existence dans ce pays de chevaliers-serfs qui durent leur ascension sociale au service militaire à cheval. Bien qu'assez répandus au XI^e siècle, ils ne parvinrent pas à constituer une classe bien formée, comme les *ministeriales* allemands, parce que la féodalité prit dans l'ancienne Gaule un développement beaucoup plus rapide, et unit beaucoup plus tôt, dans un même groupe social, nobles et chevaliers serfs.

Même dans ce point d'histoire assez spécial, limité à l'analyse de la condition juridique et sociale d'un groupe d'hommes, nos provinces belges gardent les caractères qui font à un si haut degré l'originalité de leur histoire et de leurs institutions : les deux influences françaises et allemandes les imprègnent à des doses variables. Dans la Flandre, où se retrouve la France féodale, la ministérialité n'a pour ainsi dire laissé aucune trace ; en Lotharingie, au contraire, cette classe subsiste, de plus en plus nombreuse et influente à mesure qu'on se rapproche de l'Allemagne. Telles sont les conclusions qui se dégagent de la seconde et de la troisième partie du mémoire où est abordée séparément la ministérialité en Lotharingie puis en Flandre. Chacune de ces parties est partagée en deux sections : une première, de caractère analytique, fait le relevé de tous les *ministeriales* rencontrés dans les textes diplomatiques ou les sources narratives et fait à grands traits l'histoire généalogique des principaux lignages de cette aristocratie de la non liberté. La seconde reprend les divers aspects de la condition juridique et sociale des *ministeriales* : origine, constitution en classe juridique par la permanence et l'hérédité des fonctions, nature du lien juridique, statut personnel, droits et devoirs attachés aux fonctions auliques, militaires, domaniales, capacité de posséder des fiefs et des alleux, et même, à leur tour, des *ministeriales*, privilèges fiscaux, etc. Le lien personnel qui décelait l'origine servile des *ministeriales* et maintenait encore ceux-ci, au milieu du XII^e siècle, dans une condition sociale inférieure s'affaiblit, acquiert une base réelle et devient féodal ; les offices prennent un caractère honorifique et *milites* et *ministeriales* sont confondus, au XIII^e siècle, dans un seul groupe social et juridique.

Pour parvenir à cette synthèse, l'auteur, qui s'engageait sur un terrain à peu près vierge, a cru opportun de donner à la partie analytique concernant la Lotharingie une étendue assez considérable : il fallait étudier successivement les *ministeriales* de chacune des principautés et des grands domaines sur lesquels s'est formée la Belgique, en y ajoutant le *Slicht* d'Utrecht, le comté de Hollande et la principauté épiscopale de Cambrai.

Dans le temps comme dans l'espace, ce travail réclamait, comme on le voit, des dépouillements de textes considérables qui ont porté sur toutes les sources narratives et diplomatiques du XI^e au XIV^e siècle pour la Lotharingie et jusqu'au début du XIII^e s. pour la Flandre. C'est pour le Brabant que la récolte a été la plus considérable ; pour la principauté de Liège, les documents sont presque aussi nombreux mais moins précis. Par

contre les *ministeriales* du domaine de l'abbaye de Saint-Trond nous sont révélés par un concours vraiment exceptionnel de sources diplomatiques, administratives et narratives. En général, ce sont les souscriptions de témoins en bas des chartes qui ont fourni le plus grand nombre d'identifications de *ministeriales*, c'est-à-dire de personnages non complètement libres mais jouissant d'une condition sociale élevée.

C'est contre ce recours, selon lui pratiqué trop systématiquement, que M. des Marez s'est particulièrement élevé. A son avis, la distinction faite entre les témoins de condition juridique différente n'a jamais été aussi rigoureusement observée par la chancellerie des comtes de Louvain et la place occupée dans les listes de témoins n'indique pour chaque personnage ni supériorité ni infériorité. Aussi M. Ganshof lui-même ne retient-il dans les listes de témoins que celles où le rédacteur de la charte a réparti les témoins en catégories et où un groupe de *liberi* ou *nobiles* est nettement distingué et opposé aux *ministeriales* ou membres de la *familia*.

Le procédé n'est pas sans danger et l'auteur en fournit lui-même un bel exemple. Le Limbourg et les pays d'Outre-Meuse sont, de toutes les régions de l'ancienne Lotharingie, celles qui ont laissé le moins de documents de nature à nous renseigner sur la ministérialité. Constatation assez étonnante pour des territoires aussi rapprochés, de l'Allemagne! M. Ganshof explique cette indigence par le fait que les scribes qui rédigeaient les chartes des ducs de Limbourg ne faisaient aucune distinction entre les personnes appelées comme témoins. Notre opinion sur l'évolution de la ministérialité dans les diverses principautés va-t-elle donc être subordonnée aux habitudes différentes des diverses chancelleries? Il ne faut jamais perdre de vue, quand il s'agit de rechercher l'origine des institutions du haut moyen âge, que le rassemblement des sources, si minutieux qu'il soit, ne rend que de bien raissimes vestiges et qu'il peut être fort imprudent de tirer trop vite des conclusions du silence des textes. Une méthode trop strictement analytique aboutirait à des constructions incomplètes ou factices, et il faut user largement de la comparaison et de l'analogie en observant des phénomènes sociaux identiques, évoluant sous l'empire des lois constantes qui règlent les mouvements des masses humaines.

M. Ganshof s'est trop interdit ces excursions profitables. L'élévation des *ministeriales*, c'est une des formes du rajeunissement périodique des aristocraties : le rapprochement avec les affranchis de Claude et les *domestici* des Mérovingiens méritait mieux qu'une brève mention dans une note de la conclusion.

Mais l'auteur se défend d'avoir voulu écrire un chapitre d'histoire sociale. Son but est uniquement d'élucider un point spécial de l'étude de la condition des personnes, celui d'hommes dont la situation sociale élevée ne coïncidait pas avec leur condition juridique très inférieure. Tel est le sens étroit, technique et d'emploi moderne qu'il donne, avec les Allemands, au mot *ministerialis*. Sur ce terrain, la critique de M. des Marez qui lui reproche de n'avoir aperçu dans la ministérialité que l'élément servile ne peut l'atteindre, puisque tout ce qui était d'origine libre était, par définition, rejeté hors des cadres de son travail. Mais la sélection n'était pas toujours facile à faire et il y a bien des cas douteux où les mots *ministeriales, nobiles, de familia*, etc., peuvent être compris, pour les besoins de la démonstration, ou avec leur sens large ou avec leur signification technique et plus restreinte. La véritable interprétation de ces textes ne peut être trouvée qu'après avoir retracé la biographie et la généalogie de tous les personnages cités et une telle enquête, portant sur des territoires aussi variés et s'étendant à une période de trois cents ans, n'était pas possible. Le travail de M. Ganshof n'apparaît donc en rien diminué s'il soulève, sur des détails, les réserves de M. Des Marez pour le Brabant, de M. Rousseau pour le Namur, de M. Poncelet pour les maréchaux des évêques liégeois et de M. Lyna pour le comté de Looz.

En résumé, l'étude de M. Ganshof nous apporte des pages définitives sur le statut juridique et social des *ministeriales* d'origine servile et sur l'évolution de ceux-ci dans les principautés lotharingiennes qui dépendaient de l'Empire. Elle pourrait être un jour complétée par une étude plus particulière sur les modes différents de cette évolution dans les domaines laïcs et dans les principautés ecclésiastiques. La documentation apportée par M. Ganshof laisse déjà soupçonner le caractère différent des services réclamés aux anciens serfs d'église, surtout pour ce qui concerne les devoirs militaires. Mais beaucoup appellent encore un autre supplément : celui où serait étudié l'élément libre qui dut se mêler aux *ministeriales* d'origine servile dès le jour où le prestige des offices jadis abandonnés à la domesticité garantit à leurs détenteurs honneurs et richesses. N'eût-on même retrouvé aucune trace de ce mélange, que nous n'hésiterions aucun instant à en admettre l'existence, tant il nous semble logique, inévitable et conforme à d'autres évolutions similaires, que le courant qui élevait les *ministeriales* vers la noblesse féodale se soit rencontré, vers l'époque du nivellement, avec le flux opposé sortant des couches libres. Mais ce sont des thèmes qui se trouvaient au delà du champ de recherches déjà immense

dont l'auteur avait si courageusement entrepris l'exploration complète et systématique. C'est la fidélité au plan qu'il s'était tracé d'avance qui donne à toute son œuvre cette précision, cette clarté et ce relief frappant, qualités qui placent ce mémoire parmi les meilleures réalisations de la science historique belge. Pussions-nous voir un jour nos autres institutions du moyen âge définies avec la même profondeur et la même vérité !

EM. FAIRON.

G. G. Coulton. *The medieval village.* Cambridge Univ. press, 1925.

In-8°, xxx-603 pp., 4 pl. et 12 fig. (Cambridge studies in mediaeval life and thought edited by G. G. Coulton). 25 s. net.

Il semble impossible de faire une étude d'ensemble sur le village médiéval, même si l'on ne désire s'attacher, comme M. COULTON (p. 384) qu'à *those features of medieval village life which have disappeared or to a great extent disappeared from modern society.* En effet, l'évolution de la classe paysanne ne fut pas identique dans tous les pays. La situation du travailleur rural variait de contrée à contrée parfois de domaine à domaine et même dans le domaine beaucoup de choses changeaient continuellement. En outre, les conditions économiques se sont modifiées si profondément, que la vie du paysan du haut Moyen-Age est fort différente de celle de son successeur du xv^e siècle. Enfin, les textes qui concernent spécialement le sujet sont relativement rares ; on pourrait dire que pour les domaines laïcs, ils sont rarissimes. Un travail synthétique pour toute l'Europe occidentale présentait donc de nombreuses difficultés.

Elles n'ont pas arrêté M. COULTON : avec une très grande érudition et sous une forme très agréable, celui-ci étudie le développement du domaine et de ses institutions, le pouvoir du seigneur, l'émancipation progressive du paysans, ses rapports avec le seigneur, ses révoltes ; il consacre un chapitre très attrayant à son éducation religieuse.

L'auteur est loin d'épuiser la question. Tous les textes qu'il donne se rapportent à l'Angleterre, à la France, à l'Allemagne et — moins souvent — à l'Italie. Il ne parle ni de l'Irlande, ni de l'Écosse, ni de l'Espagne, ni des pays scandinaves. Cela rétrécit singulièrement le problème. De plus, bien qu'il s'occupe souvent des domaines laïcs et qu'il compare à plusieurs reprises l'attitude des laïcs à celle des ecclésiastiques — en tant que seigneurs —, M. Coulton a basé son travail presque uniquement sur des sources d'origine ecclésiastique. Cela ne provient pas seulement de la rareté des documents d'origine laïque, mais surtout

de la conception même de l'œuvre : *Medieval Village* doit son origine à trois ou quatre chapitres d'introduction du deuxième volume de *Five centuries of religion* et n'est pas destiné à éclairer l'histoire des paysans. Le livre a été écrit parce que *to understand the monk as landlord, we must realise something of peasant life*. Cela lui donne une physionomie particulière et en fait comprendre plus intimement les importantes conclusions : le christianisme, tout en contribuant à l'abolition de l'esclavage, n'aurait rien fait pour rendre l'homme plus heureux et l'aurait laissé dans un servage aussi pénible que l'esclavage même ; le paysan, tout compte fait, n'aurait guère été plus heureux alors qu'aujourd'hui ; il n'aurait pas eu plus à se féliciter d'un seigneur ecclésiastique que d'un seigneur laïc.

Il est certain que M. COULTON présente les textes avec une critique pénétrante et beaucoup d'habileté. Pourtant, il ne faudrait pas trop généraliser. Ici comme ailleurs, on notera avant tout la plus grande diversité plus visible peut-être dans les sources du haut Moyen âge que M. COULTON semble un peu négliger.

Le plan trop lâche (voulu par l'auteur : *the reader, dit-il, will probably prefer to do a good deal of the thinking for himself*) nuit beaucoup à l'exposé. D'intéressants appendices critiques terminent cette œuvre solide, remarquable travail d'érudition.

GASTON DEPT.

H. Lamy. *Vie du bienheureux Hugues de Fosses, premier abbé de Prémontré* († 1164). Charleroi, éd. « La Terre Wallonne », 1925. In-16, 90 p.

La cause de canonisation d'Hugues de Fosses est soumise actuellement au jugement de la Congrégation des Rites et à la décision du Souverain Pontife ; prenant occasion de cette circonstance, le prélat de Tongerloos nous fait connaître, en une plaquette rédigée avec finesse, la vie débordante d'action et d'oraison du bienheureux. Pour ce faire, l'auteur n'a pas eu la facilité d'appuyer ses dires sur une *vita* scientifiquement critiquée, la vie d'Hugues n'a jamais sollicité l'imagination féconde d'un hagiographe ; il lui a fallu recueillir une série de textes épars où le nom du héros apparaît : documents d'archives (le cartulaire de Prémontré, par exemple), la *Vita* de S. Norbert qui fut composée au XII^e siècle sous l'inspiration d'Hugues. Cette absence de source hagiographique où la creuse rhétorique et les clichés fastidieux obscurcissent la personnalité du saint, nous vaut l'heureuse chance de voir, au XX^e siècle, un historien-rompu au travail de la critique historique présenter une excellen-

te biographie d'un homme extraordinaire, dont les traits caractéristiques sobrement soulignés n'apparaissent pas moins nets et vérifiés.

Né à Fosses vers 1093, Hugues passa ses premières années à se former auprès des chanoines de sa ville natale, il s'en fut ensuite seconder l'évêque de Cambrai, Burchard, dans ses travaux apostoliques ; c'est à cette circonstance qu'il dut de rencontrer Norbert de Xanten. En 1121, il se mit à l'école du converti en prenant l'habit de chanoine régulier à Prémontré, récente fondation de Norbert. Prieur de la jeune communauté, il fut rapidement appelé à la diriger en qualité d'abbé, le fondateur de l'ordre ayant été convié à occuper le siège archiepiscopal de Magdebourg. Pendant 35 ans, Hugues non seulement gouverna son monastère mais travailla à donner à l'ordre sa physionomie propre, il organisa solidement l'œuvre créée par Norbert ; il fut le législateur des Prémontrés, présidant les chapitres généraux, participant directement à la rédaction des statuts de l'ordre, de son Ordinaire. L'auteur termine sa biographie en donnant quelques indications sur le culte rendu au bienheureux, il relate les destinées de ses reliques qui sont conservées actuellement à l'abbaye norbertine de Bois Seigneur Isaac, en Belgique.

En fermant l'opuscule de Mgr Lamy on est étonné de constater combien la personnalité d'Hugues de Fosses apparaît vivante et forte, alors qu'elle n'est édifiée que sur quelques textes dispersés.

J. LAVALLEYE.

Lavalleye (Jacques). *Histoire de l'abbaye de Valduc.* Bruxelles, A. Dewit, 1926, In-8°, xi-192 pp.

L'histoire monastique de nos anciennes provinces s'est accrue depuis ces dernières années, grâce surtout aux efforts du regretté chanoine Cauchie, de Louvain, de nombreux travaux de valeur. Chacun connaît, ne fût-ce que de mémoire, les études de Warichez, de Moreau, Baix, Lefèvre, Lamy sur Lobbes, Villers, Stavelot, Averbode et Tongerlo. La caractéristique de ces maisons bénédictines, cisterciennes et norbertines est étudiée à fond et soulignée comme il importait. La monographie de M. Lavalleye, plus modeste sans doute quant à son objet, vient prendre une place honorable à côté de ses aînées. L'importance très minime de Valduc a porté son auteur à écrire son histoire depuis sa fondation jusqu'à sa suppression à la fin de l'Ancien Régime. Le tout est examiné en 192 pp. où l'on trouve l'essentiel de ce qu'il importe de connaître. Il faut louer M. Lavalleye de la

sobriété de son exposé et de ne pas avoir gonflé la voix à propos d'une maison religieuse d'importance secondaire.

Valduc (à Hamme-Mille, cant. Jodoigne) doit son origine à un acte de générosité pieuse de Henri II de Brabant avant 1232 et à cette espèce d'épidémie qui poussait les âmes vers les monastères cisterciens. Notons le rôle de l'abbé de Villers comme père des moniales de Valduc, rôle d'inspecteur au point de vue matériel et spirituel ; il faut aussi compter avec l'influence du confesseur et du chapelain dans le domaine de la spiritualité. Au XIII^e siècle, les vocations étaient si nombreuses que l'abbé de Villers décida, en 1245, de ne plus accepter au delà de 60 religieuses et novices, 10 sœurs converses, 2 prêtres, 4 frères convers et 4 sœurs familières (ces deux séries sont des laïcs).

Il ne peut s'agir d'analyser ici le travail de M. Lavalleye ; nous relèverons simplement quelques traits frappants. Pour la période médiévale notons : d'abord, l'éducation donnée, depuis le début du xv^e siècle, à quelques jeunes filles destinées *in-petto* au recrutement du couvent ; d'autre part, la réforme de Valduc, sous l'abbatiate d'Élisabeth Baeten, de Louvain (1460-1463) et de Marguerite Calabers (1463-1472) avec la collaboration de la pieuse duchesse, Isabelle de Bourgogne. C'est une époque de relative splendeur et de rayonnement spirituel de l'abbaye. La réforme disciplinaire la plus ardue à introduire et à faire adopter fut celle de la clôture obligatoire ; les nonnes et les parents des nonnes (souvent gens aisés) n'aimaient guère cette innovation et l'on finit, après bien des résistances, par accepter une clôture mitigée et des sorties motivées. Enfin, d'ailleurs, notamment de Beaupré, Herkenrode, Wauthier-Braine et de Rothem des recrues vinrent augmenter le nombre des moniales de Valduc en y amenant d'excellentes habitudes spirituelles. Quand, vers 1460, la communauté comptait à peine 13 moniales, vers 1465, par contre, il y a un personnel de 55 sœurs, converses et laïcs.

Le xvi^e et le xvii^e siècles, périodes de troubles militaires, furent pour Valduc, comme pour toute les communautés religieuses, des temps de bouleversement matériel et économique, marquant donc aussi un recul spirituel. A Valduc, la gestion financière était mauvaise, la discipline connut quelque relâchement et l'état matériel du monastère était misérable. Quand les religieuses n'en purent plus, elles prirent le chemin de l'exil ; le fait se produisit jusqu'à trois fois en deux siècles de temps.

Comme événement caractéristique du xviii^e siècle, notons l'opposition, de 1744 à 1748, très frondeuse par moments, d'une partie de la communauté contre l'autorité de madame l'abbesse

au sujet de l'emploi des langues. On se plaignit de la lecture exclusive en français au chapitre et au réfectoire ; l'abbé de Villers intervint et l'on introduisit l'usage alternatif du français et du flamand ; en fin de compte, l'abbesse de Fiocco décida qu'on pût faire alternativement la méditation en français et en flamand.

Une des marques les plus saillantes du livre de M. Lavalleye est sa riche illustration : chartes, comptes, plan-terrier, sceaux, portraits d'abbeses, armoiries, (écuries, ferme et moulin), bâtiments, etc. Pour finir, mentionnons une courte chronique de Valduc du xv^e siècle (in-8° de 15 fol.) appartenant à M. Jules Yannérus,

H. NELIS.

Suzanne Deck. *Une commune normande au moyen âge. La ville d'Eu. Son histoire, ses institutions (1151-1475).* Paris, Champion, 1924, in-8°, xxiv-315 pages (243^e fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*).

La ville d'Eu n'a joué à aucun égard un rôle bien considérable, et M^{lle} Deck s'en rend parfaitement compte. La monographie qu'elle lui a consacrée ne peut donc apporter beaucoup de neuf ni à l'histoire politique ni à l'histoire des institutions. Élaborée avec un très grand soin et une connaissance approfondie de toutes les sources locales du sujet, elle fournit la description très exacte des vicissitudes d'une petite ville normande durant les troubles provoqués par la guerre de cent ans, et assemble tous les détails que l'auteur a pu recueillir sur la juridiction, la police, les finances, l'industrie et le commerce locaux. C'est un bon travail d'histoire descriptive appliqué malheureusement à un sujet assez ingrat. Le point de vue de l'auteur est celui de l'histoire locale. Elle groupe les faits en fonction de la ville d'Eu plutôt qu'elle ne cherche à faire ressortir les faits intéressants dont cette ville lui permettrait d'enrichir ce que nous savons sur la vie urbaine du Moyen Âge.

On ne s'étonnera donc pas que, voyant les choses sous cet angle, M^{lle} Deck ait passé à côté de plusieurs questions intéressantes sans s'y arrêter. On regrettera qu'elle n'ait pas insisté davantage sur la formation de la ville. Ce qu'elle dit du *castrum* primitif et de la collégiale qu'il renfermait (p. 91), nous permet de conclure qu'il était de tous points analogue aux *castra* flamands du x^e siècle. L'agglomération qui s'est formée sous ses murailles s'explique sans doute par le fait que la Bresle cessant d'être navigable à Eu, les bateaux venant de la mer devaient

être déchargés en cet endroit. Les rapports d'Eu avec le Tréport eussent mérité aussi plus d'attention. Ils rappellent en miniature ceux de Bruges et de Damme et ce rapprochement eût permis de jeter plus de lumière sur bien des détails qui ne nous sont présentés qu'en passant. On est surpris (p. 97) de voir une question aussi importante que celle de la signification démographique du feu expédiée en deux lignes sur la foi d'une conjecture de Léopold Delisle. Plus loin (p. 212) on eût aimé savoir ce qu'il faut entendre par « l'origine domaniale des métiers ». Enfin et surtout, il fallait ne pas se borner à résumer le mémoire déjà bien ancien de Giry (*Etude sur les origines de la commune de Saint-Quentin*, 1887), à propos du problème si obscur des rapports de la commune d'Eu avec celle de Saint-Quentin. Un examen approfondi amènerait, je pense, à la conclusion qu'en se référant aux *Usus et consuetudines et scripta Sancti-Quintini*, les chartes d'Eu n'entendent nullement faire allusion à un emprunt direct au droit de la ville de Saint-Quentin.

H. PIRENNE.

G. Espinas et H. Pirenne. *Recueil de documents relatifs à l'Histoire de l'Industrie drapière en Flandre*. Bruxelles, Imbreghts. III, 1920, xii-840 p. ; IV, 1924, x-359 p. + carte. (Publications in-4° de la Commission Royale d'Histoire.)

G. Espinas. *La draperie dans la Flandre française au Moyen Age*. Paris, Picard. 1923, 2 vol. in-8° de xxiv-490 et 983 p. + carte et tableaux.

On n'attendra plus de moi que j'insiste, à propos des deux derniers volumes du *Recueil* de MM. Espinas et Pirenne, sur l'importance et la méthode de cette publication. La critique a été unanime à en faire un éloge sans réserves ; l'ouvrage se trouve sur les rayons de tous ceux qu'intéresse l'histoire économique et sociale, et nombreux sont les érudits qui ont déjà puisé à cette mine précieuse de renseignements sur l'activité industrielle du moyen âge. Tout au plus, puisque la guerre est venue retarder l'apparition de ces derniers volumes, ne sera-t-il pas inutile de rappeler ici que les auteurs furent les premiers à entreprendre, sinon à achever la publication de pareil recueil de sources.

On n'ignore pas que les documents ont été classés suivant l'ordre alphabétique des localités qu'ils concernent. Le tome I comprenait celles dont le nom commence par les lettres A à C ; le tome II par les lettres D à H. Dans chacun de ces volumes deux grandes villes, l'une flamande, l'autre wallonne, fournissent le gros de la documentation : dans le premier Bruges et Arras ;

dans le deuxième Gand et Douai. Le troisième volume qui va de la lettre L à Y est dominé tout entier par la ville d'Ypres, le centre textile le plus spécialisé et le plus durable qu'ait connu la Flandre, « le type le plus complet qui ait sans doute jamais existé d'un centre d'industrie d'exportation au moyen âge ». Sur les 314 documents que comporte le volume, 161 se rapportent directement à son activité et parmi les localités de second rang qui y figurent, bien nombreuses sont celles avec lesquelles la puissante métropole entretenait des relations de voisinage qui n'étaient pas toujours des plus cordiales ni même des plus courtoises ; citons seulement Langhemarck, Neuve-Église, Poperinghe, Roulers, Wervicq (1). Aussi, pour l'étude de la lutte entre la grande draperie urbaine et la jeune draperie dite rurale, ce troisième volume possède-t-il une importance capitale. L'introduction, mise en tête des documents yprois, tout en étant strictement maintenue dans le cadre d'un aperçu documentaire, nous offre en raccourci, mais de façon combien vivante, l'histoire de cette draperie remarquable, traitée tant au point de vue de son évolution externe que de son organisation interne. Les documents eux-mêmes ont été répartis en trois catégories. La première comprend la réglementation industrielle qui nous était conservée dans trois codifications successives ; la plus ancienne datant de 1280 est une révision des keures antérieures accordée par la magistrat à la veille de la Kokerulle ; la deuxième date de 1309 ou 1310 ; la plus récente de 1363. Le second groupe, étroitement apparenté au premier, comporte une série de 46 jugements en matière de draperie rendus par l'échevinage urbain ; on en trouvait déjà le texte dans les *Registres aux sentences des échevins d'Ypres* publiés par M. P. de Pelsmaecker. Le troisième groupe est plus hétérogène ; il comprend tous les documents qui n'ont pu trouver place dans les catégories précédentes ; contrats d'apprentissage, reconnaissances de dettes, pièces relatives au commerce, aux troubles sociaux, à la concurrence rurale, etc., documents divers éclairant d'un beau jour de nombreux aspects de l'évolution drapière que la législation industrielle laisse dans l'ombre. On aurait désiré voir figurer dans cette catégorie un dépouillement complet, au point de vue draperie, de la riche collection des comptes communaux. Ce travail, qui a été entrepris par les auteurs, avec de si beaux résultats, pour Gand et pour Lille, n'aurait pas été moins fructueux pour Ypres, comme

(1) Dans l'analyse du n° 743 au lieu de *Messines* lisez *Comines*.

le prouvent les emprunts relatifs à la législation industrielle durant la période antérieure à 1280 qui figurent dans l'introduction.

En dehors de la zone d'influence yproise, deux localités peuvent revendiquer une mention spéciale : Lille et St-Omer. La dernière semble avoir connu une période d'exceptionnelle prospérité au cours du XIII^e siècle et les documents qui la concernent forment, ainsi que le font remarquer les auteurs, « une série remarquable par la date de ses premiers éléments, la quantité et la valeur générale des pièces, et le caractère exceptionnel de plusieurs d'entr'elles ».

Dans le dernier volume, nous trouvons une autre carte de la Flandre drapière, une série de trente documents complémentaires dont les principaux sont relatifs à Bruges (1), et une excellente table onomastique renfermant tous les noms de personne et de lieux cités dans le Recueil. On ne pourra que regretter avec les auteurs qu'ils aient été forcés par l'état des crédits de la C. R. H. à renoncer au projet qu'ils avaient conçu et partiellement exécuté, de dresser en outre une table systématique. Ce répertoire aurait été un instrument de travail de tout premier ordre et aurait grandement facilité la consultation de cette masse volumineuse de documents que les recherches patientes des deux éminents auteurs ont mise à la disposition des historiens.

Nul n'est évidemment mieux outillé pour étudier un sujet que celui qui a réuni et publié la documentation qui s'y rapporte. Son long commerce avec les sources le fait pénétrer dans tous les recoins de la documentation, lui révèle petit à petit tous les aspects du problème, lui suggère des rapprochements et des interprétations, le place complètement dans l'atmosphère du sujet, en même temps qu'il le rend conscient des difficultés que son étude peut présenter. M. Espinas, travailleur infatigable, consciencieux, érudit, n'a pas reculé devant la tâche qu'il savait ardue, aride, ingrate. Avec une patience remarquable il a disséqué, jusque dans ses moindres éléments, la vaste documentation qu'il avait réunie concernant la Flandre française et a regroupé la multitude diverse des données qu'il en a extraites suivant un plan qui lui fut suggéré par la Sociologie : déjà à plusieurs reprises M. Espinas

(1) Deux actes de soumission au comte de Flandre de tondeurs et de foulons de Bruges (6-13 juin 1330) conservés parmi les chartes des comtes de Flandre, fonds Diegerick, auraient pu également être repris dans ce 4^e volume.

avait manifesté ses préférences pour le recours à la méthode sociologique dans les études relatives à l'histoire de la draperie (¹). On comprendra qu'il m'est impossible, tout en restant dans les limites d'un compte-rendu, de condenser, même de la façon la plus imparfaite et la plus sommaire, le contenu de ce gros ouvrage qui comprend à peine moins de 1500 pages. Je dois me borner à quelques considérations rapides au sujet de l'économie générale du travail, ses limites géographiques et chronologiques, sa place dans l'historiographie de l'industrie drapière.

Remarquons tout d'abord que l'auteur étend son étude à la draperie de toutes les localités figurant dans le *Recueil*, qui font partie actuellement du territoire français. Cette limite qui a été choisie à défaut de mieux, est évidemment assez arbitraire. Si le travail englobe tout l'Artois, il ignore par contre une partie importante de la Flandre et j'emploie de propos délibéré le mot ignorer, car M.E., mû par un sentiment digne d'éloges, s'est interdit, au détriment même de la clarté de son exposé, de faire la moindre incursion sur ce qu'il jugeait être du domaine d'autrui. J'ajoute que l'auteur, ayant traité antérieurement la draperie douaisienne, a en outre amputé la région textile flamande, déjà réduite à la partie française d'aujourd'hui, de son centre le plus important. Au point de vue chronologique, le terminus ad quem est celui qui avait été adopté pour le *Recueil*, c.-à-d. l'avènement de la maison de Bourgogne. Puisqu'il fallait de préférence choisir une date précise, celle-ci n'est pas trop malheureuse ; de fait cet événement de nature politique devait avoir des conséquences économiques profondes et affecter même à un certain degré le développement de la draperie flamande ; au surplus cette date coïncide assez exactement avec une nouvelle orientation dans le commerce des draps qui provoque la décadence de la plupart des grandes draperies du XIII^e siècle, développe des draperies jusque là embryonnaires et suscite même de nouveaux centres textiles. On n'aurait pu trouver le moindre inconvénient à cette limite chronologique si la méthode que devait appliquer l'auteur avait un peu moins puisé ses directives dans la Sociologie.

La tâche qu'entreprenait M. E. était, je l'ai dit tantôt, excessivement ardue. En effet, il ne s'agissait pas de faire l'histoire

(¹) Notamment dans la *Revue du Nord*, 1921, à propos du travail que M. Courtecuisse a consacré à la manufacture de draps fins Vanrobais à Abbeville.

d'un centre unique d'activité textile. Si, pour pareil travail il ne manquait pas de modèles, — les travaux de Schmoller, Doren et Posthumus pour ne citer que les principaux, sans oublier les pages que M. E. lui-même avait consacrées à Douai, — il n'en était plus de même pour le sujet qu'allait affronter l'auteur, c.-à-d. l'histoire d'une *région* textile, comportant des centres nombreux de production, d'importance inégale, aux techniques variées, travaillant pour des clients divers, et subissant une évolution qui était loin d'être partout identique. L'éparpillement industriel dans un cadre géographique assez étendu, la nature fragmentaire de la documentation qui nous est parvenue, le souci louable de l'auteur de ne pas négliger la moindre parcelle de la documentation, même ses grands travaux antérieurs sur les finances et la vie urbaine de Douai, tout nous indiquait à l'avance que M. E. allait nous donner une « étude de détails » plutôt qu'un « exposé de considérations générales ». La méthode sociologique ne devait pas décourager cette tendance à l'étude des détails : de là cette extrême abondance de renseignements qu'il a fallu ramener dans les cadres d'un plan rigoureux et, ajoutons le, bien ordonné. M. E. a fait un effort absolument remarquable pour surmonter les difficultés, nombreuses et combien grandes, qu'amenait l'application dans un domaine historique de la méthode, de la discipline et de la terminologie sociologiques. Si les sociologues ne pourront qu'être unanimes à lui savoir gré d'avoir étendu l'aire de leur zone d'influence jusqu'en plein moyen âge, je crains que les historiens ne regrettent quelque peu que, ce qui forme l'essentiel de leur science, ait dû être par là même sacrifié. Je ne parle pas bien entendu de l'exactitude des renseignements historiques. On connaît trop ici l'honnêteté scientifique — je pourrais presque dire le scrupule scientifique — de l'éminent auteur pour ne pas savoir que jamais il ne ferait violence au texte ni ne négligerait de nous donner une référence rigoureusement exacte. Son travail est établi sur sources comme bien peu d'autres peuvent revendiquer de l'être. Ce que je veux dire c'est que la méthode sociologique devait s'appliquer au détriment de l'Histoire en ce sens que, ce qui pour cette dernière est l'essentiel, l'élément *évolution*, devait fatalement être réduit à une condition accessoire ; c'est que les considérations plus spécifiquement historiques devaient être reléguées à l'arrière plan. Bref il me semble que la méthode sociologique a laissé trop peu de place à l'interprétation historique proprement dite, aux aperçus synthétiques, qu'elle a même écarté trop souvent le recours à la méthode comparative, indispensable dans les études du genre de celle qu'abordait M. E ; qu'enfin elle a arraché le sujet de son

cadre naturel et vivant. Elle a rendu impossible ce que M. Espinas, qui, on s'en doute, s'est très bien rendu compte, je ne dirai pas de l'incompatibilité des deux disciplines, mais de la difficulté de les unir d'une façon harmonieuse, appelle les « considérations d'ensemble ». En lisant cette étude volumineuse on a un peu l'impression de se trouver devant une vaste machine, au fonctionnement particulièrement compliqué, qu'on a mise au repos pour en étudier un à un jusqu'aux moindres rouages, tant dans leur constitution que dans leurs relations réciproques, ou, si on le préfère, que l'auteur s'est avancé hardiment jusqu'au cœur d'une dense forêt, et muni des instruments d'investigation les plus perfectionnés, y a noté, dans un espace nettement délimité, toutes les essences qu'il y rencontrait, ne s'épargnant aucun effort pour en déterminer minutieusement la morphologie, l'emplacement, l'état de développement, etc. et verser les résultats de son enquête laborieuse dans un rapport dont le cadre rigide lui a été fourni sous forme de questionnaire.

Sans doute cette méthode est excellente pour étudier une industrie contemporaine ou assez rapprochée de nous pour que nous puissions nous pénétrer de l'atmosphère générale dans laquelle elle se meut et se développe, pour que nous connaissions, sans qu'il nous en coûte un effort nouveau, presque de façon subconsciente, toutes les tangentes qui convergent vers elle. Mais on peut se demander s'il en est de même pour une grande industrie qui déjà elle-même forme exception dans l'économie dans laquelle elle s'est imposée ; d'une industrie distante de nous de plus de cinq siècles, pour laquelle l'ambiance générale nous est insuffisamment connue, la documentation déficitaire, remplie de lacunes, parsemée de termes techniques et autres dont le sens précis nous échappe encore. N'oublions pas au surplus que le sujet traité s'étend sur une période de trois siècles, trois siècles non d'immobilité, de statique, mais d'évolution perpétuelle, de vitalité exubérante, de transformations profondes et rapides, de vicissitudes des plus variées, sous quel aspect qu'en envisage le sujet. Or tout ce côté dynamique, vie, évolution, qui est me semble-t-il l'essentiel pour l'historien, est visiblement devenu ici l'accessoire. Je le veux bien, la conscience et la probité de l'historien ont parlé suffisamment haut pour ne pas laisser ignorer complètement cet aspect de l'étude de la draperie flamande ; mais ce qui s'y rapporte est et devait être émietté et noyé dans le plan implacable imposé par la Sociologie. Même le chapitre intitulé *Histoire* ne me paraît pas pouvoir échapper complètement à cette critique, car il ne nous donne pas cet aperçu de l'évolution externe de la draperie qui aurait pu, dans une certaine mesure, parer aux conséquences

fâcheuses de l'intrusion de la Sociologie dans l'étude d'un sujet relevant au titre principal de l'Histoire ; dans ce chapitre, l'auteur, de propos délibéré semble-t-il, n'a pas voulu s'affranchir de l'emprise de sa documentation. Ayant accepté la discipline de la Sociologie M. E. devait loyalement l'appliquer dans toute son intransigeance et jusqu'au bout. Or ce qui importe au point de vue sociologique c'est le *type* et précisément à ce point de vue, l'auteur arrive à la conclusion, exacte sans doute mais déroutante quand même, que « qui connaît une ville drapière de Flandre, les connaît toutes ou il s'en faut de peu ». N'était-ce pas là l'argument décisif qui devait faire écarter la méthode sociologique et inciter l'auteur à traiter son sujet d'un point de vue plus synthétique et plus historique ? Il n'y a vraiment qu'un chapitre où les données documentaires semblent avoir été absolument revêches à la méthode sociologique ; c'est celui consacré au commerce, ou, comme M. E. l'appelle, l'« échange de la production ». C'est d'ailleurs dans ce domaine que l'évolution et la dépendance de facteurs extra-industriels sont, sinon les plus sensibles, du moins les plus apparentes. L'exemple de la draperie flamande pouvait illustrer admirablement cette loi, qu'on est enclin à oublier trop facilement, que le commerce conditionne l'industrie (1).

Bref, après la lecture de ce travail qui constitue un essai loyal d'application de la Sociologie dans le domaine de l'histoire économique du moyen âge, j'ai l'impression que ces deux sciences loin de « concorder entièrement », se marient assez mal, que l'histoire économique n'est pas exclusivement et ne peut pas toujours être de la Sociologie économique appliquée au passé. L'Histoire est une maîtresse exigeante : elle ne dédaigne pas, même elle sollicite les services de la Sociologie, de l'Économie politique, de tant d'autres sciences ; elle est prête à son tour à leur rendre ces services, mais elle n'entend pas se laisser absorber par elles.

Si j'ai insisté — un peu longuement — sur ces questions de limites et de méthode, c'est que je jugeais indispensable de faire connaître la nature du travail avant de parler de sa valeur. Main-

(1) Je crois que c'est par erreur que M. E. parle (II p. 485) de blanqués de Comines expédiés au Portugal en 1253 : ne s'agirait-il pas de draps de Camuñas (Espagne, province de Tolède, district de Madrideojos) ? Je crains qu'il ne soit tout aussi erroné d'admettre que des draps de Merris furent, dès 1190, mis en vente aux foires de Fréjus (I p. 34 et II p. 486). En tous cas l'identification de Schaube est tout à fait gratuite et Merris ne possédait pas de draperie au XII^e siècle.

tenant que le terrain est déblayé, je suis mieux à l'aise pour exprimer toute l'admiration que j'éprouve pour l'effort absolument remarquable qu'a fourni M. Espinas. Si la méthode à laquelle il a recouru, en l'absence de prototype, peut prêter le flanc à la critique, si la terminologie et le plan qu'il lui emprunte, joints au recours trop fréquent aux termes mêmes du document, concourent à rendre la consultation et le contrôle de son travail très aisé mais la lecture parfois pénible, il n'en reste pas moins vrai que, dans les deux camps, tant dans celui des historiens que dans celui des sociologues, on est unanime à rendre hommage aux grandes qualités de ce travail. Dois-je répéter qu'il se recommande principalement par sa richesse et sa sûreté d'information, par la mise en œuvre patiente d'une volumineuse documentation dont nulle parcelle utile n'a échappé à la perspicacité de l'auteur? Non seulement toutes les données qu'offrait le *Recueil* ont trouvé à s'employer, non seulement l'auteur a recouru à toutes les sources imprimées et notamment aux nombreux ouvrages contenant des renseignements sur le commerce des draps flamands, en outre il a donné en annexe à son étude une série de cinquante-quatre documents que leur nature excluait du *Recueil*. Il est particulièrement difficile d'établir — au point de vue valeur — une distinction entre les nombreux chapitres qui forment ce travail extrêmement touffu. Tous sont bourrés de renseignements du plus haut intérêt, classés avec un soin méticuleux; tous se recommandent par l'effort tenace de l'auteur de serrer de près des textes souvent ambigus et revêches à l'interprétation, de combler les lacunes de la documentation. Quiconque a manié le *Recueil* et parcouru ces longues ordonnances de draperie, s'est immédiatement rendu compte des difficultés quasi insurmontables que présente l'étude du sujet, traité du point de vue analytique. Que d'inconnues, que de problèmes d'ordre philologique, technique, historique! M. Espinas pouvait procéder par voie d'exemple; il pouvait dégager de la documentation des idées maîtresses qu'il aurait appuyées ou illustrées par des cas concrets. Son étude aurait été plus facile à faire, et y aurait sans doute gagné en clarté. Il a préféré le dépouillement analytique et l'utilisation systématique et complète de sa masse importante de matériaux. Travail gigantesque et ardu devant lequel plus d'un aurait reculé! On ne peut que féliciter l'auteur de l'avoir entrepris et de l'avoir mené à bonne fin: son utilité est incontestable. Il me semble toutefois que la méthode appliquée dans cet ouvrage a donné les meilleurs résultats dans les chapitres relatifs à l'administration, à la justice, aux impôts: l'étude des institutions se prête en effet admirablement à cette méthode et M. Espinas a su tirer profit de ces bonnes disposi-

tions. On n'est pas moins frappé par les chapitres, étendus et fouillés, relatifs au processus technique et aux matières premières : je crois cependant qu'ici le recours aux textes de la partie belge de la Flandre aurait permis de déterminer avec plus de précision la valeur de certains termes techniques, qui, en dépit des efforts remarquables de l'auteur, restent encore obscurs (1). Je devrais encore citer les chapitres qui concernent l'organisation du travail, ceux qui exposent l'organisation corporative des travailleurs, etc. Mais je m'arrête : je devrais citer tous les chapitres car tous apportent du neuf, tous sont traités avec le même soin, tous révèlent le même souci d'épuiser la documentation. J'ajoute seulement que l'auteur sait combien un travail, pour être apprécié et goûté à sa juste valeur, exige une présentation typographique impeccable ; qu'il n'a pas négligé d'y joindre la carte indispensable ; qu'il nous donne en outre des tableaux précieux parmi lesquels je signale particulièrement celui qui comprend la liste des diverses espèces d'étoffes, avec indication de leur composition, mesures, couleur, et prix ; enfin une bonne table des matières rend le maniement de ces deux gros volumes des plus aisés. En somme un travail achevé tant dans son exécution que dans sa présentation. Si l'on peut ergoter sur sa méthode, si, de ce fait, on peut hésiter à lui reconnaître une valeur-type et à le recommander comme modèle à ceux qui seraient amenés à traiter un sujet semblable ; si peut-être quelque spécialiste de l'histoire de la draperie pouvait découvrir dans un travail de si longue haleine l'un ou l'autre point de détail sur lequel il diffère d'opinion d'avec l'auteur, nul ne mettra en doute la valeur intrinsèque et les immenses mérites de cette étude. Elle est digne des œuvres précédentes que nous devons à l'éminent auteur et figurera en belle place à côté des grands travaux consacrés à l'histoire de la draperie, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Italie. En s'imposant une discipline étrangère et implacable, M. Espinas a rendu sa tâche plus ardue : son œuvre n'en est que plus méritoire.

H. E. DE SAGHER.

Laenen (Dr Jos.) *Geschiedenis van Mechelen tot op 't einde der Middeleeuwen*. Mechelen, W. Godenne, 1926, 8°, planches, 385 p. (Uitgaven van het Vlaamsch historisch boekenfonds, 4).

(1) Les textes flamands n'ont pas toujours été compris à leur juste valeur. Ainsi p. 240 l'auteur traduit *calewe saye* par saie à poils et *ruwe saye* par saie rase. C'est l'inverse bien entendu.

La production historique de M. le Chanoine Laenen n'est pas de celles dont on peut dire qu'elles n'embrassent qu'un domaine restreint. L'histoire politique du XVIII^e d'abord, les institutions ecclésiastiques ensuite, ont été de sa part l'objet d'études remarquées. Son « Histoire de Malines » enfin, atteste l'intérêt qu'il porte à nos cités, au problème de leurs origines, à toutes les manifestations de leur activité. Le plan de l'Histoire de Malines est extrêmement vaste. Les chapitres qu'elle compte décrivent 1^o les développements de la seigneurie et les origines de la ville, 2^o l'aspect de la cité, 3^o l'histoire de ses seigneurs, 4^o les classes sociales et l'administration, 5^o le droit urbain, 6^o le système fiscal, 7^o l'activité économique, 8^o la vie intellectuelle, et enfin 9^o la vie religieuse et les institutions ecclésiastiques. C'est là plus qu'une monographie et, comme le dit M. Laenen, des desseins aussi vastes que ceux d'une pareille œuvre ne permettent pas à son auteur de beaucoup innover. Aussi bien, cette étude est surtout une mise au point, mise au point excellente d'ailleurs, et souvent enrichie d'aperçus personnels.

Une œuvre aussi variée que cette histoire urbaine empêche qu'on en résume les diverses parties. Je me bornerai donc à signaler ici quelques points de vue originaux du chanoine Laenen, et ce qui dans l'ensemble distingue Malines des autres villes. Aussi bien, les origines de la ville et le statut juridique des premiers habitants fixent notre attention. Le fondement de la ville, le quartier commerçant — selon M. Laenen — est encadré à l'O. et au N. par les domaines de l'évêque de Liège, à l'E. par ceux des Berthout, seigneurs locaux, issus de la maison de Grimberghe. Situé sur les deux rives de la Dyle, dans la paroisse de Notre-Dame, ce quartier aurait été à l'origine, le séjour d'hommes libres. Deux espèces d'arguments, en ordre principal, étayent cette opinion. D'entre toutes les paroisses qui se partagent Malines, celle de Notre-Dame est seule à n'être pas d'origine domaniale ; elle serait née, au contraire, des besoins d'un groupe indépendant. Cette opinion qui fait écho à des idées qu'affectionne notre auteur est corroborée à ses yeux par une autre constatation : la survivance jusqu'au milieu du XIII^e s. de très nombreux petits alleux aux environs de Notre-Dame. Ensemble, ces raisons incitent l'historien à conclure que les premiers bourgeois de la ville de Malines ont été recrutés dans un groupement d'hommes libres, libres fixés depuis longtemps dans la paroisse de Notre-Dame. Ce quartier, par ailleurs, ne laissa pas d'évoluer. Ses alleux primitifs furent insensiblement convertis en censives et son histoire s'est fondue dans celle du voisinage, dans celles de la cité et de la seigneurie, qui, dès 1308, relèvent sans réserve de l'évêché de Liège.

Outre les pages abondantes consacrées par l'auteur au quartier commerçant, il convient d'indiquer du point de vue politique, la rapide déchéance du patriciat urbain. Longtemps avant que Gand connût un régime stable, un siècle et demi avant Louvain, Malines a obtenu, et de manière durable, un statut très démocratique. Celui-ci, introduit en mars 1305, lui resta sans conteste jusqu'à la fin du xv^e s., époque de réaction de la maison de Bourgogne. Ce rapide avènement de la démocratie est ici, comme en Flandre, quelques années plus tôt, comme à Bruxelles au xv^e s., en relations étroites avec les menées féodales. Malines, à cette époque, était l'objet d'une vive rivalité entre l'évêque de Liège et le duc de Brabant : l'évêque Thibaut de Bar tâchait de recouvrer la ville, que son prédécesseur avait cédée au duc Jean II. En l'occurrence, les artisans exploitèrent la situation. Ils s'associèrent au prince évêque contre les patriciens que soutenait le Brabant. L'alliance ainsi conclue favorisa d'ailleurs chacun des contractants. Le commun y gagne le privilège de 1305. Quant à l'évêque lui-même, il exploita les embarras de Jean II à Malines : il recourut au pape, obtint qu'il annulât l'engagement faite au duc et redevint ainsi le seigneur de Malines. Cette narration des événements qui ont favorisé les métiers malinois, introduit le tableau des institutions politiques. Le privilège de 1305 établit à Malines deux maîtres de commune qui gouvernent avec douze échevins. Nommés annuellement par l'assemblée du peuple, ces dirigeants sont assistés par un conseil élu, conseil dont font partie les deux doyens et sept jurés du métier de la draperie avec quatre jurés de chacun des métiers. L'analyse de ce privilège, le souci de montrer dans quelle mesure il innovait, a notamment amené l'auteur à rappeler les institutions du régime antérieur, à les mettre en opposition avec celles du régime nouveau. D'où les pages consacrées à l'échevinage et aux jurés, à leurs fonctions et à leurs origines. Un aperçu rapide des réformes bourguignonnes clôt enfin ce tableau de la vie politique.

Encore que maints passages de l'Histoire de Malines, valent d'être signalés, — tel celui relatif au commerce de l'argent — je ne puis, faute de place, les résumer ici. Ainsi donc finirai-je par quelques brèves remarques. Le souci d'être intelligible à un vaste public a engagé l'auteur dans une voie périlleuse. Il a traduit in-extenso des diplômes du x^e et du xi^e siècle. Pour certains termes de traduction contestable, on aurait souhaiter trouver le texte original en note, C'est là, au demeurant, une imprudence réparabile sans peine, dans une réédition. Dans un autre domaine, une plus grande précision aussi eût dissipé peut-

être une équivoque dangereuse. Dans le tableau des classes sociales, l'auteur dénomme « bourgeoisie » le patriciat urbain, et oppose cette appellation à celle d'hommes de métier. Si du point de vue social, une pareille terminologie peut satisfaire à la rigueur, du point de vue juridique, elle est insuffisante et prête à confusion. Elle permet, en effet, de croire que les seuls patriciens sont bourgeois à Malines ; elle y incite d'autant plus, que nulle part, dans ses pages relatives au droit, l'auteur n'a distingué les citadins bourgeois de ceux qu'en d'autres villes on nomme simplement habitants, en dehors de toute distinction de caractère social. M. Laenen eût donc dû, semble-t-il, ou fixer la valeur relative que le mot « bourgeoisie » possède dans son livre, ou montrer qu'à Malines, les droits conférés par ce titre sont dévolus, seulement au patriciat urbain. J'exprimerai aussi le regret que dans cette vaste étude la bibliographie soit parfois trop sommaire. Ainsi, l'auteur qui évoque fréquemment la marque germanique et ses institutions, aurait dû se fonder sur autre chose encore que les travaux de Vanderkindere, vieilliss de ce point de vue, et déjà périmés pour beaucoup d'historiens.,

Félicien FAVRESSE.

J. Rivière. *Le problème de l'Église et de l'État au temps de Philippe le Bel. Étude de théologie positive.* Louvain, Bureaux du *Spicilegium Sacrum Lovaniense*, et Paris, H. Champion, 1926, 1 vol. In-8, XIV, 499 p. *Spicilegium sacrum Lovaniense.* Études et documents. Fascicule 8.

Il est peu de sujets plus rebattus que les relations de l'Église et de l'État au moyen âge. Il en est peu, néanmoins, sur lesquels s'affrontent des affirmations plus divergentes. Or, une des causes qui contribua le plus à susciter et à perpétuer le désaccord en ces matières fut, sans aucun doute, la négligence des sources canoniques et théologiques. Hors de ce double contexte, les actes pontificaux, exprimés d'ordinaire en phrases tranchantes, et destinés beaucoup plus à condamner qu'à exposer, devaient forcément donner lieu à des incompréhensions multiples. Aussi, quel service ne rendirent pas à l'histoire, des savants comme M. P. Fournier et M. A. Fliche qui nous apprirent à tirer parti de ces écrits. Dans cette revue même, nous déplorions, l'an dernier, l'oubli où, sur un point spécial, la querelle des investitures, on les avait laissées. « Faut de étudier les écrits des théologiens et les collections canoniques, les historiens (qui ont précédé M. Fliche) n'ont pas découvert la source première des idées et des méthodes grégoriennes ; ils ont rétréci singulièrement la

réforme ; ils n'ont pas saisi, à cause de leur cadre chronologique trop rigide, les répercussions, souvent lointaines, du mouvement grégorien sur l'histoire religieuse du moyen âge ». Voici que cette constatation se trouve une fois de plus confirmée par l'ouvrage que nous annonçons et voici qu'à la liste des savants qui, en France, en Allemagne et en Angleterre, attirèrent notre attention sur l'importance de ces sources canoniques et théologiques, s'en ajoute aujourd'hui un nouveau : celui de M. l'abbé Rivière, professeur à l'université de Strasbourg.

Il y a quelque trente ans, on faisait assez généralement remonter au conflit des papes d'Avignon avec Louis de Bavière les débuts de l'étude systématique sur les relations de l'Église et de l'État. La Somme d'Agostino Trionfo, *De potestate ecclesiastica*, et, dans un sens diamétralement opposé, le *Defensor pacis*, de Marsile de Padoue, en auraient été les premiers documents. Pareil jugement serait aujourd'hui tout à fait démodé, surtout depuis la publication de l'ouvrage de Scholz, *Die Publizistik zur Zeit Philipps des Schoenen und Bonifaz VIII*. Un lot assez considérable d'incédits s'est ajouté aux textes déjà contenus dans les anciennes collections de Dupuy et de Goldast. Tout récemment encore, M. l'abbé Arquillière nous donnait la première édition du *De Regimine christiano*, de Jacques de Viterbe. Mais il s'en faut que ces sources nouvelles aient été exploitées pour éclairer l'histoire des débuts du XIV^e siècle. Le livre allemand cité plus haut se contente de les analyser et de résoudre, à leur sujet, les divers problèmes de provenance et d'originalité. Des études plus synthétiques manquent généralement d'ouverture sur l'ensemble de la question théologique, dont cette controverse fait partie. Enfin, jamais avant M. l'abbé Rivière, les courants doctrinaux qui se dessinèrent à l'occasion du conflit entre Boniface VIII et Philippe le Bel n'avaient été rapprochés d'un mouvement parallèle qui se produisit, vers la même époque, en terre d'empire, et dans lequel l'érudit auteur nous invite à distinguer trois tendances, fort semblables à celles dont il a marqué les caractéristiques pour la France : la théologie de l'impérialisme, la défense de la suprématie pontificale et la conception moyenne, représentée par le *De monarchia* de Dante.

Après ces quelques préliminaires, il ne nous sera pas difficile de comprendre l'économie de l'ouvrage. Elle est, d'ailleurs, des plus simples et des plus régulières.

Les grands traités théologiques sur les relations de l'Église et de l'État parus à partir de l'année 1300 furent naturellement préparés par les luttes formidables des deux siècles précédents,

querelle des investitures et conflit du Sacerdoce et de l'Empire, où ne se posait pas, cependant, d'une manière directe, le problème des deux pouvoirs. Une bonne partie de ces œuvres furent occasionnées par les âpres discussions entre Boniface VIII et Philippe le Bel. Bien plus, elles se bornèrent très souvent à systématiser, à déployer logiquement, à étayer d'arguments tirés de l'Écriture sainte, de la tradition et de la raison, les avis divers exprimés depuis Grégoire VII. Entre toutes les théories, celle qui, pendant cette période, s'affirme le plus c'est la suprématie du spirituel sur le temporel. Quelle que soit son origine lointaine, quelles que soient les interprétations moins dures que l'on puisse donner à bon nombre de documents de cette époque, elle se trouve développée avec une netteté irrécusable chez des théologiens, comme Hugues de Saint-Victor († 1141), chez des canonistes, comme Henri de Suse, cardinal d'Ostie († 1271), chez des papes, comme Innocent IV († 1254). Ainsi se trouve réalisé progressivement, dans les idées et dans les faits, l'empire de l'Église sur l'ordre politique (Introduction, pp. 1-60).

Alors peut paraître le pontife si discuté que fut Boniface VIII. Remise à sa place parmi les actes de ce pape, comme le pape lui-même a été remis à sa place dans le mouvement d'idées qui le précède, la bulle *Unam sanctam* ne peut, en effet, supporter qu'un seul sens. C'est l'affirmation la plus nette de la soumission complète du temporel au spirituel, de la sujétion entière des souverains au pontife de Rome. Mais, en même temps, on ne verra en elle que la fidèle expression et parfois, la simple reproduction de la théologie commune (Ch. I, pp. 61-95).

Quelles seront, cependant, dans la lutte entre le pape et le roi, les positions des défenseurs de la cour? Plus que tout autre, le nationalisme français a déjà pris, au début du quatorzième siècle, conscience de lui-même. Aussi, clergé, noblesse et tiers-État, sauf quelques exceptions surtout dans le premier de ces ordres, n'hésitent-ils pas à soutenir le roi contre le pape. Mais on peut suivre aisément, dans le conflit, la rapide évolution de la politique religieuse, à la cour de France. « Non seulement, Philippe le Bel revendique l'autonomie de son gouvernement temporel et n'y veut admettre aucune immixtion étrangère, mais, dès le début, il entend s'affirmer comme le maître de son Église. Et quand cette prétention lui est contestée, il en arrive à prendre conscience, ou à faire état — de la mission qu'il tient de Dieu dans l'Église entière ». Ainsi que dans la querelle des Investitures et dans le conflit entre le Sacerdoce et l'Empire, deux absolutismes, deux droits divins, sont donc aux prises dans la lutte de Boniface VIII et de Philippe le Bel.

Aussi M. Rivière écrit-il avec raison : « Vainement essaierait-on de moderniser cette figure de monarque : c'est plutôt d'archaïsme qu'il faudrait parler... Si Boniface VIII incarnait en lui la tradition pontificale du moyen âge, Philippe le Bel en ressuscitait une plus ancienne : celle de l'empire byzantin ». (ch. II, pp. 95-121) .

Ainsi s'achève la première partie de l'ouvrage. Il y est question d'idées, sans doute, mais il y est aussi question de faits. Car les diverses manifestations de la pensée de Boniface VIII, par exemple, doivent être encadrées dans l'histoire de ses démêlés avec le roi de France. La seconde partie, au contraire, nous introduira dans les écrits auxquels donna lieu la mêlée théologique, pour nous faire saisir leur thèse respective. Bien qu'on y sente la fièvre ardente de la lutte, ces esprits réfléchis nous élèvent, à travers les incidents du jour, aux principes que ceux-ci révèlent ; ils nous transportent sur le domaine où ne s'échangent que des batailles d'arguments.

Voici, d'abord, un aperçu d'ensemble sur ces oeuvres elles-mêmes, le plus souvent anonymes, quand il s'agit des avocats de la thèse royale, signées ou au moins identifiées, et composées parfois par des docteurs de premier plan, quand il s'agit des défenseurs de la papauté. Même après le travail de M. Scholz, M. Rivière peut apporter ici quelques éléments nouveaux, en particulier sur les circonstances précises dans lesquelles certaines d'entre elles virent le jour. (Ch. IV, pp. 96-161).

Notre mentalité moderne ne mord plus guère aux preuves qui s'alignent majestueusement et surabondamment dans ces ouvrages, surtout, il faut bien le dire, dans ceux qui défendent la suprématie pontificale. M. Rivière les groupe suivant la division classique : Écriture-Sainte, tradition, raison. Ils s'échangent dans la controverse, lancés tour à tour et rétorqués d'après la méthode impersonnelle des écoles. Un des plus vieux, des plus usés, est celui des deux glaives. Arrêté, le Christ n'a pas dit à ses apôtres qui lui présentaient deux glaives pour le défendre : C'est trop ; mais : C'est assez ; d'où il faut nécessairement conclure que l'Église détient les deux pouvoirs. C'est un soulagement d'entendre parfois, au milieu de telles pauvretés, l'expression spontanée du bon sens. *Mystica est expositio... Mystica autem theologia non est argumentativa*, riposte le dominicain, Jean de Paris, à son adversaire qui lui a démontré par l'Écriture que la lune, créée après le soleil, le quatrième jour, doit au premier « lumineuse » tout son éclat, et que, par conséquent, les rois tiennent du pape toute leur autorité (Ch. IV, pp. 152-190).

Parmi les thèses antagonistes des théologiens pontificaux, d'abord : Gilles de Rome (Ch. V, pp. 191-222) et Jacques de Viterbe (Ch. VI, pp. 228-250) ; des légistes régaliens ensuite : Le *Dialogue entre un clerc et un chevalier*, et le traité *Rex pacificus* (Ch. VII, pp. 252-270) ; enfin, des essais de *via media* : *Questio in utramque partem, De potestate regia et papali*, de Jean de Paris, et *Glose anonyme de la Bulle Unam Sanctam* (Ch. VIII, pp. 272-308), nous devons faire un choix.

Gilles de Rome, ermite de Saint-Augustin et disciple de saint Thomas, devenu évêque de Bourges par la commune faveur de Boniface VIII et de Philippe le Bel, passait d'ordinaire pour un partisan de ce dernier, quand Charles Jourdain retrouva, en 1858, son *De ecclesiastica potestate*. Depuis la découverte de ces pages révélatrices, cet auteur s'est inscrit dans l'histoire comme un des théoriciens les plus résolus de la suprématie spirituelle et temporelle des papes.

Dans cet ouvrage, qui fut sans doute composé au début de 1302, Gilles commence par établir la prééminence spirituelle du pontife romain. Il dévoile ensuite dans le pouvoir spirituel le principe radical et le suprême contrôle de la puissance temporelle. Car Dieu a établi Jérémie « sur les nations et sur les royaumes, pour arracher et pour abattre, pour ruiner et pour détruire, pour bâtir et pour planter » (Jérémie, L, 10) ; car, en fait, l'Église a transféré l'empire d'Orient en Occident ; car, comme le dit Denys l'aréopagite, la subordination hiérarchique doit se retrouver dans toutes les œuvres de Dieu. Quelle ne sera donc pas la noblesse du pouvoir sacerdotal ? Elle est reconnue par le droit médiéval qui lui confère le sacre des rois et lui attribue la dîme des biens terrestres. Elle est inculquée par la Bible, d'après laquelle toute royauté légitime tire son instituteur du Sacerdoce. S'élevant plus haut encore, le théologien nous montre, dans la marche providentielle du monde, la matière gouvernée par l'idée, et dans l'homme même, le corps et l'esprit, distincts, comme les deux puissances doivent l'être, mais coordonnés, et de telle manière que le premier soit régi par le second. Gilles conclut de tout ce qui précède à la juridiction de l'Église et de son chef en matière politique.

Il déduit aussi de ces prémisses, d'abord que pouvoir spirituel peut posséder des biens temporels ; ensuite, par une transformation déconcertante des principes de l'ordre moral en axiomes de l'ordre juridique, qu'il étend son domaine à tous ces biens, qu'il ne les laisse aux détenteurs que par sa grâce et sous son autorité, qu'il peut en déposséder l'injuste, le pécheur, l'excommunié. Ainsi l'Église, parce qu'elle résume l'œuvre de

Dieu ici-bas, devient pour l'homme, tant dans la vie privée que dans la vie publique, le centre de tous les devoirs et la source tous les droits. Parce que Dieu est tout, parce que l'Église et le pape le représentent, le *rigor ecclesiasticae potestatis* s'étend absolument à tout. Ainsi pensait Gilles de Rome « avec la sereine hardiesse du spéculatif qui suit jusqu'au bout la portée de ses principes. »

Et cependant, il veut tenir compte des faits. Il ne veut point enlever à César ce qui est à César. Aussi, dans la troisième partie de son ouvrage, distingue-t-il, et pour la propriété et pour la souveraineté, le droit radical primaire qui appartient à l'Église, du droit corrélatif et secondaire, qui reste aux hommes et aux rois. Comme Dieu, cause première et universelle, donne aux causes secondes toute leur vertu, mais respecte l'autonomie de leur action, le pape, son vicaire, laisse à l'autorité séculière l'exercice de son pouvoir. Le spirituel ne périlcliterait-il pas si le souverain pontife s'absorbait dans les soucis du temporel ? Lui sièrait-il de condamner à mort les coupables ? Toutefois, son intervention se légitime en certains cas et dans certaines limites « aussi vagues que flottantes » ; c'est lorsque « le temporel peut être appelé spirituel », soit à raion des personnes, soit à raison des objets ; ainsi, quand il y a péché ou quand l'autorité séculière se montre négligente. Ici encore, on le voit, le theologien n'a rien du juriste. Même lorsqu'il trace les frontières de la puissance spirituelle, il reste un pur spéculatif. « Sans la pression de sa double foi en Dieu et en la dialectique, Gilles en est ainsi venu à édifier dans l'abstrait la métaphysique, on pourrait presque dire, le poème du droit pontifical le plus absolu. »

De pareils systèmes devaient provoquer un choc en retour. A un radicalisme pontifical s'oppose un radicalisme royal. Mais les thèses régaliennes restent inférieures, comme systématisation, à la doctrine rivale. Elles prendront plus tard toute leur ampleur.

Le *Dialogue entre un clerc et un chevalier* est fort connu. Il jouissait déjà au moyen âge, d'une véritable célébrité. Anonyme, il dut voir le jour au début de 1302, comme le livre de Gilles de Rome.

Le chevalier déclare sans ambages que les pontifes romains n'ont reçu aucune autorité au temporel et qu'ils se rendent simplement risibles par leur décisions en sens contraire. La royauté du Christ n'était que spirituelle et Pierre n'a jamais reçu de son maître aucun pouvoir sur les biens de ce monde. Bien plus, l'Écriture sainte ancienne permettrait même d'affirmer la subordination du Sacerdoce au pouvoir royal. Le pouvoir ecclésiastique

peut, cependant, il doit même exercer une mission tutélaire dans la société civile, en rappelant l'obéissance vis à des rois aux sujets qui l'oublieraient, et en punissant même des crimes publics, si personne n'est à même de les réprimer. Là se borne sa juridiction temporelle. L'État, au contraire, doit contrôler l'Église, par exemple dans l'usage des fondations, qu'il peut même lui reprendre, si elle les gère mal. Les immunités ecclésiastiques ne sont qu'un privilège consenti par la bienveillance des princes. On le voit, c'est « l'assujétissement de l'Église à l'État, avec le droit, pour celui-ci, d'utiliser, de contrôler, de réglementer la force morale et sociale qu'elle représente. Le réganisme, qui affleure dans la querelle des investitures, commence à préciser ses lignes, en attendant le jour prochain où l'audacieuse tentative de Marsile de Padoue lui permettra de prendre corps ».

Plutôt qu'à ces thèses radicales, la sympathie de l'auteur va aux positions moyennes. En effet, tous ceux qui avaient l'air de se ranger dans le parti royal n'entendaient pas rompre avec le dogme de la papauté, mais simplement combattre des thèses outrancières, même celles de certains théologiens et de certains papes, qui ne furent jamais la doctrine de l'Église. Mais surtout, les auteurs de cette troisième catégorie, malgré des erreurs, font œuvre constructive. « Ils se rendirent bien compte que la foi chrétienne impose d'admettre la prépondérance du pouvoir spirituel... Mais l'exercice de cette supériorité est ramené par eux à la mission spirituelle de l'Église... Ce système reprend la plus ancienne tradition ecclésiastique en y incorporant tout l'essentiel de ce que le moyen âge y avait introduit de nouveau. Par où il est le premier témoin de cette théologie moderne, qui, mise en présence des mêmes données, en a cherché la conciliation dans le même sens. »

Jean de Paris, avec Dante, dans son *Monarchia*, est le meilleur représentant de la *Via Media*. Docteur célèbre de l'ordre dominicain, il écrivit, vers la fin de l'année 1302, le *De potestate regali et papali*. Partout, il s'oppose à Gilles de Rome, et, sans le dire, il révisé discrètement chacune de ses positions.

L'État et l'Église, déclare Jean de Paris, sont tous deux nécessaires. Le pouvoir temporel vient aussi directement de Dieu que le pouvoir spirituel. Pour admettre que le premier est dépendant du second, il faudrait prouver que le Christ possédait, comme homme, la royauté temporelle de l'univers et qu'il l'a transmise à Pierre. Diverses raisons, tirées de l'Écriture, des arguments de convenance, la reconnaissance de la distinction des deux pouvoirs par les papes eux-mêmes, complètent cette démonstration.

Cependant, continue le docte dominicain, le pouvoir spirituel est, par sa nature, supérieur au pouvoir temporel. Il doit donc exercer sur lui, à savoir sur la conscience des souverains, un pouvoir directif, qui peut aller, en raison d'intérêts spirituels primordiaux, jusqu'à ordonner. En cas de faute grave du souverain, l'Église pourrait le déposer indirectement, c'est à dire engager le peuple à le faire. Ce droit de l'Église a d'ailleurs son correspondant dans un droit de l'État. Si le pape est indigne, faillit à son devoir, l'empereur peut aussi provoquer sa déposition.

M. Rivière, nous venons de le voir, développe avec beaucoup d'ampleur les théories qui virent le jour à l'occasion du conflit français. Il s'étend beaucoup moins sur celles qui furent élaborées en Allemagne et en Italie. Car, dans ces pays aussi, s'annoncent les temps modernes, et l'évolution des idées et des institutions politiques amène les souverains à prendre conscience de leur autonomie, à secouer la tutelle de l'Église. Les théologiens du droit divin impérial sont Jourdain d'Osnabrueck, qui écrit pendant le Grand interrègne, Alexandre de Roes, peu après la mort de Nicolas III (1280), enfin Engelbert, abbé d'Admont, en 1307. Tolomeo de Lucques, défend, lui, aux environs de 1300, la *plenitudo potestatis* du pape, et fait de l'Église la source et le juge de l'autorité impériale. Entre les deux séries de thèses prend place, comme nous l'avons dit, le *Monarchia* de Dante, paru en 1311. Peut-être, l'auteur eût-il pu étudier plus profondément les rapports entre le mouvement théologique français, d'une part, le mouvement allemand et italien de l'autre.

Un dernier chapitre, abandonnant les auteurs spéculatifs, s'attache aux problèmes pratiques, particulièrement aux projets de réforme énoncés par les légistes, les théologiens pontificaux et les évêques français, à l'occasion du conflit du pape et du roi. (Ch. X, pp. 340-369).

Six appendices terminent l'exposé, à savoir : *Saint Pierre Damien et les droits de la papauté* ; *Gilles de Rome et la Bulle Unam sanctam* (il n'en est pas l'auteur, mais quelques pages de son livre l'ont certainement inspirée) ; *Place de Saint Bernard dans la controverse* ; *Une création juridique des publicistes français* (l'adage : *Rex est imperator in regno suo*) ; *Le pape dans le traité Rex pacificus* ; enfin *L'Expression Vicarius Dei*, employée pour désigner l'empereur ou le roi.

Avant tout, étude de théologie positive, l'ouvrage de M. Rivière nous a montré comment, dès le premier jour où se posa le problème de l'émancipation de l'État, les représentants de la pensée chrétienne s'appliquèrent, suivent leurs tendances, à la soutenir ou à la combattre.

Une seconde conclusion se dégage de ce volume. Dans les grands conflits entre les deux puissances, les historiens nous représentent volontiers les esprits partagés en partisans du pape et partisans de l'empereur ou du roi. Mais cette classification extérieure est loin de répondre au fond des choses. Entre les régalistes et les défenseurs de la suprématie des papes au temporel, il existe bien des nuances intermédiaires d'opinion.

En dernier lieu, M. Rivière nous apprend à replacer les documents pontificaux dans des mouvements d'idées. On serait malvenu, après cette étude, à prétendre encore que la bulle *Unam sanctam* n'énonce que la thèse du pouvoir indirect. Mais, s'il n'admet nullement les systèmes outranciers des papes du moyen âge et de leurs défenseurs, M. l'abbé Rivière les apprécie avec justice, du véritable point de vue où il faut les apprécier.

Boniface VIII, d'abord, en défendant la suprématie du spirituel sur le temporel entendait se rattacher à la grande tradition du moyen âge, tandis que Philippe le Bel émettait la prétention de s'y soustraire. Ensuite, la théorie que le pape défend avec le plus grand nombre des théologiens et des canonistes d'alors, réalise merveilleusement une des tendances fondamentales du moyen âge, amoureux d'unité. Tandis que dans l'ordre spéculatif, la raison et la foi ne sont que les deux éléments d'un seul tout, comment aurait-il pu résister à la tentation d'unir aussi le plus étroitement possible, l'Église et l'État? D'ailleurs, le système féodal, en concevant une hiérarchie de souverainetés concentriques, habitait les esprits à poser au sommet de la pyramide sociale un suprême suzerain, duquel tous les autres détenaient le pouvoir. Or, dans cette société universellement chrétienne, souverainement respectueuse des droits de Dieu, ce suprême suzerain pouvait-il être autre que le pape, le vicaire du Christ?

É. DE MOREAU S.J.

Rekeningen van het Bisdom Utrecht, 1378-1573, uitgegeven door D^r K. HEERINGA. 1^e Deel: Rekeningen over het wereldlijk gezag van den Bisschop. 1^e Stuk: Rekeningen van het Nedersticht, 2^e Stuk: Rekeningen van het Oversticht. Aanhangsel: Rekeningen van de Bisdomstieden (Werken uitgegeven door het Historisch Genootschap, gevestigd te Utrecht, derde serie, n^o 50). Utrecht, Kemink, 1926, in-8^o, de 860 pp.

L'ancienne Société historique d'Utrecht a bien mérité des médiévistes pour la très large part qu'elle a toujours su donner dans ses ouvrages à la publication des textes du moyen âge.

A côté d'éditions de chroniques, elle s'est de tous temps beaucoup intéressée aux pièces comptables, source si précieuse pour la connaissance du moyen âge. Nous parlions ici même (1) de la continuation des comptes du comté de Hollande au XIV^e siècle, voici que M. Heeringa se trouve chargé par la Société de compléter la série des comptes de l'Évêché d'Utrecht. Cette série avait débutée en 1889-1891 par deux gros volumes : *De registers en rekeningen van het Bisdom Utrecht, 1325-1336*, dus aux soins de l'érudite archiviste de l'État à Utrecht, feu M^r S. Muller Fzn. Voici que son successeur M. Heeringa continue ce travail en publiant de nouveaux fragments des « rekeningen » de l'ancien centre spirituel des Pays-Bas. Les deux volumes qui viennent de paraître forment le premier tome de l'ouvrage et contiennent les comptes du domaine temporel de l'évêque ; le second tome, déjà annoncé, comprendra les comptes du domaine spirituel, ainsi que une introduction générale et des tables. Nous y reviendrons donc bientôt.

H. OBREEN.

Otto Cartellieri. *Am Hofe der Herzöge von Burgund.* Basel, Benno Schwabe, 1926. in-8°, xi-329 p. avec 25 illustrations hors texte.

L'auteur n'est pas un inconnu chez nous. Son étude substantielle sur la politique extérieure de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, parue en 1910, fut très bien accueillie.

Depuis lors, il a abandonné l'histoire politique bourguignonne pour porter ses recherches sur la civilisation de cette période. C'est le résultat de nombreuses années d'un travail assidu qu'il nous donne aujourd'hui dans ce livre. Son but est assez vaste. Il a voulu nous décrire la vie à la cour bourguignonne dans ce qu'elle a de plus extérieur, de plus brillant : les tournois, les fêtes, les mœurs, la mode ; il a voulu nous faire le portrait de la femme, du chevalier, du courtisan ; il a voulu nous donner la biographie des principaux artistes et chroniqueurs et nous montrer jusqu'à quel point les ducs de Bourgogne furent leurs mécènes. C'est à la fois de l'histoire sociale et politique, de l'histoire des arts et des idées. Présenté dans une série de chapitres détachés, ce livre doit son unité à la personnalité des ducs dont on retrouve l'empreinte à chaque pas.

Il est bien difficile de rendre compte de ce travail qui est une série de tableaux, de récits, de biographies choisis avec électis-

(1) *R. B. P. H.*, V, p. 190 suiv.

me, mais qui forment un ensemble dans lequel il est difficile de s'arrêter plus spécialement à telle partie : tout concourt à faire comprendre l'esprit d'une époque et d'un milieu.

L'histoire de la formation territoriale des états bourguignons est présentée en un court raccourci, chapitre nécessaire pour faire comprendre à un lecteur non initié l'accession rapide d'une maison au faite de la puissance et ne pas l'étonner du luxe et de la magnificence dignes d'un roi, que l'auteur décrira dans les pages suivantes.

L'auteur veut-il nous donner un trait dominant du caractère de Philippe le Hardi : son goût du faste, son ambition attisée par des rivalités de famille qui se manifestent dans l'historique et dans la description de la Chartreuse de Champmol ? mais c'est en même temps une page sur les imagiers et sur le principal d'entre eux : Claus Sluter.

Sous un tout autre jour nous est présenté Jean sans Peur, figure plus brutale, plus irascible, plus simple d'allure ; mais en montrant le rôle qu'il joua dans le meurtre de son ennemi le duc Louis d'Orléans, C. nous fait entrer dans le monde des théologiens, des avocats, de l'Université de Paris, milieu d'où sortit le panégyriste du tyrannicide, Jean Petit.

Peut-être en nous laissant sous l'impression d'un Philippe bâtisseur et d'un Jean tyrannicide — traits typiques, il faut l'avouer —, restreint-il un peu trop le champ de leur activité débordante et laisse-t-il dans l'ombre chez l'un et l'autre des qualités de diplomate, d'homme d'action. Mais C. a hâte d'arriver à Philippe le Bon et à Charles le Téméraire ; c'est à eux, à leur cour, à leurs artistes qu'il a consacré le gros de son ouvrage.

Ces deux ducs furent des dominateurs. Cette tendance à l'absolutisme devait fatalement le retenir et retenir quiconque pénètre dans cette cour, quiconque étudie les rapports du duc et de ses sujets, quiconque essaie de comprendre les raisons d'un cérémonial dont certaines règles prennent la forme du respect d'un croyant à son dieu. La même impression ne se dégage-t-elle pas lorsque l'on passe en revue cette longue liste de fonctionnaires et de serviteurs — quarante valets de chambre — que nous donne Olivier de la Marche pour son maître le duc Charles ? Ne songe-t-on pas à Louis XIV ? Et que dire de la création de la Toison d'Or ? D'autre part, les fonctions publiques que Philippe le Bon octroyait à ses bâtards, la place que ses concubines occupaient à la cour, tout cela dit bien qu'il avait une morale à *lui*, des mœurs à *lui* et qu'il se croyait d'une autre essence. N'est-ce pas là le symbole le plus caractéristique d'un absolutisme de droit divin ?

Cependant il y a entre Philippe le Bon et son fils Charles le

Téméraire des différences bien nettes que M. Cartellieri a, à différentes reprises, bien marquées ; il a également assemblé un choix de détails sur leur religion, leur charité, leurs lectures qui, croyons-nous, ajoutera à leur psychologie.

La cour, on le comprendra, est le reflet du maître. S'il porte de cheveux courts, elle les portera de même ; et il en sera ainsi pour l'habillement. Qu'on nous permette de rappeler à ce propos la satire de Martin le France qui a un intérêt... d'actualité ! Elle s'adresse aux dames :

Vous soliez robes porter
 Jusques à la jambe demye
 Ores les faictes escourter
 Sur les genouls, ne faictes mye ?
 En tant que se le vent fremye
 On peut veoir vos petits draps.
 Vierge du Puy ! Vierge Marie !
 Vous me faictes croisier les bras.

Suivent deux chapitres consacrés au chevalier et à la femme.

La chevalerie est à son déclin. Le bréviaire du chevalier n'a pas changé : sentiment de l'honneur, gloire, amour d'une femme unique. Il y a un conflit entre cet idéal, tout théorique et la réalité. Il y a encore des types parfaits et C. s'arrête longuement à la belle figure qu'est Jacques de Lalaing. Mais il a saisi l'esprit qui caractérise la plupart d'entre eux. Les batailles de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt ont montré la faillite de leur rôle militaire. Si Philippe le Bon a donné un certain regain, plutôt en surface à la chevalerie, lui-même ne sacrifia-t-il pas quelquefois à la froide raison du diplomate. Et l'on sait que Charles le Téméraire brusqua très souvent cette caste. Le luxe déployé à la cour, l'évolution politique et militaire ont forcé le chevalier à se dépouiller de certaines marques qui le caractérisaient et à se chercher des moyens d'existence. Plusieurs devinrent marchands, et ici aussi il y a un contraste frappant entre le dédain du noble pour la bourgeoisie qu'il considère être « au degré servile » (Chastelain) et la réalité. Les rapports entre la grande bourgeoisie des villes et les nobles sont souvent plus amènes qu'on ne l'a cru. Cependant, ce chapitre ne s'applique pas toujours spécifiquement à la chevalerie bourguignonne.

Certaines réserves d'ordre général s'imposent au chapitre que l'auteur consacre à la femme. Ici aussi un contraste. A côté de modèles de vertu, une Christine de Pisan, une Jeanne d'Arc, C. oppose une reine Isabeau, et une Agnès Sorel. Remarquons que ce sont à nouveau des Françaises et non des Bourguignonnes

Observons ensuite que ce sont là des types d'exception. Peut-on de cette opposition se former une idée concrète de la femme de cour bourguignonne ? Peut-on s'en faire une meilleure idée d'après la discussion qu'a provoquée la 2^e partie du « *Roman de la Rose* » et où prirent position un Jean de Gerson et un Jean de Montreuil ? Nous ne le croyons pas. De combien nous aurions préféré quelques pages consacrées à leur genre de vie, leur goût des bijoux, leur toilette. En suivant M. C., on retiendra ce que furent les « Puy d'amour »... à la cour de France. La couronne y fut donnée à l'amour durable, c'est lui qu'on chante, qu'on prône. Mais plusieurs des vainqueurs se distinguèrent dans la vie par l'adultère, le rapt de femmes... ! C'est là une nouvelle opposition.

Plus vivantes, plus pittoresques, sont les pages où il décrit avec une précision minutieuse, mais jamais lassante, les tournois et les fêtes. L'auteur voit et il réussit à faire voir. Il y était d'autant mieux préparé que dans des articles parus antérieurement, il nous avait fait connaître, le « Pas de la Dame Sauvage », le théâtre à la cour de Charles le Téméraire etc. (1). Il a surtout mis à contribution les chroniqueurs, La Marche, Chastelain, Monstrelet, etc. dont plusieurs furent les témoins et même les organisateurs de ces festivités. Devons-nous redire ici ce que furent ces « pas d'armes » qui se déroulèrent dans nos grandes villes, ce que fut cette somptueuse fête du Faisan où l'on vit se succéder banquets, tournois, « entremets », mystères ? N'est-ce pas à propos de cette profusion de divertissements les plus variés et les plus grandioses que H. Pirenne dit quelque part que cette pompe ressemble à une vaste et joyeuse kermesse.

« La Vauderie d'Arras » est un procès de sorcellerie bien intéressant, qui nous transporte dans un tout autre milieu. Faut-il établir, comme le fait l'auteur, un parallélisme entre la recrudescence des croyances dans les pratiques de sorcellerie et la diminution du sentiment religieux ? Ces croyances ne sont-elles pas, sous une autre forme, une manifestation d'un sentiment de crainte, que l'on retrouve aussi dans le sentiment religieux ? En tout cas, le schisme, la place qu'occupaient les bâtards dans la vie publique, celle qu'on réservait au théâtre laïque dans les églises, la concussion qui gangrenait jusqu'au haut clergé, sont des signes indubitables d'une décadence morale qui atteint toutes les classes. Et n'est-il pas étonnant de constater que même des théologiens de l'Université de Paris que C. nomme, croyaient à l'existence au Sabbat ?

(1) Nous en reparlerons dans une prochaine chronique. — Ajoutons également que M. C. se propose de préciser certaines questions qu'il n'a fait qu'effleurer ici.

L'auteur ne pouvait manquer d'accorder une large part dans un tel ouvrage à l'histoire des arts, à la pléade d'artistes — la plupart originaires de nos provinces — qui ont illustré le xv^e siècle et contribué puissamment à lui donner un éclat durable. Les ducs de Bourgogne furent les mécènes de beaucoup d'entre eux, mais ils leur doivent aussi une part de leur gloire. Ici non plus nous ne pouvons suivre C. dans l'énumération des miniaturistes, des peintres, des « imaygiers ». Qu'il nous suffise de dire qu'il a su choisir les principales figures avec un éclectisme averti, que leur biographie est précise à jour et ne manque pas de relief.

A la lecture de ces 250 pages, denses, variées, colorées, on sent que l'auteur n'a pas seulement vu les scènes qu'il décrit et compris la psychologie des ducs, mais qu'il a saisi, comme nous le disions plus haut, le caractère de cette période de transition. C'est une nouvelle période que l'on voit poindre dans son portrait du dominateur, dans la dissertation sur la chevalerie en décadence, dans ce tableau de la cour où le sentiment religieux et moral diminue, dans cette description du puits de Moïse, dans la place qu'occupe la mythologie dans les tapisseries et au théâtre : c'est l'absolutisme, c'est la Renaissance.

Si le spécialiste n'a pas toujours trouvé du neuf en soi, il aura cependant assez bien appris dans cette synthèse, œuvre d'un « bourgondisant » très compétent. C. a réussi à coordonner certains détails puisés à des sources diverses qui mettent mieux en relief ici une biographie, là une scène, à opposer les idées aux faits, à mettre l'accent sur certains aspects de la vie des ducs, de la cour, de la chevalerie. Mais c'est surtout aux non initiés qu'il s'adresse. Nous sommes persuadés qu'il aura excité leur curiosité, réussi à leur communiquer une partie de son enthousiasme.

Peut-être regrettera-t-on qu'il n'ait pas consacré un chapitre au haut clergé bien qu'il ait montré à plusieurs reprises le rôle de celui-ci et de l'Église (p. ex. son attitude à l'égard des tournois)? Peut-être aussi en voulant être trop complet pour certaines parties, son récit prend-il l'allure d'une nomenclature assez sèche (nous songeons à ce qu'il dit des musiciens)? Nous aurions désiré quelques pages sur le jeu qui tenait une si grande place dans la vie des princes et sur les achats, ventes et cadeaux de bijoux et bijoux par les ducs : facteur si intéressant dans leur diplomatie et leurs finances. Il est aussi regrettable qu'il n'ait pas consulté les mines inépuisables que sont les Recettes générales des ducs, qui lui auraient fourni une quantité inappréciable de détails de nature à préciser bien souvent et à donner une allure encore plus concrète et plus sûre à de nom-

breux chapitres. Il a mis à large contribution les chroniqueurs, dont il a tiré le plus grand profit possible ; mais ceux-ci ne relatent-ils pas le fait *original*, extraordinaire et ne négligent-ils pas le fait *courant* souvent plus important pour l'historien de la civilisation ?

Admirons sans réserves sa bibliographie (nous regretterons cependant de voir les notes rejetées à la fin du livre) qui est complètement à jour, la présentation typographique du volume, le choix des illustrations qui ne pouvait être plus judicieux.

Quelques brouilles : P.3. Jean sans Peur n'a pas hérité Anvers qui a passé à son frère Antoine. — P.6. Robert de Bavière n'a pas été l'allié des Bourguignons : la question du Brabant les séparerait comme nous le montrerons ailleurs. — P.9. Il n'est pas tout à fait exact de dire que le meurtre de Jean sans Peur força Philippe à se ranger du côté de l'Angleterre ; dès 1414, Bourguignons et Anglais étaient virtuellement alliés. — P. 13. C'est pendant le règne du successeur de l'empereur Sigismond, et non pendant le règne de celui-ci, que Philippe le Bon annexa le Luxembourg. — P. 82. Sur Claus Sluter, C. connaît-il l'article de HABICHT, V.C., *Claus Sluter, ein Niedersachse* (Repertorium f. Kunstwiss. 44, pp.154-158). — P. 58. Il y a un article de H. Nélis (*Bitards de Brabant et bâtards de Bourgogne*, paru dans cette revue, t. I, 1922, p. 337-324) qui complète et précise le travail de DE REIFFENBERG. — P. 224. M. JOS. LYNX (Les peintres Van Eyck et l'école de Maestricht dans *Paginae Bibliographicae*, t. I, n° 4, p. 114-116), croit que les Van Eyck étaient originaires de Maestricht, et non de Maeseyck. — P. 239. Sur le chancelier Rolin, il y a l'étude de A. PERIER (*Un chanceliers du XV^e siècle. Nicolas Rolin, 1380-1461*. Paris, 1904). — Dans le tableau généalogique final, M. C. commet une légère erreur : Elisabeth de Görlitz est morte en 1451 et non en 1424.

F. QUICKE.

W. Martin : *Histoire de la Suisse*. Essai sur la formation d'une confédération d'États. Paris, Payot (*Bibliothèque historique*), 1926, 24 fr.

À l'histoire de la Suisse Jean de Muller et Monnard ont consacré dix-huit volumes ; Dierauer, six volumes. Il s'agissait pour M. W. Martin de la résumer en un livre de 300 pages. Tâche d'autant plus malaisée que « l'histoire suisse n'est pas une histoire, mais vingt-cinq histoires au moins. A vouloir les unifier, on risque de les trahir (p. 8) ». L'auteur a pourtant réussi à at-

teindre son but en choisissant dans la masse des faits qui s'offraient à lui ceux qu'il considère comme les plus importants, les plus caractéristiques : « Un historien qui ne saurait pas choisir n'arriverait jamais au bout même d'une monographie. »

Autant que nous pouvons en juger, le choix de M. Martin a été judicieux. De plus, il ne s'est pas borné à raconter les faits essentiels, il les explique, il montre leur enchaînement, leurs causes, leurs conséquences. Comme M. H. Pirenne dans son *Histoire de Belgique*, il a bien fait voir les rapports qui unissent constamment l'évolution politique de la Suisse, terre d'entre-deux comme notre pays, et celles de la France ou de l'Allemagne. « L'histoire suisse ne peut se comprendre seule ».

Après avoir sommairement décrit l'état de la Suisse romaine, barbare et médiévale, M. W. Martin montre comment fut conclue la première alliance, point de départ, au XIII^e siècle, de la Confédération suisse ; comment au XIV^e siècle s'affermirent les libertés des cantons primitifs ; comment au XV^e la Suisse devint une grande puissance. Puis, il analyse les causes et les circonstances de la rupture de l'unité nationale au XVI^e siècle, l'époque de la Réforme ; les répercussions en Suisse de la Guerre de Trente ans ; le rétablissement de l'équilibre politique du pays. Suit une étude des plus intéressantes sur le régime du patriciat au XVIII^e siècle et les résistances qu'il rencontra.

La seconde moitié du volume expose l'histoire de la Suisse moderne, la domination française de 1792 à 1813, la constitution de la Suisse au Congrès de Vienne sous le régime de la neutralité perpétuelle, les conflits qui provoquèrent la guerre du *Sonderbund*, « notre guerre de Sécession », selon la très juste expression de l'auteur ; enfin, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la transformation des institutions fédératives. Le volume s'achève par un chapitre — bref, mais plein de faits peu connus chez nous — relatifs à la grande guerre et à l'après-guerre. Telle, par exemple, la conclusion de la convention du 29 mars 1923 entre la Confédération suisse et la principauté de Liechtenstein qui englobe ce minuscule pays (160 k. c. 13.000 habitants) dans le territoire douanier de la Suisse et remet à l'administration fédérale de Berne la gestion de ses services publics. En outre, la Société des Nations n'ayant pas admis le Liechtenstein dans son sein, la principauté a chargé la Suisse de défendre ses intérêts au dehors : « Nous voyons ressusciter sous nos yeux le régime d'alliés qui, pendant quatre siècles, a été le procédé normal d'extension de notre pays (p. 316). »

A la dernière page de cet ouvrage, qui ne déploie pas un grand appareil d'érudition, mais qui s'inspire des tra-

vaux spéciaux les plus récents (1) et qui expose avec clarté et élégance un sujet des plus compliqués, M. W. Martin constate que sa patrie, à l'heure où nous sommes, se trouve en présence de deux problèmes, l'un d'ordre politique, l'autre d'ordre économique et social.

D'une part « nos institutions ont subi l'influence des conceptions individualistes de la Révolution française... Nous avons cru que la volonté de la nation était faite de la somme des opinions individuelles.. Est-ce bien sûr?... La démocratie est à la recherche d'un moyen qui permette de peser des intérêts collectifs au lieu de compter des opinions individuelles ».

D'autre part, « l'organisation de l'industrie est en retard sur celle de l'État... La généralisation de l'instruction, l'élévation du niveau de vie des masses et l'organisation syndicale font apparaître de plus en plus la nécessité d'une certaine réforme du régime de l'industrie. La Suisse devancera-t-elle à ces deux points de vue, le reste de l'Europe? Peut-être. En tout cas, elle peut lui servir de guide à cette heure où par une redoutable contradiction, les nécessités économiques imposent une internationalisation croissante » tandis que « les nationalismes, exaspérés par la guerre, luttent désespérément contre des faits qu'ils n'ont pas encore compris... Ils seront vaincus, mais ces résistances peuvent ralentir la marche du monde. Le rôle de la Suisse, qui a en ces matières une expérience de six siècles n'est-il pas de montrer aux autres peuples la voie qui, par la collaboration internationale, conduit à la Confédération d'États et à l'État fédératif, c'est-à-dire à une Société des Nations de plus en plus parfaite? » (p. 317). »

LÉON LECLÈRE.

Briod (Alice). *L'Assistance des pauvres dans le Pays de Vaud du commencement du moyen âge à la fin du xvi^e siècle*, Lausanne, Éditions Spes, 1926, 1 vol. in-8°, 162 pages, 5 fr. suisses.

La matière traitée par M^{lle} Briod dans la première partie de ce volume : l'assistance dans le Pays de Vaud au moyen âge, était ingrate. Il sera toujours difficile, en effet, vu la rareté des sour-

(1) Voir à la *Bibliographie* des pages 318 et 319 une liste des ouvrages utilisés par M. Martin depuis l'*Histoire de la Confédération suisse* de Jean de Muller et Monnard jusqu'aux dernières études sur les origines de la Confédération (1923-1924) et au remarquable volume de M. C.-G. Picavet : *La Suisse* (Bibliothèque de philosophie scientifique, 1920).

ces, d'écrire l'histoire de l'assistance à cette époque dans les régions rurales ou semi-rurales. Or, c'est parmi celles-ci qu'il faut classer à ce moment le Pays de Vaud : les villes, M^{lle} Briod nous le dit, n'y étaient sous bien des rapports que de « gros villages » et différaient fort, par exemple, des centres actifs et populeux de commerce et d'industrie de nos régions.

Après avoir rappelé les principes chrétiens qui sont à la base de l'assistance au moyen âge et analysé les diverses causes de la misère dans le pays vaudois à cette époque, l'auteur a minutieusement rassemblé tous les détails qu'elle a pu trouver sur les hôpitaux, les confréries charitables et les assistés. Ne disposant que de documents peu nombreux, peu variés (la plupart sont des comptes) et en partie encore non classés, elle est parvenue à composer, des indications fragmentaires qu'elle a recueillies, un tableau assez complet, et c'est un résultat que l'on ne saurait trop apprécier. Indépendamment de l'intérêt qu'elles offrent pour l'histoire locale, ces pages retiendront l'attention du lecteur étranger par les matériaux qu'elles fournissent à l'histoire comparée des institutions. Le mode de fondation des hôpitaux, leur organisation, les rapports entre l'autorité civile et l'autorité religieuse dans leur administration, les règles déterminant le droit à l'assistance, le caractère et le rôle des confréries charitables : voici, pour l'exemple, quelques points sur lesquels on pourra constater identité ou divergence avec les autres pays de l'Europe occidentale. M^{lle} Briod a fait parfois elle-même le rapprochement avec la France, et cela lui a permis d'expliquer certaines particularités, telles que l'absence de communautés religieuses dans les hôpitaux du Pays de Vaud (p. 37). On regrettera qu'elle ne l'ait pas fait, à l'occasion, avec l'Allemagne : c'est ainsi qu'elle se demande si les confréries du Saint-Esprit, telles qu'on les trouve en Suisse, y sont autochtones ; elle écarte avec raison, à la suite de M. Maxime Raymond, l'hypothèse qu'elles se rattacheraient à l'ordre du saint-Esprit créée en France en 1160, mais ne paraît pas se douter que des confréries du même nom, qui ne se rattachent pas non plus à cet ordre, ont également existé dans nos régions et en Allemagne (1). Il y avait là, nous semble-t-il, un intéressant élément de comparaison que M^{lle} Briod a laissé échapper.

Des lacunes plus graves dans l'information bibliographique se

(1) Cf. F. F. SCHAEFER, *Das Hospital zum heiligen Geist auf dem Domhofe zu Köln*, Kreuznach, 1910 (Dissertation de l'Université de Munster), et A. WAUTERS, *Les Libertés communales*, p. 768, Bruxelles, 1878.

trouvent dans la seconde partie de l'ouvrage, qui traite de l'assistance dans le Pays de Vaud au xvi^e siècle. Ici l'ensemble de la « littérature » sur l'histoire générale de l'assistance à cette époque semble inconnue à l'auteur, à l'exception de la thèse, bien vieillie, de Rigggenbach (1883) et de la première édition de la *Geschichte der kirchlichen Armenpflege* (seconde édition avec des modifications importantes pour le xvi^e siècle, Fribourg, 1884). C'est ainsi que M^{lle} Briod se donne, par exemple, le plaisir de réfuter l'opinion de Rigggenbach sur le rôle de la Réforme dans l'histoire de l'assistance (p. 112). Or, cette question a fait l'objet d'importants articles d'Ehrle (1), de Feuchtwanger (2), de Winkelmann (3). Leur lecture aurait certainement aussi incité M^{lle} Briod à examiner d'un peu plus près les origines du règlement bernois de 1528 sur l'assistance, règlement qui influença les mesures prises à Lausanne (p. 139). Elle nous dit bien, il est vrai (p. 158), qu'à Berne les réformateurs s'inspiraient des idées de Zwingli et voulaient, à la différence des calvinistes, faire prédominer l'État sur l'Église, à laquelle l'assistance était rattachée ; mais elle ne va pas au-delà de ces indications générales. Peut-être cependant une confrontation minutieuse des statuts bernois et lausannois sur l'assistance, tant entre eux qu'avec ceux des grandes villes de l'Allemagne du Sud, qui inaugurèrent les grandes réformes de l'assistance au xvi^e siècle, Nuremberg et Strasbourg, par exemple, peut-être cette comparaison eût-elle amené des résultats instructifs.

Cette seconde partie de l'ouvrage de M^{lle} Briod eût donc pu être traitée avec plus d'ampleur. On y trouvera néanmoins une bonne analyse des mesures prises au xvi^e siècle, dans la région étudiée par l'auteur, pour faire disparaître la mendicité et organiser une assistance communale, ou plutôt paroissiale.

L'ouvrage dans son ensemble constitue donc un fort intéressant chapitre d'histoire sociale. Il faut ajouter aux mérites

(1) *Beiträge zur Geschichte und Reform der Armenpflege*, Fribourg, 1881 (*Stimmen aus Maria Laach*, V. Ergänzungsband, 17. Ergänzungsheft).

(2) *Geschichte der Sozialen Politik und des Armenwesens im Zeitalter der Reformation*, Jahrbuch für Gesetzgebung, t. XXII, (1908), pp. 167-204, et t. XXXIII (1909), pp. 191-228.

(3) *Ueber die ältesten Armenordnungen der Reformationszeit*, Historische Vierteljahrschrift, t. XVII (1914-15), pp. 187-228 et 361-400.

de l'auteur celui de l'avoir écrit avec beaucoup de clarté et de simplicité (1).

P. BONENFANT.

Carlos Pereyra. *L'oeuvre de l'Espagne en Amérique.* Paris. Société d'édition « *Les Belles Lettres* ». 1925. In-8°, 268 pages.

M. Carlos Pereyra n'a pas attendu l'achèvement de sa magistrale *Historia de America española*, qui doit comprendre huit volumes, pour soumettre au grand public un aperçu de ses recherches et des convictions qu'il y a puisées. Frappé de voir combien l'on continue à juger, à l'étranger, d'une manière simpliste et généralement peu bienveillante l'œuvre des Espagnols dans le Nouveau Monde, il s'est proposé de vérifier quelques unes des opinions courantes et de les rectifier au besoin.

Dans ce travail de revision, l'écrivain mexicain a dirigé de préférence son attention vers l'action économique et civilisatrice de la colonisation hispanique ; aussi bien sont-ce là les domaines où il relève, sous la plume d'historiens même notoires, le plus d'appréciations injustes ou du moins exagérées.

Parmi ces critiques, nul n'ignore celles qui visent le régime d'exploration rapace auquel, des siècles durant, aurait été soumise l'Amérique espagnole : travail épuisant des mines, *repartimientos* ou *encomiendas*, destruction des populations indigènes, traite négrière, etc. — tous procédés inspirés par le mirage exclusif de l'or et qui n'auraient valu à la métropole, comme à son Ultramar, que ruines et mécomptes. Déjà Alexandre de Humboldt, après avoir vu et observé les choses sur place, en avait mis le récit au point. Rappelons à nos lecteurs que dans cette revue (avril-juin 1924), M. Desdèvises du Désert, spécialiste averti, exposait sous des couleurs qui n'avaient rien de sombre, l'état économique et social de l'empire hispano-américain à la fin du XVIII^e siècle.

M. Pereyra s'élève à son tour contre le grossissement de conceptions que les écrits de Las Casas et les Décades de Pierre Martyr contribuèrent à accréditer. Loin d'être absorbés par l'*auri rabida sitis*, un grand nombre de colons se consacrèrent à l'élevage et à l'agriculture. Dans les Antilles mêmes, dès le début de l'occupation, l'élevage avait pris un si rapide développement

(1) Page 30, nous relevons une traduction singulière d'un canon du concile de Tours de 567 : *civitas* est rendu par « commune » et les *vicani presbyteri* (prêtres des *vici*) deviennent « les prêtres de la localité » !

que sans l'apport des troupeaux, « surtout sans les chevaux, les porcs, les chèvres, les brebis et les poules, on n'aurait pas fait un seul pas dans l'intérieur du continent... La conquête du Mexique, celle du Pérou, celle de la Nouvelle-Grenade furent l'œuvre des éleveurs des Antilles qui ravitaillaient les expéditions. » (pp. 74-77). Par la suite, les animaux utiles se propagèrent avec plus de rapidité que les besoins.

L'activité agricole ne fut pas non plus délaissée : les Espagnols acclimatèrent le blé, la vigne, l'olivier, la canne à sucre ; ils introduisirent au Mexique le sériciculture, sans grand succès il est vrai. Peut-on soutenir que les richesses de la terre furent systématiquement sacrifiées alors que l'exportation des produits agricoles atteignait à peu près en valeur, à la veille de l'Indépendance, celle des produits miniers (30 millions et 38 millions de pesos) ?

C'est surtout en ce qui concerne le régime du travail et l'extermination des races primitives que M. Pereyra s'attache à réformer ou du moins à atténuer certaines idées toutes faites. Sans doute les Indiens disparurent des Antilles. Mais, selon lui, cette disparition était fatale. « Nus, sobres, pacifiques, écrit-il, les indigènes vivaient sous la protection maternelle d'une terre abondante et d'un climat délicieux. Ils étaient si sensibles au changement qu'il suffisait de les transporter dans un endroit exposé au vent de la terre ou sur un point élevé de la cordillère insulaire pour que se rompît l'équilibre précaire de la vie organique. L'existence de ces indigènes des Antilles était donc ce que l'on pourrait appeler un miracle, dû au concours de causes diverses, qui avaient fait d'eux une des espèces humaines les moins résistantes et les moins susceptibles d'adaptation... Alors même que les premiers colons auraient essayé d'éviter la disparition du travailleur indigène, celle-ci se serait produite, car tout peuple qui vit librement, sans nécessités, sauf le besoin rudimentaire d'une nourriture que lui procurent des racines panifiables et une céréale facile à cultiver, un peuple qui ne se vêt point ni ne se chauffe, est incapable de devenir tout à coup le soutien d'un autre peuple dont les besoins sont infiniment supérieurs » (p. 239).

Au surplus on se tromperait en généralisant ce phénomène, en l'étendant à toutes les possessions continentales. Humboldt dont M. P. invoque souvent l'autorité, remarquait déjà, lors de son voyage, que la population indienne progressait et que la Nouvelle-Espagne était plus peuplée qu'avant l'arrivée des Européens. Sur 16 millions d'indigènes, les mines au XVIII^e siècle n'auraient occupé que 50.000 individus. Quant aux noirs — évalués à 300.000 — il n'y en aurait eu que 5.000 employés à l'extraction

des métaux précieux ou, plus exactement « aux laveries d'or des côtes de la zone torride. » Jamais on ne leur imposa un travail forcé et meurtrier... Il ne convient pas non plus d'exagérer l'importance du rendement des mines, de la production aurifère tout au moins. L'afflux de l'or n'eut lieu que dans les premiers temps ; il fut rapidement arrêté ; il ne dépassait pas en 1547, assure M. P., 200.000 marcs d'or, dont la métropole reçut sans doute la moitié. L'exploitation ne devint en réalité active qu'avec la découverte des gisements argentifères du Potosi. Dès lors le flot d'argent ne cessa de couler à travers l'Océan. L'Espagne en fut inondée ; dans quelle proportion ? Notre auteur ne le dit pas, mais « les conséquences se firent sentir dans l'Ancien Monde au point de provoquer une révolution industrielle dans l'Europe septentrionale et une formidable catastrophe dans l'économie ibérique. »

L'œuvre civilisatrice des Espagnols en Amérique est-elle appréciée comme elle le mérite ? M. P. ne le pense pas et il consacre plusieurs chapitres à mettre en relief la part qui leur revient dans le domaine intellectuel et moral : services rendus par les ordres religieux (Jésuites, Dominicains, Franciscains) qui créèrent par delà les mers une « société nouvelle », rôle des collèges et des universités, avancement des sciences (botanique, cartographie, linguistique) perfectionnement de la technique minière, développement de l'imprimerie, etc. — contributions qui, mises en parallèle avec celles de la colonisation anglaise dans l'Amérique septentrionale, supportent sans désavantage la comparaison...

Cette comparaison, cette opposition se présentent sans cesse à l'esprit de l'écrivain qui, croyant mieux convaincre ses lecteurs, les fait juges dans des « notes de polémique » entre les méthodes coloniales anglo-saxonnes et les méthodes espagnoles. Il dépeint les défauts des premières sans ménagement. Nous nous demandons s'il ne dépasse parfois pas la mesure : un ton moins agressif ne rallierait-il pas autant d'adhérents à la thèse que l'auteur défend avec une sincérité évidente ? Sans les céler entièrement, M. P. a préféré jeter un voile sur les vices fondamentaux du commerce colonial, sur l'organisation de la *Casa de Contratacion*, le régime des flottes et des galions, le système de « l'exclusif », les Asientos et leurs abus. Sans doute trouverons nous, sur tous ces points, d'amples renseignements inédits, dans le grand ouvrage, d'allure plus scientifique, qu'achève le distingué historien. L'*Œuvre de l'Espagne en Amérique* n'en est qu'une esquisse, très vivante, agréable à lire et dont il faut remercier MM. Baelen et Ricard d'avoir donné une traduction élégante, complétée par une précieuse annotation.

MICHEL HUISMAN.

Jules Le Coultre. *Maturin Cordier et les origines de la pédagogie protestante dans les pays de langue française (1530-1564).* Neuchatel, 1926. Un vol. gr. in-8°, de xv-536 pp., illustré. (Mémoires de l'Université de Neuchatel, T. V.)

Comme son titre l'indique, cet ouvrage est plus qu'une simple monographie ; il nous fait assister à la genèse et à l'organisation écoles protestantes dans la Suisse française et en France. Les programmes et les méthodes pédagogiques, au début du xvi^e siècle, étaient restés à peu près tels qu'au moyen-âge. La latin qu'on y enseignait comme une langue vivante, dans un dessein strictement utilitaire, était devenu à la longue un idiome barbare, auquel est resté accolé l'épithète de macaronique ; à coup sur, Cicéron ne l'eût pas reconnu, ni même compris. Ce n'est pas que, dès la fin du xv^e siècle, des efforts sérieux n'eussent été accomplis pour relever le niveau des études. Les Frères de la vie commune avaient, à cet égard, réalisé de réels progrès. La restauration de la culture classique avait été puissamment encouragée en Allemagne par Nicolas de Cues. Alexandre Hegius, Wimpheling, Rodolphe Agricola étaient à la fois des pédagogues pleins de zèle et d'excellents humanistes. Toutefois, le grand mouvement de la Renaissance qui s'était manifesté en Italie au xv^e siècle, ne devait déborder les Alpes qu'au début du xvi^e. Le plus illustre représentant de l'humanisme à cette époque fut sans conteste Erasme. Mais, tandis que de nombreux néo-humanistes, dans leur enthousiasme pour l'antiquité, ne se contentaient pas d'en faire reflourir le langage dans toute sa pureté, mais rêvaient d'en faire revivre la civilisation et les mœurs, Erasme, attaché à la tradition, ne séparait pas la question littéraire de la question religieuse. L'étude et l'imitation des écrivains de l'antiquité les plus parfaits par leur style, devaient, dans sa pensée, servir à former de parfaits chrétiens.

C'est cet esprit de fidélité à la tradition, allié à l'amour le plus éclairé des belles lettres, qui inspirait l'élite des professeurs de Louvain. Martin Dorpius, le commentateur de Plaute, Adrien Barlandus, l'éditeur des lettres de Pline, l'helléniste Ceratinus, Nicolas Cleynaerts, auteur d'une grammaire grecque justement célèbre, hommes aussi pieux que savants, considéraient l'étude des écrivains de l'antiquité comme une préparation à l'éducation chrétienne.

La tendance religieuse est tout aussi marquée dans les écoles protestantes. Beaucoup d'entre elles étaient destinées à former non seulement des chrétiens, mais des ministres. Parmi leurs organisateurs en France et en Suisse française, se placent au

premier rang Calvin et Robert Estienne, avec qui Cordier entretint d'étroites relations. Maturin Cordier, dont l'existence peu connue jusqu'ici a été pleinement mise en lumière par M. Le Coultre, naquit en Normandie, en 1479, ou en 1480. Pendant le premier quart du xvi^e siècle, il fut successivement attaché, à Paris, aux collèges de Reims, de S^{te} Barbe, de Lisieux, de La Marche et de Navarre. C'est dans ce dernier qu'il compta parmi ses élèves Jean Calvin, dont l'amitié lui resta fidèle jusqu'à sa mort. Robert Estienne fut, selon son expression, son premier maître pour la connaissance de l'Évangile ; mais ce n'est que vers 1535, semble-t-il, qu'il adhéra sans réserve à la nouvelle confession, après avoir lu les *Institutions Chrétiennes* de Calvin. Nourri de la lecture de Cicéron, possédant à fond l'art si difficile d'enseigner, il était fort apprécié comme éducateur et toutes les écoles qui avaient besoin d'un bon professeur de latin, cherchaient à l'attirer. C'est ainsi qu'on le voit successivement régent à Nevers, au collège de Guyenne à Bordeaux, à Genève, à Neuchâtel, à Lausanne et, de rechef à Genève, où il finit ses jours, âgé de 84 ans.

Cordier était profondément dévoué à la jeunesse et il refusa plusieurs fois de donner des cours dans des classes élevées, pour lesquelles son talent le désignait, afin de se vouer tout entier aux débutants. Pendant sa longue et féconde carrière, il publia un grand nombre d'ouvrages pédagogiques, qui connurent un succès durable, et quelques ouvrages édifiants. M. Le Coultre en donne une analyse étendue, ainsi qu'une bibliographie très soignée.

Les pages consacrées par M. Le Coultre à l'histoire et à l'organisation des collèges dans lesquels Maturin Cordier professa, comptent parmi les plus attachantes et les plus instructives de son livre. Elles sont d'un intérêt général, car, la question religieuse mise à part, toutes les écoles de ce temps, qu'elles fussent catholiques ou protestantes, se ressemblaient fort. L'enseignement s'y donnait exclusivement en latin. La vie des élèves y était fort dure. Levés tôt, assez grossièrement nourris, à peine chauffés en hiver, les écoliers passaient toute leur journée, presque sans un instant de répit, à recevoir des leçons, à argumenter sur la matière du cours, à répéter les choses apprises. Les punitions corporelles sévissaient cruellement. Les professeurs ne vivaient pas de leur côté sur un lit de roses, car leur discipline était aussi étroite que celle de leurs élèves et ils étaient maigrement payés. Sur la vie scolaire et sur les livres scolaires de cette époque, M. Le Coultre, qui est admirablement documenté, a rassemblé des faits et donné des aperçus qui font de son ouvrage une mine de renseignements précieux.

M. Le Coultre est mort, hélas ! à l'instant où son ouvrage, fruit de vingt années de labeur, allait sortir de presse. Sa disparition est une perte pour la science. Ainsi cet écrivain si consciencieux et si bien informé n'aura pu être témoin du succès que son beau travail est appelé à recueillir.

Joseph NÈVE.

Bernard Rackham. *Early Netherlands majolica*, in-4°, 133 pp., 55 pl. Londres, Geoffrey Bles, 1926. 3 £ 3 sh.

J'analyserai ailleurs le livre remarquable que Bernard Rackham, conservateur du département de la céramique au Victoria and Albert Museum, vient d'écrire sur les anciennes faïences des Pays-Bas : il y résume et complète les découvertes faites récemment sur un art qui fut glorieux, une industrie qui fut prospère dans nos provinces au xvi^e siècle, et c'est un chapitre nouveau ajouté à notre archéologie nationale. Ici, je voudrais attirer l'attention sur ce que le livre contient d'intéressant au point de vue de l'histoire économique de notre pays.

On savait depuis longtemps que des manufactures de faïences à la façon d'Italie s'étaient fondées à Anvers au xvi^e siècle. Un nom de faïencier était cité, celui de Guido di Savino, établi dans la grande cité avant 1546. On connaissait quelques œuvres qui pouvaient être de lui. C'est alors (1922), que je me trouvai à même de retracer, d'après des documents conservés aux archives d'Anvers, la vraie carrière de Guido. Ce potier de Castel-Durante, dont le nom changea dans sa nouvelle patrie — il s'appela Guido Andries — était venu se fixer à Anvers non vers le milieu du siècle, mais dès avant 1512, fondant une industrie nouvelle, qui se développa rapidement. Il se maria, laissa des fils qui furent ses successeurs, il eut des émules. Bref, les produits d'Anvers ne tardèrent pas à remplacer ceux qu'on faisait venir d'Italie et se répandirent dans les pays du Nord. Je pus identifier dès lors, puissamment aidé par les avis de Rackham, toute une série d'objets de provenance incertaine et constituer ainsi un premier groupe de pièces anversoises datant des premières années du xvi^e siècle aux premières années du xvii^e.

Rackham aujourd'hui va plus loin. Il montre par l'étude de certaines miniatures, comportant des poteries comme accessoires que des vases de faïence au décor italien étaient fabriqués dans les Pays-Bas du Sud dès la fin du xv^e siècle. Grâce à une heureuse découverte, celle d'un pavement au château de *la Vyne* dans le Hampshire, il augmente et précise nos connaissances sur le rôle et l'activité de Guido Andries. C'est ce dernier, en effet, qui, vers

1520, fournit les carreaux de ce pavement à William Sandys, créé un peu plus tard baron Sandys de la Vyne par Henri VIII. Ils furent expédiés par Boulogne. Il en reste environ quatre cents dont la comparaison avec les carreaux d'Herckenrode, au Musée du Cinquantenaire, ne laisse aucun doute sur la manufacture d'où sortaient les deux commandes. Le pavement d'Herckenrode semble dater de 1525 environ.

Non seulement des carreaux, mais des vases, des plats d'usage et d'apparat furent exécutés à Anvers. La plus belle de ces pièces est le grand vase récemment acquis par le Musée du Cinquantenaire que Jean Boghaert — ainsi ai-je traduit le monogramme qu'on y voit — façonna et décora en 1562. A cette date les manufactures d'Anvers connurent leur apogée de prospérité. Puis vinrent les troubles, les persécutions, et ce fut un exode presque général. Il faut lire dans le livre de M. Rackham comment les potiers anversoises (*geleyerpotbakkers*) allèrent s'établir à Middelbourg, à Haarlem, à Londres, à Hambourg, portant partout leur expérience à l'étranger, faisant rayonner partout le renom de leur patrie, mais lui préparant des concurrences redoutables. L'éclatante fortune des céramiques hollandaises, notamment, a son origine dans la production anversoise du XVI^e siècle. Sans elle, on ne comprendrait pas — et M. Rackham le note très bien — ce que furent les faïences de l'Allemagne du Nord au XVII^e siècle et certaines poteries d'Angleterre.

Or, dans le même temps, l'industrie de la majolique avait succombé à Anvers : conséquence des troubles, de la guerre, de l'émigration, d'une concurrence victorieuse. J'ai montré que les dernières faïences anversoises datent des alentours de 1625.

Il n'est pas excessif de dire que l'ouvrage de Bernard Rackham, qui connaît à merveille tout ce qui a été publié sur le sujet, pour qui nulle collection publique ou privée n'a de secret, constitue un livre définitif. De nouvelles trouvailles pourront rendre encore plus complète la liste des monuments qui s'y trouvent mentionnés, mais on n'en modifiera plus désormais les conclusions. Cinquante-cinq planches de toute beauté, dont huit en couleurs, illustrent le texte, imprimé lui-même avec le plus grand soin.

Marcel LAURENT.

Correspondance française de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II, éditée d'après les copies faites par M. R. C. Bakhuizen van den Brink par J.S.Theissen. tome I. (1565-1567) (publication de l'Historisch Genootschap établi à

Utrecht, 3^e série, n^o 47), Utrecht, Kemink, 1925. In-8^o, xiv-488 pages.

La présente publication fait suite aux trois volumes édités par Gachard de 1863 à 1881 comprenant la correspondance de Marguerite de Parme avec Philippe II, jusqu'au 3 février 1565. On y trouve les lettres échangées entre Marguerite et Philippe depuis le 16 février 1565 jusqu'au 29 décembre 1657. Elles ont été copiées aux archives de Bruxelles et de Vienne par Bakhuizen van den Brink, qui les avait d'ailleurs communiquées à Gachard. Quelques-unes de ces lettres avaient déjà été publiées, en 1847, par de Reiffenberg ; c'est pourquoi l'éditeur n'a pas cru nécessaire de les reproduire et renvoie le lecteur à la publication de de Reiffenberg (sauf — chose singulière — pour les deux premières lettres, mentionnées simplement par une analyse, mais sans indication de référence).

Les analyses placées à la fin du volume sont parfois défectueuses ; elles reproduisent trop servilement les termes mêmes des textes qu'elles résument, alors que ces termes ont changé de sens dans la langue actuelle. P. 488, il faut lire *génévois*, au lieu de *génévois* ; p. 444 *négociant* au lieu de *sont communicants* ; *négociations* au lieu de *communications* ; p. 452, *pasquinades* au lieu de *pasquins* ; p. 456, *examen* au lieu de *examination* ; p. 467, *préparatifs* au lieu de *préparatives* ; p. 470, *Termonde* au lieu de *Tenremonde* ; p. 442, *d'Oignies* au lieu de *Doygnies*, *Wied* au lieu de *Wedde* ; p. 474, *loterie* au lieu de *lotterie* ; etc...

Dans les *corrigenda* (pp. xiii-xiv), il faut corriger p. 317, ligne 21, en p. 317, ligne 22 ; et p. 329, ligne 12 d'en haut, en p. 329 ligne 12 d'en bas ⁽¹⁾.

L'éditeur a eu soin d'identifier la plupart des noms de lieux et de personnes. Il fournira sans doute dans un prochain volume l'index indispensable à cette collection de lettres, qui constituent

(1) La transcription n'est pas toujours correcte : Les accents sont souvent mis à tort et à travers : on voit par exemple *désia* au lieu de *desja* (p. 2, 13, etc. ; *alberoté* au lieu de *alberote* (p. 339). Par contre, on trouve *suspecte* au lieu de *suspecté* (p. 57), *employer* au lieu de *employés*... — Les liaisons ne sont pas toujours établies : il faudrait lire *partant* au lieu de *par tant* (p. 165) ; *Vandenesse* au lieu de *Van de Nesse* (p. 23) ou *Van den Esse* (p. 14). — L'*u* est parfois transcrit par *n*. P. 432, il faut lire *coutre*, au lieu de *contre* ; p. 7, *Thieuloye* au lieu de *Thienloye* ; etc... — Des lettres sont interverties : p. 67, note 3, on lit *Brabançon* au lieu de *Barbançon* ; p. 173, *ensuiver* au lieu de *ensuire* ; etc...

l'une des sources essentielles de l'histoire de notre pays à la veille de l'insurrection contre Philippe II.

H. VANDER LINDEN.

C. P. Hooft. *Memorien en adviezen, tweede deel*, uitgegeven en toegelicht door Dr. **H. A. Anno van Gelder** (Werken uitgegeven door het *Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht*, 3^e série, n^o 48). Utrecht, Kemink, 1925. In-8^o, xxxv-479 pp.

En 1871, l'*Historisch Genootschap* d'Utrecht avait déjà publié une partie de l'œuvre de Cornelis Pieterszoon Hooft, qui constitue une source intéressante pour l'histoire du mouvement intellectuel en Hollande à la fin du xvi^e et au début du xvii^e siècle. La présente publication forme la suite et le complément de ce premier volume qu'elle rend aussi facilement utilisable grâce à un index général et à des notes explicatives. C. P. Hooft était un marchand d'Amsterdam (1547-1626) qui joua dans l'administration de cette ville un rôle important : il y exerça les fonctions de bourgmestre à plusieurs reprises de 1588 à 1510. Il se montra partisan du régime aristocratique tempéré par la liberté et la tolérance. Au point de vue religieux, il est plutôt un disciple d'Érasme que de Calvin, c'est-à-dire qu'il est considéré comme un « libertin » humaniste. L'éditeur nous fournit un texte très correct, pourvu de notes copieuses et précédé d'une introduction donnant tous les détails nécessaires sur les manuscrits qu'il a pu découvrir. L'index des noms de personnes qu'il ajoute en annexe n'est pas dressé d'après une méthode très stricte (ainsi Marguerite de Parme se trouve à *Marguerite*, tandis qu'Alexandre Farnèse se trouve à *Parme*) et les fautes d'impression y sont assez nombreuses (1). Un index des matières très commode termine le volume.

H. VANDER LINDEN.

Max Braubach. *Die Politik des Kurfürsten Joseph Clemens von Köln bei Ausbruch des spanischen Erbfolgekrieges und die*

(1) Alva n'est pas mentionné p. 276, mais p. 267.

Asseliers n'est pas mentionné au tome I, mais au tome II.

Au lieu de Chilcester, lire Chichester.

Horatius et les deux noms qui suivent doivent être intercalés entre Hoogstraeten et Humphrey.

Au lieu de Origines, lire Origenes. Il ne figure pas p. 186.

Au nom Osiander, ajouter p. 186.

Son nius n'est pas mentionné p. 256, mais p. 236.

Vertreibung der Franzosen vom Niederrhein (1701-1703).
Rheinisches Archiv, n. VI ; Kurt Schroeder, Bonn und
Leipzig, 1925, 240 pp.).

C'est un ouvrage définitif que nous apporte M. Braubach sur la politique de l'électeur de Cologne, Joseph Clément de Bavière, à la veille de la guerre de la Succession d'Espagne. Nous le signalons avec le regret de n'avoir pu l'utiliser pour nos travaux personnels, car ce prince a été, comme chacun sait, prince-évêque de Liège de 1694 à 1723. M. B. paraît avoir épuisé les ressources des archives de Munich et de Dusseldorf et, si les circonstances ne lui ont pas permis d'utiliser les archives parisiennes, nous pouvons lui assurer que, à l'exception d'un point sur lequel nous allons revenir, elles n'auraient pu modifier sensiblement son exposé. Son livre, exact et minutieux, est aussi objectif que possible, malgré les quelques réflexions, pour le moins superflues, de la préface sur l'*ennemi héréditaire* et sur les *Heldentaten* de l'histoire d'Allemagne.

Singulière destinée que celle de ce prince bavarois, médiocre et ambitieux, dont l'élection à Cologne en 1688 avait été l'occasion de la guerre de la Ligue d'Augsbourg et dont l'alliance avec la France en 1701 détermina, dans le nord, le commencement des hostilités de la guerre de la Succession d'Espagne. M. B. nous le montre en proie à un manque de fonds et à la merci des sollicitations de la diplomatie étrangère. On a essayé de le gagner à la cause des alliés, mais sans doute, seule, la France sut mettre le prix. Toutefois il importe de tenir compte de l'influence de son frère Maximilien, le gouverneur des Pays-Bas, qui, dès 1700, paraît entièrement acquis à la Cour de Versailles.

Une première démarche diplomatique de la France, en décembre 1700 auprès des électeurs de Cologne, de Mayence et de Trèves, n'avait donné aucun résultat. Une nouvelle mission confiée au comte Desalleurs, en janvier 1701 atteignit son but. Sur ce point, les archives françaises auraient révélé à M. B. des détails fort curieux. Arrivant à Cologne au moment où l'électeur se disposait à partir pour Bruxelles, Desalleurs aurait vu sa négociation ajournée jusqu'au retour de celui-ci et M. B. croit qu'une « froide réponse » très vague fut seulement donnée aux propositions écrites de l'ambassadeur. En réalité, il en a été tout autrement : le diplomate français fut parfaitement reçu à Bonn le 1^{er} février par l'électeur d'abord, par son chancelier Karg ensuite, et, le lendemain, après une nouvelle conférence, on tomba verbalement d'accord sur les conditions d'un traité particulier d'alliance avec Louis XIV, les signatures devant s'échanger dès le retour du prince. Mais Karg prévint

Desalleurs de la nécessité où il se trouvait de notifier l'arrivée du diplomate aux électeurs de Trèves et de Mayence : on se bornerait d'ailleurs à leur mander que Desalleurs n'avait proposé que la garantie des traités de paix pour assurer le repos de l'Europe et que Joseph Clément n'avait rien résolu. C'est derrière ce rideau de comédie que se conclut en réalité l'alliance. Mais M. B. nous révèle qu'installé à Bruxelles pour y fêter le Carnaval, Joseph Clément y trouva une autre diplomate français qui lui mit le couteau sur la gorge, avec le texte d'un traité définitif. Désarmé, Joseph Clément appela son chancelier à l'aide mais Karg n'arriva à Bruxelles que pour enregistrer, le 13 février, le pacte d'alliance.

Celui-ci ne nous était connu que dans ses articles patents, M. B. publie pour la première fois la teneur des articles secrets (pp. 219-220). On y lit notamment que Louis XIV s'engage à assister l'électeur dans la lutte que ce dernier pourrait avoir à soutenir contre ses sujets de Cologne et de Liège pour contraindre ceux-ci, même par la manière forte, au paiement des sommes nécessaires à l'exécution du traité. Le roi promettait aussi de ne pas conclure de paix sans y comprendre l'électeur et le maintien de tous ses droits.

M. B. entre ensuite dans le dédale des négociations qui s'entrecroisent au cours de l'année 1701 : c'est l'échec éprouvé par l'ambassadeur impérial Schlick à Bonn, compensé par les succès de la diplomatie viennoise auprès des électeurs de Trèves et de Mayence ; c'est l'ultime tentative de deux ambassadeurs anglais et palatin auprès de Joseph Clément. Celui-ci était d'ailleurs entré au conflit avec les Etats de Cologne où il rencontrait une opposition acharnée ; les engagements de l'électeur étaient connus ou soupçonnés, et sa conduite, passée au crible. Les plaintes de ses sujets allèrent même jusqu'à Vienne où elles ne pouvaient manquer de trouver une atmosphère favorable.

Les hostilités s'ouvrirent en Italie. Pressé par les généraux français, auxquels il avait promis d'ouvrir ses forteresses dès le début de la guerre, Joseph Clément dut abandonner son expectative et faire appel aux troupes de Louis XIV, lorsque le palatin eut lui-même invité les Hollandais à marcher sur le Rhin. L'occupation de la principauté de Liège et de l'électorat de Cologne fut rapide et complète. M. B. ne néglige point les événements liégeois et fournit des détails curieux sur l'enlèvement du doyen de la cathédrale, baron de Méan, chef de l'opposition, dont le retentissement fut alors européen (pp. 97-99).

La riposte impériale survint en janvier 1702. Joseph Clément était cité à Vienne pour se justifier et sommé de faire évacuer ses Etats. L'effet en fut nul, car les opérations militaires avaient

commencé sur le Rhin. Elles furent assez activement menées. M. B. nous raconte en détail le siège et la capitulation de Kaiserwerth, nous entretient des dissentiments qui éclatèrent entre l'électeur, pauvre marionnette, et les généraux français, attentifs à ne lui laisser que l'ombre du pouvoir.

Joseph Clément songea un instant à faire volte face. Son frère avait renoué des négociations avec la cour de Vienne ; les choses allèrent fort loin. Notre électeur posa ses conditions dans le détail desquelles nous n'avons pas le loisir d'entrer ici mais dont nous ne pouvons passer sous silence celle qui demandait l'abrogation de la paix de Fexhe et le bannissement des principaux capitulaires liégeois (pp. 169 et 228). La pression de la France obligea Joseph Clément à rompre ces négociations.

Dès ce moment, ce n'est plus qu'une suite de revers. L'électeur dut abandonner successivement toutes ses places. Liège et Huy furent assiégées et prises par Marlborough : il ne resta au prince bavarois que la ville de Dinant. Dans sa retraite, il se consolait en observant l'opposition de ses sujets wallons à leurs nouveaux maîtres (pp. 220-203), puis il chercha d'autres distractions à la cour de Versailles. « Chassé, par ses ennemis, conclut M. B., méprisé par les amis auxquels il s'était confié, ainsi vécut Joseph Clément sur la terre étrangère » (p. 217). Son exil devait durer plus de dix ans.

M. B. s'est montré sévère pour l'électeur de Cologne, et non sans raison. Il apprécie l'alliance française aux fruits qu'elle a portés. Pourtant, sur ce terrain, il y aurait peut-être lieu à un jugement plus équitable. En somme la conduite de Joseph Clément est loin de constituer une anomalie dans les annales de sa famille et on ne voit pas ce que, finalement, il y a perdu personnellement. Au surplus, il nous semble que les dispositions favorables — ou, si M. B. préfère, les complicités — qu'un Louis XIV ou qu'un Napoléon I ont trouvées en Allemagne méridionale n'auront pas été tout à fait étrangères à la grandeur et à la puissance de bien des princes en général et des Wittelsbach en particulier.

Terminons par un vœu. M. B. vient de nous donner encore tout récemment un gros travail sur le dernier électeur de Cologne, Maximilien François. Il ne laissera sans doute à personne d'autre le soin de poursuivre ces fructueuses études d'histoire rhénane et les historiens liégeois, tout particulièrement, lui en sauront gré.

Paul HARSIN.

Henri Malo. *La grande guerre des corsaires. Dunkerque (1702-1715)* Paris. Emile-Paul Frères, 1925, 1 vol. in-8°, ix-259 pp. 5 planches et 1 carte hors texte.

Henri Malo. *Les derniers corsaires. Dunkerque (1715-1815).* Paris. Emile-Paul Frères 1925. 1 vol. in-8°, x-292 pp., 13 planches hors texte.

On connaît l'étude de M. Henri Malo parue avant la guerre sous le titre *Les corsaires dunkerquois et Jean Bart* ⁽¹⁾ et l'accueil que lui fit la critique. Ces deux nouveaux volumes en forment la suite, et méritent semblables éloges. Avec le même souci de la vérité, la même richesse de documentation, le même art de l'exposition, l'auteur nous retrace les exploits des successeurs de Jean Bart jusqu'à la disparition de la course en 1814. — Le premier vol. comprend la guerre de succession d'Espagne et la fin du règne de Louis XIV (1702-1715) Le roi, sans marine, ne peut plus compter que sur la course pour atteindre le commerce de ses ennemis, aussi la favorise-t-il plus que jamais : c'est l'époque de l'apogée. Mais la décadence est proche, les succès des corsaires ont exaspéré la haine des Anglais, à la fin de la guerre ils exigent le démantèlement et le comblement du port de Dunkerque. — Le second volume embrasse tout un siècle (1715-1815), le siècle de la décadence. Les corsaires n'ont rien perdu de leur valeur, leurs exploits sont toujours aussi hardis, mais le port de Dunkeque reste fermé jusqu'à la déclaration de la guerre d'Amérique, sous la surveillance d'un commissaire anglais ; d'autre part une administration tracassière et incompétente énerve les meilleures volontés. La République et l'Empire accentuent encore la décadence, enfin la paix de 1814 marque la fin de la course.

Comme dans la première partie de son ouvrage, M. Malo raconte, dans le cadre de l'histoire générale, les exploits des corsaires de Dunkerque, étudie la législation et l'administration auxquelles ils étaient soumis, donne enfin d'intéressants détails sur la vie et les mœurs des marins. Ces volumes sont illustrés avec soin et se terminent par une liste des capitaines de mer de Dunkerque et par la publication de quelques pièces intéressantes.

Les historiens de la Flandre maritime liront ces deux livres avec le plus grand intérêt : les navires d'Ostende combattent souvent à côté de ceux de Dunkerque, ceux-ci trouvent un refuge dans nos ports, beaucoup de marins flamands servent en France.

(1) Paris, Mercure de France, 1913-1914, 2 vol. in-8°.

Plus tard cette fraternité d'armes se change en animosité, nos corsaires disputent leurs proies aux Dunkerquois, nos côtes leurs deviennent inhospitalières.— Les Liégeois même y trouveront l'histoire singulière de l'aventurier Louis le Mel leur compatriote.

J. BOLSÉE.

R. P. Bertrand Van der Schelden. ord. min. cap. *La Franc-Maçonnerie belge sous le régime autrichien (1721-1794). Etude historique et critique.* Louvain Librairie universitaire. 1923. In-8° de 446 pp. avec illustr. (Recueil des travaux des conférences d'Histoire et de Philologie de l'Université de Louvain. 2° série. 1^{er} fasc.) Prix 22. 00 fr.

Il peut paraître étrange, à première vue, qu'un profane, un moine surtout, se soit avisé de décrire une institution aussi mystérieuse que la franc-maçonnerie. A vrai dire, l'auteur s'arrête au seuil du mystère et nous donne une description de l'aspect plutôt extérieur de l'institution. Non initié, il ne pouvait en scruter les arcanes, si bien que le lecteur, toujours curieux dans cette sorte de questions, ferme le livre, déçu de n'avoir rien appris des gestes, signes, mots sacrés et mots de passe, qui constituent semble-t-il, l'initiation maçonnique. A vrai dire, un homme initié n'aurait pu nous en apprendre davantage. Nous possédons une *Histoire de la Franc-Maçonnerie belge au XVIII^e siècle* par P. Duchaine, un frère authentique, à en croire la dédicace, et pas plus que Van der Schelden il n'a pu satisfaire notre curiosité. C'est que l'un reste en deçà des limites parce qu'il est profane, l'autre parce qu'il a juré de ne rien révéler. Reste à savoir s'il y a vraiment quelque chose à ignorer ou à dévoiler et si l'intérieur d'une loge ne ressemble pas quelque peu à l'intérieur de l'Arche Sainte, pleine de mystère, dont les initiés pouvaient seuls, et avec mille précautions, s'approcher, et qui en réalité ne renfermait rien du tout, si ce n'est les tables de la Loi.

Force nous est donc de nous contenter, dans l'un cas comme l'autre, de ce qu'on veut ou de qu'on peut nous apprendre. Bien qu'ainsi limitée aux choses extérieures, l'histoire de la Franc-maçonnerie par le Père Van der Schelden ne laisse pas d'être une œuvre de mérite. Elle l'est, non seulement par son contenu, mais aussi par la sérénité et l'objectivité avec lesquelles il l'a écrite, et qu'on ne s'attendrait pas à rencontrer chez un croyant, au surplus un prêtre et un moine, se trouvant face à face avec une institution, réputée chez beaucoup comme diabolique, en tout cas comme notoirement ennemie de l'Église. Tout au

plus pourrait-on relever à charge de l'auteur, ici, l'une ou l'autre phrase déplaisante, là, une appréciation légèrement malveillante de l'esprit fraternel et philanthropique de la Franc-Maçonnerie, là-bas, une affirmation quelque peu contradictoire, quand il dit que « la grande majorité des francs-maçons était peu instruite », après nous avoir appris précédemment que les loges « comptaient beaucoup de puissants seigneurs, de hauts magistrats, des fonctionnaires, des dignitaires ecclésiastiques », que les francs-maçons étaient d'ordinaire « membres de la noblesse de robe et d'épée, de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie », par conséquent représentaient bien l'élite pensante de la société. Mais ce sont là des vétilles, auxquelles on aurait mauvaise grâce d'attacher trop d'importance. L'œuvre, dans son ensemble, se présente à nous comme une œuvre critique, solidement charpentée, à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage.

Avant de se mettre à écrire l'auteur a réuni des matériaux de premier ordre. Non seulement il a exploité avec zèle et fruit les archives générales du royaume, les archives vaticanes, celles de Vienne et de Naples, mais il a eu la bonne fortune d'entrer en possession des archives, restées ignorées, de la Discrète impériale d'Alost. Il a lu aussi tout ce qui a été publié jusqu'ici. A peine pourrait-on lui faire un grief de ne pas avoir épuisé complètement la littérature étrangère, de ne pas avoir cité par exemple, les ouvrages de Begemann et de Schneider (1).

On a toujours pensé que la première loge des Pays-Bas fut celle de Mons, créée en 1721. En réalité, l'obscurité la plus profonde enveloppe les premiers commencements de la franc-maçonnerie dans nos provinces. Ce n'est réellement qu'en 1769 que la clarté apparaît. Il s'opère en cette année un travail de concentration, d'unification et d'organisation systématique des loges, dont les premières furent vraisemblablement des loges fondées par des militaires. Il semble que la première loge, régulièrement organisée et reconnue, fut celle de la Discrète impériale d'Alost, fondée le 26 septembre 1764, et munie de lettres patentes de reconnaissance, en date du 15 juin 1765, délivrées par la loge-mère ou la Grande loge de Londres, en dépit des démarches de la Discrète impériale et royale de Gand, qui re-

(1) W. BEGEMANN, *Vorgeschichte und Anfänge der Freimaurerei in England*. Berlin. 1909-1910. — F. J. SCHNEIDER, *Die Freimaurerei und ihr Einfluss auf die geistige Kultur in Deutschland am Ende des 18. Jahrh.* Prag. 1909. — Petite remarque : Page 411, le texte porte à deux reprises *Männer*. C'est une faute de copie pour *Maurern*.

vendiquait la primauté. A partir de 1769, véritable point tournant dans l'histoire de nos loges, une trentaine d'ateliers furent successivement fondés, groupés sous l'obédience de la grande loge provinciale, sorte de juridiction centrale, à la tête de laquelle se trouvait le marquis de Gages. Toutes les loges étaient reliées à celle de Londres. Contrairement à l'opinion du C^{ie} Goblet d'Alviella, grand maître de l'ordre maçonnique en Belgique, qui voyait dans la Grande loge de Londres une autorité plutôt théorique, l'auteur démontre qu'elle s'ingérait réellement dans les affaires intérieures des ateliers belges, et que c'était elle notamment qui reconnut la loge d'Alost et se posa en arbitre pour terminer le différend qui mettait cette loge aux prises avec celle de Gand.

Après avoir ainsi étudié l'histoire de la fondation des loges, l'auteur en étudie dans une deuxième partie la *Vie interne*, et dans une troisième la *Vie externe*. Par *Vie interne* il entend l'indication des différents grades, ainsi que les rites, les travaux en loge et les initiations, conformément aux notions que fournissent les catéchismes et les formulaires, malheureusement muets sur les parties mystérieuses de l'initiation. La doctrine est formulée nettement dans l'art 1 de la Constitution d'Anderson : « Un maçon est obligé d'obéir à la loi morale, et s'il comprend bien l'Art, il ne sera jamais un athée stupide ni un libertin irréligieux. Bien que dans les temps passés, les Maçons fussent obligés, dans chaque contrée, d'appartenir à la religion, quelle qu'elle fût, de cette contrée ou de cette nation, il a été trouvé maintenant plus opportun de les obliger seulement à cette religion sur laquelle tous les hommes s'accordent, et de leur laisser toute liberté quant à leurs opinions personnelles. Cette religion consiste à être des hommes bons et loyaux... C'est ainsi que la maçonnerie devient le centre de l'union et le moyen d'établir des rapports de véritable amitié entre gens qui, en dehors d'elle, seraient constamment demeurés séparés les uns des autres. » Dans le domaine politique, l'article II de la même Constitution prescrit la soumission au pouvoir civil. Sur les banquets on lit des détails assez amusants, ainsi que sur « la légère couche de mastique » qui suivait chaque initiation. La partie consacrée à la *Vie externe des loges* nous transporte en plein dans le domaine de l'histoire politique de xviii^e siècle. Marie-Thérèse ne laisse pas de s'inquiéter du caractère secret de l'Ordre, qu'elle s'efforce, mais en vain, de percer à l'aide d'un service d'espionnage. Elle ne prit, cependant, contre la franc-maçonnerie aucune mesure bien importante. Tout au plus, en 1774, défendit-elle aux étudiants de l'université de Louvain de s'affilier aux loges, et à

l'instigation du Cardinal de Frankenberg, proscrivit-elle, sans grand résultat d'ailleurs, les assemblées maçonniques. Joseph II, conformément à son habitude, devait intervenir d'une façon plus directe. Il voit dans la franc-maçonnerie une institution utile, et cette utilité suffit à ses yeux pour légitimer son existence, mais il faut qu'elle soit subordonnée à l'État. Il lui octroie un règlement qu'il considère comme favorable et vivifiant, réduit à trois le nombre des loges autorisées, exige la communication des noms et la notification des jours de réunion. Les maçons se groupèrent aussitôt pour résister. Emboitant le pas aux ecclésiastiques qui s'attaquaient au grand séminaire de Louvain et à la réglementation de l'Église par l'État, ils crièrent à l'étranglement et s'efforcèrent par tous moyens d'atténuer la portée des édits impériaux.

Un chapitre final traite de *l'Église et de la Franc-Maçonnerie*. La présence de chanoines et d'abbés au sein des loges est trop connue pour qu'il faille y insister. L'auteur ne la nie pas, mais il voit en eux des égarés ou des révoltés. En tout cas, l'Église a parlé ; elle a condamné l'Ordre, par conséquent il ne restait qu'à s'incliner. La conclusion finale de l'auteur n'est pas cependant tout à fait exacte, quand il déclare que la doctrine maçonnique est *antichrétienne*. C'est *anticatholique* qu'il faudrait dire, car l'auteur ne peut oublier que les loges germaniques sont peuplées de protestants, pratiquant la Bible au vu et au su de tout le monde, et il n'arrivera certes à l'idée de personne d'exclure le protestantisme du christianisme. Il affirme aussi que la Franc-Maçonnerie constitue un *danger* pour l'Église, et de fait, si on se place au point de vue de celle-ci, on ne peut méconnaître qu'une réunion d'hommes qui entendent « constituer une assemblée de personnes vertueuses, qui, au-dessus de l'orgueil et des préjugés, ne connaissent aucune distinction entr'elles, hors celle de la sagesse, et qui gouvernées par la justice et l'humanité, pratiquent en silence la loi naturelle », ne peut être considérée comme un groupement catholiquement orthodoxe et servilement soumis à la volonté de l'Église.

G. DES MAREZ.

Henri See, *L'évolution commerciale et industrielle de la France sous l'ancien Régime*. Bibliothèque internationale d'Économie politique, Paris, Girard, 1925, in-8°, de 396 pp.

Nul n'était aussi bien préparé que M. Henri Sée, sauf M. Henri Hauser peut-être, à tenter une synthèse des progrès considérables réalisés pendant le dernier demi-siècle dans le domaine de l'histoire du commerce et de l'industrie en France sous l'An-

cien Régime. Nul assurément n'a publié plus de travaux d'approche sur ce sujet. Même, depuis qu'il a pris sa retraite, l'ancien professeur de l'Université de Rennes a étonné le monde des spécialistes tant par le nombre que par l'étendue de ses études sur l'histoire économique de son pays (¹). De tous ces travaux, celui que nous allons analyser ci-dessous est sans doute le plus important et le plus méritoire.

Il est divisé en deux parties. I. *Les survivances du passé* (xvii^e siècle). II. *Les tendances nouvelles* (xviii^e siècle). L'une et l'autre de ces deux parties comportent huit chapitres, dont une moitié environ est consacrée à l'organisation industrielle — corporative ou manufacturière —, et l'autre moitié à l'évolution commerciale ; sauf que dans chacune des deux parties se trouve un chapitre sur la condition et la vie sociale des classes ouvrières et marchandes. C'est assez dire que le livre est bien divisé, méthodique et généralement très clair. Il est presque superflu d'ajouter qu'il est abondamment documenté et tout à fait *up to date* au point de vue de la bibliographie, même étrangère.

Nous ne nous payerons pas le luxe facile d'énumérer les très nombreuses questions traitées par M. Sée. Il suffit de consulter la table des matières, assez détaillée, et l'excellent index alphabétique, qui figurent à la fin du volume, pour se rendre compte que l'auteur n'a oublié aucune question essentielle. Nous regrettons toutefois qu'il ait cru devoir parler aussi sommairement, dans les deux parties de son livre, du commerce de la France avec les autres pays d'Europe, et qu'il ait totalement négligé le commerce de la France avec la Belgique. A ce sujet il aurait pu trouver d'amples renseignements dans notre *Histoire économique de la Belgique à la fin de l'Ancien Régime* (1920), qu'il cite dans sa liste bibliographique. Il aurait pu s'attacher davantage, entre autres, au traité de commerce conclu entre la France et l'Angleterre en 1786, et connu sous le nom de traité d'Éden, qui influença si défavorablement la balance commerciale française et réduisit presque à néant le commerce d'exportation de la Belgique en France.

D'autre part nous avons constaté avec plaisir que M. Sée ne dédaigne pas l'histoire comparée et attire plusieurs fois l'attention, en exposant les grandes transformations du commerce et de l'industrie françaises, sur des phénomènes analogues qui se sont produits en Angleterre. Il en est ainsi, par exemple, en ce qui concerne les progrès du machinisme et de la concentration dans l'industrie cotonnière (p. 287, note 1). Mais encore une

(¹) Cf. ici même la revue d'ensemble des travaux de M. Sée, due à M. Des Marez, t. V (1926), pp. 260 et s.

fois nous croyons que l'auteur aurait pu très avantageusement relever certains parallélismes entre l'histoire économique de la France et celle de la Belgique. A part une note de trois lignes (p. 177), où il constate, d'après un article de G. Des Marez, que, à Bruxelles aussi, on voit les compagnons chapeliers fortement organisés dès le xvii^e siècle, nous n'avons trouvé rien de pareil. Et cependant la matière n'aurait pas fait défaut.

Mais n'insistons pas sur ce que M. Sée n'a pas fait. Ce qu'il a fait représente déjà un travail énorme, et — ce qui plus est — un travail de premier ordre.

L'idée directrice de son livre — car il y en a une et c'est un mérite de plus que nous tenons à signaler — c'est l'idée d'Adam Smith que le développement industriel a eu pour principal facteur les progrès des relations commerciales. Or ceux-ci sont considérables à la fin du xvii^e siècle, et encore plus considérables au dix-huitième. Aussi bien ces progrès minent petit à petit le protectionnisme colbertiste et brisent les cadres du régime corporatif. Les corporations de métiers ont beau se multiplier jusque vers la fin de l'Ancien Régime, le travail libre et la manufacture, à base capitaliste, se développent à côté et au dessus du régime corporatif. Les situations économiques se commandent l'une l'autre et s'enchaînent logiquement. Les théories sont le plus souvent le produit de ces situations. Mais, après avoir été effets, ces théories deviennent causes à leur tour, en devenant partie intégrante du complexus économique. C'est pourquoi M. Sée attribue à la théorie mercantile du xvii^e siècle d'une part, à la physiocratie du xviii^e siècle d'autre part, une place convenable, quoiqu'un peu restreinte.

C'est avec une réelle satisfaction aussi que nous avons vu confirmer, dans l'évolution commerciale et industrielle de la France, des phénomènes d'ordre général que nous avons déjà signalés dans l'histoire économique de la Belgique, à savoir que dans l'industrie textile de la campagne à la fin de l'Ancien Régime, il ne faut pas confondre, comme on l'a fait, marchands et fabricants. Les premiers « s'arrogent souvent la qualité de fabricants » (1). Mais c'est bien à tort. Sans doute ils influencent indirectement la production, en dominant le marché. Mais ils ne s'occupent à vrai dire ni de l'organisation de la production ni de la technique de celle-ci. Leurs opérations sont des opérations purement commerciales. Ce n'est que plus tard, lorsque le machinisme se sera développé, qu'ils se rendront maî-

(1) Voir SÉE, p. 276 et 314-317 ; voir aussi notre *Histoire économique*, pp. 23-27.

tres de la matière première, puis de l'outillage et des locaux industriels. C'est alors seulement qu'ils seront industriels au sens propre du mot ; de sorte qu'on peut dire que, au dix-huitième siècle, l'industrie rurale, tout au moins l'industrie linière, n'est pas encore de l'industrie capitaliste. Seul le *commerce* des toiles peut être considéré comme tel.

Une autre constatation d'ordre général, que nous avons déjà faite pour la Belgique, et que M. Hauser, ainsi que Levasseur, avaient déjà faite d'ailleurs pour la France, c'est que les corporations de métiers ou jurandes ne cessent de se multiplier jusque vers le milieu du xvii^e siècle. Ce développement purement externe du régime corporatif n'exclut pas sa décadence interne. Au demeurant M. Sée croit qu'il faut chercher la cause de ce fait dans la fiscalité gouvernementale et l'esprit de réglementation (pp. 87-89). Cette explication ne peut nous satisfaire entièrement. Car ce n'est pas toujours l'autorité royale qui prend l'initiative des nouveaux règlements. « Une grande quantité de métiers libres demandent eux-mêmes à être organisés en jurandes ». Pourquoi ? Nous avons tâché de l'expliquer dans notre *Histoire économique* (pp. 123-125). Les considérations que nous y développons, s'appliquent également à la décadence de la manufacture privilégiée, constatée par M. Sée dès la deuxième partie du règne de Louis XIV (pp. 148 et suiv.), et qui se manifeste en Belgique déjà longtemps auparavant. La révocation de l'édit de Nantes et les guerres ruineuses de Louis XIV ne suffisent pas pour rendre compte de cette décadence. Il s'agit ici d'un phénomène général qui ne peut s'expliquer que par des causes générales. Comme M. Sée le reconnaît lui-même (p. 148), l'œuvre industrielle de Colbert — disons le système des manufactures privilégiées en général — avait quelque chose d'artificiel. Et cette œuvre ne pouvait être durable. Voici la raison que nous en avons donnée jadis et que nous croyons pouvoir maintenir : Tant que les primes, les subsides de premier établissement, les logements gratuits et l'exemption des cueillottes sont maintenus, l'entrepreneur privilégié va bien. Mais que ces faveurs viennent à cesser, le grand industriel se trouve immédiatement vis à vis des corporations de métiers dans un état d'infériorité. L'achat des matières premières au marché de la ville est encore réglé de telle façon que le petit fabricant s'y approvisionne aussi avantageusement que le grand : le marchand en gros en est exclu, en Flandre on dit le « recoppeur ». D'autre part le travail mécanique n'existe encore ni dans la filature ni dans le tissage. Les deux éléments qui assureront plus tard le triomphe du grand entrepreneur sur le petit, et qui substitueront la fabrique au travail à domicile, font encore défaut. Tant que cette situation subsiste.

tous frais généraux étant égaux, le fabricant qui fait travailler des salariés dispersés dans leurs maisons respectives, se trouve dans des conditions désavantageuses ; la production manque à la fois de la surveillance directe que le fabricant exercera plus tard dans la fabrique, et du soin, ainsi que de l'économie qu'y apporte l'artisan produisant pour son propre compte, avec l'aide de ses enfants et d'un ou de deux valets, qui travaillent sous ses yeux. Ce fait, nous semble-t-il, contient tout le secret de la persistance de la petite industrie à domicile, dans le tissage du coton jusqu'au dernier quart du XVIII^e siècle, et dans le tissage du lin et de la laine jusqu'en plein dix-neuvième siècle (1).

Nous exagérons peut-être l'importance de ces problèmes, parce que nous avons cherché jadis à les résoudre nous-même. Il va de soi que M. Sée n'était pas tenu à les pousser tous à fond. Son ambition, comme il le déclare lui-même dans sa préface, n'a été que de faire une synthèse provisoire qui, en groupant beaucoup de faits épars, mettra en lumière la façon dont les questions doivent se poser, signalera les lacunes de nos connaissances, en un mot provoquera sans doute de nouveaux travaux. A ce compte, on peut dire qu'il a parfaitement réussi.

HUB. VAN HOUTTE

Jeanne Arnaud-Bouteloup. docteur es-lettres, *Le Rôle politique de Marie-Antoinette*. Paris, Éd. Champion, 1924, gr. in-8°, de 376 pages avec 2 planches hors-texte.

Traiter la question, toujours passionnante, de savoir quel a pu être exactement le rôle joué par Marie-Antoinette dans les affaires intérieures et extérieures de la France depuis son arrivée comme dauphine, à Versailles, jusqu'au 10 août 1792, semble bien n'ajouter qu'un chapitre à cette série des « Grands procès de l'histoire » qui jouit de tant de vogue auprès du public.

Au fond il en est bien ainsi avec la belle et solide monographie que nous signalons ici. Ouvrons le livre et dès la première page de l'Introduction, l'auteur nous met en face des conclusions de l'enquête ouverte, en 1793, sur la conduite de la reine, et puis des quatre seules questions qui furent posées au jury. Mais, sitôt la lecture commencée, on s'aperçoit qu'on est en présence, non d'un plaidoyer pour ou contre, mais d'une savante et austère analyse de textes, — mais quels textes ! — : on en oublie le procès de la pauvre reine, la façon dont elle a pu s'y défendre, la partialité haineuse de ses accusateurs, pour ne plus faire que

(1) Voir notre *Histoire économique*, pp. 123-124.

suivre avec l'historien nouveau de la « veuve de Louis Capet » les vicissitudes d'un véritable drame qui commence dès la venue de la dauphine en France, en 1770, pour s'acheminer lentement, grâce à de terribles et continuel malentendus, à des erreurs sans nombre, à des préventions réciproques, vers la chute finale et la mort.

Sujet émouvant en lui-même, mais traité avec le souci constant de ne laisser parler que les faits, de n'alléguer que des témoignages directs, de ne chercher des bases solides à un jugement aussi objectif que possible qu'« en dehors même du procès », comme le dit Mad. Arnaud.

Il est vrai que si la reine a cherché visiblement à se justifier seulement aux yeux de ses juges, sans vouloir aller au fond des choses, Mad. Arnaud, qui est la première, croyons-nous, à avoir pris comme sujet *spécial* d'étude le rôle politique de la fille de Marie-Thérèse, a cherché à « s'expliquer pour l'Histoire », c'est-à-dire qu'elle a essayé d'atteindre à la vérité *sine ira et studio*, examinant le cas sous toutes ses faces, comme s'il s'agissait de toute autre question controversée appartenant au passé le plus lointain et le moins susceptible d'affecter notre sensibilité. Mad. Arnaud ne s'est aventurée à pareille entreprise délicate qu'après s'être assurée que toutes les pièces du procès pouvaient être désormais à la disposition d'un enquêteur.

Sa documentation impose par son ampleur et sa solidité : des archives des Affaires étrangères, les séries Autriche et Prusse et les *Mémoires et documents*, séries France et Allemagne, et les *Instructions* aux ambassadeurs en Russie, Autriche, Prusse et Diète germanique, ce qui permet d'apprécier la politique extérieure de Louis XV et de Louis XVI et de voir quels avatars a subis l'alliance de 1756 ; puis la masse imposante des correspondances de Marie-Antoinette ou directement relatives à elle : recueils connus du chevalier d'Arnoth, de Geffroy, de Flammermont, de Feuillet de Conches, de Bacourt, de Reiset, de Klinckowström (Fersen et la Reine), de Heidenstam (M.-Ant., Fersen, Barnave et les Feuillants) ; puis les mémoires, libelles et journaux du temps ; puis les ouvrages de seconde main, mais riches en renseignements de toute nature (tous ceux de Goncourt, de P. de Nolhac, du marquis de Ségur, d'Avenel), et enfin les ouvrages d'ensemble sur Louis XVI et la Révolution, les articles de revues, etc.

Madame Arnaud se meut avec une aisance remarquable au milieu de cette masse de documents, et elle en tire un exposé qui ne cesse d'être clair, vivant et éminemment persuasif. Pas de discussions ; de brèves observations ; seulement, au bout de la première partie, 1770 à 1789, et de la seconde, 1789 à 1792,

viennent quelques pages, où l'auteur, ramassant en quelque sorte tous les faits, en tire des conclusions, qui, avouons-le, semblent bien exprimer ce que l'on doit raisonnablement et objectivement penser du rôle que des événements, conduits par une sorte de fatalité, ont fait jouer à une reine qui, pour son bonheur et pour celui de la France, aurait dû apparaître sur la scène de l'Histoire à un autre moment qu'à celui où tout menait à une crise effroyable.

La première partie attirera sans doute moins le lecteur, car on a comme la hâte d'arriver vite à la période révolutionnaire. C'est ici que l'on surprend l'action, souvent maladroite, de la dauphine, puis de la jeune reine dans les questions intérieures, par exemple dans le choix ou le renvoi des ministres du roi, ce qui impliquait telle ou telle direction à donner aux affaires de l'État, de plus en plus compromises par l'anarchie grandissante et le désarroi des finances, Mais Mad. Arnaud doit cependant conclure que « son action brouillonne n'a pas sérieusement influencé l'orientation du règne », et qu'il y a eu bien d'autres facteurs, à commencer par le Roi, expliquant les fautes et les erreurs du début du gouvernement de Louis XVI.

Dans le domaine des affaires extérieures, il y a ceci à retenir, pour ne pas allonger démesurément ce compte-rendu, c'est que la jeune archiduchesse est arrivée en France à une époque où l'alliance autrichienne était déjà impopulaire, que Marie-Thérèse et avec elle Joseph II, Kaunitz, Mercy-Argenteau n'ont vu justement en Marie-Antoinette que le « *gage de l'alliance* » ; que la princesse s'est prêtée d'abord, comme elle l'a pu, à jouer ce rôle, mais ou bien qu'elle n'y a pas réussi, ou bien qu'elle a résisté maintes fois aux pressions venues du dehors, mais qu'en tout cas la reine n'a pu déterminer aucune modification sérieuse dans la politique extérieure. Dans foule d'affaires (Cologne, Bavière, Hollande, Escaut), elle n'a même, peut écrire l'auteur, « jamais rien obtenu ». Et elle conclut : « Intentions droites (bonne volonté, en général, ajouterons-nous), résultats, pratiquement nuls ». Seulement le malheur a voulu que, pour le public, pour la foule ne connaissant pas le fond des choses, le mariage autrichien, l'alliance autrichienne, les complaisances forcées du gouvernement envers la cour alliée, tout était tourné à crime à la reine ; et d'autre part, tout ce qui était contraire à l'Autriche (et favorable à la Prusse) se transformait en de véritables victoires remportées sur la reine. On devine, d'après ces courtes observations, dans quel cercle vicieux était déjà impliquée celle à qui, du reste, on attribuait une influence beaucoup plus grande qu'il n'apparaît maintenant.

Mais ce fut bien pis, quand la Cour se trouva en présence de la

Constituante et des partis, aux prises avec des difficultés qui, au bout de moins de deux ans, devinrent réellement inextricables. Le rôle de Marie-Antoinette, à côté d'un roi qui, franchement paraît avoir été mis sous le boisseau (N'y a-t-il pas même un certain manquement à la vérité dans cette nullité dans laquelle le confine l'auteur du livre ici analysé ?), change complètement d'aspect et de portée : désormais l'ancienne archiduchesse prendra une attitude beaucoup plus nette vis-à-vis de ses frères, Joseph II et Léopold II : elle ne fera plus que plaider la cause, non plus de l'empereur auprès du roi et de ses ministres, mais du roi auprès de la Cour de Vienne. On sait, par l'histoire, qu'elle n'y a point réussi, et que, de ce côté, grâce aux agissements presque criminels des émigrés, aux attitudes contradictoires du roi, cédant à tout instant devant l'Assemblée, mais cherchant par tous moyens à la miner ou à la dominer (affaires Mirabeau, Barnave et Feuillant, Varenne, relations même, in extremis, avec les Girondins), la défiance fut telle, doublée d'égoïsme et de mesures tardives et maladroitement, que les prisonniers des Tuileries se virent de plus en plus isolés, et réduits à chercher leur salut par tous les moyens. Et ici nous touchons au point le plus délicat dans le procès qui a été fait alors, et qui l'est encore, à la Reine, dont l'excuse est qu'elle a voulu avant tout garantir les droits et les droits de souverain, même constitutionnel, du Roi, le sauver lui et ses enfants, car, pour elle-même, elle avait fait à l'avance le sacrifice de sa personne. Mad. Arnaud entend ne rien céder de ce qui doit être pensé du rôle, — ce qui implique sa culpabilité (1), — de l'« Autrichienne » dans les terribles années 1791 et 1792. Ses conclusions valent d'être reproduites ici, puisqu'aussi bien le lecteur désirera après tout savoir ce qu'une étude fouillée comme la sienne peut avoir amené de résultats admissibles pour tout esprit impartial :

« ... A travers le dédale des contradictions, une pensée constante, tendue vers un but déterminé. Obtenir de la nation qu'elle refasse du roi l'arbitre de ses destinées et lui remette la direction des réformes, ne fût-ce que pour un temps, nous avons vu que c'était là le but. Pour y parvenir, la cour s'est résignée par deux fois à une politique de temporisation, servie avant Varennes par Mirabeau, après Varennes par les Feuillants ; deux fois, elle l'a doublée d'une politique d'intrigues destinées à préparer et à diriger la crise à venir. A suivre le détail des événements, il apparaît que le Tribunal révolutionnaire accuse à faux la reine

(1) ARTHUR-LÉVY, *La Culpabilité de Louis XVI et de Marie-Antoinette*. Paris, Sansot, 1907, petit-in-12, 74 pages. Il est étrange que l'auteur ne cite pas cet ouvrage dans sa bibliographie.

d'avoir « ménagé » à la fois la famine, les troubles et les « massacres » des premières années de la Révolution ; qu'elle n'a pas été, au printemps de 1792, « d'intelligence » avec les Girondins relativement à la déclaration de guerre et qu'elle n'a pas agi, à proprement parler, de connivence, avec les « autres ennemis extérieurs », c'est-à-dire les émigrés. *Il demeure en revanche constant* qu'elle a « formé des conciliabules dans son habitation » avant et après Varennes ; qu'elle a « tout préparé » pour l'évasion du roi ; qu'elle a entretenu des correspondances » en France et avec les puissances ; qu'elle a fait parvenir aux Autrichiens « les plans de campagnes arrêtés au Conseil » (1) ; enfin qu'elle a « insinué » à son mari l'art de la « dissimulation ».

» Ainsi, conclut Mad. Arnaud l'enquête aboutit à ce résultat que les soupçons des contemporains se trouvent en grande partie confirmés par les faits » (p. 350).

Après avoir, on le voit, fait sa large part à la vérité. dût-il en coûter à nos tendances vers la sympathie pour l'illustre victime du 16 octobre 1793, l'auteur examine enfin ce que valait ce système d'un *congrès des puissances*, qui seraient intervenues pour enrayer les effets d'un patriotisme exalté en France et restaurer — comment ? — la concorde entre le roi et la nation, car c'est en cela que se résuma la politique de Marie-Antoinette. Elle doit reconnaître, et chacun sera bien de son avis, que cette politique était vouée à un échec certain, en 1792 et après. Mais elle n'a pas tort non plus, quand elle montre qu'il a « fallu, par-delà une ère de gloires militaires inouïes, en revenir à la mesure préconisée par Marie-Antoinette dès 1792 », allusion à l'intervention victorieuse des Alliés en 1814, au Congrès de Vienne, et à la Restauration, quand même, d'un Bourbon, Louis XVIII, qui a su, comme on l'a écrit, « remettre en place la dynastie légitime, mais s'efforça d'accorder le principe de la légitimité avec les institutions constitutionnelles, l'ancienne France avec la nouvelle » (P. Rain). Seulement, l'*Europe* de 1792 n'était pas mûre pour la *Sainte-Alliance* et la *France* de 1792 ne l'était pas pour accepter les décisions de l'Europe. »

C'est vraiment le mot de la fin. Il montre sous quel angle il conviendra désormais de juger l'action de Marie-Antoinette dans le domaine de la politique, toute liberté réservée quant à l'ap-

(1) Voir ARTHUR-LÉVY. — Cfr. *Négociations secrètes de Louis XVI et du Baron de Breteuil à Berlin, 1791-1793*, publiées par Flammarion. Paris, 1883. — Il nous a paru que l'auteur a passé un peu trop légèrement sur ces faits, cependant d'une valeur morale indéniable. Elle n'en parle qu'une fois, page 330. Il est vrai qu'elle avoue qu'ils se passent de commentaires.

préciation de telle ou telle démarche ou attitude. Madame Arnaud nous aura permis, en tout cas, d'étudier avec l'impartialité de la vraie histoire l'un des problèmes le plus épineux et les plus délicats de l'époque révolutionnaire. Il faut l'en remercier, et la féliciter aussi de la façon dont elle s'est acquittée d'une tâche lourde en vérité.

F. MAGNETTE.

Augustin Cochin. *Les Sociétés de Pensée et la Révolution en Bretagne (1788-1789)* (2 volumes, Paris. Librairie ancienne Honoré Champion. 1925).

Ces deux volumes sont le résultat d'une enquête serrée et minutieuse poursuivie pendant quatre ans à travers tous les fonds d'archives de Bretagne. L'auteur, mort au champ d'honneur en juillet 1916, n'a pu achever son ouvrage ; ceci explique pourquoi cette riche moisson de notes érudites est d'une lecture assez difficile ; néanmoins, même dans leur état actuel, les résultats de ces laborieuses recherches, faites avec la sûre méthode d'un ancien et brillant élève de l'Ecole des Chartes, sont fort intéressants. Augustin Cochin a voulu étudier en Bretagne, comme il l'avait déjà fait en Bourgogne (*La Campagne électorale de 1789 en Bourgogne*. Champion, 1904), une des causes de la Révolution Française peu étudiée jusqu'à présent : les Sociétés de Pensée. Il désigne sous ce nom toute société s'occupant à répandre des idées, telles que les Chambres de lecture ou Sociétés littéraires et les Sociétés académiques : Société d'agriculture et Société patriotique. Associations formées dans le but de débattre par des discussions, de fixer par des votes, de répandre par des correspondances l'opinion commune de leurs membres, les Sociétés de Pensée s'érigent en bureau d'esprit public, veulent éclairer l'opinion et la diriger, intéresser les gens au bien public et finalement réformer l'État C'est dans cette activité, peu connue, que l'auteur veut trouver l'explication de cette extraordinaire évolution qui fit passer en quelques mois les Bretons, chrétiens et loyalistes, d'un régime presque féodal à un état voisin de la démocratie directe. La députation bretonne aux Etats-Généraux représentera les tendances de l'opinion spéciale qui depuis trente ans s'était lentement élaborée au sein de ces Sociétés et suivant A. Cochin cette opinion s'est imposée à l'opinion réelle ; les paysans ont donné leurs voix à des philosophes ; partout le personnel, les méthodes, les idées, le langage des Sociétés de Pensée l'ont emporté et après les élections, le députés élus seront suivis pas à pas, tenus en lisière par des Comités de Correspondance.

Après avoir constaté ce qui s'est passé en Bretagne, l'auteur a voulu y trouver la confirmation de la thèse qu'il a exposée dans son livre : « La Révolution et la Libre Pensée. Discours préliminaire » (Plon 1924), expliquer ainsi un des mécanismes de la démocratie en donnant la démonstration d'une loi sociologique d'un intérêt général. Pour que l'opinion du peuple gouverne, il lui faut être organisée, c'est-à-dire exprimée, centralisée ; pour cela, un réseau de groupements doit se créer constamment occupés à élaborer par des discussions et des correspondances les arrêts du « Souverain ». Selon A. Cochon, le peuple ainsi organisé ne reste pas lui-même. Bien qu'en théorie les citoyens soient libres et égaux, en pratique, dans les groupes où l'opinion s'élabore, cette égalité est fictive ; les membres les plus assidus, les plus zélés ne tardent pas à assurer une direction occulte ; un cercle intérieur et secret se forme ; assurément il reste dans l'ombre mais en fin de compte une minorité active et organisée entraîne à son gré une majorité passive et qui s'ignore et cela par des moyens purement mécaniques tels que l'imitation, l'indolence, la crainte, la routine. Aussi l'opinion élaborée n'est plus l'opinion réelle, elle est moins complexe moins riche ; elle tend à devenir de plus en plus abstraite et par suite de plus en plus radicale. Faut-il voir dans cette transformation l'effet d'une conspiration réfléchie, d'une œuvre occulte, et d'une volonté délibérée ? Nullement, c'est le résultat d'un processus inévitable qui se déroule avec la sûreté d'une loi scientifique. Et l'auteur conclut que la Démocratie n'est pas le peuple ; que celui-ci n'est le maître Souverain qu'en théorie ; qu'il est soumis en pratique à l'inconsciente discipline et tyrannie d'un souverain indénombrable qui s'ignore.

Quelles que soient les réserves que l'on puisse faire à ces conclusions il est équitable de reconnaître qu'elles sont le fruit d'un travail sérieux et d'un esprit original.

Suzanne TASSIER.

Emm. Vingtrinier, *La Contre-Révolution. Première période*
1789-1791. Paris, Émile-Paul, 1924-1925. 2 vol. in-8° de
xv-384 et 416 pages.

Les deux volumes qui font l'objet de ce compte-rendu ne sont en réalité que la première partie d'un ensemble : trois autres volumes sont déjà annoncés, qui pousseront l'histoire de la Contre-Révolution jusqu'en 1793. C'est dire qu'on se trouvera bientôt en possession d'une œuvre vraiment monumentale, d'une étude d'ensemble sur la contre-partie du Drame révolu-

tionnaire, c'est-à-dire sur les conspirations qui eurent pour but le rétablissement, par quelques moyens que ce fût, de l'Ancien Régime.

On pourrait à la rigueur attendre que l'auteur eût mis le point final à la minutieuse enquête à laquelle il s'est courageusement attelé, pour juger celle-ci ; mais les volumes déjà parus permettent parfaitement d'apprécier la qualité du travail de l'historien et de prévoir le succès qui lui sera vraisemblablement réservé.

Comme nous en avertit M. V., il n'y avait eu jusqu'ici que des études limitées, des « esquisses » partielles sur les nombreuses tentatives d'insurrection royaliste, de 1789 à 1792 et 1793 ; et encore, beaucoup de ces travaux, remarque-t-on, étaient loin de représenter les faits dans leur réalité. L'intérêt et la nouveauté de l'œuvre vraiment énorme tentée par l'auteur résident donc à priori dans le plan même que celui-ci s'est assigné. Les événements qu'il va faire défiler devant nous n'apparaissent dans une foule d'ouvrages que noyés, pour ainsi dire dans ceux plus considérables, qui avaient leur théâtre à Paris ou aux frontières. Désormais, on pourra les étudier et les apprécier, plus concentrés en eux-mêmes, envisagés dans leur suite naturelle, dans leur cohésion intime, mais aussi dans leur variété incessante, sinon aussi dans leur répétition, parfois monotone, ce qui n'est pas de la faute de celui qui a eu la patience de les faire apparaître pour la première fois dans le clair jour de l'Histoire. Et cependant, ici, nous risquerions une réserve : on pourrait se demander si plus d'un chapitre n'auraient pu être condensés davantage, nous voulons dire plus allégés de détails, car l'auteur, poussant la conscience jusqu'à ses dernières limites, ne fait grâce au lecteur d'aucune circonstance, d'aucun fait, d'aucun nom. Nous devons avouer toutefois que la lecture des deux volumes jusqu'à présent publiés par M. V. ne suscite aucune fatigue à l'esprit, parce que tout y est clair, rapide, qu'on voit l'auteur, tellement imprégné de son sujet, se mouvoir avec une aisance réellement remarquable au milieu de l'amas de ses références et de ses sources. Il semble bien, en effet, que rien ne lui a échappé des documents manuscrits et des imprimés qui ont paru à foison dans les départements, dont il rappelle en somme l'histoire à une époque terriblement agitée.

Avec M. V., nous vivons pour ainsi dire dans ces provinces du Sud et de l'Est, souvent aussi du Centre, à Lyon, à Aix, à Marseille, à Besançon, à Strasbourg, dans les bourgs et les châteaux des nobles, partout où se répandaient les agents des « princes », le comte d'Artois, le prince de Condé, retirés à la Cour de Victor-Amédée de Savoie. De Paris ne viennent que des échos de ce

qui se passe aux Tuileries, entre le roi, la reine et leurs défenseurs du dehors, Breteuil et Bouillé.

M. V. a su heureusement éviter l'écueil de trop s'abstraire dans son sujet, sans le lier à l'ensemble de l'histoire des premières années de la Révolution : il a bien dû nous montrer quelle fut l'attitude des souverains de Piémont, d'Espagne et d'Autriche, surtout de Joseph II et Léopold II, en présence des émigrés et de leurs chefs, réclamant à cor et à cri leur intervention en faveur d'une Contre-Révolution, ce qui eût inévitablement déchaîné la guerre civile et fait courir à Louis XVI et à Marie-Antoinette les pires dangers.

Sur ce dernier point, il y a une concordance intéressante à établir entre ce qui ressort de la lecture de l'ouvrage de M. V. et de celui de Madame J. Arnaud, *Le Rôle politique de Marie-Antoinette*, dont nous avons parlé dans cette *Revue*. Ce qui ressort également avec une évidence complète des recherches de l'auteur de la Contre-Révolution, c'est l'opposition foncière entre les vues et les ambitions des princes et la politique, qualifions-la comme on veut, du roi et de la reine avant Varennes ; c'est le malentendu lamentable qui a vicié les rapports entre Paris et Turin, en 1790 et 1791, et rendu vains tant d'efforts faits pour soulever la France royaliste, et cela, pour ainsi dire, malgré le Roi ; c'est cependant la conséquence, malheureuse pour celui-ci, des mouvements insurrectionnels du Midi, là où ils se révélèrent les plus graves par moments, car ils contribuèrent à accroître dangereusement les défiances contre le souverain, et l'hostilité haineuse à l'égard de la reine.

Ce que l'on voit aussi apparaître, démontré amplement par une foule de faits précis, c'est le réveil des passions religieuses, qui semblaient assoupies depuis la fin du règne de Louis XIV, les protestants relevant la tête, s'armant un peu partout et se livrant aussitôt aux pires excès, à quoi répond une réaction catholique et royaliste tout aussi exaltée. Nous voyons aussi les conséquences qu'entraînaient les décrets relatifs à la mise en application de la Constitution civile du clergé et à la prestation du nouveau serment civique. Ici se vérifie cette parole d'A. Sorel que cette Constitution « rompit tous les liens, déchira la nation et l'État, ouvrit l'abîme où se précipita la Révolution. »

Bien du neuf aussi est à enregistrer, par exemple, sur la « Conspiration de Lyon », cette ville qui n'aspirait qu'à redevenir la « capitale des Gaules », sur la formation du fameux « Camp de Jalès », sur la coalition des gentilshommes du Poitou, qui « trois

ans d'avance préludait à la grande insurrection dite de la Vendée » (1).

Il ne peut être question d'analyser ici par le menu un ouvrage aussi plein de faits, dont la trame est constituée de détails innombrables. Cet ouvrage vaut par la minutie et la précision de ceux-ci, mais ce serait lui faire tort que de laisser croire qu'il ne se dégage pas de ce récit fouillé à l'extrême, fourmillant de noms, de dates, de citations, des conclusions générales qui ajouteront précieusement à ce que nous savions déjà du chaos dans lequel s'enfonçait petit à petit la France, au fur et à mesure que l'œuvre même de la Constituante, destinée à faire régner la paix et la justice, provoquait, par un concours fatal de circonstances, des réactions, des résistances, des exagérations en tous sens, prélude de la guerre civile qui déchirera le pays à partir de 92 et de 93.

Si nous rappelons, avant de finir, que les deux présents volumes s'étendent seulement sur l'assez courte période comprise entre l'arrivée du comte d'Artois à Turin, en septembre 1789 et son départ définitif du Piémont, en mars 1791, on pourra se rendre compte de la richesse que présentera l'ensemble, puisque l'auteur compte et c'est nécessité, nous conduire après Varennes à la déclaration de guerre à l'Autriche (1792), de celle-ci à la mort du roi (1793), puis aux grandes conspirations royalistes du Midi, au fédéralisme et aux débuts de l'insurrection de la Vendée. S'il se soutient, égal à lui-même, jusqu'au bout, il aura édifié un monument qui prendra place à côté de toutes les belles œuvres que nous ont données, depuis une génération, les historiens français.

F. MAGNETTE.

G. Gautherot. *Un gentilhomme de grand chemin. Le maréchal de Bourmont (1773-1846).* Paris. Les presses universitaires de France, 1926, in-8°, 478 p., illustré. Table alphabétique des noms de personnes.

Je crois bien que l'ouvrage de M^r Gautherot est le premier entièrement consacré à la biographie du maréchal de Bourmont. Mais ce ne sera certes pas le dernier. Il n'y a rien qui permette de caractériser cette œuvre, d'ailleurs très intéressante et agréable à lire, comme définitive. Presque toute la documentation utilisée provient de la « tour du Nord » du châ-

(1) *Correspondant*, n° du 25 octobre 1926, article de M. De Lanzac de Laborie.

teau de Bourmont, en Maine-et-Loire, et consiste en papiers de famille. L'auteur ne cache pas que son but est « d'éclairer une figure aussi méconnue qu'inconnue », en d'autres termes, de plaider la cause de son héros. Enfin, M. Gautherot, auteur du « Vandalisme jacobin » et des « Suppliciées de la Terreur », témoigne envers tout ce qui est démocratique ou même simplement évolutif d'une sorte d'horreur sacrée. Qu'il exècre les sans-culottes, rien de plus naturel, mais de là à englober dans un même sentiment de réprobation le libéral anglais de 1823, le ministre de Louis-Philippe, bref quiconque ne figure pas dans le plan de la Royauté et même de la Légimité, il y a tout de même un peu d'exagération.

Mettant en scène un homme de l'époque des Fouché et des Talleyrand, l'auteur s'écrie, à juste titre (p. 278) : « En vérité, la conduite des hommes d'une telle génération n'échappe-t-elle pas aux règles normales » ? Et il a raison de mettre en lumière les aspects sympathiques de la vie de Bourmont : le rôle chevaleresque, en Vendée, du jeune et élégant adjudant de Condé ; la vaillance, en Russie, puis en Saxe et en Champagne, du général de Napoléon, la fidélité aux Bourbons du vainqueur d'Alger, soudainement déchu de ses hautes fonctions et, par surcroît, totalement ruiné.

Mais que de longs et stériles efforts, de la part de l'auteur, pour prouver que Bourmont fut l'innocente victime du perfide Fouché, pour établir que Bourmont songea toujours à la France, alors que ses collègues briguaient « des grades, des commandements, des honneurs ». Pour Vandal et Esquer, Bourmont fut « le pire des ambitieux et intrigants ». Pourquoi le pire ? Mais en revanche, fut-il meilleur que Cambacérés, Pichegru ou Augereau ? Pourquoi ces sur ou sous-estimations dans un sens ou dans l'autre, alors qu'il est si simple de reconnaître que, à cette époque, l'instabilité des temps et l'attitude des dirigeants eux-mêmes rendait bien difficile aux hommes conscients de leur valeur une marche en ligne droite et tête haute.

Malheureusement pour sa réputation, Bourmont, au cours de sa carrière, n'a pas seulement zigzagué, il a un jour fui. J'ai lu avec une attention particulière le long chapitre dans lequel M. Gautherot essaye de justifier la trahison de son héros, au matin du 15 juin 1815. Il fait de cette affaire un « cas de conscience » ; il démontre que Bourmont, ce transfuge de la onzième heure, ne trahit aucun des secrets militaires qu'il possédait depuis la veille ; il se demande pourquoi la postérité est plus sévère envers Bourmont qu'envers La Fayette, Dumouriez, voire même Condé ou Turenne. Bien plus, il s'insurge contre les

« outrages » de Henri Houssaye et traite de « sapeur » un malheureux officier du génie anglais, dont le témoignage désagréable l'agace.

M^r Gautherot aura beau faire. Bourmont fut peut-être le Bayard de la Légimité . Il n'en restera pas moins, dans l'histoire, le *Hundsjott* du vieux Blucher, le témoin à charge contre Ney, le juge de Drouet d'Erlon. Et même si la chevauchée de Florenne, réduite à son minimum de conséquences, pouvait apparaître moins comme un acte infâme que comme un acte malheureux, la chose n'en serait que plus fâcheuse pour la mémoire du vainqueur d'Alger. La *vox populi* sait pardonner certaines déterminations que la morale réprouve mais qui s'entourent de grandeur ; elle est impitoyable envers les actes maladroits et les mots malheureux. Les grands stigmatisés de l'histoire contemporaine sont l'homme « au cœur léger » et l'homme « au chiffon de papier ».

Je recommande la lecture du livre de M. Gautherot. Il est homogène, bien charpenté, rédigé avec soin et, en dépit de mes objections, sympathique. Mais je recommande aussi au lecteur d'en méditer le titre : « Un gentilhomme de grand chemin » !

FRANS VAN KALKEN.

Ch. Seignobos. *Histoire politique de l'Europe contemporaine. Évolution des partis et des formes politiques (1814-1914).*
Paris, libr. Armand Colin. Tome I^{er} In-8°, xiv-536 pp. (1924) ;
Tome II 695 pp. (1926).

Le second volume de cet ouvrage, qui est parvenu à la septième édition et dont l'éloge n'est plus à faire, a paru l'an dernier. Le tome I^{er} contenait une introduction sur le Congrès de Vienne, puis l'étude approfondie, au point de vue de la politique intérieure, de l'Angleterre, de la France, des petites nations démocratiques de l'Europe occidentale et de l'Italie. Le tome II analyse le développement historique des Puissances centrales, des pays scandinaves, de la Russie et des États balkaniques. Les chapitres XXVI à XXVIII sont consacrés à la transformation des conditions matérielles de la vie politique, à l'Église, aux partis internationaux. Les cinq derniers chapitres envisagent dans leur ensemble les problèmes de politique extérieure qui ont successivement préoccupé les hommes d'État européens de 1815 à 1914.

Comme dans le premier volume de cette édition « entièrement refondue et considérablement augmentée », M. Seignobos a, pour chaque pays, poursuivi son admirable « histoire explicative »

jusqu'à la veille de la Guerre Mondiale. Tout en restant fidèle au plan et à la méthode d'exposition des éditions antérieures, il a opéré de profonds remaniements et a — comme il le dit lui-même — très peu supprimé mais beaucoup ajouté.

Pour donner une idée des éléments nouveaux qui se retrouvent dans cette édition, prenons en exemple la fin du chapitre X, consacré à la Belgique. Nous y trouvons une analyse de la représentation proportionnelle, une esquisse des tendances réformatrices des derniers cabinets conservateurs, un paragraphe (assez superficiel) sur la question flamande, un substantiel commentaire à propos du Cartel, enfin quelques mots sur la loi militaire de 1913. La bibliographie également a été rajeunie.

M. Seignobos considère que la date finale, 1914, s'imposait, puisque, selon lui, la guerre universelle a « bouleversé toute la vie politique des peuples européens ». J'espère que, dans une prochaine édition, le grand historien ne persévéra pas dans cette manière de voir. Le conflit mondial, quelque sanglant qu'il ait été, n'a pas été un chaos dans lequel a sombré un dix-neuvième siècle prolongé. Il faut au contraire, le considérer comme une époque culminante, que l'historien gravira peut-être comme un calvaire, mais du sommet de laquelle il apercevra, en un déroulement logique, inéluctable et de lignes relativement simples, toute l'histoire des cinquante années ayant précédé la crise fatale. Et si nous sommes en vérité entrés dans une ère nouvelle, peut-être sans bien nous en rendre compte, cette ère ne commence certes pas avec le drame de Sérajevo mais à la paix de Versailles.

FRANS VAN KALKEN.

J. Lucas-Dubreton. *La Restauration et la Monarchie de juillet.*

Paris, Hachette. 1926. Un volume in-8°. 319 pages.

Ce volume fait partie de la collection publiée sous la direction de M. F. Funck-Brentano : *L'histoire de France racontée à tous*. C'est le septième de la série. Ont déjà paru : *Les Origines et Le Moyen âge*, du directeur de la collection, *Le siècle de la Renaissance* (L. Batiffol), *Le grand siècle* (J. Boulanger), *Le XVIII^e siècle* (C. Stryenski), *La Révolution* (L. Madelin), *La III^e République* (R. Recouly). Sont en préparation : *L'Empire* (L. Madelin), *La Révolution de 1848 et le second Empire* (R. Arnaud).

M. Lucas-Dubreton, auteur de plusieurs travaux sur la Restauration : *Louvel le régicide* ; *La princesse captive : la duchesse de Berry* ; *L'évasion de Lavallette* et un *Louis XVIII* qui a obtenu, à l'Académie française, le prix Théroutanne — était tout désigné pour écrire l'histoire de la période des royautés constitutionnelles, de 1814 à 1818.

A cette époque M. Charléty a consacré naguère deux volumes (IV, V) de l'*Histoire de France contemporaine* rédigée par Ernest Lavisse et ses collaborateurs. M. Lucas-Dubreton n'a pas voulu refaire, tout en s'en inspirant avec raison, cet ouvrage capital, bâti sur une documentation extrêmement abondante et qui nous offre un tableau complet de l'activité de la société française depuis le printemps de 1814 jusqu'au 24 février 1848 : vie politique, évolution économique, éclosion et développement des doctrines philosophiques, scientifiques, sociales, des formes littéraires et artistiques.

S'adressant « à tous », M. Lucas Dubreton s'est surtout attaché à raconter l'histoire politique de la Restauration et de la Monarchie de juillet. Il l'a fait en narrant les événements, en multipliant les portraits, en ne négligeant pas les anecdotes, en imprimant à tout son récit une pittoresque animation. Qu'on lise, par exemple, les pages (175-191) sur la personne et le gouvernement de Casimir Périer.

En seize chapitres, également partagés entre l'époque de la Restauration et celle de Louis-Philippe, il s'est attaché à dire l'essentiel. Chacun d'eux est accompagné d'une bibliographie, brève mais judicieusement composée, comprenant à la fois des œuvres contemporaines des événements, telles que le *Congrès de Vérone* de Châteaubriand, de grands travaux d'ensemble, comme ceux de Vaulabelle et de Thureau-Dangin, et des études récentes : celle de M. Charléty, celle de M. de la Gorce sur Louis XVIII, etc...

La conclusion de la première partie du livre de M. Lucas-Dubreton est favorable au régime de la Restauration et particulièrement à Louis XVIII : « Administrativement, jamais depuis le xviii^e siècle, la France n'a été mieux servie... La situation financière, à la veille de 1830, reste excellente... Vaincue en 1815, la France retrouve sa foi en elle-même... La paix règne, mais non une paix d'asservissement ; Alger est conquise malgré et contre l'Angleterre. La gloire d'avoir amorcé cette renaissance française revient à Louis XVIII. Avec sa finesse d'intelligence et son bon sens très ferme il comprit que la ligne politique la plus sûre était le système de modération qui exaspérait les ultras (p. 153). » Il y aurait sans doute des réserves à faire sur ces conclusions ; l'auteur, en exposant les faits, nous donne les moyens de formuler un jugement différent du sien. Lorsqu'il écrit que « la Restauration est une époque originale et puissante, qu'elle marque l'âge d'or du parlementarisme (nous dirions plutôt du système représentatif) (pp. 152-153) », il n'a pas tort ; mais lorsqu'il ajoute que c'est surtout « dans le domaine de la pensée que la

la Restauration manifeste sa grandeur » l'expression est équivoque. Rien de plus exact si la Restauration signifie seulement les quinze années qui ont suivi la chute de Napoléon. Rien de plus contestable si l'on entend par là le système politique qui pendant ces quinze années a essayé de rétablir en France l'ancien régime. C'est précisément contre cette tendance réactionnaire que se sont produites les plus brillantes manifestations de l'ordre intellectuel.

Sur les causes de l'effondrement de la Monarchie de juillet, M. Lucas-Debreton se trouve d'accord avec M. Charléty :

« Le vice est à l'origine même du système : ceux qui ont profité de la révolution de 1830 ne sont pas ceux qui l'ont faite ; les hommes de juillet, les bourgeois ne sont pas les combattants de juillet, le peuple. Celui-ci n'a jamais admis le compromis de la « quasi-légitimité ». D'autre part, la politique du roi et de Guizot ne pouvait convenir qu'à la riche bourgeoisie (p. 318). » Il faut toutefois, ajoute l'auteur, inscrire à l'actif de la monarchie de juillet que « Louis-Philippe laissa la France plus riche et prospère qu'elle ne l'était sous Charles X. » Les adversaires du régime de juillet lui ont reproché sa politique étrangère de paix à tout prix : « Eut-elle de si lamentables conséquences ? Et peut-on laisser dans l'oubli l'Algérie conquise et la proclamation de la neutralité de la Belgique » (p. 319) ? »

Il semble, à lire cette dernière ligne, que M. Lucas-Dubreton adopte sur l'établissement, par la Conférence de Londres, du régime de la neutralité permanente pour notre pays l'opinion de M. Lacour-Gayet, émise dans la communication qu'il fit le 18 décembre 1926 à l'Académie des sciences morales et politiques. D'après cet historien, le protocole du 20 janvier 1831 décrétant la neutralité du nouvel État fut l'œuvre personnelle de Talleyrand ; et cette victoire diplomatique est l'un des grands titres d'honneur de sa carrière. En réalité, comme l'a démontré M. Fl. De Lannoy dans ses *Origines diplomatiques de l'indépendance belge*, « l'idée qui leur inspira (aux puissances) la déclaration de neutralité fut une idée d'hostilité contre la France. Cette neutralité a été imposée à la France ; et Talleyrand, selon le mot de Palmerston, combattit comme un lion avant de se résigner à signer le protocole de 20 janvier ».

Mais c'est sans doute trop insister sur des détails ; louons plutôt M. Lucas-Dubreton d'avoir réussi à exposer, en un volume, avec clarté, une histoire compliquée entre toutes. Son livre, qui fait revivre toute une époque, est écrit « pour tous » ; il sera cependant un utile instrument de travail pour les historiens des années 1814 à 1848.

LÉON LECLÈRE.

Louis Marin. — *Questionnaire d'Ethnographie.* Paris, Librairie Maisonneuve Frères, 1926, 1 vol. in-8°, 129 pages, (Extrait du *Bulletin de la Société d'Ethnographie de Paris*).

Ce questionnaire viendra particulièrement à point. On sait combien il est difficile de réunir des documents précis sur les mœurs des populations peu civilisées dont l'étude fait l'objet de l'ethnographie. Et cependant cette étude est non pas seulement d'une importance primordiale avant tout pour des peuples colonisateurs ; mais en outre, au point de vue scientifique, il est essentiel qu'elle se fasse le plus promptement possible, les coutumes des non-civilisés perdant rapidement leur originalité au contact des nations européennes, et leur analyse exacte ne pouvant donc se faire qu'à la seule condition d'être entreprise avant que l'influence extérieure ne se manifeste d'une façon trop sensible.

Assurément, les renseignements réunis sur les peuples peu cultivés sont nombreux ; ils émanent de la multitude des Européens qui vivent parmi eux : fonctionnaires, commerçants, missionnaires ; mais ces observateurs n'ont généralement pas d'éducation scientifique très approfondie. Quant aux savants, aux ethnographes de profession, ils peuvent bien, dans des conditions exceptionnelles, comme cela a été le cas chez les Indiens de l'Amérique du Nord, vivre parmi les indigènes, mais généralement pourtant ils ne séjournent point suffisamment dans les sociétés inférieures pour gagner la confiance de ces hommes dont ils voudraient connaître la pensée, et par conséquent il leur est souvent plus difficile encore de réunir une documentation abondante qu'à ceux qui, sans être spécialisés dans les recherches savantes, vivent d'une façon permanente dans des tribus de non-civilisés et finissent par conséquent par entrer véritablement dans leur intimité.

Pendant, il faut alors que ces profanes, de la documentation objective desquels les progrès de la science dépendent, puissent être mis à même de faire leurs recherches le mieux possible et voilà longtemps que l'on songe à cet égard à la méthode des questionnaires auxquels on leur demande de répondre et qui attirent leur attention sur les problèmes qu'ils'agit d'élucider.

Ces questionnaires sont très difficiles à établir. On tombe aisément dans l'un des travers que voici : ou bien le questionnaire s'en tient aux grandes lignes, et l'observateur dès lors n'a pas son regard dirigé suffisamment vers tous les détails, il ne les remarque point et ses relations restent donc superficielles et incomplètes ; ou bien l'on descend dans tous les détails, mais

alors les lignes générales s'estompent, la position de chaque fait dans l'ensemble n'apparaît guère, la liaison entre des faits multiples, mais qui réunis ne constituent qu'un seul rite ou une seule institution, reste inaperçue et encore une fois les rapports ne sont que d'un médiocre intérêt.

Le questionnaire établi par M. Louis Marin, en sa qualité de Président de la Société d'Ethnographie de Paris, évite la plupart de ces inconvénients. Il est fort bien conçu, il éclaire en outre la plupart des questions d'exemples concrets tirés de l'une ou de l'autre civilisation et facilite par conséquent au voyageur la compréhension exacte de ce qu'on désire de lui.

Assurément, on ne peut demander à ce questionnaire d'être entièrement exhaustif. Il me paraît cependant être difficile d'aboutir à mieux qu'à ce qu'a réalisé M. Marin et je crois, par conséquent, que nos compatriotes, qui se rendront dans notre colonie ou dans une autre contrée encore habitée par des populations inférieures, pourront s'en servir avec beaucoup de fruit.

R. KREGLINGER.

François Lexa. *La magie dans l'Égypte antique.* t. I. Exposé 220 pp. ; t. II, Les textes magiques, 253 pp., t. III : Atlas de LXXI planches. In-4° carré, Paris, Geuthner, 1925. Prix : 200 fr.

On sait quelle était la puissance de la magie dans l'ancienne Égypte : elle se mêlait à tous les actes de la vie quotidienne ; elle s'était incorporée à la religion et à la science, surtout à la médecine ; la sorcellerie étendait partout son empire et provoquait un nombre infini de pratiques superstitieuses. Aussi, en étudiant cette magie égyptienne, éclaire-t-on toute la mentalité et la culture du plus vieux peuple de l'histoire. Mais de telles recherches intéressent aussi indirectement la civilisation gréco-romaine. Les papyrus de la vallée du Nil nous ont appris une bonne partie de ce que nous savons des croyances et des pratiques magiques de l'antiquité classique⁽¹⁾. Mais de quels éléments se composent les doctrines et les recettes amalgamées dans cette littérature syncrétique ? Quelle part en remonte aux vieilles traditions de l'époque des Pharaons ; c'est ce qui n'a pu être établi jusqu'ici dans le détail et ce qu'aideront à déterminer les

(¹) Elles ont été étudiées en dernier lieu par Hopfner, *Griechisch-Aegyptischer Offenbarungszauber* (deux volumes autographiés) dont il est intéressant de rapprocher les indications de celles fournies par l'ouvrage de M. Lexa.

documents réunis, traduits en français et commentés avec sagacité par M. Lexa, professeur à l'université de Prague.

L'auteur nous rend aisément accessibles à peu près un tiers des textes conservés, en choisissant les plus caractéristiques et éliminant les doubles. Sa collection commence aux inscriptions des pyramides et aux autres tombeaux de l'Ancien Empire et descend jusqu'aux grimoires démotiques et aux écrits coptes de l'époque chrétienne, c'est-à-dire qu'elle s'étend sur près de quatre mille ans. Ce recueil sert de fondement à un exposé de la magie égyptienne, qui est lui-même illustré par les reproductions d'une série de monuments. M. Lexa classe les documents, selon le but que se propose leur rédacteur, en trois groupes : les premiers ont pour objet la satisfaction des besoins de la vie terrestre, les deuxièmes tendent à assurer les mêmes avantages dans une vie future, conçue comme semblable à celle de cette terre, les derniers prétendent obtenir une communication avec les dieux et avec les esprits. Il étudie ensuite les procédés dont use le sorcier : formules opérantes et noms secrets, remèdes et poisons, amulettes et nœuds, rites divers, comme celui d'une figurine substituées à l'être vivant. Cet exposé ne sera pas utile aux seuls égyptologues, il sera consulté avec profit par tous ceux qui étudient l'histoire de la magie, restée souvent immuable à travers les âges.

F. CUMONT.

Louis Rougier. *Celse ou le conflit de la civilisation antique et du christianisme primitif.* Paris, Éditions du siècle, 1925 ; in-8 ; xxxiii-440 p.

C'est en philosophe que M. Rougier aborde l'étude de Celse, et son livre — où l'on retrouve le brillant ensemble de qualités auquel est dû le succès de ses nombreuses publications — est à recommander à ceux qui voudraient se faire rapidement une idée du contenu et de la portée du *Discours vrai*.

Après avoir rappelé dans un exposé clair et succinct ce que l'on peut savoir ou supposer au sujet de la personnalité de Celse, M. R. expose quelles étaient les difficultés « helléniques de croire » (chapitre II). Elles s'expliquent d'après lui par l'influence d'une cosmologie et d'une morale rationalistes, inconciliables tout d'abord avec les trois dogmes de la création *ex nihilo*, de l'anéantissement final du monde et de la résurrection des corps, inconciliables aussi avec la doctrine du péché, des châtements éternels, de la rédemption et de la grâce. Bref, le *Discours Vrai* inaugure, à cet égard, l'éternel conflit de la révélation et de la libre pensée. M. R. doit faire ici des réserves en ce qui concerne

les croyances des adeptes des mystères païens, croyances où il voit une préparation « psychologique » du christianisme (p. 91).

M. R. parle ensuite (chapitre III) des « répugnances sentimentales. » L'idée que « le pécheur lavé par les larmes de la repentance et le torrent de la componction est plus agréable au Seigneur que l'homme probe qui n'a jamais manqué » porte Celse au comble de l'exaspération : « Dieu, dit-il, a été envoyé pour les pécheurs. Pourquoi n'a-t-il pas été envoyé aussi pour ceux qui ne pèchent point ? Quel mal y a-t-il à être exempt de péché ? L'apologie de la sainte ignorance n'oppose pas moins la sensibilité chrétienne, foncièrement démocratique, à la sensibilité païenne, qui se fait des devoirs que l'on a envers la vérité une conception toute aristocratique. Les « répugnances sentimentales » proviennent donc, chez Celse, de la complaisance du christianisme à l'égard du pécheur et de l'ignorant, complaisance qui allait bouleverser toute l'échelle des valeurs de la civilisation antique. »

Pour interpréter le débat religieux (chapitre IV), M. R. rappelle que le christianisme assimilait les divinités du naturalisme païen à des anges révoltés contre Dieu. D'autre part, si chaque nation était justifiée, aux yeux de l'Empire, de suivre la religion de ses ancêtres, les chrétiens, n'avouant d'autre patrie que la Jérusalem céleste, constituaient une affiliation internationale secrète et illicite ; ils se mettaient hors la loi en se mettant hors la cité. L'on arrive ainsi à constater que les véritables causes des persécutions furent d'ordre social (chapitre V). En effet, les chrétiens apparaissaient aux classes cultivées de la société païenne comme une engeance exécrable formée de la ligue de tous les ennemis de la civilisation. Ici encore, M. R. paraphrase le texte de son auteur avec une abondance de citations toujours suggestives et parfois pleines d'imprévu. Deux des derniers chapitres qui précèdent l'analyse et la traduction du *Discours vrai* sont consacrés à l'exégèse de Celse et à sa critique de l'apologétique. M. R. dit fort bien que ce polémiste mettait son élégance à ne rien combattre qui ne fût tiré des Écritures. « Il était si érudit que le plus ancien érudit chrétien, Origène, s'étonna d'avoir tant de choses à apprendre de lui » (voir à ce sujet, Renan, *Marc Aurèle*, p. 353 suiv., et aussi l'index si bien fait de l'édition du *Karà Kélasson* d'Origène par Koetschau, p. 407-431). M. R. aurait pu faire remarquer que, après avoir étudié toute une littérature où il devait être question du Sauveur, le polémiste païen ne songe pas à contester qu'il ait réellement vécu. Dans un passage que M. R. a sauté, mais où, par contre, il donne, comme étant de Celse, une transition imaginée

par Aubé (1), Celse se borne à faire observer sous forme de préterition qu'il pourrait présenter la vie de Jésus autrement qu'elle ne figure dans les Evangiles. Il y a là un témoignage dont nous aurons bientôt l'occasion de reprendre l'examen.

M. R. a pour Celse, assurément, toutes les sympathies nécessaires à qui veut le faire valoir, à l'exemple de Renan. Il ne méconnaît cependant pas les points faibles des polémistes antichrétiens de l'antiquité (p. 322) : « Rationnalistes purs, quand ils entreprennent les Écritures et les dogmes, leur plaidoyer en faveur d'un paganisme néo-platonicien reproduit, en les aggravant, tous les sophismes qu'ils imputent à leurs adversaires. Ils ont ainsi compromis leur idéal en l'associant à une cause perdue, la défense d'une multitude de cultes dont le ressort était usé »,

Le Celse de M. R. est peut-être trop en dehors de l'espace et du temps ou, pour mieux dire, on ne voit pas assez en quoi sa polémique diffère de celle d'un Porphyre ou d'un Hiérocès. La traduction qu'en donne M. R. ne diffère que fort peu de celle qu'Aubé publia jadis. Il eût été difficile en effet de faire mieux : Renan déjà s'en était aperçu (2). Mais il aurait convenu de faire observer qu'elle ne correspond pas aux reconstructions les plus récentes de l'original. Quant au *codex Regius* (= *Parisinus* 945), mentionné à la p. 437 d'après Aubé, comme s'il était seul à intervenir, ce n'est qu'un dérivé insignifiant de l'archétype A. Il était tout à fait superflu de le mentionner. Certes, M. R. met fort bien en évidence (p. 329 suiv.) les défauts d'Origène. Ce qu'il en dit est infiniment plus instructif que les prologomènes filandreux du plus récent des éditeurs de Celse. Mais, par contre, M. R. ne paraît pas avoir remarqué que l'exhumation et la réfutation par Origène de l'ouvrage oublié de Celse date de l'an 248, c'est à dire du moment même où le paganisme allait se réchauffer et s'exalter en fêtant le millénaire de la Rome éternelle, la grande prostituée de l'apocalypse. Mais il ne convient pas de trop chicaner M. R. à propos de pareils détails. On l'a vu déjà, il n'a pas voulu faire œuvre de philologue ni d'érudit.

M. R. a le travail facile et l'esprit clair. Il parvient à rendre attrayants les sujets les plus austères. Enfin et surtout, il excelle à faire penser. Si l'on se déclarait docilement d'accord avec lui en tout point, il n'est pas pas sûr qu'il croirait avoir obtenu le

(1) Origène, II 13. Cf. M. R. p. 359, § 17 et Aubé, *Histoire des Persécutions de l'Eglise*, p. 90, note 4.

(2) Lui aussi, il la reproduit, excepté de rares corrections, dans les extraits de Celse cités au chapitre XXI de son *Marc-Aurèle*.

résultat voulu. Partisan comme Celse du libre exercice de la raison, il sera enchanté de savoir que des contradicteurs reviendront mainte fois à son livre, pour en compléter ou en préciser certaines parties. Ce livre en effet est de ceux qu'il convient d'avoir lu, si l'on désire connaître le débat philosophique et religieux dont M. R. a si bien montré le haut intérêt.

J. BIDEZ.

Z. Giacometti *Quellen zur Geschichte der Trennung von Staat und Kirche*. Tübingen, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck) 1926. In-8° xxxiv-736 pages.

L'auteur de cet ouvrage, qui professe, en qualité de « privatdocent », le droit public et le droit ecclésiastique à l'université de Zürich, estime que le principe de la séparation de l'Église et de l'État s'impose dans toutes les sociétés qui ont établi la liberté des cultes. Il est la conséquence nécessaire de la disparition de la religion d'État. Cependant l'auteur reconnaît que beaucoup de gouvernements ont adopté une sorte de compromis entre le système de l'Église d'État et celui de la séparation. Ses recherches ont porté essentiellement sur les pays qui ont réalisé le principe de la séparation (France, Portugal, Russie, Mexique, Equateur, Brésil, Cuba, Suisse ⁽¹⁾, Esthonie). On se demande pourquoi il y a joint l'Italie ; Cavour n'a pu mettre en pratique sa formule « l'Église libre dans l'État libre » et on sait d'ailleurs qu'elle lui avait été inspirée par l'exemple de la Belgique, qui aurait dû par conséquent trouver place dans le recueil de M. G. En dernier lieu figurent dans le recueil les textes relatifs aux États-Unis, où le régime de la séparation a cependant fonctionné beaucoup plus tôt qu'en Europe.

Le point de vue de l'auteur est, il est vrai, avant tout juridique ; il s'est efforcé de rassembler les textes concernant les États qui ont appliqué le régime de la séparation. Mais son livre forme également une précieuse contribution à l'histoire des institutions contemporaines et sera un excellent instrument de travail pour les érudits qui s'intéressent à l'histoire générale des institutions. L'auteur a eu soin de placer en tête des différents chapitres consacrés chacun à un pays une copieuse bibliographie qui permettra d'étudier et de commenter les textes. La transcription de ceux-ci est généralement correcte : cepen-

(¹) Parmi les cantons suisses, l'auteur a donné une place à celui de Bâle-ville, bien que ce canton n'ait pas réalisé complètement la séparation de l'Église et de l'État.

dant on y relève quelques fautes d'impression dans des documents anglais (p. 685 et 719).

H. VAN DER LINDEN.

Paul Masson-Oursel, *La philosophie comparée*. Paris, Alcan, 1923 ; in-8°, 203 pages.

Dans ce livre, ce qui mérite d'être retenu, c'est le programme qui s'y annonce. L'auteur voudrait rendre la philosophie positive, c'est à dire « lui donner une base solide et stable », sans cependant en exclure les improvisations idéales de la métaphysique, ni les disciplines « normatives », en d'autres termes ce que l'on peut appeler des demi-sciences ou des demi-arts, c'est-dire la logique, la morale, l'esthétique et le droit. « Le seul biais par lequel peuvent être atteintes de façon, non pas proprement scientifique (faute de lois déterminables dans la répétition des faits), mais du moins positive, les manifestations ainsi que les aspirations de l'esprit ; c'est l'investigation historique ». L'histoire, milieu et résidu à la fois des activités humaines, — c'est toujours l'auteur qui parle — constitue un donné aussi susceptible d'une exploration impersonnelle et impartiale que l'expérience physique. M. G. Sarton, dans un compte-rendu élogieux d'un bout à l'autre, a clairement présenté ce programme en disant que la philosophie devrait, au lieu de construire l'esprit, s'astreindre à l'étudier dans ses productions, dont les plus caractéristiques sont peut-être les métaphysiques.

On peut se dispenser de résumer les applications de la méthode qui font l'objet de la seconde partie de l'ouvrage de M. M. : chronologie comparée des philosophies ; logique, métaphysique et psychologie comparées. M. Masson-Oursel connaît fort bien la plupart des ouvrages consacrés à la pensée hindoue, et l'Indianisme est son domaine préféré. Il laisse voir plus d'inexpérience lorsqu'il touche à l'histoire de la philosophie grecque. Faut-il lui chercher chicane parce que, par exemple, il place (p. 58) Gorgias après Antisthène, Aristippe et Platon, puis (p. 64) Jamblique après Thémistius, et l'empereur Julien dans une autre colonne que son maître Jamblique et après Saint Augustin ? Je l'ai indiqué plus haut, ce qui fait le valeur de ce livre, c'est qu'il contient un excellent exposé de questions de méthode. Dans les exemples qui suivent, le lecteur verra surtout un moyen de mieux faire comprendre le rôle et l'importance que l'auteur attribue à l'histoire de la pensée philosophique. Cette conception n'est d'ailleurs pas tout à fait aussi originale que certains pourraient le croire. Mais les ouvrages allemands où M. M. re-

trouverait des pensées sœurs de la sienne n'ont ni la clarté ni la précision qui distinguent son exposé. Or, dans les questions de ce genre, pour que des idées aient l'attrait et l'éclat de la nouveauté, il faut qu'elles parviennent à se dégager des brouillards de leur nébuleuse primitive.

J. BIDEZ.

Louis Falletti. *Le Retrait lignager en Droit coutumier français.*

Paris. Les Presses Universitaires de France 1923. 1 vol. 527 pp. 30 fr.

Dans ce gros volume de plus de 500 pages, M. Falletti étudie le retrait lignager depuis ses origines jusqu'à son abolition en 1790. L'ouvrage est divisé en trois parties : la première (pages 1 à 180) retrace l'évolution de cette institution, la seconde, beaucoup plus longue et aussi plus spéciale, est consacrée à l'étude juridique du retrait lignager, la troisième, enfin, traite en quelques pages, de son abolition (pp. 491 à 516). L'étude du retrait, inconnu à notre législation moderne, mais qui joua jadis un rôle si important, est intéressante au plus haut degré, car l'évolution de cette institution nous fait pénétrer tout un aspect de l'évolution de la conception familiale.

L'auteur a exploré ce beau et fécond domaine dans tous les sens et son livre est riche d'enseignements. La tâche, pourtant, était ardue. Le retrait lignager se présente, en effet, à l'origine, sous des formes diverses — *laudatio parentum*, offre aux parents, retrait proprement dit — qu'il est parfois malaisé de distinguer l'une de l'autre et dont l'enchaînement ne se laisse pas toujours facilement saisir. C'est cette évolution que l'auteur retrace dans sa première partie. Il aborde ensuite l'étude approfondie de la nature juridique et du fonctionnement de l'institution, étude très fouillée, minutieuse même, et d'un caractère forcément plus technique, mais également pleine de renseignements intéressants.

Cette double étude nécessitait, pour être complète, un énorme dépouillement de textes. L'ouvrage de M. Falletti mérite, à ce point de vue, les plus grands éloges et l'on doit rendre hommage à la probité et à la conscience de ses recherches. Disons, en passant, pour ne citer que ce genre de sources, qu'il a dépouillé, avec une patience et une attention auxquelles on peut croire qu'aucun texte n'a échappé, plus de 35 cartulaires. Peu de contributions nouvelles pourraient, sans doute, être apportées à pareille documentation, et l'ouvrage, à ne le considérer qu'à ce point de vue, serait déjà précieux comme recueil de textes.

Mais il a, certes, d'autres mérites : celui, d'abord, d'avoir su tirer un large profit de cette documentation et aussi, pour ne citer que celui-là, celui d'avoir fait de la partie spécialement juridique du sujet une étude extrêmement complète et détaillée, travail, croyons-nous, qui n'avait pas encore été fait et qui, constituant un véritable traité juridique du retrait lignager, rendra de très grands services aux historiens du droit.

La principale critique que, peut-être, l'on pourrait faire à ce livre, par ailleurs excellent (et si c'est une critique, elle recouvre un éloge), c'est d'être trop riche, trop abondant : on se sent par instants quelque peu submergé par le flot de textes et de citations, d'ailleurs très précieuses, mais qu'il eût mieux valu parfois, renvoyer en notes. M. Falletti connaît trop bien son sujet et n'en veut rien perdre ; peut-être, par là, déroutait-il le lecteur moins averti qui, çà et là, éprouve quelque fatigue à suivre le fil de l'évolution qu'il retrace.

Autre critique, toute matérielle celle-ci : il faut déplorer un grand nombre de fautes d'impression, dont la correction remplit presque deux pages d'errata.

Ceci dit — et ces remarques n'entament pas la réelle valeur de l'ouvrage — il convient de féliciter grandement l'auteur d'avoir osé aborder, pour son coup d'essai, (car il s'agit croyons-nous d'une thèse d'agrégation), un sujet aussi vaste, aussi complexe et aussi riche et de nous avoir donné ce livre excellent qui décele toutes les qualités de l'historien du droit.

R. PIRENNE.

J. Ph. Van Erk. *De Erfgooierskwestie*. Haarlem. Tjeenk Wil-link, 1927. In-8°, 92-XLVI p.

La thèse soutenue devant l'université de Leide intéressera à plus d'un titre ceux qui s'occupent de l'ancienne organisation agraire. L'auteur y examine les rétroactes d'un long débat judiciaire, qui eut pour objet la possession ou la propriété d'un vaste terrain communal, composé surtout de bruyères et de prairies, dont une loi récente du 24 avril 1912 vient de déterminer, enfin, le statut juridique. Le Gooiland est situé au sud du Zuiderzee, au sud-est d'Amsterdam. Il s'appelait à l'origine Nardinclant, et c'est sous ce nom qu'il est cité pour la première fois dans un acte de 968, par lequel ce territoire endigué est cédé à l'abbaye d'Elten. Il se démontre que les « gooiers », c'est-à-dire les adhérités, les ayants droit ou les usagers, étaient les héritiers des *vicini* qui peuplaient une « marche » domaniale — *een grondheerlijke mark* — opposée, on le sait, à la marche libre. L'évolu-

tion du droit domanial amena l'émancipation des tenanciers, l'affermissement de leurs droits, qui restèrent cependant, malgré tout, des droits de jouissance et non des droits de propriété. En 1280, il est vrai, l'abbesse d'Elten, afin de mieux sauvegarder les intérêts de son domaine, avait cédé le Gooiland à titre de cens à Florent V, comte de Hollande, mais cette transmission n'avait eu d'autre effet que de substituer le comte à l'abbaye en tant que propriétaire, ou si l'on veut, en tant que nu-propriétaire. Plus tard, après la suppression de l'ancien Régime, le Domaine hérita des hauteurs et seigneuries de l'ancien comte. Malgré ces substitutions successives, la marque originelle des communaux subsista, et ce fut en vain que les « Gooiers » prétendaient être propriétaires de leurs bruyères, de leurs prairies et de leurs bois. Une tradition certaine les maintenait au rang de simples usagers, le domaine éminent appartenant à l'État.

L'organisation de la marche est curieuse à observer. Les hommes seuls pouvaient y être usagers, c'est-à-dire les mâles issus de mâles (*die man uit man in Gooiland zijn geboren*) ; aussi, les adhérités luttèrent-ils énergiquement à travers les siècles pour maintenir intactes leurs prérogatives traditionnelles. Ils devaient lutter vaillamment contre toute intrusion du dehors, et en lisant le récit de leurs luttes, on songe involontairement au titre XLV de *Migrantibus* de la loi salique. Leurs droits étaient d'autant plus menacés qu'au cours des temps, des villages, tels que Bussum, Hilversum, Laren, Blaricum, Huizen, s'étaient formés dans les limites de l'ancienne marche, et même une ville, Naarden. Il fallait écarter avec soin les *advenae* qui avaient tout naturellement immigré dans ces centres et qui menaçaient de troubler l'ordre établi aux dépens des droits héréditaires des véritables Gooiers.

Le débat du Gooiland fait songer aux discussions et aux procès qui eurent lieu chez nous au cours de XIX^e siècle, au Beverhoutsveld, au Donckt près d'Audenarde, à l'Heirnesse de Gand, au Sysseelsche veld de Bruges, aux bois communaux de Chimay, dont notre regretté collègue Paul Errera a retracé l'histoire dans son ouvrage « *Les Masuirs* », qui reste pour nos provinces l'ouvrage fondamental en la matière.

Conduite avec méthode, exposée avec une clarté toute juridique, l'étude de M. Van Erk est une contribution de premier ordre à l'étude de la marche et à l'histoire des communaux.

G. DES MAREZ.

Ferret, Marc. *Les tribunaux de famille dans le district de Montpellier* (1790 - An IV). Montpellier, Causse, Graille et Castelnau, 1926 ; 1 vol. grand in-8°, de 515 pages.

A l'aide d'une documentation très abondante, puisée aux meilleures sources, l'auteur de ce volumineux mémoire est parvenu à composer une étude définitive sur la question des tribunaux de famille du district de Montpellier. Quiconque voudra désormais s'initier au rôle et au fonctionnement de cette institution révolutionnaire, devra consulter son travail, quelque régional qu'il puisse paraître : en effet, pareille monographie dépasse nettement les limites d'un simple district.

Les tribunaux de famille, juridiction d'exception, participent au droit intermédiaire. Ils furent organisés par la loi du 16-24 août 1790, qui détermina ainsi leur compétence : jugement, en première instance, des procès élevés entre certains parents, l'appel des sentences étant porté devant le tribunal du district, dans le ressort duquel elles furent rendues. Les juges étaient désignés par les parties et prenaient le nom d'*arbitres de famille* ou *juges familiaux*. Leur étaient soumises les contestations relatives aux droits de correction des pères sur leurs enfants et celles, de nature civile, s'élevant entre parents énumérés par la loi.

Déjà les statuts de Provence avaient mentionné l'existence de semblable institution ; mais elle ne reçut une organisation précise que sous la Constituante, qui répondit par là aux vœux exprimés par de nombreux cahiers de doléances.

La loi de 1790 eut des destins éphémères, puisque les tribunaux de famille, inspirés par l'idée de l'arbitrage, furent abolis par celle du 9 ventôse an IV (28 février 1796).

Procédant avec méthode et ne négligeant point de souligner les lignes directrices de son sujet, aisément discernables sous l'accumulation des documents, M. Ferret traite successivement de la *Compétence*, du *Personnel*, de la *Procédure* et du *Jugement* des tribunaux de famille. La liste des sentences échelonnées depuis le 25 novembre 1790 jusqu'au 16 juin 1796 et qui comprend 574 documents ainsi que la statistique des procès jugés, dressée par année et nous fournissant la valeur numérique respective des diverses catégories d'affaires (succession, divorces, questions d'intérêt, etc...) achèvent de doter cet excellent mémoire d'une solide armature.

CH. PERGAMENI.

Pericle Ducati. *Arte classica*. Turin, Unione Tipografico-Editrice Torinese, 2^e édit., 1927, gr. in-8°, xxiii-842 pages, 932 figures et 12 planches hors texte, 120 Lit.

Certains livres ne s'imposent à l'attention du public qu'à coup de recommandations et d'explications. Il est à peine besoin de présenter celui-ci. Il suffit de le prendre en main pour en apprécier les rares mérites : papier couché, illustration extrêmement abondante, équilibre et clarté de la composition. L'auteur s'est donné pour tâche d'analyser brièvement tous les monuments les plus intéressants et les plus célèbres de l'art classique. Il réalise sans effort apparent ce lourd programme, passant en revue les manifestations successives ou simultanées des civilisations préhellénique, grecque, italote, étrusque, romaine et chrétienne. Six périodes : I. *Les origines* (3000-2000 av. J.-C.). II. *L'art préhellénique ou créto-mycénien* (2000-1000 av. J.-C.). III. *L'art classique archaïque* (1000-450 av. J.-C.). IV. *L'âge d'or de l'art classique* (450-306 av. J.-C.). V. *L'art hellénistique* (306-50 av. J.-C.). VI. *L'art romain impérial et l'art chrétien primitif* (50 av. J.-C. - 526 ap. J.-C.).

J'ai déjà souligné précédemment les qualités d'érudition et de pondération qui font des ouvrages de M. Ducati d'incomparables manuels didactiques. Il ne faut pas de préparation archéologique spéciale pour les comprendre, l'étude de chaque œuvre y forme un tout complet, et cependant quel trésor d'informations dans l'ensemble, même pour les plus avertis ! Pas de discussions dans le vide : un commentaire par figure et, de temps en temps, quelques pages de solide synthèse pour enchaîner les commentaires isolés, annoncer ou rappeler les principales observations, rendre sensible le rythme de l'histoire.

Les imperfections matérielles qui déparaient la première édition ont complètement disparu : les images mal venues sont remplacées par d'excellents clichés (fig. 44, 89, 167, 172, 182, 183, 232, 258, 329, 363-7, 427, 519, 609, 643), on a substitué aux dessins, des photographies (fig. 24, 255, 267, 564, 575), et des vues de détail (fig. 3, 26, 701), aux panoramas assez troubles ; l'Héraclès du Louvre (fig. 543) est maintenant tourné du bon côté, et la tête de Bologne (fig. 388), débarrassée de ses taches. Parmi les 71 figures nouvelles, plusieurs représentent des monuments découverts ou publiés récemment : les reliefs du mur de Thémistocle (fig. 228-230), la déesse de Berlin (fig. 236), le fragment d'ivoire de la Vaticane (fig. 377), la stèle de Mnason (fig. 457), le Dionysos de Boéthos (fig. 646), les stucs de la Porta Maggiore (fig. 711), les peintures de l'hypogée du Viale Manzoni (fig. 352-3). C'est assez dire que les suppléments sont nombreux et bien choisis. Mais pourquoi ne pas insérer régulièrement chaque figure dans le texte qui s'y rapporte ? La symétrie de la mise en pages ne doit pas devenir

tyrannique. Et les choses se compliquent, quand on veut savoir dans quel musée se trouve tel objet dont on a la reproduction sous les yeux : le renseignement est relégué en note quelques pages plus haut. Or c'est la première question que se pose le lecteur consciencieux : où ai-je vu, où pourrai-je voir bientôt l'original ? Il ne faut pas décourager cette curiosité, surtout chez les débutants. Mentionner aussi la date des gravures de Piranesi (p. 788) : 1804.

Puisque M. Ducati n'écrit pas pour les archéologues, je m'interdirai ici toute discussion technique. Je voudrais seulement rectifier certaines de ces données positives qui assurent à son travail une longue carrière.

Il est impossible de séparer les coupes de Vaphio (p. 72, cf. p. 26, 33, 64) de tant de peintures et de reliefs crétois où figurent les taumachies sacrées : les prétendus chasseurs ne portent aucune arme, ce sont des *acrobatés* (Cf. A. REICHEL, *Athen. Mitteil.*, 1909, p. 85 sq.). — Je reste convaincu que l'héroïne du lébès de Thèbes (p. 101) ne peut s'identifier ni avec Hélène, ni avec une captive quelconque de forban : elle tient à la main la couronne qui symbolise, comme sur la coupe d'Archiclès et de Glaucytès (C. ROBERT, *Arch. Hermen.*, p. 38), la victoire du héros qu'elle suit de plein gré. Les personnages sont Ariane et Thésée. Celui-ci saisit le poignet de la jeune fille dans un geste qui n'a rien de violent et où s'annonce même déjà, mutatis mutandis, la galanterie maniérée de l'*Andromède déli-vrée par Persée* (Capitole). A l'affirmation de la page 100 : « Nei primi tempi assai tenebroso di questa fase geometrica è veramente eccezionale la rappresentazione non solo dei fatti leggendari..., ma la rappresentazione anche di qualsiasi essere favoloso », je me contenterai d'opposer celle de la page 102 : « ...ed accanto a queste figure ci si manifestano già degli esseri favolosi, dei centauri. » Dès le VIII^e siècle, les scènes mythiques apparaissent également sur les vases proto-corinthiens (Cf. JOHANSEN, *Vases sicyoniens*, p. 141-149). — Le temple de Zeus à Olympie n'est pas « amphiprostyle » (p. 257), mais doublement *in antis*. — L'Érechtheion n'a, du côté ouest, que quatre demi-colonnes comprises entre les pilastres (p. 342 « sei »). — L'auteur a tort de conserver la mention du « sarcophage » (p. 449, cf. *Cer. greca*, II, p. 445) dans l'explication du cratère de Python : Alcmène s'est réfugiée sur l'autel dont on voit la moulure ornée d'oves et les rebords (cf. amphore de Naples, Heyd. n^o 3223) ; son pied droit repose sur le tas de bûches, et si son pied gauche pend au premier plan, il ne faut pas plus s'en étonner que du défaut de perspective qui place la jambe gauche d'Anténor derrière le bûcher et la torche qu'il tient de la main gauche, devant. Le décor

de la petite amphore Brit. Mus. F 193 (C. V. A. Br. Mus., iv, E, a, 6, 7 a) ne laisse aucun doute à cet égard.

Les listes de fouilles, de publications et de collections qui constituent les appendices abrègeront bien des recherches. Celle des musées n'est pas, me semble-t-il, dressée avec tout le soin désirable. J'y retrouve des erreurs et des omissions déjà signalées dans la *Revue* (1924, p. 167), à propos de la *Storia della ceramica greca* : les correspondances adressées par des professeurs italiens aux « Musei Reali » de Bruxelles (p. 802) n'arriveront probablement jamais à destination — j'en ai encore eu la preuve il n'y a pas longtemps —, et je plaindrais l'étudiant napolitain qui voudrait profiter d'une halte de quelques heures à Marseille pour visiter le « Musco di archeologia » (p. 803). Distinguer, pour Bruxelles, le *Musée du Cinquantenaire du Cabinet des Médailles* (Bibliothèque Royale) ; spécifier pour Marseille, *Chateau-Borély* et, pour Brunswick, *Landes-Museum* ; mentionner les musées d'Argos et du Pirée, et surtout ceux de Chalcis et de Délos, autrement importants que celui d'Érétrie (p. 799), etc.

H. PHILIPPART.

Paul Parent. *L'architecture des Pays-Bas méridionaux (Belgique et Nord de la France) aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.* Gr. in-4^o, 241 pp. Paris et Bruxelles, Van Oest, 1926. —

Id. *L'Architecture civile à Lille au XVII^e siècle,* 4^o, 249 pp., Lille, Raoust, 1925.

M. Paul Parent, professeur agrégé de l'Université, a écrit son étude sur l'architecture dans les Pays-Bas méridionaux selon la méthode bien connue de son maître François Benoit : ce qui l'intéresse dans les monuments, c'est beaucoup plus leurs caractères distinctifs, suivis pour ainsi dire à la piste, d'époque en époque, que leur histoire proprement dite et leurs rapports chronologiques. Il bâtit sur l'histoire, mais celle-ci est-elle toujours bien établie ? Sa méthode, excellente ou, tout au moins, légitime quand il s'agit de comparer des édifices dont la date est certaine et sur lesquels nous sommes abondamment documentés — c'est le cas pour les églises des Jésuites qu'il a étudiées à merveille — me paraît bien contestable quand les rapports des monuments entre eux posent incessamment des problèmes délicats. L'analyse alors doit être soutenue par une constante préoccupation de caractère historique. Il faut dater à coup sûr, inspirer confiance au lecteur en s'appuyant sur des références autorisées, en faisant preuve d'une connaissance irréprochable des travaux antérieurs.

J'eusse aimé que M. Parent recourût plus qu'il ne l'a fait à sa bibliographie, rejetée à la fin du volume. Je regrette surtout qu'il n'ait ni mentionné, ni utilisé l'ouvrage fondamental de R. Hedicke sur Corneille Floris et son style décoratif. Tout le système qu'il propose de l'architecture des Pays-Bas au xvi^e siècle en eût été sensiblement modifié : Pierre Coecke et Vredeman de Vries sont assurément des personnalités considérables, mais comme vulgarisateurs ; le rôle capital et l'influence incomparable dans la décoration septentrionale, à la Renaissance, reviennent à Corneille Bos et à Corneille Floris. J'ai noté aussi dans l'exposé de M. Parent quelques erreurs de dates.

Ces réserves faites, son travail mérite de grands éloges : il a réuni dans une étude commune les monuments belges et ceux du Nord de la France, trop peu connus de nous ; il les a étudiés en témoignant — mérite rare — de connaissances techniques approfondies, dans une langue précise, élégante ; enfin, il est des chapitres de son livre — ceux, par exemple, qui concernent l'architecture religieuse du xvii^e siècle — où ses remarques judicieuses, ses recherches personnelles dans les dépôts d'archives accroissent et précisent singulièrement tout ce que nous avons appris de ses prédécesseurs. Des photographies, des croquis excellents et nombreux permettent de le comprendre aisément.

Je signale ici, puisque j'en ai l'occasion, un autre livre bien intéressant de M. Paul Parent : *l'Architecture civile à Lille au xvii^e siècle* : c'est une étude très fouillée comme seul pouvait l'écrire un historien connaissant à fond les sources manuscrites et, en même temps, très versé dans la science d'architecture (1).

MARCEL LAURENT

Bossert (H. Th). *Volkskunst in Europa*. Berlin. Ernst Wasmuth A. G. 1926. In-f^o, xii et 36 pp. de texte. 132 pl. dont 100 coloriées et 32 en noir.

M. Bossert, l'auteur de l'ouvrage apprécié, *Ornamentwerk* paru en 1924, vient de livrer au public une œuvre de premier ordre : *Volkskunst in Europa*. Fruit du travail de plusieurs années et résultat de recherches aussi patientes qu'érudites, ce

(1) Sur l'« Architecture religieuse dans le Brabant au xvii^e siècle », vient de paraître l'ouvrage de J. H. Plantenga (Nijhoff, 1925) ; il est bien intéressant.

volume — et l'auteur nous en laisse entrevoir un second — est une œuvre capitale pour l'étude de l'Art populaire en Europe.

Pendant longtemps, ainsi qu'avec raison, M. Bossert le dit dans sa préface, on s'est désintéressé de cette science et ce n'est que depuis peu, au XIX^e siècle, au moment où tout tend à s'uniformiser, où l'Art populaire se meurt, que les Musées recueillent tout ce qui y a trait, et qu'on commence à étudier la vie des humbles, si intéressante, qui nous permet d'expliquer tant de choses, et nous révèle le sens décoratif et artistique qui existe dans les couches inférieures de la société. Certes, il serait difficile de détailler par le menu les précieux documents dont l'auteur illustre son ouvrage. Il y a là plus de deux mille reproductions, presque toutes en couleurs, d'objets se trouvant dans des Musées et dans diverses collections particulières. Car M. Bossert n'a pas hésité à se rendre dans la plupart des grands Musées du Nord (Bygdö, Stockholm, Copenhague, Helsingfors), d'Allemagne (Hambourg, Altona, Königsberg, Dresde, Munich); dans celui de Vienne (Museum für Volkskunde, cette admirable création du Dr Hein et du Prof. Dr M. Haberlandt) dans les dépôts de Suisse (Zurich, St-Gall, Bâle), d'Angleterre et d'Irlande, de Belgique (Musée de Folklore d'Anvers et collections folkloriques, non encore exposées des Musées du Cinquantenaire, à Bruxelles), de France (Paris, Musée du Trocadéro), d'Espagne, du Portugal, d'Italie (parmi lesquels le riche Musée d'Ethnographie sicilienne, de Palerme, dû à G. Pitrè), de Grèce, de Bosnie, de Prague (ce magnifique Musée Narodni), de Pologne, même de Russie, et j'en ometts encore d'autres.

Partout il a recueilli avec sagacité, des spécimens de vêtements de travaux de boissellerie, du fer ou du cuivre, de céramique et des mille choses qui servent à orner les intérieurs rustiques ou que les gens du peuple emploient pour agrémenter leur vie d'un peu de charme ou de couleur. Passons en revue ce que contiennent ces précieuses planches documentaires.

Parmi les boisselleries, nous ne citerons, que les travaux islandais, parmi lesquels plusieurs décors d'armoires et de lit du XVIII^e s.; les caisses d'horloge finlandaises, polychromées ou en forme de personnages; les portes d'armoires bavaroises, datées du XVIII^e s., richement enluminées de motifs décoratifs différents, aux couleurs chatoyantes, les dossiers de chaises sculptés, d'Allemagne, d'Autriche ou de Suisse, représentant même des personnages; les meubles espagnols et portugais au décor compliqué; les charrettes siciliennes, dont chacune semble être une image populaire ambulante. Et nous ne terminerons pas cette énumération sans attirer l'attention sur les Croix de route ou de cim-

tière de Roumanie, au décor nettement byzantin, et sur les innombrables modèles que nous livre dans ses meubles, battoirs, rouets, etc., l'art populaire de la Russie d'Europe.

La céramique est représentée par des assiettes, des plats, des briques de poêles, des cruches et autres objets.

Voici les productions danoises, parmi lesquelles deux très curieux récipients datés de 1756 et 1759, fabriqués à Holbaek et qui permettaient de garder, chaude, la nourriture des enfants, les « Krüge » allemandes de formes diverses, du xvii^e au xix^e siècle, et une série intéressante de briques de poêles, également allemandes, presque toutes datées du xviii^e siècle, au dessin barbare, aux couleurs crues — bleu sur blanc ou polychromes sur fonds orange ou brun — qui représentent des vues de villes, animaux, sujets militaires ou satiriques, accompagnés d'inscriptions. Suivent des productions d'Autriche, de Tchéco-Slovaquie, de Suisse ; des carreaux de revêtement hollandais, des spécimens de l'art français (Savoie, Auvergne, Picardie) et parmi ces derniers un très curieux « épi de faitage » du xviii^e siècle, originaire de la Haute Vienne. Nous ne pouvons nous étendre sur les productions d'autres pays ; arrêtons-nous cependant encore un instant aux faïences hongroises et surtout tchéco-slovaques, si intéressantes au point de vue du décor et du coloris, dont le Musée Narodni, de Prague, possède une si riche collection.

Parmi les travaux du métal, nous ne nous étendrons pas, car nous devons nous borner, sur les différentes planches reproduisant des enseignes, des objets ménagers, des moules à pâtisserie, ornés de décors en relief, à sujet religieux ou profane, en usage dans diverses contrées ; nous nous contenterons d'attirer l'attention sur les lampes juives, tchéco-slovaques ou polonaises (xviii^e-xix^e s.) et sur les ex-voto en fer forgé, hommes ou animaux, provenant de Bohême, si proches des petits « hommes de fer » que l'on trouve chez nous à Huyssinghen ou à Léau.

D'autres planches très nombreuses sont consacrées aux tissus. Ici nous devons renoncer à citer des exemples. C'est une succession magnifique, sans fin, de points à la croix, dont les décors s'inspirent de légendes, de scènes enfantines ou de souvenirs religieux, d'étoffes rehaussées de scènes populaires, tel ce fragment espagnol en lin et soie, du xvii^e siècle, qui représente une danse ; ce sont des gants, des bas, des tapis, merveilleux travaux de Russie, de Roumanie, de Pologne, de Bulgarie, de Yougo-Slavie, d'Albanie, de Grèce, etc., mais ce sont surtout les costumes brodés au décor somptueux que l'on voit encore dans certaines parties de l'Europe et dont des exemples surprenants ont été conservés dans des musées, tels ceux de Vienne, de Cracovie, de Prague surtout.

Que devrions-nous encore dire des travaux faits en paille et de ceux en cuir parmi lesquels des vêtements de Huzules, d'étonnans souliers russes et d'extraordinaires travaux, véritables mosaïques, des Tatars de Crimée.

Mais, tissus et cuirs nous forceraient à consacrer plusieurs pages aux vêtements paysans, à leurs ressemblances, leurs différences et leurs motifs décoratifs et nous entraîneraient à dépasser, de loin, les limites d'un simple compte-rendu.

Signalons enfin, en passant, les délicieuses peintures — travaux féminins — dont les habitants de la Moravie ornent les murs de leurs demeures et les extraordinaires papiers découpés, au ciseau — rondes d'enfants, oiseaux multicolores, sujets stylisés — que les Polonais employent pour décorer leurs maisons de frises chatoyantes, aux sujets variés.

Encore un mot des œufs, ces œufs peints de couleurs diverses aux décors somptueux et variés à l'infini — dessins géométriques, floraux ou représentant la figure humaine — sortis de l'imagination des paysans, fabriqués suivant une technique similaire, à celle du batik, connus en Pologne, Roumanie et Tchéco-Slovaquie (Ceux reproduits proviennent de ce dernier pays) et qui servent à orner les intérieurs des maisons rurales ou les buffets des demeures citadines.

Notre pays est représenté par plusieurs planches. Nous y rencontrons des spécimens de certaines de nos céramiques (sifflets, assiettes, plats, parmi lesquels il en est un magnifique avec adoration des mages, en relief, daté de 1763) représentant divers centres de fabrication, tels Bruxelles et Thourout, et aussi des « Cougnous », à scènes militaires ou à décors variés, qui nous rappellent la fête de Noël et toutes les coutumes qui l'accompagnaient jadis. L'art de travailler le bois est représenté, entre autres objets par des planchettes à calendrer, dont certaines datées du XVIII^e siècle, par des coffres, des sabots et des moules à « spéculatie », datant du XVIII^e siècle. Nous trouvons aussi quelques objets en paille, spécialité de la région spadoise, et, parmi les arts du métal, des enseignes, des peignes à chevaux ornés et deux curieux ex-voto, petits « hommes de fer », provenant d'Everberg et appartenant aux collections des Musées Royaux du Cinquante-naire.

Mais arrêtons ici notre énumération ; il nous serait impossible de donner ne fut-ce qu'une liste sommaire de tous les types d'objets reproduits dans cet ouvrage.

Les planches sont groupées par pays et portent toutes le texte trilingue : Anglais, Allemand, Français. D'excellentes tables les accompagnent et facilitent grandement les recherches :

La première est une table explicative des planches qui définit l'objet, donne sa date exacte ou approximative et indique le musée ou la collection particulière dans lequel il se trouve conservé.

La seconde est un répertoire des pièces datées reproduites, s'étendant de 1541 à 1902.

La troisième est une table analytique extrêmement détaillée qui permet de se reporter avec rapidité aux reproductions que l'on désire consulter.

La quatrième est un répertoire des noms des pays et des localités d'où proviennent les exemplaires, renvoyant chaque fois à la planche où ils se trouvent reproduits.

La dernière est une table des planches.

Enfin une bibliographie très complète accompagne l'ouvrage et facilite l'étude au chercheur qui voudrait approfondir certains détails particuliers.

Pour conclure, nous dirons que ce travail est à la fois précieux pour celui qui s'occupe d'art populaire, de folklore, et est également très important pour l'étude de l'art moderne appliqué. En effet, dans les créations des artistes de ces derniers temps, la part de l'art populaire est extrêmement large. Dans bien des cas — et l'auteur fait également allusion à ces faits, dans sa préface — de nombreux meubles modernes ne sont que des copies déformées de ceux qui garnissaient les habitations rurales ; des broderies s'inspirent directement de broderies paysannes polonaises, espagnoles, yougo-slaves ou autres ; la décoration de maints intérieurs rappelle celle des fermes, telles celles de Tchéco-Slovaquie. Ce n'est pas l'endroit d'entrer ici dans des considérations plus détaillées sur ce point, mais il y aurait une étude extrêmement intéressante à faire sur les rapports conscients ou non entre le goût décoratif des « non-cultivés » et celui des classes supérieures actuelles.

L'ouvrage de M. Bossert devrait se trouver dans toutes les grandes bibliothèques d'établissements scientifiques et artistiques. Nous ne voudrions pas terminer ces quelques notes sans féliciter la firme Wasmuth de la façon vraiment merveilleuse dont elle a publié cette belle œuvre ; connaissant nombre de pièces reproduites, soit celles qui figurent dans les collections des Musées du Cinquantenaire, soit d'autres objets que nous avons pu étudier à l'étranger, nous pouvons affirmer que les planches qui illustrent le présent ouvrage donnent la sensation même de l'objet réel. Aussi nous croyons que le meilleur hommage à adresser à l'auteur et à l'éditeur est de dire que le travail et sa présentation sont dignes l'un de l'autre.

LUCIEN CRICK.

Paul Collomp. *Recherches sur la Chancellerie et la Diplomatique des Lagides.* Paris, Les Belles Lettres. 1926. 1 vol. in-8. pp. viii-245. 30 fr. (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, fascicule 29).

L'ouvrage qu'a fait paraître sous ce titre M. Paul Collomp, actuellement professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg, est la thèse qu'il a présentée pour le doctorat ès-lettres à la Faculté des lettres de Paris en 1925. Ce livre, le premier qu'a publié l'auteur, s'imposera à l'attention, d'abord à cause de l'intérêt que présente un domaine souvent effleuré par les papyrologues et les historiens, mais encore insuffisamment étudié dans l'ensemble, ensuite par les solides qualités de méthode, de clarté, de critique sagace et prudente qui le distinguent.

Les « Recherches » ne sont en réalité que la première partie d'une enquête beaucoup plus vaste, qui a pour objet « les ordres de toute nature émanés des rois Lagides », et elles sont presque entièrement consacrées à des questions connexes et préparatoires.

Le plan d'ensemble du travail peut se résumer par le tableau suivant dans lequel l'auteur établit un classement provisoire des différents ordres royaux :

I Ordres non épistolaires.

II. Ordres épistolaires

A. à contenu (c. à d. qui se suffisent à eux-mêmes).

B. d'envoi (c.à.d. qui ne font qu'introduire le texte contenant les mesures à prendre :

a) d'ordre

b) de pétition.

III. Apostilles à une pétition.

Commençant par les cas les plus concrets, la présente étude se borne aux apostilles et aux lettres d'envoi de pétition, ainsi qu'à deux recherches préalables, réclamées par les problèmes que posent ces documents et relatives, la première à l'épistolographe et à l'hypomnématographe, la seconde à l'ἐντευξις.

Le premier chapitre est donc réservé à la chancellerie des rois Lagides, qui était formée par deux fonctionnaires dont le rôle avait besoin d'être précisé : l'épistolographe, probablement chargé des lettres, et l'hypomnématographe, chargé des éphémérides et peut-être, par suite, des apostilles.

Le chapitre II, le plus étendu, est consacré à l'ἐντευξις, l'auteur estimant que les réponses du roi à une pétition seront plus faciles à définir et leurs espèces plus aisées à distinguer,

si nous connaissons d'abord ce qu'était une pétition, les conditions dans lesquelles elle parvenait au souverain, enfin le formulaire qu'elle employait.

Après un troisième chapitre qui a pour but de vérifier s'il est exact que l'enteuxis au roi *peut* au 3^e siècle aller jusqu'à lui et *doit* y aller au siècle suivant, on arrive, dans le chapitre IV, à ce qui constitue proprement l'objet de l'enquête entreprise : l'analyse du formulaire des apostilles et des lettres d'envoi des pétitions ; on y trouve une confirmation de l'hypothèse proposée au début et relative à l'épistolographe ainsi qu'à l'hypomnématographe.

Il serait trop long de faire ici un résumé détaillé des différentes parties qui composent l'ouvrage et dont la longue table analytique (pp. 235-244) fournit une idée complète.

La méthode adoptée par M. Collomp pour son exposé reproduit fidèlement la marche qu'il a dû suivre dans l'élaboration de son travail, et, au lieu d'être mis d'emblée devant des conclusions, on doit le suivre pas à pas, à travers toutes les difficultés, les incertitudes, les phases successives par lesquelles la pensée a dû se frayer un passage. Le lecteur pressé regrettera peut-être ce système qui pourtant, dans des questions aussi obscures, permet un contrôle de tous les instants et offre le grand avantage de laisser aux faits leur valeur réelle.

Il ne faudrait pas croire, en effet, que dans tous les problèmes posés, une solution certaine soit présentée et que toutes les difficultés soulevées par les documents aient trouvé leur explication. Loin d'en faire un reproche à l'auteur, il faut plutôt considérer que l'état actuel de notre documentation ne permet que des conclusions hypothétiques et provisoires, dont des découvertes ultérieures seules démontreront la valeur. M. Collomp est d'ailleurs bien loin de l'illusion contre laquelle nous mettons en garde nos lecteurs : un des grands mérites de son livre est d'attirer, presque à chaque page, l'attention sur le caractère fragile et provisoire des résultats obtenus et sa conclusion se termine par ces mots : « Comme il arrive trop souvent, la recherche historique est ici semblable à l'exploration d'un labyrinthe où chaque porte qui cède aux efforts ne permet, après le parcours d'une courte galerie, que de se trouver devant plusieurs autres portes bien plus solidement fermées » (p. 202).

Nous ne contredirons pas cette déclaration pleine de modestie, mais que M. Collomp nous permette du moins de le féliciter d'avoir renversé ou ébranlé quelques-unes de ces portes solidement fermées et, dans un labyrinthe paraissant inextricable,

d'avoir exploré pas mal de galeries en y laissant un fil conducteur qui évitera bien des errements à ceux qui le suivront.

En appendice est publiée et commentée une inscription du temple de Héron à Magdola, trouvée par M. P. Jouguet et qui était restée en grande partie inédite (1).

Marcel HOMBERT.

Eug. Van Overloop. *L'étude de notre préhistoire.* Bruxelles, Hayez, 1925, in-8°, 224 p., carte.

Le regretté conservateur en chef des Musées royaux du Cinquantenaire est revenu, dans ce livre, à des préoccupations géologiques qui l'ont toujours attiré. Mais il les a incorporées ici à des considérations très larges sur notre préhistoire. Constatant que les préhistoriens belges sont absorbés par les détails, il montre l'intérêt des études synthétiques, et cherche un principe qui puisse fondre des multiples travaux épars. Sans prétendre aborder lui-même cette tâche, il indique deux éléments auxquels on peut raccorder toute l'étude des temps primitifs : le sol de notre pays, et la nature même de l'homme. La caractéristique de notre région est donnée par l'existence de deux fleuves, qui l'englobent ; Eug. Van Overloop essaie donc de retracer les formations de ce système hydrographique. D'autre part, il voudrait définir la mentalité de l'homme primitif.

Il ne considère du reste son livre que comme une première contribution à l'œuvre d'ensemble. C'est malgré l'allure nettement scientifique de certains chapitres, un travail d'un aspect philosophique, écrit d'une façon remarquable. Il est à craindre que son élévation même l'empêche de servir au but que se propose son auteur. C'est par une généreuse illusion qu'Eugène Van Overloop s'est figuré que le gros des préhistoriens ne manquait plus que de vues larges pour remplir complètement leur tâche, et s'élever au-dessus de pures questions de détail. N'est-ce pas, plus simplement, une meilleure connaissance des règles ordinaires la méthode scientifique, et notamment de la critique historique, qui manque un peu trop souvent dans ce domaine ?

A. VINCENT.

(1) Dans un livre aussi soigné en toutes ses parties et où les moindres détails sont l'objet d'une étude scrupuleuse, il est regrettable que l'auteur ait laissé, outre des fautes d'impression, de nombreuses erreurs d'accentuation, p. ex. p 53. *ἐντύχουσαι*. p. 55 *παρεπιγέγραφθαι*. p. 78, *ἐν πάντι, χαρακτηῆρος*. p. 83 *καταλιπούσα*. p. 85 *ἔμου, κατασπειράντος*. p. 96 *φιλανθρώπια*, p. 213 *καταφύγων* p. 127 *τῶν γόνεων*. p. 191 *δίδομαι* (6 fois), etc.

J. K. Wright. *Geographical lore in the time of the Crusades*
New York. American geographical soc. 1925. 1 vol. 8° xvi-
575 pp. 12 ill. Am. geogr. soc. Research. series n° 15.

Après une introduction dans laquelle il justifie le plan de son travail, M. Wright consacre un premier livre aux origines et aux sources de la science géographique de l'époque des croisades : il y étudie l'apport de l'antiquité, du haut Moyen Age chrétien et du monde Musulman et y passe en revue les différentes sources qu'il a eu à manier. Puis il aborde le sujet proprement dit. Passant de la cosmologie et de la cosmographie à la géographie physique, à la climatologie et à la cartographie, il détaille toutes les notions de géographie scientifique qu'on possédait aux XII^e et XIII^e siècles. Enfin, il termine son exposé par une tentative de délimitation du monde connu à l'époque des Croisades et par une description sommaire des divers pays qui y sont situés.

Le sujet que M. Wright a choisi est énorme. Il est vrai qu'il a eu à sa disposition des ouvrages généraux de tout premier ordre, tels que ceux de HUGO BERGER (pour la géographie scientifique de l'antiquité) de L. DUHEM (pour la Cosmogonie), de K. MILLER (pour la Cartographie du Moyen âge) de KRETSCHMER (pour la géographie physique au Moyen âge.) En outre, de nombreux travaux de détail ont rendu sa tâche plus aisée. Mais il n'en reste pas moins que, pour la partie qu'il traite plus spécialement, l'auteur n'a trouvé aucun guide sérieux : *The Dawn of modern geography* de BEAZLEY qui reste la meilleure histoire de la géographie au Moyen âge, ne s'occupe qu'incidemment de la science géographique. C'est dire que *Geographical Lore* mérite toute notre attention.

Disons-nous que M. WRIGHT a parfaitement réussi ? Son sujet touche à trop de sciences pour qu'il ait pu le traiter toujours avec la même autorité ; il faudrait tout connaître ! Mais on peut affirmer que son livre est une contribution très importante à l'étude des sciences géographiques. L'auteur se sert avec habileté des travaux antérieurs. Il a consulté toutes les sources principales, même quand elles ont un caractère local ; en un mot, sa documentation est des plus complète.

Le livre aurait eu un plus grand attrait s'il avait été conçu d'une manière plus synthétique. Il est divisé en une quantité de petits paragraphes, mal enchaînés les uns aux autres — ce qui lui donne parfois l'apparence d'un manuel. A ce titre, il constitue, d'ailleurs un très bon répertoire, facile à consulter et qui donne pour chaque question intéressante quelques notes générales. On

pourrait reprocher encore à l'auteur d'avoir donné une introduction beaucoup trop longue et qui ne repose que sur des travaux de seconde main. On regrettera qu'il ait parfois suivi un peu servilement tel ou tel auteur : le chapitre XII par exemple, (cartographie du Moyen Âge) n'est pour ainsi dire qu'un résumé des *Mappaemundi* de MILLER.

La *Geographical Lore* est bourrée de notes utiles — malheureusement rejetées à la fin du volume. Elle se termine par deux bibliographies, l'une critique, l'autre générale qui sont de vrais modèles.

L'œuvre de M. Wright, remarquablement claire et très complète, rendra de très grands services tant aux historiens qu'aux géographes.

GASTON DEPT.

CHRONIQUE

1. — Société pour le Progrès des Études Philologiques et Historiques

SÉANCE DU DIMANCHE 8 MAI 1927
DANS LES LOCAUX DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Sections de Philologie réunies.

La séance est ouverte à 10.30 h. sous la présidence de M. Charlier. Secrétaire : M. Jean Baugniet.

I. M. G. SMETS (Bruxelles) rappelle à la section le rôle joué par la famille romaine des *Icili* au v^e siècle avant notre ère. Examinant les divers textes faisant mention des membres de cette famille, et écartant certaines corrections faites par des éditeurs de Denys d'Halicarnasse, M. Smets conclut qu'avant 471, aucune mention des *Icili* ne peut être retenue et que les membres de cette famille qui se distinguèrent de 471 à 408 appartinrent tous à des collèges tribunitiens. L'un d'eux donna son nom à la *lex Icilia de Aventino publicando*, loi que Tite-Live rapporte avoir été portée en 466, et qui figure au nombre des *Leges sacrae*. M. Smets estime que cette attribution à un *Icilius*, ne peut être acceptée, le nom n'ayant été introduit que parce qu'il était fourni par les Fastes Tribunitiens.

II. M. HERMANN (Bruxelles) propose de voir dans le vers 6 du *Prologue* du livre I des *Fables* de Phèdre une interpolation, opinion qu'il démontre très ingénieusement tant par la métrique que par le sens et la diplomatique. Cette interpolation, postérieure à la fin du iv^e siècle, aurait été introduite par un lecteur de Phèdre et d'Avianus.

III. M. ÉMILE BOISACQ (Bruxelles) étudie les noms de personnes appliqués en grec, en latin et dans les langues modernes à des animaux (cf. *alektôr* ; lucius, gajus ; charlot, colin, san-sonnet, etc.) et inversement, les noms d'animaux appliqués en grec à des femmes (cf. Phryné, Aphyé, etc.), dans une intention railleuse ou équivoque ; explique le nom grec « castor » en face du « blèvre » des autres pays, et esquisse une notice sur les noms

professionnels en *-ier* devenus patronymes, les uns vivaces, les autres désuets ou dialectaux, avec leurs correspondants des langues germaniques (p. ex. ROYER, prov. *Rodier*, issu de lat. *rotarius* « charron » = *Carlier*, *Charlier* = *Raemaekers* et variantes, *Van de Viele*, *Wielemans*, etc. = *Rademacher*, etc.; — CORBISIER « cordonnier » = *Le Sueur*, *Sudour*, de lat. *sulor*, *Sabatier*, *Escofier*, wallon *Scohy* = néerl. *Cordeweener*, all. *Schuster*, *Schumacher*, *Sütterlin*, *Schubert*, *Schumann*, *Schuchardt*, d'où suisse *Suchard*, etc.)

La communication a fourni le sujet d'un article qu'a publié la *Revue de l'Université de Bruxelles*, 32^e année (1926-1927), n^o 4, p. 525-543.

IV. M. PAUL DE REUL, (Bruxelles) expose que le poète anglais Robert Browning a donné des traductions intéressantes de l'*Agamemnon* d'Eschyle, ainsi que de l'*Alceste* et de l'*Héraklès* d'Euripide.

Browning a écrit aussi une *Apologie d'Aristophane*, poème de 6.000 vers, qui prouve une connaissance prodigieuse de toutes les parties du texte d'Aristophane.

Browning est surtout intéressant par son interprétation des caractères d'Admète et d'Héraklès dans *Alceste*. Il est extrêmement sévère pour Admète acceptant le sacrifice de sa femme et il idéalise Héraklès. M. de Reul essaie de prouver que Browning a vu juste et que plusieurs hellénistes ont tort de lui reprocher son jugement sévère de la conduite d'Admète comme étant contraire aux intentions d'Euripide. La séance est levée à 15 heures.

Section d'Histoire.

La séance est ouverte à 10 h. 30 sous la présidence de M. LÉON LECLÈRE (Bruxelles). Secrétaire, M. F. L. GANSHOF (Gand). Trente-deux membres sont présents.

I. La section entend d'abord une communication de M. A. HANSAY (Hasselt) intitulée : *L'autonomie communale à Liège au moyen âge. Note critique.*

M. Hansay discute la manière dont God. Kurth dans sa *Cité de Liège* comprenait le gouvernement populaire à Liège. Il estimait, en effet, que sous le régime aristocratique déjà, il existait une forme de gouvernement direct, à côté du gouvernement de la ville exercé par le Conseil. M. Hansay fait la critique des textes qui sont à la base de cette assertion et aboutit à une conclusion contraire. A l'époque aristocratique, Liège n'a connu que le gouvernement exercé par le Conseil ; à l'époque démocratique,

la ville a connu, à côté du gouvernement par le Conseil, le gouvernement direct, exercé par l'assemblée des métiers.

MM. Des Marez, (Bruxelles), Grunzweig (Anvers), Huisman (Bruxelles), Pirenne (Gand), Van Houtte (Gand) présentent diverses observations. M. Pirenne fait observer notamment qu'il n'y a jamais eu à Liège de véritable gouvernement du peuple par lui-même : l'assemblée des métiers est une assemblée de corps privilégiés.

II. M. HENRI OBREEN (Bruxelles) étudie ensuite *La date du décès de Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut et de Hollande*.

On a pour le décès de ce prince, mort en 1304, les dates suivantes :

août, 22 : Pirenne ; Blok ; *Art de vérifier les dates*.

août, ca. 24 : d'Oultreman.

sept., 10 : actes de dernière volonté du comte.

sept., 11 : obituaire de Ste. Waudru ; Devillers, W. Zeper.

sept., 12 : Melis Stoke, Beka (d'après M. Obreen).

sept., 13 : Obituaire de St. Denis.

sept., 17 : *Biographie nationale*.

sept., 25 : premier acte de Guillaume.

déc., 9 : obituaire d'Egmond.

Melis Stoke donne : *op zaterdag na Vrouwendag in oeste*. Membre du personnel de la chancellerie comtale, contemporain des événements, il ne pouvait se tromper. Or si l'on admet que *Vrouwendag* = 15 août, le comte serait mort le 22 août, ce qui n'est pas conciliable avec ses derniers actes qui sont du 10 septembre.

M. Obreen propose de considérer le *vrouwendag* comme la fête de la Nativité de la Vierge c'est-à-dire le 8 septembre ; le comte serait alors décédé le 12 septembre. *Vrouwendag in oeste* devrait s'entendre comme Fête de la Vierge pendant la moisson (*oogst* = moisson) ; on trouve en Bavière des textes où septembre est compris dans l'*oeste*. Une faute de copie dans Stoke n'est pas admissible : le vers qui rime avec *oeste* se terminant par les mots *als het wezen moeste*.

L'exposé de M. Obreen est suivi d'observations présentées par la R. P. ED. DE MOREAU S. J. (Louvain) MM. DES MAREZ (Bruxelles), DE RIDDER (Bruxelles), PIRENNE (Gand), VAN HOUTTE (Gand). Tous s'accordent pour ne pas admettre que *oeste* puisse désigner septembre. M. Pirenne suggère que les actes de Jean, qui ne sont pas connus en original ont pu être postdatés : peut-être est-ce aussi la date de la rédaction de l'*instrumentum*, non celle du *negocium*.

III. M. F. L. GANSHOF (Gand) parle du *Sens de « contradicere » et de « legenseggen » dans la Keure de Colmont*.

Dans la Keure par laquelle le comte de Looz, Louis I accor-

daît en 1170 à Colmont, le droit liégeois, on trouve la disposition suivante : *Nullus vero vel nulli scabini de terra nostra scabinis de Colmont contradicere poterunt nisi tantummodo scabini Leodienses* (Arch. de l'abbaye d'Averbode ; 4^e sect. Coll. Die Voeght, vol. XXII, f^o 212 v^o). Les versions flamandes traduisent *contradicere* par *tegenseggen* (J. Gessler : *De Keure van Colmont* ; Koninkl. Vlaamsche Academie ; Versl. et mededel., 1925). M. Hansay a cru qu'il s'agissait d'un appel ; M. Gessler a pensé qu'il était question d'un recours au chef de sens.

M. Ganshof est d'avis qu'il s'agit du faussement de jugement, procédure qui ne pourra aboutir que devant les échevins de Liège. Par l'analyse de cette institution M. Ganshof s'est attaché à montrer qu'elle seule peut expliquer la disposition visée de la charte de Colmont.

MM. DES MAREZ (Bruxelles), HANSAY (Hasselt), HUISMAN (Bruxelles) et PIRENNE (Gand) présentent diverses observations.

IV. Sur la proposition de M. Pirenne la section désigne à l'unanimité, M. Ganshof pour la représenter au sein du Comité belge des Sciences Historiques en voie de formation.

La séance est levée à 12 h. 45.

III. Assemblée générale.

L'assemblée générale a lieu à 14 h. 30 sous la présidence de M. A. BAYOT (Louvain).

M. AUG. VINCENT (Bruxelles), secrétaire général et M. J. BOL-SÉE (Bruxelles), trésorier font rapport sur la situation morale et matérielle de la Société et de la Revue. L'assemblée, à l'unanimité, approuve leurs rapports et admet plusieurs nouveaux membres.

M. H. VAN HOUTTE (Gand) dans une conférence attachante et bourrée de faits, étudie ensuite *Les Conférences de Deynze* de 1676-1678, au cours desquelles la France et l'Espagne essayèrent en pleine Guerre de Hollande de régler les droits des belligérants et leur obligations à l'égard des populations civiles. Les négociations, menées par le Baron de Woerden du côté français et par le conseiller Vaes du côté espagnol n'aboutirent pas à une convention. Mais en 1676, Louis XIV promulga unilatéralement un règlement, tacitement accepté par le gouvernement des Pays-Bas Espagnols ; il limitait le droit de lever des contributions, d'emmener des otages, d'enlever des bestiaux et de pratiquer des destructions par le feu. L'application de ces dispositions procura un réel soulagement aux populations des Pays-Bas.

La séance est levée à 16 h. 30.

la ville a connu, à côté du gouvernement par le Conseil, le gouvernement direct, exercé par l'assemblée des métiers.

MM. Des Marez, (Bruxelles), Grunzweig (Anvers), Huisman (Bruxelles), Pirenne (Gand), Van Houtte (Gand) présentent diverses observations. M. Pirenne fait observer notamment qu'il n'y a jamais eu à Liège de véritable gouvernement du peuple par lui-même : l'assemblée des métiers est une assemblée de corps privilégiés.

II. M. HENRI OBREEN (Bruxelles) étudie ensuite *La date du décès de Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut et de Hollande.*

On a pour le décès de ce prince, mort en 1304, les dates suivantes :

août, 22 : Pirenne ; Blok ; *Art de vérifier les dates.*

août, ca. 24 : d'Oultreman.

sept., 10 : actes de dernière volonté du comte.

sept., 11 : obituaire de Ste. Waudru ; Devillers, W. Zeper.

sept., 12 : Melis Stoke, Beka (d'après M. Obreen).

sept., 13 : Obituaire de St. Denis.

sept., 17 : *Biographie nationale.*

sept., 25 : premier acte de Guillaume.

déc., 9 : obituaire d'Égmond.

Melis Stoke donne : *op zaterdag na Vrouwendag in oeste.* Membre du personnel de la chancellerie comtale, contemporain des événements, il ne pouvait se tromper. Or si l'on admet que *Vrouwendag* = 15 août, le comte serait mort le 22 août, ce qui n'est pas conciliable avec ses derniers actes qui sont du 10 septembre.

M. Obreen propose de considérer le *vrouwendag* comme la fête de la Nativité de la Vierge c'est-à-dire le 8 septembre ; le comte serait alors décédé le 12 septembre. *Vrouwendag in oeste* devrait s'entendre comme Fête de la Vierge pendant la moisson (*oogst* = *moisson*) ; on trouve en Bavière des textes où septembre est compris dans l'*oeste*. Une faute de copie dans Stoke n'est pas admissible : le vers qui rime avec *oeste* se terminant par les mots *als het wezen moeste*.

L'exposé de M. Obreen est suivi d'observations présentées par la R. P. ED. DE MOREAU S. J. (Louvain) MM. DES MAREZ (Bruxelles), DE RIDDER (Bruxelles), PIRENNE (Gand), VAN HOUTTE (Gand). Tous s'accordent pour ne pas admettre que *oeste* puisse désigner septembre. M. Pirenne suggère que les actes de Jean, qui ne sont pas connus en original ont pu être postdatés : peut-être est-ce aussi la date de la rédaction de l'*instrumentum*, non celle du *negocium*.

III. M. F. L. GANSHOF (Gand) parle du *Sens de « contradicere » et de « tegenseggen » dans la Keure de Colmont.*

Dans la lettre par laquelle le comte de Looz, Louis I accor-

daît en 1170 à Colmont, le droit liégeois, on trouve la disposition suivante : *Nullus vero vel nulli scabini de terra nostra scabinis de Colmont contradicere poterunt nisi tantummodo scabini Leodienses* (Arch. de l'abbaye d'Averbode ; 4^e sect. Coll. Die Voeght, vol. XXII, f^o 212 v^o). Les versions flamandes traduisent *contradicere* par *tegenseggen* (J. Gessler : *De Keure van Colmont* ; Koninkl. Vlaamsche Academie ; Versl. et mededel., 1925). M. Hansay a cru qu'il s'agissait d'un appel ; M. Gessler a pensé qu'il était question d'un recours au chef de sens.

M. Ganshof est d'avis qu'il s'agit du faussement de jugement, procédure qui ne pourra aboutir que devant les échevins de Liège. Par l'analyse de cette institution M. Ganshof s'est attaché à montrer qu'elle seule peut expliquer la disposition visée de la charte de Colmont.

MM. DES MAREZ (Bruxelles), HANSAY (Hasselt), HUISMAN (Bruxelles) et PIRENNE (Gand) présentent diverses observations.

IV. Sur la proposition de M. Pirenne la section désigne à l'unanimité, M. Ganshof pour la représenter au sein du Comité belge des Sciences Historiques en voie de formation.

La séance est levée à 12 h. 45.

III. Assemblée générale.

L'assemblée générale a lieu à 14 h. 30 sous la présidence de M. A. BAYOT (Louvain).

M. AUG. VINCENT (Bruxelles), secrétaire général et M. J. BOL-SÉE (Bruxelles), trésorier font rapport sur la situation morale et matérielle de la Société et de la Revue. L'assemblée, à l'unanimité, approuve leurs rapports et admet plusieurs nouveaux membres.

M. H. VAN HOUTTE (Gand) dans une conférence attachante et bourrée de faits, étudie ensuite *Les Conférences de Deynze* de 1676-1678, au cours desquelles la France et l'Espagne essayèrent en pleine Guerre de Hollande de régler les droits des belligérants et leur obligations à l'égard des populations civiles. Les négociations, menées par le Baron de Woerden du côté français et par le conseiller Vaes du côté espagnol n'aboutirent pas à une convention. Mais en 1676, Louis XIV promulga unilatéralement un règlement, tacitement accepté par le gouvernement des Pays-Bas Espagnols ; il limitait le droit de lever des contributions, d'emmenner des otages, d'enlever des bestiaux et de pratiquer des destructions par le feu. L'application de ces dispositions procura un réel soulagement aux populations des Pays-Bas.

La séance est levée à 16 h. 30.

2. — Institut historique belge de Rome.

Le 3 avril a été célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'Institut Historique Belge de Rome. On n'ignore pas que la pensée première de la création de l'Institut revient à feu le Chanoine Cauchie et que, lorsque le gouvernement se rallia à cette idée ce fut Dom Ursmer Berlière, aujourd'hui président de la Commission directrice, qui en fut tout d'abord le directeur.

L'Institut a rendu de réels services à la science historique belge. D'abord en accueillant de jeunes érudits belges qui pouvaient à Rome faire des recherches et des études fructueuses ; ensuite en assurant au point de vue de l'histoire de Belgique, l'exploration des archives du Vatican et la publication des documents les plus essentiels.

G.

3. — Manifestation Leclère.

Le dimanche, 29 mai, dans le grand auditoire de physique de l'Université de Bruxelles, une manifestation en l'honneur de M. Léon Leclère, a eu lieu à l'occasion de sa nomination en qualité de membre permanent du Conseil d'Administration de l'Université de Bruxelles. Ses anciens élèves et ses amis avaient saisi cette occasion de lui manifester leur gratitude et leur affection.

En présence d'un public nombreux, M. Michel Huisman, Professeur à l'Université de Bruxelles et président du comité organisateur, a félicité le jubilaire, rappelé les étapes de sa carrière et lui a remis des exemplaires en or, argent et bronze d'une médaille due au talent de M. Bonnetain.

Dès discours ont ensuite été prononcés par M. Maurice Vauthier, au nom du Conseil d'Administration de l'Université, par M. le recteur Ansiaux, au nom du corps professoral, par M. de Saint-Léger, Professeur à l'Université de Lille, au nom des amis étrangers de M. Leclère, par M. Pirenne, au nom de ses collègues et amis belges, par M^{lle} Alice Boisacq, au nom de ses élèves.

M. F. van Kalken, secrétaire du comité organisateur, donne lecture, aux applaudissements de l'assistance d'un télégramme de S. M. le Roi, puis fait connaître quels sont les corps savants et les érudits belges et étrangers qui ont adressé des messages au jubilaire.

M. Leclère se lève ensuite et dans une allocution qui charme par son émotion discrète et par la délicatesse des sentiments exprimés, remercie ceux qui l'ont fêtés, en proclamant qu'il ne

peut concevoir de joie plus vive que celle qui consiste à enseigner la jeunesse.

Nous croyons bien faire en reproduisant ici les parties essentielles du discours de M. Michel Huisman :

« Avec une spontanéité, un empressement, qui donnent tout son caractère et tout son prix à l'hommage qui vous est rendu aujourd'hui, vos anciens élèves, ceux dont vous êtes encore le maître, vos collègues, vos amis ont tenu à se grouper pour vous apporter l'expression des sentiments de gratitude et de sympathie que chacun d'eux garde pour vous.

A cet hommage s'associent, quelles que soient leurs opinions, tous ceux, qui vous ayant vu à l'œuvre, rendent justice à votre impartialité bienveillante.

Que votre modestie n'en soit pas surprise. Veuillez accepter d'un cœur ouvert, ce témoignage justifié par tant de titres que j'essaierai, bien imparfaitement, de rappeler ici.

S'il est vrai que votre merveilleuse activité rayonne au delà de cette enceinte et laisse des traces fécondes partout où elle se manifeste, c'est dans cette maison universitaire qu'elle puise ses origines, qu'elle s'est développée et ne cesse de s'épanouir dans son cadre préféré.

Ce milieu, qui vous est familier et que la plupart de ceux qui vous entourent, peuplent de souvenirs, convenait le mieux à fêter l'homme, l'universitaire, le savant désintéressé, le patriote éprouvé, dont notre Alma Mater s'enorgueillit et qu'elle revendique comme l'une de ses forces spirituelles et morales. »

M. Huisman retrace ensuite ce qu'ont été les études moyennes et universitaires de M. Leclère, à l'Athénée Royal, puis à l'Université de Bruxelles.

Il poursuit ensuite en ces termes :

« Tout en recueillant les préceptes de cet érudit [M. Philippson], formé à l'école allemande, le disciple maintint ses tendances latines. Les années d'apprentissage portèrent rapidement leurs fruits. Un travail sur l'*Élection du pape Clément V* était terminé en 1888 et jugé digne d'inaugurer les Annales de la Faculté. L'année suivante vous présentiez une thèse d'agrégation. Elle se rattachait également à l'un des problèmes essentiels pour la compréhension du moyen âge et traitait de la lutte de prééminence entre la puissance papale et le pouvoir temporel sous le règne de Philippe III.

Ces deux dissertations attestaient une possession de métier exceptionnelle chez un jeune savant ; sûreté de la critique, netteté du plan, aisance du raisonnement, élégance de l'exposition toutes qualités de l'historien de race.

Peu de temps après, vous étiez chargé du cours d'histoire de la philosophie.

L'année 1890 fut pour notre Alma Mater une année d'effervescence. Un vent de fronde souffle sur la jeunesse estudiantine ! Celle-ci, par tradition, n'aime pas le guet ; elle entendit le rappeler aux autorités académiques. Pendant quelques semaines, dans des meetings tumultueux, on s'escrima au nom des grands principes de liberté, à coups de proclamations, d'ordres du jour, d'ultimatum. Le recteur Philippon, moins habitué à dénouer un conflit universitaire que les conjurations du XVI^e siècle, dut résigner ses fonctions ; sa chaire d'histoire du moyen âge vous fut attribuée. Depuis 37 ans, vous l'occupez avec une rare distinction, ayant su vous imposer d'emblée à l'estime et à l'affection de vos auditeurs.

La nouvelle organisation des doctorats élargit votre mission professorale ; l'enseignement de la paléographie, de la diplomatique, des institutions du moyen âge vous fut confié. Et soucieux de la formation de vos élèves, vous preniez l'initiative d'ouvrir un cours de géographie historique dont les leçons permettent de suivre l'élaboration des formations territoriales et déterminent l'empreinte laissée sur le sol par les grands événements du passé. Dans ce domaine, votre « *Question d'Occident* » devait être le beau couronnement de vos recherches.

Déjà, le savant médiéviste avait senti qu'il ne fallait pas, tels certains spécialistes, se confiner dans une seule période historique.

Votre esprit connaissait la valeur des réalités politiques ; aussi se mit-il à scruter également les horizons contemporains.

C'est ainsi qu'à la mort du grand savant Léon Vanderkindere, vous étiez tout désigné pour le remplacer dans sa chaire d'histoire contemporaine.

Votre enseignement, où se manifeste votre puissante culture, se caractérise avant tout par deux qualités dominantes qu'on ne saurait certes assez souligner : la clarté et la simplicité. Point de raideur, point de pédante érudition. Très au courant des recherches récentes, vous évitez cependant d'encombrer l'exposé de détails superflus. Le récit apparaît-il trop sévère, vous l'agrémentez d'un rapprochement ingénieux, d'une citation, d'une pointe d'humour que souligne un léger sourire.

Avec vous, la science devient aimable et facile. On a l'impression d'assister non à une austère leçon, mais plutôt à une causerie intime.

Vos manuels donnent à vos nombreux lecteurs l'illusion qu'ils pourraient pénétrer, avec votre propre aisance, les secrets les mieux gardés de l'histoire. Vos opinions n'y sont pas déguisées. Mais ceux-là mêmes qui ne les partagent pas, reconnaissent que sous votre plume, les faits ne sont jamais trahis pour montrer l'infailibilité de la doctrine.

Dans votre esprit, les Universités modernes ne doivent pas seulement être des « tours d'ivoire » pour savants, mais aussi des phares faisant rayonner généreusement au loin leurs faisceaux scientifiques. Les professeurs, outre leur mission purement intellectuelle, ont un rôle social à remplir. Dès 1892, vous demandiez, qu'à l'exemple des « *University Extensions* » anglaises, soit créé un enseignement populaire supérieur, et je crois bien

que vous écriviez à cette époque : « Les Universités doivent aller vers ceux qui ne peuvent venir à elles ; elles doivent propager la haute culture dans les divers domaines du savoir humain et inspirer à la démocratie naissante le respect des choses de l'esprit ». Dès lors, promoteur, président, missionnaire dominical de notre *Extension*, n'avez-vous pas quelque droit à considérer avec fierté la route parcourue ?

Vous avez été également un des premiers partisans de la culture supérieure des femmes et de l'admission des jeunes filles à nos auditoires.

Soucieux de donner aux disciplines pédagogiques un foyer vivifiant, vous avez été aussi l'un des créateurs de notre École de Pédagogie, où les membres du corps enseignant de tous les degrés, viennent étendre leurs conceptions et hausser leur idéal professionnel.

L'Académie a tenu à honneur de vous associer à ses travaux.

Dans la hiérarchie des éléments moteurs de l'histoire, vous donnez la primauté aux facteurs conscients et individuels. Certes vous ne songez pas à méconnaître l'influence des facteurs économiques sur le développement des peuples, mais ce seul point de vue ne vous suffit pas. Vous redoutez qu'en attachant trop de valeur aux coefficients collectifs, les historiens de l'*histoire massive* soient amenés à considérer les actes d'ordre intellectuel et moral comme de purs effets ; vous craignez que l'action des personnalités ne soit réduite au minimum. « La trame de l'histoire, avez-vous écrit, se compose d'actes accomplis par des individus ».

Malgré votre éclectisme, dans l'ensemble de votre œuvre, vos préférences vont aux matières de vos premiers travaux consacrés à l'histoire des événements et des institutions politiques. »

M. Huisman parle ensuite des travaux de M. Leclère :

« Certains sujets ont particulièrement arrêté votre attention. C'est la Grande Charte, c'est Charlemagne, c'est l'archéologie des églises romanes de France, ce sont les grandes cathédrales d'Angleterre, puis la révolution française et ses historiens, les massacres d'Arménie.

Ce sont encore, dans un domaine qui ne pouvait laisser indifférent le recteur des années d'occupation, vos récentes contributions au dossier des origines et des responsabilités de la guerre. Si votre modestie n'y faisait obstacle, vous pourriez vous prévaloir de trop clairvoyante prophétie.

Le 21 décembre 1905, dans une chronique adressée à la Gazette de Lausanne, vous avertissiez : « Il n'y a plus de Belges raisonnables qui osent croire au péril du Sud ; nombreux au contraire sont ceux qui pensent et qui affirment nettement que le péril est à l'Est ».

La paix revenue, de quelle éloquence émue et poignante n'avez-vous pas magnifié le courage et le sacrifice de nos étudiants, et, dans le même temps apporté la moisson de vos pensées dans ce livre qui traite de la *Question d'Occident* et qui est d'un si haut enseignement.

Si l'éminent recteur de l'Université de Paris, M. Charlety, n'avait été malheureusement empêché de se joindre à nous aujourd'hui, il aurait pu répéter ce qu'il disait si justement en vous recevant à l'Université de Strasbourg : « Vous avez abordé le sujet le plus difficile, mis tant d'ordre et projeté tant de lumière sur le plus long des problèmes de l'histoire européenne ».

Ce problème est celui des âpres débats, des chocs sans cesse renaissants, des mouvements de va et vient qui se sont produits depuis mille ans et plus, dans les contrées que bornent l'Escaut, le Rhône et les Alpes.

Votre prestigieuse synthèse des changements territoriaux, qui pendant dix siècles ont ébranlé cette région intermédiaire, ce pays d'Entre-Deux, vous la clôturez par ces lignes :

« La nature ignore les changements de régimes politiques et les désirs successifs des générations. Le Rhin, l'Escaut, la Meuse n'ont pas changé la direction de leur cours ; les plateaux, les plaines et les collines qui les séparaient, il y a dix siècles, les séparent encore, les sépareront toujours : leurs grandes vallées ont gardé et garderont leur antique importance politique, économique, stratégique. Si donc nous voulons qu'elles ne servent plus de chemins aux cent armées, qui, d'Andernach et de Bouvines à Charleroi et à Verdun, se sont heurtées dans les pays d'entre-deux », ne nous laissons pas aller à croire que le passé est mort, que le grand procès est définitivement gagné...

« Soyons résolument pacifiques, mais, en même temps, soyons clairvoyants et vigilants, plus clairvoyants et plus vigilants que nous ne l'avons été naguère ».

Vous écriviez cela en 1921. Nul, aussi fervent ami de la paix qu'il soit, ne peut aujourd'hui encore que se rallier à vos sages conseils.

Parmi ceux qui vous entourent, il en est peu qui n'aient eu recours à vos avis, qui ne vous aient confié leurs peines, leurs espoirs. Vous êtes l'élément pondérateur, l'arbitre impartial, le bon juge et l'ami vrai dans les moments difficiles. Vos collègues de la faculté de philosophie, où vous comptez de nombreux disciples, sont les premiers à éprouver la séduction de la bonté et de la bienveillance de leur doyen.

Je suis certain d'être l'interprète de vos pensées en reconnaissant que Madame Leclère ne fût pas étrangère au bonheur d'une existence si harmonieuse et féconde et qu'elle vous a aidé à mettre en pratique l'heureuse maxime de Verhaeren :

« *La vie est à monter, mais non pas à descendre* ».

Nous avons aimé qu'un souvenir moins périssable que d'affectueuses paroles vous restât de notre admiration.

M. Bonnetain, l'un de nos artistes de qualité, a reproduit avec un rare bonheur votre physionomie pensive, grave et souriante tout à la fois, résumant ainsi votre personnalité d'historien philosophe. Sa médaille rappelle encore l'aspect le plus généreux de votre ministère, celui où vous faites don de votre science à la jeunesse avec cette flamme d'enthousiasme

qui jaillit de votre cœur et dont tant d'élèves ont ressenti et ressentent encore le précieux rayonnement.

Dulce est juventuti porrigere lumen. »

4. — VI^e Congrès International des Sciences Historiques. (Oslo du 14 au 18 Août 1928)

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI DE NORVÈGE

Depuis le V^e Congrès International des Sciences Historiques réuni à Bruxelles en 1923, les historiens se sont donné une organisation permanente, le *Comité international des Sciences historiques*, constitué à Genève au mois de mai 1926.

Le Comité international des Sciences historiques (Siège légal à Washington) a accepté l'invitation de l'Université Royale Frédéric d'Oslo de convoquer le VI^e Congrès International des Sciences historiques dans la capitale de la Norvège.

Aujourd'hui le *Bureau du Comité international* et le *Comité Organisateur norvégien* ont le plaisir de convier les historiens de tous les pays à se réunir pour leur prochain Congrès à Oslo, et d'inviter les Académies, Universités et autres corps savants à se faire représenter au Congrès.

Les Comités susdits se plaisent à penser que le VI^e Congrès sera vraiment une réunion mondiale où s'exprimeront les nouvelles aspirations qui se font jour dans les relations internationales, notamment le désir de tous de travailler pour la coopération intellectuelle et pour l'entente cordiale de tous les historiens et de toutes les nations du monde.

La préparation du Congrès sera assumée par le Bureau du Comité Organisateur à Oslo en liaison constante avec le Bureau du Comité international.

Dans les pages qui suivent, on trouvera les renseignements utiles qu'il est possible de fournir en ce moment.

LIEU ET DATE DU CONGRÈS

Les travaux du Congrès commenceront à Oslo le mardi 14 août 1928, dans la matinée, et se termineront le samedi 18.

Toutes les séances des sections réunies et des sections particulières auront lieu dans les salles de l'Université et dans des locaux voisins.

ADHÉSION ET COTISATION

Les adhésions de toutes les institutions qui désireront se faire représenter au Congrès et de toutes les personnes qui voudront

y assister individuellement, devront être annoncées *avant le 15 mai 1928*. Le bulletin d'adhésion doit être dûment rempli et signé par tous les congressistes. Le Comité Organisateur leur serait très obligé d'envoyer leur adhésion au plus tôt.

Pour les congressistes qui ne sont pas norvégiens, le montant de la cotisation a été fixé à 20 couronnes norvégiennes, ou 5 1/2 Dollars, le paiement de la cotisation pouvant également s'effectuer en dollars. Les congressistes norvégiens paieront un minimum de 25 couronnes. La cotisation doit être acquittée en même temps qu'est donnée l'adhésion. Le paiement sera effectué par chèque postal, ou de préférence au moyen d'un chèque tiré sur une banque d'Oslo au nom du *Historikerkongressen 1928*.

Les personnes accompagnant les congressistes et qui sont de leur famille, pourront bénéficier d'une réduction de prix. Elles n'auront à payer que 11 couronnes (dollars 3), mais elles ne recevront pas les résumés imprimés des communications etc., qui seront distribués aux autres membres.

LOGEMENT ET REPAS

Le Bureau du Comité Organisateur fera en sorte de faciliter pour les congressistes toutes les conditions de séjour, particulièrement en ce qui concerne le logement et la nourriture. Il s'efforce de leur faire obtenir tous les avantages possibles.

Une nouvelle circulaire qui sera envoyée au commencement de 1928 donnera à cet égard les indications de prix.

SECTIONS

De même que les Congrès précédents, le Congrès d'Oslo sera partagé en un certain nombre de *sections*. Chacune sera organisée par un petit comité spécial, nommé par le Bureau du Comité Organisateur. On trouvera le nom du président dans la liste des sections.

Suivant le désir exprimé par de nombreux historiens étrangers, une section extraordinaire sera créée pour l'histoire des nations nordiques.

1. *Sciences auxiliaires, archives, publications de textes*

FR. SCHEEL, Archiviste d'État, Oslo

2. *Préhistoire et archéologie*

A.W. BRÖGGER, Prof. à l'Université, Oslo

3. *Histoire ancienne de l'Orient*

STEN KONOW, Prof. à l'Université, Oslo

4. *Histoire ancienne (Grèce, Rome, Byzance)*

S. EITREM, Prof. à l'Université, Oslo

5. *Moyen Age*

OLUF KOLSRUD, Prof. à l'Université, Oslo

6. *Histoire moderne et contemporaine de l'Europe*

OSCAR ALBERT JOHNSEN, Prof. à l'Université, Oslo

7. *Histoire d'Amérique, Extrême Orient et colonisation*

ANTON MOHR, Docteur ès Lettres, Chargé de Cours à l'Université, Oslo

8. *Histoire des religions et histoire ecclésiastique*

WILHELM SCHENCKE, Prof. à l'Université, Oslo

9. *Histoire du Droit et des Institutions*

A. TARANGER, Prof. à l'Université, Oslo

10. *Histoire économique et sociale*

WILHELM KEILHAU, Docteur ès Lettres, Chargé de Cours à l'Université, Oslo

11. *Histoire des Sciences et des Lettres*

FRANCIS BULL, Prof. à l'Université, Oslo

12. *Histoire de l'Art*

JENS THUIS, Directeur du Musée national des Beaux-Arts, Oslo

13. *Méthode historique*

ANTON FRIDRICHSEN, Docteur en Théologie, Chargé de Cours à l'Université, Oslo

14. *Enseignement de l'histoire*

SIGURD HÖST, Prof. de Lycée, Oslo

15. *Histoire des nations nordiques*

EDV. BULL, Prof. à l'Université, Oslo.

COMMUNICATIONS

Toutes les personnes qui se proposent de présenter des *communications* au Congrès devront en informer le Bureau du Comité Organisateur *avant le 1 avril 1928*, en indiquant en même temps le sujet de leurs communications et en y ajoutant un *résumé succinct dactylographié*.

Dans tous les pays qui sont représentés au Comité International, toutes ces annonces seront faites préalablement aux *Comités Nationaux*, assez tôt pour être transmises au Bureau du Comité Organisateur à la date indiquée. Tous les Comités Nationaux ont été priés de faire connaître les sujets spéciaux qu'ils désirent voir mettre à l'ordre du jour du Congrès et en même temps d'en nommer les rapporteurs.

Le Bureau du Comité Organisateur fera imprimer d'avance les résumés de toutes les communications et les distribuera gratuitement aux congressistes.

Les communications présentées au Congrès pourront être faites en allemand, anglais, espagnol, français ou italien. Cha-

que communication aura *une durée maxima d'une demie-heure* ; elle pourra être suivie d'un échange de vues.

RÉCEPTIONS ET EXCURSIONS

Des réceptions sont prévues en dehors des séances de travail. Est prévue également la visite de la ville et de ses environs avec leurs monuments et leurs musées. Ces promenades où les congressistes seront guidés par des spécialistes, présenteront toutes un intérêt historique, archéologique ou artistique.

Sans doute d'autres pays peuvent être plus riches que la Norvège en vestiges du passé. Mais la nature norvégienne présente un charme varié et original. Le Comité Organisateur a déjà prévu des excursions qui pourront être faites, quand auront pris fin les travaux du Congrès et qui montreront aux congressistes les beautés les plus curieuses de la Norvège.

Les renseignements relatifs aux excursions seront donnés dans une circulaire suivante.

CORRESPONDANCE

Le Bureau du Comité Organisateur se tient à la disposition des intéressés pour leur fournir toutes les indications qui leur paraîtront désirables.

La correspondance relative au Congrès devra être adressée au : *Historikerkongressen 1928, Drammensveien 78, Oslo.*

LE BUREAU DU COMITÉ ORGANISATEUR :

Le président HALVDAN KOHT, Prof. à l'Université, Oslo.

Les Membres Assesseurs

A. W. BRÖGGER, Prof. à l'Université, Oslo.

ANTON FRIDRICHSEN, Docteur en Théologie, Chargé de Cours à l'Université, Oslo.

WILHELM KEILHAU, Docteur ès Lettres, Chargé de Cours à l'Université, Oslo.

MICHEL LIÉKITIER, Docteur ès Lettres, Paris.

Le Secrétaire Général HAAGON VIGANDER, Prof. de Lycée, Oslo.

REMARQUE IMPORTANTE.

Par la générosité de la Compagnie Fred. Olsen, Oslo, les congressistes qui voudront se servir des bateaux de passagers de la Compagnie, pour la traversée d'Anvers à Oslo (et vice versa) pourront bénéficier d'une réduction de prix de 25 0/0.

Le prix des billets, qui vient d'être réduit, se monte en ce

moment à 150 couronnes norvégiennes (300 aller et retour), nourriture comprise. Le service d'Oslo à Anvers et vice versa est hebdomadaire, avec départ d'Oslo tous les Vendredis à Midi, et d'Anvers tous les Samedis à 20 heures, arrivée à Oslo Mardi matin. (Les travaux du Congrès commenceront à Oslo le mardi 14 août 1928 dans la matinée.)

Les congressistes belges qui désireront bénéficier du prix réduit, devront en informer le *Comité National* de Belgique (12 Rue Jacques Jordaens, Bruxelles) assez tôt pour la transmission *globale* de leurs annonces par le comité susdit à l'Agence Maritime De Keyser Thornton S.A., 2 Quai Ortelius, Anvers (Adresse télégraphique : Dekeyser) *avant le 1^{er} juillet 1928.*

M. S. Brabant, le plus grand vapeur de la ligne, ne contient que 70 passagers de 1^{re} Classe. Si plus de 70 personnes désirent bénéficier du prix réduit il faudra que le départ des passagers en surnombre ait lieu la semaine précédente.

5. — Un don important fait à la Bibliothèque Royale.

L'insuffisance notoire des crédits alloués à nos établissements scientifiques rend particulièrement précieuses des initiatives comme celles de l'*Hispanic Society* de New-York qui vient de faire don à la Bibliothèque Royale de l'importante collection des *Hispanic Notes and monographs*, ainsi que d'une série d'ouvrages de luxe (études d'art, éditions critiques, fac-similé d'éditions anciennes). Tous les romanistes du pays s'associeront au remerciements que nous adressons ici à l'*Hispanic Society*.

Et. V.

6. — Premier Congrès Français des Sciences Historiques

A l'initiative du Comité français des Sciences Historiques, le premier congrès français des Sciences Historiques s'est réuni à Paris, à la Sorbonne du 20 au 23 avril 1927. Le cadre des travaux, conçu avec une heureuse souplesse, a permis de répartir suivant les nécessités, les travaux du Congrès, soit dans les quatre sections chronologiques (antiquité, moyen-âge, histoire moderne, histoire contemporaine), soit dans des sections plus spéciales (histoire de l'art, histoire économique, etc.). De plus, à la séance d'ouverture ont été discutés un certain nombre de points d'ordre général.

Les historiens français ont eu la gracieuse pensée d'inviter à ce congrès les membres étrangers des sociétés historiques fran-

çaises et ceux-ci ne se sont pas fait faute de s'y rendre nombreux. Plusieurs d'entre eux ont fait des communications qui ont provoqué le plus vif intérêt et ont suscité des échanges de vue extrêmement féconds.

C'est ainsi que M. Pirenne, à la séance d'ouverture, a insisté sur la nécessité de conserver à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, son cadre politique et militaire indispensable.

Dans la section d'histoire du moyen âge, la séance d'après-midi du jeudi, 21 avril a été occupée par MM. F. Vercauteren (*La vie économique dans les villes de la Gaule Mérovingienne*), H. Laurent, (*Les relations économiques des villes du Brabant avec les foires françaises du XIII^e au XV^e siècle*), G. Bigwood (*Les livres de commerce des sociétés de marchands italiens au Moyen Age*).

Dans la section d'histoire contemporaine, le Commandant B. E. M. Dendal a traité *Des Caractéristiques de la guerre moderne, d'après l'histoire*.

Une réception charmante dans les salons de M. Charlety, recteur de l'Université de Paris, un banquet extrêmement animé, où M. Pirenne a spirituellement communiqué les impressions de ses compatriotes ont agréablement terminé ces assises.

Le président du Congrès, M. Glotz, Membre de l'Institut et ses deux secrétaires, MM. Michel Lhéritier et Léon Cahen ont droit à la reconnaissance de tous les congressistes, pour la peine que leur a coûtée l'organisation du Congrès et l'extrême bonne grâce dont ils ont fait preuve à l'égard de chacun.

G.

7. — Société d'Histoire moderne.

La Société d'Histoire Moderne a eu cette année encore l'heureuse idée d'organiser une session à laquelle elle a invité ses membres belges. Cette session a eu lieu à Paris, les 23 et 24 avril 1927, sous la présidence de M. Benaerts, président de la Société. Grâce aux initiatives et aux efforts continus de notre confrère, M. van Kalken, plusieurs de nos compatriotes ont pris part aux travaux de la Société. Déférant à une courtoise invitation, nos confrères, MM. Pirenne et Leclère ont successivement présidé la séance du 24 avril.

A la séance du 23, M. PAGÈS, professeur à la Sorbonne, a parlé d'abord de l'état de nos connaissances sur l'administration monarchique française à l'époque de Louis XIII. M. LECLÈRE, professeur à l'Université de Bruxelles, a ensuite entretenu la Société, de la politique de Bismarck, à l'égard de la Belgique, telle qu'elle apparaît à la lumière de documents récents : le chancelier

de fer y semble assez disposé à sacrifier à Napoléon III l'indépendance de la Belgique. Enfin, lecture a été donnée par M. BRIÈRE d'une note de M. LEMONNIER sur la machine à vapeur au XVIII^e siècle et sur le rôle de l'Académie d'Architecture à cette époque.

Le lendemain, 24, M. F. VAN KALKEN, a étudié *Les origines du sentiment antirévolutionnaire dans les Pays-Bas Autrichiens en 1789 et ses effets sur la Révolution Brabançonne en 1790*. M. H. VAN HOUTTE a ensuite présenté un aperçu d'une tentative de réglementation du droit de la guerre qui eut lieu aux *Conférences franco-espagnoles de Deynze* de 1676 à 1678.

Chacun de ces exposés a été écouté avec intérêt et profit ; tous ont été suivis de discussions qui ont contribué à éclairer le sujet et à susciter des points de vue nouveaux.

Le président, au cours d'allocutions chaleureuses, auxquelles ont répondu MM. Leclère et Van Kalken, et le secrétaire général, M. Léon Cahen, dans son rapport, ont témoigné à l'égard de leurs confrères belges, des sentiments les plus cordiaux et les plus accueillants.

G.

8. — Société d'Histoire du Droit.

Au cours de sa séance de janvier 1927, la Société a entendu une communication de M. COLLINET sur la loi 50 du Digeste, liv. XIX, tit. I (de actionibus empti et venditi). Au lieu de : *Futurum est, ut rem venditor AEQUE amitteret* donnée par la Florentine, il propose de lire AE<S>QUE. L'émendation proposée se fonde sur la leçon des Basiliques (traduction Heimbach, t. II, p. 296 : *pretium non petit et rem amittit*), leçon que Mommsen avait déjà empruntée pour maintenir un sens raisonnable à la loi 50, mais en amalgamant d'une façon peu élégante son addition (*rem*) <et pecuniam> à l'*aeque* de la Florentine.

M. Fernand de Visscher a fait une communication sur *La date d'apparition de l'« obligatio ex delicto » en droit romain*.

Suivant l'opinion généralement admise, c'est avec la fixation légale du taux des compositions que serait apparue la notion d'*obligatio ex delicto*. Ce point de vue est partagé même par les auteurs qui, comme M. Betti, ont le plus vivement attaqué l'hypothèse d'une priorité historique des *obligationes ex delicto* par rapport aux *obligationes ex contractu*.

Pourtant les anciens droits germanique et grec nous font connaître une période où la composition, bien que déjà fixée par la coutume ou par la loi, jouait encore le rôle d'une simple

faculté de rachat du droit de vengeance. M. de Visscher estime qu'il existe en droit romain des vestiges nombreux et très sûrs d'un système analogue. Ces vestiges, on les trouve dans certaines règles spécifiques des obligations *ex delicto*, telles que l'intransmissibilité passive des actions délictuelles, leur persistance en dépit d'une *capitis deminutio* subie par le coupable, règles qui ne peuvent s'expliquer que par la coexistence à une certaine époque du droit de vengeance et de la composition légale : ce qui réduit nécessairement le rôle de la composition légale à celui d'une faculté de rachat. De façon générale on peut affirmer que ces règles spécifiques s'expliquent toutes en dehors ou à l'encontre de l'idée d'obligation : c'est en particulier le cas pour le système de la noxalité.

D'autres indices peuvent être tirés de l'étude des classifications romaines des sources d'obligations. L'irrégularité du plan du livre III des Institutes de Gaius, où la matière de l'extinction des obligations en général s'intercale entre celle des *o. ex contractu* et celle des *o. ex delicto*, s'explique par l'imposition de ce principe récent de classification des obligations à un ordre ancien des matières, celui du prototype des Institutes, qui ne rattachait pas encore les délits à la matière des obligations.

Enfin, il existe des témoignages directs du développement très lent de la notion de l'*obligatio ex delicto*. Au début du III^e siècle de notre ère les hésitations de la jurisprudence sont encore sensibles (D., 50, 16 fr. 12 ; 46, 1, fr. 8, § 5). D'autre part, la formule de la stipulation Aquilienne et la Lex de Gallia Cisalpina (705-712 U. C. ; XXII) attestent qu'à la fin de la République la notion de cette obligation n'était pas encore dégagée par la jurisprudence, l'auteur d'un délit étant considéré comme simplement tenu par une action.

S'il est vrai que la composition légale n'était anciennement qu'une faculté pour le coupable, il reste, pour compléter la physionomie du droit pénal primitif, à préciser la fonction originaires des actions délictuelles. Cette fonction peut être déduite de la clause de l'*actio furti nec manifesti* : « *quam ob rem pro fure damnum decidere oportet* », clause se rattachant, selon l'interprétation proposée par M. de Visscher, à un précepte légal qui imposait aux parties l'obligation de composer *pro fure*, c'est à-dire, pour la personne même du voleur (alors que le *fur manifestus* tombe sans rachat possible au pouvoir du volé). En somme c'est un système d'arbitrage obligatoire que consacrent les anciennes actions délictuelles. Ainsi, au droit de vengeance de la victime, à la faculté reconnue au coupable de se libérer, est venue s'ajouter une règle d'ordre public imposant aux deux parties le devoir de composer. — Du reste, l'action délictuelle,

cette sorte de compromis, une fois acceptée, nous voyons entrer en vigueur les règles ordinaires des obligations (transmissibilité passive et active, extinction par l'effet de la *capitis deminutio*, etc.). Il y a dans ce contraste entre l'action délictuelle avant et après la *litis contestatio* une dernière confirmation de l'absence d'effets obligatoires du délit.

M. Petot a fait une communication sur *La réforme du serment de fidélité attribuée à Charlemagne*.

D'après une théorie soutenue d'abord par G. Waitz, Charlemagne aurait, soit en 789, soit en 802, modifié l'antique formule du *leudesamium*, et exigé des fidèles le même serment que les *vassi* prêtaient à leurs seigneurs.

Pour le serment de 789, l'idée n'est pas soutenable. On ne connaît aucune formule de serment de fidélité plus ancienne, et rien ne décèle, dans le texte de 789, la réforme prétendue. En 802, Charlemagne, en sa nouvelle qualité d'empereur, requiert de ses sujets un nouveau serment ; ils lui promettent de lui être fidèles... *sicut per dicitum debet esse domino suo*. Qu'on traduise... *comme par droit un vassal doit être [fidèle] à son seigneur*, et le théorie de Waitz sera démontrée.

Mais cette interprétation soulève des objections. Si Charlemagne avait voulu se faire promettre par tous ses sujets la fidélité vassalique, il s'en serait expliqué dans les instructions qu'il adressait aux *missi dominici* : or le *capitulaire missorum generale* de 802 n'y fait aucune allusion. Aucune des formules de serment postérieures à celle de 802 ne reproduit plus la clause invoquée. Bien mieux, celle de 756 contient les mots... *sicut francus homo per rectum esse debet suo regi*. Enfin, le mot *homo* a le sens général d'homme ou de sujet, à côté du sens restreint de vassal ; et le mot *dominus* est technique, dans la langue carolingienne, pour désigner le souverain. Charlemagne s'est donc seulement fait promettre, en 702, la fidélité que tout sujet du royaume doit au souverain.

Dans la séance de février, M. l'abbé Carrière a parlé de *L'impôt sur les clochers au XIV^e siècle*, et M. J. de la Monneraye, de *La Crise du logement à Paris sous la Révolution*.

M. E. Chénon a signalé, à propos des *commissions criminelles extraordinaires*, sous l'ancien régime pour juger des crimes déterminés, une erreur assez commune, qui consiste à présenter l'article 30 de l'édit de Paris dit de Roussillon (1564, n. st.), l'article 68 de l'ordonnance de Moulins (1566), et l'article 98 de l'ordonnance de Blois (1579), comme ayant prohibé l'emploi de ces commissions (Cfr. Isambert, *Anc. lois françaises*, t. XIV p. 167, 207, 405). De ces trois textes, seul, l'article 98 de l'ordonnance de Blois, rendu sur les doléances du Tiers-État, s'ap-

plique aux commissions criminelles *extraordinaires*. Aux États Généraux d'Orléans (1560), l'article 183 du cahier du Tiers avait bien déjà formulé la même demande ; mais le roi n'y avait pas répondu. Ce qu'il interdit par l'édit de Roussillon et l'ordonnance de Moulins, ce sont les commissions *ordinaires*, c'est à dire l'usage où étaient certains Parlements de faire juger nombre d'affaires par des commissaires qu'ils désignaient eux-mêmes, pour alléger leur tâche. Ces jugements par commissaires n'étaient plus autorisés que dans cinq cas, indiqués par l'article 68 de l'ordonnance de Moulins.

Dans la séance du 10 mars 1927, M. Collinet a fait un exposé sur la « Marche d'Estault » ou les tribunaux de frontières dans les Ardennes au Moyen Age. — Il déclare qu'il n'entend pas étudier à fond cette curieuse institution interseigneuriale ou même internationale, quoiqu'elle soit encore mal connue. Mais il a découvert, sur la Marche d'Estault, d'une part un passage curieux dans l'État de la comté de Reithel, qu'on peut placer entre 1356 et 1364 et qui, malheureusement abrégé, ne donne que des renseignements incomplets sur l'aspect juridique du fonctionnement du tribunal, — d'autre part, quelques renseignements qui montrent cette institution appliquée en fait au xvi^e siècle dans le territoire actuel des Ardennes. Il tente une explication du premier passage en s'aidant de la teneur plus explicite de la *Chronique de Metz*, et profite de l'occasion qui lui est offerte pour prier ses confrères de lui communiquer les textes qu'ils connaîtraient en dehors de la Lorraine, sur laquelle Bonvalot a écrit quelques pages satisfaisantes.

M. Espinas, au nom de la Commission des chartes de franchise, a donné lecture de son *Rapport* sur les travaux de l'année 1926.

Comme l'an passé, de nombreux érudits, dans diverses parties de la France, ont continué de collaborer à l'établissement du répertoire sur fiches des chartes de franchise. M. Espinas donne pour chaque province des renseignements précis sur l'état d'avancement du travail. Les régions où s'est précisée la plus grande activité sont la haute Normandie, les Ardennes, la Champagne méridionale, le Dauphiné, l'ancien comté de Nice, le Blésois.

Le *Catalogue des chartes du Poitou*, publié par M^{lle} Dillay, est en cours d'impression. Quant aux textes mêmes des chartes, les recueils dont la publication est déjà entreprise (Flandres, Hainaut, etc.) se préparent, et d'autres vont être commencés.

A la séance du 7 avril 1927, M. Pascal Guébin étudie l'Ordonnance sur les vignes d'Aunis (1246). Elle eut pour but de réorganiser, après la révolte du comte de la Marche, l'exploitation du vignoble, dont un terrier, des comptes et divers autres

textes font connaître la situation. — Elle remplaça l'ancienne redevance en nature, prélevée sur la production vinicole, par un cens en argent proportionnel à la superficie cultivée ; elle fixa l'époque du ban et régla les sanctions. — Elle suscita, entre les paysans et les agents du comte de Poitiers, de nombreux conflits, révélés par une enquête inédite de 1251 ; elle resta néanmoins en vigueur pendant plusieurs siècles.

M. Raymond Monier propose ensuite une interprétation de la règle fameuse de la Loi des XII Tables : « *Cum nexum faciet mancipiumque, uti lingua nuncupassit, ita ius esto* ».

A la même séance, M. Meylan dit les difficultés qu'il rencontre dans l'élaboration d'un cours sur l'histoire du droit international privé en Europe occidentale à partir de la Glose. A la doctrine traditionnelle exprimée par Lainé s'oppose radicalement, dès 1914, M. Meijers en des thèses qui contestent pour la France des ^{xiii}e et ^{xiv}e siècles le point de départ de la territorialité pure, expliquent de manière très neuve l'influence de la féodalité dans la détermination de la loi applicable aux immeubles, mettent en évidence le rôle des Parlements, et font procéder de leur jurisprudence, à travers les civilistes et canonistes français la théorie des statuts de Bartole.

M. Meylan estime qu'une connaissance exacte des solutions données aux différentes époques à la question de la coutume applicable aux différents rapports de droit contribuerait à préciser la notion de coutume, le rapport entre coutume et souveraineté politique. Il est porté à croire que la maxime du droit français, *toutes coutumes sont réelles*, a signifié dès le principe et signifie encore chez Loisel que les coutumes disposent principalement en considération des immeubles, non point que les coutumes sont territoriales. La doctrine même de d'Argentré ne lui paraît pas fondée sur le principe de territorialité, mais sur une distinction de nature entre personnes et meubles d'une part, immeubles d'autre part, distinction sur laquelle vient se greffer l'idée d'ordre public pour tout ce qui touche aux immeubles. A son avis, la théorie des statuts, de la Glose à d'Argentré, se caractérise par son unité foncière, son universalité, son élaboration cosmopolite. Ainsi, la doctrine de Dumoulin sur le rôle de la volonté est déjà en germe chez les statutaires du ^{xiii}e siècle s'agissant de la loi applicable aux contrats et aux délits. Ainsi encore, Bartole est tributaire de ses prédécesseurs surtout français, non seulement pour les solutions positives qu'il adopte, mais aussi pour le système général qu'il conçoit. Les deux grandes questions auxquelles il ramène toute la matière de l'empire territorial des statuts ne sont que la généralisation théorique de deux groupes de questions spéciales traditionnellement discutées

depuis Jacques de Révigny dans un certain ordre empirique ; elles ne se justifient pas rationnellement, et de là vient que de Bartole à nos jours elles n'ont pas été comprises, que le texte de la première a même fait l'objet d'une correction fâcheuse de certains éditeurs (leçon *intra territorium* substituée à la leçon originale *extra territorium*).

Lors de la séance de mai, M. Paul Fournier a prononcé l'éloge funèbre d'Émile Chénon, qui a tenu une si grande place dans l'étude et l'enseignement de l'histoire du droit français.

M. le Président dit ensuite qu'il a l'agréable devoir d'annoncer deux événements heureux. D'une part, notre confrère M. Espinas, a été élu par l'Académie Royale de Belgique, Associé de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, distinction hautement méritée par ses travaux sur les institutions des villes flamandes. D'autre part, notre confrère, M. Maurice Prou, Directeur de l'École de Chartes, a été nommé commandeur de l'Ordre de Léopold, en récompense de son œuvre scientifique et des nombreux services rendus par lui aux jeunes Belges élèves de l'École des Chartes. M. Paul Fournier félicite chaleureusement MM. Prou et Espinas, et l'assemblée par ses applaudissements unanimes s'associe cordialement aux paroles de son Président.

Puis M. R. Génestal a exposé et critiqué *Une nouvelle théorie sur l'origine du bénéfice ecclésiastique*, présentée récemment par M. Pöschl, dans l'*Archiv für katholisches Kirchenrecht* de 1926, et qui peut se résumer ainsi : Avant les dernières années du pontificat d'Alexandre III, il n'y a pas encore de bénéfice ecclésiastique au vrai sens du terme. Dans les siècles précédents depuis le VIII^e, il a pu y avoir de concessions d'évêchés à titre de bénéfice, mais à titre exceptionnel ; l'évêché est parfois donné en bénéfice, il n'est pas un bénéfice. De même, il arrive que des domaines avec leur église, que des églises seules soient données en bénéfice soit par un évêque, soit par un seigneur, soit à un laïque, soit à un clerc, mais ce n'est pas la forme normale d'institution du clerc chargé du service religieux. Enfin si parfois un seigneur concède à un de ses prêtres une parcelle de terre en bénéfice, comme il peut le faire à un de ses *ministeriales*, ces terres ne sont pas des terres d'Église, ce sont des bénéfices laïques et non des bénéfices ecclésiastiques.

A cette théorie, dont M. Pöschl n'a pu encore donner qu'un exposé d'ensemble et qu'il compte évidemment établir sur une base solide de textes, M. Génestal propose les objections suivantes :

En ce qui concerne les bénéfices supérieurs, il paraît bien

établi (1) qu'évêchés et abbayes étaient couramment donnés en bénéfice par le roi et les seigneurs, dès le ix^e siècle. N'en reste-t-il pas d'ailleurs des traces jusqu'à la fin de l'ancien régime dans le serment de fidélité, atténuation de l'hommage, et dans le principe que le temporel des évêchés est tenu du roi ?

Quant aux églises inférieures, Mgr. Lesne a montré (2) qu'elles ont fréquemment dès le ix^e siècle comme dépendance une petite terre, qu'on appelle le *beneficium ecclesiae* et qui est successivement concédée à tous les prêtres qui desservent l'église. Cette même tenure s'appelle le plus souvent, plus tard, *presbyteratus*, *feudum ecclesiae* (3), etc. C'est la même chose sous d'autres noms : une portion de la *dos* de l'église concédée à charge du service religieux, le seigneur conservant au contraire généralement en domaine l'église même, le cimetière et tous les biens et droits qui ne sont pas compris dans le *presbyteratus*.

Cette part du prêtre, masse permanente de biens, qui peut être grossie par des acquisitions, qui est successivement concédée à tous les prêtres qui font le service de l'église, que la législation ecclésiastique défend avec une sollicitude particulière contre les entreprises des laïques, c'est certainement un bien d'Église. C'est cela qui constitue le primitif bénéfice ecclésiastique.

A la théorie récente de M. Pöschl, il semble donc que l'on doive préférer la théorie de M. Stutz, en lui apportant une légère modification.

Sans doute M. Stutz a affirmé, plutôt que démontré, comme le lui reproche M. Pöschl, que le mode normal d'exploitation de l'église patrimoniale était la concession de cette église par le propriétaire à un prêtre à charge de service.

Mais il semble bien que le propriétaire était au moins dans l'usage de concéder à titre de bénéfice et à charge de service une parcelle du bien de l'église.

Là peut être cherchée l'origine du bénéfice ecclésiastique au moins pour les églises inférieures, les plus nombreuses.

(1) Voir en dernier lieu, LESNE, *Hist. de la propriété ecclésiastique*, II, II.

(2) LESNE, *Les diverses acceptions du terme « beneficium »*, *Rev. hist. de droit*, 1924, p. 28.

(3) Mad. DILLAY, *Le régime de l'église privée*, *Rev. hist. de droit*. 1925.

9. — Journées d'Histoire du Droit.

Pour la troisième fois, la Société d'Histoire du Droit, vient d'organiser des *Journées*, qui ont, comme les précédentes remporté un grand succès. En dehors des membres français, fort nombreux à prendre part aux travaux, plusieurs membres belges et des membres suisses, hollandais, russe, polonais, américain et danois ont assisté à la session. Celle-ci s'est tenue à la Faculté de Droit de Paris, les 13, 14 et 15 juin 1927, sous la présidence de M. Paul Fournier, Membre de l'Institut, Président de la Société ; mais avec son obligeance coutumière, il a prié MM. de Sénarclens, De Visscher et Meynial, de présider chacun une séance.

Le programme était, comme de coutume, composé avec un intelligent éclectisme.

Le droit antique était représenté tout d'abord par M. Westrup (Roskilde, Dan.) qui s'est efforcé d'analyser, à la lumière principalement de textes littéraires, la nature de la succession primitive dans l'histoire comparée du droit. M. Jacques Pirenne (Bruxelles) a étudié, à la lumière de l'état social qu'a connu l'Égypte à diverses époques de son histoire, quelle avait été l'évolution du droit successoral égyptien ; il a pu expliquer ainsi d'apparentes contradictions qui avaient surpris les érudits. Dans le domaine du droit romain on a entendu d'abord M. F. De Visscher (Gand), qui a montré que, dans le droit romain primitif, il fallait distinguer l'*iniuria*, atteinte à la personne, sanctionnée par la *vindicta*, que peut racheter une *poena* et, d'autre part, l'atteinte au patrimoine, sanctionnée par la *noxæ*, que peut racheter un *damnum*. M. de Sénarclens (Liège) a fait une communication particulièrement remarquée sur *La duplex condemnatio* de l'action rédhibitoire ; M. Raymond Monier (Lille) a étudié l'*adoptio plena* du droit de Justinien. M. Maurice Morel (Lyon) s'est préoccupé des origines et de la nature de l'*actio sepulchri violati* et M. Radin (Univ. of California) a traité de la *Lex Cincia*.

Les transformations de la condition des personnes en Gaule, de la fin de l'antiquité jusqu'au ix^e siècle, faisaient l'objet de deux études, qui ont retenu particulièrement l'attention de l'assemblée. M. Fabien Thibault (Paris) a donné de sérieuses raisons pour croire que les *coloni* du Polyptique d'Irminon sont des hommes libres qui se sont donnés récemment à l'église, tandis que les *coloni* romains sont passés dans la masse des serfs. M. F. Martroye (Paris) s'est efforcé, au contraire, de montrer que le colonat a eu les plus grandes peines à s'acclimater dans l'Em-

pire Romain et que notamment en Occident il a, en grande partie, sombré lors des invasions barbares.

Le domaine des sources du droit français a été traité par MM. Prou et Olivier Martin. C'est assez dire que les exposés qui y ont été consacrés, étaient riches de substance et pleins de portée. M. Prou (Paris) a étudié la concession de la charte de Lorris à Yèvre le Châtel, en 1152 ; M. Olivier Martin (Paris) a examiné comment fut élaboré le style du bailliage de Sens, imprimé en 1520.

L'histoire interne du droit civil français a fait l'objet d'une communication de tout premier ordre, de la part du dévoué secrétaire de la Société, M. André Lemaire (Paris). On y a pu voir, à la lumière de textes de la pratique, comment au XI^e, au XII^e et parfois encore au XIII^e siècle, la part de la femme dans les acquêts faits pendant le mariage, lui est attribuée à titre de douaire.

C'est également à l'histoire du droit privé français qu'avaient trait les études de M. Henri Regnault (Grenoble) sur l'intervention du notaire, considéré comme *servus publicus*, dans l'acceptation des donations entre vifs, et de M. Guenoun (Montpellier) sur les origines de l'édit d'août 1749 sur les établissements et les gens de mainmorte.

L'histoire juridique de la Russie était représentée par une communication de M. Al. Eck (Gand) sur les clauses d'arbitrage dans les traités entre les princes territoriaux en Russie féodale.

Conformément aux traditions de la Société, chaque exposé était suivi d'une discussion pleine de suggestions intéressantes et de points de vue nouveaux.

Un déjeuner, aimablement offert aux membres étrangers par leurs confrères français, a terminé de la manière la plus cordiale, ces journées de travail collectif fécond. M. de Sénarclens y a traduit avec une éloquence émue, la gratitude de ses confrères étrangers — en particulier de ceux qui venaient de Belgique — à l'égard de leurs hôtes français.

G.

10. — Évangélaire de Stavelot à Berlin.

Dans les mélanges offerts au Directeur du Département des Manuscrits de la Pr. Staatsbibliothek à Berlin (*Mittelalterliche Handschriften. Palaeogr., kunsthist., literar. u. bibliotheksgeschichtl. Untersuchungen*. Festgabe zum 60. Geburtst. von Herman Degering, Leipzig, Hiersemann, 1926. 4° VII-327 p.), une

notice est consacrée à un manuscrit de l'époque carolingienne originaire de Stavelot (JOACHIM KIRCHNER, *Das Staveloter Evangeliar der Pr. Staatsbibliothek*).

11. — La Bibliothèque de Jean Clément.

John Clément, gendre de Thomas Morus, possédait une bibliothèque importante qu'il dut laisser en Angleterre lorsque, resté catholique, il se réfugia sur le continent, une première fois en 1550, la seconde en 1560, date où il s'établit à Anvers. Plus tard son fils Thomas recueillit nombre de ses livres, mais ils furent en partie détruits, en partie dispersés lors du sac de Malines en 1572, après lequel Clément, ruiné, se réfugia à Rome. Mgr. Giovanni Mercati a réuni dans une docte étude tous les renseignements que nous possédons sur les manuscrits du père et du fils, et il suit avec son érudition coutumière l'histoire de ces précieux volumes, dont un certain nombre a passé dans diverses bibliothèques publiques (*Sopra Giovanni Clement e i suoi mss.* dans *Bibliofilia*, t. XXVII 1926).

F. C.

12. — Imprimeurs et Libraires Belges à l'étranger.

En 1922, la Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique a publié une 2^e édition revue et augmentée du livre de M. P. Bergmans sur *Les imprimeurs belges à l'étranger*.

Cet ouvrage, plein d'indications fort précieuses vient de recevoir une série d'adjonctions et de rectifications de la part de M. F. Van Ortroj dans une suite d'articles intitulés : *Contribution à l'histoire des imprimeurs et des libraires belges établis à l'étranger* (Revue des Bibliothèques, 1924, 1925 et 1926). Les études de M. Van Ortroj constituent dorénavant un complément indispensable au répertoire de M. Bergmans ; elles sont le résultat de recherches extrêmement longues et minutieuses.

G.

13. — Mélanges Heikel.

Nous avons reçu : *Commentationes philologicae in honorem professoris emeriti I. A. Heikel* ediderunt discipuli. Helsingforsiae 1926. In-8 de 163 p. et un portrait. Prix : 50 mk. finlandais.

M. Heikel a enseigné à Helsingfors, durant trente-huit ans, la langue, l'histoire de la littérature et les institutions grecques. Le recueil qui lui est dédié à l'occasion de son accession à l'éméritat, comprend treize mémoires : neuf sont rédigés en allemand, trois en latin, un en anglais. Soit donc :

Ahlman, Erik, *La définition de la phrase.*

Biese, Y. M., *Remarques sur un topos dans les « proèmes » des historiens grecs et latins.*

Flinck, Edvin, *Miscellanea critica.*

Gulin, E. G., *La religion d'Epictète et la Stoa.*

Gummerus, Herman, *Surnom et profession (chez les Romains, p. 48-74 ; utile contribution à l'étude des patronymes).*

Gyllenberg, Rafael, *Exégèse de Hbr. V, 11-VI, 12.*

Hammarström, M., *Sur l'alphabet lemno-phrygien.*

Jaakkola, K., *De la répétition des prépositions chez Zosime (lat.)*

Malin, Aarno, *Un poème médiéval sur sainte Brigitte.*

Rein, Eduardus, *De Danaa Euripidea.*

Salonius, A. H., *Petroniana I. Notes provisoires sur la Cena Trimalchionis.*

Sundwall, Joh., *Les motifs humains sur les urnes-cabanes italiques et les bases de Villanova.*

Tudeer, Lauri O. Th., *Some Maps attached to Ptolemy's Geography.*

Le mémoire de M. Salonius (dont il existe des tirages à part) m'a semblé présenter un intérêt tout spécial. L'auteur aborde les *crucés* bien connus du *Festín* et s'il ne fournit pas de chacune d'elles une solution définitive, il a du moins le mérite de les étudier dans un esprit indépendant et peut-être, pour certains de ces *hapax* d'un jargon grec ou gréco-latin, de retrouver la forme vraie et le sens réel. M. Salonius était déjà l'auteur d'une bonne thèse sur les parlers grecs du Nord-Ouest (Hels., 1911).

L'ensemble du recueil laisse la meilleure impression. La dédicace fait allusion aux publications philologiques du maître finlandais : phonétique et syntaxe grecques, émendation de textes, un Eusèbe ; — textes scolaires commentés et pourvus de lexiques, travaux de vulgarisation dans le domaine de l'antiquité classique ; — un traité de rhétorique, une étude sur la vie et les œuvres du grand poète finlandais Runeberg (1804-1877), etc. Une bibliographie des œuvres de M. Heikel eût été la bienvenue.

Le volume rappelle par sa correction typographique et la qualité de son papier nos bonnes publications... d'avant-guerre.

ÉMILE BOISACQ.

14. — La Collection Catalane des auteurs grecs et latins.

Depuis longtemps de bons esprits rêvaient, en Catalogne, de voir publier dans la langue du pays les classiques grecs et latins. La *Fundacio Bernal Metge* a fourni les moyens de réaliser ce projet. En la personne de M. Joan Estelrich s'est trouvé le directeur dont l'activité et la compétence a su s'entourer de collaborateurs enthousiastes et savants. Dans leur esprit, il ne s'agit pas uniquement de lancer une traduction nouvelle; on veut aussi créer par ce travail une génération d'humanistes, et en infusant à l'intellectualité catalane la culture classique, compléter les vivantes qualités du pays par un sens d'équilibre et de mesure.

Les collaborateurs commencent par l'examen minutieux de la tradition des textes, l'établissement d'un appareil critique. Le texte et la traduction sont livrés au public, en regard, dans un même volume, et aussi séparément. Le texte antique est toujours en édition critique, avec introduction. Un index complète chaque volume.

Il faut noter que l'œuvre est indépendante de toute intervention officielle. C'est à titre purement individuel que des membres de l'Institut d'Estudis catalans, par exemple, si vivant, lui aussi, collaborent à la collection.

Éditée dans un format commode (14×22), imprimée sur un papier légèrement teinté qui lui donne un aspect chaud et sympathique, d'un caractère typographique plaisant à l'œil, la *Colleccio Bernat Metge* témoigne du goût de ses auteurs. Il ne paraît pas douteux qu'elle ne soit un précieux instrument de culture pour le pays catalan.

En novembre 1926, on commençait la troisième série. Les deux premières sont composées comme suit :

1^o Série.

1. LUCRECI. De la natura. I. (J. Balcells). 1923.
2. CORNELI NEPOS. Vides d'hommes illustres (M. ce Montoliu). 1913.
3. XENOFONT. Records de Socrates (C. Riba) 1923.
4. CIGERO. Discursos. I. (J. M. Llovera, J. Estelrich, L. Riber). 1923.
5. SENECA. De la ira. (C. Cardo). 1924.
6. PLATO. Dialegs. I. (J. Crexells.) 1924.
7. CIGERO. Brutus (G. Alabart). 1924.
8. AUSONI. Obres. I. (C. Riba. A. Navarro). 1924.
9. SENECA. De la brevetat de la vida, De la vida benaurada, de la provi-dencia. (C. Cardo). 1924.
10. XENOFONT. Obres socratiques menors (C. Riba). 1924.

2^e Série

11. ALBI TIBUL. Poesies. (C. Magrinya, J. Minguez). 1925.
 12. SEXT PROPERCI. Elegies (G. Balcells, J. Minguez). 1925.
 13. PLATO. Dialects. II. (J. Crexells). 1925.
 14. QUINT CURCI. Historia d'Alexandre el Gran. I. (M. de Montollu). 1925.
 15. PLINI EL VELL. Historia natural. I. L. I-II. (L. Olivar). 1925.
 16. SENECA. Consolacions. (C. Cardo). 9125.
 17. TACIT. Obres menors. Dialect dels Oradors, Agricola, Germania. (F. Martorell ; M. Ferrà, L. Riber). 1926.
 18. PLUTARC. Vides paralleles. I,II. (C. Riba). 1926.
 19. ARISTOTIL. Piética, Constitucio d'Atenes. (J. Farran ; Mayoral). 1926.
 20. QUINT CURCI. Histori d'Alexandre et Gran. II. (J. Estelrich, M. de Montollu). 1926.
- En préparation : HORACI, Satires i Epistoles (I. Ribas ; L. Riber).

A. V.

 15. — **Édition classique du Criton.**

Dans l'avant-propos de son édition classique du *Criton* de Platon (Liège, Dessain, 1926, in-12, 85 pp.), M. Willem fait remarquer que « le Criton est le seul des dialogues de Platon dont il n'existe pas d'édition spéciale récente dans notre pays ». La présente édition est conçue suivant un plan identique à celui que l'auteur avait adopté pour l'*Apologie de Socrate*. Les deux premiers chapitres de l'introduction, qui traitent respectivement de Platon et de Socrate, sont repris, presque textuellement de ce dernier ouvrage. Le troisième étudie spécialement le *Criton*. Pour l'établissement du texte, M. Willem a choisi comme point de départ le texte de l'édition Waddington, dite édition Hachette ; toutefois il s'en écarte en quinze passages, où il adopte les leçons de J. Burnet, de Croiset ou d'Hermann-Wohlrab. Le commentaire éclaire les principales difficultés et contient des détails historiques et des réflexions littéraires propres à intéresser les élèves de nos athénées et collèges. Il rappelle par sa méthode ceux des autres éditions — déjà si nombreuses — que l'on doit à l'infatigable activité de M. Willem.

G. F.

 16. — **Préparations d'auteurs grecs et latins.**

« La publication des préparations, entreprise il y a quelques

années sous la haute direction de Monsieur l'inspecteur général L. Goemans, a rendu aux études d'humanités anciennes les services qu'on était en droit d'attendre de cette heureuse initiative. Tous les professeurs ont adopté ce système, qui a pour effet de faire gagner un temps précieux aux maîtres comme aux élèves ».

C'est ainsi que M. A. WILLEM, dont j'ai eu l'occasion de louer ici-même les excellents *Principes de Rhétorique*, a été amené à rééditer sa préparation de l'*Hécube* d'Euripide, et c'est à l'avant-propos de cette nouvelle édition que j'emprunte les lignes qui précèdent, pour caractériser le rôle de ces auxiliaires précieux.

La réédition sera d'autant mieux accueillie qu'elle marque un progrès très sensible sur sa devancière. Les notes de grammaire et de vocabulaire, choisies avec tact, imprimées avec le soin que la maison DESSAIN apporte à toutes ses publications, ont été mises en rapport avec la dernière édition de la grammaire grecque de Roersch et Thomas, et avec l'édition classique, donnée par M. Willem lui-même en 1914. Les passages où son texte s'écarte sensiblement de celui de H. Weil (Hachette), sont indiqués en note, de sorte que tous nos élèves pourront se servir avec fruit de cet excellent guide. Puisse-t-il leur faire admirer à la lecture ces plaintes merveilleuses que Thaïs exhala un jour devant Paphnuce grondant et les Alexandrins ravis.

Il m'est particulièrement agréable de signaler également la nouvelle édition de la *Préparation annotée et illustrée du livre XXI de Tite-Live*, par le R. P. J. VAN OOTEGHEM, à cause de l'utilité particulière et de la valeur intrinsèque de ce petit manuel.

Il y a deux façons de lire Tite-Live : ou bien traduire à travers son œuvre entière les passages les plus saillants, recueillis d'excellente façon par MM. Bornecque et Collard dans leur belle édition ; ou bien lire *en entier* un livre ou même deux, si possible : dans ce dernier cas, il faut une préparation imprimée qui allège considérablement la tâche du professeur et des élèves, en donnant à ceux-ci non seulement l'explication des mots difficiles, mais en leur fournissant aussi, surtout par l'illustration, un commentaire perpétuel des *realia* historiques et géographiques.

Je n'hésite pas à proclamer que le P. VAN OOTEGHEM a pleinement atteint ce double but ; je l'en félicite au nom de mes collègues comme au mien et l'en remercie pour les nombreux « potaches » qui, grâce à lui, liront avec plus d'entrain et de profit le magnifique livre XXI de l'historien Paduan.

La dernière *préparation* éditée par la maison H. Dessain est celle de *L'Odyssée d'Homère*, 1^{er} Chant, due aux soins de M. A. TOMSIN, professeur à l'Athénée de Bouillon. Je m'empresse

de la signaler ici et de la recommander à mes collègues, tout en regrettant de ne pouvoir en parler plus longuement, mais... « non ter in idem ».

JEAN GESSLER.

17. — **Mélanges H. Swoboda.**

Ses amis avaient projeté d'offrir au savant professeur un volume de mélanges à l'occasion de son septantième anniversaire. Le décès inopiné du jubilaire a transformé le recueil en un hommage pothume: *EPITYMBION, Heinrich Swoboda dargebracht*. Reichenberg (Böhmen), Stiepel, 1927, gr. 8°, 402 p. Nous y relevons les articles suivants :

- M. ADLER. Zu Philo Alexandrinus.
 A. v. DOMASZEWSKI. Die Annona des Heeres im Kriege.
 V. EHRENBURG. Der Gesetzgeber von Sparta.
 A. GNIRS. Zum Kartographischen Beiwerk in der Bilderchronik der Markus-Säule.
 A. GOTSCHMICH. Beiträge zur Kretischen und griechischen Vasenmalerei.
 R. HEBERDAY. *ΕΡΥΣΣΩΕΝ* ein vermeintlicher griechischer Künstler.
 K. HOLZINGER. Die Herakliden des Pamphilos.
 Th. HOPFNER. Zu Xenophons und Platons Symposin.
 W. JUDEICH. Politische Namengebung in Athen.
 E. KALINKA. Die jungfräuliche Göttin.
 J. KEIL. Thukydidēs.
 A. KLOTZ. Die literarische Ueberlieferung über Caesars letzten Feldzug.
 R. LAQUEUER. Die beiden Fassungen des sog. Toleranzedikt von Mailand.
 C. F. LEHMANN-HAUPT. Vom pyrrischen und ersten syrischen zum chremonideischen Kriege.
 E. MARTINI. Ovid und seine Bedeutung für die römische Poesie.
 W. OTTO. Zum Hofzeremoniell des Hellenismus.
 M. POHLENZ. *Causae civilium armorum*.
 C. PRASCHNIKER. Zur Datierung des Pheidias-Prozesses.
 A. REHM. Der römische Bauernkalender und der Kalender Caesars.
 S. REITER. Ἀρετή und der Titel von Philos « Legatio ».
 A. RZACH. Sibyllina.
 M. SAN NICOLÒ. Zur Vereinsgerichtsbarkeit im hellenistischen Aegypten.
 A. STEIN. Zur sozialen Stellung der provinzialen Oberpriester.
 O. STEIN. Die Wundervölker Indiens bei Skylax.
 F. STEINMETZER. Eine Bestallungsurkunde Königs Samas-sumi-ukin von Babylon.
 E. WEISZ. Ἱερά συγγραφή.

- A. WILHELM. Inschrift aus Tenos.
 A. DOPSCH. Germanische Ansiedlungen in Böhmen.
 H. HIRSCH. Ein gefälschtes Diplom Friedrichs I. für das Bistum Cremona im Lichte der italienischen Politik Königs Johanns von Böhmen.
 O. WEBER. Die heilige Allianz, das System der Grossmächte, und der Völkerbund.

18. — Études grecques.

Depuis l'année 1926, paraît à Paris, la revue *L'Acropole*, dirigée par M. Charles Vellay (Dépositaire : *Les Belles Lettres*). Ce recueil périodique est consacré aux études helléniques dans le sens le plus large : Grèce ancienne, médiévale, moderne et même contemporaine ; littérature, histoire, archéologie, etc.

G.

19. — L'Épopée.

Auteur de *Principes de rhétorique* et d'une *Etude des genres lyriques*, manuels très employés dans nos classes, M. Willem s'est attaqué cette fois à l'*Epopée (Ses lois et son histoire*. Bruxelles, A. de Boeck, in-8°, 111 pp.), gros sujet. Les ouvrages de synthèse sont trop rares chez nous pour que nous n'en accueillions pas l'apparition avec sympathie. Celui-ci se recommande par des qualités que nul ne contestera : bon sens dans les jugements émis, exactitude dans l'exposé des faits, clarté dans le résumé des principales œuvres. Certaines questions touchant à l'épopée sont délicates et controversées : la question homérique et le problème de l'origine des chansons de gestes, notamment. M. Willem s'efforce de donner un aperçu du pour et du contre, sans se risquer à formuler d'un ton tranchant une opinion personnelle : sa prudence et son scepticisme de professeur s'opposent à l'audace et à la foi des savants.

Le plan du livre est conditionné par sa destination scolaire : c'est dire qu'il est traditionnel. Plus libre, M. Willem eût sans doute accordé de la place à l'analyse et à la critique de l'*Essai sur la poésie épique* de Voltaire, qui exerça sur le goût public une action si prolongée. Un historique des théories relatives à un genre est, du reste, toujours intéressant ; *sed non erat hic locus*. J'eusse aimé, aussi, qu'on nous parlât davantage de la métrique. A Rome, l'hexamètre substitué au saturnien (cf. p.33) ; en France, le décasyllabe dépossédé au profit de l'alexandrin

(cf. p. 78) : voilà des phénomènes d'autant plus dignes de remarque, que l'adoption d'un mètre ou d'un rythme influe toujours sur la formation d'un style poétique et sur la constitution d'une *copia verborum* (1).

Je voudrais ajouter quelques observations au chapitre que M. Willem consacre (pp. 32-39) à l'« Épopée chez les Romains ». On m'excusera de m'en tenir là : *ne sutor ultra crepidam* (2). Il eût fallu, à mon sens, citer Catulle, dont les *Noces de Thétis* ont exercé sur les générations suivantes une véritable fascination et sans lesquelles l'art même d'un Virgile ne s'explique pas tout à fait. L'*Epyllion* n'est, il est vrai, qu'un morceau épique de peu de longueur, mais ce fut un genre à la mode et son influence fut considérable. Les poètes qui s'y adonnaient se réclamaient de Callimaque, passé sous silence, lui aussi, réagissant ainsi contre les tendances et les méthodes d'Apollonius de Rhodes. — Le résumé de l'*Enéide* était nécessaire. M. Willem l'a su faire intéressant et clair, mais il a eu tort d'appeler « une idylle » le IV^e livre : c'est un drame poignant. Il eût pu donner plus de développement au résumé du VIII^e livre : l'épisode d'Hercule et Cacus, l'évocation du site de Rome (en relation avec les morceaux analogues de Tibulle, de Properce et d'Ovide), la description du bouclier d'Énée, si différent de celui d'Achille, sont parmi les morceaux capitaux du poème, ceux où éclate l'originalité de Virgile par rapport à Homère. — Lucain me paraît sous-évalué. La réputation de ce poète souffre encore, je pense, du jugement porté par Boileau sur son traducteur, Brébeuf. Il ne faut pas oublier que Lucain a laissé quelques vers qui sont parmi les mieux frappés que nous possédions.

PAUL FAIDER.

20. — **Homérica.**

M. P. Th. Justesen (voir RPH, tome V, p. 974 ss., 1201 s.

(1) Exemple : quantité de mots n'entraient pas dans l'hexamètre dactylique latin : de là, nécessité de recourir à des périphrases pour ainsi dire consacrées.

(2) Je m'en voudrais cependant de ne pas chicaner M. Willem sur ce qu'il affirme de *Mireille* et de *Calendal* (p. 98) : « Ce ne sont plus là, du reste, des épopées à proprement parler. » Et Mistral, un génie, mérite vraiment mieux que d'être mis sur le même plan que Brizeux, V. de Laprade et Jean Aicard, trois médiocres.

1206) nous adresse de Banjoewangi (Java) un nouveau mémoire, rédigé cette fois en allemand. Il nous dit qu'il est médecin, et qu'il n'a pas foi en la linguistique, petite science conjecturale, elle aussi ; celle-ci le lui rend bien d'ailleurs. Mais alors..., pourquoi s'y frotter ? La devise de Charles le Téméraire n'est pas un vain mot. Le docteur reprend ses arguments et l'on voit se dessiner un Homère expert en anatomie des régions....

Quelqu'un de considérable, du moins en politique, et du dernier bateau, pardon ! du dernier croiseur, nous avait déjà montré un Homère penché sur les portulans qui empêchaient les marins de l'âge antéclassique d'errer, comme font parfois les hellénistes, sur la Grande Verte.

Demain, un général « limogé » nous révélera qu'Homère fut le plus brillant breveté d'état-major qui jamais sortit de l'École de guerre de Smyrne, de Chios ou de Colophon.

Et je songe une fois de plus à cet exquis Henri Ouvré, trop tôt disparu, ancien membre de l'École française d'Athènes et docteur ès lettres, qui enseigna à la Faculté des lettres de Bordeaux, et qui, nous contant l'histoire — romancée — de la découverte, sur papyrus, des cent vingt-trois pièces de Sophocle, a ces phrases d'une observation aiguë : « A la fin de son testament, le vieux *grammateus* disait son amour exclusif et fanatique de Sophocle. Sophocle avait été l'unique occupation de ses veilles et de ses rêves, et l'ombre de la tragédie antique avait couvert cette existence d'érudit méticuleux.... Ils ne sont point rares, chez les peuples qui s'en vont, ces gens qui s'éprennent d'un auteur, négligent tous les autres, mettent l'idole sur un piédestal, et s'abîment dans une contemplation où ils oublient le monde, et jusqu'à la littérature ». (*Sur les Marches du Temple*, Paris, Perrin. 1897, p. 232 s.)

ÉMILE BOISACQ

21. — La vie d'Homère.

« Quand on lit Plutarque dans la traduction d'Amyot, et Hérodote dans celle de Larcher, on est tout prêt à s'écrier avec Terentianus Maurus : « Les livres aussi ont leurs destinées ! » C'est Plutarque que Larcher aurait dû traduire ; Hérodote devait être traduit par Amyot ». C'est par cette phrase qu'Eugène Talbot introduit sa nouvelle édition des *Histoires d'Hérodote* traduites en 1575 par Pierre Saliat (1).

(1) Paris, Plon, 1864.

Notre éminent collègue, M. J.-J. Van Dooren, a donc été bien avisé en transposant, digne émule de Balzac et de Ch. de Coster, la *Vie d'Homère* attribuée généralement à Hérodote (*Hérodote, Vie d'Homère, Mise en français d'Amyot*. Paris, E. Champion, 1926. 46 pp. in-8°) en une langue qu'il a essayé de rapprocher autant que possible de celle d'Amyot, et il espère que ses lecteurs trouveront quelque intérêt à cette « Vie d'Hérodote » qu'il a eu lui-même une grande joie à traduire.

Après avoir lu sa ravissante plaquette, qui constitue un vrai régal pour le bibliophile comme pour le philologue, nous pouvons lui assurer que son désir sera pleinement réalisé et que ses lecteurs — que nous souhaitons nombreux, dans leur intérêt — éprouveront autant de plaisir que nous à « déguster » sa traduction délicieusement archaïque.

Jean GESSLER.

22. — A propos de Platon .

Leçon inaugurale d'un directeur de gymnase, l'opuscule de M. ERNST MAJER-LEONHARD, *Das Jugendliche im platonischen Phaidon* (Francfort s. Main, Englert et Schlosser. 1926, 1 vol. in-8°. 33 pages : 1 photographie ; Collection des Frankfurter gelehrte Reden und Abhandlungen n° 7), précise d'abord le but éducatif de cette « institution d'aristopédie » : former l'élite à qui il sera donné de remonter aux sources antiques de la culture européenne, approfondir chez les jeunes gens la vie intérieure, réaliser, en un mot, la conception platonicienne de l'éducation. L'auteur s'efforce de justifier, à la lumière des données les plus récentes de la psychologie de la jeunesse, le choix du Phédon comme lecture de rhétorique. Et d'abord, le mythe par lequel Platon supplée à ce que la démonstration logique pourrait avoir d'incomplet quand il s'agit de l'immortalité de l'âme, transporte dans un monde idéal familier à l'imagination des jeunes. Puis, le mysticisme du dialogue est sympathique à la jeunesse actuelle, qui préfère bien souvent l'intuition aux explications logiques, l'exaltation du sentiment à la science. Condamnation du matérialisme, le Phédon sera un viatique pour cette jeune élite qui va poursuivre un but idéal. Enfin, la forme même du dialogue platonicien, sans conclusion, l'attitude tolérante de Socrate et l'enthousiasme dont il sait électriser ses disciples plaisent aux rhétoriciens que l'on surprend souvent dans d'interminables discussions philosophiques. Bref, l'étude du Phédon sera pour eux un thème à réflexions

morales et une occasion de prendre conscience de leur personnalité psychologique.

C'est là certes une tentative intéressante, et bien dans l'esprit de la pédagogie nouvelle, d'essayer d'adapter les programmes classiques aux intérêts psychologiques des élèves. Et pourtant, il y a, dans cette tendance à considérer le Phédon comme « moyen » d'éducation, quelque chose d'anti-esthétique qui nous choque. Et puis on peut se demander si les rêveries des adolescents sont d'une qualité telle qu'elles les disposent à s'élever dans le monde idéal de Platon et si l'enthousiasme facile et quasi physique de la jeunesse est bien de l'essence de cet enthousiasme platonicien qui reste si pleinement maître de soi (à preuve la nuance d'ironie dont il se teinte parfois), et qui relève peut-être plus du domaine de l'intelligence que de la sensibilité. On peut se demander, en un mot, si l'auteur, dans son désir de faire des rapprochements entre la jeunesse et Platon, n'a pas profité de l'imprécision d'une langue psychologique qui ne distingue pas toujours les nuances.

CL. PREAUX.

23. — Papyrologie.

La notice n° 103 de la Chronique (ici-même, tome V, pp. 1203-1204) consacrée à l'*Enseignement de la Papyrologie en Belgique* venait d'être composée, quand a paru dans *Le Musée Belge* (tome XXXI, 1927, pp. 5-19) l'intéressante leçon d'ouverture faite par M. V. Hohlwein sous ce titre *La papyrologie grecque*. Nous tenons à la signaler pour compléter ce qui a été dit ici de l'activité de MM. Waltzing et Hohlwein dans ce domaine.

24. — Plaute.

Après avoir montré les inconvénients de la définition trop vague de la locution « aspect verbal » le D^r K. VAN DER HEYDE, dans *Composita en Verbaal Aspect bij Plautus* (Amsterdam, A. J Paris, 1926, 122 p) étudie les préfixes verbaux dans les verbes composés de Plaute. Il classe ces préfixes selon qu'ils ont un rôle purement local ou un contenu sémantique plus large. Puis il examine en détail les groupes *ad, in, ob, - ab, ex - per* et *trans* - enfin le préverbe *com*. La conclusion de l'ensemble très personnelle à l'auteur est que le préverbe latin n'a qu'une valeur sémantique et non une influence sur l'indication du degré d'achève-

ment de l'action exprimée par le verbe simple auquel il est accolé : l'étude des verbes composés latins n'aurait donc aucun intérêt syntaxique et resterait d'ordre purement lexicographique. L'auteur a-t-il raison ? *Grammatici certant* et il faudrait peut-être une enquête plus étendue pour se prononcer. Mais l'ouvrage est clair, objectif et original.

LÉON HERRMANN.

25. — **Histoire de l'humanisme.**

Poursuivant ses attachantes études sur l'humanisme en Belgique, M. ALPH. ROERSCH avait donné en 1925 une courte étude sur *Juste Lipse* ; courte, mais substantielle, où la physionomie morale de ce grand érudit apparaît sous ses divers aspects avec autant de netteté et de relief, que sa personne physique dans le beau portrait de Rubens conservé au Musée Plantin.

En 1926, M. ROERSCH, jouant la difficulté, s'en est pris à *Érasme* ; sujet redoutable : retracer en 35 pages le caractère de l'une des personnalités les plus complexes, les plus difficilement saisissables du XVI^e siècle. Ici aussi, l'auteur nous paraît avoir, grâce à une longue intimité avec son héros, comme avec tous les humanistes de notre XVI^e siècle, réussi à dessiner, de son modèle, un portrait ressemblant, où rien d'essentiel ne fût laissé dans l'ombre.

Le Musée du Livre, qui a édité les deux brochures, leur a assuré une présentation matérielle irréprochable ; elle augmente le plaisir de la lecture.

G.

26. — **La nouvelle Revue des Humanités.**

Nous signalons la publication d'un nouveau périodique belge : *La Nouvelle Revue des Humanités* sous la direction de Mr L. GUEUNING, professeur à l'athénée royal d'Arlon et de M. J. Hardy, professeur à l'athénée royal de Charleroi.

Comme l'indique son titre, ce périodique se présente comme le successeur de la *Revue des Humanités* en Belgique, disparue en 1914, après avoir été pendant 17 ans le porte-parole de ceux qu'unissait chez nous la noble cause de la culture classique.

Dans le premier numéro (janvier-mars 1926), la Direction expose son programme : les langues et littératures anciennes, la langue et la littérature française occuperont dans la nouvelle

revue la place d'honneur ; une place sera faite aussi aux langues et littératures germaniques, et à titre subsidiaire aux autres disciplines des Humanités.

Une partie bibliographique présentera des comptes rendus critiques.

La Revue sera aussi un organe de défense, et s'intéressera particulièrement aux réformes à introduire dans les études moyennes.

Elle sera publiée tous les trois mois.

L'intérêt que présentera la nouvelle revue pour tous les professeurs de l'enseignement moyen, et la volonté manifestée par les directeurs de ne négliger aucune des branches des Humanités se marquent nettement dans le choix des articles déjà parus : on lira avec intérêt les vœux du M. Remy sur la réforme de la prononciation latine, à côté des judicieuses observations de Mr. F. Discry sur le programme d'histoire, des notes grammaticales du P. Deharveng, et de l'exposé de M. J. Goffart sur le rôle des sciences dans la formation humaine.

Dans le troisième numéro (juillet-septembre 1926), M. L. Gueuning, après avoir exalté l'*Humanitas* et avoir marqué les causes essentielles de la faiblesse actuelle des Humanités, expose plus en détail le vaste programme de la Revue pour défendre et illustrer la culture classique.

La Revue, qui prendra bientôt le nouveau titre d'*Humanitas*, s'efforcera de grouper en Belgique et à l'étranger tous ceux qu'unit la cause des Humanités. Sous son patronage doit paraître une « Collection » d'ouvrages comprenant des éditions d'auteurs anciens à l'usage des classes, des traductions d'auteurs anciens, des ouvrages généraux sur l'antiquité, et des études et documents sur la question des Humanités. Enfin doit être fondée une « Ligue des Humanités », organe actif de défense : son programme se résumerait en une douzaine de points qui seront exposés incessamment.

J. H.

27. — **Aspremont.**

M. Brandin a publié intégralement, pour la première fois, dans la série des Classiques français du moyen âge, *Aspremont*, chanson de geste de l'extrême fin du XII^e siècle (Paris, Champion, t. I, 1919, t. II, 1921). L'œuvre a été accueillie avec faveur, puisqu'une seconde édition a paru peu après. Outre le texte original, nous en avons eu, depuis, par les soins du même savant, une adaptation en prose moderne (LOUIS BRANDIN, *La Chanson d'Aspremont d'après un poème du XIII^e siècle*. Préface de Joseph

Bédier. Illustrations de M. A. Servant. Paris, Boivin et Cie, [1925]. 20×14 cm., xvi-208 pp. Collection médiévale, publiée sous la direction de Maurice Lalau. Frs. 10.) Adaptation, disons-nous, et non traduction. L'interprète coupe court aux longueurs de l'original, qui comprend plus de onze mille vers. Il accuse, par là, les lignes de la composition et rend le récit plus vivant. Les amateurs, mis en appétit par les belles pages liminaires de M. Bédier, goûteront cette version, dont la forme aisée garde un parfum de vieille et austère poésie.

A. B.

28. — **Le Petit Jean de Saintré.**

Le ms. B. N. nouv. acq. fr. 10057, contenant le roman d'Antoine de La Sale et décrit par G. Raynaud dans la *Romania*, en 1902, passe traditionnellement pour être un manuscrit d'auteur. Une brève étude de PIERRE CHAMPION précise ce qu'il faut entendre par là (*Le manuscrit d'auteur du Petit Jehan de Saintré avec les notes autographes d'Antoine de La Sale*, Paris, H. Champion, 1926. In-4^o, 8 pp., 3 fac-similés hors texte). Le volume a été calligraphié par un copiste au service de l'écrivain. Il est demeuré en la possession de celui-ci, qui y a apporté des corrections variées, les unes transcrites par le scribe, les autres de sa propre main. Le caractère autographe de certaines des notes marginales résulte de la comparaison des écritures avec une souscription placée à la fin du volume, la seule connue où se puisse deviner une signature authentique d'Antoine. La découverte est d'importance pour l'établissement du texte critique du *Saintré*. En la communiquant, M. Champion exprime le vœu qu'elle incite quelque éditeur à donner, d'après le précieux manuscrit, le joli roman du xv^e siècle. Son souhait s'est réalisé depuis, grâce à lui-même et à notre jeune et actif collaborateur, M. Fernand Desonay. Par leurs soins, *Le Petit Jehan de Saintré* vient de paraître en un luxueux volume, à Paris, aux Editions du Trianon, dans la collection « Les Chefs-d'œuvre de la Renaissance française ». En même temps, comme ce serait grand dommage que ce texte scientifiquement établi demeurât serré dans la chambre close d'une publication de luxe, on nous fait espérer qu'il reparaitra sous peu, avec un appareil critique plus développé, dans la collection des « Classiques français du moyen âge ».

A. B.

29. Enseignement du français à l'étranger.

Nous avons exposé précédemment ⁽¹⁾ le but poursuivi par la publication *Etudes françaises*, dont les cahiers se succèdent régulièrement sous la direction de professeurs de l'Université de Paris et de l'Université de Californie. Le 10^e (*L'enseignement du Français en Hollande et en Suède*, Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres », 1926, 1 vol. in-8°, de 52 pp. ; *Études françaises* fondées sur l'initiative des professeurs français en Amérique), est dû à la collaboration de deux maîtres éminents, d'une part M. Salverda de Grave, qui a enseigné successivement aux universités de Leyde, de Groningue et d'Amsterdam ; d'autre part M. Erik Staaff, professeur ordinaire des langues modernes à l'université d'Upsal. Tous deux ont travaillé à améliorer l'enseignement du français dans leur pays et à resserrer les liens intellectuels qui unissent la France avec la Hollande et avec la Suède ; ils sont d'ailleurs les auteurs de quantité d'études sur des problèmes de philologie romane.

C'est le programme d'études françaises à l'université d'Amsterdam qu'analyse Mr Salverda de Grave et il se déclare satisfait de l'expérience des quatre dernières années ; il n'y a que quatre ans en effet que l'enseignement des langues modernes est devenu universitaire en Hollande. Tel qu'il est, ce programme témoigne d'une vive préoccupation de faire la part égale à la pratique et à la science ; il n'exige pas moins de cinq années dont une réservée à la préparation de la thèse. Signalons ici ce que nous considérons comme un des plus grands mérites du Statut académique, la création de « branches accessoires », c. à d. de matières à option qui permettent à l'étudiant d'élargir son esprit en jetant un coup d'œil dans d'autres domaines : il peut choisir, par exemple, le latin vulgaire, l'italien, l'espagnol, le provençal ou encore l'histoire de l'art, l'histoire politique et sociale d'une époque, etc.

Après avoir constaté que le français occupe dans les lycées et les écoles de Suède une position trop faible, mais aussi que l'opinion publique est d'accord sur la nécessité de la fortifier, M. E. Staaff fait remarquer qu'il n'y a pas dans les universités suédoises de chaire exclusivement consacrée au français, ce cours entrant dans les attributions du professeur de langues romanes. De plus, pour l'examen d'enseignement et l'examen libre, les études de français ne demandent comme minimum qu'un an ou un an et demi. Enfin l'enseignement des professeurs suédois de langue française est donné en suédois et il n'est pas

(1) Tome V, 1926, p. 576-577.

obligatoire de défendre en français une thèse de philologie romane écrite en français.

L'organisation des études en Suède est donc de beaucoup inférieure à ce qu'elle est en Hollande et rien d'étonnant à ce que M. E. Staaff la déclare en terminant susceptible d'améliorations. Les Suédois pourraient profiter des expériences faites dans les universités hollandaises.

J. HOMBERT.

30. — Philologie roumaine.

La Roumanie est, depuis un demi-siècle, le centre d'un travail philologique intense. Elle a une phalange de savants indigènes, les Densusianu, les Puscariu et leurs élèves, qui, de concert avec quelques chercheurs étrangers, ne cessent de soumettre ses parlers ou ses tardifs monuments linguistiques à des investigations de plus en plus pénétrantes. A défaut de tant d'autres manifestations de cette remarquable activité, nous n'en voudrions pour preuve que le livre récent d'ALEXANDRE ROSETTI, *Recherches sur la Phonétique du Roumain au XVI^e siècle*, avec 34 figures et 5 cartes hors texte (Paris, Ed. Champion, 1926. Gr. in-8°, XIII-165 pp.).

Le contenu de l'ouvrage dépasse les promesses du titre. C'est d'abord une bibliographie critique, vaste inventaire des plus anciens textes roumains, parmi lesquels figurent surtout les traductions des livres saints provoquées par la propagande luthérienne et parues en Transylvanie au XVI^e siècle, avec un aperçu singulièrement précis de l'histoire du mouvement religieux d'où elles sont sorties, et le relevé des publications consacrées soit à cette histoire, soit aux textes eux-mêmes. Ensuite, une étude sur l'écriture cyrillique qui a servi à la transcription des vieux textes ; puis, l'objet principal du livre, la détermination de l'état phonétique de la langue, tel qu'on peut le déduire de ces documents du XVI^e siècle ; puis encore, des recherches sur l'évolution menant de là au roumain actuel. Dans ces derniers chapitres, l'auteur s'attache en particulier à retracer le processus des changements affectant les phonèmes dont le développement est demeuré obscur. Il lui arrive, par là, de toucher à des problèmes de phonétique générale qui intéressent tous les romanistes. En bref, on peut dire, de ce travail, où s'allient la méthode historique, l'emploi des cartes dialectologiques, les recherches de phonétique expérimentale, une information étendue à souhait et un sens philologique aigu, qu'il est un des plus beaux échantillons de la linguistique contemporaine.

A. BAYOT.

31. — **A propos du nom féminin *Selma* et du nom de *Gæthe*.**

J'ai considéré ici même (tome V, p. 936) *Selma* comme un hypocoristique féminin issu d'*Anselme*. Je jugeais par analogie, le nom de famille *Seaume* (Provence) étant né d'*Anselme*, mais il doit en être autrement. Outre qu'**Anselma* est vraisemblablement un mythe, je lis chez Solmsen, *Indogerm. Eigennamen* (Hdb., 1922), p. 207 :

« *Selma* a été introduit par Klopstock dans ses odes ; il l'avait emprunté à l'*Ossian* de Macpherson, mais ici *Selma* est le nom d'un pays, du royaume de Fingal. Dans l'emploi de *Selma* comme nom de femme, peut-être y a-t-il eu coopération de l'arabe *Selma* = *Salomé*. Puis l'on forma sur ce modèle un nouveau prénom masculin *Selmar* » (1).

Il ajoute : « *Fanny*, nom connu par le roman de Fielding. *Joseph Andrews* (1742), = all. *Franziska* ». Nul doute à ce sujet ; cf. fr. *Fanchon*, *Fanchette* (et *Fanchouquet* > *Chouquet*), esp. *Francesco* > *Pancho*, *Panchito*. D'autre part, en Wallonie, *Fanie* est abrégé de *Stéphanie* ; cf. en pays flamand, *Fanie* et *Faantje*. L'onomastique connaît plus d'une concurrence de cette sorte.

P. 938, *Gæthe*, avec d'autres : *Gohde*, *Gödel*, *Göll*, *Gödicke*, *Göcke*, etc., est bien un hypocoristique de *Godeberaht* (> all. *Gottbert*, cf. fr. *Gobert*), *Godafrid*, *Godahard* (> all. *Gotthard*, *Go-*

(1) On n'ignore pas que les belles stances du *Saule* de Musset ne sont qu'une reprise mélodieuse du thème initial des *Chants de Selma*. Soit :

Pâle étoile du soir, messagère lointaine,
Dont le front sort brillant des voiles du couchant,
De ton palais d'azur, au sein du firmament,
Que regardes-tu dans la plaine ?

La tempête s'éloigne et les vents sont calmés.
Etc.

Cf. « Star of descending night ! fair is thy light in the west ! thou liftest thy unshorn head from thy cloud ; thy steps are stately on thy hill. What dost thou behold in the plain ? The stormy winds are laid. Etc. »

[Mon excellent collègue, M. Ch. Beckenhaupt, veut bien me dire qu'en Alsace les « *Salomé* » de l'état civil, prénom biblique fréquent dans les familles protestantes, en souvenir d'une des femmes ayant assisté au supplice de Jésus (*Marc* xv, 40 ; xvi, 1), sont des « *Selma* » au foyer. La question ne se pose plus.]

dard, etc.) ; cf. Solmsen, p. 17 et 171. Le léger doute qu'impliquait mon « prob. » était causé par Falk-Torp chez Fick, *Vgl. Wb. d. idg. Spr.* 4, III (1909), 136, rattachant *Gæthe* à m. h. a. *göte* « parrain » (: got. *gudja* « prêtre » < *guth* « dieu »). Ce dernier avis est à écarter.

ÉMILE BOISACQ.

32. — Toponymie Flamande.

Nous avons ici-même (t. IV, p. 794) signalé la création, sous la direction de M. J. Van de Wijer, d'une *Vlaamsche Toponymische Vereeniging* et indiqué l'intérêt de ses bulletins (*Mededeelingen*). Nous avons reçu depuis, un 3^e bulletin (II Jg., n^o 1) contenant des instructions en vue de recueillir du matériel toponymique actuel, avec un modèle appliqué à la commune de Cortenberg.

G.

33. — De voortzetting van de Nomina Geographica Neerlandica.

Met groot genoegen vernemen we, dat er in Noord-Nederland door het Bestuur van het Kon. Ned. Aardrijkskundig Genootschap, een voorloopige Redactie is benoemd, met het doel de N. G. N. te doen herleven.

Deze uitgave, die tot dusverre 5 deelen besloeg en plaatsnamen uit Noord-Nederland (Zeeland, Friesland, Gelderen, Overijsel, Brenthe, enz.) verzamelde en uitgaf, is sedert 1901 niet meer voortgezet, schoon ze een degelijke en kostbare prestatie beloofde te worden, waaraan mannen als Prof. Kern, Prof. Gallée, J. Winkler en vele andere meewerkten.

De thans bestaande nieuwe Redactie doet dus een oproep aan medewerkers — mits alle diletantisme, op dit gebied vanouds overvloedig, geweerd worde — om de N. G. N. wederom op ongeregelde tijden, naar gelang er stof voorhanden is — losse bijdragen : hetzij verhandeligen over bepaalde groepen of over enkele namen, hetzij bloote verzamelingen van namen — het licht te doen zien.

De Redactie bestaat uit volgende HH. : A. A. Beekman ('s Gravenhage), G. J. Boekenoogen (Leiden), I. H. Gosses (Groningen), J. W. Muller (Oestgeest), en M. Schönfeld (Hilversum) (waaronder drie hoogstaande philologen), die borg staan voor de degelijkheid van het werk.

De N. G. N. kunnen den Vlaamschen toponymisten kostbare diensten bewijzen, doordat plaatsnamen uit Noord en Zuid

onderling moeten vergeleken worden en verrassende uitkomsten kunnen leveren.

Ad. Van LOEY.

34. — Légendes épiques polonaises.

Nous avons reçu un intéressant opuscule de P. DAVID, *Essai sur les légendes épiques de Pologne* (Grenoble, J. L. Aubert, 1926. In-8°, 86 pp.). C'est seulement à l'époque de la Renaissance que le polonais est devenu une langue littéraire. Les légendes dont il est question, sont antérieures. On en retrouve les linéaments chez les chroniqueurs latins. Elles ne sont pas sans présenter de curieuses analogies avec celles de l'Europe occidentale ; il y a, entre autres, dès le début du XIII^e siècle, une geste du comte Pierre, personnage historique († 1153) transfiguré par ses panégyristes, grand fondateur d'églises selon eux, qui rappelle de bien près les aventures d'Ybert de Ribemont, le héros épique dont l'abbaye de Waulsort aurait été le berceau.

Dans la propagation de ces légendes, les ordres religieux ont dû jouer un rôle prépondérant ; Breslau et Cracovie apparaissent comme leurs principaux centres d'action en territoire polonais ; la littérature cléricale a été le véhicule par lequel nos thèmes épiques ont pu pénétrer là-bas et s'y fixer, en s'adaptant aux traditions indigènes. L'étude de M. David, sans être écrite pour un cercle fermé de spécialistes, s'appuie sur une érudition de bon aloi ; peut-être poursuit-elle une application trop servile des théories de M. Bédier.

A. B.

35. — Études Romaines.

Signalons les cours supérieurs d'études romaines (*Corsi superiori di Studi Romani*) organisés chaque année à Rome par l'*Instituto di Studi Romani*. Des professeurs appartenant à l'Université Royale de Rome, au séminaire Pontifical du Latran et au Service des Fouilles, y donnent des enseignements portant sur : l'histoire de Rome antique ; l'histoire de Rome au Moyen Age ; l'histoire de la papauté ; l'archéologie antique, paléo-chrétienne et médiévale de Rome ; l'art moderne à Rome ; l'influence de Rome sur le développement de la civilisation. On obtiendra un programme détaillé en s'adressant à l'*Instituto* (Piazza dell' Orologio, 4, Palazzo dei Filippini ou Piazza della Chiesa Nuova, Oratorio del Borromini).

36. — M. Vasile Pârvan
et l'histoire ancienne de la Roumanie.

En présentant au public les premiers volumes de *Dacia* (*Recherches et découvertes archéologiques en Roumanie*, Bucharest), où sont mis à profit les résultats des fouilles entreprises en 1924 et en 1925 sous sa direction, M. V. Pârvan s'excuse du retard avec lequel paraissent ces deux gros recueils de monographies érudites. En réalité, lorsqu'on en examine le contenu (trente-deux articles d'un haut intérêt), loin de songer à reprocher des lenteurs, on s'émerveille de la féconde activité des chercheurs dont, en si peu de temps, M. Pârvan a su grouper et faire connaître les trouvailles.

La Dacie, et en général les pays illyrico-thraces, furent le berceau de civilisations pré- et protohistoriques qu'il importe d'étudier d'urgence. D'après M. P., c'est de ce côté qu'il faut rechercher « les origines italiques, grecques et asianiques ». C'est pourquoi, s'inspirant de l'exemple donné, dans des domaines voisins, par les créateurs des revues *Ausonia*, *Syria* et *Byzantion*, il s'attache à concentrer dans sa *Dacia* les efforts des savants qui s'occupent des régions « carpatho-danubiennes ». Déjà MM. Carcopino et Paribeni ont répondu à son appel en lui fournissant d'importantes contributions à l'histoire de la Dacie sous le règne de Trajan. La collaboration de savants aussi universellement connus est d'un heureux présage pour la publication nouvelle dont nous tenons à signaler ici l'abondante et magnifique illustration ainsi que la grande valeur.

Non content de grouper et d'encourager ainsi ses collaborateurs et ses élèves, M. Pârvan vient de consacrer lui-même à la protohistoire des Daces un gros volume de 850 pages, muni de 462 figures, de 43 belles planches, de quatre cartes et d'un copieux index (*Getica*, série III, t. III, n° 2 des *Mémoires de la section historique de l'Académie roumaine*, Bucharest, 1926). L'ouvrage est rédigé en roumain, mais il est suivi d'un excellent résumé en français (p. 725 à 804) dont on retiendra les conclusions finales. Elles complètent et confirment en partie les formules employées dans le programme de *Dacia* : « Étroitement apparentée à la civilisation romaine par sa double origine, hellénique et italique, la civilisation celtique fut pour les Gètes la meilleure introduction au Romanisme. Deux siècles avant l'arrivée des premiers négociants romains en Dacie, les Daces avaient déjà un avant-goût de la civilisation romaine par la civilisation celtique qu'ils avaient adoptée sans réserve. C'est ainsi que l'occidentalisation des Gètes des Carpathes, commencée au IV^e siècle par les Celtes, intensifiée depuis le II^e par les Romains eux-mêmes,

ne pouvait conduire qu'à un seul résultat : au moment où les Romains s'en emparèrent, la Dacie était complètement préparée à sa romanisation. Pour comprendre les origines, l'évolution et la persistance du romanisme danubien, il faut connaître avant tout la protohistoire de l'Europe centrale et carpatho-balcanique au premier millénaire av. Jésus-Chr. »

Enfin, grâce à l'initiative et à l'influence de M. Pârvan encore, l'école roumaine d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Rome donne des preuves d'une activité féconde. Dans les volumes déjà parus de l'*Ephemeris Dacoromana* (I, 1923-III, 1925), nous relevons, rien que pour l'antiquité, une série d'articles fort instructifs. Il faut y lire les études de MM. P. Nicorescu (sur la tombe des Scipions), G. G. Mateescu (sur les Thraces dans les inscriptions de Rome, avec des *indices* bien conçus), St. Bezdeki (Jean Chrysostome et Platon, contribution originale à l'histoire de l'hellénisme au IV^e siècle), E. Panaitescu (le portrait de Décébale, avec figures), G. Florescu (longue monographie consacrée à l'ancienne Aricie), R. Vulpe (les Illyriens dans l'Italie impériale romaine) : cette énumération suffit pour montrer que l'*Ephemeris* est l'œuvre d'une école où l'on s'intéresse aux questions les plus attachantes et les plus variées. Son annuaire comprend d'ailleurs une seconde série qui est intitulée *Diplomatarium italicum*, et dont le premier volume (Rome, *Libreria di scienze e lettere*, 1921) donne plus de cinq cents pages in-4^o de documents recueillis dans les archives italiennes et concernant l'histoire de la « Romanité orientale », soit des Balcons, soit du Danube.

J. B.

37. — Histoire du Droit Romain.

Un groupe de romanistes italiens a eu l'heureuse idée de publier en cinq volumes un recueil général des monographies — au nombre de plus de cent — dues à l'illustre Contardo Ferrini. Les cinq volumes de *Scritti Giuridici* seront édités par les soins de la Fondazione Guglielmo Castelli avec une préface de M. P. Bonfante. Ils comprendront un volume de *Studi di diritto romano bizantino*, publié par P. V. Arangio Ruiz, un volume de *Studi sulle fonti del diritto romano* publié par M. Albertario et trois volumes de *Studi vari di diritto romano e moderna*, publiés par MM. de Francisci, Carlo Longo, F. Stella Marnea.

Le prix de souscription est fixé à 175 livres. S'adresser à M. Albertario, S. Maria alle Pertiche 11, Pavia.

38. — **Analecta Bollandiana.**

T. XLIV, fasc. 3 et 4 (1926). — P. 241 suiv., le P. Delehaye décrit les progrès dont ses études sont redevables à l'archéologie romaine. Devant la plupart des solutions proposées par les commentateurs des trouvailles, il demeure sceptique et il pose un point d'interrogation, signe dont les archéologues n'usent pas assez à son gré. Quant à lui, dans ce premier article, il ne retient guère que l'explication suggérée par dom Quentin pour « le logogriphe qui s'appelle le martyrologe hiéronymien », où il faut chercher des interpolations plutôt que des remaniements. Le P. D. fait siennes aussi les conclusions de M. G. Giovannoni sur l'origine de la basilique chrétienne (à propos de la crypte déjà fameuse de la Porta Maggiore), conclusions que nos lecteurs voudront sans doute retenir à leur tour : « La forme basilicale existait complètement et était acquise à l'architecture romaine plusieurs siècles avant qu'elle fût appliquée aux églises chrétiennes ; le christianisme s'est borné à l'adapter à de nouvelles exigences ; elle n'existait pas seulement dans ses éléments, car ceux-ci étaient déjà assemblés pour constituer le type, qui n'était pas réservé à une catégorie spéciale d'édifices ; il servait aux destinations les plus diverses : thermes, temples, salles de palais, surtout salles de réunions religieuses et profanes ; à tout cela le mot basilique s'appliquait et ce genre d'édifice s'adaptait à tous les usages ». — P. 270 suiv., touchant à une question d'histoire littéraire qui ne manque pas d'actualité, le P. Peeters démontre que le texte arabe de la passion de S. Abd al-Mashi (Christodule), martyr de Singar, est une traduction du syriaque, que cependant il ne dérive point du texte syriaque imprimé, mais bien d'une rédaction assez voisine de la version arménienne. Bref, le texte arabe édité et traduit par le P. Peeters devra être pris en considération dans l'édition critique que M. Rob. Blake se charge de dresser. De plus, une analyse approfondie de ce document hagiographique amène le savant Bollandiste à conclure que la passion d'Abd al-Mashi a été composée en syriaque même par quelque Nestorien du pays de Singar, à une époque où ce pays était habité par des Arabes nomades et où l'influence orientale y était devenue prépondérante, ce qui paraît constaté pour le dernier quart du VIII^e siècle. — Au début du premier article du P. Delehaye sur les lettres d'indulgence collectives (p. 342 suiv.), les profanes sont heureux de trouver tout d'abord une définition de l'indulgence (« remise, accordée en dehors du sacrement et moyennant un acte de piété déterminé, d'une pénitence canonique imposée par le confesseur ») — ensuite, après cette définition,

la division de l'histoire de la pénitence en trois périodes : à l'origine, elle consistait principalement dans l'exclusion prononcée contre le pénitent, privé de l'Eucharistie jusqu'à sa réhabilitation (cf. la peine spirituelle analogue imposée par l'empereur Julien à un fonctionnaire païen convaincu de sacrilège *Ep.* 87, p. 151) ; vint ensuite le système de la pénitence tarifée, où la satisfaction exigée du coupable était exprimée en années et en jours. Nous regrettons de ne pouvoir résumer jusqu'au bout l'exposé si clair où l'on voit les diverses étapes qui, en passant par le rachat obtenu en récompense d'une œuvre de miséricorde, mènent jusqu'à l'indulgence proprement dite, plénière et partielle.

La fin de cette étude (les lettres collectives au XIII^e siècle) figure p. 97 suiv. du t. XLV, 1927. L'article le plus considérable de ce fascicule (p.5-74) est consacré par le P. Delehaye à une vie inédite de Jean l'Aumônier, conservée dans le *Marcianus* 349, p. 163-202, du XI-XII^e siècle. En le comparant à la Vie par Léonce et à Métaphraste, l'éditeur constate et démontre 1^o) que le texte de Venise est, comme celui de Métaphraste, une compilation où Léonce a été combiné avec son devancier Sophrone ; 2^o) que cette rédaction composite est plus ancienne que celle de Métaphraste, laquelle n'en est qu'une simple transposition ; 3^o) que le récit de Sophrone est infiniment mieux conservé dans ce texte que dans la métaphore. On trouvera plus loin l'énumération des autres notices, également intéressantes, que les PP. Grosjean, Coens et de Bruyne ont fait paraître dans le même fascicule.

39. — Histoire des Juifs.

On connaît la grande *Weltgeschichte des Jüdischen Volkes* de Simon Dubnow, dont le tome V (Europäische Periode : XIII.-XV. Jahrh.) vient de paraître à Berlin au Jüdischer Verlag, au début de 1927. On n'ignore par non plus les *Regesten zur Geschichte der Juden im Fränkischen u. Deutschen Reiche bis zum Jahre 1273* (Berlin, 1902) dus à Aronius.

Voici que M. S. Winniger commence à faire paraître depuis 1926 une *Grosse Jüdische National Biographie*, ouvrage collectif, dont le premier volume est à la disposition du public et dont le cinquième et dernier doit voir le jour au cours de l'année 1928. Ce recueil doit compter plus de 8000 articles.

L'ouvrage est en souscription chez le directeur, M. Winniger Cernauti, Piata Decebal 4, Bucovina, Roumanie ou chez Krämer, Buchhandlung, Cernauti, Musikverein.

40. — **Eginhard à Gand.**

C'est une page de la biographie de l'auteur de la *Vita Caroli* que M. Ganshof, nous donne sous ce titre (Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand. 1926. pp. 13-13). Eginhard avait été créé par la mansuétude de son protecteur Louis le Pieux, abbé de S^t Bavon et de S^t Pierre. De là, de fréquents séjours à Gand (839, 830, 830) qui fut une de ses résidences favorites. On lira, entre autres, avec intérêt le drame psychologique dont il y fut le héros en 830, quand il dut prendre parti dans le conflit entre Louis le Pieux et Lothaire. Courte étude, vivante et fouillée, qui ne veut être que d'un intérêt local, mais qui, par suite de la connaissance que l'auteur a de l'époque carolingienne et d'Eginhard en particulier, le dépasse. Qu'il nous suffise de rappeler que M.G. a fait de la *Vita Karoli* l'objet d'un de ses cours de critique historique à l'université de Gand et qu'il a publié ici même un article très remarqué sur la valeur historique de cet ouvrage.

F. Q.

41. — **Le protectorat de Charlemagne en Terre Sainte.**

Ce sujet vient d'être traité à la fois en France par M. Kleinclausz (*La légende du protectorat de Charlemagne sur la Terre Sainte*, Syria, 1925) et en Amérique, par M. Einar Joranson (*The alleged frankish protectorate in Palestine*; American Historical Review, January 1927). Ces deux études, excellentes à tous égards, aboutissent à une même conclusion négative: Charlemagne n'a jamais obtenu, ni exercé, un protectorat quelconque en Terre Sainte. Mais, avec raison, pensons-nous, M. Kleinclausz estime — et donne de sérieux arguments pour le faire admettre — qu'Haroun-al-Raschid a donné à Charlemagne, le tombeau même de Jésus-Christ dans l'église du Saint-Sépulcre.

G.

42. — **Histoire de la dime.**

Signalons, sur ce sujet si important, une très intéressante étude de M. R. Génestal parue dans l'*Annuaire 1926-1927* de l'École Pratique des Hautes Études, Section des Sciences Religieuses (*Une modalité d'appropriation de la dime par les seigneurs laïques*). On y voit comment en Normandie, les seigneurs,

se basant sur le patrimonialité de la plupart des églises rurales, ont retenu pour eux les deux tiers de la dîme destinés à la fabrique et au soulagement des pauvres, à charge de pourvoir à ce double soin. Des conciles provinciaux du XI^e siècle ont ratifié cet état de choses. Cet usage a été répandu également dans les diocèses de Soissons, Paris et Toul.

G.

43. — Tanchelin et Robert II de Jérusalem.

L'Académie royale de Belgique (classe des lettres) publie (1) la communication faite par M. H. PIRENNE le 7 mars 1927 sur « *Tanchelin et le projet de démembrement du diocèse d'Utrecht vers 1100.* »

Une lettre, adressée par des chanoines d'Utrecht à l'archevêque de Cologne vers 1112-1114, et connue seulement par une copie, nous apprend que l'hérétique Tanchelin et un nommé Everwacherus auraient fait des démarches auprès du pape afin qu'une partie (le quart) de l'évêché d'Utrecht fut rattachée à celui de Térouanne. Cela n'est guère admissible, les deux évêchés étant séparés l'un de l'autre par celui de Tournai. M. Pirenne propose de lire *Tornacensi episcopio* au lieu de *Teruwanensi episcopio*, ce qui paléographiquement s'explique aisément.

Dès lors, il est probable qu'il s'agit là d'une manifestation de la politique de Robert II, comte de Flandre, tendant à soustraire ses territoires à des évêques étrangers à la Flandre. La séparation d'Arras et de Cambrai avait été un succès remporté dans le même domaine. Évidemment, au moment où Robert II le chargeait de cette mission, Tanchelin n'était pas encore hérétique.

Enfin, continuant à bâtir sur ces premières hypothèses, dont la vraisemblance saute aux yeux, M. Pirenne examine par quelles voies Tanchelin peut s'être éloigné de l'orthodoxie.

H. V. W.

44. — Histoire urbaine.

En 1925, M. Pirenne publiait un petit volume intitulé *Medieval Cities. Their origins and the revival of trade* (Princeton University Press); nous avons dit ici-même tout l'intérêt qu'il présente (t. V, pp. 187-189).

M. Pirenne a eu l'heureuse idée d'en donner tout récemment

(1) *Bulletin*, 5^e série, tome XIII, 1927, n^o 3, p. 112-119.

le texte français (*Les villes au Moyen Age. Essai d'histoire économique et sociale* ; Bruxelles, Lamertin, 1927, 205 pp., in-16). Cette édition a toutes les qualités que nous avons louées antérieurement dans notre compte rendu et présente en plus, sur le texte anglais, le double avantage de ne pas contenir d'erreurs dues au traducteur et d'être accessible à toutes les bourses.

M. Pirenne a fait dans ce texte un certain nombre de modifications. Il a notamment développé assez fortement ce qui a trait à la civilisation urbaine et commerçante de l'Europe Occidentale au VI^e et au début du VII^e siècle. Le chapitre qui traite de la décadence commerciale du IX^e siècle a aussi reçu quelques accroissements. Les autres chapitres ont été moins retouchés. Signalons cependant quelques textes d'origine espagnole, très suggestifs : le passage des *Usatici* de Barcelone (1064) où il est question de la procédure expéditive s'appliquant aux marchands étrangers (p. 115) ; le droit de Castrocalbon (1156) qui donne du statut des serfs dans la ville, une réglementation particulièrement nette, qui doit avoir été la même partout au début de la période du développement urbain (p. 144).

Nous ne pouvons assez engager tous les historiens à lire le nouveau volume de M. Pirenne.

F. L. GANSHOF.

45. — Histoire de Tournai.

Poursuivant ses études critiques sur l'histoire ancienne de Tournai, M. Paul Rolland s'est attaqué cette fois aux sources littéraires du XII^e siècle, et notamment au groupe formé par : 1^o le *Liber de restauratione S. Martini Tornacensis* ; 2^o sa *Continuatio* proprement dite ; 3^o les *Historiae Tornacenses* ; 4^o la *Vita Eleutherii* ; 5^o le *Liber de antiquitate urbis Tornacensis*. — Alors que Waitz avait cru devoir attribuer une bonne partie du *Liber de restauratione* à un continuateur, M. Rolland restitue la presque totalité de l'ouvrage à Hérیمان de Tournai. Il a été commencé entre le 2 mai et le 14 juin 1142 et terminé vraisemblablement au commencement de 1147. Un continuateur écrivant entre 1160 et 1184, y aura ajouté quelques lignes seulement.

Les *Historiae Tornacenses* utilisent le *Liber de restauratione* et une encyclopédie de 1146, rédigée au nom du chapitre de N. Dame,

(1) PAUL ROLLAND, *Les Monumenta Historiae Tornacensis saec. XII* (Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, t. LXXIII, 1926, p. 255 ss.)

sans doute par Hérیمان lui-même, et relative à l'érection de Tournai en évêché particulier. Elle n'est employée que partiellement par le *Liber*.

La *Vita Eleutherii* considérée comme la plus ancienne et attribuée au chanoine tournaisien Henri qui l'aurait lue en vision en 1141, utilise entre autres une vie antérieure qui date de 879 environ. La *vita* de 1141 aurait eu comme but de promouvoir la dévotion envers saint Éleuthère, d'introduire le culte de saint Féréol et surtout de favoriser le rétablissement de l'évêché particulier de Tournai. M. Rolland se demande si Hérیمان n'est pas l'auteur du fond de la *vita*, dont le chanoine Henri se serait contenté d'unifier la forme. Comme il admet en outre que le *Liber de antiquitate urbis Tornacensis* doit être du même auteur que la *vita*, la même question se pose pour cet ouvrage. En tout cas, toute cette historiographie est issue d'un même débat, la question de la séparation de Tournai et de Noyon.

H. V. W.

46. — Histoire de Nivelles.

Lorsqu'en 1926 la ville de Nivelles organisa l'exposition et les fêtes dont on n'a pas perdu le souvenir, le *Folklore Brabançon* lui consacra une monographie historique et archéologique (*Nivelles*. Art, archéologie, folklore ; Bruxelles, Service des recherches historiques et folkloriques du Brabant, 208 pp. in-8°). Ce volume rendra des services même aux historiens, à qui nous le signalons spécialement. Ils y liront avec un intérêt particulier, outre les notices de MM. Collet et Brûlé sur l'histoire de la ville et de ses églises, les chapitres consacrés par M^{me} Tourneur-Nicodème à la sigillographie nivelloise et par le Comte de Borchgrave d'Altena aux richesses archéologiques locales.

G.

47. — La draperie à Hasselt.

MM. De Baere (Dr Cyr.) et Vanderstracten (C.) ont sous le titre *Geschiedenis van de lakennijverheid te Hasselt* (Hasselt, S^t Quintinus-drukkerij, 1923, 2 broch. in-8°, 61 et 89 p. Extr. de « Limburgsche Bijdragen ») consacré une étude substantielle et fondée sur les documents des archives, à l'industrie drapière à Hasselt L'efflorescence de la draperie dans cette ville dure de 1380 environ jusqu'au milieu du xvi^e s. Elle fut stimulée par les immigrations d'artisans louvanistes (ceux-ci

fuyaient leur ville natale, que troublait la révolte). Elle succomba au *xvi*^e s., sous les effets conjugués des guerres de religion et de son manque d'adaptation à la libre industrie.

Les artisans de la draperie répartis en quatre métiers, les *lakenmakers* (marchands de drap), les foulons, les tondeurs, les tailleurs et teinturiers ont été, dès 1414, soumis à la « *dekenije* ». Cet organisme qui domine au surplus les artisans privés de droits corporatifs — tels les peigneurs, les fileuses, les noppes — exerce une action de contrôle sur l'industrie et le commerce du drap. Ses membres, les quatre doyens, sont issus, non d'une oligarchie, mais au contraire, des métiers mêmes. A chacun de ceux-ci est dévolu le droit de nommer un doyen. A cette élection, au surplus, participent tous les artisans d'un même groupement corporatif. Les auteurs se fondant sur ce mode de recrutement, différencient peut-être trop la « *dekenije* » des gildes brabançonnnes. Née dans un siècle, où l'influence des métiers prévaut dans toutes les villes, la « *dekenije* » connut, dès son apparition, un régime très démocratique. Mais les gildes brabançonnnes aussi, pendant le *xv*^e s., connurent l'ingérence des métiers dans leur mode de recrutement ; moins complètement à coup sûr que la « *dekenije* » hasseltoise ; mais cette anomalie s'explique naturellement. Les plèbes brabançonnnes éprouvèrent de vives résistances dans leurs luttes contre les lignages, seuls maîtres à l'origine dans les gildes locales ; partant, elles durent composer. Au reste, le caractère démocratique de la « *dekenije* » explique que jamais elle ne fut tyrannique, comme le furent les gildes brabançonnnes, au temps de leur splendeur, c. à d. au *xiii*^e et au *xiv*^e s. Ces considérations relatives à la « *dekenije* » clôturent la première étude de MM. De Baere et Vanderstraeten. La seconde, très longue et minutieuse, est relative à l'organisation du travail, à l'importation des matières premières, à la technique des ouvriers d'Hasselt et au commerce du drap. Les travaux de l'espèce sont rares en Belgique. Aussi bien, le caractère technique donné par les auteurs à ces études sur la draperie d'Hasselt, ne peut qu'en accroître le prix aux yeux des historiens.

F. FAVRESSE.

48. — Chartes de Brabant.

Peut-être n'est-il pas trop tard pour signaler qu'en 1924 [sous le milésime de 1923] a paru le tome VIII de l'inventaire analytique des *Chartes et Cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse* (première partie : Chartes). Il contient les n^{os} 5126 à 6052 et s'étend du 2 janvier 1379 au

7 décembre 1383. Dû à l'inlassable et patiente activité de M. Verkoren, archiviste général adjoint honoraire, il met à la disposition des lecteurs un nombre considérable de documents du plus haut intérêt. La consultation en est facilitée par des tables alphabétiques des noms de personnes et de lieux.

G.

49. — Histoire de Lille.

Le *Bulletin de la Société de Géographie de Lille* (1925, pp. 208 et s.) contient une intéressante esquisse, due à M. Paul Thomas, de ce qu'était la ville au xiv^e siècle. On y trouve un rapide aperçu du développement matériel de la ville, d'intelligentes considérations sur son importance militaire, des indications précises sur son importance sous le règne de Louis de Male.

G.

50. — Travaux concernant les Pays-Bas Septentrionaux

Nous voudrions attirer l'attention de nos lecteurs sur trois études dues à notre confrère, M. H. Obreen.

La première intéresse l'histoire des Pays-Bas du Nord et du Sud : c'est un *Itinerarium van Jan van Avesnes, graaf van Henegouwen, van Holland en van Zeeland, en heer van Friesland* (1296-1304). Il est établi avec la rigueur qui caractérise tous les travaux de M. Obreen.

Le second travail, paru comme le premier dans le tome XLVII des *Bijdragen en Mededeelingen van het Historisch Genootschap* (Utrecht) s'intitule *Onuitgegeven oorkonden uit de XIII^e eeuw betreffende Zeeland*. Il s'agit de documents provenant des archives du Grand Séminaire à Bruges, relatifs à des biens situés en Zélande et appartenant aux abbayes des Dunes et de Ter Doest. M. Obreen les a édités très soigneusement en y joignant un utile commentaire.

Signalons enfin des *Bijdragen tot de kennis der Middeleeuwsche geslachten van Holland en Zeeland : de heeren van Teylingen en van Brederode* (Maandblad van het Genealogisch-Heraldisch Genootschap « De Nederlandsche Leeuw », 1926). Des recherches de ce genre constituent la base indispensable de toute étude d'ensemble sur la noblesse hollandaise et zélandaise au moyen âge.

G.

51. — Chronique hollandaise.

La courte chronique hollandaise que publie M. Obreen sous le titre *Chronicon Hollandiae*, dans les *Bijdragen en Mededeelingen van het historisch genootschap te Utrecht* (1925. Deel XLVI, pp. 1-42) relate des faits intéressants l'histoire de la Hollande et d'Utrecht pour la période 1417-1459. La 1^{re} partie qui va jusqu'en 1417 est très souvent un résumé de la chronique de Jean de Leyde publié par Sweertius. On aurait souhaité quelques notes explicatives : il n'est pas facile, par exemple, de reconnaître le seigneur Sohier d'Enghien dans « dominus de Angia » (p. 26) et la comtesse de Penthievres dans « comitissa de Peutener » (p. 27).

F. Q.

52. — Bibliographie historique espagnole.

M. Rafael Ballester y Castell, dont on connaît l'utile bibliographie de l'histoire d'Espagne, entreprend la publication d'un manuel consacré à l'exposé des sources narratives de cette histoire pendant les temps modernes : *Las fuentes narrativas de la historia de España durante la edad moderna (1474-1808)*. (Valladolid, 1927, in-8^o). Le premier fascicule est consacré à l'époque des rois catholiques, de Charles-Quint et de Philippe II. Le second fascicule sous presse, comprendra la période de la découverte de l'Amérique. Il est inutile d'insister sur les services que cette œuvre est appelée à rendre aux travailleurs. Il sera rendu compte de l'ouvrage ici-même.

H. P.

53. — La Revue d'Histoire moderne.

La guerre avait causé la disparition de la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine* (I, 1899-1900 à XIX, 1913-1914, n^o III, juin). La Société d'Histoire moderne a entrepris, en 1926, la publication d'une revue qui remplacera celle que nous venons de citer : la *Revue d'Histoire moderne*, éditée chez F. Rieder, 7, place Saint-Sulpice, Paris, VI^e (même adresse pour le Secrétaire de la Rédaction). La nouvelle revue n'est du reste pas la continuation bibliographique de l'ancienne. Elle paraît en 6 fascicules, formant environ 500 p., et comprend des articles de fond, des chroniques, des comptes-rendus, un dépouillement des périodiques, des notes et nouvelles.

A. V.

54. — **Chansons historiques néerlandaises
au XVI^e siècle.**

M. H. J. ELIAS, étudiant dans le recueil de feu E. T. KUIPER (*Het Geuzenliedboek*, uit de nalatenschap van Dr E. T. Kuiper uitg. door P. Leendertz ; Zutphen, 1924-1925) les chansons populaires du XVI^e siècle, en a dégagé des observations historiques intéressantes (*Het nationaal gevoel in de Nederlandsche historische liederen der XVI^e eeuw* ; De Vlaamsche Arbeid, 1926, blz. 321 en v.) Il montre que ces chansons révèlent un sentiment national s'étendant à l'ensemble des Pays-Bas (*de Nederlanden*) et qu'il n'y apparaît aucunement un sentiment particulariste propre à l'ensemble des provinces du Nord.

G.

55. — **Les Origines de l'École Germanistique**

La brève, mais substantielle étude de notre confrère, M. Harsin sur *Le Parrain d'une école germaniste : François Hotman et sa « Franco-Gallia »* (1573) (*Revue des Sciences Politiques*, tome XLIX ; oct.-déc. 1926, pp. 607 et suiv.), met en bonne lumière comment cet érudit huguenot développa dès le XVI^e siècle l'idée que la liberté avait été rétablie en Gaule par les envahisseurs germains et qu'elle y avait régné sous les Mérovingiens et les Carolingiens ; on sait quel avenir cette doctrine connaîtra grâce à Montesquieu au XVIII^e siècle, à certains historiens romantiques au XIX^e. Signalons en passant combien, en dépit de conceptions pour le moins discutables, Hotmann avait cependant le sens de l'histoire : l'étendue et la qualité de sa documentation, la rigueur chronologique de son exposé en font foi, à en croire M. Harsin, qui l'a sérieusement étudié.

G.

56. — **La mère des Guises.**

Le duc Gabriel de Pimodan, à qui l'on doit, outre de nombreux recueils de poésies, plusieurs travaux historiques, avait publié, en 1889 une étude fort détaillée sur Antoinette de Bourbon, dont il descendait par les femmes. Au lendemain de la mort de l'auteur, une piété conjugale touchante a voulu que ce livre fût réédité. M. Louis Madelin y a mis une charmante préface. Le volume est orné de bons portraits, et d'un fac-similé (Gabriel de PIMODAN, *La mère des Guises. Antoinette de Bourbon*,

Nouv. édit. Préface de M. Louis Madelin Paris, Champion, 1925, 8° 426 p.)

A. V.

57. — **La Compagnie d'Ostende.**

M. l'abbé Prims, l'actif archiviste de la ville d'Anvers, a eu l'initiative intéressante de publier à l'usage de la jeunesse le récit du voyage aux Indes en 1724 d'un des vaisseaux de la fameuse Compagnie d'Ostende : le *Saint-Charles* (F. PRIMS, *De Reis van den S^t Carolus*, 1725, Anvers, éd. « Leeslust », 1926, in-8, 189 p.) La dédicace du volume aux *sea scouts* anversoises indique suffisamment le but poursuivi par l'auteur de faire connaître aux jeunes générations un épisode d'une des pages les plus glorieuses de notre histoire maritime. Le chapitre introductif, qui rappelle l'histoire de la fondation de la Compagnie d'Ostende, a été rédigé d'après l'ouvrage définitif de M. le professeur Huisman, *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI : la Compagnie d'Ostende* (Bruxelles-Paris, 1902). Pour le récit du voyage même, M. Prims a suivi du plus près possible, tout en composant une narration continue, les documents originaux conservés au dépôt communal d'Anvers. L'ouvrage est typographiquement très bien présenté. L'illustration est double : une partie est documentaire, reproduction de pièces d'archives ou cartes ; l'autre toute de fantaisie et parfois amusante est due à M. Pauwaert. Elle ne manquera pas de plaire à l'imagination du public auquel l'ouvrage s'adresse. On comprend moins, par contre, vu le caractère de celui-ci, que l'auteur y ait joint des documents en annexes et on regrettera la première phase de l'avant-propos, où il est dit que beaucoup d'histoire *flamande* se cache sous des titres *français* dans les archives de la Compagnie d'Ostende. A quoi bon cette antithèse puérile, puisque l'auteur lui-même doit reconnaître à la page suivante que l'histoire de la Compagnie intéresse *toute* la Belgique ?

P. BONENFANT.

58. — **Expansion coloniale et maritime au XVIII^e siècle.**

M. G. Dept a, au moyen de sources dont la plupart sont inédites et extraites de la collection des Mss. Hye-Hois de la Bibliothèque de l'Université de Gand et des Archives de la ville d'Anvers, ajouté quelques pages bien intéressantes à l'histoire de la Compagnie d'Ostende (*La compagnie d'Ostende. Voyages*

et projets de colonisation dans le Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand. 1926. pp. 34-55) .

C'est l'exposé des conditions dans lesquelles les voyages maritimes s'effectuaient : difficultés d'enrôler capitaine et matelots, d'acheter des navires, d'avoir de bonnes cartes, de trouver des escales de ravitaillement. C'est le récit aussi avec des détails très pittoresques et variés (même culinaires !) des voyages eux-mêmes. Nous y apprenons enfin que des projets coloniaux furent envisagés par la compagnie, notamment la fondation d'un établissement belge à Madagascar, puis sur l'île Fernando de Noronha.

F. Q.

59. — **Le comte de Cobenzl.**

On sait quel rôle important a joué dans l'histoire des Pays-Bas Autrichiens, le comte de Cobenzl, Ministre Plénipotentiaire de 1753 à 1770. On lira avec intérêt le livre que lui a consacré le comte Carlos de Villermont (*La Cour de Vienne et Bruxelles au XVIII^e siècle : Le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas* ; Lille, Paris et Bruges ; Desclée, De Brouwer et C^o, s. d. [préface, 1925], 328 pp. in-8^o). On n'y trouvera pas sans doute une étude approfondie de l'action politique et administrative — si essentielle — de ce grand fonctionnaire. Mais cette action est cependant esquissée avec netteté et pittoresque. On appréciera surtout ici le portrait du personnage, dans ses diverses activités, fort bien situé dans le cadre des Pays-Bas et particulièrement de Bruxelles, à son époque.

G.

60. — **Napoléon et la Pologne.**

On sait que M. S. Askenazy, professeur à l'Université de Cracovie, publie une grande histoire des relations franco-polonaises de 1772 à 1815 sous le titre *Napoléon et la Pologne*. M.H. Grégoire en procure la traduction française (t. I ; Bruxelles, Lambertin et Paris, E. Leroux, 1925 ; Coll. du Flambeau), Le volume paru va jusqu'à la veille de l'expédition d'Égypte et montre la part prise par des légions de volontaires polonais aux opérations des armées françaises en Italie. L'ouvrage de M. Askenazy inspire toute confiance et la traduction de M. Grégoire dont nous ne sommes pas qualifié pour apprécier l'exactitude, est extrêmement élégante et sobre.

G.

61. --- Archives de Ministère des Affaires Étrangères de France.

Les archives du Ministère des A. E. de France qui pour les fonds de la *Correspondance politique* et des *Mémoires et Documents*, n'étaient, tout récemment encore, accessibles aux travailleurs que jusqu'à la fin de la Monarchie de Juillet, au 23 février 1848, viennent d'être ouvertes jusqu'au traité de Francfort du 10 mai 1871. Jusqu'à nouvel ordre les documents appartenant à cette période ne peuvent être consultés qu'à titre exceptionnel après avis de la Direction des Affaires Politiques et Commerciales. Le fonds de la *Correspondance consulaire* continue à n'être ouvert que jusqu'au 14 sept. 1791.

On sait que les extraits ou copies de documents postérieurs à la date précédente doivent être soumis au visa du Directeur des Archives.

62. — Histoire économique contemporaine.

M. N.W. Posthumus, professeur d'histoire économique à l'université d'Amsterdam, bien connu pour ses travaux sur la draperie de Leyde, a entrepris de publier un *Recueil de documents internationaux relatifs à l'histoire économique de 1814 à 1924*. Dans la courte préface, l'auteur précise qu'il s'agit de réunir « les principaux documents qui possèdent, considérés du point de vue économique, une instance internationale ». En attendant que l'achèvement de ce recueil me permette de lui consacrer un compte rendu, il ne sera pas inutile d'en signaler dès maintenant toute l'importance pour l'enseignement de l'histoire économique contemporaine. Le premier volume, qui a paru à Amsterdam chez Swets et Zeitlinger (1925), comporte les traités collectifs de Vienne à Versailles, et les documents relatifs aux Pays-Bas, aux colonies néerlandaises, à la France et à l'Allemagne.

H. de S.

63. --- Le Baron de Gerlache.

Aux éditions de *La Terre Wallonne*, à Charleroi, M. F. Magnette vient de faire paraître une intéressante brochure intitulée : *Un grand parlementaire et magistrat wallon. Le Baron E. C. de Gerlache (1785-1871)*. Le rôle joué par de Gerlache pen-

dant la durée du Royaume des Pays-Bas et surtout au cours de la Révolution de 1830, y est bien mis en lumière.

64. — Figures françaises du passé.

En un élégant volume (*Portraits d'hier et d'aujourd'hui*. Paris, Champion, 1925. 1 vol. in-8° de 266 p.), M. Wladimir d'Ormesson a réuni plusieurs études biographiques et diplomatiques, parues dans différentes revues, qu'il a fait précéder d'un travail inédit, qui n'est certes pas le moins intéressant, sur la disgrâce et le procès de Fouquet, dans lequel un de ses ancêtres joua un rôle prépondérant et particulièrement honorable.

Voici d'ailleurs la liste des articles, ce qui donnera aux lecteurs de la *Revue* la meilleure idée du contenu varié et captivant de ce recueil.

Olivier d'Ormesson et le procès Fouquet. — Vergennes et Delcassé. — Saint François de Paule à la cour des rois de France.

— Diderot au Grandval. — Le vicomte Eugène-Melchior de Vogué. — Les lettres du général Lyautey.

Comme je l'ai dit plus haut, toutes ces études, écrites d'une plume alerte par un charmeur qui est aussi un savant, méritent amplement d'être lues. Le professeur de littérature s'attachera davantage à celles qui l'intéressent plus spécialement et s'occupent de FOUQUET, pleuré par La Fontaine, de DIDEROT à la campagne, et du vicomte DE VOGUE, romancier et historien des lettres russes. Tout le monde devrait connaître le second travail, qui constitue la pièce de résistance du recueil (p. 51-167), où l'auteur, admirablement documenté, fait défiler, devant le lecteur frémissant, les prodromes lointains et mystérieux de la Grande Guerre.

JEAN GESSLER.

65. — La France au XIX^e siècle.

Nous serions étonné que le livre imposant, au titre assez énigmatique, *Une politique française au XIX^e siècle* (1 vol. in-16, de 534 pages, avec trois portraits. Champion, 1927) ne soit remarqué et ne prenne place à côté des études les plus fortement pensées sur les diverses manifestations de la vie politique en France depuis l'éclosion de la grande révolution de 89 jusqu'à l'établissement dernier du régime républicain entre 1875 et 1880. — L'auteur, le duc de Doudeauville, héritier d'un nom justement estimé dans le grand monde politique français, a élevé comme un

monument à la gloire de trois membres de sa propre famille, qui représentent admirablement trois générations successives, intimement mêlés, chacun à son tour, aux grands faits de la vie nationale : Ambroise de la Rochefoucauld (1765-1841), son arrière-grand-père ; Sosthènes (1785-1864), son aïeul ; le second Sosthènes de la Rochefoucauld-Doudeauville, duc de Bisaccia (1825-1908), son père. Il a trouvé en ces hommes, qui apparaissent d'une haute valeur intellectuelle et morale, d'une belle honnêteté et probité politiques, des guides sûrs pour le guider dans une étude qui ne tend à rien moins qu'à être une histoire des idées. L'écrivain, en effet, n'a rédigé ni une sèche monographie, ni un simple exposé de faits, ni des biographies. Il s'est moins proposé de relater des événements que d'en analyser les causes profondes, d'en suivre l'enchaînement logique et de montrer ainsi qu'ils n'ont été que l'expression, sous forme de manifestations, ou de conséquences, du mouvement général des esprits.— Mettant à profit les trésors que lui ont laissés les archives de sa famille, s'étayant, avec sagacité, de la foule des écrits consacrés à la période contemporaine, celle qui, s'étendant de 1789 à 1900, embrasse l'époque la plus caractéristique et la plus décisive de l'évolution politique de la France, il en arrive, quoi qu'il en dise modestement, à nous donner en réalité une philosophie de l'histoire de la Révolution et de ses répercussions au cours de tout le dernier siècle. Dès 1789 s'accuse la lutte âpre et incessante, avec ses progrès et ses régressions, entre les deux concepts d'autorité et de liberté : assemblées révolutionnaires, régime consulaire, puis impérial ; la monarchie selon la Charte des Bourbons ; la monarchie selon la Charte révisée des Orléans ; 1848 ; le Deux-Décembre ; le régime autoritaire, puis semi-libéral d'un Napoléon III ; l'enfantement laborieux d'une nouvelle république, entre les années 1870, 1875, 1879 ; l'avènement, enfin, des gouvernements de plus en plus démocratiques, toutes ces phases de l'histoire d'un siècle ne sont que les moments d'une large évolution qui, partant de la chute de la monarchie d'ancien régime, aboutit, après combien de vicissitudes et que de révolutions !, à l'établissement du régime démocratique actuel. De là les grandes divisions du livre. Les préludes de l'évolution (1798-1815), l'effort pour la stabiliser (1815-1830), la reprise de l'évolution (1830-1870), son aboutissement (1870-1900). A tout prendre, cette conception de l'histoire politique interne de la France est conforme au fond des choses, et elle doit servir à nous guider dans l'appréciation et l'analyse de faits en apparence souvent si contradictoires.

Quant aux trois Doudeauville, hommes du juste milieu, fermement attachés au principe monarchique, mais en même

temps, les deux derniers surtout, conscients de la nécessité d'adapter la monarchie aux nécessités du progrès des idées modernes, leur héritier d'aujourd'hui a eu le tact parfait de ne pas les séparer arbitrairement de leur temps et de leur milieu ; il les a comme fondus dans les divers mondes où ils ont « œuvré », mais en laissant bien voir quelles « âmes droites, indépendantes et claires », comme on l'a dit, furent ces gentilshommes, témoins ou acteurs d'événements qu'ils ont jugés avec un sens remarquable des réalités et des possibilités.

Beau livre, qui suscite les plus sereines réflexions, et éclaire bien des choses d'un passé lointain ou proche. Il est composé avec un art parfait et est écrit dans un style d'une fermeté, d'une clarté élégante et sobre, qui ajoute, par la délectation qu'on y trouve, à l'intérêt puissant du fond.

F. MAGNETTE.

66. — La Belgique et l'Allemagne.

La *Facultas Philosophica Universitatis Carolinae Pragensis* publie un volume de M. le Professeur Otokar Fischer intitulé : *Belgie a Nemecko. La Belgique et l'Allemagne* (115 pp. in -8° ; fasc. X. de la collection). Le livre est en tchèque, mais deux résumés qui se complètent, l'un en français, l'autre en allemand, donnent une idée de son contenu. C'est un aperçu fouillé et impartial des efforts faits de 1813 à 1918 par les pangermanistes d'Allemagne pour mettre la main sur la majeure partie de la Belgique en exploitant la situation linguistique et en essayant — généralement en vain — de manœuvrer le mouvement flamand. M. Fischer a utilisé sérieusement l'année qu'il a passée à l'Université de Gand — où il a laissé le meilleur souvenir — pour réunir sur son sujet une documentation complète. Les bibliographies jointes aux divers chapitres montrent combien il paraît avoir été sérieusement informé.

F. L. GANSHOF.

67. — Le Saint-Siège et la Guerre.

Sur ce sujet qui a fait l'objet de discussions passionnées, signalons une contribution intéressante due à un homme que ses hautes fonctions ont mis à même d'être bien renseigné : l'article publié par le Baron Beyens sur *La mort de Benoit XV* (*Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1926). Au moment où l'histoire s'occupera, avec l'indispensable sérénité, des années

tragiques 1914-1918, elle retiendra ce témoignage impartial et ces observations qui ont d'autant plus de prix qu'ils émanent d'un esprit habitué à juger avec indépendance.

G.

68. — Histoire de la Grande Guerre.

Signalons dans le *Bulletin de la Commission des archives de la Guerre* (T. II, fasc. 2, 1926. pp. 105-157) une série de documents allemands publiés par J. DE SMET avec un commentaire suggestif sur *La majoration de la contribution de guerre belge en décembre 1916*. Ces documents proviennent de l'état-major de la IV^e armée qui opérait en Flandre.

A cette époque, la contribution mensuelle que nos provinces devaient payer à l'envahisseur fut portée de quarante à cinquante millions. Assez caractéristique est, à ce sujet, la sourde opposition qui se manifesta entre les militaires du Grand Quartier Général allemand et le pouvoir civil (Gouverneur général en Belgique). Les premiers voulaient nous rançonner mensuellement de 80 millions, alors que, d'après un document formel sur ce sujet, les Belges avaient envoyé en Allemagne pendant les deux premières années de la guerre pour plus de 2 milliards et demi de francs en argent et en valeur.

F. Q.

69. — Histoire du Traité de Paix.

La *Hoover War Library* fondée en 1919 à l'Université de Stanford (Californie) à l'initiative de M. Herbert Hoover et placée par lui sous la direction du professeur E. D. Adams, est destinée à recueillir les documents imprimés et manuscrits de toute espèce relatifs à la guerre mondiale et à la période de reconstruction qui l'a suivie. Les ressources dont elle dispose et les voyages d'investigation qu'elle a fait entreprendre de tous côtés lui ont permis de recueillir des collections d'une valeur inestimable. En attendant la publication d'une bibliographie complète, la direction vient de faire paraître un excellent catalogue des écrits publiés à l'occasion de la Conférence de la paix à Paris, dont elle possède un ensemble probablement unique au monde : *A catalogue of Paris peace conference delegation propaganda in the Hoover War Library* (Stanford University Press, 1926, 96 pp. in-8°) Ce sera une source précieuse d'information pour tous ceux qui étudieront les aspirations nationales et politiques qui furent pré-

sentées aux négociateurs de la paix. Il faut noter que l'Angleterre, la Belgique, les États-Unis et la France s'étant abstenus de propagande ne figurent pas dans le Catalogue, à l'exception pourtant, pour la France, des publications distribuées par la Maison de la Presse.

H. P.

70. — **Histoire hippique.**

Nous avons ici-même fait allusion aux recherches du Colonel vétérinaire Meuleman au sujet de l'histoire du cheval (t. V, pp. 1245 et s.). Depuis, nous avons reçu de cet officier supérieur un petit volume intitulé : *Réflexions critiques sur l'histoire du pur sang* (Bruxelles, Chasse et Pêche ; Paris, Le Goupy, 1926, 75 pp. in-8°). Travail fort érudit et illustré de manière très intelligente. Relevons la conclusion : le pur sang ne date pas du ix^e siècle, mais de la seconde moitié du xvii^e. Notons aussi que, d'après l'auteur (pp. 26-27), il n'y aurait eu, depuis le xi^e siècle jusqu'en 1616, que huit importations de chevaux de race en Angleterre ; deux d'entre elles, seulement, accusent des juments.

G.

71. — **Histoire de la philosophie.**

On annonce la publication du premier numéro de la *Revue d'histoire de la philosophie*, Paris, Gambes (trimestrielle ; n. de 112 et 124 pages) ; directeur : M. Émile Bréhier ; secrétaire : M. Henry Margueritte. Ce n° 1 contient les articles suivants : A. DIES. Ce problème de l'Un et du Multiple avant Platon. — H. COUHER. La première Polémique de Malebranche. — L. LÉVY-BRUHL. Les tendances générales de Bayle et de Fontenelle. — Ch. ANDLER. Quelques sources de la philosophie intellectualiste de Nietzsche (1876-81).

72. — **Histoire de la Pédagogie.**

Dans un petit volume intitulé « *Das französische Bildungswesen in Geschichte und Gegenwart* » (Paderborn, F. Schöningh, 1927 1 vol. in-8°, 192 pp. *Handbücherei der Erziehungswissenschaft*, n° 14), M. P. Frieden a traité, de façon précise et intéressante, un sujet aussi vaste qu'important ; il l'a fait sans digressions tendancieuses comme sans sécheresse pédante. La partie historique est un peu trop sacrifiée à mon gré : elle ne comporte

que 70 pages sur 180. La première période, qui embrasse plus de douze siècles, depuis les écoles romaines de la Gaule jusqu'à la Renaissance, est traitée en vingt pages ; aux époques suivantes, l'auteur a donné plus d'étendue à certaines notices : parmi les plus intéressantes, je citerai celles qu'il a consacrées à Montaigne, à Fénelon et à Rousseau.

La partie moderne est complète et *up to date* : M. Frieden nous fait connaître l'enseignement en France à tous ses degrés et d'après les réformes les plus récentes. Ce qui frappe le lecteur qui s'intéresse surtout à l'enseignement moyen proprement dit, c'est la part prépondérante faite aux branches littéraires, en particulier au français, et l'introduction, dans les trois classes supérieures, d'un cours d'histoire de l'art, *indépendamment du cours de dessin*.

Au surplus, tous les hommes d'enseignement liront avec fruit ce petit volume, écrit dans une langue « expressive et claire », comme les autres volumes de la collection. C'est le directeur Fr. Schneider qui l'affirme : il aurait pu laisser cette appréciation aux « reviewers » successifs de son entreprise.

La bibliographie est trop sommaire et ne présente pas toujours la rigoureuse précision qu'exige la science moderne.

En citant de Barrès *Les traits éternels de la France*, l'auteur ajoute entre parenthèses cette réserve : « mit nationalistischen Uebertreibungen », qu'on pourrait appliquer à plus d'un passage de son introduction (1). Celle-ci, dont je n'ai rien dit encore, est du plus haut intérêt : c'est peut-être la partie la plus per-

(1) Qu'on en juge par cet extrait de J. Nadler, « ein ausgezeichneter Kenner deutscher Stammesgeschichte », dont l'auteur fait siennes les claires et simples (!) paroles : « Frankreich... hat vom Franken seinen Namen geliehen zum unauslöschlichen Wahrzeichen, dass der weltgeschichtliche Riss durch die einstige fränkische Einheit, der Riss in eine französische und eine deutsche Welt, dass jenes vielhundertjährige tragische Verhängnis Europas aus innerer deutscher Tragik floss. Durch tausend Jahre empörte sich der Bastard wider sein unerwünschtes Blut in immer neuen hysterischen Ausbrüchen gegen ein Unabwendbares, der widerwillig Beschenkte gegen den grossen fränkischen Schwung, durch den er aus seinem gallischen Winkeldasein aufgerissen wurde »...

Quand on a lu ce pathos, on ne peut qu'approuver cette assertion du psychologue Karl Hillebrand, reproduite par P. Frieden (p. 6) : « Ein französischer Primaner schreibt seine Sprache geschmackvoller, komponiert namentlich seinen Aufsatz gefälliger und übersichtlicher, als mancher deutsche Schriftsteller. »

sentées aux négociateurs de la paix. Il faut noter que l'Angleterre, la Belgique, les États-Unis et la France s'étant abstenus de propagande ne figurent pas dans le Catalogue, à l'exception pourtant, pour la France, des publications distribuées par la Maison de la Presse.

H. P.

70. — Histoire hippique.

Nous avons ici-même fait allusion aux recherches du Colonel vétérinaire Meuleman au sujet de l'histoire du cheval (t. V, pp. 1245 et s.). Depuis, nous avons reçu de cet officier supérieur un petit volume intitulé : *Réflexions critiques sur l'histoire du pur sang* (Bruxelles, Chasse et Pêche ; Paris, Le Goupy, 1926, 75 pp. in-8°). Travail fort érudit et illustré de manière très intelligente. Relevons la conclusion : le pur sang ne date pas du ix^e siècle, mais de la seconde moitié du xvii^e. Notons aussi que, d'après l'auteur (pp. 26-27), il n'y aurait eu, depuis le xi^e siècle jusqu'en 1616, que huit importations de chevaux de race en Angleterre ; deux d'entre elles, seulement, accusent des juments.

G.

71. — Histoire de la philosophie.

On annonce la publication du premier numéro de la *Revue d'histoire de la philosophie*, Paris, Gambes (trimestrielle ; n. de 112 et 124 pages) ; directeur : M. Émile Bréhier ; secrétaire : M. Henry Margueritte. Ce n° 1 contient les articles suivants : A. DIES. Ce problème de l'Un et du Multiple avant Platon. — H. COUHER. La première Polémique de Malebranche. — L. LÉVY-BRUHL. Les tendances générales de Bayle et de Fontenelle. — Ch. ANDLER. Quelques sources de la philosophie intellectualiste de Nietzsche (1876-81).

72. — Histoire de la Pédagogie.

Dans un petit volume intitulé « *Das französische Bildungswesen in Geschichte und Gegenwart* » (Paderborn, F. Schöningh, 1927 1 vol. in-8°, 192 pp. *Handbücherei der Erziehungswissenschaft*, n° 14), M. P. Frieden a traité, de façon précise et intéressante, un sujet aussi vaste qu'important ; il l'a fait sans digressions tendancieuses comme sans sécheresse pédante. La partie historique est un peu trop sacrifiée à mon gré : elle ne comporte

que 70 pages sur 180. La première période, qui embrasse plus de douze siècles, depuis les écoles romaines de la Gaule jusqu'à la Renaissance, est traitée en vingt pages ; aux époques suivantes, l'auteur a donné plus d'étendue à certaines notices : parmi les plus intéressantes, je citerai celles qu'il a consacrées à Montaigne, à Fénelon et à Rousseau.

La partie moderne est complète et *up to date* : M. Frieden nous fait connaître l'enseignement en France à tous ses degrés et d'après les réformes les plus récentes. Ce qui frappe le lecteur qui s'intéresse surtout à l'enseignement moyen proprement dit, c'est la part prépondérante faite aux branches littéraires, en particulier au français, et l'introduction, dans les trois classes supérieures, d'un cours d'histoire de l'art, *indépendamment du cours de dessin*.

Au surplus, tous les hommes d'enseignement liront avec fruit ce petit volume, écrit dans une langue « expressive et claire », comme les autres volumes de la collection. C'est le directeur Fr. Schneider qui l'affirme : il aurait pu laisser cette appréciation aux « reviewers » successifs de son entreprise.

La bibliographie est trop sommaire et ne présente pas toujours la rigoureuse précision qu'exige la science moderne.

En citant de Barrès *Les traits éternels de la France*, l'auteur ajoute entre parenthèses cette réserve : « mit nationalistischen Uebertreibungen », qu'on pourrait appliquer à plus d'un passage de son introduction (1). Celle-ci, dont je n'ai rien dit encore, est du plus haut intérêt : c'est peut-être la partie la plus per-

(1) Qu'on en juge par cet extrait de J. Nadler, « ein ausgezeichneter Kenner deutscher Stammesgeschichte », dont l'auteur fait siennes les claires et simples (!) paroles : « Frankreich... hat vom Franken seinen Namen geliehen zum unauslöschlichen Wahrzeichen, dass der weltgeschichtliche Riss durch die einstige fränkische Einheit, der Riss in eine französische und eine deutsche Welt, dass jenes vielhundertjährige tragische Verhängnis Europas aus innerer deutscher Tragik floss. Durch tausend Jahre empörte sich der Bastard wider sein unerwünschtes Blut in immer neuen hysterischen Ausbrüchen gegen ein Unabwendbares, der widerwillig Beschenkte gegen den grossen fränkischen Schwung, durch den er aus seinem gallischen Winkeldasein aufgerissen wurde »...

Quand on a lu ce pathos, on ne peut qu'approuver cette assertion du psychologue Karl Hillebrand, reproduite par P. Frieden (p. 6) : « Ein französischer Primaner schreibt seine Sprache geschmackvoller, komponiert namentlich seinen Aufsatz gefälliger und übersichtlicher, als mancher deutsche Schriftsteller. »

sonnelle de ce petit ouvrage utile, véritable encyclopédie de l'enseignement en France, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours.

JEAN GESSLER.

73. — **Les sceaux du Franc de Bruges.**

La *Revue Belge de Numismatique* de 1926 publie d'intéressantes *Recherches sur les sceaux du Franc de Bruges*, dues à M. Albert Visart de Bocarmé. On y voit que seule de toutes les châtelennies de la Flandre, le Franc eut un sceau, signalé dès 1271 et dont il existe un exemplaire appendu à une charte de 1274. Puis on ne trouve plus de trace d'un sceau du Franc avant 1494 ; encore est-ce un sceau temporaire, de même que toute la série des sceaux que l'on rencontre avant l'octroi au Franc d'un sceau aux causes en 1552. De très bonnes reproductions illustrent cette utile monographie.

G.

74. — **Anciens Plans de Villes Belges.**

Dans la notice qu'a consacrée à l'*Atlas des villes de la Belgique au XVI^e siècle*, notre savant collaborateur, M. F. Van Ortruy, nous constatons que le nom de l'éditeur a sauté lors de la composition.

Nous tenons à rectifier cette erreur involontaire.

C'est M^r Théodore Falk (à qui a succédé M. Georges Van Campenhout) qui a entrepris cette édition il y a plus de quarante ans. Fidèle à un idéal professionnel, qu'on ne saurait trop admirer il a mené jusqu'au bout l'entreprise, en consentant des sacrifices dont il convient que les érudits lui soient reconnaissants.

G.

75. — **Géographie humaine.**

L'Académie Royale de Belgique inscrit depuis plusieurs années au programme de son concours l'étude de la condition des classes agricoles pendant le XIX^e siècle dans les diverses régions de notre pays. « *Entre Senne et Dendre* » de L. VERHULST est un mémoire couronné (Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. Col.in-8^o 1926. T. XXXIII, fasc. 1) La région choisie est située entre ces deux rivières et est bornée au Nord approximativement par la ligne de Bruxelles-Termonde et au Sud par le chemin de

fer de Hal à Grammont par Enghien ; elle ne forme guère une entité géographique ni physique, ni humaine. Seule, la culture du houblon lui donne quelque unité et l'auteur y a consacré quelques pages intéressantes (pp. 162-197). Ce travail est divisé en trois parties : le milieu physique (à y noter l'historique des moyens de communications), le milieu humain et le milieu économique. Enfin, il nous donne les résultats d'une enquête sur la condition économique et morale des classes rurales depuis 1800 à Assche et dans la région de Lennick-Saint-Quentin.

F. Q.

76. — Une nouvelle revue d'archéologie.

On annonce l'apparition en Angleterre d'une nouvelle revue d'archéologie, *Antiquity*, qui sera dirigée par M^r CRAWFORD, archéologue distingué (1^{er} numéro mars 1927). Les articles du nouveau périodique seront écrits par des spécialistes mais plutôt dans un but de vulgarisation. On y rendra compte, notamment des découvertes anglaises et américaines dans tous les pays où des fouilles sont organisées (Égypte, Mésopotamie, Crète, Palestine, Inde). Une ample collaboration américaine est prévue et on ne négligera pas l'étude de l'archéologie du Nouveau-Monde. Enfin, puisque l'archéologie a des rapports étroits avec l'histoire, *Antiquity* donnera parfois des notes purement historiques. La liste des articles déjà remis à l'éditeur prouve, tant par le nom des auteurs que par les sujets traités, que la nouvelle revue mérite notre plus sympathique attention. Notons-y : *Les premières habitations lacustres en Suisse* (professeur VOUGA, Neuchâtel) ; *Notre dette envers Rome* (M^r CRAWFORD) ; *Les Vikings en Angleterre* (M^r COLLINGWOOD) ; *Le Japon préhistorique* (M^r S. UMEHARA) etc.

G. D.

77. — Objets d'art du canton de Lessines.

On vient de mettre en distribution le volume donnant le relevé des objets remarquables existant dans les édifices publics du canton de Lessines (*Province de Hainaut. Comité des Correspondants de la Commission royale des Monuments et des Sites. Inventaire des objets d'art et d'antiquité existant dans les édifices publics des communes de l'arrondissement judiciaire de Tournai*, par E. J. SOIL DE MORIALMÉ. Tome cinquième. Arrondissement de Soignies. Canton de Lessines. Charleroi, Imprimerie provinciale, 1926, in-8°, 104 p., 488 n^{os}, planches, figures).

A. V.

BIBLIOGRAPHIE

Les publications de M. Holger Pedersen.

Dès ses débuts, il y a quelque trente-cinq ans, M. Pedersen, professeur à l'Université de Copenhague, s'est assuré une place enviée parmi les comparatistes ; il a parcouru avec grand succès plusieurs domaines : ses mémoires, publiés par les *Beiträge* de Bezenberger, par la *Zeitschrift* de Kuhn, par les *Indogerm. Forschungen*, par la *Revue celtique*, par la *Société royale des Sciences du Danemark*, etc., ont grandement contribué à éclairer l'étymologie albanaise, arménienne, celtique. Ses *Albanesische Texte mit Glossar* (= *Abhandl. d. sächs. Ges. d. Wiss.*, XV, n° III, 1895), qui furent suivis d'une traduction allemande (*Zur Albanesischen Volkskunde*, Copenh., 1898), ont fourni une base sûre à l'étude de la langue et du folklore d'un petit peuple qui fut longtemps asservi et resta trop ignoré. Sa *Grammaire comparée des langues celtiques* (en all., 2 vol., Gœtt., 1908-1913) s'est classée au premier rang des récentes publications de linguistique indo-européenne. Pour ne point parler d'autres travaux, je voudrais au moins signaler ceux-ci :

a) *The Lepontian personal names in -alō-s and some remarks on the Lydian inscriptions* (= *Philologica. Journal of comparative Philology*, edited by Jos. Baudis and L.-C. Wharton, Londres, t. I, 1921, p. 38-54).

Le nord de l'Italie et les régions alpines ont fourni des inscriptions rédigées en divers idiomes (alphabet étrusque ; époque : deux premiers siècles avant J.-C.) : à l'est, de la mer Adriatique à Vérone, nous trouvons les restes du vénète ; de la vallée de l'Adige et du lac de Garde au lac de Come règne un dialecte étrusque ; du lac de Come aux terres situées à l'ouest du lac Majeur, on rencontre une langue qui a été tour à tour tenue pour celtique et pour ligure ; on peut l'appeler lépontienne (essais de Pauli, Kretschmer, Herbig, Danielsson ; textes chez Herm. Jacobsohn, *Altital. Inschr.*, Bonn, 1910). Avec M. Paul Kretschmer, M. Pedersen voit dans le lépontien du ligure, et dans le ligure un

idiome indo-européen, mais non une langue celtique, comme d'aucuns l'ont cru, ni une langue indépendante, comme l'a pensé M. Kretschmer ; « le ligure doit être soit un chafnon qui joint le celtique à l'italique, soit simplement une langue italique, séparée à une période ancienne de la communauté qui continua d'exister entre les autres dialectes du même groupe, et séparée peut-être par l'immigration étrusque ». Dès lors la ressemblance frappante avec le celtique qu'offrent les patronymiques en *-kno-s*, *-kna* (lépontien *metelikna*, *krasanikna* ; cf. gaul. *Trutiknos* = *Druti filius* dans la bilingue de Todi) est due à l'emprunt. Pour la terminaison patronymique fréquente *-alo-s*, *-ala*, elle est sans doute un emprunt étrusque, cf. étr. *arnθ larθal* « Aruns filius Lartis ». Ce génitif étrusque en *-al*, d'origine adjectivale, rappelle à M. P. l'adjectif possessif à suffixe *-l-* du lydien (*-lis*, *-lid* ; cf. *akad manelid kumlilid silukalid* « la propriété de Mane, fils de Kumli, le magistrat »), et aussi la forme casuelle lydienne en *-l* et *-ū* (c.-à-d.-λ) ; c'est une preuve nouvelle de la parenté « indéniable » du lydien avec l'étrusque (1).

(1) Pour ces inscr. lépontiennes, dites aussi celtoligures ou d'Ornavasso, voir encore Herm. Hirt, *Indog. Forsch.*, t. 37 (1916-1917), p. 209-213, qui ne se prononce pas, et la bibliogr. complète chez Max Niedermann, *Essais d'étym. et de critique verbale latines*, Paris-Neuchâtel, 1918, p. 33 (livre excellent). — On sait que les Ligures ont occupé primitivement, dans l'ouest européen, un vaste territoire, qui s'est plus tard restreint aux Alpes occidentales et au littoral génois. Leur aire d'extension s'est déduite de la présence du suffixe *-asco-* (et *-usco-*) dans de nombreux noms géographiques (dont le radical, lors de formations plus jeunes, peut être aussi gaulois ou latin) ; on le retrouve dans 257 toponymes d'Italie, en Suisse, en Haute-Bavière (un), en Corse, en France (surtout dans le bassin du Rhône, p. ex. *Ταρόσκων*,auj. *Tarascon*, *Névache* < *Annasca*, *Gréasque* < *Gratiasca*, *Manos, ue* < *Manasca*, etc., mais aussi ailleurs : *Vénasque* < *Vindausca*, la *Thiérache* < *Teorasca*, *Caranusca*, près de Thionville, auj. *Garsch* selon M. J. Vannérus [1926]) et dans la péninsule hispanique. Contre l'avis de ceux qui y voyaient une langue préindogermanique, le ligure a été tenu pour indo-européen par Cuno dès 1873 (en tant que lg. celtique), par Maury (1878), par d'Arbois de Jubainville (*Les premiers habitants de l'Europe*, 2^e éd., I, 1889 ; II, 1894). M. Kretschmer (*KZ.* 38 [1905], 97-128 ; art. capital) retrouve dans lig. (*Aquae*) *Bormiae*, *Aquae Bormonis* (auj. *Bourbon-Lancy* ; *Bormo* est une divinité

b) *Les formes sigmatiques du verbe latin et le problème du futur indo-européen*, Copenh., Höst, 1921, 31 p. (= *Soc. roy. d. Sc. du Dan.*, *Mémoires d'hist. et de philol.*, III, 5).

Étude approfondie d'une question ardue et souvent discutée. M. P. pense que le futur s'est émancipé, dès une période très ancienne, de l'aoriste, avec lequel il a en commun un -s- for-

thermale ; cf. encore *Bourbon-l'Archambault*, *Bourbonne-les-Bains*, *La Bourboule* et prob. *Worms*) l'indo-eur. * *g^whorm-* « chaud » (cf. skr. *gharmas* « ardeur », v.pruss. *gorme* « chaleur », lat. *formus* « chaud », gr. *θερμός* « chaud », etc. ; voir DÉG. 341) ; le celtique aurait **Gorm-*. — M. Magnus Olsen (*KZ.* 39 [1906], 607 ss.) explique lig. *Porcobera*, nom d'une rivière (auj. *Polcevera*, entre Novi et Gênes), par *porco-* = lat. *porcus* « un poisson » (cf. gr. *πέρακη* f. « perche », v. h. a. *forhana* « truite », etc., DÉG. 773 s.) + R. *bher-* « produire » (got. *barn* « enfant », lat. *fero*, etc.) ; le maintien en ligure de *p-* indo-eur., qui s'amuit en celt., ruine l'hypothèse celtique ; cf. irl. mod. *earc*, *orc* « saumon ». — M. Niedermann (*op. cit.*, p. 17-36) y ajoute auj. l'argument morphologique du suff. *-klo-*, *-klā* < i.-e. **-tlo-* **-tlā*, formatif de noms d'outils, qu'il dégage de « sicule » = ligure *ζάγκλον* « faucille », *Ζάγκλη*, ancien nom de Messine (d'où il conclut à un ligure **dhal-klā* = lat. *falcula*, point de départ d'un néo-primitif *falx* « faux »). — Le ligure semble avoir fourni un contingent important de noms de rivières ; cf. par ex. A. Dauzat, *Les noms de lieux*, 1926, p. 195 ss. Je dirai un mot ailleurs du petit problème que soulève l'origine du nom d'*Isara* (> *Isère*, *Oise*, *Yser*, *Isar*, *Iser*, etc.), ligure celtisé pour d'Arbois et M. Dauzat, gréco-thraco-celtique pour d'autres ; cf. DÉG. 368 s.v. *λερός* I.). — Sur les Ligures voir Cam. Jullian, *Hist. de la Gaule*, I (1908), ch. IV, 110-193 (bibliogr.) ; admettrait l'hypothèse celtique, p. 122 ; puis, p. 125 : « l'origine indo-eur. de cette lg. est la moins invraisemblable des conjectures qu'elle a suggérées : ce n'est toujours qu'une conjecture » ; G. Dottin, *Les anciens peuples de l'Europe*, 1916, p. 180-188 (ne mentionne ni Kretschmer ni Olsen ; ne se prononce pas) ; G. Herbig chez J. Hoops, *Reallex. d. german. Allertumskunde*, III (1915-16), p. 157-160 (bibliogr., sceptique, mais voir Niedermann, *op. cit.*, p. 98 ss.). — Pour la question de la langue, il faut, je pense, suivre MM. Kretschmer, Olsen, Sommer (*Krit. Erläut. zur lat. L.-u. Fl.* 1914, p. 1 s.), Niedermann et Pedersen et voir dans le ligure une langue indo-eur., du groupe *kentum* et n'appartenant pas à la famille celtique.

matif, et est devenu de bonne heure un vrai temps. Contraste entre le système verbal latin et celui de la langue-mère, que le grec et le sanskrit ont mieux conservé. Formes sigmatiques en osco-ombrien et en celtique. Critique des avis antérieurs ; hypothèses nouvelles, dont certaines seront admises et d'autres écartées ; voir A. Meillet, *BSLP*, XXII, 220 s., Stolz-Leumann, § 247 ss.

c) *Le groupement des dialectes indo-européens*, Copenh., 1925, 57 p. (= *Soc. roy.*, etc., XI, 3). Prix : 2 couronnes.

L'indo-iranien, le slavo-baltique, le germanique et les langues romanes sont aujourd'hui parlés par 873 millions d'êtres sur un total d'environ 887 millions pour toute la famille indo-européenne ; il ne reste donc que 14 millions pour toutes les autres branches de notre famille linguistique. La branche celtique résiste mal ; l'arménien et l'albanais sont menacés dans leur existence ; le grec surnage ; mais toutes ces branches sont encore vivantes. A la question de savoir s'il existe un degré de parenté plus proche entre des groupes partiels ou entre une branche et quelqu'une des autres, on sait qu'il a été répondu, en tenant compte du traitement des gutturales, par une division des langues en un « groupe *kentum* » ou occidental (germ., celt., ital., grec) et un « groupe *satem* » (mot zend pour « cent ») ou oriental (balt. slave, albanais, arménien, indo-iranien) ; mais d'autres lignes d'isoglosses, chronologiquement antérieures ou postérieures à celle-ci, croisent la grande ligne, qui, pour séparer ces deux groupes, n'a pas entraîné du reste un divorce définitif et complet.

Si en outre la parenté de l'indien et de l'iranien est évidente et leur séparation un fait tardif, si la parenté balto-slave, récemment mais à tort contestée s'impose, celle du celtique et de l'italique, pour être lointaine, n'en est pas moins sûre. Il convient maintenant de joindre à l'italo-celtique, comme congénères, deux branches mortes, le tokharien fragmentaire (§§ 9-23) et le hittite (ou « canisien ») « ressuscité » (§§ 24-29) ; ces quatre dialectes ont en commun la conjugaison en *-r* et appartiennent au groupe *kentum*.

Les désinences verbales en *-r* se rencontrent aussi en phrygien (§§ 30-32). Certes, il est malaisé d'établir si cet idiome pauvrement attesté est une langue *satem* (chose généralement admise) ou une langue *kentum* (théorie toute récente de M. Ed. Hermann, *KZ.* 50), mais il n'importe guère ⁽¹⁾ ; une parenté spéciale arméno-phrygienne n'est pas non plus démontrée.

(1) Cf. p. 47 : « Si le phrygien est une langue *satem*, le dévelop-

Pour conclure (§ 33), « la conjugaison en *-r* est une innovation qui n'a jamais appartenu qu'à une partie de la famille indo-européenne » ; nous en ignorons le point de départ, mais c'est le celtique qui l'a le mieux conservée ; « l'italo-celtique, le phrygien, le tokharien et le hittite ont constitué dans une antiquité reculée un groupe continu de dialectes de la langue-mère, et plus tard ces branches ont été violemment séparées et éloignées l'une de l'autre, une partie pour dominer l'Europe, une autre pour s'épanouir dans la mer de nations de l'Asie ».

Le mémoire est dédié au bon celtisant français M. Joseph Loth.

d) *La cinquième déclinaison latine*, Copenh., 1926, 88 p. (= *Soc. roy.*, etc., XI, 5). Prix : 3 cour., 60 œr.

Dès 1814, Rask tenait pour « irrégulière » cette déclinaison, dont l'antiquité a trouvé depuis des défenseurs comme des adversaires ; c'est le scepticisme qui prévaut aujourd'hui : M. Sommer y voit un édifice moderne inachevé (cf. *Hdb. d. lat. L.- u. Fl.*, § 236) ; MM. Meillet et Vendryes (*Traité* etc., § 712), « une déclinaison hétéroclite comprenant pas mal de mots anomaux dont la flexion n'a jamais été fixée très exactement ». Observant que les faits lituaniens (1) et latins ne nous obligent pas d'abandonner

pement du contraste *saletem* : *kentum* doit être postérieur à la dissolution de la communauté des langues possédant la conjugaison en *-r* ; si le phrygien est une langue *kentum*, la chronologie contraire sera vraisemblable. »

(1) M. P. écrit à bon droit « lituanien » sans *h* ; c'est la graphie admise depuis quarante ans par la Société de linguistique de Paris, qui imprime de même « Got », « gotique » et « estonien ». Le nom indigène de la Lituanie est *Lietuva* (d'où all. *Litauen*), c.-à-d. « pays côtier » ; cf. lat. *litus* (* *leitos*) « rivage » (d'où vénitien *Lido*) et voir DÉG. 565 s. (bibliogr.) ; mais gaul. * *Litavia* (cf. *Litaviccus* Cés.) *Letavia* « terre ferme » (d'où gallois *Llydaw* « la Bretagne continentale »), que Stokes en a rapproché, est parent de gr. *πλατύς*, etc., comme M. Thurneysen l'a montré (voir DÉG. 792). *Lituanie* a pour synonymes *Poméranie* (all. *Pommern*, pol. *Pomorze*, de v. slav. *morje* « mer ») et *Armorique* (gaul. latinisé *Aremorica* « le pays qui longe la mer », de celt. **mori-* « mer », cf. *Morini* Cés. et bret. mod. *Arvor* « la Bretagne côtière ») ; cf. enfin η *Πάραλος γῆ* de l'Attique et ital. *Riviera*, nom donné à la côte de Nice à Pise (d'où « la rivière de Gènes » chez Voltaire), mot qui n'est autre, on le sait, que fr. *rivière* (de lat. *riparia*, adj. de *ripa* « berge, rive » ; lat. *rivus* > anc. fr. *riu* > *rieu*, cf. wallon *ri*, *rieu*, a une tout autre

la théorie d'une décl.en-*el-* dans ces deux langues, M.P. étudie les divers types de thèmes en voyelle longue (skr., grec, lat., lit.) et, après une analyse patiente et qui projette en cours de route une lumière bien utile sur plusieurs problèmes d'ordre secondaire, conclut : « Les thèmes en -*el-*, bien que moins nombreux que les thèmes en -*d-*, ont pris part, en indo-européen, à tous les paradigmes des thèmes en voyelle longue. La cinquième déclinaison latine représente le paradigme des thèmes réguliers en -*el-* ».

L'importance de ce mémoire ne saurait être méconnue (1).

1^{er} févr. 1927.

ÉMILE BOISACQ.

Les recherches récentes sur la vie et l'œuvre du Tasse

L'Italie a toujours été le pays des anniversaires et des *comemorazioni*. Le troisième centenaire de la mort du Tasse ne manqua point de fournir prétexte, en 1895, à toute une série de cérémonies publiques, plus pompeuses les unes que les autres, mais qui eurent du moins cet avantage de rappeler vivement l'attention sur ce grand poète de la Renaissance à son déclin. Discours, articles et opuscules foisonnèrent (2). Abondance du

origine ; cf. DÉG. 275. 712), avec le sens que celui-ci a possédé jadis de « terrain bordant la rive » (par ex. *Cligés* 2133) et conservé dans les expressions « veau de rivière, oiseaux de rivière, vins de rivière » (d'où aussi m. h. a. *riviere, rivier*, auj. *Rivier* « district »).

(1) M. P. est aussi l'auteur d'un livre de vulgarisation scientifique écrit en danois et intitulé *La linguistique au XIX^e siècle : méthodes et résultats* (1924, in-8° de rv-311 p.), où se révèlent sa maîtrise du sujet et sa vaste information. Une adaptation française de cet ouvrage, dont nous n'avons pas l'équivalent, connaîtrait sans doute le succès. Son mémoire sur *l'Origine des runes* (1924 ; en danois) conclut à la provenance latine (et non grecque ou gréco-latine) de celles-ci et s'impose à l'attention des germanistes. [Trad. franç. par É. Philipot, Copenh., 1925 = *Mém. de la Soc. roy. des antiq. du Nord*, 1920-25, p. 88-136.]

(2) On en trouvera un relevé assez complet dans Felice Vis-mara, *L'animo di Torquato Tasso*, Milan, Hoepli, 1895. Cf.

reste assez stérile : peu de ces publications hâtives apportaient un secours notable à l'histoire littéraire. Heureusement la même occasion révélait une œuvre capitale, longuement préparée, celle-ci, et élaborée avec un soin minutieux : nous voulons parler des trois volumes de la grande biographie d'Angelo Solerti, *Vita di Torquato Tasso* (1).

Pour la première fois, une méthode rigoureusement critique se trouvait appliquée à l'étude de la vie du grand poète. Aux légendes accumulées par les anciens biographes, de Mauso à Serassi, et acceptées avec plus ou moins de docilité par les critiques plus récents, Solerti substituait la vérité historique, telle que permettent de la reconstituer textes et documents sagement interprétés. Le touchant épisode des amours du Tasse et d'Eléonore d'Este — si cher aux imaginations romantiques — trouvait enfin sa réfutation décisive et était définitivement relégué au rang des inventions romanesques. Ce qu'avaient entrevu ou deviné avant lui un Cherbuliez ou un Francesco d'Ovidio, Solerti, le démontrait avec une érudition merveilleuse et une abondance singulière de preuves. Du coup, le chantre de Tancredi et d'Herminie se trouvait doté d'un monument biographique que pourrait à bon droit lui envier plus d'un autre héros de la littérature universelle.

On conçoit qu'un travail de cette importance ait ralenti pour un temps les recherches proprement biographiques. Tout semblait dit, et le terrain exploré et défriché par Solerti jusqu'en ses moindres recoins. Le fait est que les ouvrages sur la vie du Tasse constituent la section la moins copieuse de la production érudite que nous avons eu à dépouiller. Sans doute des médecins ont continué à dissenter sur la nature de l'affection mentale dont le poète a été frappé. C'est ce que font L. Roncoroni dans son essai *Genio e pazzia in Torquato Tasso* (2) et F. de Gaudenzi dans son *Studio psico-patologico sopra Torquato Tasso* (3), sans jeter du reste, ni l'un ni l'autre, de lumières bien nouvelles sur un problème sans doute insoluble à plus de trois siècles de distance.

A part ces recherches d'un ordre tout spécial, on n'a guère à

Giornale storico della letteratura italiana, t. XXVII, p. 391 et suiv.

(1) Turin, Loescher, 1895, 3 vol. in-8° (T. I, *Vita* : t. II. *Lettere inedite e disperse* ; t. III. *Documenti e appendici*).

(2) Turin, Bocca, 1896.

(3) Vercell, Gallardi, 1898.

la théorie d'une décl.en-*é*- dans ces deux langues, M.P. étudie les divers types de thèmes en voyelle longue (skr., grec, lat., lit.) et, après une analyse patiente et qui projette en cours de route une lumière bien utile sur plusieurs problèmes d'ordre secondaire, conclut : « Les thèmes en *-é*-, bien que moins nombreux que les thèmes en *-a*-, ont pris part, en indo-européen, à tous les paradigmes des thèmes en voyelle longue. La cinquième déclinaison latine représente le paradigme des thèmes réguliers en *-é* ».

L'importance de ce mémoire ne saurait être méconnue (1).

1^{er} févr. 1927.

ÉMILE BOISACQ.

Les recherches récentes sur la vie et l'œuvre du Tasse

L'Italie a toujours été le pays des anniversaires et des *comemorazioni*. Le troisième centenaire de la mort du Tasse ne manqua point de fournir prétexte, en 1895, à toute une série de cérémonies publiques, plus pompeuses les unes que les autres, mais qui eurent du moins cet avantage de rappeler vivement l'attention sur ce grand poète de la Renaissance à son déclin. Discours, articles et opuscules foisonnèrent (2). Abondance du

origine ; cf. DÉG. 275. 712), avec le sens que celui-ci a possédé jadis de « terrain bordant la rive » (par ex. *Cligés* 2133) et conservé dans les expressions « veau de rivière, oiseaux de rivière, vins de rivière » (d'où aussi m. h. a. *riviere, rivier*, auj. *Rivier* « district »).

(1) M. P. est aussi l'auteur d'un livre de vulgarisation scientifique écrit en danois et intitulé *La linguistique au XIX^e siècle : méthodes et résultats* (1924, in-8° de iv-311 p.), où se révèlent sa maîtrise du sujet et sa vaste information. Une adaptation française de cet ouvrage, dont nous n'avons pas l'équivalent, connaîtrait sans doute le succès. Son mémoire sur l'*Origine des runes* (1924 ; en danois) conclut à la provenance latine (et non grecque ou gréco-latine) de celles-ci et s'impose à l'attention des germanistes. [Trad. franç. par É. Philipot, Copenh., 1925 = *Mém. de la Soc. roy. des antiq. du Nord*, 1920-25, p. 88-136.]

(2) On en trouvera un relevé assez complet dans Felice Vismara, *L'animo di Torquato Tasso*, Milan, Hoepli, 1895. Cf.

reste assez stérile : peu de ces publications hâtives apportaient un secours notable à l'histoire littéraire. Heureusement la même occasion révélait une œuvre capitale, longuement préparée, celle-ci, et élaborée avec un soin minutieux : nous voulons parler des trois volumes de la grande biographie d'Angelo Solerti, *Vita di Torquato Tasso* (1).

Pour la première fois, une méthode rigoureusement critique se trouvait appliquée à l'étude de la vie du grand poète. Aux légendes accumulées par les anciens biographes, de Mauro à Serassi, et acceptées avec plus ou moins de docilité par les critiques plus récents, Solerti substituait la vérité historique, telle que permettent de la reconstituer textes et documents sainement interprétés. Le touchant épisode des amours du Tasse et d'Éléonore d'Este — si cher aux imaginations romantiques — trouvait enfin sa réfutation décisive et était définitivement relégué au rang des inventions romanesques. Ce qu'avaient entrevu ou deviné avant lui un Cherbuliez ou un Francesco d'Ovidio, Solerti, le démontrait avec une érudition merveilleuse et une abondance singulière de preuves. Du coup, le chantre de Tancrède et d'Herminie se trouvait doté d'un monument biographique que pourrait à bon droit lui envier plus d'un autre héros de la littérature universelle.

On conçoit qu'un travail de cette importance ait ralenti pour un temps les recherches proprement biographiques. Tout semblait dit, et le terrain exploré et défriché par Solerti jusqu'en ses moindres recoins. Le fait est que les ouvrages sur la vie du Tasse constituent la section la moins copieuse de la production érudite que nous avons eu à dépouiller. Sans doute des médecins ont continué à disserter sur la nature de l'affection mentale dont le poète a été frappé. C'est ce que font L. Roncoroni dans son essai *Genio e pazzia in Torquato Tasso* (2) et F. de Gaudenzi dans son *Studio psico-patologico sopra Torquato Tasso* (3), sans jeter du reste, ni l'un ni l'autre, de lumières bien nouvelles sur un problème sans doute insoluble à plus de trois siècles de distance.

A part ces recherches d'un ordre tout spécial, on n'a guère à

Giornale storico della letteratura italiana, t. XXVII, p. 391 et suiv.

(1) Turin, Loescher, 1895, 3 vol. in-8° (T. I, *Vita* : t. II. *Lettere inedite e disperse* ; t. III. *Documenti e appendici*).

(2) Turin, Bocca, 1896.

(3) Verceil, Gallardi, 1898.

signaler, dans le domaine biographique, que des monographies d'un intérêt restreint. Encore sont-elles d'une date relativement récente. C'est en 1911 que Tommaso Sorbelli, dans un exposé fort bien conduit ⁽¹⁾ a mis en relief l'influence exercée par Carlo Sigonio sur le développement des idées littéraires du Tasse. A cet humaniste, dont il avait entendu les leçons à Padoue en 1560-1561, — et peut-être encore à Bologne — le poète doit, à n'en pas douter, une part notable des conceptions qu'il développera plus tard dans ses *Discorsi dell' arte poetica*. Et l'on est en droit de se demander s'il ne lui doit pas en outre quelque chose du souci d'exactitude qu'il apportera, dans son chef d'œuvre, à la reconstitution des mœurs et des coutumes de l'époque des Croisades. Il y a donc là un utile complément aux recherches de Solerti.

D'un autre intérêt toutefois est un travail de date plus récente encore. Il s'agit d'un article fort suggestif où le romaniste Giulio Bertoni, n'a pas craint de reprendre, après Solerti, l'étude de la vie passionnelle du poète ⁽²⁾. Utilisant avec beaucoup d'ingéniosité et de finesse une correspondance inédite retrouvée à la bibliothèque de Modène, celle d'un certain Giacomo Grana et du cardinal Luigi d'Este, il s'attache à démontrer que l'amour du Tasse pour Lucrezia Bendidio a été une page essentielle de sa vie, et que cet attachement persistant et profond, mais peu payé de retour, fournit la clé de l'attitude psychologique du grand écrivain, et peut-être même de la crise où sombrera son génie. Solerti cependant ne voyait dans cette passion de jeunesse qu'une amourette sans lendemain, simple occasion de « pétrarquiser ». Bertoni n'hésite pas à affirmer qu'elle a été, au contraire, « le seul véritable amour du Tasse ». Peut-être y a-t-il dans ce point de vue une certaine exagération. Il semble bien toutefois que le biographe de 1895, attentif avant tout à réfuter la légende des amours princières du poète, a incliné, par une réaction assez naturelle, à réduire, du même coup, l'importance de son attachement pour la simple suivante qu'était la Bendidio. Quoi qu'il en soit, les pages élégantes dans lesquelles Bertoni soutient habilement sa thèse représentent, à coup sûr, ce que l'on a écrit de plus notable, dans le domaine biographique, depuis l'année du troisième centenaire.

(1) TOMMASO SORBELLI, *Torquato Tasso e Carlo Sigonio*, Modena, Vincenzi, 1911.

(2) GIULIO BERTONI, *Lucrezia Bendidio e Torquato Tasso (Poeti e Poesie del Medio Evo e del Rinascimento)*, Modena, Orlandini, 1922, p. 273-318)

Les œuvres du Tasse ont davantage retenu l'attention de la critique au cours des dernières décades. A peine s'éteignaient les échos des fêtes de 1895 que voyait le jour le travail essentiel consacré à l'*Aminta* par Giosuè Carducci (1). Ces trois essais qui replacent l'œuvre dans son milieu historique, en marquent la place dans l'évolution du genre, en pénètrent les intentions et en soulignent les mérites avec une perspicacité singulière, jointe au sentiment le plus délicat de la beauté, ces trois essais sont peut-être le véritable chef d'œuvre critique du grand poète des *Iambes et épodes* et des *Odes barbares*. Aussi bien ont-ils d'emblée atteint leur but, et ne reviendra-t-on guère, par la suite, sur ces pages définitives. Il faudra l'occasion d'une étude d'ensemble sur le lyrisme pastoral pour que Enrico Carrara se décide à reprendre sur frais nouveaux l'analyse de l'*Aminta* et l'exposé de sa genèse (2). Encore ne fera-t-il guère que confirmer, dans l'ensemble, les conclusions du maître de Bologne.

On pense bien que la *Jérusalem Délivrée* n'a pas moins requis les commentateurs. Et ici nous retrouvons l'étonnante activité de Solerti qui, dès 1896, mettait le point final à une édition critique, établie sur les manuscrits et les anciennes impressions, et qui, pour la première fois, fournit un texte vraiment sûr (3). Toutefois l'activité savante autour de ce poème fameux aboutit à peu près exclusivement à des éditions scolaires annotées ou à de menues contributions à l'exégèse de l'un ou l'autre épisode. En dehors de cette poussière d'érudition, il n'y a guère à signaler de travaux étendus sinon ceux qui étudient le problème infiniment complexe des « sources ».

La question, à vrai dire, n'était plus entière. Elle avait été abordée déjà, avant l'époque qui nous occupe, par Alessandro d'Ancona et par Vincenzo Vivaldi. Elle est, en 1895, l'objet d'un nouvel examen de la part de Salvatore Multineddu. Son livre sur *Le fonti della Gerusalemme Liberata* (4) tente de faire leur part aux reminiscences classiques et aux influences modernes. Homère et Virgile, Ovide et Lucain, Stace et Silius Italicus,

(1) *Su l'Aminta di Torquato Tasso, saggi tre*, Florence, Sansoni, 1896.

(2) *La poesia pastorale*, Milan, Vallardi, s. d. (*Storia del generi letterari*).

(3) *La Gerusalemme Liberata, edizione critica sui manoscritti et le prime stampe, con argomento, allegorie e annotazioni di varj autori*, Florence, Barbèra, 1895-1896, 3 vol.

(4) Turin, Clausen.

Dante et Pétrarque, Boiardo et l'Arioste, les romans arthuriens et les chroniqueurs, telles apparaissent, à travers ces pages touffues, hérissées de rapprochements, les sources principales du grand poème. L'auteur y ajoute — et il insiste même sur ce point — l'influence de la *Christiade* de Vida et de l'*Italia liberata dai Goti* du Trissin. Vivaldi revient à son tour sur la question en 1901 (1). Tout en confirmant la précédente, son étude ne laisse point cependant d'enrichir de quelques noms nouveaux la liste déjà longue des inspireurs présumés du Tasse. Il y inscrit Bargeo pour sa *Siriade*, Boccace pour sa *Teseide* et le père même du poète pour son *Amadigi*.

Dix ans plus tard, c'est Ettore de Maldè qui reprend encore ce sujet déjà tant tracassé (2). La partie la plus originale de ce dernier livre est, sans contredit, celle où le critique revendique pour les textes bibliques une part notable d'influence. Après d'Ancona, il insiste aussi sur les rapports entre le chef-d'œuvre du Tasse et les poèmes français du cycle de la Croisade, et il consacre tout un chapitre, plus ingénieux du reste que convaincant, à établir que des analogies de pensée et de forme rattachent le poème italien à la *Chanson d'Antioche* et à la *Chanson du Chevalier au Cygne*.

En somme, chacun de ces travaux de critique génétique a sa valeur propre et son intérêt. Aucun cependant ne dispense de recourir aux autres, et l'on attend encore la large synthèse qui, distinguant l'essentiel de l'accessoire et précisant l'importance relative de chaque influence retracera la genèse de l'épopée du Tasse comme Pio Rajna l'a fait, avec sa maîtrise coutumière, pour l'*Orlando Furioso* de l'Arioste.

L'opinion traditionnelle voit dans la *Jérusalem Délivrée* et dans les cinq actes de l'*Aminta* la partie capitale de l'œuvre de Torquato. Elle fait assez peu de cas de ses dialogues, de ses sonnets, de ses canzoni et de ses poèmes édifiants. C'est là un point de vue que la critique italienne a longtemps admis sans discussion. Francesco Colagrosso écrivait en termes très nets en 1883 : « Il Tasso è immortale per la *Gerusalemme Liberata*. Se non avesse composto che le Rime, i Dialoghi, l'*Aminta* e le altre opere minori, sarebbe uno de' tanti benemeriti delle nostre

(1) *La Gerusalemme Liberata studiata nelle sue fonti*, Trani, Vecchi, 1901.

(2) *Le Fonti della Gerusalemme Liberata, con nuova ragione critica*, Parme, 1910.

lettere, in torno a cui la storico non ha molto da dire. » (1). Et, en 1890 encore, Carlo Parlagreco émettait, en l'atténuant à peine d'une légère réserve, un jugement sensiblement analogue : « Tra la *Gerusalemme Liberata* e la *Conquistata* è quasi il nucleo della vita poetica del Tasso ; tutte le altre opere sue non sono che di ordine secondario (tranne l'*Aminta* ed alcune liriche bellissime) e per la poca originalità e per la mancanza quasi assoluta del carattere personale del poeta » (2).

On hésiterait beaucoup aujourd'hui à s'exprimer de la sorte. Il y a eu, en effet, dans la *critica tassesca* des dernières décades une sorte de revision des valeurs infiniment curieuse. L'opinion littéraire de la péninsule paraît s'accorder maintenant à exalter surtout, dans le Tasse, le poète lyrique. Son *canzoniere*, autrefois négligé, sinon tout à fait oublié, jouit à l'heure actuelle d'un regain singulier d'estime et de vogue. Et beaucoup ne craignent pas de dire et d'écrire qu'il contient les vrais chefs d'œuvre de ce grand et malheureux génie.

Ce revirement a été préparé, sans doute, par la publication d'un texte nouveau, excellent et abordable, de cette œuvre lyrique. Odes et sonnets, canzoni et madrigaux, il fallait précédemment aller chercher tout cela dans le fouillis des trente-trois volumes de la vieille édition Rosini, devenue du reste passablement rare. Solerti avait assumé la tâche urgente d'en donner une édition critique, dont les deux premiers volumes ont vu le jour en 1898 et les deux suivants en 1900 et 1902 (3). Demeurée inachevée en raison de la mort prématurée de Solerti, elle n'en a pas moins rendu accessible la partie essentielle de ces *Rime*. Plus récemment, la *lirica tassesca* s'enrichissait encore d'une cinquantaine de poèmes demeurés inédits et découverts par Mgr. Marco Vattasso dans les manuscrits de la Vaticane (4).

Ainsi remise en lumière, l'œuvre lyrique du Tasse a trouvé des juges infiniment plus bienveillants que ceux des époques précédentes. Dans une étude fort intéressante, mais de caractère

(1) *Studi sul Tasso e sul Leopardi*, Forlì, Fratelli Gherardi, 1883, p. 13.

(2) *Studi sul Tasso*, Napoli, Fratelli Orfeo, 1890, p. 21.

(3) *Le Rime di Torquato Tasso*, edizione critica su i manoscritti e le antiche stampe, a cura di Angelo Solerti, Bologne, Romagnoli, 1898-1902, 4 vol.

(4) *Rime inedite di Torquato Tasso*, raccolte e pubblicate da Mons. Dott. Marco Vattasso, Roma, Tipografia poliglotta Vaticana, 1915 (*Studi e Testi*, n° 28).

surtout psychologique, Giovanni Melodia s'efforçait, en 1902, de démontrer que le génie de Torquato est d'essence lyrique, que sa poésie apparaît subjective avant tout et que le mérite cardinal en réside dans une merveilleuse aptitude à traduire les sentiments muables et les émotions fugitives d'une âme de poète ⁽¹⁾. Mais on ne devait pas en rester là, et bientôt c'est son *canzonière* que l'on tend de plus en plus à considérer comme la pièce essentielle de son œuvre multiple et diverse.

De ce *canzonière*, Augusto Sainati fait une étude attentive et même minutieuse tout au long de deux volumes qui sont à coup sûr la monographie la plus détaillée qu'on lui ait encore consacrée ⁽²⁾. Ce critique a pour but d'établir un classement de valeur entre ces deux mille poèmes que l'on a trop longtemps considérés en bloc et mis sur le même plan. Par une analyse raisonnée, il s'efforce d'y distinguer entre le bon et le mauvais, le médiocre et l'excellent. Et certes il ne dissimule point que ce passage au crible laisse un imposant déchet. Trop de sonnets de jeunesse apparaissent comme de simples et froides imitations de Pétrarque. Et l'inspiration manque par trop à la poésie d'occasion des dernières périodes qui devient un exercice purement intellectuel, d'une virtuosité assez vide dans son excès de subtilité.

Mais ce départ une fois fait, il reste une longue série de pièces lyriques de premier ordre, qui ne le cèdent en rien aux plus belles. Sainati insiste sur la valeur des compositions anacréontiques qui suffiraient à faire du Tasse « le plus grand *madrigaliste* du xvi^e siècle ». Il met hors de pair, pour l'intensité de l'émotion lyrique, les grands poèmes de la maturité : les *canzoni A la montagne de Ferrare* et *Au Métaure*, et l'épithalame en l'honneur de Marfise d'Este. Il signale enfin, comme les plus sincères, les plus personnelles et les plus « vécuës », les pièces composées par le poète durant son séjour forcé à l'hôpital de Sainte-Anne, surtout les sonnets à Scipion Gonzague et à la duchesse de Ferrare, et l'admirable *canzone Aux filles de Renée*, un des plus incontestables chefs d'œuvre du genre élégiaque.

A cette étude patiemment analytique fait écho l'essai plus synthétique et plus ramassé de Giovanni Bonanni ⁽³⁾ qui en

⁽¹⁾ Giovanni MELODIA, *Affetti ed emozioni in Torquato Tasso* (*Studi di letteratura italiana*, diretti da Percopo e Zingarelli, Naples, 1902, t. III, p. 209-328).

⁽²⁾ Augusto SAINATI, *La Lirica di Torquato Tasso*, Pise, Nistri, t. I, 1912, t. II, 1915.

⁽³⁾ Giovanni BONANNI, *Saggio sullo spirito lirico del Tasso* Florence, Seeber, 1913.

confirme les conclusions en les accentuant encore. Il le déclare tout net : « La grandezza e la gloria del Tasso sta nel suo spirito lirico, che si manifesta in modi bellissimi e che ha in sè tutti i germi e gli elementi della piu moderna e dolorosa poesia ». (1) C'est la thèse qu'il soutient avec autant de vigueur que d'enthousiasme. Et poussant le point de vue nouveau jusqu'à ses conséquences dernières, il n'hésite pas à remettre en question des jugements qui semblaient désormais unanimement acceptés et consacrés. S'il applaudit à ceux qui ont avant lui signalé la rare valeur poétique de l'*Aminta*, il porte, par contre sur la *Jérusalem Délivrée*, un jugement plutôt sévère et qui eût jadis couru grand risque de paraître sacrilège.

Il se refuse, en effet, à retrouver dans ce vaste poème cette unité poétique et cette continuité psychologique qui font le prix de la *Divine Comédie* ou du *Roland Furieux*. L'unité n'a rien d'organique : elle n'est qu'extérieure et formelle. De là ces longues suites d'octaves où l'intérêt languit et où l'œil le plus indulgent ne découvre point l'ombre de poésie. Le Tasse n'est vraiment lui-même que dans les épisodes, dans la peinture dramatique et vive de quelques âmes d'exception, où la sienne se reflète. Encore toutes les grandes figures de l'œuvre ne trouvent-elle pas grâce devant ce critique pointilleux, pour qui Sophronie n'est qu'une froide abstraction et Clorinde un pâle et muet fantôme.

Ces conceptions hardies ont mis quelque temps à pénétrer dans les travaux d'ensemble qui entreprennent de retracer le tableau complet de la vie et de l'œuvre du grand poète. Aussi bien ces travaux n'abondent-ils point pour la période qui nous occupe. On peut citer un bon résumé scolaire d'Antonio Marenduzzo (2) et des exposés succincts dans des collections de vulgarisation, l'un, d'A. Albertazzi, plus élégant et plus concis (3) l'autre de G. B. Cervellini, plus détaillé et plus plus détaillé et plus disert (4), mais qui l'un et l'autre acceptent et reproduisent, sans trop les renouveler, les jugements traditionnels.

(1) P. 30.

(2) ANTONIO MARENDUZZO, *La Vita et le Opere di Torquato Tasso*, Livourne, Giusti, 1916. (*Biblioteca de gli Studenti*, vol. 333).

(3) A. ALBERTAZZI, *Torquato Tasso*, Modene, Formiggini, 1911 (*Profili*, n° 15).

(4) G. B. CERVELLINI, *Torquato Tasso*, Messine, Principato, 1920, t. I. *La Vita*, t. II, *Le Opere*. (*Storia critica della letteratura italiana*, n° 8 et 19-20).

Il n'y a pas lieu de s'arrêter longuement au livre beaucoup plus copieux d'Angelo De Gubernatis ⁽¹⁾, car on se tromperait fort en en mesurant l'importance au volume. Ces leçons faites à l'université de Rome sont plus oratoires que critiques et elles représentent, en réalité, un état de l'opinion lettrée depuis longtemps dépassé à la date de 1908.

D'un vif intérêt apparaît par contre l'ouvrage plus récent d'Eugenio Donadoni ⁽²⁾ Cette étude pénétrante et profondément méditée a le mérite d'une originalité singulière. Elle vise à reconstituer, à travers son œuvre, la personnalité morale du poète. On peut sans doute en discuter certaines conclusions et trouver qu'elle n'échappe pas toujours au reproche de subtilité. Il reste que l'effort d'intuition du critique y semble souvent heureux, et qu'il réussit tout compte fait, à restituer une physionomie plus vivante et plus vraisemblable, sinon plus vraie, que les traits un peu conventionnels et figés qu'a popularisés la vulgate des manuels.

Mais ce qu'il importe de retenir ici, c'est que Donadoni met, lui aussi, l'accent sur le caractère essentiellement lyrique du génie du Tasse. Sans partager entièrement, pour son *canzonière*, l'enthousiasme de Sainati, ni surtout celui de Bonanni, il découvre cependant dans son subjectivisme foncier la dominante de son organisation psychologique, et c'est par là qu'il explique ses illusions, ses déboires, ses malheurs et son égarement final. Il le proclame « le premier, par ordre de date, des poètes modernes ». Il découvre en lui l'incarnation première du pur lyrique, tel que Vigny le symbolisera plus tard dans son Chatterton, du poète en conflit permanent et douloureux avec le monde réel, où il ne trouve qu'indifférence, incompréhension ou hostilité. Par là, l'œuvre de Donadoni, qui a certes son originalité propre et sa valeur, ne laisse point cependant de s'apparenter aux idées maîtresses de la plus récente *critica tassesca*.

Il resterait, pour terminer cette rapide revue, à dire un mot des travaux dont le Tasse a fourni le sujet dans le domaine de la littérature comparée. Mais ils sont d'importance relativement médiocre. On n'a guère à signaler que le livre consciencieux, mais sans grande largeur de vues, de M. Puglisi Pico ⁽³⁾, auquel

(1) Angelo DE GUBERNATIS, *Torquato Tasso*, Rome. Tipografia popolare, 1908.

(2) Eugenio DONADONI, *Torquato Tasso*, Florence, Battistelli 1921, 2 vol. in-16.

(3) M. Puglisi PICO, *Il Tasso nella critica francese*, Acireale, 1895.

sont venues s'ajouter depuis, d'intéressantes études fragmentaires publiées en France par Gabriel Maugain et Louis Gillet ⁽¹⁾.

Gustave CHARLIER.

Geschiedenis van Nederlandsche Taal en Letterkunde

1. Een teruggevonden handschrift (Brussel, Hs. II, 270)

Sedert lang zochten de geleerden, die zich met de geschiedenis van ons oude lied bezig hielden, naar een hs. met geestelijke liederen, waarvan men sedert 1864 het spoor was bijster geraakt. Dr F. LYNÁ heeft thans uitgemaakt, in een belangrijk artikel dat onder bovenstaanden titel verscheen in het *Tijdschrift* van Leiden XLII, 289-323, dat bedoeld hs. sedert 1877 berust in de Kon. Bibl. te Brussel die het aankocht op de verkoop De Coussemaker. Lyna geeft er een nauwkeurige en volledige beschrijving van met talrijke bibliographische aantekeningen. Er zit in den bundel, waarvan een gedeelte dagteekent van omstreeks 1500 en een ander van omstreeks 1530, o. m. werk van A. De Roovere, Jonker Jan van Hulst, Anna Bijns en van drie onbekenden *Bloumaert*, *Frans Oisstoc* en *Hamme*. Afgedrukt worden drie onuitgegeven gedichten, een van de Roovere, een van Hamme en een geestelijk lied. De belangrijkste liederen waarbij meestal twee of meerstemmige melodieën zijn gevoegd hoopt Lyna over kort te kunnen uitgeven samen met Dr Tirabassi, directeur van het « Instituut voor Musicologie » te Brussel, die van oordeel is dat de musicale orthographie van « buitengewoon belang is voor de geschiedenis der muziek in de Nederlanden. »

In de Bestendige Commissie voor Geschiedenis, Bio- en Bibliographie van de Kon. Vlaamsche Academie heeft Mr. L. Willems op 18 november 1925 over het artikel van Lyna een lezing gehouden opgenomen in de *Verlagen en Mededeelingen*, 1925, blz. 832-839. Mr L. Willems identificeert nog een gedicht van

⁽¹⁾ G. MAUGAIN, *Les prétendues relations du Tasse et de Ronsard* (*Revue de littérature comparée*, juillet-septembre 1924). — Louis GILLET, *Le Tasse à l'abbaye de Chdalis*, Paris, Champion, s. d. (*Les Amis d'Edouard*, n° 19).

de *Roovere*, twee refereinen van *A. Bijns*, en spreuken van *Seneca*, vertaald door *Maerlant*; hij geeft ons verder enkele welkome aantekeningen bij verschillende gedichten, spreekt zijn bezwaren uit tegen den naam *Oisstoc* en het vaderschap van een gedicht door *Lyna* aan *Hamme* toegeschreven. Naar aanleiding van een paar door hem voorgestelde tekstverbeteringen eindigt *Willems* zijn mededeeling met een op z'n minst onverwachte « vriendelijkheid » aan het adres van de uitgevers van zgn. diplomatische teksten, waarop *Lyna* heeft geantwoord in *Paginae Bibliographicae*, 1926, blz. 146-147.



2. *Woordenboek der Nederlandsche Taal*, 's Gravenhage, M. Nijhoff en Leiden, A. W. Sijthoff, Per aflevering 16.40 fr.

Met uitzondering van twee gapingen (*Kiesreglement* tot *Kr*) en *Plank* tot *Riant*) is dit groote *Woordenboek* van het Nieuwnederlandsch thans volledig tot *Ruzing*, het slotwoord van het XIII^e deel. Van dl. XIV (S-St) zijn reeds elf afleveringen verschenen (tot *Slaan*), van dl. XV drie afl. (St-*Stade*) en van dl. XVI eveneens drie (STRI-*Substantie*). De letter S is dus al een heel eind gevorderd, zoodat de jongere generatie de hoop mag koesteren dit prachtwerk nog eens voltooid op z'n boekenrek te zien prijken.

Leden van de Redactie zijn nu de HH. A. BEETS, G. J. BOEKENOOGEN, J. HEINSIUS, J. A. N. KNUTTTEL en R. VAN DER MEULEN. In de inrichting van het *Woordenboek* kwam sedert 1922 een belangrijke verandering. Met ingang van 1 Juli van dat jaar werd de Commissie van Bijstand een Rijkscommissie en werden de redacteurs rijksambtenaren. Het *Woordenboek* is dus Rijkszaak geworden, hetgeen zijn toekomst verzekert. Tot ons leedwezen moesten wij vaststellen, dat door die verandering de vertegenwoordiging van België en Zuid-Afrika in de Commissie van Bijstand geheel is weggefallen. Wel werd aan de Commissie de bevoegdheid verleend om zich uit het buitenland raadgevende leden toe te voegen, doch van die bevoegdheid heeft de Commissie nog geen gebruik gemaakt. Mogen wij hier den bescheiden wensch uitdrukken, dat zij dit in de naaste toekomst wel zou doen?



3. DR E. VERWIJS et D^r J. VERDAM. *Middelnederlandsch Woordenboek*, 's Gravenhage, M. Nijhoff. Voor België, fl. 3,40 per aflevering.

In 1920 verscheen de laatste door wijlen VERDAM zelf bewerkte en met het woord *weigerlike* besluitende aflevering van dit standaardwerk, dat door DR F. A. STOETT, hoogleeraar te Amsterdam, zou worden afgewerkt uit de door Verdam nagelaten bouwstoffen. Van het door Prof. Stoett bewerkte vervolg op de letter W verschenen in 1925 en 1926 vier afleveringen (van *Weic* tot *Wille*). Zooals te verwachten was bleek bij de lezing al dadelijk, dat de voltooiing van Verdam's levenswerk in vertrouwde handen berust. Met genoegen zagen we dat het aantal bewijsplaatsen eerder is toegenomen en dat ook talrijke voorbeelden uit jongere tekstuitgaven worden aangehaald. Al het goede, dat vroeger van Verdam's werk werd gezegd, geldt eveneens voor de voortzetting. Dat ook in de laatste afleveringen aan de spelling veranderingen zouden zijn aangebracht, was te voorzien en wellicht onvermijdelijk, doch blijft te betreuren. Uit een viertal citaten uit Tondalus' Visioen b. v. teekende ik de volgende afwijkingen op: *hoor* en *oor* voor *hoer*, *fondamenten* v. *fondementen*, *hebbic* voor *hebic*, *sonden* v. *sunden*, *verloost* v. *verloest*. Verdam heeft de gebruikers van het Woordenboek daarop voorbereid, toen hij in zijn Inleiding schreef, dat hij zich « hier en daar eene verandering in de spelling (heeft) veroorloofd ter wille van de duidelijkheid. » Dat die veranderingen soms aanzienlijker zijn, dan men zou vermoeden, blijkt uit de bovenstaande voorbeelden. Zonder ook maar eenigszins afbreuk te willen doen aan de groote verdiensten van het Woordenboek, achten wij het dan toch niet overbodig er voor te waarschuwen, dat wie de citaten gebruiken wil voor fonetische of orthographische woordstudie de voorzorg nemen moet ze even met de uitgave te collationneeren. Die controle dringt zich des te meer op nu in de bronnenlijst wordt aangegeven in welk dialect de door Verdam geraadpleegde teksten zijn geschreven. Uit de opgave van een bepaald dialect in die lijst, leide men dus niet zonder meer af, dat een bepaalde vorm in een citaat, in werkelijkheid, in dat dialect thuishoort, en houde men rekening met Verdam's normalisering van de spelling.

Aflevering 5 en 6, in 1927 verschenen, geven samen slechts vier vel van het Woordenboek (van *Wille* tot *Wisscheldach*), doch daarnaast, ter vervanging van de beloofde bronnenlijst, vijf vel van de door DR WILLEM DE VREESE bewerkte « *Bouwstoffen* » en één vel van de door hem verzamelde emendaties en conjecturen, die in het Woordenboek verspreid liggen en « lang niet altijd te vinden zijn onder het woord waarop men geneigd is het te zoeken. » Dit laatste gedeelte, dat de beoefenaars van het Middelnederlandsch bijzonder welkom zal

zijn en opgenomen werd onder den titel *Verdam's Tekstcritiek*, was, zoo lezen wij in de bij afl. 5. en 6 gevoegde mededeeling, de Vreese's aandeel in de ontworpen, door den « dood des Meesters helaas verijdelde hulde ».

Uit dezelfde mededeeling vernemen wij, dat Willem de Vreese, « die alle door Verdam aangehaalde werken en teksten in zijn *Bibliotheca Neerlandica Manuscripta* had opgenomen, en voornemens was daarmee te gelegener tijd voor den dag te komen, gelukkig bereid is gevonden dit onderdeel van zijn reuzenwerk thans reeds daaruit te lichten en afzonderlijk te bewerken. » Een blik op deze bibliographisch met veel zorg en kennis bewerkte *Bouwstoffen* leert ons, dat die niet een eenvoudige volledige bronnenlijst geven, waarmede de gewone gebruiker van het Woordenboek zich reeds zeer goed had kunnen behelpen en zich ook gaarne zou tevreden gesteld hebben, maar feitelijk een geheel zelfstandige, uiterst gedetailleerde Middelnederlandsche bibliographie, die, naar deze eerste vellen te oordeelen, zeer omvangrijk belooft te worden. Een paar bijzonderheden om den lezer over de detaillering en den omvang te laten oordeelen.

In zijn eigen bronnenlijst haalt Verdam de door hem gebruikte *Annales de la Société d'Emulation* enz aan in DRIE REGELS. De opgave van diezelfde *Annales* beslaat bij de Vreese niet minder dan 41 kolommen! Ieder afgedrukte tekst wordt er vermeld en beschreven als een afzonderlijk werk met aantekeningen over bewaarplaats, dateering en dialect Met de *Arnhemsche Oudheden*, die reeds 22 kolommen beslaan, zijn wij nog maar aan nr. 38 en hebben we reeds 48 blzz. op twee kolommen compact gedrukte tekst.

Op de beteekenis van dit werk van W. de Vreese voor de Nederlandsche en inz. de Middelnederlandsche taalstudie komen wij later terug; als bibliographie wordt het een belangrijke vraagbaak niet alléén voor den philoloog, maar ook voor den historicus.

* * *

4. Van Dr C. P. F. LECOUTERE'S *Inleiding tot de Taalkunde en tot de Geschiedenis van het Nederlandsch* is een derde, verbeterde en vermeerderde druk verschenen bewerkt door Dr L. GROOTAERS, docent aan de Universiteit te Leuven. Heverlee. Leuven, Zuidnederlandsche Dialectcentrale en Groningen, J. B. Wolters, 8° 330 blzz, met 15 afbeeldingen. Prijs: 30 frk.

Het in den Universitaireren Wedstrijd 1922-1924 met goud be-

kroonde werk van D^r O. DAMBRE over *De Dichter Justus de Harduyn* (1582-1641) is opgenomen in de uitgaven van de Faculteit van Wijsbegeerte en Letteren der Gentsche Universiteit (Recueil des travaux publiés par la Fac. de Philos. et Lettres, n^o 58).

Bij de firma J. B. Wolters te Groningen is als eerste deel in de nieuwe serie *De Nederlandsche Dialecten in den loop der eeuwen*, een *Verzameling van historische dialect-bloemlezingen* onder leiding van D^r JAC VAN GINNEKEN, verschenen: *Het west-vlaamsch van de oudste tijden tot helen* door JOZEF JACOBS.

Van de *Noord-en Zuid-Nederlandsche Dialectbibliotheek*, onder leiding van D^r L. GROOTAERS en D^r G. G. KLOEKE, verscheen deel II: *De Hollandsche Expansie, in de zestiende en Zeventiende eeuw en haar weerspiegeling in de hedendaagsche Nederlandsche dialecten. Proeve van Historisch-Dialectgeographische synthese* door D^r G. G. KLOEKE. 's Gravenhage, M. Nijhoff, 1927.

Deze werken zullen in een volgende aflevering nader worden besproken.

R. VERDEYEN.

Une nouvelle conception de l'Histoire de l'Art.

A propos d'un ouvrage récent ⁽¹⁾

L'œuvre d'Auguste Vermeylen est le résultat de longues méditations, de nombreux voyages et de près de vingt-cinq années d'enseignement de l'histoire de l'art à l'Université de Bruxelles. Si à ces garanties scientifiques on joint l'éclat d'un talent littéraire remarquable, on se rendra compte tout de suite de la place éminente que son œuvre occupe parmi les travaux similaires sur l'histoire de l'art.

Je ne m'attarderai pas à l'analyse détaillée de la matière que renferment les trois volumes qui la composent ⁽²⁾ Après

⁽¹⁾ AUGUSTE VERMEYLEN, *Geschiedenis der europeesche Plastiek en Schilderkunst in middeleeuwen en nieuweren tijd* (Wereldbibliotheek uitg. door de Maatschappij voor goede en goedkoopere lectuur). Amsterdam. 3 deelen. 1921-1925. Geïllustreerd. Cet ouvrage vient de remporter le prix au concours quinquennal des Sciences historiques. Période 1921-1925.

⁽²⁾ Cf. à ce sujet le compte-rendu étendu publié ici-même par Mlle Marguerite Devigne; tome V, pp. 693-698.

avoir lu et relu ces volumes, j'ai réfléchi. J'ai recherché la psychologie, la méthode, l'esprit qui anime l'œuvre. L'auteur, en effet, s'est placé à un point de vue supérieur. Il m'a semblé que le devoir du critique était de l'y suivre.

I

MÉTHODE

Vermeylen a pensé qu'une histoire générale de l'art ne devait pas être une juxtaposition d'histoires particulières « par nationalités ». Il s'est élevé au-dessus des contingences du milieu et de la race ; il a recherché ce qu'il y a d'universel, de typique, d'humain dans l'art européen depuis la fin de l'antiquité jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Sans doute le milieu peut avoir influé sur la vision de l'artiste ; sans doute une œuvre flamande se distingue d'une œuvre italienne par des caractères propres. Personne ne songerait à le nier et il sera toujours utile de faire des monographies par pays. Mais est-il bien permis de parler d'art « flamand », d'art « anglais », « français », « espagnol », « allemand », comme constituant autant d'entités nationales ? Vermeylen ne le pense pas. Il estime que le milieu n'explique pas l'évolution. Aussi rejette-t-il les théories trop absolues de Taine sur la race et le milieu, mais il les rejette sans intransigeance (pag. 11 à 13). Il se rend compte du sens relatif que prennent, dans ce domaine, les termes d'*influence* et de *cause*. « Plus il y aura de philosophies de l'art, dit-il, mieux cela vaudra, car il est avantageux que l'art soit envisagé du plus grand nombre possible de points de vue » (page 13). Cela n'empêche qu'il y a quelque chose de supérieur au milieu : un dynamisme de l'art qui explique sa croissance. A la page 14 il formule ainsi sa pensée : « Le développement de l'art n'est pas seulement une adaptation au milieu, ce qui s'adapte obéit en même temps aux lois d'une croissance interne, » ⁽¹⁾ et à la page 15, il revient sur cette idée fondamentale : « A côté de toutes les causes externes qui agissent sur l'art, il y a dans l'art même un développement interne propre ». ⁽²⁾ Les artistes de tous les pays ont connu et parlé un langage des formes (*vormtaal, vormen-*

(1) « De ontwikkeling der kunst is niet alleen een aanpassing aan t' omgevende, wat zich aanpast gehoorzaamt tevens aan de wetten van een eigen groei... »

(2) « Er is naast alles wat van buiten op de kunst werkt, een eigen, een innerlijke ontwikkeling van de kunst zelve »

leer, vormenspraak), qu'ils ont logiquement développé, de déduction en déduction, au point de réaliser, même parfois à l'insu les uns des autres, un même programme esthétique (page 15 initio). L'auteur poursuit donc le développement interne de l'art, qui seul, à ses yeux, peut assurer l'unité à une histoire générale de l'art. « Les diverses manières dont les artistes ont conçu et rendu les formes constituent, suivant lui, de véritables *séries génétiques*, où chaque conception s'appuie sur la précédente et qui enferment dans certaines limites la vision de chaque génération d'hommes » (Tome I, page 17 in fine, et application page 146). Par conséquent, par dessus les nationalités, par dessus les frontières des différents pays, il cherche l'unité de développement de la peinture et de la sculpture européennes.

Sa manière de concevoir l'histoire générale de l'art se rapproche de la manière dont M. Pirenne a conçu l'histoire de Belgique. Faut-il voir dans l'histoire de Belgique une juxtaposition de petites principautés et raconter l'histoire de chacune d'elles, ou bien faut-il faire abstraction des détails particuliers aux différents états et ne retenir que les traits généraux qui les unissent? Faut-il voir dans la jonction des provinces belgiques un effet du hasard, le résultat d'une volonté individuelle ou de certains faits externes, ou bien admettre l'existence d'une force interne, d'un dynamisme qui, inconsciemment ou consciemment, les a rapprochées les unes des autres? Vermeylen s'est posé les mêmes questions et il les a résolues de la même manière. Il cesse par conséquent de ramener la peinture et la sculpture dans des « compartiments nationaux, » comme le veut la théorie des races ⁽¹⁾. Il s'éloigne aussi de Courajod, en tant que celui-ci attribue une importance exagérée à ce qu'il appelle l'instinct réaliste flamand ou germanique (page 126). En dehors des races, en dehors des soi-disants instincts, il faut rechercher ce qui unit supérieurement l'art des différents pays.

Grâce à cette conception, l'Histoire de l'art européen d'Auguste Vermeylen acquiert une admirable unité, tout comme l'histoire de Belgique de M. Henri Pirenne. Toutes les parties en sont logiquement agencées. N'en envisager qu'une seule serait briser la trame qui traverse l'œuvre d'un bout à l'autre; n'en lire que des extraits, serait s'exposer à n'en pas comprendre la philosophie, exactement comme on ne saisirait pas la philoso-

(1) De rassentheorie draagt er ten slotte de schuld van dat men de kunstgeschiedenis principieel in afzonderlijke nationale vakken is gaan indeelen (page 12).

phie de l'Histoire de Belgique, si on se contentait d'en lire un chapitre détaché ou même un volume isolé.

J'ai insisté sur cette conception nouvelle. Il le fallait. Elle fait sortir l'œuvre de Vermeulen du domaine de l'érudition pour l'élever au sommet de la construction historique synthétique. Fait à noter. Cette conception supérieure de l'art européen n'a pas surgi sur le tard dans le cerveau de l'auteur. Elle est enfermée tout entière déjà dans sa leçon d'introduction du cours d'Histoire de l'art, qu'il fut appelé à professer à l'Université de Bruxelles en 1901. Il en fit son programme. Il promit qu'elle imprégnerait son enseignement et il a tenu sa promesse. Le livre d'aujourd'hui n'est que le résultat synthétiquement présenté d'une expérience de plus de vingt ans (1).

II

SOURCES. -

a) L'historien de l'art dispose, on le sait, de deux espèces de sources : les œuvres d'art elles-mêmes, et les documents qui nous parlent d'elles. Il a le droit de choisir. Vermeulen a voulu voir l'histoire de l'art dans les œuvres mêmes, et ce qui ajoute à ses observations, c'est qu'il a vu personnellement toutes celles qu'il commente. Quiconque parcourt les cités d'art et les grands musées de l'Europe est frappé du nombre et de la diversité des œuvres qu'ils renferment. De cette masse formidable de documents, l'historien ne peut évidemment retenir que ceux qui paraissent les plus significatifs. Travail préliminaire assurément délicat, qui exige non seulement du sens critique, un jugement sûr, mais aussi une sensibilité d'artiste. En l'accomplissant, l'historien de l'art se rapproche de l'historien politique ou économiste. Comme celui-ci, il choisit parmi les matériaux amenés à pied d'œuvre ceux qui lui paraissent les plus solides et les plus beaux. Le triage fait, il compare les œuvres entre elles, il en découvre les traits communs, il en surprend l'archaïsme ou en détermine le caractère progressif. Ici encore, il se rapproche, soit du paléographe qui compare les écritures entre elles, soit du diplomate qui étudie les caractères intrinsèques d'un diplôme, soit de l'historiographe qui dans une

(1) Voir dans la *Revue del' Université de Bruxelles*. 1901-1902. Le texte de cette leçon a été réimprimé dans le deuxième recueil des écrits de l'auteur : « *Tweede bundel. Verzamelde opstellen* ». Bussum. 1905.

chronique distingue les emprunts des ajoutés personnelles. Après avoir trié ses documents, l'historien de l'art doit déterminer leur valeur respective, assigner à chacun la place qui lui revient, afin que tous puissent concourir efficacement à une démonstration d'ensemble. Dans ce travail de classement Vermeylen a supérieurement réussi. Ses études de philologie — Vermeylen, en effet, est philologue par sa formation universitaire — l'ont initié à la critique scientifique et lui ont fourni un fonds solide d'idées. Son tempérament de littérateur et d'artiste lui a inspiré les accents nécessaires pour les exprimer.

b) Chaque volume est accompagné d'un recueil de planches qui en sont les pièces justificatives. A feuilleter rapidement ces albums, on pourrait croire qu'ils représentent une juxtaposition de documents épars et sans lien entre eux, un peu comme ces cartes postales qu'un voyageur intelligent recueille dans les musées qu'il visite. La méprise serait grande. Toutes les planches sont groupées de telle manière qu'on peut y lire le développement organique de l'art, précisément ce développement interne qui préoccupe Vermeylen, depuis les productions hiératiques et stylisées de l'art byzantin jusqu'aux œuvres naturalistes et individualistes des hommes de la Renaissance. Elles sont intimement liées au texte, et c'est, les planches sous les yeux, que le lecteur doit suivre Vermeylen, pas à pas, dans sa démonstration. L'auteur s'arrête à la Renaissance classique et avec raison. Comme il l'a dit ailleurs, la Renaissance classique, le retour à l'antiquité, marque le commencement de la décadence. N'en fut-il pas de même pour la réception du droit romain qui arrêta brutalement le libre développement de la conscience juridique des peuples auxquels elle s'imposa ?

III

EXÉCUTION

L'œuvre comprend trois volumes, sorte de triptyque dont chaque volet raconte une phase de l'évolution interne de l'art. En application de sa méthode, l'auteur ne retient que les lignes générales, et ces lignes sont droites, depuis l'art chrétien, continuateur de l'art byzantin, jusqu'à la Renaissance, à travers l'épanouissement de l'art gothique au moyen âge. Son thème se déroule comme un thème théâtral. *Dans le premier volume*, l'art en Occident continue l'art byzantin, mais presque aussitôt il révèle des caractères propres. Il rompt, un à un, les liens qui le rattachent à l'antiquité. Un art propre au moyen âge se forme, qui trouve dans la sculpture des cathédrales françaises

de la première moitié du XIII^e siècle et dans la peinture, avec Giotto, au début du XIV^e siècle, sa plus belle expression.

Nous venons d'indiquer la substance de ce premier volume : la plastique en France, la peinture en Italie. Vermeylen néglige l'accessoire. Il s'en tient à l'essentiel, au transcendant. (1)

Pour montrer l'épanouissement graduel de l'art gothique, il part du tympan de l'église de Moissac, où l'artiste articule les premiers sons d'un langage esthétique nouveau. Il aboutit à Chartres, cœur de son étude et point tournant dans la sculpture médiévale, et poursuit la marche triomphale du style gothique à N. D. de Paris, à Amiens, à Reims, à Strasbourg et à Naumbourg. (2)

De France, il passe en Italie. Là, il surprend la peinture dans l'évolution de ses formes. De nouveau, c'est le transcendant qui l'arrête et par conséquent, c'est Giotto, procédant de Cimabue et surtout de Cavallini. Ses fresques témoignent d'un art à la fois plus naturel et plus humain. (I. 107) Il est initié aux notions de l'espace et de la construction organique des corps, absentes encore ou presque dans les œuvres antérieures. (I. 110 et 121). Il présage l'arrivée de Masaccio, mais entre Masaccio et lui se placent les « giottesques » trop souvent dépréciés et auxquels V. rend justice (I. 168) : Altrichiero et Avanzo notamment, qui inventent de nouveaux problèmes, apportant de nouvelles solutions, si bien que Masaccio, issu des progrès accomplis, sera à

(1) Il passe donc rapidement sur la Renaissance dite carolingienne et par conséquent sur notre art mosan, qui la continua, principalement dans ses travaux sur ivoire, dans ses orfèvreries et dans ses miniatures. Il constate — non sans raison — que cette Renaissance n'a pas créé un langage des formes qui lui fût propre, mais qu'elle ne fit que perpétuer des traditions antiques ». (I. 35 et fig. 5).

(2) Je puis me tromper, mais à Moissac j'aurais préféré Autun ou tout au moins j'aurais juxtaposé Autun à Moissac. Tous deux sont du début du XII^e siècle. En effet, à Autun trois mondes se rencontrent dans un même édifice : le monde antique expirant se manifeste dans les pilastres cannelés, dans les chapiteaux corinthiens, dans le triforium qui est la copie du portique encore debout de Vespasien ; le monde byzantin, dans les fûts et certains chapiteaux ; le monde médiéval naissant dans l'emploi de l'arc-brisé, dans l'économie générale du monument, dans le tympan du Jugement dernier, dans le pilier central avec Saint Lazare, Sainte Marthe et Sainte Marie, qui soutiennent l'immense et tragique tympan (1132).

même d'édifier une synthèse à l'imitation de Giotto, mais une synthèse supérieure encore à celle de Giotto.

Cependant, le sculpteur et le peintre du moyen âge, jusqu'au XIV^e et XV^e siècles, traduisent en art les sentiments de la collectivité. Ils ne se comportent pas en tant qu'individus, mais en tant que membres d'une collectivité, l'Église, la ville, la corporation... Ils représentent des unités dans un nombre, « des voix dans un chœur... » « De beeldhouwer of schilder is er niet op uit zyn persoonlyke stemming in zyn werk te leggen : hy voelt zich niet als individu, maar als deel van een gemeenschap, de kerk, de stad, het ambacht. Hy drukt de gedachten der kerk met de gevoelens der menigte uit. Hy is een eenheid in een getal, een stem in een koor. Hy zelf verdwynt voor het werk : hy kent geen andere roemzucht dan zyn taak eerlyk en getrouw te volbrengen. Hy wil alleen tot de schoonheid van het geheel bydragen, hy is slechts een middel waardoor de schoonheid van het geheel tot stand komt. » (1.56) Cependant, les artistes du moyen âge tendent vers la synthèse, vers l'ordre et l'unité, de sorte que la cathédrale apparaît comme une « somme », une encyclopédie, une concrétisation en image de la religion chrétienne (I. 58). Ils s'orientent aussi vers la nature, mais puisent en elle, non pas ce qui peut les rendre immédiatement indépendants de la conception de la beauté collective, dans l'espèce religieuse de l'art, mais ce qui peut les aider à mieux concrétiser celle-ci (1).

La Renaissance largement comprise, c'est-à-dire le retour à la vie individuelle, à la nature, est en germe déjà dans l'art gothique. Mais la « captation » de la nature et de la vie organique reste bien imparfaite encore, parce que ce que l'artiste voit dans la nature est subordonné à ses moyens d'expression et au degré de développement de son entendement artistique (I. 146 et 147 initio). Au XIV^e et surtout au XV^e siècle, pourtant, se manifeste la Renaissance dans son sens large. Nous en suivons le processus au chap. IX du tome I : « L'époque de Claus Sluter et l'épanouissement de la soi-disante Renaissance dans la sculpture », ainsi que dans les chapitres suivants qui traitent de Donatello, de Masaccio et des frères Van Eyck. La rupture avec l'idéal collectif s'accomplit graduellement, la synthèse médiévale s'effrite et croule. L'artiste conçoit l'art pour

(1) « De middeleeuwsche kunst was de tolk van een idee, de godsdienstige, en in de natuurvormen vooral dāt zag wat hare idee het meest dienstbaar zijn kon, nl. het algemeene. » III. bladz. 7-1., 142-144.

l'art, la nature pour elle-même et non plus dans ses fonctions avec une idée idéale collective (I. 143-III. 7). Ce travail d'épanouissement d'un art personnel, individualiste et naturaliste, se poursuit dans tous les pays à la fois, en vertu d'un dynamisme interne qui fait que l'art s'émancipe au même titre que la science. Et ici Vermeyleylen rencontre cette idée de Courajod que la Renaissance n'est pas un phénomène spécifiquement italien, subordonné à l'inspiration de l'antiquité. (I. 117) Ce qui importe est moins la présence de l'antiquité que la possibilité de la comprendre. Le langage des formes doit au préalable évoluer et être capable d'exprimer des idées nouvelles. Vermeyleylen poursuit cette évolution des formes. Il montre comment Sluter aboutit aux mêmes fins que Donatello, comment Hugo Van der Goes atteint le même sommet que Masaccio. Sluter n'est par son style que le continuateur logique des tendances, disons des formes, dont les Apôtres de Toulouse et Jean de la Rivière, à Amiens, ont marqué les stades immédiatement antérieurs. Le puits de Moïse est le premier monument d'un art personnel. La voie qui aboutit à Donatello passe à travers les œuvres sans cesse plus animées de Ghiberti, de Nanni di Banco, de Jacopo della Quercia.

Cependant, le drame de la libération artistique s'accomplit dans le deuxième volume. On y suit, avec une émotion croissante, la vie qui circule toujours plus intense à travers les œuvres. Donatello y est étudié avec prédilection. C'est un sommet, et Vermeyleylen entend ne s'arrêter qu'à ce qui est véritablement transcendant. Les pages qu'il consacre à l'analyse émue des œuvres du grand sculpteur italien de la Renaissance sont les plus belles du livre. Voyez la description de la tribune des chanteurs, le David, la statue équestre du condottiere Gattamelata. Dans la peinture il s'attarde à l'époque flamande du XV^e siècle et dépense son talent à nous la faire comprendre : les personnages de Dirk Bouts, à la pensée intime et concentrée, aux lignes qui les rattachent encore à la première moitié du XV^e siècle, moins dramatiques que les personnages de Van der Weyden, mais surpassant les frères Van Eyck par une compréhension plus raffinée de la valeur des tons ; l'œuvre d'Hugo Van der Goes, qui domine son époque et se place entre la majesté calme d'un Bouts et la sentimentalité d'un Memlinc.

Les sommets de la Renaissance étant atteints, à la fois en Italie et dans l'école bourguignonne pour la sculpture, dans les Pays-Bas pour la peinture, nous contemplant dans le *Troisième volume* la splendeur triomphale de la Renaissance, préoccupée

uniquement de synthèse. (1) Leonard da Vinci, Raphaël, et tout particulièrement Michel-Ange, « l'homme des temps nouveau » (*de man van den nieuwen tyd*) y sont de préférence étudiés.

Si Vermeyleen poursuit par dessus les nationalités et aussi par dessus les « races » (2), le développement interne de l'art, il n'oublie pas de s'arrêter, quand il le faut, aux événements externes qui ont stimulé ou amoindri l'effort artistique : la dissolution de la féodalité, les guerres, la richesse urbaine, le mécénat. Il groupe autour des artistes des détails sur leur naissance, sur le lieu de leur séjour, sur leurs voyages. Notre sentiment d'historien, cependant, eût été plus satisfait encore, si l'auteur avait joint aux considérations historiques qui se répètent toujours les mêmes dans les traités d'art, des considérations d'ordre économique. L'art n'est socialement possible que dans un milieu riche et peuplé. Il est absent dans une société agricole ou abaissé dans une économie industrielle et commerciale décadente. Son apparition précoce dans le midi de la France s'explique, moins par la présence de monuments antiques ou par un état d'âme particulier, qui fit éclore la sculpture comme elle fit naître la poésie des troubadours (I. 40 in fine), que par l'existence d'une route commerciale qui reliait Bordeaux à Marseille, enrichit Toulouse, Carcassonne, la Provence entière, jusqu'au moment où la navigation par le détroit de Gibraltar redevenant possible, la prospérité économique, et avec elle l'efflorescence artistique, s'en trouva mortellement frappée.

Vermeyleen insiste volontiers sur l'internationalisme en art sur la mobilité des artistes, de sorte qu'en art comme en économie, le déplacement fut la cause première de tout progrès(3)

Vermeyleen a grandement raison, mais quel support solide sa thèse de la mobilité des artistes n'eût-elle pas trouvé dans l'histoire économique ! Celle-ci nous apprend que l'émigration

(1) « En zoo komen we nu te staan voor een stijl van breeden omvang, den bloeitijd der « Renaissance » of de « klassieke kunst » bij uitnemendheid, geheel op synthese gericht (III. 7 in fine). »

(2) Voir *Questions de méthode*, où il fait le procès de la notion « race » (Revue de l'Université, 1901-1902, pages 287 et suivantes).

(3) Il s'exprime quelque part comme suit : « Verleid door de verzoeking om de kunstgeschiedenis altijd in afzonderlijke nationale vakjes onder te brengen, heeft men door den band weinig oog gehad voor de beweeglijkheid der middeleeuwsche kunstenaars, voor die onderlinge wrijving van verscheidene tradities »

ouvrière mit en contact direct les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie. Vers 1340, des groupes de tisserands, de foulons, de tondeurs, quittent les villes de Flandre et de Brabant, et se répandent dans toutes les directions. Le grand jubilé de 1350 attira à Rome des milliers de pèlerins flamands et wallons. Tous ne revinrent pas. Beaucoup d'entre eux se fixèrent à Florence, où ils remplirent les vides que l'affreuse peste de 1347 avait laissés dans les rangs de la Calimala. Ils y créèrent des fraternités en l'honneur de Saint Corneille et de Sainte Barbe, y organisèrent des beuveries, auxquelles participèrent les compagnons passants qui venaient leur parler de la mère patrie. Serait-il téméraire de supposer que maint artiste chemina de compagnie avec quelque tisserand pour accomplir en commun le long voyage au delà des Alpes? Serait-il défendu de penser que maint tailleur de pierre, imagier ou peintre, répondit à l'appel d'un frère établi là-bas? Il nous semble qu'il eût suffi de rappeler cet exode systématique qui se poursuivit depuis la première moitié du XIV^e siècle jusqu'au XV^e siècle, et à travers tous les XV^e et XVI^e siècles, pour expliquer mieux que par n'importe quelle autre considération historique, l'internationalisme de l'art, comme l'internationalisme de la main d'œuvre industrielle.

Si nous insistons sur l'histoire économique comme source d'information, ce n'est pas pour faire à Vermeylen un grief excessif de ne pas l'avoir suffisamment consultée, car à notre connaissance nul historien de l'art ne s'y est particulièrement intéressé. Nous voulons tout simplement signaler, à propos d'un ouvrage remarquable, la grande somme de lumière que l'histoire économique, tout comme l'histoire du droit pénal d'ailleurs, avec ses pèlerinages expiatoires aux lointains pays, peut éventuellement répandre sur le développement international de l'art.

S'attachant à la synthèse, non à l'analyse, Vermeylen a voulu rendre accessible au grand public le résultat d'études personnelles prolongées. Il a fait œuvre de vulgarisation, d'où la forme que son œuvre revêt. Empressons-nous, cependant, de préciser la portée du mot *vulgarisation*, qui se presse sous notre plume. Nous entendons « vulgarisation », non pas dans le sens d'une reprise en sous-œuvre d'idées exprimées par d'autres, mais dans le sens d'une première exterritorialisation, sous une forme attrayante, d'idées personnelles et originales.

On peut se demander, pourtant, si même dans la forme qu'il a voulu donner à son œuvre et que la « Bibliothèque » pour laquelle il l'a écrite lui imposait d'ailleurs, il n'a pas poussé trop

loin son système d'absence de toute référence bibliographique. Il eût pu signaler au cours de son récit les noms des auteurs avec lesquels il s'est rencontré ; il eût pu surtout à la fin de chaque chapitre, ou plutôt à la fin de son ouvrage, indiquer une bibliographie choisie et critique des principaux traités relatifs à l'histoire de l'art, André Michel, Ludwig Justi, Woermann, Courajod, Venturi, et d'autres. Il est vrai que l'auteur répondra que des indications aussi générales n'eussent rien appris au lecteur avisé, et non sans raison peut-être. Il répondra surtout que son œuvre tout entière est basée sur une observation directe des œuvres, et qu'important dès lors les sentiments d'un tel ou d'un tel. Il interprète les œuvres suivant son tempérament personnel, il les unit les unes aux autres, y recherche la trame d'un développement interne continu, suivant un sens critique propre et surtout suivant une méthode non encore essayée jusqu'ici d'une façon systématique. Sa réponse ne laissera pas de diminuer la sévérité de l'historien, trop habitué au maniement de sources toutes différentes de celles dont s'inspire l'historien de l'art, c'est-à-dire les œuvres elles-mêmes, qu'il situe dans les musées et dans les collections particulières, comme l'historien situe les documents archivistiques dans des dépôts d'archives.



L'œuvre de Vermeylen est une œuvre longuement pensée, écrite en pleine maturité d'esprit par un historien doublé d'un artiste. Le style en est toujours élevé et noble, sans redondance et sans pédantisme, exempt de toute phraséologie agaçante et inutile. Jamais les descriptions des œuvres ne se perdent dans la littérature. Les tableaux se succèdent, tantôt calmes et graves, tantôt dramatiques et mouvementés. L'art littéraire s'y élève à la hauteur de l'art pictural et plastique.

Par son caractère de haute synthèse, l'ouvrage de Vermeylen sera apprécié par l'historien, aujourd'hui surtout qu'on est à la recherche, plus que jamais, de synthèse. Mais précisément parce que « synthèse », l'œuvre sera discutée. Elle ne laissera pas, toutefois, d'être profonde et de marquer un point tournant dans la conception de l'histoire de l'art. Malheureusement elle est écrite dans une langue de petite circulation. Aussi, faisons-nous nôtre cette phrase par laquelle M. le professeur de Reul terminait son compte-rendu du premier volume (*Revue de l'Université* 1921-1922) : « que M. Vermeylen traduise, sans tarder, son livre en français. Nous ne connaissons aucun manuel, écrit par un seul auteur, qui le vaille, et lui souhaitons de devenir européen. »

G. DES MAREZ .

OUVRAGES BELGES NOUVEAUX

Biographie Nationale publiée par l'Académie Royale... de Belgique ; tome XXIV, 1^{er} fasc. (Steyaert-Sypen) ; Bruxelles, E. Bruylant, 1926-1927, in-8°, 416 col.

Les Campagnes Coloniales Belges, 1914-1918 [publié par le Ministère de la Défense Nationale, État-Major de l'Armée, Section de l'Historique. T. I, Bruxelles, Imprimerie Typographique de l'Institut Cartographique Militaire, 1927, 406 pp. in-8°.

Carnoy (Albert) : *Origine des noms de lieux des environs de Bruxelles* ; Bruxelles, Bieleveld, 1927, 200 pp., in-16.

Carnoy (A.) *La science du mot. Traité de sémantique*. Louvain, Éditions « Universitas ». 1927. vii-426 pp., in-8°.

Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique. t. XI, Histoire de Hollande. Mélanges d'histoire. Géographie. Voyages, itinéraires, expéditions. Bruxelles, Lamertin, 1927. viii-320 pp. in-8°.

Coenen (J.) : *Saint-Hubert (sic), le fondateur de Liège*, étude publiée à l'occasion des fêtes du XII^e centenaire. Liège, Printing Co, 1927, in-8° carré, 142 pp.

Colloquia et dictionariolum septem linguarum gedrukt door Fickaert te Antwerpen in 1616, opnieuw uitgegeven door **Prof. Dr R. Verdeyen** ; Antwerpen, Nederl. Boekhandel, 's Gravenhage, Nijhoff, 2 d., cxxii blz. en 216 fol., kl. in-4°.

Correspondance de la Cour d'Espagne sur les Affaires des Pays-Bas au XVII^e siècle. Recueil commencé par **Henri Lonchay** et continué par **Joseph Cuvelier** avec la collaboration de **Joseph Lefèvre** ; t. II : Précis de la Correspondance de Philippe IV avec l'infante Isabelle (1621-1633) ; Bruxelles, Kiessling et Cie, 1927, xiv-799 pp. in-4° (Commission Royale d'Histoire).

de Borchgrave d'Altena (Comte Joseph) : *Notes et documents pour servir à l'histoire de l'art et de l'iconographie en Belgique*. 1^{re} série : *Sculptures conservées au Pays Mosan* ; Verriers, G. Leens, 1926, xlvi-228 pp., ill.

Delatte (Armand) : *Les manuscrits à miniatures et à ornements des bibliothèques d'Athènes*. Liège, Vaillant-Carmanne, Paris, Champion, 1926, 128 pp., 48 pl. Fasc. XXXIV de la Bibl. de la Fac. de Phil. et Lettr. de l'Univ. de Liège.

de la Vallée Poussin (Louis) : *La morale bouddhique* ; Paris, Nouvelle Libr. Nationale, 1927, xvi-256 pp., in-16.

Delbeke (Baron Francis) : *L'action politique et sociale des avocats au XVIII^e siècle*. * *Leur part dans la préparation de la Révolution Française*. Louvain, Libr. Uystpruyt, Paris, Soc. du Recueil Sirey ; 1927, xxvii-303 pp. in-8°.

Delvaux de Fenffe (Ad.) : *De l'ordre de Saint Hubert et de ses grands aumôniers belges au XVIII^e siècle*. Liège, 1927, in-4^o, grav.

Delvaux de Fenffe (Ad.) *Les abbés de Saint-Hubert du XIV^e au XVIII^e siècle*. Notes biographiques et généalogiques. Liège, 1927, in-8^o, grav.

Delvaux de Fenffe (Ad.). *Dominique-Nicolas Spirlet, dernier abbé de Saint-Hubert*. Liège, 1927, in-4^o, grav.

de Moreau S. J. (R. P. Edouard) : *Saint Amand, apôtre de la Belgique et du Nord de la France* ; Louvain, Éditions du Museum Lessianum, 1927, x-367 pp. in-8^o.

De Poorter (A.) *Catalogue des manuscrits de grammaire latine médiévale de la Bibliothèque de Bruges* ; Bruges, 1926.

Des Marez (G.) : *L'origine et le développement de la ville de Bruxelles. Le Quartier Isabelle et Terarken* ; Paris et Bruxelles, Van Oest, 1927, III-231 pp. in-4^o. (Com. du Vieux-Bruxelles).

Donnet (Fernand) : *Coup d'oeil sur l'histoire financière d'Anvers au cours des siècles* ; Anvers, 1927, 299 pp. in-8^o. (édition privée : Centenaire de la Banque d'Anvers).

Faidier (Paul) : *Répertoire des index et lexiques d'auteurs latins* ; Paris, Les Belles Lettres, 1926 [1927], 56 pp. in-8^o. (Collection d'Études Latines publiée par la Société des Études Latines).

Goblet d'Alviella (Comte) : *Histoire des bois et forêts de Belgique*. Paris, Le Chevalier et Bruxelles, Lamertin ; 1927, 3 vol. in-8^o de xvi-491, xii-351 et 140 pp.

Grootaers (L.) : *Nouveau dictionnaire français-néerlandais et néerlandais-français et dictionnaire de prononciation des deux langues* ; Bruxelles, A. Bieleveld, in-8^o, (en cours de publication par fascicules).

Groult (Pierre). *Les mystiques des Pays-Bas et la littérature espagnole du seizième siècle* ; Louvain, Uystpruyt, 1927, xi-288 pp. in-8^o. (Université de Louvain ; Rec. des trav. publ. par les membres des Conf. d'Hist. et de Philol. ; 2^e série, 9^e fasc.)

Inventaires des Archives de la Belgique publiés sous la direction de **Joseph Cuvelier** : *Inventaire des Archives du Conseil de Gouvernement Général* par **P. et J. Lefèvre**. Bruges, 1927. 146 pp. in-8^o.

Jaumin (A.) et Jottard (M.). *La question de l'Escaut*. Bruxelles, l'Églantine, 1927, in-8^o.

Jouret (G.) : *Histoire de l'occupation allemande en Belgique*. Préface de M. F. Masson. Mons, « La Province », gr.in-8^o, 207 pp. à 2 col.

Mahaim (Ernest) : *Le secours de chômage en Belgique pendant l'occupation allemande* ; Paris, Presses Universitaires de France, s. d. [1927], xii-322 pp. (Hist. écon. et soc. de la guerre mondiale ; série belge).

Nève (Joseph E.) : *Gand sous la domination française (1792-1814)* ; Gand, Buyens, 1927, 311 pp. in-8°.

Jacobs (Jozef). *Het westvlaamsch van de oudste tijden tot heden*. Groningen, Wolters, 1927, in-8°, iv-311 bl., 1 kaart. (*De Nederlandsche dialecten in den loop der eeuwen*. Onder leiding van Jac. Van Ginneken, S. J.).

Pirenne (Henri) : *Les villes du Moyen Age. Essai d'histoire économique et sociale* ; Bruxelles, Lamertin, 1927, 205 pp. in-16.

Poncelet, S. J. (R. P. Alfred) : *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les Anciens Pays-Bas. Etablissement de la Compagnie de Jésus en Belgique et ses développements jusqu'à la fin du règne d'Albert et d'Isabelle*. I. Histoire Générale ; Mém. cour. par l'Acad. Royale de Belgique ; Bruxelles, Lamertin, 1927, xviii-591 pp. in-8°.

Rudiger (= A. Wullus) : *Ceux de la Piave* ; Bruxelles, Édit. du Scribe, 1927, 194 pp., in-8°, ill.

Suys (R. P. Emile), *Vie de Pétoisiris, Grand Prêtre de Thot à Hermopolis la Grande*, avec une préface de Jean Capart. Bruxelles, Fondation Égyptologique Reine Élisabeth, 1927, 158 pp. in-8°.

Tomsin (A.) : *L'Odyssée d'Homère : 1^{er} chant*, Liège, Dessain, 1927, 30 pp. in-8°, (Collection de lexiques pour servir à la lecture des poètes grecs et latins).

Van der Essen (Léon) : *Notre Dame de St Pierre (Louvain), « Siège de la Sagesse » (1129-1927)* ; Louvain, J. Peeters, s. d. [1927], 139 pp. in-8°.

Van Heurck (Emile) : *Voyage autour de ma bibliothèque. Livres populaires et livres d'école flamands in-4°* ; Anvers, Aux dépens de l'auteur, 1927, 139 pp. in-8°.

Van Langenhove (Fernand) : *L'action du gouvernement belge en matière économique pendant la guerre* ; Paris, Presses Universitaires de France, 1927, xii-270 pp., in-8°. (Hist. écon. et soc. de la guerre mondiale ; série belge.)

Vincent (Auguste). *Les noms de lieux de la Belgique*, Bruxelles, Librairie Générale, 1927, xvi-184 pp. in-8°.

Vivona (F.) : *Geschiedenis der Romeinsche Letterkunde*, vrij bewerkt door E. Ulrix ; Gent, Vanderpoorten, 1927.

Voosen (Elie) : *Papauté et pouvoir civil à l'époque de Grégoire VII. Contribution à l'histoire du droit public* ; Gembloux, Duculot, 1927, xii-342 pp. in-8° (Universitas Catholica Lovaniensis ;

Dissertationes ad gradum magistri in Facultate Theologica consequendum conscriptae, series II, t. 20).

Weynants-Ronday (M.) : *Les statues vivantes. Introduction à l'étude des statues égyptiennes* ; Bruxelles, Vromant, 1927, xii-204 pp. in-8°, (Fondation Égyptologique Reine Élisabeth).

Woeste (Comte) : *Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique* publiées par le Baron de Trannoy ; I (1859-1894) Bruxelles, Dewit, 1927, x-550 pp. in-8°.

CORRESPONDANCE

La méthode en histoire littéraire.

En réponse aux articles publiés sous ce titre par notre savant collaborateur, M. Servais Etienne (ici-même, t. V, pp. 351 et s., 773 et s.), M. Daniel Mornet, Professeur à la Sorbonne, nous adresse la communication qui suit, que nous nous faisons un devoir de mettre sous les yeux de nos lecteurs :

M^r Servais Etienne a fait paraître, en 1922, un ouvrage sur *Le genre romanesque en France depuis l'apparition de la Nouvelle Héloïse*. J'en ai donné, dans la *Revue d'histoire littéraire* (Janvier-Mars 1923) un compte-rendu où j'essayais de prouver que ses méthodes étaient mauvaises et ses conclusions fausses. Depuis j'ai publié une édition de la *Nouvelle Héloïse* qui comporte dans son Introduction une sorte d'histoire du roman avant et après l'*Héloïse* (faite bien entendu du point de vue de l'œuvre de Rousseau). M. Etienne en a fait, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire* (T. V. fasc. 4, 1926) un compte-rendu où il prétend démontrer que ma méthode est détestable et mes conclusions erronées. C'est de bonne guerre, d'excellente guerre littéraire ; et je n'aurais pas à y répondre si les articles de M. Etienne ne contenaient pas des affirmations qui mettent gravement en cause non seulement ma méthode, mon intelligence, mon jugement, mais encore mon honnêteté.

M. Etienne prétend, en effet, démontrer que je n'ai fait que parcourir la plupart des romans sur lesquels j'ai raisonné et même que je n'en ai connu que le titre.

* M. Mornet, comme on l'a vu et comme je vais encore le prouver, a lu un certain nombre de romans et de préfaces, en a parcouru un nombre beaucoup plus considérable, et en a ignoré qui sont de première importance... Ce fait de parcourir 2000 romans [en réalité, si l'on élimine les rééditions, il y en a 1500] ne peut que tromper sur un mouvement d'opinion, car

il n'arrive jamais qu'idées et procédés puissent se déceler dès le titre de l'ouvrage, dès la préface ou dans les pages lues au hasard ».

Voici, d'ailleurs, qui précise l'accusation de n'avoir lu que le titre des romans.

« Ce sujet sera repris par M^{me} Riccoboni dans un roman que l'éditeur classe (p.382) - cette fois-ci avec raison et d'après l'étude de miss Crosby- parmi les romans d'analyse morale... », donc quand je classe mal d'après M. Etienne, c'est par ma faute et quand je classe bien, ce n'est pas de ma faute !

— « Ainsi parmi les contes fantaisistes et galants, pourquoi faire figurer *Abassaï, histoire orientale* par M^{lle} Fauque, *Daïra, histoire orientale*, par la Popelinière ! A cause du sous-titre ? Mais il n'y a pas seulement les titres et les sous titres... » — « Voilà pour quelques livres des plus connus ; alors, que dire des autres ? Oui, que dire autres ! Un seul exemple : Aux « Romans et nouvelles réalistes » l'éditeur inscrit (p. 351) *le Colporteur et les Ridicules du siècle* de Chevrier. Et ce ne sont pas des romans ! »

Outre quoi, M. S. Etienne essaie de montrer, à maintes reprises, que si j'ai dépassé le titre et sous-titre des romans, je les ai parcourus si négligemment que j'en ai méconnu les caractères essentiels et évidents. Voici l'allégation la plus précise : « Voici maintenant *la Jolie femme* de Barthe. « Barthe... pense sans doute que c'est être du jour que d'aimer le roman de Julie et il ne ménage pas son enthousiasme », dit M. Mornet (p.216), qui a lu la page 7 et la page 17 ; seulement le chapitre XIII tout entier est consacré aux romans et il fallait le lire : or l'héroïne s'y enthousiasme, oui, mais c'est pour Crébillon d'abord, et il faut qu'un bel esprit lui vante la valeur morale de la *Nouvelle Héloïse*... »

L'accusation est grave. Elle est celle d'une sorte de bluff ou cabotinage d'érudition. Elle est pis encore. Car j'ai dit moi-même, en tête de ma Bibliographie des romans que je n'y faisais pas entrer les romans dont je ne connaissais que le titre ; j'aurais donc commis un mensonge pleinement conscient et organisé. Elle va même plus loin. Selon M. Etienne j'aurais classé les romans de M^{me} Riccoboni sans les avoir lus, d'après l'étude de miss Crosby. Or cette étude est une thèse. C'est moi qui l'ai dirigée ; c'est moi qui en ai été le rapporteur ; c'est moi qui ai joué le rôle prépondérant dans une discussion où l'on a choisi entre la mention honorable et la mention très honorable. J'aurais fait tout cela sans connaître l'écrivain que miss Crosby étudiait. N'ai-je pas raison de dire que c'est mon honnêteté qui est en cause et que les arguments de M. Etienne sont injurieux ?

Je veux bien croire qu'il a fait effort pour être impartial et qu'il été poussé par l'amour de sa vérité. Il m'a prodigué par ailleurs des compliments que ses allégations devraient ruiner. Je ne lui garde pas de rancune. Mais il est nécessaire de répondre à d'aussi brutales accusations.

L'argument de la *Jolie femme* est caractéristique de la hâte avec laquelle M. Etienne prétend accabler son adversaire. J'ai parlé à la p. 246 de l'enthousiasme de Barthe (et non de la *Jolie femme*) pour Rousseau ; cet enthousiasme se marque bien aux pp. 7 et 17, et ailleurs. Il y a, en effet, tout un chapitre, en dehors de ces pages, consacré aux romans. C'est d'ailleurs non le chapitre XIII, mais le chapitre XXXIII (ce qui prouve que tout le monde peut se tromper, même M. Etienne). Où M. Etienne prend-il que je ne l'ai pas lu ? L'hypothèse en elle-même, est absurde. Les dites pp. 7 et 17 (M. Etienne oublie de le dire) sont au tome II. J'aurais vu d'assez près le roman pour y dénicher au T. II, ces pp. 7 et 17 et je n'aurais pas vu un chapitre, important pour mon sujet, qui s'intitule *Des romans* et qui est porté sous ce titre à la table. L'absurdité est d'ailleurs confirmée par les faits que M. Etienne n'a pas pris soin de relever. Dans ce chapitre 33 la discussion sur la théorie du roman occupe les pages 46-56 et elles sont portées dans ma Bibliographie de la *Théorie du roman* (p. 326, n° 76) ; le jugement sur la *Nouvelle Héloïse* est aux pages 49-51 ; et il est porté dans ma Bibliographie des *Jugements sur la Nouvelle Héloïse* (p. 328, n° 125).

Qui ne voit que l'accusation de n'avoir pas lu les œuvres de M^{me} Riccoboni (dans les circonstances que j'ai dites et alors que je la juge et cite abondamment dans mon édition), croule par son énormité même. M. Etienne a vu dans ma Bibliographie : « Romans d'analyse morale de M^{me} Riccoboni, etc... et (en note) Voir E. A. Crosby etc..) Que n'a-t-il remarqué, comme je l'indique en tête de cette Bibliographie, que ces notes signalent les ouvrages où j'ai trouvé des renseignements bibliographiques sur les éditions successives de mes romans, et non pas les jugements qui m'ont dispensé de les lire. A qui fera-t-on croire qu'ayant eu cent fois par mon métier, à parler de M^{me} Riccoboni, je ne la connaisse que par miss Crosby ? J'aurais classé la *Daïra* de la Popelinière, uniquement d'après son titre ? Mais la Popelinière et son œuvre ont été étudiés par M. G. Cucuel. G. Cucuel était mon ami, et un peu mon élève. J'ai accueilli ses premiers essais dans ma *Revue du XVIII^e siècle*. J'ai suivi l'élaboration de sa thèse. A défaut d'une lecture de *Daïra*, cette thèse m'aurait indiqué qu'il y a en effet dans *Daïra* une

Intrigue compliquée. Mais en ouvrant une catégorie « Contes fantaisistes et galants » ai-je voulu dire qu'aucun de ces contes n'avait une intrigue complexe ou même obscure? J'ai mis *Daïra* dans la classe des contes galants et fantaisistes parce qu'il appartient pour une part à la tradition de l'orientalisme galant (Favart y louait une description des amusements des sérails). J'aurais inscrit *le Colporteur* aux romans réalistes sur la foi de son titre, sans me rendre compte que ce n'était même pas un roman. Mais ce *Colporteur* est dans ma bibliothèque (comme d'ailleurs M^{me} Riccoboni). Il y est venu d'une façon fort économique. La librairie Hachette, eut il y a quinze ans, l'idée de publier une collection de romans du temps passé. Elle me chargea de faire le plan de la collection. Sur ma demande elle acheta et m'envoya la collection publiée chez Flammarion « *Les Conteurs du XVIII^e siècle* »; *le Colporteur* s'y trouve! et l'on voit, du coup, que le fait de le tenir pour un roman ne prouve pas qu'on ne l'a pas lu. On y trouve également *le Sopha*, *les Mémoires turcs* que M. Etienne m'accuse de méconnaître. Survint la guerre et le projet disparut. Après la guerre la librairie Grasset conçut un projet analogue: publier dans une revue ressuscitée, *Nos Loisirs*, des contes et nouvelles du XVIII^e siècle. Je fus chargé des recherches. Je refis mes lectures, dressai un plan. La Revue cessa sa publication. Mais mes études de ces contes n'étaient pas terminées. Le 1^{er} volume de mon édition est de Novembre 1925. Or j'ai fait en Sorbonne, de Novembre 1924 à Avril 1925, un cours sur *le Conte satirique et philosophique au XVIII^e siècle*: M. Etienne peut envoyer des commissions rogatoires à des auditeurs qui ont, je le sais, leurs notes; ils lui témoigneront que j'ai parlé du *Colporteur* et de ce qui, dans *le Sopha*, n'est pas la pure galanterie. Quant aux *Ridicules du siècle* une note de mon tome II (p. 380), prouve que je les connais autrement que par leur titre.

Je ne suivrai pas plus longtemps M. Etienne dans les discussions où, sans dire ou insinuer que je ne connais de certains romans que le titre, il essaie de démontrer que ma connaissance en est si vague que je me suis trompé sur leur caractère général. La chicane peut se prolonger à l'infini. M. Etienne qui a lu *le Colporteur* affirme que ce n'est pas un roman. Un éditeur publiant une collection de romans du XVIII^e siècle y imprime *le Colporteur*... Je ne m'engagerai pas davantage dans les dissertations où il prétend démontrer que je fausse les textes en les tronquant etc.. etc... Je rappelle seulement que si mon édition de *la Nouvelle Héloïse* suppose de longues recherches, les miennes ont été commencées il y a plus de vingt ans, puis

que j'ai publié en 1905 dans la *Revue Universitaire* une étude où j'analysais et commentais tous les romans (la plupart inconnus) qui avaient tenté de mettre à profit le succès de la *Nouvelle Héloïse* en imitant son titre ; je ne sache pas que la liste en ait été allongée depuis.

J'estime et j'estimerai désormais que sur un même sujet M. Etienne a publié son livre et moi le mien ; après avoir lu ses articles, je ne suis prêt à modifier aucune de mes conclusions. Nous ne nous accordons pas. Les polémiques sont inutiles. Elles ne peuvent qu'ennuyer ou divertir la galerie. C'est aux lecteurs de nos livres à décider.

D. MORNET.

M. S. Etienne à qui nous avons communiqué les observations de M. Mornet nous a prié d'y joindre les considérations que voici :

On a vu que j'affirmais en m'appuyant sur des textes ; on voit que M. Mornet me répond par des anecdotes.

Ces anecdotes ne rencontrent aucune des objections que je lui opposais : rien sur la façon arbitraire dont il a groupé ses fiches en dépit de la chronologie ; pas un mot sur les romans qui appartiennent à la fois à plusieurs catégories ; ni sur les livres les plus connus, comme les trois romans de Crébillon classés par lui dans le roman d'intrigue ; rien, naturellement, pour justifier la mention du *Décameron* dans la même liste que le *Sopha* ; pas de réponse sur les citations tronquées, et rien, comme de juste, sur la date des *Contes moraux* de Marmontel. Dont acte.

M. M. ne relevant que 8 faits dans le grand nombre de ceux que j'ai allégués, ma réfutation pourra se faire point par point et être brève.

Justification du débat. Dans l'article de la R. H. L. F. que M. M. rappelle en tête de sa réponse, après des compliments à mon adresse, il faisait une réserve d'ordre général qui tendait à interdire toute une catégorie d'études aux travailleurs de province. Le voisinage des grands dépôts est un avantage inappréciable, nous ne le savons que trop : restait à voir comment tel ou tel en profite.

Dans le même article M. M. déclare avoir *lu ou parcouru* des romans ; dans son *Introduction*, p. 336, il dit clairement : « romans que j'ai pu lire ou parcourir, et par conséquent classer » Je n'ai donc pas eu besoin de l'accuser, puisque j'avais son aveu.

Les faits et les arguments. 1) M. M. signale le lapsus (13 au lieu de 33) que j'ai laissé passer dans les épreuves à la p. 777, mais

il n'a garde de dire que le lapsus est réparé p. 783, n. 3. Si cela est grave, ce n'est pas pour moi.

2) A aucun endroit je ne dis que M. M. n'a pas lu les romans de M^{me} Riccoboni. Je constate qu'il les classe à côté de certains autres, tantôt bien, tantôt mal. La lecture des romans de M^{me} Riccoboni est nécessaire, elle n'est pas suffisante pour permettre de les ranger parmi d'autres. La preuve, c'est que M. M., même les ayant lus avec le plus grand soin en vue de juger la thèse de miss Crosby, restera seul à inscrire sous une même rubrique des œuvres aussi différentes entre elles que *Cleveland* et les dits romans.

3) Vérification faite une fois de plus, je maintiens que si les pp. 46-56 du t. II de la *Jolie Femme* de Barthe sont bien mentionnées dans la *Bibliographie*, rien n'en a passé dans l'*Introduction* (voyez p. 246) et que là, comme ailleurs, la formule de M. M. ne correspond pas à la source dont il s'autorise.

4) Au lieu de reconnaître tout bonnement que *Daïra* n'est pas un *conte fantaisiste et galant*, M. M. déclare qu'il était l'ami de M. Cucuel, spécialiste, comme on sait, de l'histoire de la musique de chambre ! Dans son gros livre : *La Pouplinière et la musique de chambre au XVIII^e siècle*, qui comporte plus de 450 pages in-8°, M. Cucuel en consacre deux (pp. 243-244) à *Daïra*. Et quand je dis deux pages... M. Cucuel se contente de donner la date des éditions, le titre, un bout des commentaires de Fréron, de Favart et de Grimm, un extrait de la préface. Il ajoute cette appréciation : « *Daïra* n'est qu'un fatras compliqué et illisible. L'auteur y déploie une certaine érudition exotique qui provient sans doute de la lecture de beaucoup de romans analogues et qu'il serait assez curieux d'étudier », mais qu'il n'étudie pas. Il ne donne nulle part *Daïra* comme un *conte fantaisiste et galant*, et pour cause.

5) Que le *Colporteur* de Chevrier soit dans la bibliothèque de M. M. et qu'il figure dans la collection Flammarion, cela ne suffit pas pour transformer ce pamphlet en un roman.

6) Que M. M. mentionne les *Ridicules du siècle* du même auteur dans son tome II, cela ne suffit pas pour que ce volume de « mélanges » devienne un roman.

7) Que le *Sopha* figure dans la collection Flammarion et que M. M. en ait parlé à la Sorbonne en 1924-1925 cela ne suffit pas pour qu'on le croie comparable au *Décameron*.

8) Enfin, que les *Mémoires turcs* figurent dans la même collection, ce n'est pas pour cela qu'ils cessent d'être un roman licencieux.

Conclusion. N'ayant jamais affirmé sans citer et analyser des

textes, j'ai fourni la seule preuve qui vaille ici. Mes citations sont autant de « brutales accusations », mais des textes accusateurs ne constituent pas des « arguments injurieux » : un texte existe ou il n'existe pas ; s'il est brutal, c'est par son existence et non parce qu'il sert à fonder une objection. Si nous n'invoquons pas les textes, que nous restera-t-il ?

Il nous restera, selon M. M., nos amitiés, notre situation, nos relations avec les libraires. M. M. compte parmi ses amis M. Cucuel ; il connaît le catalogue Flammarion et il s'y fie (je ne le lui fais pas dire !) ; il est sollicité par les éditeurs ; il est professeur à la Sorbonne ; donc il a raison.

Je n'ai malheureusement que des textes à opposer à ces autorités ; c'est pourquoi je les donne.

S. ETIENNE.

Chargé de cours à l'Université de Liège.

ERRATA

Dans le tome V, n° 4 :

Page 1 de la couverture, 2^e titre du Sommaire, *au lieu de* : 773, *lisez* : 771.

page 794 l. 6	<i>au lieu de</i> :	butta,	<i>lisez</i> :	buta
» 794 l. 27	»	remblais,	»	remblai
» 796 l. 3	»	Glozel,	»	Glozel.
» 796 l. 6	»	pollissage,	»	polissage.
» 796 l. 26	»	sourciliaires,	»	sourcilières.
» 797 l. 13	»	fixait,	»	fixaient.
» 797 l. 17	»	touvé,	»	trouvé.
<i>au lieu de page</i> : 898, <i>lisez</i> : 798				
»	»	899,	»	799
Page 939 l. 3,	<i>au lieu de</i> :	Skoelkonung,	<i>lisez</i> :	Skoetkonung
» 975 l. 8	»	threkhô <i>et de tro-</i>	»	trekhô <i>et trokhalos</i>
		[kalos		
» 996 l. 19	»	hydrome,	»	hydromel.
» 999 l. 3	»	remaquera,	»	remarquera
» 999 l. 13	»	travaillé	»	travaillé
» 1075, dernière l.	»	disparissaient	»	disparaissaient
» 1076 l. 39	»	civilisée	»	civilisée.
» 1076, avant-dern. l.	»	nait	»	naît
» 1171 l. 25	»	expliqu	»	explique
» 1339 l. 21	»	773,	»	771.

ADDENDUM

Au sujet de *Selma* (T. V, n° 3-4, p. 926) et *Goethe* (id. p. 938), voir le n° 31 de la chronique de ce numéro.

CHRONIQUE

1. Société pour le Progrès des Études philologiques et historiques. — 2. Institut historique belge de Rome. — 3. Manifestation Leclère. — 4. Congrès International des sciences historiques. — 5. Don à la Bibliothèque royale. — 6. Premier Congrès français des sciences historiques. — 7. Société d'histoire moderne. — 8. Société d'histoire du droit. — 9. Journées d'histoire du Droit. — 10. Évangéliste de Stavelot à Berlin. — 11. Bibliothèque de J. Clément. — 12. Imprimeurs et libraires belges à l'étranger. — 13. Mélanges Heikel. — 14. Collection Catalane des auteurs grecs et latins. — 15. Édition classique du Criton. — 16. Préparations d'auteurs grecs et latins. — 17. Mélanges Swoboda. — 18. Études grecques. — 19. Épopée. — 20. Homerica. — 21. Vie d'Homère. — 22. A propos de Platon. — 23. Papyrologie. — 24. Plaute. — 25. Hist. de l'humanisme. — 26. Nouvelle revue des Humanités. — 27. Aspremont. — 28. Le petit Jehan de Saintré. — 29. Enseignement du français à l'étranger. — 30. Philologie roumaine. — 31. A propos du nom féminin *Selma* et du nom de *Goethe*. — 32. Toponymie flamande. — 23. Nomina Geographica Neerlandica. — 34. Légendes épiques polonaises. — 35. Études romaines. — 36. M. Vasile Pârvan et l'hist. ancienne de la Roumanie. — 37. Histoire du Droit romain. — 38. Analecta Bollandiana. — 39. Histoire des Juifs. — 40. Eginhard à Gand. — 41. Protectorat de Charlemagne en Terre Sainte. — 42. Histoire de la dime. — 43. Tanchelin et Robert II de Jérusalem. — 44. Histoire urbaine. — 45. Histoire de Tournai. — 46. Histoire de Nivelles. — 47. La draperie à Hasselt. — 48. Chartes de Brabant. — 49. Histoire de Lille. — 50. Travaux sur les Pays-Bas septentrionaux. — 51. Chronique hollandaise. — 52. Bibliographie historique espagnole. — 53. La revue d'histoire moderne. — 54. Chansons historiques néerlandaises au xvi^e siècle. — 55. Origines de l'école germanistique. — 56. Mère des Guises. — 57. Compagnie d'Ostende. — 58. Expansion coloniale au xviii^e siècle. — 59. Comte de Cobenzl. — 60. Napoléon et la Pologne. — 61. Archives des affaires Étrangères de France. — 62. Hist. économique contemporaine. — 63. Baron de Gerlache. — 64. Figures françaises du passé. — 65. France au xix^e siècle. — 66. Belgique et Allemagne. — 67. Saint-Siège et la guerre. — 68. Grande Guerre. — 69. Hist. du Traité de Paix. — 70. Hist. hippique. — 71. Hist. de la philosophie. — 72. Hist. de la pédagogie. — 73. Sceaux du Franc de Bruges. — 74. Anciens plans de villes belges. — 75. Géographie humaine. — 76. Nouvelle revue d'archéologie. — 77. Objets d'art du canton de Lessines.

Société pour le Progrès des Études philologiques et historiques

La Société tient deux assemblées par an : le deuxième dimanche de mai et le deuxième dimanche de novembre.

La cotisation annuelle est de 5 francs.

Secrétaire général : M. A. VINCENT, conservateur à la Bibliothèque royale, 82, rue de la Mutualité, Uccle.

Trésorier : M. Jacques BOLSÉE, archiviste aux Archives générales du Royaume, 62, rue du Moulin, Saint-Josse-ten-Noode.

L'organe de la Société est la

REVUE BELGE DE PHILOGIE ET D'HISTOIRE

recueil trimestriel.

Les membres de la Société ont droit à l'abonnement au prix réduit de 25 francs (30 francs, s'ils résident à l'étranger).

COMITÉ DIRECTEUR :

MM. A. BAYOT professeur à l'Université de Louvain ; J. BIDEZ, professeur à l'Université de Gand ; E. BOISACQ, professeur à l'Université de Bruxelles ; J. BOLSÉE, archiviste aux Archives générales du Royaume, trésorier de la Société ; G. DES MAREZ, professeur à l'Université de Bruxelles ; F.-L. GANSHOF, chargé de cours à l'Université de Gand ; H. GRÉGOIRE, professeur à l'Université de Bruxelles ; O. GROJEAN, directeur au Ministère des Sciences et des Arts ; L. PARMEN- TIER, professeur à l'Université de Liège ; H. PIRENNE, professeur à l'Université de Gand ; F. QUICKE, professeur à l'Athénée royal de Bruxelles ; P. THOMAS, professeur émérite de l'Université de Gand ; V. TOURNEUR, conservateur à la Bibliothèque royale de Belgique ; L. VANDER ESSEN, professeur à l'Université de Louvain ; H. VAN DER LINDEN, professeur à l'Université de Liège ; R. VERDEYEN, professeur à l'Université de Liège ; A. VINCENT, conservateur à la Bibliothèque royale de Belgique, secrétaire général de la Société.

AVIS

La *Revue belge de Philologie et d'Histoire* est consacrée à la philologie des langues indo-européennes, et à l'histoire dans son acception la plus large.

Elle paraît quatre fois par an, en fascicules de 200 pages environ. Les articles peuvent être écrits en français, flamand, allemand, anglais, espagnol, italien, et latin.

Chaque article est signé. L'auteur seul est responsable des idées qu'il émet.

La *Revue* offre gratuitement aux auteurs des articles de fond 50 tirages à part et aux auteurs des notes de *Mélanges* 30 tirages à part, obtenus par découpage et brochés sous couverture uniforme. Ces tirages à part ne peuvent être mis dans le commerce. Pour toute autre fourniture, les auteurs traiteront directement avec l'imprimeur.

Avis importants

Les auteurs sont instamment priés de faciliter la tâche de la Rédaction : 1° en n'envoyant que des manuscrits *complètement prêts pour l'impression*, lisibles et écrits d'un seul côté du papier. Toute modification apportée au texte composé sera portée en compte à l'auteur ; 2° en répétant sur tous leurs manuscrits et épreuves leur adresse complète.

Pour tout ce qui concerne la rédaction s'adresser à M. F. L. GANSHOF, chargé de cours à l'Université de Gand, secrétaire, 12, rue Jacques Jordaens, Bruxelles (manuscrits, ouvrages pour comptes rendus) ou à M. F. QUICKE, professeur à l'Athénée royal de Bruxelles, secrétaire-adjoint, 426, Chaussée de Gand, Bruxelles (épreuves, tirages à part, communications diverses).

Prière d'adresser les communications relatives à l'ADMINISTRATION (abonnements, etc), à l'Administrateur, M. Jacques BOLSÉE, archiviste aux Archives générales du Royaume, 62, rue du Moulin, Saint-Josse-ten-Noode.

Les abonnements peuvent être pris également aux librairies LAMERTIN et CHAMPION.

Imprimerie Jules De Meester & Fils à Wetteren (Belgique)

JAN 6 1928

ALMA MATER LIBRARY
Tome VI.

N° 3-4

Juillet-Décembre 1927

REVUE BELGE

DE

PHILOGIE ET D'HISTOIRE

RECUEIL TRIMESTRIEL

PUBLIÉ PAR LA

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOGIQUES ET HISTORIQUES

SOMMAIRE

Th. Zielinski. Pour reconstituer les tragédies perdues de la littérature grecque (<i>1^{re} partie</i>) . . .	593
J. Hubaux. Le vers initial des Églogues . . .	603
M. Delbouille. Le système des « incidences » . . .	617
L. Jamet. Le vers des comètes de Rolla et ses alentours . . .	643
P. Cloché. Isocrate et Callistratos . . .	673
P. Rolland. L'origine des châtelains de Flandre . . .	689
A. Grundzweig. La correspondance de la filiale brugeoise des Medici . . .	725
MÉLANGES :	
P. van de Woestijne. Une nouvelle édition des Géorgiques . . .	741
L. Herrmann. Note sur le prologue du 1 ^{er} livre des Fables de Phèdre . . .	749
P. Graindor. Antonin le Pieux et Athènes . . .	753
H. Nélis. Burgundica (II) . . .	757
COMPTES RENDUS	
CHRONIQUE	
BIBLIOGRAPHIE :	
E. Boisacq. Chronique linguistique . . .	957
F. Cumont. L'état actuel de la question de Glozel . . .	970
H. Nélis. Hadewijck - Bloemardinne . . .	975
Ouvrages belges nouveaux . . .	977
Ouvrages hollandais nouveaux . . .	980
Périodiques . . .	981
CORRESPONDANCE	
NÉCROLOGIE	
ERRATA	
	1065
	1069
	1071

Pour le détail des Comptes Rendus et de la Chronique, v. p. 2 et 3 de la couverture.

Abonnement : BELGIQUE, 50 francs ; ÉTRANGER : 12 belgas.
Ce numéro : BELGIQUE 25 francs ; ÉTRANGER : 6 belgas.

BRUXELLES

1927

EN DÉPÔT

A PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE Ed. Champion
5, Quai Malaquais (VI^e).

A BRUXELLES

LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE M. Lamertin
58-60, Rue Coudenberg.

COMPTES RENDUS

- Bezold** : Babyl. Assyr. Glossar (*Dossin*).
- Lokotsch** : Etymol. Wörterb. *iv*. *Langenhove*.
- Willamowitz** : Rückkehr des Odysseus (*Severigns*).
- Löhner** : Mienenspiel u. Maske. (*Willem*).
- Eschine** : Discours I, éd. *MARTIN* et *DE BUDÉ* (*Willem*).
- Linnenkugel** : De Lucillio Tarrhaeo (*Herrmann*).
- Arrien** : L'Inde, éd. *GHANTRAINE* (*Herrbillon*).
- Grassi** : Liste templari (*M. Hombert*).
- Faidier** : Indices d'auteurs latins (*Herrmann*).
- Ernout et Robin** : Comment. s. Lucrèce II (*Faidier*).
- Cartault** : Art de Virgile ds. l'Énéide (*Faidier*).
- Kumaniecki** : Virgile (*Faidier*).
- Sénèque** : Divi Claudii Apoth., éd. *ROSSBACH* (*Faidier*).
- Suétone** : de Grammaticis, éd. *ROBINSON* (*Faidier*).
- Lucain** : Guerre civile I, éd. *BOUTGÉRY* (*Herrmann*).
- Martin** : Grillius (*Herrmann*).
- Heep** : Colloquia des Erasmus (*Roersch*).
- Clédat** : Phonétique et Morphol. romanes. (*Bayot*).
- Hoepfner et Alfarié** : Chanson de Ste Foy (*Bayot*).
- Petersen** : Chanson de St Eustache (*Groult*).
- Plattard** : Études rabelaisiennes (*Desonay*).
- Raymond** : Influence de Ronsard (*Desonay*).
- Bibliogr. critique de Ronsard (*Desonay*).
- Williams** : Merveilleux in the epic. (*Bayot*).
- Gros** : Quinault (*Desonay*).
- Quinault** : Mère Coquette, éd. *Gros* (*Desonay*).
- Canat** : Littér. franç. au XIX^e s. (*J. Hombert*).
- Labande-Jeanroy** : Langue en Italie (*Bayot*).
- Ferrari** : Traduzioni italiane. (*Bayot*).
- Vincent** : Noms de lieux de Belgique (*Feller*).
- Idem (*Dufflou*).
- Carnoy** : Noms de lieux des envir. de Bruxelles (*Vincent*).
- Wagner** : La Saga du Scalde Egil (*Deruelle*).
- Baesecke** : Licht drucke althochdeutscher Hss. *iv*. *Langenhove*.
- Brauer** : Bucherei von Sankt Gallen (*Gessler*).
- Tonnelat** : Chanson des Niebelungen (*De Backer*).
- Fowler** : Dict. of modern english use *iv*. *Langenhove*.
- Contenau** : Tablettes de Kerkouk (*Speleers*).
- Moret** : Nil et Civilis. égyptienne (*Speleers*).
- Highbarer** : Anc. Megara (*Graindor*).
- Bury, Cook, Adcock** : Cambridge ancient hist. (*Cumont*).
- Radet** : Notes sur l'hist. d'Alexandre (*Graindor*).
- Bickermann** : Das Edikt des Kaisers Caracalla (*van de Weerd*).
- Martin Victor** : Fiscalité romaine en Égypte (*M. Hombert*).
- Bell** : Juifs et Grecs in römischen Alexandria (*idem*).
- Schneider** : Rom u. Romgedanke im Mittelalter (*Ganshof*).
- Dvornik** : Slaves, Byzance et Rome au IX^e s. (*Draguet*).
- Schneider** : Entschung v. Burg u. Landgemeinde in Italien (*De Marez*).
- Prentout** : États de Normandie (*Ganshof*).
- Ballester y Castell** : Fuentes narrativas de España. (*J. Lefèvre*).
- Zeller** : Réunion de Metz à la France (*Leclère*).
- Goris** : Colonies marchandes à Anvers (*Van der Linden*).
- van Wassenhoven** : Uil de engelsche kerkvervolgingen (*van Kalken*).
- Poncelet** : Compagnie de Jesus dans les Pays-Bas (*Bonenfant*).
- Kuentzel** : Kaunltz als Staatsman (*Van Houlle*).
- Hubert** : Correspondance de B. J. Dolreng (*Harslin*).
- Meunier** : Autour de Mirabeau (*Vincent*).
- Mathiez** : Autour de Danton (*Van Houlle*).
- Davaud** : Histoire des États-Unis (*Pergament*).
- Misch** : Varnhagen von Ense (*Van Houlle*).
- L'Honoré Naber** : Leven v. een vloothouder (*Vander Linden*).
- Bourgeois** : Manuel de politique étrangère (*Magnette*).
- Mahaim** : La Belgique restaurée (*De Lannoy*).
- Bayet** : Origines de l'Hercule romain et Herclé (*Cumont*).
- Linckenheld** : Stèles funéraires en Gaule (*idem*).
- Zeller** : Vie dominicaine (*Larallegé*).
- Zimmerman** : Les saints déserts des Carnes déchaussés (*idem*).
- Goldmann** : Fränkisches Recht (*Ganshof*).
- Yver** : Contrats dans le droit normand (*Simon*).
- Jouon des Longrais** : Saisine en droit anglais (*Ganshof*).
- Généstal** : Le privilegium fori en France (*idem*).
- Corti et Buffin** : Léopold I^{er} (*De Ridder*).
- Marion** : Sur les crises financières (*Bigwood*).
- Nicole** : Peinture des vases grecs (*Philippart*).
- Reinach** : La musique grecque (*Berzmanns*).
- de Borchgrave d'Altona** : Sculptures au pays mosan (*Crick*).
- van Heurck** : Livres populaires et scolaires flamands (*Vincent*).
- Dussaud** : Topographie de la Syrie ancienne. (*Cumont*).

POUR RECONSTITUER LES TRAGÉDIES PERDUES DE LA LITTÉRATURE GRECQUE (*)

I

On a remarqué depuis longtemps, en considérant la chose comme un témoignage de naïveté réjouissante, que Tenerani, le restaurateur de la célèbre statue de Sophocle du Latran, a mis aux pieds du poète une sorte de seau contenant sept rouleaux, exactement le nombre des tragédies qu'il avait... peut-être écrites? Tel était évidemment l'avis du restaurateur; en réalité ce n'était là que le nombre des tragédies que le hasard nous a conservées. En effet tout le monde sait maintenant que Sophocle en a écrit, en y comprenant les drames satyriques, plus de cent-vingt. Mais ce fait est loin d'influencer l'image que nous nous avons fait du poète; quand nous parlons de Sophocle, nous avons toujours en vue l'auteur des sept drames conservés — ou tout au plus des sept et demi, si l'on tient compte des *Limiers*, curieux drame satyrique, dont les sables d'Égypte nous ont restitué environ une moitié, il y a une quinzaine d'années. Sept et demi sur cent-vingt: c'est exactement un seizième de son héritage. Qu'on se représente ce que cela veut dire: nous parlons de Sophocle comme si nous le connaissions, tandis qu'en vérité nous ne connaissons que la seizième partie de sa personnalité poétique.

Pour Eschyle la proportion n'est pas beaucoup plus encourageante: de ses quatre-vingts drames nous n'en possédons non plus que sept, le même nombre apollinien. Euripide est le seul

(*) Communication faite au Cercle philologique de Bruxelles, le 11 nov. 1926.

dont le sort ait été plus heureux : de ses quatre-vingts drames, dix-huit (ou même dix-neuf, si l'on n'est pas trop méfiant à l'égard du *Rhésus*) sont parvenus jusqu'à nous, de sorte que dans le grand naufrage de la littérature grecque, nous n'avons à déplorer que la perte des trois quarts de son œuvre.

Et ce n'est pas encore la totalité du désastre. Nous parlons de la tragédie grecque comme si nous la connaissions, tandis qu'en réalité notre connaissance se borne aux trois coryphées de ce genre. Où en sommes-nous donc à l'égard des autres, qui ont vécu avant, avec et après eux ? Leurs noms seuls remplissent dans l'édition de Nauck quatre colonnes serrées. En assignant à chacun de ces noms, cinquante drames seulement — nombre très modeste, d'après ce qu'on a vu plus haut — nous obtenons une production totale de plusieurs milliers de drames. Nous parvenons au même résultat en considérant que cette production a duré plusieurs siècles, et qu'au moins dans l'époque, florissante, la seule ville d'Athènes, à la seule fête des Grandes Dionysies, a vu paraître chaque année douze pièces nouvelles — sans compter les autres villes et les autres fêtes. Où en sommes-nous donc, pour répéter notre question, à l'égard de tous ces noms cités dans l'édition de Nauck ? Hélas, pour nous, ce ne sont que des noms : et si l'un d'eux a obtenu une place dans notre mémoire non comme un chiffre vide et abstrait, mais comme une personnalité vivante, ce n'est pas à la survivance de ses œuvres qu'il doit ce privilège, mais uniquement au rôle qu'il joue lui-même dans un dialogue célèbre de Platon. Vous avez deviné que c'est d'Agathon qu'il s'agit.

Oui, tout cela a existé et tout cela n'est plus ; de tant de milliers de drames grecs, trente-trois seulement sont parvenus jusqu'à nous. Eh bien, ce cas n'est pas isolé ; on règle sa dépense sur son revenu. C'est précisément ce que nous avons fait pendant des siècles entiers, mais enfin dut apparaître le désir de reconstituer, autant que possible, cette grandeur disparue.

La première chose qu'on devait faire à cet effet était sans doute de rassembler les débris épars de ces monuments brisés, c'est à dire les fragments conservés dans les citations et allusions de date postérieure. La philologie s'est acquittée très consciencieu-

sement de ce devoir ; le nom de Valckenaer marque ici le point de départ, le nom de Nauck le point final. Non que l'œuvre de Nauck ne puisse et ne doive être dépassée : la seconde et dernière édition de son excellent livre, parue en 1889, est surannée depuis longtemps. Si la troisième tarde à paraître, c'est qu'on a jugé le moment peu propice ; en attendant on a voulu y porter remède par des suppléments de valeur inégale.

La seconde ressource qui s'offrait, c'était la possibilité de trouver des manuscrits — ou plutôt des restes de manuscrits — des tragédies perdues. On n'y pensait guère au temps de Valckenaer ; et, si l'on y pensait, c'est dans les bibliothèques peu explorées qu'on espérait pouvoir glaner. D'ailleurs, nous devons convenir que cette espérance ne nous a pas déçus complètement. On a trouvé à Clermont-Ferrand quelques feuillets précieux contenant des fragments considérables du « *Phaëthon* » d'Euripide, qui nous ont permis de reconstituer l'action de cette tragédie fantastique. Mais les trouvailles principales étaient réservées au sol inépuisable de l'Égypte. C'est lui qui nous a donné, outre les *Limiers* de Sophocle, dont il a été question plus haut, un tiers à peu près de l'*Hypsipylé* d'Euripide et en outre des débris importants de l'*Eurypylos* de Sophocle, de sa *Niobé*, peut-être aussi de son *Oenée* ainsi que de l'*Antiope* et de l'*Alexandre* d'Euripide.

C'est ainsi qu'on a pu amasser un trésor de plus en plus riche de fragments des tragédies perdues : une autre tâche non moins importante est la reconstruction des sujets. Qu'on ne m'objecte pas que cette tâche, à raison du caractère presque toujours mythologique de ces tragédies, ne présente aucune difficulté et que p. ex. le sujet de la « *Niobé* » de Sophocle, c'est précisément « le » mythe de Niobé. Quiconque connaît la mythologie grecque par les sources originales, doit bien savoir que chaque mythe y a eu sa vie à lui à travers les siècles, mais que la floraison même de chaque mythe, c'est son rôle dans la tragédie. Il s'agit donc chaque fois d'explorer la façon particulière et individuelle, dont le poète tragique a traité le mythe.

Ici c'est F. v. Welcker qui marque le point de départ — les essais antérieurs ne comptent pas — par son œuvre monumentale

« *Die griechische Tragödie* » (avec appendices) ; mais si nous voulons marquer le point final — provisoirement, bien entendu — nous ne trouvons pas de noms appropriés, si ce n'est — je m'excuse, mais je vais m'expliquer tout de suite — si ce n'est le mien. En effet, maintes contributions ont été fournies, en ce qui concerne le détail, par des philologues parfois éminents ; mais je crois être le seul qui ait renouvelé l'œuvre de Welcker dans toute son étendue. Hélas, cela ne compte pas non plus ; de mes deux gros volumes concernant ce sujet, l'un a paru en 1914 dans une langue peu connue en occident, l'autre, déposé chez le même éditeur, n'a pour le moment aucune chance de paraître, son contenu ayant été trouvé aussi antiproletarien que possible... on comprendra, je l'espère, cette allusion.

Quant à la réalisation de la tâche elle-même, les fragments littéraires n'y jouent que le rôle d'une source secondaire. Ce qu'il s'agit de faire avant tout, c'est l'exploration des traces que telle tragédie perdue a laissée dans la tradition postérieure. Quand je dis « tradition », je ne me borne pas aux seuls monuments littéraires : il faut dépouiller tout aussi bien la tradition figurative, en première ligne les vases peints (1), ensuite les urnes et les miroirs étrusques, les peintures pompéiennes, les sarcophages romains. Beaucoup a été fait dans cette direction, beaucoup reste encore à faire.

Il va sans dire que dans une question pareille, où les obscurités sont si grandes, aucun moyen permettant d'introduire un peu de clarté ne doit être négligé. C'est pourquoi, je crois avoir le droit d'appeler votre attention sur une certaine loi — ou bien, pour parler plus modestement, sur un certain procédé —, qui m'a souvent mis à même de découvrir sous la couche, pour ainsi dire, d'une tragédie conservée — les motifs, mis en action dans celle qui était sa devancière, pour le sujet donné. J'ai fondé là dessus une théorie que j'appelle la **théorie des motifs**

(1) Ici je signale avec plaisir le beau livre de M. L. SÉCHAN, *Études sur la tragédie grecque dans ses rapports avec la céramique* (1926, 642 p.), qui restera pendant longtemps notre conseiller principal dans ce domaine.

rudimentaires. Dans mon livre intitulé *Tragodumenon libri tres* (1), je l'ai exposée d'une façon détaillée en me servant de tous les exemples que j'ai pu recueillir ; ce que je voudrais faire ici, c'est en donner un bref aperçu illustré par quelques exemples particulièrement frappants,

II

Il existe une loi psychologique — ou bien, pour parler cette fois encore plus modestement —, un fait curieux qu'on peut observer souvent dans les cas où le même sujet a été traité par deux ou plusieurs auteurs : même en s'écartant consciencieusement de la voie de son prédécesseur, le successeur n'arrive pas à s'en affranchir complètement, il en tient compte d'une façon ou d'une autre dans son œuvre à lui. La chose est facile à expliquer. Cette tradition, que le successeur rejette, existe tout de même ; elle devient par cela même pour lui une sorte de réalité, qui continue à attirer vers elle ses regards. La forme littéraire dont il se sert — et c'est le drame — ne lui permet pas de justifier son avis différent dans une note ; il le fait donc dans le texte même d'une façon tantôt amicale, tantôt hostile. Dans les deux cas, le motif du prédécesseur, pourtant abandonné, se retrouve chez le successeur, mais ce n'est plus un motif **efficace** (ce rôle-ci est rempli par le thème nouveau) ; ce n'est plus qu'un motif **rudimentaire**. C'est pourquoi j'ai appelé ma théorie la **théorie des motifs rudimentaires**.

Cette loi psychologique — je demande la permission de me servir de ce terme bref et commode — a pour conséquence une autre loi régissant la méthode à suivre par le savant, en tant qu'il s'occupe de la reconstruction des œuvres littéraires perdues.

(1) Cracoviae, 1925, sumptibus Polonicae Academiae Litterarum, apud bibliopolos Gebethner et Wolff. Liber I : De locis tragoediae Graecae rudimentalibus. — Ce serait une ingratitude de ma part de ne pas mentionner ici la critique à la fois pénétrante et bienveillante qu'en a donnée M. M. CROISSET dans le *Journal des Savants* (1926, juin).

En effet, si le motif du prédécesseur continue à subsister dans l'œuvre du successeur, quoiqu'enseveli sous la couche nouvelle de son propre motif, nous pourrons l'y découvrir par une sorte de recherche géologique. C'est à dire qu'il suffit d'avoir recouru à la nature rudimentaire d'un tel motif de l'œuvre postérieure pour en tirer la conclusion que l'œuvre antérieure s'en était servie comme d'un motif efficace et important pour l'action. Et ce fait, une fois établi, peut avoir une portée décisive pour la reconstruction de cette action.

Il va sans dire que la validité de cette loi ne se borne pas au domaine de la tragédie grecque ; nous la voyons à l'œuvre partout, où nous trouvons les mêmes conditions, c'est-à-dire la dépendance dont nous avons parlé plus haut. Et puisque les littératures modernes nous offrent l'avantage précieux de pouvoir confronter les deux œuvres, celle du devancier et celle du successeur dans le livre cité, j'ai trouvé bon avant d'entamer mon sujet principal, d'illustrer la loi en question par des exemples modernes ; grâce à ces exemples le lecteur peut voir de ses propres yeux, comment le motif efficace du prédécesseur se transforme de lui-même en motif rudimentaire dans l'œuvre des successeurs. C'est ce que je voudrais répéter ici ; et, puisque le domaine est immense, je n'aurai pas de peine à choisir un autre exemple.

Tout le monde sait que Shakespeare n'a jamais inventé le sujet de ses drames, mais aussi que, si bon lui semblait, il s'est toujours permis de s'éloigner de la trame de l'action qu'il trouvait chez ses prédécesseurs ; c'est pourquoi on peut s'attendre d'avance à découvrir chez lui mainte application de notre loi. Je me permettrai donc d'attirer votre attention sur une de ses comédies, qui doit être particulièrement populaire dans votre pays, vu que la scène se passe dans la forêt des Ardennes, sur la comédie *Comme il vous plaira*. La nouvelle dont le poète s'est servi, est connue depuis longtemps ; elle aboutit au dénouement suivant. Le mauvais duc, non content d'avoir banni le duc légitime, son frère, se met en campagne contre lui. Mais il n'a pas de succès ; la bataille qu'il lui livre lui coûte la vie, si bien que le bon duc n'a plus de peine à recouvrer son trône usurpé. Pour une

nouvelle la solution était passable ; mais un drame, et surtout un drame de Shakespeare, est plus exigeant en fait de psychologie. Le poète a dû se dire que cette fin sanglante s'accorderait mal avec le caractère joyeux du dénouement présumé ; le mauvais duc était après tout le frère du héros et, ce qui est plus, le père de la seconde héroïne, jeune fille à marier ; qu'aurait-elle dit de cet événement lugubre au beau milieu de ses fiançailles ? — Eh bien, que fait le poète ? Il retient le « motif de la campagne », mais chez lui elle n'aboutit pas à une bataille. Pas du tout ; un ermite se présente au moment critique, ses bonnes paroles touchent le cœur du mauvais duc, il renonce à son dessein criminel et fait plus que cela : il rend à son frère le duché qui lui appartenait de droit et s'en va expier ses péchés par une vie contemplative. Vous voyez donc que le « motif de la campagne » est devenu chez Shakespeare un motif rudimentaire ; nous avons devant nous la variante que j'ai nommée dans mon livre le « **dessein abandonné** », *irritum consilium*. Le poète n'en avait pas besoin pour son dénouement pacifique ; les paroles de l'ermite pouvaient atteindre le scélérat tout aussi bien dans sa capitale. Il est vrai que les poètes ne sont pas obligés de payer les frais d'une campagne inutile, inventée par eux ; mais il n'est pas moins vrai qu'on n'invente pas un appareil tellement lourd sans raison suffisante. Si Shakespeare l'a employé, c'est qu'il n'a pas pu se défaire entièrement de la trame de l'action, que lui présentait sa source, la nouvelle en question — et c'est précisément une illustration de notre loi psychologique dans ce cas où cette source est conservée et nous pouvons nous passer d'hypothèses. S'il en était autrement, nous aurions le droit de conclure de la façon suivante : puisque le motif « de la campagne » se présente chez Shakespeare comme un motif rudimentaire, nous devons supposer qu'il a été un motif efficace chez son prédécesseur, c'est-à-dire, que la campagne y avait abouti à son but naturel, à une bataille — mais, bien entendu, selon les exigences de la justice poétique (sans quoi le drame ne serait pas une comédie), à une bataille favorable pour le parti sympathique. Et avec cette hypothèse nous aurions reconstitué la source de Shakespeare, savoir cette même nouvelle qui nous a été conservée.

Comme exemple, cela pourrait suffire ; mais je voudrais vous démontrer aussi l'étendue, pour ainsi dire, de la validité de notre loi. A cet effet, je me permettrai de citer deux autres exemples, pris tous les deux dans un livre, où l'on s'attendait le moins à en découvrir ; dans le Nouveau Testament. Il est dit dans l'Évangile selon St. Jean (I, 8) : « Il [St. Jean Baptiste] n'était pas la lumière, mais il parut pour rendre témoignage à la lumière. Cette lumière était la véritable lumière, qui en venant dans le monde, éclaire tout homme » [Jésus]. Un lecteur attentif doit être frappé par ces paroles ; pourquoi cette tournure si raide pour écarter une opinion, qui n'avait pas été énoncée dans notre Évangile ? Et si ma théorie n'est pas étrangère à ce lecteur, il argumentera de la façon suivante : évidemment l'évangéliste combat ici ce dogme proclamé par les adeptes trop zélés du Baptiste, qui le reconnaissaient précisément, lui, pour la lumière du monde. Et il aura raison ; c'est ce que nous a appris depuis peu l'évangile des Mandéens, où nous trouvons énoncé ce même dogme concernant la mission de St. Jean Baptiste. Ce que nous découvrons ici, c'est une autre variante du motif rudimentaire — celle que j'ai appelée dans mon livre la **polémique dissimulée (Dissimulata invectiva)**.

C'est M. Ed. Norden, dont l'excellent livre *Die Geburt des Kindes* m'a suggéré cet exemple (p. 107) ; c'est à lui aussi que je suis redevable du second (p. 84), que j'emprunte à l'Évangile de St. Luc, J'ai ici en vue la parabole bien connue concernant l'homme riche et le pauvre Lazare dans l'autre monde. Après avoir compris quel fruit douloureux dans l'éternité lui avaient préparé ses jouissances dans la vie temporelle, l'homme riche dit à Abraham (xvi, 27) : « Je te prie donc, Père Abraham, d'envoyer Lazare dans la maison de mon père ; car j'ai cinq frères C'est pour qu'il leur atteste ces choses, afin qu'ils ne viennent pas aussi dans ce lieu de tourments. Abraham répondit : Ils ont Moïse et les prophètes ; qu'ils les écoutent. Et il dit : Non, Père Abraham, mais **si quelqu'un des morts va vers eux**, ils se repentiront. Et Abraham lui dit : S'ils n'écoutent pas Moïse et les prophètes, ils ne se laisseront pas persuader quand même quelqu'un des morts ressusciterait. »

Le motif de la mission d'un mort est devenu ici un motif rudimentaire : Abraham rejette la proposition. Selon notre théorie nous devons conclure : dans la parabole du prédécesseur c'était un motif efficace. Et cette conclusion est confirmée par les faits. La parabole adaptée par Jésus est d'origine égyptienne ; et dans la version primordiale c'est en effet un mort, envoyé comme admoniteur dans le monde des vivants, qui les convertit à la vie vertueuse. Voilà donc encore une variante du motif rudimentaire — celle de la **proposition rejetée** (**repudiata propositio**).

Encore un mot avant d'entrer dans la carrière — un mot concernant la méthode. Il va sans dire que, pour se servir des motifs rudimentaires, il faut s'imposer pour règle une extrême prudence. Revenons à notre premier exemple : est-ce qu'un « dessein abandonné » nous autorise chaque fois à admettre qu'il était exécuté dans la version du prédécesseur ? En recourant encore une fois à Shakespeare, rappelons l'action de son « Jules César ». L'épouse du héros a eu un mauvais songe ; pour apaiser ses appréhensions, il lui promet de rester à la maison en manquant ainsi la séance des Ides de Mars, où l'attendaient les poignards des conjurés. Mais voici que survient un de ces derniers, Décimus Brutus : ses remontrances ont pour effet de lui faire *abandonner* son *dessein* de tout à l'heure. Il va donc à la séance et on l'y tue. Telle est la trame de l'action. Avons-nous le droit d'en conclure, grâce à notre théorie, que chez un prédécesseur quelconque, César a exécuté son dessein de manquer la séance des Ides de Mars ? Ce serait mettre l'histoire du monde sens dessus dessous : pas de séance — pas de meurtre. Notre méthode serait-elle donc fautive ? Pas du tout : vous n'avez pas oublié qu'elle ne concernait que les motifs rudimentaires. Or ici le dessein abandonné n'est nullement un motif rudimentaire : il est au contraire un motif efficace au plus haut degré. César a dû former le dessein de manquer à la séance pour pouvoir ensuite l'abandonner et il a dû l'abandonner pour illustrer de façon magnifique sa magnifique phrase :

Danger knows full well
That Caesar is more dangerous than he.

Il y a donc des critères internes qui nous permettent d'affirmer le caractère rudimentaire d'un motif ; mais leur application exige beaucoup de prudence de la part de l'observateur, s'il veut échapper à l'arbitraire. C'est pourquoi je me suis imposé dans mon livre un contrôle de nature plutôt externe : *je n'y ai pris en considération que les cas, où la mythologie que j'avais reconstituée à l'aide des motifs rudimentaires, avait laissé encore d'autres traces dans la tradition.* Qu'on ne m'objecte pas qu'avec cette restriction l'utilité de la nouvelle méthode devient douteuse ; il n'en est rien. D'abord elle nous introduit, pour ainsi dire, dans l'atelier du poète en nous le montrant dans ses rapports avec son prédécesseur ; en deuxième lieu, elle augmente la force démonstrative de la susdite trace puisque dans notre science deux vraisemblances, trouvées indépendamment l'une de l'autre se renforcent mutuellement en créant comme effet une vraisemblance qualifiée confinant à la certitude ; et troisièmement elle donne toujours à cette trace une détermination chronologique en nous permettant d'établir son *terminus ad quem* ; enfin, quatrièmement elle rend notre vue plus pénétrante pour la découverte d'autres cas, où la mythologie hypothétique n'aura pas laissé de traces dans la tradition. Car c'est là la seconde partie de la tâche, dont la solution reste encore à trouver ; comme exemple je puis citer l'hypothèse de M. P. Mazon concernant Esch. *Cho.* 562 s. (II, 101, de son édition d'Eschyle) — hypothèse qu'il a émise indépendamment de mon livre.

Et maintenant passons définitivement à la tragédie grecque.

(à suivre).

TH. ZIELINSKI

Professeur à l'Université de Varsovie.

LE VERS INITIAL DES EGLOGUES

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DU TEXTE DES BUCOLIQUES LATINS

On sait que les *Bucoliques* de Virgile, avant d'être réunies dans le recueil que nous connaissons, ont été publiées séparément. Le premier vers de chacune d'elles contient un élément caractéristique permettant d'identifier aussitôt le genre littéraire auquel appartient la pièce. C'est ou bien un nom de berger emprunté à la tradition antérieure, ou bien un adjectif tiré d'un nom propre géographique se rapportant à cette tradition.

Voici en effet les dix vers initiaux des *Bucoliques* :

- I. Tityre, tu patulae recubans sub tegmine fagi
- II. Formosum pastor Corydon ardebat Alexim.
- III. Dic mihi, Damoeta, cuium pecus? an Meliboei?
- IV. Sicelides Musae, paulo maiora canamus.
- V. Cur non, Mopse, boni quoniam convenimus ambo,
- VI. Prima Syracosio dignata est ludere versu.
- VII. Forte sub arguta consererat ilice Daphnis.
- VIII. Pastorum Musam Damonis et Alphasiboei
- IX. Quo te, Moeri, pedes, an quo via ducit, in urbem?
- X. Extremum hunc, Arethusa, mihi concede laborem.

On observe que les trois pièces dans lesquelles le premier vers ne contient pas de nom bucolique mais seulement une périphrase désignant la pastorale sicilienne sont les églogues IV, VI et X. Or ces églogues ont été expressément désignées par Servius comme celles dans lesquelles Virgile s'est écarté des traditions du genre bucolique, en s'excusant toutefois de cette infidélité aux Muses de Sicile. Cette observation de Servius est bien connue mais les critiques n'en citent généralement que la première partie. La voici dans son ensemble (ed. Thilo, p. 3) :

Sane sciendum VII eclogas esse meras rusticas, quas Theocritus X habet. hic in tribus a bucolico carmine, sed cum excusatione discessit, ut in genethliaco Salonini et in Sileni theologia, vel ut ex insertis altioribus rebus posset placere, vel quia tot varietates implere non poterat.

Le *genethliacum* de Saloninus est, pour Servius, l'églogue IV, les mots *Sileni theologia* désignent l'Églogue VI. La troisième des *non merae rusticae* ne peut-être que l'églogue X où Virgile a introduit son ami Cornelius Gallus. L'*excusatio*, c'est le petit prologue dans lequel Virgile prend lui-même la parole en tête des églogues IV, VI et X. Dès le premier vers, le lecteur est ainsi prévenu qu'il a sous les yeux un poème pastoral et, en même temps ou tout de suite après, que l'auteur se propose d'y traiter des sujets étrangers à la tradition théocritéenne.

D'autre part, dans sa neuvième églogue, Virgile cite quatre fragments de ses propres poèmes : les deux bergers Moeris et Lycidas se rappellent tour à tour les « chansons » composées par Menalcas, c'est à dire par Virgile, et s'en chantent l'un à l'autre quelques vers. Voici pour chacun de ces fragments le premier vers :

Buc. IX,

- v. 23 Tityre, dum redeo (brevis est via) pasce capellas
- v. 27 Vare, tuum nomen, superet modo Mantua nobis
- v. 39 Huc ades, o Galatea ! quis est nam ludus in undis ?
- v. 46 Daphni, quid antiquos signorum suspicis ortus ?

Sur ces quatre vers, trois présentent un nom bucolique, les noms propres *Vare* et *Mantua* n'appartenant pas à la tradition pastorale.

Rien ne prouve de façon certaine que ces fragments soient des débuts de poème (1). Toutefois le v. 23 est la traduction littérale du premier vers de l'Idylle III : c'est, selon toute apparence, le premier vers d'une églogue que Virgile n'a pas cru devoir publier. (2) Les deux autres fragments, (v. 39 sqq. et

(1) L'expression *Incipe, si quid habes*, au v.32 paraît indiquer cependant qu'il s'agit de débuts.

(2) Cfr Buc. III, 1, traduction de *Théocrite*. Id. IV, 1.

46 sqq.) paraissent bien être des débuts eux aussi, car avant de les citer, les deux bergers font un effort de mémoire pour retrouver, sans doute, les premiers vers du poème ou plutôt de la chanson (cfr. v. 45) qu'ils essaient de se rappeler. Reste le morceau commençant par *Vare tuum nomen*. Moeris en cite trois vers : ce sont trois hexamètres. Le poème complet adressé par Virgile à Varus pour le salut de Mantoue ne pouvait par conséquent pas être une élégie et dès lors il faut admettre que c'était une églogue, car on ne voit guère à quel autre genre littéraire il pourrait appartenir. Mais c'est une question de savoir si cette requête en vers a jamais constitué un poème complet : on peut en douter en voyant que Moeris déclare ces vers *necdum perfecta*. Enfin Virgile, au moment où il composa sa neuvième églogue, tenait particulièrement à rappeler ses espérances déçues et le passage qu'il cite du poème où il les a fait exprimer, « devait en être l'endroit le plus saillant. » (1).

Il se peut donc que cette apostrophe à Varus ait été précédée d'une introduction écrite sur un mode pastoral et dont le premier vers aurait, suivant l'usage, contenu un nom propre bucolique, exactement comme l'apostrophe à Pollion, qui commence au v.6 de la huitième églogue. Toutefois il reste que ce fragment ne confirme pas la règle imposant la présence constante d'un nom bucolique dans le premier vers d'une églogue virgilienne. Cette convention n'en est pas moins observée treize fois sur quatorze si l'on fait entrer en ligne de compte les fragments cités dans l'Églogue IX et dix fois sur dix, si l'on ne considère que les dix pièces complètes constituant le recueil.

*
* *
*

Virgile ne fait d'ailleurs que se conformer à une convention littéraire existant déjà chez Théocrite. Seulement, dans les onze premières Idylles, qui sont celles dont il a imité la composition, la présence d'un nom propre dans le vers initial ne paraît pas avoir été requise aussi rigoureusement que dans les Églogues.

(1) A. CARTAULT, Et. sur les Buc. de Virgile, p. 367.

Ainsi l'idylle I débute par un vers qui ne comporte pas de nom propre. Cependant il faut observer que l'interlocuteur du pâtre chanteur n'est pas nommé dans tout le poème : il est désigné seulement par le mot *aipolos*, qui figure dans le premier vers au vocatif, comme si c'était le nom du chevrier. L'autre personnage est nommé au v. 19., Thyrsis.

Le v. initial de l'idylle V est malheureusement incertain : D'après les manuscrits, Lacon y est appelé Sybarite par son camarade, mais M. Legrand, dans sa récente édition fait observer, (p. 46, n. 1) que le texte doit être altéré, que Lacon étant esclave n'avait pas de nationalité et qu'ensuite ce n'était pas lui, mais bien le maître de son compagnon, qui était de Sybaris, comme on le voit au v. 73. Wuestemann, suivi par Fritzsche avait supposé que le mot *Sybaritan* du v. 1 était une déformation de *Sibyrtas*, qui est le nom du maître de Lacon, Leur conjecture ferait donc entrer un nom propre dans le vers initial de l'idylle V. Mais les derniers éditeurs rejettent cette correction : Wilamowitz et Edmonds en conservant le texte des manuscrits⁽¹⁾, Legrand en laissant en blanc la fin du vers 1. De toute façon ce vers reste douteux. Enfin l'idylle XI, abondamment mise à contribution par Virgile, s'ouvre par une dédicace à Nikias, personnage réel, dont le nom apparaît au deuxième vers, mais le premier vers n'offre aucun nom propre. Les autres Idylles bucoliques ont dans leur premier vers un nom propre : II Thestylis, III Amaryllis, IV Corydon, VI Damoetas et Daphnis, VII Eucritos, VIII et IX (apocryphes mais imitées par Virgile) Daphnis, X Boukaïos.

Virgile a donc cru devoir s'imposer comme une règle absolue ce qui n'était peut-être chez Théocrite qu'une habitude de composition.

(1) Avec raison, selon moi, car — fait qui paraît n'avoir pas été relevé — Lacon, s'il n'est pas citoyen de Sybaris est en tout cas en rapport avec cette ville comme le prouve le v.126 où il souhaite que la Sybaritis se change pour lui en une fontaine de miel.

En tout cas, les poètes bucoliques latins postérieurs à Virgile ont docilement suivi l'exemple que leur avait donné en cette matière « le pasteur de Mantoue » et ce fait me paraît de nature à faire croire qu'ils avaient parfaitement conscience de cette règle dont les critiques modernes, à ma connaissance, ne se sont pas avisés (1).

Voici en effet, les premiers vers de toutes les Églogues qui nous sont parvenues de Calpurnius, de Némésien et de l'anonyme d'Einsiedeln, à l'exception d'un seul de ces poèmes, la première églogue de Calpurnius, sur laquelle je reviendrai plus loin :

Calpurnius :

- II. Intactam Crocalen puer Astacus et puer Idas
- III. Numquid in hac, Lycida, vidisti forte iuvenecam
- IV. Quid tacitus, Corydon, vultuque subinde minaci
- V. Forte Micon senior Canthusque, Miconis alumnus
- VI. Serus ades, Lycida : modo Nyctilus et puer Alcon.
- VII. Lentus ab urbe venis, Corydon ; vicesima certe

Némésien :

- I. Dum fiscella tibi fluviali, Tityre, iunco
- II. Formosam Donacen Idas puer et puer Alcon
- III. Nyctilus atque Micon nec non et pulcher Amyntas
- IV. Populea Lydicas nec non et Mopsus in umbra.

Carmina Einsidlensia :

- I. Te, formose Mida, iam dudum nostra requirunt
- II. Quid tacitus Mystes ? — Curae mea gaudia turbant.

Donc sur les treize Eglogues post-virgiliennes que nous avons gardées, il y en a douze dont le premier vers contient au moins un nom bucolique et chaque fois c'est un nom de personne et non plus seulement une appellation géographique ou mythologique comme dans les Eglogues IV, VI et X de Virgile. N'était l'unique exception de l'Eglogue I de Calpurnius, on pourrait dire par conséquent que les épigones de Virgile ont observé en-

(1) La seule étude complète sur les noms bucoliques est celle de C. WENDEL, *De nominibus propriis apud poetas Bucolicos*, *Jahrbuch f. class. Philol.* 26 (1901), pp. 390 sqq. où il est seulement question des sources littéraires auxquelles ces noms ont été empruntés.

core plus scrupuleusement que lui-même la loi qu'il avait imposée au genre pastoral.

*
* *

Examinons maintenant ce début que j'appellerai « irrégulier » de la première pièce de Calpurnius. En voici la première tirade telle que l'imprime M. Giarratano, le dernier éditeur des *Bucolici minores* (Corpus scriptorum Latinorum Patavianum, 44 (1924).

Corydon.

Nondum Solis equos declinis mitigat aestas
quamvis et madidis incumbant prela racemis
et spument rauco ferventia musta susurro.
Cernis ut, ecce, pater quas tradidit, Ornyte, vaccae
molle sub hirsuta latus explicuere genista?
nos quoque vicinis cur non succedimus umbris?
torrida cur solo defendimus ora galero?

Ornytus répond qu'il vaut encore mieux s'abriter du soleil « dans ce bois sacré qui sert de retraite à Faunus, où les pins serrés entremêlent leur fine ramure, où le hêtre protège une source qui bouillonne entre ses racines. »

A première vue, les trois premiers vers paraissent décrire assez précisément les circonstances de temps et de lieu : « L'été à son déclin ne modère pas encore les chevaux du Soleil, quoique les pressoirs s'appesantissent sur les raisins mûrs et qu'on entende bouillonner sourdement le vin doux dans la cuve écumante. » Mais en fait, cette description d'une scène de vendange est sans rapport avec le reste du poème : les deux vachers gardent leurs troupeaux aux abords d'une haute futaie ; au premier plan, des genêts, un peu plus loin, des pins et des hêtres, une source et l'asile de Faunus. Comment peuvent-ils, de cet endroit sauvage, et qui doit être éloigné de tout vignoble, entendre un bruit aussi léger que le bouillonnement du vin dans une cuve ? Mais d'abord, qui, dans l'églogue, prononce ces trois premiers vers ? Si c'est Corydon, comme le pensent les derniers éditeurs, on se demande pourquoi il passe aussi brusquement d'une idée à une autre, pourquoi, après avoir décrit, sans s'adresser à

un auditeur déterminé, l'activité du pressoir et le bruit des cuves, il interpelle tout à coup son frère pour lui faire observer ses vaches. Et si ces vers sont dits par Ornytus, on ne s'explique guère non plus que Corydon montre à son frère ses vaches alors que celui-ci lui parlait des vendangeurs.

Les copistes d'ailleurs sont restés perplexes devant ces vers et n'ont pas trop su à quel interlocuteur il fallait les attribuer : Trois des meilleurs manuscrits les mettent, avec les quatre suivants, dans la bouche de Corydon ; quelques manuscrits inférieurs les croient prononcées par Ornytus ; le *Neapolitanus*, que M. Giarratano déclare être le plus complet de nos manuscrits de Calpurnius, n'indique aucun nom d'interlocuteur au début du poème. Enfin, la plupart des manuscrits italiens portent en marge, en face du v. 4, le nom de Corydon, ce qui semble indiquer que, dans le texte qu'ils transcrivent, les trois premiers vers ne lui sont pas attribués.

En résumé, ces trois vers sont, quant à leur contenu, en contradiction avec les vers suivants, et la tradition manuscrite est incertaine au sujet de leur emploi. Ces difficultés disparaissent si nous admettons que l'églogue de Calpurnius, qui n'était vraisemblablement pas la première du recueil, commençait en réalité par le vers 4 de nos éditions modernes :

Cernis ut, ecce, pater quas tradidit, Ornyte, vaccae

Si l'on veut bien se reporter à la liste que je viens de dresser des premiers vers des *Bucolici minores*, on observera que dans les six autres églogues de Calpurnius il y en a quatre (III, V, I, VI et VII) qui contiennent dans leur vers initial un nom de berger au vocatif : ce sont celles dont le texte est dialogué dès le début, comme c'est le cas pour l'Églogue I. Dans les deux autres, le dialogue est précédé d'un préambule narratif, mais leur premier vers renferme les noms de deux interlocuteurs, de manière à mettre tout de suite le lecteur à même de se retrouver dans les *dramatis personae*. Dans les églogues dialoguées de Calpurnius, le premier berger qui parle dit le nom de l'autre dans le premier vers qu'il prononce et dans la réponse du second, le nom du premier interlocuteur apparaît, toujours au vocatif,

dès le début de la riposte : deux fois au deuxième vers de celle-ci (IV, v. 6 et VI, v. 7), et deux fois au premier vers (I, v. 13, III, v. 7 et VII, v. 4) (1).

Je pense que, dans l'églogue I, Calpurnius a dû débiter comme dans les autres pièces de ce genre : Corydon, qui parle le premier, interpelle par son nom son frère Ornytus, et en même temps, il lui indique du geste (*ecce*) les vaches qui se reposent. C'est le type du début *ex-abrupto* conforme à la tradition bucolique. Cependant, que viennent faire, en tête de la première églogue calpurnienne les trois vers décrivant le pressage des raisins ? Il faut les considérer, d'après moi, comme les trois derniers vers du poème qui, dans le recueil complet des Bucoliques de Calpurnius, précédait l'actuelle églogue I.

Voyons d'abord si cette hypothèse est conciliable avec les données de la tradition manuscrite (2).

Les sept Eglogues de Calpurnius, toujours accompagnées des quatre Eglogues de Némésien se présentent dans les manuscrits avec toutes sortes d'autres œuvres latines de provenance extrêmement variée. Ainsi dans le *Neapolitanus* elles viennent après le *de agricultura* de Varron ; dans le *Gaddianus* elles sont précédées des Eglogues de Pétrarque, du *Culex* et des *Dirae*. Dans les manuscrits inférieurs on les trouve précédant ou suivant des œuvres de Claudien, d'Ausone, de Cicéron, de Catulle, etc.

Ni la série des onze églogues, ni les églogues individuellement

(1) Dans les Églogues de Virgile, ou bien le dialogue est précédé d'une introduction dans laquelle les tours de parole ou de chant sont méthodiquement répartis entre les personnages, ou bien le berger qui parle le premier appelle toujours l'autre par son nom dès son premier vers (I, III, V, IX) et sauf, dans l'églogue III, le répondant fournit au lecteur le nom de son camarade dès le premier vers qu'il prononce.

(2) Je n'ai eu entre les mains que les manuscrits vaticans de Calpurnius, qui sont de peu de valeur. L'édition de Schenkl est épuisée et ne m'est pas accessible. Je ne dispose que de deux éditions critiques : celle de Baehrens (*Poetae Latini Minores* III, p. 69) et celle, plus récente, de Giarratano.

ne portent, à proprement parler, un titre. Quant aux formules *incipit* et *explicit*, voici ce qu'on en peut reconstituer d'après la préface de Giarratano : Dans le *Neapolitanus*, il n'y a pas d'*incipit*. Une main récente a cru devoir combler cette lacune en écrivant *Calpurnii eclogae* et *Nemesiani eclogae*. Mais à la fin de la série des onze pièces, on lit : *Aureliani Nemesiani Cartag' bucol' explicit. Deo gratias amen*. Donc ni *incipit* ni *explicit* pour Calpurnius, mais bien un *explicit* en bonne forme pour Némésien.

Un *codex vetustissimus* originaire d'Allemagne et encore connu des humanistes a aujourd'hui disparu. Une précieuse note du savant italien Niccolo Angelo, écrite de sa main dans un manuscrit de Florence, nous apprend que dans ce *codex Germanicus*, le titre des Eglogues de Calpurnius était fourni par l'*explicit*. Voici cette note qu'on lit dans le *Riccardianus* 636, après la septième églogue de Calpurnius : *ex vetustissimo codice e Germania allato, hic est transcriptus titulus finis bucolicorum Calphurnii Aurelii Nemesiani poetae Carthaginiensis egloga prima*.

Dans le *Gaddianus* qui contient, rappelons-le, une série de poèmes ayant tous un caractère pastoral, on peut se rendre compte de l'effort qu'a fait le copiste pour séparer les églogues de Calpurnius des œuvres qui les précédaient et qui les suivaient et pour les distinguer les unes des autres. Avant la première églogue on lit : *Egloge Calpurnii ad Nemesianum-cartaginiensem*. A la fin de chaque pièce, on trouve la mention *explicit* accompagnée du numéro de l'Églogue. Seulement, la septième églogue n'a pas été distinguée de la sixième : elles se succèdent sans interruption, et le copiste, ainsi induit en erreur, a écrit à la fin de la septième églogue : *explicit sexta ecloga Calphurnii. Aureliani nemesiani cartaginiensis egloche incipiunt*. Fait significatif : en marge du vers final de l'Églogue VI, on peut lire la note suivante : *aliqui volunt dicere quod ista sit alia et diversa egloga ubi incipit « lentus », aliqui dicunt quod est una etc*. Enfin le Parisinus 8049, écrit au XII^e siècle, ne contient qu'une petite partie de Calpurnius. Après les fragments de Pétrone dont il indique la fin par les mots *explicit Petronius*, il

commence les Bucoliques de Calpurnius en les faisant précéder des mots *incipit egloga Calpurnii*. Le copiste a transcrit sans aucun intervalle le texte des trois premières églogues, distinguant toutefois au moyen d'une N majuscule le premier vers de l'églogue III, puis après un espace laissé en blanc, il a copié douze vers de la quatrième, après quoi il s'est arrêté, au milieu d'une page.

Ainsi on ne trouve la mention *incipit* avant le vers actuellement considéré comme le vers initial des églogues calpurniennes que dans le seul *Parisinus*, mais nous avons la preuve que son copiste, ignorant et négligent, ne s'est pas aperçu qu'il avait affaire à plusieurs pièces et c'est pourquoi il donne à tout ce qu'il prend pour un seul poème le titre d'*egloga* (1).

L'indication confuse du *Gaddianus* d'après laquelle Calpurnius aurait adressé ses Eglogues à Némésien, qui en réalité a vécu plusieurs siècles après lui, ne remonte certainement pas non plus à une édition antique de Calpurnius. Elle s'explique par le fait que les deux poètes bucoliques étaient, dans tous les manuscrits, publiés à la suite l'un de l'autre depuis une époque impossible à déterminer.

En résumé : 1°) Dans le manuscrit le plus ancien, il n'existe à peu près aucune distinction entre les églogues calpurniennes ; 2°) dans le seul manuscrit important où le copiste a cherché à faire cette distinction, il s'est trompé ; 3°) lorsque le vers commençant par *Nondum Solis equos* est présenté comme le premier vers de la première églogue, c'est à la suite d'une conjecture de copiste.

Il me paraît donc vraisemblable que, dans le ou dans les *codices* d'où dérivent les manuscrits survivants, les églogues de Calpurnius n'étaient pas distinctement séparées les unes des autres. En admettant que l'églogue que nous tenons aujourd'hui

(1) Le Pogge, cité par GIARRATANO, p. xxiii, paraît avoir connu ce manuscrit ou un manuscrit semblable, dont le titre n'indiquait qu'une seule églogue de Calpurnius. Il écrivait en effet en 1423, à Niccolo Nicoli (Epist. I, 91) *mittas ad me oro Bucolicam Calpurnii et particulam Petronii, quas misi tibi ex Britannia*.

pour la première ait été originairement précédée d'une autre, on s'expliquerait sans peine que la fin de cette autre soit venue se souder au début de la suivante. Il est possible, mais ceci n'est qu'une hypothèse gratuite, que, dans l'ancêtre commun de nos manuscrits, les trois vers par lesquels commence pour nous Calpurnius se sont trouvés en haut d'une page et que le poème dont ils constituaient la finale a disparu sans laisser d'autre trace, par suite de la perte d'un cahier ou de quelques feuillets.

Ainsi pourrait s'expliquer le fait que le seul titre et le seul *incipit*, d'ailleurs tous deux entachés d'erreur, des manuscrits postérieurs à cet exemplaire supposé décapité, sont visiblement refaits d'après l'*explicit* dont le *Gaddianus* et la note de Niccolò Angelo nous ont conservé la trace,

* * *

Cependant les vers 1 à 3 de l'églogue I peuvent-ils être regardés comme une finale de Bucolique ? Je n'hésite pas à le croire et je pense qu'on leur a fait dire autre chose qu'ils ne disent pour les contraindre à s'accorder avec les quatre suivants considérés comme leur faisant suite dans un même poème. L'édition Lemaire (*Poetae Latini minores*, I, p. 396, n. 1) commente comme suit les mots *Solis equos : Solis equos... hic maxime calorem exprimunt, quem labore incalescentes efflant naribus*. J'ai vainement cherché dans Virgile et dans Ovide, qui sont les deux modèles favoris de Calpurnius, un passage où les chevaux du Soleil figuraient la chaleur dans une métaphore. La métaphore *Solis equi* chez Ovide se rencontre dans quatre passages et toujours dans un contexte où il n'est question que du parcours accompli par ces chevaux. (1) Quant à Virgile, c'est à lui que Calpurnius a emprunté l'idée et les images du vers

Nondum Solis equos declivis mitigat aestas.

Virgile (Georg. II, v. 321) recommande de planter la vigne

Prima vel autumnis sub frigora, cum rapidus Sol
nondum hiemem contingit equis, iam praeterit aestas.

(1) *Am.* II, 1, 24 ; *Heroid.* VI, 86 ; *Trist.* II, 392 ; *Ibis*, 432.

L'expression *mitigare solis equos* ne peut donc pas se traduire par : « Le Soleil n'amortit pas encore les feux que nous lance son char(?) » comme dans l'édition Nisard, et si l'on peut admettre la traduction de Cabaret-Dupaty dans l'édition Panckouke « Le déclin de l'été ne calme pas encore l'ardeur des chevaux du Soleil » c'est à condition que ardeur y soit synonyme non de chaleur, mais de rapidité (1). Le vers de Calpurnius signifie donc que, bien que l'été soit à son déclin, les jours ne raccourcissent pas encore, le soleil n'ayant pas encore réduit son parcours, comme dans le passage de Virgile. C'est pourquoi je pense que les trois vers qui nous occupent n'ont pas pour but de préparer l'idée « Mettons -nous à l'ombre » développée dans les vers 6-12. Cette idée est amenée fort naturellement par les vers où Corydon montre à Ornytus les vaches qui se sont abritées sous les genets. Ce serait d'ailleurs la seule des églogues, latines qui débiterait par un préambule décrivant l'heure ou la saison. Au contraire, trois églogues de Virgile (I, 82-83 ; VI, 86-87 et X, 76-77 s'achèvent sur des effets de crépuscule estival, et on relève chez Calpurnius, IV, 186, sq., une fin d'églogue qui offre avec nos trois vers une similitude frappante :

Nunc ad flumen oves deducite : iam fremit aestas
iam sol contractas pedibus magis admovet umbras.

*
* *

Voilà les raisons qui m'ont amené à croire que les vers I, 1-3 de Calpurnius n'étaient pas les premiers de sa première églogue, mais les derniers vers d'une églogue qui précédait originellement celle-ci. Cependant nous n'avons aucun témoignage qui nous autorise à croire que Calpurnius ait jamais écrit plus de sept Eglogues. Mais on a vu que rien non plus dans la tradition manuscrite ne nous amène à considérer la pièce actuellement ap-

(1) Comparer PLINE, N. H. VIII, 40, 61 ; *mitigare impetus et saevitiam canum* et VIII, 16, 19 *leonum impetus alloquio mitigatus*. Je ne connais pas d'exemple de *mitigare* dans le sens de « rendre moins brûlant ».

pelée l'églogue I comme ayant été la première du recueil, tandis que nous savons par des preuves certaines que l'églogue qui porte aujourd'hui le numéro VII était la dernière.

Mais il se fait que Calpurnius lui-même nous a documentés sur ses ambitions, qui n'étaient point médiocres. Dans l'églogue IV, nous le voyons, sous le masque transparent du berger Corydon, s'adresser en ces termes à un protecteur inconnu de nous et qu'il appelle Mélibée : « Si tu me gagnes la faveur de Phoebus Palatin (métaphore désignant Néron) tu seras pour moi pareil à celui qui a fait venir à Rome le mélodieux Tityre, l'a présenté aux dieux et lui a dit : Laissons-là l'étable, Tityre et chantons d'abord les champs, mais ensuite aussi les exploits d'un héros. » Des circonstances que nous ignorons ont, selon toute apparence, empêché Corydon-Calpurnius de mettre à exécution la deuxième et la troisième partie de ce beau programme qui nous aurait valu une réédition des Géorgiques et de l'Enéide *ad usum Neronis*. Mais lorsqu'on voit avec quelle fidélité il en a imité la technique extérieure et, autant qu'il l'a pu, en recourant d'ailleurs abondamment au décalque pur et simple, le style et l'allure générale, on conviendra qu'il a certainement dû penser à s'approprier un des éléments les plus apparents en même temps que les plus faciles à emprunter du recueil virgilien : le nombre des poèmes à y faire entrer.

Il me paraît donc à tout le moins admissible que Calpurnius avait composé dix églogues et puisque nous savons que son recueil se terminait par le poème portant actuellement le numéro VII, il faut supposer que ceux qui nous manquent et dont nous n'avons plus que les trois derniers vers du troisième, étaient les trois premiers de son édition originale. De la sorte, la pièce qui ouvre actuellement notre série des sept églogues calpurniennes aurait occupé en réalité le quatrième rang. Il n'est pas sans intérêt d'observer que cette pièce reprend et développe longuement le thème de la fameuse quatrième églogue de Virgile. Si l'on admettait les conjectures, peut-être assez hasardeuses, auxquelles je me suis laissé entraîner, on pourrait accorder quelque valeur à cette coïncidence. Calpurnius fondait les plus beaux espoirs sur cette pastorale courtisanesque dans laquelle

il n'hésitait pas à affirmer sur un mode prophétique que les *Saturnia regna* annoncés jadis par l'églogue à Pollion allaient enfin apporter la paix et la félicité aux humains, sous les auspices du jeune Néron-César, la nouvelle hypostase de Phoebus. Pour souligner le parallélisme, il était naturel qu'il attribuât à son *vaticinium* la même place que Virgile.

JEAN HUBAUX

LE SYSTÈME DES “ INCIDENCES ,”

OBSERVATIONS SUR LES MANUSCRITS DU CYCLE EPIQUE DE GUILLAUME D'ORANGE.

Les épopées de la geste de Guillaume d'Orange ont été conservées surtout dans des manuscrits cycliques du XIII^e et du XIV^e siècle. De ces recueils, certains ne réunissent que les chansons du groupe d'Aimeri de Narbonne (1) (*Girart de Vienne, Aymeri de Narbonne, Narbonnais, Siège de Barbastre, Guibert d'Andrenas, Mort Aymeri*) ; d'autres rassemblent les récits relatifs à Guillaume lui-même (2) (*Enfances Guillaume, Couronnement de*

(1) Ce sont les manuscrits du Musée britannique Harley 1321 (milieu du XIII^e s.) et Royal 20 B. XIX. (milieu du XIII^es.). Le ms. Bibl. Nat. Nouv. acq. fr. 6298 contient des fragments des *Narbonnais*, de *Guibert d'Andrenas* et de la *Mort Aymeri* ; le ms. Bibl. Nat. fr. 1374 n'offre que *Girard de Vienne*. Le groupe d'Aimeri comprend en outre *Bovon de Commarcis* (remaniement du *Siège de Barbastre*) conservé par le seul ms. 3143 de l'Arsenal, et la *Prise de Cordre et de Sebile* que seul le ms. B. N. fr. 1448 nous a conservée. Voyez, à propos de ces poèmes et des manuscrits : *Girard de Vienne* p. p. P. Tarbé (Coll. des *Poètes de Champagne*), Reims, 1850 ; *Aymeri de Narbonne* p. p. L. Demaison, Paris, S. A. T. F., 2 vol., 1887 ; *Les Narbonnais* p. p. H. Suchier, Paris, S. A. T. F., 2 vol., 1898 ; *Guibert d'Andrenas* p. p. J. Melander, Paris, Champion, 1922 ; *La Mort Aymeri* p. p. J. Couraye du Parc, Paris, S. A. T. F., 1884. La *Prise de Cordre* a été publiée par O. Densusianu (Paris, S. A. T. F., 1896), *Bovon de Commarcis* par A. Scheler (Bruxelles, 1874), une édition du *Siège de Barbastre* est annoncée dans la collection des *Classiques français du Moyen Age*. On trouvera une bibliographie complète des études consacrées à tous ces poèmes dans les *Légendes Épiques* de J. Bédier, t. I, p. 19 ss.

(2) Les manuscrits les plus complets du groupe de Guillaume

Louis, Charroi de Nîmes, Prise d'Orange, Enfances Vivien, Chevalerie Vivien, Aliscans, Bataille Loquifer, Moniage Rainouart, Moniage Guillaume) ; enfin on possède trois collections où les deux groupes d'Aimeri et de Guillaume sont soudés. Ces trois manuscrits du « grand cycle » feront l'objet du présent article.

Je ne dirai qu'un mot du plus ancien d'entre eux, le ms. français 1448 de la Bibliothèque Nationale de Paris⁽¹⁾ (xiii^e s.). On peut y lire, dans l'ordre : *Girart de Vienne, Aymeri de Narbonne, les Enfances Guillaume, le Departement des Fils d'Aymeri, le Couronnement de Louis, le Charroi de Nîmes, la Prise d'Orange,*

sont le B. N. fr. 368, le B. N. fr. 774, le B. N. fr. 1449, le Boulogne-sur-Mer 192, le Bibl. Trivulziana 1025. Au premier de ces recueils manquent pourtant les *Enf. Guillaume* et les vers 1-1114 du *Couronnement de Louis* ; le B. N. fr. 774, après *Aliscans* place *Foucon de Candie* ; le B. N. fr. 1449, mutilé, s'achève au milieu de la *Bataille Loquifer* ; entre les deux *Moniage*, le ms. 192 de Boulogne glisse *Foucon de Candie*. D'autres recueils sont moins complets : le ms. Arsenal 6562 donne *Aliscans*, la *Bat. Loquifer*, le *Moniage Rainouart* (lacunes) et le début du *Moniage Guillaume* ; le Berne 296 réunit la *Prise d'Orange*, la *Chev. Vivien*, *Aliscans*, la *Bat. Loquifer*, le *Moniage Rainouart* et les 4243 premiers vers du *Moniage Guillaume* ; enfin le fragment B. N. fr. 2494 contient *Aliscans* et le début de la *Bat. Loquifer*. Ont été publiés : le *Couronnement de Louis* p. E. Langlois (Paris, S. A. T. F., 1888 et C. F. M. A., 1925 [2^e éd.]), le *Charroi de Nîmes* et la *Prise d'Orange* p. Jonckbloet (*Guillaume d'Orange*, t. I, p. 73-162) ; les *Enfances Vivien* p. C. Wahlund et H. von Feilitzen (Upsala et Paris, 1886, 2^e éd. en 1895 avec une introduction de A. Nordfelt) ; la *Chevalerie Vivien* p. A. L. Terracher (Paris, 1909-1912) ; *Aliscans* p. E. Wienbeck, W. Hartnacke et P. Rasch (Halle, 1903), la *Bataille Loquifer* p. J. Runeberg (Helsingfors, 1913), le *Moniage Guillaume* p. W. Cloetta (Paris, S. A. T. F., 1906-1910). Je ne signale ici que les éditions les plus récentes ; pour une bibliographie plus complète, se reporter aux *Légendes Épiques* de J. Bédier, I, p. 65 ss.

(1) Sur ce ms. que Densusianu (*Prise de Cordre*) date des environs de 1270-1280, cf. outre les éditions des poèmes qu'il contient, P. A. Becker, *Der südfranzösische Sagenkreis und seine Probleme*, Halle, 1898, p. 6.

le *Siège de Barbastre*, la *Prise de Cordre*, les *Enfances Vivien*, la *Chevalerie Vivien*, *Aliscans*, la *Bataille Loquifer*, le *Moniage Rainouart*. Le manuscrit est amputé de la fin et il est impossible de dire s'il a contenu jadis d'autres chansons après le *Moniage Rainouart*. Si l'on compare ce « grand cycle » aux deux groupements précédents, on voit qu'il reproduit toutes les chansons du groupe de Guillaume ; du groupe d'Aimeri, au contraire, il n'a pas *Guibert d'Andrenas* (qu'il remplace par la *Prise de Cordre*) ni les *Narbonnais*, chanson à laquelle il semble substituer le *Departement*. Ce dernier poème, long de 303 vers seulement, ne se trouve que dans le ms. 1448 ; il est placé là, selon H. Suchier, pour « remplir la lacune dans les événements entre les *Enfances Guillaume* et le *Couronnement de Louis* » (1). Pourquoi cette transition ? C'est que les *Enfances Guillaume*, tout en faisant double emploi avec les *Narbonnais*, ne rapportaient pas certains faits contés dans ce poème : le compilateur qui imagina de réunir ainsi les deux groupes, ne voulant pas accepter dans son recueil deux poèmes qui se recouvraient, n'y a copié que les *Enfances*, mais a, en quelques lignes, résumé les traits propres aux *Narbonnais*. Le manuscrit du groupe d'Aimeri qu'il utilisait contenait certainement ce poème : j'en vois la preuve dans le fait que certains vers du *Departement* viennent des *Narbonnais*. Qu'un exemple suffise :

Narbonnais

- vv. 153-4 « A vos le di, Bernarz, que c'est folie
 Qui atendez de Nerbone partie... »
 vv. 162- : « D'androit de vos le tieg ge a folaje
 Qui atendez part en mon eritage... »

(1) *Narbonnais*, II, p. LXVI. L'auteur du *Departement* n'est certainement pas le copiste même du ms. 1448, mais celui qui eut le premier l'idée du groupement admis dans ce recueil, c'est-à-dire le compilateur du ms. original dont descend le 1448. Peut-être le *Departement* remonte-t-il aux environs de 1200. Il a été composé pour expliquer comment les fils d'Aimeri se partagèrent les fiefs qui leur sont attribués par les chansons suivantes du groupe, par plusieurs détails, il s'écarte de la tradition des *Narbonnais*.

Departement

vv. 103-6 : « *Anfans, dist-il, je teig a grant outrage,
Kant antandeiz part an mon aretaige.
A vos le di, Garin a cler visaige :
Jai n'en areiz ke un soul denier vaille !* »

A ce résumé se borne, semble-t-il, l'œuvre personnelle du compilateur qui, pour le reste, s'est contenté de fondre les deux groupes en classant les chansons dans un ordre chronologique approximatif.

Les deux autres manuscrits du « grand cycle », le Roy. 20 D XI du Musée Britannique ⁽¹⁾ et le fr. 24369-70 de la Bibliothèque Nationale de Paris ⁽²⁾, offrent plus d'intérêt. Sur leur témoignage repose l'idée du « système des incidences ».

Rappelons brièvement ce qu'il faut entendre par ces mots.

Le ms. 24369-70, que nous appellerons *E*, comprend deux volumes où on lit dans l'ordre : *Aymeri de Narbonne*, les *Narbonnais* (début), les *Enfances Guillaume*, les *Narbonnais* (fin) le *Couronnement de Louis*, le *Charroi de Nîmes*, la *Prise d'Orange*, les *Enfances Vivien* (début), le *Siège de Barbastre*, *Guibert d'Andrenas*, les *Enfances Vivien* (fin), la *Chevalerie Vivien*, *Aliscans*, la *Bataille Loquifer*, le *Moniage Rainouart* (début), la *Mort Aymeri*, le *Moniage Rainouart* (fin), *Renier*, le *Moniage Guillaume* (incomplet de la fin). Entre la première partie des *Enfances Vivien* et le *Siège de Barbastre*, on peut lire : « Ci apres comence li sieges de barbastre. Incidences. », avant la *Mort Aymeri*, se trouve la rubrique : « Incidences. Ici comence la bataille des Sagytaires et la mort d'Aymeri ».

Le recueil de Londres, que nous désignerons par la lettre *D*, contient : *Garin de Monglane*, *Girart de Vienne*, *Aymeri de Narbonne*, les *Narbonnais* (début), les *Enfances Guillaume*, les *Narbonnais* (fin), le *Couronnement de Louis*, le *Charroi de Nîmes*,

⁽¹⁾ Ce recueil a été décrit très souvent par les éditeurs ; cf. Ward, *Catal. of Romances...*

⁽²⁾ Ancien La Vallière 23-23A. Ce manuscrit est relié en deux tomes dont les paginations sont indépendantes. Le deuxième volume mutilé s'arrête avant la fin du *Moniage Guillaume*.

la *Prise d'Orange*, les *Enfances Vivien*, la *Chevalerie Vivien*, *Aliscans*, la *Bataille Loquifer*, le *Moniage Rainouart*, le *Moniage Guillaume*, le *Siège de Barbastre*, *Guibert d'Andrenas*, la *Mort Aymeri*, *Foucon de Candie*. Dans la marge inférieure du f° 126v° (début des *Enfances Vivien*), une note dit : « En tant com viviens fu avecques la marcheande fu li sieges de barbastre et li couronemens de guibert Et la bataille des saietaires si fu quant rainouart fu moines mais por ce que il n'i a fait nul incidences est chascus livrez mis par soi et non pas en ordonande. »

Ainsi, le procédé des *incidences* consiste à insérer au milieu d'une chanson, un autre poème racontant des faits supposés contemporains de ceux qu'elle rapporte.

*
* *

Bien que *E* donne seul *Renier* et qu'il ne contienne pas *Garin de Monglane*, *Girart de Vienne* et *Foucon de Candie* qui se trouvent dans *D*, il est établi que ces deux recueils descendent indépendamment, d'un modèle commun perdu *d* : pour les poèmes du groupe d'Aimeri comme pour ceux du groupe de Guillaume, ces deux manuscrits représentent fidèlement une tradition très différente de celles qu'on rencontre dans les autres copies, mais de légères divergences (vers authentiques absents de l'un et présents dans l'autre) prouvent que *D* et *E* ne sont apparentés qu'indirectement (1). La critique des textes ne laisse aucun doute sur ce point ; j'y insiste parce que l'on n'est pas d'accord sur l'âge des deux recueils. Couraye du Parc (2) date *D* de la première moitié et *E* de la seconde moitié du xiv^e siècle ; Demaison (3) accepte l'ordre inverse ; enfin, plus prudents, les

(1) Ce classement a été établi unanimement par tous les éditeurs des chansons conservées dans les deux recueils, quel que fût leur désaccord quant à la place qui revient à ce groupe dans l'ensemble de la tradition manuscrite.

(2) Dans son édition de la *Mort Aymeri*, p. xxvi-xxvii.

(3) Dans son édition d'*Aymeri de Narbonne*, p. xxxiv-xxxv.

autres éditeurs placent d'ordinaire les deux collections ensemble soit « vers 1300 », soit « au xiv^e siècle ».

Admettant que *D* est le plus ancien, Couraye explique la note qu'on y voit au bas du f^o 126 de la façon suivante. Lorsqu'on imagina de composer des recueils du « grand cycle », on dut « éprouver quelque difficulté à établir un ordre chronologique entre les chansons du groupe d'Aimeri et celles du groupe de Guillaume, ces groupes ayant eu une même origine, mais au ssi chacun un développement propre. De là des incidences. Si l'on jugeait contemporains et simultanés les événements racontés dans deux chansons de geste dont les héros et le théâtre étaient différents, on intercalait une de ces chansons dans l'autre, de manière à conserver autant que possible l'ordre chronologique dans l'ensemble des récits de tout le cycle.... Dans ces manuscrits, les incidences, de même que l'ordre des chansons, durent être consacrées assez vite. L'incidence devait toujours avoir lieu dans les *Enfances Vivien*, pour faire place au *Siège de Barbastre*, et dans le *Moniage Renouart*, pour la *Mort Aymeri*. » Le scribe de *D* « ne fait pas l'indidence habituelle, aussi se croit-il obligé d'avertir ses lecteurs de la disposition exceptionnelle de son manuscrit (1) ».

A. Nordfelt, dans son étude sur les *Enfances Vivien* (2), rencontre la même note de *D*, et conclut : « Le copiste de *D* [lisez *D*] a donc connu, outre son original, un manuscrit où se trouvait la même interpolation que dans *D* [lisez *E*] ».

De l'avis de ces deux critiques, l'ordre des poèmes tel qu'on le trouve dans *E* aurait donc été établi de bonne heure, il y aurait eu dès le xiii^e siècle, un « système des incidences » exigeant qu'au milieu des *Enfances Vivien* fussent placés le *Siège de*

(1) *Mort Aymeri*, p. v. Couraye aurait dû écrire : « pour faire place au *S. de B. et à Guibert d'Andrenas*. »

(2) Étude publiée comme Introduction à la 2^e éd. des *Enfances Vivien*, p. C. Wahlund et H. von Feilitzen, p. viii. Je veux noter ici que Nordfelt avait pourtant remarqué le remaniement *E* dont on trouvera plus loin la description et l'explication ; cf. *Enf. Vivien, Introd.*, p. iii.

Barbastre et Guibert d'Andrenas, et que le récit du *Moniage Rainouart* fût interrompu par celui de la *Mort Aymert*. Cette opinion, appuyée à la fois sur la note marginale de *D* et sur l'ordre des poèmes dans *E*, paraît inébranlable.

Je dirai tout de suite qu'elle ne me semble pourtant pas exacte.



Dans *E*, les *Enfances Vivien* commencent au f° 111 du premier volume (24369) et sont de la même main *A* que les poèmes précédents. Si on lit la chanson dans ce manuscrit, on constate que le texte y est le même que dans *D* jusqu'au dernier vers du f° 114, *Au matinet enz en la mer s'en entre*, numéroté 689 dans l'édition Wahlund ⁽¹⁾. Dès le premier vers du f° 115, on se trouve en présence d'une main *B* dont l'œuvre s'étend jusqu'au dernier vers du même feuillet 115 ; dès la première ligne de ce folio apocryphe qui, par l'écriture, diffère ainsi de ceux qui le précèdent, *E* s'écarte aussi, par le texte, de *D* et des autres manuscrits (B. N. f. 1448 ; B. N. f. 1449 ; etc.....) ; s'il continue à conter l'histoire de Vivien recueilli par la marchande, c'est avec force développements et soudain, au verso du f° 115, on lit :

Molt le norrist la dame longuement
 Plus de VII. anz par le mien escient,
 Mes onc ne sot por nul chastielement
 Vendre denrées n'acheter ensement.
 Or ne tendrai plus de lui parlement
 Mes de Guillaume vous conterai briement
 Qui a Orenges ot fet retournement
 Avec Guiborc, la bele o le cors gent ;
 Et dant Bernart repera ensement
 Li autre frere et ami et parent
 Mes de Guerin n'i avoit plus dolent
 Por Vivien qu'il lessa en tourment

(1) Cette édition diplomatique donne en regard les textes du ms. de Boulogne, du B. N. fr. 1448, du B. N. fr. 1449 et du Roy. 20 D. XI. La numérotation des vers, commune aux quatre versions, suit toujours le manuscrit qui a le plus de vers. Je cite naturellement d'après le Roy. 20 D XI.

Et dame Huistace en plora molt souvent
 Car ne savoit la contesse comment
 Delivrez fust ne mis a sauvement.
 Or vient chançon se l'estoire ne ment
 Comment dux Bueves qui tant ot hardement
 Fu puis assis de la paienne gent.

Suivent deux laisses rimant en *-age* et en *-ans*, qui amènent le *Siège de Barbastre*, puis au bas de la dernière colonne du feuillet, la rubrique *Ci apres comence li sieges de barbaastre. Incidences.* Cette chanson commence avec le f° 116 et est suivie immédiatement au f° 157 de *Guibert d'Andrenas*. La main qui a copié ces deux poèmes n'est pas *B* et ressemble fort à *A*, nous l'appelons *A'*. Son œuvre occupe les f°s 116 à 170 et s'achève avec le vers de *Guibert*, *Cels retendrai, s'il vos vient a talent*, numéroté 2389 dans l'édition. J. Melander. Au f° 171, on retrouve le scribe *B* dont on peut suivre la trace jusqu'au dernier vers de ce feuillet. Que portent ces deux pages apocryphes? D'abord, la fin de *Guibert* que *B* reproduit assez fidèlement jusqu'au vers 2432 (1^{er} vers de la col. *b* du f° 171), mais qu'il remanie ensuite, substituant à la transition habituelle vers la *Mort Aymeri*, une laisse en *-i* destinée à ramener le lecteur aux *Enfances Vivien* :

[Fol.171 r° 2° col.] Oy avez des enfans Aymeri,
 Du roy Guibert qui ot cuer signori
 Et d'Aymeri qui ot le poil flouri
 Et d'Ermengart qui ot le cors poli.
 D'euls vous lairons, i. petitet yci ;
 Une autre fois y serons reverti.
 De Vivien dont vous avez oy
 Orrés coment la dame le nourri
 VII. ans ou plus que de lui ne parti...

Cette tirade est suivie de la rubrique *Ci comence de vivien coment il fu marcheans et coment il ocist marados*, sous laquelle une miniature représente la marchande et Vivien sortant d'une tour pour s'embarquer. Les *Enfances* reprennent alors :

[Fol. 171 r° 2° col.] Apres aoust que estez est passez
 Est Godefrois en son ostel entrez
 VII ans avoit acomplis et passez
 Que de sa femme fu partis et sevez

[Fol. 171 v^o 1^o col.] Revenus fu et chargies et troussiez
De vair, de gris, de soie et de cendrez...

On le devine, cette laisse et les suivantes, dues à la main *B*, ne figurent dans aucun autre manuscrit des *Enfances Vivien*, bien qu'elles contiennent çà et là des vers authentiques. Ici encore *B* amplifie le récit, de façon à combler les colonnes du f^o 171, et à rejoindre enfin le texte traditionnel des *Enfances* au premier vers du f^o 172, *Après grant joie a grant duel demene* (v. 927 de l'éd. Wahlund), là où réapparaît la main *A*.

Ainsi donc *E* s'écarte du texte ordinaire des *Enfances Vivien* après le vers *Au matinet...* (Wahlund, 689) là où cesse la main *A*, et ne se rallie à la tradition qu'avec le vers *Après grant joie...* (Wahlund, 927) où l'on retrouve précisément cette main *A*. Tout ce qui se trouve entre les f^{os} 114 et 172 n'est qu'interpolation et remaniement. Si l'on fait le compte des vers contenus par le ms. *D* entre les vers 689 et 927 de l'éd. Wahlund, on trouve le nombre 176. Or *E* est écrit à deux colonnes par page et chacune de ses colonnes a 44 vers. On peut donc affirmer qu'entre les f^{os} 114 et 172, il n'y avait d'abord qu'un feuillet 114bis portant les vers 690-926 (éd. Wahlund, version du ms. 20 DXI) des *Enfances Vivien*.

Le scribe *B* voulant intercaler le *Siège de Barbastre* et *Guibert d'Andrenas* à cet endroit a enlevé le feuillet 114bis. Ayant à sa disposition les cinquante-cinq feuillets où étaient écrits de la main *A'* le *Siège de Barbastre* et les 2389 premiers vers de *Guibert*, il ne pouvait les substituer tout simplement au f^o 114bis puisque le f^o 114 finissait brusquement au milieu d'une laisse des *Enfances*, que le f^o 173 commençait de même façon au milieu d'une autre tirade de ce poème et que, d'ailleurs, *Guibert* n'était pas achevé au bas du cinquante-cinquième feuillet rapporté. Avant le *Siège*, il a placé le f^o 115 où il a écrit des vers de son invention contant les événements des *Enfances* narrés dans les deux premières colonnes du f^o 114bis, puis deux laisses de raccord amenant le *Siège de Barbastre* et *Guibert d'Andrenas*. Après le cinquante-cinquième feuillet de la main *A'*, il a de même glissé le f^o 171 où il a copié, en la remaniant, la fin de *Guibert* puis des

laisses nouvelles⁽¹⁾ racontant, avec plus d'ampleur, la partie des *Enfances* qu'on lisait d'abord au verso du f° 114bis.

Seules, la légère différence des écritures et la confrontation du manuscrit avec d'autres copies des *Enfances Vivien* pourraient dorénavant révéler son subterfuge et laisser voir que l'*incidence* est le résultat d'un remaniement imposé après coup au manuscrit.

L'œuvre du scribe *B* ainsi dévoilée, il resterait plusieurs problèmes à résoudre. D'où viennent les cinquante-cinq feuillets ajoutés? Pourquoi *B* a-t-il cru devoir modifier ainsi le ms. 24369-80? Avait-il des raisons de choisir précisément cet endroit des *Enfances Vivien*? Pourquoi a-t-il enlevé ce f° 114bis? Bien qu'il n'entre pas dans mes intentions de répondre immédiatement à ces questions, je ferai remarquer seulement, à propos de la première, que le cinquante-cinquième feuillet intercalé s'achève par le vers 2389 de *Guibert d'Andrenas*, c'est -à-dire quelque soixante-dix vers avant le fin du poème tel qu'il se trouve dans le ms. Roy. 20 D XI du Musée Britannique.



Examinons maintenant la seconde *incidence* propre au ms. *E*: la *Mort Aymeri* insérée dans le *Moniage Rainouart*. C'est dans le second volume de *E*, numéroté 24370, que se trouvent ces chansons. Le *Moniage* commence au f° 5 et est de la main *A*.

Rainouart, désespéré de la perte de sa femme et de son fils, a résolu d'entrer en religion au couvent de Brioude. A son arrivée, les moines effrayés se sont enfuis et c'est en vain qu'il

(1) Toutes ces variantes de *E* ont été publiées en note dans l'édition Wahlund. C'est à tort que les éditeurs ont cru que le texte de *E* rejoignait celui de *D* au vers 892. Les vers 892-926 sont de la main *B* comme ceux qui précèdent. Seulement, pour leur rédaction, *B* a emprunté davantage au f° 114bis. D'ailleurs les vers que *B* a simplement transcrits du f° 114bis sont nombreux. Cf. les notes de Wahlund et Feilitzer à leur édition de s interpolations.

a interrogé le cruxifix du « moustier » qu'il prenait pour un homme : il n'a pu lui arracher une parole.

Sus .i.perron est maintenant montez,
Tant a les moines huchiez et apelez
Que tout revienent, n'y en est nul remez (1).

Ses menaces le font recevoir et l'abbé lui dit la règle de l'ordre : il devra notamment jeûner quatre jours par semaine.

Dist Rainuars : « Dans abbes, vos mentez.
Par cel seigneur qui en crois fu penez
J'en mangerai, si en aiez maus grez,
De gras chapons et oisiaus empevez,
Et si beurai bons vins et bons clarez
S'il plect a Dieu et souvent et assez,
Et chercherai et terres et regnez
Et les passages et les porz et les guez ;
Se ge y trueve Sarrazins arrivez
Ne lor lairai vaillant .II. aus pelez. »
« Amis », dist l'abbes, « se vous plaist non ferez
Nous n'avons pas rentes ne heritez
Dont tel afere peüst estre menez ;
Touz nos calices seroient tost alez... »

Ce vers est le dernier du f^o 6. Au premier vers du f^o 7, l'écriture change et nous retrouvons la main *B*. Sur le recto, débarrassé par grattage d'un texte inconnu qu'il portait d'abord, elle a copié la suite de la laisse en-*ez* puis deux tirades rimées respectivement en *-is* et en *-a*. Le texte de ces deux colonnes conte comment Rainouart, après le souper, se couche et oublie d'assister aux matines. Il s'éveille soudain ;

Lors vest son froc, plus n'i est demorez,
Droit au moustier s'en est acheminez ;
Isnelement s'en fust laiens entrez
Quant li membra du crucefiz dorez.

Ce cruxifix par son mutisme l'effraie grandement :

Quant l'en souvint, il fu si effreez
Qu'il n'i entrast por l'or de II. citez ;
Lors fu marris et dolens et yrez.
Que sans lui est li servises finez.

(1) Je me contente de reproduire ici le texte de *E* sans aucun examen critique.

Le lendemain, dès l'aube, il réitère sa demande à l'abbé qui, cette fois, accepte de le laisser partir en quête d'aventures.

Et dist li abbes : « Or soit a vo devis
Puis que chastois n'i vaut. II. parizis. »

La dernière laisse de la main *B* dit ensuite comment Rainouart vécut longtemps à l'abbaye, puis soudain le récit tourne vers un autre sujet :

Plus n'en dirai, mais a qui il plaira
Ens en un livre l'estoire trouvera
Des grans travaus que il puis endura.
Or entendez, por Dieu qui tout crea,
Bonne chançon, tele n'oïs pieça,
Coment li rois qui France gouverna
Fu a Loon ou ses barons manda ;
Molt en y vint et molt en demora,
I. en y ot qui petit le pris
Ains jure Dieu qu'il le courroucera ;
Hues Chapes, ainssi on le nomma,
Riches homs fu et si grant gent mena
Que Loey's par force guerroia
Et de sa terre li arst et essilla.
Li roys trouva qui petit li aida
Car les preudommes si petit adaigna
Que a sa court molt pou en repaire ;
Li rois se doute et molt grant paor a
Que sa couronne ne perde et ce qu'il a.

Ce vers est suivi de la rubrique *Incidences. Ici comence la bataille des Sagytaires et la mort d'Aymeri*, qui se lit au bas de la deuxième colonne du f° 7 recto. Au verso, commence, écrite par la main *A'*, la *Mort Aymeri* : *Seignor, oez qui chançon demandez*. Ce poème occupe les f°s 8-29 et s'achève au recto du f° 30.

Dans tous les autres manuscrits qui nous l'ont conservée (même dans *D*), la *Mort Aymeri* se termine par une tirade en *-ie* où, après avoir dit comment les enfants du héros rentrent dans leurs terres, le poète continue :

4168 Onques de princes dont chançons soit oïe
N'issi tex oirs ne tel chevalerie ;
Tant les ama Jhesus li filz Marie
Qu'en paradis sont en sa conpaignie.

Et l'estoire est ci en droit aconplie.
 Damedex gart toz cels qui l'ont oïe
 Et moi avuec qui la vos ai fenie ;
 Ne trovezrez qui avant vos en die,
 S'il ne fausse l'estoire.

A la place de ces vers, on lit dans *E* :

[f° 30 r° 1° col.] Onc de nul prince dont chançons fu oïe
 N'issi tel oirs ne tel chevalerie ;
 Tant les ama Jhesus li filz Marie
Qu'o lui en sont les ames.
Oy avez d'Aimeri le baron
Et de Bernart qui ot cuer de lyon
Et de Guerin qui fut de grant renon,
Coment il furent mis a destrucion
Et X. M. autres dont ne fas mencion,
 Des Sagitaires qui estoient felon
 Et d'Ermengart a la gente façon.
De cuels lairons ci endroit la chanson ;
 De Raynouart vous recommenceron
 Qui servoit Dieu par bonne entencion
 Mais ne savoit ne syaume ne leçon,
 Mais o les autres chantoit a si haut ton,
 Que n'i pooit entendre se lui non.
 Ceuls en pesoit de la religion,
 Mais si hardi n'avoit en la maison
 S'il en parlast, tost eüst d'un baston
 Et du poing en la teste (1).

Avec le vers *Tant les ama Jhesus li filz Marie* prend fin le texte de la main *A'*, la suite est de *B*. J'ai souligné certains vers du texte cité d'après *E* : ils sont écrits sur un grattage. Si l'on confronte ce passage avec les vers correspondants de *D*, on voit aussitôt que *B* a effacé les six derniers vers de la laisse finale en *-ie* et l'*explicit* de la *Mort Aymeri* pour remanier à sa façon la fin du poème. Il ne pouvait laisser subsister les vers 4172-76 du texte original où le poète avait pris définitivement

(1) Ce texte a été publié par Couraye du Parc, *Aymeri de Narbonne*, p. xxviii-xxix. C'est par erreur qu'il écrit dans son appareil critique, p. 177 : « 4171B [= E] Qu'o lui en sont les ames en c. »

congé de ses auditeurs, et surtout il devait revenir au *Montage*. Ayant rédigé sa laisse en -on, il put la faire suivre de la rubrique. *Ci endroit fine li livres de la fin d'Aymeri et d'Ermengart et de plusieurs de leur enfans et retourne a conter de Renuart qui estoit moines.*

Sous ces lignes, une miniature montre Rainouart en présence de l'abbé, puis plusieurs laisses reprennent l'histoire du héros.

[f° 30 r° 2° col.] Ce fu en may que li bois sont feullu
 Et pluseur arbre sont de fleur revestu,
 Cil oisel chantent qui sont d'iver issu,
 Por le douz temps sont de joie esmeu.
 Par un matin Rainuars levez fu,
 Del dortoir ist si ot son froc vestu ;
 Vers. I. vergier a son chemin tenu...

Rainouart va demander encore son congé à l'abbé qui refuse. On se met à table. Rainouart exige qu'on serve de meilleur vin ; il assomme le « cenelier » qui ne veut pas le satisfaire puis continue à manger en maugréant.

[f° 30 v° 2° col.] « Or se gart bien qui me courroucera,
 Isnelement le loier en aura,
 Trop ai souffert, mais plus ne m'avendra. »

[f° 31r° 1° col.] Lors se rassist, si but et si menja.

Quant ont mengie leve sont en estant.
 « Rainuars frere », dist l'abbes en riant,
 « Alons as vespres, si commençons le chant. »
 Dist Rainuars : « De ce ne sai noiant,
 Car volentiers m'l alasse essaiant ;
 Mais je vous vueil aconter nonpourquant
 Que volentiers ne m'i vois embatant,
 Car ou moustier a I. homme si grant
 Les bras tendus ou la gent esgardant,
 Je vorroie ore qu'il fust en Orient,
 Paour me fait quant le vois avisant. »
 Et dist le abbes : « Ne vous a'ez doutant ;
 Alons as vespres, trop alons demorant. »
 Dist Rainuars : « Or soit a vo commant ! »
 El moustier entrent, si vait si haut notant
 Que le couvent en vait tout estonnant ;
 Mais n'i a nul qui l'en face semblant,

Après les vespres s'en vont souper esrant
 Puis vont dormir, ne s'i vont delaiant,
 Et l'endemain ains jor furent levant
 Au moustier vont recommencier lor chant
 Mais Rainuars n'i vont pas apelant.

La nuit fu belle, pres fu del ajourner...

L'œuvre de *B* s'arrête au vers *Mais Rainuars n'i vont pas apelant*. Il a donc écrit, outre les f° 30, le vingt-trois premiers vers du f° 31^{ro} 1^e col. Ces vingt-trois vers ont, sans aucun doute, été substitués à un texte plus ancien, car le parchemin porte à cet endroit des traces de grattage très apparentes. Le vingt-quatrième vers et les suivants sont de la main *A* qui a copié le reste du *Moniage*.

Ces observations permettraient, à elles seules, d'affirmer qu'ici encore l'*incidence* est du remanieur *B*. La comparaison du ms. *E* avec les autres copies de *Moniage* confirme cette conclusion et laisse apercevoir comment a procédé *B*.

E s'accorde avec les autres manuscrits du *Moniage* jusqu'au vers *Touz nos calices....*, le dernier du f° 6. Si plusieurs vers du f° 7^{ro} 1^e col. se retrouvent dans *D* et d'autres recueils, ce n'est toutefois qu'avec le vingt-quatrième vers du f° 31 que recommence l'accord suivi de *E* avec la vulgate du *Moniage*. Aucun manuscrit ne donne ni le texte des f°^s 7 à 30, ni les vingt-trois premiers vers du f° 31. Entre *Touz nos calices seroient tost alez* et *La nuit fu bele, pres fu del ajourner* (24^e vers du f° 31), le *Moniage* ne compte d'ordinaire que quelques vers constituant la fin de la laisse en *-ez* : 19 vers dans les mss. Arsenal 6562 et Berne 296, 18 dans le ms. de Boulogne 192, 22 dans le ms. B. Nat. fr.1448, 25 dans les mss. B. Nat. fr.368, B. Nat. fr.774 et Bibl. Trivulziane 1025. (1) Que conclure, sinon que c'est cette fin de laisse que portait d'abord le f°31, là où on lit maintenant

(1) Préparant une édition du *Moniage Rainouart*, j'ai pu voir ce passage dans les manuscrits cités. Je dois regretter pourtant de n'avoir pu encore l'examiner dans le recueil du Musée britannique.

les vingt-trois vers de la main *B* écrits sur un grattage ? Ainsi donc avant que *B* n'intervînt, le f^o 31 suivait immédiatement le f^o 6.

Ici encore nous pouvons retracer le plan suivi par le remanieur. Voulant insérer la *Mort Aymeri* dans le *Moniage Rainouart*, il glisse, après le f^o 6, les vingt-quatre feuillets étrangers portant la *Mort Aymeri*. Mais ce dernier poème ne commence qu'au verso du premier feuillet intercalé dont le recto n'est d'ailleurs pas blanc. *B* devra effacer le texte qui s'y trouve écrit et cet espace libre lui permettra de terminer la laisse en -ez inachevée au bas du f^o 6 verso 2^e colonne ; il la fera suivre de trois laisses qui introduiront la *Mort Aymeri* et combleront en même temps le recto du f^o 7. Le vingt-quatrième feuillet inséré ne porte d'abord que les derniers vers de la *Mort Aymeri*, dans la première colonne de son recto. L'interpolateur effacera la fin du poème, la remplacera par une transition vers la suite du *Moniage* et inscrira sur le reste du feuillet des laisses nouvelles destinées à cacher son artifice et à rejoindre le texte du f^o 31. Ayant utilisé déjà les vingt-trois premiers vers de ce feuillet pour remplir le recto du f^o 7 il les effacera et leur substituera vingt-trois décasyllabes de son cru. De la sorte, le manuscrit ne présentera aucune lacune et le lecteur passera sans trop de heurts du *Moniage* à la *Mort Aymeri* d'abord, puis de la *Mort Aymeri* au *Moniage*. Le remaniement pourra passer inaperçu.



J'ai désigné par la même lettre *B* le remanieur des *Enfances* et celui du *Moniage*. Cette identification est basée sur la similitude d'écriture qui unit les f^{os} 115 et 171 du vol. 24369 aux f^{os} 7 et 30 du vol. 24370, autant que sur la ressemblance des procédés employés de part et d'autre par l'interpolateur. Une même main a par deux fois modifié le ms. *E*. Avant de chercher les raisons qui animèrent *B*, demandons-nous d'où viennent les feuillets écrits de la main *A'*. Les mss. *D* et *E*, avons-nous vu, descendent d'un modèle commun. Puisque les *incidences* constituent un *rifacimento* dans *E*, il faut admettre que ce recueil

avait d'abord placé les trois poèmes là où ils sont dans *D*, après le *Montage Guillaume*, et qu'ils s'y trouvaient dans l'ordre *Siège de Barbastre*, *Guibert d'Andrenas*, *Mort Aymeri*. Ne serait-ce pas les derniers feuillets du manuscrit original que *B* utilisa pour faire ses incidences ? J'ai distingué deux mains *A* et *A'* ; leurs écritures, à première vue, ne paraissent pas identiques et l'on hésite à identifier les deux copistes. Les différences, de leur côté, ne suffisent pas à séparer nettement *A* et *A'* : on pourrait avoir affaire à un même scribe opérant à des moments différents. Si l'on nie l'identité de *A* et *A'*, il reste que la fin du manuscrit original peut avoir été écrite par un copiste *A'*, alors que les premières chansons l'avaient été par un scribe *A* du même atelier. La comparaison des écritures n'exclut donc pas l'hypothèse, naturelle en soi, selon laquelle *B* aurait simplement déplacé les feuillets du ms. 24369-70. Un autre fait semble plaider pour cette manière de voir (1). Nous avons remarqué que la *Mort Aymeri* commençait au verso du f° 7 (vol. 24370) ; le recto de ce feuillet avait porté d'abord un texte que *B* dut effacer. Les vingt-quatre feuilles insérées avaient donc appartenu à un recueil où la *Mort Aymeri* était précédée immédiatement d'un autre poème. D'autre part, le cinquante-cinquième feuillet intercalé dans les *Enfances Vivien* s'achève par le vers 2389 de *Guibert d'Andrenas*, après lequel la chanson, dans le ms. *D*, compte encore soixante-dix vers. Si l'on songe que l'écriture du *Siège de Barbastre* et de *Guibert* ressemble à celle de la *Mort Aymeri* jusqu'à pouvoir être identifiée avec elle (main *A'*),

(1) A mon avis, le *Siège de Barbastre* devait d'abord suivre le *Montage Guillaume*. Puisque le *Siège* commence avec la première colonne du f° 116, le *Montage* devait donc finir au bas du verso d'un feuillet. Le ms. 24369-70 est malheureusement mutilé de la fin du *Montage* et ne permet donc pas de vérifier ce fait.

Je ne tirerai pas argument non plus du fait que le *Mort Aymeri* finit au milieu de la première colonne du f° 30 et que le reste du feuillet était blanc avant l'intervention de *B*. De quelque collection que vint ce texte de la *Mort Aymeri*, il devait nécessairement s'y trouver en dernier lieu, puisque ce poème est toujours le dernier du cycle.

on arrivera aisément à conclure que le premier feuillet glissé dans le *Moniage* avait d'abord suivi immédiatement celui qui finit au vers 2389 de *Guibert*. C'est la fin de cette chanson qui était écrite au recto du f° 7 et qui en a été enlevée par *B*. Ainsi donc *B* disposait, au début, de soixante-dix neuf-feuillets où étaient copiés sans interruption le *Siège de Barbastre*, *Guibert d'Andrenas* et la *Mort Aymeri*. Ne faut-il pas admettre qu'il les avait pris à la fin du manuscrit original ?

De quand date l'œuvre de *B* ? Son écriture permet de faire vivre ce scribe au xiv^e siècle, à la même époque à peu près que *A* et *A'*, et il faut croire que le remaniement est de peu postérieur à la rédaction originale du manuscrit ; peut-être même est-ce dans l'atelier où il avait été écrit, que le recueil 24369-70 fut transformé par un correcteur.

*
* *

Il nous resterait à découvrir les raisons pour lesquelles *B* crut devoir faire les deux *incidences*.

Faut-il supposer qu'il connut un manuscrit où elles étaient réalisées ? Cette hypothèse ne peut être rejetée a priori. Divers faits lui enlèvent néanmoins de sa vraisemblance. La manière dont les remaniements se présentent, écarte d'abord l'idée que *B* aurait suivi un modèle auquel il aurait emprunter le texte que nous trouvons écrit de sa main. Le nombre des vers nouveaux ajoutés aux *Enfances* et au *Moniage* a été visiblement imposé à *B* par la conformation du manuscrit original 24269-70 et par la disposition du texte *A'* sur les feuillets insérés. Si *B* a dû ajouter plusieurs laisses avant le *Siège de Barbastre*, après *Guibert*, avant et après la *Mort Aymeri*, c'est qu'il était forcé de combler les blancs des folios 115, 171 (vol. 24369), 7 et 30 (vol. 24370) : plusieurs de ces tirades sont inutiles pour les transitions et tout copiste qui n'aurait pas été l'esclave des conditions matérielles précises imposées à *B*, n'aurait eu garde de se donner en vain la peine de les composer. Il apparaît ainsi que si *B* doit quelque chose à un modèle quelconque, ce ne peut être que l'idée seule de ses interpolations.

Cette idée ne pourrait-elle avoir son origine ailleurs que dans la connaissance d'un manuscrit où le remanieur aurait vu le *Siège de Barbastre* et *Guibert d'Andrenas* placés au milieu des *Enfances Vivien*, la *Mort Aymeri* glissée dans le *Moniage Rainouart*?

L'examen attentif des manuscrits doit, ici encore, nous venir en aide. La croyance à un système des *incidences* antérieur aux recueils connus, repose à la fois sur l'ordre des poèmes dans le ms. *E* et sur la note écrite en marge du ms. *D*. Couraye du Parc et Nordfelt admettent que cette glose est l'œuvre originale du scribe qui a écrit *D*. Il n'est pas impossible cependant que ce copiste l'ait trouvée dans son modèle et l'ait simplement reproduite. De ce modèle, elle serait aussi passée dans *E* et aurait elle-même suggéré à *B* l'idée de son *rifacimento*. Une objection se dresse d'abord contre cette explication : on ne trouve nulle trace dans les marges du ms. 24369-70 d'une semblable note ou du grattage qu'aurait exigé sa suppression. Mais, qu'on s'en souvienne, *B* a enlevé du manuscrit un f° 114 bis. N'est-ce pas lui qui portait la note? La comparaison des recueils de Londres et de Paris confirme cette conjecture : le f° 114bis contenait les vers 690-926 des *Enfances Vivien* (éd. Wahlund) et au verso du f° 126 de *D*, on lit précisément les vers 739-918 de cette chanson. Si la note a été reproduite aussi par *A* (copiste du ms. original 24369-70), elle n'a pu l'être qu'au bas du f° 114bis. On comprend alors pourquoi *B* a choisi pour sa première insertion l'endroit exact des *Enfances* où, dans le manuscrit de Londres, se trouve la note sur les *incidences* ; et surtout on saisit la raison pour laquelle *B* a enlevé le feuillet 114bis alors que dans le *Moniage Rainouart* il se contenterait d'effacer vingt-trois vers (1). Je me crois donc autorisé à affirmer que *B* trouva dans le ms. 24369-70 un texte identique à celui du Roy. 20 D XI et

(1) On pourrait se demander pourquoi *B* a choisi cet endroit du *Moniage Rainouart* pour y insérer la *Mort Aymeri*. Peut-être est-ce parce que le f° 6 était le dernier du premier cahier de feuillets où se lisait le *Moniage*.

qu'il y rencontra même, au bas du f° 114bis, la note *En tant com Viviens...* qui lui inspira l'idée de faire les *incidences*.

Ce fait admis, il faut encore, pour exclure la théorie de Couraye et de Nordfelt, expliquer d'où vient la note conservée par *D*. Elle figurait déjà, avons-nous vu, dans le recueil qui servit de modèle à *D* et à *E*. Comment y avait-elle été introduite ? Par le copiste même ou par un lecteur ? Allons-nous devoir dire de ce commentateur, quel qu'il fût, qu'il connut un manuscrit où étaient faites les *incidences* ? Il faudrait imaginer alors qu'il disposait de deux recueils : celui qu'il transcrivait (si la note est du copiste) ou qu'il lisait (si la note est d'un correcteur), identique au Roy. 20 D XI, et celui qui lui aurait suggéré sa glose, manuscrit à *incidences*. Outre que cette explication manque de vraisemblance, elle suppose encore qu'il existait dès ce temps des manuscrits à *incidences*, fait qui n'est attesté par aucun autre témoignage. Si l'on trouvait une interprétation plus simple, ne faudrait-il pas renoncer à ces hypothèses inspirées uniquement par le fait qu'elles doivent éclairer ?



Le modèle perdu des manuscrits *D* et *E* était le résultat de la fusion de deux collections, l'une des chansons du groupe d'Aimeri, l'autre de celles du groupe de Guillaume. Le compilateur, sachant que la vraisemblance lui interdisait de placer simplement un groupe après l'autre, dut se demander dans quel ordre il classerait les diverses chansons. Pour *Aymeri de Narbonne* l'hésitation n'était guère possible : ce poème devait venir avant ceux du groupe de Guillaume, fils d'Aimeri. La solution était moins facile pour les *Narbonnais*, le *Siège de Barbastre*, *Guibert d'Andrenas* et la *Mort Aymeri*. Aux *Narbonnais* correspondaient les *Enfances Guillaume* ; ces deux chansons se recouvraient, faisant double emploi. Nous avons vu précédemment comment l'auteur du ms. 1448 avait résolu le problème : il avait omis les *Enfances* et composé son bref *Département*. Le compilateur de notre manuscrit perdu ne voulut pas sacrifier ainsi toute une chanson et puisque Guillaume était un des *Narbonnais*, il glissa

les *Enfances* au milieu du poème où était contée la jeunesse des fils d'Aimeri. Il réalisait ainsi la première *incidence* : la correspondance chronologique et surtout l'unité foncière des deux récits l'y avaient en quelque sorte obligé (1). Restaient le *Siège de Barbastre*, *Guibert d'Andrenas* et la *Mort Aymeri*. Ferait-il avec eux comme avec les *Enfances Guillaume*? Seules des raisons de chronologie le lui conseillaient ; quant aux récits de ces trois chansons, ils étaient assez indépendants de ceux du groupe de Guillaume. Il résolut, peut-être par paresse, de les placer simplement après ce groupe. Ce mépris de l'ordre logique, voulut-il lui-même s'en excuser? Relisons la note : « En tant com viviens fu avecques la marcheande fu li sieges de barbastre et li couronemens de guibert Et la bataille des saietaires si fu quant rainouart fu moines mais por ce que il n'i a fait nul incidences est chascus livrez mis par soi et non pas en ordonande. » Si « faire une incidence » signifie bien « intercaler une chanson dans une autre » (2), cette glose ne peut être l'œuvre d'un scribe parlant de son œuvre propre. Comment expliquer alors la 3^e personne du singulier *il n'i a fait*? Je croirais donc plutôt que la remarque est d'un correcteur ou d'un lecteur averti, à moins que le texte n'ait été remanié en cet endroit par le scribe du ms. D.

La lecture de la première partie du recueil, où les *Enfances Guillaume* étaient intercalées dans les *Narbonnais* suffisait à éveiller l'idée d'*incidence* ; une connaissance même vague du cycle et de la généalogie des héros devait révéler les deux synchronismes signalés dans la note.

(1) M. J. Bédier écrit : « Le sujet des *Enfances Guillaume* est le même que celui des *Narbonnais* et ces deux chansons se doublent l'une l'autre. » (*Lég. Ep.*, I, p. 67).

(2) On pourrait être tenté de traduire : « mais puisque Rainouart n'y a pris aucune part (à la bataille des « Sajetaires »), chaque poème... ». C'est la seule construction qui donne au pronom *il* un antécédent exprimé. N'ayant pu trouver aucun autre exemple de *faire une incidence* = *intervenir*, j'ai renoncé à cette interprétation qui permettrait d'attribuer la note au scribe lui-même.

Le *Siège de Barbastre* dit comment furent délivrés de captivité Bovon (frère de Guillaume) et ses fils Girard et Guélin ; dans *Guibert*, les Aymerides veulent conquérir une terre païenne au profit de leur plus jeune frère. Les deux chansons racontent donc des expéditions des Narbonnais en Espagne. Quand elles s'ouvrent, les six fils aînés d'Aimeri sont pourvus de fiefs et Guillaume notamment a pris Orange. Le *Siège de Barbastre* et *Guibert d'Andrenas* ont donc lieu après la *Prise d'Orange*, que les manuscrits cycliques placent immédiatement avant les *Enfances Vivien*. D'autre part, il semble y avoir une lacune dans la biographie de Guillaume, entre son entrée à Orange et les événements contés dans la *Chevalerie Vivien* et *Aliscans*. Quand il s'empare à la fois de son fief et d'Orable-Guibourc sa femme, Guillaume vient à peine de quitter le palais de son père, il est encore jeune ; « à Aliscans, il est déjà un homme mûr, voire selon certains textes, un vieillard ; autour de lui a grandi une génération nouvelle, celle de ses neveux, et bien des années ont coulé. Il faut donc se représenter, dans l'intervalle qui sépare la *Prise d'Orange* d'*Aliscans*, de nombreuses aventures dont nous n'avons pas le récit... (1) » Ce trou, quoi de plus simple que de le combler en y jetant les récits du *Siège de Barbastre* et de *Guibert*, où Guillaume, seigneur d'Orange, joue un rôle important ?

L'idée s'imposait de situer ainsi la délivrance de Bovon et la conquête d'Andrenas entre l'installation de Guillaume à Orange et sa lutte contre Desramé aux Aliscans. C'était pendant le séjour de Vivien chez la marchande chrétienne qu'avaient eu lieu le siège de Barbastre et le couronnement de Guibert (2).

L'autre synchronisme *Mort Aymeri - Mariage Rainouart*

(1) J. Bédier, *Légendes épiques*, I, p. 80.

(2) Cette détermination de l'ordre des faits avait été admise, semble-t-il, par le compilateur du ms. B. N. fr. 1448 puisque ce recueil place le *Siège de Barbastre* et la *Prise de Cordre* entre la *Prise d'Orange* et les *Enfances Vivien*. Peut-être la connaissance d'un recueil semblable a-t-elle suffi à inspirer la glose du f° 126 de D.

n'était pas moins nécessaire. Le *Moniage Guillaume* qui, dans les recueils, suit le *Moniage Rainouart*, narre la vie de Guillaume au cloître et s'achève par la mort du héros.

6622 En l'ermitage fu tant puis li sains hom
 Qu'il i prist fin, si com lisant trovon,
 Et Dieus mist s'ame lassus en sa maison.

Or Guillaume intervient souvent dans le poème de la mort d'Aimeri. Celle-ci devait donc logiquement être antérieure à l'entrée de Guillaume au couvent ; elle devait avoir eu lieu entre la bataille d'Aliscans (Aimeri vit encore à la fin d'*Aliscans*) et la retraite de Guillaume, au temps de la *Bataille Loquifer* et du *Moniage Rainouart*. Mais tout au long de la *Bataille*, Guillaume est avec Rainouart : ce n'est donc pas en ce temps qu'il aurait pu prendre part aux événements de la *Mort Aymeri*. Il ne restait donc que l'époque où Rainouart vivait à Brioude, entre le retour de Guillaume à Orange (fin de la *Bataille Loquifer*) et son entrée en religion. Seuls les faits du *Moniage Rainouart* pouvaient ainsi être jugés contemporains de ceux de la *Mort Aymeri*.

Tout lecteur connaissant ces circonstances était capable d'émettre le jugement écrit en marge du ms. Roy. 20 D XI et de son modèle.

Pourquoi cette note fut-elle placée à l'endroit précis des *Enfances Vivien* où on la lit ? Je crois en trouver la raison dans les vers suivants des *Enfances Vivien* :

Mes Viviens ne s'est mie arrestez
 En sa main porte .I. esprivier mue
 A la fenestre s'en vet por deporter
 Moult doucement prist .I. son a chanter
 Il regarda tout contreval le pre
 Voit la riviere les rosiers boutonner
 Et l'iaue courre et les vignes delez
 Et oit la merle et l'ouricul chanter
 Lors li ramembre de son grant parente
 De son ayoul Aymeri le barbe
 Et de Guibert et d'Ernaut le sene
 De Guielin de Guichart le membre
 Et de Guillaume le marchis au court nez...(909-921)

Le lecteur, voyant ces vers, songe, comme Vivien, au vieil Aimeri et à ses fils. Que faisaient-ils en ce temps? Il le sait : Guillaume et ses frères délivraient Bovon et ce Guielin dont rêve Vivien ; ils s'emparaient, pour Guibert, de la ville d'Andrenas. Aimeri « le barbé » lui-même, que deviendrait-il par la suite? Quand viendrait le jour où il mourrait frappé par le « Sajetaire » Bugladans? L'auteur de la note ne l'ignore pas non plus : c'est pendant le séjour de Rainouart à Brioude. Seulement celui qui a composé le recueil n'a pas pas cru devoir se soumettre à cet ordre chronologique et a laissé ensemble les trois poèmes du groupe d'Aimeri qu'il a rélégués à la fin de son livre. Averti, par l'exemple des *Narbonnais* et des *Enfances Guillaume*, de la nécessité logique de fondre les deux groupes au moyen d'*incidences*, l'auteur de la glose signale, à propos des vers 909 ss., l'anomalie du classement choisi par le copiste. Les vers 909 ss. sont ainsi l'occasion d'observations motivées d'ailleurs par la seule ordonnance chronologique des récits. C'est en effet sur le f° 114 bis enlevé par B au ms. 24369-70 que se lisaient jadis les vers cités des *Enfances Vivien*. Le rapport que je reconnais ici entre ces vers, la glose du f° 114 bis et les *incidences* me paraît vérifié par le fait que B n'a pas seulement enlevé le feuillet 114 bis, mais a encore sauté les vers 919-924 lorsque, pour combler le verso de son folio apocryphe 171, il a reproduit presque textuellement la laisse en -é qui comprend les vers 903-924 des *Enfances*. Il savait que la note visait ces lignes et puisqu'il intercalait à cet endroit le récit des aventures de Guibert, de Guielin et de Guillaume, il a jugé superflu le passage où Vivien se demande ce que font ces membres du parentage d'Aimeri.

* * *

Ainsi donc l'interprétation de la note marginale du modèle des mss. D et E n'exige nullement que l'on conjecture l'existence d'un recueil plus ancien où le *Siège de Barbastre*, *Guibert d'Andrenas* et la *Mort Aymeri* auraient été insérés dans les *Enfances Vivien* et le *Moniage Rainouart*. Cette glose trouve ailleurs une explication à mon sens satisfaisante. Du coup

aucune raison ne subsiste de croire à un « système des *incidences* » et l'on peut affirmer que me scribe *B* eut seul l'idée de placer les trois chansons du groupe d'Aimeri où elles se trouvent dans le ms. B. N. fr. 24369-70. Là ne se bornent pas les résultats de notre recherche. Elle nous a permis en outre de surprendre à la tâche un remanieur « cyclique » : nous avons pu découvrir les raisons qui inspirèrent son œuvre et décrire les procédés auxquels il eut recours. Enfin nous avons restitué au ms. B. N. 24369-70 sa disposition première, et montré que, sous sa forme originale, il était plus semblable encore qu'on ne le croyait, à son frère le ms. Roy. 20 DXI du Musée britannique.

M. DELBOUILLE.

Le lecteur, voyant ces vers, songe, comme Vivien, au vieil Aimeri et à ses fils. Que faisaient-ils en ce temps ? Il le sait : Guillaume et ses frères délivraient Bovon et ce Guielin dont rêve Vivien ; ils s'emparaient, pour Guibert, de la ville d'Andrenas. Aimeri « le barbé » lui-même, que deviendrait-il par la suite ? Quand viendrait le jour où il mourrait frappé par le « Sajetaire » Bugladans ? L'auteur de la note ne l'ignore pas non plus : c'est pendant le séjour de Rainouart à Brioude. Seulement celui qui a composé le recueil n'a pas pas cru devoir se soumettre à cet ordre chronologique et a laissé ensemble les trois poèmes du groupe d'Aimeri qu'il a rélégués à la fin de son livre. Averti, par l'exemple des *Narbonnais* et des *Enfances Guillaume*, de la nécessité logique de fondre les deux groupes au moyen d'*incidences*, l'auteur de la glose signale, à propos des vers 909 ss., l'anomalie du classement choisi par le copiste. Les vers 909 ss. sont ainsi l'occasion d'observations motivées d'ailleurs par la seule ordonnance chronologique des récits. C'est en effet sur le f° 114 bis enlevé par B au ms. 24369-70 que se lisaient jadis les vers cités des *Enfances Vivien*. Le rapport que je reconnais ici entre ces vers, la glose du f° 114 bis et les *incidences* me paraît vérifié par le fait que B n'a pas seulement enlevé le feuillet 114 bis, mais a encore sauté les vers 919-924 lorsque, pour combler le verso de son folio apocryphe 171, il a reproduit presque textuellement la laisse en -é qui comprend les vers 903-924 des *Enfances*. Il savait que la note visait ces lignes et puisqu'il intercalait à cet endroit le récit des aventures de Guibert, de Guielin et de Guillaume, il a jugé superflu le passage où Vivien se demande ce que font ces membres du parentage d'Aimeri.

*
* *

Ainsi donc l'interprétation de la note marginale du modèle des mss. D et E n'exige nullement que l'on conjecture l'existence d'un recueil plus ancien où le *Siège de Barbastre*, *Guibert d'Andrenas* et la *Mort Aymeri* auraient été insérés dans les *Enfances Vivien* et le *Moniage Rainouart*. Cette glose trouve ailleurs une explication à mon sens satisfaisante. Du coup

aucune raison ne subsiste de croire à un « système des *incidences* » et l'on peut affirmer que me scribe *B* eut seul l'idée de placer les trois chansons du groupe d'Aimeri où elles se trouvent dans le ms. B. N. fr. 24369-70. Là ne se bornent pas les résultats de notre recherche. Elle nous a permis en outre de surprendre à la tâche un remanieur « cyclique » : nous avons pu découvrir les raisons qui inspirèrent son œuvre et décrire les procédés auxquels il eut recours. Enfin nous avons restitué au ms. B. N. 24369-70 sa disposition première, et montré que, sous sa forme originale, il était plus semblable encore qu'on ne le croyait, à son frère le ms. Roy. 20 DXI du Musée britannique.

M. DELBOUILLE.

LE VERS DES COMÈTES, DE ROLLA ET SES ALENTOURS

I. — LE VERS A SA PLACE ET A SA DATE.

Les Hypothèses.

L'énigme, mince mais célèbre, du vers des comètes, de Rolla, vaut la peine d'être résolue. D'abord, elle est presque aussi excitante qu'une devinette de mots en croix. Puis ce n'est pas un vers seul, c'est tout un beau morceau, que le temps a noirci, auquel il s'agit de rendre l'air neuf de l'actualité. En outre, ce modeste point de départ a des rayonnements historiques et littéraires assez intéressants. Déjà, la première partie de cette étude nous montrera notamment comment Musset jugeait cette crise religieuse d'il y a cent ans, où la nuit de foi perdue d'un Jouffroy donnait un pendant désolé à la nuit de foi trouvée et de pleurs de joie de Pascal. Dans la seconde partie, la solution d'un second problème, né du premier, nous fera voir comment Musset ressentit cette crise, et préalablement, quels en furent, selon lui, les principaux auteurs : deux noms dont l'année 1925 a rajeuni la célébrité, et même deux autres dont la gloire peut se passer d'anniversaires, nous apparaîtront alors sous un aspect aussi oublié peut-être qu'il est peu signalé.

*« D'un siècle sans espoir naît un siècle sans crainte ;
Les comètes du nôtre ont dépeuplé les cieux. »*

« C'est devenu un jeu, dit Faguet, de s'essayer à expliquer ce dernier vers. Peut-être faut-il entendre qu'autrefois les comètes passaient pour apporter aux mondes usés une matière nouvelle :

Des mondes épuisés ranimez la vieillesse

(Voltaire, épître à Madame du Chatelet, sur la philosophie de Newton) ; qu'aujourd'hui au contraire, leurs révolutions étant connues, elles n'ont fait que reculer ces limites de l'inconnu au-delà desquelles l'humanité place ses Dieux, et ont ainsi dépeuplé le ciel de divinité. Voilà mon explication ; et comme dit Cécile dans « *Il ne faut jurer de rien* », je vous la donne pour ce qu'elle vaut. »

M. Joachim Merlant, qui a accompagné ses morceaux choisis de Musset d'un commentaire nourri et savant, écrit : « Personne ne peut se flatter de posséder le sens de ce vers, qui a été l'objet de gloses infinies. La plus heureuse me paraît celle-ci : « autrefois les comètes passaient... (suit la reproduction littérale du texte de Faguet, cité ci-dessus, que M. Merlant attribue par distraction à Biré). La plus simple, continue-t-il, est celle de M. Chambry, qui suppose qu'il y aurait là une coquille d'imprimerie, et que Musset avait écrit : « les conquêtes du nôtre ».

Tel est l'état de la question, et il n'a pas été sensiblement modifié par les corrections que M. Chaix a apportées à l'opinion de Faguet et qui seront aussi examinées. Actuellement, on est réduit à opter entre deux explications qui ont, l'une et l'autre, l'inconvénient de supposer un Alfred de Musset un peu fou, et écrivant des choses qui n'ont aucun rapport ni avec ce qui précède, ni avec ce qui suit (1).

Avant de présenter au lecteur une interprétation après laquelle, j'espère, on n'en cherchera plus, je dois réfuter à part la solution de M. Chambry, d'abord parce qu'elle a encore été reproduite comme étant l'explication définitive par le *Figaro littéraire* du 20 Février 1926, se référant lui-même au numéro précédent du *Bulletin du Bibliophile*, ensuite parce qu'elle nous

(1) Dans la seconde partie de cette étude, il sera fait mention de l'explication donnée en 1924 par M. B. M. WOODBRIDGE dans *Leuvense Bijdragen* ; elle n'a rien à voir avec cette première partie. En effet, le critique américain ne semble même pas avoir essayé d'expliquer cette image, qui a tant embarrassé les Français, de comètes qui détruisent la totalité ou la plupart des astres.

interdit à tous même l'essai de l'éclaircissement du texte consacré : cette fin de non-recevoir doit être démontrée irrecevable.

« Peut-être, dit M. Chambry, (Revue Universitaire, de Janvier 1917), Musset avait-il l'habitude d'écourter la queue des lettres comme le *q* ou le *p*, ou d'allonger le troisième jambage de l'*m*, ce qui aurait contribué à la confusion de lecture faite par l'imprimeur ».

Cette supposition n'est pas justifiée par les faits. On n'a qu'à se reporter à l'*Anthologie des écrivains français, Poésie (XIX^e siècle)*, Tome I, de la Bibliothèque Larousse : la page 102, remplie par un autographe de Musset, montre des queues plutôt longues, et le troisième jambage des *m* plutôt court. Rien n'y rend vraisemblable une confusion faite à l'imprimerie entre ce mince jambage et les quatre jambages, dont un à queue, des lettres *q* et *u* de « conquêtes ».

Eh bien ! acceptons malgré tout la coquille. Le prétendu texte restitué satisfait-il ?

Les conquêtes du nôtre ont dépeuplé les cieux.

Est-ce immédiatement clair ? Et, tout contexte à part, le sens qu'y voit M. Chambry, est-il logique en soi ?

Ces conquêtes, explique-t-il, sont celles « de la science moderne : elles ont dépeuplé le ciel des dieux que la croyance des anciens attachait aux corps célestes. »

Examinons successivement l'interprétation des deux hémistiches.

Certes, dès 1833, l'*esprit* scientifique était développé et exerçait une grande influence : ici du moins, M. Chambry a brûlé. Mais les *conquêtes* de la science, soit spéculative, soit appliquée, étaient assez modestes. Je n'ai pas à rappeler en détail que Darwin ne devait donner son *Origine des Espèces* qu'en 1859, Claude Bernard son *Introduction à la Médecine expérimentale* qu'en 1865, etc., ; que, de toutes les inventions modernes, presque aucune n'existait à la date de Rolla. Musset, esquissant quelques pages plus loin un tableau des progrès du siècle, ne trouve à citer que les chemins de fer. Du reste il n'en n'avait jamais vu, et la plupart de ses lecteurs non plus ; mais on avait

entendu parler de certains essais simples, pratiqués dans quelques coins de la France et de l'Angleterre. J'ignore si aujourd'hui, dans un texte où il ne serait aucunement question de la science, l'expression « les conquêtes du XIX^e siècle » la désignerait clairement ; mais, en 1833, ces mots auraient plutôt évoqué l'image de Napoléon.

Il résulte toutefois de ces constatations que, du moins, les « conquêtes de la science » n'étaient pas encore un cliché de comice agricole, par trop indigne du poète. Mais les « conquêtes » métaphoriques en général, toutes celles qui ne comportent aucune effusion de sang, étaient déjà tombées assez bas : l'Académie les employait couramment ; elles figuraient à côté des « combats du devoir et de la passion, des « victoires de l'honneur », des « assauts » divers, des « étendards », des « remparts », des « boucliers », etc., parmi les accessoires militaires chers aux académiciens et assortis à leur épée. Musset ne faisait pas grand usage de ces élégances.

Quant à la seconde partie de l'interprétation de M. Chambry, elle est franchement insoutenable. Quoi ! C'est la science du premier tiers du XIX^e siècle qui a « dépeuplé le ciel des dieux que la croyance des anciens attachait aux corps célestes » ? C'est elle qui, dissipant l'ignorance du XVII^e et du XVIII^e siècles ou réparant leur négligence, a montré enfin que le soleil n'était ni Phébus Apollon, ni un char conduit par ce dieu, et qu'il n'y avait pas de déesse dans la lune ? Je n'insiste pas. Si les études scientifiques d'alors ont sapé une religion, c'est le Christianisme, et non le Paganisme.

Mais M. Chambry n'a pas voulu « dépeupler » les cieux d'un Dieu unique ; c'est un scrupule qui se comprend ; c'est celui qui a fait entrevoir à Faguet le refoulement au fond de l'empyrée, des « dieux de l'humanité », et de toute « divinité », tant ancienne que moderne. Mais d'autre part, ces dieux païens paraissent très mal à l'aise dans une peinture de l'irrégion de Musset et de son époque.

M. Henri Chaix est revenu sur la question dans la *Revue Universitaire* de décembre 1919. Voici, en substance, comment il reprend l'idée de Faguet et y apporte des précisions, sans

se piquer, lui non plus, de donner une explication définitive :

La prédiction à jour fixe du triple retour de la comète d'Encke en 1822, 1825 et 1829, de la comète de Biéla en 1832, et de la comète de Halley, annoncée pour 1835, a tué l'esprit religieux au XIX^e siècle.

Ainsi, pour M. Chaix comme pour Faguet, ce qui a dépeuplé les cieux, ce ne sont pas les comètes elles-mêmes ; ce sont les notions scientifiques que le XIX^e siècle en possède, substituées aux terreurs religieuses d'autrefois.

Avant de présenter notre thèse, nous ferons à celle de Chaix les objections suivantes :

1^o Comment les cieux peuvent-ils être « dépeuplés » du Dieu des Chrétiens ? Il faudrait constater la difficulté et la résoudre. Car c'est ce « dépeuplement » qui a évoqué dans l'esprit de M. Chambry et de Faguet lui-même les dieux du paganisme.

2^o Sur quoi se fonde-t-on pour penser que la détermination de l'orbite de plusieurs comètes ait été la principale raison de la disparition des croyances ? En tout cas, Musset, qui a traité plusieurs fois, notamment dans *la Confession d'un enfant du siècle*, la question de l'impiété contemporaine, de ses effets et des ses causes, n'a jamais mentionné parmi celles-ci les découvertes astronomiques.

3^o Ce n'est pas au XIX^e siècle, c'est au XVIII^e que se réalisa la première prédiction de ce genre. La comète de Halley signalée pour la première fois par le savant anglais en 1682, reparut en 1759, comme il l'avait annoncé. C'est ce retour-là qui frappa le plus vivement les esprits ; c'est celui que chante V. Hugo dans la Légende des Siècles (XLVI. La comète, 1659) :

Et l'astre effrayant dit aux hommes : Me voici !

Ces indications sont données dans l'article même de M. Chaix. C'est donc au XVIII^e siècle, et non au XIX^e, que la foi aurait dû être détruite par la science.

4^o Rappelons-nous que la pensée du vers des « comètes » se poursuit ainsi :

Maintenant le *hasard* promène au sein des ombres
De leurs illusions les mondes réveillés.

Il y aurait lieu d'expliquer, puisqu'on a jusqu'ici négligé de le faire, comment ces deux vers, ainsi que les deux qui viennent après, s'harmonisent avec le précédent, et quel est le rapport du sens figuré avec le sens propre : en tout cas, ce dernier n'étant pas douteux, on obtient, avec l'interprétation de M. Chaix, l'enchaînement d'idées que voici : d'après nos connaissances nouvelles, l'apparition des comètes et les faits astronomiques en général ne sont pas soumis à la volonté d'un Dieu, qui n'existe pas, mais à des lois mathématiques et *immuables* ; c'est pourquoi aujourd'hui les astres sont promenés *au hasard* dans l'espace enténébré.

Avec M. Chaix, comme avec Faguet, comme avec M. Chambry, nous retombons dans le Musset déséquilibré. Avec chacune des trois interprétations, le vers des comètes, d'inintelligible qu'il est d'abord, devient clairement absurde.

*
* *

Le Problème et sa Solution.

Le problème subsistant, j'en dois rappeler d'abord les données, c'est-à-dire, le vers replongé dans son milieu, et les questions multiples qu'il suscite. La solution, qui suivra aussitôt, nécessitera encore bien des éclaircissements ; mais elle n'offrirait pas même un sens à qui n'aurait pas présent à l'esprit ce beau passage du prélude que le vers en question barre de son ombre, laquelle ne va pas sans une large pénombre :

O Christ ! je ne suis pas de ceux que la prière
 Dans tes temples muets amène à pas tremblants ;
 Je ne suis pas de ceux qui vont à ton Calvaire,
 En se frappant le cœur, baiser tes pieds sanglants ;
 Et je reste debout sous tes sacrés portiques,
 Quand ton peuple fidèle, autour des noirs arceaux,
 Se courbe en murmurant sous le vent des cantiques,
 Comme au souffle du nord un peuple de roseaux.
 Je ne crois pas, ô Christ ! à ta parole sainte ;
 Je suis venu trop tard dans un monde trop vieux.
 D'un siècle sans espoir naît un siècle sans crainte ;
 Les comètes du nôtre ont dépeuplé les cieux.

Maintenant le hasard promène au sein des ombres
 De leurs illusions *les mondes* réveillés ;
L'esprit des temps passés, errant sur leurs décombres,
 Jette au gouffre éternel tes anges mutilés.
 Les clous du Golgotha te soutiennent à peine ;
 Sous ton divin tombeau le sol s'est dérobé :
 Ta gloire est morte, ô Christ ! et sur nos croix d'ébène
 Ton cadavre céleste en poussière est tombé !

Comment des comètes peuvent-elles dépeupler tout le champ céleste ? Convierait-il vraiment de supposer avec Faguet et M. Chaix que ces comètes ne désignent que la conception que nous en avons et les connaissances que nous possédons aujourd'hui sur leurs révolutions ?

S'il s'agit bien des comètes elles-mêmes, le mot est-il pris uniquement au sens propre, ou à la fois dans un sens propre, qui de toute manière est nécessaire, et dans un sens figuré ?

Au sens propre, les comètes peuvent être considérées d'abord comme des présages d'événements extraordinaires, et surtout de malheurs : Bayle a écrit deux volumes sous le prétexte de réfuter cette erreur traditionnelle des païens et des chrétiens.

Si Musset n'a pas regardé les comètes sous cet angle, les a-t-il envisagées comme de vaines poussières cosmiques qui n'ont que l'apparence des véritables astres ? Une expression de Vigny, que j'aurai à rappeler tout à l'heure, « ou soleil, ou comète », si on l'isolait du contexte, comporterait une telle interprétation.

Musset a-t-il vu dans les comètes des météores menaçants qui pouvaient heurter et consumer la terre ? Car on ne songeait pas alors à l'intoxication par le cyanure de potassium.

Est-ce qu'en outre, ces trois sens propres suggèrent respectivement, au figuré, ceux de prophètes de malheur, de célébrités éphémères, ou de personnages malfaisants ?

Quels sont alors ces hommes aux prédictions sinistres, à la gloire passagère, ou à l'influence pernicieuse ?

D'autre part, les ciels en question sont-ils simplement le ciel réel, ou figurent-ils en même temps le ciel moral ?

Le ciel moral des païens ? ou celui des chrétiens ? ou, comme semble le penser Faguet, l'un et l'autre ?

S'il s'agit du seul paradis, comment peut-il être « dépeuplé » d'un Dieu unique ?

Ensuite, quels sont ces « mondes » multiples qui sont réveillés de leurs illusions ?

Et quel est cet « esprit des temps passés » ? Le scepticisme du XVIII^e siècle serait ici bien attardé.

Voici d'abord l'explication sommaire du fameux vers, introduite par la paraphrase du vers précédent :

D'un siècle comme le XVIII^e, auquel Voltaire et ses acolytes ont ôté l'espoir de la vie future, naît naturellement un siècle où l'on conforme audacieusement ses actes à son incrédulité, et où l'on ne respecte plus les choses saintes, — c'est le cas d'Alfred de Musset — ni la morale — ce sera le cas de Rolla, de Marion et de sa mère.

Car, d'ailleurs, (cause complémentaire de ces audaces, les maîtres de l'impiété au XIX^e siècle, génies malfaisants qui ressemblent à des comètes dévastant le monde des astres, ont définitivement fait disparaître de là-haut le Dieu unique en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, et sa cour céleste (1).

Cette cour céleste, ce sont la Vierge, les Bienheureux, et spécialement les anges que mentionne le poète.

Mais ces nouveaux maîtres de l'impiété, qui sont-ils ? Inutile de le demander aux vers du voisinage. Il y aura là matière, avons nous dit, à une seconde série d'investigations, dont nous ne reviendrons pas non plus les mains vides.

Quant à cette image, aujourd'hui étrange, de la dévastation du champ céleste par des comètes, les longues appréhensions que causa l'approche de la comète de *Biéla* en avaient répandu le

(1) Le début de notre interprétation du vers lui-même, « Car d'ailleurs, (cause complémentaire de ces audaces,) » n'est qu'un luxe. Dans la conversation, on pourrait se passer ici, comme Musset, de toute transition logique ; on dirait volontiers, pour attirer simplement l'attention de l'auditeur : « Voyez-vous, les grands impies de notre siècle... » C'est que cette deuxième explication du mal, indiquée par le poète, à savoir, la propagande irréligieuse du XIX^e siècle, n'est qu'une suite de la première, l'incrédulité transmise par le XVIII^e. Il y a là toutefois un renchérissement que nous marquons par le mot « définitivement » et qui sera mis en lumière tout à l'heure.

germe dans l'air français ; bien plus, on le trouvait déjà développé dans *Manfred*.

Ainsi, pour voir clair dans la métaphore, il faudra recourir non plus à la logique, mais aux faits ; il faudra allumer la lanterne de l'actualité ; mais, pour découvrir sous les symboles la pensée essentielle, il suffit de se laisser porter par le courant du poème et de pénétrer dans l'état d'âme d'Alfred de Musset et d'un bon nombre de ses contemporains. Il ressemble peu à l'indifférence religieuse que l'on rencontre au XX^e siècle.

*
* *

La Pensée de Musset.

Une fois reconnu que les cieux « dépeuplés » sont conciliables avec le monothéisme, et peuvent désigner le paradis rendu désert par les récents ennemis du Christianisme, ils doivent désigner en effet. Car tout le mouvement qui enveloppe et entraîne le vers des comètes se rapporte, comme on a pu voir, à l'évanouissement actuel de la foi ; ce dépeuplement des cieux s'insère entre l'attitude irrévérencieuse de Musset dans les églises et l'anéantissement des anges.

Bien plus, l'incrédulité du XIX^e siècle, troisième et dernier thème du prélude de Rolla, est la raison d'être des deux précédents. En chantant successivement la grâce des croyances païennes (je préciserai plus tard pourquoi Musset remonte si haut), puis le triomphe et la beauté supérieure de la religion du Christ, le poète songe déjà à déplorer enfin la défaite du christianisme lui-même et le vide douloureux laissé dans les âmes par sa disparition. Bref, tout ce qui précède ce début de la troisième partie que j'ai citée et le vers prétendu énigmatique qu'il contient nous achemine à l'un et à l'autre comme une voie rectiligne. Le poème montrera ensuite par un exemple les conséquences coupables et tristes de cette incroyance à la vie future.

Ce n'est pas tout : cette distinction de deux étapes dans le mal, et de deux classes successives dans les incroyants, cette aggravation contemporaine de l'irrégion du XVIII^e siècle, — puisque c'est là le sens médullaire qu'enfermait le peu broyable alexandrin, — Musset y reviendra par deux fois quand il

suspendra son récit de scandales pour remonter aux responsabilités.

Ainsi le vers des comètes, loin d'être un illogisme, une divagation, une pousse folle qu'on a le droit d'examiner à part, tient au cœur même de l'œuvre.

On se rappelle le sujet du poème : Rolla, débauché et prodigue a déclaré

Qu'il se ferait sauter quand il n'aurait plus rien.

Ruiné au bout de trois ans, il vient passer sa dernière nuit avec la jeune Marion, qui se prostitue au profit de sa mère. Le matin venu, il s'empoisonne, malgré Marion attendrie :

Et, pendant un moment, tous deux avaient aimé.

Le sujet et, si j'ose dire, la morale, n'étaient pas sans rapport avec ceux des *Amants de Montmorency*, parus en 1830. Vigny racontait dans cette première « élévation » l'histoire réelle de deux amants qui se tuèrent après trois jours de tendresse et de fête, et dégageait la leçon de ce suicide par ce seul vers final :

— Et Dieu ? — Tel est le siècle : ils n'y pensèrent pas.

Mais Musset développe ce qu'insinue Vigny. Il n'ignore pas le couplet ironique :

Je suis tombé par terre,
C'est la faute à Voltaire !
Le nez dans le ruisseau,
C'est la faute à Rousseau !

Il semble même accueillir un instant l'opinion de ses contradicteurs :

O mon siècle, est-il vrai que ce qu'on te voit faire
Se soit vu de tout temps ?

Mais, à cette courte exception près, ce voltairien ennemi de Voltaire le regarde comme le premier coupable :

Dors-tu content, Voltaire, et ton hideux sourire
Voltige-t-il encor sur tes os décharnés ?

Seulement, après ce distique buriné pour l'éternité et qui frappe seul beaucoup de lecteurs, il ajoute :

Ton siècle était, dit-on, trop jeune pour te lire ;
Le nôtre doit te plaire, et tes hommes sont nés.

Ainsi le XIX^e siècle a renchéri sur le XVIII^e et complète son œuvre satanique. Même parachèvement indiqué plus loin :

Voilà pourtant ton œuvre, Arouet, voilà l'homme
Tel que tu l'as voulu. — C'est dans ce siècle-ci,
C'est d'hier seulement qu'on peut mourir ainsi.

Ces incroyables nouveaux ont des chefs, et ces chefs seuls sont figurés par les comètes : la suite de ce dernier passage aidera précisément à les caractériser. Mais, encore une fois, la recherche de l'identité des comètes sera l'un des objets de la dernière partie de notre travail.

Dès maintenant nous pouvons conclure ceci : le fameux vers qui semblait dépaycé dans son entourage représente, avec celui qui le précède, l'idée maîtresse et du passage, et du prélude, et du poème entier : on avait pris pour un étranger le fils de la maison.

Mais pourquoi revêtir les successeurs de Voltaire de ce déguisement astral ? — La métaphore qui nous paraît si singulière, avait lieu de sembler hyperbolique, même à des contemporains ; mais ils n'avaient pas grand effort à faire pour la comprendre.



L'Actualité.

Depuis la fin du XVIII^e siècle, les comètes n'étaient plus guère considérées comme des présages de malheurs, mais on craignait plus ou moins leur rencontre avec la terre. Ces inquiétudes, quoique combattues par les astronomes, avaient pu être renforcées par les apparitions de la comète d'Encke en 1822, 1825 et 1829 ; en tout cas, celles-ci avaient rafraîchi chez Musset et ses lecteurs les visions mentales de tels météores.

Mais jamais les frayeurs causées par l'annonce d'une comète ne furent plus graves et ne parurent aussi justifiées qu'aux approches du retour de la comète de *Biéla*, attendu pour 1832. Suivant le calcul de l'astronome Damoiseau, « le passage de l'astre, dit Flammarion dans son *Astronomie populaire*, devait s'effectuer dans le plan, mais un peu en dedans de l'orbite de la

Terre et à une distance égale à quatre rayons et deux tiers de notre globe. Comme la longueur du rayon de la comète était égale à cinq rayons et deux tiers, il était de toute évidence que le 19 octobre 1832, avant minuit, une partie de l'orbite terrestre se trouverait occupée par la comète. »

Dans *Madame la Marquise*, que Musset écrit en 1829, trois ans avant la comète et quatre ans avant Rolla, on lit cette strophe :

Restons ! L'étoile vagabonde
Dont les sages ont peur de loin
Peut-être, en emportant le monde,
Nous laissera dans notre coin.

Et Musset y rattache cette note-ci : « Dans ce temps-là, on parlait beaucoup de la comète de 1832. »

C'est une allusion pareille qu'il faut voir dans le *Paris de Vigny*, publié en 1831 :

... on sent jusqu'au fond de son âme
Qu'un monde tout nouveau se forge à cette flamme.
Ou soleil, ou comète, on sent bien qu'il sera ;
Qu'il brûle ou qu'il éclaire, on sent qu'il tournera.

Heureusement, Damoiseau avait oublié un détail important : « Arago écrivit dans l'Annuaire pour 1832 : « Le passage de la comète très près d'un certain point de l'orbite terrestre aura lieu le 29 octobre avant minuit ; eh bien ! la Terre n'arrivera au même point que le 30 novembre au matin, c'est à dire plus d'un mois après... » « Il arriva ainsi qu'il avait été prédit, et la Terre en fut encore quitte pour la peur. » (1)

Une comète, à cette époque, évoquait donc l'idée d'un météore dangereux, capable de faire disparaître notre planète de la carte céleste, et très propre à figurer un personnage malfaisant.

Mais d'une comète à un essaim de comètes, et surtout de la destruction de la Terre à celle de tous les astres, il y a, dira-t-on peut-être, toute la distance qui sépare le possible de l'invraisemblable. - Il y a surtout, pour Musset, pour Byron, dont il s'inspire, et pour beaucoup d'autres esprits, la différence du singulier au pluriel.

(1) FLAMMARION, ouvrage cité.

Si quelque lecteur possède des notions d'astronomie sérieuses, sur les *parsecs*, sur les deux millions de nébuleuses spirales, qui sont autant d'univers semblables au nôtre, etc., il est prié de s'en alléger ici ; et même, si le mot « ciel » réveille chez un provincial des visions sans cesse ravivées d'un immense dôme étoilé retombant de tous côtés autour de la terre, il doit aussi les oublier. Le ciel de Musset est celui d'un habitué du Café de Paris, vu en imagination ou plutôt en pensée, dépeint de chic à midi, simplifié et rapetissé.

Rien de moins embarrassant pour un poète que de multiplier là-dedans les comètes et d'y amplifier leurs ravages. Byron, qui s'en avisa sans doute le premier, et en tout cas avant Musset, n'avait pas eu, lui non plus, avons-nous dit, à créer l'idée d'une collision possible entre une comète et la Terre. Déjà l'astronome Lalande, élève de ce Messier qui découvrit plus de vingt comètes, avait été chargé par Louis XVI de combattre dans un mémoire les terreurs d'un nouveau genre que répandaient dans la population française les récentes notions sur le grand nombre de ces météores et les allures suspectes de ces rôdeurs du ciel. La comète de 1811, qui était destinée à servir de marraine, en France, à un excellent vin, avait dû, chez les Anglais comme chez nous, raviver de semblables craintes. Or, toutes les images de mal et de malheur trouvaient dans l'esprit de Byron un terrain favorable à leur épanouissement. Voici quelles formes déjà démesurées que l'idée du danger des comètes revêtit en 1816, dans deux passages de *Manfred*, une œuvre qui devait plus tard, nous le verrons, impressionner fortement Musset adolescent.

Dans l'acte I, à la scène I, le septième Esprit dit à Manfred :

« L'astre qui préside à ta destinée était dirigé par moi avant que la terre fût créée. Jamais planète plus belle n'avait erré autour du soleil... L'heure fatale arriva : cet astre devint une masse de feu, une comète vagabonde qui menaçait l'univers (*the menace of the universe*), roulant toujours par sa propre force, sans sphère et sans cours régulier, horreur brillante des régions du ciel, monstre difforme parmi les constellations. (1)

(1) Traduction d'Amédée Pichot.

Et, à l'acte II, scène IV, les Esprits s'expriment ainsi dans leur hymne à Arimanes :

« Salut à notre monarque ! au prince de la terre et de l'air !... il regarde, et les rayons du jour s'évanouissent ; il marche, les tremblements de terre ébranlent le globe. Les volcans se forment sous ses pas. Son ombre est la peste elle-même ; les comètes le précèdent dans les sentiers embrasés des cieux, et les planètes se réduisent en cendres au moindre de ses désirs... »

Cette comète qui menace de détruire l'univers entier, ces comètes nombreuses qui détruisent effectivement plus de planètes qu'il n'y en a, et peut-être d'autres écrits encore, accoutumèrent l'imagination de Musset à jongler avec les astres, et l'acheminèrent à cette idée d'un cataclysme mondial où un certain nombre de comètes dépeuple tout le champ céleste.

De leur côté, les lecteurs de *Rolla* avaient plus ou moins craint une catastrophe pour notre globe ; la représentation d'un bouleversement plus étendu leur était, ou aisément acceptable, ou même familière, car un grand nombre connaissaient bien *Manfred* : le public était presque aussi préparé à accueillir l'image que l'auteur l'avait été à la former.

Une fois le vers le plus obscur débarrassé de sa fâcheuse patine, il devient possible de rendre aussi leur aspect neuf aux quatre vers suivants :

Maintenant le hasard promène au sein des ombres
De leurs illusions les mondes réveillés ;
L'esprit des temps passés, errant sur leurs décombres,
Jette au gouffre éternel tes anges mutilés.

A la suite de la longue collision universelle qui a détruit, éteint ou couvert de ruines les différents astres, notre globe et d'autres planètes roulent à l'aventure dans un ciel noir. — La pluralité de ces « mondes » est impliquée dans l'image d'un désastre général ; mais, naturellement, Musset ne s'intéresse au fond qu'à la Terre. — Plus de Dieu pour conduire les corps célestes ni pour guider les âmes ; plus de lumière dans l'espace, plus de but idéal à la vie, plus de joie pour les cœurs. Une poésie grandiose et savante confond harmonieusement les pensées émouvantes et les belles visions.

Quant au second distique, une vétille avait achevé de le brouiller. Cet « esprit des temps passés » est devenu méconnaissable pour beaucoup de lecteurs avec son *e* minuscule, qui est aujourd'hui contre sens. La majuscule, que lui donnent certaines éditions, comme celles de 1847 et de 1850, est devenue indispensable, depuis que les Esprits ne sont plus à la mode. Ils paraissent assez souvent alors dans les œuvres étrangères ou françaises, où le fantastique et le macabre supplantent la mythologie et le merveilleux chrétien ; il y a des Esprits dans *Faust*, dans *Manfred*, chez Jean-Paul, goûté et cité par Musset ; Franz en entend dans *la Coupe et les Lèvres*, etc.

L'Esprit des âges qui ne sont plus, le fossoyeur des civilisations, relève donc parmi les ruines du globe et du christianisme des « anges mutilés », statues brisées qui sont aussi de beaux chérubins blessés, et les lance par-dessus bord dans l'abîme du néant.

Le quatrain qui vient après, où Musset se souvient d'un passage de Vigny sur Lamennais dans *Paris*, mais le dépasse, conclut dignement cette représentation de la fin, réelle ou supposée, du Christ et de son paradis : admirable partie d'une introduction admirable, qui, au seuil d'un poème où plus d'un morceau s'effrite et s'écaille, dresse sa beauté inaltérable.

II. — LES « COMÈTES » ET MUSSET

Les « Analyseurs » et le Saint-Simonisme.

Ce n'est pas tout de savoir que dans le distique fameux de *Rolla* :

« D'un siècle sans espoir, naît un siècle sans crainte ;
Les comètes du nôtre ont dépeuplé les cieux »,

les comètes désignent les maîtres de l'impiété du premier tiers du XIX^e siècle. Quels sont donc ces nouveaux ennemis du Christianisme qui ont traversé le monde moral comme des météores destructeurs ? Leur signalement, outre qu'il s'enveloppe d'une métaphore que le temps avait rendue mystérieuse, est bref.

Aucun rappel ne le soutient dans le contexte immédiat. Sherlock Holmes lui-même, qui lit sur un chapeau que son possesseur était riche et élégant trois ans auparavant, qu'il est tombé dans la misère, qu'il s'adonne aux liqueurs, que sa femme ne l'aime pas, et c'est tout, ne trouverait dans le vers en question que de maigres indices. Ces hommes ont détruit la foi ; ils ont parachevé ainsi l'œuvre de Voltaire et des encyclopédistes ; le premier hémistiche leur donne un air de malignité dans la petitesse, le second leur reproche avec amertume le paradis perdu ; rien de plus à tirer de là. Le poète, d'ailleurs, n'avait pas à donner ici plus de détails sur les impies du XIX^e siècle que sur ceux du XVIII^e : en déplorant le mal, il n'était pas tenu d'en préciser les auteurs.

Mais un voyage dans son œuvre circonvoisine et autour d'elle satisfera peu à peu notre curiosité littéraire et entr'ouvrira du même coup plus d'un aperçu historique. Sur cette question mélancolique de l'irréligion de son temps et de ses auteurs, Musset s'est expliqué dans la *Coupe et les Lèvres*, en 1832, dans plusieurs passages de *Rolla*, en 1833, et très longuement dans la *Confession d'un enfant du siècle*, en 1836. Il s'est exprimé tantôt avec une imprécision qui excite aux enquêtes, tantôt avec une émotion qui les fait oublier, parfois aussi avec une partialité dont il faudra enfin lui demander compte.

Comme Alfred de Musset lui-même, Frank, le chasseur tyrolien de la *Coupe et les Lèvres*, proclame son scepticisme, et le maudit, ainsi que les hommes qui ont répandu leur incrédulité autour d'eux. Ils ont supprimé non seulement l'âme, mais la vie ; ils ne voient, dans toute « la création », dans la « nature » physique et morale, qu'un désolant machinisme :

« ...ce large univers
N'est qu'un mort étendu sous les anatomistes. »
.
.
.
« Tels les analyseurs égorgent la nature
Silencieusement, sous les cieus dépeuplés. »

Quelle révélation, et, pour nous, quelle confirmation et quelle indication précieuse que ce distique ! Musset nous dit des « analyseurs », tout comme des « comètes » : « signe particulier : dépeuplent les cieus. » Cette façon d'agir étant assez spéciale,

n'est-il pas clair, non seulement que les « comètes » sont des hommes, ce que nous avons déjà reconnu, mais que les sens de ces deux dénominations de « comètes » et d'« analyseurs » sont entièrement ou en bonne partie superposables ?

Puisqu'ils dissèquent l'univers comme un mort, il est naturel, pour qui cherche à les identifier, de songer d'abord à Magendie ou à Flourens ou à Gall, quoique Frank désigne des « anatomistes » moraux. Michelet qui paraît avoir fourni à Musset le terme d'« analyseurs »⁽¹⁾, doit aussi, sans doute, être rangé dans la pernicieuse catégorie. Les théistes n'en sont pas exclus ; on sait avec quel dédain l'auteur de *l'Espoir en Dieu* s'exprime sur leur compte.

« L'autre découvre au loin dans un ciel solitaire
Un inutile Dieu que ni veut pas d'autels ».

« Tout philosophe est cousin d'un athée », lit-on encore dans la *Confession*. Les attributions possibles sont nombreuses.

« Le doute ! il est partout »,

s'écrie Frank dans la conclusion désespérée de son long monologue du IV^e acte.

Mais un examen attentif autorise à croire que Musset a eu particulièrement en vue, du moins parmi les contemporains, les inspireurs et les rédacteurs du *Globe*, l'ancien journal libéral, qui, de Janvier 1831 à Juillet 1832, époque où il cessa d'exister, avait paru sous l'en-tête suivant :

LE GLOBE

Journal de la Doctrine de SAINT-SIMON,

Religion

Science

Industrie

La question de l'influence du saint-simonisme sur Musset mérite de retenir quelques instants non seulement les curieux qui veulent avoir le dernier mot du petit problème qui est notre point de départ, mais tous ceux qui s'intéressent aux agita-

⁽¹⁾ V. JEAN-GIRAUD : Michelet inspireur d'Alfred de Musset (*Revue Bleue*, 10 décembre 1910).

tions religieuses et sociales du passé et sympathisent aux inquiétudes et aux aspirations des pauvres générations successives, sans parler des simples amis de Musset qui désirent trouver encore au prélude et au poème de Rolla leur saveur première.

Cependant, comme je ne voudrais pas faire ma Shéhérazade, et greffer mille et un développements les uns sur les autres avant d'aboutir, voici, par avance, les conclusions de cette étude. (1) Quoique l'état d'esprit, de cœur et d'imagination du

(1) Les deux parties de notre travail ont été écrites, à quelques détails près, en 1921-1922 et communiquées alors à des amis autorisés, mais sont restées manuscrites. M. WOODBRIDGE, lui, a publié en 1924 une explication qui sur un point important, celui qui concerne Goethe et Byron, touche à la nôtre, mais qui laisse sans réponse la plupart des problèmes ou sous-problèmes soulevés par nous ou leur donne une solution toute différente. A en juger par le résumé de sa thèse, paru dans le numéro d'août-septembre-octobre 1925 de la *Revue de l'enseignement des Langues vivantes*, et qui nous est seul connu, M. Woodbridge ne s'intéresse pas à cette première moitié de l'énigme, qui même avait toujours semblé la constituer tout entière, à savoir, à la signification littérale du vers des comètes, à laquelle nous avons consacré notre première partie.

La plupart de ses interprétations sont, en outre, bien déconcertantes pour un lecteur français ou de langue et de formation françaises. Voici la série de nos sujets d'étonnement :

1° Selon lui, le « siècle sans espoir », c'est l'Ancien Régime ». — Ainsi l'Ancien Régime est un « siècle » ; et cet âge que nous nous représentons comme un âge de foi est « un siècle sans espoir. »

2° Le « siècle sans crainte » est à la fois le temps de Voltaire et celui de Musset. — Ainsi à ce siècle que le poète appelle « nôtre » et que nous croyions être le XIX^e siècle appartiennent Voltaire et les Encyclopédistes.

3° D'après le silence de M. WOODBRIDGE sur Courier, celui-ci n'est pas une « comète ».

4° Saint-Simon ne l'est pas davantage, non plus que ses successeurs, ni les « analyseurs » en général.

5° En revanche, Napoléon, l'homme du Concordat, est une « comète », c'est-à-dire un ennemi de la religion.

6° Châteaubriand aussi, l'auteur du *Génie du Christianisme*.

7° Et naturellement, Voltaire et les Encyclopédistes, devenus des sortes de contemporains de Musset, font partie des « comètes ».

poète de *Rolla* et ceux du poète de la *Coupe et les Lèvres* et de l'orateur exalté du début de la *Confession d'un enfant du siècle* n'aient pas été absolument identiques, tous les « analyseurs » célèbres, c'est-à-dire les principaux représentants de l'esprit de libre examen, sont, au sens élargi du mot, des « comètes ». Parmi eux brillent fâcheusement les dirigeants du saint-simonisme. Toutefois, aucun de ceux-ci n'est nulle part spécialement incriminé. *Les grandes comètes du siècle sont Goethe, Byron, et Courier.*

Lorsque Musset invective contre les « analyseurs » ou emploie des expressions de ce genre, il lui arrive certainement d'englober aussi dans sa conception ces morts illustres, puissants instigateurs d'une remise en question générale des traditions de foi ou de respect. Mais il y a bien des cas, par exemple quand Musset parle au présent (les analyseurs égorgent la nature), où les chefs de l'incrédulité contemporaine semblent occuper le premier plan de sa pensée. *A leur tête sont les saint-simoniens.*

Alfred de Musset ne pouvait pas voir d'un œil indifférent un effort social que Vigny, dans *Paris*, représente comme l'un des trois grands mouvements qui, en 1831, travaillaient la capitale, les deux autres étant le libéralisme, entraîné encore par l'ombre de Benjamin Constant, et le catholicisme libéral, dont Lamennais était l'âme. D'ailleurs *le Globe*, soit dans sa période libérale, soit dans sa période saint-simonienne, avait toujours été un journal « d'avant-garde », lu avidement par les jeunes : « Chez ma sœur (Madame Jaubert, la « marraine » de Musset), nous dit d'Alton Shée dans ses Mémoires, à la date de 1826, mais en faisant allusion aussi aux années précédentes, « pendant mes vacances et mes jours de sortie, je trouvais le *Globe*, des pamphlets de Courier et des exemplaires des ouvrages que le ministère public était chargé de poursuivre. »

Il est bien probable que le *Globe* avait aussi été une lecture fréquente, sinon favorite, du jeune Musset : rappelons-nous qu'à l'époque de *Rolla* il avait 23 ans. En tout cas, lui qui noie ordinairement les faits sous ses impressions, soit qu'il déplore les maux de son siècle, soit qu'il épanche ses propres peines (tout au plus quelques réalités émergent-elles çà et là, comme dans *la Nuit d'Octobre* ou *la Lettre à Lamartine*), lui

qui caractérise si peu l'attitude et l'œuvre des ennemis contemporains du Christianisme, donne pourtant plusieurs indications précises, qui conviennent particulièrement bien aux saint-simoniens.

Quand tout sera détruit, disait en substance le chasseur tyrolien dans son monologue,

« Pour ergoter encor vous viendrez vous assoir ;
Vous vous entretiendrez de *l'homme perfectible*. »

Or les saint-simoniens étaient, à cette époque, les principaux adeptes de la doctrine du progrès, que ne combattait pas encore celle de l'évolution. Saint-Simon demande en 1802 la main de Madame de Stael devenue veuve, parce qu'elle est « la seule femme... qui sache ce qu'est le progrès, la *perfectibilité* ». (1) *Le Producteur*, journal fondé en 1825, au lendemain de la mort de Saint-Simon, par ses disciples, portait cette épigraphe : « L'âge d'or, qu'une aveugle tradition a placé jusqu'ici dans le passé, est devant nous ». « L'école, dit M. G. Weill dans *l'Ecole saint-simonienne*, lui fit comprendre (à Stuart Mill, venu à Paris en 1830), la doctrine du progrès, l'impuissance du libéralisme... » Les libéraux s'acharnaient contre les vestiges du passé ; les saint-simoniens joignaient à une œuvre semblable la préparation de l'avenir.

Ces analyseurs impies qui veulent être en même temps des réorganisateur sont encore clairement visés dans le passage suivant de *Rolla* :

Pour qui travailliez-vous, démolisseurs stupides,
Lorsque vous *disséquiez* le Christ sur son autel ?

.
Vous vouliez pétrir l'homme à votre fantaisie ;
Vous vouliez faire un monde.— Eh bien, vous l'avez fait ;
Votre monde est superbe, et votre homme est parfait !
Les monts sont nivelés, la plaine est éclaircie ;
Vous avez sagement taillé l'arbre de vie ;
Tout est bien balayé sur vos chemins de fer,
Tout est grand, tout est beau, mais on meurt dans votre air.

(1) Voir *l'Histoire du Saint-Simonisme*, de CHARLÉTY.

.
**L'hypocrisie est morte ; on ne croit plus aux prêtres ;
 Mais la vertu se meurt, on ne croit plus à Dieu.**

Lue à la lumière de la chronologie, cette tirade sur les prétendues améliorations contemporaines a même son côté piquant. Ces chemins de fer, seule manifestation du progrès matériel mentionnée par Musset, ne sont pas seulement une invention très primitive, qui a fort à craindre du moindre obstacle non « balayé » sur la voie (« Il suffira toujours du caillou d'un enfant », dira encore Vigny en 1843, dans la *Maison du Berger*) : ils n'existent guère qu'à l'état de rêve, puisque le chemin de fer de Paris à Saint-Germain ne sera construit qu'en 1837, l'année où fonctionnera le premier télégraphe électrique. Mais ce rêve est principalement celui des rédacteurs du *Globe* : « à une époque où les hommes politiques français, dit M. Weill, abordaient avec hésitation, presque avec terreur, le problème des voies ferrées, les saint-simoniens ont annoncé qu'elles seraient le principal moyen d'association entre les peuples. »

Il y a également dans le prélude de *Rolla*, à la suite de l'image des comètes dévastatrices, un écho du saint-simonisme si clair, si prolongé et si émouvant qu'il a l'air de traduire les espérances et les premières désillusions saint-simoniennes, simplement dépouillées des faits, des personnes et de toute contingence.

En réalité, la page n'est pas même d'un ancien croyant de l'école ; mais il est très vrai qu'elle n'a pu être écrite que par un poète qui en était contemporain. Ce sont d'abord des gémissements dans les ruines religieuses :

Eh bien ! qu'il soit permis d'en baiser la poussière !...

puis des appels désolés vers un nouveau Sauveur :

Nous, vieillards nés d'hier, qui nous rajeunira?...

Où donc est le Sauveur pour entr'ouvrir nos tombes?...

enfin, les élans pathétiques retombent en beaux vers découragés :

Mais l'espérance humaine est lasse d'être mère,

Et le sein tout meurtri d'avoir tant allaité,

Elle fait son repos de sa stérilité.

Il n'y a là, pensera-t-on, peut-être, qu'une expression arden-

te donnée aux aspirations de bien des âmes, que la perte ou l'absence de la foi laissait inconsolées ou inassouvies. Il y a davantage. Le saint-simonisme, qui avait essayé de fournir un objet réel à ces sentiments, les avait, chez plus d'un, avivés tout à la fois et transformés en regrets, en en mettant sous les yeux l'inanité. Quant au grand public, sympathique ou railleur, il était, en tout cas, familiarisé avec des idées qui ne flottent plus dans notre ambiance. Si Musset ne se fût pas adressé à des témoins de la retraite d'Enfantin et de ses disciples au couvent de Ménilmontant, jamais il n'eût écrit ce vers qui n'offre aujourd'hui, à un lecteur non initié, qu'une ridicule emphase :

Qui de nous, qui de nous va devenir un Dieu ?

Cette supposition qu'il pouvait tout à coup apparaître parmi les hommes, non quelque réformateur de religion, comme Mme de Staël et Joseph de Maistre avaient cru en pressentir, mais un être divin, et que le nouveau Jésus pouvait être un Français, un Parisien, un voisin, voilà qui n'était acceptable que pour des contemporains de Saint-Simon, « le Maître », et d'Enfantin, appelé « le Père » par tous ses disciples et, par un certain nombre, « le Messie ».

Enfin, tout le préambule de Rolla, dans sa construction, offre l'aspect saint-simonien. Même en supposant le héros du poème aussi intéressant pour le jeune poète qu'il l'est peu pour nous, pourquoi remonter si loin au-delà de son histoire ?

A la vérité, si sa débauche et son suicide sont les fruits amers de son incrédulité, rien de plus naturel, sans doute, que de déplorer d'abord l'évanouissement de la foi, dont l'auteur souffre d'ailleurs lui-même. Toutefois, pourquoi se reporter jusqu'au temps

« Où tous nos monuments et toutes nos croyances
Portaient le manteau blanc de leur virginité ? »

Et surtout, pourquoi faire précéder encore le tableau des beaux siècles de foi chrétienne par celui du

« temps où les Nymphes lascives
Ondoyaient au soleil parmi les fleurs des eaux » ?
Musset a-t-il obéi au désir de décorer son vestibule de deux

immortels chefs-d'œuvre? A-t-il taillé le premier dans le marbre de Paros parce que l'affranchissement de la Grèce l'avait mise à la mode? Le futur poète de la Nuit de Mai a-t-il voulu traiter un de ces thèmes helléniques qui l'attiraient et qu'il devait se faire proposer par sa Muse?

De tels sentiments sont fort vraisemblables; mais les goûts personnels de Musset ne l'auraient pas entraîné à un si long préambule, s'il ne se fût senti autorisé par l'exemple des saint-simoniens et par une association d'idées entre trois époques qu'ils avaient formée dans l'esprit du public. Avant eux les encyclopédistes, puis les voltairiens du XIX^e siècle, avaient fait volontiers, entre la civilisation antique et la civilisation chrétienne, des parallèles, toujours défavorables à celle-ci, bien entendu; et Musset, au chapitre II de la *Confession*, oppose les immenses bienfaits apportés au monde par le Christianisme à certains reculs que Montesquieu lui reproche d'avoir causés. Chez les disciples de Saint-Simon, les rapprochements entre le Paganisme et le Christianisme font partie du système. Le second marque sur le premier un progrès qui sera dépassé par la nouvelle religion. Il y a eu jusqu'ici la famille païenne, puis la famille chrétienne: la famille de l'avenir sera saint-simonienne. Après la poésie païenne et la poésie chrétienne viendra la poésie saint-simonienne.

C'est que le développement des sociétés humaines est soumis à une loi qu'a découverte le génie de Saint-Simon: l'alternance des « époques organiques », où la religion domine et harmonise tout, et des « époques critiques », dont le déséquilibre appelle et amène une transformation. « La série historique qui s'étend de l'antiquité grecque jusqu'à nous, lit-on dans « Doctrine saint-simonienne— Résumé général de l'exposition faite en 1829 et 1830 », présente à l'observation deux époques organiques et deux époques critiques. La première époque organique est constituée par le polythéisme; elle se termine au début de l'ère philosophique en Grèce; la seconde commence avec le Christianisme et s'arrête à la fin du xv^e siècle. »

Ce sont précisément ces deux époques organiques, périodes de foi complète, qu'a rapprochées Musset, celle

Où quatre mille dieux n'avaient pas un athée

et celle

Où le palais du prince et la maison du prêtre
Portaient la même croix sur leur front radieux.

Une bonne composition admettait difficilement dans son sujet les cathédrales et en excluait nettement les Faunes. Mais le poète se souvient de mainte discussion récente, écrite ou parlée ; il nous demande, pour chacun de ces âges anciens, — grossiers suivant les disciples de Saint-Simon, pleins de charmes au goût de Musset, — si c'est celui que nous préférons ;

Regrettez-vous le temps...,

avant de nous plonger enfin dans la crise religieuse contemporaine. C'est là une introduction saint-simonienne, avec la croyance en moins et la poésie en plus.

Et alors, a-t-il bien le droit d'en vouloir tant au saint-simonisme, celui qui lui doit en partie de telles pages ? Certes, les vers d'Alfred de Musset ne peuvent pas sonner aujourd'hui comme il y a quarante ans, à l'époque où des « femmes de brasserie » savaient par cœur la tirade de *Rolla* :

Pauvreté ! Pauvreté ! c'est toi la courtisane.
C'est toi qui dans ce lit as poussé cet enfant
Que la Grèce eût jeté sur l'autel de Diane !

Mais maintenant encore, dans un auditoire de femmes ou d'hommes dont le cœur est jeune à l'ancienne manière, comme les yeux s'éclairent et sourient quand s'élève le chant des premiers alexandrins du poème :

Regrettez-vous le temps où le ciel sur la terre
Marchait et respirait dans un peuple de dieux ;
Où Vénus Astarté, fille de l'onde amère,
Secouait, vierge encor, les larmes de sa mère,
Et fécondait le monde en tordant ses cheveux ?

Concluons, en tout cas, que, si l'on cherchait des noms à ces analyseurs dont la masse confuse formait le fond de la nébuleuse des comètes, il faudrait particulièrement évoquer : d'abord, Saint Simon et Enfantin ; puis les Bazard, les Pierre

Leroux, les Michel Chevallier, sans oublier leurs prédécesseurs du *Globe* libéral, comme les Damiron et les Jouffroy.

*
* *

Goethe et Byron. — Courier.

Dans la *Confession d'un enfant du siècle*, il ne s'agit plus seulement d'indications ou de suggestions de groupes : des noms propres nous sont donnés, qui révèlent des comètes de première grandeur d'une authenticité garantie. Aux yeux de Musset, les principaux successeurs de Voltaire au XIX^e siècle ont été, parmi les étrangers, Goethe et Byron, et, en France, Paul-Louis Courier.

Aujourd'hui que les œuvres de tous les trois ont perdu leur attrait de scandale et les pamphlets du dernier leur intérêt d'actualité, nous comprenons avec peine et nous ne sentons pas du tout le retentissement qu'ils avaient dans des âmes vibrantes. Voyons chez Musset les impressions de l'homme et l'attitude de l'écrivain.

Désireux de croire et sceptique, moraliste d'occasion, il regrettait surtout, dans la religion qu'il voyait très atteinte et qu'il croyait morte, une source de joie tarie. Ce désir d'une existence moins triste, déjà très accusé dans la *Coupe et les lèvres* et dans *Rolla*, s'étale au premier plan dans le chapitre II de la *Confession*, qui sert d'introduction à l'ouvrage, et il s'y surbordonne les considérations religieuses.

Avant de dépeindre la forme que prendra chez lui le mal du siècle, Musset en décrit la nature générale et en recherche les causes. La surabondance de vie chez un Chateaubriand désœuvré et solitaire, chez lui-même un tempérament nerveux surexcité par le libertinage, et, en général, les influences physiologiques ici ou dans le cours du récit, attireront peu son attention ; il ne notera pas non plus les heureux effets littéraires et artistiques d'une vitalité ardente devenue sans emploi. Selon lui, tout le monde est dégoûté de la vie, et il donne les raisons psychologiques de cet état des âmes. La chute de Napoléon avait laissé un vide douloureux et un découragement profond au cœur des jeunes gens,

qui voyaient anéantis ces rêves de gloire dans lesquels la guerre et la victoire les avaient élevés. Vainement la Restauration avait essayé de réveiller d'autres tendances et de galvaniser le passé : on ne respectait plus ni les rois, ni les nobles, ni les prêtres. « L'amour était traité comme la gloire et la religion : c'était une illusion ancienne. »

« Or, vers ce temps-là, ajoute Musset, deux poètes, les deux plus beaux génies du siècle après Napoléon, venaient de consacrer leur vie à rassembler tous les éléments d'angoisse et de douleur épars dans l'univers. Goethe, le patriarche d'une littérature nouvelle, après avoir peint dans Werther la passion qui mène au suicide, avait tracé dans son Faust la plus sombre figure humaine qui eût jamais représenté le mal et le malheur. Ses écrits commencèrent alors à passer d'Allemagne en France.

Du fond de son cabinet d'étude, entouré de tableaux et de statues, riche, heureux et tranquille, il regardait venir à nous son œuvre de ténèbres avec un sourire paternel. Byron lui répondit par un cri de douleur qui fit tressaillir la Grèce, et suspendit *Manfred* sur les abîmes, comme si le néant eût été le mot de l'énigme hideuse dont il s'enveloppait...

Quand les idées anglaises et allemandes passèrent ainsi sur nos têtes, ce fut comme un dégoût morne et silencieux, suivi d'une convulsion terrible... Ceux qui ne le [Goethe] lurent pas curent n'en rien savoir. Pauvres créatures ! l'explosion les emporta comme des grains de poussière dans l'abîme du doute universel.

Ce fut comme une dénégation de toutes choses du ciel et de la terre, qu'on peut nommer désenchantement, ou, si l'on veut, *désespérance* ; comme si l'humanité en léthargie avait été crue morte par ceux qui lui tâtaient le pouls. De même que le soldat à qui l'on demanda jadis : A quoi crois-tu ? et qui le premier répondit : A moi ; ainsi la jeunesse de France, entendant cette question, répondit la première : A rien. »

Arrachons-nous à ce pathétique, et revenons un instant à notre petit problème. Il ne faut pas dire : on ne peut voir deux « comètes » dans Goethe et Byron, sans donner le même nom à l'auteur du *Génie du Christianisme*, que Musset cite aussi en passant comme l'un des auteurs de cette « désespérance » : or, Chateaubriand n'a pas précisément « dépeuplé les cieux ». La réponse, est, je crois, facile : Chateaubriand a poétisé une « désespérance » limitée à la terre et qui laisse la consolation de

l'au-delà : celle de Goethe et de Byron est générale ; le dégoût de la religion n'y est pas seulement impliqué, il y tient la première place. Cette prépondérance apparaît même telle dans plusieurs pages de Musset que, si l'on n'en lisait point d'autres, les deux poètes qu'il rend particulièrement responsables de l'esprit de dénégation universelle sembleraient être seuls les génies malfaisants de notre siècle qui ont « dépeuplé les cieux ». Mais cette œuvre fatale était trop vaste : il y a fallu le concours de beaucoup d'analyseurs, et tout particulièrement de Paul-Louis Courier.

Qu'est ce que celui-ci représente surtout aux esprits actuels ? Une manière d'atticiste. Le vocabulaire des maîtres d'autrefois lui suffit ; il fait revivre au XIX^e siècle le tour précis et le ton mesuré des vrais classiques disparus. Son art savant est aussi caché que celui d'un Lysias : pour un peu, on le prendrait pour un vigneron des champs et un vrai laboureur. Et nous croyons avoir apprécié le fond aussi bien que la forme, quand nous avons goûté les multiples qualités oratoires qui composent un discours irréfutable avec des historiettes et des compte-rendus de conversations. Bref, ses pamphlets sont un régal de lettré. Ah ! comme de nombreux contemporains, comme notre poète, le voyaient encore sous un autre jour ! Courier était le principal continuateur de Voltaire : par deux fois, à la fin de la première partie de la *Confession*, Alfred de Musset va associer leurs noms. A travers les anciens émigrés, revenus en France pour la curée à la suite de l'étranger, à travers quelques prêtres antipathiques ou scélérats, Courier attaquait, selon lui, des institutions utiles et des croyances nécessaires, qui, bien que blessées grièvement, se débattaient sous la griffe et ne voulaient pas mourir. Le Musset social et le Musset personnel se révoltaient contre la perversité, le talent et le succès de son œuvre.

Au fond, le fils de Musset-Pathay tenait à sa noblesse : malgré sa réserve et sa distinction, il lui échappa un jour de dire à d'Alton Shée : « Votre maison est moins ancienne que la mienne. » Et ce n'était pas de sa célèbre aïeule, Cassandre à la rose, qu'il se réclamait par là. Mais surtout, ce désenchanté était assoiffé d'espérance : c'est là le baume guérisseur auquel ses cris,

ses prières ou ses sarcasmes aspirent dans *la Coupe et les Lèvres*, dans *Rolla*, dans la *Confession*, dans *l'Espoir en Dieu*. Et, lorsqu'il parle sentiment, Voltaire et Courier répondent raison et conseillent au rêveur, en des termes à peine différents, de cultiver son jardin.

Voici d'abord les deux extraits les plus significatifs de la *Confession* :

« Je vous le demande, à vous, hommes du siècle, qui, à l'heure qu'il est, courez à vos plaisirs, au bal ou à l'Opéra, et qui le soir, en vous couchant, lirez pour vous endormir quelque blasphème usé du vieux Voltaire, quelque badinage raisonnable de Paul-Louis Courier, ... »

« Croyez-moi, lorsque, dans vos détresses, vous penserez à Abeilard, vous ne verrez pas du même œil les doux blasphèmes du vieux Voltaire et les badinages de Courier ; vous sentirez que la raison humaine peut guérir les illusions mais non pas guérir les souffrances ; que Dieu l'a faite bonne ménagère, mais non pas sœur de charité. Vous trouverez que le cœur de l'homme, quand il a dit : « Je ne crois à rien, car je ne vois rien », n'avait pas dit son dernier mot. Vous chercherez autour de vous quelque chose comme une espérance ; vous irez secouer les portes des églises pour voir si elles branlent encore, mais vous les trouverez murées ; vous penserez à vous faire trappistes, et la destinée qui vous raille vous répondra par une bouteille de vin du peuple et une courtisane. »

Me pardonnera-t-on un certain rapprochement, imparfaitement justifié, que me suggère cette dissemblance d'états d'âme entre beaucoup des lecteurs de Courier d'autrefois et ceux d'aujourd'hui ? Un de mes amis dînait un jour chez un romancier que je demanderai la permission de ne pas nommer. Un critique brillant d'alors venait de publier un article très amusant après lequel des personnes cultivées pouvaient encore lire des ouvrages dudit romancier, mais non pas l'avouer. « Maman, dit tout à coup le fils de la maison, un blondin d'une douzaine d'années, qu'est-ce que c'est donc que ce J. L. dont les journaux parlent tant ? » — « Mon enfant, répondit la femme du romancier avec une physionomie grave et douloureuse qui serra le cœur de mon ami, ne prononce jamais ce nom-là ici ».

Musset, lui, appartenait à la fois au parti qu'intéressait la dialectique spirituelle du pamphlétaire et à celui des amis, non

pas de ses victimes, mais de l'ordre de choses qu'elles incarnaient. Souvent son amertume faisait place à la colère. Car, on n'en peut guère douter, il fait particulièrement allusion à Courier encore dans cette phrase du chapitre V de la cinquième partie :

« C'était une page d'un livre que je lisais, quand toutefois il m'arrivait d'en prendre d'autres que ceux de ces sycophantes modernes qu'on appelle des pamphlétaires, et à qui on devrait défendre, par simple mesure de salubrité publique, de *dépecer* et de philosophailler ».

Continuateur de Voltaire, analyseur, lu, maudit et relu par Musset, rien ne manque à Courier pour être une grande comète. Mais quelle curieuse scène intime entre Alfred Musset et Madame Pierson (chacune de ces deux syllabes évoque à sa manière le nom de George Sand) on vient d'entrevoir ! « Passe-moi donc cet odieux Courier. — Pourquoi le lis-tu toujours, puisqu'il te déplaît ? » C'est Caelio, le Musset enthousiaste, qui le déteste ; mais l'autre Musset le redemande, Musset-Octave, blasé et railleur, qui, une fois saturé de caresses, ne croit pas plus aux femmes qu'à l'enfer, et qui le fait savoir de vive voix à Brigitte, afin qu'elle n'en ignore.

Enfin, lorsque, au chapitre II de la première partie, Musset s'attaque, en général, à tous ceux qui, « depuis tant d'années », ont été les « antagonistes du Christ », depuis Montesquieu, qu'il vient de citer, jusqu'aux contemporains, englobant ainsi Voltaire et les encyclopédistes avec leurs successeurs, les grandes et les petites comètes du XIX^e siècle, il songe surtout aux publicistes analyseurs, comme Courier, comme les rédacteurs du *Globe* :

« Poussé par les antagonistes du Christ, le pauvre a dit au riche : « Toi qui m'opprimes, tu n'es qu'un homme ; et au prêtre : « toi qui m'as consolé, tu as menti ». C'était justement là ce que voulaient les antagonistes du Christ. Peut-être croyaient-ils faire ainsi le bonheur des hommes, en envoyant le pauvre à la conquête de la liberté...

« Mais, ... ô *raisonneurs* sublimes qui l'avez mené là, que lui direz-vous s'il est vaincu ? »

L'esprit de critique et de recherche portera de bons fruits

dans l'avenir : Musset l'admet à la fin du chapitre II de la *Confession*. Mais, à cette époque, les Goethe, les Byron, les Courier, et les autres incroyables célèbres et influents de la poésie et de la prose, des sciences et des lettres, qui ont complété l'œuvre de Voltaire, n'ont à leur actif que l'immolation des besoins du cœur à la tyrannie de la raison et la destruction des croyances consolatrices.

Peut-être cette victoire de la raison sur le cœur apportera-t-elle un bonheur moins grand et plus tardif que Musset lui-même ne le concède ; sans doute aussi, en tout temps, on recueille quelque fruit d'un équilibre et d'une paix blanche entre les deux facultés.

Un autre correctif aux idées de Musset paraît nécessaire ; sa « confession » personnelle, avec ses suggestions d'aveux plus généraux, est inexacte par insuffisance. Assurément cet arrachement de sentiments héréditaires et tenant au fond de la personnalité, ce désenchantement d'une âme incroyante et religieuse que le poète a magnifiquement chanté dans le prélude de *Rolla* et éloquemment dépeint dans l'introduction de la *Confession d'un enfant du siècle*, peut bien comporter quelque désarroi de la volonté et valoir les circonstances atténuantes à certains écarts. Mais Musset ne voit pas tout à fait clair dans son propre cœur. Parmi les causes de cette « maladie morale abominable », il oublie ses nerfs et, comme on va recommencer à dire, ses humeurs.

En amour surtout, il devrait faire porter la responsabilité de ses fautes et de ses maux à sa nature, ou encore, à ses choix et n'incriminer personne. S'il a été si capricieux et si insupportable avec Brigitte, tour à tour passionné et glacial, lyrique et persifleur, traitant sa maîtresse aujourd'hui comme une sainte et le lendemain comme une prostituée, s'il a connu des tourments qu'il tait dans la *Nuit de Mai*, dissimule dans la *Confession* et révèle partiellement dans la *Nuit d'Octobre*, vraiment les comètes, grandes et petites, n'y sont pour rien. Alfred de Musset a tort de reprocher à Goethe, à Byron, à Courier, à Saint-Simon, l'incapacité qu'il a montrée de bien aimer George Sand et de la garder.

LUDOVIC JAMET.

ISOCRATE ET CALLISTRATOS

Un très sérieux et récent ouvrage ⁽¹⁾ a ramené l'attention sur l'orateur athénien Callistratos ⁽²⁾. L'auteur signale, avec raison, un certain nombre d'analogies entre la politique conseillée ou pratiquée par cet homme d'État et les conceptions d'Isocrate ⁽³⁾. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de préciser l'importance et, aussi, les limites du rapprochement qui s'impose entre ces deux orateurs et de rechercher si l'un d'eux a pu exercer sur l'autre, par ses écrits, ses discours ou ses actes, une influence plus ou moins considérable.

D'après les textes, c'est de 391 que datent les débuts politiques de Callistratos. Il fait alors condamner, en la personne d'Andocide et d'Épikratès, une tentative de réconciliation entre Athènes et Lacédémone ; sans adhérer nécessairement au parti « philobéotien », il combat résolument l'hégémonie spartiate qui pesait sur Athènes et la Grèce depuis 404 ⁽⁴⁾.

Quels rapports est-il permis d'instituer entre cette politique de Callistratos en 391 et celle qu'Isocrate a pu préférer et conseiller vers la même époque ? Le premier document, à notre connaissance, dans lequel Isocrate a développé ses conceptions diplomatiques, c'est le *Panégryrique*, publié en 380 ⁽⁵⁾. Ce long discours renferme maints passages très hostiles à Lacédémone ;

(1) G. MATHIEU *Les idées politiques d'Isocrate*, Paris, 1925.

(2) Sur ce personnage et sa politique de 391 à 361, voir notre étude de la *Revue des Etudes anciennes* t. XXV, 1923, p. 5-32.

(3) Voir notamment les observations présentées p.92 et suiv., p. 189 et suiv.

(4) Sur tous ces faits, voir nos remarques dans *Rev. des Et. anc.*, 1919, p. 182-183 : 1923, p. 8-9.

(5) Cf. MATHIEU, *op. laud.*, p. 65.

dans l'avenir : Musset l'admet à la fin du chapitre II de la *Confession*. Mais, à cette époque, les Goethe, les Byron, les Courier, et les autres incroyables célèbres et influents de la poésie et de la prose, des sciences et des lettres, qui ont complété l'œuvre de Voltaire, n'ont à leur actif que l'immolation des besoins du cœur à la tyrannie de la raison et la destruction des croyances consolatrices.

Peut-être cette victoire de la raison sur le cœur apportera-t-elle un bonheur moins grand et plus tardif que Musset lui-même ne le concède ; sans doute aussi, en tout temps, on recueille quelque fruit d'un équilibre et d'une paix blanche entre les deux facultés.

Un autre correctif aux idées de Musset paraît nécessaire : sa « confession » personnelle, avec ses suggestions d'aveux plus généraux, est inexacte par insuffisance. Assurément cet arrachement de sentiments héréditaires et tenant au fond de la personnalité, ce désenchantement d'une âme incroyante et religieuse que le poète a magnifiquement chanté dans le prélude de *Rolla* et éloquemment décrit dans l'introduction de la *Confession d'un enfant du siècle*, peut bien comporter quelque désarroi de la volonté et valoir les circonstances atténuantes à certains écarts. Mais Musset ne voit pas tout à fait clair dans son propre cœur. Parmi les causes de cette « maladie morale abominable », il oublie ses nerfs et, comme on va recommencer à dire, ses humeurs.

En amour surtout, il devrait faire porter la responsabilité de ses fautes et de ses maux à sa nature, ou encore, à ses choix et n'incriminer personne. S'il a été si capricieux et si insupportable avec Brigitte, tour à tour passionné et glacial, lyrique et persifleur, traitant sa maîtresse aujourd'hui comme une sainte et le lendemain comme une prostituée, s'il a connu des tourments qu'il tait dans la *Nuit de Mai*, dissimule dans la *Confession* et révèle partiellement dans la *Nuit d'Octobre*, vraiment les comètes, grandes et petites, n'y sont pour rien. Alfred de Musset a tort de reprocher à Goethe, à Byron, à Courier, à Saint-Simon, l'incapacité qu'il a montrée de bien aimer George Sand et de la garder.

LUDOVIC JAMET.

ISOCRATE ET CALLISTRATOS

Un très sérieux et récent ouvrage ⁽¹⁾ a ramené l'attention sur l'orateur athénien Callistratos ⁽²⁾. L'auteur signale, avec raison, un certain nombre d'analogies entre la politique conseillée ou pratiquée par cet homme d'État et les conceptions d'Isocrate ⁽³⁾. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de préciser l'importance et, aussi, les limites du rapprochement qui s'impose entre ces deux orateurs et de rechercher si l'un d'eux a pu exercer sur l'autre, par ses écrits, ses discours ou ses actes, une influence plus ou moins considérable.

D'après les textes, c'est de 391 que datent les débuts politiques de Callistratos. Il fait alors condamner, en la personne d'Andocide et d'Épikratès, une tentative de réconciliation entre Athènes et Lacédémone ; sans adhérer nécessairement au parti « philobéotien », il combat résolument l'hégémonie spartiate qui pesait sur Athènes et la Grèce depuis 404 ⁽⁴⁾.

Quels rapports est-il permis d'instituer entre cette politique de Callistratos en 391 et celle qu'Isocrate a pu préférer et conseiller vers la même époque ? Le premier document, à notre connaissance, dans lequel Isocrate a développé ses conceptions diplomatiques, c'est le *Panégérique*, publié en 380 ⁽⁵⁾. Ce long discours renferme maints passages très hostiles à Lacédémone ;

(1) G. MATHIEU *Les idées politiques d'Isocrate*, Paris, 1925.

(2) Sur ce personnage et sa politique de 391 à 361, voir notre étude de la *Revue des Etudes anciennes* t. XXV, 1923, p. 5-32.

(3) Voir notamment les observations présentées p.92 et suiv., p. 189 et suiv.

(4) Sur tous ces faits, voir nos remarques dans *Rev. des Et. anc.*, 1919, p. 182-183 ; 1923, p. 8-9.

(5) Cf. MATHIEU, *op. laud.*, p. 65.

il flétrit les dékarchies lysandriennes et leurs violences de toute nature, le traité d'Antalcidas, les spoliations et les excès que Sparte a commis depuis ce traité, à Mantinée, à Thèbes, à Phlionte, etc. (1). En comparaison de ces critiques âpres et répétées et visant des événements contemporains, les éloges décernés par Isocrate à Lacédémone pour sa participation aux guerres médiques n'ont qu'une minime importance.

Il y a donc, à n'en pas douter, similitude entre la politique du *Panegyrique* et celle que Callistratos a défendue en 391 : dans l'une et l'autre circonstance, Lacédémone a été énergiquement combattue. Le procès intenté par Callistratos aux ambassadeurs athéniens paraît même avoir obtenu la pleine approbation d'Isocrate, qui réclame pour les négociateurs de la paix détestée de 387-6 la peine qui, en 391, avait frappé Andocide et ses collègues (*Panég.*, 177) (2).

Mais, de cette analogie, peut-on conclure que Callistratos a subi l'influence d'Isocrate? Et s'ensuit-il que les deux orateurs aient visé exactement le même but?

Publié en 380, le *Panegyrique* n'a pu, du moins sous sa forme définitive et officielle, exercer aucune influence sur l'activité déployée en 391 par Callistratos. Isocrate, il est vrai, avait consacré de longues années à la préparation de ce discours, et il est possible, comme on l'a pensé (3), qu'il en ait eu l'idée dès 392 (lors de la publication de l'*Olympique* de Gorgias) et que dès 391 le plan général de l'ouvrage ait été fixé. Mais rien ne démontre, rien n'indique même avec quelque précision, que Callistratos ait alors entretenu des relations avec Isocrate et qu'il ait connu et adopté les idées du *Panegyrique*; rien ne prouve même qu'avant la publication de son discours, remanié et amplifié de 387 à 380 (4), Isocrate ait divulgué telle ou telle des idées qui lui étaient chères.

(1) *Panég.*, § 20, 100-117, 119-121, 126, 144, 177-178, etc. Cf. MATHIEU, p. 76-77, 82.

(2) Cf. MATHIEU, p. 76-77, note 1.

(3) Cf. MATHIEU, p. 68-69.

(4) Cf. MATHIEU, *ibid.*

La politique de Callistratos en 391 se comprend suffisamment, d'ailleurs, sans qu'on soit obligé d'y voir la trace de l'influence d'Isocrate. La poursuite d'hostilités vigoureuses contre Sparte était alors dans la tradition du parti démocratique ; la guerre entre Athènes et cette puissance avait déjà failli éclater, malgré les aristocrates, avant 395 (1), et depuis la victoire de Cnide, les démocrates étaient décidés à la conduire avec une extrême énergie. Or, Callistratos était le neveu d'un démocrate de marque, Agyrrhios, qui prendra une part active à la lutte navale en 388 (2). Le milieu politique et familial de Callistratos suffit ainsi très bien à expliquer son attitude en 395.

Si un discours a pu alors contribuer, du reste, à former les conceptions de cet orateur, à lui inspirer la haine de l'hégémonie laconienne, c'est moins le *Panegyrique* (publié seulement en 380) que l'*Oraison funèbre des Athéniens tués devant Corinthe*, où le sentiment démocratique et l'hostilité vis-à-vis de Sparte s'expriment avec tant d'énergie (cf. § 61-62 et 67) : ce discours, faussement attribué à Lysias, semble avoir précédé de deux années les poursuites que Callistratos dirigea contre Andocide(3).

Enfin, rien ne démontre que Callistratos, du moins au cours de la guerre de Corinthe, ait partagé toutes les idées du *Panegyrique*. Que pensait-il, en particulier, de la conception fondamentale de cet ouvrage : l'union des Hellènes, sous la direction d'Athènes et de Sparte réconciliées, pour la lutte contre le Barbare ? Aucun texte ne nous l'indique ; et il n'est pas impossible que cet homme d'État ait alors borné ses ambitions à la restauration de l'ancienne puissance d'Athènes, au prix de la défaite décisive de Lacédémone.

Deux ans après la publication du *Panegyrique*, la guerre éclatait en Grèce. Thèbes, libérée du joug spartiate, et Athènes s'unissaient contre Lacédémone ; en mars 377, un décret athénien organisait la seconde confédération. Callistratos fut l'un

(1) Cf. notre étude, *R. E. A.*, 1919, p. 161 et suiv.

(2) Cf. *R. E. A.*, 1919, p. 183, 187 ; 1923, p. 8.

(3) Cf. MATHIEU, p. 27.

des ouvriers de la première heure de la lutte contre Sparte : en 378-7, il est stratège, en compagnie de Chabrias et Timothéos ⁽¹⁾ (sans exercer, il est vrai, une action navale comparable à celle de ces deux généraux) : de plus, il semble prendre une part assez importante à l'organisation de la nouvelle Ligue ⁽²⁾. Toute cette politique s'apparente, en somme, aux idées du *Panégryrique*, qui, en 380, réclamait l'union des Grecs autour d'Athènes, relevée et fortifiée par ses victoires sur Lacédémone. Plus spécialement, c'est à Callistratos qu'est due (si l'indication d'Harpocraton est exacte) l'une des innovations qui répondaient le mieux aux vœux libéraux d'Isocrate (*Panég.*, 114) : la transformation du *φόρος* en *συνταξίς*.

De cette analogie entre les conceptions du *Panégryrique* et l'attitude de Callistratos en 378-377, doit-on nécessairement conclure qu'une telle attitude a été inspirée par le discours d'Isocrate? Assurément, Callistratos, à cette date, avait pu adopter les idées du *Panégryrique* : mais son active participation à la lutte contre Sparte et le libéralisme dont il fait preuve dans l'organisation de la nouvelle Ligue peuvent s'expliquer par d'autres motifs que les conseils d'Isocrate. En contribuant à la direction de la guerre de 378-374 contre Lacédémone, si puissante encore à cette époque, Callistratos ne faisait que persévérer dans la politique à laquelle il avait collaboré avant la paix d'Antalcidas ; comme tant d'autres patriotes athéniens, il mettait à profit l'indignation provoquée par le coup de force de Sphodrias ; et en introduisant des dispositions libérales dans la constitution de la seconde Ligue athénienne, il pouvait obéir, tout simplement, à des considérations d'élémentaire prudence : l'Empire athénien du *v^e* siècle n'avait pas laissé que de bons souvenirs : il est assez naturel que, pour calmer les appréhensions des Grecs, les dirigeants d'Athènes, en 377, aient témoigné du plus grand libéralisme dans l'organisation de la confédération.

Dans les opérations militaires de 378-374, le rôle capital ap-

(1) Cf. MATHIEU, p. 81-82 : *R. E. A.*, 1923, p. 11-12.

(2) Cf. *R. E. A.*, 1923, p. 11, note 3.

partient à Chabrias et Timothéos (1). Il se peut que, lors de la paix de 374 entre Athènes et Sparte, Callistratos ait pris part aux négociations; mais nous n'en avons aucune preuve (2). Cette paix fut, d'ailleurs, de très brève durée : dès l'automne de 374, Lacédémone attaquait Corcyre, et, au printemps suivant, Timothéos était envoyé au secours de la grande île ; peu après, violemment attaqué par Callistratos et Iphikratès, il était rappelé et traîné devant l'Héliée. Voilà donc Callistratos aux prises avec l'ami d'Isocrate. Que ce dernier en ait conçu à l'égard de l'accusateur une vive irritation, c'est très possible ; mais il n'est nullement démontré qu'il ait blâmé l'accusation dans son principe même. Nous ne savons pas, en effet, d'une manière absolument certaine pour quels motifs Callistratos s'est dressé contre Timothéos ; nous ne savons pas s'il l'a attaqué parce qu'il avait brisé la paix de 374, ou parce qu'il se montrait incapable de délivrer promptement Corcyre (3) ; et nous ignorons également ce qu'Isocrate a pu penser de la rupture de la paix de 374 et de la campagne de Timothéos en 373. Dans ces conditions, il nous est interdit d'affirmer qu'Isocrate a désapprouvé foncièrement et radicalement l'accusation de Callistratos.

Mais, en admettant qu'Isocrate et Callistratos aient vraiment différé d'avis sur la conduite de Timothéos en 374-373, le temps n'est plus éloigné où ils seront d'accord pour conseiller ou pratiquer une politique anti-thébaine (4). Essayons de préciser les caractères et les limites de cette analogie de sentiments et d'attitude entre les deux orateurs.

D'après les textes, Isocrate semble avoir été le premier à préconiser la rupture avec Thèbes. C'est dans le *Plataïque*, par l'organe d'un soi-disant Platéen, qu'il exprime son ardente hostilité à l'égard de cette cité, dont les progrès en 373-372 furent si

(1) Cf. *R. E. A.*, 1923 p. 12-13.

(2) Cf. *R. E. A.*, 1923, p. 13-14.

(3) Sur les hypothèses que l'on peut formuler à ce sujet, voir *R. E. A.*, 1923 p. 14-15.

(4) Cf. MATHIEU, p. 92-93.

inquiétants pour Athènes et funestes à l'indépendance de villes béotiennes (Platées avait été détruite vers 373-372, et Thespies était sérieusement menacée). Ce discours semble pouvoir être daté du début de 371 (1). Peu après (vers juin 371), dans un congrès hellénique tenu à Sparte en vue de la paix, Callistratos exposait un programme de réconciliation entre Athènes et Lacédémone.

Quelles sont les principales idées du *Plataïque*? Isocrate y engage avant tout les Athéniens à restaurer ou à défendre les libertés béotiennes (§ 1-2); cette politique est d'ailleurs combattue par un certain nombre d'Athéniens (achetés par Thèbes, dit Isocrate: § 3). L'orateur rappelle la tyrannie des Thébains, leur désir ancien et ardent de mettre la main sur Platées; il montre combien ce despotisme spoliateur viole les traités, qui stipulent l'autonomie de toutes les cités, petites et grandes (§ 10, 17 et suiv.): comment ne pas haïr l'ambition et la cupidité de cet État thébain, qui rêve d'asservir les plus faibles, de s'égalier aux plus forts et de ravir Oropos aux Athéniens (§ 20)? De plus, les Thébains se sont montrés jadis ingrats et déloyaux vis-à-vis d'Athènes; ils ont ravagé ses campagnes pendant la guerre décélie, ils ont cherché à l'anéantir en 401 (§ 30-31) et ils l'ont trahie après la guerre de Corinthe (§ 27-28, 33-34). Puisqu'ils ont toujours traité les Athéniens en ennemis, qu'Athènes n'hésite pas à les traiter de même. Elle est d'ailleurs obligée, par les principes mêmes de la guerre qu'elle mène contre Sparte, d'empêcher Thèbes de violer les serments et les conventions (§ 12-15).

La délivrance ou la protection des Béotiens et la rupture avec l'allié thébain, tels sont les thèmes dominants du *Plataïque*. Mais ce discours de propagande ne s'occupe pas des seuls Thébains; il traite aussi, incidemment, des Spartiates: en quels termes?

Si âpre que soit son hostilité vis-à-vis des Thébains, Isocrate n'en qualifie pas moins avec sévérité la conduite de leur ennemie,

(1) Cf. MATHIEU, p. 93-94.

Lacédémone. Cet État a contraint les Platéens à l'obéissance ; il a installé dans leur ville un harmoste ; il a agi de même dans d'autres cités grecques, qu'il a dépouillées de l'autonomie au mépris des traités (§ 12-15, 41) ; il a asservi ainsi presque toutes les villes, et c'est une guerre de justice que lui a faite Athènes pour libérer les opprimés (§ 14).

Mais ces attaques du *Platâique* contre Lacédémone sont moins nombreuses et moins directes que celles dont le discours est rempli à l'égard de Thèbes ; ensuite, elles ont pour contre-partie, dans quelque mesure, un certain nombre de passages empreints d'une bienveillance relative pour les Spartiates. Sparte, dit l'orateur, grâce aux forces qu'elle entretenait en Béotie, était à même de détruire Platées « non seulement avec plus de promptitude, mais aussi *avec plus de justice*, que ne l'ont fait les Thébains. Ceux-ci, en effet, ne pouvaient pas décemment, en pleine paix, se souvenir d'anciennes offenses, tandis que les Lacédémoniens, abandonnés (par Platées) pendant la guerre, *auraient eu le droit de nous infliger les plus rudes châtiments* » (§ 13-14). La comparaison est à l'avantage de Sparte.

Plus loin, l'orateur va jusqu'à rendre l'orgueil démesuré des Thébains responsable de la guerre de Corinthe (§ 27) : il accepte ainsi sur les origines du conflit de 395-387 la version philolacônienne (cf. Xénophon, *Hellén.*, III, v, 3). C'est moins aux Spartiates qu'aux Thébains qu'il attribue les dévastations dont l'Attique a souffert pendant la guerre décélieque ; et il rappelle que, si Athènes a échappé en 404 à la servitude et à la destruction, c'est parce que les Lacédémoniens n'étaient pas animés des mêmes sentiments que les Thébains (§ 31-32).

Le *Platâique* paraît donc nettement destiné à briser l'alliance athéno-thébaine, déjà suspecte à tant d'Athéniens par suite des progrès de la puissance de Thèbes (Xénophon, *Hellén.*, VI, III, 1). Mais la rupture entre Athéniens et Thébains devait-elle être suivie d'une réconciliation entre Athéniens et Spartiates ? Le discours ne conseille nulle part un rapprochement de ce genre. Lacédémone est même toujours représentée comme un État oppresseur, dont la politique s'oppose aux principes libérateurs d'Athènes et de sa Ligue ; moins durement traitée par

l'orateur que les Thébains, elle n'est jamais l'objet d'une avance proprement dite. On peut admettre, toutefois, qu'un tel discours était indirectement propice à une politique de rapprochement entre Athènes et Sparte. En effet, si grands qu'eussent été les progrès de la puissance athénienne depuis 377, ils n'étaient pas tels qu'ils permissent aux Athéniens et à leurs alliés de faire la loi à la Grèce ; si Athènes avait pu recouvrer la maîtrise des mers c'est parce qu'elle avait vu sa sécurité continentale garantie par l'armée thébaine, capable de tenir en échec les forces de Sparte : le jour où les Athéniens rompraient avec leur allié thébain, n'allaient-ils se trouver isolés sur le continent et incapables de résister longtemps à Sparte ? Dans ces conditions, la rupture avec Thèbes ne devait-elle pas entraîner presque nécessairement la paix et la réconciliation avec Lacédémone ?

C'est de cette paix que Callistratos, délégué à Sparte en juin 371, fut le principal artisan. Sur les motifs de sa politique et les points essentiels de son programme, nous ne sommes renseignés que par l'historien contemporain Xénophon, qui a pu être assez bien informé (1). Callistratos avait participé aux opérations d'Iphikratès dans la mer Ionienne ; vers la fin de 372, semble-t-il, il regagnait Athènes, après avoir promis à son collègue « de lui faire envoyer de l'argent pour la flotte, ou de faire conclure la paix » (*Hellén.*, VI, III, 3) ; quelques mois plus tard, devant le congrès hellénique de Sparte, il conseillait la paix et le rapprochement entre Athènes et Lacédémone (*ibid.*, 10-17). Est-ce la publication du *Platœïque*, vers le début de 371 (2), qui a inspiré à Callistratos l'idée de cette réconciliation ?

Nous ne croyons pas qu'on puisse accepter sans hésiter cette hypothèse. Avant de quitter Iphikratès, Callistratos envisageait déjà l'éventualité de la paix. Sans doute, il pouvait n'y songer que comme à un pis-aller et préférer la continuation de la guerre ; mais peut-être aussi, Lacédémone étant beaucoup moins menaçante depuis la libération de Coreyre et la détresse financière

(1) Cf. *R. E. A.* 1923 p. 5, 16-18.

(2) D'après MATHEU, p. 91 (cf. *supra*).

croissant à Athènes, jugeait-il le moment venu de traiter ⁽¹⁾. S'il en est ainsi, ce n'est pas nécessairement la publication du *Plataïque* qui a converti Callistratos à la politique de paix ; il y aurait eu, en ce cas, simplement parallélisme entre les efforts d'Isocrate et ceux de Callistratos ⁽²⁾ en faveur de la rupture avec Thèbes. Enfin, on n'a pas le droit d'exclure l'hypothèse suivant laquelle les deux orateurs n'auraient été, vers le même temps, que les serviteurs d'un vaste mouvement d'opinion, provoqué par le péril thébain grandissant.

D'autre part, si le discours de Callistratos, tel que le rapporte Xénophon (*Hellén.*, VI, III, 10-17), ressemble au *Plataïque*, s'il blâme également les violences passées de Lacédémone et réclame l'autonomie des villes grecques ⁽³⁾, il diffère aussi à certains égards du discours d'Isocrate. Callistratos met plutôt l'accent sur le rapprochement entre Athènes et Sparte (qu'Isocrate ne conseillait pas positivement : cf. *supra*) que sur la rupture avec Thèbes ⁽⁴⁾. Il va même assez loin dans son désir de réconciliation et d'amitié avec Lacédémone, puisqu'il veut voir cette puissance conserver sa suprématie continentale, tandis qu'Athènes règnera sur les mers ⁽⁵⁾. Cette double hégémonie,

⁽¹⁾ Cf. *R. E. A.*, 1923, p. 17-18 : nous n'avons pas cru pouvoir conclure formellement en faveur de l'une ou de l'autre hypothèse.

⁽²⁾ *Ἐπρωτατε περὶ εἰρήνης*, dit Xénophon de Callistratos (*Hell.*, VI, III, 3).

⁽³⁾ Analogies très justement relevées par MATHIEU, p. 92-93.

⁽⁴⁾ Il se peut d'ailleurs qu'il ait travaillé en secret avec Agésilas contre les revendications des Thébains ; mais rien ne le prouve absolument (cf. *R. E. A.*, 1923, p. 19).

⁽⁵⁾ Cf. MATHIEU, p. 92. Peut-être, il est vrai, la bataille de Leuctres allait-elle modifier le point de vue de Callistratos et le rendre plus exigeant pour Athènes ; il n'est pas impossible qu'il ait alors, comme un grand nombre de ses compatriotes, désiré l'extension de l'influence athénienne dans le Péloponnèse : extension qui se fût accomplie au détriment des ambitions thébaines et, aussi, du prestige lacédémonien. (cf. *R. E. A.*, 1923, p. 20-21).

ce n'était pas précisément le programme du *Panégyrique* et du *Plataïque*.

Il reste donc très possible qu'en dépit des analogies certaines qu'elle présente avec les tendances du *Plataïque*, la politique conseillée en juin 371 par Callistratos se soit inspirée avant tout des réflexions personnelles de cet homme d'État, d'ailleurs beaucoup plus directement et étroitement mêlé aux affaires publiques que n'a pu l'être Isocrate.

Pendant dix années encore après le congrès de 371, Callistratos contribuera à diriger la politique athénienne : quels rapports, durant cette période, peut-on constater entre sa politique et la propagande d'Isocrate ?

* * *

Presque au lendemain du congrès de juin 371, l'éclatante victoire d'Epaminondas, à Leuctres aggravait l'inquiète jalousie d'Athènes ; la défection de l'Eubée, les progrès de la poussée thébaine dans le Péloponnèse achevèrent d'exaspérer la majorité des Athéniens ; en 370-369, à l'instigation de Callistratos et malgré l'opposition d'une forte minorité anti-laconienne, l'Ecclèsia envoyait Iphikratès au secours de Sparte (Pseudo-Démosth., *contre Néèra*, 27) ⁽¹⁾.

En faisant voter cette expédition, Callistratos restait fidèle à l'attitude anti-thébaine qu'il avait adoptée depuis le printemps de 371 au plus tard. Quant à Isocrate, ennemi résolu des Thébains, il dut être enchanté, selon toute vraisemblance, de la décision de l'Ecclèsia. Avait-il lui-même conseillé une mesure de ce genre ? Nous l'ignorons : depuis la publication du *Plataïque* (début de 371), il n'avait composé, à notre connaissance, aucun ouvrage politique ⁽²⁾.

Nous ne savons pas davantage si son influence s'est exercée

⁽¹⁾ Cf. *R. E. A.*, 1923, p. 22-23.

⁽²⁾ En dehors, peut-être, de lettres à Jason ; mais, si Isocrate a jamais écrit de telles lettres, elles ont été perdues (cf. Mathieu, p. 101).

sur la rédaction du décret en l'honneur des Mytiléniens que Callistratos fit voter en 369-8 ; dans ce décret, l'orateur flétrissait, comme il l'avait déjà fait en 371, les attentats lacédémoniens contre « les serments et les conventions » (cf. MICHEL, *Recueil d'inscriptions grecques*, 89 ; *IG*, ed. minor, 107). Dans le *Panegyrique* et le *Plataïque*, Isocrate avait blâmé ces violences de Sparte (cf. *supra*) ; mais le décret de 369-8 s'explique suffisamment par les circonstances ⁽¹⁾ sans qu'il soit nécessaire d'y voir un écho de la propagande d'Isocrate.

Entre la politique de cet orateur et celle de Callistratos, persiste d'ailleurs l'analogie dont nous avons déjà rencontré plusieurs manifestations. Si Callistratos a combattu l'ambition thébaine en 371, en 370 et, très probablement aussi, en 366, quand Athènes chercha à se substituer à Thèbes dans la faveur des Arcadiens, et en 362, quand Athènes s'allia à Mantinée et à Sparte ⁽²⁾, Isocrate s'est également dressé contre Thèbes en 366, quand, dans l'*Archidamos*, il s'est fait l'avocat des prétentions de Sparte sur Messène ⁽³⁾.

Alors que le *Plataïque*, tout en dénonçant surtout la tyrannie thébaine, renfermait encore des allusions sévères à la conduite de Sparte, l'*Archidamos* est un ouvrage nettement philolaconien. L'auteur, par la bouche du roi Archidamos, s'élève contre la mollesse égoïste des alliés de Lacédémone (Épidaure, Corinthe, Phlionte, etc.) : ils menacent de traiter seuls avec Thèbes si

(1) Cf. *R. E. A.*, 1923, p. 24-25.

(2) Cf. *R. E. A.*, 1923, p. 26-29.

(3) Sur la date de ce discours, cf. Mathieu, p. 106-107 : d'accord avec Wilamowitz-Moellendorff et Drerup, l'auteur montre que l'*Archidamos* n'est pas une simple fiction d'école, qu'il répond aux préoccupations essentielles d'Isocrate, toujours très hostile à Thèbes, et qu'il ne peut dater, contrairement à l'opinion de Blass (*All. Beredsamkrit*, II², p. 289 ; *Rhein. Museum*, LIV, 1899, p. 34) de la période 356-351 : il aurait alors perdu tout intérêt pour l'opinion grecque.

M. Mathieu, d'ailleurs, n'indique pas les analogies et les différences que l'on peut relever entre ce discours et la politique de Callistratos.

Sparte ne renonce pas à Messène, qui est cependant sa possession légitime, comme Isocrate s'efforce longuement de le démontrer (§ 16 et suiv.). L'orateur flétrit à plusieurs reprises l'attitude des Thébains, qui sacrifient les libertés de l'Asie aux prétentions des Barbares et qui ont récemment détruit Platées et Thespies (§ 27) ; leur victoire de 371 et l'extension de leur influence en Grèce ont d'ailleurs entraîné la défection de plusieurs villes du Péloponnèse : d'où les séditions, les massacres, la tyrannie des pervers, qui ont désolé ces cités (§ 11, 64-69). Avec ce sombre tableau de l'agitation démocratique qui s'est déchaînée à Argos, à Tégée, etc., contrastent les éloges décernés par l'orateur à ce modèle d'organisation qu'est Lacédémone : seul, cet État possède le régime politique qui convient (§ 48), régime comparable à celui d'une armée bien réglée et disciplinée (§ 81).

Si Lacédémone est ainsi isolée dans le Péloponnèse, en face de Thèbes, de Messène et de ses alliés révoltés ou indifférents, elle peut cependant compter sur des sympathies et des appuis au dehors : Denys de Syracuse, le roi d'Égypte et les dynastes d'Asie sont prêts à la seconder de leur mieux ; en Grèce même, ceux qui sont les premiers par les richesses et la renommée souhaitent le succès de Sparte (§ 63) ; enfin, « les Athéniens, même s'ils ne sont pas entièrement avec nous, agiront du moins de tout leur pouvoir pour assurer notre salut » (§ 62).

Ce dernier passage présente un intérêt tout particulier. Il nous montre d'abord qu'Isocrate fut très probablement en 366 l'un des partisans de l'entente athéno-laconienne : en affirmant qu'Athènes se rangera aux côtés de Sparte, c'est une exhortation qu'il adresse à ses concitoyens. Il se rend compte, d'ailleurs, des difficultés d'une parfaite entente : en termes atténués, il fait allusion aux divergences qui subsistent entre les deux États et dont le récit de Xénophon (*Hellén.*, VII, iv, 2) nous donne l'explication : en 366, Athènes était sur le point de s'allier à une partie des Arcadiens ; bien que cette alliance eût moins pour objet de soutenir l'Arcadie contre les Spartiates que de la soustraire au protectorat des Thébains, on comprend que Sparte, l'ancienne suzeraine des Arcadiens, en ait pris ombrage, et que

ses amis d'Athènes aient hésité, pour peu de temps d'ailleurs, à l'accepter (1).

Dans quelle mesure les sentiments exprimés par l'auteur de l'*Archidamos* cadrent-ils avec la politique de Callistratos en 366 ?

Quoi qu'on doive penser de la tradition plus ou moins fondée qui représente cet orateur disputant personnellement à Epaminondas l'alliance des Arcadiens, on ne peut guère douter qu'il ne soit resté à cette époque l'adversaire résolu de l'ambition thébaine, qui, depuis 367, menaçait la suprématie navale d'Athènes (2). Il ne pouvait donc qu'approuver l'hostilité de l'*Archidamos* vis-à-vis des Thébains. De plus, on peut présumer qu'il était toujours partisan de l'entente athéno-spartiate ; il est vrai qu'en 369-8, il avait fait voter un décret assez dur pour Lacédémone (cf. *supra*) ; mais il n'avait jamais conseillé la rupture d'une alliance dont la persistance du conflit entre Thèbes et Athènes faisait presque une nécessité (3). Ainsi, en 366, comme au temps de la guerre de Corinthe, comme en 378-374 et en 371, la politique de Callistratos est au moins en partie semblable à celle d'Isocrate.

Toutefois, si la propagande anti-thébaine de l'*Archidamos* répondait aux vœux de Callistratos, il ne s'ensuit pas que cet ouvrage ait nécessairement obtenu sa pleine approbation. D'abord, pour des raisons d'ordre politique. Callistratos appartenait par ses origines au parti démocratique (4), et rien n'autorise à affirmer qu'en désirant le rapprochement entre Athènes et Sparte, il a renoncé à ses préférences politiques initiales : en face du péril thébain grandissant, un démocrate pouvait très bien, pour d'impérieux motifs d'intérêt diplomatique, conseiller un tel rapprochement, sans cesser d'être attaché au régime traditionnel d'Athènes. Or, l'*Archidamos* fait le plus vif éloge du régime en vigueur à Sparte, et il manifeste une violente antipa-

(1) Cf. *R. E. A.*, 1923, p. 26.

(2) Cf. *R. E. A.*, 1923, p. 25-26.

(3) Cf. *R. E. A.*, 1923, p. 25.

(4) Cf. *R. E. A.*, 1923, p. 9.

thie à l'égard des récents mouvements démocratiques du Péloponnèse (*cf. supra*).

Ensuite, si Callistratos, l'auteur du décret de 370-369 en faveur de Sparte, paraît bien décidé à défendre contre Thèbes l'indépendance de la Laconie, il n'est nullement certain qu'il ait été disposé à satisfaire toutes les ambitions de Sparte. La restauration de l'hégémonie spartiate dans le Péloponnèse ne pouvait-elle l'inquiéter (1)? On ne voit pas, en tout cas, qu'il ait conseillé aux Athéniens vers 366 d'appuyer les revendications de Sparte sur Messène, et il est fort possible que, tout en voulant libérer Lacédémone de l'étreinte thébaine, il ait rêvé pour Athènes d'un protectorat sur certaines fractions du Péloponnèse (2). Bref, entre l'*Archidamos* et les conceptions politiques et diplomatiques de Callistratos en 366 (de même qu'entre le *Plataïque* et le discours de juin 371 au congrès de Sparte), on ne peut relever, d'une manière certaine, que des analogies partielles et limitées.

* * *

De l'analyse des différents écrits ou événements qui permettent, dans une certaine mesure, de définir la politique de Callistratos et d'Isocrate de 391 à 361, découlent les conclusions suivantes.

Ils ont l'un et l'autre résolument combattu la suprématie et les ambitions des deux puissances qui, durant cette période, ont le plus gravement menacé les libertés et les intérêts d'Athènes : Lacédémone et Thèbes. Les poursuites contre les ambassadeurs athéniens de 391, le *Panégyrique*, la participation à la guerre de 378-374 et à l'organisation de la seconde Ligue athénienne révèlent chez Callistratos et Isocrate une volonté commune de briser la dure hégémonie de Sparte ; le *Plataïque*, le discours du congrès hellénique de juin 371, le décret de 370-369, envoyant Iphikratès au secours de Lacédémone, et l'*Archidamos* nous montrent

(1) Comme elle inquiétera Démosthènes en 353-2.

(2) *Cf. supra*.

qu'à partir de 372-1 au moins les deux orateurs se sont dressés contre la menaçante ambition thébaine.

De telles analogies ont une importance indiscutable. Mais elles ne doivent pas nous faire négliger les notables différences qui ont séparé (ou pu séparer) à diverses reprises la politique de Callistratos et la propagande d'Isocrate. C'est un fait que le programme isocratique d'union hellénique contre la Perse ne se retrouve pas dans les discours ou les actes de Callistratos (1) ; c'est un fait qu'en 371 Isocrate est encore très sévère pour Lacédémone et ne conseille aucun rapprochement entre Athènes et cette puissance, tandis que Callistratos, après avoir brièvement flétri l'attentat de 382, offre à l'ancienne ennemie d'Athènes la réconciliation et même le partage de l'hégémonie ; enfin, si Isocrate, en 366, vante l'excellence des institutions de Sparte et défend les revendications de cet État sur Messène, aucun document n'attribue un tel langage à Callistratos.

En raison de ces différences et, aussi du fait que nous ne possédons qu'un nombre de textes assez limité, nous sommes obligés de nous montrer très prudents quand nous cherchons à préciser l'influence que ces deux orateurs ont pu exercer l'un sur l'autre. Nous ne devons pas oublier, du reste, qu'ils n'étaient pas les seuls Athéniens qui fussent alors capables de concevoir et de défendre une politique, et qu'ainsi tous deux peuvent fort bien avoir été moins des initiateurs que les éloquentes interprètes d'une opinion plus ou moins changeante, attentive et intéressée.

En résumé, il n'est pas douteux que, dans des conditions assez différentes, Isocrate et Callistratos aient été les adversaires fort zélés d'ambitions incompatibles avec les libertés et la grandeur d'Athènes ; mais rien ne démontre que l'un d'eux ait été l'écho ou le disciple de l'autre, et bien des indices, au contraire, mettent en lumière l'indépendance de leurs attitudes et de leurs conceptions respectives

Paul CLOCHÉ.

*Professeur à la Faculté des Lettres
de Besançon*

(1) Du moins tels que nous les connaissons : nos textes sont rares et, parfois, bien pauvres en renseignements.

thie à l'égard des récents mouvements démocratiques du Péloponnèse (*cf. supra*).

Ensuite, si Callistratos, l'auteur du décret de 370-369 en faveur de Sparte, paraît bien décidé à défendre contre Thèbes l'indépendance de la Laconie, il n'est nullement certain qu'il ait été disposé à satisfaire toutes les ambitions de Sparte. La restauration de l'hégémonie spartiate dans le Péloponnèse ne pouvait-elle l'inquiéter (1)? On ne voit pas, en tout cas, qu'il ait conseillé aux Athéniens vers 366 d'appuyer les revendications de Sparte sur Messène, et il est fort possible que, tout en voulant libérer Lacédémone de l'étreinte thébaine, il ait rêvé pour Athènes d'un protectorat sur certaines fractions du Péloponnèse (2). Bref, entre l'*Archidamos* et les conceptions politiques et diplomatiques de Callistratos en 366 (de même qu'entre le *Plataïque* et le discours de juin 371 au congrès de Sparte), on ne peut relever, d'une manière certaine, que des analogies partielles et limitées.

* * *

De l'analyse des différents écrits ou événements qui permettent, dans une certaine mesure, de définir la politique de Callistratos et d'Isocrate de 391 à 361, découlent les conclusions suivantes.

Ils ont l'un et l'autre résolument combattu la suprématie et les ambitions des deux puissances qui, durant cette période, ont le plus gravement menacé les libertés et les intérêts d'Athènes : Lacédémone et Thèbes. Les poursuites contre les ambassadeurs athéniens de 391, le *Panégyrique*, la participation à la guerre de 378-374 et à l'organisation de la seconde Ligue athénienne révèlent chez Callistratos et Isocrate une volonté commune de briser la dure hégémonie de Sparte ; le *Plataïque*, le discours du congrès hellénique de juin 371, le décret de 370-369, envoyant Iphikratès au secours de Lacédémone, et l'*Archidamos* nous montrent

(1) Comme elle inquiétera Démosthènes en 353-2.

(2) *Cf. supra*.

qu'à partir de 372-1 au moins les deux orateurs se sont dressés contre la menaçante ambition thébaine.

De telles analogies ont une importance indiscutable. Mais elles ne doivent pas nous faire négliger les notables différences qui ont séparé (ou pu séparer) à diverses reprises la politique de Callistratos et la propagande d'Isocrate. C'est un fait que le programme isocratique d'union hellénique contre la Perse ne se retrouve pas dans les discours ou les actes de Callistratos (1) ; c'est un fait qu'en 371 Isocrate est encore très sévère pour Lacédémone et ne conseille aucun rapprochement entre Athènes et cette puissance, tandis que Callistratos, après avoir brièvement flétri l'attentat de 382, offre à l'ancienne ennemie d'Athènes la réconciliation et même le partage de l'hégémonie ; enfin, si Isocrate, en 366, vante l'excellence des institutions de Sparte et défend les revendications de cet État sur Messène, aucun document n'attribue un tel langage à Callistratos.

En raison de ces différences et, aussi du fait que nous ne possédons qu'un nombre de textes assez limité, nous sommes obligés de nous montrer très prudents quand nous cherchons à préciser l'influence que ces deux orateurs ont pu exercer l'un sur l'autre. Nous ne devons pas oublier, du reste, qu'ils n'étaient pas les seuls Athéniens qui fussent alors capables de concevoir et de défendre une politique, et qu'ainsi tous deux peuvent fort bien avoir été moins des initiateurs que les éloquents interprètes d'une opinion plus ou moins changeante, attentive et intéressée.

En résumé, il n'est pas douteux que, dans des conditions assez différentes, Isocrate et Callistratos aient été les adversaires fort zélés d'ambitions incompatibles avec les libertés et la grandeur d'Athènes ; mais rien ne démontre que l'un d'eux ait été l'écho ou le disciple de l'autre, et bien des indices, au contraire, mettent en lumière l'indépendance de leurs attitudes et de leurs conceptions respectives

Paul CLOCHÉ.

*Professeur à la Faculté des Lettres
de Besançon*

(1) Du moins tels que nous les connaissons : nos textes sont rares et, parfois, bien pauvres en renseignements.

L'ORIGINE DES CHÂTELAINS DE FLANDRE

EXAMEN DE LA THEORIE COURANTE

L'*Etude*, très importante et dont nous rendons compte ailleurs (1), de M. F. L. GANSHOF, sur les *Ministeriales en Flandre et en Lotharingie* (2) ramène une fois de plus l'attention sur l'origine des châtelains de Flandre. Quels ont été les pouvoirs primitifs et, d'autre part, quelle fut la condition juridique originelle de ces châtelains, telles sont les questions qui se posent surtout et qui, selon certains, seraient assez connexes. En ce qui concerne la première, M. Ganshof s'en est tenu à quelques affirmations de l'auteur de la plus récente synthèse sur *Les châtelains de Flandre*, M. W. BLOMMAERT (3), qui voit dans les fonctions militaires les plus anciennes fonctions des châtelains flamands (4). Quant à la seconde, il en a repris, à frais nouveaux, l'examen, et conclut à la probabilité du rattachement à la *ministérialité* — au sens technique du mot — de presque tous les premiers titulaires de l'office de « castellerie » (5).

Nous nous proposons de nous arrêter un instant à l'un et à l'autre de ces points de vue et d'émettre des réflexions qui les embrassent tous deux.

(1) Dans *Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, 1926, p. 97.

(2) *Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres*, in-8°, t. XX, fasc. 1, 1926.

(3) Publ. dans le *Recueil de travaux publiés par la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand*, 46^e fasc., 1915, in-8°.

(4) F. L. GANSHOF, p. 365, et W. BLOMMAERT dans la partie analytique de son travail.

(5) *Id.*, p. 343-351 et 365.



Les pouvoirs primitifs.

Les fonctions militaires ont-elles bien été, *dans leur exclusivité*, les plus anciennes fonctions des châtelains de Flandre? Nous en avons déjà douté dans un compte rendu sommaire du travail de M. Blommaert ⁽¹⁾ et nous sommes heureux d'avoir à y revenir ici pour justifier nos réserves. Il semble, en effet, que rien n'est moins prouvé que l'antériorité des fonctions militaires sur les autres fonctions des officiers en cause et, notamment, sur leurs fonctions judiciaires. Pour l'établir, il suffit de suivre l'auteur pas à pas et de réfuter immédiatement ses arguments. Nous le ferons, mais non sans avoir observé, au préalable et une fois pour toutes, que l'emploi du titre de *castellanus* n'a pas à être invoqué dans le débat ⁽²⁾. Ce terme évoque bien l'idée de gardien d'un *castellum*, mais outre qu'il est d'un emploi relativement récent en ce qu'il s'applique au gardien en chef, il n'implique pas chez celui-ci l'exclusion originelle d'un pouvoir autre que le pouvoir militaire. Tout au plus permet-il d'octroyer à ce dernier une certaine prépondérance.

Bruges. — Le premier châtelain connu, Robert, s'intitule *castellanus* en 1046. Le second, certain, du nom d'Erembaud, souscrit comme *castellanus* en 1076; on le cite comme *prelor* en 1081. Les successeurs portent tous et toujours le titre de *castellanus* ⁽³⁾.

Un simple élément de cette titulature, sans aucun témoignage de fait — car la levée du balfard, l'accompagnement du comte à la guerre, le soin des remparts et le commandement des *milités* du *castrum* et des hommes de la châtellenie ne sont que

⁽¹⁾ Paru dans le *Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge*, 1921, p. 177-180. Correction: p. 179, l. 7 a. f., lire: *de certaines châtellenies*, au lieu de: *des châtellenies*.

⁽²⁾ Comme l'a fait WAITZ, dans *Deutsche Verfassungsgeschichte*, VI, p. 3 ss.

⁽³⁾ BLOMMAERT, p. 10-11.

preuves *unius lateris* et d'ailleurs postérieures, — permet à M. Blommaert d'écrire : « Le châtelain de Bruges était avant tout le commandant des *milités* préposés à la garde du *castrum*... ce qui montre bien le véritable caractère du châtelain **primitif**, c'est le nom de *praetor* qu'on lui donne dans certains textes » (1). Son avis pourtant est que, d'une façon générale, « il ne faut pas donner au titre de *praetor* un sens trop précis ; il n'est que la traduction imparfaite d'un mot désignant : quelqu'un qui est placé à la tête de, qui est préposé à, un chef. Au x^e et au xi^e siècles, le mot *comes* est pris parfois dans un sens analogue. Bien plus, dans les *Annales de Hildesheim* (M. G. SS., V, p. 99), on donne le nom de *praetor* au comte de Thuringe ; on y parle également du *praetor palatinus* » (2). En fait, donc, la conclusion dépasse les prémisses puisque le titre de *praetor* ne désigne pas nécessairement un chef uniquement militaire mais, comme le démontre l'exemple du comte de Thuringe, peut s'appliquer à quelqu'un qui, en même temps que d'autres pouvoirs, exerce celui de justicier. D'ailleurs, cet Erembaud qui, en 1084, est appelé *praetor*, apparaît précisément dans le texte même où figure cette appellation, comme chargé d'une enquête judiciaire sur les cas de meurtre et de guerre privée, et c'est avec les échevins de la châteltenie rassemblés dans le *castrum* de Bruges (*palatium*) qu'il rédige son rapport (3). L'exercice de la justice ne semble donc pas lui avoir été complètement étranger. Comme l'auteur note encore que la *domus scabinatus* où se réunissait le tribunal des échevins sous la présidence du comte ou de son délégué, le châtelain, a été « construite probablement **en même temps** que le *castrum* vers le commencement du x^e siècle » (4),

(1) *Id.*, p. 18.

(2) *Ibid.*, n. 2.

(3) *Vita Arnulphi Suessionensis*, auct. Hariulfe, a^o 1114, M. G. H. S., XV, p. 890 : *et jubente comite, Eremboldus praetor, assumptis secum prudentibus viris, in Brugensi palatio, suppultis per nomina interfectis, Brugensis coloniae vel aliorum locorum, unde personarum noticiam colligere potuerunt, invenerunt et scripto indiderunt.*

(4) *Id.*, p. 24.

on pouvait s'attendre à une conclusion autre que celle-ci : « Pour ce qui regarde la période antérieure au XII^e siècle, nous n'avons que des renseignements extrêmement rares. Malgré leur caractère tardif ces documents nous montrent clairement que la fonction **primitive** et essentielle des châtelains de Bruges fut le commandement militaire » (1).

Gand. — La documentation permet de remonter à Lambert I^{er} qui, en 1010, est désigné par la circonlocution : *Landbertus qui curae praesidiali tunc praerat*. « Vers l'extrême fin du X^e siècle et en tout cas avant 1010 », il est question d'un *comes quidam ejusdem Gandavi portus* que M. BLOMMAERT n'hésite pas à identifier avec le Lambert précédent. Dans un récit rédigé peu après 1067 et se rapportant à l'année 1011, le même Lambert est représenté comme *castellanus*. Tous ses successeurs portent le même titre (2).

Cela suffit à l'auteur pour écrire : « Les châtelains de Gand nous apparaissent dès le principe comme les commandants des *milites castrenses*(3) préposés à la défense du *castrum*. La toute première mention qui nous soit faite d'un châtelain gantois nous définit sa fonction en ces termes : *qui curae praesidiali tunc praerat*. Malgré tout ce que cette titulature a d'indéterminé, elle indique d'une façon manifeste qu'à cette époque reculée (ca 1010) le châtelain se trouvait à la tête de la garnison comtale (*praesidium*) chargée de faire face aux attaques des ennemis et de protéger le pays contre les invasions. Le titre de *Gandensi castrum castellanus* qu'on lui donne dans un acte de 1073 indique aussi, quoique moins clairement, son rôle de commandant militaire de l'ancien burg de Gand (4) ».

Sans doute, la mission militaire des châtelain de Gand est patente — la levée du balfard, le soin des remparts etc. le prouvent aussi — mais écarte-t-elle forcément, au début, la

(1) *Id.*, p. 31.

(2) *Id.*, p. 42-43.

(3) Cette expression est étrangère à la documentation relative à Gand.

(4) W. BLOMMAERT, p. 54.

fonction judiciaire? A notre tour de signaler que la véritable « toute première mention », serait plutôt, d'après le même auteur qui se contredit, non pas celle de 1010, ou d'une date peut-être postérieure, mais bien une mention antérieure à 1010 et qui remonte peut-être à la fin du x^e siècle (1). Or cette mention donnerait au châtelain le titre de *comes*, ce qui est loin d'exclure tout concept de juridiction.

Nous sommes donc en droit de nous étonner de la conclusion suivante : « Les sources qui nous ont servi à décrire l'origine, le développement et la décadence des attributions du châtelain de Gand ne remontent pas au delà de la fin du xii^e et du commencement du xiii^e siècle excepté pour ce qui regarde ses fonctions purement militaires dont nous trouvons des traces dans les textes des xi^e et xii^e siècles déjà. Malgré le caractère postérieur et fragmentaire des renseignements qui sont parvenus à notre connaissance nous sommes cependant en mesure de reconstituer en quelque sorte le type du châtelain **primitif**. Celui-ci a exercé au nom du comte de Flandre le *comitatus* dans toute l'étendue de la châtellenie. S'il est malaisé de le démontrer pour ses droits sur le tonlieu, la chose paraît plus évidente pour ce qui est de ses droits de police sur les chemins et les cours d'eau et surtout pour ce qui regarde ses attributions purement **judiciaires**. Il apparaît en outre comme le gardien du *castrum* de Gand élevé contre les invasions des Normands ou d'autres peuples étrangers. C'est là d'ailleurs sa fonction **primitive** et qui resta essentielle pendant toute la durée du xi^e s. et une partie du xii^e » (2).

Cette conclusion porte d'ailleurs en soi sa propre condamnation : une des fonctions *primitives* est d'ordre juridictionnel et la fonction *primitive* est d'ordre militaire !

Douai. — Le premier châtelain que l'on connaisse, Hugues, figure sur une charte de 1024 avec le titre de *castellanus*. Le même vocable revient encore dans un acte qu'il souscrit vers

(1) Voyez le même auteur, p. 42.

(2) Id., p. 74.

1035 et dans deux relations de 1076 et 1077 concernant une donation antérieure. Son successeur Gauthier, apparaît comme *castellanus* en 1065. Les suivants sont tous désignés de la même façon (1)

Aucun titre ne peut donc être invoqué pour prouver l'antériorité des fonctions militaires sur les autres. D'autre part, la présence d'une vieille tour dont le châtelain a la garde, de même que le droit que possède encore ce dernier de veiller à l'entretien des murs de la ville et de marcher à la tête des milices communales, nous révèlent un rôle de défenseur certes bien important mais non forcément exclusif d'un rôle de justicier. Il en est de même pour les droits de police, de tonlieu et l'impôt sur les boissons.

La conclusion de l'auteur serait donc au moins prématurée dans sa première partie si elle n'était contradictoire dans son ensemble : « Les textes malheureusement assez récents que nous venons d'étudier, nous permettent néanmoins de reconnaître que le châtelain a exercé le *comitatus* au nom des comtes de Flandre à Douai. Nous l'avons montré pour ses attributions judiciaires, ainsi que pour son droit sur les routes, les cours d'eau les wareschaix et pour le tonlieu. De plus il apparaît encore clairement comme gardien du *castrum*. La fonction primitive du châtelain de Douai semble bien être celle de défenseur du *castrum* élevé contre les invasions possible des Normands.

Mais à côté de ces attributions militaires primitives il exerçait des fonctions de police.... remplaçant le comte (il) exerçait également la haute justice.... il présidait de plus le tribunal de la châteltenie, c'est-à-dire un collège analogue à celui des *scabini terrae* de la terre du Franc... ; il nous apparaît donc à l'origine comme un fonctionnaire, un officier public de l'office comtal (2) ».

Ici donc, encore, la fonction primitive est d'ordre militaire, tandis que les fonctions judiciaires se présentent à l'origine !

(1) *Id.*, p. 90-92.

(2) *Id.*, p. 120.

Lille. — Tous les châtelains connus, depuis Roger 1^{er} en 1088, portent le titre de *castellanus* (1). D'autre part, écrit l'auteur, « les caractères distinctifs que nous avons à étudier dans les attributions judiciaires du châtelain (de Lille) nous permettent de leur assigner une origine lointaine » (2).

Dès lors y a-t-il de quoi conclure, même en invoquant la garde effective du *castrum*, la défense de la ville, le commandement des milices et la levée du balfard : « Le caractère primitif du châtelain semble bien avoir été celui de défenseur du *castrum* édifié après les invasions normandes » (3)?

Saint-Omer. — Premier châtelain connu : Raoul 1^{er}, mentionné comme *praetor urbanus*, *castelli praetor urbanus* en 938, 959 et 951. Son successeur, Lambert, est dit *vicedominus*, et encore *praetor urbanus*, en 1050. Les autres sont des *castellani* (4).

« L'adjectif *urbanus* accompagne le mot *praetor* à Saint-Omer seulement, remarque l'auteur ; il ne peut se traduire par urbain, la ville n'existant pas encore ; mais on veut probablement distinguer le chef militaire et laïc des *milites castenses*, du chef de la population ecclésiastique, l'abbé de Saint-Bertin » (5). C'est avouer, en d'autres termes, que l'expression *praetor*, et même celle de *castelli praetor*, pourraient à la rigueur désigner un ecclésiastique (6). Où gît, dès lors, leur caractère militaire? Et suffit-il vraiment d'y accoler le qualificatif *urbanus* pour parler de caractère militaire, antérieur même aux autres?

L'expression *vicedominus*, que les textes donnent comme équivalente à celle de *praetor urbanus*, n'éveille-t-elle pas, au contraire, l'idée de délégation du pouvoir comtal sans aucune restriction qualitative? Et ne s'oppose-t-elle pas également à cette affir-

(1) *Id.*, p. 128-129.

(2) *Id.*, p. 147.

(3) *Id.*, p. 158.

(4) *Id.*, p. 168-169 et 210.

(5) *Id.*, p. 18 n. 2, et p. 209.

(6) Ce qui est, du reste, topographiquement exact puisque l'abbé habitait le *castrum* ou *castellum*. Cf. *Id.* p. 219, n. 2.

mation finale : « ce sont les attributions militaires qui sont les plus anciennes » (1)?

Les cinq châtelains sur lesquels M. Blommaert a insisté — Bruges, Gand, Douai, Lille et Saint-Omer — et les huit autres pour lesquels il n'a pas cru nécessaire de procéder en détail — Aire, Arras, Bailleul, Bergues, Bourbourg, Cassel, Furnes et Lens — constituent « le type classique du châtelain flamand » (2). Ce type serait caractérisé par la garde d'un *castrum* fortifié, élevé contre les invasions des Normands ou d'autres envahisseurs. Soit, et nous ajouterons même à ces treize spécimens le châtelain du Tournaisis — châtellenie flamande trop longtemps méconnue (3) — à qui était commis le soin d'un château comtal sis dans un îlot de l'Escaut à Tournai (4). Mais nous ne pouvons nous résoudre à ranger parmi les traits essentiels de ces quatorze châtelains le fait que, s'ils « sont à l'origine les chefs militaires du *castrum* construit par le comte de Flandre », ils ne devinrent justiciers *que par la suite*. En ce qui regarde les cinq premiers nous avons vu qu'aucune bonne raison ne pouvait être invoquée pour refuser de considérer leurs pouvoirs primitifs comme multiples. En ce qui concerne les neuf autres, dont aucun n'apparaît dans la documentation comme apportent la moindre preuve à la thèse que j'appellerais « exclusiviste », l'exercice originel de la justice peut être retrouvé tout à la fois dans le titre de *vicedominus Bergensis pagi* que porte vers 1065 un *Erkamboldus* identifié par l'auteur avec un châtelain de Bergues (5), dans la présidence d'une cour d'échevins territoriaux qu'un des premiers châtelains connus du même Bergues exerce en 1075 (6); dans une

(1) *Id.*, p. 206.

(2) *Id.*, p. 219.

(3) M. Blommaert (p. 243) range les châtelains du Tournaisis parmi les châtelains étrangers à la Flandre.

(4) Voyez à ce sujet, notre article sur *Le Tournaisis, châtellenie flamande*, dans *Revue du Nord*, Lille, 1926, p. 113-147.

(5) *Id.*, p. 213, n. 3.

(6) *Id.*, p. 220, n. 3.

présidence analogue constatée à Furnes en 1095 (1) ; dans le titre de *comes* porté à Tournai, en 994, par un certain *Gerulfus* qui doit avoir été un des plus anciens châtelains de cette ville (2).

J'ajouterai qu'à côté de ces quatorze châtelains « classiques » il en est trois à qui le *castrum*, ou tout au moins sa garde, a fait défaut et qui, en dépit de leur titre, n'ont jamais exercé qu'un pouvoir de justice. Ce sont ceux d'Ypres, de Dixmude et de Courtrai (3). Parce qu'ils sont moins nombreux, ces châtelains seraient-ils nécessairement d'un autre genre que les premiers ? Non, car la différence numérique n'affecte que le caractère spécifique — elle permet seulement de considérer la première espèce, mieux représentée, comme classique. Mais elle n'autorise pas à faire abstraction de ces trois châtelains et de leur caractère dans la revue de tous les vrais châtelains flamands.

Comme, à côté de la synthèse des pouvoirs, l'auteur consacre un paragraphe spécial à la synthèse des dénominations des châtelains, nous ne pouvons manquer d'insister aussi sur ce sujet, car, loin de nous faire tomber dans des redites, ce coup d'œil général nous permettra de marcher de l'avant.

Pas plus que de celle de *castellanus*, on ne peut faire état des premières de ces dénominations.

En admettant — ce qui regarde évidemment la seule partie thioise du territoire — que les plus anciennes dénominations des châtelains ne soient « que des traductions plus ou moins parfaites du mot *burggraaf* employé par le peuple » (4) on est en droit de se demander si *burggraaf* « signifie littéralement : chef du *castrum* », expression d'allure assez militaire (5), plutôt que « comte du *castrum* », à concept relativement vaste. La forme

(1) *Ibid.*

(2) Cf. notre article précité, p. 122. On trouve encore un *Gerulfus Tornacensis* en 968 (MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatice*, II, pp. 1129) et un *Gerulfus de Tornaco* entre 1018 et 1031 (DUVIVIER, *Actes et documents anciens intéressants la Belgique*, p. 28).

(3) BLOMMAERT, p. 229-230.

(4) *Id.*, p. 209 ; cf. aussi p. 180, et p. 42.

(5) « Chef militaire du *castrum* » est-il dit à la p. 18.

mation finale : « ce sont les attributions militaires qui sont les plus anciennes » (1) ?

Les cinq châtelains sur lesquels M. Blommaert a insisté — Bruges, Gand, Douai, Lille et Saint-Omer — et les huit autres pour lesquels il n'a pas cru nécessaire de procéder en détail — Aire, Arras, Bailleul, Bergues, Bourbourg, Cassel, Furnes et Lens — constituent « le type classique du châtelain flamand » (2). Ce type serait caractérisé par la garde d'un *castrum* fortifié, élevé contre les invasions des Normands ou d'autres envahisseurs. Soit, et nous ajouterons même à ces treize spécimens le châtelain du Tournaisis — châtellenie flamande trop longtemps méconnue (3) — à qui était commis le soin d'un château comtal sis dans un îlot de l'Escaut à Tournai (4). Mais nous ne pouvons nous résoudre à ranger parmi les traits essentiels de ces quatorze châtelains le fait que, s'ils « sont à l'origine les chefs militaires du *castrum* construit par le comte de Flandre », ils ne devinrent justiciers *que par la suite*. En ce qui regarde les cinq premiers nous avons vu qu'aucune bonne raison ne pouvait être invoquée pour refuser de considérer leurs pouvoirs primitifs comme multiples. En ce qui concerne les neuf autres, dont aucun n'apparaît dans la documentation comme apportant la moindre preuve à la thèse que j'appellerais « exclusiviste », l'exercice originel de la justice peut être retrouvé tout à la fois dans le titre de *vicedominus Bergensis pagi* que porte vers 1065 un *Erkamboldus* identifié par l'auteur avec un châtelain de Bergues (5), dans la présidence d'une cour d'échevins territoriaux qu'un des premiers châtelains connus du même Bergues exerce en 1075 (6) ; dans une

(1) *Id.*, p. 206.

(2) *Id.*, p. 219.

(3) M. Blommaert (p. 243) range les châtelains du Tournaisis parmi les châtelains étrangers à la Flandre.

(4) Voyez à ce sujet, notre article sur *Le Tournaisis, châtellenie flamande*, dans *Revue du Nord*, Lille, 1926, p. 113-147.

(5) *Id.*, p. 213, n. 3.

(6) *Id.*, p. 220, n. 3.

présidence analogue constatée à Furnes en 1095 ⁽¹⁾ ; dans le titre de *comes* porté à Tournai, en 994, par un certain *Gerulfus* qui doit avoir été un des plus anciens châtelains de cette ville ⁽²⁾.

J'ajouterai qu'à côté de ces quatorze châtelains « classiques » il en est trois à qui le *castrum*, ou tout au moins sa garde, a fait défaut et qui, en dépit de leur titre, n'ont jamais exercé qu'un pouvoir de justice. Ce sont ceux d'Ypres, de Dixmude et de Courtrai ⁽³⁾. Parce qu'ils sont moins nombreux, ces châtelains seraient-ils nécessairement d'un autre genre que les premiers ? Non, car la différence numérique n'affecte que le caractère spécifique — elle permet seulement de considérer la première espèce, mieux représentée, comme classique. Mais elle n'autorise pas à faire abstraction de ces trois châtelains et de leur caractère dans la revue de tous les vrais châtelains flamands.

Comme, à côté de la synthèse des pouvoirs, l'auteur consacre un paragraphe spécial à la synthèse des dénominations des châtelains, nous ne pouvons manquer d'insister aussi sur ce sujet, car, loin de nous faire tomber dans des redites, ce coup d'œil général nous permettra de marcher de l'avant.

Pas plus que de celle de *castellanus*, on ne peut faire état des premières de ces dénominations.

En admettant — ce qui regarde évidemment la seule partie thioise du territoire — que les plus anciennes dénominations des châtelains ne soient « que des traductions plus ou moins parfaites du mot *burggraaf* employé par le peuple » ⁽⁴⁾ on est en droit de se demander si *burggraaf* « signifie littéralement : chef du *castrum* », expression d'allure assez militaire ⁽⁵⁾, plutôt que « comte du *castrum* », à concept relativement vaste. La forme

⁽¹⁾ *Ibid.*

⁽²⁾ Cf. notre article précité, p. 122. On trouve encore un *Gerulfus Tornacensis* en 968 (MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatia*, II, pp. 1129) et un *Gerulphus de Tornaco* entre 1018 et 1031 (DUVIVIER, *Actes et documents anciens intéressants la Belgique*, p. 28).

⁽³⁾ BLOMMAERT, p. 229-230.

⁽⁴⁾ *Id.*, p. 209 ; cf. aussi p. 180, et p. 42.

⁽⁵⁾ « Chef militaire du *castrum* » est-il dit à la p. 18.

praetor castelli, qui représente une des transpositions les plus adéquates, ne s'opposerait pas à pareille rectification. Bien au contraire. Il faut, en effet, observer que le mot *praetor* constitue, d'après l'auteur, une « dénomination purement archaïque » (1); que par cet archaïsme il peut prendre le sens bas-latin de juge (2); que, du reste, à Bruges, c'est dans le passage même où l'on saisit ses fonctions judiciaires que le châtelain est appelé *praetor* (3), et qu'enfin, à Gand, l'endroit où l'échevinage communal, qui s'était pour ainsi dire greffé sur l'ancien échevinage territorial du châtelain, rendait la justice était dénommé — par une même archaïsation — *praetorium* (4).

Quant à *vicecomes*, il n'est réellement pas permis, sans faire une pétition de principes, de mettre son apparition en corrélation avec un développement postérieur des pouvoirs au point de vue judiciaire. « Cette appellation, dit-on, ne se rencontre que depuis la fin du XI^e siècle. Cela s'explique par la transformation de la nature des fonctions du châtelain. *Castellanus* et *vicecomes* sont des manières différentes de latiniser le mot populaire *burchgraeve*. Or, le châtelain étant à l'origine le commandant militaire du *burch* ou *castellum*, ce fut la première syllabe du titre flamand qui donna le mot latin *castellanus*. Plus tard, l'office se développant, le châtelain se mit à exercer de véritables droits comtaux; c'est cet élargissement de l'office sans doute, qui donna naissance au titre savant de *vicecomes*, qui insiste plus particulièrement sur le mot *graeve*, entrant dans la composition de la dénomination flamande qu'il traduit » (5). A-t-on mis,

(1) *Id.*, p. 211; cf. aussi p. 11-12.

(2) Voyez ce que MEYERUS rapporte — objectivement ou subjectivement, et il est précieux dans les deux cas — des textes faisant de Baudouin IV le créateur des châtelains (a° 1036) : « ... *per vicos et castella qui jus dicerent legisse praetores... (legimus)* » cité par VANDERKINDERE, *Formation territoriale*, *B. C. R. H.*, 1898, p. 462, n. 5.

(3) *Supra*, p. 691.

(4) *Apud Sanctum Johannem in quadrivio praetorii*. Keure de 1191. § 21. *BLOMMAERT* p. 66.

(5) *W. BLOMMAERT*, p. 211.

au moyen âge, tant de précision à former le vocabulaire ? J'en doute d'autant plus qu'il y a déjà une plaisante contradiction à vouloir attribuer au terme *castellanus* tout à la fois une évolution sémantique par restriction et une origine par traduction ⁽¹⁾. Mais ce qui importe surtout c'est que le titre de *vicecomes* apparaît sous la forme *vicedominus* — qui, à notre point de vue, est identique — à Saint-Omer, dans les textes à tendance « archaïsante », déjà en 1050 ⁽²⁾ et à Bruges vers 1065 ⁽³⁾. Bien plus, à Gand et à Tournai, semble-t-il, ce ne serait pas *vicecomes* qui aurait désigné le châtelain dès la fin du x^e siècle, mais *comes* tout court ⁽⁴⁾. L'hypothèse d'une acquisition postérieure de la juridiction n'a donc rien à gagner du côté de la titulature.

De ces observations d'ordres divers il résulte que dans l'étude des fonctions *primitives* des châtelains de Flandre rien n'autorisait M. BLOMMAERT à séparer le pouvoir judiciaire du pouvoir militaire.

* * *

La condition personnelle des Châtelains à l'origine.

Certains esprits s'imaginent volontiers qu'il doit exister une relation étroite entre le caractère du pouvoir que détient un officier et la condition juridique personnelle de cet officier.

⁽¹⁾ L'auteur admet avec raison — et avec preuves — (p. 182-184 et p. 209-211) que le mot *castellanus* désignait, primitivement, n'importe quel membre de la garnison castrale et que ce ne fut que vers le xi^e siècle que ce mot fut réservé au chef du *castrum*. Il rapproche justement les *castellani* primitifs des *militēs castellani* dont fait mention le code théodosien en l'année 423. Mais voir en même temps dans *castellanus* une traduction de *burggraaf* n'est-ce pas faire de tous les gardes d'un château, voire même des soldats de Théodose, des *burggraven* aussi ?

⁽²⁾ W. BLOMMAERT, p. 210.

⁽³⁾ Id., p. 213, n. 3.

⁽⁴⁾ *Supra*, p. 692 et p. 697.

Si, par exemple, un fonctionnaire exerce la justice sur les libres, c'est à tout le moins qu'il est libre lui-même. M. Blommaert semble partager cette opinion ; on le croirait, en tout cas, d'après sa tendance à faire des premiers châtelains des *ministeriales* tout en indiquant que cette situation répond exactement à leurs fonctions primitives uniques de commandants militaires ⁽¹⁾.

Rien n'est plus faux que cette façon de raisonner.

Il importe de remarquer, en premier lieu, que l'élément réellement actif des tribunaux du haut moyen âge était non l'officier qui les présidait mais les assesseurs de cet officier pris parmi ses administrés. Ceux-ci étaient les véritables juges en ce qu'ils décidaient s'il y avait lieu ou non d'appliquer au délit en cause une peine déterminée ; celui-là, simple justicier, ne faisait que les inviter à prendre cette décision et assurait l'exécution de la sentence. Si bien que, sans contrevenir le moins du monde au principe voulant que nul ne pût être jugé que par ses pairs, il était possible qu'un individu eût à se présenter devant un tribunal dont l'officier — mais lui seul — ne jouissait pas de la même qualité juridique que lui. M. H. Pirenne a déjà écarté pareille difficulté à propos de Dinant où, au XI^e siècle, le chef de l'échevinage était un *ministerialis comitis*. « Ce ne sont là d'ailleurs, dit-il, que des altérations superficielles. Il est évident que la condition juridique des fonctionnaires importe peu si la nature de leur pouvoir n'est pas influencée par elle » ⁽²⁾.

De plus, si l'on s'enquiert de l'état de choses à l'époque carolingienne — resté souvent à la base de la situation postérieure — on constate que l'exercice d'un office public de justice faisait considérer comme libre le titulaire de cet office : *Auctor vero facti*, déclare un capitulaire de 829, *si fuerit praepositus vel*

⁽¹⁾ Voici ce qu'il écrit notamment (p. 77), à propos du châtelain de Gand : « Le châtelain, Gand a-t-il appartenu dès le principe à la noblesse ? Il est permis d'en douter, vu que son caractère primitif est celui d'un commandant militaire et que, pour occuper une telle fonction, il n'était pas même nécessaire d'être libre ».

⁽²⁾ *Histoire de la constitution de la ville de Dinant*, p. 8.

advocatus, sive centenarius vel quaelibet alia dignitate libera per sonna... (1).

Les premiers châtelains de Flandre pourraient donc avoir été tout à la fois des *ministeriales* et des détenteurs de la justice publique.

Mais cette situation, paradoxale pour certains, il semble que l'on ne doive pas même l'envisager. Contrairement à l'opinion courante, nous croyons, en effet, que rien n'est moins certain que le rattachement des plus anciens de ces officiers à la ministérialité comtale.

Si révolutionnaire que puisse paraître — et qu'ait pu paraître à nous-même — cette affirmation, nous croyons devoir l'exposer ici puisque l'examen scrupuleux des textes semble lui donner un fondement sérieux. Par là, nous irons au fond même de l'objection tirée de la condition personnelle des premiers châtelains.

M. Blommaert, disions-nous, a déjà touché le sujet.

En ce qui concerne Bruges, il s'est cru, malgré tout, obligé de reconnaître que la souscription de Robert I^{er} est entourée de celle de barons dont la condition libre ne peut faire aucun doute et qu'« il est donc assez probable qu'il n'appartenait pas à la ministérialité du comte » parce que « s'il avait été non-libre, la souscription d'Hugues d'Audenarde, qui fait suite à la sienne, aurait dû, au contraire, la précéder » (2).

De même, pour Gand, le même auteur note que Lambert I^{er} signe directement après le comte plusieurs actes, et que, en tout cas, son fils était certainement libre (3).

Pour Douai, « il semble, dit-il, que le premier châtelain que nous rencontrons, Hugues I^{er}, ait été de condition noble. Un des premiers actes où on le trouve signalé mentionne à côté de lui son vassal Witselin : *castellanus scilicet Hugo milesque ejus Witselinus*. Dans d'autres chartes il est cité directement après les dignitaires ecclésiastiques⁷⁾ et encore immédiatement après⁸⁾

(1) *Capitulare missorum Wormatiense*, 829, *Monum. Germ. Histor. Leg.*, II, p. 16, c. 10.

(2) **BLOMMAERT**, p. 35, cf. aussi p. 11.

(3) **Id.**, p. 77 et 78.

Si, par exemple, un fonctionnaire exerce la justice sur les libres, c'est à tout le moins qu'il est libre lui-même. M. Blommaert semble partager cette opinion ; on le croirait, en tout cas, d'après sa tendance à faire des premiers châtelains des *ministeriales* tout en indiquant que cette situation répond exactement à leurs fonctions primitives uniques de commandants militaires ⁽¹⁾.

Rien n'est plus faux que cette façon de raisonner.

Il importe de remarquer, en premier lieu, que l'élément réellement actif des tribunaux du haut moyen âge était non l'officier qui les présidait mais les assesseurs de cet officier pris parmi ses administrés. Ceux-ci étaient les véritables juges en ce qu'ils décidaient s'il y avait lieu ou non d'appliquer au délit en cause une peine déterminée ; celui-là, simple justicier, ne faisait que les inviter à prendre cette décision et assurait l'exécution de la sentence. Si bien que, sans contrevenir le moins du monde au principe voulant que nul ne pût être jugé que par ses pairs, il était possible qu'un individu eût à se présenter devant un tribunal dont l'officier — mais lui seul — ne jouissait pas de la même qualité juridique que lui. M. H. Pirenne a déjà écarté pareille difficulté à propos de Dinant où, au XI^e siècle, le chef de l'échevinage était un *ministerialis comitis*. « Ce ne sont là d'ailleurs, dit-il, que des altérations superficielles. Il est évident que la condition juridique des fonctionnaires importe peu si la nature de leur pouvoir n'est pas influencée par elle » ⁽²⁾.

De plus, si l'on s'enquiert de l'état de choses à l'époque carolingienne — resté souvent à la base de la situation postérieure — on constate que l'exercice d'un office public de justice faisait considérer comme libre le titulaire de cet office : *Auctor vero iacti*, déclare un capitulaire de 829, *si fuerit praepositus vel*

⁽¹⁾ Voici ce qu'il écrit notamment (p. 77), à propos du châtelain de Gand : « Le châtelain de Gand a-t-il appartenu dès le principe à la noblesse ? Il est permis d'en douter, vu que son caractère primitif est celui d'un commandant militaire et que, pour occuper une telle fonction, il n'était pas même nécessaire d'être libre ».

⁽²⁾ *Histoire de la constitution de la ville de Dinant*, p. 8.

advocatus, sive centenarius vel quaelibet alia dignitate libera per sonna... (1).

Les premiers châtelains de Flandre, pourraient donc avoir été tout à la fois des *ministeriales* et des détenteurs de la justice publique.

Mais cette situation, paradoxale pour certains, il semble que l'on ne doive pas même l'envisager. Contrairement à l'opinion courante, nous croyons, en effet, que rien n'est moins certain que le rattachement des plus anciens de ces officiers à la ministérialité comtale.

Si révolutionnaire que puisse paraître — et qu'ait pu paraître à nous-même — cette affirmation, nous croyons devoir l'exposer ici puisque l'examen scrupuleux des textes semble lui donner un fondement sérieux. Par là, nous irons au fond même de l'objection tirée de la condition personnelle des premiers châtelains.

M. Blommaert, disions-nous, a déjà touché le sujet.

En ce qui concerne Bruges, il s'est cru, malgré tout, obligé de reconnaître que la souscription de Robert 1^{er} est entourée de celle de barons dont la condition libre ne peut faire aucun doute et qu'« il est donc assez probable qu'il n'appartenait pas à la ministérialité du comte » parce que « s'il avait été non-libre, la souscription d'Hugues d'Audenarde, qui fait suite à la sienne, aurait dû, au contraire, la précéder » (2).

De même, pour Gand, le même auteur note que Lambert 1^{er} signe directement après le comte plusieurs actes, et que, en tout cas, son fils était certainement libre (3).

Pour Douai, « il semble, dit-il, que le premier châtelain que nous rencontrons, Hugues 1^{er}, ait été de condition noble. Un des premiers actes où on le trouve signalé mentionne à côté de lui son vassal Witselin : *castellanus scilicet Hugo milesque ejus Witselinus*. Dans d'autres chartes il est cité directement après les dignitaires ecclésiastiques^{2b} encore immédiatement après^{2c}

(1) *Capitulare missorum Wormatiense*, 829, *Monum. Germ. Histor. Leg.*, II, p. 16, c. 10.

(2) BLOMMAERT, p. 35, cf. aussi p. 11.

(3) *Id.*, p. 77 et 78.

les comtes. Enfin, dans le premier acte par lequel il nous est connu, sa souscription se trouve parmi celles qu'on qualifie de *horum principum testificatione* » (1).

Enfin, écrit-il, « dans la première charte où nous découvrons d'une manière certaine un châtelain de Lille, c'est-à-dire en 1088, la souscription de celui-ci est entourée par celles des petits seigneurs libres ». Il conclut à la liberté oiriginelle (2).

Le même auteur n'envisageant pas la condition des châtelains de Saint-Omer ni celle des châtelains moins importants, se voit, par un retour bizarre, amené à reconnaître, en fait, la probabilité de la condition libre des premiers châtelains flamands « classiques » (3) et même, pour certains d'entre eux, la quasi certitude. M. Ganshof rencontre cette dernière conclusion et fait remarquer que M. Blommaert « ne justifie sa manière de voir que par la place qu'occupent les intéressés dans les souscriptions, ce qui constitue un argument bien aléatoire et qu'« il invoque aussi des termes comme *milités*, *principes* qui ne peuvent guère donner d'indications sur la condition juridique de l'intéressé (4). » Nous sommes complètement de cet avis, aussi n'est-ce pas de ces constatations que nous tirerons parti pour parler, à notre tour, moins de certitude, d'ailleurs, que de probabilité.

Revenant aux châtelains précités nous pourrions déjà invoquer le fait qu'à Gand, Lambert II, petit-fils de Lambert I^{er}, était certainement de condition libre puisque nous le voyons procéder, en 1071, à l'affranchissement de plusieurs de ses serfs (5) ; qu'à Douai, Gauthier I^{er}, fils de Hugues I^{er}, est en 1065

(1) *Id.*, p. 121.

(2) *Id.*, p. 160.

(3) Pour Gand cependant, quoique faisant usage des mêmes arguments, il montre plus de réserve en ce qui concerne le premier châtelain et finit même par renverser la question : « Nous dirons que si le premier châtelain de Gand pouvait fort bien appartenir à la condition des *ministeriales*... » (p. 78). Est-ce prudence, est-ce tendance ?

(4) F. L. GANSHOF, *Ministeriales*, p. 357, n. 1.

(5) BLOMMAERT, p. 44 et 78.

cité parmi les nobles de la cour comtale : *sub testimonio nobilium curie mee* (1). Mais ce qui prouve davantage c'est le remplacement *par des libres encore*, de châtelains dont la lignée était éteinte ou dépossédée. A Douai, par exemple, le comte s'étant vu dans la nécessité de choisir une nouvelle famille de châtelains vers 1087, n'est pas allé chercher celle-ci dans son entourage de *ministeriales*, qui cependant gagnaient alors en considération, mais parmi les nobles de la région (2). A Tournai, l'ancienne famille des châtelains, *ingenui* s'il faut en croire le chroniqueur local Hériman (1146) (3), fut écartée vers 1075 et remplacée, avec la complicité du comte, par une seconde race. Sans compter que cette seconde race paraît avoir été parente de la première — le nom de Radoul (*Radulfus*) leur est commun (4) — notons que Conon d'Eyne, frère de l'usurpateur Evrard Radoul, est représenté par Hariulf, abbé du monastère d'Oudenbourg — que ce Conon avait fondé — comme *nobilis et multum locuples* (5) et par une charte comtale de 1129 comme *nobilis ac potens* (6).

Ces constatations seraient importantes si elles n'avaient

(1) *Id.*, p. 122. Le frère de Gauthier I^{er}, Hugues d'Oisy, châtelain de Cambrai était aussi considéré comme noble. Rapprochez BLOMMAERT, p. 94 et GANSHOF, p. 198.

(2) BLOMMAERT p. 93-95 ; p. 121-122.

(3) *Cum hiis quatuor quidam etiam strenuissimus princeps repatriavit* (911), *cujus genealogia hodieque manet apud ruinam (Rumam?)*, *ingenuos homines habens ; quod sibi lotius regionis usurpans dominium, ut pote nemo erat qui posset resistere, predia et possessiones finitimas juri suo mancipavit universoque comprovinciales sibi favorabiliter subjugavit.* Encyclique in *Histor. Tornac*, *M. G. H. S.*, XIV, p. 350.

(4) Voyez notre étude sur *Le Tournaisis, châtellenie flamaide l. c.*, p. 124-125.

(5) *Tractatus de ecclesia S. Petri Aldenburgensi* (a^o 1084). *M. G. G. S.*, XV², p. 870.

(6) MIRAËUS, *Opera diplom.*, I, p. 679. — Sur les origines de cette famille cf. aussi D'HERBOMEZ qui n'a malheureusement fait qu'effleurer le sujet dans son *Histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*, I, p. 8-11 (*Mémoires de la Société Historique de Tournai*. XXIV, 1895).

contre elles les cas des châtelains de Bruges, de Bergues et de Saint-Omer.

M. Ganshof a fait, pour ainsi dire, exclusivement appel à ces trois cas pour établir la qualité ministérielle des châtelains flamands (1). A ce propos, il a jeté pleine lumière sur les événements qui se sont déroulés en Flandre durant le premier quart du XII^e siècle et qui ont abouti à l'assassinat du comte Charles le Bon en 1127 (2). En ce qui regarde Bruges, notamment, il a très bien mis en relief — et par des arguments plus sérieux que ceux de M. Blommaert (3) — le caractère ministériel des châtelains de la lignée d'Erembaud.

Mais il nous permettra de remarquer en premier lieu que l'on n'est pas d'accord sur l'élévation régulière de cette lignée à l'office de châtelainie. Cette élévation peut être due à l'usurpation. En effet, s'il n'est pas spécifiquement question du dit office dans les revendications de Charles le Bon contre les descendants d'Erembaud (4), il n'est pas non plus question d'autres objets de

(1) F. L. GANSHOF, p. 357, n. 1.

(2) *Id.*, p. 343-351.

(3) M. BLOMMAERT, (p. 35), écrit, à propos d'Erembaud : « (il) apparaît pour la première fois dans un acte diplomatique de 1067, il souscrit cette charte après les libres : peut-être son témoignage est-il précédé de celui de deux non-libres : *S. Alardi de Emes* ; *S. Cononis filius ejus*. En 1089, sa souscription suit celle de personnages qui certainement appartenaient à la ministérialité, c'est-à-dire, les quatre officiers de la cour ». Or *Alardus* et *Conon de Emes*, ne sont autres que *Alardus* et *Conon de Eines*, qui, dans l'acte de 1129 que nous venons de citer, apparaissent respectivement comme père et frère d'Évrard de Tournai et qui sont *nobiles*. Quant aux quatre officiers auliques ils n'appartenaient pas nécessairement à la ministérialité technique. Cf. GANSHOF, p. 362-363 et ajoutez les cas du bouteiller Walter d'Eyne, frère de Conon, mentionné aussi dans l'acte de 1129, et des sénéchaux du XI^e s. (H. Nowé *Les sénéchaux du comté de Flandre aux XI^e et XII^e s.* Mél. H. Pirenne, 1926, I, p. 341, n. 3).

(4) D'après F. L. GANSHOF, p. 348.

réclamation bien déterminés à l'exclusion de cet office ⁽¹⁾. D'autre part, si en 1127 il fut possible de priver de leurs fonctions les châtelains de Bruges et de Saint-Omer qui avaient trempé dans le complot contre le prince⁽²⁾, c'est, peut-être, non parce que l'hérédité de l'office de châtelain n'était pas encore admise en droit ⁽³⁾, mais plutôt parce que — à la suite de la réaction de

⁽¹⁾ Voyez GALBERT DE BRUGES, édit. Pirenne, c. 7, p.13 et c. 10, p.17 : «... *conabatur ipsos suae se vituli vindicare... et ... comes cotidie ipsos de servili conditione pulsaret, et ad sibi mancipandos omni modo laboraret.* — La politique générale de Charles le Bon était la suivante (GALBERT, c. 7, p.12) : ... *Volens itaque comes pius iterum revocare honestatem regni, perquisivit qui fuissent de pertinentia sua proprii, qui servi, qui liberi in regno... Dum placitorum negotia agebantur saepe comes presens aderat, audiens de disceptatione libertatis secularis et conditione suorum... Le retrait éventuel des fonctions — et de tout ce qui s'y rattachait — à la famille d'Erembaud expliquerait très bien « la rage terrible que provoqua chez ses membres l'intention du comte de les faire reconnaître pour ses serfs », dont M. Ganshof (p. 373) ne croit devoir attribuer la cause qu'au seul discrédit que devait jeter sur des gens dont la situation sociale était extraordinaire la révélation de leur basse extraction. L'auteur n'a-t-il pas constaté (p. 365) que « ce sont les fonctions de châtelains de Bruges qui ont donné aux *ministeriales* de la famille des Erembaud leur éminente situation » ?*

⁽²⁾ Voyez GANSHOF, p. 346, n. 2 et 3.

⁽³⁾ M. GANSHOF émet cette idée, p. 365, n. 7. Cf aussi BLOMMAERT, p. 36-37. — On pourrait peut-être opposer un texte d'HERIMAN DE TOURNAI (1141-1147), qui tenait de ses parents que le châtelain de Tournai et celui de Mortagne, dépossédés par Evrard I^{er} vers 1075, étaient les *legitimi heredes* des châteaux de ces villes : « *Domnus Rabbodus episcopus, qui fuit avunculus Everardi Tornacensium castellani qui ipsum Tornacense castellum cum castello de Moritania ante paucos dies ceperat et dominationi sue subdiderat, legitimos heredes de eis expellens. Gerulfum de Tornaco et Hugonem de Moritania.* *Liber de restauratione S. Martini Tornacensis.* *Monum. Germ. Histor. Script.* XIV, p.309. Mais qu'est-ce qu'Heriman entend exactement par *legitimus heres* ?

Charles le Bon — ces fonctions paraissaient bien ne pas convenir à des *ministeriales* (1).

En tout cas, ce dont il faut tenir compte c'est que cette lignée d'Erembaud n'est pas la première des châtelains de Bruges (2) et, surtout, qu'elle s'est installée au château de Bruges précisément au moment (fin XI^e s.) où la ministérialité flamande se fondait dans la noblesse (3), c'est-à-dire où, en fait, on tenait de moins en moins compte — jusqu'à la réaction comtale (4) — de son caractère servile originel. Personne, croyons-nous, ne nous contredira sur ce point ; les alliances que les descendants d'Erembaud réussirent bientôt à contracter avec des nobles ont été suffisamment relevées par M. Ganshof (5). Lorsque, donc, Erembaud est arrivé au château de Bruges il pouvait déjà être plus ou moins considéré comme un homme libre (6).

(1) Sans doute, Thierry d'Alsace, qui ne continua d'ailleurs pas la politique domaniale de Charles le Bon, remplaça-t-il Guillaume de Saint-Omer en fonctions en 1128. (GANSHOF, p. 346, n. 3). Mais Guillaume de Saint-Omer n'était pas d'une lignée originellement servile (cf. *infra*) et ses successeurs furent toujours considérés comme nobles (GANSHOF, p. 374). — Notez aussi qu'à Bruges Didier Haket ne reprit jamais sa place et que ses héritiers — son fils et son gendre — furent toujours déboutés de leurs prétentions sur la châtellenie (cf. BLOMMAERT, p. 14-15, et p. 36). D'autre part, il faut avouer qu'à ces dépossession de châtelains s'est mêlée une question de politique générale, Guillaume de Normandie ayant placé ses créatures à la tête de quelques châteaux flamands en 1127. Mais ce comte n'a-t-il pu profiter d'une circonstance particulière qui lui était éminemment favorable ?

(2) Voyez BLOMMAERT, p. 10 et ci-dessus p. 690.

(3) Sur cet aboutissement, cf. GANSHOF, p. 357-358 et p. 373-375.

(4) M. Ganshof (p. 344) qualifie cette réaction de « réaction du droit domanial contre une évolution sociale en cours ».

(5) P. 346-347 ; p. 372.

(6) Le fait que Charles le Bon a dû opérer des recherches pour retrouver ses chevaliers serfs parmi les gens les plus en vue est déjà très significatif. M. Ganshof écrit p. 372 : « ... au début du XII^e siècle on oubliait qu'ils n'étaient pas libres ».

Il en résulte que la présence de *ministeriales* au château de Bruges à la fin du XI^e siècle n'a, en ce qui regarde la qualité originelle des premiers châtelains, aucune valeur.

Gagnerait-elle à se voir rapprochée de la présence de *ministeriales* aux châteaux de Bergues et de Saint-Omer? Certainement non.

A cet égard nous pourrions invoquer tout d'abord les mêmes circonstances générales — fin de la ministérialité — et encore le fait, en soi, que ces châtelains appartenaient à la famille d'Erembaud, ce qui réduirait logiquement les objections à l'unité. Mais il y a mieux. C'est que ces derniers châtelains, s'ils ont été *ministeriales* ne l'ont été que par suite d'une alliance postérieure à l'obtention de l'office de « castellerie » par leur famille. En effet, M. Ganshof croit pouvoir admettre que Guillaume, châtelain de Saint-Omer, et Gislebert, châtelain de Bergues, étaient fils du châtelain de Saint-Omer, Baudouin, qui avait épousé Agnitude, petite-fille d'Erembaud (1). Or Galbert nous assure que le prévôt Bertroux, oncle de cette Agnitude, dans le but de consolider la situation de sa famille, avait marié ses nièces à des chevaliers libres (2). On doit en déduire que l'ancien châtelain de Saint-Omer était d'origine libre et qu'ils ne devint ministériel qu'en vertu d'un principe du droit du comté stipulant que quiconque avait épousé une serve et avait vécu une année avec elle devenait serf à son tour (3).

(1) Cf. GANSHOF, p. 346, n. 3.

(2) GALBERT, c. 7, p. 13 : ... *prepositus ille neples suas nobiles quas educaverat in domo sua, militibus liberis in conjugium tradidit ut quasi occasione illa nubendi ad libertatem secularem quodammodo accederent ipse et sui.*

(3) GALBERT, c. 7, p. 13 : ... *quicumque enim secundum jus comitis ancillam liber in uxorem duxisset, postquam annuatim eam obtinuisset, non erat liber, sed ejusdem conditionis erat affectus cujus et uxor ejus.* » *Ibid.*, : « indoluit ergo miles ille (Robert de Becques qui avait épousé une autre nièce de Bertroux) qui propter uxorem suam libertatem amiserat.

On n'ignore pas que l'application de ce principe au mari d'une autre nièce de Bertroux fut le point de départ des événements de 1127 ⁽¹⁾.

Unis aux châtelains de Douai et de Tournai, les châtelains de Saint-Omer déterminent plutôt, dans leur liberté primitive ⁽²⁾, une forte présomption en faveur de l'origine libre des châtelains de Flandre.

La qualité de cette origine ne peut donc, en aucun cas, être invoquée par ceux qui voudraient faire des premiers châtelains uniquement des commandants militaires.

* * *

Les prédécesseurs carolingiens.

Que si, les fonctions judiciaires étant déjà considérées non seulement comme compatibles avec l'office primitif de châtelain mais encore comme y paraissant parfois effectivement incluses, on parvient de plus à prouver que cet office n'est, en un sens, que la continuation d'un office judiciaire antérieur, la question des premiers pouvoirs et celle de leur origine se trouveront en même temps résolues.

Pour y arriver, il convient de scinder le problème, c'est-à-dire de savoir d'abord s'il y a eu continuation d'un office judiciaire préexistant quel qu'il fût, de spécifier ensuite quel a été cet office.

En ce qui concerne le premier point nous pouvons faire nôtre une réflexion de M. Blommaert — qui n'a pourtant pas opéré la distinction préliminaire — : « deux alternatives peuvent se pré-

⁽¹⁾ GANSHOF, p. 347-349.

⁽²⁾ Il faut donc compter les châtelains de Saint-Omer et de Bergues parmi les nobles et les fils de nobles qui, pour échapper aux suites juridiques d'alliances avec des femmes du lignage de Bertroux, se conjurèrent contre Charles le Bon. M. Ganshof a déjà retrouvé quelques-uns de ces nobles (p. 350). Sur la culpabilité de ces châtelains. Cf. *Id.*, p. 346, n. 3.

senter : 1^o) le comte a créé la fonction de châtelain indépendamment d'aucune institution antérieure ; 2^o) il a repris en la transformant une institution qui existait déjà. — On ne peut raisonnablement recourir à la première hypothèse que dans le cas où l'on ne trouverait aucun appui qui pourrait étayer la seconde (1). Les créations intégrales d'organismes nouveaux sont on ne peut plus rares dans l'histoire constitutionnelle, surtout à l'époque dont nous nous occupons » (2). Tout en réfutant les allégations d'un chroniqueur du xiv^e siècle qui attribue à Baudouin IV (988-1035) l'institution systématique des châtelains flamands (3), l'auteur s'est même ingénié — quoique ce procédé portât un coup droit aux conclusions particulières de ses chapitres analytiques — à mettre en relief les rapprochements qui s'imposent entre l'organisme qu'il étudiait et les organismes judiciaires carolingiens.

C'est ainsi qu'il constate que de « la circonscription militaire de la châteltenie de Bruges... les limites correspondaient avec l'ancien *pagus* (judiciaire) de Flandre » (4) et que dans ce territoire, où subsistaient toujours les trois plaids généraux francs (5),

(1) La logique voudrait que l'on présentât la seconde hypothèse en premier lieu et réciproquement. Mais passons.

(2) W. BLOMMAERT, p. 222.

(3) *Ibid.*, p. 222-223. Voici ce que dit ce chroniqueur dans le *Chronicon comitum Flandrensium* : « *Ipsè primitus militius et nobiles ordinavit in Flandria et distribuit eis villas et oppida* » (Cod. Ins. : *villus ad regendum, et oppida et dominia*). DE SMET, *Corp. Chronic. Flandr.* I, p. 44. M. BLOMMAERT lui oppose le cas de Saint-Omer (avant 938). Les autres châtelains apparaissent dans l'ordre suivant : Gand, vers 1010 ; Douai en 1024 ; Arras en 1036 ; Bruges en 1046 ; Bergues entre 1035 et 1065 ou 1075 ; Furnes en 1060 ; Cassel vers 1070 ; Bourbourg en 1072 ; Lille en 1088 ; Bailleul en 1092 ; Courtrai en 1110 ; Ypres en 1110 ; Dixmude en 1110 ; Lens en 1114 ; Aire en 1123. Cf. BLOMMAERT, p. 231. A Tournai on peut citer un châtelain sinon dès 994 (*supra*, p. 697), au moins dès 1038. D'HERBOMEZ, *Histoire des châtelains de Tournai*, l. c. p. 2-4.

(4) BLOMMAERT., p. 25.

(5) *Ibid.*,

« le châtelain y préside le tribunal des échevins territoriaux dont l'origine remonte aux *placita pagi* de l'époque carolingienne, y remplissant le rôle qu'y jouait auparavant le chef du *pagus Flandriae* (1). Le nom de l'antique tribunal franc se retrouve même dans le « *Malberg* » (2).

La châteltenie de Gand, de son côté, était constituée par la juxtaposition des anciens ressorts territoriaux carolingiens du *pagus* de Gand et du *pagus* de Waes (3) et le châtelain s'y présente comme « le successeur direct » des « présidents des *placita pagi* de l'époque carolingienne » (4).

A Douai, il est question plusieurs fois de *placita tenus ter in anno*, dans lesquels on ne peut hésiter à reconnaître les vestiges d'une « cour de centène ou de *pagus* » siégeant dans les limites de la châteltenie (5).

A Lille, les attributions judiciaires des châtelains comportaient la présidence d'une cour d'échevins cantonaux, la fameuse « cour des Timaux » (Ti-malli), « qui se rattache manifestement au tribunal franc de centène ou de *pagus*... Comme le *mallum* franc, en effet, la cour des Timaux était un tribunal essentiellement territorial. Les échevins étaient de gros propriétaires qui se rassemblaient à dates fixes dans la *domus scabinatus* de Lille » (6).

A Saint-Omer, le châtelain présidait aussi régulièrement un antique banc territorial. « Le fait que le vieux nom de *mallum* est donné à ce tribunal et que ses assises sont désignées par le terme de *placita generalia* dont nous parlent les capitulaires, nous montre d'autre part que nous avons affaire à une institution très ancienne remontant à l'époque carolingienne » (7).

Enfin, il semble encore y avoir correspondance relativement exacte, d'après l'auteur lui-même, entre le ressort territorial

(1) *Id.*, p. 31.

(2) Situé à l'est du bourg de Bruges.

(3) *Id.*, p. 66-70, p. 76 et p. 225.

(4) *Id.*, p. 76.

(5) *Id.*, p. 117-118.

(6) *Id.*, p. 148-150 et p. 159.

(7) *Id.*, p. 203-204.

des châtelainies de Bergues, Boubourg, Furnes, Cassel, Aire, Bailleul et d'anciennes circonscriptions judiciaires (1).

Dans ces conditions, je crois que c'est rechercher à plaisir les complications que d'émettre l'hypothèse d'une création de châtelains *suivie*, à plus ou moins long intervalle, du transfert, à ces nouveaux officiers, de pouvoirs judiciaires que des officiers antérieurs exerçaient dans le même ressort et au même siège qu'eux (2). L'hypothèse d'une simple augmentation de pouvoirs — cette fois au point de vue militaire — chez les titulaires d'offices préexistants me paraît beaucoup plus rationnelle. Et cela, d'autant plus que le centre judiciaire dans les anciennes circonscriptions s'identifiait le plus souvent — on le comprend aisément — avec leur centre stratégique et que, dans cet ordre d'idées, si la crainte des Normands a été pour beaucoup dans la multiplications des « châteaux » flamands, il ne faut pas perdre de vue que plusieurs de ces châteaux (3) remontent à l'époque

(1) *Id.*, p. 228 et p. 231.

(2) Voyez par exemple ce qui est dit des 6 châtelainies précitées (Bergues etc.) : « autour de ces *castra* se sont constitués des territoires militaires qui, peu à peu, ont morcelé le territoire du comté en circonscriptions plus petites, d'abord purement administratives, puis devenues ensuite judiciaires et administratives..., ce qui a pu faciliter cette évolution c'est que probablement on a fait correspondre les circonscriptions militaires aux centènes anciennes », p. 227, 228. A propos de Bruges : « La circonscription militaire de la châtelainie de Bruges, dont les limites correspondaient avec l'ancien *pagus* de Flandre, était donc toute indiquée pour DEVENIR en même temps une circonscription judiciaire », p. 25.

(3) Voyez entre autres le *castrum* (*monasterium atque castrum*) d'Arras, cité dans le privilège de Saint Vindicien, en 674 (Ch^{re} VAN DRIVAL, *Cartulaire de l'abbaye de S. Vaast par Guiman*, 1875, p. 18) et dans le privilège d'Étienne III en 765 (*ibid.*, p. 22), qui s'identifie avec le *castrum* de l'époque féodale (cf. W. BLOMMAERT, p. 219, n. 2. et *castrum sive monasterium S. Vedasti* ; *Ann. Vedast.*, 891, *M. G. H. S.*, II, p. 205). — Quant à l'âge des autres châteaux, celui de St-Omer existait certainement aux IX^e-X^e siècles, celui de Douai en 930 et 941 ; celui de Gand en 940 ; celui de Bruges en 994 ; celui de Lille en 1054. Cf. BLOM-

antérieure (1) -- peut-être à l'époque romaine — et qu'en ce qui concerne les autres, la *domus scabinatus* que, depuis Louis le Pieux, les comtes étaient tenus d'ériger au siège du *mallus*, a peut-être constitué leur noyau (2).

Nous nous garderons toutefois d'exagérer en envisageant une règle strictement absolue. Nous pensons, en effet, que de même que l'existence du seul château de Gand, pour défendre les anciens *pagi* de Gand et de Waes, a pu amener une sorte de centralisation, sous forme de châtellenie unique, à l'époque des invasions normandes, de même, par phénomène inverse, de nouveaux *castra* ont pu être élevés au sein d'anciens ressorts et en déterminer la dislocation au point de vue judiciaire comme au point de vue stratégique. Mais ce ne sont là qu'exceptions très difficiles à citer ou relativement récentes (3).

Dans les châtellains de Flandre paraissent donc, en général, s'être perpétués d'anciens fonctionnaires, d'anciens officiers publics carolingiens.

Quels ont été maintenant spécifiquement ces officiers : comtes ou centeniers ?

MAERT passim. Ajoutez celui de Bergues en 981 (VAN DE PUTTE, *Chartes de S. Pierre de Gand*, p. 121) et Tournai en 1054 (Notre étude sur *Le Tournaisis, châtellenie flamande*, l. c., O. 120-121).

(1) A côté du *castellum Menapiorum* de Cassel, le *Lenacastrum* du VII^e s., répond au *castrum Lensis* de 1056. D'autre part on a trouvé des substructions romaines au château de Douai.

(2) *Ut domus a comite in loco ubi mallum tenere debet constructur.* BORETIUS, *Capitul. reg. Francor.*, I, p. 284. — Il conviendrait aussi d'envisager les fonctions administratives des châtellains dans leurs origines. A ce sujet, le *castrum* a pu s'élever autour des épiers domaniaux de la circonscription — qui peuvent remonter très haut -- comme autour de la *domus scabinatus*. M. BLOMMAERT lui-même (p. 231, n. 1) pose la question d'ordre économique à propos des *spicaria* de Bergues, de Furnes, de Bourbourg, de Cassel, de Dixmude et d'Ypres.

(3) Voyez, par exemple, le cas d'Audenarde, *castrum* élevé par Baudouin V à l'est de la châtellenie de Courtrai qui y perdit un bon morceau de territoire. VANDERKINDERE, *Formation territoriale*, B. C. R. H., 1898, p. 462.

Avant d'essayer de répondre, il convient d'insister sur la portée du problème. Il ne s'agit pas de savoir d'où viennent hiérarchiquement, à une époque déterminée, les pouvoirs, mais bien de connaître leur origine historique. En d'autres termes, la délégation comtale de la qualité de commandants militaires et de justiciers n'est pas en question, mais on recherche quels ont été le précédécesseurs des châtelains exerçant, aux mêmes endroits et dans le même ressort qu'eux, des pouvoirs qui peuvent avoir servi de base aux leurs.

« Un premier point à mettre en évidence, dit M. BLOMMAERT, c'est que si le châtelain exerce la haute justice, les détenteurs de l'office dont le sien tire son origine ont dû vraisemblablement l'exercer aussi » (1). D'accord, mais à condition en premier lieu, que cette haute justice ait été exercée aux débuts même de l'office de châtelain et non après un certain laps de temps, car une solution de continuité s'opposerait à toute idée de dérivation des offices. Or l'auteur est pris ici à son propre piège. En effet, ne s'est-il pas évertué, à travers l'étude de ses châtelainies « classiques », à vouloir nous démontrer que les châtelains n'avaient détenu, comme pouvoir primitif, que le pouvoir militaire ? L'argument, dans sa forme incomplète est d'ailleurs réversible car on pourrait l'appliquer tout aussi bien à ce pouvoir militaire et en faire la base de la discussion. De plus, à côté de cette correction relative au temps, il en faudrait une autre, relative à l'espace. Pour que l'argument fût recevable, il importerait, en effet, que la possession de la haute justice par *tous* les premiers châtelains fût prouvée. Or, dans l'état actuel de la documentation la chose n'est pas possible et il y a, du reste, des cas qui resteront toujours réfractaires à cette tentative. Ce que l'on peut reconnaître à tous les premiers châtelains c'est, au moins, l'exercice de la basse justice. Mais cette constatation ne fait pas avancer le problème d'un pas.

Il n'y a qu'une façon, semble-t-il, d'arriver à un résultat, c'est de rechercher le rang qu'occupait le ressort territorial ancien,

(1) W. BLOMMAERT, p. 223.

auquel correspond celui de la châtellenie, dans la hiérarchie des circonscriptions. M. Blommaert a agi aussi de la sorte, mais il a gâté son procédé en y mêlant des opinions douteuses, soit par exemple en supposant souvent que l'existence d'un *mallus* et des *tria placita* dénonce la présence habituelle d'un comte à la tête du ressort possédant ce *mallus* et ces plaids généraux ⁽¹⁾ — alors que le comte tenait les grands plaids tour à tour à ses différents *malli* de centènes — soit en invoquant l'identité toujours absolue des expressions *pagus* et *comitatus* ⁽²⁾. Il n'a d'ailleurs pas suffisamment appuyé sur la division territoriale de nos contrées au sortir de la période carolingienne. Nous tenterons de remédier à ces défauts.

Pour connaître la géographie administrative carolingienne de la région qui nous occupe on possède un document précieux : le *Capitulare missorum Silvacense*, promulgué par Charles le Chauve à Servais en novembre 853. Ce capitulaire a fait l'objet d'un mémoire de L. Vanderkindere ⁽³⁾ dont nous nous aidons tout en rectifiant certaines interprétations.

Les deux *missatica*, ou groupes de comtés confiés aux *missi dominici*, qui nous intéressent dans le capitulaire de Servais répondent respectivement aux groupes III et IV du document. Voici ces groupes précédés de leurs *missi* :

III. *Immo episcopus, Adalardus abba, Cutriciso, Flandra, comitatibus Enqilramni et in comitatibus Waltcaudi.*

IV. *Folcuinus episcopus, Adalgarius, Engiscalcus et Berengarius missi in comitatu Berengarii, Engiscalchi, Gerardi et in comitatibus Reginarii.*

On remarquera tout d'abord qu'à l'inspection du groupe III est commis, en premier lieu l'évêque de Noyon-Tournai, tandis qu'à celle du groupe IV est préposé l'évêque de Têrouanne. Cette constatation et dix autres analogues, sur un total de douze

(1) *Ibid.*, p. 225, (Bruges et Gand), 226 (Saint-Omer).

(2) *Ibid.*, p. 224 et passim.

(3) *Le Capitulaire de Servais et les origines du comté de Flandre*, dans *B. C. R. H.*, 1897, p. 91-138.

groupes, où nous retrouvons en première place des commissaires l'évêque principal de la région ⁽¹⁾, permet de conclure que les *missalica* ont été constitués de diocèses ou de groupes de diocèses et de déduire, en particulier, que les limites entre le *missaticum* III et le *missaticum* IV coïncident avec les limites entre les diocèses Noyon-Tournai ⁽²⁾ et Arras ⁽³⁾ d'une part, et celui de Téroouanne d'autre part.

Cette constatation peut rendre des services à l'identification des comtés des groupes et, pour commencer, à celle des comtés du groupe III.

Dans ce groupe les comtés du *Noviomisus* et du *Vermendisus* seuls, qui forment la partie noyonnaise du double siège Tournai-Noyon, ne doivent pas retenir notre attention.

Le comté d'*Adertisus* — qu'il ne faut pas confondre avec le *pagus Atrebalensis* qui le comprenait et comprenait en outre le *pagus Osterbantensis* et le *pagus Leticus* ou *Scarbeius* ⁽⁴⁾, possédant aussi leurs comtes particuliers — n'est autre que l'Artois proprement dit cité comme comté en 877 ⁽⁵⁾ et où nous trouvons des comtes en 892, 899 et 931 ⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ Voyez VANDERKINDERE, *ibid.*, p. 107. ⁽²⁾ Sur *Les limites et les subdivisions de l'ancien diocèse de Tournai* voyez PIOT, dans *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, 3^e sér., V, 1870, p. 175 », et G. WARICHEZ, *Les Origines de l'Eglise de Tournai*, 1902, p. 88 ss.

⁽³⁾ C'était alors de Cambrai que s'administrerait l'ancien diocèse d'Arras ; mais Cambrai échappait temporellement au pouvoir de Charles le Chauve. Rien d'étonnant donc que l'évêque de cette dernière cité ne figure pas au capitulaire et que l'évêque de Noyon-Tournai, dont le diocèse d'Arras séparait les deux cités épiscopales, ait été préposé à l'inspection des trois diocèses.

⁽⁴⁾ VANDERKINDERE, *Formation*, l. c., p. 400. et *Capitulaire* l. c., p. 99, 138 V. d. K. rectifie en plusieurs endroits les assertions de PIOT, *Les pagi de la Belgique et leurs subdivisions pendant le moyen âge*, (*Mém. Cour.* in-4^o, de l'Académie Roy. de Belgique, XXXIX 1897).

⁽⁵⁾ Cf. DE VLAMINCK, *La Ménapie et la Flandre*, *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, XXXIV, 1878., p. 785, 588 590.

⁽⁶⁾ VANDERKINDERE, *Formation*, l. c., p. 407-409 et 416.

Le comté de *Flandra* est identique avec le *pagus Flandrensis* au sens étroit du mot c'est-à-dire, comme on dira plus tard, avec le Franc de Bruges (1). Ce comté représente le lot primitif des futurs marquis de Flandre dont la lignée, d'ailleurs, en est déjà investie à l'époque du capitulaire (2).

Le comté de *Cutricisus* n'est pas, comme Vanderkindere l'a prétendu, uniquement le Courtrais (3), mais il comprend aussi le Tournaisis qu'il ne faut pas considérer comme une des ses « dépendances » (4) mais bien comme une de ses parties intégrantes. Par une transformation, dont les raisons dernières nous échappent, l'ancien grand comté de Tournai, qui s'était étendu jusqu'au-delà de Gand (5), s'est non seulement confiné au Tournaisis et au Courtrais, mais a pour ainsi dire changé de chef-lieu. *In comitatu curtrincinse seu tornacinse* disent les documents du x^e siècle (6). Ils nous autorisent par là à considérer Courtrai comme le nouveau centre comtal de deux anciennes subdivisions, seuls vestiges d'un plus grand comté.

Restent en présence, pour le groupe III, les comtés confiés au comte Enguerrand et ceux du comte Waltcaudus. Ils ont été pour Vanderkindere une véritable pierre d'achoppement, car l'identification qu'en a faite ce savant professeur rompt complètement avec ses habitudes de clarté et de bon-sens (7).

(1) *Ibid.*, p. 398.

(2) VANDERKINDERE, *Capitulaire*, l. c., p. 102-105.

(3) *Ibid.*, p. 98.

(4) *Ibid.*, p. 99.

(5) *Tronchiennes*, par exemple, est dit *in pago tornacinse* en 811-870 (VAN LOKEREN, *Chartes et documents de l'abbaye des S. Pierre à Gand*, I, 11). Or le terme *pagus* ne peut être pris ici dans le sens d'« environs » : son emploi ne peut s'expliquer que par une circonstance administrative. Voyez, d'ailleurs, les textes fournis dans DE VLAEMINCK, l. c., p. 491-530.

(6) Par ex. en 964. (VAN LOKEREN, I, p. 40) cf. aussi DE VLAEMINCK, p. 497-518.

(7) « Je n'aperçois donc qu'une explication, dit-il (*Capitulaire*, l. c., p. 99) ; elle consiste à considérer Enguerrand et Waltcaudus comme titulaires de quelques uns des cinq grands *pagi* (énumérés) en même temps que d'autres comtes non désignés, et

Notre rectification concernant le comté de Courtrai-Tournai, jointe à cette autre que ce comté ne comprenait plus alors la « dépendance » de Gand (1) et qu'il n'avait jamais compris les « dépendances » de Pévèle, de Mélantois et de Caribant (2), laisse libres d'attribution deux grandes étendues de territoires au nord et au sud du dit comté.

C'est, au nord, le comté de Gand, noté comme tel en 992 et en 1025 (3), et où l'on signale des comtes jusqu'en 1018 (4) — ce qui porte certains à croire que le *comes* des *Miracula S. Bavonis* (avant 1010) n'est pas un châtelain (5) — et le comté de Waes (6). Les raisons qui militaient en faveur de l'attribution du prétendu comté Tournai-Courtrai-Gand à Enguerrand, subsistent, parce qu'elles intéressent seulement Gand parmi ces trois villes, pour

à leur attribuer de plus les *pagi* secondaires que l'on n'a pas jugé nécessaire d'énumérer ». VAN CAPPEL dans *Pagus Curtracensis (Handelingen van den Geschied- en Oudkheidkundigen Kring te Kortrijk, IV, s. d.)* p. 29, a fait une bonne critique de ce raisonnement qui ne s'appuie absolument sur rien puisque les périphrases *comitatibus Engilramni et in comitatibus Wallcaudi* ne sont que des coordonnées semblables aux autres.

(1) Comme le veut VANDERKINDERE, *Capitulaire*, p. 99. Aucun endroit de ces contrées n'est une seule fois signalé *in comitatu* ni même *in pago tornacensi*. DE VLAEMINCK, p. 497-507, 538-546.

(2) W. BLOMMAERT, p. 223, suit à ce sujet l'opinion de VANDERKINDERE, p. 99.

(3) VANDERKINDERE, *Formation*, l. c., p. 426.

(4) VANDERKINDERE, *Formation*, l. c., 427 et 456 p.

(5) *Supra*, p. 692, cf. VANDERKINDERE, p. 456. Le châtelain Lambert paraît cependant bien signalé dès 1011. (BLOMMAERT, p. 42-43). Peut-être Thierry III de Westfrise, qui était alors vrai *comes Gandensis*, portait-il simplement un titre traditionnel? En tout cas ce titre s'éteignit avec lui. Comme Lambert fut certainement le premier « châtelain » de Gand, l'allégation du *Chronicon comitum Flandrensi* relative à l'établissement des « châtelains » par Baudouin IV (988-1035) ne paraît pas tout à fait dénuée de fondement.

(6) *Forestum Wasda in eodem comitatu*; donation du roi Lothaire au comte de Gand, Thierry II, a° 968. VANDERKINDERE, *Formation*, l. c., p. 444.

l'attribution du comté de Gand et de son annexe traditionnelle, le pays — alors comté — de Waes (1), à ce même personnage pourvu, dit le capitulaire, de plusieurs comtés : *in comitatibus*. Rappelons que ces motifs résident dans le fait qu'Enguerrand fut abbé de Saint-Pierre de Gand et que, en général, les bénéficiaires laïques des abbayes étaient, à cette époque, les comtes des *pagi* dans lesquels ces abbayes étaient situées (2).

L'élimination que nous venons d'opérer laisse à Walteaudus le territoire sud-ouest délimité au nord par la frontière diocésaine [Térouane]-[Arras-Tournai], à l'est par le Tournaisis, au sud par l'Escaut et à l'ouest par l'Artois.

Sont compris dans ce territoire, sans qu'ils soient détaillés au capitulaire :

1°) le *pagus Leticus* (ch. I. Lens) signalé comme *comitatus* en 877 (3) et qui conserva ses comtes jusqu'en 1056 (4).

2°) le *pagus Scarbeius* (de la Scarpe) qu'il faut, semble-t-il, identifier avec le précédent (*Scarbeius-Leticus*) (5) signalé comme *comitatus* en 964 (6).

3°) le *pagus Osterbantensis* (Ostrevant, ch. I. Douai) signalé comme *comitatus* en 847 (7) et qui conserva ses comtes particuliers jusqu'à peu après 941 (8).

Ces deux — ou ces trois — *pagi* quoique ayant fait partie du *pagus Atrebalensis* ne peuvent être rangés sous la mention *Adertisus* du capitulaire de Servais car cet *Adertisus* ne comprend

(1) Le pays de Waes était souvent considéré comme annexe et même comme subdivision du comté de Gand. Voyez : *in comitatu Gandensi, in pago Wasae*, n° 1025. (VAN LOKEREN, I, p. 74).

(2) VANDERKINDERE, *Capitulaire*, p. 99.

(3) *Haignae in comitatu letico... Rinengo in comitatu letico* : en 1123, *Rinengo in comitatu letigo*. DE VLAEMINCK, I, c., p. 552. 553.

(4) VANDERKINDERE, *Capitulaire*, I, c., p. 120, n. 1.

(5) *Ibid.*, p. 112-121.

(6) *Hamae in comitatu Scirbitu*, DE VLAEMINCK, I, c., p. 555.

(7) *In pago et in comitatu austrobannensis, super fluvium Scaldi*, *ibid.*, p. 595.

(8) VANDERKINDERE, *Formation*, I, c., p. 417.

qu'un seul comté (1) qu'il faut, en l'occurrence, identifier avec l'Artois proprement dit.

4° Le *pagus Karabentensis* (Caribant, ch. l. Carvin) signalé comme *comitalus* encore en 1039 (2).

5° Le *pagus Pabulensis* (Pevèle) signalé comme *comitalus* en 871 (3).

6° le *pagus Medenentensis* (Mélantois, ch. l. Lille), dont les limites bien déterminées et l'étendue sensiblement égale à celle des comtés précités (4) permet de considérer à son tour comme un comté.

Ces trois derniers comtés, du diocèse de Tournai, que Vanderkindere attribuait à Enguerrand, unis aux trois précédents du diocèse d'Arras, constituaient les comtés -- *in comitatibus* -- dévolus au comte Walcaudus en 853.

Quant au groupe IV, il faut y ranger les *pagi*, non nommés dans les capitulaires, *Bononiensis* (de Boulogne), *Taruanensis* (de Térouanne) et *Mempiscus* (Mempisque) (5). Mais, sauf le premier, devenu le comté de Boulogne (6) qui ne se rallia jamais à la Flandre que féodalement, ces *pagi* doivent comprendre plusieurs comtés, car le *missaticum* signale les trois comtés respectifs de trois comtes plus les comtés multiples d'un seul et quatrième comte, soit en tout au moins cinq comtés (7). Parmi ces subdivisions administratives des dites régions, il convient de citer le Ternois ou pagus de Térouanne au sens strict, qui posséda des

(1) Notez cependant en 877 : *Hasnon, in comitatu atrebatensi, in pago ostrebanno*. Id. pour Marchiennes et la Scarpe : DE VIAE - MINCK, l. c., p. 594-595. Y eut-il un annexion au comté d'Artois entre 853 et 877, comme il s'en présenta une plus tard pour le comté de Lens ?

(2) *Phalempin, in comitatu Carenbam*, DE VLAEMINCK, l. c. p. 546.

(3) *Rotbodinodo, in comitatu Papula*, DE VLAEMINCK, l. c. p. 540.

(4) Cf. DE VLAEMINCK, l. c., p. 541-543.

(5) VANDERKINDERE, *Capitulaire*, l. c., p. 107 et 122.

(6) VANDERKINDERE, *Formation*, l. c., p. 410 ss.

(7) VANDERKINDERE, *Capitulaire*, l. c., p. 107.

comtes, successeurs du Bérenger de 853, semble-t-il ⁽¹⁾, jusqu'en 972, le comté d'Arques, attribué peut-être à Gérard en 853, et qui disparut rapidement ⁽²⁾. Ces deux comtés correspondraient au *pagus Teruanensis*. D'autre part, le *pagus Mempiscus* pourrait se décomposer en Mempisque au sens étroit et en *pagus Isseretius* ou de l'Yser ⁽³⁾. Le comte Régnier du capitulaire ayant exercé à Thourout, ⁽⁴⁾, paraîtrait avoir été placé à la tête de ces deux circonscriptions : *in comitatibus* ⁽⁵⁾.

Opérons maintenant, autant que possible, une adéquation entre les châtelaneries et ces divisions territoriales carolingiennes.

La châtelanerie d'Arras correspond au comté d'*Adertisus* ; elle n'est un « morceau du *pagus Atrebatensis* ⁽⁶⁾ » que parce que ce comté constituait déjà lui-même un pareil morceau ⁽⁷⁾. La châtelanerie de Bruges remplace exactement le comté de *Flandra* ⁽⁸⁾, celle de Gand les deux comtés de Gand et de Waes ⁽⁹⁾.

Étant donné que le Courtrais et le Tournais sont deux subdivisions d'un même comté carolingien et qu'un acte de 911 parle, dans ce comté, de la vicairie (centène) du Tournais ⁽¹⁰⁾, on peut conclure que le châtelain de Courtrai est le successeur, non, peut-être, du comte qui s'est perpétué à cette place jusqu'à un *comes Eilbodo* — subordonné à la Flandre — que nous y trou-

⁽¹⁾ VANDERKINDERE, *Capitulaire*, l. c., p. 109.

⁽²⁾ VANDERKINDERE, *Capitulaire*, l. c., p. 110-112.

⁽³⁾ Cf. *Ibid.*, p. 110.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 109-110.

⁽⁵⁾ VANDERKINDERE le met à la tête du seul Mempisque (p. 110). — Les attributions auxquelles nous venons de procéder permettraient de laisser à Engiscalchus le comté de Boulogne.

⁽⁶⁾ Comme le dit M. BLOMMAERT p. 226.

⁽⁷⁾ Cf. *supra*, p. 715 et 713.

⁽⁸⁾ C'est déjà l'avis de M. BLOMMAERT, p. 24, 31 et 225.

⁽⁹⁾ M. BLOMMAERT ne traite pas le pays de Waes d'ancien comté mais il admet le rattachement de ce *pagus* au comté de Gand (p. 68-69 et 225).

⁽¹⁰⁾ *In pago vel comitatu Tornacensi, in vicaria Tornaco, in villa Guisline, super ripam Scaldi fluminis.* CHAMPOLLION-FIGEAC, *Documents historiques inédits*, I, p. 478.

vons vers 990 ⁽¹⁾, mais plutôt du centenier local puisque, d'accord avec ses titres de *sculletus* (1122) et de *tribunus* (1142), il n'exerça jamais que la basse justice ⁽²⁾. Le châtelain du Tournais, en dépit du titre de *comes* que, sans doute par tradition, usurpation ou ignorance du scribe ⁽³⁾, porte le *Gerulfus* de 994 — ancêtre des châtelains ⁽⁴⁾, — paraît n'être également que le successeur du vicaire-centenier de 911 ⁽⁵⁾. Mais les châtelains, de Courtrai et de Tournai seraient-ils les successeurs de comtes carolingiens ou post-carolingiens que leurs pouvoirs dériveraient *a fortiori* d'un ancien office judiciaire ⁽⁶⁾.

La châteltenie de Douai succède nettement au comté d'Ostrevant ⁽⁷⁾.

La châteltenie de Lens succède aussi nettement au *comitatus Leticus* et non à un de ses démembrements ⁽⁸⁾.

Quant à celle de Lille, sans rien prendre, sous le nom de Wepes qui n'est qu'une dénomination géographique relativement récente ⁽⁹⁾, du *pagus Leticus* ⁽¹⁰⁾, elle groupe les comtés de Pévèle, de Caribant et le pagus même de Lille, le Mélantois, dont la si-

⁽¹⁾ VANDERKINDERE, *Formation, l. c.*, p. 409. — Blommaert n'en fait pas non plus le prédécesseur des châtelains (p. 230).

⁽²⁾ W. BLOMMAERT, p. 229-230.

⁽³⁾ Au sujet des premières dénominations des châtelains, cf. BLOMMAERT, p. 4.

⁽⁴⁾ Cf. *supra*, p. 697.

⁽⁵⁾ VANDERKINDERE, *Formation, l. c.*, p. 409, voit dans le *Gerulfus* de 994 un comte subordonné aux marquis de Flandre.

⁽⁶⁾ En ce qui concerne Courtrai, dont cet Elbodou fut en tout cas le dernier *comes* remplacé par Baudouin IV de Flandre, l'allégation du *Chronicon comitum Flandrensium*, (*supra*, p. 709, n. 3) se trouverait une seconde fois vérifiée. Quant à ceux qui voudraient voir dans Elbodou un des premiers châtelains, ils ne pourraient se rallier à la théorie « ministérialiste » puisque ce *comes* est dit *nobilis prosapiae*. *Vita Bertulfi Relicenses*, M. G. H. S. XV², p. 638, auteur contemporain.

⁽⁷⁾ Voyez, d'ailleurs BLOMMAERT, p. 226.

⁽⁸⁾ Comme le dit BLOMMAERT, *ibid.*

⁽⁹⁾ Cf. VANDERKINDERE, *Capitulaires*, p. 121.

⁽¹⁰⁾ Ainsi que le veut BLOMMAERT, *ibid.*

tuation prééminente permet d'en faire, ici plus que jamais, un ancien comté (1).

En ce qui concerne le ressort de l'ancien *missaticum* IV, nous devons mettre de côté le comté de Boulogne, le comté de Ternois, devenu comté de Saint-Pol, ainsi que le comté d'Arques fondu très tôt dans les comtés de Ternois et de Guines (2). Ce sont là des comtés féodaux, unis vassaliquement à la Flandre et dans lesquels les châtelains que nous envisageons ne s'établirent jamais.

Reste une fraction (un comté?) de l'ancien *pagus Teruanensis* et le *pagus Mempiscus* (deux comtés?). Si l'on réussit peut-être à doter les châtelains de Saint-Omer du premier de ces comtés, on n'arrivera jamais, en tout cas, à loger dans l'ensemble, si on les considère comme successeurs de comtes, les châtelains de Saint-Omer, d'Aire, de Bourbourg, de Bergues, de Cassel, de Bailleul, de Furnes, de Dixmude et d'Ypres. Or ces châtelains sont à la tête de tribunaux territoriaux analogues à ceux des échevins carolingiens et M. Blommaert lui-même croit pouvoir les considérer, sauf ceux de Saint-Omer (3), comme s'étant établis au sein d'anciennes centènes franques (4).

* * *

Conclusion.

Nous arrivons donc à cette conclusion générale que les fonctions judiciaires des châtelains flamands ne sont pas, pour ainsi

(1) Il possède en tout cas un ancien centre administratif où siège la cour des Timaux.

(2) VANDERKINDERE, *Capitulaire*, l. c., p. 111, *Formation territoriale*, l. c., p. 414.

(3) La châtellenie de Saint-Omer n'est pas, en tout cas, un « débris » (BLOMMAERT, p. 5) du *pagus* primitif de Téroouane. C'est ou un ancien comté compris dans le *pagus* géographique, ou une ancienne centène. La cohésion territoriale qu'on y trouve autour du *mallus* et des *tria placita* en témoigne assez et porte d'ailleurs l'auteur à envisager une origine comtale (p. 226).

(4) BLOMMAERT, p. 227-22

dire, posées à vide, mais qu'elles trouvent toujours à leur base soit un office comtal, soit un office vicomtal, c'est-à-dire, somme toute, un office *essentiellement judiciaire*.

Est-ce à dire qu'il faille absolument refuser tout rôle aux fonctions militaires dans l'obtention de la juridiction ? Non, mais leur intervention a été très réduite. Elle doit tout d'abord être considérée comme complètement inutile en ce qui concerne le pouvoir juridictionnel des châtelains dont les prédécesseurs ont été des comtes. Mais elle a pu concourir à faire obtenir la justice plénière aux châtelains successeurs des centeniers (1). Ces derniers, en effet, ne détenaient que la basse-justice. Il se pourrait très bien que l'évolution de cette justice en haute justice — évolution saisie à Bourbourg notamment (2) — ait été provoquée, par l'octroi d'un château à garder. Il est remarquable, en effet, que là où aucun château ne leur fut confié, comme à Courtrai, à Ypres et à Dixmude, les officiers comtaux flamands n'exercèrent jamais que la basse justice. L'appellation de *castellanus* ne leur y fut donnée que « par imitation des autres fonctionnaires comtaux dont ils étaient les voisins immédiats » (3).

Mais c'est réduire à un rôle de simple développement occasionnel, et pour quelques cas seulement, ce que, à la remorque des savants allemands — Mayer excepté — (4), on tentait de faire passer pour une cause fondamentale.

On nous permettra par conséquent de ne pas souscrire aux conclusions générales de l'auteur des *Châtelains de Flandre* qui

(1) Sur les châtelains successeurs des centeniers voyez la théorie — trop générale — de E. MAYER, *Deutsche und französische Verfassungsgeschichte*, I, pp. 318-355.

(2) « Nous voyons, en effet, dit M. BLOMMAERT, (p. 228) que les châtelains de Boubourg, par exemple, exerçaient primitivement la juridiction du *scultetus*, c. à d. du *centenarius* de l'époque franque ; mais cette juridiction de basse justice se changea bientôt en haute justice, de façon à faire du châtelain un officier semblable à celui de Bruges ou de Saint-Omer ».

(3) Cf. BLOMMAERT, p. 229.

(4) Voyez WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, VII, 1876, p. 33 ss. ; RIETSCHEL, *Das Burggrafnamt*, etc.

— en progrès cependant sur ses conclusions particulières — pense qu'au point de vue de l'origine de l'office il y a lieu d'établir trois groupements principaux, à savoir 1^o) châtelennies dont l'origine s'explique par une nécessité militaire, — Arras, Douai, Lille et Saint-Omer — ; 2^o) châtelennies dont la cause est d'ordre judiciaire c'est-à-dire dont l'origine doit être recherchée dans les comtés — pour Gand et Bruges — ou dans les centènes — pour Ypres, Dixmude et Courtrai — qui les ont précédées ; 3^o) châtelennies dont la cause est à la fois militaire et judiciaire, c'est-à-dire qui naquirent sous l'influence de *castra* démembrant, selon les cadres d'anciennes centènes, des comtés antérieurs : Bergues, Bourbourg, Furnes, Cassel, Aire, Bailleul (1).

A cette théorie nous croyons pouvoir substituer celle de l'origine carolingienne de la juridiction exercée par les châtelains flamands — rattachés ainsi aux comtes ou aux centeniers — et du développement de leurs pouvoirs par l'acquisition de leurs fonctions militaires. Pour les successeurs de centeniers seulement, ce développement aurait facilité l'accès à la haute justice.

Nous sommes loin, on en conviendrait, de la théorie exclusivement « militariste » qui s'accorde, pour certains, avec la théorie « ministérialiste ».

PAUL ROLLAND.

(1) BLOMMAERT, p. 231-232.

LA CORRESPONDANCE DE LA FILIALE BRUGEOISE DES MEDICI

Les documents relatifs au xv^e siècle qui se trouvent aux Archives de l'État à Florence sont divisés en deux fonds principaux. Il y a d'une part tous les papiers officiels de la république florentine, les rapports de ses ambassadeurs, les minutes de ses lettres aux républiques et aux princes d'Italie et de l'étranger, les comptes. C'est l'« Archivio della Repubblica fiorentina ».

Mais Florence depuis 1434 n'était plus une république qu'en apparence. En réalité l'unique puissance régissant officieusement tous les rouages de sa démocratie était celle de Cosimo de' Medici il Vecchio. Donnant la réalité du pouvoir à la famille de marchands et de banquiers dont il était devenu le doyen, il la mît sur la voie dont la fin logique devait être l'accession au titre princier. A partir de 1530 et de l'installation d'Alessandro de' Medici comme premier duc, les archives des Medici et de Florence deviennent identiques. Mais pour la période précédente les papiers de famille des Medici constituent le complément obligé de ceux de la République et reflètent, par leur caractère mi-privé, mi-public, la situation ambiguë de Cosimo, de Piero et de Lorenzo, souverains en tout sauf en titre. L'ensemble de ces papiers de famille forme aux Archives d'État de Florence le « Carteggio Mediceo avanti il Principato ».

Ce fonds est connu de tous les historiens du 15^{ème} siècle. Sieveking y a retrouvé divers fragments très importants de la comptabilité des Medici, entre autres des feuilles du grand livre pour l'année 1441 de leur filiale de Bruges⁽¹⁾. Mais ni lui ni les autres

(1) H. SIEVEKING, *Die Handlungsbücher der Medici*, p. 44. (Sitzungsberichte der Phil.-Hist. Klasse der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, Band 151, V. Abhandlung, Vienne, 1906).

visiteurs des Archives de Florence ne semblent avoir remarqué que cette filiale était aussi représentée dans le « Carteggio » par un groupe très important de lettres missives que ses directeurs, principalement Agnolo Tani et Tommaso Portinari, envoyèrent à leurs chefs, surtout à Cosimo. Nous nous préparons à publier bientôt, avec l'aide de la Fondation Universitaire, le corps entier de cette correspondance. Dès maintenant cependant nous en détachons les deux lettres qui suivent pour donner aux lecteurs de la « Revue Belge de Philologie et d'Histoire » la primeur de notre trouvaille et leur permettre de se faire une idée de son importance.

Il est surtout question dans ces deux lettres de la faillite retentissante des Lombards de Bruges en 1457. On connaît l'histoire. Un banquier piémontais résidant à Louvain avait cru le moment propice pour acquérir une grande quantité de marchandises en Angleterre. Il ne put s'en défaire et, « cuidant vuider par succession de temps et par faire finances une après autre, chut en multitude d'inconvéniens et de plaies ingarissables » (1) jusqu'à ce que, totalement empêtré, il dut lever le pied et aller se réfugier à Venise. Sa fuite mit en difficultés d'autres Piémontais, les frères Antoine et Catelan Machet, fils de feu Pol Machet, natif de Chieri, qui administraient à Bruges, tant en leur nom qu'en celui des autres Machet et de leurs compagnons, les deux maisons et tables de prêt nommées les Grands Caoursins et le Paon. Une nuit, vers la fin de mai 1457, ils prirent à leur tour la fuite en emportant presque tout leur avoir en argent comptant mais aucun des gages qu'ils détenaient.

Leurs créanciers comprenaient d'une part tous les gens qui leur avaient confié de l'argent pour participer aux bénéfices de leurs opérations de prêt sur gages, qui y avaient, selon le langage de l'époque, « mis des deniers à profit » ; d'autre part un certain nombre de marchands avec qui ces Lombards avaient fait des opérations purement commerciales, leur achetant des

(1) CHASTELLAIN, *Œuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove, III, p. 315, et en général tout le chapitre LXI du livre IV : « Comment le duc mist sa main sur les bares des usuriers ».

marchandises. En tête de ces négociants, apparemment comme le plus gros fournisseur, les documents de l'époque nomment Agnolo Tani⁽¹⁾ ; après lui des négociants vénitiens comme Michele Querini, Lodovico Lomellini et Lorenzo Morosini, génois comme Anselmo Adorno et Luciano Spinola, ou flamands comme Baudoïn Heinrich et Pierre vander Eeke.

Antoine Machet ne prit même pas la peine de sortir des pays de pardeçà. Il se réfugia à Valenciennes où il s'estimait complètement abrité par les très amples franchises dont jouissait cette ville, notamment en matière d'arrestation. Mais ses créanciers de marchandises étaient trop influents auprès de Philippe le Bon pour ne pas lui montrer assez vite qu'il avait préjugé de sa situation. Une cause aussi juste que la leur et qui importait tant à l'intérêt général trouva l'oreille du bon duc ; il admit volontiers la requête de son procureur contre le réfugié de Valenciennes et, « disant qu'il ne devoit joïr de nul privilège de ladite ville, car son cas n'estoit que vray larcin non remis-sible, ne deffensable à nulles bonnes gens, car trop touchoit au grief de la chose publique » ⁽²⁾, il rendit une sentence définitive déclarant Antoine Machet son prisonnier. Celui-ci fut donc appréhendé et, sur l'ordre du duc de Bourgogne, livré peu après par le grand bailli de Hainaut entre les mains de ses créanciers principaux. Ils le gardèrent emprisonné à leurs frais à Valenciennes puis à Bruges, où la ville leur prêta son Steen le 24 décembre dans ce but. ⁽³⁾

⁽¹⁾ Ainsi le préambule de l'accord final du 8 janvier 1459 déclare que ces Lombards se sont absentés de Bruges « pour grandes et excessives sommes de deniers par eulx deuz à cause de pluseurs marchandises achatez de certains marchans demourans et habitans en icelle ville de Bruges, à termes, comme sont Angele Tany, ... » etc. Bigwood, *Le régime juridique et économique du commerce de l'argent dans la Belgique du Moyen Age*, II, p. 421. (Mémoires de l'Académie Royale, classe des lettres, 2ème série, tome 14, 1921).

⁽²⁾ CHASTELLAIN, *op. cit.*, III, pp. 315-316.

⁽³⁾ GILLIODTS VAN SEVEREN, *Cartulaire de l'Estaple de Bruges*, II, n° 992, pp. 73-74.

Entretemps le règlement financier avait également progressé, mais moins aisément parce que le duc avait l'esprit monté contre les créanciers de deniers mis à profit ; il désapprouvait fortement une telle pratique. Enfin après de nombreuses allées et venues auprès des commis sur le fait des domaines et des finances du duc, chefs de l'administration financière de l'État bourguignon, les créanciers principaux de marchandises avaient obtenu le 19 octobre des lettres patentes de Philippe le Bon, par lesquelles il faisait un «*appointement* » avec eux sur cette banqueroute. Cet appointement doit avoir stipulé que les deux tables de prêt de Bruges étaient mises entre leurs mains avec tous les gages qui s'y trouvaient et qu'ils éteindraient progressivement leurs créances par les bénéfices qui proviendraient de la gestion de ces tables. Nous voyons en effet que le 17 décembre les créanciers commirent un autre Piémontais de Chieri, Pierre de Ville, à diriger pour eux une de ces tables, celle des Caoursins, jusqu'au 30 décembre ⁽¹⁾ ; et que le 18 décembre, après un inventaire, fait en présence de deux échevins et de certains des créanciers, des gages engagés à l'hôtel des Caoursins, les clefs de cet hôtel furent données à Pierre de Ville, les créiteurs se portant garants pour lui. ⁽²⁾ -- D'un autre côté, pour faciliter la reprise des opérations des deux tables faillies, Agnolo Tani consentit le 11 décembre à leur avancer mille livres de gros qu'il paya comptant à Guyot du Champ, receveur général des finances du duc ; il prit cette somme à change par une lettre à l'échéance du 15 janvier et remboursable en deux ans, c. à. d. le 15 janvier 1460.

Voilà le point où en étaient arrivées les choses lorsque furent écrites à Cosimo de' Medici les deux lettres que nous publions ici. On remarquera immédiatement que la première lettre (6 février 1458) est écrite par Tommaso Portinari seul. Portinari n'était encore à cette date qu'un agent de la maison Medici à

(1) *Ibid.*

(2) GILLIODTS VAN SEVEREN, *Coutume de Bruges*, I, pp. 532-533 ; ce texte est repris par lui dans le *Cartulaire de l'Estaple*, *loc. cit.*

Bruges ; il n'était pas, comme Tani, le représentant brugeois et l'un des membres de la compagnie filiale fondée le 25 juillet 1455 pour une durée de quatre ans pour trafiquer avec la Flandre. Ce n'est que par la convention de 1465 qu'il prit la direction des affaires à Bruges (1). Mais on aperçoit ici combien grand, dès 1458, son rôle était dans les affaires des Medici. C'est que si cette puissante maison avait été engagée dans la déconfiture des Machel, cela était dû entièrement au seul Agnolo Tani et que Cosimo était alors tellement irrité de la faute commise par lui qu'il parlait tout simplement de supprimer la filiale au mois de mars suivant (« di finire queste ragioni hora al marzzo, e di levare il nome e esercizio vostro », dit Portinari). Averti par une lettre de Gierozzo di Jacopo de' Pigli, un des compagnons de la succursale flamande, Portinari s'empressa d'écrire au maître derrière le dos de Tani cette lettre confidentielle pour le dissuader d'en rien faire en affirmant que Tani serait désormais prompt à faire tout ce qui lui serait ordonné de Florence.

Agnolo était en effet tout à fait abattu par les termes chauds que Cosimo avait employés dans ses lettres du 22 décembre 1457 contre l'appointement fait par Philippe le Bon avec les créiteurs principaux des Machel, alors qu'il avait dépensé énormément de temps et d'efforts pour le conclure. Cosimo voulait plutôt que l'on obtienne du duc de Bourgogne qu'il lève sa main de l'actif pour que tout ce qui s'y trouve soit évalué et que les mille livres avancées comptant soient remboursées aussitôt sur cela. En même temps il donnait l'ordre à Tani de suspendre toute nouvelle entreprise commerciale jusqu'à ce que le capital entier de la filiale aurait été récupéré, « ridotto al netto », au plus près. Cette mesure fut chaudement approuvée par Portinari car la masse des marchandises en stock et des débiteurs était devenue considérable et on serait « allé à l'infini » si Cosimo n'avait pas « retenu la bride ». On alla dans ce but jusqu'à vendre des marchandises sans aucun gain ou même à perte pour

(1) SIEVFKING, *op. cit.*, pp. 48, 49.

épurer la situation en vue de la reddition annuelle des soldes et des comptes et pour les mettre autant que possible en ordre avant de les envoyer à Florence.

Après une lettre du 15 que nous n'avons pas ici, la seconde de nos deux lettres fut écrite le 19 février 1458 par Tani et par Portinari ensemble. Mais il est remarquable que le paragraphe relatif aux Lombards est écrit par Tani tout seul car le pronom « io » y remplace le « noi » du reste de la lettre. Portinari semble ne pas vouloir s'associer à Tani dans la responsabilité de cette affaire ; n'a-t-il pas écrit en effet le 6 : « parendomi che'l charicho e infamia ne debbi restare in lui solo » ? Tani plaide donc seul sa cause. Il commence par chercher à dissiper la colère de Cosimo contre les termes de l'appointement en en présentant la substance sous un jour nouveau. Il est vrai que nous n'avons pas le texte de cet accord pour juger de la véracité de Tani, mais l'ensemble des circonstances crée l'impression qu'il essaye ici de faire passer une décision plus récente du duc, d'après laquelle les créanciers principaux recevront la propriété des deux tables de prêt pour les vendre, comme déjà prononcée le 19 octobre. En tout cas Tani annonce avec joie qu'on avait trouvé un acquéreur qui acceptait de rembourser les créances en cinq ou six ans. Malheureusement la commune de Bruges faisait obstacle à cet arrangement parce qu'en étaient exclues les créances des nombreux Brugeois qui avaient mis chez les Machet des deniers à profit, ce que le duc voulait punir en les leur confisquant. (1) Mais tout finirait bien grâce au duc qui protégeait

(1) Par ses lettres patentes du 17 avril 1458, le duc décida que les deniers mis à profit par ses sujets de ses pays de pardeçà seraient séquestrés et ne seraient remboursés qu'au sol la livre : ceux mis à profit par d'autres Lombards ne pourraient être recouvrés ni sur ces tables ni dans ses pays de pardeçà en général, mais seulement sur les biens des Machet se trouvant partout ailleurs ; enfin les deniers mis à profit par des veuves, des femmes non mariées et des orphelins seraient assimilés aux dettes de marchandises et remboursés comme celles-ci au prorata de leur importance. Bigwood, *op. cit.*, II, pp. 426-429.

activement les négociants à qui les Machet devaient de « bonnes » dettes, des dettes de marchandises, et voulait en tout point leur tenir les promesses de son appointment. Tani confesse ensuite qu'il fut mal dès le début d'entrer dans cette affaire, mais il cherche à en rejeter toute la faute sur Simone Nori, de la filiale de Londres. A l'en croire, il fit en vain tout ce qu'il put pour empêcher Simone d'y entrer ; mais Simone ne se serait pas contenté de s'y trouver engagé lui-même, il y aurait encore impliqué la filiale de Bruges en livrant aux Machet 406 livres de soie.

Quoi qu'il en soit de ces raisons douteuses et de ce procédé discutable, la firme ne fut pas rompue, comme nous le savons. Mais par le nouveau contrat d'association signé en 1465 Tani dut céder à Portinari, entré dans la firme, la place de directeur à Bruges de la filiale. (1) On sait d'autre part comment la banqueroute des Machet fut finalement liquidée. Pierre de Ville forma avec quatre autres Lombards un groupe pour racheter aux créanciers les deux tables qu'il administrait déjà pour leur compte. Cela fut effectué le 8 janvier 1459 à l'intervention de Bladelin, l'un des deux commissaires chargés par le duc de la vente de l'actif. Par cet acte les mille livres de gros que Tani avait prises à change, devenues 1400 livres par le frait, la perte de change et le renouvellement de la lettre accordé par Tani, devaient lui être remboursées 200 l. immédiatement, autant à trois mois, 500 l. à la Noël 1459 et 500 l. à la Noël 1460. Toutes les autres créances devaient être satisfaites par 13.000 l. de gros, plus 240 l. pour les dépens divers soutenus par les créanciers principaux dans la poursuite de leur droit, ce qui faisait un total général de 14.640 l., à payer à des termes échelonnés jusqu'à la Noël 1466. (2)

(1) SIEVEKING, *op. cit.*, p. 49.

(2) BIGWOOD, *op. cit.*, I, pp. 380-386 ; II, pp. 424-444. Nous nous permettons de ne pas partager l'avis de Mr. Bigwood sur cet accord final. Du fait que Mr. Bigwood n'a pas trouvé l'octroi de la nouvelle concession au groupe de Pierre de Ville, il est plus simple de supposer que le texte de cet octroi a été perdu, tout comme le texte de l'appointment du 19 octobre 1457, que d'en conclure que cet octroi n'a pas eu lieu et que l'accord final n'a pas été exécuté.

En dehors de l'affaire Machet, les deux lettres traitent encore du négoce avec l'Angleterre. La filiale de Londres avait alors pour chefs Simone Nori et Gherardo Canigiani. Portinari insiste beaucoup dans sa lettre sur la nécessité de faire venir Nori à Florence pour rendre les comptes, à ce qu'il semble. Il annonce en outre que, pour des services que cette filiale avait rendus à William Neville, baron Fauconberg, oncle de Warwick et d'Édouard IV, elle devait recevoir en paiement des laines. Ces laines anglaises étaient alors attendues d'un jour à l'autre à Calais, où Agnolo Tani irait au besoin en personne en prendre réception.

La seconde lettre parle des nouvelles envoyées le 8 février de Londres à Bruges. Tous les seigneurs anglais étaient en armes, les uns du côté du duc d'York, les autres du côté de celui de Somerset, avec plus de 15.000 hommes dans chaque camp. Comme on s'attendait à de nouvelles batailles, les bourgeois de Londres portaient aussi les armes car, si l'on en venait aux mains, ils couraient le risque d'être tous mis à sac ; le même danger menaçait les étrangers dans leurs personnes et dans leurs biens. En fait, ces craintes étaient vaines : la guerre des Deux Roses subit en 1458 un temps d'arrêt avec la réconciliation feinte des partis en mars et ne reprit qu'en 1459.

La filiale de Londres avait d'autre part écrit à Gierozzo de' Pigli que Simone Nori envoyait trop de laines « di qua », qui nous semble être ici Calais, étape des laines anglaises, plutôt que Bruges. Là-dessus Portinari et Tani avertirent Cosimo que le gouvernement anglais pouvait changer et devenir tel que pour plaire à la ville de Londres il susciterait un jour des ennuis à la filiale en question car tous ceux de l'étape (« tutti quelli della stapola ») lui voulaient du mal.

Nous voyons aussi que l'évêque d'Utrecht, David, bâtard de Bourgogne, rendit à cette époque à la filiale de Bruges 3.500 florins du Rhin, représentant environ la moitié d'un emprunt qu'il avait fait, présumablement en 1456 pour couvrir les frais de la guerre qu'il dut alors mener avant de pouvoir prendre possession de son siège. Il promit de rendre le reste avant de partir de Bruges c. à. d. avant Pâques (2 avril 1458) ou même avant fin février.

Un noble que nous n'avons pas pu identifier, « il signore Alexandro », se trouvait alors à Bruges en mission diplomatique auprès du duc pour une puissance non nommée. Philippe le Bon le traitait sans grande considération et lui donnait difficilement audience. On ne savait pas dans quel but il était venu, mais il disait qu'il voulait aller à Londres pour voir si le duc lui en donnerait congé ; on croyait qu'il essayerait un refus et que d'ailleurs il ne songeait pas sérieusement à passer en Angleterre. Sur les instructions de Cosimo, Portinari et Tani refusaient de rien faire pour lui, d'autant plus qu'il se laissait entièrement diriger par Giovanni Arnolfini, grand négociant lucquois demeurant à Bruges.

Enfin il est aussi question des neveux de la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal. Ces neveux nous semblent être les frères Jacques de Coïmbre, cardinal, archevêque de Lisbonne, et Jean de Coïmbre, prince d'Antioche, régent de Chypre⁽¹⁾. Ils avaient de l'argent investi au « Monte Commune », la dette d'État de la république florentine, et, comme les intérêts (« paghe ») qui leur étaient dûs ne leur étaient pas payés, Philippe le Bon chargea Jean Jouffroy, évêque d'Arras, d'aller négocier pour que la Seigneurie paye. Tani et Portinari recommandent à Cosimo de' Medici de faire payer la république car sinon Jouffroy avait mission de protester et le duc ferait des représailles contre les Florentins établis à Bruges.

Ces deux lettres contiennent naturellement une certaine quantité de détails obscurs ou dépourvus, pris seuls, d'importance apparente. Mais il ne faut pas oublier qu'elles font partie d'un tout beaucoup plus considérable et dans lequel les éléments ici épars s'organisent harmonieusement et s'expliquent d'eux-mêmes. Nous nous réservons d'ailleurs de revenir sur ces lettres lorsqu'elles paraîtront à leur place dans la correspondance complète de la filiale brugeoise des Medici. Notre seul but actuel a été de montrer par un exemple la valeur de cette correspondance comme source pour l'histoire économique et politique du 15^e siècle.

ARMAND GRUNZWEIG.

(1) Il venait de mourir empoisonné en Chypre, mais si récemment que la nouvelle n'en arriva probablement à Bruges que quelques jours après la rédaction de cette lettre.

PIECES JUSTIFICATIVES.

1. Tommaso Portinari à Cosimo de' Medici. Bruges, 6 février 1458.

(Archives d'Etat de Florence. Mediceo avanti il Principato, Filza XII, n° 226.)

Magnifico maior ⁽¹⁾ mio honorando, post recomandationem etc. e sono più giorni non n'ò scriptto per averlo fatto Angnolo ⁽²⁾ in nome suo et mio al bisogno e fatto risposta a hongni vostra lettera et ultimamente a quelle de' di XXII di dicembre per le quale molto chaldamente scrivesti sopra l'acordo de chasanieri ⁽³⁾ falliti che per nesun modo volete ritrarre lo vostro per tal via : di che Angnolo è rimasto tutto abattute, però che gli pare aver fatto un bel fatto d'aver conchiuso tale acordo ⁽⁴⁾. in che sa Iddio quanto afanno e tempo messe ed egliene avenuto quello che io il primo di gli dissi che n'arebbe infine, malgrado da maestri suoi e da quest'altri creditori che la più parte ne vorebbono essere diguni parendo loro essere entrati in un gran lanbrento ⁽⁵⁾ : hor visto Angnolo la volontà vostra chon ongni stanza cerca che'l Signore ⁽⁶⁾ sia contento levarne la mano e che quello si trova si porta a libre e soldi piccioli pagandosi delle lb. 1000 d'oro sborsate di contanti e spero la ridurrà a vostra intenzione : avisandovi che gl'à detto a più signori e molti altri la chagione perchè hora cerca d'uscirne fino a mostrare et legere loro le vostre lettere, la qual cosa m'è assai piacuta parendomi che'l charicho e infamia ne debbi restare in lui solo. avisandovi che non c'è nesuno ne rimanghi ingannato e che non credessi voi ne fussi malcontento. aviserovi di quanto seghuirà. per lo simile è restato Angnolo abatt[ut]o di quanto gl'aveva scripto sopra l'ave-

(1) Ce titre, qui se retrouve dans l'adresse, était donné aux chefs de la maison Medici par leurs associés et par leurs subordonnés. Portinari acquit par la convention de 1471 le droit d'être aussi appelé « maggiore e maestro della compagnia » : SIEVEKING, *op. cit.*, p. 51.

(2) Attaché d'abord à la filiale de Londres, Agnolo Tani devint par la convention de 1455 compagnon des Medici dans leur trafic de Bruges : Sieveking, *op.cit.*, p. 48.

(3) Les casaniers, c.à. d. les tenanciers d'une maison de prêt : ici les frères Machet, Lombards.

(4) L'appointement du 19 octobre 1457 avec Philippe le Bon.

(5) Labyrinthe.

(6) Philippe le Bon.

re trapeso e non so che risposta ve ne facesse perchè l'ultima vi scrisse non vidi, ma ben vidi quello ne scrisse a Gierozzo (1), al quale disse non n'averne fatto intrapresa salvo di cose di che davanti sapavamo d'averne e' nostri danari, che in contrario lo chondana la somma grossa di debitori e di merchatantie ci troviamo, e non pocho mi maraviglio del suo scrivere e son certo che di me si tiene gravato, di che à torto, perchè considerando bene io non v'ò avisato e chonfortato d'altro che della verità e suo bene e piacemi assai che voi n'abiate scriptto nel modo avete, perchè credo pure che sia disposto al seghuitare l'ordine vostro di soprastare al traprendere persino che saremo ridotti al netto e che ci renderete il potere, di che jo l'ò chonfortato e chonforterò tanto quanto potrò e dal chanto mio ne farò quanto richiede il debito e per lo simile inn atendere a sbattare e nettare il più che ne ssarà possibile, e manderenvi e' cont[i] saldi chome prima potremo apresso l'anno nuovo (2), e quali, nonstante la gran diligenza ci si mette, sino a vendere le nostre mercanzie per lo chapitale ho chon perdita per ridurre più al netto, non vegho modo che possino essere in quello hordine che sarebbe la'ntezione vostra e certo se voi non ne avessi ratenuta la brigla mi dubito che non ce ne fusimo iti in infinito.

Io chonprendo per lo scrivere di Gierozzo che voi siete in proposito visto i portamenti nostri di finire queste ragioni hora al marzzo, e di levare il nome e esercizio vostro, di che atendo chon desidèro sentire la chonclusionone n'arete presa, e quanto di levare il nome e esercizio io non ve ne saprei per verità chonfortare però che facendolo perderemo assai di riputazione e ne perderemo delle pratiche e delle facende, le quale poi a pezza non si raquistano e massime non sendo ad altra chagione che per il fatto d'Angnolo, il quale non avete da dubitare che d'un passo abbi a usare della volontà vostra e sono d'oppennione che voi non gli scriveresti sì picholo motto che serebbe presto di venirne ho restare e di fare quanto per voi li fussi hordinato, e quando altrimenti fussi, che non n'ò pelo adosso che lle crede, mi darebbe l'animo chon la posanza vostra etc. provvedere

(1) Gierozzo di Jacopo de' Pigli fut chargé en 1416 de diriger la filiale de Londres. Il devint un des associés de celle de Bruges par la convention de 1455 : Sieveking, *op. cit.*, pp. 21 n. 1, 47, 48.

(2) Les Florentins suivaient le style de l'Annonciation et commençaient l'année le 25 mars : Giry, *Manuel de diplomatique*, nouv. éd., p. 107.

a quanto bisognasse e alsì non mi pare che fussi il bisogno a farlo, avendo al continuo de charichi e provvisioni di Londra e ancora per noi benchè presto doverremo esserne fuori. hovene volsuto dire mio parere, il quale vi prego vogliate riprendere a bene.

Voi arete visto chome avemo dal vescovo d'Utrechett ⁽¹⁾ fiorini 3500 di Reno e lo resto ci debbe c' à promesso dare davanti si parta di qui che sserà intra qui e Pasqua e chosì mi rendo certo farà ; di che v' aviseremo.

Io stimo che alla avuta di questa, ho prima, doverrete avere scripto a Simone ⁽²⁾ il bisogno e choldovere venire costì ⁽³⁾ : e non sendo, lo devi farlo perchè dubito che, tardando e non gli venghi agli orecchi delle parole che sono ite atorno, di che e prendessi sospetto e che la'ntenzione vostra in alchuno modo fusse impedita, ho ricordato e di nuovo ricorderò a Gherardo ⁽⁴⁾ che al saldo e vi debbi chiarire tutto lo stato loro senza avere alchuno righuardo, e chosì credo farà, e quando Simone serrà di qua gli scriverrò che per tutto hordini non sia dato a Angnolo per quella ragione che per sua mano siccome di bocca e per il richordo avete de ... ⁽⁵⁾ in questo mezzo da voi in contrario.

Le lane che detti di Londra debono avere per pagharsi di quanto anno servito il signore di Felchunberge ⁽⁶⁾ arrivorono a

(1) David, bâtard de Bourgogne, fils naturel de Philippe le Bon ; évêque d'Utrecht depuis 1455.

(2) Simone Nori représentait les Medici à Bruges au moins dès 1446 : en 1458 il était un des compagnons du trafic de Londres. SIEVEKING, *op. cit.*, pp. 9 et 48 et GILJOD'S VAN SEVEREN, *Cartulaire de l'Estaple*, I, n° 884, pp. 707-708. — Francesco Nori était l'agent des Medici à Lyon, SIEVEKING, *op. cit.*, p. 24, et *Dépêches des Ambassadeurs Milanais*, I, pp. 297 et 329.

(3) Adverbe indiquant la place où se trouve la personne à qui l'on parle. Cosimo étant à Florence, c'est donc là que Tommaso voulait que Simone aille.

(4) Gherardo Canigiani, en relations avec les Medici dès 1425, était attaché dès 1446 à la filiale de Londres. Il en devint plus tard chef (1465) et le resta jusqu'à la liquidation de cette filiale en 1478. SIEVEKING, *op. cit.*, pp. 31, 48, 49 et 51. — Antonio di Bernardo Canigiani était en 1455 correspondant des Medici à Montpellier. *Ibid.*, p. 24.

(5) Cette ligne, se trouvant au bas de la page, est incomplète et les quatre derniers mots sont illisibles.

(6) William Neville, baron Fauconberg, était frère de Richard Neville, comte de Salisbury, le père de Warwick. Il combattit

Calise e hongni di aspetiamo lettera dal suo servente che sieno a hordine e si manderà e per ventura v' anderà Angnolo nostro a riceverle. chè mill'anni mi pare l'abiano qui perchè allora ne potremo stare con l'animo posato. aviserovi di che seghuirà.

Il signore Alexandro (1) si trova qui ancora ma, in breve, dà voce volersene tornare da questo Signore, penò assai avere udienda, e di lui è stato fatto pocha riputazione, quello si sia venuto a fare non s'intende. noi non lo serviremo di chosa alchuna visto quello n'avete scripto. fece chapo a Giovanni Arnolfini (2) e chon lui s'intende d'ogni sua chosa.

In questa non entrò in altrò dirvi. racomandomi a voi che l'Altissimo Iddio in felice stato lungho tempo vi chonservi. in Bruggia a di VI di febrayo 1457.

Vostro TOMMASO PORTINARI
vi si racomanda.

Au dos : ... viro maiori honorando Cosimo
 ... ci in Firenze.

2. Agnolo Tani et Tommaso Portinari à Cosimo de' Medici. Bruges, 19 février 1458.

(Archives d'Etat de Florence, Mediceo avanti il Principato, Filza XII, n° 230.)

Al nome di Dio a di 19 di febraio 1457.

Mangnifico e maggiore etc. a di XV pasato vi scrissi l'ultima. Per Girolamo del maestro Mariotto che qui si chonduisse a di 16 in buon punto avemo la vostra de' di 22 di decembre ch'era

contre Philippe le Bon à Calais en 1436, reçut la Jarretière en 1440, fut pris en 1449 à Pont de l'Arche au début de la conquête de la Normandie par Charles VII. Il servit à Calais sous son neveu Warwick en 1457 et garda cette place pour lui en 1459 lorsque celui-ci passa en Angleterre combattre les Lancastre. Nommé comte de Kent (1460) et amiral d'Angleterre (1462), il alla dévaster l'île de Ré, mais ne put empêcher la femme d'Henri VI, Marguerite d'Anjou, de revenir de France en Angleterre avec Brézé. Il mourut le 9 janvier 1463. *Dictionary o. National Biography*, au nom.

(1) Les données suffisantes nous manquent pour identifier ce personnage.

(2) Marchand de Lucques, il gérait à cette époque le tonlieu de Gravelines. Louis XI le nomma receveur général de Normandie à son avènement. *Dépêches des Ambassadeurs Milanais*, I, p. 7 n. 1.

chopia a che vi s'è fatto risposta e di nuovo abian pocho a richordare.

Il detto Girolamo faccian conto ritorne qua perchè in vero dell'altro non ci posiamo ajutare, che non ci sta sano e noi abiamo bisogno d'j^o posiamo ajutarciene ; e quando vi piacessi sarebbe forse il meglio mandare Antonio a Londra che per ventura l'aria di là gli sarà migliore di questa e a quello la non aoperace di là ; si è meglio. il bisogno loro e questo il nostro avisate di vostro pensiero.

Come vi diciemo noj avemmo dal vescovo d'Utratt circha la mezza di quello ci doveva e per tutto questo al più lungo credamo ci pagherà il resto. non ne fate punto di dubio che saranno buonj danari.

Noi ci andamo asettando a ritrarci e al tempo si manderanno i nostri contj più il netto si potrà senza entrare in altre merchantie e di questa ragione non vi date passione che tutto al piacere di Dio sarà bene.

Da quelli di Londra si scrive a Gierozzo [che] in efetto Simone è tropo largho al servire e anche non servendo rimanere di mandare di qua lane in suo nome e di ragione d'altri, che si fa schudo, e si male trescia tocha a luj e il profitto ad altrj. arete inteso come tutti nostrali o la maggior parte sono indettati per le lane mandate di qua e Simone è uno di quelli, e, non stante io ⁽¹⁾ credo siano quelli che i singnori gli favoregiono, tutta volta spendono asai e anche potrebbe venire il ghoverno tale che vorrebbe conpiaciere alla villa ⁽²⁾ di Londra per averlj amici e potrebono un giorno averne una inpricciata perchè tutti quelli della stapola ⁽³⁾ non veghiono ad altro che volentierj farebono loro male. io ve l'ò detto per molte volte e anche l'ò detto a Gierozzo, il quale m'à risposto che lo fo per invidi|a o mio interesse ; che dobiate scriverlj che non se ne travaglj masime per altrj, che quando vuole fare per se, s'ingienj mandarle in nome d'altrj ; parendovi, richordateglielo.

Sopra il fatto di questi chasonieri ve n'ò detto asai e chonparando non ve l'abbj saputo dare a intendere. dell'apuntamento fatto col Signore. la sustanza è che i creditori debono avere le chase in loro manj a vendelle a chi le vorrà avere ; che da ora troviamo chi lle compra e pagheracci tutti i nostri danari in

(1) A partir d'ici « io » (visiblement Tani) remplace le « noi » du début.

(2) Ce mot « villa » est un gallicisme pour « città ».

(3) L'estaple, ici plutôt celle de Calais que celle de Bruges.

anni 5 in 6 e aremo buona sichurtà. che non fussi questi della villa (1) ci anno dato inpaccio, per amore di loro Brugiesi anno meso il loro danaro a usura che Monsero gli vuole chonfischare, n'aremo avuto fine. credo in brieve n'aremo fine perchè il Singnore ci dà favore e a ongnj modo vuole ci sia tenuto quello ci è suto promeso ; e faciando a questo modo non mi pare contrafare a la choscienza poj huomo v'è drento ma è sì che jo chonfesso fu male a entrarvj di principio e io fecj quello pote' perchè Simone non v'entrassi, chome da Gherardo avete inteso, e non gli bastavø che lui vi fussi che alsì noj vi mise per le lb. 406 di seta che alsì queste intendo sieno per loro come mostrerò a tempo e luogho ; fassi diligenza a uscirne e s'apereto che sia che Idio senza danno cie ne chavi.

Attendamo (2) da voj risposta si achordate noj vendamo alla Chorte (3) che ci piacerebbe ne fussi contento perchè al pericholo si è circha tutto uno e pure aremo il ghuadangno e aremo buon mezzo e daremo a fare a chotesti della seta quanto potranno tirare.

Da Londra abbiamo l'ultima de' dì 8 di questo e chontano tutti quellj singnori erono in arme, il ducha di Jorcho(4) con gl'amici suoj da una parte e il ducha di Sonmosestrj (5) con gl'amicj suoj, e quellj sono al ghoverno, d'altra parte e più d'huominj XV^m erono per parte e dubitavano forte in quellj pochi giornj non si chonbattesino ; quellj di Londra alsì erono in arme per mettersi di mezzo per dotta di loro che venendo alle manj quelli di Londra porterebano grande pericholo di non essere messj tutti a sacho. gli stranieri alsì porterebano grande pericholo si delle loro persone e si dell'avere ; cngnj dì doveremo avere che sia seghuito che Idio di buono mandi.

Non avendo da voj altro hordine seghuiremo di metere i librij al modo hordinato a tutto dì etc.

In chostà n'è venuto il vescovo d'Arazzo (6) e stimiano arà ordine o chonmissione da Monsignore di parlare alla Singnoria

(1) Bruges.

(2) Le « noi » reprend ici.

(3) La cour de Bourgogne.

(4) Le duc d' York, dont le fils devint roi sous le nom d'Édouard IV en 1461.

(5) Le duc de Somerset.

(6) Jean Jouffroy, évêque d'Arras depuis 1453. Il devint cardinal de St. Silvestre en 1461.

chopia a che vi s'è fatto risposta e di nuovo abian pocho a richordare.

Il detto Girolamo faccian conto ritorne qua perchè in vero dell'altro non ci posiamo ajutare, che non ci sta sano e noi abiamo bisongno d'j^o posiamo ajutarciene; e quando vi piacessi sarebbe forse il meglio mandare Antonio a Londra che per ventura l'aria di là gli sara migliore di questa e a quello la non aoperace di là; si è meglio. il bisongnio loro e questo il nostro avisate di vostro pensiero.

Come vi diciemo noj avemmo dal vescovo d'Utratt circha la mezza di quello ci doveva e per tutto questo al più lungho credamo ci pagherà il resto. non ne fate punto di dubio che saranno buonj danari.

Noi ci andamo asettando a ritrarci e al tempo si manderanno i nostri contj più il netto si potrà senza entrare in altre merchantie e di questa ragione non vi date passione che tutto al piacere di Dio sarà bene.

Da quelli di Londra si scrive a Gierozzo [che] in efetto Simone è tropo largho al servire e anche non servendo rimanere di mandare di qua lane in suo nome e di ragione d'altri, che si fa schudo, e si male trescia tocha a luj e il profitto ad altrj. arete inteso come tutti nostrali o la maggior parte sono indettati per le lane mandate di qua e Simone è uno di quelli, e, non stante io ⁽¹⁾ credo siano quelli che i signori gli favoregiono, tutta volta spendono asai e anche potrebbe venire il ghoverno tale che vorrebbe conpiaciere alla villa ⁽²⁾ di Londra per averlj amici e potrebono un giorno averne una inpricciata perchè tutti quelli della stapola ⁽³⁾ non veghiono ad altro che volentierj farebono loro male. io ve l'ò detto per molte volte e anche l'ò detto a Gierozzo, il quale m'à risposto che lo fo per invidijsa o mio interesse; che dobiate scriverlj che non se ne travaglj masime per altrj, che quando vuole fare per se, s'ingienjn mandarle in nome d'altrj; parendovi, richordateglielo.

Sopra il fatto di questi chasonieri ve n'ò detto asai e chonparando non ve l'abbj saputo dare a intendere. dell'apuntamento fatto col Singnore, la sustanza è che i creditori debono avere le chase in loro manj a vendelle a chi le vorrà avere; che da ora troviamo chi lle compra e pagheracci tutti i nostri danari in

(1) A partir d'ici « io » (visiblement Tani) remplace le « noi » du début.

(2) Ce mot « villa » est un gallicisme pour « città ».

(3) L'estaple, ici plutôt celle de Calais que celle de Bruges.

anni 5 in 6 e aremo buona sichurtà. che non fussi questi della villa (1) ci anno dato inpaccio, per amore di loro Brugiesi anno meso il loro danaro a usura che Monsero gli vuole chonfischare, n'aremo avuto fine. credo in brieve n'aremo fine perchè il Singnore ci dà favore e a ongnj modo vuole ci sia tenuto quello ci è suto promeso ; e faciando a questo modo non mi pare contrafare a la choscienza poj huomo v'è drento ma è sf che jo chonfesso fu male a entrarvj di principio e io fecj quello pote' perchè Simone non v'entrassi, chome da Gherardo avete inteso, e non gli bastavò che lui vi fussi che alsì noj vi mise per le lb. 406 di seta che alsì queste intendo sieno per loro come mostrerò a tempo e luogho ; fassi diligenza a uscirne e s'apereto che sia che Idio senza danno cie ne chavi.

Attendamo (2) da voj risposta si achordate noj vendamo alla Chorte (3) che ci piacerebbe ne fussi contento perchè al pericholo si è circha tutto uno e pure aremo il ghuadangno e aremo buon mezzo e daremo a fare a chotesti della seta quanto potranno tirare.

Da Londra abiamo l'ultima de' dì 8 di questo e chontano tutti quellj singnori erono in arme, il ducha di Jorcho(4) con gl'amici suoj da una parte e il ducha di Sonmosestrj (5) con gl'amicj suoj, e quellj sono al ghoverno, d'altra parte e più d'huominj XV^m erono per parte e dubitavano forte in quellj pochi giornj non si chonbattesino ; quellj di Londra alsì erono in arme per mettersi di mezzo per dotta di loro che venendo alle manj quelli di Londra porterebano grande pericholo di non essere messj tutti a sacho. gli stranieri alsì porterebano grande pericholo si delle loro persone e si dell'avere : cngnj dì doveremo avere che sia seghuito che Idio di buono mandì.

Non avendo da voj altro hordine seghuiremo di metere i librij al modo hordinato a tutto dì etc.

In chostà n'è venuto il vescovo d'Arazzo (6) e stimiano arà ordine o chonmissione da Monsignore di parlare alla Singnoria

(1) Bruges.

(2) Le « noi » reprend ici.

(3) La cour de Bourgogne.

(4) Le duc d'York, dont le fils devint roi sous le nom d'Édouard IV en 1461.

(5) Le duc de Somerset.

(6) Jean Jouffroy, évêque d'Arras depuis 1453. Il devint cardinal de St. Silvestre en 1461.

sopra le paghe del Monte ⁽¹⁾ de' nipotj di Madama ⁽²⁾ : vedete prestare favore che sieno paghatj, altrimenti noj di qua saremo tuttj stimolatj e per quanto intendamo il vescovo arà comessione di protestare e chon quello protesto Monsignore fara rapresaglie contro Fiorentinj e bisongnerebbe levarsi di qua o paghare, e dovendo venire a questo sarebbe meglio di farlo di buono achordo.

Il signore Allesandro anchora si tiene qui e chonparendo non abbj quella ciera ⁽³⁾ si stimava da questo Singniore ; dicie volere andare a Londra per vedere se questo Singniore gli darà licienza, che non credamo Monsignore lo tengha e anche non credamo voglj pasare in Inghilterra visto le chose come vi sono ingharbugliate : mostra la sua venuta non essere che per andare veggendo e noj credamo per altre chagione chè ora non sono tempi andare atorno a solazzo, da noj non n'è a essere servito di chosa alchuna, questj Luchesi ⁽⁴⁾ il ghovernono di tutto punto.

Per ora non abbiamo altro a dirvj, rachomandanci a voj. Idio di mal vi ghuardi.

ANGNIOLO TANJ E TOMASO
PORTINARJ in Bruggia.

Schordava[n]c[je] dirvj che abbiamo inteso costj fu vinto chatasto ⁽⁵⁾, arete detto se al mandare de' chontj vi pare dobiamo mandallj più in jò modo che altro.

Plus bas : Mangnifico viro Choximo de'
Medicj in Firenze, proprio.

⁽¹⁾ Les intérêts des capitaux avancés au Monte Commune ; cf. SIEVEKING, *op. cit.*, pp. 10-11.

⁽²⁾ Isabelle de Portugal.

⁽³⁾ bonne chère.

⁽⁴⁾ Les Arnolfini.

⁽⁵⁾ Le « catasto », recensement général des biens, introduit à Florence en 1427, fut soumis à un travail de revision qui commença en janvier 1458 et dura un an et demi ; CIPOLLA, *Le Signorie Italiane*, pp. 461, 502.

MÉLANGES

Une nouvelle édition des Géorgiques (*)

A toutes les éditions commentées des Géorgiques que nous possédons déjà, toutes bonnes puisqu'elles sont des copies plus ou moins adaptées de quelques grandes éditions qui s'imposèrent lors de leur parution et qui s'imposent encore, vient s'en ajouter une nouvelle, celle de M. Goelzer. Je ne sais si elle répondait à un besoin : le texte est, ce me semble, établi d'une façon quasi définitive, et une nouvelle édition n'a quelle chance de succès que si elle apporte une façon nouvelle de présenter le poème, une introduction inédite à l'étude des Géorgiques, une traduction enfin qui, belle dans la forme, répondit aux exigences des latinistes les plus intransigeants. C'est conscient de ces nécessités que M. Goelzer a fait précéder le texte et la traduction d'une introduction de trente-deux pages.

* * *

Tout le monde connaît l'édition de Plessis et Lejay (Hachette). Or celle-ci présente avec l'édition de M. Goelzer des ressemblances faites pour étonner celui qui les compare.

En effet l'introduction des deux ouvrages se prête à des rapprochements tels qu'il serait difficile de dire après coup, sans hésitation, si c'est chez M. Goelzer ou chez M. Lejay qu'on a lu telle ou telle chose.

L'allure générale est la même ; si l'on détaillait les sous-titres

(*) A propos de l'édition des « Géorgiques » de Virgile, texte établi et traduit par H. GOELZER, Membre de l'Institut, Paris, « Les Belles Lettres », xxxii-181 pp. 1925.

qu'on trouve dans l'introduction de M. Goelzer, on aurait la reproduction du résumé qui se trouve en tête de celle de M. Lejay.

Là où nous avons chez Lejay (p. xxiii) « Virgile au seuil des Géorgiques — La poésie didactique des Grecs — La Composition des Géorgiques : livres, préambules, conclusions, épisodes... », nous avons chez M. Goelzer : « Date de composition des Géorgiques — Sources des Géorgiques — Originalité de Virgile... Division en livres, rôle des épisodes » ; plus loin l'introduction se passe de ces indications, mais si l'on veut y aller voir, on trouvera que ce qui chez M. Lejay s'appelle « Idées fondamentales et inspiration : le travail nécessaire, efficace et joyeux — la Providence ordonnatrice et tutélaire, le sentiment national — Élaboration poétique : transposition des souvenirs ; l'hypallage ; la sympathie universelle — Le sentiment qualité, suprême de Géorgiques — Sources techniques et modèles — Le Style — Date — Les agronomes latins — Quelques Géorgiques françaises », se retrouve chez Goelzer aux pages suivantes :

xv-xvi (Lejay xxvi-xxvii) xvii (Lej. xxvii) xix (Lej. xxviii) xxii (Lej. xxxiii) xiii (Lej. xxxii-xxxiii) xxiv (Lej. xxxviii) xxiv notes 3, 4 (Lej. xxxvii).

Voici des exemples plus précis encore :

Lejay p. xxiii. Goelzer p. x.

Lucrèce qui donnait l'ouverture sur les grands problèmes lui montrait une ébauche de la haute poésie. Le contact avec les hommes qui menaient le monde à travers les intérêts d'un parti élargissait son horizon.

son talent avait mûri dans l'étude des grands problèmes que Lucrèce avait cru résoudre et son commerce avec les hommes politiques... avait élargi ses idées.

Lejay p. xxiii-xxiv. Goelzer p. xii-xiii.

conçue dans la discorde de deux frères, destinée à porter au plus jeune les avertissements de l'aîné, mêlant les conseils, les observations de mœurs, les avis pratiques...

née du désaccord de deux frères, dont toute une partie est composée des avertissements de l'aîné au plus jeune, entremêlés d'avis pratiques de conseils, de remarques parti-

dans la partie où Persès n'était pas nommé, le poème prenait l'allure d'un recueil de sentences gnomiques.

culières touchant les mœurs, tandis que l'autre, celle où ne se rencontre pas le nom de Persès, est une suite de sentences qui relève plutôt de la poésie gnomique...

Lejay p. xxvi. Goelzer p. xiv-xv.

Ils (les épisodes) sont pourtant dans l'œuvre essentiels : ils en dégagent l'esprit, ils traduisent les sentiments que Virgile veut faire naître .

Les épisodes sont... des pièces *accessires* [cf. LEJAY XXI 1-2]... mais qu'on sent néanmoins *essentielles* : car l'esprit du poème s'y exprime amplement et l'auteur y traduit en beaux vers les sentiments moraux et religieux qu'il veut ranimer ou faire naître dans l'âme de ses lecteurs.

Lejay p. xxviii. Goelzer p. xix.

Virgile prend à son devancier les images qui peignent la puissance de la vie physique... avec l'athéisme seul Virgile refuse de la concilier.

Il emprunte bien à son devancier certaines images qui mettent en relief ses forces et sa puissance... l'Athéisme... est absent des *Géorgiques*.

A la page xxiv de Goelzer nous trouvons en note (note 3) ce qui se trouve à peu près textuellement dans le texte de Lejay. (p. xxxvii) De même la note 4 se retrouve au bas de la page xxxviii de Lejay.

Or, un coup d'œil nous a appris que l'édition de MM. Plessis et Lejay est de 1919, celle de M. Goelzer de 1925.

Remarquons que là où l'introduction de Goelzer n'est pas en concordance avec l'introduction de Lejay, elle n'est pas toujours à la hauteur des travaux philologiques, même de ceux qui ont déjà plus de cinquante ans d'âge.

Ainsi, pour ne citer qu'un fait, M. Goelzer dans les « Sources des *Géorgiques* » (p. xi) ne cite pas *Magon*. Servius (Ad. Georg. I 43) le cite cependant comme tel et Reizenstein (*De Scriptorum rei rusticae libris deperditis* Berl. 1884) voit dans le vers 413 du troisième livre le rappel d'un passage de l'auteur Carthaginois.

M. Goelzer voit partout (p. xi n. 1.) des souvenirs d'Hésiode; Morsch (*de Graecis auctoribus in Georgicis a Vergilio expressis*. Diss. Halle 1878, p. 39.) conclut : « *vir duo praecepta de ipsa re rustica apud Vergilium ad Hesiodum redeunt* ». Enfin, après les recherches de Morsch (*op. cit.*) et de van Wageningen (*De Vergilii Georgicis*. Diss. Utrecht 1888) M. Goelzer semble faire bien peu de cas de l'influence de Varron de Réate. Au lieu de s'attarder à chercher des ressemblances avec des auteurs grecs dont on ne possède souvent que des fragments, pourquoi ne pas plutôt montrer l'influence de Varron sur Virgile, alors qu'il a été dit (van Wageningen p. 184) : « *Satis apparet praecepta agriculturae Vergilium non e graecis fontibus hausisse, sed contra eum ubique cum Varrone convenire* », ce qui concorde avec les conclusions de Morsch dans son ouvrage « *De Varrone Reatino in Georg. a Verg. expresso* » (Berlin 1897). D'ailleurs qui veut s'en convaincre n'a qu'à lire les articles de Paul Jahn dans le « *Philologus* » (LXIII-1904 p. 66) et l'« *Hermes* » (LX-1905 p. 361).

L'influence de Jules Hygin aurait également pu être étudiée ici un peu plus à fond (cf. p. xii). Il y a, à ce sujet dans C. B. Bunte (*De C. J. Hygini vita et scriptis*. Marburg 1846) et dans Ribbeck (*Proleg. ad Verg.*) des choses qui méritaient d'être exposées ici.

* * *

Après ce que M^{lle} Schmidt (Phil. Wochenschrift 1927 N^o 11 p. 1-2) a dit de l'établissement du texte, de l'apparat critique et des idées générales qui président à leur formation, il semble inutile de s'appesantir sur cette partie du travail de M. Goelzer. La discussion nous mènerait trop loin (1); passons plutôt au corps même de l'ouvrage.

(1) Un exemple cependant pour montrer la hâte avec laquelle l'apparat critique semble avoir été constitué : M. Goelzer renvoie plus d'une fois le lecteur aux planches de M. E. Chatelain (*Paléographie des classiques latins* : cf. e. a. p. xxvii, n^o 1. 6 ; xxviii, n^o 3, 5 ; xxix, n^o 3 etc). Ces planches portent des correc-

M. Goelzer fait grand cas de sa traduction et il semble par son « Avertissement » (p. v-vi) vouloir attirer l'attention du public sur la peine qu'il s'est donnée pour fournir une « interprétation qui fût non seulement précise et exacte mais encore digne, autant que possible, du modèle à reproduire. »

Nous ne pouvons que l'en féliciter et c'est en confiance que nous lirons l'ouvrage, d'autant plus qu'une note (p. vi, 1) nous dit que M. Durand a fait largement profiter M. Goelzer « des ressources de son érudition et de son goût ».

A la lecture on constate cependant quelques défai-
 lances (1) ; ainsi M. Goelzer traduit :

« Et gens illa quidem sumptis non tarda pharetris » (II, 125)
 par (p. 72)

« pourtant les gens n'y sont pas en retard quand ils ont pris
 le carquois. »

Et par ailleurs :

« hunc plusus hiantem
 « Per cuneos, geminatus enim, plebisque patrumque
 « Corripuit... » (II, 508-510)

devient en français (p. 86) :

« Celui-là demeure bouche bée, saisi de surprise par l'ap-
 plaudissement qui, redoublé bien entendu en parcourant
 les gradins s'élève des rangs du peuple et de ceux des sé-
 nateurs ». (Cf. Lejay, p. 164, n. 3).

Plus loin :

« Sinuette alterna volumina crurum (III, 192)

tions qui ne sont pas relevées dans l'apparat critique de M. Goelzer, (cf. I, 78) alors qu'on les trouve dans les éditions de Ribbeck et de Sabbadini (cité par Goelzer p. xxxi n. 3). Le conspectus siglorum nous apprend également que M. Goelzer a consulté les *Schedae Vaticano-Berolinenses*. L'apparat critique ne signale pas cependant la leçon « VIROSEQUARUM » que donne le manuscrit au vers 1,58 et qui est relevée dans l'édition Ribbeck (1894) et dans Sabbadini (p. 73).

(1) Remarquons en passant que M. Goelzer tire plus d'une fois sa traduction des notes de l'édit. Pl. et Lej. (cf. II 505-510 ; III 192 ; I 141-142 ; III 94 etc.)

nous donne (p. 105) :

« il commence... à courber alternativement ses jambes
en des enroulements successifs. » (cf. LEJAY, p. 180, n. 5).

Le premier livre aussi voit sa traduction déparée par des phrases comme celle-ci (cf. p. 23) :

« Déjà le pêcheur frappe de l'épervier le vaste fleuve
dont il gagne le lar;e... » (cf. LEJAY, p. 100, n. 10)

qui correspond à l'admirable vers :

« Atque alius latum funda jam verberat amnem
alta petens,... » (I, 141-142).

En d'autres endroits encore le texte pourrait être avantageusement amendé (cf. e. a. : I. 329 ; II. 154 ; II 194 ; III 232) et nous n'aurions pas le regret de voir :

« Lancibus et pandis fumantia reddimus exta » (II, 194)

traduit par (p. 75) :

« ...nous payons notre dette... en entrailles qui fument sur
des plats pliant sous le poids. » (cf. LEJAY, p. 144, n. 1).

Prenant acte d'une confidence que nous a faite lui-même M. Goelzer (p. 6n. I), M. Marouzeau a signalé dans un compte rendu (Revue des Études latines (L. IV) 1926 p. 264) que le savant éditeur, pour pénétrer plus avant dans l'esprit des Géorgiques, a quitté le cabinet pour les champs. C'est sans doute à cette documentation *de visu* que nous devons un traduction comme celle-ci.

« ... duro fumans sub vomere taurus
« Concidit,... .. It tristis arator,
« Maerentem abjungens fraternæ morte iuvenum » (III,
(515-518)

devient (p. 117) :

« sous la dure charrue, le taureau tombe... Triste, le labou-
reur va dételer l'autre bœuf, affligé de la mort d'un frère. »

D'autre part, la traduction tourne trop souvent au commentaire et le texte français ressemble plus à une note exégétique qu'à une phrase « digne, autant que possible, du texte à reproduire » (cf. e. a. II, 194 ; III, 21-25). Nous avons de plus l'impression

fort nette que la traduction est faite d'une série d'essais séparés, écrits par des mains différentes, et réunis après coup pour former un tout. Qu'on lise les trois premiers livres et puis le quatrième et l'on verra que le traducteur, s'il est unique (ou si du moins M. Goelzer a, comme il le dit (Avert. V), revu tous ces fragments,) a appris en passant d'un livre à l'autre non seulement le latin, mais encore le français.

Les notes complémentaires (p. 163-176) semblent s'adresser, tant elles sont naïves, à des lecteurs non initiés. Il est déjà assez désagréable de devoir les aller chercher à la fin du livre alors que leur place normale est au bas des pages, pour autant qu'elles soient nécessaires : on aurait fort bien pu les y mettre puisqu'aussi bien elles ne sont pas nombreuses : elles iraient tout naturellement prendre place à côté de celles qui s'y trouvent déjà.

Nous apprenons ainsi que :

I. 482 (p. 165) le Pô (est) le plus grand fleuve de l'Italie ;

II. 176 (p.168) Hésiode est né à Ascra, en Béotie, et qu'il a composé un poème didactique « Travaux et Jours. »

Enfin, M. Goelzer affirme, là où Virgile parle de la « mare purpureum » (IV, 373) qui n'est autre que l'*οἶνον πόντος* d'Homère, que c'est là « la couleur des vagues agitées ». Bien léger doit être le bagage intellectuel de celui pour qui ces notes semblent faites, mais d'autre part M. Goelzer le croit capable de lire et d'entendre dans le texte original Homère, Pindare et Eschyle, sans parler des Latins.

On pourrait regretter aussi que lorsque Virgile glisse dans son vers un beau nom à consonnance étrange, haut et clair, M. Goelzer nous le transpose aussitôt en quelque langue moderne et de préférence en Turc : que nous importe que Philippes soit devenu Felibejik ; Bactres, Balk ; Marea, Mariout ; Lampsaque, Lepsek ; le cap Ténare enfin, Matapan.

* * *

Pour ce qui regarde les résumés au début de chaque livre (p. 1-2 ; 39 ; 89 ; 121-122), ils présentent des ressemblances frappantes avec ceux de l'édition Plessis et Lejay (p. 87-88 ; 127-128 ; 166-167 ; 199-200) ; si dans l'édition Goelzer l'ordre des mots

dans la phrase n'était de temps en temps changé avec adjonctions de quelque « cependant » ou d'un « c'est pourquoi », on croirait avoir sous les yeux deux épreuves d'un même texte. Il est vrai que le contenu du poème étant le même pour tous les éditeurs, on ne peut apporter beaucoup de fantaisie dans le résumé des matières ; mais de là à reprendre presque mot par mot ce qu'à dit un prédécesseur, il a quelques différences.

M. Goelzer apporte cependant une innovation : chaque livre est précédé d'une étude consacrée au sujet traité par Virgile dans les vers qui suivent. Près de soixante-dix pages de documentation sont ajoutées au texte dans le but de le rendre plus intelligible (p. 2-17 ; 40-66 ; 90-97 ; 122-141) et traitent principalement de la pratique et de la science agricole au temps de Virgile. M. Goelzer base toute sa science sur les seuls ouvrages de M. Raymond Billiard « *La Vigne dans l'Antiquité* » (Lyon, Lardenchet 1913) et « *Notes sur l'Abeille et l'Agriculture dans l'Antiquité* » (Lille, Le Bigot 1900) (1), et qui lui servent à commenter indistinctement les quatre livres des Géorgiques.

Il est d'autres ouvrages cependant, plus anciens et aussi plus modernes, qu'il aurait pu consulter ; à côté de ceux de Nissen, Weber, Orth, T. Frank il aurait pu tirer du seul « *Agri-cola* » de Heitland (Cambridge 1921) plus de matière qu'il n'est besoin pour écrire un commentaire qui ne fût pas, comme celui-ci, la transposition en termes techniques modernes de vocables anciens et l'indication de concordances de méthodes.

Je crois ces notices peu utiles, d'autant plus que je doute fort que le lecteur ira lire Virgile dans un but « d'agriculture comparée ».

Ce à quoi l'on pouvait s'attendre et ce qui comblerait heureusement une lacune, c'est un bon commentaire littéraire qui ne fût pas à l'affût du chiasme et de l'hypallage ; une étude qui nous eût montré comment Virgile dans le cadre rigide d'un

(1) Cf. P. D'HÉROUVILLE, *Virgile Apiculteur*, Musée Belge, t. XXX (1926), pp. 161 et suiv. et t. XXXI (1927) pp. 37 et suiv. L'auteur y note que M. Goelzer traduit *fucus* tantôt par frelon, tantôt par guêpe, et ce en désaccord avec sa notice (p. 126 et 127) où les *fuci* sont appelés des faux-bourçons.

poème didactique reste toujours lui-même et affirme de plus en plus sa personnalité littéraire ; comment il a adapté le genre grec au goût romain ; combien en un mot cette œuvre est grande et belle. Certes c'est là beaucoup demander. Mais que ne peut-on pas attendre de M. Goelzer, professeur de poésie latine à la Sorbonne ? Après Martyn, Voss, Conington, Nettleship, Heyne, Wagner, Forbiger, Ladewig, Benoit et même Lejay, pour n'en citer que quelques uns, c'était tâche malaisée de commenter à nouveau le texte d'une façon originale. Et après Ribbeck, peut-on faire une nouvelle édition critique ?

Pour conclure comme M^{lle} Schmidt, si cette édition a pour but de faire progresser la connaissance et l'amour de l'œuvre virgilienne, elle est loin de l'avoir atteint. Si son objet est autre, on ne peut pas, à proprement parler, dire que ce soit là une édition « scientifique ».

Dix

E. PAUL VAN DE WOESTYNE.

3)

Note sur le prologue du 1er livre des Fables de Phèdre

Le premier prologue de Phèdre se présente dans les manuscrits sous la forme suivante :

Aesopus auctor quam materiam reperit
hanc ego polui uersibus senariis,
Duplex libelli dos est : quod risum mouet
et quod prudentis uitam consilio monet.
Calumniari si quis autem uoluerit,
[quod arbores loquantur, non tantum ferae]
fictis iocari nos meminerit fabulis.

Le vers mis entre crochets et imprimé en italique est considéré par moi comme interpolé et à supprimer pour les raisons qui suivent.

I

Si nous éliminons ce vers le prologue ainsi réduit à six vers prend une forme étrangement régulière : en effet ces six vers

forment trois phrases d'un distique chacune. Le distique médian présente deux véritables rimes, car Phèdre a joué sur la ressemblance des mots *monet* et *mouet*. Quant au premier et au troisième distiques, ils présentent les finales *repperit* et *uoluerit*, *senariis* et *fabulis* qui se correspondent également. S'agit-il d'une pure coïncidence dont le hasard seul serait responsable? Je ne le crois pas, car l'étude de l'épilogue du livre IV, par exemple, révèle l'existence d'autres assonances très visibles comme celles-ci.

quae commendari tanto debet *iustus*
 quanto poetae sunt molesti *uulidius*....
 Particulo chartis nomen uicturum *meis*
 Latinis dum manebit pretium *litteris*.

Je pourrais encore citer une partie de l'épilogue du livre II. Mais sans insister ici sur cette question des rimes ou des assonances dans l'œuvre de Phèdre, car elle demanderait une étude spéciale, je me borne à noter que la suppression du vers ramène le prologue à une forme qui est loin d'être étrangère à l'art de Phèdre.

II

Un deuxième indice plus important résulte de l'absurdité du vers. Pour lui donner un sens des érudits comme M^r Vandaele traduisent au vers précédent le mot *calumniari* par chicaner (!) Or pourquoi chicanerait-on Phèdre pour avoir fait parler les végétaux plus que pour avoir fait parler des animaux tels que le crocodile (I, 25) ou le serpent (IV, 8) ou plus que pour avoir fait parler une lime (IV, 8)? M^r N. Festa (*) considère d'autre part le mot *quod* comme un relatif dépendant de la proposition infinitive du dernier vers *nos iocari* et le sens serait en somme

(¹) *Fables de Phèdre, texte latin avec notices et lexique*, A. COLIN Paris, 1898, in-8 ; p. 55 n. 6. Voir aussi A. Brenot, *Fables de Phèdre*, ed. de la *Collection des Univ. de France*, Paris 1924, p. 1 où la traduction est « chercher chicane ».

(²) N. FESTA. *Su la favola di Fedro, Rendic. Acc. di Lincei*, Roma 1924, vol. 33. n. s. p. 52-53 (séance du 17 février 1924)

d'après lui : « Mais si on veut me chercher noise, qu'on se souvienne que je fais, dans des fables inventées, des plaisanteries que disent non seulement les bêtes mais encore les arbres » Pourquoi le texte présenterait-il une telle inversion et pourquoi *Quod arbores* ne suit-il pas le mot *fabulis*? D'ailleurs ni l'explication de M^r Festa ni celle de M^r Vandaele et de M^{lle} Brenot ne rendent compte du fait que le recueil de Phèdre ne contient aucune fable où les arbres parlent et contient une fable où une lime parle. Admettons avec eux, avec M^r Havet, avec M^{rs} G. Thiele et Zander que l'unique fable où des arbres parlaient ait existé (1) : on ne voit pas encore pourquoi Phèdre craindrait d'être critiqué pour avoir doué de la voix les arbres. En effet Ésope, son modèle, faisait déjà de même (2) et à Rome même, à ce que nous apprend Pline l'Ancien, Phèdre avait déjà eu un précurseur en la personne de C. Epidius, rhéteur du premier siècle av. J. C. (3) Il n'y avait lieu pour Phèdre ni de se vanter ni de s'accuser ni de s'excuser d'avoir fait parler les arbres ; il n'avait pas même à le mentionner puisqu'il y avait des précédents en Grèce et à Rome ou bien il n'avait qu'à se retrancher derrière ces précédents (4).

(1) Voir G. THIELE, *Der Lat. Asop...*, Heidelberg, p. XLVII. C'est la fable *De securi et manubrio*.

(2) Fables, 122, 123, 123b— 124, 125, 179 Halm (1901) . Voir MAXIME DE TYR, *Or.* 33 : *διελέγετο δὲ αὐτῶ καὶ τὰ δένδρα καὶ οἱ ἰχθύες...* et ISIDORE *Aesopiae fabulae sunt cum animalia muta... vel quae animam non habent ut urbes, arbores...*

(3) Pline, XVII.25 (246) *qualibus ostentis Aristandri apud Graecos uolumen scatet ; ne in infinitum abeamus apud nos uero C. Epidii commentarii in quibus arbores locutae quoque reperiuntur.*

(4) Lorsque LaFontaine écrit dans la fable 1 du livre second
 Cependant jusqu'ici d'un langage nouveau
 J'ai fait parler le Loup et répondre l'Agneau ;
 J'ai passé plus avant : les arbres et les plantes
 Sont devenus chez moi créatures parlantes.

Il ne fait qu'exposer un fait ; il ne se vante pas d'avoir été le premier à faire parler les végétaux, mais d'avoir été le premier à les faire parler en vers français. S'il en était autrement sa prétention serait tout aussi mal fondée que l'aurait été celle que l'on prête gratuitement à Phèdre.

De quelque côté qu'on se tourne, le vers est donc incompréhensible.

III

Si nous le supprimons la phrase devient simplement :

*Calumniari si quis autem uoluerit
fictis iocari nos meminerit fabulis.*

Il s'agit évidemment alors pour Phèdre de se défendre non contre des chicanes mais contre des calomnies. Quelles calomnies? Celles de ses ennemis qui chercheront dans tous ses badinages des allusions à des personnages réels. Il essaie de se défendre d'avance en déclarant que ses fables sont inventées, que rien n'y a une portée satirique, que son but est seulement de faire rire (*quod risum mouet*) et de donner d'utiles préceptes de vie (*quod..... monet*), qu'aucun de ses contemporains n'est visé par lui. Que Phèdre soit sincère en plaidant ainsi sa cause, cela est fort douteux. Mais peu importe pour l'instant. L'essentiel est que notre interprétation de *calumniari* par *calomnier* soit exacte. Or nous en trouvons une confirmation absolue dans la partie du prologue du livre 3 où Phèdre écrit :

*Seruitus obnoxia,
quia quae uolebat non audebat dicere.
affectus proprios in fabellas transtulit
calumniamque fictis elusit iocis.*

Ici *calumniam*, *fictis iocis*, *fabellas* correspondent à *calumniari.. fictis iocari.... fabulis*. *Calumniam* veut bien dire *calomnie* et il n'est pas question d'arbres.....

IV

Mais j'ai contre moi, outre les éditeurs, tous les manuscrits et je dois expliquer comment la faute a pu se produire. Je crois pouvoir affirmer qu'elle est postérieure au recueil de fables d'Avianus (fin du iv^e siècle). On lit en effet dans la préface d'Avianus « *Loqui uero arbores, feras cum hominibus gemere, uerbis certare uolucres, animalia ridere facimus, ut pro singulorum necessitatibus uel ab ipsis inanimis sententia proferatur* ».

Nous retrouvons dans ce texte les mots *arbores*, *ferae*, le verbe *loqui* de notre vers. Et cela ne vient pas de ce qu'Avianus a développé le vers de Phèdre : il ne s'excuse pas, lui : il expose seulement ce qu'il a fait. Un lecteur de Phèdre et d'Avianus, ne s'étant pas rendu compte que le premier n'avait pas plus à s'excuser que le second d'avoir fait parler les arbres et ne comprenant pas le mot *calumniari*, aura cru nécessaire de gloser d'après Avianus « *quod arbores loquantur, non tantum ferae* » La glose est malheureusement entrée dans le texte où elle n'avait que faire et elle n'en est plus sortie. Comme on peut déduire l'existence d'une fable où les arbres parlaient de sa présence dans les paraphrases en prose du *Romulus*, on s'est évertué à expliquer ce vers. Mais je crois que, même si la fable où les arbres parlaient a un jour existé dans le premier livre, le vers doit être éliminé de ce prologue : car ce que Phèdre craignait — et à juste titre — était bien autre chose que de se voir reprocher d'avoir fait parler les arbres. Il redoutait que les bêtes qu'il mettait en scène ne fussent reconnues pour ce qu'elles étaient, réellement, c'est-à-dire pour des êtres humains déguisés en animaux par mesure de précaution et voilà contre quelle « calomnie » ou plutôt contre quelle « médisance » il se défendait à l'avance.

LÉON HERRMANN.

Antonin le Pieux et Athènes

I. Lettre d'Antonin le Pieux aux Athéniens

Cette lettre était gravée sur une plaque de marbre pentélique dont un fragment est conservé à l'intérieur de la Tour des Vents. Complet à gauche et en haut, il mesure 0.19 de haut sur 0.27 de large et 0.13 d'épaisseur. Une moulure verticale borde le début des lignes. Les lettres, terminées par de petites barres, sont hautes de 0.012. (A, H, Θ, Π, Ν, Σ, Ω).

Ἀντοκράτορ Καῖσαρ Θεοῦ Νέγορα Τραῖ]-
νοῦ υἱοῦ Θεοῦ [Ἀδριανοῦ υἱὸς Τ. Αἴλιος]

De quelque côté qu'on se tourne, le vers est donc incompréhensible.

III

Si nous le supprimons la phrase devient simplement :

*Calumniari si quis autem uoluerit
fictis iocari nos meminerit fabulis.*

Il s'agit évidemment alors pour Phèdre de se défendre non contre des chicanes mais contre des calomnies. Quelles calomnies? Celles de ses ennemis qui chercheront dans tous ses badinages des allusions à des personnages réels. Il essaie de se défendre d'avance en déclarant que ses fables sont inventées, que rien n'y a une portée satirique, que son but est seulement de faire rire (*quod risum mouet*) et de donner d'utiles préceptes de vie (*quod..... monet*), qu'aucun de ses contemporains n'est visé par lui. Que Phèdre soit sincère en plaidant ainsi sa cause, cela est fort douteux. Mais peu importe pour l'instant. L'essentiel est que notre interprétation de *calumniari* par *calomnier* soit exacte. Or nous en trouvons une confirmation absolue dans la partie du prologue du livre 3 où Phèdre écrit :

*Seruitus obnoxia,
quia quae uolebat non audebat dicere.
affectus proprios in fabellas transtulit
calumniamque fictis elusit iocis.*

Ici *calumniam*, *fictis iocis*, *fabellas* correspondent à *calumniari.. fictis iocari.... fabulis*. *Calumniam* veut bien dire *calomnie* et il n'est pas question d'arbres.....

IV

Mais j'ai contre moi, outre les éditeurs, tous les manuscrits et je dois expliquer comment la faute a pu se produire. Je crois pouvoir affirmer qu'elle est postérieure au recueil de fables d'Avianus (fin du iv^e siècle). On lit en effet dans la préface d'Avianus « *Loqui uero arbores, feras cum hominibus gemere, uerbis certare uolucres, animalia ridere facimus, ut pro singulorum necessitatibus uel ab ipsis inanimis sententia proferatur* ».

Nous retrouvons dans ce texte les mots *arbores, ferae*, le verbe *loqui* de notre vers. Et cela ne vient pas de ce qu'Avianus a développé le vers de Phèdre : il ne s'excuse pas, lui : il expose seulement ce qu'il a fait. Un lecteur de Phèdre et d'Avianus, ne s'étant pas rendu compte que le premier n'avait pas plus à s'excuser que le second d'avoir fait parler les arbres et ne comprenant pas le mot *calumniari*, aura cru nécessaire de gloser d'après Avianus « *quod arbores loquantur, non tantum ferae* ». La glose est malheureusement entrée dans le texte où elle n'avait que faire et elle n'en est plus sortie. Comme on peut déduire l'existence d'une fable où les arbres parlaient de sa présence dans les paraphrases en prose du *Romulus*, on s'est évertué à expliquer ce vers. Mais je crois que, même si la fable où les arbres parlaient a un jour existé dans le premier livre, le vers doit être éliminé de ce prologue : car ce que Phèdre craignait — et à juste titre — était bien autre chose que de se voir reprocher d'avoir fait parler les arbres. Il redoutait que les bêtes qu'il mettait en scène ne fussent reconnues pour ce qu'elles étaient, réellement, c'est-à-dire pour des êtres humains déguisés en animaux par mesure de précaution et voilà contre quelle « calomnie » ou plutôt contre quelle « médisance » il se défendait à l'avance.

LÉON HERRMANN.

Antonin le Pieux et Athènes

I. Lettre d'Antonin le Pieux aux Athéniens

Cette lettre était gravée sur une plaque de marbre pentélique dont un fragment est conservé à l'intérieur de la Tour des Vents. Complet à gauche et en haut, il mesure 0.19 de haut sur 0.27 de large et 0.13 d'épaisseur. Une moulure verticale borde le début des lignes. Les lettres, terminées par de petites barres, sont hautes de 0.012. (A, H, Θ, Π, Ν, Σ, Ω).

Ἀποκράτωρ Καῖσαρ Θεοῦ Νέρονα Τραῖ-
ανοῦ υἱοῦ Θεοῦ [Ἀδριανοῦ υἱὸς Τ. Αἴλιος]

Ἀδοιανὸς Ἀντω[ρεῖνος Σεβαστός, ἀρχιερεὺς]
 μέγιστος δημ[ιοργικῆς ἔξουσίας τὸ ..ἔπατος]
 τὸ γ' πατ[ῆρ] πα[τρῆδος τῆ] ἐξ Ἀρείων πάγον βουλῆ]
 καὶ τῆ βουλῆ [τῶν Φ' καὶ τῶ δήμῳ τῶ Ἀθηναίων]
 χαίρειν · πε[ρὶ ὧν] [ἀπέ]-
 στειλα Αἰδ

La première lettre de la l. 9 était un γ , un ϵ ou un σ .

Cette lettre se place entre 140 et 145, dates du troisième et du quatrième consulat d'Antonin.

L'empereur envoya en Attique un personnage dont le nom serait en partie conservé à la l. 8. A quelle occasion, c'est ce qu'il est impossible de déterminer.

Nous nous bornons à renvoyer à ce que nous avons eu l'occasion d'écrire ailleurs concernant les rapports d'Antonin avec Athènes, dont il était un des bienfaiteurs (1). Il y avait achevé l'aqueduc commencé par son père adoptif et avait été le premier à créer, à Athènes, une chaire officielle de rhétorique ou de sophistique. Si bien que les éphèbes avaient institué en son honneur une fête nouvelle, celle des Antóneia et que les Athéniens lui avaient érigé, entre 142 et 145, une statue en reconnaissance de ses bienfaits (2).

2. Antonin le Pieux et l'agoranomion d'Athènes.

Sur la foi d'une dédicace fort négligemment publiée par Lolling, on admet que l'agoranomion d'Athènes fut construit ou restauré par Hérode Atticus (3).

(1) Cf. *Musée belge*, XXVI, 1922, pp. 189, sqq.

(2) *IG*. III 529 : l'empereur y est qualifié de consul pour la troisième fois et d'*imperator* pour la deuxième fois (142).

(3) *Αἰτίον*, 1888, pp. 188 sqq. Lolling n'a donné qu'une transcription du texte. L'a a la barre brisée, ϵ , σ , ω ont la forme onciale. Pour l'agoranomion, cf. J. DEICHA, *Topographie von Athen*, p. 333, n. 11 ; Fougères, Grèce², p. 105. Cf. GRAINDOR, *Musée belge*, XXVIII, pp. 119 sq.

Ce texte est gravé sur une arcade de marbre de l'Hymette ornée de rosaces dans les écoinçons et exactement semblable, comme ornementation et comme dimensions, à celles qui se dressent encore au sud de la Tour des Vents. D'après la copie de Lolling, la dédicace se lirait comme suit :

Ἀδοτοζοτάτοι T. [Αἰλίω Ἀδου] ια|ρῶ Ἀ|ρ[των]ε[τρῶ] Εὐσεβεῖ
 τὸ ἀγορῶνόμιον Ἡρό[δου] Ἀτ[τιζοῦ] ἀνέστ|η|σεν ἀγορῶ|ρ|ο-
 μόντων
 Ἀρτιπάτρου τοῦ Μουσαίου Ἀλωπεκί|θη|ε[ρ] κα|ὶ] Δεικίου
 τοῦ) Μαγαθωνίου

Nous avons revu cette inscription, qui se trouve actuellement à gauche de la porte qui mène à la Tour des Vents et au marché romain. De notre lecture, il résulte que c'est à tort qu'on a attribué un édifice de plus à la générosité d'Hérode Atticus :

Ἀδοτοζοτάτοι T. [Αἰλίω Ἀδου]ιω|ῶ] Ἀρτι|ωνε|ω|ῶ] Εὐσεβεῖ
 τὸ ἀγορῶνόμιον ἢ βου|λή| τῶν Φ' ἀνέθ|η|κεν ἀγού|α|ρ|ο-
 μόντων
 Ἀρτιπάτρου τοῦ Μουσαι|ῶν Ἀλωπεκί|θη|ε[ρ] κα|ὶ] Δει-
 κίου τοῦ) Μαγαθωνίου.

L. 1. — C'est par erreur que le premier éditeur donne comme une restitution le dernier mot : il existe en entier sur le marbre.

L. 2. — Le marbre porte très distinctement : HBO'. Il est impossible de confondre l'ο avec l'ω, ce dernier ayant la forme onciale dans ce texte.

C'est la lecture erronée du nom d'Ἡρό[δου] qui a entraîné celle de Ἀτ[τιζοῦ] : Lolling a pris des cassures de la pierre pour le début du nom du père d'Hérode. De plus, sa restitution est d'environ trois lettres, trop longue.

Que la Boule intervienne dans la dédicace, c'est assez naturel : de tout temps, elle eut dans ses attributions la surveillance des édifices publics et eut à s'occuper de la restauration des monuments ou de leur construction. Mais elle le faisait d'accord avec l'assemblée. (1) Ici, le nom du Peuple n'est pas associé à celui du

(1) BUSOLET, *Griechische Staatskunde*, II, pp. 1051 sqq.

Ἀδοριανὸς Ἀρτω]ρεῖνος Σεβαστός, ἀρχιερεὺς]
 μέγιστος διμ[αρχικῆς ἐξουσίας τὸ ..ἔπατος]
 τὸ γ' πατι]ρ πα[τρίδος τῆ] ἐξ Ἀρ]είον πάγον βουλῆ]η]
 καὶ τῆ βουλῆ]η [τῶν Φ' καὶ τῶ δῆμῳ τῶ Ἀθηναίων]
 χαίρειν· περι]οί ὄν] [ἀπέ]-
 στειλα Αἰδ'

La première lettre de la l. 9 était un γ , un ϵ ou un σ .

Cette lettre se place entre 140 et 145, dates du troisième et du quatrième consulat d'Antonin.

L'empereur envoya en Attique un personnage dont le nom serait en partie conservé à la l. 8. A quelle occasion, c'est ce qu'il est impossible de déterminer.

Nous nous bornons à renvoyer à ce que nous avons eu l'occasion d'écrire ailleurs concernant les rapports d'Antonin avec Athènes, dont il était un des bienfaiteurs (1). Il y avait achevé l'aqueduc commencé par son père adoptif et avait été le premier à créer, à Athènes, une chaire officielle de rhétorique ou de sophistique. Si bien que les éphèbes avaient institué en son honneur une fête nouvelle, celle des Antónia et que les Athéniens lui avaient érigé, entre 142 et 145, une statue en reconnaissance de ses bienfaits (2).

2. Antonin le Pieux et l'agoranomion d'Athènes.

Sur la foi d'une dédicace fort négligemment publiée par Lolling, on admet que l'agoranomion d'Athènes fut construit ou restauré par Hérode Atticus (3).

(1) Cf. *Musée belge*, XXVI, 1922, pp. 189, sqq.

(2) *IG*, III 529 : l'empereur y est qualifié de consul pour la troisième fois et d'*imperator* pour la deuxième fois (142).

(3) *Αἰτίον*, 1888, pp. 188 sqq. Lolling n'a donné qu'une transcription du texte. L'a à la barre brisée, ϵ , σ , ω ont la forme officielle. - Pour l'agoranomion, cf. J. DEICHEL, *Topographie von Athen*, p. 333, n. 11 ; FOUCHÈRES, Grèce², p. 105. Cf. GRANDOR, *Musée belge*, XXVIII, pp. 119 sq.

Ce texte est gravé sur une arcade de marbre de l'Hymette ornée de rosaces dans les écoinçons et exactement semblable, comme ornementation et comme dimensions, à celles qui se dressent encore au sud de la Tour des Vents. D'après la copie de Lolling, la dédicace se lirait comme suit :

Ἀδοτογράτοι Τ. [Ἀλλίω Ἀδο] ια|ρῶ Ἀρ[των]ε[ι]ωῶ Εὐσεβεῖ
 τὸ ἀγορανόμιον Ἡρό[δο]τις Ἀτ[τιζοῦ] ἀρέσι|η|σεν ἀγορα|ρ|ο-
 μούτων
 Ἀντιπάτρου τοῦ Μουσαίου Ἀλωπεκῆ|θε|ρ] κα[ὶ] Λεικίου
 τοῦ) Μαρθωρίου

Nous avons revu cette inscription, qui se trouve actuellement à gauche de la porte qui mène à la Tour des Vents et au marché romain. De notre lecture, il résulte que c'est à tort qu'on a attribué un édifice de plus à la générosité d'Hérode Atticus :

Ἀδοτογράτοι Τ. [Ἀλλίω Ἀδο] ιω[ῶ] Ἀρ[των]ειρ[ῶ] Εὐσεβεῖ
 τὸ ἀγορανόμιον ἢ βου|λή τῶν Φ' ἀρέθ|η|σεν ἀγορ[α]ο-
 μούτων
 Ἀντιπάτρου τοῦ Μουσαι[ῶ]ν Ἀλωπεκῆ|θε|ρ] κα[ὶ] Λει-
 κίου τοῦ) Μαρθωρίου.

L. 1. — C'est par erreur que le premier éditeur donne comme une restitution le dernier mot : il existe en entier sur le marbre.

L. 2. — Le marbre porte très distinctement : HBOY. Il est impossible de confondre l'ο avec l'ω, ce dernier ayant la forme onciale dans ce texte.

C'est la lecture erronée du nom d'Ἡρό[δο]τις qui a entraîné celle de Ἀτ[τιζοῦ] : Lolling a pris des cassures de la pierre pour le début du nom du père d'Hérode. De plus, sa restitution est d'environ trois lettres trop longue.

Que la Boulè intervienne dans la dédicace, c'est assez naturel : de tout temps, elle eut dans ses attributions la surveillance des édifices publics et eut à s'occuper de la restauration des monuments ou de leur construction. Mais elle le faisait d'accord avec l'Assemblée. (1) Ici, le nom du Peuple n'est pas associé à celui du

(1) BUSOLT, *Griechische Staatskunde*, II, pp. 1051 sqq.

Conseil. Il semble donc bien que les pouvoirs de celui-ci s'étaient étendus, en matière de travaux publics, à l'époque impériale, époque où la constitution d'Athènes a pris un caractère aristocratique.

Pourquoi la dédicace est-elle au nom d'Antonin? Serait-il intervenu dans les frais de la construction de l'agoranomion? C'est ce que le texte ne nous dit point et peut-être serait-il hasardeux de le lui faire dire, bien que cet empereur compte, nous l'avons dit, parmi les bienfaiteurs de la cité.

D'après Lolling, il faudrait probablement placer cette dédicace entre 156/7 et 161, s'il est vrai que l'agoranome Lucius, fils de Lucius, de Marathon doit être identifié avec un éphèbe homonyme dont le nom figure sur une liste de la 19^e année du pédotribat d'Abaskantos (archonte Praxagoras Méliteus, 157/8 d'après nous) (1).

Mais il paraît impossible que cet éphèbe, le plus jeune de trois frères, d'après l'ordre où il est cité sur la liste susdite, ait pu occuper avant la mort d'Antonin, en 161, les fonctions d'agoranome. C'est d'autant moins probable que le collègue de Lucius, Antipatros, fils de Mousaios, d'Alopèkè, semble devoir être identifié avec un éphèbe du même nom recensé sur une liste qui se place approximativement entre 110 et 120 (2).

Il vaut mieux croire que l'agoranome Lucius est le père de l'éphèbe de 157.

La dédicace aurait alors été faite dans les premières années du règne d'Antonin, à peu près vers l'époque où il adressait aux Athéniens la lettre dont nous publions ci-dessus un fragment.

PAUL GRAINDOR.

(1) I. G. III, 1110, l. 37 et 1121, col. II, l. 63 (= GRAINDOR, *Album d'inscriptions attiques d'époque impériale*, p. 43 et pl.LII). Pour la date, cf. notre *Chronologie des archontes athéniens sous l'Empire*, p.160 n° 119 (date contestée par KOLBE, *AM. XLVI*, p. 149, qui propose 154-5, mais cf. notre *Album*, pp. 6 sqq.

(2) I. G. III, 1101, col. 1. l. 26.

Burgundica

II.

« **Lettres cassées** » de la Chancellerie de Bourgogne.

Les diplomates sont fort laconiques touchant un genre d'actes qui sont arrivés jusqu'à nous avec la marque extérieure de leur annulation juridique. Sans doute, le Nouveau Traité de diplomatique des Mauristes (1) et, à sa suite, A. Giry (2) parlent-ils des chartes cancellées et de la nature spéciale de celles-ci, mais leur mutisme commence quand il s'agit de déterminer quel genre de documents étaient détruits d'office au moyen âge au sein des chancelleries.

Or, c'est précisément ce point qu'il importerait de connaître, de manière à caractériser nettement la valeur en tant qu'éléments historiques de pièces qui, à première vue, semblent en posséder très peu. Mais, dire qu'une charte cancellée est un acte historiquement nul du fait qu'il est barré ou cassé serait une affirmation bien osée ou tout au moins incomplète ; il convient donc de dissiper à leur sujet plus d'une fâcheuse équivoque et de redresser une erreur dangereuse qu'on est aisément disposé à commettre.

Giry ne signale que la cancellation des actes pour cause de nullité ou d'inutilité, mais il existe des différences profondes de forme et de fond entre la charte cancellée et la charte cassée.

La cancellation consistait, ou plutôt consiste (3) à barrer la teneur d'un acte au moyen de grands traits croisés, ou treillis (cancellum) en forme de X. La charte cassée, au contraire, est annulée au moyen d'une ou plusieurs incisions pratiquées par les ciseaux ou le couteau.

(1) Tome IV, p. 17.

(2) *Manuel de diplomatique*, p. 509.

(3) Le mot cancellation figure encore dans le vocabulaire juridique actuel. Voyez : *Pandectes belges*, T. XV, vol. 867-869.

Ce qui distingue, en outre, la cancellation de la cassation, c'est que la première s'appliquait ordinairement sur des registres ou cartulaires (minutes de notaires ou registres échevinaux) ⁽¹⁾ tandis que la seconde avait lieu exclusivement (on en saisit facilement la cause) sur des actes isolés, non inscrits dans un registre.

Les chancelleries des ducs de Bourgogne (de Flandre et du Brabant) n'ont pas usité le système de la cancellation mais bien celui de la cassation ; et, par une fortune vraiment extraordinaire, les Trésors des chartes de Flandre et de Brabant ⁽²⁾ ont conservé jusqu'à ce jour quantité de chartes, et non des moindres qui, après avoir eu pleine valeur juridique ont perdu, pour un motif ou l'autre, le caractère particulier de validité.

Nous sommes ainsi en mesure d'étudier à l'aise pendant un siècle environ (de 1383 à 1477) une série de pièces diplomatiques dont personne n'a daigné s'occuper, vu leur caractère de nullité, de les classer par groupes distincts et d'en marquer la valeur historique.

*
* * *

Nous n'avons pas à rechercher ici l'origine de la coutume médiévale ou antique d'annuler les actes au moyen d'une *incision au couteau*. La diplomatique sur ce point est restée muette jusqu'ici ; il suffira seulement de noter que les ducs de Bourgogne n'ont en rien innové en cette matière, mais ont pratiqué la cassation des chartes avec une constante régularité.

Aussi bien rencontre-t-on des actes cassés dès le XIII^e siècle.

Le plus ancien que nous connaissons est, détail typique, précisément celui publié dans l'Album belge de diplomati-

(1) La pl. XXXII, B de l'*Album belge de diplomatique* reproduit un passage cancellé du registre aux œuvres de loi des échevins de Louvain de 1362. Ceci à titre d'exemple ; on sait, d'autre part, que les registres de Louvain comptent parmi les plus anciens de ce genre.

(2) M. C. Van den Haute veut bien m'assurer que le Trésor des chartes de Flandre à Rupelmonde, conservé aux archives de l'État à Gand, ne contient aucune charte cassée pour la période bourguignonne.

que (1) ; c'est une promesse faite le 22 mai et le 20 juin 1274 par les magistrats de Tirlemont et de Louvain au magistrat de Gand de ne pas donner asile aux foulons et tisserands de cette ville qui auraient conspiré contre celle-ci. Cette promesse ayant été accomplie, les chartes furent annulées au moyen de deux traits parallèles.

A noter encore, pour le XIII^e siècle, les chartes suivantes, étroitement apparentées, de juin 1292, juin 1295 et de juillet 1298. Ce sont trois actes par lesquels le magistrat de la ville de Courtrai s'oblige vis à vis de Robert Crespin, d'Arras, de lui rembourser les sommes qu'il avait prêtées à la commune, respectivement 4700, 2200 et 6000 liv. p. (2) Après paiement à R. Crespin, les trois chartes furent cassées comme n'ayant plus de valeur juridique.

Signalons, enfin, pour mémoire, deux pièces du XIV^e siècle. La première du 16 février 1335 (n. st) du comte de Flandre, Louis de Nevers, pour la ville d'Ypres (3) ; la seconde est particulièrement instructive ; c'est une charte du 21 mars 1356 (n. st) de Jeanne et Wenceslas de Brabant par laquelle ils promettent de rembourser à Jacques de Los la somme de 800 florins prêtée par lui (4). La charte, par oubli sans doute, n'a pas été soumise à la cassation dans les bureaux de la chancellerie, quoi qu'elle aurait dû l'être, puisque l'inventaire du secrétaire A. van der Ee de 1438 porte la mention significative à côté de la charte du 22 mars 1356: « *soient cassées* » (5) Il y avait donc obligation formelle au XV^e siècle pour des actes semblables, portant prestation de serment de promesse de paiement, de les signaler comme dénués de valeur administrative.

L'appellation : *Cassées* (lettres) est fort commune dans la

(1) Pl. XIX. Notice de H. Pirenne.

(2) *Trésor de Flandre*, série I, n^{os} 1081 à 1083, aux Archives Générales du royaume.

(3) *Ibidem*, n^o 779.

(4) Cf. A. VERKOOREN. *Inv. des chartes de Brabant*, t. II, p. 290-291.

(5) Inv. de la II^e Section n^o 68, fol. 291, fol. 742, aux Archives du royaume.

terminologie diplomatique des chancelleries au xiv^e et au xv^e siècle. Pour la chancellerie par excellence, la chancellerie pontificale, un exemple suffira. Dans le registre de la seconde année du pape Clément VII, de 1379 — 1380, est insérée par erreur une bulle du 2 des ides d'octobre 1379 (année première) : or, cette bulle est cancellée et en marge on lit cette note contemporaine « *Attende quod [littera est] de anno primo et ideo cassata et scripta in anno primo.* » (1).

Les actes des princes de la lignée de Bourgogne abondent en mentions touchant leur cassation. Citons au hasard :

Bruxelles, 14 juin 1405. Mandat de paiement d'Antoine de Bourgogne, gouverneur du Brabant. Au dos : « *Lettres touchant... rendues le vi^e jour d'octobre CCCC et XIII comme cassées et bien acquittées.* » (1)

1^{er} avril 1431. Lettre patente de Philippe le Bon, avec note du 16 juin 1437 :

« *Ces lettres de Monseigneur le duc de Bourgogne... (apportés à la Chambre des comptes à Bruxelles) et illic pour la seureté d'icellui mondit seigneur le duc cassées et chansellées...* » (2)

Bruxelles, 20 février 1461 (n. st) Charte de Philippe le Bon. Au dos : « *Copie van den brieve dar alle die ander brieve mede le nyete gecasseert (syn)* ». (3)

Il est vraisemblable que le mot cassé a signifié à la fois le fait matériel de destruction au moyen de ciseaux, et le sens juridique de nullité.

La notion d'annulation juridique des actes était si ancrée à la chancellerie bourguignonne (tant de celle Flandre que du Brabant) qu'elle s'étendait à une très grande variété de documents. Nous passerons quelques catégories en revue.

I. Lettres de Promesses.

On comprend sans peine qu'un acte contenant promesse doit être anéanti aussitôt que celle-ci a reçu son exécution ; car

(1) Cfr. *Registrum Avignonense*, n^o 221, fol. 626 aux Archives Vaticanes.

(2) Chartrier de Brabant aux Archives du Royaume, à Bruxelles.

(3) *Ibidem*.

on ne peut laisser trainer des traces écrites de promesses, si ces dernières ont été tenues ; c'est évident. Un exemple suffira.

24 juillet 1420. Jean II, comte de Namur, promet d'accepter la sentence arbitrale que rendront l'évêque de Liège, Jean de Heinsberg, ainsi que les villes de Liège et de Huy au sujet du différend entre Bouvignes et Dinant (1). Charte cassée (Arch. du Royaume, Trésor de Namur N° 1349).

II. Promesses de paiement.

De toutes les promesses qui se font en ce monde, les promesses de paiement sont les plus fréquentes et celles dont les parties débitrices ont naturellement le plus d'intérêt à en voir détruire les souvenirs écrits.

On peut distinguer, en gros, pour la facilité de compréhension, trois catégories principales d'actes portant obligation de paiement à l'époque des ducs de Bourgogne.

A. PROMESSES DE PAIEMENT D'ORDRE ADMINISTRATIF. (2).

Dans cette catégorie on peut ranger toutes les promesses faites par nos souverains au xv^e siècle. Notons que les Archives du Royaume n'en ont guère conservé de spécimens pour le règne de Charles le Téméraire (1467-1477), probablement ces actes ont-ils été détruits.

8 mars 1408 (*n. st*) Antoine, duc de Brabant, promet au seigneur de Ravensbergh paiement de 5000 cour. pour livraison du château de Hückenhoven (3).

Arlon, 13 juillet 1412. Antoine de Bourgogne promet de maintenir Jean Schrevel dans ses fonctions de forestier de Chiny et de lui payer de ce chef 300 cour. (4).

(1) Cfr CH. PIOT, *Inv. des chartes des comtes de Namur*, p. 399

(2) Les reconnaissances de dettes de particuliers ou d'institutions n'en sont pas rares. Le 19 sept. 1363. la ville de Bois-le-Duc reconnaît devoir payer une somme de 500 écus. V. C. R. HERMANS, *Inv. des Chartiers van s'Hertogenbosch*. Renseignement dû à l'amabilité de M. Fr. Quicke.

(3) Chartrier de Brabant, aux *Archives générales du Royaume*

(4) *Ibidem*.

Louvain, 29 août 1415. Antoine de Bourgogne promet paiement de. 400 liv. à Marie de Namur, fille de Jean de Namur, veuve du chevalier Tristand van der Motten⁽¹⁾. Au dos : « *casés* ».

Dordrecht, 31 mai 1418. Jean, comte de Hainaut, promet de payer annuellement à Jean, seigneur de Reyr, la somme de 100 cour. de France ⁽²⁾.

Louvain, 8 octobre 1421. Jean iv, duc de Brabant, promet de payer pour service rendu à Jean van Ketghe une somme de 100 fl. du Rhin ⁽³⁾.

Saint-Denis, 20 mai 1425. Jean iv, duc de Brabant, promet de payer, à titre de dédommagement, à son conseiller, Jean van Zievel, 1000 écus ⁽⁴⁾.

Bruges, 13 décembre 1426. Philippe le Bon promet à Gautier de Mullem, bailli de Courtrai, que celui qui lui succédera dans son office de bailli sera tenu de lui payer la somme de 800 liv. par. prêtée jadis au duc de Bourgogne. ⁽⁵⁾.

Gand, 22 janvier 1433 (n. st). Philippe le Bon ordonne au receveur général des finances de faire payer par le receveur d'Artois à Jeanne la Mairesse, mère de son fils, le bâtard Antoine de Bourgogne, une pension annuelle de 300 fr.

Au dos, ordre de paiement du 2 mars 1433 (n. st) par le receveur d'Artois donné par le receveur gén. Guy Guilbaut. ⁽⁶⁾

Bruxelles, 6 mai 1439. Philippe le Bon ordonne au receveur de Brabant de payer chaque année à Thierry van Brandenbosch, gardien du château de Fauquemont, la somme de 450 liv. Rhin, jusqu'à ce que la somme totale de 4. 400 fl. ait été payée à celui-ci.

Bruges, 9 août 1447. Philippe le Bon promet de payer à

(1) Acquits de Lille, c. 133 Ibidem.

(2) Acquits de Lille, c. 377 ; *ibidem*.

(3) Chartrier de Brabant.

(4) Trésor de Flandre, II, aux *Archives du Royaume*.

(5) Chartrier de Brabant.

(6) Chartrier de Brabant.

Jean le Tuc, bailli d'Audenarde, ou à ses héritiers, la somme de 160 liv. par. que celui-ci avait prêtée jadis au duc. (1)

13 octobre 1153. Philippe le Bon octroie annuellement à Frédéric, seigneur de Withem, drossard de Limbourg, la somme de 200 fl. du Rhin (2).

Ce qui distingue les chartes ou lettres bourguignonnes portant promesse de paiement c'est qu'elles sont toutes rédigées sur un formulaire identique ; la clause juridique essentielle qui y est libellée est celle de l'engagement pris par le duc *ou ses successeurs* ; en outre, l'engagement très souvent est fait sur les biens et les meubles du souverain.

B. LETTRES DE PLÉGERIE OU PROMESSES DE PAIEMENT COLLECTIF.

Des circonstances d'ordre politique ou financier amenaient souvent, au xv^e siècle, un groupe de citoyens à devoir se porter garants (plèges) pour le prince pour le paiement de ses dettes ou bien à titre de rançon. Les actes écrits qui notent ces promesses étaient naturellement eux aussi cassés, après que leur contenu avait été exécuté.

Le chartrier de Brabant possède cinq chartes du plus haut intérêt dans ce domaine d'idées. Ce sont des lettres, datées de Bruxelles du 10 décembre 1116, émanées de notables brabançons s'engageant collectivement, au nom de leur souverain, Jean IV duc de Brabant, à payer respectivement à Jean sans Peur, comte de Flandre et duc de Bourgogne, les sommes de 7.500, 2.500, 7.500 rid 5.000 et 2.500 couronnes (3).

On ne manquera pas de remarquer, en outre, que le paiement des dettes du duc de Brabant se fera le jour de la Pentecôte, ou à la foire d'Anvers ; à défaut de paiement à cette date, les notables

(1) Com parer à la procédure de la *manus injectio* du droit romain. Voyez : FR. GÉRARD, *Manuel élémentaire de droit romain*. 3^e édit. (1901), p. 972, 977.

(2) Chartrier de Brabant.

(3) Chartrier de Brabant.

brabançons iront soit à Termonde, soit à Bruges, soit à Lille pour s'y constituer en quelque sorte prisonniers volontaires (1). L'engagement vaut assurément la peine d'être cité en entier :

« Nous avons fait et faisons par ces présentes nostre propre dette, nous paierons, baillerons et délivrerons à nostre dit seigneur le duc de Bourgogne dedanz la foire de la ville d'Anvers qui sera à la Pentecouste prouchain venant, et en cas que faulte auroit, que Dieu ne veuille, audit paiement..... irons à la ville de Tenremonde....., et tenir bon et loyal hostage en hosteleries publiques. senz jamais en yssir ou partir pour quelxconques cause... »

Ces cinq lettres sont toutes cassées, après paiement effectué.
13 septembre 1418. Lettres de pleige.

Engagement de Jacques, seigneur de Gaesbeek, Jean, seigneur de Wesemael, Jean van Scoenvorst et Jean van Witham concernant le paiement à Jean, seigneur de Heinsberg.

C. PROMESSES DE PAIEMENT DE DOT.

Parmi toutes les promesses de paiement, une des plus anciennes et des plus répandues est celle qui se fait pour cause de mariage ; mais, si le moyen âge a connu la constitution dotale comme les temps modernes, bien peu d'actes originaux sont restés de cette époque qui en gardent le souvenir.

Par bonheur, on connaît deux exemples de paiement de dot relativement à un personnage important de la chancellerie bourguignonne en Brabant, notamment, maître Adrien van der Ee, le zélé garde des chartes de Brabant, à Bruxelles, bien connu par ses travaux d'archiviste.

Maître van der Ee avait une nièce du nom de Marguerite ; il ne put mieux témoigner à celle-ci sa vive affection, à l'occasion de son mariage, qu'en lui accordant une dot de 36 liv. par. Mais, comme les paroles s'envolent et que les écrits restent, van der Ee dut promettre, le 20 décembre 1439, de payer annuelle-

(1) *Ibidem.*

ment à sa nièce 2 liv. jusqu'au paiement complet de la somme de 36 livres (1). L'acte est cassé.

Vingt ans après, à l'occasion sans doute du second mariage de sa nièce, Marguerite Volappels, de son nom, le conseiller van de Ee se porta de nouveau garant, le 10 juin 1459, pour le paiement de sa dot, portée cette fois à la somme de 200 écus d'or. (2) La dot ayant été payée, la promesse de 1459 fut cassée, et voilà comment le chartrier de Brabant peut renfermer parfois l'écho de souvenirs de famille intimes.

III. Ordres de paiement et ordres financiers.

Le dépôt des Archives du Royaume regorge d'ordres ou de mandats de paiement ; on conçoit que, dans une chancellerie bien organisée, comme l'était celle des ducs de Bourgogne, des actes semblables étaient cassés quand ils étaient devenus inutiles, c. a. d. quand l'exécution de leur contenu avait été accomplie. Néanmoins, pour des motifs non encore expliqués, la plupart des mandats de paiement de cette chancellerie n'ont pas été annulés ; les chartes que nous citons ici ne constituent donc que des exceptions.

Malines, 22 septembre 1401. Philippe le Hardi reconnaît qu'il a reçu en prêt de la ville de Bruges une certaine somme ; il ordonne à la Chambre des comptes de Flandre de défalquer cette somme prêtée des prochains comptes de recette des aides.

Beauvais, 7 janvier 1419, (n. st). Philippe le Bon ordonne aux bailli et écoutète de Bruges de payer annuellement, pour services rendus, au chambellan, Jean de Luxembourg, la somme de 200 écus, grevée sur la recette du tonlieu de Bruges ; il leur ordonne de défalquer cette somme de leur compte de recette (3)

Bruxelles, 5 février 1436 (n. st). Philippe le Bon ordonne à Jean Gielis, changeur de la ville de Louvain, de payer la somme

(1) Trésor de Flandre, I, aux Archives du Royaume. n° 569.

(2) *Ibidem.*

(3) Chartrier de Brabant, *ibid m.*

de 300 fl. à Nicolas van der Veken ainsi qu'à sa femme E. van den Acker ⁽¹⁾.

Bruxelles, 8 mars 1439 (n.st). Philippe le Bon ordonne à la Chambre des comptes de Bruxelles de défalquer des comptes de recette de Jean, seigneur de Withem, châtelain de Fauquemont, la somme de 700 fl. du Rhin ⁽²⁾

L'acte suivant mérite une mention spéciale. C'est un mandat de paiement, délivré par Antoine, duc de Brabant, le 28 novembre 1411. Le souverain enjoint au receveur général du Brabant de payer annuellement à l'écuyer de la cuisine ducale, Jean Clavet, la somme de 60 liv. ; cette somme avait remplacé celle de 40 liv., octroyée auparavant, mais jugée insuffisante. L'ancien mandat de paiement fut cassé pour ce motif. L'explication fournie est significative :

« Mons. le duc de Brabant... a assigné à Jean Clavet sur sa recette de Mellimont la somme de XI. cour. à la vie dudit Clavet. en récompensation du contenu es mandement, cédulles cy loyez ensemble et pour toutes autres choses quelzconques... qu'il lui pouvoit demander à cause de lui et de Aléanet Clavet, son frère, qui fut prins par les Anglois à la bataille de Rousservaille ainsi que bien à plein est contenu es lettres délivrées et assienation : et pour ce, sont lesdits mandements et cédulles cassez et rendus en la Chambre des comptes de mon dit seigneur à Brouxelles » ⁽³⁾.

IV. Actes de nomination et de donation.

Il va de soi que le souverain qui dispose du domaine et des offices publics peut aussi révoquer comme il l'entend les donations et les nominations qu'il a faites. Il est donc tout naturel de rencontrer des lettres patentes annulant de semblables actes au moyen des ciseaux ou du couteau. Les chartes qui suivent sont toutes dans ce cas ; elles sont d'autant plus importantes à mentionner que leur signe d'annulation peut passer facilement inaperçu et qu'on serait de la sorte étrangement trompé sur leur nature juridique.

⁽¹⁾ *Ibidem.*

⁽²⁾ Chartrier de Brabant, *Ibidem.*

⁽³⁾ Chartrier de Brabant.

Turnhout, 17 novembre 1412. Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, nomme Jean, seigneur de Looz et de Heinsberg, drossard du Limbourg, Rhode, Fauquemont et d'Outre-Meuse (1). Charte cassée.

Anvers, 3 mai 1413. Antoine de Bourgogne oblige tous les officiers de la châtellenie de Turnhout d'avoir à obéir à leur nouveau châtelain, Guillaume van Seyn. (2) Charte cassée.

Bruzelles, 1 juin 1417. Jean iv, duc de Brabant, nomme Robert, comte de Virneburg, en qualité de châtelain drossard du pays de Limbourg (3) Charte cassée.

Louvain, 5 février 1422 (n. st). Jean iv commet Jean van Witham comme écoutète de Maestricht et de la cour féodale du Vroenhof, à la place de Nicolas Hoen, révoqué (4).

Douai, 29 mai 1438. Philippe le Bon donne la terre et seigneurie de Ghisteltes à Louis de Blaesvelt, dit de Masmines(5). Charte cassée.

Lill, 4 mai 1453. Philippe le Bon octroie à Bertrand de la Broquière, premier écuyer tranchant, la ferme des Oost-dunes de Flandre, pour la somme de 3.000 écus d'or (6).

Nous ne pouvons examiner ici les motifs qui ont amené la chancellerie bourguignonne à annuler cet acte ; peut-être la raison réside-t-elle dans le refus du seigneur de la Broquière d'accepter la clause restrictive contenue dans la charte, notamment celle qui autorise le duc de Bourgogne, ou ses successeurs, à racheter les Oost-dunes.

(1) *Ibidem.*

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.* Il est à remarquer que la charte n'étant pas scellée, il est possible que cette pièce n'ait jamais été expédiée de la chancellerie. Jean van Witham (fils) n'a été écoutète de Maestricht qu'en 1428. Cfr *Inv. arch. Chambre des comptes t. II, p. 318, n° 13.036.* La commission date du 02 avril 1428. *Ibidem.*

(4) Trésor de Flandre, I, n° 1324, *ibidem.*

(5) *Ibidem.* La copie de cet acte est dans le cartulaire de Flandre, B, 1607, fol. 14v°, aux Archives dép. du Nord à Lille.

(6) Trésor de Flandre, I, n° 2572, aux Archives du Royaume.

Une des pièces les plus frappantes à signaler comme ayant été cassée est une lettre patente de Philippe le Hardi du 11 juin 1385. Le comte de Flandre et duc de Bourgogne donne à Hennequin Dyppre, tailleur de celui-ci, des maisons et des terres situées à Audenarde et dans sa châtellenie, acquises par droit de confiscation après la bataille de Roosebeke, à la mort d'un nommé Jean Wouters (1).

Quelque temps après, au début de l'année 1398, les héritiers de celui-ci insistèrent auprès du duc de Bourgogne pour rentrer en possession de ses biens d'Audenarde : Philippe le Hardi acquiesça, Jean Dyppre fut dédommagé, le patrimoine confisqué fut rendu et l'acte de donation de 1385 officiellement cassé. Rien de plus expressif que l'espèce de procès-verbal rédigé au verso de cette chartre, en février 1398 (n. st.).

« Ces lettres ont esté rendues à court cancelées parce que Monseigneur [le duc], à la supplication et pour contemplation de ceulx de Gand, et de grace especial et pour certaines causes à ce lui..... a rendu cette confiscation aux héritiers du mort et en a fait compensation à Jean Dyppre de la somme de 200 fl. pour une fois dont il a eu mandement. Donnè au mois de février l'an.....[13]97.»

V. ANNULATIONS DE PRIVILÈGES.

Quand on parle d'actes annullés, c'est immédiatement aux privilèges princiers qu'on songe et à nuls autres. Et, sans hésiter, on se reporte, par exemple, aux Gantois faisant amende honorable à Bruxelles le 8 janvier 1469 : au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, remettant à son chancelier les précieux privilèges communaux nommés Calvel ; puis, à l'audiencier, maître Jean Gros s'avancant, prenant un couteau et donnant un vigoureux coup d'incision dans la chartre communale des Gantois. (2)

(1) « *Et ce ayans mons. maitre Jean de Groz premier secretaire et audiencier prinst ung canquet ou tailgeplume et cassa le dit privilège, présent tous assistens :* » GACHARD, *Coll. de documents inédits*, t. I, p. 201-09.

(2) Trésor de Flandre, I, n° 2538, aux Archives du Royaume.

Les villes de Flandre virent plus d'une fois leurs privilèges l'objet de semblables humiliations. Il ne s'agissait pas toujours, cela s'entend, de libertés communales, mais néanmoins de faveurs auxquelles les villes attachaient du prix.

On peut signaler parmi ce genre d'actes, un octroi, donné à Gand le 25 février 1421 (n.st) par Philippe le Bon à la ville de Grammont autorisant celle-ci à lever annuellement 180 liv. de rentes viagères (1). L'octroi est cassé.

Par contre, des documents nombreux et précieux concernant les métiers de Bruges furent anéantis d'office par le duc de Bourgogne au cours de dissensions avec cette ville.

Au début du mois d'octobre de l'année 1436, tout ce qui détenait quelque puissance communale à Bruges, bourgmestre, échevins, chefs de la bourgeoisie et doyens des métiers, s'était révolté contre l'autorité de Philippe le Bon ; mais le 7 du mois, ils s'engagèrent à vivre en paix et à faire régner celle-ci au sein de la ville. Chaque métier jura d'observer semblables promesses, et 53 chartes furent rédigées munies des sceaux des corporations (2).

L'émeute fut en réalité de courte durée et dès le 17 octobre le duc de Bourgogne pardonna aux Brugeois leur mouvement de mauvaise humeur. Mais, les 53 chartes d'alliance des métiers furent remises au souverain cassées et annulées, (3) puis, le 7 novembre suivant, les statuts de la draperie furent lacérés (4) ; enfin, le 17 octobre, il promit de restituer le Calfvel de 1407 annulé par Jean sans Peur, en 1411 ; mais ces lettres de promesses, elles aussi furent cassées dans la suite.

(1) Sur ces événements, voyez : GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inv. archives de Bruges*, t. V, p. 129.

(2) Trésor de Flandre, II, aux Archives du Royaume.

(3) Ibidem, I, n° 2556, *ibidem*.

(4) Trésor de Flandre, I, 600 *ibidem*. GILLIODTS, *Inv. archives de Bruges*, t. V, p. 130 publie un résumé d'après un registre sans mention de cassation. La charte originale est entièrement cancellée. On voit par là avec quelle prudence il faut utiliser les copies.

Une cancellation importante au point de vue historique, restée inconnue jusqu'ici croyons-nous, est celle qui fut pratiquée en Brabant au début du xv^e siècle. .

Par patentes données à Hal de 4 mars 1422 (n. st), Jean iv, souverain de ce duché, fit sous serment promesse d'observer l'arrangement proposé par le roi d'Angleterre, Henri v, et le duc de Bourgogne, Philippe le Bon. La charte, reposant en original, au chartrier de Brabant. (1) ne contient pas moins de onze marques d'annulation.

L'arrangement dont il s'agit a rapport au désaccord familial qui existait depuis des années entre le duc de Brabant, Jean iv, et sa femme divorcée, Jacqueline de Bavière ; le duc consentit à soumettre ses ennuis domestiques à l'appréciation de gens d'église, il promit en outre de se ranger à l'ordre que donneront le roi d'Angleterre et Philippe le Bon. Tout cela est dit en termes formels et clairs dans la charte du 20 mars 1422. (n. st.) :

« Nous nous sommes soumis et soumettons par ces présentes en l'ordonnance de nostre dit seigneur et cousin le Roi d'Angleterre et de nostre dit cousin le duc de Bourgogne des débats, question et discort touchant seulement le sacrement de mariage de nous et de nostre très chière et très aimée compaigne la duchesse qui consent à la séparation et nous à l'entretenement d'icellui ; et est assavoir que nous et nostre dite compaigne eslirons et prendrons chacun de nous deux cleres qui auront nos propos, enquerront la vérité sur le droit, question et discort de nostre mariage dessus dit ».

Des promesses aussi solennelles ne furent pas tenues par Jean iv attendu que l'acte est manifestement annulé. On ne saurait examiner ici à quel moment et dans quelles circonstances la chancellerie brabançonne eut à casser ou fit casser la charte de son souverain. Retenons seulement que ni v. Löhner ni F. de Potter, biographes de Jacqueline de Bavière, ne disent mot ni des dispositions conciliantes du duc Jean, en mars 1422, ni du revirement qui se fit peut-être dans son attitude.

Une cancellation tout aussi essentielle est celle dont fut l'objet une lettre patente donnée à Tours par le roi de France.

(1) Chartrier de Brabant, aux Archives gén. du Royaume.

Louis XI, le 22 janvier de l'année 1483 (n. st). (1) Il accorde aux Trois membres de Flandre la faveur insigne de pouvoir élire des commissaires en vue du renouvellement de la loi et de présenter ceux-ci au comte de Flandre qui les installera dans leurs fonctions. M. Pirenne a fait ressortir la puissance qu'un tel octroi conférerait aux Trois membres. (2).

On ignore combien de temps ceux-ci ont joui de leur précieux privilège ; en tout cas, leur valeur a été annulée puisque la mention « *par le Roy* » ainsi que la signature du secrétaire du roi de France ont été barrées en signe de cancellation. Il vaudrait la peine de déterminer à quelle date et à la suite de quelles circonstances l'acte de Louis XI fut annulé.

Enfin, rappelons que la célèbre charte communale octroyée aux Gantois, le 30 janvier 1477 (n. st), par la duchesse, Marie de Bourgogne, dut être remise en 1485, dûment annulée par ordre de l'archiduc Maximilien (3).

* * *

Il reste à dire un mot du mode de cassation des lettres patentes et de la date à laquelle on l'appliquait sur les actes.

Nous avons rencontré trois modes différents de cassation de chartes.

Le premier, que nous ne citons ici que pour mémoire, consiste à couper le parchemin de façon à obtenir, quand il est déplié, quatre trous bien visibles. Cette manière énergique d'annuler un document ne pouvait laisser à ceux qui le possédaient le moindre

(1) Trésor de Flandre, I, n° 2235, aux Archives du Royaume.

(2) Cfr. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. III (1907), 38.

(3) Le Swartenboeck des archives de la ville de Gand porte : « *NOTA : De originale lettren van dezen waeren mynen gheduchten heere den hertoghe van Oostenrycke overghegheven byden traictiete van den payse tusschen hem ende dese stede (vanGhendt) ghemuect van der commotie die hier op den maendach ghebuerde, als GHECASSERT.* » Cfr *Mélanges Paul Frédéricq* (art. de V. VAN DER HAEGHEN) p. 274.

doute sur sa validité ; elle fut pratiquée, par exemple, sur une bulle du pape Eugène iv du 19 mars 1436 en faveur de Sainte Gudule de Bruxelles. (Voir pl. 1 fig. 11).

Le mode le plus habituel de la chancellerie bourguignonne était de tailler la pièce de telle sorte qu'on obtenait des figures ayant la forme de crochets, de triangles, de lignes allant de gauche à droite (voyez pl. 1 fig. 1).

Ces marques ont le grand défaut de ne pas rendre suffisamment visible le signe qu'on voulait obtenir, c.a.d. l'annulation juridique des actes.

Une troisième manière, mais dont nous ne pouvons signaler que deux exemples, est la cancellation, notamment la mise de la croix de Saint André sur la signature du secrétaire de Louis xi et de celle de Philippe-le-Bon le 5 juin 1435. Mais la cancellation des chartes, en opposition avec celle qui s'appliquait sur les registres, est un signe d'annulation extrêmement rare dans les chartes.

Deux instruments servaient ordinairement à la pratique de la cassation : les ciseaux ou le couteau.

Bien que l'usage des ciseaux soit le plus commode, il semble pourtant qu'au moyen âge on ait utilisé davantage le couteau. Le 8 janvier 1169 il est question « *d'ung canget ou tailge plume et cassa ledit privilège* ». (2).

* * *

On comprendra, après ce qui vient d'être dit, combien il est difficile de fixer une date pour la cassation d'une lettre patente ; en réalité, la chose est impossible et chaque cas doit être examiné à part.

D'une manière générale, néanmoins, on peut soutenir que l'annulation d'une charte s'est faite quand celle-ci avait cessé d'être utile ou quand sa valeur juridique avait cessé. Pour les actes d'intérêt politique (privilèges communaux, privilèges de

(1) Acquits de Lille, carton 68, aux Archives Générales du Royaume.

(2) Cf. GACHARD *Collection de documents inédits* t. I. p. 2.

personnes civiles, commissions, etc), il y aura lieu de rechercher quelles circonstances politiques ou administratives ont amené des modifications dans la volonté du souverain.

En ce qui concerne les lettres portant reconnaissance de dettes, les promesses de paiement ou ordres de paiement, il est naturel que leur cassation ait lieu après que le paiement a été effectué. Un exemple suffira : Antoine de Bourgogne délivre mandat de paiement pour Jacques de Bourbon, le 19 juin 1405 (1) ; ce ne fut que neuf ans après que ce mandat fut cassé en signe de quittance comme le porte cette note dorsale « *Lettres touchant messire Jacque de Bourbon rendues... le vi^ejour d'octobre CCCCEt XIII comme cassées et bien acquittées.* »

Celui qui voudrait étudier en détail le mécanisme de la cassation des lettres devrait aussi s'efforcer de rendre compte du sort réservé à ce genre d'actes.

Car, dire que la charte cancellée est une pièce dénuée de valeur juridique c'est là une affirmation, sans doute exacte, mais qui ne s'applique qu'à celui qui a bénéficié de l'objet de cet acte.

En d'autres termes, si la lettre cassée est une lettre inutile pour celui en faveur de qui elle a été faite, il s'en faut qu'elle ait perdu toute valeur pour la chancellerie (bourguignonne p. ex.) dont elle est sortie.

Comme la plupart du temps la cassation se pratique sur des pièces d'intérêt financier, on ne sera nullement étonné de voir celles-ci jouer un rôle important dans la comptabilité à titre de pièces justificatives. Nous ne pourrions mieux faire ressortir cette utilité administrative que par la note suivante, mise au dos d'une patente de Philippe le Bon pour le seigneur de Virneburg, (du 1 avril 1431) le 26 juin 1437 :

« *Le vingt sixième jour du mois de juing l'an mil quatre cent trente et sept... lettres de Monseigneur le duc de Bourgogne... et illic (à la Chambre des comptes à Bruxelles) pour la seureté d'icellui mondit seigneur le duc cassées et chansellées du consente-*

(1) Chartrier de Brabant, aux Archives du Royaume.

ment d'icellui receveur et à lui rendues ainsi cassées et chancellées pour s'en aidier en la despense de ses comptes » (1).

Ainsi donc, la lettre cassée du 1 avril 1431 sera produite à la Chambre des comptes de Brabant par le receveur du duché et servira à ladite Chambre de moyen de contrôle de la gestion financière du receveur. La lettre ne deviendra papier inutile qu'après l'approbation du compte de celui-ci e. a. d. après 1437.

Résumons les choses essentielles et acquises de cette trop courte étude :

I. *Cassation et cancellation* sont deux opérations de signification identique ; mais la première se pratique sur les chartes, la seconde sur les registres.

II. La cassation est chose ancienne (XIII^e siècle au moins) et n'a pas été introduite par les ducs de Bourgogne.

III. La chancellerie bourguignonne utilisa d'une façon méthodique la cassation pour quatre espèces d'actes : 1] les promesses ; 2] les promesses et ordres de paiement ; 3] les commissions et 4] les privilèges.

IV. La cassation sert à indiquer la nullité juridique d'une charte.

V. La cassation se pratique par incision au couteau ou par les ciseaux.

Il semble presque superflu d'ajouter que le procédé d'annulation au moyen de la cassation n'est pas resté confiné au sein de la chancellerie bourguignonne. Chacun pourrait citer ici de nombreux exemples du phénomène usité en dehors d'elle pour une grande variété d'actes.

C'est ainsi que je dois à une amicale communication de M. Jules Simon le signalement du testament devant l'échevinage urbain de Nivelles, de Liétard del Desme, arrêté le 8 mai 1452 (2). Deux petits coups de canif sont venus annuler les dispositions du testateur.

Enfin, je suis redevable à mon érudit collègue d'Anvers, M. Paul Rolland, de la connaissance d'une foule d'actes d'arrente-

(1) Chartrier du Brabant, *Ibidem*.

(2) Collection des chirographes du greffe échevinal de Nivelles aux Archives du Royaume.

Planche 1



Figure I

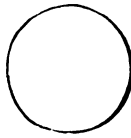


Figure II



Figure III

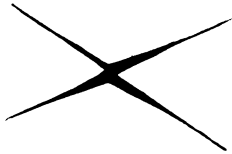


Figure IV

PLANCHE I.

FIG. I. — MODE HABITUEL DE CASSATION.

4 mars 1422, n. st.

(*Chartrier de Brabant*, Arch. Gén. du Royaume).

FIG. II. — MODE EN USAGE A LA CHANCELLERIE PONTIFICALE.

V. BULLE DU 19 mars 1436 d'EUGÈNE IV.

(*Chartrier de S^{te} Gudule*, n^o 1604. *Ibidem*).

FIG. III. — CASSATION SOUS FORME DE LIGNE VERTICALE.

(V. Charte de Philippe le Hardi, du 22 sept. 1401.

(*Trésor de Flandre*, I, n^o 569, *Ibidem*).

FIG. IV. CASSATION SOUS FORME DE CROIX DE S. ANDRÉ.

V. Charte de Philippe-le-Bon. du 5 juin 1435. (*Acquits de Lille*, c. 68, *Ibidem*).

... confultation de gens de nos parlements & nous l'aites bien fait. Lesdits parlements nos juges
... ont tenu conseil en ce & ont par eux fait le présent et l'ont signé & scellé en vertu
... de leur pouvoir & de leur autorité. Et ce en vertu de leur pouvoir & de leur autorité.
... Devers nous. Nous l'aites bien fait & de nous l'aites bien fait & de nous l'aites bien fait.

~~Iluzor~~
~~Chapentier~~
~~M 1377~~

PLANCHE II. — CASSATION DE LA SIGNATURE DU SECRÉTAIRE DE LOUIS XI ET DE LA MENTION :
par le Roy. V. CHARTE DU 22 JANV. 1483 (n. st). — (Trésor de Flandre, n° 2235. Arch. gén. du roy.).

ment du xvi^e siècle (1). Je pourrais ajouter à cela quantité de chartes touchant des rachats de rentes passées devant les échevins de Valenciennes entre 1460 et 1469 (2), sans épuiser la mine très riche de documents de ce genre (3).

H. NELIS.

(1) Collection de la ville de Malines, n^o 22K, aux *Archives de l'État, à Anvers*. Des arrentements passés devant le tabellion royal de Tournai, de 1453, se trouvent aux Acquits de Lille, c. 1150, aux *Archives du Royaume*.

(2) Voir : Trésor de Flandre, Série II, aux *Archives du Royaume* : chartes du 2 juillet et du 26 septembre 1460, des 6 et 14 mars 1461, du 26 mai 1462 et de 1469.

(3) Pour le xvi^e siècle on trouvera de nombreux titres cancelés ; relatifs à des rentes voyez : *Verlagen omtrent 's rijks oude archieven*, t. XLVIII, 's Gravenhage, 1926, p. 153, etc.

COMPTES RENDUS

Carl Bezold, *Babylonisch-assyrisches Glossar*, nach dem Tode des Verfassers unter Mitwirkung von ADELE BEZOLD zum Druck gebracht von ALBRECHT GÖTZE. Heidelberg, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, 1926. Grd. in-8°, VII-343 pp. Prix : 26 marks-or ; relié : 30 marks-or.

L'histoire de la lexicographie assyro-babylonienne, qui s'affirme de jour en jour plus importante, serait longue à faire ; on n'en peut dire autant de celle des dictionnaires. C'est seulement à la fin du siècle dernier, quelque quarante ans après qu'eut été close l'ère héroïque du déchiffrement des écritures cunéiformes, que l'Assyriologie entre en possession d'instruments de travail lexicographiques vraiment efficaces avec l'*Assyrisches Handwörterbuch* de Delitzsch (Leipzig, 1896), le *Concise Dictionary of the Assyrian Language* de Muss Arnolt (Berlin 1894-1905) et le *Supplement zu den assyrischen Wörterbüchern* de Meissner (Leyde, 1897). Ces ouvrages sont encore aujourd'hui dans les mains de tous les assyriologues et n'ont pas été remplacés. Mais depuis leur publication, le nombre des textes cunéiformes publiés a plus que triplé, des recherches multiples leur ont été consacrées, qui ont élargi considérablement notre connaissance du vocabulaire accadien. La nécessité d'une mise à jour des anciens dictionnaires s'est affirmée avec une vigueur croissante et a donné naissance à différents projets. L'Institut Oriental de l'université de Chicago, sous l'impulsion et la direction de Luckenbill a entrepris le dépouillement de tous les textes connus, qui, d'après les prévisions, exigera une dizaine d'années de labeur. Plus récemment, au Congrès des Orientalistes allemands, tenu à Hambourg du 28 septembre au 2 octobre 1926, le Prof^r Zimmern a lu une communication sur l'état actuel de la lexicographie assyrienne, qui aboutit à la création d'une Commission, chargée d'étudier le même problème du dictionnaire général de la langue accadienne. Ces projets ne font que reprendre celui que Bezold avait élaboré dès 1912 et pour lequel il avait réussi à s'assurer le concours et le patronage de l'Académie des Sciences de Heidelberg. Pour mener son entreprise à bonne

fin, Bezold avait compté sur une collaboration internationale. La guerre bouleversa ses desseins, mais ne l'empêcha pas de se mettre à l'œuvre. Il ne fut pas long à reconnaître que ce travail dépassait les forces d'un seul homme et qu'il risquait de n'en voir jamais la fin. Aussi décida-t-il de limiter ses projets à la préparation d'un lexique, dont il venait à peine d'achever le manuscrit, quand la mort vint le frapper (21 novembre 1922). M. A. Götze, un de ses élèves, avec la collaboration de Mme C. Bezold, s'est chargé de la tâche ingrate de l'éditer, après l'avoir complété pour les travaux parus entre 1922-1924.

A l'annonce de la publication prochaine de ce lexique, les assyriologues de la nouvelle génération, à qui le temps n'avait pas été donné de dépouiller les textes parus au cours des vingt-cinq dernières années et de parfaire leur dictionnaire, espéraient y trouver de larges dédommagements. Leur attente n'a pas été entièrement satisfaite : le « Glossaire » a bien enregistré quantité de mots nouveaux et d'expressions nouvelles, mais on ne peut se défendre de regretter qu'ils l'aient été sans aucune référence. Les mots groupés par racines figurent en transcription, suivis de leurs différents sens et des expressions où ils apparaissent, sans aucune indication de sources. Le contrôle, toujours si nécessaire dans ces matières neuves en perpétuel devenir, est ainsi supprimé. On devine la raison qui a obligé l'auteur à adopter cette méthode : les références auraient démesurément grossi l'ouvrage, et il ne se serait trouvé aucun éditeur pour l'imprimer. Aussi bien Bezold ne s'est-il proposé que de donner un « glossaire », c. à d. une liste de mots accadiens accompagnés de leur traduction ; il le destinait avant tout aux débutants et à ceux que leurs études obligeaient à acquérir une connaissance suffisante de l'accadien en transcription, aux exégètes de l'Ancien-Testament, aux historiens, aux sémétisants. Les spécialistes, qui savent le soin avec lequel Bezold suivait le mouvement des publications assyriologiques, trouveront plus d'un renseignement et d'une suggestion utiles dans son ouvrage ; certaines des étymologies proposées méritent considération. La destination du « Glossaire » explique également les lacunes qu'on pourrait y relever : l'auteur a puisé les matériaux de sa compilation, ainsi qu'en fait foi la bibliographie donnée dans la préface, aux seuls textes historiques, religieux, juridiques et épistolaires, qui ont été traduits et étudiés.

Une heureuse innovation a annexé au « Glossaire » une liste des principaux mots allemands utilisés avec leurs références aux termes accadiens. Elle a été dressée par les soins de Mme C. Bezold. Cette liste pourra être de quelque secours aux exégètes

à la recherche d'un synonyme pour la reconstitution d'un passage mutilé ; elle le sera davantage encore à ceux qui se proposeront de défricher le sol encore vierge de la sémantique assyriobabylonienne.

Dans un ouvrage de ce genre, il importe que la présentation typographique soit d'une netteté aussi parfaite que possible. La maison Winter s'est acquitté de cette tâche avec bonheur et c'est avec aisance que l'œil parcourt la page où il cherche le mot désiré.

Si le lexique de Bezold ne réunit pas les suffrages de tous les assyriologues en raison du plan sommaire suivi par l'auteur, il n'en restera pas moins une tentative intéressante et utile pour mettre à la portée d'un plus grand nombre de chercheurs les richesses abondantes du vocabulaire accadien.

G. DOSSIN.

Karl Lokotsch, *Etymologisches Wörterbuch der Europäischen (Germanischen, Romanischen und Slavischen) Wörter Orientalischen Ursprungs*. [Indogerm. Bibliothek, hrsg. von H. HIRT u. W. STREITBERG †. Erste Abteilung. II. Reihe : Wörterbücher. 3. Bd.] Heidelberg, C. Winter, 1927. xvii-243 pp. roy. in-8°, M. 13.

L'ouvrage de M. Lokotsch comprend une préface (p. I-XII), une liste d'abréviations (p. XIII-XVII) principalement des livres et des Revues, une table de matières (p. XIX), le dictionnaire proprement dit (p. 1-174), un trop bref index des noms propres et des choses (p. 175-76), des listes complètes des mots discutés dans les différents articles (p. 177-242), et un « Nachwort » (p. 243). L'œuvre est dédiée à M. Theodor Nöldeke, le « Nestor des Orientalistes allemands » à l'occasion de son 90^e anniversaire, survenu le 2 mars 1926.

Dans sa préface, M. Lokotsch nous apprend que son dictionnaire doit son origine aux vœux exprimés fréquemment par ses auditeurs à l'Université Com. de Cologne ; ensuite au fait bien reconnu que dans la plupart de nos dictionnaires étymologiques, si l'on ne se borne pas à dire « origine arabe ou persane », le type oriental est donné dans de très nombreux cas, sous une forme tout à fait erronée, forme qui se répète de génération en génération. L'auteur nous fait aussi remarquer que s'il est relativement facile de reconnaître l'origine orientale d'un emprunt récent il n'en est pas de même pour les mots déjà anciens et introduits avant l'époque de l'imprimerie ; mots qui ont souvent passé d'une langue européenne dans une autre et ont subi des transfor-



mations successives et fondamentales. Un bel exemple à ce sujet serait l'it. *labarda*, *alabarda*, fr. *hallebarde*, esp. pg. *alabardo*, pg. *hallabarda*, moy. all. *helmbarte* (<all. m. *hellebarde*, a. néerl. *helmbarde*, néerl. *hellebaard*, angl. *halberd*). La plupart de nos dictionnaires — si pas tous — expliquent le mot germanique comme formé de *helm* = « tige » ou « casque » et de *barte* (vha. *barta*, etc.) = « hâche de combat » [cf. p. ex. VAN WIJK, s. v. *Hellebaard*, p. 244], et considèrent les mots romans comme emprunts au germanique. (cf. KLUGE², s. v. *hellebarde* p. 200). M. L. renvoi à Fischer dans MSOS. II. 233, et explique les mots européens comme empruntés à l'arabe *harba* avec l'art. ar., le moy. all. étant une « étymologie populaire » [art. 823, p. 65].

L'histoire des emprunts que les langues européennes ont faits aux langues orientales n'est pas encore écrite. M. L. examine très brièvement les grandes périodes de l'histoire, où l'influence orientale fut plutôt considérable. Il attire l'attention sur les guerres d'Alexandre, la *diaspora* juive, le développement du Christianisme, les progrès de l'Islam suivis de l'occupation de pays européens par les Arabes, plus tard par les Turcs, les relations commerciales et intellectuelles avec les pays d'orient, etc. De sorte que, au cours des siècles, les emprunts ont été fréquents, et ont fini par former une partie considérable de notre vocabulaire moderne. Il faut même remarquer que dans certaines langues, telles l'espagnol, le serbe, le roumain, etc. ils occupent une place très importante. D'un autre côté il n'est pas sans intérêt de constater que des mots très répandus et en faveur, par ex. au moyen âge, ont fini par disparaître complètement. Ces derniers mots n'ont pourtant trouvé qu'exceptionnellement place dans le dictionnaire, M. L. ayant préféré donner toute son attention à l'usage moderne (1), la tâche étant déjà suffisamment vaste comme le prouvent les 2235 articles imprimés en caractères serrés sur 2 colonnes et occupant 174 grandes pages.

Pour chaque article, l'auteur part du mot oriental (arabe, hébreu, turc, persan, sanskrit, chinois, etc.), examine sa signification propre, sa forme et son passage dans les langues qui directement ou indirectement l'ont emprunté, l'ont éventuellement transformé tant au point de vue morphologique que sémantique. Tout article est suivi d'une bibliographie qui, si elle n'est pas toujours complète, permet tout au moins de faire

(1) Toutefois certains mots, tels par ex. tigre, panthère, léopard ne sont pas mentionnés. Ces emprunts étant certainement parmi les plus anciens, M. L. a peut-être estimé pouvoir les négliger.

l'histoire du mot et de se rendre compte de l'état actuel des recherches et des problèmes soulevés. Ne fût-ce qu'à ce point de vue, l'œuvre de M. L. est très utile et ne mérite que des éloges ; car il arrive encore que, malgré l'exemple donné par MM. Boisacq, Walde, Berneker, Falk et Torp, etc., on se permet de publier des dictionnaires étymologiques présentant le très grave défaut scientifique de laisser ignorer leurs sources et parlant l'état hypothétique et souvent très précaire de leurs étymologies.

En ce qui concerne la transcription des mots arabes, hébreux, persans, etc. M. L. n'a pas essayé d'innover, mais s'est conformé à l'usage établi. Il est vrai que de cette façon, un même son est représenté par des signes différents suivant que la langue est sémitique, persane, chinoise, etc. (1). On peut certes regretter que les linguistes n'aient pas encore pu se mettre d'accord pour adopter une base uniforme pour la transcription des langues n'employant pas l'alphabet latin. Il en résulte néanmoins que dans l'état actuel, la seule méthode pratique, sinon scientifique, est de ne pas rendre le mot méconnaissable et de permettre de le retrouver facilement dans les œuvres des savants compétents pour ces diverses langues et philologies.

Le mot oriental, servant donc de base à l'article, l'emploi du dictionnaire est rendu facile et pratique par des listes complètes des mots arabes (classiques et vulgaires) (p. 177), assyriens (p. 184), bulgares (p. 185), allemands (p. 188), anglais (p. 192), français (p. 196), grecs (p. 201), hébreux (p. 203), catalans (p. 208), petit russes (p. 209), latins (p. 210), malais (p. 211), néerlandais (p. 212), polonais (p. 213), portugais (p. 215), provençaux (p. 220), roumains (p. 221), russes (p. 228), serbes (p. 231), scandinaves (danois et suédois) (p. 235), espagnols (p. 235), syriaques (et araméens) (p. 241), et tchèques (p. 241). Les chiffres placés à côté des mots sont ceux de l'article où ces mots sont discutés. On ne comprend pas pourquoi l'auteur n'a pas estimé devoir faire des listes pour le sanskrit, le persan, le chinois, le japonais, etc.

Dans son « Nachwort » l'auteur nous dit qu'une 1^{re} édition d'un dictionnaire, tel que le sien, est nécessairement une œuvre incomplète et souvent très imparfaite. Il est donc compréhensi-

(1) Que dans la foule des transcriptions, il y ait de temps à autre quelques petites inconséquences ne surprendra personne, et ne peut gêner le linguiste, par ex. skr. *rāṅṅavarta*, *rāṅṅ* [article 1311, p. 104] mais *rājā* [art. 1692, p. 135] ; *ārya* [art. 112, p. 10] mais *sani-prija* [art. 1893, p. 145], etc.

ble que les critiques le plus diverses, — surtout au point de vue des détails, — peuvent être formulé. Toutefois il importe de dire avant tout que l'œuvre de M. L. complète très avantageusement tous nos dictionnaires étymologiques des langues modernes et est par là même, indispensable au linguiste. Il faut dire aussi que le dictionnaire groupant les emprunts les plus variés faits aux langues orientales, nous met directement devant les problèmes essentiellement ardu de l'assimilation, de la dissimilation, des analogies (étym. popul.) etc.

Mais précisément à raison de ces problèmes, nous regrettons que l'auteur se soit vu obligé d'omettre toute une série d'emprunts. D'abord ceux que l'indo-européen a ou peut avoir pratiqués. On établit en effet un rapport entre l'i. e. **aios* [lat. *aes*, got. *aiz*, (moy.néerl.*eer*, etc.) iran, *ayah*, skr. *áyas* (minerai, fer)] et l'ancien nom de Chypre **A¹l'asíia* (égypt.) *ajasja* ; entre l'i. e. **orud-*, **roudhos* [skr. *lōhá-h*, a. bg. *ruda*, aisl. *raudē* (cuivre) ; - lat. *raudus*, *rodus*, *rudus*, *rudis* : vha. *aruzzi* (néerl. *erts*, etc.) = prégerm. **arud-* ; peut-être néerl. *roest* ; peut-être mir. *lū-aide*, ags. *lōad*, néerl. *lood*, etc.] et le sum. *urud* (mot qui a également passé en Bab.-Ass. et y est devenu *erū* (« cuivre ») [Ipsen, I. F. xxxix, p. 232 et suiv., p. 235 et suiv.] ; entre l'i. e. **peleku-s*, [gr. *πέλεκυς*, scr. *paraśūh* (hâche)] et l'accad. *pilakku* (Ipsen, I. F. xli, p. 177 et suiv.) ; entre l'i. e. **astér* [gr. *ἀστῆρ*, l. *stella*, bret. *sterenn*, got. *stairnō*, etc.] et l'accad. *istar* « Venus » [Ipsen, I. F. xli, p. 179 et suiv.] ; entre l'i. e. *g^{ou-}* [gr. *βοῦς*, skr. *gāūh*, ir. *gāuš*, lat. *bos*, ombr. *bum*, v. sax. *kō* (néerl. *koe*), ags. *cū* etc.] et le sum. *gu*, plus ancien *gud* [Ipsen, I. E. xli, p. 175 et suiv.] ; entre l'arm. *knikh*, abg. *k^hniga* (lettre, livre, etc.), bg. *kniga*, etc. et l'accad. *kunukku* « siegel » [Berneker, p. 664] ; entre le got. *silubr*, néerl. *zilver*, etc. et l'accad. *šarpu* « argent » ; le gr. *σκήνη* « tente » et l'accad. *šakānu* « habitation » ; le fr. *tonne*, vha. *tunna* et l'accad. *dannu* « fût » ; le gr. *κύπη*, lat. *cupa*, etc. et l'accad. *quppu* « caisse, cage » ; le gr. *νόμος* et l'accad. *namū*, *nawū* « trift, wüste » ; le gr. *τέρας* « signe extraordinaire, présage effrayant, etc. » et l'accad. *šzrtu* « Wahrzeichen ». On a même essayé d'établir un rapport entre le lat. *haruspex* et l'assyrl. *har* « foie » [rejeté par Walde] ; entre le lat. *gallus* et l'accad. *tarlu-gallu* « coq » ; entre l'alleml. *folk*. néerl. *volk*, (cp. lit. *pulkas*, abg. *plъkъ*) et l'hébreu *pālek*, *pilk-*, aram. *pilkō* < accad. *pilku*, *puluggu* « Bezirk », etc. etc. [V. en dernier lieu sur la question Hirt. Idg Gr. I. p. 169 et suiv. § 152 où ces rapports ainsi que d'autres sont cités]. Il est vrai qu'on peut être d'avis que si quelques-uns de ces rapports sont certains, d'autres ne sont que vraisemblables ou simplement possibles et

qu'en tout cas, la preuve n'en est pas fournie. Mais la plupart de ces mots, existant encore dans nos langues modernes, sous l'une ou l'autre forme il ne convient pas de les écarter entièrement.

A cet égard, il faut également signaler qu'on est un peu étonné de ne pas trouver dans la Bibliographie que M. L. cite p. XIII et suiv. des livres importants que l'auteur connaît certainement et qui probablement lui ont été utiles, par ex. SCHRADER, *Sprachvergleichung und Urgeschichte* ³ (Jena 1906-07) ; H. HIRT, *Die Indogermanen*, 2 vol. Strassbourg, 1905-07 ; S. FEIST, *Kultur, Ausbreitung und Herkunft der Indogermanen*, Berlin 1913 ; *Grundriss der iran. Phil.*, hrsg. von W. Geiger u. E. Kuhn, 1895-1905 ; *Grundriss der indoarischen Philologie u. Altertumskunde*, depuis 1896 (Strasbourg) ; Miklosich, *Die Fremdwörter in den slav. Sprachen* (Denkschr. Wiener Ak. XV, 1876) ; *Die türkische Elemente in den südost- und osteurop. Sprachen*, I, II, (Denkschrif. Wien Ak. XXXIV-XXXV, 1884-85) ; les dictionnaires de Boisacq, Walde, van Wijk, etc. Il est plutôt étonnant que pour l'Allemand seul le dictionnaire de Kluge est cité alors que Weigand-Hirt, *Deutsches Wörterbuch*, 2 vol. Giessen 1909-1910 contient une foule de renseignements qu'on ne trouve pas dans Kluge. Mais l'auteur nous prévient, p. VII et suivant que sa tâche ne pouvait pas consister à étudier les mots qui depuis les temps les plus reculés ont passé des langues orientales en grec et en latin, et encore beaucoup moins à prendre en considération les emprunts indo-européens, mais qu'elle était avant tout d'examiner les mots qui sont vivants dans les langues indo-européennes modernes de l'Europe, et en particulier dans les langues romanes, germaniques et slaves. Il serait donc déplacé de lui faire un reproche d'avoir ainsi omis, une série importante de mots. Cependant on peut espérer que M. L. trouvera lui-même que le sujet mérite d'être traité dans son ensemble et peut-être aura-t-il à cœur, lors d'une seconde édition, de ne pas négliger totalement l'antiquité et le moyen âge.

Un dictionnaire étymologique des emprunts doit nous permettre de constater ce qu'une langue donnée, à une époque donnée, doit à l'étranger. A ce point de vue, il importe de connaître e. a. la date approximative où le mot fait sa première apparition, de savoir à quelle langue on doit l'emprunt, s'il s'est fait directement ou indirectement et éventuellement par quelles langues intermédiaires. Il est de toute évidence que, dans une 1^{re} édition ces desiderata ne sont que difficilement réalisables dans leur entièreté. Incontestablement l'auteur a raison de dire :
 * Es würde den Umfang des Buches, das für den bequemen und praktischen Gebrauch bestimmt ist, zu gewaltig haben anschwel-

len lassen, wenn bei jedem einzelnen Grundworte der genaue geschichtliche Gang der Entstehung bis ins Einzelste dargelegt worden wäre. Statt eines etymologischen Wörterbuches hätte dann ein Thesaurus von Wortgeschichten geschrieben werden müssen, eine Leistung, die die Kraft eines einzelnen Gelehrten bei weitem übersteigt » (p. 1x). Toutefois l'emploi fréquent et régulier des signes > et < et la mention de quelques dates ne grossiront pas outre mesure le dictionnaire et donneront satisfaction. Il faut reconnaître aussi que là où il s'agit d'une langue germanique, où l'on dispose de dictionnaires aussi vastes que le *New English Dictionary*, le *Middelnederlandsch Woordenboek* de Verdam, Grimm, etc., ou même d'une langue romane, il n'est pas impossible de donner une date nécessairement approximative. Pour le russe, le serbe, le bulgare, etc. d'autre part, la tâche ne sera pas aisée aussi longtemps que nos moyens lexicographiques resteront aussi peu satisfaisants.

Quant à l'importance qu'il y aurait à indiquer si l'emprunt à une langue orientale s'est fait directement ou par l'intermédiaire d'une langue européenne, il suffit de se rappeler que les transformations morphologiques et sémasiologiques sont ou peuvent être différentes suivant les cas. De plus, comme en réalité, on emprunte un mot à une langue étrangère sans s'occuper de la provenance de ce mot dans cette dernière, le dictionnaire de M. L. peut à l'occasion nous donner une fausse idée sur l'influence de l'Orient. En le parcourant par ex., au point de vue de l'allemand, on serait certainement porté à en exagérer l'importance et à s'émerveiller devant des transformations aussi radicales. Un examen plus approfondi nous révèle que le mot oriental a souvent d'abord passé par une ou plusieurs langues avant de devenir allemand. En cela donc l'ouvrage de M. L. ne donne pas satisfaction et on est trop souvent obligé d'avoir recours à d'autres dictionnaires, parfois à plusieurs à la fois. Ainsi pour donner deux ou trois exemples pris au hasard. M. L. nous dit que le persan *läškär* [art. 1307, p. 104] a passé en anglais « *lascar* », en fr. « *lascar* », en allem. « *Laskare* » et en port. « *lascar* . *lascarim* . *liscarim* ». S'agit-il pour le fr. et l'allem. d'un emprunt direct? Le mot arabe *ḥarīta* « *lederbeutel, Sack* » [art. 828] devient le russe *kalita* « *sac* », pt. r. *kalyta*, polon. *kaleta* ; aussi l'esp. *garita*, le fr. *guérite*, le sic. *garitta*, *gallita* ; mais le polonais et le français ont-ils emprunté directement le mot ou par l'intermédiaire l'un du russe, l'autre de l'espagnol? Le mot persan *läžward* [art. 1311, p. 104] devient l'arabe *läzwardī* et de là passe dans les langues europ. : it. *azzurro*, *azzuolo*, lapis *lazzuli*, fr. *azur*, cat. esp. pg. *azul*,

roum. *azur, azurju*, mo. lat. *lazulum* (d'où m. gr. *λαζούριον, λάζαρος*); all. *azur, Lasur, Lasurblau*, néerl. *azuur, lazuur*, angl. *azure*; rus. *lazur'*, bg. *lazur*, pol. tch. *lazur*. A part pour le gr. M. L. ne nous donne aucune indication et il faudrait admettre que toutes ces langues ont fait indépendamment l'une de l'autre l'emprunt à l'arabe. Il suffit de lire par ex. le très intéressant article de Schade, *Altdeutsches Wörterbuch*, II, p. 1387, pour se rendre compte qu'il n'en est pas ainsi. Le skr. *kṛmi-ja* [art. 1219, p. 97] devient l'arabe *kirmizī* et de là l'it. *carmesino, cremisino, carminio*, fr. *cramoisi, carmin*, esp. *carmesí, carmin, quérmes*, pt. *carmesin, carmin*, roum. *cărmîz*. [les formes en *-in* devant être expliquées par contamination avec le lat. *minium*], néerl. *karmezijn, karmozijn, karmijn*, angl. *carmine*, allem. *karmin*; rus. *karmin, karmazin*, pol. *karmzyn, kiermes, alkiernes*, tch. *karmazin*, pt. rus. *karmozyn*, serb. *grimiz*, bg. *кѣрмиъз*. Berneker p. 490, (à qui e. a. M. L. nous renvoie) nous apprend que le mot rus. tch. et slov. (de même que l'all.) provient directement de l'ital. *carmesino*, tandis que le bg vient de l'osman *kermez* et le serb. de l'it. *crémisi*.

Enfin il faut aussi regretter que M. L. n'ait pas toujours cru devoir expliquer (éventuellement donner l'étymologie) les mots skr. qui ont passé dans d'autres langues, alors qu'il le fait régulièrement pour les autres mots orientaux, et renvoie par ex. pour le persan à l'ouvrage réputé de Horn, *Grundriss der neu-persischen Etymologie* Strasbourg, 1893 (1). Il nous semble que justement pour le skr. une explication ou une référence était nécessaire car nous ne disposons malheureusement pas encore pour cette langue de dictionnaire comparable à ceux de M. M. Boisacq, Walde, Bartholomae, etc. A ce point de vue, non seulement les articles *ārya* [art. 112], *rājā* [art. 1692], *samskṛta* [art. 1817] auraient pu être mieux soignés, mais quelques indications s'imposaient tout de même pour des mots comme *sani-prija* [art. 180] (cf. par ex. Boisacq, p. 853 s. v. *σάππειρος* < skr. *çani-priya-m* « saphir », litt. « aimé de la planète Saturne (*çani-h*) ». A. Müller B. B. 1. 281), *çṅgavēra* [art. 1930] (cf. Boisacq, p. 310 s. v. *ζιγγίβερις* « gingembre » < pâli *singivera-* < skr. *çṅgavēram* « gingembre frais », litt. « qui a forme d'andouiller », d'après la forme de son rhizome < *çṅgam* (voy. s. vv. *κόρυμβος κέρας*) + *vera-* m. n. « corps » Pott. « Cf. aussi Walde s. v. *cornu*, p. 193), etc.

G. VAN LANGENHOVE.

(1) Cet ouvrage a été complété par Hübschmann dans ses *Persische Studien*, 1895, que M. L. ne mentionne pas. En ce qui concerne le sanskrit, M. L. ne cite pas non plus le *Kurzgefasstes Et. Wb.*, 1898-1899 de Uhlenbeck.

U. v. Wilamowitz-Moellendorff. *Die Heimkehr des Odysseus.*

Neue homeristische Untersuchungen. Berlin, Weidmann, 1927.

Un vol. in-8° de vi-205p. Br., 8 m. 40 ; rel. 10 m.

Voici plus de quarante ans, M. v. W. publiait les *Homerische Untersuchungen*, ouvrage qui, à tous égards, renouvelait la question homérique : le *Retour d'Ulysse*, qui paraît aujourd'hui en est la continuation et la mise au point.

Depuis 1884, la question homérique a beaucoup évolué, et M. v. W. lui-même semble participer à la tendance « unitaire » actuelle, quand il écrit, au début de son dernier livre :

Abstraction faite de quelques éléments introduits dans la trame, mais qui ne détruisent pas l'effet d'ensemble, l'*Odyssee*, telle que nous l'avons, forme une unité : elle a donc un auteur qui a réalisé cette unité, et le travail du critique doit consister à saisir le caractère de ce poète.

Seulement, l'unité n'est pas au commencement, elle est à la fin ; elle est l'œuvre, non d'un auteur original, mais d'un *Rédacteur* (Bearbeiter) certainement postérieur à 600 av. J.-C. Le problème ainsi posé, M. v. W. peut, sans renoncer à ses théories d'autrefois, distinguer dans l'*Odyssee* actuelle les morceaux tronqués de cinq poèmes différents, dont le plus ancien, remontant à l'époque homérique, aurait été composé en Ionie, et le plus récent, composé dans un milieu corinthien, daterait de la seconde moitié du VII^e siècle. Le *Rédacteur* aurait entrepris de fusionner le *Retour d'Ulysse* et la *Télémachie*, mais il était au-dessus des forces de ce rhapsode de supprimer toutes les difficultés qu'entraînait une telle refonte.

Ce n'est pas le lieu ici d'étudier en détail un livre comme celui-ci, qui suscitera bien des discussions dans le monde des « homérolgues » ; on ne manquera pas de discuter, notamment, la proposition essentielle que M. v. W. exprime p. 174 :

C'est par le style, bien plus que par la langue, que nous pouvons distinguer l'ancien du récent.

Que ce point de vue soit trop exclusif, cela me paraît chose certaine ; mais, vrai ou faux, il nous vaut un commentaire artistique et stylistique de l'*Odyssee* comme, seul, le savant berlinois pouvait nous en donner un ; et ceux-là même qui rejetteront les conclusions de M. v. W., ne pourront manquer d'apprendre beaucoup de choses en lisant ce livre écrit d'enthousiasme par le maître incontesté des études classiques.

ALB. SEVERYNS.

Robert Löhrer O. S. B. *Mienenspeil und Maske in der griechischen Tragödie.* Paderborn, Schöningh, 1927 (Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums) 192 pp. in-16.

Ce livre ne manque pas d'originalité ni d'ingéniosité. Il pose un problème nouveau et tente de le résoudre. L'auteur se demande si la rigidité du masque chez les Grecs n'était pas un obstacle au plaisir esthétique que devaient éprouver les spectateurs et si le désaccord entre ce masque rigide et immuable et certains passages du texte, évidemment plus nuancé, ne causait pas un malaise au public. Il arrive à établir ce principe ou tout au moins à soutenir cette thèse que les auteurs tragiques, et particulièrement Euripide, ont fait tous leurs efforts pour atténuer cette discordance entre la variété des sentiments exprimés par les personnages et l'inéluctable immutabilité du masque. Il ne croit pas du reste, comme l'a fait Cagnat, qu'on changeât parfois de masque au cours d'une pièce, si ce n'est dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Il pense surtout qu'à chaque personnage correspondait en général un masque approprié. Partant de ce principe et s'inspirant des idées de Kühnl et de Hense qu'il élargit, il étudie l'une après l'autre, avec une patience inlassable et un esprit très pénétrant, toutes les tragédies conservées des trois grands auteurs grecs au point de vue de l'expression de la physionomie quand elle s'écarte, si peu que ce soit, du caractère stéréotypé du masque de chaque personnage. Il commence chaque fois naturellement par délimiter les traits essentiels de celui-ci.

Cette étude, nous l'avons dit, est ingénieuse et originale. Tout ce que dit Mr Löhrer est plausible et c'est un réel plaisir de voir avec quel naturel il explique certains jeux de scène. Le livre ne peut manquer d'intéresser vivement tous ceux qui veulent s'initier à ce qui, dans l'antiquité, pouvait remplacer la mimique. M. Löhrer s'attache à montrer que les auteurs recoururent à des procédés scéniques, qu'on peut à la rigueur cataloguer, pour pallier l'opposition du masque à certains moments avec les paroles prononcées. Il se livre à ce travail délicat d'une façon prudente et méthodique. Les procédés qu'il étudie se ramènent en définitive tous à un seul : dérober momentanément aux yeux du public le masque de l'acteur. Il relève, par exemple, les moyens suivants : l'acteur se montre de dos ou de profil, il embrasse un autre personnage, il se met à genoux et touche la barbe, la joue et le menton de celui qu'il supplie, il baisse la tête ou la détourne, il s'affaisse subitement, il se pose la face contre terre, il abandonne brusquement la scène ou encore il

dirige ses regards, et partant, sa figure vers des statues de dieux ; parfois aussi un adroit groupement des choreutes dérobe un acteur aux regards des spectateurs ; à d'autres endroits, c'est un objet que l'acteur tient devant son visage ; il y a aussi les scènes de sommeil, de maladie ou de mort qui aident à dissimuler le masque aux moments opportuns.

Mr Löhrrer a été justement frappé de ce fait que les anciens ne semblent pas avoir été gênés de la discordance entre la rigidité du masque et les paroles prononcées en certains endroits de l'œuvre. Selon lui, cette particularité provient donc de ce que l'auteur s'arrangerait de façon à atténuer ce désaccord. Il en arrivait même à produire ainsi des effets scéniques inattendus. Du reste, on a eu tort probablement de croire que le jeu des acteurs était lent et toujours solennel. Il était peut-être plus animé qu'on ne se le figure généralement et cette animation même a aidé les auteurs, si la thèse de Mr Löhrrer est exacte. Une autre opinion erronée qu'il combat en passant, c'est la supériorité très grande du public grec sur le public actuel. Le premier aimait certainement autant que le second la vraisemblance et ne cédaît à l'illusion théâtrale que si elle était habilement provoquée.

Le livre de Mr Löhrrer représente une somme de travail considérable. Il a nécessité de patientes recherches et une étude minutieuse des textes. Il est, du reste, précédé d'une bibliographie touffue et de nombreuses références montrent que l'auteur n'affirme qu'avec circonspection. L'étude des tragiques grecs, déjà faite et refaite si souvent, nous apparaît ici sous un jour nouveau, celui de la mimique ou tout au moins du jeu de scène.

L'ouvrage se divise en deux parties : la première étudie la question du masque en général, en quatre paragraphes (1 Origine, but et nature du masque ; 2) ses avantages et ses désavantages ; 3) son influence sur la composition de l'œuvre ; 4) ses rapports avec la convention poétique (p. 1 à 31). La seconde partie (Spezieller Teil) est de beaucoup la plus étendue. Elle contient trois paragraphes correspondant aux trois grands tragiques, subdivisés en autant de parties qu'il y a de tragédies conservées, car l'auteur les passe toutes en revue (p. 32 à 174). Il commence par Euripide, d'abord parce que chez cet auteur l'art du jeu de scène qu'il étudie spécialement ici, présente son développement complet. Ainsi est facilitée la compréhension de ce qui se passe dans le même sens à des degrés moindres chez les deux autres et cela évite des répétitions oiseuses. Un appendice étudie la reconnaissance au théâtre dans ses rapports avec le masque (p. 175-180) et la conclusion (p. 181-186) est

suivie de deux index qui permettent aux chercheurs de retrouver aisément dans les différentes pièces les particularités semblables quant aux jeux de scène.

Évidemment la thèse de Mr Löhner n'est pas d'une certitude absolue. Elle laisse encore quelques questions sans réponse ; mais elle s'appuie sur de fortes présomptions et elle a le mérite d'attirer l'attention des philologues sur un point resté presque complètement dans l'ombre jusqu'à présent. Il est à regretter seulement que cela ne soit pas exposé dans un style moins verbeux, plus concis, plus sobre et plus précis. Le début est un peu hésitant et la thèse ne se dessine que lentement aux yeux du lecteur. On a parfois l'impression que l'auteur a peur de l'exposer au grand jour. Il aurait tort, car, à tout prendre, cette thèse est parfaitement défendable.

Albert WILLEM.

Eschine. Discours. Éd. **Martin et G. de Budé** (texte établi et traduit). Paris. Les Belles Lettres, 1927, Tome I, in-16. 169 pages. (Collection des Universités de France, publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé).

Ce premier volume contient le discours contre Timarque et celui qui traite de l'Ambassade infidèle.

La difficulté de la composition d'une édition d'Eschine réside surtout dans la profusion des variantes que présentent les nombreux manuscrits de ses œuvres et dans le fait que, par surcroît, ces variantes sont la plupart du temps aussi admissibles l'une que l'autre. Donner la préférence à un certain groupe de manuscrits nettement supérieurs est une tâche pour ainsi dire impossible à l'éditeur. D'abord le texte de l'orateur nous est en somme parvenu sous deux ou trois formes différentes. C'est du moins ce que croit M. Heyse, qui a essayé de classer les manuscrits d'Eschine (au nombre de plus de 26) en 3 familles.

Ensuite les variantes sont-elles anciennes ou récentes ? Remontent-elles simplement au moyen-âge. Il y a là une question qui, dans l'état actuel de nos connaissances, paraît insoluble. On ne sait rien, en effet, des conditions dans lesquelles les discours ont été publiés pour la première fois. Peut-être, et c'est encore une hypothèse vraisemblable qu'émettent MM. Martin et Budé, l'orateur a-t-il édité plusieurs fois ses discours et dans ce cas, il a pu faire des retouches lui-même d'une édition à l'autre.

Les auteurs font ressortir dans leur introduction cette idée qu'il n'y a pas eu pour les orateurs « une école intéressée à maintenir une tradition pure, comme l'Académie le fut pour Platon. »

Ils déclarent n'avoir pas recommencé le travail de M. Heyse, qui a été bien fait. Ce travail toutefois est en partie conjectural et il arrive encore assez souvent que certains manuscrits ne rentrent que malaisément dans telle famille plutôt que dans telle autre. Comme le font justement observer MM. Martin et de Budé, dans bien des cas « l'alternative subsiste entre la dislocation de la famille et l'admission, à l'origine des familles, d'archétypes à variantes, c'est à-dire présentant déjà un texte diversifié. » Plusieurs manuscrits, d'autre part, paraissent ne rentrer dans aucune famille et leur tradition pourrait cependant remonter très haut. Vouloir établir d'une façon absolue la tradition manuscrite est donc une chose impossible. Dans la constitution du texte d'une édition comme celle-ci, MM. Martin et de Budé estiment que la seule méthode légitime consiste dans l'éclectisme. C'est là une opinion plausible et, faute de mieux, on est bien forcé d'y recourir. D'ailleurs les faits semblent donner raison à ce principe. « Le seul procédé scientifique consiste, disent nos éditeurs, à mettre à la disposition du lecteur toutes les pièces du débat. » Ils ont donc donné les variantes que l'on peut supposer remonter à l'antiquité. Toutefois il faut reconnaître qu'il n'ont pas abusé du procédé et l'apparat critique, quoique suffisamment riche, a été élagué : on en a éliminé « les fautes manifestes, les corruptions, les omissions présentées par des manuscrits isolés ou des groupes de manuscrits. D'ailleurs les conjectures des commentateurs modernes se trouvent en petit nombre et nous croyons qu'on doit en louer les auteurs. En somme, le texte traditionnel est en général compréhensible.

Le livre de MM. Martin et de Budé commence par une biographie d'Eschine ou du moins par le récit des faits de sa vie qui ont précédé sa rivalité avec Démosthène (pp. 1 à vi). Cette biographie s'achèvera par les notices qui servent d'introduction à chacun des discours. Elle est suivie de considérations sur la tradition manuscrite formulées dans l'esprit que nous avons indiqué plus haut au sujet notamment des difficultés qui se présentent à l'auteur d'une édition d'Eschine. Les idées émises dans ce passage sont empreintes d'une prudence un peu excessive peut-être à première vue. Mais peut-on être trop prudent quand il s'agit de textes anciens et le grand défaut des philologues de la génération précédente n'a-t-il pas été précisément une trop grande audace ? Ne vaut-il pas mieux avouer qu'on ne sait pas, quand réellement il n'y a pas moyen de savoir ? L'érudition que nos éditeurs mettent en œuvre d'autre part avec une sobriété de bon aloi, prouve précisément que s'il y avait eu moyen d'acquiescer plus de certitude, ils y seraient probablement arrivés.

Le texte des deux discours est précédé de celui de plusieurs biographies de l'orateur, provenant respectivement de Plutarque, d'Apollonius, de Suidas, d'un papyrus d'Oxyrhynque et d'anonymes, ce qui permet au lecteur de se rendre compte de ce que l'antiquité nous a laissé d'à peu près précis sur Eschine. Puis vient la notice qui sert d'introduction au discours contre Timarque. Cette notice est claire et sobre ; elle rappelle les circonstances de l'affaire, fixe approximativement, mais avec vraisemblance la date du procès (146/5), donne de l'œuvre un résumé succinct et montre que, en dépit de l'habileté des procédés d'Eschine, il est difficile de prendre son discours tout à fait au sérieux. La notice qui précède le second discours (*Sur l'Ambassade infidèle*) est plus copieuse (pp. 89-108). Les auteurs s'y attachent surtout à faire ressortir, par l'exposé des faits, ce point que le procès fut jugé pendant une période où le peuple était moins favorable aux Macédoniens que lors de la paix de Philocrate. La notice étudie ensuite le procès en lui-même, ses circonstances et les plaidoiries et établit d'une façon certaine que, dans un grand nombre de passages, le texte que nous lisons n'est pas celui du discours préparé avant l'audience par Eschine et qu'il en est de même de celui de Démosthène. Les auteurs terminent cette notice en disant que c'est peut-être à l'intention de leurs élèves que les orateur auraient révisé leur texte à l'aide de leurs souvenirs. Hypothèse qui d'ailleurs ne manque pas d'ingéniosité et qui expliquerait assez bien les divergences par le plus ou moins de soin ou d'exactitude que les élèves auraient mis à prendre ces textes.

Nous avons dit ce qu'est le texte de l'édition ; disons quelques mots de la traduction. Celle-ci est correcte. Évidemment aucune traduction n'est parfaite et il est toujours malaisé d'assouplir les mots d'une langue à rendre toutes les nuances des expressions d'une autre ; une foule d'éléments sont intraduisibles. La langue des orateurs, comme celle des poètes, a quelque chose de plus heurté, de plus inattendu que celle des prosateurs ordinaires. Elle est plus vivante aussi, parce qu'elle est destinée à être plus directement agissante. La difficulté ici consiste donc à garder au texte toute sa vie, sa véhémence, son ironie parfois, tout en conservant aux mots leur valeur, la couleur qui est propre à chacun d'eux. On sent que les auteurs ont fait de louables efforts pour triompher de ces obstacles. Leurs phrases, parfois un peu longues, arrivent souvent à la vigueur et au coloris de l'orateur grec qui fut l'émule de Démosthène.

Albert WILLEM,

D^r Alb. Linnenkugel. *De Lucillo Tarrhaeo epigrammatum poeta grammatico rhetore.* — Paderborn F. Schöningh 1926, in-8° 116 p. (*Rhetorische Studien*, 13 Heft).

Dans cette dissertation de l'Université de Münster l'auteur s'efforce de démontrer que l'un des épigrammatistes de l'Anthologie grecque n'est autre que le grammairien, paroemiographe et rhéteur Lucius ou Lucillus de Tarra.

Il détermine d'abord quelles sont les épigrammes authentiques et ajoute notamment à leur liste quelques pièces attribuées à Lucien (*Anth.* XI, 400-405) si bien qu'il grossit l'œuvre d'environ cinquante épigrammes. Bien que cette partie de son travail soit très soignée, je me demande si elle est solide.

Admettons que XI, 140 soit bien de Lucillus comme le prétend le D^r Linnenkugel : en appliquant sa méthode il faudrait aussi donner à Lucillus XI, 130 qui est de Pollianus, car le style — et la fin des deux pièces sont identiques. D'autre part il n'y a pas de raison de laisser à Lucien XI, 427 à 436 contre des cyniques, pièces analogues à la pièce XI, 216 de Lucillus, alors qu'on lui enlève les pièces XI, 111 à 116 pour les donner à Lucillus.

L'auteur s'efforce de démontrer que la vraie forme du nom du poète est *Λουκίλλος* et non *Λουκίλιος* ou *Λουκίλλιος*, car la seconde forme n'aurait été adoptée que pour des raisons prosodiques, pour rapprocher le nom des gentilices latins et enfin sous l'influence de la prononciation vulgaire du latin. Il y a peut-être là trop de raisons pour me convaincre.... Si après tout la bonne forme était *Lucilius* (*Λουκίλλος*) parfois grecisée parfois laissée sous sa vraie forme par le rédacteur de l'Anthologie, q'y aurait-il là d'étonnant ? Est-ce que Honorius écrivant à Jordanes (voir *ed.* Mommsen, Jordanes, p. XLVI) ne nomme pas à trois reprises *Lucillus* un auteur qui ne peut être autre que *Lucilius Junior* l'ami de Sénèque ?

Si le D^r Linnenkugel tient tant à *Lucillus* au lieu de *Lucilius*, c'est peut-être parce qu'il tient à différencier le poète de l'Anthologie de *Lucilius Junior*. Il existe en effet une théorie certainement connue du D^r Linnenkugel, qui fait de *Lucilius junior* le poète de l'Anthologie. J'ai constaté avec surprise que cette théorie soutenue avec beaucoup de force par O. Rossbach. (*Jahrb. f. Philol.* 1891 p. 191) et par SAKOŁOWSKI (*De Anth. Palat. Quaest.*, Leipzig 1895 p. 22) n'est non seulement pas réfutée, mais même pas mentionnée dans ce travail.

Je suis d'accord avec l'auteur sur l'époque du poète. Il est sûr aussi que, longtemps pauvre, il adula l'empereur Néron qui l'enrichit. Je crois volontiers qu'il fut plutôt stoïcien que

cynique. Mais je ne saurais suivre le D^r Linnenkugel lorsqu'il essaie de prouver que le poète est grec parce qu'il donne à un homme petit le nom de Macro (XI, 95) et parce que le jeu de mots τὸν μικρὸν Μάκρωνα serait inintelligible pour un Romain. Il y avait tant de Romains qui savaient le grec ! Le consul Cn. Cornelius Lentulus Gaetulicus, ami de Lucilius Junior, composait même des épigrammes grecques. Voltaire n'a pas craint de nommer un de ses personnages Micromégas à une époque où plus de Français savaient le latin que le grec !

L'argument tiré du nom de δέσποτα donné servilement à Néron ne tient pas davantage. Si les Grecs appelaient Sporus κύρια καὶ βυσιλις καὶ δέσποινα (Dion-Cassius 53, 13, 2). Caius Caligula a été appelé δέσποτα par Vitellius (Dion-Cass. 59, 27,6) et Néron lui-même nommait les spectateurs « mes maîtres » (Κύριοι Dion-Cass. 51, 20). La comparaison instituée entre notre poète et Léonidas d'Alexandrie, qui adula sa protectrice Poppée comme Lucillus adulait Néron est suggestive mais non probante.

Je ne crois pas non plus que le D^r Linnenkugel ait réussi à démontrer que le poète ait été grammairien et rhéteur. Car Lucillus se moque étrangement des grammairiens de salle à manger (XI, 137 voir XI, 10 et surtout XI, 140) pour quelqu'un qui donnerait des dîners grammaticaux (p. 38-39) et il ne suffit pas de dire que Lucillus était d'une autre école que les disciples d'Aristarque pour expliquer ces railleries. Il n'est pas sûr que XI, 400 et 401 soient de Lucillus en raison de leur ressemblance avec XI,130 que l'auteur lui refuse. De plus les parodies de poètes grecs, l'emploi des proverbes nous renseignent plus sur la culture de Lucillus que sur sa profession. Quant à la rhétorique, comme chacun en faisait alors, rien ne prouve que Lucillus ait été maître plutôt qu'élève.

L'idée centrale du livre consiste à identifier le poète grammairien rhéteur Lucillus avec Lucius ou Lucillus de Tarra auteur de livres sur les proverbes, l'alphabet, l'histoire, la géographie. Apollonios de Rhodes, et la technique de la rhétorique. L'auteur n'établit que des similitudes de tendances générales : Amateurs tous deux de proverbes et de comédies grecques, les deux écrivains connaîtraient tous deux la rhétorique et seraient en grammaire, adversaires d'Aristarque : de plus ils seraient contemporains ; donc ils se confondraient en un seul (p. 115). Mais l'auteur ne peut prouver que le citoyen de Tarra soit venu à Rome et il ne peut prouver que l'épigrammatiste était grammairien. Ce qu'il établit ne suffira pas à convaincre le lecteur que Lucius (car c'est ainsi que le nomme Stéphane de Byzance

tandis que le Cod. Paris. supp. grec. 676 le nomme *Καλιόδορος Ταρραῖος*) de Tarra soit identique à Lucillus ou Lucillus. Peut-être le Dr Linnenkugel aurait-il dû étudier Heliodore, Nicarque, Pollianus au lieu de considérer Lucillus presque isolément.

Je serais injuste si je ne déclarais que malgré tout, l'ouvrage a de grands mérites comme étude du polygraphe de Tarra surtout (p. 68-114) et que, si cette thèse n'emporte pas la conviction du moins elle est ingénieusement soutenue, clairement présentée et accompagnée d'une foule de suggestions originales

LÉON HERRMANN.

Arrien, *L'Inde*, Texte établi et traduit par Pierre Chantraine, Paris, Les Belles Lettres, 1927, 1 vol. de 92 pp. Collection des Universités de France.

Helléniste averti dont le récent travail sur le parfait grec n'est pas passé inaperçu, comparatiste formé à la brillante et solide école de M. Meillet, M. Chantraine réunit les compétences très diverses requises d'un éditeur de l'*Ἰνδική* d'Arrien.

Cette monographie sur l'Inde constitue un supplément à l'*Anabase* que l'historien d'Alexandre avait, à l'exemple de Xénophon, divisée en sept livres : elle comporte deux parties d'intérêt très différent : une description de l'Inde (chap. 1-17) et le récit du périple de Néarque depuis les bouches de l'Indus jusqu'à Suse (chap. 18-43).

Si, pour ce dernier récit, Arrien a constamment sous les yeux le journal de bord de Néarque, amiral d'Alexandre, et le suit d'escale en escale, nous livrant ainsi un document de la plus haute importance, il s'inspire dans sa description de l'Inde d'autorités diverses ; il les cite et les discute, mais il n'est pas toujours aisé de découvrir la source où l'historien a puisé tel détail donné. Plus d'un point a pourtant été élucidé dans l'étude de M. J. Meunier, *Les sources de la monographie d'Arrien sur l'Inde* (Musée Belge, 1922, pp. 5-24) à qui l'éditeur rend justement hommage.

La tradition du texte de l'*Ἰνδική* est la même que celle de l'*Anabase* ; les 38 mss. connus de l'*Anabase* (dont 31 contiennent l'*Ἰνδική*) dérivent d'un seul ms. de Vienne : tous en effet présentent une lacune qui dans le *Vindobonensis* correspond à un feuillet arraché. La tâche de l'éditeur s'en trouve singulièrement allégée, mais le devoir de vérifier les leçons de l'archétype n'en devenait que plus impérieux : M.C. a pu le collationner sur photographie.

Pour l'établissement du texte, une sérieuse difficulté était

suscitée par le dialecte ionien, dialecte purement artificiel chez Arrien. S'il est vrai que les scribes ont effacé beaucoup d'ionismes, il était dangereux de rétablir un ionien uniforme comme l'avaient fait les éditeurs du siècle dernier, sans d'ailleurs supprimer toutes les contradictions. On ne peut que louer M. C. d'avoir adopté une méthode plus prudente : reconnaissant que la tradition sur la question dialectale est sans grande valeur mais que c'est l'unique donnée positive, l'éditeur s'est astreint à reproduire le manuscrit.

Nous lisons ainsi Arrien tel qu'on le lisait au XII^e s., date du *Vindobonensis*, et non un Arrien revu et corrigé par Hercher (l'auteur de l'édition Teubner, 1854) : ceci d'ailleurs uniquement pour marquer les tendances actuelles de la critique de textes, et sans méconnaître le travail consciencieux fourni par Hercher ; un coup d'œil à l'apparat critique où son nom revient à chaque ligne, montrera ce que lui doit l'éditeur aux passages où le ms. était manifestement fautif.

Adoptant pareille méthode, M. C. devait s'interdire toute correction personnelle du texte quand la tradition manuscrite paraissait acceptable ; aussi bien sa discrétion est extrême, il se borne à des légères retouches (xiv, 5 ; xvii 4 ; xxxv, 8 ; xxxix, 5 ; xliii, 2) et préfère reléguer dans l'apparat les quelques suggestions qui, sans être indispensables, amélioreraient le texte (xi, 11 ; xiv, 5 ; xv, 6 ; xxix, 15 ; xxxvii, 4) (1).

J. HERBILLON.

Grassi, Teresa. *Le liste templari nell' Egitto greco-romano secondo i papiri.* Milan, Aegyptus, 1926, in-8°, 72 pp. (= *Studi della Scuola papirologica*, vol. IV, parte IV). L. 12,50.

La florissante école de papyrologie de Milan, qui a donné en 1915, 1917 et 1920 ses trois premiers volumes de *Studi*, n'a pas ralenti son activité dans les dernières années. Mais, dans le tome IV, le plan semble s'être quelque peu modifié. Tandis que les trois premiers présentaient une grande variété, puisqu'on y trouvait des éditions de papyrus, des études sur des sujets divers, des répertoires, des bibliographies, des comptes rendus, le dernier volume est composé de quatre importantes monographies (2) qui ont paru en fascicules séparés.

(1) Notons xvii, 4, que le lemme οὔτε τι λαμβάνοντες ne correspond pas au texte adopté : οὔτε λαμβάνοντες.

(2) Voici les titres des trois premières : I. RICCI, CLOTILDE *La coltura della vite e la fabbricazione del vino nell' Egitto greco-*

La quatrième, que nous analysons ici, est consacrée aux *liste templari* : il faut entendre par là les inventaires d'objets conservés dans les temples et devant servir au culte, à l'ornementation, etc. Mademoiselle Grassi n'a pas eu en vue de reproduire ces textes que chacun peut trouver dans les divers recueils où ils ont paru, mais elle a tâché plutôt d'en analyser le contenu pour en permettre une plus facile compréhension.

Après une rapide revue des divers inventaires trouvés sur papyrus (l'auteur en cite onze, rejetant B. G. U. 781 avec Wilcken et Grenfell), la partie principale de l'étude est aussitôt abordée. Elle consiste dans des recherches sur la signification des éléments constitutifs des *liste templari*, c. à d. des principaux termes qu'on y relève. Tous les papyrus où se rencontrent les mêmes termes sont mentionnés et, de ce rapprochement, l'auteur dégage les conclusions sur la portée exacte qu'on peut leur attribuer.

Ensuite, d'une manière plus sommaire, M^{lle} Grassi rapproche des inventaires gréco-égyptiens ceux qui proviennent de temples étrangers à l'Égypte, et enfin elle cherche à suppléer par l'archéologie aux informations dues aux inventaires sur papyrus.

Cette monographie, dans laquelle l'auteur a mis en relief l'importance d'une série de documents qui peut-être n'ont pas encore été étudiés comme ils méritaient de l'être, pourra être consultée avec fruit, non seulement par les spécialistes qui s'intéressent aux cultes de l'Égypte, mais encore par ceux qui veulent fixer avec exactitude le sens des nombreux termes examinés par M^{lle} Grassi. Enfin, ce travail doit être signalé aux archéologues, qui trouveront dans les inventaires sur papyrus d'utiles auxiliaires pour l'étude du mobilier sacré et de tout le matériel employé dans les temples.

MARCEL HOMBERT.

Paul Faidier. *Répertoire des index et lexiques d'auteurs latins.*

Paris, Les Belles Lettres, 1926. In-8°, 56 pp. (Collection d'Études latines publiées par la Société des Études Latines, n° III).

Cet *index des indices* est un travail de bibliographie qui doit être loué sans réserve parce qu'il dénote chez son auteur beau-

romano. 1924. II. CALDARA, ALESSANDRA, *I connotati personali nei documenti d'Egitto dell'età greca e romana.* 1924. III. CALDERINI, ARISTIDE, *Θησαυροί, Ricerche di topografia e di storia della pubblica amministrazione nell'Egitto greco-romano.* 1924.

coup de conscience, de courage et d'abnégation. Les vrais savants ne dédaignent pas d'établir ces répertoires indispensables, dont les contempteurs du « système des fiches » sont souvent les premiers à profiter, bien qu'ils les dénigrent. L'ouvrage de Mr P. Faider fort bien informé et très clairement présenté est assez souvent un répertoire « critique ». C'est vers la bibliographie critique qu'il faut s'orienter quand cela est possible et aussi vers la bibliographie analytique. La comparaison entre la liste de lexiques données par Mr Faider et la liste complète des auteurs latins serait bien suggestive par les lacunes qu'elle révélerait aux travailleurs. Souhaitons qu'un type unique, un « standard », soit établi, et que nous possédions bientôt assez de nouveaux lexiques d'auteurs pour que Mr Faider soit obligé de publier des suppléments à son répertoire comme Mr G. Lanson à son Manuel de bibliographie de la littérature française.

LÉON HERRMANN.

A. Ernout et L. Robin : Lucrèce. *De rerum natura*. Commentaire exégétique et critique. T. II : Livres III et IV. Paris, « Les Belles Lettres », 1925, un vol. in-12, 310 pp. — Collection de commentaires d'auteurs anciens publiée sous le patronage de l'Association G. Budé.

Nous avons déjà dit (t. V, pp. 557-560) le bien qu'il fallait penser du travail entrepris par MM. Ernout et Robin. Le présent volume se recommande donc de lui-même, par des qualités identiques à celles du précédent. Pour le III^e livre, l'obstacle à éviter était de conserver les yeux fixés sur le commentaire de R. Heinze (Leipzig, Teubner, 1897). Une collation portant sur plusieurs centaines de vers nous a assurés que MM. Ernout et Robin se sont tirés de cette épreuve d'une façon qui leur fait honneur. Il va sans dire que l'apport de M. Robin, dont on connaît le beau livre sur *La pensée grecque* (Bibl. de synthèse hist., n° 13 ; Paris, 1923) est ici particulièrement important. Le commentaire du livre IV ne comprend que 130 pages : c'est que bien des particularités de la langue de Lucrèce ont été signalées déjà, au cours de la lecture des livres précédents. De simples renvois suffisent la plupart du temps.

Quelques observations de détail. P. 5 (v. 14) : Il faut lire « Empédocle » au lieu de « Démocrite ». — P. 14 (v. 58) : La leçon *manet res*, donnée par les manuscrits italiens, est, nous le croyons aussi, parfaitement acceptable. Herm. Diels n'a pas hésité à l'admettre dans son texte. Il serait pourtant intéressant de pouvoir expliquer la formation d'une leçon fautive *manare*, donnée par les manuscrits du IX^e siècle : l'*Oblongus* (O),

le *Quadratus* (Q), de Leyde, et les *Schedae* de Vienne (V). Heinze s'y est essayé sans beaucoup de bonheur. Rejetant l'autorité des *Itali*, il suggérait que le texte original eût pu être *mala re* (cf. apparat crit., v. 58 et commentaire, p. 57). L'accord de OQV en faveur de *manare* implique que leur commun modèle offrait déjà cette leçon. Or il est établi que ce modèle fut, non pas, comme Lachmann le croyait, un manuscrit en capitale, mais bien un exemplaire copié en minuscule, au VII^e ou au VIII^e siècle, dans un atelier de la Gaule ou de l'Irlande. Dans l'écriture saxonne ou irlandaise de cette époque, l'omission du *t* final est une erreur fréquente (cf. ERNOUT, éd. de Lucrèce, 1920, t. I, pp. xviii-xix). La graphie *manare* aurait donc pu être, dans le modèle de OQV, le reflet d'une graphie antérieure *manat re*. Mais comment remonter jusqu'à *manet res*? La chute de l'*s* final et surtout la confusion de *e* et de *a* s'expliquent, à première vue, assez difficilement. De l'un et de l'autre on peut cependant signaler plus d'un exemple dans la concordance OQ (1). C'est le relevé systématique et minutieux de toutes les fautes, même les plus insignifiantes, communes à OQV, ou à OQ, qui permettrait d'établir le rapport entre le modèle perdu du VII^e-VIII^e siècle et son modèle à lui, supposé plus correct et très probablement écrit en capitale. Des relevés de ce genre sont intimement précieux. Il n'est pas de bonne méthode, en effet, de rechercher si une erreur s'explique, simplement, par ce que l'on sait des procédés des copistes en général : il faut savoir, aussi, si elle correspond aux habitudes d'un copiste ou d'un groupe de copistes déterminés. Pour ce qui concerne le texte de Lucrèce, les travaux de M. Chatelain d'une part (publication en fac similé de O et de Q, avec de copieuses introductions), de l'autre, l'apparat critique, vraiment irréprochable, d'Herm. Diels, consistent des guides sûrs et des auxiliaires désormais indispensables. Nous pensons que le commentaire de MM. Ernout et Robin soulève plus d'un problème de ce genre, et que les termes une fois posés, la solution ne tardera pas. Mais il faudrait se garder de l'improviser. — P. 24 (v. 109) : « Rime léonine, sans doute intentionnelle. » Nous aimerions à voir rassemblés les exemples les plus caractéristiques de rimes léonines fournis par le *De rerum natura*. Ils ont assez nombreux pour que nous

(1) Exemples d'omission de l'*s* final : V.1023 ; VI, 66, 382 (fins de vers), etc. : *re* pour *res* : V,1090 ; id. de la confusion *a = e* : V, 888 : *florenta = florente* ; 1207 : *pectora = pectore* ; 1319 : *patebant = petebant* ; VI, 269 : *plana = plena*.

puissions croire que le procédé fut, chez Lucrèce, intentionnel ⁽¹⁾ M. Ernout signale ailleurs (comment., t. I, pp. XLIII-XLIV (introd.), 99 (I, 393) ; t. II, p. 72 (III, 429), etc.) des répétitions de mots à la rime ⁽²⁾. Merrill a noté dans le corps de deux vers consécutifs des assonances qu'il croit, lui, accidentelles ⁽³⁾. Toutes ces questions qui touchent à la technique et même aux habitudes mentales d'un grand poète méritent d'être étudiées à la lumière de statistiques précises et complètes ⁽⁴⁾. — P. 277 (v. 992 sqq.). Dans son édition (2^e éd., t. II, p. 192, n. 1), M. Ernout avait déjà attiré l'attention sur la « curiosité clairvoyante et affectueuse » avec laquelle Lucrèce envisageait les animaux. Ceux-ci tiennent en effet, dans le *De rerum natura*, une place relativement plus importante que les arbres et les fleurs. Il ne faudrait pas croire, pourtant, que tout fût original dans les observations de Lucrèce touchant le sommeil et les rêves chez les chiens de chasse. Wakefield, déjà, rappelait un vers d'Eschyle (*Eum.*, 131), qui laisse fort à penser.

PAUL FAIDER.

(1) Cela n'est pas prouvé cependant, et la querelle est déjà fort ancienne. Les vers dans lesquels le premier hémistiche (coupe penthémimère) rime avec le second abondent dans l'œuvre de Virgile : on en a compté 924 ! Lucrèce en offre aussi une multitude d'exemples : 35 rien que pour le l. I ! A noter spécialement les v. 1014 et 1015 :

Nec mare nec tellus neque caeli lucida templa.

Nec mortale genus nec diuum corpora sancta.

(2) En voici une liste que nous ne garantissons pas complète, mais qui est plus abondante que celles qui sont données par M. Ernout : I, 66-67 : *contra* ; 393-394 : *ante* ; 719-720 : *undis* ; 792-793 : *ante* ; 835-836 : *pauillis atque minutis* ; II, 597-598 : *ferarum* ; III, 357-458 : *aevo* ; 429-439 : *mouetur* ; 702-703 : *omnis* ; IV, 100-101 : *rerum* ; 509-510 : *quae sint* ; 605-606 : *ignis* ; V, 585-586 : *ignes* ; 677-678 : *prima* ; 680-681 : *noctes* ; 1178-1179 : *putabant* ; VI, 280-281 : *ignis* ; 683-684 : *aer* ; 823-824 : *aestus*.

(3) III, 109-110 ; 890-891 ; 921-922.

(4) On arriverait à d'étranges constatations : fréquence exagérée et vraiment déplaisante du même mot à la fin des vers (ex. : VI, 309-316, les terminaisons *ignem, igni, ictu, uaporis, ictum, ignis, illi, ictum* !); mots relativement rares répétés à court intervalle, par suggestion (ex. *Columna* (quatre emplois dans tout le poème) : IV, 400 et 427 ; VI, 425 et 433, toujours à la fin du vers) ; hémistiches rimant avec la fin du vers précédent (ex. : I, 840-841 ; II, 410-420).

A. Cartault. *L'Art de Virgile dans l'Énéide*. Paris, Presses universitaires de France, 1926, 2 volumes in-8° : VIII-905 pp. — Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 2^e série, t. IV et V.

Depuis les *Études*, excellentes pour leur temps, de P. F. Tissot, « successeur de Delille au collège de France », la tentation est grande pour les professeurs de poésie latine, de condenser en un gros ouvrage le résultat de leurs recherches et de leurs réflexions sur Virgile, le poète auquel ils ont dû, au cours de leur carrière, consacrer la meilleure part de leur enseignement. Le présent livre n'a pas, sans doute, d'autre origine. Un avant-propos nous apprend qu'« Au moment où le professeur Augustin Cartault succombait aux conséquences d'un accident fatal (10 janvier 1922), il laissait en manuscrit et prêt pour l'impression, entre autres ouvrages, un travail considérable intitulé *L'art de Virgile dans l'Énéide* ». Étant donné le souci d'exactitude et de solide documentation que le regretté latiniste apportait à accomplir sa tâche d'écrivain, il n'en pouvait résulter qu'un bon livre, simple dans son plan et abondant dans ses détails. Il prendra rang, dans les bibliothèques virgiliennes, aux côtés des ouvrages bien connus de Pluss (*Virgil und die epische Kunst*, 1884), de Heinze (*Virgils epische Technik*, 1903), de Prescott (*The development of Virgil's Art*, 1927), et d'autres. Il ne dispensera pas, bien entendu, de consulter, pour le commentaire de livres isolés, les très savantes études d'un Norden ou d'un Carcopino.

Le principe d'où part Cartault est que Virgile doit être jugé selon un criterium d'appréciation totalement étranger à nos habitudes modernes. « Il faut convenir, écrit-il, que l'Énéide est une série d'imitations enchaînées, que certains passages offrent le caractère d'une véritable mosaïque. Il semble que d'une façon si dépendante de penser et d'écrire il ne puisse sortir qu'une œuvre froide et sans vie. Et pourtant il n'en est rien. Si Virgile a construit un édifice avec des matériaux pris à des constructions antérieures, l'édifice est pourtant bien à lui. Rien chez lui ne sent le plagiat, toute l'adaptation est personnelle : tout est dirigé vers un but mûrement envisagé. Presque partout Virgile est débiteur, et pourtant l'Énéide est originale. Il a réalisé un tour de force, qui reste inexplicable pour les habitudes de la pensée moderne (p. VIII). »

Voici ce que contient le livre de Cartault. Deux chapitres d'introduction : « La carrière poétique de Virgile. L'Énéide », et « Les grandes lignes homériques et la mythologie de l'Énéide ».

Suivent douze chapitres consacrés chacun à l'analyse détaillée d'un chant. Des notes plus spéciales, assez comparables à celles d'une édition commentée sont ajoutées à chaque chapitre. C'est donc un matériel complet qui se trouve mis à la disposition des lecteurs de l'Énéide. Ceux-ci y trouveront-ils beaucoup d'indications vraiment neuves? La méthode de Cartault n'a jamais été de bousculer à la légère des notions que l'on peut considérer comme acquises, mais sa grande conscience de travailleur et sa parfaite connaissance de la poésie latine lui garantissent une sûreté de jugement qui a bien son prix. L'effort qu'il a accompli en vue de démontrer d'une façon précise et détaillée l'originalité de Virgile ne sera pas perdu : il aura dévoilé une partie au moins des procédés de composition et d'art qui furent ceux d'un grand poète.

PAUL FAIDER.

C. F. Kumaniecki. *Quo temporis ordine Vergilius singulos Aeneidos libros elaboraverit.* Cracovie, Gebethner et Wolff, 1926, in-8°, 89 pp.

L'auteur, qui vient de proposer une nouvelle chronologie des Bucoliques (cf. *Eos*, XXIX, 1926, pp. 69 et suiv.), s'attaque cette fois aux douze livres de l'Énéide. Les spécialistes de l'exégèse virgilienne sont au courant de cette question, à laquelle Gerecke, Heinze, Sabbadini, Kroll et bien d'autres se sont efforcés, depuis le début du siècle, d'apporter une solution sinon définitive, du moins acceptable.

Le point de départ est ici la comparaison de l'Énéide avec les Géorgiques, et de celles-ci avec les Bucoliques. Les passages apparentés se présentent de l'un à l'autre poème dans un rapport chronologique certain. Il s'agit donc de déceler et de définir les lois, d'ordre à la fois psychologique et littéraire, suivant lesquelles Virgile se fait à lui-même des emprunts. La tâche est délicate. Le critérium une fois trouvé, on l'applique à l'Énéide elle-même et l'on tente, par une sorte de contre-épreuve, de découvrir, parmi plusieurs passages confrontés, celui qui est antérieur aux autres. En fin de compte, M. K. aboutit à la chronologie suivante : XI (a. 29-27), III, IV, II et I, VII (a. 27-25), X, VI (a. 25-23), IX, VIII, (a. 22), V, XII (a. 21-19). Il croit trouver dans quelques *testimonia* la confirmation de ses conjectures. Les vers célèbres de Properce (II, 34, 61 sqq.), pourraient contenir soit des allusions précises à tels ou tels chants des Géorgiques ou de l'Énéide, soit tout au moins des réminiscences de ces chants. Il en est de même des élégies du IV^e livre, et de

l'élegie romaine de Tibulle (II. 5), qui se prêtent à de suggestives comparaisons.

Les conclusions de M. K. seront-elles acceptées sans réserves ? Le croire serait bien mal connaître l'humeur batailleuse des « critiques ». Il faut avouer du reste qu'une argumentation établie sur trois *leges* dont on poursuit la vérification seulement après les avoir définies, paraîtra toujours un peu trop systématique. La genèse et l'élaboration d'un poème tel que l'Énéide sont conditionnées par des lois autrement nombreuses, compliquées et subtiles que celles qui ont paru suffire aux yeux de simples philologues.

PAUL FAIDER.

L. Annaei Senecae. Divi Claudii Apotheosis per saturam quae Apocolocyntosis vulgo dicitur edidit **Otto Rossbach**. Bonn, A. Marcus et E. Weber, 1926, in-12, 18 pp. (Coll. des *Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen hersg. von HANS LIETZMANN*, n° 154.)

La collection des *Kleine Texte* est bien connue et la compétence d'O. Rossbach à l'égard de tout ce qui touche à Sénèque ne peut être mise en doute par personne. Le texte de l'*Apocolocyntose* a été établi sur une collation nouvelle et minutieuse du *Sangallensis*, collation qui complète les travaux que Rossbach a poursuivis depuis 1885 en partant de l'examen du *Valenciennensis* et du *Londiniensis*. L'apparat critique est développé et très clair.

14, 4 : *Non placuit ulli ex veteribus...* Leçon du *Sangallensis*. La leçon *veternis* du *Londiniensis*, semble être attestée par la leçon fautive *veteris* du *Valenc.* et la leçon (corrigée ?) *veteranis* de l'édition princeps, adoptée par Buecheler. Le mot paraît à beaucoup de trop basse latinité pour avoir été employé par Sénèque. Je serais tenté, pourtant, de le maintenir dans le texte, moins par application du principe de la *lectio difficilior* que par respect pour tout ce qui paraît dans le vocabulaire de Sénèque une anomalie ou une anticipation. La langue de cet écrivain est si souple et si riche que l'on doit toujours hésiter à la faire plus classique qu'elle ne le fut en réalité.

Paul FAIDER.

C. Suetoni Tranquilli. De Grammaticis et Rhetoribus. Edidit apparatu et commentario criticis instruxit **Rodney Potter Robinson**. Paris. Champion, 1925, in-8°, x-80 pp.

Voici ce que contient la présente édition : après une courte préface, un *conspectus* et un *stemma codicum* ; le texte, accompagné d'un appareil critique et d'un commentaire ; une histoire du texte imprimé, un *apparatus criticus locupletior* ; des *corrigenda* à l'apparat de Reifferscheid ; une bibliographie ; un index des leçons différentes de celles qui avaient été adoptées par Roth — index destiné à suppléer à celui qu'ont publié, tout récemment, MM. Howard et Jackson (Cambridge, 1922) ; un index des noms propres. C'est donc tout un matériel, fort précieux assurément, qui se trouve mis à la disposition des lecteurs du *De grammaticis*.

L'édition de Reifferscheid (*C. Suetoni Tranquilli praeter Caesarum Libros Reliquiae*. Leipzig, 1860) est devenue presque introuvable. Celle de M. Robinson pourra-t-elle y suppléer ? L'abondance des indications de toute sorte réunies par Reifferscheid assure à ses travaux une primauté pour ainsi dire imprescriptible : ils « ont fait époque » et c'est beaucoup dire. Mais ceci n'implique pas que le texte adopté par lui, à la suite d'une évaluation trop peu raisonnée des manuscrits, ait marqué un réel progrès sur celui de Roth (Leipzig, 1858). Au contraire, il y avait tendance, parmi les critiques, à revenir à ce dernier. M. Robinson apprécie en ces termes la méthode de son illustre devancier : *Fidem autem quam Tross, Osann, Roth Leidensi habuerant ille ad Vaticanum 1862, librum certe meliorem, transtulit ; sed ita constanter huic codici ceteris neglectis oboediuit, nonnumquam etiam lectiones suo arbitrio et sine causa mutauit, ut haud sciam an Rothi editio hodie maiore hominum favore utatur* (p. 57). Plus de cent-cinquante additions ou corrections à l'apparat de Reifferscheid prouvent que la revision entreprise par M. Robinson n'a pas été inutile. Quant au texte, il prête (comment en pourrait-il être autrement ?) à de multiples controverses. Je note que si la conjecture *Oscæ doceret* (3, 4) est à la fois ingénieuse et très acceptable, celle-ci (5) : *Ceuus Nicanor Pothus*, est à tout le moins hardie. Il n'est pas nécessaire de supposer une lacune après le mot *Zmyrnae* (6), si l'on adopte la leçon *simul* (au lieu de *simulque*) de plusieurs bons manuscrits. De même, dans la phrase qui suit, il est inutile de suppléer le titre (du reste certain et attesté par Aulu-Gelle) de l'ouvrage d'Aurelius Opillus. 10, 2 : *haeresin* est une correction de Mercklin qui me semble peu sûre. Supposer une lacune après les mots *Domitii Marsi uersiculis indicatur* (16, 2), c'est à la fois renoncer à la leçon *uersiculus indicat*, qui a pour elle d'excellentes autorités, et devoir suppléer et d'après le seul manuscrit de Leyde (première main). Pour apprécier en toute connaissance de cause les raisons qui ont guidé M. Robinson, il faudrait posséder sa disser-

tation *De Fragmenti Suetoniani De Grammaticis et Rhetoribus Codicum Nexu et Fide* (1922), à laquelle il renvoie sans cesse pour plus ample information et que bien peu, hélas, posséderont en même temps que son édition. Quoi qu'il en soit, on voit que celle-ci ne peut être utilisée que par des lecteurs tenus au courant des problèmes critiques. Sa valeur documentaire est indéniable, mais elle ne peut pas être tenue pour une « vulgate »⁽¹⁾.

PAUL FAIDER.

Lucain. *La Guerre Civile*, tome 1, livres I-V, texte établi et traduit par **A. Bourguery**, Paris, Les Belles Lettres, 1928 in-8°, xxviii-169 doubles pages (Collect. des Universités de France.)

L'introduction comporte une vie de Lucain où je relève une bonne critique des témoignages suspects de Tacite et de Suétone sur la dénonciation d'Acilia par son fils, une étude sur la publication du poème où je relève l'attribution à Lucain des sept premiers vers conformément à l'idée de Genthe. Parmi les manuscrits, l'éditeur me semble avec raison faire à Z (*Bibl. Nat. lat.* 10314) une place plus large que ses devanciers. Je regrette que les *Vitae Lucani* soient éditées sans traduction ni commentaire. Le texte est établi avec une grande prudence : l'auteur ne semble guère se permettre de conjecture. Je signale quelques vétilles : à II, 19, lire *fascas* et non *faces*. ; à II, 185 je lis *effodit* et non *effudit* à cause du sens : à III, 68 lire *glacbae*. Dans la traduction, solide et correcte, je relève seulement quelques inexactitudes : I, 28 : *multosque inarata per annos* = *en friches depuis tant d'années* et non *inculte pour des années* ; I, 253 : *Latii quam claustra tueri* est trop prosaïquement rendu par *faire de nous les portiers du Latium* ; I, 366 : *C'est donc si malheureux...* à remplacer par *Est-il donc si malheureux...* ; II, v. 218 : *Campo* veut dire le *Champ de Mars* ; au v. 369 *tristis* me semble mal rendu par *gravement* et veut dire *attristé* (par la guerre civile ; voir les v. 371 etc. sur cette tristesse du héros). Dans III, 32, *meos*, mot important, n'est pas traduit ni dans IV, 806 *potentes*. Dans IV, 463, traduire *navires* et non *poupes* (*puppis*). Mais ces menues observations ne m'empêchent pas de ren-

(1) A signaler comme intéressante la suggestion : *olim autem eas <meditationes rhetores latini contem> tiones, Graeci οὐράσεις uocabant*, destinée à éclairer le *locus desperatus* : *olim autem eas appellationes*, etc. (25, 7), auquel M. R. consacre un intéressant commentaire, pp. 41-43.

dre hommage au nouvel éditeur dont le travail est excellent dans l'ensemble et fait attendre sa fin avec impatience.

LÉON HERRMANN.

Dr Josef Martin. *Grillius, ein Beitrag zur Geschichte der Rhetorik*, Paderborn, F. Schöningh 1927. In-8°, XXI-189 p. (Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums, XIV^e volume, 2^e et 3^e fasc.).

Cet ouvrage est avant tout une édition critique du commentaire de Grillius sur les ouvrages rhétoriques de Cicéron. Sa supériorité sur l'édition antérieure donnée par Halm (*Rh. lat., min.*, p.586 etc.) résulte de l'emploi de deux manuscrits de plus, le Monacensis 3565 et le Gemblacensis de Bruxelles 5348-5352. L'apparat critique est clair. Le Dr Martin a intercalé entre le texte et l'apparat, l'indication des auteurs cités par Grillius. Il a complété son travail par une étude fort substantielle sur le système de Grillius et sur ses sources. On remarquera particulièrement les parallèles entre Servius et Grillius, entre Victorinus et Grillius. Le livre se clot par quelques mots sur le peu que l'on sait de la biographie de Grillius. Comme Grillius est après tout un auteur d'une importance secondaire, je regrette que Mr le Dr J. Martin n'ait pas épuisé le sujet en étudiant aussi la langue, le style, la syntaxe de cet auteur. Tel qu'il est, son livre, qui se présente d'une manière claire et méthodique, est une contribution très estimable à l'étude des derniers ouvrages de rhétorique latins et rendra aussi des services pour l'étude de Cicéron.

LÉON HERRMANN.

Martha Heep. *Die Colloquia familiaria des Erasmus und Lucian*. Halle (Saale), Max Niemeyer, 1927. 1 vol. in-8°, 74 pages. (Hermæa Ausgewählte Arbeiten aus dem deutschen Seminar zu Halle).

Mme Martha Heep a comparé les Colloques d'Érasme et les Dialogues de Lucien et elle a recherché tout ce qui dans les premiers peut être considéré comme emprunté aux seconds : emprunts certains, probables ou simplement possibles.

En somme, peu de chose. Sur les cinquante-sept Colloques, il y en a deux où l'imitation de Lucien est évidente et voulue ; six où elle n'est que partielle et secondaire ; seize où l'on perçoit quelques rappels, échos ou réminiscences de l'auteur grec ;

trente-trois où l'on n'en trouve nulle trace. En réalité, Érasme est profondément original : là où il s'inspire de Lucien, il ne lui prend que le décor et quelques accessoires. Le fond est bien à lui. Érasme est un penseur et ses pensées lui appartiennent en propre.

Alors, pourquoi ses adversaires ont-ils traité ses Colloques de « lucianiques » ? — Sans doute, ont-ils voulu dire par là qu'ils y retrouvaient la verve sarcastique, l'esprit railleur, la malice et les procédés de discussion de l'impénitent pamphlétaire du 11^e siècle.

Et cependant, mettre en balance Érasme et Lucien c'est faire à ce dernier beaucoup d'honneur. Certes, l'écrivain grec l'emporte par le style. Mais pour tout le reste, la palme revient à l'humaniste. Ses colloques sont autrement gonflés de substance que les Dialogues de Lucien. Ils sont plus riches d'enseignements. Ils ont une bien autre valeur et une bien autre portée. Ce que nous y retrouvons, c'est Érasme lui-même, sa vie et son époque : et même plus encore, car cet homme est en avance sur son temps. Il contient le passé, le présent et l'avenir. Il est dans toute l'acception du terme — ce que Lucien ne fut pas — un homme, vraiment supérieur.

Il reste néanmoins que Érasme a étudié Lucien et qu'il la parfaitement connu. Ses traductions des Dialogues en font foi. Il reste aussi qu'il doit beaucoup aux Grecs... et Lucien en était un. A leur contact, sa culture s'est affinée et son talent a muri.

Telles sont les principales idées que Mme M. Heep a développées avec brio dans cette dissertation intéressante et bien conduite (1).

ALPHONSE ROERSCH.

Léon Clédât. *Manuel de phonétique et de morphologie romanes.*

Paris, Édouard Champion, 1925. In-8°, 144 pp. 12 fr.

Ce petit volume est présenté par M. Clédât comme le complément de son *Manuel de phonétique et de morphologie historiques du français* (Paris, Hachette, 1917). Il appelle des obser-

(1) A la p. 37, l'auteur identifie le Cyclops du *Cyclops Evangeliphorus* avec Ulr. von Hutten. Je crois avoir démontré définitivement — et d'après le témoignage d'Érasme lui-même — que, sous les traits du Cyclops, Érasme a représenté son secrétaire Félix Rex, de Gand, surnommé Polyphemus. (Voir mon *Humanisme Belge*, 1910, pp. 83 et suiv.).

vations déjà faites à propos de celui-ci (*Bulletin philologique et historique*, I, 1920, p. 71), la manière de l'auteur étant restée la même : un enchaînement de formules habilement condensées, une solide synthèse, convenant peu à des débutants livrés à eux-mêmes, mais excellente pour ceux qui auraient été initiés à la matière suivant une méthode plus analytique (*Éléments de linguistique romane* de Bourciez, *Romanische Sprachwissenschaft* de Zauner, *Fonologia romanza* de Guarnerio, pour ne point citer les grands ouvrages de Diez ou de Meyer-Lükbe). M. Clédat, tout en laissant le français de côté, puisque son exposé est mis en harmonie avec le livre réservé à celui-ci, s'attache surtout aux langues cultivées ; il fait, en même temps, bonne place au provençal, par quoi il entend tout à la fois la langue littéraire du midi de la France au moyen âge et les particularités communes à la plupart des patois modernes de la Gaule méridionale. Au total, à défaut d'un ouvrage de référence, dont on n'avait nul besoin, on trouve là un bon manuel pour servir à l'enseignement de la grammaire comparée, pourvu qu'il soit manié par un maître qui s'appliquerait à en dégager la riche substance, à l'illustrer d'exemples plus nombreux et à y joindre le commentaire génétique capable de rendre vivantes des formules se bornant à consigner les équivalences latines-romanes.

ALPHONSE BAYOT.

E. Hoepffner et **P. Alfarc**. *La Chanson de sainte Foy*. Tome Ier. *Fac-similé du manuscrit et texte critique, Introduction et Commentaire philologiques* par **Ernest Hoepffner**. Tome II. *Traduction française et Sources latines, Introduction et Commentaire historiques* par **Prosper Alfarc**. Paris, Les Belles Lettres, 1926. In-8°, VIII-376 et VI-206 pp., 12 et 4 planches hors texte. 40 et 20 frs. (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, Fasc. 32-33).

Les 593 vers dans lesquels un vieux poète du Midi célèbre le martyr de sainte Foy, ont été découverts à la Bibliothèque de l'Université de Leyde par J. Leite de Vasconcellos et publiés par lui, en 1902, dans la *Romania*. Les voici l'objet de deux nouvelles éditions. A la fin de 1925, au moment où allait sortir de presse la publication de grand style que nous annonçons ici, M. Antoine Thomas faisait paraître, sous le format réduit et commode des « Classiques français du moyen âge », *La Chanson de sainte Foy d'Agen, poème provençal du XI^e siècle édité d'après le manuscrit de Leide, avec fac-similé, traduction, notes et glos-*

saire (Paris, Champion, xxxviii-88 pp.). Ce livret de M. Thomas, d'un contenu d'ailleurs très dense, a pour lui l'autorité qui s'attache au nom de l'éminent érudit et provençaliste. C'est surtout une édition philologique, observant une sage réserve sur certaines questions délicates d'histoire littéraire que soulève le poème.

Tout autre est le plan de l'ouvrage préparé en collaboration par les deux professeurs de Strasbourg, l'un romaniste, l'autre historien des religions. Il aborde résolument l'ensemble des problèmes, généraux ou particuliers, qui se posent à propos d'un des monuments les plus anciens, avec le *Boèce*, de la poésie méridionale, et il annonce une étude « exhaustive », proportionnée à l'importance linguistique et littéraire du texte. De là, un long et minutieux examen comparatif de la langue, tendant à dater ainsi qu'à localiser l'œuvre ; un chapitre consacré à la versification ; des pages pénétrantes sur le poète, sur son art, sur le milieu littéraire ; des notes paléographiques accompagnant le fac-similé du manuscrit (1) ; un texte critique établi avec autant de rigueur que de prudence et illustré d'un abondant commentaire philologique ; un glossaire complet, comme chez M. Thomas ; puis, au t. II, de nouvelles investigations sur la patrie et la date de la Chanson, poursuivies, cette fois, à la lumière de l'histoire ; l'analyse des sources latines mises à profit dans le poème ; un chapitre s'attachant à dégager la personnalité de l'écrivain anonyme ; un autre chapitre visant à définir la destination de la Chanson ; la traduction de celle-ci, accompagnée, à son tour, d'amples notes historiques ; enfin, la réédition des deux principaux textes latins suivis par le poète, la *Passio* en prose et la *Passio metrica sanctorum Fidis et Caprasii*. Ajoutons encore que MM. H. et A. ont pu voir, avant la mise au jour de l'ouvrage, l'édition de M. Thomas, qu'ils ont confrontée avec leur propre travail dans un appendice joint à chacun des volumes.

Les résultats auxquels aboutissent les savantes études dont vient ainsi de bénéficier le poème provençal, ne sont pas toujours en parfaite concordance, faut-il le dire ? Même entre les deux collaborateurs strasbourgeois, on relève des divergences d'opinion, sur des points aussi importants, par exemple, que la *lei francesca* dont il est question au vers 20. Faut-il donc s'é-

(1) Le fac-similé, formé de planches hors texte exécutées par le procédé de la phototypie, rend plus fidèlement les détails du manuscrit que les clichés de l'édition parisienne, préparés pour l'impression typographique et ne reproduisant que les caractères de l'écriture.

tonner, si, d'un autre côté, des désaccords apparaissent jusque dans la lecture du manuscrit ? Le chercheur soucieux de s'éclairer aura avantage à consulter simultanément les deux éditions, sans perdre de vue que des textes de l'âge de celui-ci livrent difficilement tous leurs secrets (1).

Du moins est-il un point important où les éditeurs se rencontrent aujourd'hui, substituant une conclusion dûment raisonnée au chaos des thèses hâtives et contradictoires : ils professent que la Chanson a été écrite vers le milieu du XI^e siècle, dans la région de Narbonne. Peu de temps après, s'exécutait à l'abbaye de Fleury ou Saint-Benoît sur-Loire la copie qui nous l'a transmise. Le manuscrit contenant cette copie a eu une histoire mouvementée avant d'aller reposer à Leyde. Il n'est d'ailleurs qu'un fragment d'un volume plus étendu, dépecé dès le XVI^e siècle, et dont M. H. a retrouvé d'autres parties à Orléans ainsi qu'à la Bibliothèque nationale.

Outre son intérêt propre, le vénérable poème de *Sainte Foy* projette un certain jour sur notre préhistoire littéraire. Écrit dans un mètre tout proche de celui de l'*Alexandre* d'Albéric et de *Gormont et Isebart*, il permet d'entrevoir une forme de chanson narrative antérieure à celle de nos chansons de geste et employant l'octosyllable dans des laisses homotéleutes d'étendue inégale. MM. H. et A. ont des pages suggestives là-dessus, ainsi que sur l'usage qui pouvait être fait de pareilles chansons (2).

(1) Au v. 459, où M. Th. croit voir un nom propre inexplicable *Aicinonaus*, l'interprétation de M. H. par les mots *aici non aus* paraîtra plus satisfaisante. En revanche, au v. 6, il est douteux que le point qui s'aperçoit dans le ms. sous le mot *al*, serve réellement à exponctuer la seconde lettre du mot, car il est plutôt placé sous la première, et la brève explication de M. Th. rend fort bien compte de l'emploi de *al*. — Dans le commentaire du v. 384, ajouter, concernant l'étymologie de *cisclar*, un renvoi au *Bulletin du Dictionnaire wallon*, XIII, 1924, p. 15-33.

(2) M. H. croit apercevoir chez l'auteur de *Sainte Foy* une certaine recherche de l'allitération, dont il n'y aurait pas la moindre trace dans *Gormont* (I 225). Peut-être faut-il faire une réserve pour le dernier vers du refrain dans le poème français : voir la présente *Revue*, III, 1924, p. 203-7.

Lorsque M. H., traitant de la structure de l'octosyllabe propre aux monuments primitifs de notre littérature, parle d'une césure après le quatrième pied (I 217), il emploie un terme ambigu, cause de toutes les controverses qui se sont élevées à ce sujet (cf. Tobler, *Vom franz. Versbau*, 5 Aufl., 1910, p. 111,

Il ne faudrait certes pas y voir autre chose que des aperçus conjecturaux ; mais, à tout le moins, découvre-t-on dans *Sainte Foy*, de même que dans les compositions similaires, des éléments traditionnels, qui supposent une production plus ancienne et qui empêchent de considérer ces rares œuvres parvenues jusqu'à nous comme des essais isolés ⁽¹⁾.

Alphonse BAYOT.

n. 1). L'accent qui frappe la quatrième syllabe, doit s'entendre selon la règle tracée par G. Paris, *Romania*, XXXI 447. Il n'implique pas toujours un arrêt syntactique après la dite syllabe. C'est un accent rythmique, qui devait correspondre à un point saillant de la mélodie accompagnant le vers. M. H. songe lui-même à l'influence de la composition musicale (I 217, n. 5). Mais il restreint l'importance de l'accentuation dans *Sainte Foy*, parce qu'il la comprend de façon trop étroite (comp. édit. Thomas, p. xxxiv). Si c'est véritablement la mélodie qui règle le rythme du vers, on admettra avec peine les schèmes musicaux proposés par M. A. (II 72) et empruntés par lui au premier « ton » traditionnel de la musique religieuse : l'élément mélodique qui coïncide là avec la quatrième syllabe, ne se distingue de ses voisins ni par la durée, ni par la complexité, ni par la hauteur. Quant à dire, avec M. H., que le rythme iambique naturel au vers de huit syllabes a dû favoriser l'accentuation de la quatrième, il suffira d'y répondre par cette observation de Stengel (*Grundriss*, II 45), que, dans les œuvres de date postérieure, la question de l'accent ne se pose plus pour le vers en question.

M. Th. distribue les laisses de la Chanson autrement que ne fait le ms., ce qui a pour effet de détruire l'imparité du nombre des vers de chacune d'elles ; des arguments dignes d'attention lui sont opposés, sur ce point, par M. H. (I 367). Le groupement syntactique des vers par deux et par quatre (I 214) avait déjà été remarqué de M. Salverda de Grave : cf. *Romania*, LI 271-81, où la même question est traitée à propos de *Gormont* ; on y trouvera également, pour ce qui touche ce dernier, une analyse du système des répétitions, qui tient une grande place dans les deux œuvres (I 234).

⁽¹⁾ La présence de traits stéréotypés, comme aussi de certaines conceptions traditionnelles, est manifeste dans *Sainte Foy*. Je ne suis pas sûr que M. A. ait toujours apprécié les uns et les autres à leur réelle valeur, c'est-à-dire en fonction de leur fréquence dans l'ancienne littérature. Il prend peut-être trop au pied de la lettre des passages qui ressemblent singulièrement

Holger Petersen, *Deux Versions de la Vie de saint Eustache en vers français du moyen âge*. Édition critique. Thèse pour le doctorat à l'université de Helsingfors. Helsingfors, Imprimerie de la Société de littérature finnoise, 1925, 192 pp. in-8°.

La légende de saint Eustache a déjà été étudiée, notamment par Paul Meyer et Angelo Monteverdi, et plusieurs versions aussi en ont été publiées. M. P. vient fort heureusement compléter et rectifier les travaux de ses devanciers. Il dénombre les multiples versions grecques, latines et françaises connues, il en établit la filiation et signale leurs prolongements dans les autres littératures ainsi que dans l'iconographie. C'est de l'Orient que nous serait venu ce petit « roman chrétien ». L'original, qui aurait utilisé des matériaux hindous, est, selon M. P., un texte grec, malaisé à dater, mais antérieur certainement au VIII^e siècle. Une version latine très fidèle fit connaître la légende au moyen âge français, qui nous a légué bon nombre de manuscrits représentant onze versions en vers et treize en prose. M. P. nous donne ici les X^e et XI^e rédactions versifiées et leur consacre une étude attentive. La X^e, en quatrains alexandrins, date du milieu ou de la seconde moitié du XIV^e siècle et ne laisse apparaître que des traces de dialecte normand. La XI^e, dépendante de la précédente, serait de la première moitié du XV^e siècle : elle est remarquable par ses strophes extrêmement variées et son habile technique.

P. GROULT.

Jean Plattard. *Etat présent des études rabelaisiennes*. Paris, Société d'Édition « Les Belles Lettres », 1^{er} avril 1927 : une brochure in-16 de 91 pages (Études françaises fondées sur l'initiative de la Société des Professeurs français en Amérique, 12^e cahier).

Voici un petit livre infiniment précieux ! Je lui souhaite tout le succès qu'il mérite. Je souhaite surtout à M. Plattard d'avoir beaucoup d'imitateurs. Combien notre tâche serait simpli-

à des lieux communs. Lorsque, p. ex., le poète déclare, dans ses premières tirades, qu'il a entendu lire un livre exposant le sujet qu'il va traiter, faut-il vraiment y voir une allusion directe aux coutumes monacales et invoquer, par surcroît, un texte de S. Paul, *Fides ex auditu* ? Ce sont également des formules usuelles que ces détails : *sous un pin* 1 (M.Th. renvoie à la *Romania*, XXII 536), *fille de chevalier* 341, etc.

fiée, si, périodiquement, tous les vingt ans par exemple, l'état actuel » des grandes questions littéraires se trouvait ainsi fixé pour notre édification et notre commodité !

Faire tenir en quatre-vingt-dix pages la somme des études rabelaisiennes, extraire de tout ce qui a été publié sur Maître François la « substantifique moelle », déterminer les résultats acquis, marquer les points encore incertains, préciser le travail qui reste à faire, c'est ce que l'auteur, un des disciples les plus éminents de M. Abel Lefranc, a entrepris et réalisé avec une maîtrise qui fait honneur à la fois à sa vaste érudition, à sa méthode d'exposition d'une parfaite clarté, à son désintéressement aussi qui me paraît tout simplement admirable. Et je me permets d'insister sur ce dernier point. Car enfin, quels services cet opuscule ne rendra-t-il pas à tous ceux — et ils sont nombreux — que passionnent aujourd'hui la vie et l'œuvre de Rabelais ? Pour qui connaît par expérience personnelle les cruelles incertitudes du chercheur novice devant un sujet aussi complexe qu'inconnu, les indications bibliographiques libéralement fournies tout au long du « cahier » apparaissent comme une singulière bonne fortune. Il est beau de ne pas se montrer avare de sa science. J'ajoute que le fait est assez rare. Que M. Plattard soit d'autant plus loué et remercié d'avoir fait ainsi œuvre de charité !

Je ne résumerai pas ce résumé. Sur le texte de Rabelais, sa vie, les caractères particuliers de chacun de ses livres, les sources de l'écrivain, sa pensée, son art, sa réputation et son influence, l'auteur met au point avec une scrupuleuse exactitude les multiples problèmes que s'est posés la critique en ces dernières années. La grosse question de l'authenticité du *Cinquième Livre*, celle, non moins importante, du rationalisme de l'auteur du *Pantagruel*, qui divisent encore les Rabelaisiens, sont évoquées dans un esprit d'impartialité qui commande le respect.

Un tout petit détail, pour terminer : parmi les nombreuses orthographes du nom du héros de Charles de Coster, je doute que celle qu'adopte M. Plattard — *Til Ulespiegle* (p. 61) — soit la meilleure.

FERNAND DESONAY.

Marcel Raymond. *L'Influence de Ronsard sur la Poésie française (1550-1585)*. Paris, Champion, 1927 ; 2 vol. in-8° raisin de 398 et 376 pages (*Bibliothèque littéraire de la Renaissance*, 2^e série, tomes XIV et XV).

La royauté littéraire de Ronsard de 1550 à 1585 est un de ces dogmes intangibles de la critique. Il pourrait donc sembler

inutile de reprendre la question. Aussi bien telle n'était pas l'intention de M. Raymond. Ne nous avoue-t-il pas sans détours que le but initial qu'il se proposait était d'étudier la réputation du chantre d'Hélène, problème autrement discuté, depuis qu'aux insinuations de Boileau a répondu la réhabilitation de Sainte-Beuve? Mais, ayant pris comme point de départ de cette enquête, qui devait le mener jusqu'aux fêtes du quatrième centenaire, l'influence exercée par Ronsard sur ses contemporains, le savant érudit a recueilli tant de témoignages nouveaux à l'appui de cette thèse traditionnelle que ce point de départ s'est tout naturellement mué en un point d'arrivée. Les deux volumes que nous avons l'heur de lire aujourd'hui dans la collection si précieuse de la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance*, ce n'est donc pas autre chose, au fond, que l'amorce d'un vaste sujet que M. Raymond finira bien par épuiser, pour son plaisir et pour le nôtre. Qu'il se garde surtout d'accuser le grand poète de la Pléiade de l'extension imprévue donnée à ce travail préliminaire! Il est des vérités qui ont besoin d'être démontrées. Je me suis aperçu, à la lecture de ces quelque huit cents pages, que la question de l'influence de Ronsard au xvi^e siècle était de celles-là.

Le second paragraphe de la préface de M. Raymond m'a particulièrement intéressé. L'auteur y développe, après M. Gustave Lanson, une théorie qui m'est chère sur « la difficulté des recherches de sources et d'influences, sur les précautions, les doutes, les scrupules indispensables » dans tout travail de l'espèce. Mon expérience personnelle n'est pas encore bien longue; mais si souvent déjà j'ai eu l'occasion de prendre en défaut la perspicacité du critique trop bien informé qu'une rencontre de pur hasard aiguille vers une théorie absolue de l'imitation, que je professe à l'égard de ces « sourciers » intempérants la plus extrême défiance. Sans doute y a-t-il des influences réelles, des actions et des réactions. Mais de là à tomber dans les ridicules exagérations d'un Dreyfus-Brissac, pour ne citer que lui, la distance est la même qui sépare du bon sens « la folle du logis ». Mon impression est que nous compliquons par trop — et bien inutilement — nos recherches d'histoire littéraire. La philologie, qui nous a donné d'excellentes leçons de probité scientifique, nous a doté aussi de dangereuses manies. Sachons donc nous dégager de nos habitudes livresques. La littérature, c'est aussi, c'est surtout de la vie. Infiniment rares sont les poètes qui s'entourent, avant de rimer, des *Œuvres complètes* de leurs contemporains ou de leurs devanciers notoires, à seule fin de les piller, prenant à l'un tel hémistiche, une épithète à l'autre, des rimes

à celui-là, et réalisant ainsi, par emprunts successifs, une sorte de marqueterie dont la plus grande originalité serait de n'en avoir point. Or, n'est-ce pas un peu l'idée que l'on emporte de la lecture de ces critiques tâtillons qui, pour avoir rencontré chez deux écrivains une expression du même air, reconnu à la rime « soleil » et « vermeil », se croient obligés de crier au plagiat ?

Si je me suis laissé entraîner à dire ici mon sentiment sur cette importante question des sources, ce n'est pas — je me hâte d'en faire la remarque — que la critique de M. Raymond pêche souvent dans le sens que je viens d'indiquer. Au contraire. Et je me plais à le féliciter d'avoir su éviter, la plupart du temps, l'écueil qui se présentait devant lui de conclure d'un simple rapprochement à une imitation directe. Il reste que plusieurs parallélismes me paraissent encore trop forcés.

En règle générale cependant, les démonstrations du patient fureteur sont des plus convaincantes. Elles le sont d'autant plus qu'elles ne prennent jamais ce tour dogmatique si souvent de mise dans les thèses universitaires. M. Raymond a l'ambition de faire voir plutôt que de conclure. C'est d'une modestie charmante et, en même temps, d'un effet très sûr. J'estime toutefois qu'une conclusion d'ensemble, ramassant dans un dernier chapitre l'essentiel sur la question, n'eût pas été de trop : elle nous aurait aidés à regrouper nos idées un peu dispersées après tant de parallèles particuliers entre Ronsard et chacun de ses contemporains.

Dans cette revue des poètes du xvi^e siècle l'auteur a eu la sagesse de faire place aux « mineurs ». N'est-ce pas sur la masse des écrivains de second ordre que s'exerce le plus fortement l'influence d'un maître ? Et, d'autre part, qu'est-ce qu'un écrivain de second ordre ? où sont les « mineurs » ?... Encore une de ces graves questions de critique et d'histoire où nous aurions tout profit à réviser nos idées ! Nous avons réduit la figuration littéraire à une série de types immuables et figés. De quel droit ? Il est salutaire qu'un livre comme celui de M. Raymond nous rappelle que la Pléiade ne fut pas seule à briller, dans la seconde moitié du xvi^e siècle, au firmament des lettres.

L'ouvrage consiste essentiellement — je l'ai dit — en une série d'études parallèles entre Ronsard et les poètes qui l'entouraient de 1550 à 1585. L'auteur l'a divisé en trois livres d'inégale importance.

Dans le premier, qui embrasse la période de 1550 à 1560, il s'efforce de préciser l'influence du grand Vendômois au moment où il écrit pour la gloire, dans l'enthousiasme de sa vocation et la conscience de son talent. J'y relève un bien joli chapitre.

tout plein de notations finement nuancées, sur Ronsard et Du Bellay.

Le second livre se rattache à l'époque troublée des guerres civiles. C'est l'histoire de la querelle des discours. Catholiques et huguenots se lancent des manifestes à la tête.

Le troisième et dernier traite du renouveau poétique de 1570 à 1585. Le néo-pétrarquisme fait son apparition en France. M. Marcel Raymond exagère peut-être un peu, quand il voit dans cette pacifique invasion l'événement littéraire essentiel de la fin du xvi^e siècle. Il n'en est pas moins vrai que l'idéalisme quintessencié des poètes du Quattrocento a joué un rôle important dans l'évolution de la lyrique française : l'on ne s'explique pas autrement la singulière faveur d'un Desportes, rival souvent heureux du « prince des poètes ».

Et, pour conclure, je n'aurais vraiment que des compliments à adresser à l'auteur pour la sûreté de son érudition, l'excellence de sa méthode critique, l'objectivité de son exposé, l'agrément aussi d'un style sobre, aisé, d'une élégante correction. Puis-je lui conseiller d'atténuer davantage encore certains de ses jugements en ce qui concerne la question du plagiat ? Gardons-nous bien d'ailleurs de juger le xvi^e siècle avec notre mentalité d'aujourd'hui. Si le sentiment de la propriété littéraire s'éveille avec Ronsard et ses disciples, il n'est pas encore bien vivant, il n'est surtout pas aussi susceptible que de nos jours. Cette observation ne détruit pas l'argumentation solide de M. Raymond touchant l'influence énorme de l'auteur des *Odes*. Ne tempère-t-elle pas un peu cependant la sévérité de quelques appréciations en ce qui concerne l'esprit de tels ou tels emprunts ?... Et, à tout prendre, l'on pourrait se demander s'il ne vaut pas mieux imiter le talent que de se fier à sa pauvre petite originalité...

FERNAND DESONAY.

Marcel Raymond. *Bibliographie critique de Ronsard en France* (1550-1585). Paris, Champion, 1927 ; un volume in-8° raisin de 150 pages.

Ce copieux répertoire bibliographique mérite les mêmes éloges et le même reproche que la thèse principale. Il serait parfait s'il était quelquefois moins hardi. C'est trop prouver que s'attacher à retrouver dans tous les recueils du temps un écho précis du Vendômois. Les influences extérieures ont bien aussi leur part dans cet air de famille qui frappe à la lecture des poètes de la seconde moitié du xvi^e siècle. On a imité Ronsard, certes ; mais aussi on a respiré la même atmosphère que lui.

Voici, au demeurant, quelques détails sur la disposition de cette bibliographie critique, dressée par ordre alphabétique en ce qui concerne les noms d'auteurs, et, pour ce qui regarde les œuvres d'un chacun, par ordre chronologique. M. Raymond renvoie le lecteur soit aux mentions de Ronsard, aux jugements portés sur sa poésie, soit aux imitations du chantre d'Hélène, soit aux témoignages généraux de l'attitude adoptée par les contemporains vis-à-vis de la Pléiade. Comme sa thèse, cette bibliographie ne s'étend que sur une période de sept lustres, de 1550 à 1585. Quant à la notation des références, l'auteur donne ou bien la page et le début du premier vers du passage imité, ou le titre de la pièce, selon les cas : en regard, nous trouvons la mention du passage ou du poème correspondants chez Ronsard. Chaque fois, nous sommes priés de nous reporter aux textes originaux ou à de très bonnes réimpressions modernes et, pour Ronsard lui-même, à l'édition de M. Laumonier.

FERNAND DESONAY.

Ralph Coplestone Williams. *The Merveilleux in the Epic.*
Paris, H. Champion, 1925. In-8°, 152 pp. Fr. 12.

Le titre du volume doit être complété. L'étude n'embrasse pas l'ensemble de la littérature épique, mais seulement celle de la France moderne. Un chapitre rétrospectif sur le merveilleux chez les anciens et en Italie à l'époque de la Renaissance est écrit de seconde main, d'après des sources suspectes (c'est une citation empruntée à Demogeot, *Hist. de la litt. franç.*, qui sert à caractériser les dieux d'Homère) ; il manque en outre une maille à la chaîne, puisque les épopées latines écrites par les humanistes italiens, Pétrarque en tête, sont passées sous silence.

Lorsqu'il aborde son véritable sujet, l'auteur parle davantage d'après ses propres expériences. Il a feuilleté, avec une patience méritoire, une foule de poèmes et de traités aujourd'hui tombés dans l'oubli le plus complet. Sa matière est divisée par siècles, les écrivains du XVII^e formant deux groupes opposés, les défenseurs du merveilleux chrétien, les partisans de la mythologie païenne. A la fin du livre, on cherche en vain une table des auteurs cités, qui permettrait au lecteur de s'orienter au milieu d'un exposé trop touffu (les alinéas couvrent souvent plusieurs pages). A défaut de cette table, on trouve, du moins, une liste chronologique des œuvres entrant dans le cadre du travail, depuis l'*Abrégé de l'art poétique françois* de Ronsard, en 1565, jusqu'aux *Natchez* de Chateaubriand, en 1826.

Au total, cette monographie, où il y a des maladresses, pourra cependant servir d'utile truchement entre une production littéraire devenue presque inaccessible et ceux qui, par goût ou par métier, tiennent à se renseigner sur la question du merveilleux. Pour juger de l'importance, sinon de l'intérêt du sujet, rappelons-nous jusqu'à quel point, par la faute des modèles classiques, le souci de cette machinerie surnaturelle a médusé les écrivains qui, dans l'Europe moderne, ont abordé la grande poésie narrative.

ALPHONSE BAYOT.

Etienne Gros. *Philippe Quinault.* Paris, Champion ; Aix-en-Provence, Éditions du « Feu », 1926 ; un fort volume de 825 pages in-8° raisin, orné en guise de frontispice du portrait de Quinault ; 75 francs.

Nul n'envie à Quinault sa réputation littéraire. On a beau dénigrer le peu aimable Despréaux, ses victimes ne s'en portent pas mieux. Les vers des *Satires* traînent dans toutes les mémoires ; et c'est bien pourquoi l'auteur d'*Astrate* fait figure aujourd'hui d'un méchant écrivain.

M. Étienne Gros nous prévient tout de suite que son livre n'a rien d'un panégyrique ; mais il a soin d'ajouter que la critique hargneuse de Boileau fut souvent injuste et que, sans exalter précisément son héros, on peut cependant essayer d'en réviser le procès.

J'ai parcouru, non sans quelque fatigue, le volumineux dossier (825 pages in-8° raisin) qu'il a patiemment réuni dans ce but. Mon impression première est que l'ouvrage est trop long. Nous ne demandons pas mieux que de « rendre justice à un poète trop oublié », d'apprécier à son juste mérite « l'intérêt de son théâtre ». Encore ne faut-il pas demander à notre bonne volonté un effort démesuré ! Allégé d'un bon tiers, le plaidoyer n'eût certes rien perdu de sa valeur probante. J'ajoute que la lecture en aurait été plus attrayante, et que nous en aurions emporté une idée autrement nette du réel talent et de l'originalité véritable de Quinault.

Cette réserve faite, je passe à l'examen de l'ouvrage.

La première partie se présente sous la forme d'une biographie. A l'examen de la vie du poète M. Gros annexe l'histoire des œuvres ; et il a infiniment raison. Ainsi nous sommes en mesure de suivre, pas à pas, les étapes d'une carrière littéraire singulièrement brillante et où se marque très clairement, à côté d'un merveilleux esprit de suite, le génie de l'adaptation, cette suprême

me habileté de l'écrivain courtisan. Toujours à l'affût des exigences nouvelles de la mode, Quinault parvient rapidement, grâce à l'appui des Précieuses, puis des grands seigneurs, puis du Roi lui-même, à une situation des plus enviables. L'intrigue ayant ruiné pour un temps son crédit, il ne tarde pas à reprendre tous ses avantages ; et c'est en pleine gloire que, hanté par des scrupules de conscience, il renoncera définitivement à tenir la plume.

Toute cette partie est traitée par M. Gros avec une parfaite maîtrise. L'auteur connaît non seulement son personnage central, mais aussi la société et les mœurs de l'époque. D'une probité scientifique digne des plus vifs éloges, il n'avance rien qu'il ne confirme aussitôt par une référence précise. (Je reprocherais presque à son appareil critique un certain excès — excès très distingué d'ailleurs — dans le scrupule de minutie. Les notes au bas des pages sont légion. Je crois que, plus d'une fois, le lecteur ferait volontiers crédit à son guide. Mais ceci n'est qu'une parenthèse). A l'occasion, M. Gros sait s'élever au-dessus du simple exposé des faits pour passer à des considérations d'ordre général. Et c'est ainsi qu'à propos de la querelle avec Boileau, par exemple, il démêle très finement les raisons profondes — raisons d'ordre psychologique et moral autant que d'ordre littéraire — qui devaient fatalement opposer l'un à l'autre le satiriste indépendant et le rimeur mondain.

Vient ensuite une seconde partie — la moins importante — consacrée aux comédies : *les Rivaux*, *l'Amant indiscret*, *la Mère coquette* et *la Comédie sans Comédie*. Ici, à mon avis, M. Gros eût pu s'en tenir à l'analyse d'une seule de ces quatre pièces, quitte à signaler en passant les particularités caractéristiques des autres ; et il eût pu le faire d'autant plus aisément que, de son propre aveu, les comédies de Quinault ne se distinguent pas essentiellement de ce qui se fabriquait en France entre 1653 et 1665.

Je dirai un mot tout à l'heure, quand il s'agira de rendre compte de l'édition critique publiée par le même auteur de *la Mère coquette*, des mérites indéniables de cette œuvre charmante qui se maintint à l'affiche jusqu'au début du XIX^e siècle et que Stendhal put encore applaudir.

C'est surtout dans la troisième partie, qui traite des tragédies et des tragédies, que M. Gros aurait été bien inspiré en sacrifiant délibérément plusieurs développements d'une utilité fort contestable. Les trois premiers chapitres sont à peu près illisibles, qui se rattachent à l'étude des sujets et des sources ainsi que des procédés d'invention. A quoi nous sert-il

d'être mis au courant dans le détail des intrigues compliquées de toutes ces pièces conventionnelles ? Notez d'ailleurs que, la plupart du temps, nous n'y entendons goutte. « Le volage Zégri aime actuellement Fatime ; mais Fatime aime Adibar. Adibar aime Zaïde, sœur de Zégri, et Zaïde aime Almansor, à qui Zégri a sauvé la vie. Mais Almansor est frère de Zélinde [personnage déguisé]... Zégri s'imaginera qu'Almansor est amoureux de Fatime. Almansor s'imaginera que Zaïde est amoureuse d'Adibar, et Zaïde qu'Almansor la trahit, etc. » Tout le reste est à l'avenant ! Aussi ne faut-il pas s'étonner si le lecteur renonce à classer dans son cerveau les données de cet immense « puzzle » aux innombrables problèmes.

L'intérêt ne reparaitra qu'au cours des chapitres suivants : *L'action et l'intrigue, Les caractères et la psychologie, La place et la valeur de l'oeuvre dramatique de Quinault*, voilà ce qu'il importe que nous sachions, et non pas que Tibérinus et Agrippa pouvaient être confondus l'un avec l'autre ! A travers ces pages elles-mêmes cependant se fait jour la prédilection de M. Gros pour le menu détail. J'aurais préféré souvent, pour ma part, à une suite de monographies sur les différents héros, pour ne citer qu'un seul cas, une sobre et lumineuse synthèse sur le personnage type « du » héros.

J'avoue avoir goûté plus particulièrement la dernière partie. Elle concerne la tragédie lyrique. Peut-être la nouveauté du sujet m'en imposait-elle ?... J'ai suivi, en tout cas, avec une attention soutenue, l'évolution de ce genre qui, sous le nom d'opéra, allait hâter la mort de la tragédie française. Je ne partage pas complètement l'opinion de M. Gros sur la valeur littéraire des livrets de Quinault. Je ne les lirai pas d'un bout à l'autre, quoiqu'il m'y invite. Il faut reconnaître néanmoins qu'il y a là, dans la poésie du grand siècle, un accent très personnel et qui n'est pas sans charme.

Le chapitre VI de cette dernière partie — *Les adversaires de l'opéra. L'opposition dévote et l'opposition littéraire* — est, à mon sentiment, un des meilleurs de l'ouvrage.

Telle qu'elle se présente, consciencieuse, riche d'érudition, « exhaustive » et d'une lecture assez souvent agréable, la longue étude de M. Gros fait honneur à celui qui a su la mener à bien. Réduite sous forme d'abrégé, elle aurait une diffusion plus large. Serait-ce trop demander à son auteur que de le prier, dans l'intérêt même de Quinault, d'opposer maintenant aux insinuations malignes de Boileau une réplique tout aussi accessible au lecteur « moyen » ?

J'ajoute, pour être complet à mon tour, qu'une chronologie

des œuvres, une bibliographie très riche des éditions de Quinault, une bibliographie générale par matières et par siècles, un index alphabétique des noms propres et une table détaillée des matières donnent au volume un caractère savant tout à fait dans la note du travail lui-même.

FERNAND DESONAY.

La Mère coquette ou les Amants brouillés, de PHILIPPE QUINAULT.

Édition critique par **Etienne Gros**. Paris, Champion, 1926 : un vol. in-8° raisin de 158 pages.

Mais la voilà peut-être la réplique de Quinault ! Et l'idée de M. Gros a été très heureuse, en tout cas, de compléter son étude par l'édition critique de la meilleure comédie du poète qu'il défend. *La Mère coquette* a bien des attraits. Nous les dévoiler, c'est, ma foi ! de bonne guerre.

La pièce pose, au surplus, un problème amusant de concurrence littéraire. En même temps que la comédie de Quinault paraissait en effet une autre *Mère coquette* d'un certain De Visé, lequel ne manqua pas de crier : « Au voleur ! » et d'accuser son rival de plagiat éhonté. Dans cette affaire qui mit en émoi tout Paris, M. Gros abandonne son héros ; et il semble bien qu'il n'ait pas tort d'agir de la sorte : De Visé a été victime de Quinault, le fait est avéré. Tout ce que je voudrais faire remarquer, c'est que, sur le terrain si glissant des « sources », le trop consciencieux érudit s'est parfois laissé entraîner à des rapprochements hasardés. Excès de scrupule ? Peut-être. Pour moi, Quinault n'est ni si plagiaire, ni si coupable. Nous sommes au xvii^e siècle. Les contemporains étaient moins sévères que nous pour ce genre de larcin. C'était leur droit.

On lira avec profit les quelques pages d'introduction, où M. Gros nous rappelle avec érudition les avatars de cette *Mère coquette* dont il suit les destinées sur la scène et la fortune en librairie.

Quant à la comédie elle-même, très agréablement présentée dans la forme de l'édition princeps de 1666, elle soutient encore aisément la lecture. On s'intéresse sans effort aux rivalités amoureuses d'une mère jalouse de sa fille trop grande et trop belle et d'un barbon auquel les succès de son fils donnent ombrage ; le caractère du petit marquis, hâbleur et poltron, est dans la meilleure tradition comique ; et il y a là un personnage, curieux pour l'époque, d'une soubrette dévouée aux parents dans cette lutte ouverte contre les enfants. L'intrigue est assez rondement

menée ; le dialogue a des parties remarquables. Ce n'est pas du Molière ; mais c'est presque du Regnard.

M. Gros a fait suivre le texte de la pièce d'un commentaire copieux où il s'attache surtout à souligner — parfois un peu imprudemment, je le répète — les points de contact entre Quinault et De Visé.

FERNAND DESONAY.

R. Canat. *La Littérature française au XIX^e siècle.* Paris, Payot, 1925. 2 tomes en un vol. in-16. Prix : 12 fr. (Collection Payot, nos 3 et 4).

Encore une histoire de la littérature française ! dira-t-on ; il en existe cependant beaucoup et quelques-unes même excellentes. Il n'en est pas moins vrai que le petit livre de M. R. Canat m'a paru bien original et du plus haut intérêt ; ses nombreuses qualités le rendent digne de figurer dans la belle et utile collection Payot.

L'auteur, dont on connaît les nombreuses études sur différents écrivains du XIX^e siècle et sur diverses questions se rapportant à l'histoire littéraire de ce siècle, était particulièrement préparé pour présenter une vue d'ensemble de la littérature. La difficulté était de le faire dans un petit volume qui fût pour tant un aperçu clair et complet, et où seraient délimités les divers courants qui ont emporté la vie littéraire à travers la diversité des écrivains et des œuvres.

Pas de classification abstraite, pas de dogmatisme ni de parti pris. M. R. Canat est de ceux qui estiment que les deux grandes périodes, la période romantique et la période réaliste, ne sont pas aussi nettement séparées qu'on l'a souvent répété, et il montre comment l'école romantique s'est prolongée pendant la seconde partie du siècle. En étudiant les grandes œuvres, il prend soin de les replacer à leur époque et dans le milieu moral, social ou artistique où elles ont pris naissance. Ainsi un chapitre sur « l'âme romantique » éclaire « les étapes de l'esthétique romantique » et une étude intitulée « lendemain de guerre » permet de comprendre le succès du naturalisme après 1870.

Mettant à profit sa vaste érudition, M. R. Canat a su expliquer clairement la filiation qui existe entre les genres, les auteurs et les ouvrages. Une idée essentielle domine tout son exposé, c'est que plus d'une fois les excès, soit de la science soit de la fantaisie, ont failli égarer l'art et que toujours le génie français a magnifiquement réagi. Aussi, après avoir mis en relief le prodigieux enrichissement de la matière littéraire pendant le

siècle qu'il a étudié, le distingué professeur peut-il conclure : « Nous sommes les héritiers d'Athènes et de Rome, et notre XIX^e siècle, comme les trois qui l'ont précédé, se rattache magnifiquement à la grande tradition. »

J. HOMBERT.

Thérèse Labande-Jeanroy. *La Question de la Langue en Italie.* Strasbourg-Paris, Librairie Istra, 1925. In-8°, 264 pp. (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, Fasc. 27.) Fr. 15.

La même. *La Question de la Langue en Italie de Baretti à Manzoni. L'unité linguistique dans les théories et dans les faits.* Paris, H. Champion, 1925. In-8°, xiv-135 pp. Fr. 12.

La question traitée ici ne se présenterait pas en France, où la langue commune s'est imposée d'elle-même, sans l'intervention des théoriciens, et où il a suffi du libre jeu des forces historiques pour établir la suprématie du dialecte de Paris.

En Italie, il y a eu, du XVI^e au XIX^e siècle, une question de la langue, source d'interminables débats, dans lesquels se sont affrontés des lettrés de marque, les uns estimant que la langue littéraire s'identifiait avec le florentin vivant, dont les grands trécentistes avaient assuré la prédominance, les autres se rebiffant à l'idée d'une langue noble d'origine locale, spécifiquement toscane, et la concevant plutôt comme un produit de la collectivité italienne, le résultat du bon usage suivi, par une sorte d'accord tacite, dans l'ensemble du pays.

Il s'est écrit, sur les deux thèses en présence, tant de traités, de dialogues, d'épîtres et de libelles, soit même, à notre époque, dans la pensée de les concilier, que ce n'est pas sans appréhension que l'on ouvre deux volumes s'annonçant sous le signe fatidique d'une affaire trop ressassée. On revient vite de sa méfiance. M^{me} L. envisage le problème sous un angle tout nouveau. L'originalité de ses vues pourra même faire crier au paradoxe, tel est le pouvoir des idées reçues et le prestige des formules enracinées dans l'éducation littéraire de tout un peuple.

En fait, dit M^{me} L., il n'y a jamais eu, en Italie, de question de la langue, si ce n'est dans l'imagination des anti-toscans. Les querelles soulevées à ce sujet sont demeurées sans effet sur la formation de l'idiome cultivé ; elles se sont déroulées en marge de son histoire. « L'italien résulte, exactement comme le français, de l'action qu'exerça, sur le reste du pays, la langue de la capitale linguistique [Florence], et des réactions qu'exer-

cèrent sur celle-ci les rapports commerciaux, littéraires, politiques que purent avoir entre elles la capitale et les provinces. »

Mais, puisque, du moins, c'est un phénomène historique que les discussions passionnées auxquelles se sont livrés partisans et adversaires du florentin, puisqu'il est de tradition de leur accorder une importance notable, à raison de la qualité des acteurs et de la durée des polémiques, il faut y revenir encore, avec le propos d'en désencombrer le terrain. « Tout ce que cet ouvrage espère apporter, déclare l'auteur, c'est donc ceci : la preuve que la question de la langue ne mérite en aucune manière de retenir l'attention des érudits, des critiques littéraires ou des linguistes ; que les controverses qu'elle suscita ne furent que des querelles de pédants, querelles sans fin, parce qu'on discuta toujours sur des mots : *italien, florentin, langue, dialecte*, sans jamais pénétrer jusqu'aux choses, j'entends jusqu'aux faits linguistiques ; que si le problème de la langue put être posé par les anti-toscans, c'est parce qu'ils détournèrent ces mots de leur sens véritable, et qu'il suffit de le leur rendre pour que le problème cesse de se poser.... »

On reconnaît là l'esprit dans lequel l'auteur aborde l'étude du sujet. C'est en s'éclairant des enseignements de la linguistique moderne qu'elle prétend mettre fin à un procès décevant. Le but poursuivi n'est pas d'exhumer des textes inédits, qui iraient grossir de pièces nouvelles le dossier des parties en cause ; c'est de mieux interpréter celles qui y figurent depuis le début, et qui sont comme le réservoir des arguments sans cesse invoqués par la suite.

Aussi le premier volume, d'un contenu tout doctrinal, présente-t-il un examen critique des données du problème, des méthodes suivies, des solutions préconisées. Il remonte jusqu'au *De vulgari eloquentia* de Dante, parce que, si Dante écrivain a fondé la langue florentine, c'est Dante essayiste qui a posé sur une base fautive la question du vulgaire illustre. Mais il s'attache surtout aux grands théoriciens du xvi^e siècle, les champions de l'italianité, Castiglione, avec le *Cortegiano*, Bembo, avec les *Prose della volgar lingua*, Trissino, avec le *Castellano*, puis ceux de l'usage florentin, Machiavel, avec le *Dialogo sulla lingua*, Varchi, avec l'*Ercolano*, l'académicien de la *Crusca*, Davanzati,

Le second volume, où se rencontrent des pages d'un caractère plus technique, avec des dépouillements de textes tendant à mesurer la pureté de leur langue, reprend l'examen de la question au xviii^e et au xix^e siècle, au moment où va se produire la vigoureuse intervention de Manzoni et à la veille de l'unification lin-

guistique de l'Italie : car celle-ci s'est accomplie au cours des cinquante dernières années : l'unité politique, enfin atteinte, a plus fait pour la diffusion d'une langue cultivée commune que les dissertations des savants ou même les brillantes créations du génie littéraire.

D'un bout à l'autre, l'ouvrage séduit par la finesse de ses aperçus, autant que par la justesse des idées et une ferme connaissance de la matière. Tout en nuances, les exposés de M^{me} L. s'inscrivent dignement à côté d'une production essentiellement italienne. Ces subtiles et pénétrantes analyses seront, je veux le croire, pour beaucoup de lecteurs, un régal intellectuel en même temps qu'un trait de lumière.

Alphonse BAYOT.

Luigi Ferrari. *Le traduzioni italiane del teatro tragico francese nei secoli XVII^o e XVIII^o. Saggio bibliografico.* Paris, Ed. Champion, 1925. In-8°, xxiii-311 pp. (Bibliothèque de la Revue de Littérature comparée, t. XIII) Fr. 40.

Ce répertoire est d'un maître bibliographe, le directeur de la Bibliothèque Saint-Marc à Venise. Travail admirable, par la sûreté de la méthode, l'étendue des recherches, la précision des notices, la valeur documentaire ou critique des remarques accompagnant chaque édition décrite. Dans une substantielle introduction, l'auteur dégage de la matière du livre quelques vues synthétiques du plus haut intérêt ; il signale, entre autres, l'évolution qui s'observe dans la façon dont les traducteurs ont compris leur tâche, usant tantôt de la prose, tantôt du vers, adaptant librement leurs modèles ou les suivant de plus près, avec un souci croissant d'exactitude. Le volume sera, pour beaucoup d'historiens de la littérature, même ceux qui s'intéressent à la littérature comparée, une révélation. On savait que le théâtre a été par excellence l'article d'exportation du classicisme français et que l'Italie, en particulier, l'avait accueilli avec faveur. Mais qui aurait soupçonné pareil envahissement de la scène et de la librairie italiennes ? C'est à la douzaine que se comptent les versions des principales pièces de Corneille, de Racine ou d'un Voltaire. Et, à côté de ces célébrités, que d'auteurs de tout rang, jusqu'aux plus obscurs, que d'œuvres, fameuses un jour, et dont les originaux sont aujourd'hui oubliés ! On a dit que, si la chanson de geste française s'était perdue, on pourrait en refaire l'histoire rien qu'à l'aide des transpositions étrangères. Il semble, de même, qu'on soit ici devant un inventaire qui servirait, au besoin, à reconstituer les archives

du drame sérieux en France. S'il fallait caractériser d'un trait le prestige dont a joui notre art tragique en Italie, et l'engouement du public pour les productions portant l'étiquette parisienne, quoi de plus significatif que ces supercheries, dont on a eu également des exemples en Allemagne, au moyen-âge, au moment de la vogue du roman courtois : des écrivains indigènes accréditant leurs propres compositions en les donnant comme traduites du français (ainsi l'abbé Gigli, en 1715, Zaniboni, en 1720 et 1723, cf. p. XII, n. 4) ?

Alphonse BAYOT.

Auguste Vincent. *Les noms de lieux de la Belgique*, Bruxelles Librairie générale, 1927. Un vol. in-8, xvi-184 p., 11frs (*).

Voici le premier manuel de toponymie paru en Belgique. Déjà deux fois nous avons eu l'occasion d'en rendre compte, d'abord dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon*, succinctement et sans détail, puis dans un rapport présenté à la Commission récemment fondée de dialectologie et de toponymie. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici les termes de ce rapport et d'y ajouter des observations critiques. Après avoir recommandé les deux traités similaires de Longnon (*Les noms de lieux de France*, 3 fasc. in-8, 1910-1923, Paris, Champion) et de M. Dauzat (Paris, Delagrave, in-12, 1926), nous continuons ainsi :

« Mais pour ce qui concerne la toponymie de la Belgique, c'est le manuel de M. Vincent, tout récemment paru, qui doit servir de guide. Il est à craindre seulement qu'il n'apparaisse un peu compact au premier abord. M. Vincent a préféré condenser la matière sous un petit volume accessible à toutes les bourses que de l'espace en un gros volume de haut prix. Que le lecteur se donne un peu de peine pour en apprendre l'usage : il sera étonné de la masse énorme de renseignements concentrés en si peu de pages. A la différence de Longnon et de Dauzat, M. Vincent fournit des extraits de textes, les dates des formes, des références précieuses réduites à des sigles de trois ou quatre lettres dont la clef se trouve dans l'Introduction.. C'est un grand avantage pour le travailleur qui a besoin de remonter aux sources.

« L'ouvrage embrasse à la fois la toponymie flamande et la toponymie wallonne. Il est divisé en deux parties. Il y a d'abord

(*) N. D. L. R. Nous avons reçu du volume de M. Vincent, deux comptes-rendus, qui se complètent. Leur intérêt, l'importance du volume, les services que M. Vincent a rendus à cette *Revue*, sont tels que nous n'hésitons pas à les publier tous deux,

un classement théorique selon les modes de formation. Là, les noms sont étudiées dans leur composition sémantique, rangés sous des rubriques appropriées. Celles-ci son formulées en termes clairs, sans explications superflues. C'est la partie la plus neuve du travail. Elle ne doit rien aux chapitres correspondants de Dauzat, car les deux œuvres ont paru presque en même temps : et, si l'on fait la comparaison, on verra que la classification de M. Vincent est beaucoup plus systématique, plus rigoureuse et plus complète. Mais on ne s'apercevra bien de ces qualités qu'à l'usage.

« Dans la seconde partie, l'auteur classe les noms de lieux par époques. Il n'ose pas remonter à la période préaryenne : « c'est là, dit-il un domaine dont nous ne savons absolument rien ». Les noms préceltiques seront donc présentés sous leur livrée latine.

« Ce n'est pas non plus un inventaire complet que l'auteur prétend fournir : il a choisi les noms les plus probants, « ceux « que l'on rencontre le plus fréquemment dans les documents » anciens, ceux dont l'identification est la moins difficile, ceux » dont l'histoire est la mieux établie et la plus riche ». Opérant de même pour chaque nom, il a fait un choix parmi les formes anciennes, toujours afin d'éviter des encombrements inutiles. On ne peut qu'approuver cette sage méthode de travail quand il s'agit d'établir un manuel : les cas hypothétiques, les discussions et controverses doivent être réservées aux spécialistes ».

Quant à l'exécution du programme que s'est tracé M. Vincent, on peut craindre que son livre ne soit pas tout-à-fait approprié aux besoins des lecteurs auxquels il le destinait. Le philologue lui-même, bien qu'averti par le tableau des abréviations fourni dans l'Introduction, se trouve en fait souvent heurté dans sa lecture par des sigles en lettres minuscules, qu'il lit d'abord à contre-sens. Ex., p. 43 : Karnoit war, Gyusart aial, Mariae burgum asan, super flumen Isare sitam da : p. 49 : Tystre vil. Filfurda lac, etc. On ne sent vraiment qu'on a affaire à un sigle que si on tombe sur un groupe de consonnes imprononçable.

— Si d'autre part, pour déchiffrer ces sigles, on se reporte au tableau général, on voit que les titres explicatifs sont eux-mêmes abrégés. Les uns sont sans danger, les autres ne peuvent être compris que par des lecteurs historiens qui ont longtemps manipulé les ouvrages indiqués. Ex. « Duvivier. Rech. H. ancien. 1865 » : C'est le mot principal « Hainaut » qui est devenu énigmatique. Tantôt le nom de l'auteur précède, tantôt il suit le titre de l'ouvrage, tantôt il est absent. Celui qui a pratiqué pendant trente ans les ouvrages en question comprend ces

titres en style télégraphique, mais les commençants y feront maints contre-sens. « Roland. Labarre. Hemptinne » ne lui dit pas si l'auteur est Roland ou Hemptinne. M. Vincent a voulu gagner de la place : intention excellente, mais le souci pédagogique de la clarté doit primer celui de l'économie. Que l'auteur veuille bien se montrer un tentinet pitoyable envers les lecteurs bénévoles dans une seconde édition, car c'est la seconde édition, sans doute prochaine, que visent ces menues remarques.

Pour ce qui concerne les divisions et subdivisions de l'ouvrage, en nous plaçant toujours au point de vue des profanes, nous regrettons que M. Vincent, par esprit scientifique, ne se soit pas soucié de satisfaire la curiosité première du chercheur. Celui-ci, qu'on le condamne au non sur ce fait de psychologie, désire savoir avant tout le *sens* du nom qui le préoccupe. Les petits détails de l'évolution sémantique le laissent assez froid. Il en résulte que les classements d'après une seule particularité déçoivent ses desirs. *Espièr* était *Spièra* en 1248 (p. 3) ; c'est bien, mais qu'est-ce que *Spièra* ? Ce nom ne reviendra pas dans la seconde partie, pas plus que bien d'autres. Il faudrait donc devancer la question en affirmant au lecteur que l'origine est inconnue. Un o. i. entre parenthèses, annonçant ce qui est pour le moment inexplicable, éteindra la curiosité et mettra l'auteur à couvert du reproche de négligence.

Le lecteur fera bon marché de certains classements, qu'il s'expliquait sans peine, par ex. la composition par un déterminatif, *Neuville-en-Condroz*, *Marche-en-Famenne*, *Heure-le-Romain*, (§ 41-42) ; mais il trouve dans ces listes *Heure* (lez Marche), *Heur-le-Thiexhe* dit *Odeur* en 1558, *Heure-le-Romain*, *Odeur* et *Elderen*, et même *Hour* (Namur) : ce qui l'intrigue est ceci : y a-t-il un rapport entre ces noms ? faut-il se contenter du maigre renseignement que *Famenne*, *tiexhe*, *romain* sont ajoutés à des noms originaux ? *Sainval* (§ 43) est donné comme une déformation par étymologie populaire ; de même *Vielsam Lierre*, *Héron* : mais on ne dit ni comment le peuple interprète *Sinval*, ni comment il faut comprendre la forme de 1368 *Agchinvals* ; on se demande avec étonnement si *Vielsalm* est une déformation de *de Psalmis* 1431 ; on cherche si vraiment le *lierre* est intéressé dans le cas de *Lyere* 1585 ; si *Héron* n'est pas simplement le résultat de la permutation de *an* en *on* à l'ouest de Liège, sans intrusion du *héron*, dont le nom wallon sonne autrement : *héron*.

Un fait qui intrigue le public et qui défraie les journaux, c'est le cas des lieux qui portent deux ou trois noms, comme *Liège-Luik - Lüttich*. On s'imagine que *Luik* est une déformation ou

une « traduction » de *Liège*. M. Vincent donne une magnifique série de ces noms, qu'il appelle « bilingues » ; mais comprendra-t-on que la définition si sage, si objective « noms représentant un même primitif différemment évolué » contient l'explication du phénomène et redresse le préjugé d'une déformation officielle faite exprès pour taquiner les Wallons ou les Flamands ?

Malgré ce désir intense de rester sur le terrain des faits, les classements de M. Vincent le forcent parfois malgré lui à des affirmations contestables. Je me suis persuadé à la suite d'une longue étude que le suffixe *-avos* (p.68) n'est pas gaulois, mais préceltique. — Il n'est pas sûr que *Hodistè* (p. 52) soit une simplification de *Hodister*. — P. 38 : comment *Sirau*, *Sirault* vient-il du *securiaca* de 832 ? — P. 61, note : ce n'est pas le passage de *-acus* à *-ai* qui a besoin d'explication, c'est celui de *fagus* à *fou* : mais le cas de *fagus* n'ayant rien de commun avec celui de *-acus*, il vaut mieux ne pas en parler du tout. — P. 140 : *weier*, *weihtr* d'Alsace signifie « étang » et ne doit pas être assimilé à *weiler*. — Je doute que *Poiltvache* (p. 156) signifie « pille la vache » et la fameuse traduction latine *pilans vaccas* est d'étymologie populaire. — Quant au chapitre « Evolution phonétique » (p. 47-55), il est évident que M. Vincent ne pouvait fournir en quelques pages une phonétique romane, une flamande et une allemande, de façon à expliquer efficacement les noms de lieux. Il a dû se borner à dire que les sons évoluent de la même façon en toponymie que dans la langue courante, puis, les voyelles ainsi écartées, fournir sur les consonnes les plus voyantes transformations et quelques accidents phonétiques. Il n'y avait pas moyen de s'en tirer plus scientifiquement.

Chose vraiment extraordinaire dans une copie aussi hérissée de latin, de chiffres, d'abréviations, de variantes de tout âge en quatre ou cinq langues, on rencontre peu de coquilles ou d'erreurs. J'en ai noté une demi-douzaine tout au plus. P. xi, l. 7, il faut Buisseret au lieu de Buisset et 1894 au lieu de 1892 : il s'agit du t. IV des Annales de la Soc. arch. de l'arr. de Nivelles. — P. XIII, vers le bas, lire Schoolmeesters au lieu de Schoonbrodt comme co-éditeur du Cartulaire de Saint-Lambert. — P. ix, l'ouvrage donné comme toponymie de Fosses par Aug. Lurquin (dans le Bull. de la Soc. de Litt. wall., t. 52, 1910) est un glossaire du dialecte de Fosses. Je n'ai aucun mérite à le savoir mieux que mon collègue : c'est moi-même qui ai édité et préfacé ce glossaire. — P. 52, la prononciation wallonne de Tilleur n'est pas *tiyoe*, mais *tliu*.

En souhaitant bon succès à ce premier essai d'un manuel de toponymie en Belgique, un sentiment de crainte nous domine,

En principe, c'est d'une belle tenue d'avoir voulu préserver son livre de toute intrusion de conjecture ou de démonstration ; en fait, n'est-ce pas supprimer les éléments les plus vivants du manuel ? On voit bien l'équation *Liège - Leudico*, mais on n'apprendra pas ce que *leudico* peut signifier. La toponymie demeure ainsi une science de constats historiques, elle n'est plus une branche de la philologie. Cette attitude sévère est de nature à déconcerter le public. J'énonce, il est vrai, mon impression en me plaçant au point de vue du profane qui voudrait s'initier à la pratique ; peut-être n'est-ce pas le point de vue de l'auteur. Libre à lui, dans une réédition que j'espère, de décider s'il veut créer un aide-mémoire du toponymiste ou un manuel d'initiation.

JULES FELLER.

Auguste Vincent. *Les noms de lieux de la Belgique, Bruxelles,*
Librairie générale, 1927, in-8°.

Il y a longtemps que M. Vincent s'intéresse à la toponymie. Les lecteurs de la défunte *Revue de l'Instruction publique* et de la *Revue de l'Université de Bruxelles* se souviennent des études qu'il y publia dès avant la guerre. Sa méthode était simple et claire. Remontant des formes actuelles des noms à leurs formes passées, il en montrait la filiation et conduisait son enquête jusqu'au point où nos connaissances cessent d'être précises, c'est-à-dire au début de la conquête romaine. Il paraît probable que les peuplades, qui occupaient notre pays antérieurement, étaient celtiques, mais mêlées de Germains. Les toponymes qui existaient alors sont donc celtiques ou préceltiques, et les interpréter est l'affaire de la grammaire comparée, à moins que la limite de nos connaissances ne soit atteinte.

Nous avons eu dans le passé des toponymistes de fantaisie, mais aussi quelques savants de tout premier ordre, comme G. Kurth. Aujourd'hui les rangs des chercheurs grossissent, mais leurs études s'éparpillent dans nombre de revues difficiles à consulter. Un ouvrage d'ensemble, montrant l'état actuel de nos connaissances, était devenu nécessaire. M. Vincent nous l'a donné pour les noms de lieux de la Belgique. Son livre est avant tout un répertoire, il est bourré de noms et de faits, et on demeure stupéfait devant l'énorme masse de documents qu'il a fallu dépouiller pour arriver à identifier la majeure partie des noms des communes belges. Comme notre toponymie ne forme pas un domaine fermé, mais s'apparente, en ses parties germanique et romane, à la toponymie allemande et française, M. V. a por-

té toute son attention sur les résultats des études parallèles entreprises chez nos voisins.

Il était tout indiqué de classer les noms selon leur origine et leur formation. On y découvre ainsi des stratifications où se retrouvent les diverses populations qui ont habité notre sol. Nous ignorons si les néolithiques ont laissé des traces dans notre toponymie, mais nous reconnaissons les apports des Celtes probablement contemporains de La Tène, ceux de Rome, des envahisseurs francs, ceux de l'époque carolingienne qui vit se multiplier les monastères et s'intensifier la prédication, enfin ceux de l'époque où l'économie urbaine remplaça la féodalité. A mesure qu'on remonte dans le passé, les noms aujourd'hui inintelligibles ou décevants se dépouillent des transformations que le peuple leur a fait subir et apparaissent sous leur forme primitive, souvent claire pour le philologue familiarisé avec les anciens parlars romans ou germaniques. L'original est un nom propre ou un nom commun : ce dernier peut avoir un sens topographique ou non, être employé seul ou, ce qui est le cas le plus fréquent, avec un nom qui le détermine : le premier est parfois le nom d'un cours d'eau qui a passé au village bâti sur ses rives (La Hulpe), ou le nom d'un saint d'abord attaché à une chapelle, puis au village voisin dont il remplace le nom ancien (St-Trond). Des localités peuvent changer de nom par décret souverain (Charleroi, Nieuport). Parfois les parlars populaires affublent un nom incompris d'une forme nouvelle, comme pour Amberloup, Boitsfort et Wintershoven (Curtishiemis) qui n'ont rien à voir ni avec un loup ni avec un bois ni avec l'hiver. Bien des noms belges sont bilingues. S'ils se terminent en *dunum* ou *durum*, ils sont celtiques ; si un nom d'homme celtique ou latin a formé un dérivé au moyen d'un suffixe celtique (*acus*) ou latin, il remonte à l'époque gallo-romaine : l'adjectif ainsi formé, désignant un domaine, une *villa*, par le nom de son propriétaire, a pu devenir substantif dès que le mot *villa* était sous-entendu. Quand les Germains pénétrèrent chez nous, d'abord par petits groupes librement admis, puis en conquérants, selon un rythme qu'un ouvrage récent a voulu préciser en combinant habilement les données les plus diverses, les uns s'installent sur les domaines, d'autres sans doute, plus fidèles aux mœurs ancestrales, colonisent plus loin. Les expropriateurs des Gallo-Romains apportaient de chez eux des principes d'organisation territoriale et de propriété qui cadraient mal avec ce qu'ils trouvaient ici. Une adaptation dut s'ensuivre, facilitée par l'extension de la conquête, qui enrichit les princes et leur permit de s'entourer de guerriers fidèles, auxquels ils distribuaient une partie des terres conquises. Les textes latins et les glossateurs allemands qui ren-

dent *castra* par *burg*, *villa* par *heim*, *vicus* par *lari*, *villa*-e par *thorp*, *curtis* par *seli*, *hovastat*, *hovazun*, nous font toucher cette espèce d'assimilation. Nous rencontrons tous ces vocables dans notre toponymie. Il faudrait pourtant se garder de croire que ces traductions nous permettent de fixer immuablement les caractères du village naissant ; elles ne valent que pour un lieu et un temps donnés, et comme le sens des mots évolue, il est probable que le même nom a dû désigner, à quelques siècles de distance, des domaines bien différents. Si *villare* p. ex. est défini *ea pars villae quae a rusticis subiectis incolitur*, il est évident que le mot *thorp* qui le rend n'est pas synonyme du *dorp* actuel. Les anciens noms restent mais leur contenu change. A un moment donné *curtis* et *villare* s'emploient l'un pour l'autre, *vicus* et *villa* aussi : c'est donc que des fermes s'arrondissent en villages, et que des villages étaient devenus des domaines privés.

A côté des noms en *-heim*, devenu *-g(h)em*, sauf pour Nederheim près de Tongres, on trouve des noms en *-ingen* qui, après avoir désigné l'un le bien, l'autre ses habitants, ont fini par devenir synonymes. Tous deux ont comme premier élément un nom d'homme, mais dans le second cas, il a été formé un dérivé au moyen d'un suffixe qui avait primitivement pour mission de former des patronymiques, mais qui a dû élargir sa signification et désigner non plus les descendants de quelqu'un, mais ses compagnons, ceux de sa *Sippe*, plus tard ceux qui cultivaient ses terres ou étaient à son service. On a cru retrouver sous ces distinctions deux formes différentes d'occupation, l'une plutôt romanisante, l'autre plus conforme à la conception germanique de la propriété du sol, et on a fait observer de même, ce qui se comprend, que les noms de personnes comme premier élément des noms de lieux sont plus fréquents ici que dans l'ancienne Germanie.

Outre le nom du propriétaire, on voit intervenir dans la formation des noms de lieux la nature du terrain, défriché ou non, la proximité d'un cours d'eau, d'un gué, d'un marais, d'un bois, d'un château, et les mêmes situations se rencontrent des deux côtés de la frontière linguistique : aux noms flamands en *voorde*, p. ex. correspondent les noms wallons en *-wez*.

Un travail d'ensemble comme celui-ci permet aussi de se rendre compte des questions dont la solution n'est pas définitive. Il n'y a pas que les noms wallons en *-ster* dont l'origine est discutée. *Gand* est-il celtique ou non ? Le pour et le contre ont été examinés autrefois par MM. Vercoullie et Tourneur, et M. V. se range, avec raison je crois, à l'avis du dernier. Les suffixes-*avs*

té toute son attention sur les résultats des études parallèles entreprises chez nos voisins.

Il était tout indiqué de classer les noms selon leur origine et leur formation. On y découvre ainsi des stratifications où se retrouvent les diverses populations qui ont habité notre sol. Nous ignorons si les néolithiques ont laissé des traces dans notre toponymie, mais nous reconnaissons les apports des Celtes probablement contemporains de La Tène, ceux de Rome, des envahisseurs francs, ceux de l'époque carolingienne qui vit se multiplier les monastères et s'intensifier la prédication, enfin ceux de l'époque où l'économie urbaine remplaça la féodalité. A mesure qu'on remonte dans le passé, les noms aujourd'hui inintelligibles ou décevants se dépouillent des transformations que le peuple leur a fait subir et apparaissent sous leur forme primitive, souvent claire pour le philologue familiarisé avec les anciens parlars romans ou germaniques. L'original est un nom propre ou un nom commun : ce dernier peut avoir un sens topographique ou non, être employé seul ou, ce qui est le cas le plus fréquent, avec un nom qui le détermine ; le premier est parfois le nom d'un cours d'eau qui a passé au village bâti sur ses rives (La Hulpe), ou le nom d'un saint d'abord attaché à une chapelle, puis au village voisin dont il remplace le nom ancien (St-Trond). Des localités peuvent changer de nom par décret souverain (Charleroi, Nieuport). Parfois les parlars populaires affublent un nom incompris d'une forme nouvelle, comme pour Amberloup, Boitsfort et Wintershoven (Curtishiemis) qui n'ont rien à voir ni avec un loup ni avec un bois ni avec l'hiver. Bien des noms belges sont bilingues. S'ils se terminent en *dunum* ou *durum*, ils sont celtiques ; si un nom d'homme celtique ou latin a formé un dérivé au moyen d'un suffixe celtique (*acus*) ou latin, il remonte à l'époque gallo-romaine ; l'adjectif ainsi formé, désignant un domaine, une *villa*, par le nom de son propriétaire, a pu devenir substantif dès que le mot *villa* était sous-entendu. Quand les Germains pénètrent chez nous, d'abord par petits groupes librement admis, puis en conquérants, selon un rythme qu'un ouvrage récent a voulu préciser en combinant habilement les données les plus diverses, les uns s'installent sur les domaines, d'autres sans doute, plus fidèles aux mœurs ancestrales, colonisent plus loin. Les expropriateurs des Gallo-Romains apportaient de chez eux des principes d'organisation territoriale et de propriété qui cadraient mal avec ce qu'ils trouvaient ici. Une adaptation dut s'ensuivre, facilitée par l'extension de la conquête, qui enrichit les princes et leur permit de s'entourer de guerriers fidèles, auxquels ils distribuaient une partie des terres conquises. Les textes latins et les glossateurs allemands qui ren-

dent *castra* par *burg*, *villa* par *heim*, *vicus* par *lari*, *villa-e* par *thorp*, *curtis* par *seli*, *hovastat*, *hovazun*, nous font toucher cette espèce d'assimilation. Nous rencontrons tous ces vocables dans notre toponymie. Il faudrait pourtant se garder de croire que ces traductions nous permettent de fixer immuablement les caractères du village naissant ; elles ne valent que pour un lieu et un temps donnés, et comme le sens des mots évolue, il est probable que le même nom a dû désigner, à quelques siècles de distance, des domaines bien différents. Si *villare* p. ex. est défini *ea pars villae quae a rusticis subiectis incolitur*, il est évident que le mot *thorp* qui le rend n'est pas synonyme du *dorp* actuel. Les anciens noms restent mais leur contenu change. A un moment donné *curtis* et *villare* s'emploient l'un pour l'autre, *vicus* et *villa* aussi : c'est donc que des fermes s'arrondissent en villages, et que des villages étaient devenus des domaines privés.

A côté des noms en *-heim*, devenu *-g(h)em*, sauf pour Nedreheim près de Tongres, on trouve des noms en *-ingen* qui, après avoir désigné l'un le bien, l'autre ses habitants, ont fini par devenir synonymes. Tous deux ont comme premier élément un nom d'homme, mais dans le second cas, il a été formé un dérivé au moyen d'un suffixe qui avait primitivement pour mission de former des patronymiques, mais qui a dû élargir sa signification et désigner non plus les descendants de quelqu'un, mais ses compagnons, ceux de sa *Sippe*, plus tard ceux qui cultivaient ses terres ou étaient à son service. On a cru retrouver sous ces distinctions deux formes différentes d'occupation. L'une plutôt romanisante, l'autre plus conforme à la conception germanique de la propriété du sol, et on a fait observer de même, ce qui se comprend, que les noms de personnes comme premier élément des noms de lieux sont plus fréquents ici que dans l'ancienne Germanie.

Outre le nom du propriétaire, on voit intervenir dans la formation des noms de lieux la nature du terrain, défriché ou non, la proximité d'un cours d'eau, d'un gué, d'un marais, d'un bois, d'un château, et les mêmes situations se rencontrent des deux côtés de la frontière linguistique : aux noms flamands en *voorde*, p. ex. correspondent les noms wallons en *-wez*.

Un travail d'ensemble comme celui-ci permet aussi de se rendre compte des questions dont la solution n'est pas définitive. Il n'y a pas que les noms wallons en *-ster* dont l'origine est discutée. *Gand* est-il celtique ou non ? Le pour et le contre ont été examinés autrefois par MM. Vercoullie et Tourneur, et M. V. se range, avec raison je crois, à l'avis du dernier. Les suffixes *-avis*

et *-inus* sont-ils gaulois, latins ou germaniques, ou bien *-avus* a-t-il été refait sur *-avia*, nom commun? On rapproche généralement *loo*, v. h. a. *lôh*, bois, du sanscrit *lokas*, monde, et on le sépare d'une autre *lôh*, flamme, apparenté au latin *lux*, avec lequel la légende de Brunhilde nous a familiarisés : faut-il admettre d'emblée la séduisante hypothèse de M. Vercoullie qui identifie les deux racines, postule pour *loo* le sens de « clairière », étymologie irréprochable quant au phonétisme et appuyée sur la racine *lok*, regarder, sanscrit *lloka*, vue, lumière? — M. Vincent lui-même rattachait autrefois *Sonefia*, *Senefje* au nom de la Senne ; il y retrouve aujourd'hui un prénom, *Sunno*. Il est certain que les noms de lieux formés de pré-noms sont fréquents, mais je me demande si plus tard on ne sera pas amené à en réduire le nombre. Le philologue aime à justifier aussi les correspondances de détail. Ainsi, comme beaucoup de pré-noms sont attestés sous leur forme hypocoristique en *o*, aussi ancienne que la forme complète, on s'attend à ce que, selon l'usage, ils suivent la déclinaison faible ; tel n'est pas toujours le cas. On pourrait d'ailleurs reprocher à M.V. de citer les noms d'homme sans méthode ; on peut procéder empiriquement en les prenant tels qu'ils sont attestés dans les textes, on peut les ramener à leur forme ancienne. Sauf erreur, l'auteur fait l'un et l'autre et le même nom paraît sous des formes différentes. A côté de Nordhari, Audhari, Tancheri, Winldhari, Otari on a Walter, Amalhar) Authar, Winther ; Theobertus, Theudemod et Rembert, Gobert, Hubert ; Rotfrid et Rohard ; Ravan et Hravan ; Hrammnus, et Landramnus ; Francarius et Gomarius ; Gerald et Feroald, etc. Si le germaniste doit rectifier (*Walro*, cité à *Walrode* est sans doute un lapsus) il note par contre des formes intéressantes qui lui permettent de suivre le passage de *ald-*, *old-*, en *oud-*, ou bien telle autre forme du x^e siècle, comme *Guodenghoven*, et il est heureux de conclure en remerciant M.V. d'avoir condensé pour nous le fruit de ses lectures, car l'historien, le philologue et, si je ne me trompe, le public lettré y trouvent plaisir et profit. Souhaitons qu'à la prochaine édition nous trouvions non seulement la table alphabétique des noms de lieux étudiés dans le présent volume, mais aussi une table de leurs formes les plus anciennes et des noms d'hommes que l'auteur y a relevés.

G. DUFLOU.

Albert Carnoy. *Origine des noms de lieux des environs de Bruxelles.* Bruxelles, Bieleveld, [1927], in-8° carré, 185-xvii p., carte. 28 fr.

M. Carnoy avait publié en 1925 une étude sur les noms de lieux

des environs de Bruxelles (*De plaatsnamen van de Brusselsche omgeving*. Gent, Volskdrukkerij, 1925, in-8°, 31 p., extr. de *K. Vl. Acad. voor taal- en letterkunde. Versl. en Meded.*, 1925). Dans le présent volume, nous retrouvons la même matière, mais elle est entièrement remaniée et fort développée. Le mot « environs » est pris dans un sens très large ; en réalité, le travail, comme le montre l'excellente carte qui l'accompagne, explore une région comprise entre la Dendre à l'ouest, le Rupel et la Nèthe au nord, Nivelles au sud, et Tirlemont à l'est.

Fort bien écrit, d'un style brillamment imagé, ce volume, où l'auteur s'efforce de réduire les mystères de notre toponomastique, est un éloge profondément senti de la petite patrie brabançonne ; quand on en a commencé la lecture, il est difficile de s'arrêter avant d'avoir tout lu. Ajoutons que la présentation matérielle est remarquable : beau papier, caractère typographique agréable, format élégant.

La disposition est strictement géographique ; on parcourt avec l'auteur une région, une vallée à la fois. Ce plan donne naturellement à l'ouvrage un aspect un peu touffu, et rend inévitables quelques répétitions. Mais il constitue ainsi une sorte de guide du géographe, de l'historien, de l'excursionniste. Une vue d'ensemble est d'ailleurs présentée par les p.p 22 à 39, où les noms de lieux sont classés par couches historiques. D'autre part, au début de son livre et dans sa conclusion (p. 179 ss.), M. Carnoy a placé des considérations générales sur l'histoire des noms de lieux, et les difficultés de leur interprétation. Les pp. I-XIV contiennent un index des noms, et la p. xv, un index des terminaisons étudiées.

On peut dire, en schématisant un peu, qu'il y a deux espèces de travaux toponymiques. Les uns sont consacrés à des groupes ; ils s'attachent avant tout à établir ce que les noms de lieux offrent de spécial du fait de leur double caractère de noms propres et de noms topographiques. Les autres ont comme but d'éclaircir le sens primitif de chaque nom en utilisant avant tout les lois phonétiques connues.

La seconde méthode est en faveur en Angleterre, p. ex. ; c'est aussi celle que préfère M. Carnoy (bien qu'il rapproche volontiers aussi des cas analogues). Il s'efforce de proposer, pour tout nom de lieu qu'il rencontre, une hypothèse étymologique permise par la phonétique, et qui ne soit pas contredite par les circonstances locales. Souvent il arrive, pour un seul nom, à reconstituer plusieurs formes primitives possibles, qu'il donne dans l'ordre de leur probabilité. Il insiste du reste constamment sur le caractère hypothétique de certaines reconstitutions. Quand le matériel lexicologique ordinaire est absolument insuffisant,

M. Carnoy se tourne vers la grammaire comparée pour lui demander un mot qui puisse suggérer l'étymologie cherchée.

La contribution de M. Carnoy à l'étude de la toponomastique brabançonne est donc en grande partie composée d'hypothèses étymologiques, toujours ingénieuses, et souvent séduisantes. Parmi celles-ci, de nouveaux travaux permettront éventuellement de choisir, quand on trouvera, pour un nom donné, de nouvelles formes, qui confirmeront ou infirmeront l'hypothèse phonétique ; quand on pourra insérer ce nom dans une série onomastique représentant un type bien défini ; quand on sera à même d'y déceler un phénomène purement toponymique.

Nous signalerons, à titre d'exemples, quelques cas où il y a moyen, croyons-nous, d'aller dès à présent plus loin que M. Carnoy, soit grâce à des formes plus anciennes que celles qu'il donne, soit par l'application de règles spécialement toponymiques.

P. 104. Le *Train*, dit M. Carnoy, suivant le chanoine Roland, « s'est un jour appelé *Thil* comme la *Dyle* (*Tylus*). Son nom doit donc être regardé comme un diminutif de *Thil*, soit **Thilin*, **Tlin* ». Cette hypothèse de Grandgagnage, rejetée par Kurth, ne repose pas sur des formes attestées. En réalité, *Train*, comme d'autres noms de cours d'eau, a été obtenu par découpage (en l'espèce, des expressions *Bonlez deseurtrain*, *Bonlez desous train* = « B. supérieur, B. inférieur »⁽¹⁾ ; ces adjectifs, comme *devantrain*, p. ex. étaient courants au moyen âge. — P. 111 *Moorsel* (Tervueren) ne signifie pas « l'habitation du marais » ; c'est un nom en *-loo*, désignant le bois voisin (1139 *Morslo*). — P. 125. *Nosseghem* ne postule pas **Notisinga-haim*, de *Notiso* ; l's y est d'apparition récente (xv^e s.) comme dans *Diesburg* (Erps-Querbs), 1276 *Diedebrugge* ; on trouve en 1110 *Nothen-gem* ; le nom d'homme qui s'y trouve est *Noto*, *Notho*. — P. 117. *Vieux-Héverlé* ne fut pas primitivement appelé *Hout-Heverle* parce qu'il aurait été établi sur des défrichés du bois d'Heverlé ; le premier élément de son nom est bien *oud* « vieux » (*Hout* est ici, comme souvent, le résultat d'une confusion) ; le village, malgré le développement de Héverlé, resta jusqu'au xvi^e siècle le centre de la paroisse (on observe la même chose pour *Genappe* et *Vieux-Genappe*, p. ex.). — P. 103. Comme l'entrevoit M. Carnoy, *Doiceau* est bien le diminutif de *Dion*⁽¹⁾.

(1) Voyez A. VINCENT, *Les noms de cours d'eau formés par découpage d'un nom de cours d'eau ou de lieu* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, n° 3, février-mars-avril 1927).

(1) Voyez A. VINCENT, *Les diminutifs de noms propres de lieux* (*Revue belge de Phil. et d'Hist.*, 1922, 247 ss. ; et spécialement p. 250, n. 1).

— Quant à *Donceel*, la forme de 788, *Domus Cyrici*, est certainement un lapsus ou une étymologie de scribe ; le premier élément des noms de ce type, fréquents dans le nord et surtout dans l'est de la France, est, non pas *domus*, « maison, » mais *domnus*, *domna*, équivalent de *saint*, *sainte*.

M. Carnoy insiste avec raison sur la nécessité de constituer le plus de glossaires communaux possible ; l'étude des lieux-dits offre du reste un intérêt et un charme capables de tenter les tempéraments les plus divers. Il y aura lieu de porter les efforts sur la récolte de formes encore inconnues. Souhaitons de voir les chercheurs locaux amasser scientifiquement des documents que pourront utiliser les toponymistes généraux ; ceux-ci sont trop souvent arrêtés, faute d'adéquats moyens de comparaison, quand ils veulent éprouver la solidité d'une hypothèse, ou préciser la définition d'un phénomène.

Nous devons nous réjouir de voir la multiplicité des efforts tendant à expliquer nos noms de lieux. Le présent livre, si vivant, dû à un philologue comparatiste pourvu d'un sens averti des *realia*, fera certainement naître chez bien des lecteurs l'amour des études toponymiques.

AUGUSTE VINCENT.

F. Wagner. *La saga du Scalde Egil Skallagrimson*. Histoire poétique d'un Viking scandinave du x^e siècle. Traduite de l'ancien islandais, précédée d'une introduction et annotée. Publiée sous les auspices de la Fondation Universitaire de Belgique. J. Lebègue. Bruxelles 1925. 269 pages.

Ouvrage considérable, surtout quand on tient compte des interprétations nombreuses que permet cette langue si concise et si touffue et parmi lesquelles il convient nécessairement de choisir avec discernement ; labeur important et méthodique qui mérite notre admiration pour autant évidemment qu'il ait été fait sans le secours d'autres traductions.

Le résultat répond-il entièrement à l'effort fourni ? Question complexe. En effet, ces récits nordiques n'ont plus pour nous l'attrait romantique, qui, à un moment donné, enchantait si fort les amateurs de manuscrits anonymes et de littérature qu'on croyait issue du peuple : généalogies laborieuses, batailles, vengeances, beuveries, funérailles, mariages se répètent sans variantes importantes et finissent par produire une impression massive de force violente, d'apreté haineuse, de lourde fausseté et de fatalité implacable qui opprime les êtres et les conduit à une fin souvent horrible.

Cependant, dans ces sombres fresques apparaissent des êtres d'élite, personnages lumineux aux sentiments noblement simples : fidélité à toute épreuve, honnêteté de fer, énergie indomptable. Ce sont ces héros, de la taille des Roland, Parsifal et Arthur pour la glorification desquels les sagas semblent avoir été écrites, qui portent tout le poids de l'épopée.

L'hypothèse suivant laquelle ces récits pseudo-historiques auraient été composés pour glorifier les ancêtres de familles régnautes (voir A. Bley, *Eigla Studien*, Van Goethem, Gand, 1910, Chapitre V) afin de leur constituer une galerie de portraits de famille littéraires, me semble fort logique. Rien ne prouve même que ces biographies romancées n'aient été faites sur commande par des rhétoriciens (les fragments poétiques notamment sont presque exclusivement composés d'expressions métaphoriques, formules devenues souvent incompréhensibles, qui prouvent l'existence d'une tradition poétique puissante, mais figée), rétribués en rapport avec la splendeur des aventures inventées — le XII^e siècle n'étant pas précisément une époque pendant laquelle, surtout dans les pays germaniques, la théorie de l'art pour l'art avait des défenseurs nombreux.

J'avoue que ces assertions — effroyables hérésies aux yeux des scandinaves — ne sont pas de nature à me mettre en odeur de sainteté parmi beaucoup d'« islandistes » mais il convient de s'affranchir de ce romantisme pernicieux, qui a si souvent brouillé les cervelles, par ailleurs les mieux équilibrées, et a dirigé les recherches littéraires vers des ornières d'une profondeur et d'une résistance considérables.

J'estime que ces documents, d'une valeur inestimable, tant au point de vue du folklore et des institutions scandinaves en particulier et germaniques en général, qu'au point de vue de l'histoire de la civilisation (parlement, féodalité, etc.) peuvent facilement se passer d'une valeur purement littéraire qui est peut-être discutable mais certainement accessoire.

La préface, longue et enthousiaste prouve que l'auteur adore sa matière tout en ne s'étant pas entièrement affranchi de certaines théories périmées (on y trouve des contradictions de détail qu'il est inutile de relever).

Son ouvrage est une contribution importante, qui enrichit grandement le domaine des philologues germaniques de langue française, qui, sans connaître l'ancien islandais ou l'allemand, désirent se rendre compte du texte même de la saga.

Marcel I. J. DERUELLE.

Georg Baesecke, *Lichtdrucke nach althochdeutschen Handschriften*, Max Niemeyer, Halle (Saale), 1926, gr. folio, iv-38 planches. Mk. 12.

Un don important des amis de l'université de Halle-Wittenberg a mis M. Baesecke en état de créer à l'université où il professe, un fonds de reproductions photographiques d'anciens manuscrits allemands. Mu par un sentiment qui est tout à son honneur, il a pensé faire œuvre utile en permettant à tous ceux qui s'intéressent aux langues du Moyen Age et principalement à ceux qui étudient le vieux haut allemand de faire usage de sa collection. Il a donc commencé par faire un choix et nous donne des reproductions parfaites du codex Parisinus lat. 7640 foll. 124-132 ; du cod. S. Gall. 911 pp. 4, 5, 18, 44, 56, 74, 88, 117, 132, 212, 263, 300 ; du cod. Aug. CXI (Reichenau-Karlsruhe), foll. 76a-b, 90a-b ; du Cod. Junius 25 (Oxford, Bodl.) foll. 89a-b, 91c-d, 116b, 121b¹⁻⁵, 122a¹⁻⁵, 122b, 123a, 126b, 163c-d, 175a-b ; et du Cod. Lobcow. 434 (Prague) foll. 22a, 23a, 33a, 46a, 47a, 51b.

Grâce à la reproduction intégrale du célèbre glossaire du codex Parisinus (Pa) et à celle d'un choix du cod. S. Gall. (K.) et du cod. Aug. (Ra.) on peut dire que l'étude des *Glossae Keronis* se trouve renouvelée. Les planches reproduisant une partie importante du Cod. Jun. 25 se justifient par le fait qu'il se trouve à Oxford et contient une collection très riche de gloses des plus anciennes, ainsi qu'une version interlinéaire de 27 hymnes dans un ordre bien particulier, les fameux « Murbacher Hymnen ». Quant aux 6 reproductions extraites du Cod. Lobcow. de Prague, quoique donnant relativement peu au point de vue du contenu, elles sont néanmoins très utiles en ce qu'elles fournissent un exemple de palimpseste qui n'est pas encore suffisamment déchiffré. Il n'était pas nécessaire de joindre des transcriptions à ces planches pour la bonne raison que nous possédons de très bonnes éditions de ces divers mss. (voir par ex. la littérature que donne M. W. Braune dans son *Althochdeutsches Lesebuch*², Halle, Niemeyer, 1911 ; *Literarische Nachweisungen*, p. 170 et suiv. I, 1, p. 173 VII) e. a. dans STEINMEYER UND SIEVERS, *Die althochdeutschen Glossen I-V*, Berlin 1879- 1922.

Il est incontestable que par la publication de cette collection qu'il aura à cœur d'élargir et de compléter, M. Baesecke a rendu les plus grands services à l'étude de l'allemand. Ces planches qui serviront également de contrôle critique au nouvel ouvrage sur la tradition Keronienne (*keronische Ueberlieferung*) que M. Baesecke annonce, sont d'autant plus précieuses que nous avons déjà des reproductions, e. a. pour Otfrid, par Piper, pour Isl-

dor par Hench, et pour les petits textes, dont principalement les poésies, dans l'édition de Magda Enneccerus. On ne peut assez insister sur le fait que l'enseignement universitaire d'une langue du moyen âge non seulement nécessite l'emploi de manuscrits ou de reproductions de ceux-ci mais ne peut se comprendre que s'il est basé sur eux. Aussi faut-il espérer que d'autres joindront leurs efforts à ceux de M. Baesecke et que bientôt tout au moins les manuscrits les plus importants — tant au point de vue linguistique que littéraire — se trouveront reproduits et mis à la disposition de nos bibliothèques et universités. Ainsi on rajeunira dans une large mesure l'étude scientifique des anciennes langues tout en faisant connaître ce que le moyen âge nous a transmis de plus précieux et on préservera d'une destruction éventuelle une grande partie de notre patrimoine intellectuel.

Il faut remercier avec M. Baesecke, l'éditeur qui manifestement n'a rien épargné pour produire une œuvre remarquable tout en l'offrant à un prix très bas.

G. VAN LANGENHOVE.

H. Brauer. *Die Bücherei von St.Gallen und das althochdeutsche Schrifttum.* Halle, M. Niemeyer, 1926. (Hermaea: *Ausgewählte Arbeiten aus dem Deutschen Seminar zu Halle*). xii-104 pp. in-8°.

Dans ce travail, dont les sept premiers chapitres, présentés comme thèse inaugurale, avaient déjà paru séparément, l'auteur s'est proposé de montrer quel rôle a joué l'une des plus importantes bibliothèques monastiques du moyen âge dans le développement de la langue et de la littérature haut-allemande ancienne.

Pour champ d'exploration, il a choisi la célèbre bibliothèque de Saint-Gall qui n'a pas connu, comme tant d'autres, la dispersion de ses trésors catalogués dès le ix^e siècle, et encore en 1895 par le bibliothécaire G. Scherrer dont le travail, méritoire pour l'époque, et d'ailleurs totalement épuisé, serait à refaire conformément aux exigences de la science moderne.

L'auteur s'est basé aussi sur le magnifique répertoire de Paul Lehmann ⁽¹⁾ supprimant en partie l'ouvrage démodé de G. Becker (*Catalogi bibliothecarum antiqui*, 1885) dont il signale les nombreuses déficiences, dans son introduction.

(¹) *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Deutschlands und der Schweiz. I. Die Bistümer Konstanz und Chur*, bearbeitet von PAUL LEHMANN, Munich, 1918.

Dans sa notice même, il nous retrace d'abord l'histoire de la bibliothèque de Saint-Gall depuis ses origines et à travers les diverses phases de son développement jusqu'à la fin du XI^e siècle.

Dans une large synthèse finale, il résume tout ce que cet exposé nous a appris au point de vue spécial qui l'occupe et répond à ces trois questions : Quelle est la place de Saint-Gall dans la tradition littéraire haut-allemande ? — Quelle est l'importance du haut-allemand dans la production littéraire de Saint-Gall ? — De quelle nature est cette production ?

Cette énumération et les quelques lignes qui précèdent suffisent à montrer le grand intérêt et la très réelle importance de cette étude, conduite avec soin et méthode et menée à très bonne fin par une main déjà sûre. Elle est écrite d'une manière agréable et facile, sans la moindre affectation, avec grande simplicité : cette qualité, qui ne court pas les rues, n'est certes pas à dédaigner.

D'excellentes tables terminent cet utile travail et montrent encore une fois quels matériaux abondants y ont été rassemblés par l'auteur.

JEAN GESSLER.

Ernest Tonnelat. *La Chanson des Nibelungen. Étude sur la Composition et la Formation du Poème épique.* — Paris. Société d'Édition Les Belles Lettres, 1926. — Un volume in-8°, 396 p. et une carte. — Fascicule 30 des Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg. — Prix : 35 fr.

Le magnifique chef-d'œuvre médiéval allemand a soulevé, depuis plus d'un siècle, de nombreux problèmes et d'interminables controverses. Il n'est pas d'étudiant germaniste qui n'ait, par les nombreuses théories et discussions au sujet de la *Chanson des Nibelungen*, vu gâter son plaisir esthétique, il n'est pas de philologue qui n'ait tâché, fût-ce pour lui-même, de se faire une doctrine concernant la genèse de cette épopée et qui n'ait, par conséquent, été forcé d'étudier une littérature de plus en plus copieuse et contradictoire.

M. Tonnelat, le distingué professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, vient, après les beaux travaux de M. H. Lichtenberger et de M. A. Heusler, de publier une étude d'ensemble qui, tout en exposant clairement les problèmes soulevés, prend nettement position. La thèse peut se résumer comme suit : *La Chanson des Nibelungen*, telle qu'elle nous fut transmise surtout par le « manuscrit B », est l'œuvre personnelle d'un jongleur autrichien du début du XIII^e siècle.

Le fameux défi de Lachmann est donc à nouveau, et brillamment, relevé. Dans la première partie de son étude l'auteur donne une analyse minutieuse de la *Chanson*. Cette analyse, destinée surtout au public français, moins familiarisé avec la littérature allemande du moyen-âge, est en elle-même simplement magistrale. Le fatras philologique amoncelé depuis des siècles sur ce chef-d'œuvre en a obscurci la beauté aux yeux de nombreux érudits ; l'analyse de M. Tonnelat montre à nouveau que ce qui importe avant tout, en histoire littéraire, c'est l'œuvre même. Avec une finesse de goût et une pénétration psychologique admirables, le distingué professeur s'attache à faire savourer les multiples beautés et la splendeur raffinée de l'œuvre étudiée. Nous avons pris la peine de le suivre pas à pas dans le texte même, l'analyse est strictement fidèle, souvent strophe par strophe ; elle devient parfois quasi une traduction. Il est évident que la narration ainsi présentée évite quelques gaucheries de l'original ; celles-ci eussent pu être indiquées en passant. Par exemple, le vers cité de la strophe 304 :

daz ist nach iuwer hulden, mîn frou Kriemhilt, getân

vaut beaucoup mieux que la strophe entière sous laquelle il est submergé. Au contraire, la brutalité des paroles de Kriemhild à Brünhild :

Zwiu lieze du in minnen... (str. 841)

est moins forte dans la traduction : « Pourquoi lui as-tu permis de t'accoler » ; « diu minne », « minnen », avaient évidemment de certain sens péjoratif.

Il ne s'agit là que de nuances. Ce qui nous semble plus conséquent, c'est que certains détails sont expliqués d'après un système trop déterminé, ce qui amène à quelques pétitions de principe : l'auteur supposé de la *Chanson* est montré partout préparant ou rappelant soigneusement les détails de sa narration, alors que les redites font partie d'une certaine gaucherie littéraire médiévale.

Malgré ces quelques détails, cette analyse esthétique est digne d'admiration. Elle a le grand avantage de présenter dès le début de très solides arguments en faveur de la thèse de l'auteur. Le merveilleux est limité à la portion congrue, la psychologie des personnages est le but essentiel du chanteur de la *Détresse des Nibelungen*. Celui-ci a fait œuvre de créateur : « ce ne sont pas les faits qui s'imposent aux personnages, ce sont les personnages mêmes qui provoquent en suivant les impulsions de la passion, le cours fatal des événements. Ils ne sont pas les jouets d'un destin impersonnel ; c'est eux-mêmes qui modèlent

leur destin. L'intrigue repose presque entièrement sur les caractères et si elle se déroule avec ordre, c'est que les caractères sont présentés de façon cohérente et logique. »

Dans la deuxième partie de son ouvrage, M. Tonnelat examine les éléments littéraires et historiques du poème, établit de lumineux parallèles entre la *Chanson des Nibelungen* et l'*Ed-da*, la *Völsungasaga* et la *Thidrekssaga* scandinaves d'une part, le *Walthariuslied*, le *Hildebrandslied* et la *Not* disparue d'autre part, et est amené à conclure que c'est le poète du XII^e siècle qui donna à une légende aux formes assez vagues et sèches une unité réelle, riche et profonde. Avec un rare bonheur, il explique comment les personnages principaux, surtout ceux de Kriemhild et de Hagen, appartiennent à l'auteur de la *Chanson* « comme Faust appartient à Goethe et Guillaume Tell à Schiller » et réfute en passant la conception classique de Hagen comme représentant de la « Treue ». Il montre que l'œuvre cesse seulement d'être originale dans les « aventures » de moindre importance, pour lesquelles la fable traditionnelle est suivie. La matière même remonte vraisemblablement à quatre siècles avant la rédaction de la *Chanson*, mais la *Chanson*, au lieu d'être, comme le prétendit Lachmann, un délayage et un assemblage de chants isolés à forme définitive, a amplifié deux de ces chants et en a formé une épopée portant la marque du génie.

M. Tonnelat examine enfin les éléments historiques de la *Chanson*, rencontre diverses théories, montre que l'histoire n'a fourni que quelques noms propres, mais qu'il existait une légende héroïque en Allemagne au VIII^e siècle, que l'époque dépeinte par le poète va du X^e au XII^e siècle, que la route suivie par les « Nibelungen » vers le pays d'Etzel correspond aux étapes de croisades connues, et termine par un tableau de l'Autriche et de la littérature allemande au XII^e siècle.

Ce beau travail intéressera non seulement les germanistes, mais tous ceux qu'attirent l'histoire littéraire et la connaissance des grands chefs-d'œuvre.

FRANZ DE BACKER.

H. W. Fowler. *A Dictionary of Modern English Usage*, Oxford, Clarendon Press, 1926, pp. VIII-742. 7 s. 6 d.

En publiant ce dictionnaire, M. H. W. Fowler a, une fois de plus, droit à notre reconnaissance, et cela pour deux raisons. D'abord parce qu'incontestablement il aura une grande influence sur le « general reader » à qui le livre plaira tant par ses qualités de style que par sa conception et méthode. D'autre part, parce que le livre provoquera la critique de tous ceux que

l'étude scientifique de l'anglais intéresse et qui estimeront que M. Fowler au lieu de résoudre les problèmes qu'il pose, ne fait que les porter à l'ordre du jour.

Il est inutile de faire ici l'éloge des deux frères, M. F. G. Fowler et M. H. W. Fowler. Nous leur devons l'excellent *Concise Oxford Dictionary*, le *Pocket Oxford Dictionary*, non moins bon et peut-être même supérieur, et le fameux traité *The King's English*. On se rappellera que dans celui-ci les auteurs voulaient avant tout servir de guide à tous ceux qui se proposent d'écrire correctement l'Anglais. Par conséquent les questions les plus diverses, de style, de vocabulaire, de syntaxe, de ponctuation, etc. y sont abordées. Dans le présent dictionnaire le but est essentiellement le même, seulement le sujet a été traité plus complètement et d'une façon bien plus intéressante et variée. Tout ce que l'emploi idiomatique de l'anglais moderne offre de spécial y a trouvé une place et y est discuté. Les différents articles du dictionnaire se rapportent en effet à la prononciation, l'orthographe, la ponctuation, la signification exacte et l'emploi correct des mots, les synonymes, les expressions idiomatiques, les suffixes et préfixes, la syntaxe, le style. L'auteur nous met en garde contre les fautes que l'on commet journellement ; il les discute aimablement généralement avec humour ; il nous indique les moyens d'y remédier et d'y échapper. Bien qu'il s'adresse en premier lieu aux Anglais, son livre est un de ceux dont l'étranger a le plus besoin, on peut même dire qu'il lui est indispensable.

Le *Dictionary of Modern English Usage* fut conçu en 1911 par les deux frères en même temps que le *Pocket Oxford Dictionary* et ils ont travaillé ensemble à sa préparation. M. Francis G. Fowler étant mort en 1918 des suites d'une maladie contractée au front en 1915-16, son frère aîné M. H. W. Fowler a seul écrit l'ouvrage, et il l'a bien écrit. Non seulement on le lit avec plaisir et goût, mais on y retourne avec intérêt. M. Fowler possède le sujet, il en parle avec aisance et défend son point de vue en souriant, avec clarté, conviction et concision. Il possède beaucoup de bon sens, est attrayant et persuasif. Sans vouloir faire un choix, il faut signaler à l'attention les nombreux articles généraux dont quelques-uns ont un titre vraiment pittoresque, par ex. *anti-saxonism*, *battered ornaments*, *cannibalism*, *genteelism*, *legerdemain with two senses*, *malaprops*, *novelise*, *superiority*, *unequal yokefellows*, etc., etc. On les lira et relira avec plaisir, même si l'on ne souscrit pas aux dictons de l'auteur.

Mais s'il faut féliciter et remercier M. Fowler pour avoir écrit cet ouvrage, il faut aussi faire les réserves les plus sérieuses. Nous

demandons à l'auteur d'un ouvrage comme le présent dictionnaire, non seulement d'être très instruit et judicieux, d'avoir bon goût et de savoir présenter le sujet de façon charmante ; mais aussi et avant tout de posséder à fond la méthode linguistique, de l'appliquer rigoureusement partout et toujours. Malgré toutes ses grandes qualités, et bien qu'il soit un lexicographe de tout premier ordre — peut-être aussi quelque peu parce qu'il l'est — M. Fowler s'est révélé médiocre philologue et très mauvais linguiste : en phonétique il est très faible ; objectif il ne l'est pas toujours ; partout il montre le souci du censeur ; nulle part il n'approche le sujet du point de vue historique. Fixer l'emploi moderne ou plutôt contemporain est extrêmement difficile. Certes la tâche exige un sens très vif de la réalité, une observation minutieuse et patiente, un esprit ouvert, du goût principalement en matière littéraire, une méthode impeccable et surtout une formation linguistique de première valeur. C'est une erreur fondamentale de croire que l'étude de l'emploi moderne ne nécessite pas ou peu de connaissances historiques et que les problèmes que cet emploi pose se résolvent indépendamment du passé de la langue. Principalement en ce qui concerne la langue littéraire — qui quoi qu'on fasse, est par essence même un produit du passé et du présent, où l'expression la plus individualiste se greffe de la façon la plus naturelle et la plus inattendue sur ce que la génération précédente et l'entourage ont établi — il ne suffit pas d'avoir des notions pauvres en linguistique et une base philologique douteuse. Pour juger d'une langue en connaissance de cause, il ne suffit pas non plus d'avoir un style caractéristique et une grammaire impeccable.

N'est pas linguiste, pas même grammairien, qui veut. Et c'est le cas de M. Fowler qui souvent, trop souvent même décrète tel emploi, bon, tel autre, mauvais sans s'occuper d'une justification philologique et parfois aussi en contradiction directe et flagrante avec l'usage établi par les meilleurs écrivains contemporains. A ce point de vue, il serait instructif de relever par ex. dans Hardy ou Galsworthy les cas où l'emploi prescrit par M. Fowler est loin d'être observé. L'auteur, en effet, ne cherche que très rarement à déterminer objectivement l'emploi présent et réel : trop fréquemment il met en avant, et cela sans fournir des raisons solides, ce qui d'après lui *devait* ou *doit* être. On trouvera donc dans le dictionnaire des articles qui sont tout à l'honneur de M. Fowler, où la base et les principes sont sains. Ce sont ceux où l'on admire e. a. le bon sens de l'auteur, lorsque, p. ex., il estime que ce qui détermine l'emploi moderne en anglais ce n'est ni l'usage latin, grec ou français, ni même ce qui un jour fut courant en Angleterre (cf. par ex. l'article *-able*,

p. 4). Malheureusement ce bon sens l'abandonne dès qu'il ne suffit plus et que le problème devient exclusivement d'ordre linguistique ou purement historique. Alors on le trouve en défaut et quelquefois même en opposition avec ses propres principes et, qui pis est, avec la langue qu'il écrit et qui est excellente.

Pour illustrer la méthode de M. Fowler, ses grandes qualités et ses défauts, non moins grands, ainsi que sa mentalité qui manifestement n'est pas celle d'un linguiste il suffira ici de renvoyer à n'importe quelle page du livre, et à des articles pris au hasard, tels que *canaan(ite)*, p. 63 seq., *cases*, p. 67 seq., *double passives*, p. 121 (cf. aussi *passive disturbances*, p. 425), *French words*, p. 193 seq., *fused participles* p. 205 seq., *participles* p. 423 seq., *perfect infinitive* p. 429 seq., *position of adverbs* p. 446 seq., *preposition at end* p. 457, *sequence of tenses* p. 524, *spelling points* p. 553 seq., *split infinitive*, p. 558 seq., etc.

Le livre de M. Fowler n'est certainement pas l'œuvre d'un savant, mais celle d'un dilettante aimable et érudit qui a passé des années à annoter consciencieusement et à corriger avec bienveillance la prose parfois vraiment défectueuse de ses contemporains. Il y a réfléchi beaucoup. Il s'est efforcé de polir la grammaire, le vocabulaire, à l'occasion aussi la prononciation de ceux qui écrivent et parlent ou veulent écrire et parler avec distinction. Par ses grandes qualités le livre attirera le « general reader », tous ceux qui veulent être « on the safe side ». Par l'influence qu'il exercera sur le public et l'école, par ses graves défauts et aussi parce qu'il représente mieux que n'importe quel autre livre, le point de vue de l'amateur linguiste érudit, il stimulera l'étude scientifique de l'anglais tant en Angleterre qu'à l'étranger. C'est pourquoi M Fowler a bien mérité de tous.

Le livre étant sorti de la *Clarendon Press* il est inutile d'insister sur sa parfaite présentation.

G. VAN LANGENHOVE.

G. Contenau. *Les tablettes de Kerkouk et les origines de la civilisation assyrienne.* Extrait de *Babyloniaca*, t. IX, 1926. in-8°. 140 pages, 14 pl. hors texte et 155 figures. (Paris, Geuthner).

Cet ouvrage donne plus que son titre ne promet. Et d'abord, l'auteur expose brièvement, mais substantiellement — comme il a l'habitude de le faire — tout ce que nous savons, depuis les fouilles d'avant guerre, sur la formation de l'Assyrie et de la race assyrienne ; il rappelle que l'Assyrie doit son existence à la colonisation étrangère, sumérienne avant tout, mitannienne-hittite, sémitique et même indo-européenne ou iranienne.

Ensuite, il donne la bibliographie des tablettes de Kerkouk, complétée par quelques observations géographiques et historiques. Ici, il eût pu ajouter une remarque sur les fouilles clandestines, pratiquées par les indigènes, depuis à peu près 1900 (Cf. *Revue d'Assyriologie*, t. XXIII, 1926, p. 50 et t. XXIV, 1927, p. 26).

Puis, l'auteur énumère les motifs de glyptique qui décorent les tablettes en indiquant la place que ces gravures occupent dans l'art de l'Asie Antérieure et en reproduisant de nombreuses figures, destinées à la comparaison avec les motifs des pays limitrophes. Les dieux principaux des Hittites et des Syro-Hittites, Gilgamèsch... ainsi que leurs attributs, y figurent avec un commentaire des plus instructif. On souligne, comme de juste, l'importance de l'apport sumérien. Quelques images sont peu connues ou inédites.

Enfin, l'écriture de Kerkouk a tant de particularités, que l'auteur a dressé des tables, indiquant son évolution et la comparant aux signes employés dans les pays voisins.

Le livre se termine par l'étude de l'onomastique de Kerkouk ; elle offre beaucoup d'intérêt, car les noms relevés appartiennent aux groupes asianique, sémitique et indo-européen. L'auteur en dresse une liste, en fait une classification et étudie brièvement les influences qu'ils révèlent.

Nous eussions aimé lire quelques lignes au sujet de la teneur de ces tablettes qui sont presque toutes d'ordre commercial et attestent l'intensité des rapports entre pays assez distants, au cours du II^e millénaire.

Aux amateurs d'histoire mésopotamienne, ce livre est indispensable et aux spécialistes, il apporte une vue d'ensemble qu'ils consulteront avec fruit. Quant à « l'affaire » même de Kerkouk, que l'auteur a été le premier, sinon le seul à créer, les fouilles prochaines — espérons-le — démontreront, si elle a l'importance, que certains cercles ont voulu lui attribuer.

LOUIS SPELEERS.

A. Moret. *Le Nil et la Civilisation Égyptienne* ; 17 et 573 pages, avec 77 figures et cartes dans le texte et 24 planches (55 figures) hors texte. Paris, 1926 : La Renaissance du Livre, 78, Boulevard St-Michel ; Bibliothèque de Synthèse historique : L'évolution de l'humanité, n. 7.

En trois parties, l'auteur nous donne un aperçu excellent de la civilisation égyptienne, depuis ses débuts jusqu'à sa décadence. Dans la première, il décrit les conditions physiques, les

divisions géographiques et ses origines, tant légendaires qu'historiques.

La seconde partie est consacrée aux institutions royales et à la société. Il expose les luttes qui aboutirent, dès la 1^{re} dynastie, à l'unification du pays et à l'établissement de la royauté dans toute la vallée du Nil. Après une période de splendeur (4^e-6^e dynastie), une révolution sociale provoque un retour momentané à la féodalité ; celle-ci est de nouveau suivie d'une ère d'autorité royale (11^e-12^e dynastie). Survient une invasion de Sémites, appelés Hycsos, qui entraîne la décadence dans tous les domaines. Dès leur chute (17^e dynastie), l'Égypte commence, sous un régime de monarchie presque absolue, sa période la plus remarquable de prospérité et de grandeur matérielle et morale. Le gouvernement sacerdotal de la 21^e dynastie, suivi de plusieurs dynasties étrangères (libyens, éthiopiens), ouvrent le pays aux envahisseurs asiatiques et, plus tard, aux Grecs.

Pendant ces diverses périodes, la société et la religion se sont développées et affinées ; les arts plastiques, la littérature, les sciences ont atteint les sommets les plus élevés. De cette troisième et dernière partie, l'auteur trace une image des plus vive, et, tenant compte de la destination du livre, des plus complète.

Nous ne saurions assez recommander cette lecture à tous les amateurs du vieil Orient, d'autant plus que la composition et le style en augmentent l'intérêt. Le spécialiste lui-même y recourra avec fruit, non seulement à cause de la clarté avec laquelle certains sujets assez épineux sont exposés, mais surtout, grâce aux innombrables notes qui renvoient aux sources.

L'ouvrage est abondamment pourvu de citations originales. Il y aurait des observations de détail à faire au sujet des traductions, entre autres, sur les Textes des Pyramides. Mais ce n'est guère l'endroit d'ouvrir une controverse qui, par sa nature même, est inépuisable. Qu'il nous soit permis toutefois, de regretter les coupures qui déparent les citations. Évidemment, l'auteur n'a jamais eu la moindre tendance, en choisissant seulement dans les formules, ces parties-là qui peuvent étayer ses thèses, à l'exclusion des autres. Mais ce continuel tronquage de textes n'est-il pas un aveu ou un défaut ? Car il est évident qu'en ne servant au lecteur incompetent que les morceaux qui doivent lui paraître raisonnables et en excluant systématiquement les autres, incompréhensibles ou apparemment grotesques, on ne court guère le risque de susciter sa mauvaise humeur et on s'assure un large succès ; tels les artistes qui flattent le goût momentané du public, plutôt que de lui imposer un retour ennuyeux vers les formules sévères. Certes, l'auteur n'a jamais songé à déchoir en vulgarisant sa science ; il n'a sans doute eu d'autre

dessein que d'épargner au lecteur insuffisamment averti, la lecture de textes qui eussent exigé un continuel commentaire — ce qui eût alourdi son exposé. Pourtant, nous connaissons de nombreux passages suffisamment clairs qui n'eussent pas entraîné de coupures.

Un des points sur lesquels l'auteur insiste à plusieurs reprises et plus que tout autre auteur, c'est le mouvement social et ses conséquences : la tendance grandissante, quoique interrompue, vers la « socialisation » qui se fait sentir, aussi bien dans la vie politique et sociale que dans toutes les manifestations de l'art et de la pensée. Comme notre époque évolue depuis longtemps sous un signe semblable et comme les études sociologiques resteront longtemps sinon toujours actuelles, ces paragraphes attireront particulièrement ceux qui s'occupent de la vie des sociétés passées. C'est encore un des mérites du livre.

LOUIS SPELEERS.

E. L. Highbarger, *The history and civilisation of ancient Megara*, Part one, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1927, 1 volume in-8°, xv-202 pages, 6 planches (The Johns Hopkins University studies in Archaeology, n° 2).

Depuis l'époque déjà lointaine (1825) où H. Rheinganum publiait ses études sur Mégare, *Das alte Megaris* et *De indole atque ingenio Megarensium*, il n'a guère paru que des travaux de détail sur l'histoire de cette cité. Il était temps qu'une monographie nous fut donnée sur Mégare, qui fut la rivale d'Athènes et la mère de colonies nombreuses, de la Mer Noire à la Sicile, y compris la plus glorieuse de toutes, Byzance. Depuis Reinganum, les découvertes épigraphiques, les recherches topographiques et archéologiques ont enrichi notre connaissance du passé de cette ville. M. Highbarger en a tiré un excellent parti dans son ouvrage qui embrasse, en quinze chapitres, l'histoire de Mégare depuis les origines jusqu'à l'époque hellénistique inclusivement.

Les deux premiers, consacrés à la topographie et aux monuments (p. 1-30), aux cultes (p. 31-65) sont les plus développés et les plus importants. Notons que M. Highbarger se rallie à l'opinion courante qui place Nisaia sur la colline de Saint-Georges et Minoa sur la butte de Palaeo-Kastro.

La planche I, qui donne la place respective des monuments de Mégare n'est qu'un croquis assez informe : il aurait pu être remplacé par un plan plus soigné.

Mégare ne comptait pas moins de 25 temples, sans parler des héros et des édifices religieux moins importants, qui la

classaient parmi les cinq cités les plus considérables de la Grèce continentale.

L'étude des rois de Mégare et de l'époque mythique amène l'auteur à la conclusion que le site était déjà occupé vers la fin du XIX^e siècle avant J.-C., à l'époque de l'helladique moyen I (= Minoen moyen II). Mégare fut d'abord colonisée par les Cariens puis par les Lélèges. Plus tard, la cité s'accroît par suite de l'arrivée de nouveaux colons, et la nécessité d'un port se fait sentir : c'est ainsi que serait née Nisaïa.

Dans un appendice au chapitre III, l'auteur cherche à montrer que Nisaïa ne fut pas le nom primitif de Mégare et que « Megara » ne signifie pas les « Palais » mais la cité des « chasmata », des crevasses sacrées où l'on jetait des porcs en l'honneur de Déméter, dont le culte compte parmi les plus anciens de Mégare. Je doute que cette hypothèse soit admise : outre que ces « chasmata » ne sont pas attestés pour Mégare, si les temples de Déméter sont fréquemment appelés « megara » ou « megaron », ces noms s'appliquent plus souvent encore à des palais et ont très bien pu désigner les manoirs qui s'élevaient primitivement sur les deux acropoles de Mégare, la Caria et l'Alcathôa.

Les Ioniens et d'autres étrangers arrivés du sud vinrent, dans la suite, accroître la population de la ville qui dut s'étendre sur une troisième colline, l'Alcathôa. Puis les Crétois forcent Mégare, comme sa voisine Athènes, à leur payer tribut.

Enfin, les Doriens vinrent s'établir en maîtres dans la cité (ch. IV). Ils y seraient arrivés non d'Argos ou de Corinthe, mais par le nord de la Grèce. Ils établirent un régime aristocratique sans toutefois réussir, comme à Sparte, à réduire les anciens habitants à l'état de sujets. De là, dans la suite, les conflits constants entre l'aristocratie et la démocratie. Hypothèse contestable car ces conflits paraissent avoir été des conflits d'intérêts bien plus que des luttes entre races différentes. D'ailleurs, ils existent dans la plupart des cités grecques et ne sont pas particuliers à celles où la population n'est pas homogène.

C'est, en tout cas, à partir de la conquête dorienne que la Mégaride, nettement distinguée de l'Attique, prit probablement son nom et que Mégare y devint la cité dominante.

Le dialecte dorien s'y ressent de la proximité de l'Attique et du fait que Mégare est au carrefour des voies commerciales qui unissent la Grèce du nord au Péloponèse, le golfe de Corinthe au golfe Saronique.

A partir de la seconde moitié du VIII^e siècle, Mégare devient la métropole de colonies nombreuses (ch. V) Les causes qui obligent les Mégariens à essaimer sont la surpopulation, le besoin de se livrer au commerce, surtout les luttes politiques entre

les démocrates et l'aristocratie, enfin la pauvreté d'un sol épuisé par des siècles de culture intensive.

Les Mégariens sont d'abord attirés vers la Sicile, île riche en ressources naturelles et qui marquait l'une des étapes de la grande ligne commerciale qui unissait la Grèce à l'Italie, à la Gaule et à l'Espagne, Mais Corinthe commandait la route la plus directe vers la Sicile, et sa position lui donnait un avantage marqué sur sa vieille rivale Mégare, qui se tourna alors vers la Propontide et la Mer Noire.

En Sicile, elle fonde d'abord, non loin de Syracuse, Mégara Hyblaea (728-26 ?), d'où partirent, une centaine d'années plus tard, les colons qui allèrent s'établir à Sélinonte, sur la côte sud-ouest. M. H. semble ignorer ici l'ouvrage capital de Fougères-Hulot, sur cette colonie mégarienne, sans parler de l'article de Ziegler, du Pauly-Wissowa (II a, p. 1265).

Mais les Mégariens avaient dû se contenter, en Sicile, des sites désavantageux que leurs prédécesseurs avaient bien voulu leur laisser. Ils vont maintenant se tourner vers l'ouest. Fut-ce la conséquence de la guerre Lélantine ? C'est là une hypothèse difficile à contrôler, aucun texte n'affirmant que Mégare prit part à cette guerre, dont la date est d'ailleurs fort incertaine.

Par la création de colonies comme Chalcédoine, Byzance, Héraclée du Pont, pour n'en point citer d'autres, Mégare se classe parmi les grandes métropoles de la Grèce antique.

M. H. considère même l'avènement de la tyrannie de Théagénès, à Mégare (ch. VI), comme une conséquence de l'établissement de ces colonies occidentales. Elles auraient provoqué l'afflux d'un grand nombre d'esclaves dans la métropole et les aristocrates auraient tiré parti de la main d'œuvre servile, peu coûteuse, pour accroître encore leurs richesses au détriment des classes laborieuses. C'est là une pure hypothèse, qui n'en exclut pas d'autres tout aussi vraisemblables, sinon plus (1).

Peut-être M. H. aurait-il pu insister davantage sur la date où Théagénès arriva à la tyrannie. Certes, elle est contemporaine de l'attentat de Cylon, mais la chronologie de cet épisode de l'histoire athénienne est incertaine et très discutée.

Dans le ch. VII, M. H. retrace les luttes entre Athènes et Mégare pour la possession de Salamine. La perte de cette île, qui commandait Nisaïa et les communications maritimes de Mégare, marque pour celle-ci le commencement du déclin. Aussi l'auteur aurait-il pu traiter avec plus d'ampleur et de clarté

(1) A celles que cite et combat M. H., ajouter Glotz, *Histoire grecque*, I, p. 328.

divisions géographiques et ses origines, tant légendaires qu'historiques.

La seconde partie est consacrée aux institutions royales et à la société. Il expose les luttes qui aboutirent, dès la 1^{re} dynastie, à l'unification du pays et à l'établissement de la royauté dans toute la vallée du Nil. Après une période de splendeur (4^e-6^e dynastie), une révolution sociale provoque un retour momentané à la féodalité ; celle-ci est de nouveau suivie d'une ère d'autorité royale (11^e-12^e dynastie). Survient une invasion de Sémites, appelés Hycsos, qui entraîne la décadence dans tous les domaines. Dès leur chute (17^e dynastie), l'Égypte commence, sous un régime de monarchie presque absolue, sa période la plus remarquable de prospérité et de grandeur matérielle et morale. Le gouvernement sacerdotal de la 21^e dynastie, suivi de plusieurs dynasties étrangères (libyens, éthiopiens), ouvrent le pays aux envahisseurs asiatiques et, plus tard, aux Grecs.

Pendant ces diverses périodes, la société et la religion se sont développées et affinées ; les arts plastiques, la littérature, les sciences ont atteint les sommets les plus élevés. De cette troisième et dernière partie, l'auteur trace une image des plus vive, et, tenant compte de la destination du livre, des plus complète.

Nous ne saurions assez recommander cette lecture à tous les amateurs du vieil Orient, d'autant plus que la composition et le style en augmentent l'intérêt. Le spécialiste lui-même y recourra avec fruit, non seulement à cause de la clarté avec laquelle certains sujets assez épineux sont exposés, mais surtout, grâce aux innombrables notes qui renvoient aux sources.

L'ouvrage est abondamment pourvu de citations originales. Il y aurait des observations de détail à faire au sujet des traductions, entre autres, sur les Textes des Pyramides. Mais ce n'est guère l'endroit d'ouvrir une controverse qui, par sa nature même, est inépuisable. Qu'il nous soit permis toutefois, de regretter les coupures qui déparent les citations. Évidemment, l'auteur n'a jamais eu la moindre tendance, en choisissant seulement dans les formules, ces parties-là qui peuvent étayer ses thèses, à l'exclusion des autres. Mais ce continuel tronquage de textes n'est-il pas un aveu ou un défaut ? Car il est évident qu'en ne servant au lecteur incompetent que les morceaux qui doivent lui paraître raisonnables et en excluant systématiquement les autres, incompréhensibles ou apparemment grotesques, on ne court guère le risque de susciter sa mauvaise humeur et on s'assure un large succès ; tels les artistes qui flattent le goût momentané du public, plutôt que de lui imposer un retour ennuyeux vers les formules sévères. Certes, l'auteur n'a jamais songé à déchoir en vulgarisant sa science ; il n'a sans doute eu d'autre

dessein que d'épargner au lecteur insuffisamment averti, la lecture de textes qui eussent exigé un continuel commentaire — ce qui eût alourdi son exposé. Pourtant, nous connaissons de nombreux passages suffisamment clairs qui n'eussent pas entraîné de coupures.

Un des points sur lesquels l'auteur insiste à plusieurs reprises et plus que tout autre auteur, c'est le mouvement social et ses conséquences : la tendance grandissante, quoique interrompue, vers la « socialisation » qui se fait sentir, aussi bien dans la vie politique et sociale que dans toutes les manifestations de l'art et de la pensée. Comme notre époque évolue depuis longtemps sous un signe semblable et comme les études sociologiques resteront longtemps sinon toujours actuelles, ces paragraphes attireront particulièrement ceux qui s'occupent de la vie des sociétés passées. C'est encore un des mérites du livre.

LOUIS SPELEERS.

E. L. Highbarger, *The history and civilisation of ancient Megara*, Part one, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1927, 1 volume in-8°, xv-202 pages, 6 planches (The Johns Hopkins University studies in Archaeology, n° 2).

Depuis l'époque déjà lointaine (1825) où H. Rheinganum publiait ses études sur Mégare, *Das alte Megaris* et *De indole atque irigenio Megarensium*, il n'a guère paru que des travaux de détail sur l'histoire de cette cité. Il était temps qu'une monographie nous fut donnée sur Mégare, qui fut la rivale d'Athènes et la mère de colonies nombreuses, de la Mer Noire à la Sicile, y compris la plus glorieuse de toutes, Byzance. Depuis Reinganum, les découvertes épigraphiques, les recherches topographiques et archéologiques ont enrichi notre connaissance du passé de cette ville. M. Highbarger en a tiré un excellent parti dans son ouvrage qui embrasse, en quinze chapitres, l'histoire de Mégare depuis les origines jusqu'à l'époque hellénistique inclusivement.

Les deux premiers, consacrés à la topographie et aux monuments (p. 1-30), aux cultes (p. 31-65) sont les plus développés et les plus importants. Notons que M. Highbarger se rallie à l'opinion courante qui place Nisaia sur la colline de Saint-Georges et Minoa sur la butte de Palaeo-Kastro.

La planche I, qui donne la place respective des monuments de Mégare n'est qu'un croquis assez informe : il aurait pu être remplacé par un plan plus soigné.

Mégare ne comptait pas moins de 25 temples, sans parler des *héroa* et des édicules religieux moins importants, qui la

classaient parmi les cinq cités les plus considérables de la Grèce continentale.

L'étude des rois de Mégare et de l'époque mythique amène l'auteur à la conclusion que le site était déjà occupé vers la fin du XIX^e siècle avant J.-C., à l'époque de l'helladique moyen I (= Minoen moyen II). Mégare fut d'abord colonisée par les Cariens puis par les Lélèges. Plus tard, la cité s'accroît par suite de l'arrivée de nouveaux colons, et la nécessité d'un port se fait sentir : c'est ainsi que serait née Nisaïa.

Dans un appendice au chapitre III, l'auteur cherche à montrer que Nisaïa ne fut pas le nom primitif de Mégare et que « Megara » ne signifie pas les « Palais » mais la cité des « chasmata », des crevasses sacrées où l'on jetait des porcs en l'honneur de Déméter, dont le culte compte parmi les plus anciens de Mégare. Je doute que cette hypothèse soit admise : outre que ces « chasmata » ne sont pas attestés pour Mégare, si les temples de Déméter sont fréquemment appelés « megara » ou « megaron », ces noms s'appliquent plus souvent encore à des palais et ont très bien pu désigner les manoirs qui s'élevaient primitivement sur les deux acropoles de Mégare, la Caria et l'Alcathôa.

Les Ioniens et d'autres étrangers arrivés du sud vinrent, dans la suite, accroître la population de la ville qui dut s'étendre sur une troisième colline, l'Alcathôa. Puis les Crétois forcent Mégare, comme sa voisine Athènes, à leur payer tribut.

Enfin, les Doriens vinrent s'établir en maîtres dans la cité (ch. IV). Ils y seraient arrivés non d'Argos ou de Corinthe, mais par le nord de la Grèce. Ils établirent un régime aristocratique sans toutefois réussir, comme à Sparte, à réduire les anciens habitants à l'état de sujets. De là, dans la suite, les conflits constants entre l'aristocratie et la démocratie. Hypothèse contestable car ces conflits paraissent avoir été des conflits d'intérêts bien plus que des luttes entre races différentes. D'ailleurs, ils existent dans la plupart des cités grecques et ne sont pas particuliers à celles où la population n'est pas homogène.

C'est, en tout cas, à partir de la conquête dorienne que la Mégaride, nettement distinguée de l'Attique, prit probablement son nom et que Mégare y devint la cité dominante.

Le dialecte dorien s'y ressent de la proximité de l'Attique et du fait que Mégare est au carrefour des voies commerciales qui unissent la Grèce du nord au Péloponèse, le golfe de Corinthe au golfe Saronique.

A partir de la seconde moitié du VIII^e siècle, Mégare devient la métropole de colonies nombreuses (ch. V) Les causes qui obligent les Mégariens à essaimer sont la surpopulation, le besoin de se livrer au commerce, surtout les luttes politiques entre

les démocrates et l'aristocratie, enfin la pauvreté d'un sol épuisé par des siècles de culture intensive.

Les Mégariens sont d'abord attirés vers la Sicile, île riche en ressources naturelles et qui marquait l'une des étapes de la grande ligne commerciale qui unissait la Grèce à l'Italie, à la Gaule et à l'Espagne, Mais Corinthe commandait la route la plus directe vers la Sicile, et sa position lui donnait un avantage marqué sur sa vieille rivale Mégare, qui se tourna alors vers la Propontide et la Mer Noire.

En Sicile, elle fonde d'abord, non loin de Syracuse, Mégara Hyblaea (728-26 ?), d'où partirent, une centaine d'années plus tard, les colons qui allèrent s'établir à Sélinonte, sur la côte sud-ouest. M.H. semble ignorer ici l'ouvrage capital de Fougères-Hulot, sur cette colonie mégarienne, sans parler de l'article de Ziegler, du Pauly-Wissowa (II a, p. 1265).

Mais les Mégariens avaient dû se contenter, en Sicile, des sites désavantageux que leurs prédécesseurs avaient bien voulu leur laisser. Ils vont maintenant se tourner vers l'ouest. Fut-ce la conséquence de la guerre Lélantine ? C'est là une hypothèse difficile à contrôler, aucun texte n'affirmant que Mégare prit part à cette guerre, dont la date est d'ailleurs fort incertaine.

Par la création de colonies comme Chalcédoine, Byzance, Héraclée du Pont, pour n'en point citer d'autres, Mégare se classe parmi les grandes métropoles de la Grèce antique.

M. H. considère même l'avènement de la tyrannie de Théagénès, à Mégare (ch. VI), comme une conséquence de l'établissement de ces colonies occidentales. Elles auraient provoqué l'afflux d'un grand nombre d'esclaves dans la métropole et les aristocrates auraient tiré parti de la main d'œuvre servile, peu coûteuse, pour accroître encore leurs richesses au détriment des classes laborieuses. C'est là une pure hypothèse, qui n'en exclut pas d'autres tout aussi vraisemblables, sinon plus (1).

Peut-être M. H. aurait-il pu insister davantage sur la date où Théagénès arriva à la tyrannie. Certes, elle est contemporaine de l'attentat de Cylon, mais la chronologie de cet épisode de l'histoire athénienne est incertaine et très discutée.

Dans le ch. VII, M. H. retrace les luttes entre Athènes et Mégare pour la possession de Salamine. La perte de cette île, qui commandait Nisaïa et les communications maritimes de Mégare, marque pour celle-ci le commencement du déclin. Aussi l'auteur aurait-il pu traiter avec plus d'ampleur et de clarté

(1) A celles que cite et combat M. H., ajouter Glotz, *Histoire grecque*, I, p. 328.

les épisodes finaux de ces luttes et tâcher de préciser davantage le rôle qu'y ont joué Solon et Pisistrate (1).

La conséquence de la perte de Salamine (vers 600, selon M. H.) fut, pour les Mégariens, une période de troubles (ch. VIII *Social revolution*) qui amena l'avènement d'une démocratie avancée : elle aurait détenu le pouvoir de 580 à 560 environ, pour être remplacée ensuite par un gouvernement aristocratique modéré.

C'est peu après 560 (ch. IX) que Mégare se serait jointe à la Ligue du Péloponèse où Sparte devait souhaiter son entrée, à cause de la forte position stratégique qu'elle occupait sur l'Isthme. Cette date se concilie assez mal avec celle (vers 570) où M. H. place un arbitrage de Sparte entre Athènes et Mégare, à la suite duquel cette dernière perdit définitivement Salamine pour ne conserver que Nisaea.

Dans le ch. X, M. H. étudie la part prise par Mégare dans les guerres médiques. Elle envoie vingt trirèmes à Artémisium puis à Salamine. Les noms des Mégariens occupent la septième (2) place sur le fameux trépied qui commémore la victoire de Platées (ici, et à d'autres endroits encore, M. H. aurait pu renvoyer pour les textes historiques, non pas seulement à Hicks et Hill, *Greek Historical inscriptions*, mais à l'édition plus récente de Dittenberger, *Sylogae inscriptionum Graecarum*, 3^e édition, 31).

Le chapitre XI est consacré à la période qui va des guerres médiques à la bataille de Sybota, période de politique opportuniste qui détache momentanément Mégare de la Ligue du Péloponèse pour la rapprocher d'Athènes. Mais elle l'abandonnera après la bataille de Coronée, pour redevenir l'alliée de Corinthe, aux côtés de laquelle elle combatta à Sybota. Victime de son importance stratégique, Mégare, entre ses puissantes voisines, était placée entre l'enclume et le marteau.

Le chapitre XII (*The Megarian decrees*) est réservé au décret d'Athènes, dirigé contre Mégare, dans l'hiver de 432 et qui allumera la guerre du Péloponèse. Il fermait tous les marchés de la Confédération athénienne au commerce mégarien. M. H. n'est pas très affirmatif en ce qui concerne le second décret

(1) P. 136 : M. H. aurait pu ajouter que l'interprétation de Peterson, qui reconnaît une représentation de la prise de Salamine sur une vase de Hiéron est contestable et a été contestée.

(2) C'est là un détail que M. H. (p. 152) ne relève pas et dont il aurait pu tirer parti.

voté contre les Mégariens, si l'on en croit Plutarque, qui est seul à le mentionner. Si ce décret de Charinos a réellement existé, il n'a fait qu'aggraver les dispositions du premier.

Celui-ci avait pour but de réduire les Mégariens à la famine, en leur fermant les marchés de céréales de la région du Pont, contrôlés par Athènes. Ceux du Péloponèse, qui restaient ouverts aux Mégariens ne suffisaient point, étant eux-mêmes tributaires de la Sicile pour le blé.

Les Athéniens espéraient ainsi contraindre Mégare à se ranger parmi les alliés ou, du moins, l'amener à se soumettre et à lui laisser le contrôle de l'Isthme.

En exécution du décret de Charinos, l'Isthme fut envahi deux fois par an jusqu'en 424, année où les Athéniens réussirent à s'emparer de Nisaïa (ch. XIII, *The Peloponesian War*), après avoir pris Minoa en 427. Ces raids avaient pour but la destruction des récoltes et des arbres. Ils durent avoir leur contre-coup sur la politique intérieure de Mégare. En 427, les oligarques avaient été renversés par le parti populaire favorable aux Athéniens. Mais ils reprirent le dessus après que l'arrivée de Brasidas eut empêché les Athéniens de s'emparer de Mégare avec la complicité des démocrates.

Au IV^e siècle (ch. XIV), Mégare ne joue plus qu'un rôle très effacé. Mais c'est pour elle, au dire d'Isocrate, une époque de grande prospérité. C'est alors qu'elle frappe ses premières monnaies, que naît une école de philosophie ayant pour chef Euclide, disciple de Socrate, et que les premiers historiens mégariens commencent à écrire, en s'intéressant particulièrement à leur patrie dont ils voulaient mettre en relief la grandeur passée.

A l'époque hellénistique (ch. XV), Mégare, comme beaucoup de cités grecques, décline au point de vue économique, tout au moins au III^e siècle. Après avoir été sous la dépendance de la Macédoine (*), elle s'unira à la Ligue achéenne de 242 à 223. Elle s'en détachera de 223 à 192 pour passer à la Confédération béotienne. De 192 à 147, elle fera retour à la Ligue achéenne. En 146, elle est prise par Métellus et tombe sous la domination romaine, avant d'être englobée, un siècle plus tard, dans la province d'Achaïe.

(*) M. H. aurait pu faire allusion ici au décret que nous avons attribué à Mégare (*Rev. archéol.*, 1917, VI, p. 31) et qui intéresse, semble-t-il, l'histoire de cette cité à l'époque d'Antigone Gonatas. La pierre se trouve maintenant au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles.

Les deux derniers chapitres auraient, semble-t-il, pu être écourtés : les textes, trop rares, qui concernent Mégare, servent un peu trop de prétexte à un résumé d'histoire de la Grèce, du IV^e au II^e siècle.

M. H. nous promet, pour un avenir prochain, une seconde partie réservée à la civilisation et au caractère des Mégariens, à une *Prosopographia Megarensis* et aux indices.

Souhaitons qu'elle vienne bientôt compléter la première et qu'elle soit aussi soigneusement traitée.

Paul GRAINDOR.

J. B. Bury, S. A. Cook, F. E. Adcock, *The Cambridge ancient history*, t. V, Athens, 478-401 B. C., 554 pp. et 11 cartes. — t. VI, Macedon, 401-301, 648 pp. et 8 cartes. Cambridge, University Press, 1927. Prix : 21 et 30 sh.

La publication de la grande histoire dont nous avons précédemment indiqué le plan, les principes et les mérites, se poursuit sans interruption et il est à espérer que ses progrès futurs ne seront pas retardés par la mort d'un des membres du triumvirat directeur, J. B. Bury, savant éminent qui avait voué à cette entreprise son activité féconde. Nul n'était mieux préparé que lui à collaborer aux derniers volumes.

Le tome V est consacré presque tout entier à l'histoire de la constitution et de la destruction de l'empire athénien depuis la formation de la ligue de Délos jusqu'au triomphe définitif de Sparte à la fin du V^e siècle. Une utile introduction, due à M. Tod, expose les conditions économiques de cette époque. La prépondérance politique d'Athènes ne fut-elle pas corrélative de sa primauté commerciale ? M. Walker expose comment la confédération délienne se transforma d'une alliance de cités autonomes en une subordination à la cité maîtresse et comment les services rendus par Athènes — protection contre les Perses écartés de l'Ionie, police des mers exercée contre les pirates — ne firent jamais oublier aux villes soumises la perte de leur indépendance. Il montre ensuite comment l'oligarchie régnante fut remplacée à Athènes par une démocratie, qui, au temps de Périclès, connut un moment de splendeur, mais dégénéra promptement en une démagogie incapable.

La Sicile va jouer un rôle capital dans la grande lutte qui déjà s'annonce entre Athènes et Sparte, malgré la conclusion de la « Paix de trente ans », et M. Haeferth nous raconte comment, après la mort d'Hiéron à Syracuse et de Théron à Agrigente, les tyrans furent remplacés dans l'île par une quantité de médiocres démocraties.

La plus grande partie du volume est consacrée à l'exposé des causes et du développement de la guerre du Péloponèse, à travers ses péripéties dramatiques, jusqu'à la désastreuse expédition de Sicile, qui brisa la force d'Athènes, et à la catastrophe finale, qui ruina définitivement sa puissance politique. MM. Adcock et Ferguson font de ce duel fameux un récit sobre et clair, et le second poursuit sa narration jusqu'au moment où, après la chute des Trente Tyrans, la démocratie fut rétablie à Athènes (401).

L'intérêt politique que présente l'histoire du v^e siècle est considérable : elle nous offre le spectacle du premier effort pour faire prévaloir un impérialisme démocratique et de l'échec de cette tentative. Mais au point de vue humain, la valeur des œuvres littéraires et artistiques produites par le génie grec dépasse de beaucoup celui de querelles souvent mesquines et cruelles entre des états minuscules. Aussi une portion considérable de ce tome a-t-il été réservé aux créations de l'esprit. La tragédie et la comédie naissent alors à Athènes et M. Sheppard rappelle comment ce grand événement, dont les conséquences devaient se prolonger à travers toutes les littératures modernes, fut influencé par les conditions locales où il se produisit, mais est l'aboutissement de tout le développement poétique de la Grèce archaïque. C'est dans ce siècle aussi — ce chapitre est encore dû à M. Bury — que la critique des sophistes et la dialectique de Socrate préparent une philosophie nouvelle et conduisent à un âge rationaliste. L'histoire, avec Hérodote et Thucydide, produit successivement ses deux premiers chefs d'œuvre, et M. Macan a institué un parallèle instructif entre ces incomparables artistes littéraires. Enfin c'est alors qu'après les temples d'Olympie et d'Agrigente, le Parthénon s'élève, qu'avec Ictinus, Polyclète et Phidias, l'architecture et la sculpture atteignent un idéal de perfection dans la simplicité. MM. Beazley et Robinson ont dit en quelques pages l'essentiel sur ce beau sujet.

La période traitée dans le tome VI couvre exactement le iv^e siècle. La chute d'Athènes marque un relâchement dans les liens qui assuraient à la Grèce une unité relative et M. Cary nous dépeint les luttes qui en divisèrent alors plus profondément les divers états. Sparte ne réussit à exercer qu'une hégémonie éphémère, provoquant aussitôt une vive réaction de l'esprit particulariste. Les Athéniens recouvrent bientôt une partie de leur « thalassocratie », en suscitant une ligue qui fut comme un fantôme de leur ancien empire maritime. Thèbes, après avoir reconquis sa liberté, détruit à Leuctres, en une bataille, la suprématie militaire de Sparte et aspire à dominer toute la Grèce, mais ce rêve s'évanouit avec la mort d'Épaminondas à Mantinée

Aucune cité n'est alors assez puissante pour imposer son ascendant à toutes les autres, ni même pour y prétendre. Les forces centrifuges triomphent, et d'irréremédiables divisions préparent l'intervention macédonienne.

Ces divisions étaient entretenues par la diplomatie et par l'or de la Perse qui, M. Tarn le rappelle, recommence à exercer dans la politique extérieure une action qu'avait presque annulée durant un demi-siècle la puissance d'Athènes. L'expédition de Cyrus et le récit de la retraite des Dix Mille nous ouvrent comme une échappée sur la situation intérieure de cet empire énorme. Mais seules deux régions nous sont mieux connues, grâce à des documents indigènes, l'Égypte, dont nous parle M. Hall, et la Palestine, dont traite M. Stanley Cook ⁽¹⁾. En Égypte, le nationalisme a un sursaut d'énergie pour tenter mais en vain, de s'affranchir de la domination perse, et l'intervention dans ce pays des mercenaires grecs est le prélude de la conquête qui devait bientôt faire prédominer une culture étrangère sur la plus vieille civilisation du monde. Les Juifs gardent toujours jalousement leurs traditions et leur conscience nationale, mais nous n'attacherions guère d'importance aux conditions politiques de ce petit peuple, perdu dans l'immensité de l'empire des Achéménides — Hérodote ne nomme pas Jérusalem — si du « judaïsme post-exilien » n'avait pas dû naître le christianisme. La grandeur d'Israël est toute religieuse.

M. Pickard-Cambridge s'est acquitté avec succès de la tâche de raconter les entreprises de Philippe de Macédoine, qui devait imposer définitivement à la Grèce morcelée et affaiblie, la suprématie de la grande puissance du Nord. Toutefois la domination macédonienne ne s'étend pas au-delà de l'Adriatique. La Sicile durant tout le IV^e siècle vit de sa vie propre. M. Bury, expose comment Denys de Syracuse, vainqueur de Carthage et maître de presque toute l'île et de la Grande Grèce, réussit à constituer un puissant état — le plus puissant qui ait existé depuis l'empire athénien et avant l'empire d'Alexandre. Syracuse était alors une des grandes villes du monde. Mais cet état ne survécut guère à la mort de son fondateur (367). M. Hackforth poursuit l'histoire de cette Grèce occidentale sous Denys le Jeune et jusqu'à l'expulsion de tous les tyrans (337).

M. Tarn a entrepris de raconter l'épopée d'Alexandre, le plus

(1) A la vérité, les tablettes cunéiformes de l'époque des Achéménides, qui sont nombreuses, auraient permis de parler aussi de la Babylonie, dont la civilisation, rivale de celle de l'Égypte, persista longuement. On se réserve sans doute d'apprécier la science « chaldéenne » à propos des Séleucides,

grand événement de l'histoire de l'antiquité, puisqu'il eut pour conséquence d'imposer la civilisation grecque à tout le monde ancien. La mort prématurée du conquérant ne permet pas de savoir si ce grand homme de guerre eût été aussi un grand homme d'État, et s'il eût réussi à consolider l'unité précaire de son vaste empire. Les disputes des diadoques morcelèrent bientôt son héritage, et M. Tarn suit les vicissitudes de ces querelles de prétendants jusqu'à la bataille d'Ipsus (301), où la défaite d'Antigone rend définitif le démembrement du monde hellénisé.

Malgré son abaissement politique, Athènes reste pendant cette période la capitale intellectuelle de la Grèce. Si, au point de vue littéraire, elle ne produit rien de comparable au drame de l'âge précédent, la philosophie, avec Platon et Aristote, y crée des œuvres qui devaient s'imposer définitivement à la pensée humaine. M. Cornford a apprécié avec justesse cette activité spéculative. Les événements historiques qui devaient supprimer ou du moins limiter la vieille autonomie municipale et finalement subordonner la cité-état à de grandes monarchies, devaient aussi provoquer les réflexions des théoriciens, et M. Barker a consacré un chapitre utile aux doctrines politiques sur le gouvernement de la *Polis*. La sculpture, la peinture, l'architecture continuent encore à produire des chefs d'œuvres. Cet art du iv^e siècle a été apprécié avec compétence et avec goût par MM. Beazley et Robertson.

F. CUMONT.

G. Radet. *Notes critiques sur l'histoire d'Alexandre*, deuxième série. Extrait de la Revue des Études Anciennes, 1927, pp. 89-118.

Nous avons eu l'occasion de rendre compte, dans cette Revue, de la première série de notes de M. Radet, sur l'histoire d'Alexandre.

La deuxième est entièrement consacrée à *La Prise de Persépolis*. L'étude est divisée en six parties : Les témoignages. Précisions topographiques. Suite et chronologie des événements. Sentiments et mobiles d'Alexandre. La question de l'incendie. Le cômpos dionysiaque.

Bien que l'épisode des mutilés grecs relâchés par les Perses, soit passé sous silence par des historiens comme Arrien et Plutarque, M. R. donne de bonnes raisons pour en admettre l'historicité. Et ce qu'il y a d'anormal dans le drame de Persépolis peut s'expliquer par le caractère exceptionnel du personnage qui y joue le rôle capital.

M. R. identifie la ville bourgeoise de Persépolis (Pârsa) à Istakhr, la ville militaire à l'éperon de rocher qui domine la ville bourgeoise et la ville royale, dont l'emplacement n'est pas douteux (Takht-i-Djemchid). Malheureusement, il ne subsiste pas, sur cet éperon, de ruines qui rendraient certaine une identification qui reste cependant des plus plausibles.

En ce qui concerne la suite des événements, M. R. place la saisie du trésor de Persépolis, avant le sac de la ville, chronologie qui ne s'accorde pas avec le témoignage de Diodore et de Quinte-Curce. Pour ma part, je ne vois pas la nécessité de s'écarter ici de la tradition : appelé à Persépolis par le commandant de la place Tiridate, Alexandre était, suivant son habitude stratégie, arrivé à toute vitesse avec sa cavalerie, pour devancer les troupes restées fidèles à Darius. Le trésor ne pouvait plus lui échapper et il pouvait sans danger livrer d'abord la ville bourgeoise aux convoitises de ses soldats. Elles devaient être d'autant plus difficiles à retarder qu'elles étaient furieusement surexcitées par le luxe inouï, les merveilles dont regorgeait la cité (p. 103). Et c'est une raison que M. R. aurait pu ajouter à celles qu'il donne pour défendre, contre les doutes de la critique moderne, l'exécution atroce dont fut victime, au dire de Diodore et de Quinte-Curce, le centre urbain de Persépolis. Les raisons réalistes ne sont pas les moins bonnes, quand il s'agit des Grecs, qui ne se privaient pas, à l'occasion, de traiter aussi durement leurs compatriotes. Le traitement infligé à Thèbes, par Alexandre lui-même en est un témoignage.

Après la prise de Persépolis, Alexandre s'orientalise de jour en jour, tout en subissant, de temps à autre, des poussées de panhellénisme. Il est ballotté entre des courants contraires, les idées de son entourage et ses intérêts : ils le poussent à s'entendre avec les Perses influents que les succès ont rattachés à sa cause. Il « persise » mais est obligé de faire des concessions à son entourage grec.

L'incendie du palais de Persépolis ne fut pas prémédité. Il fut improvisé à la fin de la fête commémorative des victoires remportées sur les Perses. Diodore, Plutarque et Quinte-Curce ont raison d'attribuer à la courtisane Thais le rôle de protagoniste dans l'acte final de la tragédie de Persépolis. C'est elle qui fut l'instigatrice de l'œuvre de destruction qui se serait accomplie sous le coup d'une véritable folle dionysiaque. Les rapprochements qu'établit ici M. R. avec le culte orgiastique de Bacchos et les *Bacchantes* d'Euripide sont ingénieux. Mais on a, de nos jours, une tendance à abuser de l'explication religieuse et je me demande s'il est indispensable de la faire jouer ici.

Qu'un cômos se soit organisé à l'issue de festin, c'était tout à fait dans les habitudes helléniques. Et le patriotisme surchauffé par les victoires et des libations trop copieuses ne suffit-il pas à expliquer que le palais des rois de Perse ait été incendié en représailles de la dévastation d'Athènes et de la Grèce, lors des guerres médiques? Le procès des Hermocopides montre qu'à l'issue d'un festin, les Grecs pouvaient, dans leur propre pays, se porter à des excès beaucoup plus graves car ils atteignaient la religion et exposaient aux châtimens les plus redoutables.

Ces études préparatoires font bien augurer de l'ouvrage que nous promet M. R. : il fera certainement honneur à ce consciencieux historien et promet de se lire avec agrément.

PAUL GRAINDOR.

E. Bickermann. *Das Edikt des Kaisers Caracalla in P. Giss.*

40. Diss. Berlijn, Collignon, 1926 ; 38 bl.

P. Giss. 40 is een papyrus te Giessen bewaard welke een oorkonde van Caracalla bevat. De uitgevers beschouwen deze oorkonde als identisch met het bekende edikt van 212 n. C., waardoor voormelde Keizer het burgerrecht verleend heeft aan al de inwoners van het rijk, behalve aan de *dediticii*. Schrijver zoekt te bewijzen dat deze identificatie onjuist is en dat we hier te doen hebben met een aanvullingsedikt, waarbij Caracalla naderhand, in den herfst van 231, het burgerrecht verleent aan de geïmmigreerde barbaren om deze dichter bij de goden van het romeinsche rijk te brengen, zooals de oorkonde zelf zegt. Caracalla bezigt hier voor de eerste maal den staatsgodsdienst als assimileeringsmiddel. De politiek van Rome tegenover de barbaren, hun geleidelijke inzijpeling in het rijk, hun rechtstoeestand en die der *dediticii* worden bij deze gelegenheid aan een nieuw, maar kort onderzoek onderworpen. Wat de *dediticii* betreft, aanvaardt hij de bepaling van Mommsen, R. G. II, 247 nota. Uit een verder onderzoek der egyptische documenten blijkt ten slotte, dat alle egyptische *peregrini* — de *dediticii* en de geïmmigreerde barbaren uitgezonderd, — het burgerrecht verkregen hebben door Caracalla's edikt van 212. Ernstige en methodische studie.

H. VAN DE WEERD.

Martin Victor. *La Fiscalité romaine en Egypte aux trois premiers siècles de l'Empire. Ses principes, ses méthodes, ses résultats.* Genève, Georg et C^{ie}, 1926, in-8°, 31 pp.

C'est une instructive leçon d'histoire et une leçon pleine d'ac-

tualité que M. Martin a donnée à ses auditeurs dans le discours qu'il a prononcé à la séance publique de rentrée de l'Université de Genève le 26 octobre 1925.

De la masse énorme des documents administratifs extraits depuis cinquante ans du sable égyptien, M. Martin a dégagé avec beaucoup de science et de perspicacité les principes directeurs de la fiscalité romaine d'Égypte et les méthodes qu'ils ont inspirées, puis il a cherché à déduire les conséquences de ces principes et de ces méthodes.

Le but dernier de l'administration romaine en Égypte ne peut prêter au doute : il consistait à faire rendre au pays le maximum de profit, tout en se gardant de l'épuiser par une exploitation excessive ; on connaît le mot de Tibère au préfet Aemilius Rectus : « il faut tondre ses moutons, mais ne pas les écorcher. »

Par quels moyens l'administration a-t-elle essayé de réaliser ce but ? Ce qui frappe tout d'abord, c'est que les redevances perçues par l'état ne sont pas réparties comme de nos jours : les prestations demandées aux contribuables ne sont pas déterminées par leur richesse ni par leur consommation, mais elles dépendent du statut politique et social des intéressés. Qu'il s'agisse de la capitation égyptienne ou de l'impôt foncier, la prestation n'est pas, comme nous dirions aujourd'hui, proportionnée à la capacité financière du contribuable, mais elle dépend de son statut politique, on pourrait presque dire, de son degré d'occidentalisation : plus le contribuable se rapproche du genre de vie occidental helléno-romain, plus le fisc use avec lui d'égards et de ménagements. Parmi toutes les catégories de terres diversement privilégiées au point de vue de l'impôt foncier, les moins imposées étaient réservées aux classes les plus élevées de la population : Romains, Grecs, métropolitains hellénisés.

A première vue, ce système est en contradiction absolue avec l'ingéniosité et la rapacité qui paraissent être les traits dominants du fisc romano-égyptien. Ne laisse-t-il pas échapper une source importante de revenus en favorisant les gros contribuables pour charger les petits et, par la foule des fonctionnaires qu'il nécessite, ne cause-t-il pas pour l'État une charge redoutable ? Tout gouvernement moderne qui déchargerait les classes possédantes et maintiendrait des fonctionnaires fiscaux aussi extraordinairement nombreux serait conduit au déficit. En était-il autrement dans l'Égypte gréco-romaine ?

Ces deux objections, si graves qu'elles puissent paraître à première vue, s'évanouissent devant un examen plus approfondi. Le système fiscal appliqué en Égypte—on ne peut le

contester — nécessitait une armée de fonctionnaires dont nous avons peine à nous figurer le nombre et que l'administration semble avoir multipliés à plaisir. Mais ceux-ci ne grevaient pas le budget de l'État, parce que, exception faite pour les hauts fonctionnaires de carrière, ils n'étaient pas payés. Bien plus, leur fortune personnelle était prise par l'État en garantie des sommes qu'ils avaient à percevoir des contribuables. Cette charge constituait un service public semblable à notre service militaire et auquel on ne pouvait se soustraire que par des moyens désespérés.

On devine aisément, sans qu'il soit besoin de le décrire, longuement, comment fonctionnait le jeu des cautionnements qui chargeait les fonctionnaires d'une responsabilité d'autant plus grande qu'ils étaient plus haut placés. Cette particularité explique en même temps l'anomalie apparente qui nous a frappés tout à l'heure, quand nous avons constaté que les plus gros propriétaires étaient les moins atteints par la capitation et l'impôt foncier. S'ils se trouvaient quelque peu avantagés sous ce rapport, c'est qu'ils étaient mis à contribution d'une autre manière bien plus grave, puisque le personnel fiscal était recruté dans les classes possédantes et en particulier parmi les propriétaires fonciers dont la fortune privée était prise en garantie des taxes et des redevances.

On ne peut contester l'ingéniosité de pareil système. Il pouvait donner de bons résultats si on l'appliquait avec mesure. Mais une élévation exagérée des taxes et fermages avait pour conséquence fatale un appel correspondant à la propriété privée, l'amoindrissement et finalement la disparition des biens servant de caution.

La modération dans la taxation, voilà donc la condition de la réussite de ce système ; or cette modération, réalisée parfois sous l'impulsion de souverains éclairés et de préfets intelligents, paraît exceptionnelle et temporaire : M. Martin le prouve par de nombreux exemples concrets et il montre les désastreuses conséquences, l'atmosphère de déprimante appréhension, puis l'épuisement économique, la ruine et la dépopulation qui ont résulté des excès du fisc. Il est tel document qui nous fait assister, avec une clarté surprenante, à l'effondrement d'une famille sous le poids des charges fiscales ou à la ruine de tout un village de toute une contrée.

Et M. Martin peut conclure en disant : « Le système des liturgies et des cautionnements superposés, joint à une imposition exagérée, appliqué du reste avec une brutalité inexorable, ne pouvait conduire qu'à des catastrophes. Certaines circonstances accidentelles ont pu accroître le malaise ; elles ne l'ont pas

M. R. identifie la ville bourgeoise de Persépolis (Pârsa) à Istakhr, la ville militaire à l'éperon de rocher qui domine la ville bourgeoise et la ville royale, dont l'emplacement n'est pas douteux (Takht-i-Djemchid). Malheureusement, il ne subsiste pas, sur cet éperon, de ruines qui rendraient certaine une identification qui reste cependant des plus plausibles.

En ce qui concerne la suite des événements, M. R. place la saisie du trésor de Persépolis, avant le sac de la ville, chronologie qui ne s'accorde pas avec le témoignage de Diodore et de Quinte-Curce. Pour ma part, je ne vois pas la nécessité de s'écarter ici de la tradition : appelé à Persépolis par le commandant de la place Tiridate, Alexandre était, suivant son habituelle stratégie, arrivé à toute vitesse avec sa cavalerie, pour devancer les troupes restées fidèles à Darius. Le trésor ne pouvait plus lui échapper et il pouvait sans danger livrer d'abord la ville bourgeoise aux convoitises de ses soldats. Elles devaient être d'autant plus difficiles à retarder qu'elles étaient furieusement surexcitées par le luxe inouï, les merveilles dont regorgeait la cité (p. 103). Et c'est une raison que M. R. aurait pu ajouter à celles qu'il donne pour défendre, contre les doutes de la critique moderne, l'exécution atroce dont fut victime, au dire de Diodore et de Quinte-Curce, le centre urbain de Persépolis. Les raisons réalistes ne sont pas les moins bonnes, quand il s'agit des Grecs, qui ne se privaient pas, à l'occasion, de traiter aussi durement leurs compatriotes. Le traitement infligé à Thèbes, par Alexandre lui-même en est un témoignage.

Après la prise de Persépolis, Alexandre s'orientalise de jour en jour, tout en subissant, de temps à autre, des poussées de panhellénisme. Il est ballotté entre des courants contraires, les idées de son entourage et ses intérêts : ils le poussent à s'entendre avec les Perses influents que les succès ont rattachés à sa cause. Il « persise » mais est obligé de faire des concessions à son entourage grec.

L'incendie du palais de Persépolis ne fut pas prémédité. Il fut improvisé à la fin de la fête commémorative des victoires remportées sur les Perses. Diodore, Plutarque et Quinte-Curce ont raison d'attribuer à la courtisane Thaïs le rôle de protagoniste dans l'acte final de la tragédie de Persépolis. C'est elle qui fut l'instigatrice de l'œuvre de destruction qui se serait accomplie sous le coup d'une véritable folie dionysiaque. Les rapprochements qu'établit ici M. R. avec le culte orgiastique de Bacchos et les *Bacchantes* d'Euripide sont ingénieux. Mais on a, de nos jours, une tendance à abuser de l'explication religieuse et je me demande s'il est indispensable de la faire jouer ici.

Qu'un còmos se soit organisé à l'issue de festin, c'était tout à fait dans les habitudes helléniques. Et le patriotisme surchauffé par les victoires et des libations trop copieuses ne suffit-il pas à expliquer que le palais des rois de Perse ait été incendié en représailles de la dévastation d'Athènes et de la Grèce, lors des guerres médiques? Le procès des Hermocopides montre qu'à l'issue d'un festin, les Grecs pouvaient, dans leur propre pays, se porter à des excès beaucoup plus graves car ils atteignaient la religion et exposaient aux châtimens les plus redoutables.

Ces études préparatoires font bien augurer de l'ouvrage que nous promet M. R. : il fera certainement honneur à ce consciencieux historien et promet de se lire avec agrément.

PAUL GRAINDOR.

E. Bickermann. *Das Edikt des Kaisers Caracalla in P. Giss.*
40. Diss. Berlin, Collignon, 1926 ; 38 bl.

P. Giss. 40 is een papyrus te Giessen bewaard welke een oorkonde van Caracalla bevat. De uitgevers beschouwen deze oorkonde als identisch met het bekende edikt van 212 n. C., waardoor voormelde Keizer het burgerrecht verleend heeft aan al de inwoners van het rijk, behalve aan de *dediticii*. Schrijver zoekt te bewijzen dat deze identificatie onjuist is en dat we hier te doen hebben met een aanvullingsedikt, waarbij Caracalla naderhand, in den herfst van 231, het burgerrecht verleent aan de geïmmigreerde barbaren om deze dichter bij de goden van het romeinsche rijk te brengen, zooals de oorkonde zelf zegt. Caracalla bezigt hier voor de eerste maal den staatsgodsdienst als assimileeringsmiddel. De politiek van Rome tegenover de barbaren, hun geleidelijke inzippeling in het rijk, hun rechtstoeestand en die der *dediticii* worden bij deze gelegenheid aan een nieuw, maar kort onderzoek onderworpen. Wat de *dediticii* betreft, aanvaardt hij de bepaling van Mommsen, R. G. II, 247 nota. Uit een verder onderzoek der egyptische documenten blijkt ten slotte, dat alle egyptische *peregrini* — de *dediticii* en de geïmmigreerde barbaren uitgezonderd, — het burgerrecht verkregen hebben door Caracalla's edikt van 212. Ernstige en methodische studie.

H. VAN DE WEERD.

Martin Victor. *La Fiscalité romaine en Egypte aux trois premiers siècles de l'Empire. Ses principes, ses méthodes, ses résultats.* Genève, Georg et C^{ie}, 1926, in-8°, 31 pp.

C'est une instructive leçon d'histoire et une leçon pleine d'ac-

tualité que M. Martin a donnée à ses auditeurs dans le discours qu'il a prononcé à la séance publique de rentrée de l'Université de Genève le 26 octobre 1925.

De la masse énorme des documents administratifs extraits depuis cinquante ans du sable égyptien, M. Martin a dégagé avec beaucoup de science et de perspicacité les principes directeurs de la fiscalité romaine d'Égypte et les méthodes qu'ils ont inspirées, puis il a cherché à déduire les conséquences de ces principes et de ces méthodes.

Le but dernier de l'administration romaine en Égypte ne peut prêter au doute : il consistait à faire rendre au pays le maximum de profit, tout en se gardant de l'épuiser par une exploitation excessive ; on connaît le mot de Tibère au préfet Aemilius Rectus : « il faut tondre ses moutons, mais ne pas les écorcher. »

Par quels moyens l'administration a-t-elle essayé de réaliser ce but ? Ce qui frappe tout d'abord, c'est que les redevances perçues par l'état ne sont pas réparties comme de nos jours : les prestations demandées aux contribuables ne sont pas déterminées par leur richesse ni par leur consommation, mais elles dépendent du statut politique et social des intéressés. Qu'il s'agisse de la capitat'ion égyptienne ou de l'impôt foncier, la prestation n'est pas, comme nous dirions aujourd'hui, proportionnée à la capacité financière du contribuable, mais elle dépend de son statut politique, on pourrait presque dire, de son degré d'occidentalisation : plus le contribuable se rapproche du genre de vie occidental helléno-romain, plus le fisc use avec lui d'égards et de ménagements. Parmi toutes les catégories de terres diversement privilégiées au point de vue de l'impôt foncier, les moins imposées étaient réservées aux classes les plus élevées de la population : Romains, Grecs, métropolitains hellénisés.

A première vue, ce système est en contradiction absolue avec l'ingéniosité et la rapacité qui paraissent être les traits dominants du fisc romano-égyptien. Ne laisse-t-il pas échapper une source importante de revenus en favorisant les gros contribuables pour charger les petits et, par la foule des fonctionnaires qu'il nécessite, ne cause-t-il pas pour l'État une charge redoutable ? Tout gouvernement moderne qui déchargerait les classes possédantes et maintiendrait des fonctionnaires fiscaux aussi extraordinairement nombreux serait conduit au déficit. En était-il autrement dans l'Égypte gréco-romaine ?

Ces deux objections, si graves qu'elles puissent paraître à première vue, s'évanouissent devant un examen plus approfondi. Le système fiscal appliqué en Égypte—on ne peut le

contester — nécessitait une armée de fonctionnaires dont nous avons peine à nous figurer le nombre et que l'administration semble avoir multipliés à plaisir. Mais ceux-ci ne grevaient pas le budget de l'État, parce que, exception faite pour les hauts fonctionnaires de carrière, ils n'étaient pas payés. Bien plus, leur fortune personnelle était prise par l'État en garantie des sommes qu'ils avaient à percevoir des contribuables. Cette charge constituait un service public semblable à notre service militaire et auquel on ne pouvait se soustraire que par des moyens désespérés.

On devine aisément, sans qu'il soit besoin de le décrire, longuement, comment fonctionnait le jeu des cautionnements qui chargeait les fonctionnaires d'une responsabilité d'autant plus grande qu'ils étaient plus haut placés. Cette particularité explique en même temps l'anomalie apparente qui nous a frappés tout à l'heure, quand nous avons constaté que les plus gros propriétaires étaient le moins atteints par la capitation et l'impôt foncier. S'ils se trouvaient quelque peu avantagés sous ce rapport, c'est qu'ils étaient mis à contribution d'une autre manière bien plus grave, puisque le personnel fiscal était recruté dans les classes possédantes et en particulier parmi les propriétaires fonciers dont la fortune privée était prise en garantie des taxes et des redevances.

On ne peut contester l'ingéniosité de pareil système. Il pouvait donner de bons résultats si on l'appliquait avec mesure. Mais une élévation exagérée des taxes et fermages avait pour conséquence fatale un appel correspondant à la propriété privée, l'amointrissement et finalement la disparition des biens servant de caution.

La modération dans la taxation, voilà donc la condition de la réussite de ce système ; or cette modération, réalisée parfois sous l'impulsion de souverains éclairés et de préfets intelligents, paraît exceptionnelle et temporaire : M. Martin le prouve par de nombreux exemples concrets et il montre les désastreuses conséquences, l'atmosphère de déprimante appréhension, puis l'épuisement économique, la ruine et la dépopulation qui ont résulté des excès du fisc. Il est tel document qui nous fait assister, avec une clarté surprenante, à l'effondrement d'une famille sous le poids des charges fiscales ou à la ruine de tout un village de toute une contrée.

Et M. Martin peut conclure en disant : « Le système des liturgies et des cautionnements superposés, joint à une imposition exagérée, appliqué du reste avec une brutalité inexorable, ne pouvait conduire qu'à des catastrophes. Certaines circonstances accidentelles ont pu accroître le malaise ; elles ne l'ont pas

créé ; il est dû aux préoccupations mêmes dont s'inspirait cette administration purement fiscale, qui n'était guidée par aucun principe humanitaire, mais par le seul désir d'extorquer aux administrés le plus d'argent possible, sans souci de leur intérêt physique et moral. »

Par ce rapide résumé, nous craignons d'avoir enlevé à l'exposé de M. Martin beaucoup de sa couleur et de son intérêt. Et particulièrement il faudrait lire son discours en entier pour voir la relation intime qui existait entre tous les rouages de ce système administratif méthodiquement conçu en vue de procurer à l'État le maximum de revenus : on saisirait alors avec combien de psychologie les Romains ont su organiser leur administration fiscale en Égypte. Ils ont parfaitement compris que la capacité fiscale d'un peuple est extrêmement élastique et qu'elle ne dépend pas seulement de sa richesse matérielle, mais surtout de facteurs psychologiques.

Si le but essentiel d'une administration est de faire affluer la fortune privée à la caisse de l'État, on peut dire que l'administration romaine était un modèle ; la catastrophe à laquelle elle a été conduite ne fut que le résultat de ses excès.

Marcel HOMBERT.

H. J. Bell, *Juden und Griechen im römischen Alexandria*. Leipzig, Hinrichs'sche Buchhandlung, 1926, 1 vol. in-8°, 52 pp. 2 pl. (= Beihefte zum « Alten Orient », Heft 9). 2 m. 40.

En écrivant cette brochure, l'auteur a eu en vue moins d'élargir nos connaissances que de les préciser et de présenter de la question qu'il traite un exposé clair et objectif. Dans un domaine qui a déjà constitué le sujet de tant de travaux divers chez les anciens et chez les modernes, mais où l'impartialité n'a pas toujours été de règle, cette tentative n'était pas inutile, et nul sans aucun doute n'était mieux qualifié pour l'entreprendre et la mener à bonne fin que l'éditeur de la lettre, désormais fameuse, de Claude aux Alexandrins.

C'est toute l'histoire des Juifs à Alexandrie et en particulier leurs rapports avec les Grecs que M. Bell retrace dans ces cinquante pages, nous faisant remonter jusqu'à la fondation de la ville, qui dès le début a eu une colonie juive. Si les Juifs n'étaient pas aimés des Grecs, rien cependant ne fait supposer qu'il y ait eu sous les Ptolémées des troubles anti-sémites. Mais, tandis que les rois eurent vis-à-vis d'eux une attitude bienveillante, amicale même, sous les Romains l'état d'hostilité fut habituel et il provoqua à diverses reprises des troubles sanglants qui furent cruellement réprimés : c'est ce qui arriva en parti-

culier sous les règnes de Caligula, de Claude, de Néron, de Trajan

Le récit de M. Bell nous permet de suivre les diverses périodes de cette intéressante histoire : il nous montre l'attitude tantôt hostile, tantôt clémente des préfets et des empereurs, la situation souvent critique, parfois même tragique de la communauté juive, et il nous conduit jusqu'au moment où elle fut vaincue par le fanatisme chrétien.

Une bibliographie choisie, quelques pages de notes et deux planches terminent cette brochure, dans laquelle on trouvera d'un des chapitres les plus intéressants de l'histoire d'Alexandrie, une synthèse vivante, clairement exposée et solidement basée sur une étude personnelle des sources.

Marcel HOMBERT.

Fedor Schneider. *Rom u. Romgedanke im Mittelalter. Die geistigen Grundlagen der Renaissance.* Munich, Drei Masken Verlag, 1926, 309 pp. in-8°.

Les travaux de M. Fedor Schneider sont tous pleins de matière ; il est peu d'autres livres que l'on puisse lire avec plus de profit sur l'histoire de l'Italie au Moyen Age. Une fréquentation assidue des sources, une connaissance profonde de la littérature érudite assurent aux œuvres de cet auteur une base extrêmement solide. Mais l'entassement de renseignements, combiné avec un souci d'en extraire des vues à caractère philosophique ou sociologique rend la lecture parfois malaisée et nuit à la clarté de l'exposé. Tous ces caractères se retrouvent — à leur plus haut degré — dans l'ouvrage dont nous rendons compte.

La préoccupation de M. Schneider a été de rechercher quelle a pu être la part directe de Rome dans les origines médiévales de la Renaissance. A ces fins il tâche de suivre ce qu'est devenue l'idée romaine ; complexe, où il fait entrer à la fois un élément littéraire, artistique et philosophique — savoir la culture antique mettant l'homme au centre de ses préoccupations — et un élément politique, la supériorité et l'autorité de Rome dans le monde. Cette idée romaine, c'est la vieille aristocratie de Rome qui lui paraît en être l'organe par excellence ; l'histoire de cette aristocratie sert donc en quelque sorte de trame à l'exposé de l'évolution du *Romgedanke*.

Cet exposé, M. Schneider le commence à l'époque où l'idée romaine, doit livrer au V^e siècle ses premières grandes luttes contre le radicalisme chrétien et contre le « simplisme » qui en est la manifestation dans le domaine intellectuel ; le « simplisme » qui exalte l'humilité et l'ignorance aux dépens de la science et de l'éloquence. Il signale le rôle éminent de Cassiodore,

grâce à qui des trésors de la pensée antique ont été sauvés dans des monastères ; il insiste sur la lutte entre cette culture et le « simplisme » de S^t Grégoire le Grand ; il montre qu'en face des tendances « simplistes » de la *schola cantorum*, les traditions intellectuelles romaines se conservent cependant dans l'école même du *Vestiarium* pontifical ; puis il indique comment peu à peu cette culture, sans disparaître, s'atrophie et finit par être dans une large mesure, vaincue par le « simplisme », lors de la victoire des tendances réformistes dans l'Église à la fin du XI^e siècle.

Dans le domaine politique nous assistons, sous la conduite de M. Schneider, à la suite des efforts de l'aristocratie romaine pour secouer des autorités étrangères — appelées parfois par elle-même, ou plus souvent par le Saint-Siège, contre un autre danger : la lutte sourde contre les Ostrogoths ; celle qui fut menée contre la domination militaire des Byzantins ; celle que les grands papes du IX^e s. Nicolas I et Jean VIII ont conduite, d'accord avec la noblesse, contre les Francs ; la réaction antiformosienne ; puis la longue série des soulèvements contre Otton I et ses successeurs. Nous pénétrons dans l'histoire des gouvernements aristocratiques du X^e et du XI^e siècle, qui dominent — mais tous de manière éphémère — Rome et la papauté, quand ils ne préfèrent pas occuper le siège même de S^t Pierre : Théophylacte, Marusia, Albéric et son fils Jean XII, les deux Crescentius, les trois papes de la maison de Tusculum. Au cours des siècles suivants bien des fois l'autorité du pape à Rome sera tenue encore en échec, moins par l'aristocratie, en temps que corps, que par des partis de familles nobles, tels les Colonna, ou encore les Frangipani en lutte avec les Pierloni. Mais on peut dire qu'à partir de la seconde moitié du XI^e siècle, la Papauté finit toujours par dominer à Rome, qu'en dernière analyse elle remporte à chaque lutte, la victoire : elle a vaincu et l'aristocratie en tant que représentant de l'idée romaine et l'Empire qui s'est plutôt servi de l'idée romaine qu'il n'en a été réellement pénétré.

L'une des idées les plus intéressantes du livre est celle qui fait des Lombards — et par Lombardie, M. Schneider entend toute la partie de l'Italie Septentrionale et Centrale conquise par ce peuple : donc également la Toscane et le pays de Ravenne — les représentants les plus actifs de l'idée romaine, à partir du moment où elle s'affaisse à Rome même. Il montre l'idée romaine, entretenue avec la culture antique, dans les écoles du Nord de l'Italie : il fait procéder de ce milieu la Renaissance du droit romain et il en fait sortir à la fin du X^e et au XI^e siècle les impérialistes italiens comme Léon de Verceil et Gui-

bert de Ravenne, qui semblent avoir voulu un Empire dont l'Italie fût vraiment la base. Il indique aussi que les essais d'instauration d'un gouvernement républicain à Rome furent une conséquence et un reflet du mouvement communal lombard : l'installation du sénat en 1144, le gouvernement d'Arnould de Brescia, plus tard au XIII^e siècle la tentative de Brancaleone, enfin au XIV^e, Cola di Rienzo fantasque imitateur d'Arnould. Les deux génies qui ont au XIV^e siècle le plus fait pour la gloire de Rome et pour faire revivre la culture seront des hommes du Nord, Dante et Pétrarque, Florentins. C'est chez eux que la forme lombarde de l'idée romaine, cette forme qui aboutit à l'idée de nation italienne avec Rome pour centre, va trouver les accents inoubliables qui lui assureront l'avenir.

Il y a, par ailleurs, dans le livre de M. Schneider bien des idées intéressantes, bien des observations dignes d'être retenues, bien des exposés suggestifs. Notons entre autres les descriptions de la Rome médiévale — et surtout féodale — dans les ruines de la Rome antique (pp. 61-66 et 183-185) ; un aperçu excellent (pp. 182-183) de la formation de la féodalité romaine⁽¹⁾ ; des remarques semées çà et là dans le texte, qui permettent de suivre l'existence d'une idée légitimiste dans certains milieux romains : depuis l'époque de Théodoric jusqu'à celle d'Henri V, en passant par Adrien I, Théophylacte et Crescentius, on voit une série de rapprochements significatifs avec Byzance.

Quelques manières de voir de l'auteur nous inspirent un doute : Est-il légitime de considérer le renversement de Stilicon comme une réaction du sentiment romain de l'aristocratie contre le pouvoir de l'autorité militaire germanique (p. 42) ? S'est-il réellement produit à partir du règne d'Otton III une évolution profonde, qui a fait du *Kaisertum* — pouvoir impérial au service de la royauté allemande — une *Kaiseridee* — conception d'une magistrature suprême d'origine romaine (pp. 193, 196-197) ? La conception de l'empire varie, en réalité, pen-

(1) Elle se forme au X^e siècle par la combinaison de deux éléments. D'une part la vieille noblesse romaine dont le pouvoir a pour double base la propriété foncière et des fonctions publiques d'origine byzantine. De l'autre la noblesse territoriale, puissante grâce à sa richesse foncière et aux fonctions comtales d'origine franco-lombarde. Des alliances entre ces deux noblesses ou des concessions de fonctions comtales à des familles romaines donnent naissance à l'aristocratie féodale romaine des X^e et XI^e siècles : c'est ainsi que les descendants de Théophylacte deviennent comtes de Tusculum et que les Crescentius deviennent comtes de la Sabine.

sons-nous avec les princes : Conrad II nous paraît plus près du *Kaisertum* que de la *Kaiseridee*. Pour Henri IV et Henri V, on peut, tout au moins hésiter. — Nous nous demandons encore si M. Schneider n'a pas accordé trop d'importance aux formes extérieures, aux paroles employées : une épitaphe inspirée par la philosophie et les lettres antiques, sur la tombe de Jean I Crescentius reflète-t-elle nécessairement un idéal analogue dans la vie intérieure de ce chef de l'aristocratie (p. 200)? Ne faut-il pas faire une place au pastiche? D'ailleurs, l'auteur n'exagère-t-il pas quelque peu l'hostilité de l'Église et notamment de la Papauté réformatrice, à l'égard de la culture antique? — Il y a quelque outrance à écrire (p. 223) : « Von Agilulf und Liutprand bis zu Cavour führt eine gerade Linie ».

De très belles planches, fort bien choisies, des notes, que l'on eût parfois souhaité un peu plus abondantes, une bonne bibliographie et un excellent index (dû à M. F. Knöpp) rendent plus précieux encore le livre de M. Fedor Schneider. Il demande à être lu la plume à la main, et — qui est mieux encore — il force à réfléchir

François L. GANSHOF.

F. Dvornik. *Les Slaves, Byzance et Rome au IX^e siècle.* (Travaux publiés par l'Institut d'études slaves. IV.) Paris, Champion, 1926. In-8°, 360 p. F. 50.

Voici un livre écrit en excellent français par un Tchèque, chargé de cours à l'université Charles IV à Prague, sur un problème d'histoire générale dont les données sont exprimées dans le titre en un raccourci suggestif : les Slaves, Byzance, Rome, au IX^e siècle. Le IX^e siècle, c'est-à-dire l'époque du patriarche Photios et de la première grande crise de l'unité chrétienne, de la première rupture menaçante entre deux capitales religieuses, Byzance et Rome, têtes de deux mondes politiques nés de la brisure de l'ancien monde romain et qui se séparent chaque jour davantage l'un de l'autre : cependant que, sous l'influence de l'Asie, l'empire byzantin devient de plus en plus l'empire d'Orient, Charlemagne ceint la couronne d'un empire d'Occident. Les Slaves enfin, — il s'agit surtout de ceux du Sud, — ce sont ces barbares qui, apparus sur le Danube à la fin du V^e siècle, se sont jetés dans la péninsule des Balkans, cette vaste poche ouverte entre les deux centres, oriental et occidental, de la civilisation du temps. Deux noms, on s'y attend, dominent le livre : ceux de Constantin-Cyrille et de Méthode, deux frères, moines byzantins, versés dans la langue slave pour avoir grandi à Thessalonique, dont le premier est l'ami de Photios, mais

dont le second, — si ce n'est lui, ce sont ses disciples, — écrira plus tard les fameuses scolies slavonnes du canon xxviii de Chalcedoine, pour défendre, à l'encontre de la thèse byzantine, les privilèges de la primauté romaine. Civilisés par Cyrille et Méthode, dont ils ont reçu l'alphabet et une liturgie en leur langue, par deux moines qui, byzantins d'origine, sont des fils soumis de l'église romaine, vers quel pôle les Slaves vont-ils s'orienter ?

Dans les premiers chapitres, M. D. expose les rétroactes de ce qu'il appelle quelque part un « drame » historique. Il raconte la prise de contact des Slaves avec Byzance, depuis les origines jusque vers la moitié du ix^e siècle (chap. I et II), les progrès de leur christianisation et le rôle joué par Byzance dans leur conversion (chap. III) ; puis il décrit le milieu d'où vont sortir les deux principaux acteurs : la Byzance du ix^e siècle, qui, après les luttes iconoclastes, traverse une période brillante, véritable renaissance littéraire et religieuse (chap. IV). Le chapitre V relate les débuts de l'œuvre des deux frères : prédication et création d'une liturgie slave, en Moravie, auprès du prince Rastislav qui, déjà converti lui-même au christianisme, ne voulait pas que son peuple le fût par des missionnaires francs qui prépareraient l'absorption des Slaves dans le vaste empire germanique, toujours avide d'extension en direction de l'est. Entretiens, les Bulgares se convertissent eux aussi au christianisme et, fait gros de conséquences religieuses et politiques, ils semblent vouloir se détacher de Byzance, leur ennemie, pour entrer dans l'obédience romaine (chap. VI), quelques années (866) avant que Cyrille et Méthode ne viennent demander à Rome l'approbation de l'œuvre qu'ils ont entreprise en Moravie et en Pannonie (868). Hadrien II entre résolument dans les vues des deux moines : méprisant les intrigues du parti allemand de Moravie, s'élevant au dessus des vues pusillanimes du clergé latin que scandalise la célébration des mystères en une langue qui n'est pas un des trois idiomes sacrés, il sanctionne l'innovation liturgique des deux frères et, après la mort de Cyrille en 869, il restaure au profit de Méthode, archevêque de Pannonie et légat du Saint-Siège auprès des nations slaves, l'ancien diocèse de Sirmium, qui touche aux frontières du royaume de Boris le Bulgare qu'il s'agit d'arracher aux Byzantins vers lesquels il s'est à nouveau retourné. Pourtant le parti allemand continue la lutte ; il trouve un allié dans Svatopluk, qui a détrôné Rastislav ; Méthode est jeté en prison. Libéré à l'intervention du pape Jean VIII, l'archevêque vient à Rome en 879-880 et réussit à faire rapporter une décision antérieure du même pontife (873), qui avait condamné la liturgie slave. Mais

ce succès n'est qu'éphémère. Jean VIII mort en 882, et Méthode en 885, le pape Étienne V, dans son *Commonitorium* de 885, porte interdiction absolue d'user désormais de la liturgie slave Le parti allemand, dont c'est là l'œuvre, triomphe bruyamment : les disciples de Méthode sont expulsés de Moravie. La Bulgarie les recueillera ; c'est à eux qu'elle devra son épanouissement culturel et littéraire des x^e-xi^e siècles, et, médiatement, sa renaissance au xiv^e siècle. L'église latine avait ainsi passé un tournant de son histoire ; est-il téméraire de penser que Hadrien II et Jean VIII avaient été mieux inspirés qu'Étienne V ?

On peut faire d'autant plus confiance aux conclusions de M. D. qu'elles sont basées sur une étude personnelle des sources, et sur l'utilisation des nombreux travaux critiques publiés par les slavisants, principalement slaves, sur les questions cyrillo-méthodiennes. Le spécialiste trouvera dans ces pages la discussion de bien des points d'histoire ou de critique des sources ; clairement écrites d'après un plan apparent, et relevant d'un sujet dont nous espérons avoir signalé l'intérêt général, elles s'adressent en même temps à tout homme cultivé.

R. DRAGUET.

Fedor Schneider. *Die Entstehung von Burg- und Landgemeinde in Italien.* Studien zur historischen Geographie, Verfassungs- und Sozialgeschichte. Berlin, Walter Rothschild, 1924, In-8°, 326 pages (Abhandlungen zur Mittleren und Neueren Geschichte. Heft 68).

Le livre de M. Schneider débute par une belle étude de géographie historique, Il établit, à la lumière des chartes et des chroniques, les divisions territoriales de l'Italie septentrionale et centrale, depuis la fin de l'empire romain jusqu'au moyen-âge. A lire ces pages substantielles on songe au magistral ouvrage « *La formation territoriale de la Belgique* » dans lequel Léon Van der Kindere reconstitue d'après une méthode identique les multiples comtés qui morcelèrent jadis notre territoire. Schneider décrit les *civitates*, leur étendue géographique, souligne tout particulièrement les circonscriptions castrales, c'est-à-dire les territoires qui avaient pour centre un *castrum*. Les *castra* avaient été bâtis par les Romains pour la défense du *limes*. A l'époque byzantine, le besoin de protection avait amené l'Empire à en ériger d'autres.

Telle était la géographie politique, nous pouvons presque dire militaire, quand les Lombards apparurent. Ils ne détruisirent

pas l'ordre existant. Au contraire, ils le respectèrent, lui apportant tout au plus quelques modifications de détail. Ils ajoutèrent toutefois, dans la zone montagneuse des Alpes, un certain nombre de circonscriptions, d'ordre exclusivement défensif, dépourvues de *civitas* et dénommées, soit d'après la vallée qui les traversait soit d'après l'un ou l'autre lieu-dit très ancien, qui s'y rencontrait. Après la destruction du royaume lombard par les Carolingiens, il ne fut pas davantage innové. Aux *duchés* lombards succédèrent les *comtés* francs. Il s'en suit que toutes ces circonscriptions, les unes ayant comme centre une *civitas*, les autres un *castrum*, étaient d'origine publique, et non pas, comme on l'a prétendu, tout au moins pour la circonscription castrale, d'origine privée. Toutes indistinctement relevaient de l'autorité centrale, par laquelle et pour laquelle elles avaient été créées. Des chefs étaient préposés à leur administration, des *duces* dans les circonscriptions des cités, des *gastaldi* dans celles des forteresses. Il importe de bien remarquer cette caractéristique, si l'on veut comprendre le développement territorial et constitutionnel ultérieur de l'Italie impériale du moyen âge. Dans celle-ci, en effet, nous relevons deux sortes de circonscriptions : celles sur lesquelles la *ville* a fini par étendre son pouvoir ; celles qui se sont maintenues indépendantes, sous le contrôle direct de l'État.

L'auteur s'attache à ces dernières et démontre qu'elles sont à la base de la *communauté rurale libre* qui s'offre à nous dans l'Italie lombarde. Sous l'influence des idées de von Maurer, qui avait ramené les *landgemeinde* de l'Allemagne à des communautés d'origine publique et à des communautés d'origine domaniale ou privée, les historiens avaient pensé qu'en Italie les communautés rurales étaient toutes de cette dernière espèce. Ils l'avaient pensé d'autant plus qu'il y avait une série de communautés rurales dont ils pouvaient effectivement démontrer l'origine privée.

Schneider s'élève contre cette manière de voir. Grâce à un travail long et ardu, il parvient à établir l'origine lointaine des circonscriptions rurales, reconstitue celles-ci et les rattache aux circonscriptions lombardes, lesquelles, comme nous l'avons vu, ont succédé aux circonscriptions, d'origine publique, de l'époque romaine et byzantine. Il est vrai qu'il existe en Italie des communautés d'origine domaniale, mais, comme l'auteur le prouve par le détail, elles ne remontent guère au-delà du XII^e siècle et ne présentent avec les premières qu'une simple analogie. On ne peut, du reste, comparer l'évolution territoriale de l'Allemagne à celle de l'Italie. Là, la *landgemeinde* est antérieure à la ville et c'est d'elle que se détachent successivement *Markt*,

Burg et Stadt ; ici, au contraire, on commence tout de suite avec les villes et il n'existe, à l'époque impériale, aucune opposition entre la *civitas* et le plat pays. *Civitates, castra*, circonscriptions rurales, tout relève, de par le droit public, sans aucune instance intermédiaire, directement de l'Empire.

Schneider observe le phénomène au moment même de la prise de possession du sol de l'Italie par les Lombards. Il n'étudie pas cette prise de possession au point de vue des relations agraires, comme nous l'avons fait dans notre récent ouvrage sur la *Colonisation franque et le système agraire en Basse-Belgique*, mais essentiellement au point de vue constitutionnel.

L'auteur distingue deux modes différents d'occupation du sol par les Lombards : 1° Les Lombards se fixent sur les terres du fisc romain ou dans les domaines abandonnés, par *fara*, c'est-à-dire par *lignage*, par *generationes*, expression latine équivalente de *fares*. Ces lignages ou familles *lato sensu* se comportent dans leurs domaines comme des seigneurs fonciers. Il s'en suit que leurs membres ne s'établissent pas sur le sol individuellement comme des paysans libres, ni comme communauté villageoise, comparable à celles que nous rencontrons dans l'organisation sociale franque. Après l'établissement à demeure de la *fara*, le lien familial n'est nullement dissous. Au contraire, il perdure, et c'est en tant que collectivité que la *fara* exploite son domaine. — 2° Au lendemain de la conquête, l'État lombard se vit en possession de terres nombreuses et vastes provenant du fisc romain. S'inspirant d'un modèle byzantin, il les affecte à une entreprise de colonisation. Il concède des terres à des hommes libres qui n'en possèdent pas, à des *arimanni*, à charge pour eux de prêter héréditairement le service militaire. Les *arimanni* sont donc des *exercitales* libres, relevant directement de l'autorité publique. Ils sont soumis à un fonctionnaire, qui se place dans la hiérarchie administrative en dessous des *duces* et des *gastaldi*, et qui se nomme *sculdahis, centenarius*, ayant à son tour, en dessous de lui, des *decani*. L'auteur se livre à un ingénieux travail de géographie historique pour délimiter le ressort de plusieurs centènes.

Astreints au service militaire, les *arimanni* se rencontrent de préférence dans la zone frontrière. Cependant, l'État peut leur avoir assigné comme mission la mise en culture d'une région marécageuse ou accidentée.

Par une évolution toute naturelle, un grand nombre d'*arimanni*, cessèrent de relever directement de l'État. Ils se virent entraînés dans la désagrégation sociale, qui aboutit à l'établissement de la féodalité. Les Francs avaient placé les *arimanni* sous l'autorité des *comtes*. Or ceux-ci se transforment en feu-

dataires. Les *arimanni* changent eux aussi de caractère. Ils deviennent les vassaux de ces feudataires.

Cependant, tous les *arimanni* ne disparurent point. Les communautés qu'ils avaient formées, se maintinrent çà et là, et ce sont ces communautés qui ont constitué les communes rurales libres, au sujet desquelles on a tant discuté. Comme les *communia*, l'*allmende*, les communaux, étaient le support principal du groupe, celui-ci leur emprunta son nom, *commune*. La commune rurale libre est par conséquent bien antérieure à la commune urbaine.

Dans la dernière partie de son livre, Schneider s'occupe de la naissance d'un château-fort de formation récente, à partir du ix^e siècle. Il s'agit non pas d'un château fondé par l'un ou l'autre noble, mais d'un château avec circonscription, comptant une population plus ou moins dense, que l'auteur appelle *collectivité castrale*, *Kollektivburg*. A l'instar des châteaux d'État (*Staatskastelle*) que nous avons signalés précédemment, ces circonscriptions castrales nouvelles sont également des organes de la vie publique. Par conséquent le gardien du château est investi d'attributions que l'État lui a conférées. Les gens qui font partie de la collectivité castrale sont obligés d'entretenir la forteresse. Ils obéissent à un chef, détenteur du *bannum*, exactement comme les libres d'un comté relèvent d'un comte, ou les *arimanni* du commandant de la circonscription à laquelle ils appartiennent. La *Kollektivburg* est donc, comme le comté une institution de droit public, son chef un fonctionnaire public.

Pour la création de ces bourgs d'un type nouveau, l'État fit souvent appel à une collectivité d'hommes libres, qui, tous ensemble, élevèrent les maisons, reçurent le droit de jouir des *communia*, bâtirent un refuge fortifié, se chargèrent du guet, si bien que dès l'origine un lien corporatif les unit les uns aux autres. Parfois aussi, toute une communauté immigra dans un bourg, ou bien encore plusieurs communautés s'unirent pour la construction d'une forteresse commune. Ainsi se constitua la communauté castrale (*burggemeinde*) à côté de la communauté rurale (*landgemeinde*).

On saisit toute l'importance de l'étude de Schneider. Elle montre qu'il est nécessaire de remonter à des origines romano-byzantines, à l'influence décisive des Lombards, à la colonisation d'État qui aboutit, aux groupements des *arimanni*, pour expliquer l'histoire constitutionnelle de l'Italie du moyen âge. L'œuvre nouvelle du savant historien, qui s'est occupé à différentes reprises déjà et avec non moins de succès, des relations territoriales de l'Italie, emportera, nous en sommes convaincu, l'adhésion unanime des historiens.

G. DES MAREZ.

H. Prentout. *Les États de Normandie*. t. I : Historique, t. II : Organisation et Compétence. Caen, E. Lanier, 1925-1926, 432 et 526 pp. in-8°.

M. Prentout, qui enseigne avec une rare distinction, l'histoire de la Normandie à la Faculté des Lettres de Caen, a consacré au passé de sa province des travaux excellents. Il vient de leur donner un couronnement en publiant sur l'histoire des États de Normandie, deux volumes de tout premier ordre.

Le premier traite de l'histoire proprement dite des États que l'auteur suit, depuis la période des origines jusqu'à leur dernière réunion en 1657. Dans cet exposé, tout est fouillé et la documentation extraordinairement abondante que M. Prentout a réunie, au prix de recherches prolongées, lui a permis de faire la lumière sur toutes les époques de l'histoire des États.

Il n'est pas possible d'analyser, chapitre par chapitre, par ce livre. Bornons-nous donc à indiquer l'intérêt particulier que présentent certaines parties.

Il y a tout d'abord, l'époque des origines, traitée déjà par M. COVILLE (*Les États de Normandie, leurs origines et leur développement au XIV^e siècle* ; Paris, 1894), mais que M. Prentout a profondément retravaillée et où il est arrivé à des conclusions qui nous paraissent acquises. L'une après l'autre, chacune des théories relatives à l'origine des États a fait l'objet d'une étude critique, d'abord en elle-même, puis dans son application à la Normandie. A la suite de cet examen, M. Prentout montre que ce sont les besoins d'argent de la monarchie sous Philippe le Bel, qui ont amené celle-ci à étendre à tous les seigneurs laïcs et ecclésiastiques et à toutes les villes, les obligations financières de ses vassaux ; pour ce faire, il a fallu négocier, réunir des représentants de ces divers éléments de la population : c'est dans ces réunions qu'il faut chercher les origines des États. Leurs premières assises, aux environs des années 1315, sont, d'ailleurs, difficiles à connaître et elles apparaissent comme dépourvues de toute régularité dans leur composition et dans leur tenue. La *Charte aux Normands* de 1315, enregistrant le principe que le roi ne peut lever aucune taille, en dehors des services dus, hors le cas d'évidente utilité ou d'urgente nécessité, rend inévitable la convocation d'États. Les terribles besoins financiers de la monarchie française pendant la Guerre de Cent Ans multiplieront les réunions, finiront par les faire entrer dans le cadre des institutions.

Chose curieuse, c'est sous la domination anglaise, de 1423 à 1449, que les sessions acquirent une périodicité régulière : le régent, Bedford, et, après sa mort, le lieutenant général de

France et de Normandie. les convoquèrent tous les ans, toujours dans le but de faire voter les subsides ⁽¹⁾. La reconquête du pays sous Charles VII ne permet pas de conserver cette régularité ; de 1452 à 1457 le subside n'est même plus voté par les États, mais levé par l'autorité royale. Ce n'est qu'à dater de la Confirmation solennelle de la Charte aux Normands en 1458, où le roi prend l'engagement de ne lever que les subsides votés par une *Convention* des trois États, que les sessions vont devenir définitivement régulières et périodiques. Cette périodicité sera nécessaire au roi pour lui permettre d'entretenir son armée permanente.

De 1458 à 1589 s'étend l'époque « classique » de l'histoire des États de Normandie, M. Prentout la suit pas à pas et nous avons la conviction que rien ne lui a échappé. Sans entrer ici dans des détails, bornons-nous à rappeler que les États Provinciaux furent très intimement mêlés à tous les grands événements qui se produisirent dans la province. La création de l'Échiquier Perpetuel en 1499, appelé à devenir le Parlement de Rouen, est, dans une certaine mesure, due à leur initiative ; il en est de même de l'établissement du port du Havre en 1517. Parmi leurs activités les plus intéressantes, signalons enfin, dans le domaine du droit, la rédaction de la coutume à laquelle les États furent associés et qu'ils homologuèrent définitivement le 7 octobre 1585.

Mais pendant toute cette période le rôle essentiel des États restait le vote de l'impôt. Cette limitation des pouvoirs de la monarchie en matière fiscale devait devenir intolérable pour la royauté absolue ; tous les efforts de celle-ci ont tendu, depuis le règne d'Henri IV, à la faire disparaître ; les convocations de *Conventions* s'espacent et, de plus en plus, le roi se passe d'elles pour lever l'impôt ; leur dernière session est de 1657. Après cette date, sans qu'ils aient été régulièrement supprimés, ils ne sont plus convoqués.

Mais ils avaient si bien représenté pendant tant d'années le particularisme normand et avaient tout de même protégé dans une mesure si effective la province, de beaucoup d'abus de la fiscalité royale que leur souvenir était resté populaire et que l'on ne cessa jamais de réclamer leur convocation ⁽²⁾. En 1789,

⁽¹⁾ En 1436, les États furent associés, par le vote de subsides, à la création de l'Université de Caen.

⁽²⁾ P. 255, n. 4, M. Prentout relève une légèreté de M. Madelin (qui n'en n'est pas à sa première) : Dans son *Histoire politique de la nation française* (cf. le C. R. de M. H. Van Houtte, *ibidem*, t. IV, pp. 212 et s.), M. Madelin parle, p. 13, de ces pro-

bon nombre de *cahiers* demanderont encore leur rétablissement.

Le deuxième volume de M. Prentout a un caractère plus technique. L'auteur analyse successivement : le mode de convocation ; le personnel ; les commissaires royaux ; le tenue des séances ; la compétence et tout particulièrement la compétence financière ; les officiers des États ; les rapports des États avec les autorités locales. Une série d'*excursus* terminent l'ouvrage. Après avoir dit de ce second tome qu'il n'est pas moins solidement documenté que le premier, arrêtons-nous à quelques endroits qui ont particulièrement retenu notre attention.

P. 185 : M. Prentout montre de façon frappante que la Normandie, pays d'États avait des Élections depuis 1355 et que la distinction classique entre les *Pays d'États* et les *Pays d'Élections* est donc tout à fait vaine. Il rappelle que le cas de la Provence et de la Bourgogne viennent à l'appui de cette manière de voir.

P. 241 : Les historiens du droit liront avec profit un chapitre consacré aux droits d'amortissement, de franc-fief et de nouvel acquêt, enrichi d'observations de MM. Génestal et Yver. Les États ont en cette matière, soutenu une lutte constante contre la monarchie pour limiter au minimum la perception de ces « finances » et faire respecter les prescriptions de 30 et de 40 ans pour les acquisitions respectives de l'Église et des roturiers (1).

Pp. 338 et s. : Développements instructifs sur la Charte aux Normands de 1315, sur ses confirmations successives et sur ses dispositions dont plusieurs sont à la base même de la compétence des États.

Pp. 347 et s. : M. Prentout montre que si les États n'avaient pas de rôle législatif proprement dit, ils ont cependant exercé plus d'une fois, une influence sur l'action législatrice du roi, en lui présentant des doléances qui prirent, dans la suite, la forme d'ordonnances royales.

Pp. 369 et s. : On notera que les États de Normandie ont été appelés plus d'une fois à ratifier des traités ; c'est le cas du

vinces, qui, faisant retour à la couronne, rentrent dans le droit commun en moins de quarante ans : On conviendra, fait observer M. Prentout, qu'en Normandie et en Languedoc, les États ont duré un peu plus de quarante ans !

(1) P. 244 : Nous ne voyons pas en quoi le roi transformait le *droit féodal en droit domanial*, lorsqu'il se réservait à lui et à quelques grands vassaux, la perception des droits d'amortissement et de franc-fief.

traité d'Arras de 1482, de celui d'Étaples de 1492, de Cambrai de 1529, de Crépy de 1544.

Pp. 377 et s. : Un chapitre capital, sur le Procureur Syndic des États ; procureur syndic de la ville de Rouen, devenu le principal officier des États, il est leur organe permanent, il les représente auprès des autorités locales ou centrales. Pendant la crise de la seconde moitié du xvi^e siècle, il apparaît en quelque sorte comme le défenseur attitré des droits de la Normandie et il continue à jouer ce rôle, dans une mesure moindre, mais réelle, jusque sous le règne de Louis XIV. Sa disparition en 1666 marque la victoire définitive de l'administration royale sur l'autonomie provinciale. Il y a là tout un aspect de l'histoire administrative de la France que M. Prentout a particulièrement bien mis en lumière.

Sans attendre qu'ait paru le troisième volume, on peut dire que M. Prentout a consacré aux États de Normandie une œuvre capitale. Elle contribuera beaucoup, en faisant pénétrer dans la vie publique même de l'une des principales provinces de l'ancienne France, à mieux faire connaître celle-ci, étudiée trop souvent d'une manière presque exclusive, dans ses institutions centrales (4).

FRANÇOIS L. GANSHOF.

Rafael Ballester y Castell. *Las fuentes narrativas de la historia de Espana, durante la edad moderna.* Fasciculo primero : *los reyes catolicos Carlos I, Felipe II, VaMadolid, 1927.* In-8°, 204 pp.

M. Ballester est l'auteur de travaux bibliographiques importants. Il y a près de vingt ans, il a consacré une étude aux sources narratives de l'histoire espagnole au Moyen-âge. En 1921, il a édité une bibliographie de l'histoire générale de son pays, inspirée des travaux similaires de Pirenne, Monod et autres. Le présent ouvrage se rapporte aux sources narratives de l'époque moderne. Comme le titre l'indique, la matière est divisée en trois parties : la première concerne les rois catholiques, Ferdinand et Isabelle (1474-1517) la deuxième Charles-Quint (1517-1558) la troisième Philippe II (1558-1598). On a séparé à juste

(4) Pp. 498 et s. : M. Prentout donne un intéressant aperçu comparé de l'histoire des États dans les autres régions de la France. Cf. ici-même le C. R. consacré par M. J. Denys au livre de M. Hirschauer sur *Les États d'Artois* (Paris, 1923, t. IV, pp. 522 et s.

titre les historiographes et chroniqueurs officiels, de ceux qui ont travaillé pour leur compte personnel. L'auteur passe rapidement sur les *minores* et s'attarde un peu plus aux œuvres principales, telles celles du chroniqueur aragonais Jeronimo de Zurita, qui, quoique contemporain de Charles-Quint et de Philippe II, a relaté dans ses *Anales de Aragon*, les événements politiques du règne de Ferdinand, celles de Prudencio de Sandoral, le plus important des historiens de Charles-Quint et les mémoires personnels de cet empereur. Dans la troisième partie du volume, on trouve un chapitre spécial pour les historiens de la guerre contre les Maures et puis un autre pour ceux qui ont raconté les événements survenus aux Pays-Bas. L'auteur remarque que les guerres de Flandre ont suscité toute une littérature de mémoires militaires, parmi lesquels il faut signaler les œuvres de Bernardino de Mendoza, Sancho de Londino, Verdugo, Carlos Coloma, Diego de Villalobos et Alonso Vasquez. Le livre se termine par un exposé des principaux pamphlets dirigés contre Philippe II. La matière ainsi traitée est immense. Les travaux étudiés sont très nombreux. Pour chacun M. B. entreprend de nous renseigner sur la biographie de l'auteur, ses sources d'information, ses prétentions littéraires, ses titres de créance, les publications du texte. A la réalisation d'un plan aussi vaste, un mince volume de deux cents pages à peine pouvait difficilement suffire. On a l'impression que l'étude, qui nous est ainsi présentée, se borne à une enquête superficielle. Les historiens des guerres de Flandre sont traités brièvement. M. B. se contente de reprendre les conclusions de nos compatriotes Gachard, Lonchay et Huisman. La biographie de Coloma, qui fut une des figures marquantes du règne des Archiducs, pourrait sans peine être complétée, grâce aux documents de la *Correspondance de la Cour d'Espagne*. Chose étrange, le volume comporte une table onomastique, d'ailleurs très sommaire, mais est dépourvu de table des matières. Ces réserves ne sauraient nous empêcher d'applaudir à la publication d'un nouvel instrument de travail, qui contribuera à l'étude de notre xvi^e siècle. L'auteur annonce un deuxième fascicule consacré à la découverte de l'Amérique.

J. LEFÈVRE.

G. Zeller. *La réunion de Metz à la France (1552-1648)*. I. L'Occupation. II. La Protection. Deux vol. in-8° de 502 et 402 pages. 40 et 35 fr. 1926. Strasbourg, Publications de la Faculté des lettres. Paris. Les Belles Lettres.

Le sujet traité par M. Zeller n'avait pas encore fait l'objet d'un ouvrage spécial. Comme l'auteur l'explique au début de son

avant-propos, les circonstances dans lesquelles s'est opéré au xvi^e siècle le rattachement de Metz à la France n'avaient pas même inspiré jusqu'ici un article de revue. Les savants allemands se détournent d'une époque où ils rencontraient trop d'attachement des Messins pour la France ; d'autre part, la génération des habitants de Metz qui aimaient le passé de la vieille cité alsacienne s'était dispersée après l'annexion de 1871.

L'ouvrage de M. Zeller — présenté avec succès, comme thèse de doctorat, devant la Faculté des Lettres de Strasbourg — est donc de ceux dont on peut dire qu'il comble une lacune, qu'il apporte du neuf. Il s'appuie sur une abondante documentation fournie par les Archives de Metz, de Strasbourg, de Vienne, de Nancy, de Bruxelles ⁽¹⁾, par la Bibliothèque nationale de Paris, etc. Son « objectivité » est absolue. L'auteur a le droit, en toute conscience, d'affirmer que son livre, dont le sujet prête à des interprétations en sens divers, pourra être lu sans qu'on se doute de la nationalité de celui qui l'a écrit.

Après avoir précisé les origines diplomatiques de l'occupation de Metz par Henri II, et particulièrement les pourparlers qui aboutirent aux traités de Lochau et de Chambord entre le souverain français et les princes protestants d'Allemagne, M. Zeller étudie la situation de la cité en 1552, sa constitution politique, son état économique et religieux, ses relations avec l'Empire, la France, le duché de Lorraine. Il décrit ensuite les préparatifs du « voyage d'Allemagne », la concentration des troupes royales, placées sous les ordres du connétable de Montmorency, l'occupation de Metz (18 avril 1552), l'arrivée des Français en Alsace ; puis la retraite de Henri II, abandonné par ses alliés protestants d'Allemagne et notamment par l'électeur Maurice de Saxe. Charles-Quint toutefois ne réussit pas, l'année suivante, à reconquérir Metz devenue française (en même temps que Toul et Verdun).

Si la constitution des États modernes devait fatalement avoir tôt ou tard pour résultat de rattacher à la France les Trois-Évêchés lorrains, leur réunion en 1552 « fut, dans toute la force du terme, un accident... Henri II ne désira pas Metz française... Quant à la cité, messine, elle ne demandait pas à changer de sort (t. I, pp. 415-417) ». Telle est la conclusion du premier vo-

(1) M. Z. analyse de nombreuses pièces tirées des fonds des Papiers d'État et de l'Audience. Des 42 documents justificatifs imprimés à la fin du premier volume, 17 proviennent du dépôt de Bruxelles. L'auteur a mis aussi à profit les œuvres de plusieurs historiens belges : Gachard, Henne, Rahlenbeck...

lume. Elle amène l'auteur à une seconde conclusion, d'ordre plus générale. Après avoir soumis à un examen minutieux les textes relatifs à la « marche française vers le Rhin (t. I, pp. 21-70) », après avoir contesté l'opinion des historiens d'après lesquels, « la politique extérieure de la France aurait été, dès le moyen âge, orientée vers le Rhin », il ajoute : « Loin d'être le résultat d'une politique systématiquement orientée dans la direction du Rhin, l'expédition de 1552 apparaît bien plutôt comme en ayant fait naître l'idée... La politique tendant à assurer au royaume la frontière du Rhin, conçue dès le xv^e siècle peut-être par quelques isolés ⁽¹⁾, trouva pour la première fois des adhérents en nombre après la prise de Metz et après sa défense contre Charles-Quint, dans les années 1552 à 1559 (I, pp. 419-425). »

Après l'occupation, la protection. Les six chapitres du tome II sont consacrés à la restauration et à l'éviction de l'évêque, le cardinal de Lenoncourt ; aux relations de la France et de l'Empire, entre 1552 et 1570 ; aux agents militaires et civils du roi à Metz (gouverneur, officiers et soldats, Président royal) ; aux rapports de l'évêché et de la France jusqu'en 1632 ; à l'évolution du régime de la protection vers le système de la réunion administrative.

Dans ces 400 pages nourries, l'auteur fait fort bien voir que la royauté française, pour avoir raison des réclamations de l'Empire après l'occupation de 1552, adopta une tactique habile : elle usa de procédés dilatoires, elle gagna du temps jusqu'au moment où l'Empereur, lassé, renonça à ses vaines protestations. De même, vis-à-vis des Messins, la consigne fut, au xvi^e siècle, de ne rien brusquer. Ce n'est pas le roi, c'est l'évêque qui fit disparaître le régime oligarchique par la suppression des parages. Jusqu'en 1633, la France ne porta aucune atteinte aux institutions locales de Metz.

Dans l'évêché, l'évolution de la politique royale fut, du moins au xvii^e siècle, plus accentuée que dans la ville même. Sous Louis XIII, notamment, la guerre commande la politique française. En 1632, les places de l'évêché sont occupées militairement pour éviter qu'elles ne passent au pouvoir des Impériaux ; en 1633, le Parlement de Metz est créé pour faire sentir au duc de Lorraine le poids de l'autorité royale. Il en fut de même dans le domaine de l'impôt. Si les Messins perdent leurs privilèges finan-

(1) M. Z. ne diminue-t-il pas trop l'importance des textes du xiv^e et du xv^e siècle, relatifs à la frontière du Rhin ? Déjà, vers 1300, le légiste normand Pierre Dubois souhaite « quod dominus rex... haberet totam terram citra Rinum coloniensem ».

ciers, c'est encore la guerre qui en est cause. Le gouvernement, ne disposant pas des ressources nécessaires aux armées, demande aux populations des Trois-Évêchés de contribuer à l'entretien de troupes de garnison ou de passage.

Ces transformations enlèvent graduellement à Metz ses institutions autonomes. En 1648, quand le fait de 1552 est érigé en droit par le traité de Munster, la ville possède encore, il est vrai, son maître-échevin, mais il n'a plus d'attributions de justice ni de police. Seuls subsistent les officiers qui administrent les domaines et les revenus de la cité. Quand, en 1664, elle est rattachée au royaume de France au point de vue religieux (après avoir perdu, en 1662, le droit de battre monnaie ; après avoir été soumise à la taille en 1661) l'assimilation est complète.

Parvenu au terme de ses recherches, M. Zeller se pose (pp. 304-306) cette question : les Messins ont-ils trouvé avantage à être séparé de l'Empire et rattachés à la France ? Il y répond affirmativement en s'appuyant sur les faits constatés au cours de son étude : « Les marques d'attachement que les Messins donnaient à leur nouvelle patrie pendant la période des guerres civiles, leur fidélité au roi légitime dans la crise ouverte en 1589 », prouvent qu'ils n'ont pas regretté l'occupation de 1552. « Si dans leur majorité, ils avaient gardé quelque secrète prédilection pour l'Empire, ils eussent trouvé plus d'une occasion de se soustraire à la domination française ».

Telle est la conclusion de l'ouvrage, un des meilleurs parmi ceux qui ont été, en ces dernières années, consacrés à l'histoire des pays « d'entre-deux ». Par la richesse de son information, par ses analyses détaillées et vigoureuses, par l'équilibre de sa composition et par l'élégante précision de la forme, il fait honneur à M. Zeller comme aussi au maître éminent à qui l'œuvre est dédiée par la gratitude de son auteur, M. Ch. Pfister, naguère doyen de la Faculté des Lettres, aujourd'hui recteur de l'Académie et de l'Université de Strasbourg.

LÉON LECLÈRE.

J. A. Goris. *Étude sur les colonies marchandes méridionales (Portugais, Espagnols, Italiens) à Anvers de 1488 à 1567.* Contribution à l'histoire des débuts du capitalisme moderne. Louvain, Uystpruyt, 1925. In-8°, xii-702 pages, 9 planches (Université de Louvain. Recueil des travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. 2^e série, 4^e fascicule).

L'histoire économique de notre pays depuis la fin du xv^e

siècle jusqu'au milieu du xvi^e est dominée par l'importance croissante du port d'Anvers. On sait le rôle essentiel qu'ont joué dans ce port les marchands portugais, espagnols et italiens ; il avait déjà été souligné par le Florentin Guichardin, qui consacre un chapitre substantiel de sa « Description des Pays-Bas » au commerce anversois. Il était intéressant de connaître dans le détail l'organisation et l'activité de ces diverses colonies de marchands méditerranéens ; les sources imprimées ne fournissent à ce sujet que de maigres données éparses, et c'est dans les dépôts d'archives, surtout celui de la ville d'Anvers et les Archives générales à Bruxelles, qu'il fallait rechercher les matériaux indispensables. L'auteur de la présente monographie n'y a pas manqué et il a eu en outre l'heureuse chance de pouvoir mettre à profit aussi le résultat des recherches entreprises par son maître, M. L. Van der Essen, professeur à l'Université de Louvain, aux Archives farnésiennes de Naples et de Parme sur l'histoire économique des Pays-Bas au xvi^e siècle.

La première partie de ce travail est consacrée à l'étude des rapports entre ces colonies marchandes et les autorités urbaines et princières ; on y voit notamment de quelles faveurs elles ont joui, ce qui amène l'auteur à signaler déjà sommairement quelques faits exposés en détail dans d'autres chapitres. Cette première partie n'est qu'une sorte d'introduction à la partie suivante qui comprend tout le reste du volume. L'auteur détermine d'abord l'époque de la formation des premières colonies méridionales. En 1488, Maximilien, roi des Romains, accorda aux membres des « nations » étrangères qui s'établiraient à Anvers des privilèges particuliers outre ceux qu'ils possédaient à Bruges. Dès 1499, on constate l'existence de facteurs royaux du Portugal, et toute la colonie portugaise de Bruges s'y transporta vers 1510. Elle ne fut cependant jamais très nombreuse dans la première moitié du xvi^e siècle ; l'auteur fournit les preuves qu'elle ne comptait à cette époque qu'une vingtaine de ménages.

Les marchands espagnols apparaissent dès 1498 ; la plupart sont originaires de Biscaye ou de Burgos. Quant aux marchands italiens, ils ne se fixèrent définitivement à Anvers que vers 1510 ; parmi eux, il y a beaucoup de gens de métier. Les principaux sont originaires de Lombardie, de Gènes, de Florence et de Lucques. En annexe au volume (p. 611), l'auteur a joint le relevé, par nationalités, des noms de marchands étrangers qu'il a trouvés au cours de ses recherches.

Les chapitres relatifs à l'activité commerciale, financière et industrielle comptent parmi les plus instructifs et les mieux documentés de l'ouvrage. On peut y suivre les détails de la comptabi-

lité ⁽¹⁾, des différentes opérations commerciales, de toute la technique des affaires. L'auteur a eu soin de fournir le plus de données statistiques possible et de dresser de nombreux tableaux récapitulatifs. Il signale maint document intéressant, mais il ne le soumet pas toujours à un examen critique : il n'amène pas toujours les matériaux à pied d'œuvre. C'est ainsi qu'il néglige d'identifier (p. 140) les noms des localités mentionnées dans une relation de voyage à travers les Pays-Bas, la France et l'Espagne (1562) : on y lit, par exemple, Pont-St-Micheuse au lieu de Pont-Saint-Maxence, Mentrichart au lieu de Montrichard, le Liège au lieu de Liège, Esgre au lieu de Aigre, St. Sébastien au lieu de St. Cybardeaux, Babison au lieu de Barbezieux, Moulieu au lieu de Montlieu, Il Commendas au lieu de Alcobendas, etc. etc. Les noms des villes des Pays-Bas qui figurent dans une liste datant de la même époque (p. 412-417) auraient dû être également identifiés. Quant aux noms de personnes, ils sont parfois singulièrement déformés : Modet figure deux fois (p. 588) sous la graphie Dodet ; Lacurne également deux fois (p. 303-304), sous celle de Lacure, etc...

L'auteur a intercalé dans son ouvrage un chapitre intitulé la morale et les affaires, où il donne le texte et la traduction de deux documents, qui auraient peut-être dû être joints aux pièces justificatives : une consultation de l'Université de Paris (1531) et une dissertation du P. F. de Vitoria.

Le dernier chapitre est consacré au rôle politico-religieux des colonies méridionales ; il complète en bien des points les renseignements que l'on possédait déjà sur les mouvements de la Réforme et de la Contre-Réforme à Anvers.

L'ouvrage se termine par une note biographique sur L. Guichardin, une série de listes de marchands, une douzaine de pièces justificatives et des index des noms de lieux et de personnes ; ces index rendront certes des services aux spécialistes, mais en auraient rendu encore plus si tous les noms avaient été identifiés.

H. VANDER LINDEN.

⁽¹⁾ Page 126, l'auteur suppose que dans le Grand Livre des Affaittati les nombres qui y figurent sont précédés d'un signe ressemblant à un y afin que l'on ne puisse pas les modifier. Ce signe représente simplement un l barré plus ou moins déformé, c'est-à-dire le sigle de *libra*.

Louis van Wassenhoven. *Uit de engelsche kerkvervolgingen. Ottavio Mirto Frangipani, nuntius van Vlaanderen, en de engelsche katholieken (1596-1606).* Baasrode, Druk. R. Bracke, 1925, in-16, 155 blz. (*Uitgave van het Vlaamsch Historisch Boekenfonds.* N^o 1).

Au moment où la publication de la *Correspondance d'O. M. Frangipani, premier nonce de Flandre*, par le professeur Van der Essen, allait paraître (Cf. mon compte-rendu dans la *Revue belge de philol. et d'hist.*, t. V, n^o 1, p. 197), M. van Wassenhoven préparait le présent ouvrage. Avec son amabilité coutumière M. Van der Essen communiqua à son ancien élève des copies de la correspondance de Frangipani. Nous pouvons donc considérer celui-ci comme le premier des chercheurs appelés à bénéficier de l'importante œuvre de documentation mise sur pied par le savant professeur de Louvain.

Mais M. van Wassenhoven n'a pas limité ses investigations aux lettres de la nonciature. Il a fait des recherches aux Archives du Royaume, il a dépouillé les recueils de Cauchie, de Willaert, de Kervyn, ainsi que nombre d'inventaires. Il a pris soin aussi de pénétrer son sujet par la lecture de maints ouvrages anglais, néerlandais, espagnols et français, consacrés au règne de Jacques I^{er}, aux Archiducs ou à l'histoire des Jésuites.

Après avoir, dans son introduction, défini le caractère des relations entre le nonce de Flandre et les catholiques anglais, l'auteur examine successivement plusieurs questions du plus haut intérêt : les conflits entre catholiques du parti espagnol et du parti écossais, à la mort d'Élisabeth ; les querelles issues de la nomination d'un archevêque pour la Grande-Bretagne ; les négociations de paix entre ce pays, l'Espagne et les Archiducs ; les complots sous Jacques I^{er} et, notamment, le « complot des poudres ». Avec beaucoup de soin, M. van Wassenhoven a mis en lumière l'activité de Frangipani, à propos de ces diverses questions, ainsi que les difficultés de sa tâche.

Ce petit ouvrage, bourré de faits, est écrit avec un beau souci d'impartialité. Le style en est agréable bien qu'un peu rocailleux ; l'auteur évidemment a visé à être *kernachtig* et il y a réussi. Encore aurait-il pu éviter de donner à certaines de ses phrases un tour dont le caractère direct convient davantage à un coup de poing.

Dans l'ensemble, un excellent début pour le *Vlaamsch Historisch Boekenfonds*.

FRANS VAN KALKEN.

Alfred Poncelet, S. J. *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas. Etablissement de la Compagnie de Jésus en Belgique et ses développements jusqu'à la fin du règne d'Albert et d'Isabelle.* Première partie : *Histoire générale.* Bruxelles, Lamertin, 1926, 1 vol. in-8°, xviii-591 pp. (Académie royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques, Mémoires, Collection in-8°, 2^e série, t. XXI.) Prix : 57 fr.

La Compagnie de Jésus, depuis le début de ce siècle, a entrepris de nous donner son histoire officielle pour chacune de ses principales provinces. Le P. Astrain a reçu mission de l'écrire pour l'Espagne (1), le P. Duhr, pour l'Allemagne (2), le P. Fouqueray, pour la France (3). En Belgique, cette tâche est échue au P. Alfred Poncelet.

Cette rédaction de l'histoire de la Compagnie par ses membres présente à la fois des inconvénients et des avantages. Parmi les premiers, le plus grand certes est qu'on peut difficilement attendre des auteurs la même objectivité qu'on serait en droit d'exiger d'un historien extérieur à l'ordre, dont le puissant esprit de corps est bien connu et dont on sait combien l'histoire reste toujours malgré les siècles si actuelle et par conséquent si difficile à écrire avec sérénité. Le P. Poncelet proclame d'ailleurs très loyalement dans sa préface qu'il a voulu « être juste, non être neutre ». On eût préféré qu'il fût simplement objectif. Le lecteur toutefois est par cette déclaration et par la signature doublement averti, et cela diminue dans une large mesure l'inconvénient que nous signalons (4).

(1) A. ASTRAIN, S. J., *Historia de la Compañia de Jesús en la Asistencia de España*, 5 vol. Madrid, 1902-1925.

(2) B. DUHR, S. J., *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge*, 4 vol. Fribourg en Brisgau, 1907 et suiv.

(3) H. FOUQUERAY, S. J., *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, 5 vol. parus. Paris, 1910 et suiv.

(4) Nous ne pouvons évidemment relever toutes les phrases où la personnalité de l'auteur se révèle. Le lecteur les apercevra aisément. Ce qui nous paraît plus grave, c'est la tendance du P. Poncelet à accepter trop bénévolement les assertions des sources jésuites : p. 73, par exemple, il écrit, d'après une lettre d'un jésuite de l'époque, à propos de la situation religieuse à Tournai en 1556 : « Les hérétiques.. se gardaient bien d'affronter la discussion publique et la lutte ouverte ; la bravoure n'était

La méthode présente par contre, nous l'avons dit, des avantages. Le principal, à côté de l'érudition qu'apportent toujours à leurs travaux historiques les Pères de la Compagnie de Jésus, est qu'ils ont à leur disposition les archives si riches de la Société. On peut se rendre compte presque à chaque page du livre du P. Poncelet et de leur importance et de ce qu'il leur doit (1). Or on sait combien des travailleurs étrangers à l'ordre pourraient difficilement y accéder.

L'œuvre du P. Poncelet sera d'une belle ampleur. Le présent volume, qui est d'environ 600 pages, ne représente que le tiers de ce que l'auteur se propose de nous donner sur l'histoire des provinces belges de la Compagnie jusqu'à la mort de l'archiduchesse Isabelle. Ce volume contient ce que l'auteur appelle l'« Histoire générale », entendant par là un exposé chronologique de l'établissement et du développement des diverses fondations. Le P. Poncelet traitera dans une seconde partie de l'activité sociale des Jésuites dans l'enseignement, le ministère des âmes, les hôpitaux, les prisons, les missions de Hollande, des camps, de la flotte, enfin de leur influence sur le mouvement intellectuel. Un troisième volume devra, par la suite, tracer le tableau de l'organisation intérieure des provinces belges de la Compagnie de Jésus : gouvernement et administration de l'ordre, formation spirituelle et scientifique de ses membres, usages et vie intime des communautés.

Nous ne dirons pas que ce plan nous plaît absolument. Peut-être était-il nécessaire pour les besoins de l'exposition. Nous craignons cependant qu'il n'amène des répétitions et il

pas leur fort ». Et que fait le P. Poncelet de la terrible législation des placards ? Pages 304 et 323, il adopte sans les vérifier des accusations portées par les Jésuites contre le prince d'Orange ; p. 376, il rapporte une anecdote d'authenticité douteuse au sujet de l'hôtel d'Hembyse à Gand, etc.

(1) A côté des Archives de la Compagnie, le P. Poncelet mentionne comme sources manuscrites les archives des anciennes provinces et des anciens collèges de la Compagnie conservées aux Archives générales du Royaume à Bruxelles et dans les dépôts de l'État en province, les Archives de l'archevêché de Malines, les Archives départementales du Nord à Lille, les Archives et la Bibliothèque municipales de Douai, des manuscrits de la Bibliothèque royale à Bruxelles. Il ne signale pas les autres fonds des Archives générales du Royaume à Bruxelles, ni les Archives vaticanes. Le P. Poncelet les a sans doute consultés en vain. Un mot pour expliquer cette carence n'aurait peut-être pas été superflu cependant.

nous a valu au cours de la lecture de ce premier volume mainte déception, car au moment où l'auteur, comme c'est inévitable effleurait des questions touchant à l'activité sociale de l'ordre — et elles nous paraissent, d'un point de vue général, de loin les plus intéressantes — les exigences de son plan l'obligeaient aussitôt à s'arrêter. Nous nous demandons, par conséquent, si le P. Poncelet n'a pas trop sacrifié à la conception monographique, s'il n'aurait pas mieux valu fusionner les deux premières parties, quitte à développer dans des annexes l'histoire particulière des diverses fondations. A moins que nous ne soyons victimes de notre impatience : car il faut attendre, pour porter un jugement d'ensemble sur l'œuvre, que la seconde partie ait paru. Bornons-nous pour le moment à analyser la première.

Celle-ci débute par une introduction, où l'auteur rappelle la situation religieuse des Pays-Bas vers le milieu du xvi^e siècle. Il y montre l'action réciproque et profonde qu'exercent mutuellement l'une sur l'autre la religion et la vie sociale dans ses domaines les plus divers. Tendance des monarques à l'absolutisme, rivalité entre l'État et l'Église, développement du capitalisme, transformations intellectuelles, évolution du sentiment religieux, situation intérieure de l'Église sont successivement examinés de ce point de vue. Il faut noter toutefois que lorsqu'il parle ici de religion, le P. Poncelet envisage uniquement la religion catholique : de l'œuvre accomplie par les diverses sectes protestantes pour la réforme des mœurs, l'instruction populaire, la lutte contre l'absolutisme, il n'est pas question.

L'auteur développe ensuite son sujet en seize chapitres. Le premier rappelle le passage de saint Ignace en Belgique et expose ensuite les circonstances qui amenèrent l'établissement, non sans difficultés, de maisons de l'ordre nouveau à Louvain et à Tournai ⁽¹⁾.

Le chapitre II est consacré aux tractations qui se développèrent entre les représentants de la Compagnie et le gouvernement de Philippe II, pour aboutir à la reconnaissance légale de la Compagnie aux Pays-Bas. On sait que cet octroi ne fut pas obtenu sans peine, que Viglius et Granvelle notamment y firent l'opposition et qu'il imposa aux Pères des conditions assez dures.

Les chapitres III, IV et V montrent le développement de la Compagnie de 1556 à 1578 : constitution d'une « province belge », établissement définitif à Louvain et à Tournai, fondations

(1) On rapprochera de ces pages celles où, plus loin (pp. 115 et suiv.) le P. Poncelet montre l'importance du collège de Cologne pour la formation des premiers jésuites belges.

dans la région wallonne (Dinant, Saint-Omer, Cambrai, Douai, Liège), fondations dans la région flamande (Anvers, Bruges, Maestricht). Remarquons ici que le P. Poncelet, prenant pour cadre celui de la province belge de l'Ordre, englobe dans son travail les maisons du Pays de Liège. Peut-être aurait-il convenu de marquer davantage l'indépendance de cette région, et, puisqu'un chapitre spécial était consacré à l'établissement de la Compagnie dans les Pays-Bas proprement dits, de procéder de même pour l'établissement dans la Principauté. La même observation pourrait d'ailleurs être faite au sujet du Cambrésis, alors duché ecclésiastique. Une autre conséquence de l'adoption de ce cadre par le P. Poncelet est qu'il ne s'occupe pas des maisons créées aux Pays-Bas par les Jésuites anglais, maisons qui dépendaient de la province anglaise de l'ordre.

Dans les chapitres VI, VII et VIII, on trouve l'étude de l'action des Jésuites durant les troubles religieux de 1566 à 1576 et le récit de la dispersion de la plupart de leurs collèges en 1578, au moment où les calvinistes arrivent au pouvoir dans un grand nombre de villes.

Les chapitres IX à XI donnent l'histoire de la Compagnie pendant le gouvernement de Farnèse : atténuation en 1584 des entraves mises en 1566 à l'activité des Jésuites, réorganisation de la province, fondations nouvelles.

Enfin les cinq derniers chapitres se rapportent au règne des archiducs : le chapitre XII traite des nouvelles fondations et de la division de la province en 1612, le chapitre XIII des maisons de formation, le chapitre XIV de la maison professe d'Anvers, le chapitre XV des collèges, le chapitre XVI des églises.

L'auteur conclut en insistant sur la grande prospérité de la Compagnie dans les Pays-Bas catholiques sous le règne des Archiducs : le nombre de ses membres passe de 420 en 1596 à 1704 en 1630, les établissements se sont multipliés, ils sont en 1640 au nombre de 42, les Pères jouissent de la faveur de la population. Cette situation, cependant, ils ne l'ont acquise que par la lutte : « Mal accueillie dans les débuts, par le peuple, par une bonne partie du clergé et de la noblesse, [la Compagnie] a péniblement acquis, d'abord, un établissement temporaire ; la tourmente de 1578 l'en a chassée sans apparence d'espoir d'un retour qui cependant était proche. Puis vint, avec le triomphe de Farnèse, la reprise des positions perdues et l'extension rapide aboutissant à la victoire complète à l'époque des archiducs ».

Cette victoire, le P. Poncelet en fait voir les raisons : d'abord, l'appui de l'État, qui (sauf pendant le gouvernement du duc d'Albe) leur fut, depuis l'avènement de Philippe II, constamment assuré, mais ne manqua pas cependant de les compromettre.

tre parfois ; ensuite, le fait que l'idéal de vie des Pères répondait aux aspirations religieuses d'un grand nombre d'âmes, la solidité du cadre formé et discipliné qu'est la Compagnie, où sont respectées, d'autre part, les tendances nationales : « les jésuites belges ne sont pas que jésuites, ils sont belges ». Ils ont de plus une activité ardente « qui est bien du terroir et qui se manifeste dans des œuvres multiples et variées, trop multiples peut-être et tellement étendues que leur nombre compromettra leur succès. » Parmi ces œuvres, la principale est certainement leur enseignement, dont les méthodes l'emportent sur celles de leurs rivaux, mais ce sont aussi les missions, les leçons de catéchisme, des solennités religieuses nouvelles, l'organisation de congrégations, et, enfin, un effort intellectuel qui se manifeste dans toutes les sciences du temps : théologie et philosophie, physique et mathématique, philologie et histoire.

C'est à ces œuvres, nous l'avons dit plus haut, que le P. Poncelet se propose de consacrer son second volume. En terminant ici l'analyse du premier, soulignons l'énorme labeur qu'il représente. Son auteur peut à bon droit être fier du monument d'érudition qu'il a commencé d'élever à la gloire des premiers jésuites belges. Les historiens, de leur côté, lui seront reconnaissants de cette importante contribution versée à l'histoire de Belgique, tout en se félicitant de voir les conclusions du P. Poncelet venir confirmer les pages d'une superbe envolée que M. Henri Pirenne avait consacrées aux premiers développements de la Compagnie de Jésus dans notre pays (1).

P. BONENFANT.

(1) *Histoire de Belgique*, t. IV, pp. 361-378. Bruxelles, 1919. — Quelques remarques de détail : en ce qui concerne la Bibliographie, on s'étonne de ne pas y voir figurer les travaux récents de R. KOERPERICH, *Les Lois sur la mainmorte dans les Pays-Bas catholiques*, Louvain, 1922 (aurait dû être cité notamment p. 77), L. VAN DER ESSEN, *Correspondance d'Ottavio-Mirto Frangipani, premier nonce de Flandre (1596-1606)*, t. I, Rome, Bruxelles et Paris, 1924, A. PASTURE, *La Restauration catholique aux Pays Bas catholiques sous les archiducs Albert et Isabelle*, Louvain, 1925 ; pp. 7 et 11 : l'opinion (émise avec renvoi erroné à un article d'A. Cauchie) que l'édit de 1531 sur la réorganisation de la bienfaisance publique « s'inspire d'une tendance nettement anticléricale » nous paraît inexacte (voir notre article dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. V (1926), pp. 898 et suiv.) ; p. 8 : la « préférence marquée par beaucoup de conseils urbains pour une

Georg Küntzel, Fürst Kaunitz-Rittberg als Staatsman. Francfort-sur-le-Main. Moritz Diesterweg. 1923, in-8° de 116 pp.

Ouvrage de haute vulgarisation, destiné à camper le portrait de Kaunitz parmi les « Meister der Politik » dans une collection qui porte ce nom.

Les monographies sur Kaunitz abondent et il ne faut pas s'en étonner. Il fut, avec Metternich et le prince Eugène de Savoie, l'un des trois plus grands hommes d'État que posséda l'Autriche ; et dans l'histoire politique de l'Europe au XVIII^e siècle, peu de figures égalent celle du grand chancelier de Cour et d'État de Marie-Thérèse et de Joseph II.

La présente monographie n'apporte, au point de vue historique proprement dit, rien de bien neuf. Elle se recommande plutôt par ses qualités de style et de jugement. L'auteur s'est basé sur les travaux antérieurs, exceptionnellement sur des

politique toute laïque » est bien antérieure aux transformations du régime municipal et à l'avènement de la bourgeoisie riche dans la première moitié du XVI^e siècle ; pp. 11 et 12 : la perte par l'Église de son monopole en matières de bienfaisance et d'enseignement était chose accomplie à la fin du moyen âge et on ne peut la situer au XVI^e siècle ; p. 25 : c'est exagérer la force de résistance de l'Église aux Pays-Bas de dire qu'elle « triomphera, somme toute, dans les assauts qu'elle va subir », c'est perdre de vue en effet le passage définitif au protestantisme des provinces du Nord ; p. 30 : le P. Poncelet nous paraît vouloir trop radicalement rejeter sur l'État, à l'exclusion de l'Église, la responsabilité des persécutions contre les hérétiques (cf. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. III, 3^e éd., pp. 309 et 347. Bruxelles, 1923), le P. Poncelet s'empresse d'ailleurs d'ajouter (p. 33) que s'il est « vrai de dire qu'on ne tire pas de coups de fusil aux idées, il n'en est pas moins utile parfois que l'idée soit l'alliée de la puissance séculière » ; pp. 283-286 et pp. 300 et suiv. : l'importante question du serment de fidélité imposé par les États ne nous a pas paru exposée avec toute la clarté désirable ; p. 396 : le renvoi à *l'Histoire de Bruxelles* de HENNE et WALTERS doit se lire III, 141, et non I, 14. — Deux brouilles : p. 7, nous relevons l'insupportable anglicisme « réaliser » dans le sens de « se représenter » et, *passim*, la particule espagnole *don* employée avec le nom de famille (don Requesens, don Frias), au lieu du prénom, ce qui n'est pas permis par l'usage espagnol. — Souhaitons enfin qu'un index alphabétique soit joint à la seconde partie.

documents d'archives encore inédits, mais sans indiquer ses références. Question de méthode, probablement imposée par l'économie générale de la collection dont l'ouvrage de M. Küntzel fait partie.

Au point de vue de l'histoire de Belgique, nous avons trouvé excessivement court le passage que l'auteur consacre aux deux années que Kaunitz passa à Bruxelles et à Aix-la-Chapelle (p. 6) en qualité de ministre plénipotentiaire près de la personne de Charles de Lorraine. M. Küntzel y a attaché si peu d'importance qu'il n'a pas même jugé nécessaire de mentionner Bruxelles dans le titre du chapitre premier : « Les débuts de Kaunitz dans la carrière diplomatique ». Seuls Turin, Aix-la-Chapelle et Paris sont indiqués comme postes occupés par le futur chancelier.

HUB. VAN HOUTTE.

E. Hubert. *Correspondance de Barthélemy-Joseph Dotrengé, agent diplomatique du Prince-évêque de Liège auprès de la Cour de Bruxelles (1781-1794).* Publications in-4° de la C. R. H., xix-471 pp. (Bruxelles, Hayez, 1926).

C'est en un volumineux in-4° que l'éminent pro-recteur de l'université de Liège nous présente la correspondance échangée pendant les treize dernières années de l'ancien régime entre le résident du prince de Liège aux Pays-Bas et le secrétaire du conseil privé de celui-ci, Nicolas de Chestret, son principal correspondant.

Séjournant à Bruxelles aux heures peut-être les plus tourmentées de l'histoire, témoin de la révolution brabançonne, renseigné journellement sur la révolution liégeoise, la correspondance de cet agent aurait dû revêtir, semble-t-il, un intérêt tout particulier. Mais exception faite de certain événement sur lequel, nous allons revenir, il n'en est à peu près rien. Ce n'est qu'à grand'peine que l'on arrive à y glaner l'un ou l'autre renseignement inédit mais tout à fait secondaire.

Qui était ce Barthélemy Dotrengé ? Un Liégeois, écrit avec raison M. Hubert. Mais ce Liégeois avait fait toute sa carrière à Bruxelles, d'abord comme avocat, puis en qualité d'attaché à l'administration centrale. C'est à ce dernier titre notamment, que les archives du royaume et celles de Paris nous apprennent qu'il fut le commissaire du gouverneur général, à Liège, vers 1779, pour le règlement de quelques contestations territoriales et qu'il signa le traité de 1780 entre Liège et les Pays-Bas. Avant cette date on le trouve accrédité à Bruxelles par l'abbé de Sta-

velot, et, en 1780, il reçut de Velbruck la mission de défendre les intérêts liégeois auprès du gouvernement général. Comme d'autre part, vers 1788, la correspondance de Joseph II nous apprend toute la suspicion qu'il éveillait à Vienne à raison de certains rapports entretenus avec les Hongrois révoltés, on ne peut s'empêcher d'estimer Dotrengé très capable de jouer plusieurs rôles.

Intelligent, certes, il l'était. Parfois même il se montre perspicace. Mais, comme la plupart de ses contemporains, il a trop intimement vécu dans l'atmosphère du XVIII^e siècle pour nous renseigner toujours objectivement. C'est un esprit pourtant assez hostile aux tendances révolutionnaires et au mouvement philosophique du temps, bien que très loin d'en être totalement dégoûté.

Sa correspondance repose aux Archives de l'État à Liège. Elle n'a point passé tout entière dans la publication de M. Hubert, qui, avec infiniment de raison, a écarté de nombreuses lettres inutiles : peut-être même le triage aurait-il pu être plus sévère encore. D'autre part, pour certains documents, l'omission semble plus discutable (1).

Quoiqu'il en soit, l'historien des mouvements révolutionnaires de la fin du XVIII^e siècle n'aura que peu de chose à en retenir. Il nous semble même que le seul fait digne d'attention est l'assurance motivée avec laquelle Dotrengé, dans ses lettres du 7 avril 1793, 7 février et 11 avril 1794, parle de la fin de l'autonomie liégeoise, quelle que soit l'issue de la guerre. La principauté, en effet, n'avait rien à attendre de bon des négociations des puissances : son sort était irrémédiablement fixé. Jourdan triompha à Fleurus et c'est au milieu du désarroi dans lequel se débattaient alors Pays-Bas et principauté de Liège, que cesse brusquement cette correspondance... (2).

PAUL HARSIN.

(1) Par exemple pour les lettres dont BORGNET a donné des extraits dans son *Histoire de la révolution liégeoise*, t. I, p. 13 n. 1 ; p. 76, n. 4 ; p. 362.

(2) Quelques chicanes de détail : p. VIII, n. 1, lire Blisia et non Blistain ; n. 2, lire 1782 et non 1781 ; p. XIV, dans sa note sur le 60^e, M. H. a été induit en erreur par sa source ; pour les affaires Heeswijck et Jehin il faudrait tenir compte des détails apportés par M. M. Fairon et Tihon dans leurs conférences résumées dans le Bulletin de la Société verwiétoise d'archéologie et d'histoire, 1919, pp. 470 et 522 ; p. 24, lire 24 décembre au lieu de 24 mai ; p. 35, lire n^o 24, p. 30 au lieu de n^o 25, p. 54 ; p. 312, le comte de Rivarolles en question est certainement le fameux publiciste Rivarol.

Dauphin Meunier. *Autour de Mirabeau.*, Préface de M. Louis Barthou. Paris, Payot, 1926, in-8°, 269 p.

M. Dauphin Meunier s'est depuis longtemps consacré à l'étude de Mirabeau. Il explore et utilise avec une rare pénétration d'esprit les documents inédits permettant de mieux faire revivre l'homme. Ses trois ouvrages précédents, tous couronnés par l'Académie française, abordaient la biographie de Mirabeau du côté des femmes : *Lettres inédites de Mirabeau à Julie Dauvers écrites du donjon de Vincennes et publiées sur les manuscrits originaux* (Paris, 1907) ; *La comtesse de Mirabeau, 1752-1800, d'après des documents inédits.* (Paris, 1908) ; *Louise de Mirabeau, marquise de Cabris, 1752-1807* (Paris, 1914). Le présent volume se compose de neuf chapitres dont chacun est consacré à un sujet particulier, et forme un tout. Chacun d'eux fait revivre Mirabeau dans un cadre, dans un monde donné ; moyen excellent de nous faire connaître un homme chez qui étaient réunis les plus grandes qualités et les vices les plus étonnants. C'est avec un intérêt toujours soutenu qu'on lit ces neuf études, dont la richesse de documentation paraît légère, grâce au talent de la présentation. Leurs titres en montreront la variété : *Au château de Vincennes de 1765 à 1790.* — *Mirabeau brigand.* — *Un ménage de poètes au XVIII^e siècle.* — *Mirabeau à Londres.* — *A la conquête du roi de Prusse.* — *Les dernières années du marquis de Mirabeau.* — *Lettres inédites de Mirabeau à M. de Combs.* — *Mirabeau vu par son valet de chambre.* — *Le premier pas de la Terreur.* « Aucun guide, dit M. Barthou, n'est mieux préparé que M. Dauphin Meunier à une promenade variée autour de Mirabeau et des temps qui précédèrent la Révolution. Il a la science et la grâce, l'érudition et une simplicité du meilleur aloi, le style clair et alerte ».

AUGUSTE VINCENT.

Albert Mathiez. *Autour de Danton* (Bibliothèque historique). Paris, Payot, 1926, in-8°, 284 pp.

Dans un volume précédemment paru (1925) et intitulé « *Autour de Robespierre* », M. Albert Mathiez, professeur à l'Université de Dijon, avait déjà manifesté ses ardentés sympathies pour l'*Incorruptible*, documents en mains, bien entendu, et sans qu'on puisse lui reprocher de ne pas faire œuvre d'historien, encore que l'historien paraisse parfois fort passionné.

Dans le présent volume, il déroule sous nos yeux, avec la rigueur impitoyable d'un juge d'instruction, mais d'un juge d'instruction plein de tempérament, le dossier de Danton et de

« sa bande ». Car, c'est bien d'une bande d'aventuriers qu'il s'agit.

Voici comment M. Mathiez décrit le chef : « Ce fut un jouisseur insatiable qui s'enrichit en pêchant en eau trouble, un révolutionnaire d'industrie qui reçut de l'argent de la Cour par l'intermédiaire de Talon.

« Danton a essayé de soutirer deux millions à Pitt pour sauver Louis XVI. Il a été en rapports constants avec l'émigration... Il a protégé et fait chanter tour à tour les fournisseurs et les banquiers, comme il faisait contribuer la Cour et l'émigration.

« Au conseil exécutif comme au Comité de Salut public, il a masqué une politique peureuse et défaitiste par les déclamations creuses d'un chauvinisme ronflant...

« Chassé du gouvernement pour sa diplomatie secrète, pour ses intrigues royalistes et fédéralistes, pour ses liaisons suspectes avec les pires hommes d'affaires, il ne rêva dans la retraite qu'à sa vengeance. Il entrava sourdement et habilement l'œuvre du grand Comité de Salut Public. Il devint le chef occulte d'une opposition d'autant plus redoutable qu'elle était plus hypocrite et plus insaisissable. Il groupa autour de lui tous les mécontents : les royalistes en leur promettant la rentrée des émigrés et la Restauration, les fédéralistes en leur promettant l'amnistie, les commerçants et les industriels, les propriétaires en général, en s'engageant à détruire le maximum, les réglementations commerciales, les lois révolutionnaires, tous les suspects en faisant miroiter devant leurs yeux l'ouverture des prisons.

» La sentence du tribunal révolutionnaire cesse de nous paraître mystérieuse. Nous comprenons pourquoi la Convention thermidorienne refusera de réhabiliter Danton et sa bande... » (pp. 8-9).

Le réquisitoire est terrible, comme on le voit. Et notons bien que toutes ces accusations, M. Mathiez les a déjà prouvées dans d'autres travaux. Si nous les reproduisons ici en partie, c'est uniquement pour faire connaître aux lecteurs de la *Revue* la position exacte de l'auteur vis à vis de la Révolution Française, et cela d'après ses propres déclarations. Aussi bien n'est-ce pas tant au chef de bande qu'est consacré le présent volume. C'est plutôt à une série de personnages de deuxième et même de troisième plan, comparses de Danton, tels que les conventionnels Basire, Delacroix, et Courtois, le poète manqué Fabre d'Églantine, les généraux Westermann et Dumouriez, le ministre de la guerre Servan, l'agent espagnol Guzman, qui furent les amis et les instruments de Danton, puis aux amis de ces amis, tels que le procureur ou avoué Milard. Et à côté des com-

plices nous voyons également défilier devant la barre d'autres personnages, tels que le duc de Chartres (le futur Louis-Philippe), la duchesse de Choiseul et Gillet, l'accusateur public du tribunal révolutionnaire de Versailles, — témoins irrécusables des turpitudes de Danton. Voici enfin le fournisseur aux armées Choiseau et les banquiers Perregaux et Simon frères, ces derniers, fils du riche carrossier bruxellois du même nom, qui eurent avec Danton et son groupe des relations d'affaires qui prouvent que pour eux, pas plus que pour leurs clients, l'argent n'avait d'odeur.

Ce défilé laisse une impression de dégoût (1). Chez M. Mathiez ce sentiment se donne libre carrière. Oyez plutôt ces quelques lignes que nous trouvons à la p. 120. « C'est un fait que tout ce qu'il y avait d'équivoque et de taré dans le personnel révolutionnaire était attiré par un aimant, autour de la personne de Danton : le faussaire Fabre d'Églantine, perdu de dettes et de vices, le voleur Vilain d'Aubigny, l'abbé fournisseur d'Espagnac, autre voleur, mais des deniers publics, l'équivoque Basire, le capucin débridé Chabot, dont la conscience était tarifée, l'homme d'affaires politiques et financières Talon, le médecin délateur Latouche-Cheffel, le policier bandit Lalligant-Morrillon, le voleur Courtois, chassé du tribunal pour concussion... ; j'en passe et des meilleurs, toute la basse et haute pégre de la Révolution !... »

Et cependant on se demande parfois si le ridicule ne l'emporte pas encore sur l'odieux. Ainsi, lorsque M. Mathiez nous rappelle que M. Aulard, le grand historien de la Révolution Française, tenait jadis Danton pour l'homme d'État incomparable, pur de toute souillure et de toute compromission, l'ardent patriote le véritable sauveur de la patrie en danger (p. 281), on a plutôt envie de rire que de se fâcher.

De tout cela il résulte que l'histoire de la Révolution Française est encore à faire, et que si, après Aulard, il ne reste plus grand' chose de Taine, après Mathiez il pourrait bien ne plus subsister grand' chose d'Aulard.

HUB. VAN HOUTTE.

Davaud Pierre. *Ce qu'il faut connaître de l'histoire des États-Unis.* Paris, Boivin, et Cie, 1927, un vol : petit in-8° (12 × 19) de 159 pages. Collection nouvelle de grande vulgarisation, n° 5. Prix : 7 frs.

(1) Signalons en passant comme très intéressant pour l'histoire de Belgique, le chapitre VIII : « Danton, Delacroix et le pillage de la Belgique ».

Le présent ouvrage répond parfaitement au but qui fut assigné à la Collection à laquelle il appartient : vulgariser, sous un format réduit, nécessité par les exigences de l'heure actuelle, les notions indispensables à tout lecteur cultivé en quête de documentation rapide. L'auteur a condensé avec habileté, en dix-sept chapitres, l'abondante matière qu'il avait à traiter, accordant à juste titre une importance exceptionnelle à l'histoire du xix^e et du xx^e siècle. Il nous en dit l'essentiel et ne laisse pas d'agrémenter son récit de judicieuses réflexions sur l'attitude des États-Unis depuis la grande guerre : je ne puis qu'applaudir, notamment, à l'analyse clairvoyante de l'attitude américaine vis à vis de l'ancien monde, au cours de laquelle M. Davaud met nettement en lumière l'opposition des idéaux en présence (1).

Je regrette cependant qu'il ait passé trop rapidement sur certaines questions, telle l'étude du milieu géographique, vraiment trop succincte, telle aussi celle des premières explorations et surtout des premières tentatives d'établissement. Il aurait sûrement comblé certaines lacunes s'il avait suivi de plus près la vérité historique. En effet, comment ne pas rappeler le rôle de nos ancêtres wallons dans la fondation de New-York par exemple ?

Et combien il eût été opportun de signaler que « des éléments belges ont certainement pris une part importante à l'origine de cinq des Treize colonies américaines, New-York, New-Jersey, Connecticut, Pennsylvanie et Delaware (2) ».

Ces réserves faites, je ne puis que recommander le livre de M. Davaud à tous ceux qui désirent se familiariser en peu de temps, non seulement avec les faits principaux de l'histoire des États-Unis, mais aussi avec les grands courants de l'opinion américaine (3).

Ch. PERGAMENI.

(1) *Op. cit.*, p. 152 et suivantes.

(2) Cf. l'article de HENRI ANET paru dans le *Bulletin de la Société d'histoire du Protestantisme belge*, 5^e livraison. 2^e série, 1^{er} décembre 1924, p. 166. Lire aussi, *eodem loco* p. 167, la *Note sur les émigrants wallons de 1624*, par. A. REY, ainsi que le récit des cérémonies de la célébration du tricentenaire de New-York et en Amérique et en Belgique.

(3) Dans une nouvelle édition, il y aurait lieu d'insérer une carte historique, afin de permettre au lecteur de retrouver aisément les noms propres géographiques cités. A cet égard, je signalerai une erreur orthographique à rectifier : on écrit *Massachussetts* et non pas *Massachussets*.

Carl Misch. *Varnhagen von Ense in Beruf und Politik.* Gotha-Stuttgart. Perthes. 1925 petit in-8° de 178 pp. avec portrait et autographe.

Charles-Auguste Varnhagen von Ense (1785-1858), collaborateur de Chamisso, poète romantique, essayiste et polygraphe qui aborda à peu près tous les genres, mais surtout la biographie et la critique littéraire, est très connu en Allemagne par les historiens de la littérature.

Sa vie politique et administrative toutefois était restée jusqu'ici dans l'ombre. Erich Marcks, le savant professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Berlin, signala le sujet à l'un de ses élèves, Carl Misch, qui y consacra sa dissertation doctorale devant la Faculté de Philosophie de Munich. Depuis lors le jeune docteur a poursuivi ses recherches et complété son œuvre. C'est le résultat de son travail que la librairie Perthes a livré au public.

C'est une œuvre consciencieuse, pleine de références bibliographiques, que l'auteur a eu tort, à notre avis, de grouper par chapitres à la fin du volume, au lieu de les placer au bas des pages. Nous nous demandons aussi si le jeune érudit n'a pas succombé à la tentation habituelle d'exagérer l'importance de son héros. Cet ancien étudiant en médecine, successivement officier dans les armées autrichienne et russe, secrétaire de Samuel Hardenberg au Congrès de Vienne, chargé d'affaires de Prusse à Francfort et à Carlsruhe, tombé bientôt en disgrâce, frondeur passablement vaniteux embrigadé dans la *Jeune Allemagne*, nous a paru un personnage assez falot et qui mérite plutôt l'appellation d'aventurier politique que celle d'homme d'état. Il nous semble aussi que la personnalité politique de Varnhagen aurait dû être étudiée davantage dans son milieu familial, sa femme ayant exercé sur ses tendances politiques, aussi bien que sur ses tendances littéraires, une influence considérable.

Hub. VAN HOUTTE.

S. P. L'Honoré Naber. *Het leven van een vloothouder. Gedenkschriften van M. H. Jansen (1817-1893).* Kemink en zoon, Utrecht, 1925. xi-446p. in-8°. Werken uitgegeven door het historisch Genootschap gevestigd te Utrecht. 3^e série n° 49.

L'auteur de ces mémoires, M. H. Jansen, fut l'un des représentants les plus distingués de la marine hollandaise au XIX^e siècle : grâce à son initiative, de nombreuses réformes ont été

apportées à l'organisation et à l'équipement de la flotte de guerre ainsi qu'à l'instruction des officiers de marine. Aussi son autobiographie constitue-t-elle une source essentielle pour l'histoire de la marine en général dans la période contemporaine : on y voit notamment l'auteur en rapport avec les hommes les plus éminents des marines américaine, anglaise et française. Mais ces mémoires contiennent aussi des détails intéressants relatifs à l'histoire de Belgique. : l'enfance de Jansen s'est déroulée à Anvers pendant le régime d'union de la Belgique avec la Hollande, et, au cours de sa carrière, il a été amené à visiter de temps à autre la Belgique.

Jansen appartient à une famille zélandaise qui s'installa à Anvers au début du XIX^e siècle, mais qui quitta cette ville au moment où éclata la révolution de 1830. C'est alors que commence sa carrière maritime : il séjourne d'abord sur la flottille de l'Escaut (1831), puis devient élève à l'Institut royal de marine à Medemblik (1831-1835) il est placé alors sur une frégate à destination de Java. A son retour, il est nommé, au bout de quelques mois, commandant d'une canonnière sur l'Escaut (1842) et, la même année, est appelé à entreprendre un second voyage vers les Indes néerlandaises. C'est alors qu'il donna des preuves d'une compétence spéciale en matière de navigation : il fut chargé de diverses missions importantes. Revenu en Hollande (1848), il s'occupa d'un projet de transformation du système de défense et devint fonctionnaire au ministère des colonies. En 1851, il rentra au service de la flotte de guerre et voyagea dans la Méditerranée, les Indes occidentales, l'Amérique centrale et les États-Unis. Il entre alors en rapports avec Maury et organise avec lui l'exploration internationale des mers. Il participe, en 1853, à la Conférence internationale de météorologie tenue à Bruxelles. En 1856, il retourne dans les Indes orientales, à bord d'un clipper anglais, et, après son retour en Hollande (1858) entreprend, à ses propres frais, un voyage d'études aux ports de France les plus importants. En 1859, il devient chef de la section du matériel au ministère de la Marine. En 1861, il reprend encore une fois du service sur la flotte et fait différentes croisières dans les Indes occidentales. Deux ans après, il revient en Hollande et entreprend quelques voyages d'études en Angleterre et en France. C'est alors qu'il prépare son important travail sur la révolution technique dans la marine de guerre (construction de cuirassés), travail qui parut en 1864 : dès 1866, la marine hollandaise fut dotée de bâtiments perfectionnés. Cette même année, Jansen fut promu capitaine, mais, en 1868, il demanda sa mise à la retraite. En 1870, il contribua à établir un service de navigation à vapeur entre la Hollande et l'Amé-

rique ; en 1873, il fut l'un des fondateurs de l'*Aardrijkskundig Genootschap* et, deux ans après, prépara une expédition vers le pôle nord. En 1874, il fut nommé membre du Conseil d'État.

L'éditeur de ces mémoires n'a pas ajouté les notes jointes à ceux-ci par Jansen après sa nomination de conseiller d'État, sauf celles qui concernent la préparation de l'expédition polaire réalisée en 1878 (expédition du Willem Barentz). Deux index, l'un des noms de personnes, l'autre des noms de lieux et des matières, complètent cette édition. Le second est dressé de façon assez sommaire: les noms géographiques ne sont pas tous mentionnés, notamment ceux qui concernent les pays d'outremer,

H. VANDER LINDEN.

Emile Bourgeois. *Manuel historique de politique étrangère.*

Tome IV. *La politique mondiale (1878-1919). Empires et nations.* Paris, Belin frères. 1926. un vol. in-8° de 836 pages.

La réputation des livres, que très modestement l'auteur appelle des Manuels, n'est plus, croyons-nous, à faire. Ils sont devenus en quelque sorte classiques, et à qui voudrait se reconnaître dans le dédale des faits constituant l'histoire diplomatique de l'Europe, il n'est pas de meilleur conseil que de lui faire faire connaissance avec le savant professeur de Paris. Il est, à juste titre, considéré comme un guide sûr et compétent.

Le volume présent a vu le jour vingt ans après le précédent, dont la première édition datait de 1905, mais qui a eu sept éditions, la dernière publiée en 1925. Le premier volume, les *Origines*, allait des débuts de Richelieu à la Révolution. Le second, les *Révolutions*, de 1789 à 1830. Le troisième, intitulé le *Temps présent*, c'est-à-dire de 1830 à 1878, puis plus tard, *l'Ere des nations ; l'Eveil du monde ; de Metternich à Bismarck*, est déjà plus considérable, car l'auteur a bien dû y comprendre le Nouveau-Monde et aussi l'Asie.

Et alors que dire du quatrième volume, avec lequel le théâtre des événements de la vie internationale s'étend aux limites même du monde, et qui comporte l'étude des origines du conflit de 1914, de son évolution interne aux points de vue politique et diplomatique, et se termine par l'analyse des traités signés en 1919 !

M. Bourgeois a pensé, assez naturellement, que l'Europe d'à présent était si différente de celle du traité de Berlin, qu'il se devait de reprendre la plume, pour montrer aux Français d'aujourd'hui, et à d'autres, à la suite de quelles vicissitudes s'étaient accomplies des transformations aussi formidables que l'effondrement de quatre empires autocrates et militaristes,

« l'opposition victorieuse des démocraties modernes aux régimes d'autorité, aux systèmes du militarisme et des alliances secrètes menaçant pour les peuples et le droit », que la multiplication des États nouveaux ou ressuscités ; que l'essor de la colonisation européenne en Asie, en Océanie et surtout en Afrique, aboutissant à un « partage du monde ».

Dès lors, on concevra que la complication de ce monde allant croissant, la somme de travail que représente un volume de plus de 800 pages, s'étendant sur un espace de 40 ans, est énorme, et semblerait devoir excéder les moyens d'un seul homme. M. Bourgeois nous avait, certes, déjà donné des preuves de la façon dont il sait se mouvoir au travers de la complexité de plus en plus touffue des faits constituant la trame de notre histoire contemporaine. Cette fois encore, et plus encore que précédemment, il a su faire de son dernier livre, qu'il qualifie... exagérément... d'essai, d'ébauche, un répertoire unique et encyclopédique de tout ce qui s'est passé de saillant en Europe et hors d'Europe depuis 1878. On a pu dire, non sans esprit et vérité, qu'il est le bienfaiteur de ceux qui s'intéressent à la politique étrangère et la providence de ceux qui en vivent. »

Livre difficile à faire : matières terriblement compliquées, simultanéité incessante d'une foule d'événements, d'où un classement et un groupement qui ne peuvent empêcher de fréquents rappels, de multiples renvois : exposé de faits, dont les acteurs sont encore vivants ; souci de rester aussi objectif que possible, surtout lorsqu'on est Français et que l'on a à exposer d'une part la politique anglaise, d'autre part la politique d'un Bismarck et de ses successeurs ; souci aussi de ne point céler les erreurs de la diplomatie de son propre pays, ou les fautes de tel ou tel de ses hommes d'État.

Or, à lire M. Bourgeois, on a comme le sentiment qu'on est un peu « au-dessus de la mêlée », du moins en beaucoup d'endroits particulièrement délicats du livre. Mais, par exemple, il n'en est plus tout-à-fait ainsi, quand on arrive avec l'auteur aux événements préliminaires de la Grande Guerre, de 1909 à 1914. Entendons-nous : ici, armé de tout ce que les livres et les recueils révélateurs de documents inédits, venant de France, d'Autriche et d'Allemagne, ont déversé désormais dans le public, l'historien, porté vraiment par les textes, ne peut qu'arriver à dresser à son tour un effroyable acte d'accusation contre les dirigeants de l'Autriche-Hongrie, et ceux de l'empire allemand, les uns et les autres dominés, dépassés au surplus, par la caste militaire (1). Vraiment l'impassibilité ne pouvait plus être exi-

(1) Cfr le compte-rendu de l'ouvrage de M. A. Fastrez, *La*

gée : elle n'est plus chez l'historien ; elle est encore moins possible, chez le lecteur qu'emportent les sentiments que l'on devine.

L'histoire de l'Europe de 1904 à 1914 est étudiée aux chapitres X, XI, XII, XIII, sous les libellés suivants : La préface de la crise mondiale. 1^{re} partie : Corée et Maroc (1904-1911) ; 2^e partie : Question d'Orient et question d'Autriche (1907 à 1911). La crise mondiale (1911-1914). La diplomatie pendant la grande guerre (1914-1918). — Les quatre armistices de 1918 et les Traités de 1919. Ce dernier chapitre (pages 703 à 770) est une analyse parfaite des faits, à laquelle maîtres et étudiants feraient bien de recourir désormais, tant elle est claire et substantielle.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les mérites du dernier livre de M. Bourgeois. Il est certainement ce qu'on pouvait faire de mieux dans un domaine où l'on ne saurait prétendre tout dire ni surtout être complet, car chaque année amène au jour de nouveaux documents, de nouvelles révélations. Faut-il le dire ? Si l'on connaît déjà relativement beaucoup des « dessous » de la diplomatie de l'avant-guerre et de la guerre, que reste-t-il encore à apprendre ! Des œuvres, comme celle de l'éminent professeur de la Sorbonne et de l'École libre des sciences politiques, sont, par essence, susceptibles de révisions et de mises au point. Mais quel service nous a rendu M. Bourgeois d'avoir dressé comme un inventaire, à l'usage de la génération actuelle, des faits essentiels à connaître, pour juger en bonne connaissance de cause, du présent de l'Europe et.. préjuger peut-être de son avenir !

Signalons, pour ne rien omettre de ce qui fait du livre de M. Bourgeois un *Manuel*, les riches *Bibliographies* accompagnant chacun de ses nombreux chapitres, et, *in fine*, une *Table des matières alphabétique*, permettant de retrouver dans les quatre volumes tout ce qui a trait à un pays, si bien qu'on peut suivre de bout en bout l'évolution d'une question ou le développement de la politique extérieure d'une puissance (Pages 799 à 836).

F. MAGNETTE.

responsabilité de l'Allemagne. Etat-major et Gouvernement, publié par M. Van Kalken dans la présente revue (tome V, pages 1139 à 1143). Nous signalons, comme pouvant compléter les exposés forcément restreints de M. Bourgeois, les ouvrages suivants : RENOUVIN, *Les Origines immédiates de la Guerre* (28 juin-4 août 1911). Paris, Costes, 1925 et E. VERMEIL, *Les Origines de la Guerre*. Paris, Payot, 1926. — Cfr pour les résumés des faits et pour les Bibliographies, *Histoire générale des peuples* par Max. Petit, au tome III, spécialement les pages 241 à 292.

La Belgique restaurée. Étude sociologique publiée sous la direction de **Ernest Mahaim** Bruxelles, M. Lamertin. 1926. xi-687 pages.

Cet important ouvrage est publié sous les auspices de l'Université de Bruxelles, par l'Institut de Sociologie Solvay. Il a pour auteurs les collaborateurs scientifiques de l'Institut. Il se divise en dix chapitres dont voici les titres, avec les noms des redacteurs : I. La population par R. Olbrechts ; II. les régions dévastées par G. Smets ; III. L'agriculture ; IV. L'industrie ; V. Le commerce par G. De Leener ; VI. Le travail par M. Gottschalk ; VII. Les finances par B. Chlepner ; VIII. La fortune et le bien-être par E. Mahaim ; IX. La colonie par G. Hostelet ; X. Vue d'ensemble par E. Mahaim.

L'œuvre est digne de l'équipe scientifique qui en a entrepris la publication. Sous une forme condensée, mais toujours claire, chacun des chapitres expose d'après les meilleures sources ce qu'il est essentiel de connaître de la matière traitée. Les auteurs ont tous largement délimité leur champ d'études. Leur procédé habituel d'exposition est de comparer la Belgique d'avant-guerre à la Belgique d'après-guerre, de telle manière que l'ouvrage embrasse en réalité une période beaucoup plus longue que le titre ne le ferait supposer. Bon nombre de pages donnent sur la situation de la Belgique durant les années qui ont précédé la guerre, des renseignements qu'on ne trouverait dans aucune publication antérieure. M. Chlepner notamment a été bien inspiré en décrivant le régime bancaire d'avant-guerre qui n'a jusqu'ici fait l'objet d'aucune étude.

Dans son ensemble, la publication dont nous rendons compte est une œuvre définitive que consulteront tous ceux qui s'intéresseront à l'histoire de la Belgique durant le premier quart du xx^e siècle. Quelques parties seulement ne sont qu'une ébauche et n'ont qu'une valeur d'information provisoire. Il en est ainsi notamment des paragraphes consacrés aux finances de la métropole et de la colonie. La faute n'en est pas aux auteurs, mais à la documentation qui est encore très pauvre.

Bien que la publication porte en sous-titre « Étude sociologique », elle nous paraît être plutôt une étude économique et M. Mahaim apprécie fort bien l'œuvre qu'il a dirigée lorsqu'il écrit (préface, page xi) : « l'intérêt d'un travail comme celui-ci réside moins dans l'actualité de l'information que dans l'exposé des permanences de la constitution économique du pays. Une étude sociologique de la Belgique restaurée devrait comprendre, si j'entends bien le sens du mot sociologique, des chapitres détaillés sur la restauration morale, intellectuelle et même

artistique du pays. Un sociologue ne se demande pas seulement dans quelle mesure un pays a perdu de sa richesse à cause de la guerre, mais il cherche aussi à savoir si — prenons un exemple — la criminalité d'après-guerre est plus forte ou moins forte que celle d'avant-guerre. Or il n'est pas question de tout cela dans la publication dont nous nous occupons. Petite chicane, dira-t-on, question de mots ! Eh, oui, question de mots ; mais les mots sont les seuls instruments dont nous disposions pour exprimer nos idées et beaucoup de querelles en matière scientifique n'ont d'autre origine que l'imprécision de la terminologie.

Ch. DE LANNOY.

Jean Bayet. *Les origines de l'Hercule romain* (Bibliothèque des écoles d'Athènes et de Rome, fasc. 132). Paris, Boccard, 1926. xviii, 502 pp., 2 planches et 2 cartes.

Id. *Herclè, Etude critique des principaux monuments relatifs à l'Hercule étrusque*, Paris, Boccard, 1926, 275 pp. et 9 planches.

La fondation et la première histoire du culte d'Hercule, qui devait devenir si puissant à Rome, sont enveloppées d'un tissu épais de légendes et M. Bayet a employé à ses démêler un esprit critique singulièrement sagace, servi par une vaste érudition. On trouve dans ce volume une réserve prudente et une pondération judicieuse qui manquent souvent aux spéculations d'esprits aventureux sur les origines romaines. Ce n'est pas à dire qu'une période embrumée de l'histoire ait pu être illuminée d'une clarté totale, mais il paraît difficile d'arriver à des conclusions plus certaines que les résultats obtenus par la critique méthodique appliquée par M. Bayet aux diverses traditions. Il commence par montrer où et comment Héraklès était adoré du vi^e au iv^e siècle dans la Grande Grèce, par quelles voies son culte a cheminé, comment il a pénétré dans le domaine étrusque. A Rome, un temple lui fut élevé dès le v^e siècle, probablement par des marchands grecs, près de la *Porta Trigemina* entre l'Aventin et le port du Tibre. Le dieu, qui est le protecteur du négoce et des négociants, le défenseur qui écarte les maux, est vraisemblablement celui de Poseidonia, venu à travers la Campanie alors étrusque. A l'intérieur du *pomoerium*, au pied du Palatin, des particuliers élèvent à Hercule un autel l'*Ara maxima* ; le culte est celui d'un dieu ethonien, aux formes helléniques, et il est sans doute originaire de Crotona. Ce culte resta purement privé, aux mains de deux familles, les *Pinari* et les *Politii*, jusqu'au moment, où, en 312, le censeur Appius Claudius mit la main sur le sanctuaire, dont la prétrise devint un sacer-

doce public. Enfin l'influence, mal définissable, de l'Hercule *Victor* ou *Invictus* de Tibur agit sur le caractère du héros romain, qui acquit des fonctions militaires. § Telles sont, en deux mots, les conclusions essentielles de l'ouvrage, mais cette sèche analyse ne peut donner une idée de la richesse de sa documentation et des vues nouvelles, des aperçus originaux qui y abondent.

La « petite thèse » de M. Bayet, est aussi un volume respectable consacré à Herclè, l'Hercule étrusque. Il contient une étude critique des monuments figurés qui le représentent : vases, pierres gravées, cistes, miroirs, monnaies, statuettes de bronze et jusqu'au célèbre foie de Plaisance, servant à l'hépatoscopie. Toutes ces représentations sont mises à profit pour étudier la légende d'Herclè et sa personnalité, et donner aussi une contribution fort utile à la connaissance des croyances composites de l'Etrurie.

FR. CUMONT.

Emile Linckenheld. *Les stèles funéraires en forme de maison chez les Médiomatriques et en Gaule* (Publications de la Fac. des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 38) Paris. Les Belles Lettres, 1927, 159 pp. et 5 planches Prix. 25 frs.

Ce fut longtemps une croyance générale dans l'antiquité que l'ombre du mort continuait à habiter la tombe. De là naquit en plusieurs pays la coutume de donner à la sépulture ou à l'urne cinéraire l'apparence d'une maison. Des stèles en forme de maison ont ainsi été trouvées en grand nombre en Gaule, particulièrement dans la région des Vosges. Leur authenticité, d'abord suspectée, a été bien établie par la multiplication des découvertes. M. Linckenheld consacre à ce type de monuments funéraires une étude très fouillée, dont les résultats essentiels paraissent incontestables. La forme des stèles et son développement, leur répartition géographique, leur décoration sont successivement examinés et les questions qui s'y rattachent résolues, avec une méthode prudente. Il résulte de ces recherches critiques que dès avant la conquête romaine on aménageait pour les défunts des maisons souterraines. A celles-ci, se substituent à partir de la fin du IV^e siècle des stèles reproduisant l'aspect d'une maison, à l'intérieur desquelles est creusée une cavité, où l'on dépose les cendres du mort. Au bas de la façade, on ménage une ouverture : c'est la porte qui permet aux esprits de sortir de leur habitation funéraire pour venir visiter celle de leurs proches. Les symboles astraux (croissants, rosace etc.) qui font partie de la décoration de ces stèles montrent que chez les Gaulois, dès avant l'arrivée des Romains, le culte des

morts était déjà lié au culte des astres. Nous ne pouvons indiquer ici nombre d'autres problèmes archéologiques qui sont abordés dans cette solide monographie.

F. CUMONT,

R. Zeller, *La vie dominicaine*. Paris, Grasset, 1927. In-12, xi-227 p., Coll. Les grands ordres monastiques. Fr. 12.

Ce nouveau volume de l'utile collection présidée par E. Schneider répond entièrement au but assigné à ces ouvrages : initié. Félicitons l'auteur, une femme, d'avoir si bien pénétré l'idéal dominicain et d'avoir réussi à décrire avec tant de finesse et de coloris les caractéristiques de l'ordre des frères prêcheurs. Sans doute les dominicains suivent la règle de S. Augustin, leurs constitutions rappellent d'importants emprunts à l'observance norbertine, ce qui fait leur originalité c'est l'heureux mélange de vie monastique et de vie apostolique, le premier idéal ne répondant plus assez aux exigences de vie du XIII^e siècle. L'étude psychologique du fondateur, S. Dominique, et du grand restaurateur qu'est Lacordaire met le lecteur, dès le début du volume, à même de comprendre la conception de la vie dominicaine : l'auteur nous la décrit minutieusement en poursuivant le *curriculum vitae* d'un prêcheur depuis son entrée au couvent jusqu'à sa mort, depuis matines jusqu'après complies. Le dominicain est un intellectuel, s'adonnant à l'étude fouillée de la gloire de son ordre, S. Thomas ; toute sa vie est organisée pour atteindre la Vérité par le contact de maîtres en spiritualité, par l'exercice de la liturgie, par la pratique des sciences philosophiques et théologiques. Une simple remarque : nous aurions aimé à lire une synthèse plus étoffée de l'histoire dominicaine que celle donnée à la suite du portrait de S. Dominique.

J. LAVALLEYE.

R. P. Benoit Marie de la Sainte Croix (Benoît Zimmerman), *Les saints déserts des Carmes déchaussés*. Paris, Librairie de l'Art catholique, 1927. In-16 raisin, xii-294 p., 23 photos.

Les solitaires du Mont Carmel chassés de Terre Sainte au XIII^e siècle par les Mahométans vinrent se réfugier en Europe, ce changement de résidence donna une orientation nouvelle à l'ordre : l'idéal anachorétique fut transformé en vie mixte ; comme les chartreux, les carmes sont contemplatifs et pratiquent tout spécialement la méditation et l'oraison, ils exercent en plus l'apostolat extérieur (prédication, enseignement supérieur) ; d'autre part, sous l'influence dominicaine, ils ont adopté la

vie en commun dans un couvent. La réforme thérésienne marque un retour aux règles primitives, c'est au Père Thomas de Jésus, le promoteur des missions et le fondateur des Carmes déchaussés en Flandre, que revient l'heureuse initiative d'avoir créé des déserts, endroits retirés en des lieux favorisés de la nature dans lesquels les religieux, abandonnant temporairement la vie apostolique, peuvent mener une existence d'anachorètes, partageant leur temps entre les offices du chœur et la contemplation.

L'auteur étudie ensuite l'histoire des déserts d'Espagne, d'Italie, de Portugal, de Belgique (Marlagne et Nethen), de Pologne, d'Autriche et de France ; il a rédigé ces intéressantes monographies en se basant sur les archives centrales de l'Ordre, il eut été avantageux d'utiliser les sources locales. Une table onomastique et une série de photographies des déserts terminent ce travail.

J. LAVALLEYE.

Emil Goldmann. *Beiträge zur Geschichte des Fränkischen Rechts*, I. Teil, Wien u. Leipzig, F. Deuticke, 1924. 62 pp. in-8°.

La brochure de M. Goldmann contient une série très intéressante d'études sur le droit franc.

Plusieurs d'entre elles ont pour point de départ l'importance que, selon l'auteur, les pratiques de sorcellerie avaient dans les préoccupations des populations franques, comme dans celles de tous les primitifs.

C'est ainsi que le *farfalius* de l'art. 6 de la *Decretio Childeberti II* de 596 ⁽¹⁾, lui apparaît, avec raison, pensons-nous, comme un objet servant à accomplir en justice une pratique de sorcellerie destinée à nuire à l'adversaire ⁽²⁾.

Au même ordre d'idées se rattache l'intéressante dissertation sur le titre LX de la Loi Salique (*De eum qui se de parentilla tollere vult*). L'auteur y montre que la rupture de trois branches d'aune est un rite magique accompagnant le serment par lequel l'intéressé déclare qu'il rompt les liens qui l'unissent à la *Sippe* ; il y a dans sa méthode une alliance intéressante de l'ethnographie comparée, de la philologie et de la critique de textes. Il établit que le texte vise bien la sortie de la *Sippe* et pas seu-

⁽¹⁾ BORETIUS : *Capitularia*, I, 16.

⁽²⁾ Il était inutile d'invoquer ici un texte d'Agobard : *Liber adv. legem Gundebadi*, c. 13 (Migne, *Patr. lat.*, CIV, 125), étranger au sujet.

lement la sortie de l'*Eidgenossenschaft* de la *Sippe*, comme on l'admettait généralement depuis Brunner.

C'est encore la sorcellerie qui explique le c. 2 des *Extravagantia* de la Loi Salique, de *terra condempnata* : ce texte vise la répression de maléfices dirigés contre un fonds ; il est donc parallèle au titre XIX, de *maleficiis* de la Loi, qui vise les maléfices pratiqués contre les personnes.

Sur ces divers points, M. Goldmann nous paraît être arrivé à des conclusions très plausibles et que, pour notre part, nous sommes tout disposé à admettre. Nous craignons cependant que M. Goldmann ne soit quelque peu *unter dem Banne der Zauberei* et que, sous cette influence, il avance quelquefois des propositions un peu hasardeuses (1).

Dans les autres chapitres de son travail, M. Goldmann donne des interprétations nouvelles de certains textes de droit franc ou bien il précise ou modifie des interprétations qu'il a proposées jadis : c'est ainsi que dans les c. V et VI, l'auteur donne de nouveaux arguments pour faire admettre que la *tertia manus* du titre XLVII de la Loi Salique est un séquestre ; par contre la démonstration philologique par laquelle il entend prouver que le *fillortum* de ce même titre (de *fillortis*) et du cap. V, 1 (...*suo fillorto*...) signifie « Anfangsformel », nous paraît des plus contestables, encore qu'elle aboutisse à un résultat satisfaisant. Les arguments philologiques en faveur de *Andelang* = étrier de la crémaillère (symbole juridique) et en faveur de l'origine lat. vulg. de (**andeleria*) du mot, sont par contre, beaucoup plus probants.

Signalons encore une note consacrée au titre *in quantas causas electi debeant jurare* dans l'*emendata Q.* de la Loi Salique, et une tentative d'explication d'un dessin ornant le ms. lat. 4787 de la Bibl. Nat. en regard du titre 60 de la loi Ripuaire. Sohm voyait dans ce dessin du x^e s. (imité, à n'en pas douter, d'un dessin du

(1) Notamment (pp. 31-32) le fait de considérer comme un acte de sorcellerie, le rejet des baguettes brisées, derrière le dos, dans le titre LX de la Loi Salique. Rangeons aussi parmi les explications sujettes à caution, celles qui ont trait à des signes figurant dans le ms. de Wolfenbüttel à côté des titres LVI (de *corporibus expoliatis* = LV) et LXII (de *eum qui se de parentilla tollere vult* = LX) : l'auteur les considère comme des signes magiques destinés à écarter du scribe, des maléfices que pouvait entraîner le fait d'avoir écrit ces textes relatifs à des matières auxquelles la sorcellerie n'était pas étrangère. Mais il ne nous est pas fourni d'arguments décisifs.

vii^e ou du viii^e s. influencé par l'art irlandais) une représentation de l'affranchissement par le denier devant le roi ; M. Goldmann le comprend, avec de fortes apparences de raison, comme un transpercement d'une charte déclarée fausse.

Dans l'ensemble, publication intéressante, qui fait progresser la connaissance du droit franc.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

Jean Yver. *Les Contrats dans le très ancien droit normand (xi^e-xiii^e siècles).* Paris, Libr. du Recueil Sirey ; Domfront, Imprimerie du Publicateur. 1926. in-8°, xvi-316 pp.

M^r Yver s'est proposé d'étudier l'histoire de l'Obligation et de montrer comment sous l'influence du droit canonique le contrat consensuel s'est peu à peu substitué aux contrats réels et formels.

Estimant ne pouvoir, à raison de l'insuffisance de nos connaissances positives, se servir du droit franc comme d'une base solide pour descendre le cours des siècles en essayant d'y trouver des illustrations nouvelles à l'appui des théories des germanistes considérées comme établies, M^r Yver a décidé de borner ses investigations à un droit régional dont l'état des sources lui permettait de suivre l'évolution à partir du xi^e siècle.

L'auteur ne disposait guère que des cartulaires pour étudier le droit normand à cette époque reculée, car les chroniques, nous dit-il, ne peuvent guère être utilisées pour l'histoire des contrats.

Les sources deviennent plus abondantes et plus variées au xii^e siècle. Les chartes de privilège, les Établissements de Rouen (1177-1180), divers documents émanés de l'Echiquier de Normandie, les cartulaires et les divers recueils de chartes permettent de suivre de près les transformations du droit. Au xiii^e siècle apparaissent deux catégories de sources nouvelles et particulièrement importantes : les coutumiers et les recueils de jurisprudence.

Le contrat réel a été en droit normand, comme il l'a été en droit franc, le premier mode de s'obliger. Avant son apparition il n'y avait que des opérations au comptant, en d'autres termes le troc des peuplades primitives.

Il semble d'après les textes cités par M^r Yver que la vente fut un contrat réel jusqu'au xiii^e siècle.

En Normandie, deux modes formalistes de s'obliger ont de bonne heure supplanté la stipulation romaine et la *wadiatio* franque : la *Foi* et le *Serment*. La *fides* en droit normand a plutôt le caractère d'un engagement religieux que celui d'un enga-

gement corporel. Sa violation entraîne une sanction pécuniaire, une sanction morale (l'infamie) et des sanctions religieuses.

Le Serment (*juramentum* ou *Sacramentum*) est une institution nettement ecclésiastique, qui non seulement crée une obligation religieuse devant l'official mais en outre donne naissance dès le XIII^e s. à une obligation civile sanctionnée par les tribunaux royaux. L'obligation née du serment est purement personnelle et ne se transmet pas aux héritiers.

Abordant ensuite l'étude des contrats consensuels M^r Yver démontre par l'examen des textes qu'en Normandie le *compro-mis* et la *plévine* [cautionnement coutumier] ont perdu, au plus tard vers la seconde moitié du XIII^e siècle, leur caractère formaliste et sont devenus des contrats consensuels.

A partir de la même époque s'introduit une sûreté nouvelle qui tend à remplacer le gage immobilier et la plévine. Cette sûreté c'est l'obligation générale des biens.

Au XIII^e siècle les créances et les dettes sont transmissibles en Normandie tant entre vifs qu'à cause de mort, M^r Yver pense, sans toutefois oser l'affirmer catégoriquement, que cette transmissibilité n'est pas ancienne. C'est le fait matériel de la transmission des biens successoraux et non le principe idéal de la continuation par l'héritier de la personne du défunt qui justifie la transmissibilité active et passive des engagements, aussi nul n'est-il tenu au delà des forces de la succession.

Ici, M^r Yver se heurte au vieux principe « *les dettes sont charges des meubles* ». L'auteur concilie ingénieusement cette pratique coutumière avec certains textes de la *Summa de legibus Normannie* qui semblent la contredire. A son avis, les dettes héréditaires incombent au successeur aux meubles [évêque dans la succession aux intestats — exécuteur testamentaire dans la succession testamentaire] toutefois en cas d'insuffisance de ces meubles l'héritier est tenu subsidiairement sur les immeubles dont il a hérité.

M^r Yver expose ensuite l'organisation du crédit dans le vieux droit normand.

A la période de leur enfance, les sociétés ont eu recours exclusivement aux sûretés personnelles, pour garantir le créancier, contre l'insolvabilité et la mauvaise volonté du débiteur. Ce n'est que plus tard qu'on a songé à utiliser les sûretés réelles. Le rôle du plège est variable. Le droit normand a connu le *plège influent* dont la mission se bornait à contraindre moralement ou matériellement le débiteur au paiement ; le *plège otage* tenu de se constituer prisonnier à défaut d'exécution et que le débiteur a l'obligation morale de délivrer (1).

(1) *Op. cit.* pp. 140 et ss. Si l'otage ne respectant pas son

Au XIII^e s. apparaît le *plège débiteur* (*plegius et debitor*) dont l'engagement libère le débiteur primitif et emporte dès lors novation. Mr Yver, pense qu'à la fin du XIII^e s. le plège débiteur est devenu une simple caution qui laisse subsister l'obligation du débiteur (1) Il n'existe pas en Normandie de saisie privée spéciale contre le plège. Celui-ci doit donc être actionné en justice.

L'intensification des échanges économiques rend les sûretés personnelles insuffisantes. Les sûretés réelles les suppléent. Le débiteur peut remettre à son créancier un ou plusieurs biens mobiliers, auquel cas il y a gage, ou attribuer ses biens à son créancier tout en se maintenant en possession jusqu'au défaut de paiement au terme fixé, auquel cas il y a *obligatio bonorum*. L'*obligatio bonorum* n'accorde pas au créancier le droit de recueillir les fruits de la terre engagée, mais le terme expiré, de la saisir à défaut de paiement. Elle n'est donc pas comme le *mort-gage* (gage immobilier qui donne au créancier le droit de recueillir les fruits sans les imputer sur le montant de la créance, un mode de placement des capitaux mais un mode de recouvrement des créances.

Mr Yver consacre à l'*Obligatio bonorum* un chapitre très fouillé. Se basant sur les documents qu'il a examinés il repousse pour la Normandie, l'opinion d' Egger suivant laquelle l'*obligatio bonorum* crée une obligation du patrimoine opposée à l'obligation du corps du débiteur et se rallie à l'opinion d'Esmein pour qui l'engagement des biens n'est qu'un artifice technique destiné à éluder la règle coutumière qui consacre l'insaisissabilité des immeubles (2)

Mr Yver expose en détail la théorie des preuves dans le vieux droit normand. Au XIII^e s. le système des preuves légales est encore en honneur. En matière mobilière la preuve se fait par le serment ou par le duel judiciaire suivant que le montant

engagement refusait de se constituer prisonnier, pouvait il être saisi par la main de la justice ? Mr Yver n'a trouvé aucun texte permettant de répondre à cette question (*op. cit.* p. 273).

(1) Mr Yver reconnaît qu'il s'agit d'une hypothèse. Il se base sur une version du Grand Coutumier donnée par deux ms. de la Bibliothèque nationale.

(2) EGGER. *Vermögenshaftung und Hypothek nach frankischen Recht* dans *Untersuchungen zur deutschen Staats und Rechtsgeschichte* de Gierke. vol. 69 *contra*—ESMEIN : *Etudes sur les contrats dans le Très ancien droit français*. p.177. adde BRISSAUD : *Manuel d'histoire du Droit privé* p. 566 et ss.

du litige dépasse ou ne dépasse pas la valeur de 10 sous. La preuve par témoin au sens moderne du mot est inconnue.

Pourtant la *Summa* au chapitre de *plegiis* montre la *des-rène* (serment négatif de l'existence du contrat allégué par le demandeur) cédant le pas à la preuve par écrit et au record d'assise. Ce texte est le point de départ de l'évolution qui aboutit au triomphe de la preuve morale sur la preuve formaliste. Les derniers chapitres sont consacrés à l'étude des voies d'exécution (exécution sur la personne, sur les meubles, sur les immeubles) Il ressort des recherches de M^r Yver que le droit normand présente trois particularités vraiment originales : l'incompétence des tribunaux ecclésiastiques en matière contractuelle, la prohibition de la saisie privée, l'interdiction de l'emprisonnement pour dettes privées. Les autres aspects du droit normand se retrouvent dans les autres coutumes françaises. Ce long exposé nous dispense d'insister sur l'intérêt que présente l'œuvre de M^r Yver. L'auteur a utilisé son abondante documentation avec un sens critique et une science juridique qui donnent à son livre une très grande valeur.

Jules SIMON.

F. Joñon des Longrais. *Études de droit anglais. I. : La Conception anglaise de la saisine du XII^e au XIV^e siècle* ; Paris; Soc. du Recueil Sirey, 1925, in-8°, 488 pp.

Le sujet traité dans le gros livre de M. J. d. L. est tout à fait essentiel. Essayer de déterminer la nature de la saisine dans le droit médiéval de l'Angleterre, c'est se livrer à une recherche d'autant plus importante que la saisine de franc tènement est restée le droit réel le plus parfait du *Common law*.

La conception de l'auteur se rattache à celle qu'ont dégagée les travaux de MM. Champeaux et Huber : la saisine, très différente de la possession romaine, et se présentant plutôt comme l'aspect extérieur, apparent, du droit réel unique, connu de la plupart des droits primitifs, droit réel unique consistant en une puissance sur les choses.

M. J. d. L. montre très bien comment la saisine est devenue le droit réel par excellence du *Common law* ; on voit, en le suivant, le droit façonné par la procédure— évolution qui fait songer à celle de bien des droits primitifs et notamment à celle du droit romain ancien. Les assises de « nouvelle dessaisine » et de « mort d'ancestre » (1166, 1176) dues à la politique anti-baroniale d'Henri II, créent pour la protection du franc tènement la procédure d'assise, où le jury de voisins est chargé de vérifier si le plaignant ou son auteur a été injustement dessaisi du tènement.

Dans l'affirmative, le plaignant récupère. Le droit romain a pu fournir peut-être ici une forme juridique ; mais cette protection est très différente des interdits possessoires romains : la nature du ténement et l'injustice du dessaisissement doivent être examinés.

De ces procédures — et d'autres qui l'ont perfectionnée — est sortie la notion de propriété relative du *Common law* (1). On ne se préoccupera pas d'un droit réel abstrait, protégé en lui-même et pour lui-même, à l'égard de tous, et d'une possession, état de fait distinct, protégé de manière différente. Cette conception là, n'apparaît que chez Bracton — Glanville l'ignore — et encore la doctrine moderne en a-t-elle tiré des conséquences exagérées. Cette conception n'eut aucune influence sur l'évolution ultérieure. Ce qui importe dans le droit anglais, à partir d'Édouard I, c'est la saisine : on protège celui qui a la meilleure saisine ; on barre la route à ceux qui en ont une moins bonne (2). Dans les transferts, c'est le transfert de saisine qui importe : en cas de décès, l'héritier ne recueille, en principe, que si le défunt était saisi.

Il importe, d'ailleurs, de distinguer. Tout bien n'est pas susceptible de saisine et toute saisine n'est pas ainsi protégée. Les réformes d'Henri II n'ont protégé que les libres ténements à vie ou en fief, c. à d. héréditaires et seule la saisine de ces ténements a été élevée par l'évolution ultérieure à la dignité de droit réel par excellence. La possession des *chattels* réels (tenures à terme ou tenures de vilains : *term of years, leasehold, villainage*) ou personnels (meubles) ne commence à être protégée efficacement qu'à partir de la fin du XIII^e siècle, par le *writ of trespass* où le plaignant ne doit pas indiquer son titre : ce qui rappelle la protection de la possession romaine. De même que les assises sont le point de départ de l'évolution qui va dégager la notion

(1) On sait que le droit anglais postérieur à la Conquête ignore l'alleu.

(2) En voici un exemple : Un homme saisi d'un franc ténement régulièrement acquis est dépouillé ; il a quatre jours pour exercer son droit d'*entry*, c. à d. de récupération directe. Passé ce délai ses droits décroissent progressivement et ceux du spoliateur augmentent : le dépouillé dispose de l'assise de nouvelle dessaisine ; mais le spoliateur a une saisine protégée à l'égard des tiers ou à l'égard du spolié qui userait du droit d'*entry* après l'expiration du délai : l'ayant-cause du spoliateur, *feoffatus a non domino*, a la même saisine protégée que lui. Voir à ce sujet, l'excellent développement des pp. 254-256.

de saisine protégée de libre tènement, de même le *writ of trespass* est le point de départ d'une autre évolution qui aboutit à la protection de la possession des *chattels* ⁽¹⁾. C'est l'origine de la distinction célèbre faite par la *common law* classique entre la *real property* et la *personal property* ⁽²⁾.

L'étude des origines de la saisine de franc tènement, de sa conception générale, de la terminologie employée en cette matière aux diverses époques de l'histoire juridique anglaise est suivie dans le livre de M. J. des L., d'une étude fouillée des diverses saisines de libre tènement, réparties entre les deux groupes des saisines de libre tènement en fief (*saisina de libero tenemento ut de feodo, seisin of a freehold as of a fee*) c. à d. héréditaires ⁽³⁾, ou à vie. L'auteur, avec infiniment de raison, insiste sur la hiérarchie des diverses saisines qui peuvent s'exercer sur un même fonds et notamment sur la distinction essentielle entre la saisine en domaine qu'exerce celui qui a reçu la terre et l'occupe effectivement (il est dit *seysitus in dominico ut de libero tenemento*) et la saisine des services que conserve seule celui qui a concédé la terre (*seysitus de libero tenemento quoad servitia*).

La dernière partie du livre est consacrée à l'étude détaillée d'une saisine de franc tènement à vie : la saisine de douaire ; ce travail ne permet pas seulement de mieux se rendre compte du fonctionnement d'une saisine de libre tènement ; il est plein d'indications intéressantes quant à l'étude du régime des biens dans le mariage (*eheliches Güterrecht*).

A ce résumé succinct, on se rend compte de l'importance du livre ; nous avons indiqué déjà celle qu'il tenait du sujet traité ; il en a une autre qu'il tire de ses conclusions. L'auteur a pu dé-

⁽¹⁾ Remarquer dans la terminologie, la distinction très nette : *one is seised of land (free tenement)* > *one is possessed of a chattel*. Cette distinction n'est, d'ailleurs, devenue rigoureuse *in verbis* qu'à partir de Littleton (entre 1474 et 1481).

⁽²⁾ Cette distinction n'apparaît de manière expresse ni chez Coke, ni chez Hale, mais seulement dans Blackstone (*Commentaries on the laws of England*, III, 144 et 167) en 1765-1769. Cependant, dès le XIII^e siècle on distingue de façon courante les *lands and tenements des goods and chattels* ou encore la *realitie* d'une action de la *personalitie* de telle autre.

⁽³⁾ Le « fief » anglais (*feodum, fee*) est simplement un franc tènement héréditaire : les services peuvent être agricoles (*free socage*), domestiques ou administratifs (*serjeanty*) aussi bien que militaires (*knights fee*).

montrer, pensons-nous, que la conception générale de MM. Champeaux et Huber vaut aussi pour les caractères essentiels de la saisine anglaise : il nous fait voir que c'est par erreur que la plupart des historiens du droit anglais — abusés par le « romanisme » de Bracton — ont erré, en l'assimilant à la possession romaine.

Il y a bien çà et là quelques réserves à formuler. Et tout d'abord une question : le livre de M. J. d. L. utilise une documentation extrêmement abondante, empruntée aux grandes œuvres de la doctrine, à la législation, aux actes de la pratique provenant de l'administration et de la juridiction royales : on voit rarement citer en note des cartulaires : ne pouvait-on réellement en tirer que si peu de chose? — P. 63, l'auteur explique les raisons de l'évolution de la saisine en Angleterre, si différente de celle qu'elle a connue sur le continent ; décroissance rapide de l'influence du droit romain à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle (1), afflux d'idées populaires et primitives qui trouvent à s'exprimer grâce au jury ; haine des populations anglaises pour le duel judiciaire. A titre de preuves de cette aversion, il cite les chartes de *boroughs* rachetant la dispense de cette procédure, p. e. la charte de la cité de Londres sous Henri I. Nous croyons qu'il s'agit là d'un phénomène non pas ethnique, mais social : ce sont les bourgeoisies commerçantes et industrielles qui ne peuvent s'accommoder du duel judiciaire. On en trouve la preuve dans bien des chartes de franchise de France et particulièrement du comté de Flandre (à Ypres, dès 1116). — P. 231, n. 1 : Les hommes libres qui tiennent un tènement de vilain aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles sont-ils réellement des hommes libres d'anciennes races ayant conservé leur liberté personnelle, tout en ayant pris une tenure à charge de services vils ? Le fait que l'auteur ne cite pas de texte antérieur au XIII^e siècle, permet à première vue, d'en douter ; ne seraient-ce pas plutôt des vilains affranchis ? — Pp. 231-233. Il nous paraît bien peu dans l'esprit des Grandes Chartes de 1215 et 1216 et de la Pétition des Barons de 1215, de prononcer « un retour en arrière en faveur de l'ancienne liberté personnelle » : lorsqu'il y est dit qu'aucun homme libre ne peut être dessaisi, il faut plutôt sous-entendre « de son libre tènement » ; la chose devait aller de soi.

Dans un compte-rendu consacré à cet ouvrage (2), M. Roger

(1) Le droit romain connaît sa plus belle époque en Angleterre au XII^e siècle (Vacarius l'y enseigne dès 1139) et dans la première moitié du XIII^e. Au XIV^e siècle, son influence est devenue inexistante.

(2) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1925, pp. 435-437.

Grand, interprétant la pensée de M. J. d. L., assure que la saisine — telle qu'elle a été définie — est le produit de cette idée que le travail permanent et créateur donne un droit sur le bien créé et sur le fonds où il s'exerce. Ici aussi, il y aurait une réserve à faire : le fief de haubert (*knigh't's service*) comporte une saisine protégée en faveur du vassal qui tient, et néanmoins celui-ci ne fournit généralement pas de travail permanent et créateur sur le fonds ; d'autre part le tenancier *in villainage*, qui fournit semblable travail n'a pas de saisine protégée.

Le livre de M. J. d. L., plein de substance, clairement conçu (1) et riche en résultats nouveaux, fait espérer la parution prochaine du second volume où l'auteur nous donnera sur l'évolution de la saisine anglaise, des études nouvelles, notamment sur l'histoire des « Assises ».

FRANÇOIS L. GANSHOF.

R. Génestal. *Le privilegium fori en France du décret de Gratien à la fin du XIV^e siècle.* Tome II ; Paris, E. Leroux, 1924, xxxviii-207 pp. in-8°. (Fasc. 39 de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences Religieuses).

Dans le tome 1^{er} de cet ouvrage (cf. notre compte rendu, ici-même, t. II, pp. 366-369), M. Génestal s'était avant tout préoccupé de la détermination des privilégiés. Le second volume, dont nous rendons compte aujourd'hui, traite du privilège lui-même en matière pénale : cette étude revient en ordre principal à examiner dans quelle mesure la justice séculière pouvait intervenir pour punir une infraction commise par un clerc.

M. Génestal, avec infiniment de raison a débuté par un exposé rapide de l'état de choses antérieur au Décret de Gratien. Il montre un usage constant observé depuis l'époque franque : la procédure ecclésiastique tient la procédure séculière en état ; mais une fois la dégradation du clerc prononcée par l'autorité ecclésiastique, la justice séculière avait le droit d'intervenir. En fait, le pouvoir laïque n'use de cette faculté qu'avec une extrême modération et seulement dans les cas les plus graves. L'auteur nous montre cet usage réalisé dans la pratique des x^e et xi^e siècles et accepté par la doctrine ; il indique aussi

(1) Le souci de clarté pousse M. J. d. L. à des répétitions inutiles et fastidieuses : Pourquoi nous répéter tant de fois que la protection de la saisine ne s'applique qu'aux francs tènements ou encore que l'hérédité est de l'essence du fief ?

comment au XI^e siècle, on est arrivé par suite d'une mauvaise interprétation des mots *traditio curiae* dans certaines constitutions romaines, à admettre que l'autorité ecclésiastique devait, après la dégradation, livrer le clerc à l'autorité laïque.

Dans un chapitre spécial on montre la parenté entre cette procédure et celle qui, à partir du XI^e siècle, s'applique à l'hérétique laïque : le tribunal ecclésiastique, compétent *ratione materiae* l'excommunie, puis le livre au pouvoir séculier, parce qu'incorrigible, en vue de la condamnation à une peine afflictive.

Le Décret de Gratien est resté fidèle au système traditionnel : dégradation, puis *traditio curiae*, justifiée par l'incorrigibilité, et la plupart des décrétistes ont suivi cette manière de voir. La pratique française est conforme jusque vers 1230, mais toujours avec beaucoup de modération.

A ce moment cependant, déjà, des transformations s'étaient produites dans la doctrine et la législation. Étienne de Tournai avait émis des doutes sur la légitimité de la *traditio curiae*. Thomas Becket avait soutenu l'idée que la dégradation étant une peine, le clerc condamné ne pouvait plus être inquiété pour le même fait par l'autorité séculière. Cette thèse, après l'humiliation d'Henri II à Avranches en 1172, devint la règle du droit anglais ; à la fin du siècle en 1191, elle devint également la règle du droit normand. Vers 1177 par la décrétale *at si clerici* (c. 4, X, de *judicio*, II, 1), le pape Alexandre III ⁽¹⁾ décidait qu'une fois le clerc condamné par l'autorité ecclésiastique, le même crime ne pouvait être puni une seconde fois et qu'il n'y avait par conséquent pas lieu à *traditio curiae*. C'était exactement le contrepied du système traditionnel, accepté par le Décret de Gratien.

Cette réaction fut suivie d'un certain flottement dans la législation pontificale et dans la doctrine. Sans entrer dans le détail, indiquons seulement que la doctrine du XIII^e siècle maintint le système de la décrétale *at si clerici*, tout en admettant trois cas où l'intervention de la justice séculière, après dégradation était autorisée : l'hérésie, le faux en lettres apostoliques et l'incorrigibilité ; le XIV^e siècle aura une tendance à élargir ces cas en y ajoutant notamment le crime de lèse-majesté. La doctrine, avec Guillaume Durand (*Speculum juris*, lib. III, pars 1, de *accusatione*, § *secundo loco*, n. 3) distinguera, d'ailleurs, la déposition, simple sentence verbale, de la dégradation ou déposition actuelle qui seule permet la livraison, ou plutôt

⁽¹⁾ Il est curieux d'observer qu'alors qu'il n'était encore que le cardinal Roland Bandinelli, il avait parfaitement admis la *traditio curiae* après dégradation (p. 16).

l'abandon — comme on l'entend à partir du XIII^e siècle — à l'autorité séculière. Boniface VIII, au Sixte (cap. 2, *degradatio in VI^o, de poenis*, V, ix ; annis 1294-1298) donne à cette théorie, la sanction de l'autorité pontificale.

La pratique française des XIII^e et XIV^e siècles est conforme à la décrétale *at si clerici*, élargie par la doctrine et la législation pontificale subséquentes. Jusque vers la fin du XIV^e siècle, seule, d'ailleurs, l'hérésie entraîne, en fait, livraison au bras séculier, après dégradation du clerc ; en 1398 on trouve le premier cas certain d'application des mêmes principes à des clercs reconnus coupables de lèse-majesté.

Quant à la perte *ipso facto* du privilège par le fait de certains crimes particulièrement graves, si la doctrine l'a admise avec timidité, la pratique ne l'a guère connue.

L'intérêt considérable de l'ouvrage de M. Génestal et l'extrême importance du sujet nous ont amené à donner cette analyse du livre. Quant à en faire l'éloge, nous pensons qu'il suffira de dire qu'il a toutes les éminentes qualités des travaux de M. Génestal : une documentation abondante empruntée à la législation, à la doctrine et aux sources mêmes de la pratique ; une clarté d'exposition qui séduit le lecteur jusque dans les exposés les plus difficiles ; un sens juridique rigoureux et un esprit critique qui fait rendre aux textes tout ce qu'ils sont susceptibles de donner.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

Comte E. Corti et baron C. Buffin, *Léopold I^{er}, oracle politique de l'Europe*. Un volume in 8^o de 385 pages. Bruxelles, Dewit, 1926, Prix : 25 francs.

C'est un livre plein de révélations pour l'histoire particulière de Léopold I^{er} et pour l'histoire générale la Belgique que nous donnent le comte E. Corti et le baron C. Buffin.

Le premier de ces deux écrivains avait publié une biographie de Léopold I^{er} en allemand et en anglais. Le baron C. Buffin a traduit en français l'œuvre de l'historien autrichien et l'a complétée par de nombreux documents extraits d'archives publiques et particulières belges. L'œuvre ainsi présentée à nos lecteurs abonde en renseignements inédits et la personnalité de notre premier souverain y apparaît sous un jour nouveau et particulièrement intéressant.

Le rôle de Léopold I^{er} en matière internationale y est surtout mis en lumière. Dès le congrès de Vienne, auquel il assiste, ce prince s'intéresse aux grandes questions qui agitent l'Europe,

puis, lorsqu'il est monté sur le trône belge, ces questions s'imposent à son attention, non moins qu'à son activité, avec une acuité particulière. L'avenir de la Belgique dépend avant tout de la paix et de l'équilibre européen. Il faut à la fois préserver nos provinces de devenir à nouveau, en cas de conflit, le champ de bataille de l'Europe, comme elles l'ont été trop souvent par le passé, et aussi empêcher les appétits des Puissances voisines de s'exercer sur elle. Une entente entre la France et l'Angleterre est indispensable pour arrêter la première dans la poursuite de sa politique des frontières naturelles à laquelle la seconde ne pourra jamais consentir. Léopold I^{er} le sait, aussi travaille-t-il sans cesse, aussi bien sous le Second Empire que sous la Monarchie de Juillet, à maintenir des relations amicales entre les deux Puissances maritimes. De là son rôle actif dans la question d'Orient en 1840, dans la question du mariage du prince Napoléon avec la princesse Mary de Cambridge, etc. Mais, si cette entente ne peut se réaliser ou vient à cesser, il faut que la Belgique trouve ailleurs une protection contre les ambitions françaises. Cette protection, notre premier roi cherche à la réaliser par une alliance entre les trois puissances du nord, la Russie, la Prusse et l'Autriche, alliance purement défensive et orientée avant tout vers le maintien de la situation territoriale de l'Europe telle qu'elle résulte des traités de 1815, de 1831 et de 1839. Pour amener cette alliance, il tente de réconcilier l'Autriche avec la Prusse. En même temps, voulant mieux assurer encore la paix de l'Europe, il dirige ses efforts vers l'amélioration des rapports entre l'Autriche et l'Angleterre, ce que lui rend malaisé la politique ultra-libérale, considérée même à ce moment comme révolutionnaire, de lord Palmerston.

Afin de réaliser ses grandes conceptions internationales, Léopold I^{er} entre en correspondance avec les souverains et les principaux hommes d'État de l'Europe. Il établit un commerce de lettres avec l'empereur d'Autriche, la reine d'Angleterre, l'empereur de Russie, le roi de Prusse, l'archiduc Jean, les chanceliers autrichiens Metternich, Schwarzenberg et Buol.

Entraîné ainsi dans les grandes questions diplomatiques par l'intérêt de la Belgique, Léopold est amené à s'en occuper même quand elles ne paraissent pas se rapporter directement à son pays. Mais il sait que toute perturbation européenne peut en mettre le sort en jeu soit en réveillant l'esprit de conquête chez certaines nations, soit en affaiblissant outre mesure ceux en qui il voit des protecteurs, soit en favorisant les progrès de la démagogie, redoutables surtout pour les petites nations.

Aussi le voit-on se montrer attentif à toutes les variations du baromètre international et, quand surgit un incident inquiétant,

écrire partout où il croira que ses conseils pourront être écoutés. Ce qui l'enhardit à pareille ingérence, c'est sa croyance en sa propre expérience et dans la sûreté de son jugement. Peut-être certains de ses correspondants, comme Metternich, lui attribuèrent-ils parfois un peu de présomption, d'autant plus que Léopold n'attendait pas toujours qu'on sollicitât ses conseils, il les offrait.

Son intervention fut requise à divers reprises dans de grandes crises, celles par exemple d'Orient en 1840, celle d'où sortit la guerre de Crimée, celle des duchés danois, etc.

Bien que son action fût souvent cachée, elle ne lui en assura pas moins une réputation très grande de sagesse et il s'en fallut de peu que le *Vorparlement* de Francfort ne lui offrît la couronne impériale d'Allemagne.

Le livre MM. Corti et Buffin nous révèle aussi bien des particularités, quoique dans une moindre mesure, sur le rôle de Léopold I^{er} dans la politique intérieure de la Belgique.

Quand il arriva à Bruxelles, le Roi y trouva tout à organiser. La funeste campagne des Dix jours révéla l'état déplorable du pays. Léopold I^{er} se vit en même temps en face d'un parlement sans expérience, défiant comme l'opinion publique en général, en souvenir des excès commis par le roi Guillaume, du souverain choisi par le Congrès National. Il lui fallut une habileté extraordinaire pour tirer l'ordre de ce chaos, pour faire prédominer ses vues sages et ordonnées, tout en respectant soigneusement les entraves mises au pouvoir royal par une constitution qui paraissait à ce moment plus faite pour une république que pour une monarchie. Il y réussit et, à la fin de son règne, la Belgique, tenue à l'écart, par une observation scrupuleuse de sa neutralité, des grands conflits qui avaient ensanglanté une partie de l'Europe et préservée de toute agitation révolutionnaire, se révéla comme le pays le plus prospère du continent.

La documentation, dont se sont servis les deux historiens, est particulièrement originale et abondante. Les archives de Vienne et de Méran, extrêmement riches en lettres de Léopold I^{er} et de ses correspondants autrichiens, ont été abondamment utilisées. De son côté, le baron Buffin a puisé beaucoup de renseignements dans les archives de notre ministère des affaires étrangères, dans celles de la liste civile du Roi qui lui ont fourni le journal du vicomte de Conway et la correspondance du même avec le ministre néerlandais Thorbecke, dans les papiers d'Henri de Brouckère, ancien ministre des affaires étrangères, etc.

Grand est l'intérêt que présente ce livre. Il sera bientôt et mérite de se trouver dans les bibliothèques de tous ceux qui

s'intéressent à notre histoire contemporaine. Il est cependant loin d'être sans défaut et surtout ne peut être considéré comme un livre définitif.

Comme l'a constaté un autre critique, « la composition, l'utilisation des matériaux manque d'art, le style est souvent déparé par des négligences, le ton ne garde pas toujours la sereine impartialité de l'histoire ». Je lui ferai d'autres reproches encore: les archives du ministère belge des affaires étrangères ont été insuffisamment utilisées ; les auteurs ne paraissent pas connaître la bibliographie de l'histoire contemporaine de Belgique ; ils ont presque exclusivement utilisé des documents inédits, négligeant tout ce qui avait été publié par d'autres que par eux et laissant ainsi dans l'ombre ou insuffisamment éclairé plus d'un point de la biographie de Léopold I^{er}. Signalons en outre la défectuosité de leur procédé de composition. Le rôle du baron Buffin, outre celui de traducteur, a presque exclusivement consisté à introduire dans la rédaction du comte Corti le texte de documents inédits, tous très intéressants et importants pour notre histoire, mais qui ne se lient pas toujours avec à propos au récit primitif. Parfois même les affirmations du comte Corti en sont quelque peu contredites. L'unité de l'ouvrage en souffre. Il eût été préférable de donner plusieurs de ces documents en annexe.

Le ton ne garde pas toujours la sereine impartialité de l'histoire, a-t-on dit de cette biographie de Léopold I^{er}. Ce ton a été, à plus d'une reprise, influencé par le souvenir de la grande guerre de 1914 à laquelle le comte Corti fait allusion diverses fois. Mais cet historien manque surtout d'objectivité lorsqu'il apprécie les sentiments de Léopold I^{er} pour Napoléon III. Il accuse notre roi d'avoir nourri pour l'empereur une haine profonde et d'avoir même regretté l'échec de la tentative d'assassinat commise par Orsini. Il ne donne aucune preuve de ces sentiments. Il les prête gratuitement à Léopold I^{er}. J'ai eu entre les mains presque tous les documents dont s'est servi le comte Corti. Aucun d'eux, je puis l'affirmer, ne lui permet de juger ainsi l'attitude du roi envers son puissant voisin. Léopold I^{er} craignait, et très justement, Napoléon III. Il savait l'empereur animé de sentiments peu bienveillants pour la Belgique. Les négociations de 1863 et le traité Benedetti ont suffisamment prouvé quelles idées de conquête hantaient le cerveau impérial. Le roi s'efforça de se prémunir contre ce danger, mais jamais il ne fut pour Napoléon III l'ennemi haineux décrit par le comte Corti. Je possède une correspondance inédite de Léopold I^{er}, j'espère pouvoir la publier quelque jour, on y trouvera une justification de

mes assertions, si tant est qu'il soit nécessaire de les justifier, la preuve du contraire n'ayant pas été apportée.

Ces réserves faites et ces critiques émises, l'œuvre du comte Corti et du baron Buffin n'en reste pas moins, à mon avis, une contribution dont notre histoire contemporaine tirera grand profit.

A. DE RIDDER.

Marcel Marion. *Ce qu'il faut connaître des crises financières de notre histoire.* Paris, Boivin et C^e, 1927, pet.in-8^o, 159 pages.

M. Charles Robert Dumas a entrepris, sous la dénomination générale de « *Ce qu'il faut connaître* » la publication d'une collection de grande vulgarisation, qui s'adresse à l'homme moderne, débordé par ses occupations, afin de lui permettre de tenir au courant, dans le temps minimum, sa culture générale. Voulant faire connaître à ce public spécial l'essentiel des crises financières par lesquelles la France a passé, il s'est adressé au professeur Marcel Marion, le savant historien des Finances de la France.

Dans une série de raccourcis où ne manquent ni les précisions de chiffres ni les détails caractéristiques, M^r M. Marion expose, dans les trois premiers chapitres, les besoins d'argent de la Monarchie française des origines à 1715, puis de 1715 à 1789, et sous la Révolution (1785-1799). Dans les deux chapitres qui suivent, il montre les efforts d'assainissement financier sous le Consulat et l'Empire, puis sous la Restauration. Enfin dans un sixième et dernier, il passe en revue les effets des révolutions du xix^e s. et de la guerre de 1870 sur les ressources et la gestion des finances de la France. Il arrête son étude à la libération du territoire en 1873.

L'auteur ne se départit pas d'une stricte objectivité, mais dès sa préface, il annonce qu'il entend demander au passé des enseignements et des conseils, car : « en dépit des changements considérables que le temps apporte dans les données des problèmes financiers, certains éléments demeurent, certaines conditions ne changent pas, et il y a toujours profit à chercher dans l'histoire financière quelques exemples à suivre, et quelques autres à éviter. »

Dans ses conclusions, se demandant à quoi la France a dû de survivre à tant d'épreuves, il écrit : « Entre les efforts de nos rois des xiv^e et xv^e siècles, entre les rudesses de Sully et de Golbert, entre la vigilance de Gaulin, l'habileté du baron Louis et la politique financière de l'Assemblée de 1877, il y a des traits communs et ces traits sont essentiels. Ce qui frappe

chez tous, c'est d'abord qu'ils ont un but bien défini, qu'ils le poursuivent avec décision, énergie et persévérance ; ils savent ce qu'ils veulent, ils ont de la netteté et de la suite dans les idées. C'est la première condition du succès, auquel ne peuvent prétendre les gouvernements incertains et vacillants, changeant constamment de personnel, faibles d'idées ou faibles de volonté, tantôt incapables de discerner la route à suivre, tantôt la voyant très bien, mais n'osant pas ou ne pouvant pas s'y engager. formulant parfois les articles d'un programme raisonnable et reculant devant leur application. »

Dans ses dernières lignes, il adjure son pays, « mis au lendemain d'une guerre gagnée, dans une situation bien plus critique qu'il y a un siècle ou un demi-siècle, au lendemain de deux guerres perdues, » de s'imposer « la règle suprême d'économie rigoureuse sans laquelle ne se guérissent point des finances avariées. »

L'ouvrage ne contient aucune référence bibliographique ; on ne voit pas pourquoi une courte liste d'ouvrages fondamentaux n'aurait pas été la bienvenue dans une publication forcément sommaire.

Georges BIGWOOD.

Georges Nicole. *La peinture des vases grecs.* Paris et Bruxelles, Van Oest, 1926, in-8°, 47 pages, 64 planches hors texte (Bibliothèque d'histoire de l'art), 36 fr.

Ce résumé de l'histoire de la céramique grecque vient s'ajouter à ceux de M. Dugas (1924) et de M. Pottier (1926). Il ne fait pas double emploi avec eux. Toutes les techniques, tous les styles tant soit peu importants ont une place dans le petit volume de la collection Payot qui est aussi complet que possible. Le point de vue esthétique domine dans la seconde initiation (Coll. Budé) qui se présente sous la forme attrayante d'une causerie à propos d'un choix de 29 peintures reproduites à une échelle réduite, mais avec une parfaite clarté.

M. Nicole, pour répondre aux exigences de l'éditeur, se borne à rédiger une rapide esquisse historique, coupée seulement de quelques arrêts (par ex., p. 25, cratère d'Antée, p. 32, vases meidiesques). Il compense ce qu'a nécessairement d'aride cette concision, par une présentation des plus soignées, par une illustration très riche et très fine (héliogravures). Les lignes générales de son exposé sont si fermes et si sûres, qu'il ne me reste qu'à disputer de la brouille : Le caractère moral des personnages de Polygnote de Thasos (lapsus « Samos ») ressort d'un jugement d'Aristote (*Poét.* 1450 a 28), et non d'un texte de Pline (p. 29).

— Le groupe des coupes à fond blanc (p. 39-40) méritait, sinon quelques mots supplémentaires de commentaire, du moins une mention plus rigoureusement exacte : Hégésiboulos—je ne me lasserai pas de le répéter — précède Sotadès d'une bonne vingtaine d'années, et la dernière coupe à citer [de ce dernier quand on parle des vases à fond blanc, est celle de Bruxelles, puisqu'elle porte un médaillon à figures rouges ; l'élégance de la femme assise en face de l'enfant nous empêche de voir en elle une simple *τροφός* ; les fruits que cueille la jeune fille (coupe de Londres) sont beaucoup trop gros pour n'être que des « cerises » ; la gravité de l'adolescente qui joue à la toupie ne laisse rien d'« amusant » dans le sujet, je réserverais cette épithète aux pirouettes drôlatiques des satyres acrobates d'Euphronios et de Douris ; la musicienne (« Muse »?) de la coupe du Louvre porte une cithare, et non une lyre (1).

H. PHILIPPART.

Théodore Reinach. *La Musique grecque.* Paris, Payot, 1926, in-16, 208 pages avec mus. notée. Fr. 10. (Collection Payot n. 49-50).

Il y a longtemps que l'on attendait le livre dont M. Théodore Reinach a enrichi, dans le sens propre du mot la science musicologique en général, et la collection Payot en particulier. Tous ceux qui ont eu à s'occuper de la musique grecque ancienne connaissent les travaux qu'il a publiés, depuis près d'un demi-siècle, sur la musique et la métrique grecques ; tous désiraient lui voir condenser le résultat de ses études en fixant l'état actuel de la science en cette matière, et tous lui seront donc reconnaissants des peines qu'il a prises pour les gratifier de ce manuel, mince de volume mais gros de science, d'une science exposée avec autant de clarté que de précision.

M. Reinach étudie d'abord la constitution de l'échelle mélodique, dont le cadre élémentaire chez les Grecs est non l'octave mais le tétracorde, différemment composé suivant les modes, se modifiant dans chaque mode suivant les genres, et varié encore par les « nuances », ce qui fait de la mélodie grecque quelque chose de très raffiné, de très différent aussi de notre musique courante. Pour la détermination de la valeur des Inter,

(1) On corrigera facilement des coquilles telles que : « *Clytias* » au lieu de *Clitias* (pl. 12) ; « cratère » au lieu de *amphore* (p. 27, cf. pl. 34) ; « hydrie, Louvre » au lieu de *coupe, Brit. Mus.* (p. 44 et pl. 21).

valles, les « harmoniciens » de l'école d'Aristoxène se contentaient d'approximations empiriques, tandis que les « canoniciens » de l'école de Pythagore s'attachaient à les supputer mathématiquement; au moyen du monocorde ou canon, en précurseurs de la physique moderne. C'est Eratoclès, le prédécesseur d'Aristoxène, qui a dressé le premier tableau des sept octaves modales classiques, formées de la réunion de deux tétracordes, et dont certaines sont évidemment plus anciennes, notamment le dorien, le phrygien et le lydien. Ces modes ont, d'ailleurs, dû évoluer avec une grande liberté avant d'arriver à la forme que leur donnent les manuels gréco-romains : M. Reinach compare ce processus à celui des dialectes ionien et dorien, finissant par devenir respectivement la prose attique et la langue des chœurs de la tragédie. Pour adapter la mélodie aux possibilités de l'exécutant (chanteur ou instrumentiste), les Grecs connaissaient comme nous les tons, ou échelles de transposition.

De la mélopée, conçue comme monodique par le musicien grec qui ne s'est guère préoccupé d'harmonie simultanée dans le sens de la polyphonie moderne, M. Reinach passe au rythme. ce principe mâle pour les anciens, la mélodie constituant l'élément femelle. A l'origine, la mélodie vocale étant prépondérante et la valeur quantitative des syllabes chantées s'imposant à la mélopée placée sur elles, rythmique et métrique se confondaient. Mais, lorsque se développent d'une part la récitation pure et la lecture muette de l'autre la musique instrumentale, la rythmique se constitue en discipline séparée. Aristoxène en dégagaa les principes fondamentaux : temps premiers (brève), durées composées, mesures, levé (arsis) et frappé (thesis) dont le rapport de durée sert à classer les diverses mesures, simples ou composées, réunies dans la cantilène.

Après ces deux premiers chapitres, l'auteur résume ce que nous savons des instruments de musique, de la pratique musicale, des divers genres de composition et trace un tableau sommaire de l'évolution de la musique grecque, depuis les tâtonnements de l'époque primitive jusqu'à l'avènement du christianisme. Nous retrouvons là de nombreuses illustrations de l'histoire littéraire, dont la physionomie se précise quand on sait que lyriques et tragiques ont été de véritables poètes-musiciens ; les dithyrambes dramatiques étaient en réalité des operas. dont l'auteur composait à la fois le livret et la partition, à la manière de Wagner ou de Berlioz.

Deux appendices font connaître l'essentiel de la notation musicale et de la bibliographie du sujet. Un troisième nous donne en notation moderne, et avec traduction des paroles, le recueil des restes authentiques de la musique grecque : un fragment de

chœur de l'*Oreste* d'Euripide, les deux hymnes à Apollon trouvés à Delphes, l'épithaphe de Seikilos, avec sa jolie chanson philosophique, les hymnes à la Muse, au Soleil et à Némesis, les fragments vocaux et instrumentaux de Contrapollinopolis, enfin l'hymne chrétienne d'Oxyrhynchus. On saura un gré particulier à M. Reinach et à son éditeur de ce précieux supplément musical.

Comme il est dit dans l'avant-propos, il n'y a pas beaucoup de musiciens qui savent un peu de grec, ni d'hellénistes qui savent un peu de musique. Leur nombre ne peut manquer d'augmenter si le petit livre de M. Reinach a la diffusion qu'il mérite et que je lui souhaite.

PAUL BERGMANS.

C^{te} Joseph de Borchgrave d'Altena. *Notes et Documents pour servir à l'Histoire de l'Art et de l'Iconographie en Belgique.* I^{re} série : *Sculptures conservées au Pays Mosan.* Verriers, G. Leens, 1926. XLVI-228 pp. ; 116 illustrations photographiques.

Voici un livre utile. L'auteur, qui s'adonne depuis plusieurs années, avec une activité et une perspicacité dignes d'éloges, à l'étude de l'art ancien au pays mosan, s'est rendu compte en approfondissant son sujet, de ce que le moment n'était point encore venu d'écrire une véritable « histoire » de la sculpture propre à cette région. Aussi, au lieu de viser à la synthèse, s'est-il borné à présenter dans ce premier recueil de documents, un choix judicieux de sculptures du XI^e au XVIII^e s. inédites, ou publiées jusqu'à présent de façon insuffisante.

Cela ne l'a point empêché d'ailleurs de développer dans une introduction intitulée : « De la sculpture mosane », un ensemble d'idées générales qui relient entre elles les œuvres étudiées dans le corps de l'ouvrage.

Dans cette introduction, où les observations personnelles sont nombreuses, M. de Borchgrave met notamment en lumière l'importance des ivoiriers liégeois dès le X^e s., la splendeur de l'école mosane au XII^e avec Reine de Huy, Godefroid de Claire, ses élèves et ses émules, apporte des précisions sur ces derniers (pp. XIII et XIV), puis situe l'art de Nicolas de Verdun et de ses disciples ; il insiste avec raison sur la cohésion de cette école admirable (pp. XIV-XVI) ; plus loin, il montre l'importance de l'influence française sur les orfèvres — tels Hugo d'Oignies — et sur les sculpteurs mosans au XIII^e s., et consacre quelques pages fort intéressantes aux rapports étroits existant entre certaines sculptures mosanes et des sculptures rhénanes du XIV^e s.

Il termine en insistant sur une idée extrêmement juste exprimée déjà au début de cette introduction, à savoir la multiplicité des influences subies par l'ancienne principauté de Liège et, par conséquent, la prudence dont on ne doit pas se départir lorsqu'il s'agit de déterminer l'origine de sculptures dont un bon nombre sont des produits importés : on reconnaîtra le bien fondé de cette observation en lisant les pages xxxvii à xlv où il montre comment des sculptures allemandes et anversoises ont été, tout récemment, qualifiées de mosanes pour la seule raison qu'elles sont conservées en pays mosan !

L'ouvrage proprement dit de M. de Borchgrave se compose d'une série de notices constituant autant de petits chapitres où sont situées et caractérisées des œuvres très diverses tant au point de vue de la technique — métal, ivoire, bois, pierre, etc. — que de l'iconographie.

Nous n'énumérerons point les pièces décrites pour ne pas déflorer l'agréable surprise qu'éprouvera le lecteur en trouvant dans cet ouvrage, étudiées consciencieusement pour la première fois, tantôt telle statue miraculeuse, offerte depuis des siècles à la vénération des fidèles, tantôt telle œuvrette inconnue et charmante, enfouie dans quelque couvent, voire même, ce qui sort un peu du cadre de l'ouvrage, telle statuette très représentative de l'art mosan, découverte par l'auteur dans quelque musée étranger.

La qualité dominante de ces notices, c'est la probité : on sent que l'auteur a étudié sur le vif toutes les pièces qu'il analyse qu'il les a examinées avec la curiosité inlassable du véritable archéologue, c.-à-d. d'aussi près que possible, et à plusieurs reprises au besoin, les pièces simplement intéressantes autant que les chefs d'œuvre, celles connues de temps immémorial comme celles qu'il a révélées.

S'il n'a nullement eu la prétention, comme il le dit dans son avertissement, de faire œuvre définitive, il peut revendiquer le rare mérite de n'avoir point essayé d'éluder, par de commodes artifices de style, les questions difficiles de date et de provenance.

Dans une pensée de reconnaissance, M. de Borchgrave a dédié son ouvrage à la mémoire de M. Eugène van Overloop. Il ne pouvait mieux faire. C'est, en effet, le regretté Conservateur en Chef des Musées Royaux du Cinquantenaire, fondateur du Service de Documentation Nationale de ces Musées, qui chargea M. de Borchgrave, de rechercher par toute la Belgique, en vue d'enrichir ce Service, les œuvres du domaine de l'orfèvrerie, de la sculpture, du mobilier, et de faire photographier celles de ces œuvres non encore convenablement reproduites et méritant de l'être. Grâce à d'innombrables enquêtes dans les églises, les

couvents, les collections publiques et privées, M. de Borchgrave put réunir une foule de documents graphiques des plus curieux. Son livre, dont l'illustration est la mise en œuvre d'une première série de ces photographies, ne pourra manquer d'attirer l'attention sur le Service, trop peu connu, de Documentation Nationale de nos Musées : n'aurait-il que ce seul mérite et nous venons de voir qu'il en a bien d'autres—cet ouvrage serait digne de l'entière sympathie des chercheurs.

M. CRICK-KUNTZIGER.

Emile Van Heurck. *Voyage autour de ma Bibliothèque. Livres populaires et livres d'école flamands* in-4°. Anvers, aux dépens de l'auteur, 1927, in-8°, 139 p., 12 reproductions.

Le savant secrétaire de la Société des Bibliophiles Anversois collectionne depuis de longues années ce qu'on appelle les « livres populaires », qui étaient en réalité des livres scolaires. Ces impressions sont tellement nombreuses qu'en abordant leur étude, il convient de se borner. M. V. H. a choisi dans sa collection les éditions flamandes in-4° parues en Belgique. Il en donne un catalogue, où chaque description, bibliographiquement complète, est accompagnée de notes savoureuses sur le contenu, l'histoire, et, s'il y a moyen, l'auteur de l'ouvrage décrit. Le catalogue compte 159 numéros. M. V. H. espère que son livre ne restera pas isolé. Il voudrait du reste publier un jour lui-même la bibliographie de tous les « livres populaires » flamands. Quand il y a lieu, l'auteur cite les exemplaires des éditions non possédées par lui et se trouvant dans quelques dépôts publics ou privés (Bibliothèque principale de la Ville d'Anvers ; Bibliothèque de l'Université de Gand ; Bibliothèque de l'Université de Louvain ; Bibliothèque royale ; coll. Boeken-oogen, Leyde ; coll. Joseph de Gée, Anvers ; Musée de Folklore à Anvers ; Musée Plantin à Anvers ; coll. Oscar van Schoor, Anvers ; Collection René de Bock, Anvers). On regrette que V. H. n'ait pas indiqué du même coup l'existence d'autres exemplaires des éditions qu'il décrit. En félicitant M. V. H. pour son intéressant travail, nous souhaitons qu'il en publie d'autres analogues, et que son exemple soit suivi.

AUGUSTE VINCENT.

René Dussaud. *Topographie de la Syrie antique et médiévale* (Bibliothèque archéologique et historique du Service des Antiquités t. IV). Paris, Geuthner, 632 pp. et 16 cartes.

Pour comprendre l'histoire d'un pays, il est essentiel d'en

connaître la topographie. La géographie de l'Afrique romaine de Tissot fut autrefois le fondement de toutes les études sur cette province. L'ouvrage remarquable de M. René Dussaud, fruit d'une patiente application et d'une érudition immense, fournit l'instrument indispensable pour mieux reconstituer le passé de la Syrie, c'est à dire d'une contrée dont l'importance fut capitale dans la lutte séculaire entre l'Orient et l'Occident et qui joua un rôle considérable dans le développement de la civilisation méditerranéenne.

Le cadre que s'est tracé l'auteur coïncide en gros avec les frontières de la zone de mandat français : anachronisme, dira-t-on d'abord. Mais en fait cette limitation équivaut à exclure la Palestine, dont l'exégèse biblique s'est depuis longtemps attachée à fixer la topographie, pour s'attaquer à une région beaucoup moins connue, celle qui s'étend au Nord jusqu'au Taurus, entre la mer et l'Euphrate, en y joignant la haute Mésopotamie.

Le seul procédé raisonnable pour des recherches de cette nature consiste à confronter les données fournies par les documents historiques avec les itinéraires des voyageurs et les travaux des cartographes modernes, afin de localiser sur le terrain les villes et les villages mentionnés par la tradition. Le mérite primordial de M. Dussaud c'est d'avoir appliqué cette méthode avec une amplitude et une rigueur critique qui n'avaient jamais été atteintes. Car, d'une part, il a dépouillé et utilisé non seulement les textes cunéiformes, et les documents grecs, latins ou sémitiques, écrivains, inscriptions, monnaies, mais aussi les auteurs du moyen âge, spécialement les arabes, et les chartes et traités de l'Orient latin. D'autre part, il a disposé de cartes meilleures que celles consultées par ses devanciers, et en particulier de celle dressé au 200 millième par l'état-major turc, et qui, publiée en français en 1920, a servi de base à celles du volume.

Une bibliographie étendue montre qu'aucun travail important de ses prédécesseurs n'a échappé à l'attention de M. Dussaud, qui, d'ailleurs, a parcouru lui-même longuement et à plusieurs reprises des régions restées jusqu'à lui presque une *terra incognita*. Qu'un savant aussi bien préparé soit parvenu à fixer le site d'une quantité de localités non encore identifiées, on n'en sera pas surpris ; mais ses recherches critiques ont eu des résultats intéressants pour la connaissance même des sources utilisées ; ainsi il démontre que Ptolémée s'attache moins dans son ouvrage à la constitution physique du pays qu'à la proximité résultant de l'existence de routes commerciales et découpe ainsi le territoire en tranches suivant les voies de communication.

Ce livre fondamental devra être consulté constamment par tous les érudits qui se consacreront à l'étude de la Syrie antique ou médiévale.

FR. CUMONT,

CHRONIQUE

78. — Cinquième Centenaire de l'université de Louvain.

Les 28 et 29 Juin 1917 l'Université de Louvain a fêté le cinquième centenaire de sa fondation.

On sait que la célèbre institution doit son origine à Jean IV, duc de Brabant, qui en demanda l'érection au pape Martin V, sur les instances du chroniqueur de Dynter et de son conseiller Englebert de Nassau.

Le 7 septembre 1426 eut lieu l'inauguration solennelle des cours devant une assemblée particulièrement brillante de conseillers ducaux, de prélats, de professeurs et d'étudiants. Le *studium generale* ne comprenait en ce moment que les facultés de droit, de médecine et des arts. En 1432, à la demande de Philippe le Bon, le pape Eugène IV autorisa la création d'une faculté de théologie.

Depuis ce moment l'université se trouva mêlée à tous les grands mouvements d'idées, comme aussi aux événements politiques importants de notre histoire nationale. On y recrute les personnalités les plus marquantes tant de la société civile que du monde ecclésiastique.

Son histoire recèle des pages glorieuses, où l'on voit l'éclat de l'Alma Mater se répandre bien au delà des frontières du pays et illustrer l'Europe et la catholicité toute entière. Qu'on se rappelle son attitude dans la querelle protestante et dans le mouvement de l'humanisme. Mais elle connut aussi des moments d'après conflits et de douloureuse décadence. Son prestige alors s'éclipse ou subit un arrêt momentané.

Supprimée par la Révolution française, l'antique institution nationale fut reconstituée en 1834 par l'épiscopat belge et réouverte à Malines comme Université catholique. L'année suivante elle réintégra ses anciens locaux à Louvain.

C'est à la commémoration de ces cinq siècles d'existence, tour à tour glorieuse et difficile, mais toujours débordante d'activité, que furent consacrées les journées jubilaires du 28 et 29 juin dernier.

Ce furent des fêtes enthousiastes, auxquelles le monde intellectuel tout entier s'associa. On cite les délégations de 24 pays

étrangers, comprenant des représentants de 135 universités et de 58 instituts scientifiques, qui défilèrent dans un cortège le mardi 28 juin. La séance jubilaire se tint dans le grand auditoire du collège Adrien VI. Plusieurs discours y furent prononcés en présence du Roi, de la Reine, du Prince Léopold, de l'épiscopat belge, du corps professoral et des innombrables délégués étrangers. Prirent successivement la parole : le nonce apostolique, le recteur magnifique de Louvain, le professeur Van der Essen, M^r Bédier de l'Académie Française, Mgr. Schrijnen, pro-recteur de l'université de Nimègue, et enfin le Primat de Belgique, Son Éminence le Cardinal Van Roey. Dans l'après-midi, une visite dans les locaux dépendant de l'Université (domaine d'Héverlé, nouvelle bibliothèque, halles restaurées) ainsi qu'un banquet terminèrent cette première journée.

Le lendemain une fête religieuse eut lieu dans la collégiale Saint-Pierre fraîchement restaurée. Le cardinal-archevêque de Malines, entouré de l'épiscopat belge, des professeurs de Louvain et d'une brillante assistance, couronna, au nom du Pape, la statue miraculeuse de la *Sedes Sapientiae*, la patronne tutélaire de l'Université.

Nous ne saurions terminer ce rapide compte-rendu sans rendre hommage à l'éminent secrétaire de l'Université, M^r L. VAN DER ESSEN qui perpétua le souvenir de ces journées mémorables dans deux ouvrages : *L'Université de Louvain à travers cinq siècles* (Bruxelles, 1927) composé sous sa direction et *Notre-Dame de Saint-Pierre, Sedes Sapientiae* (Louvain 1927), livre dû entièrement à sa plume. (1).

PI. LEFÈVRE. O. PRAEM.

79. — XXVII^e Congrès historique et archéologique de Belgique.

C'est à Mons qu'aura lieu en 1928, le XXVII^e Congrès historique et archéologique organisé par la Fédération des Cercles historiques et archéologiques de Belgique. Ces assises sont placées sous le patronage des Sociétés savantes Montoises : Cercle archéologique, Société des Sciences, Société des Bibliophiles. Le comité organisateur a pour président M. le Chanoine Puisant et pour Secrétaire général, M. l'avocat L. Losseau (37, Rue de Nimy). La date du congrès est fixée provisoirement aux derniers jours de juillet.

(1) Ouvrages dont il sera rendu compte prochainement ici-même.

80. — Le deuxième Congrès international des Études byzantines.

Le deuxième Congrès des Études byzantines a eu lieu à Belgrade, du 11 au 16 avril 1927.

C'est à Bruxelles, au cours du Congrès des sciences historiques de 1923, que M. Jorga, le grand historien roumain, avait proposé de réunir périodiquement les savants qui s'intéressent à l'histoire, à la philologie, à l'art, au droit byzantins, et c'est Bucarest qui reçut, en 1924, les membres du premier Congrès des Études byzantines. Le second devait avoir lieu en 1926, mais il fallut le remettre d'un an. Le même intervalle sera observé dans l'avenir : on se réunira donc de trois en trois ans, à Athènes en 1930, à Sofia en 1933.

Le Congrès de Belgrade différait en un point de celui de Bucarest : les pays qui n'avaient pas pris part au Congrès de Bruxelles y étaient, cette fois, représentés. Plus de deux cent cinquante adhésions étaient venues de Yougo-Slavie, de Grèce, de Turquie, de Bulgarie, de Roumanie, d'Italie, de Catalogne, de France, de Belgique, d'Angleterre, de Hongrie, d'Autriche, d'Allemagne, de Danemark, de Pologne, de Russie, de Tchécoslovaquie, d'Égypte et d'Amérique. Sans doute, il y eut plus d'un absent, et parmi eux, quelques-uns des byzantinistes les plus réputés de France et de Belgique, que des circonstances malencontreuses avaient tenus éloignés d'Europe. D'autre part, les professeurs des universités de Russie n'avaient pu obtenir du gouvernement soviétique l'autorisation de franchir la frontière. Les congressistes pourtant étaient fort nombreux : plus de cent communications figuraient au programme des six sections du Congrès : philologie byzantine, histoire byzantine, histoire de l'église byzantine, archéologie byzantine, rapports et influences de Byzance et de ses voisins du Nord (celle-ci avait dû être subdivisée), Byzance et l'Occident. Les études d'histoire du droit y étaient représentées, bien qu'on n'eût pas cru utile de leur consacrer une section particulière. Il convient de laisser aux revues spéciales le soin d'énumérer et d'analyser les plus importantes de ces communications et de faire connaître les résolutions prises au sujet de la publication des documents byzantins. Disons que ces exposés et ces discussions ont dû confirmer ceux qui les ont suivis, dans le sentiment que la connaissance de l'histoire et de la civilisation byzantines est indispensable à l'intelligence de l'histoire et de la civilisation européennes.

Le Congrès, qui avait obtenu le patronage du Roi des Serbes, Croates et Slovènes, et l'appui de toutes les autorités religieuses,

politiques et académiques du pays, avait été fort bien organisé par son président, le professeur J. Radonitch, de Belgrade, son vice-président, le professeur J. Chichitch, de Zagreb, et son secrétaire, le professeur D. Anastassiévitch, de Belgrade. La collaboration entre les représentants de pays si divers fut fort cordiale. Le gouvernement yougo-slave n'avait rien négligé de ce qui pouvait assurer aux congressistes un voyage facile et un séjour agréable. Enfin, le Congrès fut suivi d'un voyage de cinq jours, dirigé par l'aimable et savant doyen de la Faculté de Philosophie de Belgrade, M. N. Vulitch, et au cours duquel on put visiter, sans fatigue et sans effort, les admirables monastères de Ravanitsa, Nagoritchané et Gratchanitsa, la vieille église de Lepljan, la belle église moderne de Kruchevats, les fouilles de la ville romaine de Stobi, et les quartiers pittoresques de Prichtina et de Skoplje.

Georges SMETS.

84. — Société Belge d'Études Orientales

NOTE SUR SON ACTIVITÉ DE 1922 A 1926 (1).

Au cours du second semestre de l'année 1922 la Société Belge d'Études Orientales s'est réunie quatre fois. Elle a entendu des communications sur *le Jeu de dés dans l'Inde ancienne* (P. E. Dumont), *A propos de quelques manuels d'histoire de l'Orient* (L. Speleers), *La femme dans l'Inde antique* (P. L. Vaidya), *Les fêtes du Centenaire de la Société asiatique de Paris* (J. Capart, délégué par la société), *L'exposition J. F. Champollion du Musée du Cinquantenaire* (J. Capart), *La date de la naissance du Bouddha* (L. de la Vallée).

Au cours de l'année 1923, six séances ont été organisées. Ont pris la parole MM. G. Combaz (*L'architecture bouddhique*), l'abbé Belpaire (*Le Poète Wang-Wei*), J. Capart (*Le tombeau*

(1) *Le Journal Asiatique* a publié à l'époque les renseignements utiles sur l'origine, la composition, les buts et les premiers travaux de la société (Onzième série, T. XX, pp. 1 à 16).

Le lecteur sait qu'avec l'aide de la Fondation Universitaire nous avons pu publier huit volumes de philologie et d'archéologie orientales (Chez Geuthner à Paris). Ce sont : *L'Abhidharma Koça*, 5 vol. par L. de la Vallée Poussin, *Kiyonaga et Chôki* par H. de Winiwarter. *Le Dacabhumaka* par J. Rahder. *Le sacrifice du cheval, étude védique* par P. E. Dumont.

de *Tout-Ankh-Amon* et *La Fondation égyptologique Reine Élisabeth*, L. de la Vallée (*L'histoire de la découverte du sanscrit*), l'abbé Devis (*L'Homélique copte*).

En 1924, la Société a tenu neuf séances. Elle a entendu le R. P. Van Hée (*A propos de l'écriture chinoise*), G. Combaz (*La peinture chinoise*), L. de la Vallée (*Le reliquaire de Peschawer*), M. Hentze (*La sculpture japonaise jusqu'à l'époque des Ashikaga*), B. van de Walle (*Les décrets royaux de l'Ancien-Empire*), Le D^r Spruyt (*Petits métiers chinois*), M. Carnoy (*Iranisme et Judaïsme*), M. de Marchi (*Le tombeau de Nakt*), F. Mayence (*L'orient dans la civilisation égéenne*), M^{lle} M. Werbrouck (*Les fouilles de Lord Carnarvon*), J. Lefrancq (*L'esthétique de la sculpture égyptienne*), Le D^r Bommer (*La décoration des gardes de sabres japonais*). Le D^r de Winiwarter (*L'oeuvre livresque des artistes de l'Ukiyoye*).

En 1925, la Société s'est réunie six fois. Elle a entendu des communications sur *l'origine orientale de l'Ἰχθύς* (A. Abel), *Byzantion* (H. Grégoire et P. Graindor), *Un amulette gnostique* (Le C^{te} Goblet d'Alviela), *L'architecture byzantine* (H. Lacoste), *Nouvelles gardes de sabres japonais* (le D^r Bommer), *L'Athar-maveda-Samhita* (P. E. Dumont), *La sculpture sous les Han* (M. Hentze), *Les statues vivantes dans l'Égypte ancienne* (M^{me} Weynants-Ronday), *Un modèle de sculpteur de l'époque saïte* (M. Stracmans).

Les sept séances de 1926 ont été remplies par des communications de MM. Rhader (*Les terres du futur Bouddha*), le comte de Borchgrave d'Altena (*Le « Christ vainqueur » dans l'iconographie orientale*), M. Hentze (*L'influence de l'art Scythe sur l'art chinois*), M. Hombert (*La papyrologie grecque*), le D^r Buckens (*L'évolution du spiritualisme chinois*), M^{me} Weynants-Ronday (*Quelques publications récentes sur l'Égypte ancienne*), le R. P. Van Hée (*Les coutumes funéraires de la Chine*).

Grâce à l'obligeance de M. Jean Capart, vice-président de la société, conservateur en chef des musées royaux du Cinquante et du D^r Edouard Willems, secrétaire de la Fondation Universitaire, les séances ont pu avoir lieu tantôt aux musées royaux, tantôt à la Fondation Universitaire.

MAURICE STRACMANS.

82. — Thèses soutenues dans les Universités belges.

Le moment où des nécessités supérieures nous obligent à publier ce n^o double, ne nous permet pas de donner, ainsi que

nous en avons l'habitude, dans le dernier fascicule de l'année, les thèses soutenues dans les universités belges. Ce relevé paraîtra donc pour l'année académique 1926-1927, dans le n° 1 du t. VII (1928).

83. — Annuaire de la Presse Technique.

Le Dr Richard Pape publie à l'« Archiv f. Gewerbepolitik u. Volkswirtschaft » un *Handbuch der Fachpresse* (Berlin, 1927, RM. 15). Il concerne presque exclusivement l'Allemagne ; mais l'importance de la presse technique allemande le rendra également utile à l'étranger.

84. — Reproduction de manuscrits anciens.

Le tome 36 (1926) de l'*Archivalische Zeitschrift* contient, dans ses *Kleine Mitteilungen*, une intéressante notice du Prof. Friedrich Schneider, d'Iéna, intitulée *Das Manulverfahren*. Il s'agit d'un mode nouveau de reproduction de manuscrits, chartes, papyrus, documents graphiques, impressions anciennes, etc., qui s'impose à l'attention de tous les historiens et philologues.

Le *Manulverfahren* (*Manul*, anagr. de *Ullmann*) est l'invention et la propriété de la firme F. Ullmann, G. m. b. H., à Zwickau en Saxe. Il consiste en un mode de reproduction sans cliché. Le document à reproduire est placé, en adhérence avec une pellicule spécialement préparée, sous l'action de rayons lumineux ; la pellicule acquiert ainsi le caractère d'un « négatif », qui sert à l'impression en passant par un seul intermédiaire. Il ne s'écoule qu'une heure entre l'action des rayons lumineux et le commencement de l'impression. La simplicité du procédé permet de fournir de cette manière des reproductions à *très bas prix*, même pour de petits tirages (30 à 50 exemplaires).

Ce procédé technique perfectionné permet même de rendre avec plus de netteté que l'original reproduit, des écritures jaunies et passées. On en a fait l'expérience concluante dans l'édition des *Ienaer Papyrus-Urkunden*. Les installations de la maison Ullmann sont, d'autre part, très perfectionnées et en mesure de combiner le *Manulverfahren* avec la composition typographique pour des rééditions corrigées, ou avec d'autres procédés en vue de la reproduction en couleurs, de planches, de sceaux, etc....

On arrive même à reproduire des papyrus sans les retirer

d'entre les plaques de verre qui les protègent. Mais la reproduction ne peut s'effectuer ailleurs qu'aux établissements Ullmann mêmes.

Le prof. Schneider a usé de ce système pour sa collection d' *Urkunden und Akten* (publiée par le Thüringisches Staatsarchiv à Greiz) et nous avons pu nous rendre compte par nous même de l'excellence des résultats, en examinant un fascicule paru en 1927 : *Die Matrikel der Akademie zu Iena, 1548-1557*, éd. par T. Lockemann et Fr. Schneider (1).

FRANÇOIS L. GANSHOF.

85. — Bibliographie classique.

On vient de distribuer le premier volume d'une nouvelle bibliographie rétrospective pour le domaine de la philologie classique : J. Marouzeau : *Dix années de bibliographie classique* (1914-1924), Paris, Les Belles Lettres, 1927, 462 pp. in-8°. Ce premier volume est consacré aux auteurs et aux textes ; le classement est établi en suivant l'ordre alphabétique des auteurs grecs et latins et des titres pour les ouvrages anonymes. Les articles des revues et les comptes-rendus sont également relevés.

86. — Collection de textes grecs et latins.

Les *Bucoliques* de Virgile inaugurent la collection de *Textes classiques grecs et latins* que la *Nouvelle Revue des Humanités* se proposait depuis un certain temps de publier. Édition sans notes, sans illustrations, sans introduction d'aucun genre, destinée, sans doute exclusivement, aux élèves des classes d'humanités (Prix : 2 frs. 50). Dans un avant-propos M. L. Gueuning justifie par quelques considérations d'ordre pédagogique l'adoption dans les classes d'éditions allégées de tout commentaire. Il annonce que de la sorte on pourra « veiller davantage à publier des textes corrects, qui ne peuvent guère vieillir, etc. ». Ici le texte adopté

(1) Notre savant confrère M. Boisacq vient de nous soumettre un exemplaire de la réédition anastatique de son grand *Dictionnaire étymologique de la langue grecque* (Cf. C. R. de L. Parmentier, *Bul. Phil. et Hist.* I, 8), reproduite en 1923, à l'intervention de l'éditeur Winter à Heidelberg, d'après le procédé Manul. Il est à peu près impossible de distinguer un exemplaire de l'es-pèce, d'un exemplaire de l'édition originale.

est, annonce-t-on, celui de l'édition Goelzer (*Coll. des Univ. de France*, Paris, Les Belles Lettres, 1925). Outre qu'il est de fort mauvaise méthode de reproduire purement et simplement le texte d'une édition antérieure, il se fait que le modèle choisi n'offre pas, dans le cas présent, toutes les garanties désirables. Une foi aveugle dans la valeur des éditions dites « Budé » conduirait les dirigeants de la nouvelle collection *Humanitas* à de fort singuliers mécomptes. Tout en applaudissant à leur initiative, nous devons leur crier « casse-cou ».

PAUL FAIDER.

87. — A propos de Cicéron.

M. L. Gueuning, qui avait publié dans *Nova et Vetera* (avril-juin et juillet-septembre 1925, janvier-mars 1926), une série d'articles fouillés sur *Les idées religieuses de Cicéron*, communique la suite de ses recherches dans *Paginae Bibliographicae* (15 juillet 1927) sous le titre : *L'initiation de Cicéron aux Mystères d'Eleusis*.

G.

88. — Les Manuscrits de Tacite.

Notre savant confrère, M^r L. Parmentier a signalé ici-même (IV, p. 792), l'intéressante découverte de M^r Felix Grat, que l'étude du *Vaticanus* 1958, a amené à la conviction que ce ms. était pour l'établissement du texte des *Histoires* I-V et des *Annales* XI-XVI, d'une importance au moins égale au *Mediceus* II, qui servait de base jusqu'ici.

Le point de vue de M. Grat n'était connu jusqu'ici que par une note de M^r Goelzer dans le *Bulletin de l'Association Guillaume Budé* (juillet 1925). Il a été développé depuis dans un travail de l'auteur : *Nouvelles recherches sur Tacite* (Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École Française de Rome, t. XLII, 1925). Il semble, à la lecture de l'étude de M. Grat, impossible d'admettre l'hypothèse d'une dépendance du *Vaticanus* 1958 à l'égard du *Mediceus* II ; les variantes qu'il présente ne paraissent pas pouvoir être expliquées par des corrections : c'est un argument essentiel en faveur de la thèse de M. Grat.

On ne peut cependant se défendre d'une légère appréhension, lorsque l'on constate que le classement des mss, réalisé suivant les principes de Dom Henri Quantin (*Mémoire sur l'établis-*

sement du texte de la *Vulgate*, Paris, 1922), prend pour base la collation de deux passages seulement (*Histoires*, III, 1 et 2 jusqu'à *voluptates hausisse* ; I, 2.).

Le mémoire de M. Grat contient également une très intéressante étude sur le ms. Ottoboni lat. 1209, de la Vaticane et sur son extrême importance pour l'établissement du texte de la Germanie ; elle est suivie d'une collation complète de ce ms. avec l'*Aesinus*.

F. L. GANSHOF.

89. — Les « Pères Latins » de Vienne.

L'*Anzeiger* de l'Académie des Sciences de Vienne (Phil. Hist. Klasse) pour 1927 (n^o X-XI) donne le rapport du Prof. Edm. Hauler sur l'activité de la « Kirchengäterkommission » du 1^{er} avril 1926 au 1^{er} avril 1927.

On y voit que le t. LXI du *Corpus script. eccl. lat.* est prêt. Il comprend l'édition, procurée par le Prof. J. Bergman, des *Carmina* de Prudence (LVI-578 pp.) ; le volume a été distribué et il en sera rendu compte ici-même sous peu.

Le t. LXVI qui donnera Hegesippe est fortement avancé. Le Prof. Ussani achève en ce moment les *Indices* et la *Praefatio*.

Les volumes les plus avancés en mss, sont le *De Consolatione* et les *Opuscula Sacra* de Boèce, édités par MM. Weinberger et Rand, les *De viris illustribus* de S^t. Jérôme et de Gennadius, édités par M. Feder et la *Regula S. Benedicti* éditée par M. Plenkers.

Le Prof. Faller poursuit la préparation d'un nouveau volume de S^t. Ambroise.

90. — Mélanges Antoine Thomas.

Pour honorer le maître incontesté des études d'éty mologie romane, un groupe d'anciens élèves et d'amis ont publié chez Champion un recueil de *Mélanges de philologie offerts à M. Antoine Thomas* (Paris, 1926, xcviII-523 pp. in-8^o). Nous croyons bien faire en en donnant ici-même le contenu :

THOMAS (G.). Bibliographie de M. Antoine Thomas. ANGLADE (J.). Fragment d'un manuscrit du *Breviari d'Amor*. ARMSTRONG (E.-C.). Pathelin 532 *couvrir de chaume*. AUDIAU (J.). Une chanson du troubadour Uc de la Bachelerie. BÉDIER (J.). De quelques-unes des assonances réputées fautives de la chanson de Roland. BERTONI (G.). Un codicetto francese an-

cora sconosciuto nella Nazionale di Torino. BLOCH (O.). *Jeune homme, jeunes gens*. BLONDHEIM (D.-S.). Notes judéo-romanes. BOURCIEZ (E.). Expression de la quantité en Gascogne. BRANDIN (L.). Un livre de bonne aventure anglo-français. BRUNEAU (C.). *Solinarica, Solicia*, Soulosse. BRUNEL (C.). La qualification *lo don* en ancien provençal. BRUNOT (F.). Le français et l'administration en Moselle sous le Premier Empire. CALMETTE (J.). Comtes de Toulouse inconnus. CASTRO (A.). *Hacer la salva*. CHAMPION (E.). A propos de Philippe de Beaumanoir, Lettres inédites de Gaston Paris et de Henri Cordier. CHAMPION (P.). Les nobles ordonnances du banquet de Marie d'Orléans. CHATELAIN (E.). Mots de latin vulgaire attribués aux classiques. CLÉDAT (L.). Menus propos de grammaire. COHEN (G.). Parler belge *aubette*. CRESCINI (V.). *En Pier*. DAUZAT (A.). *Maison* dans la Basse-Auvergne. DOUTREPONT (G.). Notes critiques sur l'Antoine de la Salle. DROZ (E.). Relation du souper offert par le duc Sigismond d'Autriche aux commissaires bourguignons (Thann, 1469). FARAL (E.). *Poire d'angoisse*. FORD (J. D. M.). The passage of vulgar latine close *n* to french rounded *i* (*ü, y*) is purely à romance phenomenon. FOULET (L.). Villon et le duc de Bourbon. FOURNIER (P.). Un ouvrage apocryphe de Bérenger de Landore. GAUCHAT (L.). A propos de quelques mots romands. GRAMMONT (M.). *Et vous le vendez?* GRANDGENT (C. H.). Unaccented final vowels in Italian. HAMILTON (G. L.). Quelques notes sur l'histoire de la Légende d'Alexandre en Angleterre au moyen âge. HAUST (J.). Note sur l'étymologie du français *palonnier*, *prône* et du wallon *pérone*, *puñe*. HOEPPNER (E.). Le *Castiat* du troubadour Peire Vidal. HORLUC (P.). Deux formes verbales disparues du parler de Faux-la-Montagne. JEANROY (A.). Quelques corrections au texte du Tristan de Béroul. JENKINS (T.A.). Two French etymologies: *besoin*, *disette*. JUD (J.). Surselvan *gariar*, *garigiar* « convoiter vivement ». LACROCQ (L.). Un affranchissement de serfs dans la Combraille au XVII^e siècle. LANGFORS (A.). Le modèle du reviseur du chansonnier provençal L. LANSON (G.). Victor Hugo à Madrid. LANUSSE (M.). Les gasconismes chez Blaise de Monluc. LEITE DE VASCONCELLOS (J.). Toponomia e arqueologia. LEMAITRE (H.). Grifon d'Hautefeuille et Grifon de Sorence. LYON (E.). Quelques observations à propos de la rédaction des chartes de franchises. MEILLET (A.). *Aujourd'hui*. MENENDEZ PIDAL (R.). Notas de toponimia. MILLARDET (G.). Quercinol *faragna*, « sortir du nid ». MORASKWY (J.). Un nouvel exemple de *integrum* > *entre*. MURET (E.). De l'aphérèse. NYROP (K.). *Réaliser*. OMONT (H.). Guillaume l'Amant, tra ducteur prétendu de l'Ordre des bannerets de Bretagne. PARDUCCI (A.). *La festa di Susanna*, sacra representatione fiorentina del sec. xv. PAUPHLET (A.). Sur des manuscrits de la *Mort d'Artus*. PRINET (M.). Le taint des écus. PROU (M.). Notes sur le nom des deniers d'Autun (*denarii Hyiten-ses*). PUSCARIU (S.). Une survivance du latin archaïque dans les langues roumaine et italienne. RAJNA (P.). Come proseguiva e come terminava il Boezio provenzael. ROQUES (M.). Sur quelques mots anglais dans le Ro-

man des Franceis d'André. ROY (E.). Philippe le Bel et la légende des trois fleurs de lis. SALVERDA DE GRAVE (J.-J.). La chanson de geste et la ballade. SAMARAN (C.). Notes sur Jean de Castel, chroniqueur de France. SHEPARD (W. P.). Une chanson pleuse de Daudé de Pradas. SKOK (P.) *Slovenicu* > *Sclavus*. SNEYDERS DE VOGEL (K.). Quelques remarques sur les lettres échangées entre Frodebert et Importun. STAAF (E.). Quelques réflexions sur le préfixe *minus* dans les langues romanes. STUDER (P.). Une définition d'amour en prose anglo-normande. TANQUEREY (F. J.). Originalité du dialogue entre S. Jean et son disciple. TERRACHER (A.). *Avelle* < *apicula* à Paris? TEULIÉ (H.). Proverbes recueillis au Causse, com.de Bétaille (Lot.). TILANDER (G.). Notes étymologiques sur quelques mots du vieux français. VISING (J.). L'emploi de *de* dans *près de*, *approcher de*. WALBERG (E.). Jean de Salisbury, biographe de Thomas Becket, modèle ou copie? WALLENSKÖLD (A.). Lat. **puelllicella* > fr. *puelle*. WARTBURG (W. VON). Notes d'étymologie française. WILMOTTE (M.). *Remaindre*.

91. — Une curieuse figure d'historien bourguignon.

Qui connaît aujourd'hui un Saint-Julien de Balleure, l'auteur d'un ouvrage intitulé *De l'origine des Bourgongnons* où il fait remonter à un « Bourg d'Ongne », dont il prétendait avoir retrouvé les vestiges, le berceau de sa race? Un érudit, M. Léonce Raffin, a entrepris de le sortir « de la caverne », comme il dit ; et il nous le présente le mieux du monde en une étude substantielle publiée dans la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance* (*Saint-Julien de Balleure, historien bourguignon 1519?-1593*. Paris, Champion, 1926, 1 vol. in-8° raisin de 132 pages ; t. XIII de la 2^e série).

Je recommande la lecture de cette monographie à tous ceux qu'intéresse la petite histoire. Ils y trouveront, outre un modèle de biographie critique, des aperçus très curieux sur l'activité diverse d'un homme qui sut faire preuve à la fois d'un sens politique avisé, d'une haute conscience de moraliste et d'un esprit historique qui devait le mettre sur la voie de la méthode archéologique.

M. Raffin voudrait aussi nous faire admirer sa langue. Sur ce point je me permettrai de le contredire. Saint-Julien écrit mal pour un auteur du XVI^e siècle. Ajouterai-je que je ne suis pas partisan — et ici, c'est à l'éditeur de textes que je m'adresse — de moderniser l'orthographe? La prose laborieuse des *Gemelles* m'aurait certes moins rebuté, si j'avais été convié à la lire dans sa forme originale.

FERNAND DESONAY

92. — **Dictionnaires français-néerlandais
et néerlandais-français.**

Signalons à nos lecteurs la publication simultanée de deux travaux importants dans ce domaine. Notre confrère, M. L. Grootaers publie chez A. Bieleveld à Bruxelles un *Nieuw Fransch-Nederlandsch en Nederlandsch-Fransch Woordenboek*, qui paraît par fascicules de 48 pp. gr. in-8° et formera un volume de 1000 pages. On y a attaché une importance particulière à la prononciation des deux langues, indiquée en écriture phonétique (*International Phonetic Association*, clef annexée à chaque fascicule). On a insisté de façon spéciale sur à tout ce qui est belge (terminologie administrative, politique) et catholique. Un grand nombre de locutions sont jointes à chaque article. On met en garde aussi contre les flandricismes et les gallicismes.

M. le Professeur Vercoullie fait paraître en même temps à la librairie Vanderpoorten à Gand, son *Grand Dictionnaire Universel Français-Néerlandais et Néerlandais-Français* qui sera complet en deux volumes de 1200 à 1300 p. in-8° chacun : il est publié par fascicules de 128 pages. Les noms propres et les noms communs y paraissent dans un même ordre alphabétique ; les dérogations à la prononciation usuelle sont indiquées : la longueur des voyelles et diphtongues est représentée par un signe conventionnel. On donne des traductions des mots et expressions, non pas des périphrases ou expressions équivalentes.

93. — **Annuaire international de bibliographie
historique.**

Le comité international des Sciences historiques a entrepris la publication d'un *Annuaire international de bibliographie historique* destiné à combler la fâcheuse lacune créée par la disparition des *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft*. La direction de l'entreprise est assurée par un bureau composé de MM. Reincke-Bloch, Ussani et Caron (celui-ci remplissant les fonctions de secrétaire ; 2 Rue de Montpensier, Paris, 1^{er}). L'intervention généreuse de la Fondation Rockefeller a permis de prendre les mesures d'exécution.

L'initiative du Comité est excellente et l'annuaire rendra aux historiens les plus grands services. Nous attendons avec impatience le volume de 1926 qui paraîtra en 1928.

Mais dès à présent, il importe de faire d'expresses réserves quant au plan. Voici comment celui-ci se présente : A. Sciences

auxiliaires. B. Manuels, ouvrages généraux. C. Préhistoire. D. Anciens peuples de l'Orient. E. Histoire grecque. F. Histoire romaine. G. Histoire byzantine. H. Histoire du Moyen Age. I. Histoire religieuse moderne. J. Histoire de la civilisation moderne (Lettres, Philosophie, Sciences et Arts). K. Histoire économique et sociale moderne. L. Histoire du droit et des institutions modernes. M. Histoire des rapports entre les nations modernes.

On se demande, en lisant ce plan, quelle considération a bien pu faire limiter à la période moderne la création de sections systématiques. Aucun argument valable ne nous paraît pouvoir la justifier : l'histoire économique et sociale, l'histoire du droit et des institutions, l'histoire de la civilisation ou l'histoire religieuse ne sont pas moins importantes pour le Moyen Age que pour l'époque moderne ; les phénomènes relevant de ces divers domaines présentent au Moyen Age un caractère plutôt plus international qu'à l'époque moderne. Enfin les travaux importants qui leur sont consacrés pour le Moyen Age ne sont ni moins nombreux, ni surtout moins solides que ceux qui leur sont consacrés pour les siècles suivants.

D'ailleurs que signifient des expressions comme « le droit et les institutions modernes » ? Nous serions curieux de savoir où l'on placerait la coupure dans le domaine de l'histoire du droit civil et du droit canonique.

Enfin combien de travaux dans ces domaines spéciaux sont à cheval sur les divisions traditionnelles de l'histoire ? Où placera-t-on le premier fascicule du t. II de l'*Histoire de la Coutume de Paris* de M. Olivier Martin ?

Voici pour finir une difficulté d'un autre ordre. Pour la période moderne on ne prévoit que des sections systématiques ; on se demande cependant s'il n'y a pas là une lacune. Il y a bien des travaux d'histoire politique interne qui sont de portée assez générale pour devoir figurer dans l'*Annuaire* et dont nous cherchons en vain la place. Il faudrait faire violence au cadre prévu pour introduire dans l'un ou l'autre compartiment, des livres ou des articles traitant exclusivement ou en ordre principal d'événements, de faits relevant de l'histoire des révolutions anglaises du XVIII^e siècle ou encore de la Révolution Française ? Où classera-t-on encore la réédition de l'*Histoire de la France Contemporaine* d'Hanotaux ou les *Mémoires* du Comte Woeste ?

FRANÇOIS L. GANSHOF.

94. — **La Vita Maximini.**

Dans l'*Annuario* 1925-1926 du Gymnase royal de Chiari, M. Aldo Pasoli a consacré une étude à *L'uso di Erodiano nella « vita Maximini »* (Milan, Typogr. S. Joseph, 1927, 16 pp. in-8°). En reproduisant et en commentant deux groupes de passages parallèles (*Vita Maxim.*, § 10 — HEROD., VII, 1, 4-8 et *Vita Maxim.*, 11, 1-6 — HEROD., VII, 1, 9-12), il croit pouvoir établir, contrairement à une opinion récente de M. L. Homo (*Revue historique*, t. 131, pp. 209-264 et t. 132, pp. 1-38), que l'auteur de la *Vita* en question s'est bien inspiré directement d'Hérodien quant à la suite des idées et même quant au choix de certaines locutions. Ceci n'empêche pas qu'il ait puisé en même temps à une source latine, probablement Cordus, qui ne serait pas, comme le prétendait Mommsen, un personnage fictif. Les conclusions de l'étude de M. Pasoli, consacrée à la seule *Vita Maximini*, intéressent solidairement les biographies de Gordien et de Balbinus, étroitement apparentées à la première dans le célèbre recueil de l'*Historia Augusta*.

P. F.

95. — **Carte archéologique du Canton de Vaud.**

M. D. Viollier vient de publier chez Rouge à Lausanne une *Carte archéologique du Canton de Vaud des origines à l'époque de Charlemagne* (1927, XXII-432 pp. in-8°, une carte en couleur ; planches). On y trouve à la fois le répertoire de tous les endroits où des trouvailles ont été faites, une description sommaire des objets trouvés et sur la carte, toutes les localités ayant un intérêt archéologique.

G.

96. — **Byzantion, tome II (1925-[1926]).**

Peu de temps après la sortie de presse du t. I (1925) de *Byzantion*, dont nous avons rendu compte ici-même (t. IV, 1925, pp. 231-236), un événement imprévu est venu compromettre l'existence de la jeune revue internationale des études byzantines : ses deux secrétaires de rédaction et animateurs, MM. Henri Grégoire et Paul Graindor ont été nommés respectivement doyen et professeur titulaire d'histoire ancienne de la Faculté

des Lettres de la nouvelle Université égyptienne. Qu'à cela ne tint ! Les bureaux de la revue ont été transférés de la Bibliothèque Isabelle Errera de Bruxelles au palais Zaafaran près du Caire. L'impression du t. II (1925) qui devait paraître au début de 1926, a bien été retardé de quelques mois et, à l'heure où nous écrivons, le t. III (1926) est toujours sous presse. Mais du moins la revue est-elle bien lancée, assurée de durer et peut-être de rattraper bientôt son retard. A présent, il est permis de juger son œuvre avec quelque sérénité. Créée par un vœu de la section d'histoire byzantine du V^e Congrès international des sciences historiques de Bruxelles (1923), mise sur pied au I^{er} Congrès d'histoire byzantine de Bucarest (1924), elle compte parmi ses collaborateurs les savants des pays latins, anglo-saxons, balkaniques et slaves. Les noms des Charles Diehl, Louis Bréhier ; des A. K. Porter et N. H. Baynes ; des Henri Grégoire et Franz Cumont ; des Jorga et Granič ; des Uspenskij et Valdenberg, suffisent à montrer de quels points de l'horizon les concours lui sont venus et à garantir l'intérêt et la valeur des travaux qu'elle nous apporte. Cependant la *Byzantinische Zeitschrift*, qui vivait depuis une dizaine d'années, reparait à présent avec son ancienne régularité sous la direction du professeur A. Heisenberg, et groupe les érudits de langues germaniques, une partie des Russes et quelques Italiens. Certes *Byzantion* ne saurait prétendre à rivaliser en tous points avec sa consœur allemande : outre qu'elle demeure un instrument indispensable à tous les byzantinistes par sa tenue excellente et la valeur de ses articles de fonds, la *Byzantinische* est toujours la seule à offrir une impeccable bibliographie analytique courante de tous les travaux d'histoire byzantine, qui est un véritable modèle du genre. Bref, les deux périodiques poursuivent leurs courses parallèles, et quiconque veut être au courant de la production mondiale en ce domaine ne pourra pas plus se passer de *Byzantion* que de la *Byzantinische*.

Au moment où M. Pirenne démontre l'importance des facteurs orientaux dans le problème des origines du moyen-âge les résultats récents de l'histoire byzantine ne peuvent demeurer étrangers aux médiévistes.

F. USPENSKIJ : *Notes sur l'histoire des études byzantines en Russie*. Trad. du russe par H. Grégoire (pp. 1-53).

V. VALDENBERG (Petrograd) : *Les idées politiques dans les fragments attribués à Pierre le Patrice* (pp. 55-76), auteur byzantin du VI^e siècle dont le traité *Περὶ πολιτικῆς ἐπιστήμης* n'avait guère été étudié jusqu'ici ; il prouve « que la littérature politique de Byzance ne contient pas uniquement une rhéto-

rique sans lien avec la réalité, mais une matière où se reflète une situation réelle » .

L. MACULEVIČ : *Monuments disparus de Džumati*. Trad. du russe par H. Grégoire (pp. 77-108 ; figg. 1-5).

C. EMEREAU : *Constantinople sous Théodose le Jeune. Les régions urbaines*. (pp. 109-122). A l'aide de la *Notitia urbis constantinopolitanae* qu'il date du deuxième quart du ve siècle, M. E. rétablit la physionomie de la Byzance naissante de cette époque ; étudie la région urbaine (équivalent de nos arrondissements), sa division en *vici* ; le groupement des 14 régions urbaines et l'influence qu'ont exercé sur lui les anciennes enceintes ; le mouvement de la population comparé dans les divers groupes de régions. Cet article original qui apporte une nouvelle vérification de la loi du rayonnement des centres urbains à la périphérie, prend une place de premier rang dans les études de géographie urbaine comparée.

B. GRANIČ (Skoplje, Royaume des S. C. S.) *La fondation de l'archevêché sans suffragant de Justiniana Prima par l'empereur Justinien I en l'an 535 ap. J. C.* [en allemand] (pp. 123-140)

G. ROUILLARD : *De l'attribution du titre de décurion au duc de Thébaïde Théodore* (pp. 141-148).

NORMAN H. BAYNES : *Un point d'interrogation* [en anglais] (pp. 141-151) : il s'agit d'un passage de caractère épique dans Zosime II cc. 45 et suiv. relatif à la campagne qui aboutit en 351 à la bataille de Mursa entre Constance et Magnence.

G. I. BRATIANU : *Les Bulgares à Cetatea Albă (Akkerman) au début du XIV^e siècle* (pp. 153-168 et 1 pl. h. t.) apporte des preuves nouvelles et décisives de l'extension du tzarat bulgare entre le Danube et le Dniester à cette époque.

G. BERNADSKIJ : *Sur les origines de la loi agraire (Νομό; Γεωργική;)* (pp. 169-180). admet avec feu Pančenko qu'elle fut élaborée vers 685-695, contre Zachariae von Lingenthal qui la plaçait au milieu du VIII^e siècle. Il y relève des influences de la pratique administrative de l'Égypte apportée par des fonctionnaires byzantins qui émigrèrent à Constantinople lors de l'invasion arabe.

F. CUMONT : *L'Uniforme de la cavalerie orientale et le costume byzantin* (pp. 181-191)

A. RUBIO Y LLUCH : *Une figure athénienne de l'époque de la domination catalane. Dimitri Rendí*, Trad. du Catalan par A. Bertrand et Cazes. (pp. 193-229). Par une biographie minutieuse de ce personnage qui fut successivement notaire et chancelier d'Athènes et prit une part importante aux événements du XIV^e siècle athénien, en particulier à l'élaboration des Articles

d'Athènes (1380), l'auteur essaye de démontrer que la domination catalane de cette époque a été douce au peuple grec.

CH. H. HASKINS (Cambridge, Mass., U. S. A.) : *Pascalius Romanus ; Petrus Chrysolanus* [en anglais] (pp. 231-236).

N. IORGA : *Médailles d'histoire littéraire byzantine* (pp. 237-298), revue synthétique des principaux historiographes byzantins qui s'ouvre à l'époque de Justinien avec Procope et s'achève au début du xv^e siècle, et que liront avec fruit les savants non spécialisés qui n'ont pas manié Krumbacher.

CH. DIEHL : *La Renaissance de l'art byzantin au XIV^e siècle* (pp. 298-316) n'est qu'un extrait du t. II du *Manuel d'Archéologie byzantine* dont la 2^e édition vient de paraître. Aux deux hypothèses qui ont prévalu jusqu'ici pour expliquer par une déterminante extérieure le fait décisif de la Renaissance, à celle de Millet et d'Ainalow qui tiennent pour une influence de l'Italie du Trecento et à celle, plus récente, de Schmidt et de Strzygowski qui rattachent la Renaissance à la sphère de l'art syrien primitif, M. D. superpose une explication nouvelle plus large par l'évolution, le dynamisme interne de l'art byzantin lui-même.

P. WALTZ : *Note sur les épigrammes chrétiennes de l'Anthologie grecque* (pp. 317-328).

H. GRÉGOIRE : *Du nouveau sur la hiérarchie de la secte Montaniste d'après une inscription grecque trouvée près de Philadelphie en Lydie* (pp. 329-335). *Un nom mystique du Christ dans une inscription de Pisidie* (pp. 449-453), deux notes en marge du *Recueil des inscriptions chrétiennes grecques d'Asie mineure* du même auteur.

M. SULZBERGER : *Le symbole de la Croix et les Monogrammes de Jésus chez les premiers Chrétiens* (pp. 337-448) Un des articles les plus neufs et les plus considérables à la fois du t. II de *Byzantion* et qui forme à lui seul un petit volume. En suivant l'histoire primitive de la croix chrétienne jusqu'au début du v^e siècle, M. S. montre « qu'elle n'existe pas en tant que symbole, ni dans le christianisme évangélique ni dans le christianisme alexandrin » ; elle apparaît chez les disciples de St Paul dans l'Église d'Orient. Toujours dissimulée avant le iv^e siècle en raison de l'horreur qu'inspirait aux chrétiens l'idolâtrie, et surtout à cause du caractère infamant du supplice aux yeux de tous, l'image de la croix simple ne deviendra courante qu'au début du v^e siècle après l'abolition de la crucifixion et la diffusion des légendes d'apparitions de la croix et de la découverte de la croix.

Des comptes-rendus signés Grégoire, Graindor, Kreglinger,

Ganshof, Viller, Ajnalow, Millet, etc. ; et une chronique complètent ce deuxième volume dont la présentation matérielle est parfaite. Sera-t-il permis de formuler le vœu, qui n'enlève rien à nos compliments, que la revue paraisse à partir du t. IV en deux fascicules annuels comme il était convenu tout d'abord ? Une des premières conditions d'un périodique est de paraître à intervalles relativement rapprochés.

HENRI LAURENT.

97. — Histoire de Belgique.

En pleine guerre, notre confrère, M. L. Van der Essen, publiait à Chicago, *A short history of Belgium* (1916), rééditée en 1920. L'année 1926 en a vu paraître une édition française, traduite par M^{lle} De Munter et revue par l'auteur : *Esquisse d'une histoire de Belgique*, Louvain, J. Peeters). C'est un aperçu excellent en 215 pages, accompagnées de belles planches photographiques et d'une bibliographie sommaire très bien composée.

L'ouvrage est fort bien divisé : après la période de formation qui nous mène jusqu'à la dissolution de l'Empire Carolingien ; la période dite « féodale » où les principautés territoriales prennent progressivement leurs formes définitives, l'évolution « communale » où le centre de gravité se fixe désormais dans les villes ; les luttes politiques et sociales du xiv^e siècle pendant lesquelles se prépare peu à peu l'unification. Celle-ci est enfin réalisée par les ducs de Bourgogne et fait l'objet d'un chapitre spécial. Pour la période moderne, les divisions étaient indiquées tout naturellement. Signalons cependant particulièrement la fin du volume, qui contient, sur le régime de la neutralité, sur la Belgique indépendante, sur la Guerre de 1914-1918, des pages intéressantes, et même en plusieurs endroits, originales.

Le volume de M. Van der Essen se lit avec beaucoup de facilité ; il faut en louer la clarté très grande et surtout une précision, qui frappe particulièrement pour les époques les plus récentes. Le choix de ce que devait être dit mérite aussi d'être loué : l'auteur a su retenir partout ce qui était essentiel et cela n'est pas toujours aisé. Ces qualités recommandent son livre pour l'enseignement et aussi pour le grand public. Nous lui souhaitons une large diffusion à l'étranger : il en est peu qui puissent aussi bien et aussi agréablement faire connaître le passé de notre pays aux lecteurs qui ne peuvent aborder les gros livres.

On peut cependant faire quelques réserves. Ainsi pour ce qui est de la Forêt Charbonnière, placée dans la direction O.-E.

malgré les travaux récents de MM. Van der Linden et Des Marez. Ainsi pour l'expression « féodale » dont il nous paraît être fait un emploi abusif (not^t pp. 42, 43, 44). Ainsi pour l'opposition peut-être un peu trop absolue entre la bonne administration des domaines ecclésiastiques et la mauvaise administration des domaines laïques.

Signalons enfin que çà et là des extraits de textes contemporains introduits dans le texte (p. ex. à deux extrémités: Froissant en 1388, p. 74 et Disraëli en 1870, p. 185) contribuent à le rendre plus suggestif et plus vivant.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

98. — Etudes franques.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur trois études relatives à la condition des personnes et des biens dans la monarchie franque; elles ont paru dans la *Revue Historique de Droit Français et Étranger*

M. L. Levillain (*Note sur l'immunité mérovingienne*; janvier-mars 1927) fait la critique de la théorie classique (cf. Kroell: *L'immunité franque*, Paris, 1910), pour laquelle l'immunité mérovingienne est une faveur strictement personnelle accordée non à un domaine ou à une personne morale, mais à tel personnage déterminé. Il démontre par l'étude critique des sources, qu'en réalité, dès cette époque le droit est réel et perpétuel.

M. Aug. Dumas (*Quelques observations sur la grande et la petite propriété à l'époque carolingienne*; 1926, pp 213-279, 613-672) attire l'attention sur l'importance qu'a la petite propriété à l'époque carolingienne; il s'attache également à démontrer que dans les domaines, toute juridiction, même inférieure est d'origine publique et que, d'ailleurs, seuls les rois, l'Église, les officiers publics et les vassaux royaux — toutes personnes qui participent à l'autorité publique — se sont trouvés à la tête de grands domaines. L'argumentation de l'auteur, encore que fondée sur une étude fouillée des sources ne nous a pas tout à fait convaincu. Par contre nous ne pensons pas que l'on puisse contester sérieusement le rôle qu'il assigne à l'abus des *functiones publicae*, par les comtes, leurs subordonnés ou d'autres *potentes*, comme facteur essentiel de l'entrée en dépendance de la majeure partie des *pagenses*.

M. Pierre Petot (*L'hommage servile. Essai sur la nature juridique de l'hommage*, janvier-mars 1927) analyse avec beaucoup de finesse et d'érudition le caractère originairement ser-

vile de l'*hominium*. Il essaie d'en tirer la conséquence que l'hommage que l'on voit parfois à partir du XII^e siècle prêter par des serfs se rattache par un développement continu à cet *hominium* primitif, au même titre que l'hommage des vassaux ; mais si les prémisses nous paraissent acquises, il nous semble cependant que la conclusion — faute de textes probants et assez nombreux — est quelque peu téméraire.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

99. — Les châtelains d'Anvers au Moyen Age.

Alors qu'en Flandre on rencontre les premiers châtelains dans le courant du X^e siècle (1), «et en Brabant vers la fin du siècle suivant» (2), cet officier nese retrouve à Anvers qu'à partir de 1271. Le premier châtelain fut Arnould, seigneur de Diest. Le titre de « castellanus de Antwerpia » resta depuis lors l'apanage de la famille des sires de Diest. Cet Arnould, cinquième du nom, était fils d'Arnould IV cité dans les chartes depuis 1233 et époux d'Oda. Lui-même ne fut jamais châtelain d'Anvers et il est impossible de savoir comment et par qui ce titre pénétra dans la famille de Diest.

On peut conclure de ces constatations à la non existence d'un châtelain à Anvers avant 1271. Dans cette ville c'est l'écoute qui est le délégué du marggrave ; il ne disparut d'ailleurs pas après 1271 puisqu'en 1288 nous le voyons à la tête des milices anversoises à Woeringen.

Le titre de « castellanus de Antwerpia » porté par les sires de Diest ne fut probablement qu'un titre honorifique accordé par le marggrave. Au XVII^e siècle Gramayus, Miraeus et surtout Butkens forgèrent de toutes pièces une histoire et une généalogie extrêmement fantaisistes des châtelains d'Anvers qui étaient censés descendre d'un certain Alaric, tué par Tanchelin au début du XII^e siècle.

Ces fables reçues pour vraies jusqu'à nos jours (3), viennent d'être définitivement écartées par le P. Van Mierlo dans un article

(1) A St Omer en 938. W. BLOMMAERT : *Les châtelains de Flandre* (Gand, 1915), p. 168.

(2) F. L. GANSHOF : *Étude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie*. (Bruxelles, 1926), p. 119.

(3) MERTENS EN TORFS : *Geschiedenis van Antwerpen*, t. I. (1845), p. 164. — GÉRARD : *De oudste burggraven van Antwerpen* (1858).

fort sagace et très bien documenté paru dans un récent numéro des « Bijdragen tot de Geschiedenis » (*Burggraven van Antwerpen*) t. XVIII (1927) fasc. 2, pp. 108-130.

F. VERCAUTEREN

100. — La Guerre de Succession de Brabant.

La Guerre de Succession de Brabant (1357-1358) est le point de départ des événements qui ont amené l'accession de la maison de Bourgogne au trône de Brabant. Nos confrères, MM. H. Laurent et F. Quicke, qui préparent un important ouvrage sur ce grand fait de notre histoire nationale, ont donc été bien inspirés en consacrant à la guerre de 1356-1357, un travail préparatoire, que publie la *Revue du Nord* (XIII, 50, mai 1927). L'exposé repose sur une documentation de première main extrêmement étendue, puisée en majeure partie aux Archives Générales du Royaume et aux Archives Départementales du Nord. Le récit, très fouillé, met beaucoup de clarté dans un ensemble de faits passablement embrouillés ; la réaction de la politique franco-anglaise et de la rivalité bavarolo-luxembourgeoise dans l'Empire, sur les événements du Brabant, sont fort bien mis en lumière. Notons aussi e. a. pp. 98 et s. des renseignements intéressants sur la nature des opérations militaires. Travail consciencieux et très net qui permet d'espérer beaucoup du livre qui va suivre.

G.

101. — Histoire du XV^e siècle.

Le tome XIII des *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire romande* est occupé par l'étude consacrée à *Louis de Chalon, Prince d'Orange (1390-1463)*, par M. Fr. Barbey, Archiviste Paléographe, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Suisse en Belgique (Lausanne, Payot, 1926, 396 pp. in-8°).

Louis de Chalon joua un rôle important dans la Guerre de Cent Ans et fut mêlé aux événements qui amenèrent le passage des Pays-Bas sous l'autorité de la maison de Bourgogne ; l'empereur Sigismond en fit, à partir de 1421 un vicair impérial pour la Bourgogne et la Provence. A ces titres l'ouvrage retiendra la particulière attention des historiens belges.

Le livre de M. Barbey fut présenté jadis comme thèse à

l'École des Chartes (cf. les *Positions* de la promotion de 1906) et a été remanié depuis, profondément, par l'auteur.

G.

102. — Histoire Moderne.

Notre confrère, M. F. Discry a publié sous le titre *Histoire Moderne* (Bruxelles, Office de Publicité, 1926, 452 pp., pet. in-8°), un manuel destiné aux classes supérieures de l'enseignement moyen. L'illustration est sobre, mais bien choisie et de caractère documentaire.

Le texte est abondant dans l'exposé des faits ; plus encore peut-être dans les chapitres relatifs à la civilisation. De part et d'autre nous craignons que cette abondance de détails ne soit un inconvénient pour un manuel. Nous nous demandons si l'élève saisira toujours ce qui est essentiel, ce qui doit constituer l'armature de ses connaissances historiques. Force nous est bien de faire observer que ces faits de première importance ne ressortent pas toujours avec la netteté nécessaire, surtout quand ils appartiennent à l'histoire de deux pays à la fois. N'aurait-il pas fallu, p. ex. pour bien faire comprendre l'histoire politique du second quart du xviii^e siècle mettre en relation la politique pacifique de Fleury en France avec celle de Walpole en Angleterre et les placer en pleine lumière.

En divers endroits, nous avons aussi relevé des qualifications et des appréciations un peu surprenantes. C'est ainsi que dans le chapitre traitant de la Réforme on rencontre au § 1 « Le Lutheranisme ou Protestantisme », au § 2 « Le Calvinisme », au § 3 « L'Anglicanisme » ; d'où il résulterait que calvinistes et anglicans ne seraient pas protestants ! Dans le même chapitre, p. 115, n. 2, on assure que Munster sous le régime anabaptiste était régi par « un gouvernement théocratique constitué par deux prophètes de Dieu : Jean de Leyde et son frère David et deux prophètes du diable : le Pape et Luther. » Les Prophètes du diable ne participaient pas tout de même au gouvernement !

P. 114, n. 1 à propos des *Tischreden* de Luther, il est dit qu'on n'y trouve qu'un esprit lourd et grossier, indigne d'un 'homme sincère ». La sincérité n'a rien à voir ici ; et quant à la grossièreté — incontestable — elle n'est pas pire que celle de Rabelais : elle est dans le goût du temps.

Tout ce chapitre est, d'ailleurs, pénétré de préoccupations apologétiques, très légitimes dans l'enseignement confessionnel.

mais inadmissibles dans l'enseignement officiel. Pour qui M. Discry a-t-il voulu écrire ?

P. 143, n. 2, il est question des velléités du « père Combes » d'abandonner dès 1904 le protectorat des catholiques en Orient. La politique, dite « Combiste », ne jouit à aucun titre de notre sympathie, mais tout de même ce ton badin est déplacé dans un manuel.

Ce sont là d'ailleurs des observations de détail.

Si le livre de M. Discry nous paraît présenter quelques défauts comme manuel, il peut rendre, pensons-nous, de réels services comme ouvrage de références, précisément parce qu'il est très fourni. Le professeur, s'en servira peut-être avec plus de profit que l'élève. Et non seulement le professeur, mais toute personne en général, qui cherchera à être informée sur un point quelconque de l'histoire moderne.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

103. — Luther et l'Université de Louvain.

Tel est le titre d'un article du R. P. Ed. de Moreau, S. J., publié par la *Nouvelle Revue Théologique* de juin 1927. L'auteur y étudie la part prise par l'Université dans la lutte contre les débuts du mouvement luthérien : Censure de 1519 ; exécution en 1520 de la bulle *Exsurge* ; les écrits de Latomus, d'Eustache de Sichem, plus tard de Driedo ; l'index de 1546 ; le rôle de Ruard Tapper dans la préparation des XXXII articles catholiques de 1544.

A propos d'un sujet de l'espèce, les appréciations sur les personnages et sur les faits diffèrent inévitablement d'auteur à auteur. Celles que porte le R. P. de Moreau sont fort éloignées de nos vues personnelles. Mais ce qui importe pour l'histoire, ce sont les faits eux-mêmes ; le R. P. de Moreau a fait preuve dans leur établissement du souci d'impartialité que nous avons déjà loué plus d'une fois chez lui.

On retrouve ici également son sens critique, qui lui permet de conjecturer de manière très vraisemblable que — contrairement à l'opinion de M. Renaudet — l'Université de Louvain n'opposa pas de résistance à la bulle *Exsurge* et qu'Aléandre sollicita l'adhésion de ses membres *ut singuli* et non *ut universitas*, de même eu il le fit à Cologne.

F. L. GANSHOF.

104. — **Histoire de la Principauté de Liège.**

Notre confrère, M. Paul Harsin, dont on n'a pas oublié l'étude sur *Les Origines Diplomatiques de la Neutralité Liégeoise (1477-1492)* parue ici-même (V, 2/3), poursuit avec une louable persévérance ses recherches sur l'histoire extérieure de la Principauté de Liège.

La Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège vient de donner, comme XXVIII^e fascicule, un volume de notre confrère sur *Les relations extérieures de la Principauté de Liège sous Jean-Louis d'Elderem et Joseph Clément de Bavière (1688-1718)*. Il en sera rendu compte ici-même.

Signalons deux études complémentaires : *L'attitude de l'Empire à l'égard de la neutralité liégeoise* (Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois, I.1, 1926) et *Esquisse de la politique de la France à l'égard de la Principauté de Liège particulièrement au XVII^e siècle.* (Revue d'Histoire Moderne, mars-avril 1927). Dans le premier de ces deux articles on voit que l'empereur en cette qualité et en tant que chef de la maison de Habsbourg respecte, en cas de guerre, la neutralité liégeoise, sauf lorsque la Diète d'Empire a décidé d'entrer en guerre, cas auquel cette neutralité n'est plus possible. Le second de ces articles permet de suivre la politique continue de pénétration et d'influence de la monarchie française dans la Principauté de Liège.

C'est à une époque plus récente qu'a trait le court, mais intéressant travail sur *Velbruck* paru dans « La Vie Wallonne » des 15 décembre 1926 et 15 janvier 1927.

Il convient de féliciter M. Harsin de son activité et de lui être reconnaissant des données nouvelles qu'il apporte sur l'histoire de notre pays.

G.

105. — **Histoire du Système de Law.**

Notre confrère, M. P. Harsin, dont l'activité est sans limites, publie dans les *Annales de la Société Scientifique de Bruxelles* (Série D. Sc. écon. et techn., t. XLVII, sec. partie. Mémoires, pp. 33 et s.) un travail intitulé *Contribution à l'Étude du Système de Law.*

Elle consiste en la reproduction, avec une excellente note introductive de M. Harsin, de deux mémoires inédits de Law, retrouvés par notre confrère aux Archives du Quai d'Orsay et aux Archives Nationales.

Le premier est le mémoire fourni par Law à l'appui de son projet de Denier Royal (juin 1719) projet consistant en un impôt remplaçant tous les impôts antérieurs et assis, non sur le revenu des terres, mais sur le capital foncier.

Le second mémoire (février 1723) a un caractère justificatif. Il est des plus intéressants pour la juste appréciation du système de Law,

G.

106. — **A propos de Miranda.**

Après avoir retracé la vie du général Miranda dans un fort beau livre (compte-rendu dans la *Rev. b. ph. h. t.* V, n° 2-3 pp. 664-665), M. Parra Perez extrait des « Papiers » de son héros quelques lettres de Delphine de Sabran, marquise de Custine, lettres écrites de 1795 à 1802. (*Delphine de Custine. Belle amie de Miranda*, Paris, Éditions Excelsior, 1927, un volume in-16 ; 96 pp.).

L'introduction dans laquelle l'auteur analyse la personne de la jolie Delphine et établit le caractère de ses relations avec le général sud-américain, est fort élégamment rédigée et présente un vif attrait. Les lettres mêmes sont moins intéressantes. Les réponses qu'y fit Miranda sont perdues ; d'ailleurs au ton plaintif des missives, on constate qu'il n'y répondait pas fort assidûment. De plus cette correspondance est presque inintelligible pour le lecteur non averti. Miranda était un homme énigmatique et qui, maintes fois poursuivi, vivait le plus souvent entouré de mystère ; la psychologie de Delphine, d'autre part, relevait d'une pathologie spéciale. D'où quantité d'obscurités, d'hiatus, de lacunes, d'éléments incompréhensibles dans ces courtes missives. J'espère que, lorsque M. Parra Perez publiera les lettres d'une autre « Belle amie » de Miranda (qui en eût une vraie collection), il les enrichira de notes plus abondantes.

FRANS VAN KALKEN.

107. — **Appréciations hollandaises sur le t. VI de l'Histoire de Belgique de M. Pirenne.**

Notre *Revue* rendra compte dans son prochain fascicule, du t. VI de l'*Histoire de Belgique* de notre savant confrère M. Pirenne. Ce tome est consacré à la domination française, au

Royaume des Pays-Bas, à la Révolution de 1830. Il a déjà retenu l'attention de plusieurs historiens hollandais.

Signalons d'abord deux articles intéressants parus, dans le *Gids* du 1^{er} sept. 1927 (Th. J. G. Locher : *Pirenne over de vereeniging van Nederland en België*), et dans le *Tijdschrift voor Geschiedenis*, fasc. 4 de 1927 (E. Van Raalte : *Pirenne over het drama der Nederlandsch-Belgische vereeniging en scheiding*). Dans l'une et l'autre de ces consciencieuses études, le volume de M. Pirenne est sainement jugé. Tout en le tenant pour une œuvre de tout premier ordre, on y discute, d'ailleurs et l'on y critique des conceptions de l'auteur ; l'on conteste des faits ; et cela est très légitime. Mais de part et d'autre on reconnaît et on loue le souci de vérité de l'auteur et l'absence de passion anti-hollandaise ; on apprécie à sa valeur le magnifique portrait du roi Guillaume I^{er}.

❧ Pourquoi faut-il que dans une revue justement considérée, les *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde* (1927, n^o 3/4), on trouve, sous la plume de M. P. Geyl, un article intitulé *Belgicistische Geschiedschrijving*, dont le titre déjà serait mieux à sa place dans quelque pamphlet politique que dans un recueil scientifique aussi sérieux ?

M. Geyl élève contre les interprétations de M. Pirenne des objections, il rectifie également des assertions de l'auteur. Des critiques de ce genre sont normales et utiles. Mais ce qui est tout à fait déplacé dans un article d'histoire, c'est l'accusation, portée *sans aucune preuve*, contre M. Pirenne, d'avoir été guidé dans ses conceptions historiques, non par le souci de la vérité, mais par la désir de prouver un système préconçu ; système inspiré par une aveugle hostilité à tout ce qui rapproche dans une communauté de culture, les parties flamandes de la Belgique, des Pays-Bas Septentrionaux. Ce qui, chez M. Geyl, est plus inadmissible encore, c'est dans un travail à prétentions scientifiques, de faire intervenir de façon constante — et sur quel ton ! — des considérations tirées de la politique intérieure belge actuelle. Que dire enfin, de traits odieux, comme celui, pour un auteur étranger, d'appeler M. Pirenne *de waalsche vreemdeling* ; ou d'allégations grotesques empruntées à quelque obscur folliculaire, pour qui M. Pirenne, jour après jour, crée l'impression chez ses étudiants que la grandeur de la Belgique doit naître de l'abaissement de la Flandre.

Nous n'entendons pas engager une polémique avec M. Geyl, mais nous tenons à marquer l'impression pénible produite par la nature de ses critiques. La politique est une chose ; la science en est une autre. M. Geyl a transporté ses passions politiques dans un essai scientifique. Celui-ci n'a rien gagné à cette promiscuité.

M. Geyl écrit (p. 191), que l'histoire du Royaume des Pays-Bas de 1815 à 1830 fut une grande tragédie causée par des malentendus ; sur ce point — et sur quelques autres — nous pensons comme lui. Aujourd'hui aussi des malentendus ont provoqué non pas une tragédie — Dieu merci ! — mais des complications entre la Belgique et les Pays-Bas. Il est du devoir de tout homme de bonne volonté de tâcher de dissiper ces malentendus ; MM. Locher et Van Raalte s'y efforcent. M. Geyl, au contraire, s'attache à les envenimer et — ce qui est pire — il donne l'impression d'y prendre plaisir.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

106. — **Revue belge consacrée à la Guerre.**

Nous avons jadis, ici-même, critiqué vivement les méthodes suivies par la *Revue Belge des Livres, Documents et Archives de la Guerre 1914-1918* (III, pp. 411-412, 684-685). Nous aimons à reconnaître que les progrès que nous avons signalés depuis (IV, 573,574) ont été s'accroissant, aussi bien quant au choix de ce dont il est rendu compte qu'en ce qui concerne la tenue même des comptes-rendus. Signalons entre autres l'active collaboration de M. J. De Smet, qui a donné dans le n° de décembre 1926- février 1927 un aperçu fort utile de l'*Organisation de l'administration allemande en Belgique occupée pendant la guerre*. Les tables systématiques et alphabétiques pour 1925-1926 sont un utile instrument de recherches.

Mais nous continuons à penser — qu'à part de rares exceptions — toute la rubrique « Belgique d'avant-guerre » est de trop et que ce serait rendre service à la Revue et à ses lecteurs de l'alléger des notes consacrées à la « littérature » proprement dite de guerre ; elles ne sont pas à leur place dans une revue documentaire et leur intérêt est médiocre pour les historiens.

FRANÇOIS L. GANSHOF.

109. — **La Belgique et les Opérations militaires de 1914-1918.**

Les divers pays qui ont pris part à la guerre de 1914-1918 ont entrepris la publication d'une histoire des opérations militaires auxquelles leurs forces de terre et de mer ont pris part. La Belgique ne fait pas exception à la règle. Depuis 1920, le *Bulletin belge des Sciences Militaires* publie un historique sous le titre de *Les opérations de l'armée belge pendant la campagne*

1914-1918. Il en est arrivé dans le n° de sept. 1927 au récit de la journée du 22 octobre 1914 pendant la bataille de l'Yser. La section de l'Historique, de l'État-Major de l'Armée, de qui émane cet exposé, a également entrepris la publication d'un ouvrage sur *Les Campagnes Coloniales Belges (1914-1918)*, dont le t. I a paru (Bruxelles, Institut Cartographique Militaire, 1927, 406 pp. in-8°). Les auteurs sont le Colonel B. E. M. Merzbach, chef de la section, le Major B. E. M. Libert, le Major Peeters, le Capitaine Commandant B. E. M. Stiers et le Capitaine B. E. M. Weber.

Ce premier tome comprend tout ce qui a trait à la participation belge à la conquête du Cameroun et à la défense de la Rhodésie, ainsi qu'aux opérations défensives à la frontière orientale du Congo Belge.

Le récit des opérations est très détaillé, mais reste clair ; il est accompagné d'indications précises sur l'ordre de bataille, le matériel, etc. Louons dans l'exposé l'objectivité très grande, rarement obtenue dans un récit de ce genre et chez des historiens non professionnels. Une abondante documentation en textes (ordres, etc.), en planches (photographies des lieux, etc.) et surtout en cartes, admirablement exécutées, est répandue à travers le volume. Celui-ci fait honneur à l'État-Major de l'Armée et à l'Institut Cartographique Militaire.

G.

110. — La Belgique et la Guerre.

Nos lecteurs se rappelleront sans peine les rapports déposés il y a quelques mois au Reichstag par une Commission allemande d'enquête sur les faits de la guerre ; ils se souviendront de ce que le département belge des Affaires Étrangères, ému des accusations graves portées dans ces textes contre la Belgique, y a fait répondre dans trois rapports, dont les deux premiers ont pour auteur, notre confrère M. le Directeur Général A. De Ridder.

Le premier *Rapport présenté aux Chambres Législatives par M. le Ministre des Affaires Étrangères sur certaines conclusions de la Commission d'enquête du Reichstag au sujet des faits de guerre de 1914* (Chambre des Représentants, n° 264, Séance du 23 juin 1927) répond au Dr Bredt. Celui-ci avait voulu tirer prétexte de la construction des forts de la Meuse, pour prouver l'existence entre la Belgique et les ennemis de l'Allemagne, d'« un accord des plus étendus ». M. De Ridder produisant une série de documents inédits du plus haut intérêt, y

prouve d'une manière indiscutable que l'empereur et le gouvernement allemands ont conseillé à la Belgique de fortifier la Meuse et ont approuvé hautement la décision prise en 1887. Il publie notamment une lettre très catégorique de Guillaume I à Léopold II, en date du 17 mai 1887.

Le second *Rapport présenté etc... sur certaines affirmations etc...* (Ch. des Repr., n° 321, Séance du 13 juillet 1927) a trait aux allégations du Dr Meurer au sujet de la prétendue guerre de franc-tireurs organisée en Belgique en août 1914. M. De Ridder y fait une critique pénétrante de ces calomnies et relève notamment des passages où le Dr Meurer s'appuie sur des textes mal traduits : dans une circulaire ministérielle belge du 8 août interdisant l'emploi d'armes cachées aux gardes-civiques non actives, appelées à l'activité, dès lors traduit par *von jetzt ab* !

Le dernier *Rapport présenté etc.... en réponse au rapport présenté par la Sous-Commission parlementaire du Reichstag allemand sur les déportations belges* (Ch. des Repr., n° 336, Séance du 14 juillet 1927) est l'œuvre de M. F. Passelecq. Il montre que ces déportations furent opérées dans un but d'utilité militaire et contrairement aux règles du droit des gens. Il fixe à cette occasion un certain nombre de points d'histoire, grâce à ces documents publiés au cours des dernières années et annexés au mémoire ; il en ressort notamment que la responsabilité des déportations remonte au commandement suprême des armées allemandes. Le général von Bissing, gouverneur général, fit tout ce qu'il put pour l'éviter, de même qu'il s'efforça d'empêcher de nouvelles majorations des contributions de guerre (cf. J. De Smet : *La majoration de la contribution de guerre belge en décembre 1916* ; Bul. de la Com. des Arch. de la Guerre, II, 105-157 et la note 68 de cette Chronique).

G.

111. — Assises de Jérusalem.

M. Grandclaude, à qui l'on doit une excellente *Étude critique sur les Livres des Assises de Jérusalem* (Paris, 1923, cf. ici-même, IV, 520-522), poursuit ses études sur les sources du droit de l'Orient Latin. La *Revue Historique de Droit Français et Étranger* a publié de lui en 1926 deux articles dont il convient de signaler l'intérêt.

Le premier de ces travaux (*Caractère du « Livre au Roi », 308-314*) établit que le *Livre au Roi* constitue un recueil comprenant à la fois des jugements et des ordonnements ; ces ordonnements appartiennent presque tous au XII^e siècle.

Le second article (*Classement sommaire des manuscrits des principaux livres des Assises de Jérusalem*, pp. 418-474) est un travail préparatoire à une réédition des *Assises*, les textes de Beugnot étant fort mal établis. Notons en particulier l'examen des trois états du Livre de Philippe de Novare et celui des deux premiers états du Livre de Jean d'Belin. Pour l'original de celui-ci, l'auteur nous paraît avoir démontré qu'il faut prendre pour ms. de base soit le fr. 19025 de la Bibl. Nat. (ms. C de Beugnot), soit peut-être de préférence un ms. d'Oxford, Selden's 3457 (inconnu de Beugnot); or Beugnot utilisait pour ms. de base le fr. 12206 copie figurée du XVIII^e siècle d'un Marcianus (ms. franc. app. n^o 20), appartenant à un groupe de manuscrits de valeur inférieure. L'article excellent de M. Grandclaude est suivi d'une description des divers mss.

F. L. GANSHOF.

112. — Travaux relatifs à l'histoire du droit belge.

Au tome III, fasc. 4, de cette *Revue*, nous avons attiré l'attention de nos lecteurs sur une série de travaux intéressants, relatifs à l'histoire de notre droit national, parus dans le *Bulletin de la Commission Royale des Anciennes Lois et Ordonnances*. Depuis lors, grâce à l'énergique impulsion que donne à ce recueil notre confrère M. G. Des Marez, des études nouvelles et surtout des textes inédits y ont vu le jour. Il convient d'en féliciter d'autant plus le promoteur de la publication, que les crédits de la commission ont été réduits à une somme dérisoire.

Dans le domaine des sources, il importe de citer tout d'abord deux éditions dues à M. Des Marez lui-même. Au t. XI, fasc. 9, c'est un registre de la « vierschaere » de Courtrai, de 1367-1380, contenant une série d'actes judiciaires accomplis devant ce banc échevinal, ou de jugements émanant de lui (*Le droit privé flamand d'après un registre de la Vierschaere de Courtrai de 1367*): document essentiel pour l'histoire du droit civil et de la procédure. Le t. XII, fasc. 3 présente une série d'actes de la pratique inédits, recueillis jadis dans les archives d'Ypres et relatifs à la vente (*Le droit privé à Ypres au XIII^e siècle. I. La vente.*); ces textes très bien choisis, sont d'autant plus précieux que les originaux ont péri pendant la guerre.

C'est à une époque beaucoup plus récente que se rapportent les textes édités par M. Lefebvre de Vivy au t. XII, fasc. 1 et 2 (*Recueil des Ordonnances du duché de Bouillon. Supplément*): les documents des années 1790-1794, antérieurs à l'annexion à la France et ceux qui datent de l'éphémère restauration du

duché souverain en 1814-1815 sont particulièrement dignes d'attention.

M. E. I. Strubbe publie sous le titre *Jean Van den Berghe, écrivain et juriste flamand, 13....-1439* (t. XII, fasc. 3), une excellente étude sur l'auteur du plus ancien traité conservé, de droit flamand, *De Juridictien van Vlaenderen*, dont plusieurs parties encore inédites sont données en annexes.

Au t. XII, fasc. 1, nous trouvons un court travail, fort curieux de M. Jules Simon, relatif à la *Solution transactionnelle d'un conflit entre la juridiction civile et la juridiction ecclésiastique sous Philippe le Bon (1448)*; les parties aux prises sont le duc, en tant que duc de Brabant, et l'évêque de Cambrai. Il s'agit de l'application du privilège de for. Le texte de la transaction est publié et commenté.

Enfin M. P. Heupgen s'est occupé de deux aspects de l'histoire juridique montoise : *La réparation des dommages de guerre à Mons dans le passé* et *La Réglementation de la prostitution à Mons du XIII^e au XVI^e siècle* (t. XII, fasc. 2 et 3).

G.

113. — Travaux français sur l'histoire du droit flamand.

Signalons dans ce domaine une récente thèse de droit de Lille due à M. Émile Belletette : *La succession aux fiefs dans les coutumes flamandes* (Paris, Presses universitaires de France, 1926, 166 pp. in-8°).

114. — Mémoires scientifiques de Paul Tannery.

Les tomes VI et VII de ces Mémoires dont M^{me} Tannery poursuit la publication avec une pieuse persévérance sont consacrés respectivement aux « Sciences modernes » et à la « Philosophie ancienne ». Le premier de ces deux volumes est presque entièrement réservé aux mathématiciens français du xvii^e siècle, surtout à Fermat et à Descartes. Il est impossible de donner une analyse du second qui ne comprend pas moins de vingt et un articles touchant à de multiples sujets depuis « La première théogonie orphique » jusqu'à « La période finale de la philosophie grecque ». On ne peut parcourir ce vaste recueil sans admirer l'érudition étendue, sagace et précise, puisée toujours directement aux sources, qui distinguait le remarquable historien des sciences qu'était Paul Tannery (*Mémoires scientifiques* publiés par Heiberg et Zeuthen, Toulouse et Paris, Gauthier Villars. t. VI, 1926, 608 pp. t. VII, 380 pp.)

F. C.

BIBLIOGRAPHIE

Chronique linguistique

I. — Parler belge « Aubette ».

Les *Mélanges de philologie et d'histoire offerts à M. Antoine Thomas par ses élèves et ses amis* (Paris, H. Champion, 1927) contiennent, entre autres courts mémoires destinés à honorer le maître de l'étymologie française (et je citerai au passage les *Notes critiques sur Antoine de La Sale*, par Georges Doutrepoint), une notice due à M. Gustave Cohen, docteur ès lettres. M. Cohen fut sous ma férule, si férule il y avait, de 1896 à 1898, fit encore trois ans de droit à Bruxelles, quitta l'histoire pour la philologie romane, s'en fut donc à Liège écouter M. Maurice Wilmotte et atteignit, par une parabole élégante (lectorat à Leipzig, chaires à Amsterdam, à Strasbourg), que ralentit un intermède militaire atroce, la Faculté des Lettres, sise en Sorbonne. *Crescit eundo*. L'exploit est grand : il ne sera pas renouvelé souvent.

Et tout d'abord, je trouve excellente l'expression « parler belge », ou « suisse », ou « canadien », ou « poitevin », ou « provençal », si l'on désigne par là non point l'idiome indigène, mais « une transformation, sous l'influence du substrat dialectal... d'un français littéraire central importé... »

Aubette est un des mots qui caractérisent le mieux le « parler belge ». Familier et officiel tout ensemble, il connaît des graphies et des sens multiples. Au XVIII^e siècle, Le Duchat voit dans *aubette* (= *hobette* de Metz) une « guérite », et faite de bois *blan* ; c'est pour lui un dimin. d'*aube* < lat. *alba*, ou bien, en tant que *hobette*, un dérivé de l'all. *hoben* (?) ; puis c'est un « corps de garde », un « bureau militaire ou de marine où l'on prend les ordres dès l'aube » (Bescherelle, Littré), et cette fadaise aura la vie dure, n'en doutez pas ; c'est aussi la maisonnette des commis de l'oct oi. Les archives de la ville de Bruxelles ont fourni à M. Cohen une copieuse variété de graphies et de textes (*au-*, *ha-*, *hau-*, *ho-*, *obette*, *hobel*, *obel*). On le trouve à Lille dès

1191, à Strasbourg, en Franche-Comté, et, comme lieu-dit, sur une aire jusqu'ici insoupçonnée. *Aubette* et *hobette* sont identiques. L'étym. proposée par M. Jules Feller, *NPhW*, 1912, p. 313 s., est correcte, en tant que le vocable est un dimin. de anc. fr. *hobe* « cabane » < m. h. a. *hûbe* « coiffe, casque, chaperon de faucon ou huppe d'oiseau », mais, techniquement, « toute coiffure, tout abri ». A la même souche appartiennent anc. fr. *huve*, *hupet*, *hupette*, *hubette* « casque » et deux ou trois autres, que cite M. Cohen. Pour *hobereau*, il ne lui faudrait pas moins qu'un article spécial et j'y songe depuis quelque temps.

M. Feller y ajoutait encore rouchi, *huvèle* « coiffe de nuit » et wall. *houvirète* (Verviers) « coiffe, membrane fœtale ».

Le mot est donc entièrement éclairci au point de vue roman. Au delà, il est bien connu. Car m.h.a. *hûbe* f. est aj. *Haube* « bonnet, coiffe, huppe » ; on connaît néerl. *huif* f. « chaperon, bonnet, coiffe ; banne, bâche (dans *huifkar* « charrette à bâche »). J'ai rencontré v.h.a. *hûba* f. « bonnet » dans la compagnie de gr. κέπη· τρώγλη Héésych., i.-e. R. *que-p-* ; voir DÉG. 536 pour le clan très dense. Mais j'ai eu aussi le plaisir de dépister (c'était aisé) le mot dans le nom de notre confrère M. Charles *Beckerhaupt*, où *-haupt* est un produit de l'étym. pop., m.h.a. *beckel- becken- hûbe*, aj. *Pickelhaube*, étant le « bassinet » médiéval et, pour tout dire, « l'armet », dont Membrin a possédé l'échantillon le plus célèbre : le présage n'est pas lugubre... L'objet disparaissant de l'usage entraînait le mot vers la « mare au diable » de l'étymologie populaire. Sur le vocable moderne voir p. ex. Kluge DEW⁷ 350 ; pour *bassinets*, son cousin, Meyer-Lübke REW § 866 s. v. *baccinum* et Gamillscheg EWIS 86 (bibl.). Enfin Benoit-Pfohl DM a *aubette* « Zelle ; Zeitungsbude ; Wartehalle », mais... la réciproque n'est pas vraie.



II. — « PINGOUIN » (1).

Le discours prononcé par M. Paul Valéry lors de sa réception à l'Académie française a ramené, comme il se doit, l'attention sur Anatole France, bien que le récipiendaire ait mis une curieuse coquetterie à ne le nommer point. « D'ailleurs, dit M. Paul Souday dans le *Temps* du 25 juin, Valéry a plaidé pour ce

(1) Cf. l'*Eventail* du 10 juillet 1927, pour le début de cette notule (jusque p. 960 incluse).

scepticisme et ce ton satirique qu'on lui reproche, et qui se justifiaient trop bien. Pour la satire, c'est évident, et l'auteur de *l'Île des Pingouins* s'est révélé pamphlétaire de la plus haute qualité. »

Nul, sinon les victimes, n'y contredit.

Que si l'on reprend le volume, l'on s'aperçoit tôt qu'il a bien quelques rides. Les événements et les personnages qu'il rappelle, en éclairant, si l'on veut, les uns et en égratignant les autres, s'enveloppent déjà d'une légère brume, et l'on devine quelle masse de gloses savantes et contradictoires les philologues du milieu du siècle compileront pour expliquer le monument. Il faut bien que tout le monde vive, et l'âge des thèses n'est point mort. Mais il est entre autres une page pittoresque et qui de plus nous touche d'assez près ; celle-là, il convient de la signaler.

On lit, page 6 de la préface :

« Nous appelons pingouin, en français, un oiseau des régions arctiques appartenant à la famille des alcidés ; nous appelons manchot le type des sphéniscidés habitant les mers antarctiques. Ainsi fait, par exemple, M. G. Lecoq, dans sa relation du voyage de la *Belgica* : « De tous les oiseaux qui peuplent le détroit de Gerlache, dit-il, les manchots sont certes les plus intéressants. Ils sont parfois désignés, mais improprement, sous le nom de pingouins du Sud. » Le docteur J.-B. Charcot affirme au contraire que les vrais et les seuls pingouins sont ces oiseaux de l'Antarctique, que nous appelons manchots, et il donne pour raison qu'ils reçurent des Hollandais, parvenus en 1598, au cap Magellan, le nom de *pinguinos*, à cause sans doute de leur graisse. Mais si les manchots s'appellent pingouins, comment s'appelleront désormais les pingouins ? Le docteur J.-B. Charcot ne nous le dit pas et il n'a pas l'air de s'en inquiéter le moins du monde. »

Puis France s'égaie de cette divergence d'opinions.

Ce nous est une joie presque de songer que notre vaillant, compatriote vivra par le livre pétillant de malice du « bon maître », et non seulement par ses illustres découvertes. Pour M. Charcot, disons tout net qu'il s'est doublement trompé. Les manchots des mers australes sont bien des manchots, et non des pingouins, et ceux-ci sont bien des créatures de l'hémisphère boréal, qu'ils portent la plume, la jaquette ou le dolman.

En second lieu, on ne voit pas bien pourquoi les Hollandais de l'amiral Olivier Van Noort auraient, en 1598, porté au détroit (et non cap) de Magellan ce *pinguinos*, qui est la forme espagnole.

En fait, le mot *pingouin* (et *pinguin*), attesté en français dès

1500 (*penguyn*), donné encore comme étant d'origine inconnue par le *Dictionnaire général* (1890-1900) et par l'éminent, mais recommandable *Dictionnaire étymologique de la langue française* de Léon Clédat (1912), *pingouin*, dis-je, est un emprunt fait au breton (*penn, gwenn*) et signifie « tête blanche ». Et peut-être n'est-il même pas utile d'ajouter que l'oiseau a été ainsi nommé par antiphrase, en raison de sa tête noire, comme on lit dans *Le Tartuffe* : « Ce monsieur Loyal porte un air bien déloyal », car on nous dit qu'en hiver « le blanc du ventre s'étend sur la gorge et la tête » ; or, c'est en hiver que le pingouin visite les fiords de la Norvège et les côtes de la mer du Nord, voire de la Manche..

Penn « tête » est le gaulois *penno*, vivant encore dans le nom des Alpes *Pennines*. *Penmarch* veut dire « Tête de cheval ». « *Gwenn* » blanc » est le gaulois *vindos*, qui apparaît dans plusieurs noms de lieux, témoins *Vindobona* « ville blanche », qui est la *Vienne* autrichienne, établissement celtique (synonyme du slave *Belgrade* et de *Weissenburg* ou *Wissembourg* d'Alsace), et *Vindobriga* « Mont blanc », qui est l'origine de plusieurs *Vendeuvre* en terre française (cf. *Blanmont* en Brabant).

Mais déjà la numismatique des Rémois nous a fourni, en caractères grecs, le nom gaulois *Penno-vindos* « Tête blanche » : ΠΕΝΝΟΒΙΝΔΟΣ. Comme les gens varient peu, on lui trouverait sans peine des synonymes modernes, soit l'allemand *Weisshaupt* et *Weisskopf*, le néerlandais *Witkop* et l'hybride *Witkopf*, et, à Bruxelles même, *Wittebols*, le français *Chenu*, qui est *Canut* dans le Midi (latin *canutus* « gris blanc ») ; puis s'il s'agit moins de la couleur de la peau que du ton de la chevelure, les *Blanc*, *Leblanc*, avec *Blanchard* et *Blanchet* ou *Blanchon*, les *Weiss* et *Weisse*, avec *Wize*, les *Dewit* et *De Witte*, les *Blanckaert* et *Blancquaert*, les *Whyte* et *White* d'Outre-Manche, enfin les *Le Guen*, *Guennec* et *Guennoc* de Bretagne.

Nous voici ramenés à nos pingouins. Une fois le mot admis en espagnol et en italien, la méprise était fatale : on devait rattacher *pinguino* à l'adjectif *pingüe* et *pingue* « gras » (latin *pinguis*), et l'allemand dit même *Fettgans* (« oie grasse »), le néerlandais *vetgans*, à côté de *Alk* et *alk*, qu'ils empruntent au norrois. Car le latin *alca*, dont France fait le nom d'une île et d'une ville, n'est pas classique, on s'en doute bien ; c'est un mot de la nomenclature zoologique et rien de plus que le norrois *alka* « pingouin », d'où angl. *auk*, dans *Greatauk* du conteur. Il serait intéressant de savoir qui a documenté le maître sur les noms germaniques de l'oiseau à la marche « brandillante », en qui son ironie a voulu reconnaître les plus notoires, sinon les plus dignes de ses contemporains.

On ne s'attend certes pas que je fasse, même à propos du nom d'un oiseau immortalisé par Anatole France, tandis que Zeus s'est contenté, et aussi Pindare en sa quatrième Pythique, puis, d'après lui, Phidias à Élis, d'éterniser l'aigle, comme Athéna a fait la chouette et Aphrodite la colombe, que je fasse, dis-je, l'historique ou le recensement des noms de famille européens évoqués par ce *pennovindos* évoluant en *pingouin*. Sinon, je mentionnerais encore gaélique *Bain* (cf. le nom du philosophe Alexander Bain, d'Aberdeen, 1818-1903; de gaél. *bàn* = breton *guenn*).

Dans tous les dialectes slaves, le nombre aussi est imposant des toponymes et des patronymes (et aussi des noms de petits cours d'eau tel *béla* « la Blanche », en beaucoup de points de la Carniole) contenant l'adjectif vieux slave « *bělu* « candidus, albus »; voir Franz Miklosich, *Die Bildung der slavischen Personen- und Ortsnamen*, Heidelberg, C. Winter, 1927, p. 38 s., 224 s. (In-4° de 354 p. Neudruck). A noter *Bělow*. Le vieux slave *plavu* « albus » survit dans serb. *Plavko*, nom de personne (*op. cit.*, p. 86).

Pour le lituanien, *Baltrims*, nom de personne, est peu clair (= *báltas* « blanc »?) Cf. Aug. Leskien, *Indogerm. Forsch.*, XXVI [1909], p. 331, 345.

En grec ancien, nous sommes servis à souhait : -*καρος* et, -*κρος* étant apparentés à *κάρα* « tête », nous trouvons *Λεύκαρος*, avec haplologie pour *Λευκό-καρος* à Styra (*Ion. Inschr.*, n° 19. 388), à Érétrie (GDI 5313, 130), à Calymna (GDI 3567 B, 12) *Λευκάριος* à Styra (l. cit. 124) et *Μέλαγ-κρος* (cf. all. *Schwarzkoppen*) dans *Μελαγκροίδα* (épigraphe de Cos, GDI 3706, 3736, 3747.) (1)

(1) L'étymon de *pingouin* est ignoré de Gamillscheg, EWFS (1927). Le seul appui que j'aie — mais il est sûr — est cette phrase de M. J. Vendryes dans les *Mélanges littéraires publiés par la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand* (1906), p. 9 du t.-à-p. « La date de la création du nom est, sauf des cas exceptionnels, toujours inconnue, et trop souvent le nom n'est qu'un sobriquet par antiphrase, quand par hasard il n'a pas été donné à tort, sans considération du sens. « Ce Monsieur Loyal porte un air bien déloyal », exactement comme le *pingouin*, dont le nom signifie « tête blanche » en breton, est un oiseau à tête noire. » Je doute donc qu'il y ait antiphrase. M. V. doit avoir exposé son point de vue dans quelque autre mémoire antérieur. V. Henry, *Lex. étym. du breton mod.* (1900) est muet, bien qu'il enregistre *pen glaou* « mésange » (cf. *penduik* « id » = « petite Tête-Noire ») et *pen goat* « massue ».

III. — « **Minque** »

Quelqu'un demandait, il y a quelque six mois, à un journal hebdomadaire si l'on pouvait tenir pour légitime l'emploi en français du mot local *minque* au sens de « lieu couvert pour l'adjudication du poisson ». La réponse fut à bon droit affirmative et *minque*, familier aux Ostendais, connu des Montois (cf. Sigart, 1866), adopté, je m'en souviens pour l'avoir remarqué alors et en avoir été intrigué, par l'administration communale de Namur vers 1880, lors de la création d'un *macellum* pour le débit du poisson de mer, *minque* a droit à la reconnaissance officielle, au même titre qu'*aubette* de tantôt.

L'étymologie sûre et peu connue du vocable a été fournie il y a près d'un siècle par G. Hécart dans son excellent *Dictionnaire rouchi-français* (3^e éd., Valenciennes, 1834). Le nom est d'origine flamande : *mink*, cri par lequel on s'assurait l'adjudication dans la vente au rabais de la marée, est l'impératif du verbe moyen néerlandais *menken*, *minken* « amoindrir, diminuer », qui s'est conservé dans *verminken* « estropier, mutiler, tronquer ». Or, *menken* est dérivé de moyen néerl. *manc* « estropié, infirme, perclus, boiteux », qui n'est que l'ancien français et provençal *manc* « mutilé » (d'où anc. fr. *esmanchié* « mutilé » et fr. mod. *manchot*), lequel reflète le latin *mancus*, de même sens. *Mancus*, dont le rapport avec *manica* (ici au sens, non de « manche » f., mais de « menottes, fers pour les mains ») paraît certain, est devenu aussi l'italien *manco* « défectueux », d'où le verbe *man-care*, qui a donné fr. *manquer*. Cf. Walde² s. v. *mancus*. Franck-van Wijk EW s. v. *mank*. Meyer-Lübke REW § 5285. Ém. Boisacq. *Rev. de l'Univ. de Bruxelles*, 32^e année, 1926-27, p. 534 s.

IV. — **Le rouchi.**

Le rouchi, variété du picard, est le parler de plusieurs cantons du nord de la France, mais c'est aussi celui de la région de Mons et du Tournaisis. Nettement distinct du wallon, une frontière qui court du nord au sud et passe entre Binche et Charleroi, le sépare du namurois ou wallon méridional. La question des limites a été bien étudiée par M. Jules Simon (auj. à Munich) dans les *Mélanges wallons* (Liège, 1892, pp. 99-110), et les lignes d'isoglosses à nouveau reconnues par Ad. Grignard et M. Jules Feller (*Phonétique et morphologie des dialectes de l'ouest-wallon*, tiré à part du *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wal-*

lonne, tome 50. 2^e partie, 1909). La frontière occidentale de l'ouest wallon est celle qui sépare le domaine de $c + > k$ (*kémiche, carète, kèmin, cat, kèvô*) du domaine de $c + a > tch$ (*tchèliche, tchèrète, tchèmin, tchat et tchet, tchèvô*).

Hécart est un guide précieux et bien informé, alors que Sigart (*Glossaire étymologique montois ou dictionnaire du wallon de Mons*, Bruxelles, 1866) est en proie à une celtomanie aiguë, qui n'exclut pas l'intervention de l'arabe (!) là où celui-ci n'a que faire.

Un détail pittoresque. Dans le Tournaisis (à Blicquy, p. ex.), un porte-allumettes se dit parfois encore *raftin* (c.-à-d. *rave-tin*). Le mot date de l'époque où les allumettes étaient des tiges végétales trempées dans le soufre. On en chercherait longtemps l'étymologie. Hécart la fait deviner : un apothicaire semble avoir imaginé un récipient pour les chandelles du jour et ce que les vieux Namurois et Liégeois appelaient des *brocales*. Le nom de l'inventeur fut donné à l'objet nouveau (cf. *batiste, béchamel, boule* (meuble), *chassepot, choubersky* (poêle), *eustache, galuchat, gibus, godillot, macadam, quinquet, rambuteau, raspail, ruolz, strass* et cent autres) : or, cet apothicaire se nommait... *Ravestin*. A noter la forme romanisée où l's s'écrase entre deux consonnes.

Cf. RUB, p. 535.

* * *

V. — « Aphrodite ».

L'étymologie populaire a joué un rôle capital dans la formation des légendes et des mythes, des superstitions et des croyances qu'étudie le folklore. Le nom d'*Aphrodite* reste inexplicable par le grec ; d'origine sémitique, c'est une déformation d'*Ashtoret* = *Astarté*. Mais une fois modifié à la grecque, il fit songer au vocable connu *aphros* « écume » ; de là cette légende triomphante d'*Aphrodite* « née de l'écume » et les représentations de la déesse sortant des flots, à quoi les Sémites, adorateurs de la grande divinité, n'avaient jamais pensé : de là le Botticelli, gloire du musée des Offices de Florence ; de là enfin quelques vers sonores d'Alfred de Musset.

Ce point a bien été mis en lumière il y a quelques décades (1),

(1) Cf. Fritz HOMMEL, *Neue Jahrbücher für Philol. u. Päd.*, 1882. — *Academy*, 25 février 1882. — AUG. FICK, *Vorgriech. Ortsna-*

malgré plusieurs essais faits depuis pour ruiner cette interprétation en s'en tenant à la seule langue grecque.

* * *

VI. — « Astrid » et parents.

J'ai fixé, dans un précédent cahier (tome V, 4, p. 933 ss., a° 1926), la valeur du nom scandinave *Astrid* en tant que représentant un thème composé germanique **ansu-frīdić-*. Je puis joindre aujourd'hui à cet article des détails nouveaux, d'où résultera une précision plus grande (cf. RUB, p. 535 ss.).

Au point de vue sémantique, il faut s'entendre : les deux éléments du composé ont pu être simplement empruntés, le premier au nom du père ou du grand-père, le second à celui de la mère ou de la grand-mère. Sans doute, pris au pied de la lettre, le composé ci-dessus a pu signifier « Belle comme une Ase ou déesse, Divinement belle, Beauté divine ». A parler franc, les anciens composés germaniques à deux termes sont pour la plupart intraduisibles ; certes, les types primitifs de ces noms avaient une valeur appellative, mais, dans la suite des temps, on développa un des procédés signalés naguère et, du stock de mots usuels, on tira de nouveaux noms arbitrairement, je veux dire sans considération pour le sens étymologique du composé. Il y a en vieux norrois plus de vingt-cinq noms en *-frīdhr* et en *-rīdhr* (forme secondaire après certaines consonnes) : peu d'entre eux sont traduisibles ; que faire de *Steinfrīdhr* ou *Steinrīdhr* et d'*Ormfrīdhr*, quand *ormr* signifie « serpent » et *steinn* « pierre » ? Passe encore peut-être pour *Arnfrīdhr* « Belle comme l'aigle », mais *Íð-frīdhr*, où *Íð-r* signifie « cheval » (= germ. **ehwa-*, gaul.

men, Gættingue, 1905, p. 132 s., a tenu pour hittite (héthéenne) l'origine d'Aphrodite (sous quel nom ?), dont le culte se serait confondu à Chypre avec celui, tout sémitique, d'Astarté : l'hypothèse fût-elle confirmée, que le fait d'étymologie populaire relevé plus haut n'en serait pas atteint. Cette explication du nom de la déesse est signalée par le prof. Eugen Lerch, romaniste de l'Université de Munich, lequel, en même temps, analyse mes articles (RPH, 1926, RUB, 1927) sur la légende des Amazones en tant qu'issue d'une étymologie populaire (ou demi-savante), et cela dans la *Gazette de Cologne* (18 octobre 1927). Ses éloges séduisent d'autant plus que le grand journal rhénan n'a pas, depuis 1914, accoutumé de « traiter les Belges avec douceur », ni même avec le peu de justice due aux petits.

épo-, lat. *equo*-, gr. *hippo*-, skr. *açva*-, zend *aspa*-) est déconcertant, malgré les concessions que l'on peut faire à l'esthétique hyperboréenne.

Un père du nom de *Stein-grímr* ou *Stein-arr* dénommera sa fille *Stein(f)ríðhr* ou *Steinunnr*, etc., et chacun saisira le « sens » de la forme nouvelle. Une *Ormfríðhr* a eu pour père ou aïeul un *Hall-ormr* ou *Ketilormr* ou *Ormarr*, etc.

Si donc les parents de la première **Ansu-fríðið*- ont eu conscience de la valeur de ce nom, les « Astrid » historiques ont dû leur nom à un père ou à un grand-père, etc., *As-mundr*, *As-laugr*, *As-leifr*, *As-méðhr*, *As-ketill* (cf. fr. *Anquetil*), etc., comme *Ið(f)ríðhr* est fille d'un *Ið-arr* ou *Ið-grímr* ou *Ið-marr*, etc. Le thème *-(f)ríðhr* a fini par tomber en quelque sorte au rang de suffixe s'attachant à un premier élément onomastique arbitrairement choisi parmi les noms usuels.

Encore un mot : *Astrid*, a-t-on dit dans la presse quotidienne, n'est pas un prénom inconnu en West-Flandre: Guido Gezelle l'a employé ; il est usité à Staden lez-Roulers ; le (fait n'a pas été confirmé pour Ardoye) ; mais il ne peut y avoir là rien d'ancien. *Astrid* est la forme moderne et panscandinave, donc aussi islandaise. On supposerait que nos « Islandais » d'Ostende ont ramené de là-bas ou connu là-bas des « Astrid », ou bien ont ouï des légendes où une Astrid (par ex. l'épouse de saint Olaf, roi de Norvège [995-1030], dont Selma Lagerlöf nous a dit l'aventure) jouait un rôle prééminent. Si le cas est curieux, il n'y faut pas voir, me semble-t-il, la survivance d'un élément de population nordique en Flandre. Mais c'est aux folkloristes flamands d'enquêter.

[Confusion avec *Astrietje*, selon M. Tanghe.]

VII. — « Oslo. »

J'ai prononcé tantôt le nom d'*Oslo*. M. Paul Souday, l'excellent critique littéraire du *Temps* (15 avril), a tenu le mot pour mystérieux ou balkanique et dès lors surprenant. La philologie n'a pas cette fois poussé jusque-là son humour, et l'emploi de ce nom ne procède pas non plus seulement d'une régression « nationaliste », mais archaïsante, qui atteint, me dit-on, d'autres anciennes cités de la Norvège. Cette mode introduite en France ne manquerait pas de piquant : soit *Phocée*, *Bibracte* (Autun) et *Lutèce* ; la revanche de l'écolier limousin ! A tout prendre, le

gaulois *Argentoraton* n'est pas moins harmonieux que l'alémanique *Strasbourg*.

La vieille ville d'Oslo fut bâtie en 1048 ; fréquemment ravagée par des incendies, elle fut reconstruite en 1624 dans sa situation actuelle, c'est-à-dire à l'ouest du site primitif, par Christian IV, de qui elle a pris le nom. Mais Oslo était resté jusqu'à nos jours le nom de la partie orientale de l'agglomération, quartier que baigne une rivière maritime, le Lœn Elv. Ce vocable — je l'avais rappelé RPH, V, 936 — est donc formé de *os-s* « dieu » et de l'élément *-lô*, qui nous est bien connu : ce *-lô* signifie en Norvège « prairie basse au bord de la mer ou d'un fleuve », comme son correspondant anglo-saxon *leah*, aujourd'hui *lea* ; sur le continent, c'est le vieux haut-allemand *loh* (germ. **lauha-z* = lat. *lucus*, indo-eur. **lougo-s*, cf. *Hohenlohe* ; *Eschenlohe* = *La Fresnaie*, *Fresnay*, *Frenois*, au midi *Frayssinet*, *Freycinet* ; *Allenloh* : *Osterloh*, etc.) ; et c'est le *loo* néerlandais, soit seul (*Van Loo* = *Dubois*), soit en composition comme dans *Eecloo* (= *Chesnay*, *Chenois*, *Quesnoit*, *Chénée*, *Chaineux*), *Lippeloo*, *Tremeloo* et vingt autres, souvent réduit à *-le* ou *-el* comme prob. dans *Uccle* (?) et *Stockel* ou *Moorsel*. *Oslo* a signifié « la prairie des Ases ou dieux ».

Ce même *ansu-* survit en Belgique dans des noms de lieux. *Anso* étant le diminutif des noms de personnes du monde franc débutant par *Anse-* ; de là *Ans* lez-Liège, *Antier* (*Anselière* en 1253), *Ansart* (*Ansesart* 1251, *Ansay* 1501), *Hansebeke* (*Hansbeke* 1147, *Ansbeke* 1160) et *Anseghem* (*Ansoldinghem* 960, de *Ansold* = *Oswald*, ital. *Ansaldo* ; c'est l'équivalent d'*Ansauvillers* dans l'Oise, d'*Ansauville* en Meurthe-et-Moselle). Je note en passant les noms de famille qui se rattachent à *Anselme* : *Ansiaux* (Liège 1300 ; cf. *Anseal* 1374), *Anseau*, *Anciaux*, *Ansel* (anc^t *Ancel*, Picardie), *Anselin*, *Ancelin*, *Ancelot*, *Ancion*, etc.

Quant à la France, cet élément *ansu-* se retrouve à l'analyse dans nombre de toponymes du Nord et du Nord-Ouest, régions jadis colonisées par les Francs, les Saxons et les Normands. L'œuvre posthume d'Aug. Longnon, en cours de publication (*Les noms de lieu de la France*. Paris, éd. Champion, 1920-23 ; trois fasc.), signale la plupart d'entre eux. J'y relève, outre les deux précités, pour l'ancien domaine franc : le diminutif *Anso* dans *Ansoncourt*, *Ansonville*, *Ensonville*, la *Lande-en-Son* (< **la Lande-Anson*) ; — *Ansbertus* dans *Cortambert* (*Cortis Ansberti*) ; — *Ansfredus* dans *Anfroipret*, *Amfreville*, *Amfreville* ; — *Anselmus* dans *Ancequmeville* ; — *Ansgarius* (cf. fr. *Ogier*, *Oger* par la voie saxonne) dans *Mésanger*, *Angerville*, *Angervilliers* ; — *Ansegisus* dans *Courtangis*, *Angicourt*, *Angi-*

billers. Dans la seule Normandie, où Longnon veut reconnaître des formes scandinaves influencées par un élément tantôt francique et tantôt saxon, l'on rencontre : *Amberville* et *Auber-ville* (*Osbernivilla* en 1183 pour le Calvados) ; — *Angoville* et *Le Mesnil-Angot* (norrois *Asgautr*) ; — *Ancretiéville* et variantes (*Asketill*) ; — *Anneville* (norrois *Asleikr* : *Anslaicus* ; au XIII^e *S. Anslevilla*) et *Annebecq* (le *-becq* ou *-bec* normand est le norrois *bekkr* « ruisseau », cf. néerl. *-beke*, *-beek* > wallon *-baix*, *-bise*, *-becq* et *-becque*, all. *-bach*) ; — *Osmonville* et *Omonville* ; — *Auzouville*, *Champosoult*, le *Mesnil-Ausouf* (*Asolf* > *Osulfus*).

Pour l'anthroponymie allemande, je me borne à noter ici : *Asbert*, *Osberth* ; — *Anser*, *Oeser*, *Asser* ; — *Assmann* (d'où *Assmannshausen* en Rhénanie). (1)

* * *

(1) Je doute que Longnon ait raison de supposer un élément francique ou bien saxon influençant des formes scandinaves et croirais plutôt que la voyelle A- était encore nasalisée à l'heure où se créèrent les toponymes du terroir français. — *De Vlaamsche Gids* d'août 1927, p. 535 ss., publiée, sous la signature de M. J. Tanghe, une note sur l'origine du nom d'*Astrid*, où l'on trouve un maximum d'affirmations téméraires dans l'espace le plus restreint. Et d'abord l'étym. proposée, « *timor Domini* », se heurte au fait que *A^{ns}fridhr* nous est fourni deux fois par les pierres de Vedelspang (Slesvig), du milieu du x^e siècle — dont j'ai obtenu le facsimilé —, ce que M. Tanghe ignore, parce qu'il a consulté la première édition du *Grundriss* de H. Paul, qui est de 1891, et non la seconde, qui est de 1896, où on lit ces mots de Noreen : « noch runisch *As-ridhr* aus *A^{ns}fridhr* Vedelspang », et qu'il n'a pas vu l'*All-schwedische Grammatik* du même Noreen. Puis il y a près d'un quart de siècle que tout comparatiste qui a franchi le grade d'apprenti sait que lat. *Roma* n'a rien de commun avec skr. *sravati* « il coule » et all. *Strom* « fleuve », mais est étrusque (cf. W. Schulze, *Latin. Eigennamen*, 1904, p. 579 ss., Stolz-Leumann p. 158). Pour *Anseghem* voir p. 966. *Ansfredus* a un 2^e élément autre que le fém. : voir RPH, V, p. 937 s. La seule chose qu'il faille admirer dans cette note est l'aplomb d'un germaniste qui, voulant de plus ignorer ce qui s'est écrit en français l'an dernier et n'a pas été réfuté, critique de haut le prince des linguistes de Suède, sans même l'avoir bien lu *Sus Minervam*.

VIII. — D'une maladie à nom hispanique
rencontrée au Congo belge : « s a r n e ».

Au cours d'un récent entretien avec un membre en vue du corps diplomatique, lequel revenait d'un séjour de plusieurs mois dans la région du lac Kivu, j'appris qu'une maladie s'attaque volontiers aux Blancs ; elle est caractérisée entre autres symptômes par un fort gonflement d'un des mollets, puis de l'autre, avec de l'érythème ; cause : la sous-alimentation ; elle peut ne présenter nul danger, céder à un déplacement vers un autre canton, et ne point laisser de trace visible... Mais je ne décris pas : c'est aux spécialistes de l'identifier. Notre compatriote en avait cherché dans les divers lexiques le nom local, pour lui inconnu, de *sarna*. J'ignorais de même la valeur du terme, mais j'émis l'opinion (par un lointain souvenir flottant dans le subconscient ?) qu'il faudrait peut-être en chercher l'origine du côté de l'espagnol ou du portugais.

Le mot, en effet, ne pouvait être indigène : le dialecte bakongo ne connaît pas la consonne *r*. Le suahéli, parlé dans la région, connaît, lui, l'*r* initial, qui n'est pas très fréquent et qui appartient surtout à des emprunts arabes ; il n'ignore pas l'*r* intervocalique, ou double, ni *rt*, mais ne semble pas posséder le groupe *rn*.

Or, catalan, espagnol et portugais emploient un *sarna*, féminin, que le lexique espagnol définit ainsi : « Gale » ; fig. « envie, démangeaison ». Un proverbe familier — et pittoresque — : *No le falla sino sarna que rascar*, « il ne lui manque qu'une gale à gratter », se dit d'un homme qui a tout à souhait. Un autre, *Ser mas viejo que la sarna*, peut se rendre par « être vieux comme Hérode, ... ou comme Mathusalem ». A notre expression « être méchant comme la gale » répond *ser mas malo que la sarna*.

Sarna n'existe dans aucun des autres dialectes romans, provençal, français, italien, roumain, etc.

Il est pour moi hors de doute que le mot a été porté en Afrique par les Portugais, qui ont pris pied sur la côte orientale à l'aurore des temps modernes (Zanzibar, 1502, d'où accès à la région du Haut-Nil ; Mozambique, 1506 ; Tété, 1632 ; etc.).

Mais le péninsulaire *sarna* n'est pas venu du latin classique, qui l'ignore, ni du celtique : il n'est pas gotique comme les Visigots, ni sémitique comme les Arabes. Il existe un témoignage précieux : le polygraphe Isidore de Séville (570?-636) a cette définition : *Impetigo est sicca scabies, prominens a corpore cum asperitate et rotunditate formae. Hanc vulgus sarna m appellat*. Et déjà le médecin Cassius Félix, Africain de

Numidie, écrivait en 447 : *impetigines quas Graeci lichenas vocant, Latini vulgo zernas*, et ce *zerna* (prononcez *tserna*) est également donné par plusieurs gloses anciennes comme étant un nom vulgaire de la dartre (*impetigo* et *derbita*).

Le basque aussi a *sarna* (et *sarra* ?) « gale, scabie, teigne ». Or, on ne sait rien du basque avant le x^e siècle au plus tôt ; trop jeune, il n'a pu donner le mot au latin vulgaire de l'époque d'Isidore (vers 600) ou, à plus forte raison, de Cassius Félix, ni le recevoir de lui ; d'autre part, idiome de bergers, il n'a pu attendre que les dialectes romans se fussent formés dans la péninsule pour leur emprunter le nom d'une maladie si fréquente chez les troupeaux de brebis. Il a donc hérité le mot d'une langue indigène plus ancienne, et il faut bien conclure que le vocable est un des très rares, ceux-là, qui échappèrent au naufrage de la langue *ibère*, mère supposée du basque médiéval et moderne. On ne saurait aller au delà. C'est l'*ibère* qui a donné *sarna* au latin vulgaire (v^e-vii^e siècle) ; c'est l'*ibère* ou le basque, son fils, qui l'ont transmis aux trois dialectes romans.

Maintenant, il importe assez peu aux lecteurs de ces lignes que Friedrich Diez, le créateur de la philologie romane, ait cru à tort trouver dans le gallois *sarn* « pavé » un frère du mot *ibère*, et qu'un autre Allemand, M. R. Gutmann, ait voulu, *BB XIX* (1905) p. 151 ss., sur une ressemblance fortuite du vocable basque avec des mots magyars et finlandais de sens assez éloigné (magyar *sár* « boue » ; erse et mordvine *sernen* « faire ses besoins », *sāran* « uriner » ; il semble que ce soit plutôt la suppression de ces fonctions qui constitue une maladie), ait voulu, dis-je, retrouver un lien entre les langues finno-ougriennes du nord-est de l'Europe et le basque du sud-ouest, demeuré seul de sa famille. Ce n'est pas la première fois — ni la dernière — qu'un érudit échafaude sur le sable une théorie qu'un simple examen dépourvu de la piété moutonnaire remet au niveau du sol.

En définitive, *sarne* peut être adopté en français pour dénommer cette sorte d'éruption ou de dartre équatoriale et temporaire. Mieux vaut admettre le mot qu'héberger la chose (1).

Université de Bruxelles.

ÉMILE BOISACQ.

(1) Cf. *Le Scalpel*, n^o 29 de 1927 (16 juillet) et *Congo*, octobre 1927, p. 430 ss. Les développements considérables que la question comporte encore seront prochainement publiés.

L'État actuel de la Question de Glozel

Le nom de Glozel, inconnu il y a deux ans, est aujourd'hui sur toutes les bouches. Une question qui aurait dû rester purement scientifique, a été portée devant le grand public et agitée dans la presse quotidienne ; elle a provoqué des débats passionnés et des polémiques souvent discourtoises. Peut-être sera-t-il opportun de fixer l'état actuel de cette controverse désormais fameuse, en évitant les personnalités, dont n'a que trop abusé.

Faut-il rappeler ici les découvertes qui ont rendu brusquement célèbre un pauvre hameau de quatre maisons, perdu dans les montagnes de l'Allier ? Le 1^{er} Mars 1924, un cultivateur, le jeune Émile Fradin, mit au jour dans son champ une fosse maconnée, dont les parois étaient vitrifiées par une chaleur intense et qui fut malheureusement détruite. On la prit d'abord pour une tombe, mais son aspect et les débris de creusets qui y ont été recueillis, ont permis, depuis, d'y reconnaître un four de verrier, d'une date récente (1). Autour d'elle, l'année suivante, le terrain se montra merveilleusement fertile en découvertes d'objets néolithiques, hâches polies, céramique, silex taillés, os travaillés, parmi lesquels on reconnut avec surprise des briques ou tablettes de terre cuite, portant des signes alphabétiques. En 1926, deux « tombes » ovales, comme la première, furent encore mises au jour : celles-ci n'offraient aucune trace de l'industrie du verre, mais étaient farcies de produits caractéristiques de l'âge de la pierre. Le nombre des objets qui sont venus enrichir les collections des Fradin à Glozel et du D^r Morlet à Vichy, ne cesse de s'accroître. Il s'élèverait aujourd'hui à quinze cents, ce qui est beaucoup.

Longtemps, l'authenticité des trouvailles fut assez généralement admise. Les voix isolées qui protestaient ne réussissaient guère à se faire entendre. Des savants considérés, archéologues et géologues, n'affirmaient-ils pas avoir vu tirer ces antiquités d'un sol encore vierge ? Cependant, dès que des hommes compé-

(1) Dans une communication faite à l'Académie des Sciences le 24 octobre, après la rédaction de cette note, M. Charles Depéret a exprimé l'opinion que cette fosse aurait servi à l'incinération des morts. Mais ceci ne paraît pas pouvoir s'accorder avec la trouvaille qu'on y a faite, d'un reste de creuset contenant une pâte vitreuse.

tents se mirent à les étudier, des doutes surgirent dans leur esprit. Des objets disparates étaient ici rassemblés qui semblaient appartenir à des âges différents ou ne rentraient dans aucune série connue. Cette découverte révolutionnaire, si elle était authentique, renversait tout ce que les recherches de la préhistoire avaient laborieusement construit. Il suffira d'indiquer ici quelques uns de ces résultats sensationnels, sans entrer dans des détails techniques.

On admettait que le renne avait disparu en Gaule après l'époque magdalénienne, à la fin de la période paléolithique. Des dessins de renne sur les galets de Glazel montreraient que ce cervidé vivait encore sous notre climat, devenu tempéré, des milliers d'années plus tard en pleine période néolithique.

On croyait que l'art de cuire les briques avait été introduit en Gaule pendant la période historique — en Belgique il ne le fut que par les Romains. De solides briques plates, assez dures parfois pour être difficilement rayées par l'ongle, prouveraient que les néolithiques de Glazel connaissaient ce procédé de cuisson des milliers d'années auparavant.

On enseignait que l'écriture s'était lentement perfectionnée chez les peuples de l'ancien Orient. Après les hiéroglyphes des Égyptiens, après les cunéiformes des Babyloniens, les Phéniciens avaient imaginé leur alphabet de vingt-deux lettres, source de tous les nôtres. Au contraire, les tablettes de Glazel prouveraient qu'une écriture alphabétique était courante en Occident dès l'âge de la pierre. C'est ici que les Phéniciens auraient trouvé le modèle qu'ils auraient imité en le simplifiant. Ainsi se dissiperait tout à coup le « mirage oriental ».

N'insistons pas sur d'autres conclusions hardies qu'a pu suggérer aux spécialistes ou aux profanes l'examen des antiquités de Glazel (1). Celles-ci obligeraient à réformer toute la chronologie de la préhistoire. L'on comprend qu'un des « glazéliens » les plus convaincus ait proclamé que cette trouvaille était « la plus grande découverte archéologique du siècle ».

Mais pour admettre un pareil bouleversement de tout ce qui paraissait acquis et solidement établi sur des constatations précises et multiples, il faudrait que les fouilles eussent été conduites de telle façon que toute possibilité de fraude ou d'erreur

(1) On trouvera exposées les conséquences que l'on en pourrait tirer, notamment dans une série d'articles de M. Van Genep et du Dr Morlet lui-même, parus depuis deux ans dans le *Mercur de France*. Voir aussi dans notre revue même, *Tourneur*, t. V, 1926, p. 795 et ss.

fût exclue. Or, il n'en est pas ainsi. De l'aveu de tous, le champ de Fradin a été creusé de trous un peu au hasard, sans suite et sans méthode ; l'immense majorité des objets a été exhumée de la glaise — ou du moins est censée l'avoir été — sans que fût présent aucun témoin autorisé, et le terrain des fouilles, situé dans un recoin d'une vallée écartée, a été laissé pendant des mois sans surveillance. Ainsi, la supposition d'une supercherie ne pouvait être écartée à priori, et les esprits pondérés réclamaient, pour se laisser convaincre, des recherches exhaustives, pratiquées sous le contrôle permanent d'archéologues qui fussent au-dessus de tout soupçon.

Des préhistoriens notoires, comme le C^{te} Bégouen et M. Vayson de Pradenne, avaient déjà manifesté publiquement leur scepticisme, un historien éminent, M. Camille Jullian, avait contesté et la date proposée et l'authenticité d'une bonne partie de la trouvaille, lorsque M. René Dussaud fit à l'Académie des Inscriptions, le 16 Septembre dernier, une communication qui, bien que — ou peut-être parce que — présentée en séance secrète, eut immédiatement un grand retentissement. Elle parut concluante à tous les membres présents, ou presque. M. Dussaud vient d'en publier la partie essentielle, en l'étayant de preuves nouvelles ⁽¹⁾, et les arguments d'un savant qui connaît mieux que personne en France l'histoire des alphabets sémitiques, ne sembleront certes pas négligeables.

M. Dussaud s'abstient d'examiner jusqu'à quel point l'on peut admettre l'authenticité des silex taillés, galets gravés, os travaillés, terres cuites modelées. Il laisse ce soin aux préhistoriens ⁽²⁾. Il se borne à montrer que la manière dont les fouilles ont été conduites ne donne aucune garantie sérieuse contre un « truquage » possible du terrain. Il a ajouté toutefois à ce que l'on savait déjà une indication assez troublante. Lors de la découverte de la seconde des deux tombes explorées en 1927, M. Espérandieu attesta que la fouille avait été exécutée correctement, et le témoignage d'un homme dont la loyauté comme l'érudition, sont incontestables, parut avoir un grand

⁽¹⁾ Dussaud, *Autour des Inscriptions de Glozel*, Paris, Colin, 1927, 56 pp.

⁽²⁾ Elle vient d'être encore contestée dans une brochure intéressante du C^{te} Bégouen (*Quelques réflexions sur Glozel*, Toulouse, Bonnet, 1927) et dans un article, fortement documenté de M. Vayson de Pradenne, *La Chronologie de Glozel*, dans le *Bulletin de la Société préhistorique*, n° 9, septembre 1927.

pois. Mais on nous laissa ignorer et nous apprenons aujourd'hui que trois savants, un belge, un français et un suédois, qui assistaient aussi à ces excavations, partirent de leur côté convaincus du contraire.

La démonstration de M. Dussaud s'applique surtout à ce qui est en même temps, à Glozel, le plus essentiel et le plus étonnant, la prétendue écriture néolithique. Les publications du Dr Morlet permettent de suivre les progrès de son information. Ainsi, il utilisa d'abord le fameux mémoire d'E. de Rougé, *Sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien* (1874). Au commencement de 1926, il mit à profit la grande histoire de Maspero et les *Civilisations préhelléniques* de M. Dussaud lui-même, et enfin, à la fin de 1926, il consulta le livre de Contenau sur la *Civilisation phénicienne*, qui lui révéla les découvertes épigraphiques faites par M. Montet à Byblos en 1923.

« M. le Dr Morlet s'est donc documenté avec un zèle méritoire sur l'histoire de l'alphabet ; mais ses connaissances semblent s'être répandues autour de lui, puisque, à son insu, l'écriture des Glozéliens a suivi, pour se révéler à nous, la même progression que son érudition ».

A la fin de 1925, on possédait vingt-et-une tablettes couvertes de caractères, sans compter ceux qui ornaient les ustensiles et galets. Parmi ces caractères, on retrouvait sur quatre-vingt-un signes (1) les vingt-deux lettres de l'alphabet phénicien, mais, phénomène inexplicable, ces vingt-deux lettres étaient celles du sarcophage d'Eshmounazar, rapporté par le duc de Luynes au Louvre. Datant du v^e siècle avant notre ère, ce sarcophage nous offre les caractères du phénicien le plus récent, précisément celui qu'utilise E. de Rougé dans son mémoire et qui est reproduit un peu partout. L'observation en fut faite immédiatement au Dr Morlet. Alors, au commencement de 1926, apparurent neuf nouvelles tablettes. Celles-ci contenaient certaines lettres plus anciennes, empruntées à la stèle du roi Méša, étudiée par Clermont-Ganneau, et qui remonte à 842 av. J.-C.

Mais on ignorait encore aux environs de Vichy la découverte de Byblos, qui avait révélé un alphabet phénicien archaïque, celui du sarcophage d'Ahiram, remontant au xiii^e siècle av. J.-C. On a soutenu depuis que les lettres de ce sarcophage étaient encore plus voisines des signes glozéliens que les lettres d'Eshmounazar, mais ceci est formellement contredit par les tableaux comparatifs publiés par le Dr Morlet lui-même. Or, si un em-

(1) Depuis, leur nombre s'est élevé jusqu'à cent et quelques.

prunt avait été fait aux néolithiques de la Gaule par les Phéniciens, la ressemblance devrait évidemment se manifester surtout dans le plus ancien alphabet de ceux-ci. Les tablettes, conclut M. Dussaud, « ont été fabriquées pour les besoins de la cause avec une méconnaissance complète de la paléographie phénicienne ».

Un des arguments opposés aux sceptiques par les défenseurs de Glozel, est la ressemblance des signes gravés sur les terres cuites avec une inscription énigmatique de quelques lettres trouvée à Alvao en Portugal non loin d'un dolmen. Mais, merveilleuse coïncidence, dès que le Dr Morlet connut par la revue *Portugalia* l'alphabet ibérique, on vit s'introduire ces lettres ibériques dans les tablettes de Glozel.

Pour que l'écriture glozélienne fût reconnue sans conteste comme la source première de l'alphabet, il importait que sa haute antiquité fût établie d'une manière irréfutable. C'est à quoi veilla une main secourable, en amenant la découverte, au moment opportun, d'un galet portant gravée au trait l'image d'un renne avec trois signes d'écriture déjà connus (1).

Il y a un point scabreux qu'indique en terminant M. Dussaud, sans y insister : c'est l'abondance à Glozel de représentations phalliques et autres, qui seraient d'une singulière obscénité, si elles n'étaient surtout grotesques (2). L'imagination déréglée de quelque mythomane égrillard semble s'être donné ici libre carrière. La collection comprend même un prépuce de terre cuite, qui tend sans doute à prouver que les glozéliens pratiquaient déjà la circoncision.

Tels sont les principaux points traités par M. Dussaud. En le lisant, on se sent convaincu par la précision des preuves et la force logique du raisonnement. La démonstration qu'il donne de la fausseté de l'écriture des fameuses tablettes, semble irréfuta-

(1) M. Vayson de Pradennes, *l. cit.* (p. 17 ss. du tirage à part), qui a cherché les sources d'inspiration des trouvailles, affirme que le renne a été copié dans le livre de Brehm (*Les Mammifères*, p. 478) et que les trois signes STX l'ont été dans un article de M. Pérot de Moulins (1917). — M. Boule, le très distingué professeur au Muséum, qui a pu examiner de près la gravure du renne, conclut aussi à sa fausseté.

(2) On pourra s'en faire une idée par les figures qui ornent un article très médical du Dr Morlet dans le n° du 15 décembre du *Mercur de France*.

ble. « La plus grande découverte du siècle » n'en serait-elle que la plus grande mystification ? Parviendra-t-on, tout en sacrifiant « l'alphabet néolithique » à prouver l'antiquité plus ou moins reculée d'une partie des objets mis au jour ? La parole est aux Glozéliens. Mais certains d'entre eux sont animés d'une foi mystique en une nouvelle Révélation, et ce serait probablement peine perdue que d'essayer de leur prouver même une erreur partielle. Toute la religion des Mormons repose sur la prétendue découverte par Joseph Smith, en 1823, de plaques d'or portant une écriture inconnue, dont la fausseté est depuis longtemps démontrée, pour tout autre que pour un Mormon.

F. CUMONT,

Hadewych - Bloemardinne

Le P. Jos. van Mierlo, junior, vient de consacrer, sous le titre : *Hadewijchiana*, dans les *Verlagen en mededeelingen der Kon. Vlaamsche Academie* (Gent, 1927, bl. 195-225 ; 425-466) quatre études à la poétesse brabançonne Hadewych et à tout ce qui se rattache à sa mystérieuse personnalité (prénom Heilwïch, noms de famille se terminant en *inne*, l'hérétique Bloemardinne, crédibilité de Pomerius).

Nous croyons que ces notices seront discutées ; quelques-unes même prêtant le flanc à de très sérieuses critiques. Nous ne signalerons ici que celle qui traite de la véracité de l'hagiographe Pomerius et de l'identité qu'on peut établir, en se fondant sur son témoignage, entre la poétesse Hadewych et la soi-disant hérésiarque Bloemardinne.

Le P. v. Mierlo n'accepte pas cette identité, voici pourquoi (p. 197-198) : 1) Ruusbroec et Jan van Leeuw ont vénéré Hadewych et apprécié ses idées (*leerihg*) ; donc, impossible de faire d'elle la même personne que Bloemardinne.

2) Pomerius a représenté celle-ci dans les milieux de Groenedael comme une hérétique ; il n'aurait jamais pu agir de même avec Hadewych *universellement* considérée celle-ci comme sainte ; donc, toute identification est erronée.

Si solide que paraisse ce raisonnement, sa base historique est néanmoins d'une extrême faiblesse, ou plutôt se présente sans garanties.

1) Ruusbroec ne fait nulle part l'éloge de la personne ou de la doctrine de Hadewych, mais il cite une seule fois au long ses vers (*Hadewych. Mengeldichten*, 25, p. 111) et c'est tout. Il

est donc téméraire, surtout pour un auteur du moyen âge, d'en déduire que Ruusbroec se range du côté de Hadewych. Citer quelqu'un n'est pas encore estimer son enseignement.

Jan van Leeuw prend la défense de la doctrine de Hadewych, c'est exact ; mais il s'empresse d'ajouter que ses idées sont si élevées qu'elles ne sont pas pour tout le monde. Donc, à côté de l'éloge, il y a une réserve pleine de déférence. Par conséquent, on a tort de prendre, comme le fait le P. van Mierlo, pour des prémisses inébranlables des affirmations ou des impressions personnelles qui ont encore besoin d'être démontrées.

2) Dire que Hadewych était *universellement* regardée à Groenendael comme une sainte, c'est là de nouveau une assertion gratuite, dont on ne donne pas de preuve. Au contraire, la manière réservée dont Jan van Leeuw parle de l'œuvre de Hadewych donne à croire que celle-ci a été critiquée, (à tort ou à raison), mais néanmoins critiquée. D'autre part, ne sait-on pas que la parole de Pomerius n'était pas toujours parole d'évangile pour ses confrères de Groenendael ?

La clef de voûte de tout le système du P. v. Mierlo est donc chancelante, toute subjective ; ajoutons que le ton de l'article est serein et courtois. De fait, nous sommes loin du *Hoplus pleit*, de 1926 et le P. van Mierlo termine en laissant sur la question une porte entre-baillée (p. 199).

Ceux que tenterait l'étude de l'identité de Hadewych et de Bloemardinne feront bien de se rappeler que ce problème est, en réalité, double, comme nous l'avons déjà dit (Voir *Rev. belge d'hist. et phil.* t. IV, p. 691). Le voici, en résumé.

Le ms. de la Bibl. royale n° 2879, (le plus ancien de Hadewych antérieur à l'année 1350) renferme à la fois des poésies, des lettres et des visions, placées plus tard sous le nom d'une nommée *Haiwigis*. Quelle est cette personne ? J'ai essayé jadis de montrer que tout ce que l'hagiographe Pomerius (vers 1430) dit de la soi-disant hérésiarque Bloemardinne, de Bruxelles, du début du xiv^e siècle, s'applique à la poétesse Hadewych.

Autre chose est maintenant — nous y insistons — de savoir si Hadewych et Bloemardinne sont une seule et même femme. Il est possible, en effet, qu'avant 1350 on ait fusionné à Rouge-Cloître ou ailleurs, en un seul manuscrit des œuvres (chants, lettres et visions) de deux femmes différentes et qu'on ait à distinguer entre une Hadewych A et une Hadewijch B. Mais qui fera ici d'une main sûre le départ indiscutable entre ces deux personnalités, si tant est qu'il y ait lieu de les séparer ?

A Hadewych A on pourrait attribuer la paternité des *Visionen*, car c'est dans cet écrit qu'il est question de personnes (Hen-

ri de Breda, Amalberge, vrouw Leise de Nazareth) et de choses (église S. Jacques, abbaye de Nazareth à Lierre) qui nous placent dans un milieu anversoïis ou des environs.

Par contre, les poésies et les lettres reviendraient à Hade-wyck B (d'après nous Hadewych de Bruxelles).

C'est dans ces termes qu'il importe de poser le problème de l'identité de Hadewych-Bloemardinne. Jusqu'ici le P. van Mierlo n'a apporté à sa solution aucun argument vraiment concluant et il lui reste toujours à trouver les œuvres de la soi-disant hérétique bruxelloise Bloemardinne qui existaient encore vers 1430. Nous avons la conviction qu'il ne les retrouvera jamais et... pour cause. Il y a là une belle découverte à faire qui illustrerait un heureux chercheur.

H. NÉLIS.

OUVRAGES BELGES

Atlas de géographie historique de la Belgique publié sous la direction de **L. Van der Essen** avec la collaboration de **F. L. Ganshof, J. Maury, P. Bonenfant**. Fascicule 4 (Carte VIII-IX) : *La Belgique au XVII^e siècle (1648-1713)* ; Bruxelles et Paris, Van Oest, 1927, 15 pp. in-4^o, 1 carte.

Banning (Emile) : *Les origines et les phases de la neutralité belge* publié par **A. de Ridder**. ; Bruxelles, Dewit, 1927, 276 pp. in-8^o.

Berlière (Dom Ursmer) : *L'Ascèse bénédictine des origines à la fin du XII^e siècle. Essai historique* ; Bruges, Desclée De Brouwer ; Abbaye de Maredsous ; Paris, Desclée, De Brouwer et Lethielleux, 1927, xii-282 pp. in-8^o (Coll. Pax, Série 8^o, vol. 1).

Catalogue des manuscrits alchimiques grecs. II. Les manuscrits italiens, décrits par C. O. Zuretti, O. Lagercrantz, J. L. Heiberg, I. Hammer-Jensen, D. Bassi, A. Martini, M. Delcourt. Bruxelles, Lamertin, 1927, VI-369 pp. in-8^o.

Damoiseaux (M.). *La Belgique contemporaine. Essais d'histoire politique*. Préface du Comte Carton de Wiart. Louvain, Soc. d'Études mor., soc. et jurid., 1926, vii-312 p. in-8^o.

Dansaert (Georges) : *Monseigneur de Baillencourt, évêque de Bruges (1660-1681)*. Un juriconsulte et un prince de l'Église au XVII^e siècle ; Bruxelles, Dewit, 1917, 240 pp. in-8^o.

De Hoon (H.) : *L'Escaut et son embouchure. Le différend des Wielingen* ; Bruxelles, Office de Publicité, 1926, 56 pp. in-8^o.

de Kerchove de Denterghem (Comte Charles) : *L'industrie belge pendant l'occupation allemande (1914-1918)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1927, xii-312 p. in-8° (Hist. économ. et sociale de la Guerre Mondiale ; Série belge).

de la Salle (Antoine) : *Le Petit Jehan de Saintré*. Texte nouveau publié d'après le manuscrit d'auteur par **Pierre Champion** et **Fernand Desonay**. Paris, Éditions du Trianon, 1926 [1927], LXXXIV-423 pp. in-8°.

Delatte (A.) : *Les manuscrits à miniatures et à ornements des bibliothèques d'Athènes*, Liège, Vaillant-Carmanne et Paris, Champion, 1927, 128 pp. et 48 pl. (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fascicule xxxiv).

Dénucé (J.) : *Museum Plantin-Moretus. Catalogus der handschriften*. 's Gravenhage, Nijhoff, 1927, 30 bl. gr.8°.

Djami : *Oussouf et Zouleikha*. Traduit pour la première fois du persan en français par **A. Bricteux** ; Paris, Geuthner, 1927, xvii-261 pp. in-8° (Les Joyaux de l'Orient, tome V).

Georges Doutrepoint : *Les types populaires de la littérature française*. Bruxelles, Lamertin, 1927, 500 pp. in-8°. (Mémoires de l'Académie Royale de Belgique ; Classe des Lettres).

Flamion (J.) : *Le sac de Dinant* ; Bruxelles, Dewit, 1927, viii-198 pp. in-8°.

Goris (Dr J. A.) : *Lof van Antwerpen. Hoe reizigers Antwerpen zagen van de XIV^e eeuw tot de XIX^e eeuw*. Brussel, Standard Boekhandel, 1927.

Harsin (P.) : *Les relations extérieures de la principauté de Liège sous Jean-Louis d'Elderen et Joseph Clément de Bavière (1788-1718)*. Liège, Vaillant-Carmanne et Paris, Champion, 1927, xxi-255 pp. in-8° (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fascicule xxxviii).

Haust (J.). *La houillerie liégeoise. I, 1-2. Vocabulaire philologique et technique*. Liège, Vaillant-Carmanne, 1926, viii-160 pp. in-4°, pl.

Lyna (Fr) : *Le Mortifiement de vaine Plaisance de René d'Anjou*. Étude du texte et des manuscrits à peintures. Bruxelles. Œuvre Nationale pour la reproduction des manuscrits à peinture de Belgique, 1927, in-f°.

Muyldermans (J.) : *La domination arabe en Arménie. Extrait de l'histoire universelle de Vardan. Traduit de l'arménien et annoté. Etude de critique textuelle et littéraire* ; Louvain, J.B. Istaș et Paris, P. Geuthner, 1927, 176 pp. in-8°.

Nève (Joseph) : *Catonis Disticha*. Facsimilé. Notes. Liste des éditions du XV^e siècle. Liège, Vaillant-Carmanne, 1926, 125 pp. in-8°.

Petitjean (O.) : *Saint Hubert, apôtre de l'Ardenne* ; Namur, Vers l'Avenir, 1927, 128 pp. in-12.

Prims (Floris) : *Geschiedenis van Antwerpen*, deel I, Jong Antwerpen ; Brussel, Standaard Boekhandel, ix-184 blz. in-8°.

Sabbe (M.) : *The story of books in Antwerp in the XVth, XVIIth and XVIIIth centuries*. New York, D. Jos. van Riemsdyck, 1927, 176 bl. in-4°, ill.

Sabbe (Maurits), Monteyne (Lode) en Coopman (Hendrik). *Het Vlaamsch tooneel inzonderheid in de XIX^e eeuw*. Geschreven in opdracht van den Koninklijken Tooneelkring « De Morgenstar » van Brussel. Brussel, Colassin, 1927, 650 bl. in-f° portr.

Sarton (George) : *Introduction to the history of Science*. I : From Homer to Omar Khayam, Baltimore, Williams and Wilkins Co, 1927, xi-839 pp. in-8° (Carnegie Institution of Washington, Publ. n° 376.)

Schepens (Piet) : *Hendrik Van Veldeke* ; Gent, Van Rijsse-berghe en Rombaut, 1927, 88 blz. in-8°.

Tillière (Abbé N.) : *Histoire de l'abbaye d'Orval*, 3^e éd. publiée par Dom J. N. Canivez, Gembloux, Duculot, 1927, xi-275 pp. in-12.

Tobac (E.) : *Les cinq livres de Salomon* ; Bruxelles, Vromant, 1927, 220 pp. in-12.

Ullmann (D. S.) : *Histoire des Juifs en Belgique jusqu'au XVIII^e siècle (notes et documents)*. Anvers. Delplace, Koch et Co, [1927], 95 pp. in-8°.

Université (L') de Louvain à travers cinq siècles. Etudes historiques publiées avec une introduction par Léon Van der Essen, avec le concours de MM .E. Van Cauwenbergh, F. Claeys-Boffaert, F. Camerlynckx, † V. Brants, P. Lefèvre, H. De Vocht et Ch. Terlinden. Bruxelles, Lesigne, 1927, 311 p. in-f°. (Cinquième centenaire de la Fondation de l'Université de Louvain. 1426-1926).

Van der Essen (Léon) : *L'Université de Louvain. 1425 (1426)-1927. Contribution au cinquième centenaire de l'Alma Mater*. Liège. La Pensée catholique, 25 juin 1927, 30 p. in-8°. (Études religieuses. N 175).

Van de Weghe (J.) : *Essai historique sur le Stevenisme d'après les documents originaux* ; Hal, van den Broeck, 1927, 114 pp. in-8°.

van Laar (A.). *Bibliographie van de geschiedenis van de stad Antwerpen*. 's Gravenhage, Nijhoff, 1927, viii-338 blz. gr. in-8°.

Van Langenhove (Fernand) : *L'action du gouvernement belge en matière économique pendant la guerre* ; Paris, Presses

Universitaires de France, 1927, XII-269 pp. in-8°. (Histoire économique et sociale de la Guerre, Série belge).

Vivier (Robert) : *L'originalité de Baudelaire* : Liège, Vaillant-Carmanne et Bruxelles, Publications de l'Académie Royale de Langue et Littérature Françaises, 1926 [1927], 342 pp. in-8°.

OUVRAGES HOLLANDAIS

La Société Historique d'Utrecht vient encore de donner une preuve de son inlassable activité en expédiant aux membres trois nouvelles publications. D'abord, le 48^e volume (1927) de ses *Bijdragen en Mededeelingen*, dans lequel nous notons : un recueil de pièces concernant la monnaie d'Utrecht à l'époque de l'évêque David de Bourgogne (par D.-Th. ENKLAAR), trois poésies politiques datant des premières années du règne de Charles-Quint et inconnues jusqu'ici (par le même). Ensuite l'historien bien connu de la draperie néerlandaise, N.-W. Posthumus, publie *De Nationale Organisatie der Lakenkoopers tijdens de Republiek*, et enfin, un petit volume (*Verlag van de algemeene vergadering, 7 april 1926*) donne les communications faites à cette assemblée par le prof. HUIZINGA (*Taak en termen der beschavingsgeschiedenis*) et par le Dr R. HÄRKE bien connu par ses travaux sur Bruges (*Die Entstehung der holländischen Wirtschaft. Ein Beitrag zur Lehre von der ökonomischen Landschaft*). Ces deux communications qui apportent beaucoup de neuf méritent l'attention des historiens.

H. O.

PÉRIODIQUES

A. — REVUES BELGES

1. — *Analecta Bollandiana*. XLIV. 3-4. 1926.

H. DELEHAYE. Hagiographie et archéologie romaines (*à suivre*).

P. PEETERS. La passion arabe de S. 'Abd al Masih.

H. DELEHAYE. Les lettres d'indulgence collectives.

I. Indulgences et lettres d'indulgence.

II. Choix de lettres collectives.

XLV, 1-2, 1927.

H. DELEHAYE. Une vie inédite de S. Jean l'Aumônier.

P. GROSJEAN. S. Columbae Hiensis cum Mongano heroe colloquium.

M. COENS. Une relation inédite de la conversion de S. Hubert.

D. DE BRUYNE. Le plus ancien catalogue des reliques d'Oviedo.

H. DELEHAYE. Les lettres d'indulgence collectives.

III. Les lettres collectives au XIII^e siècle.

2. — *Analecta Praemonstratensia*. III. 1-2. 1927.

H. HEYMAN. Untersuchungen über die Prämonstratenser-Gewohnheiten :
Prémontré und Cluni. 5.

A. ERENS. De herwording van S. Catharinadal te Breda na de Nederlandsche Beroerten, 1625-1635. 28.

H. LAMY. L'œuvre des Bollandistes à l'abbaye de Tongerlo. 61, 156.

H. KESSEL. Das ehemalige Kloster der Norbertinerinnen in Nieder-
Ilbenstadt, 89, 199.

J. LEFEVRE. Le prélude de la suppression des abbayes par Joseph II,
1781-1782. 113.

K. PICKERT. Johannes Lohelius. 125.

E. VALVEKENS. De Sint-Michielsabdij te Antwerpen van af 1564 tot 1596.
141.

H. SCHULER. Die Zweijahrhundertfeier der Uebertragung der Reliquien
des H. Norbert von Magdeburg nach Strahov auf dem Berge Zion in
Prag am 13 Mai 1827. 179.

J. A. VERSTYLEN. Un voyage à Prémontré au XVIII^e s. 182.

M. DE MEULEMEESTER. Deux documents concernant l'abbaye d'Etival à
la bibliothèque de S. Dié. 194.

J. GENNERVISE. Les derniers jours de l'abbaye de Vicoigne. 203.

3. — Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, 7^e série. III. 3-4. 1927.

- K. DE LETTENHOVE. A propos d'un tableau de Van Dijck au musée d'Anvers. 197.
 E. MICHEL. Quelques dessins inédits de Mathieu van Brée. 215.
 J. CASIER. A propos de l'art à Gand avant les Van Eyck. 226.
 L. J. M. PHILIPPEN. Les béguines et l'hérésie albigeoise. 233.
 P. ROLLAND. Les Monumenta Historiae Tornacensis saec. XII. 255.

4. — Annales du Prince de Ligne. VII. 27-28. juil.-déc 1926.

- F. LEURIDANT. Histoire d'une principauté d'Empire (suite). 133.
 Documents. — Lettre de Marie-Louise, Impératrice d'Autriche, à la Princesse Clary. 168.
 Les correspondants du Prince.
 Le Marquis de Lucchesini. 170.
 Le Maréchal Souvarow. 172.
 La Reine Marie-Antoinette. 175.
 Le Prince Alexandre Kourakin. 176.
 Charles-Frédéric, Margrave de Baden. 177.
 Correspondance générale de Ligne.
 Lettre à M. Mitchell. 179.
 Lettre à M. le D^r Carreau. 180.
 Attestation en faveur du Chevalier Landreau. 181.

VIII. 29. janv.-mars 1927.

- V. Le Prince charmant. 5.
 J. STERN. Une lettre du prince de Ligne à l'architecte Belanger. 6.
 H. LEBASTEH. Édition critique du « Recueil de Weimar » (suite). 12.

5. — Antwérpsch Archievenblad. 1. 1927.

- J. DENUÉ. Oude geographica te Antwerpen. 1.
 A. DE SMEDT. Een antwérpsch plan tot organisatie van den Nederlandschen zeehandel op het Westen (1583). 14.
 J. DENUÉ. Koningin Christiana van Zweden te Antwerpen, 1654, en Don Garcia de Yllan. 31.
 J. DENUÉ. Iets over Spaansch-Portugeesche Geslachten in Nederland en het plaatwerk van D. Henriques de Castro. 37.
 FL. PRIMS. De oorlog van Generaal Cobbé. 53.
 J. COOLS. Genealogische nota's omtrent J. A. Cobbé. 59.
 J. HENDRICKX. Het fonds der Stadsprotocollen.

6. — La Belgique maritime, coloniale et économique. III. 1-4. 1927.

- A. DE BURBURE. Le Portugal et la fortune d'Anvers. 37, 45.
 ID. Les premières relations Belgo-algériennes. 61, 65.

- Id. Nos expansionistes. Une corporation d'exportateurs campinois au
xix^e s. 85, 87.
- Id. L'esprit politique et son évolution. 157, 159.
- G. HANNECART. Les transformations sociales de la Campine. 229, 232.
- A. DE BURBURE. Un tyrtée de l'Impérialisme. 253, 256.
- Id. La Belgique économique sous la Convention. 313, 316.
- Id. Nos restrictions commerciales et industrielles au xviii^e s. 325, 327.
- Id. Notre ancienne police des affaires. 337, 340.

7. — Biekorf. XXXII. 1926. 9-12

J. CLAERHOUT. Dierennamen.

A. DASSONVILLE. Nordica.

Jos. DE SMET. Wie deed mee in den « Boerenkrijg? »

A. DASSONVILLE. Husidinium.

H. NÉLIS. Wat is « vlaemsche handt, loopende handt »?

J. DE SMET. Briefjes tegen de eerste soldatenlichting in het Leyedepartement (october 1789).

J. CLAERHOUT. De oorsprong van Roomen.

1927. 1-9.

A. DASSONVILLE. Over belgo-romeinsche Ordnamen.

R.-A. PARMENTIER. Straf van nalatige politiedienaars.

A. V. W. De oorlog in Dickebusch en omstreken.

R.-A. PARMENTIER. Openbare beplantingen in de achttiende eeuw.

A. VIAENE. De Duinenabdij en het Driutiuscollege te Leuven.

M.-J. VAN DE WEGHE. Onze-Lieve-Vrouw van West-Roozebeke.

J.-V. Lamphardnisse.

R.-A. PARMENTIER. Philips II te Brugge.

R.-A. PARMENTIER. Een verzoekschrift van de Zwarte Zusters te Brugge.

R.-A. PARMENTIER. Verwaarloozing van het koorgebed.

J. DE CUYPER. Een dichtje over een veldslag die niet geleverd werd.

Jos. DE SMET. De eerste volksoptelling in het Leyedepartement.

Jos. DE SMET. Een liedje uit den tijd der Brabantsche Omwenteling (1790).

Jos. DE SMET. Onze Vicarii Capitularii onder 't Schrikbewind.

J. CLAERHOUT. De Schelde.

Jos. DE SMET. Voor en tegen de inlijving. (1795).

R.-A. PARMENTIER. De heiligverklaring van den zaligen Felix a Cantalicio te Brugge gevierd.

J. VALCKENAERE. Franciana.

8. — Bijdragen tot de Geschiedenis. XVII. 6, 1926.

R. VAN ROOSBROECK. Enkele brieven van Alva betreffende Oranje's inval in Brabant (najaar 1568). 341.

FLORIS PRIMS. Het kerkelijke Antwerpen rond het jaar 1200. 361.

XVIII. 1927.

FLORIS PRIMS. De Slaven van de « Keyserinne Elisabeth ». Kap^t Gheselle: 1724-1727. 1. 81.

A. F. C. VAN SCHEVENSTEEN. De Leprozen in de Stadtrekeningen van Antwerpen tot het einde van het oud Regiem. 22.

L. ANTHEUNIS. Een katholieke uitgewekene in de Spaansche Nederlanden: Sir William Stanley (1548-1630). 70, 131.

† J. P. GOETSCHALCKX. Het jaargetijdenboek der Kapelanen van O. L. Vr. te Antwerpen. 151.

J. VAN MIERLO S. J. Burggraven van Antwerpen. 108.

9. — Leuvensche Bijdragen. XVIII. 1926. 2-4.

H. LOGEMANS. Tweeklanken.

A. C. BOUMAN. Beatrijs (vers 247-248).

A. L. CORIN. Allerlei Faulerisches: Ein bischen Wortdeutung. Etymologische Brocken.

B. M. WOODBRIDGE. An obscure Phrase of Pascal.

L. GROOTAERS. Woordgeographische Studien. II. De nederlandsche benamingen van den aardappel.

L. D. A. STRACKE, S. J. — Over Beatrijs II.

J. GOEMANS. A propos d'un passage obscur de Pascal.

GESSLER. Over oude woorden en uitdrukkingen. I.

XIX. 1927. 1.

D. A. STRACKE, S. J. Over Beatrijs III.

A. H. KRAPPE. La source flamande du conte El Verdugo d'Honoré de Balzac.

J. GESSLER. Teksteritiek.

10. — Eigen Schoon en de Brabander. IX. 1926. 8-12.

JAN LINDEMANS. De naam Payottenland.

C. VANDE MAELE. Oud Moerzeke.

A. WAUMANS. De belgo-romeinsche neerzetting te Elewijt.

H. VERMEIR. De folklore der ambachten.

JAN LINDEMANS. Een verdwenen kunstvoorwerp: Het Mausoleum van Jan de Cotereau te Assche.

EM. VANDERLINDEN. Ukkelsche kanttekeningen.

JAN LINDEMANS. 't Heilig « Jenneken van 't Eeksen. »

X. Bijdrage tot de folklore der ambachten. II. Een vastenavondspel op de Ambachten.

P. LINDEMANS. De folklore van de hop.

KAN. J. MUYLDERMANS. Eenige nota's nopens Capellen-op-den-Bosch.

X. 1927. 1-8.

- EM. TORFS. De vereering van St. Lenaart en zijne Broederschap te Peuthy.
- J. LINDEMANS. Het kasteel Boekhout te Meisse.
- J. DE WEERDT. Goyck en zijn kerk, met origineele teekeningen van den schrijver
- L. DE WEERDT. De kapel van de Woestijn te Goyck, met origineele teekeningen van den schrijver.
- P. LINDEMANS. Kludden en boerenknechten.
- M. SACRÉ. Merchtem in woord en beeld, met penteekeningen van Hendrik De Winde.
- V. MICHIELOENS. Sint-Gillis bij Brussel in vroeger dagen.
- DR. KAN. J. MUYLDERMANS. Eenige nota's nopens Cappellen-op-den-Bosch.
- D. J. D. Uit den tijd van Napoleon.
- KAN J. DELESTRÉ en DR. JAN LINDEMANS. Amelgem.
- M. SACRÉ. Uit de kroniek van Baasrode (1780-1833) (vervolg).
- J. WOUTERS. Over Volksveeartsenij.
- X. Oude Brabantsche Liedereren.

11. — Académie Royale de Belgique. Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques. XII. 1926. 10-12.

- J. LECLERCQ. Les corsaires algériens en Islande en 1627.
- J. VERCOULLIE. A propos de Cloches avec inscriptions flamandes à l'étranger.

XIII. 1927. 1-9.

- J. CUVELIER. Le voyage du cardinal Rossetti en Belgique (1641).
- P. THOMAS. Noms typiques employés par métonymie dans la littérature latine.
- J. VERCOULLIE. Encore une cloche avec inscription flamande à l'étranger.
- H. PIRENNE. Tanchelin et le projet de démembrement du diocèse d'Utrecht vers 1100.
- C^o CARTON DE WIART. A propos du rôle de la Garde bourgeoise dans le événements de 1830.
- J. LECLERCQ. Mycènes et la civilisation mycénienne.
- L. LECLERE. Bismarck et la Belgique (1866-1867).
- L. WODON. A propos de la loi dite « des pleins pouvoirs ».
- F. DE VISSCHER. La formule « Paricidas esto » et les origines de la juridiction criminelle à Rome.
- H. BARTHÉLÉMY. Les mesures extensives du pouvoir exécutif en Belgique et en France.
- M. WILMOTTE. Sur les lettres d'Émile Banning relatives à la fondation de l'État Indépendant du Congo.

12. — Bulletin de l'Académie Royale de langue et de littérature françaises. VI. 1927. 1.

Une lettre inédite d'Octave Pirmez.

Funérailles de Georges Eeckhoud (Discours de M. Hubert Krains, Directeur de l'Académie).

IV. 1926. 6.

G. CHARLIER. La plus ancienne chanson wallonne.

V. 1926-1927. 1-5.

J. FELLER. Jérôme et Saturnin ou dialogue sur l'illogisme.

F. SÉVERIN. Alfred de Vigny.

G. CHARLIER. Le mouvement romantique en Belgique.

13. — Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie. LXV. 1926. janv.-juin.

A. BRULÉ et P. SAINTENOY. L'ancien hôtel-de-ville de Nivelles au ^{IV}^e siècle. 125.

14. — Bulletin du dictionnaire wallon. XV. 1926. 3-4.

J. FELLER. Études linguistiques autour du w. « norèt » mouchoir.

A.-I. CORIN. w. liég. massl.

J. HAUST. W. liég. rider, ridant ; w. malm. « sincovin » ; w. vèyi rié Fauvillers.

15. — Bulletin de l'Institut historique belge de Rome. 1926. 5.

A. PASTURE. Les chapitres séculiers dans les Pays-Bas méridionaux. Étude sur la réforme catholique pendant la période archiducal (1596-1633). 5.

C. TISON. Les expectatives in forma pauperum particulièrement au ^{XVI}^e siècle. 51.

F. CALLAËY. La vie belge au temps jadis d'après les manuels de conversation. 119.

M. VAES. Cornille de Wael (1592-1667). 137.

U. BERLIÈRE. Suppliques d'Innocent VI (1354, 28 août - 12 octobre). 249.

H. NÉLIS. Bulle d'Eugène IV concernant l'idionna Flandriae (1435). 263.

16. — Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée Belge. XXX. 1926. 6-10.

FR. DUTRONC, S. J. Madame de Sévigné et la musique.

P. FAIDER. Le Pont du Gard.

MGR P. BATIFFOL. L'institut pontifical d'archéologie chrétienne.

J. MANSION. Des Flamands ont-ils colonisé la Transylvanie ?

XXXI. 1927. 1-9.

ALVERNE. Société des amis des catacombes.

JEAN GESSLER. A propos d'un manuscrit liégeois de saint-Augustin.

H. GLAESNER. Les sources médiévales du Tasse. I. Guillaume de Tyr.

17. — Bulletin de la Société royale Belge de Géographie. 1926.

- E. BROOS. L'évolution géographique de Jemeppe-sur-Meuse. 40.
 R. LE CONTE. La Nouvelle Belgique. 133.
 SIR THOM. YOUNGHUSBAND. A mission of Thibet. 194.
 CH. PERGAMINI. La découverte du Zaïre. 218.
 A. HALOT. La période héroïque. 229.
 J. VANHULST. Le Congo moderne. 239.

18. — Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand. 1926.

- F. L. GANSHOF. Éginhard à Gand. 13.
 G. DEPT. La compagnie d'Ostende. Voyages et colonisation. 34.

19. — Bulletin de la Société de littérature wallonne. LI. 1927.

- EDGARD RENARD. Toponymie de la Commune de Dolembreux, avec carte topographique au 10.000^e.
 EDGARD RENARD. Toponymie de la Commune d'Esneux, avec carte topographique au 20.000^e.
 EDGARD RENARD. Toponymie de la Commune de Villers-aux-Tours, avec carte topographique au 10.000^e.

20. — Congo. VIII. 1-5. 1927.

- J. DE BOECK. Spreekjes uit het Lokanda. 240, 410.
 D. WYNANT. Eene bladzijde uit de geschiedenis van Boela. 605.
 HENRY. Quelques épisodes de l'histoire du Congo belge. 693.

21. — Ephemerides Theologicae Lovanienses. IV. 1-3. 1927.

- L. CERFAUX. La probité des souvenirs évangéliques. 13.
 A. VAN HOVE. La séparation de l'Église et de l'État. 54.

22. — Brabantsche Folklore. VI. 1926. 31-36.

- M. PEREMANS. Thollembeek, Landkunde, Geschiedenis, Volkskunde.
 A. PELLEGRIN. De handweefnijverheid in een gewest van Brabant.
 NILS AHNLUND. Astrid.
 FR. HENDRICKX. Hakendover. Godsdienst en folklore.
 P. HERMANT. Enkele voor den folklore belangwekkende nota's, getrokken uit de werken van Adenès li Rois.
 V. HALLUT. Kerstliederen uit vroeger tijden.
 R. VAN WEDDING. De « Christus-oogen » van Diest.
 E. DE MUNCK. De steenhouwers der streek van Steenockerzeel.
 EDG. DE MARNEFFE. Bijdrage tot de geschiedenis van de Brusselsche potbakkerskunst.
 A. PELLEGRIN. Het suikerbrood.
 V. VAN DIEVOET. De kapel van O.-L.-V. van Neerwaver te Assche.
 WOUTERS JAAK. Over gewijde bronnen.
 E. BOURGUIGNON. De uitgangsborden der herbergen op den buiten.

23 — De Vlaamsche Gids. XV, 1-11. 1926-1927.

- R. ROEMANS. Een studie van H. Verriest 41.
 J. VAN DER MANDERE. Spanje, het land en zijne Geschiedenis. 49, 97.
 FR. DE BACKER. Bernard Shaw. 145, 337, 468.
 L. FRANCK Grotius. 19.
 M. SABBE. Rubens als Vredestichter. 505.

24. — Mechlinia. V. 5-9. 1925-1926.

- O. LE MAIRE. Un prétendu congrès pour la paix entre les Brabançons et les Liégeois tenu à Malines le 14 juillet 1425. 65.
 PR. VERHEYDEN. De Mechelsche stadsbouwmeester : Wouter Coolman te Antwerpen 1450. 71
 DR. CAEYMAEX. Onze-Lieve-Vrouwbeelden op den openbaren weg te Mechelen. 81.
 G. VAN DOORSLAER. Deux lettres nouvelles de Philippe de Monte. 99.
 H. CONINCKX. Armschool en armenzorg vroeger in St-Pieters-en-Pauwels-parochie te Mechelen. 102, 117.
 F. LEFÈVRE. Les travaux de l'orfèvre malinois Jean Vermoelen pour l'abbaye d'Herkenrode en 1547. 107.
 L. LE CLERCQ. Documents inédits sur l'histoire de l'imprimerie à Malines : Gisbert Lints. 113.
 J. MUYLDERMANS. Simon De Heuck, pastoor van Leest (1773-1812). 129.
 G. VAN DOORSLAER. Botanistes Malinois du XVI^e s. 134.

25. — Mémoires du Cercle historique et archéologique de Courtrai. (N. S.) 2. 1925-1926

- TH. SEVENS. In de straten van Kortrijk omtrent het midden der XVI^e eeuw. 65.
 J. CLAERHOUT. La sarbacane. 90.
 ID. Vieux moutiers en pierre. 93.
 ID. Les origines de Courtrai, 97.
 ID. Cannoot. 98.
 ID. L'Escaut néolithique. 98.
 ID. Manten de l'horloge de Courtrai. 100.
 A. VIAENE. Antonius de Roore van Kortrijk (1623-1655). 103.
 P. P. DEBBAUDT. Une récente découverte archéologique à Courtrai. 108.

26. — Le Musée belge. XXX. 1926. 2-4.

- OSCAR JACOB. Les esclaves publics à Rome.
 N. VULIC. La nationalité des Péoniens.
 ALB. SEVERYNS. Le cycle épique et l'épisode d'Io.
 L. LAURAND. Le texte du « De Amicitia » dans le Parisinus 544.
 H. JANSSENS. Notice sur un manuscrit de saint Augustin provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Jacques à Liège.
 L. HERRMANN. Sur la composition de la Quatrième Bucolique de Virgile.
 ANT. VITALE. Tertulliano e Plinio il Naturalista.

P. D'HÉROUVILLE. Virgile apiculteur. I.

P. FAIDER. La maison carrée.

ALPH. ROERSCH. La correspondance de Lipse et de Torrentius.

J. HUBEAUX. Ovidiana. I. Ovide et Sappho.

ALPH. ROERSCH. Une lettre inconnue de Nicolas Clénard.

N. VULIC. Les Celtes dans le Nord de la péninsule balkanique.

XXXI. 1927. 1-3.

NICOLAS HOHLWEIN. La papyrologie grecque. Leçon d'ouverture (27 janvier 1927).

JULES MEUNIER. Pour une lecture candide de l'Iphigénie à Aulis. I. Le rôle de Ménélas. II. Sur un vers obscur.

P. D'HÉROUVILLE. Virgile apiculteur. II.

LÉON HERRMANN. Sénèque et le Judaïsme.

ID. Sur deux manuscrits bruxellois du Carmen *De Ave phoenice* et un manuscrit du *Est et non*.

GEORGES MÉAUTIS. Le grand Pan est mort.

27. — Le Muséon. XXXIX. 1926. 2-4.

J. RAHDER. Dasābhūmikasūtra et Bodhisattvabhūmi. Chapitres Vihāra et Bhūmi.

J. MUYLDERMANS. Le costume liturgique arménien. Étude historique.

P. CRUVEILHIER. Recueil de lois assyriennes. II^e Partie.

E. TOBAC. Notes sur les trois premiers chapitres de l'Apocalypse.

28. — Oudheid en Kunst. XVIII. 1-2. 1927.

J. ERNALSTEEN. Joannes Stadius Leonnouthesius 1527-1579.

R. V. O. Nieuwe ontdekking van Brandgraven te Brecht. 29.

X. Brecht : Gilde van S^{te} Ursula. 36.

X. Kempische Spotnamen. 46.

29. — De Gulden Passer. Le Compas d'or. IV. 1926. 4.

EM. H. VAN HEURCK. Voyage autour de ma bibliothèque. Livres populaires et livres d'école flamands in-4^o.

30. — Revue belge. IV. I. 1-4. 1927.

M. TINAYRE. Le salon de M^e de Sévigné. 1.

H. ROLIN. La Société des Nations. 47, 166.

X. La dernière étape du traité hollando-belge devant les États-Généraux 3.

P. DAYE. La Chine face à l'Europe. 353.

G. DANSAERT. Deux profils de femmes au xvi^e s. 456.

II. 1-4.

M. ANDRÉ. L'aventurier Christophe Colomb. 60.

C^{te} EGON CÉSAR CORTI. Une conversation de Léopold I^{er} et de l'Impératrice Charlotte. 125.

- M. L. GÉRARD. L'actif et le passif de la Belgique. 233.
 TESTIS. La question chinoise. 346.
 G. FURQUIN D'ALMEIDA. Après la révolution portugaise. 361.

31. — Revue bénédictine. XXXIX, 1-2, 1927.

- D. D. DE BRUYNE. La préface du Diatessaron latin avant Victor de Capoue. 5.
 D. J. CHAPMAN. The codex Amfatinus and Cassiodorus. 12.
 D. B. CAPELLE. Le symbole romain au second siècle. 33.
 D. D. DE BRUYNE. Sommaires antipélagiques inédits des lettres de S. Paul. 45.
 D. G. MORIN. Un ordo scrutiniorum de type inconnu jusqu'ici. 56.
 D. A. WILMART. Le recueil grégorien de Paterius et les fragments visigothiques de Paris. 81.
 D. U. BERLIÈRE. Un manuscrit inédit de dom Robert Wiard. 105.
 D. C. LAMBOT. L'ordre et le texte des Degrés d'humilité dans S. Thomas. 192.
 D. A. DOLD. Eine Parallele zum Liturgie fragment aus Cod. Aug. CXCV in der mazarabischen Liturgie. 135.

32. — Revue Générale. CXVII. 1927.

- C^{te} WOESTE. Mémoires inédits. 1, 146.
 B^{on} BEYENS. Une mission en Perse 1896-1898, 19, 157, 318. 461.
 C^{te} CARTON DE WIART. Introduction à une histoire de Belgique. 257
 B^{on} ROLIN JACQUEMYS. L'Escaut et le rejet du traité hollando-belge. 439.
 L. HOMMEL. Quarante-huit heures de république à Luxembourg. 513. 661.
 A. DE MEEUS. La révolution de 1830. 641.
 L. CATHLIN. Les « Bucoliques » de Virgile. Traduction de l'épigramme I. 676.
 CH. D'YDEWALLE. L'Intellectuel aux armées. De Courteline à Thierry Seldre. 710.

33. — Revue d'histoire ecclésiastique. XXIII, 1-2. 1927.

- J. LEBON. Une ancienne opinion sur la condition du corps du Christ dans la mort. 5, 209.
 M. DUBRUEL. Les congrégations des affaires de France sous Innocent XI. 44.
 A. CABASSUT. La mitigation des peines de l'enfer d'après les livres liturgiques. 65.
 E. TOBAC. L'édition critique de la Vulgate. 242.
 FR. CALLAËY. Lambert li Beges et les Béguines. 254.

34. — La Nouvelle Revue des Humanités. I. 1. janv.-mars 1926.

- E. REMY. La réforme de la prononciation du latin dans les athénées et les collèges. 3.
 J. PH. DUPONT. Faust und die Sorge (à propos du « Faust u. die Sorge » de K. BURDACH). 33.

F. DISCRY. Le programme d'histoire. 43.

2. avril-juin.

M. FOURNEAU. Le personnage d'Hécube dans la littérature grecque. 85.

L. GROOTAERS. Taal en Dialect in Wetenschap en Onderwijs. 108.

V. BOHET. L'anglais dans l'enseignement moyen. 118.

3. juillet-septembre.

R. SCALAIS. Le centurion romain prisonnier pour dette. (Titte-Live, II, 23, 3 sqq.) 198.

J. DEHARVENG, S. J. Notes de grammaire latine et de grammaire française. 204.

CH. DACKWEILER. Robert Bridges, poète-lauréat (*à suivre*). 211.

4. octobre-décembre.

J. VAN OOTEGHEM, S. J. Une scène de sacrifice dans l'Illade (A, 447-476). 272.

L. GUEUNING, Le thème de la mort dans la poésie d'Horace. 287.

35. — Revue de l'Institut de Sociologie. VII. 1. 1927.

A. VAN GRNNEP. Le cycle des Douze jours. 1.

P. DESCAMPS. Les causes de l'exogamie et de l'indogamie. 67.

W. M. KOZLOWSKI. La dynamique sociale et l'histoire. 81.

36. — Revue belge de Numismatique et de Sigillographie. LXXVIII, 1926.

COL. ALLOTTE DE LA FUYE. Une monnaie au nom de Constantin junior Augustus. 5.

A. DIEUDONNÉ. Le sou de 12 deniers. Considérations additionnelles. 7.

CH. GILLEMAIN. Victor Gaillard et les ateliers monétaires de Louis de Nevers. 11.

M. HOC. L'ordonnance monétaire du 10 septembre 1749 et le commerce aux Pays-Bas. 19.

A. MAHIEU. Note sur quelques dénéraux anciens. 32.

V. et M. TOURNEUR. La médaille de la construction du sas de Slyckens par Jean Roettiers. 43.

A. VISART DE BOCARMÉ. Recherches sur les sceaux du Franc de Bruges. 57.

A. MAHIEU. Une monnaie namuroise du XI^e s. 91.

V. et M. TOURNEUR. Demi-esterlin et sceaux de Marie d'Artois. 93.

V. TOURNEUR. La toison d'or de Charles-Quint. 94.

M. HOC. Le monnayage de Philippe II en Flandre. 95.

L. THÉRY. Les monnaies contremarquées à Ypres en 1582-1583. 95.

CHEV. MARC DE MÉLOTTE. La médaille du siège des légations de Pékin en 1900. 96.

V. TOURNEUR. Le jeton de mariage de Vincent van Droogendijck et de Marg. van Mierop. 1529. 97.

ID. Le méreau de la fondation d'Ad. de Clèves en l'église des Dominicains à Bruxelles. 100.

- EM. DILS. Le jeton de présence des membres du Conseil de régence d'Anvers en 1817. 99.
 M. Hoc. Le méreau de l'hospice de Notre-Dame du Chant des Oiseaux Bruxelles. 101.
 X. Les sceaux ad conditions de Diest. 103.
 M. TOURNEUR. Les sceaux de l'avoué d' Ypres. 104.

37. — Revue del' Université de Bruxelles. XXXII. 1926-1927. 1.

- M. ANSIAUX. Le nationalisme économique.
 GH. DE BOOM. La librairie de Marguerite d'Autriche.
 EM. BOISACQ. Brelan d'étymologies (Chandail, Gabardine, Pyramide).
 N. POLITIS. La nouvelle politique internationale.
 THADDÉE ZIELINSKI. L'Empereur Claude et l'idée de la domination mondiale des Juifs.
 V. LEDNICKI. Les études de langues et de littératures slaves.
 J. VAN DER STEGEN. Compte-rendu de la IX^e Semaine Sociale universitaire (Les transformations sociales de la Campine).
 H. LAURENT. Le problème de la colonisation franque et les origines historiques du régime agraire dans la Basse-Belgique, d'après un livre récent.
 L. HERRMANN. Les caractères, le développement et la valeur de l'épigramme latine.
 AUG. VINCENT. Les noms de cours d'eau formés par découpage d'un nom de cours d'eau ou de lieu.
 XÉNIA ATANASSIEVITCH. L'influence des pythagoriciens sur une philosophie italienne.
 M. LECLERE. Le cénacle romantique.
 AD. VAN GLABBEKE. Le gouvernement municipal aux États-Unis. A propos d'un livre récent.
 P. DE REUL. Fifi à la Foire ou le Don Juan de Robert Browning.
 P. ORTS. Le système des mandats à la Société des Nations.
 EM. BOISACQ. Mélanges de linguistique.
 ET. VAUTHIER. Introduction à l'œuvre de Miguel de Unamuno.

38. — Verslagen en Mededeelingen der koninklijke Vlaamsche Akademie voor Taal en Letterkunde. 1927. 1-6.

- ALB. J. J. VAN DE VELDE. De kruidboeken van Dodoens, Clusius en de Lobel.
 J. JACOBS. Het Herman Stekin van Scudorpe.
 IS. TEIRLINGK. Den Grooten ende Nieuwen Reinart De Voss, een nieuw handschriftelijk Reinaert-Document.
 M. SABBE. Balthasar Moretus III te Madrid in 1680.
 J. VAN MIERLO. Hadewijchiana I, II, III.
 A. VAN HOONACKER. Oorsprog van de zevendaagsche week en den Sabbath bij de Hebreuwen.

- J. JACOBS. « Vetus » en « Vetus flandricum » bij Kiliaan.
 OMER WATTEZ. Vlaamsche schrijvers na 1830, reizigers naar het Noorden.
 P. DE KEYZER. Een onbekend minnedicht van Justus de Harduyn, verschenen in 1611.
 J. PERSYN. Zweden en de Nederlanden.
 J. VAN MIERLO. Pomeriu's betrouwbaarheid, in zijn verhaal over den strijd van Ruusbroec tegen de Bloemardinne.
 C. SEGERS. Vondel en Rembrandt. De kleine Meesters.
 R. VERDEYEN. Beschouwingen over de Abele Spelen.
 MUYLDERMANS. Pieter Du Bois herdacht, 1827-1884.

39. — Dietsche Warande en Belfort. XXVI, 10-11. 1926.

- A. VERMEYLEN. S. Franciscus van Assisi in de Kunst. 821.
 A. WALGRAVE. De gedichten van S. Francisci van Assise. 828.

XXVII, 1-3. 1927.

- STAN. DIETVORST. Nederland - Belgie. 30.
 D. VANSINA. Dostofevsky. 56, 109, 194.

B. — REVUES ÉTRANGÈRES.

40. — L'Acropole. II. 1927. 1.

- W. DÉONNA. Quelques marbres antiques du Musée d'art et d'histoire de Genève.
 G. VAUTHIER. Démétrius Comnène (1749-1821).
 AURIANT. Méhémet-Ali et les Grecs. (1805-1848).
 AURIANT. Le citoyen Lascaris, fonctionnaire à l'armée d'Orient, 1798-1801. Une page de l'épopée grecque : Dervénakia.

41. — Aegyptus. VIII, 1-2 (juillet 1927)

- G. BRIZI. L'Euripilo di Sofocle.
 G. MERCATI. Un frammento della liturgia clementina su papiro.
 G. FLORE. Sulla *Βιβλιοθήκη τῶν ἐγκτήσεων*.
 L. CANTARELLI. Per l'amministrazione e la storia dell' Egitto Romao (*suite*): le voyage de Sénèque en Égypte.
 WARREN R. DAWSON. The number seven in Egyptian texts.
 Liste des textes récemment publiés (450 numéros environ).

42. — Les Alpes. III-IV. 25-31. 1927.

- F. BOUCHART. La cathédrale de Gap, 293, 353, 21.
 E. ROMANET. Institutions sociales en Dauphiné-Savoie. 45, 77, 115.
 L. ROYER. Le nom et l'origine des Dauphins de Viennois. 69.

43. — Nederlandsch Archievenblad. 1. 1926-1927.

PROF. FR. PRIMS. Een memorie van R. W. Tadama van het archiefwezen uit het jaar 1851. 32.

IRMA LUBIMENKA. La science des archives de la Russie des Soviets : l'enseignement. 49.

44. — Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen. CIL., 1926, 1-2.

HANS MARCUS. Goldsmith über Deutschland. I.

ANNA-BRUNHILDE MODERSOHN. Cicero im englischen Geistesleben des xvi. Jahrhunderts. I.

H. GELZER. Die Novellen von Guy de Maupassant. III.

L. JORDAN. Beiträge zur Wirtschafts- und Handelssprachgeschichte zur Zeit der Merowinger. I.

R. RIEGLER. Zu den Tiernamen vom Typus *marlposa* « Schmetterling. »

G. ROHLFS. Sexuelle Tiermetaphern.

O. SCHULTZ-GORA. Serpe Dieu.

L. PFANDL. Ein Passionspiel in Sevilla.

CIL. 1926., 3-4.

HANS MARCUS. Goldsmith über Deutschland. II.

PH. ARONSTEIN. Ein dramatischer Kunsthandwerker der englischen Renaissance (A. Munday). I.

ANNA-BRUNHILDE MODERSOHN. Cicero im englischen Geistesleben des xvi. Jahrhunderts. II.

LEO JORDAN. Beiträge zur Wirtschafts- und Handelssprachgeschichte zur Zeit der Merowinger. II.

J. BACINSCHI. Zur Pluralbildung im Italienischen und Rumänischen.

H. HAMANN. Lyrische Motive.

A. BRANDL. Shakespeare in Frankreich.

A. BRANDL. Chancery Guild Certificate 1389.

A. BRANDL. Noch ein Tagebuch von Coleridge.

F. LIEBERMANN. Brooks, Niel C.

G. BECKEER. Eine indische Parallele zu Parabel vom Echten Ring.

R. RIEGLER. Rätorum, mammadonna und verwandte Schmetterlingsnamen.

ANDREAS C. OTT. Neuf Franz. patraque.

O. SCHULTZ-GORA. Zum Prothesilaus (V. 8851-52).

CLII, 1927, 1-2.

ALBERT LUDWIG. Ortsnamen in neuerer deutsche Lyrik.

A. DÖRRER. Gilms erste (Wiener) Gedichtausgabe.

G. SCHLEICH. Zur Textgestaltung der mittel-englischen Bearbeitung von Susos *Orologium Sapientiae*.

O. SCHULTZ-GORA. Die französischen Satzortsnamen. II.

FR. NOBILING. 14 Poèmes saturniens von Paul Verlaine, ins Deutsche übertragen. I.

E. W. SCRIPTURE. Die Silbigkeit und die Silbe.

LEO JORDAN. Beiträge zur Kenntnis der spanischen Handelssprachgeschichte.

KURT LEWENT. Zum altprovenzalischen Wortschatz. I.

BRUNO IGLIORINI. Plafones. - Blafones.

ALFRED SCHULZE. Zu Archiv 150, 242-246.

45. — Archiv für Urkundenforschung. X, 1926.

U. KÜHNE. Geschichte der böhmischen Kur in den Jahrhunderten nach der Goldenen Bulle. 1.

J. KIRCHNER. Die Heimat der Eginocodex. 111.

P. KIRN. Zum Problem der Kontinuität zwischen Altertum und Mittelalter. 128.

46. — Arethuse. 1927, 14-16.

J. BABELON. Le médaillon de Mayence du Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale.

GEORGES BATAILLE. Les monnaies des Grands Mogols à la Bibliothèque Nationale.

A. DIEUDONNÉ. La monnaie de Louis XIV.

L. DELAPORTE. Les cylindres-sceaux orientaux du musée archéologique de Florence.

S. MIRONE. Monnaies historiques de la Sicile antique.

J. CORDEY. Berthinet portraitiste de Nicolas Fouquet.

P. MIRONE. Monnaies historiques de la Sicile antique (*suite*).

HAYFORD PERCE ET ROYALL TYLER. Deux mouvements dans l'art byzantin du x^e s.

G. HUART. Thomas Picquot et les portraits de Marin Bourgeois.

47. — Arhiva. Revista de istorie, filologie și cultura românească din Iași. XXXIII. 1926.

I. BARBULESCU. Nașterea individualității limbii române și elementul slav 1, 81, 161.

I. IORDAN. Dialectele italiene de sud și limba română. 9, 177.

P. CONSTANTINESCU. Caracterizarea și împărțirea istoriei Românilor. 20 92, 204.

N. BEJENARU. Pribegia lui Constantin Vodă Serban. 35, 192.

G. ZANE. Ced dinlăi Banca Nationala a Moldovei. 101.

N. C. BEJENARU. Rolul lui I. C. Brătianu în revoluția de la 1848. 121, 211. **XXXIV. 1927. 1.**

I. BARBULESCU. Nașterea... (*suite*). 1.

I. IORDAN. Dialectele... (*suite*). 20.

N. C. BEJENARU. O ipoteză falsă (Discuția în jurul lui Constantin Șerban.) 34.

XXXIV. 1927. 2.

I. BARBULESCU. Cuvintele slave vechi din limba română cu A și A plsl. 1.

I. JORDAN. Dialectele... (*suite*). 11.

G. ZANE. Asignatele ruseşti în principate în timpul ocupaţiunii dela 1828-1734. 31.

N. C. BEJENARU. Din relaţiile comerciale moldavo-polone în sec. XVII-ka 45.

48. — Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur. L. 1927, 3.

CHR. ROGGE. Die Entstehung des schwachen Praeteritums im Germanischen als psychologische Formangleichung.

E. SIEVERS. Zu Heinrich von Morungen.

FR. HACKER. Untersuchungen zu Weimarer Liederhandschrift F.

A. LEITZMANN. Kleinigkeiten zum Deutschen Heldenbuch.

1. Zum Biterolf.

2. Zu Laurin und Walberan.

3. Zu Alpharts Tod.

4. Zur Reimtechnik von Dietrichs Flucht.

5. Zur Reimtechnik der Rabenschlacht.

6. Wolframianismen im Wolddietrich D.

7. Zum Wortschatz der Virginal.

8. Wolframianismen in Dietrich und Wenezlan.

9. Zum Rosengarten F.

A. LEITZMANN. Zu Garts Josephdrama.

E. SIEVERS. Heliand, Tatian und Hraban.

K. PREISENDANZ. Die glossae San-Blasianae.

F. R. SCHRÖDER. Zu « Germanentum und Hellenismus. »

F. HOLTHAUSEN. Zum Text des Brokmerbriefes.

E. SIEVERS. Nachtrag zu Beiträge 45, 299.

G. SCHOPPE. Poder.

49. — Bibliotheca. XVIII. 5-12, 1926.

M. A. MARTINI. La vita di S. Giovanni Gualberto in una antico laude inedita. 161.

L. FRATI. Catalogo dei manoscritti di Luigi Ferdinando Marsili conservati nella Biblioteca Universitaria di Bologna 193, 291, 405.

L. J. OLSCHKI. Richieste ed offerte di incunaboli scompolti 215, 338, 446.

G. BOFFITO. Corriere bibliografico d'Aeronautica. 216.

A. ROSSELLI. Corrispondenza di Antonio Agostino Renouard con Giambattista Bodoni . 241.

C. OLSCHKI. Henry Harisse e Ildebrando Rossi. 258.

G. CASTELLANI. Note tipografiche Fanesi. Il primo libro stampato a Fano. 267.

G. BRESCIANO. Neapolitana II. Nuovi contributi alla storia della tipografia napoletana nel secolo XVI. 280.

- A. RONDEL.** Les livres et gravures relatifs aux fêtes de cour et aux cérémonies publiques. 321, 433, 20.
- C. PASERO.** Un preziose missale Bresciano. 331.
- G. BOFFITO.** Il primo progetto aeronautico fiorentino. 373.
- TH. ASHBY.** Un incisore antiquario del Seicento. 361, 453.
- M. CASTELBAREO ALBANI DELLA SOMAGLIA.** La biblioteca angelica e il suo fondatore. 382.
- T. VALENTI.** Margherita d'Austria, duchesse di Parme e Piacenza, fabricante di carta. 393.
- R. GALLI.** Pubblicazioni di carattere bibliografico e intorno alla storia dell'arte tipografica. 414, 464.
- H. BEDARIDA.** Gluochi e lavori secondo un libro d'ore francese del secolo xv. 461.
- A. RESTORI.** Il Para Todos di Giovanni Perez di Montalban. 1.
- E. FILIPPINI.** Un antico ed ignoto codice del « Quadriregio » tornato recentemente in Italia. 27.

50. — Bibliothèque de l'École des Chartes. LXXXVII. 1926,

- R. CAGNAT.** Notice sur la vie et les travaux d'E. Babelon.
- L. LEVILLAIN.** Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne.
- C. PETIT-DUTAILLIS :** Fragment de l'histoire de Philippe-Auguste, roy de France. Chronique en français des années 1214-1216.
- C. SAMARAN.** La chronique inédite de Jean Chartier (1422-1450) et les derniers livres du religieux de Saint-Denis.
- C. BRUNEL.** Remarques sur la paléographie des chartes provençales du xii^e siècle.
- P. MAROT.** De l'« Usage » de Toul. Remarques sur le style chronologique employé à Toul au moyen âge.
- H. OMONT.** Fondation par Jeanne de Chastel, veuve de Raoul de Presles, pour les chanoines de S^t Jean des Vignes de Soissons, à l'Université de Paris (1335).
- C. SAMARAN :** Pierre Choynet : « Le Rosier des guerres » et le « Livre des Trois Eages. »

51. — Bulletin international de l'Académie polonaise des Sciences et des Lettres. Classe de Philologie. Classe d'Histoire et de Philologie. Année 1923 (publiée en 1926)

- S. ARNOLD.** Les rapports entre Lombards et Romains en Italie septentrionale pendant la période de l'invasion, d'après les données relatives à la dotation du monastère de Saint-Columban à Bobbio (vii^e-x^e s.). 1.
- P. BIÉNKOWSKI.** Sur un type masculin énigmatique dans la sculpture romaine de l'époque avancée. 2.
- P. BIÉNKOWSKI.** Sur les Bastarnes dans la sculpture romaine de l'époque avancée. 12.

- A. BOCHNAK. Les tapisseries du maréchal de France François de Créqui, duc de Lesdignières. 16.
- F. BUJAK. Sur les rapports entre les peuplades lithuaniennes et germaniques.
- K. DOBROWOLSKI. Les survivances de clans et les traditions liées à leur organisation dans le Podhale, dans le Spisz et l'Orawa. 24.
- J. FELDMANN. La Pologne à l'époque de la grande guerre du Nord, 1705-1709. 32.
- H. GAERTNER. L'ordre et la place des adjectifs dans la langue polonaise. 36.
- R. GRODECKI. Les salines de la région de Cracovie au moyen âge. 41.
- K. MORAWSKI. De Flavio Iosepho observationes. 48.
- W. NAMYSTOWSKI. Le droit pénal serbe au moyen âge. 53.
- J. REINHOLD. Études sur des mss. en vieille langue française. I. Le manuscrit récemment découvert du poème Floire et Blanchflor. 55.
- J. ROSTAFINSKI. Sur les anciennes cérémonies slaves dites « Turon » et « Gedy » 60.
- J. ROSWADOWSKI. Sur le nom « Tanaïs » donné au Don dans l'antiquité. 61.
- S. SAPINSKI. Stapleton and Bellarmin as sources of Skarga's « Sermons for Sundays and Holidays ». 62.
- W. SEMKOWICZ. Études sur l'aspect primitif de la Pologne. -
- R. MOCHNACKI. Sur l'étendue des forêts dans la région montagneuse de Kiliçe et de Sandomierz. 64.
- T. SINKO. Zur Geschichte der Nazianzenischen Studien in Polen. 67.
- T. SINKO. Pindar in Polen. 68.
- T. SINKO. Dmochowskis Hilfsmittel bei seiner Uebersetzung der Ilias. 69.
- L. STERNBACH. Δεύτερος πλοῦς 70.
- R. TAUBENSCHLAG. Les servitudes dans le droit gréco-égyptien. 71.
- S. WITKOWSKI. La disposition des matières et le titre de l'Anabase de Xénophon. 77.
- A. WYCZOLKOWSKA. L'évolution biologique du langage et de la pensée. 78
1925.
- Z. BOCHENSKI. Le château fortifié à Debno. 153.
- I. CHRZANOWSKI. Réflexions sur le prologue de Kordjan. 154.
- J. FIJALEK. Un monument jusqu'à présent inconnu de la législation synodale polonaise, de l'époque postérieure au Concile de Trente. 156.
- T. GRABOWSKI. La critique littéraire en Pologne à l'époque du romantisme et du réalisme, 1830-1890 (I.). 160.
- M. GRAZYNSKI. Prozess der Krakauer Wojewodschaft im xiv. Jh. im Liehte der Kleinpolnischen Statuten Kasimirs des Grossen und der ältesten Krakauer Gerichtsbücher. 163.
- M. JAROSLAWIECKA. Les reliures des diplômes délivrés au xviii^e et au xviii^e siècle, en possession de la Bibliothèque des Jagellons à Cracovie. 177.
- ST. KOT. Sources pouvant servir à l'étude de l'histoire de la vie intellectuelle en Pologne à l'époque de la Renaissance. Rapports avec la civilisation occidentale. 177.

- I. KOSCHEMBAR. Conventiones contra bonos mores im römischer Recht. 181.
- K. MICHALSKI. Les courants critiques et sceptiques dans la philosophie du XIV^e siècle. 192.
- W. SEMKOWICZ. Une carte du XVI^e siècle de la Lithuanie, la plus ancienne des cartes de ce pays. 243.
- W. SEMKOWICZ. Contribution à l'histoire des origines du droit réservé au pape dans la canonisation des saints. 244.
- TH. SINKS. De Horatii carm. I, 15, eiusque exemplari Graeco. 246.
- W. SEMKOWICZ. Ein neuer Beitrag zur Frage der Authentizität der Gnesener Bunde vom J. 1176. 247.

52. — Bulletin de Correspondance hellénique. L. 1926. 1-6.

- TH. HOMOLLE. La loi de Cadys sur le prêt à intérêt. Une crise sociale et politique à Delphes au IV^e siècle.
- F. COURBY et P. DE LA COSTE-MESSELIÈRE. Offrandes étoliennes de la place de l'opisthodomé à Delphes.
- P. ROUSSEL. Les épimélètes aitoliens à Delphes.
- R. VALLAS. Le théâtre de Tégée.
- A. PHILADELPHÉUS. Note sur le bouleutéon (?) de Sicyone.
- CH. VAN ESSEN. Le monument dit Portique des Géants, à Athènes.
- G. DAUX. Nouvelles inscriptions de Thasos.
- L. ROBERT. Inscription trouvé à Thasos.
- L. 1926. 7-12.**
- W. VOLLGRAFF. Le péan delphique à Dionysos.
- P. ROUSSEL. Remarques sur quelques règlements religieux.
- W. DÉONNA. Les origines de la représentation humaine dans l'art grec.
- A. PLASSART. Fouilles de Thespias et de l'hieron des Muses de l'Hélicon (inscriptions).
- M. NIEDERMANN. Épitaphes grecques de la Macédoine orientale.
- L. ROBERT. Notes d'épigraphie hellénistique.
- R. DEMANGEL. Un nouveau bas-relief du musée de Délos.
- N. IVENSSON. La réception solennelle d'Hérode Atticus. (Inscription trouvée près de Marathon.)
- LA RÉDACTION. Chronique des fouilles et découvertes archéologiques dans l'Orient hellénique (1926).

53. — Bulletin hispanique. XXIX. 1927. 1-3.

- G. BOUSSAGOL. Angel de Saavedra, duc de Rivas.
- PAUL COURTEAULT. La mort du marquis de Mora à Bordeaux.
- G. BOUSSAGOL. Henri Mérimée.
- G. CIROT. Anecdotes ou légendes sur l'époque d'Alphonse VIII.
- G. CIRTO. Sur le manuscrit portugais de la Chronique générale « Port. 4 » de la Bibliothèque Nationale de Paris.
- J.-J.-Q. BERTRAND. Johannès Fastenrath et l'Espagne.

- G. CIROT. Anecdotes ou légendes sur l'époque d'Alphonse VIII (suite).
 G. LE GENTIL. Quelques sources d'Oliviera Martins.
 A. RENAUDET. Érasme et Juan de Valdes, d'après une publication récente.
 R. AVEZOU. Une lettre de M. F. G. Eichhoff à Villemain.
 R. RICARD. Un catéchisme de l'Espagnol au Maroc.

54. — Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français. 1926. 1.

- L. HAUTECEŒUR. Quelques contrats d'apprentissage. 48.
 J. CORDEY. Un manuscrit à miniatures du xvii^e s. « Devises pour les tapisseries du Roy ». 84.

55. — Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français. LXXVI, 1, 2. 1927.

- V. L. BOURILLY Les Protestants de Provence et d'Orange sous Louis XIV. 7, 167.
 L. DE S. ANDRÉ. Un soldat huguenot : Louis de Brunet de Lestelle. 23.
 H. AUBERT DE LA RUE. Lettres de Jeanne d'Albret. 37.
 G. CADIER. Gilles Solas, premier pasteur de Sauveterre de Béarn (vers 1561-1563). 47.
 D. BOURCHEMIN. Une harangue d'Abraham Rambour. 47.
 REVERDIN. Prosélytes et réfugiés à Genève. 51, 236.
 J. MARTY. Le protestantisme à la Tremblade (1750-1825). 59.
 A. LODS. Les donations et les legs aux Consistoires sous l'ancienne monarchie (1593-1688). 75.
 E. PONSOYE. Une procédure de Bâville. 80, 257.
 E. SARAZIN. La cloche de Monchamps. 98.
 J. PANNIER. Galériens et galères. 99.
 PH. MIEG. Mulhouse et les officiers huguenots au xvii^e s. 201.
 Baronne de CHARNISAY Un héros de vingt-quatre ans : Les dernières semaines et la mort de Rolland (juin- août 1794). 219.
 A. PHILIPPOTEAUX. Une lettre d'Abraham Rambour au moment de l'occupation de Sedan (1642). 254.

56. — Bulletin de la Société linguistique de Paris. XXVII. 1926. 1.

- A. W. DE GROOT. La syllabe : essai de synthèse. 1.
 M. DELAFOSSE. Les classes nominales négro-africaines. Leur disparition graduelle. 43.
 E. BENVENISTE. Un emploi du mot « genou » en vieil irlandais et en sogdien. 51.
 A. MEILLET. Latin « genuinus ». 54.
 MAUR. CAHEN. « Genou » « adoption » et « parenté » en germanique. 56.
 ANT. DURAFFOUR. Trois phénomènes de nivellement phonétique en franco-provençal. 8.
 MARCEL COHEN. Sur le nom d'un contenant à entrelacs dans le monde méditerranéen. 81.

ALF. SOMMERFELT. Sur l'« aspiration » de *b* et *m* non-palataux en irlandais.

A. MEILLET. Réponse à une observation.

Id. De quelques anciennes alternances vocaliques.

Id. De la prothèse vocalique en grec et en arménien.

Id. Le type grec *δαιδάλλω, κοικύλλω*.

Id. Homérique *πρόχνη*.

XXVII. 1927. 3.

P. RIVET. Le groupe océanien.

MARCEL COHEN. Du verbe sidama (dans le groupe couchitique).

Id. A propos de la troisième personne du féminin au pluriel en français.

J. LOTH. Le gallois *groisqi*.

J. SAROIHANDY. Basque « da » (il est).

PRZYLUCKI. Noms de villes indiennes dans la « géographie » de Ptolémée.

A. MEILLET. Sur le grec *λιλατομαι λελιήμεαι*.

Id. Sur des formes supplétives de l'adjectif signifiant « grand ».

Id. A propos d'une théorie nouvelle du perfectum latin en *-ui-*.

57. — Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde. VI Reeks. V. 1-4.

A. A. VAN SCHELVEN. Een moordplan van den Vader des Vaderlands. 1.

J. A. G. C. TROSÉE. De verongelukte en de mislukte oorkonde der Unie van Utrecht. 11, 216.

J. E. ELIAS. Schetsen uit de geschiedenis van ons zeewezen. 35, 245.

J. Z. KANNEGIETER. Amsterdam betrokken bij de invallen van Argyle en Monmouth. 79.

Z. W. SNELLER. De opkomst der Nederlandsche katoen-industrie. 101.

H. VAN ALFEN. Noodig bericht bij de vervolguittgave der « Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme avec Philippe II. 114.

Dr P. GYEL. Belgicistische geschiedschrijving. 161.

H. HETTEMA. De route van Prins Willem I' in 1572. 193.

58. — Bijdragen tot de taal-, land- en volkenkunde van Nederlandsch-Indie. LXXXIII. 1927. 1.

G. C. BERG. Kidung Sunda. Inleiding, tekst, vertaling en aantekeningen.

J. H. NEUMANN. Bijdrage tot de geschiedenis der Karo-Batakstammen. II.

P. DRABBE. Waardigheden of ambten in de Tanimbareesche maatschappij.

59. — Bijdragen en Mededeelingen van het Hist. Genootschap (gevestigd te Utrecht.) XLVII, 1926.

Een tot nu toe niet gedrukt dagverhaal van Haarlem's beleg, geschreven door een ooggetuige, medegedeeld door FR. DE WITT HUBERTS. 1.

Aus dem Freiheitskampf der Niederlande. Briefe eines Badischer Kriegsmanns, mitgeteilt von Dr. K. OBSER. 39.

« 't Leven en bedrijf van vice-admiraal de Witt, zaliger », med d. P. S. L'HONORÉ NABER. 47.

Onuitgegeven oorkonden uit de 13^e eeuw, betreffende Zeeland med. d. D^r HENRI OBREEN. 170.

Itinerarium van Jan van Avesnes, graaf van Henegouwen, van Holland en van Zeeland, en heer van Friesland, med. d. D^r HENRI OBREEN. 226.

Het begin van den slag bij Dover, 29 Mei 1652, med. D^r A. A. VAN SCHELVEN. 235.

De noord-oostelijke doorvaart naar China, med. d. J. C. OVERVOORDE. 249.

Rekening van Dirk van Kessel voor diensten aan den prins van Oranje over de jaren 1571-1574, med. d. D^r P. A. MEILINK. 332.

XLVI. 1925.

Chronicon Hollandiae (— 1459), medegedeeld door D^r HENRI OBREEN. 1.
Enkele aantekeningen van Corn. Pieterszn. Hooft omtrent de staten van oorlog van 1601 en 1602, med. d. D^r A. H. A. ENNO VAN GELDER. 43.

Inventarissen van Franeker burgers en boeren omstreeks 1550, med. d. A. HALLEMA. 53.

De tocht van Lumey naar Amsterdam in 1572, med. d. J. SMIT. 90.

Het dagboek van Hendrik Haecxs, lid van den Hoogen Raad van Brazilië (1645-1654), med. d. S. P. L'HONORÉ NABER. 126.

De rooftocht van Dirk Maertensz. van Schagen en zijn bende in 1568 in Noord-Holland, medegedeeld door N. J. M. Dresch. 312.

60. — The Nineteenth Century, CI. 599, 1927.

SIR J. MARRIOTT. The Trade-Union problem. 1.

BRIG. G^{al} F. G. STONE. Locarno, Geneva and the Empire. 14.

MAJ. E. W. POLSON NEWMAN. France's difficulties in Syria. 37.

CAP. GUY COLERIDGE. Great Britain and the Persian Gulf, 48.

E. E. MENTZ. Christianity and the Amercian Indian. 58.

E. M. GULL. Paradox and principle in China, 145, 363

I. D. DROSS. The Chinese problem through Chinese Eyes. 154, 505, 661.

G. W. KEETON. A retrospect of Anglo-Chinese Relations. 176.

SIR E. CHAMBERS. The unrest in Shakespearean Studies. 225.

ST. ZEROMSKI. Joseph Conrad. 406.

H. WRIGHT. William Blake and Sir Josphua Rynolds 417.

M. ATKINSON. The Soviet's War against Great Britain. 496.

D. COOK. Unpublished Letters of Sir Walter Scott. 605.

X. The War Debts Documents. 796.

LORD SYNDENHAM OF COMBE. The future of the Indian Native States. 831.

F. Mc EACHRAN. The idea of Progress and Goethe's Faust. 863.

61 — The Numismatic Chronicle. V. 21-24. 1926.

SIR. A. EVANS. Select Sicilian Magna-Graecian Coins. 1.

SIR Ch. OMAN. Some problems of the later coinage of Counth. 20.

SIR Ch. OMAN. Sulla or Endymion. 36.

J. G. MUNF. The currency of Egypt in the v Century. 43.

G. F. HULL. Chaffrey. 93.

- H. SYMONDS. Mint Accounts and documents of Edward IV. 99.
 G. F. HILL. Greek coins acquired by the British Museum in 1925. 117.
 C. T. SELTMAN. Aegean Mints. 137.
 M. P. VLASTO. Alexander, son of Neoptolemos of Epirus. 154.
 H. MATTINGLY. The restored coins of Trajan. 231.
 A. FONAHN. Notes on a hoard of medieval coins found at Stein, Ringerike, Norway. 279.
 G. F. HILL. Medals of Turkish Sultans. 287.
 O. RAVEL. Notes on some rare and unpublished « Pegasi » of my collection 305.
 L. G. P. MESSENGER. A note on some unpublished roman bronze coins. 322.
 G. C. HAINES. Some rare and unpublished roman and byzantin coins. 336.
 F. PIERREPONT BARNARD. Forgery of English copper money in the 18th century. 341.
 R. B. WHITEHEAD. Some notable coins of the Mughal Emperors of India. 361.
 L. A. LAWRENCE. The coinage of Edward III from 1351. 417.

62. — Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. 1927. 1-2.

- E. POTTIER. Les nouvelles fouilles d'Ensérune.
 L. BAUDRY. Fragments inconnus de Guillaume d'Occam : le « Tractatus de principiis theologiae ».
 L. POINSSOT. Pheradi Majus.
 A. MEILLET. Sur la forme du féminin des adjectifs dans les dialectes indo-européens.
 FRANCIS W. KELSEY. Fouilles américaines à Kom Ousin (Fayoum).
 J. BOSCO et ALQUIER. Plomb épigraphique chrétien du VIII^e s.
 H. MARTIN. Gravures solutréennes contemporaines d'une inhumation dans la Vallée du Roc (Charente).

63. — Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences morales et politiques. 1927.

- CH. LYON CAEN. Notice sur la vie et les travaux de Cambacérés. 36.
 LACOUR-GAYET. Une page inédite de l'histoire des États de Languedoc en 1750 d'après les archives de la famille des Monstiers de Merinville. 86.
 E. SEILLIERE. Gustave Planche et la déviation morale du romantisme. 161.
 L. FRANCK. La réforme monétaire en Belgique. 282.
 M. LALANDE. La vie et les travaux de M. Alfred Espinas. 321.

64. — Correspondant IC. 1543-1548. 1927.

- R. LABONNE. L'Italie et l'Asie mineure .3.
 C^{te} DE LUPPÉ. Une ambassade en Perse en 1839. 117.
 C^{te} R. DE GONTAUT-BIRON. Le problème syrien .161.
 P. IBOS. La conquête du Cameroun. 191.

- F. PASCAL. Un prophète de l'avenir. Ballanche. 264.
 MAINE DE BIRAN. Fragments de journal intime. 418.
 DE LANZAC DE LABORIE. L'ébranlement et la chute du Second Empire. 539.
 A. DE TARLÉ. Une histoire de Suisse. 573.
 R. P. LAGRANGE. L'hermétisme. Une religion laïque au III^e s. 648.
 E. PECH. Angora (1925-1926). 666.

1549.

- P. MOREAU. Chateaubriand écrivain. 813.
 DE LANZAC DE LABORIE. Un ambassadeur de Louis-Philippe. à Vienne. 38.
 E. HORN. L'amitié de Eoetvoes et de Montalembert avec des lettres inédites. 115.
 MONTALEMBERT. Lettres inédites à Lamennais. 310.
 A. PRAVIEL. François Coppée poète du cœur. 445, 490.
 H. HAUVETTE. Un centenaire sentimental : Laure et Pétrarque. 481.
 X. La Prusse orientale et le problème germano-slave.

65. — De Economist. LXXVI, 1-6, 1927.

- FR. F. W. 'T HOOFT. De maximum-bevolking van Nederland. 55.
 T. J. GREIDANS. De internationale geldmarkt 71, 165, 245, 329, 406, 466.
 J. WOLF. Der internationale Giroverkehr. 138.
 G. A. H. WIEBOLS. Maximum-bevolking van Nederland. 315.
 ANT. VAN GIJN. De schatkist en de Nederlandsche Bank. 376.

66. — Études franciscaines. XXXIX. 220-222. 1927.

- R. LEMIEUX. Les attrait merveilleux de St-François. 5.
 H. MATROD. A propos de l'Ecdotique de D. Quentin. 19.
 P. ARMEL. Tribulations d'un capucin patriote. 50, 168.
 H. MATROD. Sur Roger Bacon. 225.
 S. PICHON. Frère Élie et la basilique d'Assise. 269.
 P. CANDIDE. Une mission capucine en Arcadie. 113.

67. — La Géographie. XLVII, 1-2, 1927.

- J. ROUCH. La tempête des « Travailleurs de la Mer ». 29.
 FR. GORÉ. L'Angleterre au Thibet. 57.

68. — Hansische Geschichtsblätter. XXXI. 1927.

- H. PLANITZ. Ueber hansisches Handels- und Verkehrsrecht. 1.
 W. BODE. Hansische Bundesbestrebungen in der ersten Hälfte des XV. Jahrhunderts. 28.
 H. COSACK. Levland und Russland zur Zeit des Ordensmeisters J. Freitag. 72.
 H. HÖHLS. Der Leinwandhandel in Norddeutschland vom Mittelalter bis zum XVII. Jahrh. 116.
 H. LUTSCH. Bausteine zur Kunstgeschichte im Hansegebiete. 159.

E. SCHRÖDER. Niederländische Münzen und Münznamen in Deutschland und England. 185.

H. SCHMIDT. Die Baltische Kommission zu Kiel. 212.

69. — De Gids. 1-3, 1927.

H. L. VAN OORDT. Het Nederlandsch-Belgisch Tractaat. 23.

R. VAN GENECHTEN. De sociologische zijde der Belgische stabilisatie. 37.

D' P. GEYL. Histoire de France en History of England. 250.

D. F. SLOTHOUWER. Kerkelijke bouwkunst der xvii. eeuw in Belgisch Brabant. 290.

W. J. DEN TEX. De Volkenbond en het verdrag met België. 307.

M. VAN BLANKENSTEIN. Rusland en het Westen. 396.

4-6, 1927.

H. T. COLENBRANDER. Studien over de regeering van Willem I. 53.

J. A. A. H. DE BEAUFORT. Vijftig jaren uit onze geschiedenis. 209, 332.

M. NIJHOFF. Aagje Ammers en Top Deken. 419.

70. — Il Giornale dantesco. XXIX. 1926. 3.

SCARLATA GAETANO. La ratio d'essere dei simboli della Croce e dell' Aquila nella « Divina Commedia ».

MASCETTA CARACCI LORENZO. « Madonna la Pietà ».

COPERTINI GIOVANNI. Un ritratto sconosciuto di Dante dipinto da Girolamo Mazzola-Bèdoli.

SILVANI PAOLO. Un cinquecento dieci e cinque.

MASERA GIOVANNI. Il presunto disdegno di Guido Cavalcanti per Virgilio.

CAMILLI AMERINDO. Ancora intorno alla Canzone marchigiana del « De Vulgari eloquentia ».

XXIX, 4.

PIETROBONO LUIGI. Il Canto XI del « Purgatorio. »

GOTTARDI AG'DE. Il dramma dell' anima umana e le origini del teatro e della lirica nuova.

VERRUA PIETRO. Antonio Roselli e l'opera sua « Monarchia sive Tractatus de potestate Imperatoris et Papae. »

MARIANI UGO. Alessandro da S. Elpidio e il « Tractatus de ecclesiastica potestate ».

VITALETTI GUIDO. La trilogia delle « Barcas de Inferno, do Purgatorio, da Gloria » di Gil Vicente.

VALLI LUIGI. Note sul segreto dantesco della Croce e dell' Aquila.

VALLI LUIGI. A proposito del « Dux-Judex ».

CAMILLI AMERINDO. L'enigma forte.

FIAMAZZO A. Sempre fra le chiose del Poema.

XXX, 1927. 1.

LUIGI PIETROBONO. Sulla data delle composizioni della « Divina Commedia ».

ANTERO MEOZZI. I trattati politici di Guido Vernani e Dante Alighieri.

ALDO FRANCESCO MASSERA. Di tre epistole metriche boccaccesche.

- F. PASCAL. Un prophète de l'avenir. Ballanche. 264.
 MAINE DE BIRAN. Fragments de journal intime. 418.
 DE LANZAC DE LABORIE. L'ébranlement et la chute du Second Empire. 539.
 A. DE TARLÉ. Une histoire de Suisse. 573.
 R. P. LAGRANGE. L'hermétisme. Une religion laïque au III^e s. 648.
 E. PECH. Angora (1925-1926). 666.

1549.

- P. MOREAU. Chateaubriand écrivain. 813.
 DE LANZAC DE LABORIE. Un ambassadeur de Louis-Philippe. à Vienne. 38.
 E. HORN. L'amitié de Eoctvoes et de Montalembert avec des lettres inédites. 115.
 MONTALEMBERT. Lettres inédites à Lamennais. 310.
 A. PRAVIEL. François Coppée poète du cœur. 445, 490.
 H. HAUVETTE. Un centenaire sentimental : Laure et Pétrarque. 481.
 X. La Prusse orientale et le problème germano-slave.

65. — De Economist. LXXVI, 1-6. 1927.

- FR. F. W. 'T HOOFT. De maximum-bevolking van Nederland. 55.
 T. J. GREIDANS. De internationale geldmarkt 71, 165, 245, 329, 406, 406.
 J. WOLF. Der internationale Giroverkehr. 138.
 G. A. H. WIEBOLS. Maximum-bevolking van Nederland. 315.
 ANT. VAN GIJN. De schatkist en de Nederlandsche Bank. 376.

66. — Études franciscaines. XXXIX. 220-222. 1927.

- R. LEMIEUX. Les attrait merveilleux de St-François. 5.
 H. MATROD. A propos de l'Ecdotique de D. Quentin. 19.
 P. ARMEL. Tribulations d'un capucin patriote. 50, 168.
 H. MATROD. Sur Roger Bacon. 225.
 S. PICHON. Frère Élie et la basilique d'Assise. 269.
 P. CANDIDE. Une mission capucine en Arcadie. 113.

67. — La Géographie. XLVII, 1-2. 1927.

- J. ROUCH. La tempête des « Travailleurs de la Mer ». 29.
 FR. GORÉ. L'Angleterre au Thibet. 57.

68. — Hansische Geschichtsblätter. XXXI. 1927.

- H. PLANITZ. Ueber hansisches Handels- und Verkehrsrecht. 1.
 W. BODE. Hansische Bundesbestrebungen in der ersten Hälfte des xv. Jahrhunderts. 28.
 H. COSACK. Levland und Russland zur Zeit des Ordensmeisters J. Freitag. 72.
 H. HOHLS. Der Leinwandhandel in Norddeutschland vom Mittelalter bis zum xvii. Jahrh. 116.
 H. LUTSCH. Bausteine zur Kunstgeschichte im Hansegebiete. 159.

HRÖDER. Niederländische Münzen und Münznamen in Deutschland und England. 185.

HUMDT. Die Baltische Kommission zu Kiel. 212.

— **De Gids. 1-3, 1927.**

VAN OORDT. Het Nederlandsch-Belgisch Tractaat. 23.

VAN GENECHTEN. De sociologische zijde der Belgische stabilisatie. 37.

GEYL. Histoire de France en History of England. 250.

SLOTHOUWER. Kerkelijke bouwkunst der xvii. eeuw in Belgisch Brabant. 290.

VAN DEN TEX. De Volkenbond en het verdrag met België. 307.

VAN BLANKENSTEIN. Rusland en het Westen. 396.

— **1927.**

COLEBRANDER. Studien over de regering van Willem I. 53.

A. H. DE BEAUFORT. Vijftig jaren uit onze geschiedenis. 209, 332.

DE JHOFF. Aagje Ammers en Top Deken. 419.

— **Il Giornale dantesco. XXIX. 1926. 3.**

FRANCATA GAETANO. La ragione d'essere dei simboli della Croce e dell' Aquila nella « Divina Commedia ».

FRANCETTA CARACCI LORENZO. « Madonna la Pietà ».

FRANCERTINI GIOVANNI. Un ritratto sconosciuto di Dante dipinto da Girolamo Mazzola-Bèdoli.

FRANCINI PAOLO. Un cinquecento dieci e cinque.

FRANCINIA GIOVANNI. Il presunto disdegno di Guido Cavalcanti per Virgilio.

FRANCINOLI AMERINDO. Ancora intorno alla Canzone marchigiana del « De Vulgari eloquentia ».

— **IX, 4.**

FRANCINOBONO LUIGI. Il Canto XI del « Purgatorio. »

FRANCINORDI AGUDE. Il dramma dell' anima umana e le origini del teatro e della lirica nuova.

FRANCINORCA PIETRO. Antonio Roselli e l'opera sua « Monarchia sive Tractatus de potestate Imperatoris et Papae. »

FRANCINONI UGO. Alessandro da S. Elpidio e il « Tractatus de ecclesiastica potestate ».

FRANCINOTTI GUIDO. La trilogia delle « Barcas de Inferno, do Purgatorio, da gloria » di Gil Vicente.

FRANCINOLUIGI. Note sul segreto dantesco della Croce e dell' Aquila.

FRANCINOLUIGI. A proposito del « Dux-Judex ».

FRANCINOLI AMERINDO. L'enigma forte.

FRANCINOLZZO A. Sempre fra le chiose del Poema.

— **X, 1927. 1.**

FRANCINPIETROBONO. Sulla data delle composizioni della « Divina Commedia ».

FRANCINOLIO MEOZZI. I trattati politici di Guido Vernani e Dante Alighieri.

FRANCINOFRANCESCO MASSERA. Di tre epistole metriche boccaccesche.

- ANDREA TORRENTINO. L'unità concettuale dei canti xi e xii del « Paradiso » e una leggenda riferita dal Passavanti.
- GUIDO VITALETTI. Le imitazioni dantesche contenute nel « Cancionero Geral » di Garcia de Resende.
- A. FIAMMAZO. Il sen. co. Francesco Mengotti studioso di Dante.
- CARLOTTA SCHLOSS. La « donna » dell' Epistola di Dante a Moroello Malaspina.
- ALFRED BASSEHMANN. Il Fiore et la critica.
- S. BERNICOLI. La presunta figura di Dante nella chiesa di S. Francesco di Ravenna.
- GIOVANNI MASERA. Interpretazione di un simbolo rispetto alla realtà da cui deriva.
- 71. — Giornale storico della letteratura italiana. LXXXVIII. 1926. 1-3.**
- M. CATALANO. Messer Moschino (Beoni e briffoni ai tempi di Ludovico Ariosto.)
- E. CARRARA. Per un sonetto di Benvenuto Cellini.
- A. DE RUBERTIS. Vincenzo Gioberti e la cattedra di filosofia morale all' Università di Pisa.
- R. DUSI. Il primo problema dell' arte letteraria.
- V. CIAN. Pietro Bembo (Quarantun anno dopo.)
- C. BERTANI. Sul testo e sulla cronologia delle satire di Ludovico Ariosto. I. Il testo.
- EUG. PASSAMONTI. Cesare Tapparelli d'Azeglio e Vittorio Alfieri.
- LXXXIX. 1927. 1-2.**
- CARLO BERTANI. Sul testo e sulla cronologia delle satire di Ludovico Ariosto. II.
- GILDO GUADAGNINI. La fonte delle teorie romantiche mazziniane.
- DANTE BIANCHI. Trattati d'Epistolografia nei secoli xvi e xvii. — Per la storia del Scintismo.
- ALESSANDRO GIULINI. Spigolature del carteggio inedito di Andrea Mustoxidi.
- GIOVANNI BRESCIANO. Quattro lettere leopardiane inedite.
- LXXXIX. 1927. 3.**
- V. CIAN. Renato Serra. Lettere inedite.
- G. ZICCARDI. Saggi pariniani. I.
- LUIGI BERRA. Come il Colocci consegnò il Vescovato di Nocera.
- GIULIO BERTONI. Giuseppe Riva e l'opera italiana a Londra.
- XC. 1927. 1-2.**
- ALESSANDRO BAUDI DI VESME. I tre « intoppi amorosi » di Vittorio Alfieri.
- ALEARDO SACCHETTO. — L'Idioma nostro nel pensiero di Dante. Note sul « De Vulgari » e sul « Convivio. »
- GUIDO ZAGGAGNINI. Un rimatore della origini, cortigiano del re d'Ungheria (Baldo da Passignano).

LUIGI SUTTINA. Nuovi documenti su Francesco Berni.

LUIGI MANICARDI. Di un manoscritto oliveriano contenente rime di vari autori.

LIBORIO AZZOLINA. La critica del Giusti.

CLELIA FANO. Spigolature illustrate de lettere inedite di Pr. Viani.

72. — Glotta. XV. 1926. 3-4.

Literaturbericht für das Jahr 1924.

PAUL KRETSCHMER. Griechisch.

WILHELM KROLL. Lateinische Syntax, Sprachgeschichte, Metrik

E. VETTER. Etruskisch.

A. NEHRING. Lateinische Grammatik.

W. KROLL. Die Sprache des Sallust.

PAUL KRETSCHMER. Makedon. *ἄλιζα*.

Id. Das Femininum von *ἦρως*.

Id. *Κύδαθον*.

XVI. 1927. 1-2.

JOHANN SOFER. Lexikalische Untersuchungen zu den Etymologiae des Isidorus von Sevilla.

HERMANN JACOBSON. Sublimen.

M. BOAS. Gibt es einen vulgärlateinischen Konjunktiv *volim*?

KARL ROCHER. Der Wechsel von o- au im Lateinischen.

O. A. DANIELSSOHN. Etruskische Inschriften aus der Gegend von Comacchio.

W. HAVERS. Zur Syntax des Nominativs.

JOSEPH SCHNETZ. Ariomanus.

MAURIZ SCHUSTER. Zur Bedeutung von « concinnare ».

L. RADERMACHER. *Ἰβυκίης*.

R. WIMMERER. *Ἐπιούσιας*.

H. LEWY. *κακκάβη*.

LEO SPITZER. Zu lat. « mentula », « Minze » - « männl. Scham. »

J. ZINGERLE. Volkssprachliches aus griechischen Inschriften. I.

W. PRELLWITZ. Noch einmal *ἄνθρωπος* und griechische Wörter auf *-ωψ*.

Id. Zugehörige zur Wz. *vei* « verfolgen, jagen. »

Id. Stufen der Wortbildung und der Sprachbetrachtung.

73. — Ons Hemecht. XXX, 1. 1927.

E. PLATZ. Einführung in die Geschichte der Luxemburger Sprache. 2.

J. B. WEYRICH. Zur Geschichte von Diedenberg und Umgegend. 22.

A. RUPPRECHT. Logements militaires à Luxembourg pendant la période de 1794-1814. 35.

N. VAN WERVEKE. Inventaire des archives de l'hospice S. Jean 44.

J. VANNÉRUS. Les familles seigneuriales de Bettendorf et de Kewenong. 63.

X. Zur Geschichte des Lehnwesens im Luxemburger Lande. 68.

E. SCHNEIEDER et A. THORN. Études historiques et archéologiques sur le Luxembourg. 70.

74. — **Hermes. Zeitschrift für klassische Philologie. LXI. 1926. 4.**

- B. SNELL. Die Sprache Heraklits.
 W. BAEHRENS. Zu der siebenten Ekloge Virgils.
 R. SOMMER. F. Pomponius Atticus und die Verbreitung von Ciceros Werken.
 O. SCHROEDER. *Πρόκνη*.
 W. KRANZ. Diotima von Mantinea.
 L. WICKERT. Ein neues lateinisches Grabgedicht.
 E. BETHE. Programm und Festzug der groszen Dionysien.
 A. WILHELM. Zu Appian und zu Dion von Prusa.
 J. MORR. Des Gorgias Palamedes und Xenophons Apologie.
 E. PREUNER. Zum attischen Gesetz über die Speisung im Prytaneion.
 M. WELLMANN. Zu Demokrit.
 F. HILLER VON GAERTINGEN. Nochmals Apollon Erethimios.

LXII. 1927. 1.

- J. GEFFCKEN. Ein Prinzip antiker Erzählungs- und Darstellungskunst.
 J. SYKUTRIS. Isokrates' Euagoras.
 H. WILLRICH. Augustus bei Tacitus.
 E. HOPPE. Heron von Alexandrien.
 O. HENESE. Zu Senecas Briefen.
 O. WEINREICH. Die Christianisierung einer Tibullstelle.
 W. BAEHRENS. Zur Textgeschichte des Xenophontischen Kynegetikos.
 L. DEUBNER. Zu Aristophanes' Fröschen. V. 207.

LXII. 1927. 2.

- F. KLINGER. Virgils erste Ekloge.
 K. MÜNSCHER. Zur mesodischen Liedform.
 M. WELLMANN. Timotheos von Gaza.
 H. DESSAU. Zur Inschrift von Skætopara.
 W. KOLBE. Die Seleukidenära des I. Makkabäerbuches.
 K. STRECKER. Ovidianische Verskunst im Mittelalter.
 F. LAMMERT. Laevius Melissus?
 G. BREITHAUPT. Ueber zwei Anredeformen bei Epiktet.
 E. FRAENKEL. Fragment einer sympotischen Elegie.
 W. KRANZ. *βάρβαρος γυρῖνος*.

LXII. 1927. 3.

- S. LURIA. Zur Geschichte der Präskripte in den attischen voreuklidischen Volksbeschlüssen.
 U. v. WILAMOWITZ-MOELLENDORF. Lesefrüchte.
 W. ALY. Die Entstehung des Westens.
 W. SÜSS. Zu Lucilius.
 E. FRAENKEL. Die Vorgeschichte des versus quadratus.
 U. v. WILAMOWITZ-MOELLENDORF. Neleus von Skepsis.
 A. TURYN. *Ἐπισκοτεῖν* und *ἐπισκιάζειν*.

75. — History. XII, 45-46, 1927.

- H. JOHNSTONE. Everyday life in some medieval records. 1.
 A. F. POLLARD. Political philosophy from Hobbes to Mazzini. 13.
 J. W. OLLIVER. The study of local history in the United States of America. 23.
 CH. V. LANGLOIS. The teaching of history in France. 97.
 W. A. PANTIN. Some recent works on monasticism. 107.
 W. G. BELL. The birth of the London rate-payer. 117.
 E. A. FULTON. Some stages in historical understanding. 130.

76. — Isis. IX, 29-30, 1927.

- H. WIELEITNER. War die Wissenschaft der alten Egypter wirklich nur praktisch. 11.
 L. THORNDIKE. Some minore medical works of the Florentine Renaissance. 29.
 D. B. MACDONALD. Continuous recreation and atomic time in Muslim scholastic theology. 326.

77. — Historisches Jahrbuch. XLVII. 1-2, 1927.

- G. BECKMANN. Die Pappenheim und die Würtzburg des XII. und XIII. Jahrhunderts in ihrer Verflechtung mit der Geschichte der Zeit und in ihrer Berührungen mit Kaisern und Päpsten. 1.
 M. STRICH. Kurfürsten Adelheid von Bayern. 63.
 K. SCHOTTENLOHER. Aus dem Tagebuche des Ingoldstädter Rechtslehrers Dr. Johannes Rosa (1508-1518). 97.
 J. MARTIN. Priscillianus oder Instantius? 237.
 M. BUCHNER. Zur Entstehung und zur Tendenz der « Gesta Dagoberti ». Zugleich ein Beitrag zum Eigenkirchenwesen im Frankenreiche. 252.
 K. G. HUGELMANN. Studien zum Recht der Nationalitäten im deutschen Mittelalter. 275.
 H. SCHROHE. Justus Calvinus-Baronius, ein Konvertit und Kontroversis des XVII. Jahrhunderts. 297.
 M. BRAUBACH. Die « Eudämonia » (1795 bis 1798). 309.
 J. B. HABLITZEL. Der « Hebraeus quidam » bei Paschasius Radbertus. 340.
 C. WEYMAN. Zu den Erfurter Gesta Ernesti ducis 342.
 K. SCHOTTENLOHER. Bischof Bertold von Chiemsee und seine Brevier Ausgabe des Jahres 1516. 350.
 P. KALKOFF. Der Erfurter theologische Fakultät gegenüber der Bulle « Ersurge ». 353.
 E. C. SCHERER. Die letzten Vorlesungen Melanchthons über Universalgeschichte. 359.
 M. LAUBERT. Die provisorische Regelung der geistlichen Gerichtsbarkeit und die Entschädigung des Klerus in der Provinz Posen nach 1815. 367.

78. — Jahrbuch des deutschen archäologischen Instituts. XLI. 1926, 3-4,

- W. AMELUNG. Der Meister des Apollon auf dem Omphalos und seine Schule.
 N. GARSCHIN-V. ENGELHARDT. Eine Kertscher Kamee mit dem Bildnis Drusus des Jüngeren.
 K. MALKINA. Ein Motiv aus dem skytischen Tierstil.
 E. PFUHL. Attische und ionische Kunst des fünften Jahrhunderts.
 G. RODENWALDT. Ein toreutinisches Meisterwerk.
 ID. Bemerkungen zu den Skulpturen von Olympia.
 F. STUDNICZKA. Zur Deutung der Viergespannmetope von Selimus.

79. — Preussische Jahrbücher. CCVI. 1926, 1.

- EM. DANIELS. Die politische Vorgeschichte des Krieges vor 1859.
 L. LEWIN. Der Tod des Papstes Alexander VI.
 A. SCHAEFFER. Bibel-Uebersetzung.
 K. JAEGER. Zeitungswissenschaft.
 H. PONFICK. Landwirtschaft, Bodenständigkeit und Erbrecht.
 FRIEDA PORT. Ein Brief Heinrich von Treitschkes an Hermann Lingg.
CCVI, 1926, 2-3.

- A. L. SCHMITZ. Die Politik der Kopten.
 FR. KOCH. Zur Begründung stammeskundlicher Literaturgeschichte.
 W. OHNESSEIT. Die deutschen Bauernkolonien in Südrussland von ihrer Gründung bis zur Gegenwart.
 V. BREDT. Reichskanzler Michaelis und die päpstliche Friedensaktion.
 H. BEHSEN. Industriezölle und ihre Wirkungen.
 W. SCHOTTE. Staatspolitik, Parteipolitik, Interessenpolitik.
 E. URBAS. Zur letzten Phase des Dreibundes.
 W. DRASCHER. Der Panamerikanismus.
 H. OTTO MEISNER. Monarchisches Prinzip und Theaterzensur.
CCVII. 1927. 1-2.

- V. BREDT. Michaelis und Kühlmann.
 L. OLSCHKI. Kulturgeographie Italiens.
 H. LUFFT. Bevölkerungsproblem und Weltanschauung.
 E. BARTEL. Gibt es fiktionsfreie Erkenntnis?
 R. PAULSEN. Friedrich Paulsen über das akademische Lehramt.
 EMIL DANIELS. Konnte August 1914 in Frankreich gesiegt werden?
 H. DÄUBLER. Das eigentliche Aegypten.
 G. STECHER. Pestalozzi's « A.B.C.-Buch der Menschheit. »
 AXEL SCHMIDT. Selbstbestimmungsrecht und Randstaatenidee.

80. — Jahreshefte des Oesterreichischen Archäologischen Instituten. XXIII. 1. 1926.

- A. SCHÖBER. Asklepiosdarstellungen des vierten Jahrhunderts. 1.
 G. WEYDE. Probleme des griechischen geometrischen Stils. 16.
 J. BANKO. Römischer Porträtkopf in Wien. 47.

- J. ZINGERLÉ. Heiliges Recht. 5.
 J. KEIL. Bürgerrechtsdekret aus Pygela. 73.
 J. KEIL. Die Lyrboton Kome in Pamphylien. 89.
 J. JÜTHNER. Die Namen der Astragalwürfe. 105.
 E. KALINKA. Altes und Neues aus Thrakien. 117.

81. — Janus. XXXI, 1927, 1-8.

- AD. CLÉMENT. Ein Besuch bei J. R. Glauber, 1656. 1.
 F. W. T. HUNGER. Charles de l'Escluse, 1526-1609. 139.
 A. F. VAN SCHEVENSTEEN. Une consultation de la Faculté de Médecine de Louvain au sujet de la Lèpre à Anvers au début du XVIII^e s. 286.

82. — The Geographical Journal. LXIX. 2-6, 1927.

- Sir H. LYONS. Ancient surveying instruments. 132.
 G. S. LAIRD CLOWES. Ships of early explorers. 216.
 SIR A. WILSON. A periplus of the Persian Gulf. 235.
 R. T. GOULD. The landfall of Columbus : an old problem re-stated. 403
 R. ALMAGVA. Note on a map of the British Isles by Pietro Coppo. 441
 W. E. D. ALLEN. New political boundaries in the Caucasus. 430.
 E. -M. The survey of India in the Great War. 453.
 W. E. SOOTHILL. The two oldest maps of China extant. 532.

83. — Journal des Savants. XXIV. 1926. 8-12.

- R. CAGNAT. Les fouilles italiennes en Tripolitaine.
 A. DE LA RONCIÈRE. Une paroisse morte du Groenland : Herjolfsnes.
 M. BESNIER. La Basse Provence dans l'antiquité.
 H. DELEHAYE. Refrigerare, refrigerium.
 J. COSTA. Les fastes.
 M. BLOCK. La société du haut Moyen âge.
 L. H. LABANDE. I a commune de Marseille.
 L. A. CONSTANS. Ostie primitive
 S. DE RICCI. Le calendrier celtique de Coligny.
1927. 1-7.
 A. BLANCHET. Les armes romaines.
 G. RADET. L'Artémis d'Ephèse.
 L. H. LABANDE. La commune de Marseille, ses origines, son développement jusqu'à l'acquisition de la seigneurie des vicomtes. II.
 P. MONCEAUX. Paul de Samosate.
 L. H. LABANDE, La commune de Marseille, ses origines, son développement jusqu'à l'acquisition de la seigneurie des vicomtes. III.
 M. AUBERT. Le Palais des papes d'Avignon.
 C. DIEHL. Les peintures chrétiennes de la Cappadoce.
 A. GRENIER. Les empereurs de Trèves.
 FR. CUMONT Découvertes archéologiques en Germanie et en Cyrénaïque.

- E ENLART. La sculpture française du moyen-âge.
 CH. PICARD. Le sanctuaire d'Olympie. I.
 G. SEURE. Touristes anciens aux tombeaux des Rois, I.
 R. CAGNAT. Extraits de naissances égyptiens.
 J. CALMETTE. La Cour des Valois de Bourgogne.
 J. PLATTARD. Clément Marot.
 A. MERLIN. L'École britannique d'Athènes en 1924 et 1925.
 L. BRÉHIER. Les églises d'Aquitaine à coupoles et l'origine de leur architecture
 A. MERLIN. La sculpture antique de Phidias à l'ère byzantine. I.
 G. SEURE. Touristes anciens aux tombeaux des Rois. II.
 H. LEMONNIER. Les origines de la gravure en France.
 J. CHARBONNEAUX. L'Empire Perse et l'Occident.
 G. SEURE. Touristes anciens aux tombeaux des Rois. III.
 FR. CUMONT. Nouvelles découvertes à Cyrène.

84. — Journal of the African Society. XXVI. 101-102. 1926-27.

- C MEINHOF. The problems of comparative philology in Africa. 40.
 A. E. ROBINSON. The Tekruri Sheikhs of Gallahat. 47.
 W. E. NICHOLSON. Customs of Busa and Kyenga Tribes at Illo. 93.
 A. WERNER. Swabili. Poetry. 101.
 I. SCHAPERA. Customs relating to twins in South Africa. 117.

85. Journal of the Royal Asiatic Society. 1. 1927.

- W. IVANOW. Some poems in the Sabzawari Dialect. 1.
 S. LANGDON. Six Babylonian and Assyrian seals. 42.
 F. W. THOMAS. Tibetan documents concerning Chinese Turkestan the Ha-za. 51.
 A. H. SAYCE. Hittite legends. 87.
 W. IVANOW. The date of the Danish-Mama. J. Jahan. 95.
 Id. Pidar, Sukhta. 96.
 L. H. GRAY. Persian version of the Darius gold tablet. 97.
 W. H. MORELAND. Coinage of Mahmüdis. 101.
 S. K. DÉ. The Asih prelude in the Mahakavya. 109.

86. — The Journal of Roman Studies. XVI. 1926. 1.

- G. MACDONALD. Note on some fragments of imperial statues and of a statuette of Victory.
 H. STUART JONES. Claudius and the Jewish Question at Alexandria.
 F. OSWALD. The pottery of a third-century well at Margidunum.
 H. M. D. PARKER. A note on the promotion of the centurions.
 W. H. BUCKLER, W. M. CALDER and C. W. M. COX. Asia Minor, 1924. III.
 A. H. SMITH. A military diploma.
 W. M. RAMSAY. Studies in the Roman Province Galatia.

87. — Klio. XXI. 1927. 2.

- O. G. VON WESENDONK. Zur georgischen Geschichte.
 Th. DOMBART. Der Stand des Babelturnproblems.
 Fr. HEICHELHEIM. Zum Verfassungs-diagramma von Kyrene.
 ERNST MEYER. Alexander und der Ganges.

XXI. 1927. 3-4.

- L. WEBER. Platons *Ἀτλαντικός* und sein Urbild.
 M. MAYER. Die Morgeten.
 W. RUPPEL. Zur Verfassung und Verwaltung der Amorginischen Städte.
 R. ZIMMERMANN. Bevölkerungsdichte und Heereszahlen in Alt-Palästina.
 W. JANELL. Chronicon Olympicum.
 W. NESTLE. Die Fabel des Menenius Agrippa.
 OTMAR SCHISSEL. Die Familie des Minukianos.
 REINHOLD RAU. Die Oertlichkeit der Helvetierschlacht.
 RAIMUND OEHLER. Die Mauer des « schwachen Winkels » von Karthago
 (Appian. Pun. 95a. E. ; 98) und ihr Wasserschutz.
 ERNST NISCHER. Die Schlacht bei Strassburg im Jahre 357 n. Chr.
 S. LURIA. Zum politischen Kampf in Sparta gegen Ende des v. Jahrhunderts.
 J. ZINGERLE. Phrygische Oertlichkeiten.
 P. WOLTERS. Die Säge in der Säule.
 H. SWOBODA. Fr. Stählins Thessalien.
 W. SCHEEL. Römisches Recht und römische Geschichte.
 W. M. RAMSAY u. A. v. PREMIERSTEIN. Zum Streit um das Monumentum
 Antiochenum.
 W. KROLL. Die Ausgrabungen von Doura.
 W. ENGLIN. Deutscher Historikertag zu Breslau.
 C. F. LEHMANN-HAUPT. Vom Hamburger Orientalisten- und Alttestament-
 ler Tage.

88. — Levana. V. 1926. 1.

- E. CODIGNOLA. Il pensiero di Froebel (I).
 R. GIOLLI. La storia dell' arte nel liceo classico.
 A. BANFI. Le correnti della pedagogia contemporanea tedesca e il problema
 di una teoria filosofica dell' educazione. (IV).
 M. CASOTTI. Il « moralismo » di Rousseau (V.)
 E. FOÀ. Su « impressioni di esami ».
V. 1926. 2-3.
 E. CODIGNOLA. Il pensiero di Froebel (II).
 A. BANFI. Le correnti della pedagogia contemporanea tedesca e il problem
 di una teoria filosofica dell' educazione (V.)
 E. GUZZO CAPONE. Il programma pedagogico di Lutero.
 V. BATTISTELLI. Dalla Montessori a Gentile (I).
 C. BIONE. Per la carriera degli insegnanti medi.
 C. MODUGNO. Ancora i nuovi programmi.

- G. GENTILE. Un magnifico documento di dirittura scientifica e politica. **Tecnica e morale.**
- E. PISTELLI. Savonarola.
- E. ROMAGNOLI. La battaglia per la cultura.
- M. ROBBA. Sommario analitico delle « Letture di famiglia ».
- W. BALLERINI. Le scuole infantili in Piemonte nel Risorgimento (II).
V. 1926. 4.
- G. SAITTA. L'educazione dell' Umanesimo. (VIII. Giovanni Dominici).
- E. CODIGNOLA. Il pensiero di Froebel (III. Pestalozzi e Froebel).
- M. CASOTTI. Il « moralismo » di Rousseau (VI).
- A. MICHELI. Per la riforma della scuola complementare.
- A. GUZZO. Ancora dei nuovi programmi. (Lunga risposta al Prof. Modugno.)
- C. DENTICE DI ACCADIA. Filosofia e pedagogia negli Istituti Magistrali.
V. 1926. 5-6.
- E. CODIGNOLA. Il pensiero di Froebel (IV. Pestalozzi e Froebel).
- MARIA GALLI. La Scuola rinnovata in Ispagna.
- VINCENZINA BATTISITELLA. Dalla Montessori a Gentile. (Confessione d'una maestra.)
- G. MODUGNO. Ancora dei nuovi programmi. (Seconda ed ultima risposta al Prof. Guzzo.)
- AUGUSTO GUZZO. La storia dell' arte nelle Scuole.
- GIUDITTA Mariani. I programmi in vigore nell' Istituto Tecnico. L'insegnamento della mineralogia.
VI. 1927. 1-2.
- A. GAMBARO. I due apostoli degli asili infantili in Italia. Carteggio Lambruschini-Aporti. Lettere di Ferrante Aporti a Matilde Calandrini. Lettere di Ferrante Aporti al Vieusseux. Ferrante Aporti a Giov. Angelo Franceschi. Lettera di Ferrante Aporti a Francesco Freschi. Documenti del R. Archivio di Stato di Firenze pei primi asili di Toscana.
- G. SAITTA. L'Educazione dell' Umanesimo IX. Bernardino da Siena, o il Santo dell' Umanesimo.
VI. 1927. 3.
- A. GUZZO. « Il Maestro » di Tommasod'Aquino. Introduzione.
- E. CODIGNOLA. Aporti e noi.
- M. CASOTTI. Il moralismo di Rousseau (VII.)
- A. GUZZO. Contro i problemi singoli (Ultima e breve risposta al Prof. Modugno).
- V. COLUMBO. Le filosofia nei Lincei scientifici.
- UN PRESIDE. Il problema dei supplenti nelle scuole medie.
89. — Mannus. XIX. 1927
- W. FRENZEL. Forschungsstand der Vorgeschichte in der Oberlausitz.
- P. BAYER. Neugliederung der Meschnheitslehre.

- J. ANDREC. Altsteinzeitliche Funde aus Westfalen.
 G. MAAS. Vorgeschichtliche Besiedlung des Posener Landes.
 L. FRANZ. Altnordische Religionsgeschichte.
 W. TEUDT. Altgermanischer Gestirndienst.
 G. KOSSIMA. Die Besiedlung der Gegend am Teutoburger Wald um 1850 v. Chr.
 W. SCHULZ. Die angebliche altgermanische Pflegstätte der Astronomie am Teutoburger wald.
 F. BAYER. Die Mammutstein von Kuntisko.
 FLORSCHÜTZ. Mesolitische Einzelfunde aus Mitteldeutschland.
 A. KREBS. Ein Urnenfriedhof bei Hamm i. Westf.
 G. HEIMBS. Die Steinfunde bei Leese u. der Angriwarische Steinwall.

90. — Mélanges d'archéologie et d'histoire. XLIII. 1-5. 1926.

- J. LESELLIER. Un historiographe de Louis XI demeuré inconnu : Guillaume Danicot. 1.
 G. J. HOOGWERF. Le tombeau-autel du cardinal Philippe d'Alençon à Sainte-Marie du Trastevere. 43.
 L. BOURDON. Les voyages de S. Mayeul en Italie. Itinéraires et chronologie. 61.
 J. VIEILLARD. Scènes de la légende de S. Pierre peintes à fresque dans l'église San Pietro de Toscanello. 90.
 J. GOOÉ. Deux dieux cavaliers d'Asie-Mineure. 103.
 R. LUGAND. Note sur l'itinéraire maritime de Rome à Arles. 124.
 J. ODIER. Voyage en France d'un jeune gentilhomme morave en 1599 et 1600. 140.

91. — Mercure de France. CXCIII, 685-687. 1927.

- A. MAYBON. L'Empereur du Japon 257.
 H. SÉE. J. J. Rousseau et ses libraires. 337.
 A. FAUGONNET. Anatole France et Goethe : La Fiancée de Corinthe, 688-691.
 J. E. SPENLÉ. Les thèmes inspirateurs de la poésie de Rilke. 5.
 L. A. FOURET. Romantisme français et romantisme allemand. 237.
 A. DANDIEU. Wells et Diderot. 513.

92 — Mitteilungen des deutschen Archäologischen Instituts Athenische Abteilung. L. 1925.

- MARGARETE BIBER-Tereus.
 FR. W. VON BISSING. Eine hellenistische Bronzefigur des Gottes Bes.
 F. BÖLTE. Leontion in Achaia.
 W. DÖRPFELD. Die altgriechische Kunst und Homer.
 OTTO KERN. Elfenbeinrelief aus Kleinasien.
 HEDWIG KÜTHMANN-KUSEL. Thessalischer Goldschmuck im Hamburger Museum für Kunst und Gewerbe.

- EMANUEL LÖWY, Zur archaischen Statuenkunst.
 HANS MÖBIUS. Antike Bauten auf Mykonos.
 ID. Zur Barbarenstatue von Halikarnass.
 VALENTIN MÜLLER. Minoisches Nachleben oder orientalischer Einfluss in der frühkretischen Kunst.
 FRANZ OELMANN. Das Kornspeichermodell von Melos.
 OSCAR REUTIER. Urformen des Sparren- und Pfettendaches.
 J. ŞIX. Der Gigantengiebel zu Athen.
 HANS VOLKMANN. Inschriften aus Makedonien.
 LEO WEBER. Kerameikos-Kulte.
 GABRIEL WELTER. Eine Weihung an Zeus Philios.
 FRANZ WINTER. Der Ostgiebel des Zeustempels zu Olympia.

Römische Abteilung. XLI. 1926.

- H. DIEPOLDER. Untersuchungen zur Komposition der römisch-campanischen Wandgemälde.
 G. KASCHNITZ-WEINBERG. Studien zur etruskischen und frührömischen Porträtkunst.
 L. V. NAGY. Die römisch-pannonische dekorative Malerei.
 E. PFUHL. Der Farnesische Stier und das Mosaik von Aquincum.
 E. TÄUBLER. Roma Quadrata und Mundus.
 L. WICKERT. Nachtrag zu Röm. Mitt. 1925, 213 ff.

93. — Mitteilungen aus der historischen Literatur. LIV. 1926. 3-4.

- MAX LENZ. Richard Sternfeld.
 FR. CAUER. Probleme der älteren römischen Geschichte.
 G. LASSON. Zur Geschichte des Papsttums der Renaissance und der Gegenreformation.
 G. SCHUSTER. Der erste Kulturkampf in Preussen (1788-1798).
 W. HERSE. Schriften zur Geschichte der Staatstheorie.
 ERICH BLEICH. Bemerkungen über neuere Schriften zur Literatur-, Kultur- und Kunstgeschichte.

LV. 1927. 1-2.

- ERICH BLEICH. Schlieffen und Falkenhayh.
 FRITZ GEYER. Neue Literatur zur griechischen und hellenistischen Geschichte.
 FRITZ GEYER. Griechische Staatsaltertümer, griechische Staatskunde und griechisches Staatsrecht.
 WILLY COHN. Neue Literatur zur mittelalterlichen Geschichte, vornehmlich zur Geschichte der Zeit Friedrichs II., des Staufers.
 ERICH BLEICH. Neuere Veröffentlichungen zur Preussischen Geschichte des achtzehnten Jahrhunderts.
 W. HERSE. Der Staatsmann und der Hofmann Maria Theresias.

94. — Neuphilologische Mitteilungen. XXVII. 1926. 7-8.

A. MALIN. Un documento fiorentino del Trecento. 193.

A. FERRETI. La figure poetica di Santo Francescho d'Assisi. 198.

XXVIII. 1927. 1-2, 3-4.

G. SCHOPPE. Beiträge zur deutschen Wortgeschichte.

W. KROGMANN. Die Anfangsstrophen des Ezzoliedes.

J. MORAWSKI. Deux poèmes en quatrains monorimes.

H. SUOLAHTI. Wilhelm Braune, In memoriam.

A. FERRETTI. Domenico Comparetti. In memoriam.

J. W. SPARGO. The Basket Incident in Floire et Blanceflor.

E. OEHMANN. Sprachentwicklung und Milieu.

P. KATARA. Bruchstücke eines mnd. Buches der Altväter.

95. — Mitteilungen aus dem Stadtarchiv von Köln. XXXVIII. 1926.

H. KEUSSEN UND E. KUPHAL. Die Kölner Zivilprozesse. I. 1364-1700. 1.

H. KEUSSEN. Das Urkundenarchiv der Stadt Köln seit dem Jahre 1397, 1451-1480. 92.

96. — Mnemosyne. LV. 1927. 1.

L. RANK. Donatea. 1.

A. G. ROOS. De Arriani Indicae dialecto Ionica. 23.

J. D. MEERWALDT. De duobus sermonis puerilis exemplis apud Theophrastum conservatis. 44.

C. BRAKMAN. Liviana III. 54.

A. J. KRONENBERG. Ad Plutarchi vitas. 66.

J. M. NAP. Ad Catonis librum de re militari. 79.

P. GROENEBOOM. De Aeschyli Prometheo. 88.

W. E. J. KUIPER. ΠΡΟΝΟΙΑΣ. 101.

C. W. VOLLGRAFF. ΠΥΡΑΣΤΡΟΝ. 104.

L. VAN LIEMPT. De testimonio Flaviano. 109.

P. H. DAMSTÉ. De duobus locis Taciteis (Hist. V. c. 3 et 15). 117.

LV. 1927. 2.

C. BRAKMAN. Commodianea. 121.

C. BRAKMAN. De Carmine Epigraphico. 186-141.

IGN. ERRANDONEA S. I. Deianira vere ΔΗΙ-ΑΝΕΙΡΑ. 145.

L. RANK. Donatea. 165.

L. A. W. C. VENMANS. Ad Aristotelis περί τῶν ζώων. 184.

J. C. NABER. Observatiunculæ ad papyros iuridicæ. 187.

LV. 1927. 3.

P. H. D. Vae Peditibus. 239è

P. H. DAMSTÉ. Ad Ammianum Marcellinum adversaria critica. 241.

B. A. VAN GRONINGEN. ΔΔΙΚΙΑ. 260.

B. A. VAN GRONINGEN. Inscriptio Dedicatoria Aegyptiaca. 263.

- C. BRAKMAN I. F. Appendix. 269.
 H. I. ROSE. De Iove Latiari. 273.
 C. BRAKMAN I. F. Liviana IV. 280.
 J. D. MEERWALDT. De Comitorum quibusdam locis ad ludendum Demos-
 thenem pertinentibus. 287.
 H. D. VERDAM. De Platonis dialogo Thrasymacho qui vocatur.
 P. H. D. De capillamento muliebri hodierno queritur umbra Apulei. 318.
 J. H. THIEL. De Antiphontis oratione prima. 321.

97 — Germanisch-Romanische Monatschrift. XIV. 1926. 9-12.

- A. DEBRUNNER. Lautsymbolik in alter und neuester Zeit.
 ER. JENISCH. Vom Abenteuer zum Bildungsroman.
 G. HÜBENER. Beowulf und die Psychologie der Standesentwicklung.
 ER. AUERBACH. Racine und die Leidenschaften.
 O. BEHAGHEL. Die Alten und die Jungen.
 M. J. WOLFF. Die Freude am Tragischen.
 SOPHIE COHEN. Prinzip oder Stil? (Wiederholung oder Neuschöpfung?).
 OTTO SCHUMANN. Die deutschen Strophen der Carmina Burana.
 L. VON HÄBLER. Wordsworth in seinen Tiroler Sonetten und in seinem Ver-
 hältnis zu Oesterreich.

XV. 1927. 1-2.

- EMIL WINCKLER. Sprachmusik und Stilistik. 1.
 ALBRECHT SCHAEFFER. Die Technik der Darstellung in der Erzählung. 13.
 OSKAR WALZEL. Von « Minna » zur « Emilia ». 18.
 JOHN KOCH. Sir Walter Scotts Beziehungen zu Deutschland. I. 36.
 A. HÄMEL. Lateinische und französische Literatur im Mittelalter.
 KRAPPE. Eine mittelalterliche-indische Parallele zum Beowulf. 54.
 KALEPKY. Die « Einheit » in Goethes Fausttragödie. 58.
 BUCHNER. Auf den Spuren des geschichtlichen Faust. 61.
 LAFTMANN. Als er das hörte, war er überrascht. 66.
 SPITZER. Frz. il ne faut pas que tu meures, « du darfst nicht sterben. » 69.

XV. 1927— 3-4.

- JAN DE VRIES. Die Wikingersaga. 81.
 FRITZ R. LACHMANN. Goethes Mignon. Entstehung, Name, Gestaltung. 100.
 JOHN KOCH. Sir Walter Scotts Beziehungen zu Deutschland. II. 117.
 ADALBERT HAEMEL. Roland-Probleme. 141.
 STRAUSS. Aus Briefen an Hölderlin von seiner Schwester. 147.
 STRAUSS. Zwei Briefe aus Hölderlins Homburger Kreis. 148.
 SPITZER. Als er das hörte, war er überrascht. 152.
 VORWAHL. Balzac und die Antike. 154.

XV. 1927. 5-6.

- LEO WEISGERBER. Die Bedeutungslehre - ein Irrweg der Sprachwissenschaft
 HENNIG BRINKMANN. Zu Wesen und Form mittelalterlicher Dichtung. 183

- CARLA WIEDEMANN. Biblische Stilelemente bei Carlyle. 202.
 FRITZ NEUBERT. « Textkritik » im XVIII. Jahrhundert. 213.
 BERTHOLD. Eine missverständene Eckhartstelle. 232.
 KÖRNER. Zu H. v. Kleists Würzburger Reise. 234.
 KÖRNER. Ein Schreibfehler in Hebbels « Herodes und Mariamne »? 234.
 Zur altfriesischen Wortkunde. 235.
 HOLTHAUSEN. Die Runeninschrift auf dem Thoroberger Schildbuckel. 237.
XV. 1927. 7-8.
 KARL ETTMAYER. Nachruf auf Hugo Schuchardt. 241.
 SOPHIE COHEN. Diesseits und Jenseits vom Stile. 248.
 HANS NAUMANN. Die Zeugnisse der Antiken und frühmittelalterlichen Autoren zur germanischen Poesie. 258.
 RUDOLF JANCKE. Grabbe und Büchner. 274.
 VICTOR KLEMPERER. « Victorieusement fui » zur Bewertung Mallarmés. 286.
 KÖRNER Friedrich Hebbel oder August Wilhelm Schlegel? 303.

98. — Le Moyen Age. XXVIII. 1982.

- EM. ROY. Les jeux du roi et de la reine . 1.
 M. GOURON. Aliénor de Castille en Guyenne (1286-1289). 13.
 M. BLOCH. La popularité du toucher des écrouelles. 34.

99. — Nachrichten von der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. 1-3. 1926.

- F. FRENSDORFF. Beiträge zur Geschichte und Erklärung der deutschen Rechtsbücher. 1.
 E. SCHRÖDER. Der Text des alten Reinhard. 22.
 W. ERBEN. Georg Waitz und Th. Sieckl: Ein Briefwechsel aus der Blütezeit der deutschen Geschichtsforschung. 51, 127.
 H. FRÄNKEL. Der kallimachische und der homerische hexameter 197.
 W. KRAUSE. Runica. 230.
 B. KRUSCH. Fredegarius Scholasticus-Oudarius? 237.
 E. HERMANN. Die subjektlosen Sätze bei Homer und der Ausdruck der Tätigkeit des Vorgangs und der Zustands. 265.
 M. POHLENZ. Das Satyrspiel und Pratinas von Pheuis. 298.
 F. KOEPP. Kritische Bemerkungen zum römischen Relief. 322.

100.— Napoléon. Revue des Études napoléoniennes. XIV. 1925.

- P. MARMOTTAN. Lucien Bonaparte, ministre de l'Intérieur et des Arts. 5.
 J. DONTENVILLE. La catastrophe du duc d'Enghien. 43.
 J. DEGHAMPS. Les Souvenirs de François Garnier et le pays de Liège sous Napoléon. 70.
 V. FANET. Un protecteur oublié de Bonaparte enfant; Du Rosel de Beaumanoir. 97.

- H. CARRÉ. Le brigandage dans le Haut-Poitou. La police de Fouché et les passeports, an VIII, an IX, an X. 109.
- A. PINGAUD. Le premier royaume d'Italie. Les années 1806 et 1807. Le royaume pendant les campagnes de Prusse et de Pologne. 145, 193.
- S. TH. LASCARIS. L'Académie Ionienne. Un Institut littéraire à Corfou sous la domination napoléonienne. 203.
- CH. BARRAUD. Murat en Corse (1815). 217.
- C. PITOLLET. Le grand État-major allemand à Versailles en 1870-1871. 245.

XV. 1926.

- E. DRIAULT. Le XIX^e siècle et Napoléon. 5.
- CADET DE GASSICOURT. L'Arc de Triomphe de l'Étoile. 15.
- F. DUTACQ. Une statue lyonnaise de Napoléon I^{er}. 31.
- P. VIARD. Les conséquences économiques du blocus continental en Ille-et-Vilaine. (1^{ère} p.) 52.
- F. BOYER. Stendhal et les historiens de Napoléon I^{er}. 68.
- A. FRANCASTEL. Le centenaire de Louis David (1748-1825). 72.
- P. MARMOTTAN. Un tapis historique de la Savonnerie retrouvé. 193.
- P. FRANCASTEL. Le centenaire de Weber. 198.
- F. UZUREAU. Les préfets de l'Ouest et la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII. 205.
- E. BROUWET. Malmaison et Navarre de 1809 à 1812. Le Journal de Piout. 215.
- E.-C. CORTI ALLE CATENE. La correspondance du roi Louis et de Louis-Napoléon, interceptée par la police de Metternich (1833-1840). Le complot de Louis-Napoléon et l'état d'âme de son père. 233.

XV. 1926. II.

- A. AUZOUX. Au secours de l'armée d'Égypte : Ganteaume et son escadre à Derne (1801). 81.
- A. JACQUES. L'esprit public à Metz au temps de Napoléon. 101.
- E. DRIAULT. Le parti royaliste au XIX^e siècle, d'après les « Mémoires d'un royaliste ». 111.
- H.-A. DOURLIAC. La mère du Prince Impérial. A propos de son centenaire. 123.

101. — Neophilologus. XII. 1927. 1-2.

- E. HOEPFNER. La tradition manuscrite des Lais de Marie de France.
- E. ALKER. Ein schwedisches Buch über E. Th. A. Hoffmann.
- W. VAN DER GAFF. A friend of mine.
- FR. A. POMPEN. Defoe en zijn bronnen.
- A. G. VAN HAMEL. Koning Arthur's vader.
- D. C. HESSLING EN H. PERNOT. Neotestamentica : *iva* = omdat.
- A. H. KRAPPE. The legend of the death of William Rufus in the *Historia ecclesiastica* of Ordericus Vitalis.

- E. HERKENRATH. Fragen.
 A. G. VAN HAMEL. Over den logischen zinsbouw.
 E. HOEPPFNER. La tradition manuscrite des Lais de Marie de France. II.
 PAUL VAN TIEGHEM. Les droits de l'amour et l'union libre dans le roman français et allemand (1760-1790).
 J. VAN DAM. Der künstlerische Wert des Strassburger Alexander.
 OTTO B. SCHLUTTER. Is there an OE. plantname « twinhte » ?
 G. STIJFHOORN. Hamlet. I.
 W. VAN EEDEN. Vinland.
 C. M. VAN DER ZANDEN. Un chapitre intéressant de la « Topographia Hibernica » et le « Tractatus de purgatorio sancti Patricii. »
XII. 1927. 3-4.
 J. J. SALVERDA DE GRAVE. Indirecte rede in onafhankelike zinnen.
 G. L. VAN ROOSBROECK. Corneille's Early theories.
 H.-FR. ROSENFELD. Zum Wilhelm von Wenden Ulrichs von Eschenbach.
 J. H. SCHOLTE. Kleiner Beitrag zum Bildungsgang der Simplificissimusdichters.
 E. ALKER. Psycho-Analyse und Literaturwissenschaft. I.
 J. H. KERN. Phoenix. 25.
 W. VAN DER GAAF. Contributions to the History of English.
 G. STIJNHOORN. Hamlet. II.
 TH. M. CHOTZEN. Un ancien fragment des « Colloques » en gallois.
 D. C. HESSELING. Het nieuwgriekse ποῦ.
 H. LOGEMAN. Etymologie en Classicisme.
 J. L. CARDOZO. Ma Mère l Oie Auc (= Auca) ou Ave (= Avi) ?
 A. ZIJDERVELD. De humanist Montaigne.
 E. ALKER. Psycho-Analyse und Literaturwissenschaft. II.
 G. STIJNHOORN. Hamlet. III.
 S. A. KRIJN. Snorri Goði.

102. — Philologus. LXXXIII. 1927. 1.

- O. HEY. *AMAPTIA* I.
 KARL PRAECHTER. Platon Praeformist ?
 TH. BIRT. Marginalien zu lateinischen Frosaikern. I.
 THOMAS OTTO ACHEIS. Die hundert Aesopischen Fabeln des Binucci da Castiglione.
 C. MENGIS. Fragmente einer Freiburger Prudentiushandschrift.
 OTTO SCHROEDER. Astrophe bei Euripides und Aristophanes in neuer Beleuchtung.

103. — Classical Philology. XXI. 1926, 4.

- FRANK BURR MARSH. Tacitus and Aristocratic Tradition.
 TENNEY FRANK. Two historical Themes in Roman Literature.
 R. MILLER JONES. The Ideas as the thoughts of God.

CL. CHRISTOPHER MIEROW. Some noticeable characteristics of the style of Eugippius.

J. WILSON TAYLOR. More light on Theodore Gaza.

FRANCIS A. WOOD. Greek and Latin Etymologies.

W. G. HARDY. The Hellenica Oxyrhynchia and the Devastation of Attica

W. PETERSON. Attic *ποιος* and its compounds.

H.-J. ROSE. A Mediterranean Sailors' Joke.

BLANCHE BROTHERTON, Catullus' Carmen. II.

W. A. OLDFATHER. The Source of Libanius Orat. li. 2.

P. SHOREY. Note on Plato's Laws 822E.

XXII. 1927. 1

FRANK EGGLESTON ROBBINS. A New Astrological Treatise : Michigan Papyrus. N° 1.

G. L. HENDRICKSON. Satura Tota Nostra Est.

GERTRUDE SMITH. The jurisdiction of the Areopagus.

ROBERT S. RADFORD. The Crispin Index to Ovid.

ALFRED P. DORR'AHN. Poetry in Athenian Courts.

ARTHUR. STANLEY PEASE. The Loves of the Plants.

XXII. 1927. 2.

ELIZA G. WILKINS. *'Εγγύη, πάρα δ' ἄτη* in Literature.

B. L. ULLMANN. The Added letters of the Greek Alphabet.

JOSEPH WILLIAM HEWITT. The Terminology of *'gratitude'* in Greek.

LILY ROSS TAYLOR. The bult of Alexander at Alexandria.

A. SHEWAN. Fishing with a Rod in Homer.

EUG. S. MC CARTNEY. Modifiers that reflect the etymology of the words modified, with special reference to Lucretius.

RACHEL L. SARGENT. The use of Slaves by the Athenians in Warfare. I.

PAUL SHOREY. Ideas and Numbers again.

XXII. 1927. 3.

J.G. WINTER. In the Service of Rome : Letters from the Michigan Collection of Papyri.

A. E. HOUSMAN. The Michigan Astrological Papyrus.

RACHEL L. SARGENT. The use of Slaves by the Athenians in Warfare.

LESLIE WEBBER JONES. Spanish Symptoms at Fours.

TENNEY FRANK. How Horace employed Alcaeus.

ROBERT CHISOLM HORN. Interpretation of a Papyrus Letter P. S. I. 835. Claeremon to Philoxenus.

L. G. POCOCK. Pompeiusve Parem.

H. W. P. George Converse Fiske.

HENRY A. SANDERS. Francis Willey Kelsey.

104. — Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und für Kirchengeschichte. XXXIV. 2-3. 1926.

JOS. WILPERT. Neue Monumente zur Symbolik des heiligen Paliums. 95.

- K. PIEPER. Etappen und Eigenart der altchristlichen Mission. 111.
 FR. ABDRES. Die Engel- und Dämonenlehre des Klemens von Alexandrien. 129.
 M. BUCHNER. Zur Ueberlieferungsgeschichte des « Liber Pontificalis » und zu seiner Verbreitung im Frankenreich im 1x. Jahrhundert. 141.
 P. BROWE. Die Hostienschändungen der Juden im Mittelalter. 167.
 H. BASTGEN. Ein Briefwechsel zwischen Bischof Reischach und Kardinal Lambruschini. 199.

105. — The classical Quarterly. XXI. 1927. 1.

- A. E. MOUSMAN. Prosody and Method.
 W. JAMGER. Aristotle's Verses in Praise of Plato.
 J. A. STRANGER. The Meaning of the Hippolytus of Euripides
 F. B. MARSH. The Policy of Clodius.
 W. R. HALLIDAY. Tenes
 T. L. AGAR. The Hymn to Hermes.
 E. LOBEL. Trivialities of greek History.

XXI. 1927. 2.

- H. J. ROSE. « Mox ».
 S. K. JOHNSON. Livy's fourth Decade
 W. M. LINDSAY. Ennius Ann. 503.
 D. TARRANT. Authorship of Hippias Maior .
 W. B. SEDGWICK. Parody in Plautus.
 J. D. CRAIG. Archaism in Terence.
 HG. M. A. GRUBE. Mariage Laws in Plato's Republic.
 R. G. AUSTIN. Virgil and the Sibyl.

106. — Philological Quarterly. V. 1926. 4

- EUG. S. MC. CARTNEY. — Makeshifts for the Passive of Deponent Verbs in Latin.
 BALDWIN MAXWELL. The Hungry Knave in the Beaumont and Fletcher Plays.
 NORMAN L. WILLEY. C and Z in American Spanish.
 J. N. DOUGLAS BUSH. Pettie's Petty Pilfering from Poets.
 EDWIN FORD PIPES. The Royal Boar and the Ellesmere Chaucer.
 RONALD S. CRANE. English Literature of the Restoration and Eighteenth Century : A Current Bibliography.

VI. 1927. 1.

- MARJORIE H. NICOLSON. Milton and the « Conjectura Cabbalistica ».
 G. L. VAN ROOSBROECK. Preciosity in Corneille's Early Plays.
 HAZELTON SPENCER. The Forger at work : a new case against Collier.
 CHARLES KNAPP. An Analysis of Cicero ; « Tusculan Disputations ». Book I.
 RUTH L. ANDERSON. A french source for John Davies of Hereford's System of Psychology.
 ELLIOTT M. GRANT. Tartuffe again.

ALFRED E. RICHARDS. The Day Book and Ledger of Wordsworth's Carpenter.

EDWIN H. LEYDEL. A Note on Ludwig Tieck.

Id. An unpublished (?) Poem of Emanuel Geibel.

Id. An unpublished Letter of Hebbel.

D. T. STARNES. Sources of poems 48 and 49 in « The Paradise of Dainty Devices ».

HARRY T. BAKER. The Fair Cassio.

VI. 1927. 2.

KUNO FRANCKE. Carlyle and Goethe's Symbolum.

ROY J. DEFERRARI. Early Ecclesiastical Literature and its relations to the literature of classical and medieval Times.

ERNEST H. WILKINS. An introductory Boccaccio bibliography.

FREDERICK E. PIERCE. Beddoes and Continental Romanticists.

CARL H. CRABO. Electricity, the Spirit of the Earth, in Shelley's « Prometheus Unbound ».

FLORENCE HUBER ASHTON. The revision of the folio text of « the Taming of the Shrew. »

RONALD S. CRANE. English literature of the Restoration and Eighteenth Century : A current bibliography.

MARTIN A. LARSON. Milton's Essential relationship to Puritanism and Stoicism.

107. — Rendiconti della R. Accad. naz. dei Lincei Cl. de Sc. mor. stor. e filol. Serie 6. II. 1-8. 1926.

C. LANZANI. Le battaglie di Fidentia e di Placentia nella guerra civile sillana. 7.

L. CANTARELLI. Corsi di diritto e studenti primo e dopo Giustiniano. 12.

F. GABRIEL. Lettere egittologiche inediti di Champollion le Jeune. 21.

F. BRANDILEONE. Perché Dante colloca in Paradiso il fondatore della Scienza del Diritto canonico. 65.

E. CERULLI. Le popolazioni della Somalia nella tradizione storica locale. 150.

D. ZANCANI. Monumenti e riflessi di arte italiana in Epiro. 173.

P. LOI. Di una silloge epigrafica umanistica della Biblioteca universitaria di Pisa. 221.

D. COMPARETTI. Antichissima iscrizione scabina teste trovata nell' Agro tiburtino. 268.

M. GUARDUCCI. Intorno ad una serie di bronsetto etruschi rinvenuti sull' Appennino boognese. 282.

Id. Intorno a tre tazzi d'argento del Museo di Bologna. 301.

V. PISANI. Sul raddoppiamento indo-europeo. 321.

I. GUIDI. Due nuovi manoscritti della « Cronaca abbreviata di Abissima 357.

V. PISANI. Slavogo : yo : vo come desinenza del gen. sg. nella declinazione pronominale 422.

Id. Umbro se - so « sibi », sue - so « suo ». 429.

108. — The Asiatic Review. XXIII. 73-74. 1927

MAHARAJA OF BURDWAN. India at the Imperial Conference. 1.

ASIAN CERCLE. Nationality and communism in Asiatic Review. 5.

ASIAN CIRCLE. British policy in China. 17.

COL. M. J. MEADE. The Indian States : Baroda. 42, 225

SIR DARCY LINDSAY. The Indian question in South Africa. 177.

Sir R. DANE. The situation in China. 193.

ASIAN CIRCLE. Pan Islamism. 209.

DR E. MORESCO. The new constitution of the Netherlands India. 216.

109. — The Classical Review. XL. 1926. 2.

J C LAWSON. Περί ΑΙΒΑΝΤΩΝ

A. C. PEARSON. Notes on the Philoctetes.

H. J. ROSE. Virgil and Plautus.

A. CAMEROUN. Notes on Juvenal.

W. R. HALLIDAY. The Eretrians in Corcyra.

Id. Sophocles, Antigone 909 ff.

H. J. M. MILNE. Another fragment of the Hypsipyle ?

W. GLYNN WILLIAMS. Cic. ad Fam. VII, 1. 1.

XL. 1926. 3-5.

E. T. ENGLAND. The « Electra » of Euripides.

DOROTHY FARRANT. The Art of Plato

J. C. LAWSON. ΠΕΡΙ ΑΙΒΑΝΤΩΝ.

J P POSTGATE. On Tacitus Histories. II. 20.

M. CARY. A Euboean colony in Corcyra ?

A. E. TAYLOR. Two Pythagorean Philosophemes.

M. E. HIRST. Some notes on Aeschylus, Eumenides.

J. D. CRAIG. Plautus, Rudens, 160. 162.

C. M. MULVANY. Cicero, de Finibus V. 5, 12.

R. A. POPE and H. J. ROSE. Quintilian and Creties.

E. J. BROOKS. Sophocles, Philoctetes, 1140.

E. M. STEWART. Qui non risere parenti.

XL. 1926 6.

E. H. Version.

W. R. HALLIDAY. Xanthos-Melanthos.

H. J. H. VAN BUCHEM. Family Coats-of-arms in Greece ?

A. C. PEARSON. Aristophanes Acharnians. 399 f.

A. D. NOCK. The end of the Rhesus.

J. HARVARD. The date of the second platonic epistle.

G. M. A. CRUBE. Notes on the Hippias major.

H. PARKMAN. MITHRIDATES IN THE TEXT OF THE NEW TESTAMENT. *ETIM.*
W. PENNELL. *ÉTUDES CLASSIQUES* LVII. 2.

W. BEARD. *ÉTUDES CLASSIQUES* LXXV. 1.

A. F. BURNETT. *Classical Philology*. IX. 25. 1.

XLI. 1927. 1.

J. T. SHEPPARD. *Electra*: A defence of S. 300-305.

H. PARKMAN. Notes to Aristophanes, *Épicharmus*, *Vindex*.

M. M. GILLIES. *MESENY*. 1925.

W. REYS ROBERTS. The poet in Greek.

A. C. PEARSON. S. 300-305. *Ant.* 1926. 125.

W. BEARD. *PLAUTUS*. *Miles Gloriosus*. 786.

H. J. ROSE. *Classical Antiquity*.

XLI. 1927. 2.

A. S. OWEN. *IA TONIA KAI MELIAGONTA*.

T. LE RUX. *The Epigrams of S. 119-126*.

R. M. RATTENBERG. *SYNOPSIS*.

M. P. GRADSHWORTH. *Lova and Telyphos*.

J. O. THOMAS. N. Heracles and what Euripides says.

P. E. MURPHY. *Sophocles*. *Oedipus Tyrannus*. 111-117.

H. J. ROSE. *Épigrammes*. *Ant.* 34. 47.

A. D. NIXON. *The Iliad by Virgil*.

L. A. P. ST. The date of the second *Philoctetes* episode.

W. R. HALLIDAY. *Plautus*. *Quintus*. 56. 3-5 E.

A. H. SAYCE. The derivation of *MESENY*.

H. J. M. MILNE. An early metrical *Oedipus*.

A. B. PAVSON. *Two Niles*.

H. J. ROSE. *Virgil*. *Épique* IV. 62. 3. 1211.

A. E. HICKMAN. An African inscription.

XLI. 1927. 3-4.

H. J. ROSE. Hot weather in the Classics.

E. H. BLAKENEY. Some thoughts on the Classics.

A. S. FERGUSON. *Virgil*. *Ant.* X. 374 ff.

W. BEARD. *Sophocles*. *Electra*. LL. 17-19.

E. H. VERRILL. *From Tennyson*.

G. M. and M. E. HIRST. *Physical Philology*?

D. S. ROBERTSON. The founding of a library.

M. MAZ GARDNER. Four passages in Demosthenes' *De Chersoneso*.

W. H. BRIDGES. An epigrammatic contribution to letters.

L. E. LLOYD. Note to Tacitus' Summary of the reign of Augustus.

T. E. HARRIS. *Ét.* *Deification*.

S. K. JENSEN. Elided *Sophocles* in the second and third feet of the verse.

Let. Ital. 1927. 12.

H. PARKMAN. *Historia*. *Greek*. I. 14.

H. HILL. *Tacitus*. *Histories*. II. 86.

7. GREENE. Plutarch, Lucullus, c. 20
 8. ANDERSON. A Virgilian reminiscence in Appollinaris Sidonius
- 10. — Contemporary Review. 733-738. 1927.**
- D. PARMOUR. The Imperial Conférence and the League of Nations 1.
 HARRISON. European tendencies. 18.
 LAW. The Irish free State in 1926. 27.
 READES. The greek minority in Constantinople. 34.
 W. POLSON NEWMAN. Italian colonial expansion. 46.
 GORDON CANNING. Syria. 54.
 PRICE André Maurois' English portraits.
 WEDGWOOD. The occupation of Egypt. 152.
 MORROW. Palmerston : Portrait 178.
 PANIKKAR. The psychology of the Hinde Muslim riots. 230.
 CHIROL. The Chinese upheaval. 274.
 MONTGONERY CAMPBELL. The double tragedy of Mexico. 312.
 LLOYD. Sir Isaac Newton, 1662-1727. 337.
 INGRAM BRYAN. Japan's new emperor. 344.
 MORIE A. BAL. The psychology of Shelley. 359.
 SOOTHILL. Changed aspects of China. 422.
 BIRELL, George Eliot (1809-1880). 428.
 BOULGER. General Gordon's campaign round Shanghai .458.
 GARVIE. The Lausanne Conference. 600.
 J. ARCHBOLD. Federalism in India. 612.
 GURNEY. SALTER. Nature painting in the D.vina Commedia. 623.
 FR. MAURICE JOFFRE. Gallieni and the Marne. 684.
 E. BOYLE. Serbia and the Macédonians. 733.
- 11. — English Review. XLIV. 1-5. 1927.**
- NCIUS JUNIOR. The Soviet versus the Powers in China. 34.
 W. GISBORNE. Imperial migration. 49, 192.
 P. BLAND. Plain truths about China. 145. 276.
 BRIBBLE. Charles Peguy. 199.
 CARLTON HULL. The regulation of warfare by treaty. 321.
 RAWSON. Germany at Geneva. 411.
 RENNELL RODD. Under three Emperors. 414.
 ANA. Tangier. 426.
 ROBERTSON. Meredith the Poet. 463.
 RBIN. Asia in Revolt.
 LOMATICUS. The Dutch-Belgian Treaty.
- 12. — The Fortnightly Review. N. S. DCCCXXI-DCCXXVI. 1927.**
- UR. The British Empire. 5.
 LAND GREY. M° de Sévigny at Vichy. 36.
 PALMER. J. J. Bernard and the theory of silence. 46.

- H. RACKHAM. More notes on the text of the Nicomachean Ethics
 W. RENNIE. Demosthenes LVII. 20
 W. BEARE. Flos delibatus populi suadaeque medulla.
 A. F. BRAUNLICH. Cicero, ad Familiares. IX. 25, 3
XLI. 1927. 1.
 J. T. SHEPPARD. Electra : A defence of Sophocles.
 H. RACKHAM. Notes on Aeschylus, Prometheus Vincetus.
 M. M. GILLIES. ΜΕΣΣΑΥΛΟΣ.
 W. RHYS ROBERTS. The poet in Greek.
 A. C. PEARSON. Sophocles, Antigone, 235.
 W. BEARE. Plautus, Miles Gloriosus 786.
 H. J. ROSE. Casus Armorum.
XLI. 1927. 2.
 A. S. OWEN. ΤΑ Τ'ΟΝΤΑ ΚΑΙ ΜΕΛΛΟΝΤΑ
 T. LE ROUX. The Elegiacs of Simylos.
 R. M. RATTENBURG. ΣΥΝ ΠΟΛΛΩΙ.
 M. P. CHARLESWORTH. Livia and Tanaquil
 J. O. THOMSON. Herodotus and what Barbarians say
 R. E. MOORE. Sophocles, Oedipus Tyrannus, 1512 f.
 H. J. ROSE. Euripides, Alcestis, 340 ff.
 A. D. NOCK. Torture by vinegar.
 L. A. POST. The date of the second Platonic epistle.
 W. R. HALLIDAY. Plutarch, Quaest. graec. 56, 303E.
 A. H. SAYCE. The derivation of ΘΕΟΣ.
 H. J. M. MILNE. An early metrical Colophon.
 A. B. POYNTON. Two Notes.
 H. J. ROSE. Virgil, Eclogue IV, 62, 3, again.
 A. E. HOUSMAN. An african inscription.
XLI. 1927 3-4.
 H. J. ROSE. Hot weather in the Classics.
 E. H. BLAKENEY. Some thoughts on the Classics.
 A. S. FERGUSON. Virgil, Aeneid, X. 354 ff.
 W. BEARE. Sophocles, Electra, LL. 17-19.
 E. H. Version from Tennyson.
 G. M. and M. E. HIRST. Prasiai or Phaleron ?
 D. S. ROBERTSON. The duration of a trierarchy.
 M. MAC GREGOR. Four passages in Demosthenes' De Chersoneso.
 W. H. BUCKLER. An epigraphic contribution to letters.
 L. E. LORD. Note on Tacitus' Summary of the reign of Augustus.
 T. Œ. HAARHOFF. Defrutum.
 S. K. JOHNSON. Elided Spondees in the second and third foot of the vergi-
 lian hexameter.
 H. RACKHAM. Horace, Odes. I, 14.
 H. HILL. Tacitus, Histories, II, 86.

H. W. GREENE. Plutarch, Lucullus, c. 20

W. B. ANDERSON. A Virgillian reminiscence in Appollinaris Sidonius

110. — Contemporary Review. 733-738. 1927.

LORD PARMOUR. The Imperial Conférence and the League of Nations 1.

A. HARRISON. European tendencies. 18.

H. A. LAW. The Irish free State in 1926. 27.

ANDREADES. The greek minority in Constantinople. 34.

E. W. POLSON NEWMAN. Italian colonial expansion. 46.

R. GORDON CANNING. Syria. 54.

V. RICE André Maurois' English portraits.

J. C. WEDGWOOD. The occupation of Egypt. 152.

F. D. MORROW. Palmerston : Portrait 178.

K. M. PANIKKAR. The psychology of the Hinde Muslim riots. 230.

SIR V. CHIROL. The Chinese upheaval. 274.

MRS MONTGONERY CAMPBELL. The double tragedy of Mexico. 312.

J. A. LLOYD. Sir Isaac Newton, 1662-1727. 337.

J. INGRAM BRYAN. Japan's new emperor. 344.

MAJORIE A. BAL. The psychology of Shelley. 359.

PROF. SOOTHILL. Changed aspects of China. 422.

A. BIRELL, George Eliot (1809-1880). 428.

D. C. BOULGER. General Gordon's campaign round Shanghai. 458.

A. E. GARVIE. The Lausanne Conference. 600.

W. A. J. ARCHBOLD. Federalism in India. 612.

E. GURNEY, SALTER. Nature painting in the *D. vina Commedia*. 623.

SIR FR. MAURICE JOFFRE. Gallieni and the Marne. 684.

SIR E. BOYLE. Serbia and the Macédonians. 733.

111. — English Review. XLIV. 1-5. 1927.

MENCIUS JUNIOR. The Soviet versus the Powers in China. 34.

F. A. W. GISBORNE. Imperial migration. 49, 192.

J. O. P. BLAND. Plain truths about China. 145, 276.

FR. BRIBBLE. Charles Peguy. 199.

W. C. CARLTON HULL. The regulation of warfare by treaty. 321.

C. RAWSON. Germany at Geneva. 411.

SIR RENNELL RODD. Under three Emperors. 414.

FULANA. Tangier. 426.

L. C. ROBERTSON. Meredith the Poet. 463.

DURBIN. Asia in Revolt.

DIPLOMATICUS. The Dutch-Belgian Treaty.

112. — The Fortnightly Review. N. S. DCCCXXI-DCCXXVI. 1927.

AUGUR. The British Empire. 5.

ROWLAND GREY. M^e de Sévigny at Vichy. 36.

J. PALMER. J. J. Bernard and the theory of silence. 46.

- D. HEATHCOTE. Mustapha Kemal and the new Turkey. 74.
 R. MARCHBAY. The Soviet and the Baltic. 99.
 SIR A. CONAN DOYLE. The British army in Italy. 145.
 AUGUR. Vatican and China. 160.
 W. L. BLEMERHASSETT. Communist governance. 164.
 ANDREW E. MALONE. The conservatism of J. M. Barrie. 240.
 C. F. MELVILLE. The birth of a nation. 233.
 J. A. T. LLOYD. The death penalty in literature. 236.
 R. MACHRAY. British policy in China. 289.
 J. BELL. The Rhine problem. 310.
 A. CHRISCIU. Balkan check to bolshevism. 322.
 E. MEYNELL. Beethoven's letters. 365.
 T. B. SIMPSON. The letters of Bosivell. 376.
 J. D. WHELPLEY. The United States and China. 457.
 ARCHIBALD HURD. America's increasing armaments. 364.
 AUGUR. Moscow. 433.
 P. F. MARTIN. The United States and Nicaragua. 476.
 D. HEATHCOTE. General Carmona and the new Portugal. 481.
 FR. GRIBBLE. Arthur Rimband. 509.
 L. GOLDING. Zangwill the man. 519.
 R. CROZIER LONG. The failure of Russian state industry. 529.
 G. JEAN-AUBRY. Mérimée. 540.
 AUGUR. Germany in Europe. 576.
 SIR J. G. SCOTT. Early intercourse with China. 587.
 KENNETH WILLIAMS. Araba crescent in Islam. 599.
 W. BARLEY KEMPLING. Henry Condell. 1627-1917.
 C. WHITAKER WILSON. The Pan-Ionic, festival at Ephesus in the year 57.
 666.
 H. F. SPENDER. British foreign policy as seen from Geneva. 721.
 AUGUR. The Rhineland again.
 D. HEATHCOTE. Pilsudski and the new Poland. 738.
 OWEN TWEED. Egyptian doldrums. 748.
 SIR M. F. O'DWYDER. The relations of the Indian States to British India. 759.
 MACDARA. The Irish problem. 769.
 R. MACHRAY. British policy in central Europe. 777.

113. — The American historical Review. XXXII. 1-2. 1926-27.

- A. T. OLNSTEAD. Land tenure in Ancient Orient. 1.
 C. STEPHENSON. The origine of English towns. 10.
 W. NOTESTEIN. Retrospective Reviews: recent british Biographies and
 Memoirs. 22.
 MERLE D. CURRIE. Young America. 34.
 R. P. McCUTCHON. Pepys in the newspapers of 1679-1680. 61.
 CARROLL B. MALONE. The first remission of the Boxer indemnity. 64.

- L. EINSTEIN. Recollections of the war of 1812. by George Hay. Eight-Marquis of Tweeddale. 69.
 DANA C. MURO. War and history. 219.
 TENNEY FRANK. Roman historiography before Caesar. 232
 E. JORANSON. The alleged Frankish protectorate in Palestine. 214.
 A. SELLEW ROBERTS. The federal government and confederate Cotton. 265.
 ELMER. E. BELLER. Contemporary. English printed sources for the history of the Thirty Years War. 276.
 H. THACKER. Lincoln and Meade after Gettysburg. 283.
 MAJ. G^{al}. H. LEE. and LIEUT. SIR G. BECKWITH. On peace in 1823. 284.

114. — The English Historical Review. XLII. 165-166. 1927.

- MISS. M. DEANESLY. The Archdeacons of Canterbury under Archbishop Ceolnoth (833-870). 1.
 PROF. JAMES F. WILLARD. The crown and its creditors (1327-1333). 12.
 J. N. L. MYRES. The campaign of Radcot Bridge in December 1387. 20.
 PROF. E. RAYMOND TURNER. The escise Scheme of 1733. 34.
 PROF. C. K. WEBSTER. British mediation between France and the United States in 1834-6. 56.
 S. N. MULLER. The British Bishops at the Council of Arles (314). 79.
 H. G. RICHARDSON. Henry I's Charter to London. 80.
 G. N. CLARK. Enclosure by agreement at Marston near Osford. 87.
 PAGET TOYNBEE. Horace Walpole's « Delenda est Oxonica ». 95.
 MISS E. B. DEMAREST. « Consuetudo Regis » in Essex, Norfolk and Suffolk. 161.
 PROF. J. F. BALDWIN. The household administration of Henry Lacy and Thomas of Lancaster. 180.

XLII. 165-166. 1927.

- A. ASPINALL. The coalition ministries of 1827. I Canning's Ministry. 201.
 PROF. T. W. RIKER. The concert of Europe and Moldavia in 1857. 227.
 D. C. COUGLAS. A Charter of enfeoffment under William the Conqueror. 245.
 B. WILKINSON. A letter of Edw. III to his Chancellor and Treasurers. 248.
 J. A. PEYTON. The houses of correction at Maudstone and Westminster. 211.
 PROVOST of ETON. The Carew Manuscripts. 261.

115. — The Law Quarterly Review. XLIII. 169-170. 1927.

- T. BATY. Scottish prize cases and modern heresies. 21.
 A. T. DENNING. Re-entry for forfeiture : the case of Elliott v. Boynton. 53.
 W. C. BOLLAND. Some notes on the year books and plea rolls. 60.
 W. W. BUCKLAND. Aestimation. 74.
 H. GOITEIN. The passing of the property and the risk under a C.I.F. contract. 81.
 FR. E. FARRER. Tenant by the curtesy of England. 78.

- Prof. COURTNEY. What an old reporter told me. 170.
 Prof. E. Jenks. Recent theories of the State 186.
 E. C. WEISS. Arbitration in Germany. 205.
 Prof. H. D. HAZELTINE. Some aspects of French legal history. 212.
 I. TREIMAN. Escaping the creditor in the Middle Ages. 230.
 G. W. KEETON. The growth and scope of extraterritoriality in China. 238.

116. — The Romanio Review. XVII. 1926. 4.

- L. FERARU. The development of the Rumanian Novel.
 Jos. W. BARLORD. Zorrilla's Indebtedness to Zamora.
 C. P. CAMBIAIRE. The influence of Edgar Poe in France.
 J. R. SPELL. Fernandez de Lizardi : The Mexican Feijoo.
 P. R. MORAND. Marcel Achard and the modern Stage.
 G. L. VAN ROOSBROECK. Voltaire as a vaudevillist.

XVIII. 1927. 1-3.

- PAUL LAPIE. L'Université française et l'Université Américaine.
 WM. J. ENTWISTLE. The Rebirth of Catalonia .
 LOIS MONTGOMERY. Confided Property.
 G. L. VAN ROOSBROECK. The Tragic of Adoré Floupette, or How one becomes a Decadent.
 A. REY. Book XX of Oviedo's Historia general y natural de las Indias.
 DANIEL MORNET. Philosophie de la Littérature ou Histoire de la Littérature.
 LYNN THORNDIKE. Some Unpublished Renaissance Moralists and Philosophers of the Second Half of the Fifteenth Century.
 L. F. H. LOWE. Saint-Preux's Trip to Sion in the « Nouvelle Heloise ».
 A. H. KRAPPE. A note on the Source of Voltaire's Eryphile.
 IRVING BROWN. An unpublished Letter by Flaubert.
 JEFFERSON B. FLETCHER. An Esperiment in Metre for the Divine Comedy in English.
 WILLIAM L. FICHTER. Color Symbolism in Lope de Vega.
 BARBARA MATULKA. Letters of Mallarmé and Maeterlinck to Richard Hovey
 JULLIUS BERRUNGA. A digression in the *Libro de Alexandre*. The story of the elephant.
 C. E. ANIBAL. Another Note on the *Voces del Cielo*.
 T. E. DU VAL. The earliest Vaudeville on the French Stage.

117. — Revista de filologia espanoi. XII. 1925.

- V. GARCÍA DE DIEGO. Miscelánea filológica. 1.
 E. BUCETA. La obra poética del conde de Salinas, en opinión de grandes ingenios contemporáneos suyos. 16.
 M. HERRERO GARCÍA. Comentarios a algunos textos de los siglos XVI y XVII. 30.
 F. J. SANCHEZ CANTÓN. « Los trabajos de los Reyes » por Jorge de Montemayor. 43.

- E. BUCETA. La « Política de Aristóteles, » fuente de unos versos del « Libro de Buen Amor ». 56.
- P. BOHIGAS. Más sobre el « Lanzarote » español. 60.
- J. DOMÍNGUEZ BORDONA. Traducciones Castellanas del tratado « De re militari », de Paris de Puteo. 62.
- J. E. GILLET. Tres notas cervantinas. 63.
- J. F. MONTESIMOS. Sobre unos versos de Pedro Liñán de Riaza. 68.
- J. M. DE COSSÍO. La fecha de « Amar, servir y esperar », de Lope de Vega. 70.
- L. SPITZER. Arag. : estuque », « me parece que..., creo yo..., es mi opinión, mi parecer ». 72.
- W. GIESE. Cuero de Córdoba y « guadalmeçi. » 75.
- A. CASTRO. Acerca del nombre de « Badajoz ». 76.
- J. VALLEJO. Complementos y frases complementarias en español. 117.
- A. ALONSO. Español « como que » y « cómo que ». 133.
- M. HERRERO GARCÍA. Los rasgos físicos y el carácter según los textos españoles del siglo XVII. 157.
- M. GOYRI DE MENÉNDEZ PIDAL. Sobre la nota cervantina « yo seguro que... » 178.
- A. ALONSO. Un pasaje de « La pícara Justina ». 179.
- R. MENDIZABAL. Más notas para el Quijote ». 180.
- J. P.W. CRAWFORD. El horóscopo del hijo del rey Alcaraz en el « Libro de Buen Amor ». 184.
- L. SPITZER. Notes étymologiques. 229.
- A. MILLARES CARLO. De paleografía visigótica : A propósito del « Codex Toletanus ». 252.
- G. SPELLANZON. Uno scenario italiano ed una commedia di Lope de Vega. 271.
- J. F. MONTESINOS. Contribución al estudio de la lírica de Lope de Vega. 284.
- M. NUÑEZ DE ARENAS. Notas acerca de Chateaubriand en España. 290.
- M. H. G. Adición sobre « pringara ». 296.
- XIII, 1928.**
- A. ALONSO. La subagrupación románica del catalán. 1.
- A. GONZALEZ PALENCIA. La huella del león. 39.
- J. F. MONTESINOS. Dos reminiscencias de « La Celestina » en comedias de Lope. 60.
- J. E. GILLET. Otra vez « Yo seguro... ». 62.
- E. B. PLACE. Una nota sobre las fuentes españolas de « Les Nouvelles » de Nicolas Lancelot. 65.
- C. CARROLL MARDEN. « Farmalio », « farmario », « formalla ». 66.
- L. SPITZER. Notes étymologiques. 113.
- S. GILI GAYA. La entonación en el ritmo del verso. 129.
- J. F. MONTESINOS. Notas sobre algunas poesías de Lope de Vega. 139.
- W. MEYER-LÜBKE. Esp. « ceño ». 177.
- M. HERRERO GARCÍA. Morato Arráez. 179.

- A. ALONSO. La subagrupación románica del catalán (II). 225.
 H. A. PALUDAN. La fille épouse le meurtrier de son père. Remarques sur quelques « romances » danois et espagnols. 262.
 L. SPITZER. Encore une fois « ceño ». 279.
 J. F. MONTESINOS. Una cuestión de amor en comedias antiguas españolas. 280.
 J. E. GILLET. « ¡ Voto a mares ! ». 283.
 S. GRISWOLD MORLEY. Otra vez el octosílabo castellano. 287.
 T. NAVARRO TOMA'S. La división de « esca parme ». 289.
 E. BUCETA. El « Don Carlos » de Lord John Russell. 290.

118. — Revue archéologique. XXIV. 1926.

- L. HEUZEY. De la persistance du costume oriental à Palmyre.
 L. MAITRE. Le bassin du Brivet.
 WL. ANTONIEWICZ. Aquamanile du moyen âge trouvée à Grodno (Pologne).
 L. EINSTEIN. A Chinese design in Saint-Mark's at Venice.
 P. COUISSIN. Les glaives anthropoïdes à antennes, deux nouveaux exemplaires ?
 E. NAVILLE. Une ancienne civilisation américaine.
 V. BÉRARD. Les Phéniciens.
 G. SEURE. Archéologie thrace.
 L. ROBERT. Notes épigraphiques.
 W. DÉONNA. Les prototypes du groupe d'Athéna et de Marsyas.
 P. COUISSIN. La date de l'arc d'Orange.
 E. LINCKENHELD. Un monument nouveau de Nantosvelta.
 E. LAMBERT. L'Église des Templiers de Laon et les chapelles de plan octogonal.

XXV. 1927.

- L. BRÉHIER. Les églises rupestres de Cappadoce.
 A. HERTZ : L'emploi du bronze dans l'Orient classique.
 M. MASSOUL. L'emploi du silex taillé à l'époque gallo-romaine.
 R. FORRER : Les deux sœurs Eponas découvertes dans la cathédrale de Strasbourg.
 G. VAN HOORN. L'idole de Dionysus Limnaïos.
 S. REINACH. Jactus Lapilli.
 P. COUISSIN. Les armes gauloises.
 G. THOUVENIN. Le fief d'Anguitard à Poitiers (toponymie).
 G. BONSOR. La véritable origine de Carmona.
 M. FAVRET. La nécropole halstattienne des Jogasses à Chouilly.
 C. PICARD. La Crète et les légendes hyperboréennes.
 P. BOYANCÉ. Sur quelques vers de Virgile.

119. — Revue des Bibliothèques. XXXVII. 1-3. 1927.

- J. B. KAISER. Nouvelles fonctions des bibliothèques d'Université aux États-Unis. 1.
 N. GEORGESCO-TISTU. Les bibliothèques et la bibliographie roumaine.

120. — Revue biblique. XXXVI. 1-2. 1927.

- J. TOUZARD. L'âme juive au temps des Perses. 5, 161.
 G. BARDY. Melchisedech dans la tradition patristique. 25.
 Dom WILLART. Les Évangiles gothiques. 46.
 P. TRESSON. Le voyage du comte Louis de S. Ferréol à travers le désert arabe et la péninsule de Sinaï. 62.
 M. A. PALACIOS. In opus cum titulus « Logia et agraphia Domini Jesu apud Moslemicos scriptores asceticos praesertim usitata » animadversiones. 76.
 F. M. ABEL. Yazour et Belt Dedjan ou le Chastel des Plains et le Chastel de Maen. 62.
 R. DEVREUSE. Notes sur les chaînes grecques de S. Jean. 192.
 H. QUENTIN. La prétendue Itala de S. Augustin. 216.
 Dom WILMART. La légende du bois de la Croix. 226.
 L. H. VINCENT. Le protectorat de Charlemagne sur la Terre Sainte. 237.
 L. G. ZELSON. Les hapax legomena du Pentateuque hébraïque. 243.

121. — Revue des Cours et Conférences. XXVII. 1926. 11.

- R. MICHAUD. Le roman américain d'aujourd'hui (IV) : Théodore Dreiser, l'homme et sa philosophie.
 J. GRABOWSKI. Introduction à l'histoire de la Littérature polonaise (fin) : Symbolisme.
 A. FEUGÈRE. Un grand amour romantique : George Sand et Alfred de Musset (VII) : L'exil de Musset.
 H. BEDARIDA. Anatole France et l'Italie. 12.
12.
 G. COHEN. Crestien de Troies, sa vie et son œuvre (IV) : Les œuvres de jeunesse.
 L. ARNOULD. Taine à Rome (III) : Les Antiques du Capitole.
 J. VIANEY. Les grands poètes de la nature en France (fin) : Leconte de Lisle, Pierre Loti.
 R. MICHAUD. Le roman américain d'aujourd'hui (V) : Théodore Dreiser, l'œuvre.
 CARTERON. La Morale d'Aristote (III) : La vertu.
13.
 OL. MARTIN. Le jeu des institutions monarchiques sous le gouvernement personnel de Louis XIV.
 L. ARNOULD. Taine à Rome (IV) : Les Antiques du Vatican.
 R. MICHAUD. Le roman américain d'aujourd'hui (VI) : Sinclair Lewis.
 A. FEUGÈRE. Un grand amour romantique : George Sand et Alfred de Musset (VIII) : La disgrâce de Pagello.
14.
 N. JORGA. Les voyageurs français dans l'Orient européen (II) : xvi^e siècle.
 R. MICHAUD. Le roman américain d'aujourd'hui (VII) : Sherwood Anderson, le rêveur éveillé.

M. MARION. L'agriculture et les classes rurales aux xvii^e et xviii^e siècles (X) : Les impôts en nature.

M. SOURIAU. Louis Bouillet, romantique et parnassien.

15.

G. COHEN. Crestien de Troies, sa vie et son œuvre (V) : Erec et Enide.

R. MICHAUD. Le roman américain d'aujourd'hui (VIII) : Sherwood Anderson, psychanalyste.

A. FEUGÈRE. Un grand amour romantique ; George Sand et Alfred de Musset (IX) : L'agonie et la rupture finale.

16.

R. MICHAUD. Le roman américain d'aujourd'hui (IX) : J. B. Cabell ou l'ironie.

H. CARTERON. La morale d'Aristote(fin) : les principes de l'acte moral.

A. FEUGÈRE. Un grand amour romantique ; George Sand et Alfred de Musset (*fin*) : A près la rupture.

E. MEYER. Un cas d'incontinence verbale.

L. FEBRE. Une légende de Saint-Simon.

XXVIII. 1926. 1.

F. STROWSKI. De La Bruyère à Stendhal. (1).

L.-A. CONSTANS. Plaute et l'humour romaine.

L. VILLAT. Napoléon Empereur (VIII) : Du Rhin à Fontainebleau.

G. COHEN. Crestien de Troies, sa vie et son œuvre (VI) : Erec et Enide (*suite*).

2

R. MICHAUD. La Roman américain d'aujourd'hui (X) : J. B. Cabell, artiste et philosophe.

L. VILLAT. Napoléon Empereur (IX) : La Royauté de l'île d'Elbe.

G. COHEN. Crestien de Troies, sa vie et son œuvre (VII) : Erec et Enide (*fin*).

M. MARION. L'Agriculture et les classe rurales aux xvii^e et xviii^e s. (XI).

L. ARNOULD. Taine à Rome (V) : L'Architecture romaine.

3.

EM. LASBAX. La Dialectique des Sociétés (I).

BOER. Le « Peer Gynt » d'Ibsen.

F. STROWSKI. De La Bruyère à Stendhal (II).

M. MARION. L'agriculture et les classes rurales aux xvii^e et xviii^e siècles (XII).

R. MICHAUD. Le roman américain d'aujourd'hui (XI).

N. JORGA. Les voyageurs français dans l'orient européen (III) : xvii^e s.

L. ARNOULD. Taine à Rome (VI) : Les Raphaels de Rome.

XXVIII. 1927. 4.

M. POETE. L'évolution des villes (1).

P. MOREAU. Les Stendhaliens avant Stendhal (1).

GUERLIN DE GUER. Le comique et l'humour à travers les âges : les Fabliaux

R. MICHAUD. Le roman américain d'aujourd'hui (XII). (*fin*).

L. ARNOULD. Taine à Rome (VII) : Les Michel-Anges de Rome.

5.

M^{lle} L. VILLARD. Le théâtre en Amérique. (I.)

M. POETE. L'évolution des villes (II) : l'Image de la ville.

ANDRÉ LEVINSON. Dostoïevsky et le roman occidental (I).

N. JORGA. Les voyageurs français dans l'Orient européen (III) : *suite* : XVII^e siècle.

EM. LASBAX. La dialectique des Sociétés (II).

G. COHEN. Crestien de Troies, sa vie et son œuvre (VIII) : Un anti-Tristan : Cligès.

L. SÉCHAN. Le dévouement d'Alceste (I).

M^{lle} L. VILLARD. Le théâtre en Amérique (II), La première comédie : « Le Contraste ».

L. VILLAT. Napoléon Empereur (X) : Le vol de l'Aigle.

L. ARNOULD. Taine à Rome (VIII), (fin) : Les Villes et les Palais de Rome.

XXVIII. 1927. 7.

ANDRÉ LEVINSON. Dostoïevsky et le roman occidental (II).

M^{lle} L. VILLARD. Le théâtre en Amérique (III).

M. POETE. L'évolution des Villes (III) : La ville sur le chemin.

P. MOREAU. Les Stendhaliens avant Stendhal (II) : L'Esprit de la Régence.

N. JORGA. Les voyageurs français dans l'orient européen (IV) : XVII^e siècle.

8.

ANDRÉ LEVINSON. Dostoïevsky et le roman occidental (III).

G. COHEN. Crestien de Troies, sa vie et son œuvre (IX) ; un anti-Tristan : Cligès (*suite*).

EM. LASBAX. La dialectique des Sociétés (III) : La signification historique de la Sociologie de Durkheim.

P. MOREAU. Les Stendhaliens avant Stendhal (III) : de Valville à Valmont.

P. S. COCULESCO. Variétés : Les deux Rimes.

CARGILL SPRIETSMA. Études françaises à l'étranger.

9.

M^{lle} L. VILLARD. Le théâtre en Amérique (IV) : Le drame romantique.

M. POETE. L'Évolution des villes (IV) : la ville sur le chemin (*suite*).

P. MOREAU. Les Stendhaliens avant Stendhal (IV) : La Chasse au lionneur.

N. JORGA. Les voyageurs français dans l'Orient européen (V) ; XVIII^e siècle (*suite*).

P. S. COCULESCO. Variétés : les deux Rimes (II).

G. DE LAGARDE. Études provinciales.

10.

F. STROWSKI. De La Bruyère à Stendhal (III) : Fénelon et la naissance de la Chimère.

M^{lle} L. VILLARD. Le théâtre en Amérique (V).

L. VILLAT. Napoléon Empereur (XI) : l'organisation du nouvel empire.

ANDRÉ LEVINSON. Dostoïevsky et le roman occidental (IV) : Dostoïevsky et Balzac.

N. JORGA. Les voyageurs français dans l'Orient européen (VI) : *xvii^e siècle (suite)*.

11.

G. COHEN. Crestien de Troies, sa vie et son œuvre (X) : un anti-Tristan : Cligès.

M. POETE. L'évolution des villes (V) : La ville sur le chemin.

P. MOREAU. Les Stendhaliens avant Stendhal (V) : Les Stendhaliens manqués.

EM. LASBOIX. La Dialectique des Sociétés (IV).

SERVIEU COCULESCO. Variétés : Les deux Rimes (III).

12

M^{lle} L. VILLARD. Le théâtre en Amérique (VI).

L. SÉCHAN. Le Dévouement d'Alceste (II).

N. JORGA. Les voyageurs français dans l'Orient européen (VII) : *xviii^e s.*

SERVIEU COCULESCO. Variétés : Les deux Rimes (IV).

13.

R. TRONCHON. Ernest Renan et l'Étranger (I) : Renan et la pensée allemande.

A. JOLIVET. Heine à Paris (I).

EM. LASBAX. La Dialectique des sociétés (V) : Les problèmes de la cinématique sociale.

G. COHEN. Crestien de Troies ; sa vie et son œuvre (XI) : Lancelot.

14.

J. SEGOND. La vie singulière de Benoît de Spinoza : sa jeunesse.

M. POETE. L'évolution des villes (VI) : Le site.

H. TRONCHON. Ernest Renan et l'étranger (II) : Renan et la pensée allemande (*suite*).

L. VILLAT. Napoléon empereur (XII) : De Waterloo à Sainte-Hélène.

EM. LASBAX. La dialectique des Sociétés (VI).

UN VIEIL ÉTUDIANT. La doctrine classique en Sorbonne.

122. — Revue historique du droit français et étranger. 4^e série. VI. 1. 1927.

L. GERNET. La diamartyrie, procédure archaïque du droit athénien. 5.

L. LEVILLAIN. Note sur l'immunité mérovingienne. 38.

P. PETOT. L'hommage servile ; essai sur la nature juridique de l'hommage. 68.

J. MAURICE. La terreur de la Magie au *iv^e s.* 108.

W. W. BUCHLAND. « Actio damni iniuriae ». 120.

J. WILLEMS. Ulpien au Digeste. 45, 1, 72. range-t-il l'obligation « fundum tradi » parmi les obligations indivisibles. 121.

C. APPIETON. Les risques dans la vente et les fausses interpolations. 195.

R. LOYER. Chartes de franchise du Bourg d'Uriage. 254.

L. MIROT. Une commission rogatoire internationale en 1395. 277.

- H. SÉE. Notes sur les assurances maritimes en France et particulièrement à Nantes au XVIII^e siècle. 287.
- A. DE SENARCLENS. L'extension de l'édit des édiles aux ventes de toutes espèces de choses. 395.
- A. DE LAEGER. Statuts synodaux inédits du diocèse d'Albi au XIII^e s. 418.
- J. MASSIET DU BIEST. Le chef sens et la demi-liberté dans les villes du Nord avant la développement des institutions urbaines (X^e-XII^e siècles). 467.
- C. G. MOR. Le droit romain dans les collections canoniques des X^e et XI^e siècles. 512.

123. — Revue de droit international et de législation comparée 3^e série. VIII. 1-2. 1927.

- J. P. NIBOYET. Antoine Pillet (1857-1926). 23.
- J. HOSTIE. Le domaine maritime (1^{re} partie). 33.
- C. GORGE. L'évolution de la conciliation internationale. 58.

124. — Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence en France et à l'étranger. I. 1927.

- J. BONNECASE. Le problème du droit dans la science belge du droit civil. 12.
- A. GROS. Contribution à la biographie et à l'étude des œuvres d'Étienne Cléirac. 42.
- J. BRISSAUD. Magistrats et tribunaux d'Alsace. 54.

125. — Revue d'Économie politique. XLI. 1-2. 1927.

- B. S. CHLEPNER. La dépréciation et la stabilisation du franc belge. 5.
- H. FUSS. Étude critique des statistiques du chômage en France. 40.
- Prof. A. N. SACK. Le mode de répartition des dettes autrichiennes et hongroises. 59.
- L. BAUDIN. L'Angleterre après la crise minière et la querelle des banquiers 93.
- R. CLAOUÉ. De la distribution du crédit par les banques américaines. 107.
- F. DIVISIA. Les nombres indices de la variation des prix. 122.
- R. PICARD. Chronique des institutions économiques internationales. 129.
- J. BOURDON. Le mouvement de la population. 205.
- L. DUGÉ DE BERNONVILLE. Le mouvement des prix et des salaires. 253.
- P. MEYNAL. La balance des comptes 271.
- X. Les dettes interalliées et les réparations. 345.

126. — Revue des études anciennes. XXIX. 1927. 1.

- G. RADET. Notes sur l'histoire d'Alexandre : VII. La prise de Persépolis.
- L. VILLANI. Sur l'ordre des lettres échangées par Ausone et Paulin de Nole.
- S. DE RICCI. Les inscriptions du comte d'Oxford.
- C. JULLIAN. Notes gallo-romaines. CXIII. Inscription chrétienne de Rions.
- A. CUNY. Les noms antiques de la « Saône » et de l'« Hérault ».
- A. LESMARIÉS. Sur les analyses micrographiques des bronzes anciens.

- C. DAVILLÉ. Apollon Grannus.
 C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine.
 E. CAHEN. Sappho.
 J. CARCOPINO. Histoire de la sculpture romaine.
 L. HERRMANN. A propos du navire d'Agrippine.
XXIX. 1927. 2.
 R. VALLOIS. L'Hérakles archer de Sardes.
 L. HERRMANN. La tradition, le texte et le sens de la deuxième épigramme de « l'Appendix Vergiliana ».
 C. JULLIAN. Notes gallo-romaines : CXIV. Au champ magique de Glozel (I à IV).
 A. BLANCHET. Un moule de terre cuite trouvé à Sancerre.
 G. CHENET. Un alphabet gallo-romain sur vase de la « Seconde période céramique d'Argonne » dans un « dépôt funéraire » du IV^e siècle.
 R. CLÉMENT. Un compte d'un briquetier gallo-romain du pays de la Moselle.
 C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine.
 H. DAUDIN. Notes sur le « Timée » de Platon.
 L. SPELEERS. Textes des Pyramides.
XXIX. 1927. 3.
 CH. PICARD. Notes d'archéologie grecque.
 M. DURRY. L'inscription de la crête de Malissard.
 C. JULLIAN. Notes gallo-romaines : CXV. Au champ magique de Glozel (VI).
 C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine.
 A. GRENIER. Notes d'archéologie rhénane.

127. — Revue des Études arméniennes. VI. 1928

- A. MEILLET. Sur un passage d'Élisée.
 A. MEILLET. Une étymologie.
 F. MACLER. Les Arméniens de Galicie.
 V. TORKOMIAN. Histoire de la médecine en Arméno-Cilicie.
 F. MACLER. Tétraévangile arménien de la collection Lanna.
 G. DUMÉZIL. Les fleurs Haurot-Maurot et les anges Haurvatât-Amerctat
 F. MACLER. Les livres imprimés arméniens de la Bibl. de l'Univ d'Amsterdam.
 I. MINASSE. Le démon du hasard.
 L. H. GRAY. Les mètres païens de l'Arménie.
 F. MACLER. Feuilles d'un tétraévangile arménien.
 L. MARIÉS. Eznik.
VII. 1927.
 A. MEILLET. A propos de l'interrogatif et relatif or. — Sur l'ablatif.
 E. BENVENISTE. L'origine du visâparménien.
 F. MACLER. Mission Scientifique en Galicie et en Bukovine.
 K. J. BASMADJIAN. Hist. de la médecine arménienne.
 N. AFDONTZ. Tarkon chez les anciens Arméniens.

128. — Revue des études grecques. XXXIX. 1926. 179.

N. BROUNOFF. Rapport sur un voyage à Constantinople.

G. COLIN. Démosthène et l'affaire d'Harpale (*fin*).

V. COULOH. Notes critiques sur deux hyperbates dans le *Plutus* (v. 119 et 512) et sur un passage des « Thesmophoriazousai » (v. 241-47) d'Aristophane.

XXXIX. 1926. 180-81.

W. J. W. KOSTER. De metris Simonidis Cel.

MELPO MERLIER. Un manuel de musique byzantine. Le « Théorétikon » de Chrysanthe.

E. CAVAINGAC. La date des lettres 13 et 2 de Platon.

W. DÉONNA. Dessin d'écolier minoen ?.

129. — Revue des Études juives. LXXXIII. 165-166, 1927.

GELBNER (N. M.) La police autrichienne et le Sanhédrin de Napoléon, 1, 113.

D. S. BLONDHEIM. Contribution à l'étude de la poésie judéo-française. 22. 146.

M. GANSBURGER. Des Marannes à Colmar. 52.

ACHILLE NORDMANN. Documents relatifs à l'histoire des Juifs à Genève, dans le pays de Vaud et en Savoie. 63.

PAUL HUMBERT. Mahorim, II, 9. 74.

RAOUL BUSQUET. La fin de la communauté juive de Marseille au xv^e s. 163.

FRANÇOIS NAU. Deux épisodes de l'histoire juive sous Théodose II (423-438) d'après la vie de Barsauma le Syrien. 184.

130. — Revue de Genève. janvier-juin, 1927.

A. LOMBARD. Stendhal et Béatrice Cenci. 15.

TH. GREENWOOD. Angleterre. L'évolution de l'idée impériale. 72.

E. NAGYFALUSI. Jules Jahasz, poète hongrois.

L. MACCAs. Le miracle néo-grec. 221.

W. MARTIN. Pourquoi l'Europe est-elle angoissée. 238.

H. FR. AMIEL. Fragments inédits du Journal intime. 238.

F. BALDENSPERGER. Balzac sur les pas de Goethe l'Européen. 286.

L. BROMFIELD. La nouvelle découverte de l'Amérique. 333.

B. DE SCHLOEZER. La littérature en Russie soviétique. 343.

E. R. CURTIUS. Civilisation et germanisme. 441.

A. DAMI. L'Italie romande. 608.

W. MARTIN. La doctrine de Monroe et la S. D. N. 744.

G. PREZZOLINI. Le quatrième centenaire de Machiavel.

131. — Revue germanique. XVII. 1926. 4

H. KNUDSEN. La science du théâtre en Allemagne.

L. BRUN. I. Originaux et Solitaires. II. Quelques récentes études sur Hebel.

V. MICHF. Lettres inédites de Sophie de La Roche à Wieland. VIII.

XVIII. 1927. 1-3.

- L. BRUN. Hermann von Keyserling et son École de Sagesse.
 V. MICHEL. Lettres inédites de Sophie de La Roche à Wieland, IX.
 A. FOURNIER. Le Roman allemand, I.
 L. PINEAU. Soeren Kierkegaard (1813-1855) et la Norvège.
 F. PIQUET. Où en est l'étude du « Nibelungenlied » ? I.
 J. DENIS. Le théâtre allemand.

132. — La grande Revue. XXXI. 1927. 3.

DANIEL ROPS. Luigi Pirandello.

4.

LUCIE DELARUE-MARDRUS. Une poétesse anglaise : Anna Wickam.

JEAN JACOB. Les idées sociales d'Anatole France.

FERNAND BRODEL. Alphonse Allais.

HENRI SÉE. Franc-Maçonnerie et Révolution française.

5.

EDMOND CAMPAGNAC. Léon Cladel artiste et démocrate.

6.

ED. DUJARDIN. L'historicité de la crucifixion de Jésus.

ROBERT LOEWEL. La revision du procès des « Fleurs du mal ».

7.

J. DRESCH. Thomas Mann et la République allemande.

8.

J.-L. PUECH. Le Philosophe Azais.

M. DORIEL. Villes mortes de Tripolitaine.

133. — Revue hispanique. LXIX. 1927. 1-2.

FELIX MACHADO DE SILVA, MAR UÉS DE MONTEBELO. Tercera parte de Guzman de Alfarache.

EMILE GIGAS. Un voyageur allemand-danois en Espagne sous le règne de Charles III.

HERNAN PÉREZ DE OLIVA. Teatro. A critical edition by William Atkinson.

LXX, 1927, 1-2.

G. DESDEVUSES DU DEZERT. Les institutions de l'Espagne au XVIII^e siècle.

JULIA FITZMAURICE-KELLY. Woman in Sixteenth-century Spain.

134. — Revue d'histoire du droit (Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis). VII. 3-4. 1927.

F. DESSERTAUX. Des effets en droit privé, de la restitutio du condamné à la servitude pénale ou à la déportation.

A. S. DE BLÉCOURT. Welgeborenen, Huis- en Dienstlieden.

E. M. MEYERS. Trial by jury on the Veluwe.

A. ARTHUR SCHILLER. A coptic dialysis.

A. S. DE BLÉCOURT. Overzicht van de in de jaren 1914-1925 gepubliceerde rechtsbronnen en literatuur betreffende oud-vaderlandsch Recht.

135. — Revue d'histoire économique et sociale. XV. 1. 1927.

- LOUISE SOMMER. Mercantilisme et théorie de la valeur. 5.
 G. MARTIN. Nantes et la Compagnie des Indes (1664-1769). 25.
 J. RUTKOWSKI. Le régime agraire en Pologne au XVIII^e s. 66.
 H. SÉB. L'économie rurale de l'Anjou dans la 1^{re} moitié du XIX^e s. 104.

136. — Revue d'histoire littéraire de la France. XXXIV. 1927. 1.

- G. MONGRÉDIEN. Les poésies de Molière et celles qui lui ont été attribuées.
 F. FLUTRE. Eclaircissements sur les « Feuilles d'Automne ».
 E. DROUGARD. L'intersigne de Villiers de l'Isle Adam. Histoire du texte
 D. O. EVANS. L'Odéon et le drame romantique.
 H. JACOBET. Le sac de Scapin.
 N. N. CONDÉESCOU. Un hardi plagiaire de Racine.
 H. TRONCHON. A propos de Renan sur l'Acropole.
 A. FEUGERE. Le « Journal intime » de George Sand arrangé par Paul.
 Musset.
 M. HENRIET. Correspondance inédite entre Thomas et Barthe [1759-17.
XXXIV. 1927. 2.
 L. BABONNAIX. Madame Charles pendant les Cent-Jours.
 J. BUCHE. Ballanche et Victor Hugo : Une source de « Misérables ».
 G. LANSON. Un document espagnol sur le séjour de Victor Hugo à Madrid.
 en 1811.
 LÉON VIGNOLS. Une version remaniée et inconnue du « Tamango » de Mé-
 rimée.
 H. HUGON. Sur une lettre inédite de Chateaubriand à un inconnu.
 M. JOUGLARD. Lamartine et Quinault.
 A. CHEREL. Une romance inconnue de Victor Hugo.
 F. MICHAUX. Éditions originales de « Napoléon le Petit » et des « Châtiments ».
 F. MICHAUX. A propos de l'Édition originale de « La Légende des Siècles ».
 J. COPPIN. Quelques erreurs de fait sur le catholicisme dans les romans de
 Balzac.
 V. GIBAUD. Alfred de Musset et Chateaubriand.
 F. BALDENSPERGER. Note sur le « Mozart » d'Alfred de Vigny.

137. — Revue historique. CLIV. 1-2. 1927.

- A. DEGERT. Louis XI et ses ambassadeurs. 1.
 A. PINGAUD. La politique italienne de Napoléon I. 20.
 CH. PETIT-DUTAILLIS. Le roi d'Angleterre et ses parlements au Moyen Âge.
 34.
 M. BLOCH. Observations sur la conquête de la Gaule romaine par les rois
 francs. 161.
 G. GAUTIER. Un projet d'intervention militaire en Russie au XVI^e s. Vie et
 aventures d'Henri Staden « opritchnik » allemand d'Ivan le Terrible.
 179.

- E. LALUY. La campagne de 1675 en Sicile d'après Tourville. 183.
 A. AUZOUX. L'expédition d'Égypte en 1801. Les projets de Bonaparte et Ganteaume. 189.

CLV. 1-2. 1927.

- C. CONSTANT. Politique et dogme dans les confessions de foi d'Henri VIII. roi d'Angleterre. 1.
 E. BOURGEOIS. Les archives d'État et l'enquête sur les origines de la guerre mondiale. 39.
 H. SÉE. Dans quelle mesure Puritains et Juifs ont-ils contribué aux progrès du capitalisme moderne. 57.
 L. LEVILLAIN. Essai sur les origines du Lendit. 241.
 V. BOUTENKO. Un projet d'alliance franco-russe en 1836. 277.
 J. ZEILLER. Une ébauche du vicariat pontifical sous le pape Zosime. 326.
 A. PINGAUD. Napoléon III et ses projets de confédération italienne. 333.

138. — Revue historique du Sud-Est européen. LIII. oct.-déc. 1926.

- J. C. FILITTI. Les ducs légitimes de la Mer Égée à la fin du XVIII^e siècle. 273.
 K. TYSZKOWSKI. Relations du prince Constantin Basile d'Ostrog avec Michel prince de Valachie. 276.
 A. MARCU. Un institut roumain à Paris (projet du prince Cuza, 1861). 284.
 N. IORGA. La société roumaine du XIX^e siècle dans le théâtre roumain. IV. Théâtre de Caragiale. V. Essai d'un nouveau théâtre. 288.
 N. BANESCU. A propos des duchés byzantins de Paristrion et de Bulgarie. 321.

IV. 1927.

- N. IORGA. Les voyageurs orientaux en France. Introd. I. Voyageurs turcs. 1.
 N. IORGA. Un vieux livre roumain sur la Serbie. 25.
 S. DRAGOMIR. La onction du prince de Valachie Antoine à l'Église métropolitaine de Transylvanie (1670). 30.
 M. EMERIT. La femme en Valachie pouvait-elle hériter? 38.
 M. EMERIT. Rachat des paysans et retrait lignager d'après un document roumain du XVI^e siècle. 47.

IV. 1927.

- N. IORGA. Les voyageurs orientaux en France. II. Voyageurs grecs : Proïos, Philippide, Coraï, Stamaty. 73. III. Un voyageur roumain sous la Restauration. 90.
 M. EMERIT. Les idées sociales de Victor Place. 108.
 G. FOTINO. La femme en Valachie pouvait-elle hériter? Une réponse. 113.
 N. IORGA. Deux lettres de princes roumains aux Archives de Naples. 122.

139. — Revue de littérature comparée. VI. 1926. 4.

- F. ERNJS. La tradition médiatrice de la Suisse aux XVIII^e et XIX^e siècles
 CH. SIMON. Le sillage de Stendhal en Allemagne.
 R. MESSAC. Bulwer Lytton et Dostolevski : de Paul Clifford à Raskolnikof.

W. L. SCHWARTZ. L'influence de la poésie japonaise sur la poésie française contemporaine.

P. H. Un traducteur français imprévu de Dante.

H. W. LAWTON. Notes sur Jean Baudouin et sur ses traductions de l'anglais.

R. B. Une correspondance de Klopstock à retrouver.

T. N. BENN. Notes sur la fortune de George Barnwell de Lillo en France.

L. LEMONNIER. Edgard Poé et Théodore de Banville.

VII. 1927. 1.

A. FARINELLI. La religion romantique et la poésie de l'infini et de l'éternel.

F. BALDENSPERGER. La grande commission romantique de 1827 : sous le signe de Walter Scott.

G. FOURNIER. Les points de départ du « Cromwell » de Victor Hugo.

P. HAZARD. De l'ancien au nouveau monde : les origines du romantisme au Brésil.

A. PEIXOTO. Blanca sur la route de Grenade. Notes marginales de S. T. Coleridge, transcrites et annotées par H. Nidecker.

A. CHEREL. Autour de Bruguière de Sorsum : lettres inédites de Chénédollé, Southey, Fontanes, Vigny.

F. BALDENSPERGER. Romantisme et Légimité. Documents officiels sur Victor Hugo, « chantre du sacré » de Charles X.

F. B. Un billet inédit de Tieck à L. Robert.

VII. 1927. 2.

CH. ANDLER. La chaire de langues et littératures d'origine germanique au Collège de France : Philarète Chasles, Guillaume Guizot, Arthur Chuquet.

A. H. KRAPPE. Une hypothèse sur la source de l'Orbecca de Giambattista Giraldi Cinthio.

F. L. SCHOELL. Étude sur le roman paysan naturaliste : d'Émile Zola à Ladislas Reymont.

F. DELATTRE. La personnalité d'Henri Bergson et l'Angleterre.

K. R. GALLAS. Les recherches sur les rapports littéraires entre la France et la Hollande pendant trois siècles.

H. NIDECKER. Notes marginales de S. T. Coleridge. I. En marge de Kant (*suite*).

A. POIRIER. Une lettre de recommandation de Choiseul-Gouffier pour Chateaubriand à Athènes.

VII. 1927. 3.

C. LOOTEN. Les portraits de Chaucer : leurs origines.

J. PATOUILLET. Un épisode de l'histoire littéraire de la Russie : la lettre de Voltaire à Soumarokov (26 février 1769.)

H. GLAESNER. Laurence Sterne et Xavier de Maistre.

E. PRESTON DARGAN. Parmi la descendance de Balzac dans la vie et dans la fiction.

II. BURIOT-DARSILES. Note sur la littérature dantesque récente en Italie, en Allemagne et en France.

- H. NIDÉCKER. Notes marginales de S. T. Coleridge I. En marge de Kant (*fin*). II. En marge de Schelling.
- J. CAZENAVE. Un drame religieux de George Sand imité de l'espagnol.
- M. JOUGLARD. « Don Quichotte » et la « Maison du Berger ».
- F. B. Le thème chinois de la « Musique de perdition » dans le « Mystère en pleine lumière » de Maurice Barrès.

140. — Revue du monde musulman. LXIV. 1. 1926.

- L. MASSIGNON et A. M. KASSIN. Un essai de bloc islamo-hindou au xvii^e s. L'humanisme mystique du prince Dârâ. 1.
- D. Z. T. Le théâtre en Azerbaïdjan. 127.
- VL. IVANOV. Le « baiser au mendiant » en Perse. 168.

141. — La Revue des Deux Mondes. XXXVI. 1-4. 1927.

- REINE HORTENSE. Mémoires. 141, 588.
- B^o BEYENS. L'avènement de Pie XI. 172.
- P. BOURGET. Jean Richépin. 212.
- M. PROU. L'École des Chartes. 372.
- P. HAZARD. Stendhal et l'Italie. 406.
- J. HANOTEAU. Lettres inédites de Napoléon I à la reine Hortense. 753.
- XXXVII. 1-4.**
- G. DESCHAMPS. L'exposition du siècle de Louis XIV à la Bibliothèque Nationale.
- P. HAZARD. Le souvenir d'Henri Cochin. 202.
- L. GILLET. Littératures étrangères : un nouveau roman de M. Pirandello. 206.
- Contre-Amiral DEGOUY. Le canal de Nicaragua et la stratégie américaine. 446.
- X. Le bolchévisme et l'héritage romain. 752.
- E. RIPERT. Le cinquantenaire de J. Autian. 858.
- L. GILLET. Littératures étrangères : Rainer Maria Rilke et Rodin. 907.

142. — Revue du Nord. XIII. 49-51. 1927.

- P. PARENT. Les caractères régionaux de l'architecture dans le Nord de la France. (Flandre et Artois). 5.
- H. NOWÉ. Une étude récente sur l'évêché de Thérouanne. 45.
- H. LAURENT et F. QUICKE. La guerre de succession du Brabant (1356-1357). 81.
- E. COORNAERT. Note sur le commerce d'Anvers au xvi^e s. 123.
- L^l COL. HERLAUT. Le général baron Dufresse (1762-1833). 169.
- A. BOCQUILLET. Les otages douaisiens du roi Jean. 205.

143. — Revue Numismatique. 4^e série. XXX. 1927.

- A. DIEUDONNÉ. Les monnaies grecques de Syrie au Cabinet des Médailles. 1.
- D^r J. BAILHACHE. La « Fausse » monnaie de Parthenay. 51.

ib. La monnaie de saint-Lô. (Tables). 62.

A. DIEUDONNÉ. La collection Smith-Lesouef. (111). 75.

ADR. BLANCHET. Les écus du Palais et la monnaie de Basoche. 77.

P. GUILHERMOZ. Avis sur la question monétaire n^o 8 à 17. (*textes*). 96.

144. — Revue de Paris. XXXIV. 3-6. 1927.

A. R. HAMELIN. Douze ans de ma vie (1796-1808). 46.

L. BRUNSCHWIG. La littérature philosophique au xix^e s. 115, 387, 576.

G. LAWUR-GAYET. Talleyrand à S. Sulpice et à la Sorbonne. 154.

GAUTIER-DAUVERNAY. Le problème de la population aux États-Unis. 619.

X. Le trait franco-roumain. 884.

G. MARTIN. La politique de la Banque de France. 837.

7-9.

M. MURET. L'opinion américaine et la France. 24.

D. LE SUFFLEUR. Louis XIV collectionneur. 144.

A. CHEVALLEY. A. G. Wells et son dernier livre. 167.

G. DE MONTJOU. Les clauses aériennes du traité de Versailles. 331.

P. VALÉRY. Lettre sur Mallarmé. 481.

C. J. GIGNOUX. Les relations économiques franco-allemandes. 520.

R. DOLLOT. Stendhal, consul de France à Trieste. 562.

Lord CREWE. L'amitié de la France et de la Grande-Bretagne. 721.

W. d'ORMESSON. Rome, Belgrade, Tirana et l'Europe. 795.

F. CHALLAYE. Le nô japonais. 860.

10-12.

CH. LONDON. La jeunesse de Jack London. 114.

X. L'Angleterre et la France devant le communisme. 241.

G. LACOUR GAYET. Talleyrand à la veille de la Révolution. 350.

M. HOSCHILLER. Où va la Russie? 379.

P. BERNUS. France et Italie. 525.

J. GALSWORTHY. Six profils de romanciers. 586.

W. d'ORMESSON. L'évacuation de la Rhénanie. 761.

L. WEILLER. L'Alsace d'aujourd'hui. 830.

P. PARIS. Le Gréco, peintre mystique. 871.

**145. — Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes.
LIII. 1927. 1.**

CH. DUBOIS. L'olivier et l'huile d'olive dans l'ancienne Égypte.

CH. SAUMAÛNE. Sur la loi agraire de 643-111. Essai de restitution des lignes 19 et 20.

D'HÉROUVILLE. Une formule cicéronienne qui a fait fortune.

146. — Revue des questions scientifiques. 4^e série. XI. 1-2. 1927.

M. H. BOSMANS. A propos de la correspondance de Descartes avec Constantin Huygens. 113.

147. — Revue du seizième siècle. XIV. 1927. 1-2.

F. DESONAY. Le petit Jehan de Saintré. 1^o partie : Antoine de La Sale (*à suivre*).

MARIE DELCOURT. Une traduction inédite de « Criton » antérieure à 1540.

ALPHONSE ROERSCH. L'« Album amicorum », de Bonavet ure Vulcanus.

PAUL EMARD. Jacques Amyot grand aumônier de France, supérieur des Quinze-Vingts Pauvres Aveugles du Roi (1560-1593) (*à suivre*).

M. MALKIEL JIRMOUNSKY. L'art de Torquato Tasso dans la « Gerusalemme liberata ».

G. ZELLER. Le séjour de Rabelais à Metz.

P. JOURDA. Sur la date du dialogue en forme de vision nocturne.

L. KARL. Le voyage de Joseph Catin Tornorroys aux environs de Pouzzole en 1573.

P.-M. B. Un mandement relatif à la paix du Cateau-Cambrésis.

O. SERVAN. A propos de La Fontaine et de Rabelais.

148. — Revue Universelle. XVIII 19-24. 1927.

J. MARITAIN. S. Thomas d'Aquin. 257.

P. LYAUTEY. La révolution monétaire dans l'Europe contemporaine. 300.

L. DAUDET. Études et milieux littéraires 385, 513-662.

P. DEVOLUY. La nationalité de Nice. 402, 513.

M. S. GILLET. Paul Valéry et la pensée pure. 424.

H. MASSIS. Orient et Occident. 531.

H. WICKHAM STEED. L'Angleterre au seuil de la guerre. 554.

R. LAUNAY. Un règlement de compte après Thermidor. 696.

XXIX. 1-4.

L. DAUDET. Études et milieux littéraires, 22, 153, 264.

F. BAC. L'Impératrice Eugénie au Cap Martin, 50.

G. OUDARD. Jean Law en France. 403.

149. — Rivista della Bibliotheca e degli archivi. Nouvelle Serie. IV. 1-6. 1927

A. SAPORI. Un carteggio inedito di Bettino Ricasoli dalla Rivoluzione del 27 aprili all' annessione. 1.

W. TARCHIANI. La storia della miniatura italiana. 67.

A. PANELLA. L'edizione critica delle opere del Machiavelli e il parere di alcuni illustrillettrati (Carducci, d'Ancona, d'Ovidio, Zumbuni, Deslisle). 80.

150. — Rivista di filologia e di istruzione classica. LV. 1927. 1.

AUGUSTO ROSTAGNI. Poesia ed estetica classica.

GIORGIO PASQUALI. Un monologo dei captivi.

G. DE SANCTIS. Revisioni (Continuaz.) : IV. La pace di Nicia.

LUIGI PARETI. I supposti « sdoppiamenti » delle guerre servili di Sicilia.

PAUL MAAS. Ἀντιγόνας ὑγύατις.

- A. VOGLIANO. Ancora l'VIII Mimiambo di Heroda (*Ἐνύπνιον*).
- A. VOGLIANO. Il frammento tragico fiorentino.
- S. LURIA. L'argomentazione di Antifonte in Ox. Pap. XV 1797.
LV. 1927. 2.
- AUGUSTO ROSTAGNI. Il dialogo aristotelico *Περί Ηοιητῶν* III-IV (cont. et fine).
- VINCENZO COSTANZI. La costituzione di Clistene.
- G. DE SANCTIS. Epigrafica : IX. Le Decretali di Cirene.
- ATTILIO BARRIERA. Il codice fiorentino Nazionale II° V1-14 e la tradizione manoscritta del « De Oratore ».
- ARTURO SOLARI. Sulla preistoria di Trento.
- SILVIO FERRI. L'iscrizione greco-latina di Lavello (Lucania).
- G. PASQUALI. Summum jus summa iniuria.
- G. DE SANCTIS. Minucio Felice e Lucio Vero.
- GIUSEPPE LUULI. A proposito della « Forma Italiae ».
- AMEDEO MAIURI. La ripresa degli scavi di Ercolano.
- 151 — Rivista storica italiana. Nouvelle Serie. XLIV. 5°. 1-2. 1927.**
- F. COGNASSO. Ticinensia 5.
- N. SAPEGNO. Di alcuni recenti libri di storia francescana. 113.
- 152. — Romania. LI. 1925. 201-203.**
- A. PARDUCCI. Sul « Perilhos tractat d'Amor de donas » di Matfre Ermenegau di Beziers.
- P. LAURENT. Contribution à l'histoire du lexique français.
- O. H. MOORE. Bertran de Born et le Jeune Roi.
- L. TOULET. « Galeran » et Jean Renart.
- G. FILANDER. « Brisier », « bruisier ».
- A. JEANROY. Un sirventès politique de 1230.
- L. FOULET. « Galeran » et les dix compagnons de Bretagne.
- M. WILMOTTE. Chanson de Roland (éd. Jenkins).
- CH. SAMARAN. Fragments de manuscrits latins et français du moyen âge.
- L. FOULET. Le développement des formes surcomposées.
- G. FILANDER. Mots se rapportant au sanglier dans les livres de chasse du moyen âge.
- G. I. BRATIANU. Les Normands au service de Byzance dans la Chanson de Roland.
- Noms romans dans les registres des notaires génois de Crimée à la fin du XIII^e siècle.
- A. BAYOT. Sur « Gormont et Isembart ».
- E. GILSON. La mystique de la grâce dans « la Queste del saint Graal. »
- J. L. WESTON. The relation of the Perlesvaus to the cyclic romances.
- H. PETERSEN. Trois versions inédites de la Légende de saint Eustache en vers français. II, Version de Guillaume de Ferrières.
- F. LOT. Encore Bleheri-Brerf.

- G. LOZINSKI. Remarques sur l'origine du préfixe français mes- me- ; note complémentaire.
- A. LANGFORS. A peu puis dire un ne deus.
- A. DURAFFOUR. Ancien dombiste areyna, salbon, pavir.
- J. ANGLADE. Le troubadour N'At de Mons et les Leys d'Amors.
- F. LOT. L'origine du nom de Lancelot.
- A. JEANROY. Le roman de Guillaume de Dole et Gautier de Coinci.
- A. HORNING. Additions aux notes étymologiques vosgiennes.
LI. 1925. 204.
- E. FARAL. Gormond et Isembard.
- P. AEBISCHER. Fragments de moralités, farces et mystères, retrouvés à Fribourg.
- G. DE GREGORIO. Etimologie.
- P. RAJNA. Un frammento delle « Enfances Hector » da un codice perduto.
- A. GRAUER. Roumain lepar.
- C. BRUNEL. Provençal « manbes », « marves ».
- M. DUBOIS. « Passer » = marcher.
- G. LORZINSKI. Un fragment du « Bestiaire d'amour » de Richard de Fournival.
- J. MORAWSKI. A propos des « Sept ans d'amour » de « Dant Faber ».
LII. 1926. 205-207.
- E. STAAF. Sur un manuscrit de Jacopone da Todi conservé à la Bibliothèque royale de Copenhague.
- D. S. BLONDHEIM. Poésies judéo-françaises.
- H. PETERSEN. Trois versions inédites de la Vie de Saint-Eustache en vers français ; III, Version de Bruxelles.
- F. LOT. Études sur les légendes épiques françaises ; I, Raoul de Cambrai.
- H. YVON. Questions de méthode en syntaxe.
- L. FOULET. L'influence de l'ancienne langue sur la langue moderne.
- A. GRAUR. Verbes roumains d'origine tsigane.
- J. MORAWSKI. Parodie d'un passage du « Roman de la Rose » dans un « Sermon joyeux ».
- A. LANGFORS. La provenance du manuscrit de la « Chirurgie » de Mondeville actuellement à la Bibliothèque de l'université d'Upsal, C 804.
- M. ROQUES. Le plus ancien document de langue albanaise.
- F. OLIVIER-MARTIN. Un manuscrit inconnu du Reconfort d'Antoine de la Salle.
- E. MURET. Accusatifs et dérivés de noms de cours d'eau.
- F. LOT. Études sur les légendes épiques françaises II. Girard de Roussillon.
- A. GRETTON. Fragment d'un manuscrit de « Garin le Lorrain ».
- C. DE BOER. L'évolution des formes de l'interrogation en français.
- J. JUD. Mots d'origine gauloise ? (*quatrième série*).
- T. A. JENKINS. Anc. fr. aier.
- A. DURAFFOUR. Franco-provençal saton.
- P. GUÉBIN. Une mention de Jausbert de Puycibot.

M. WILMOTTE. Marie de France et Chrétien de Troyes.

G. W. COOPLAND. Eustache Deschamps and Nicholas Oresme : a note on the Demoustracions contre sortileges.

J. ANGLADE. Une strophe de Peire Vidal.

A. LANGFORS. Notes sur deux manuscrits de la librairie de Charles V.

153. — Scientia. XLI. 1-6. 1927.

M. P. NILSSON. Staat und Religion im alten Grieeckenland. 412.

154. — Sitzungsberichte der preussischen Akademie der Wissenschaften. 1926. 5-33.

H. WIEGAND. Zur Geschichte der Ausgrabungen von Olympia.

G. SCHMIDT UND B. MORITZ. Die Sinai Expedition im Fruhjar 1914.

E. STAMPE. War Carolus Molinaeus Nominalist? Eine Untersuchung über seinem Valor extrinsecus monetæ.

W. JAEGER. Solons Eumomie.

A. REHM. Bericht über eine Reise nach den Inseln Ioniens, vom 21. August bis 22. Dezember 1924.

J. BOLTE. Eine ungedruckte Poetik Kaspar Stielers.

U. VON WILAMOWITZ-MOELLENDORF. Pherekydes.

HUGO SCHUCHARDT. Sprachverwandtschaft. II.

P. KEHR. Bericht über die Herausgabe der Monumenta Germaniae Historica. 1925.

AD. VON HARNACK. Die Bezeichnung Jesu als « Knecht Gottes » und ihre Geschichte in der alten Kirche.

P. SCHNABEL. Der verlorene Speierer Codex des Itinerarium Antonini, der Notitia dignitatum und anderer Schriften.

1927. 1-24.

U. VON WILAMOWITZ-MOELLENDORF. Ein Siedelungsgesetz aus West-Lokris.

M. P. NILSSON. Das homerische Königtum.

ERNST HEYMANN. Die zeitliche Begrenzung des Urheberrechts.

A. H. FRANCKE. Ein Dokument aus Turfan in tibetischer Schrift, aber unbekannter Sprache.

AD. VON HARNACK. Ecclesia Petri propinqua. Zur Geschichte der Anfänge des Primats des römischen Bischofs.

ULR. VON WILAMOWITZ-MOELLENDORF. Heilige Gesetze. Ein Urkunde aus Kyrene.

J. BOLTE. Deutsche Lieder in Dänemark. Ein Beitrag zur vergleichenden Literaturgeschichte.

J. NOBEL. Kumārājīva.

P. KEHR. Bericht über die Herausgabe der Monumenta Germaniae Historica. 1926.

155. — Wiener Studien. XLV. 1926-27. 1.

K. BIELOHLAWERK. « Melpesthai » und « molpè ». III.

JOSEPH MESK. Zu den Troerinnen des Euripides.

FERDINAND SCHUPP. Zur Geschichte der Beweistopik in der älteren griechischen Gerichtsrede. I.

ADELGARD PERKMANN. Streitszenen in der griechisch-römischen Komödie. I.

JOHANN MORR. Poseidonios von Rhodos über Dichtung und Redekunst.

KARL MAAS. Zu Lukian.

ANDREAS BOJKOWITSCH. Hirtius als Offizier und als Stilist. II.

RICHARD HOLLAND. Beiträge zum Verständnis der Maecenaselegien. I.

KARL PRINZ. Martialerkklärungen. I.

EDMUND CROAG. Der Dichter Porfyrius in einer stadtrömischen Inschrift.

FRITZ WALTER. Zu lateinischen Dichtern I.

O. KERN. « Oi para mikron theoi » (Nachtrag zur Kretschmer-Festschrift.)

MAXIMILIAN ADLER. Bemerkungen zu Philo's Schrift « Peri méthès ». III.

MAURITIUS SCHIESTER. De Agathiae scholastici epigrammate quodam,

CARL WEYMANN. Similia zu Vergils Hirtengedichten. Siebente Ekloge. IV.

HANS LACKENBACHER. Zu Senecas Apocolocyntosis c. 8.

EDMUND HAULER. Zu Fronto S. 127. Z. 12-14 (Naber; Nachtrag zur Festschrift für P. Kretschmer).

156. — Syria. VII. 1926. 4.

COMTE DU MESSIL DU BUISSON. Les ruines d El-Mishrifé, au nord-est de Homs.

M. DUNAND. Rapport sur une mission dans le Djebel-Druze.

R. DUSSAUD. L'art syrien du deuxième millénaire avant notre ère.

FR. CUMONT. Une intaille provenant d'Émèse.

ALB. GABRIEL. Les mosquées de Constantinople.

VIII. 1927. 2.

P. MONTET. Un Égyptien, roi de Byblos, sous la XII^e dynastie. Étude sur deux scarabées de la collection de Clercq.

M. DUNAND. La cinquième campagne des fouilles de Byblos (mars-juin 1926).

M. PILLET. Le temple de Byblos.

R. DUSSAUD. Note additionnelle aux rapports de MM. Dunand et Pillet.

RR. PP. B. CARRIERE et A. BARROIS. Fouilles de l'École archéologique française de Jérusalem effectuées à Neirab du 24 septembre au 5 novembre 1926.

Ed. CUQ. La condition juridique de la Coele-Syrie, au temps de Ptolémée V Épiphanes.

FR. CUMONT. Deux autels de Phénicie.

E. PASSEMARD. La station chelléenne de Khillalé, près Latakiah.

EDM. POTTIER. Note complémentaire sur le rhyton de Cheikh Zenad (Syria VII, p. 207).

157. — **Taxandria. Bergen-op-Zoom. 4^e série. XXXIV. 1-6. 1927.**

- CH. C. V. VERREYDT. S. Franciscusboeken in de xvi^e en xvii^e eeuw te 's Hertogenbosch verschenen, 3.
- J. J. M. HEEREN. Het hagelkruis. 8.
- J. KLEYNTJES. Onderzoek naar den beeldenstorm te Oosterhout en Zundert 11.
- G. C. A. JUTEN. Rijen wordt parochie. 1524. 24.
- FR. J. Genealogische sprokkels. 23, 67, 150.
- J. J. M. HEEREN. De oudste generaties van de familie Spoor. 28.
- G. C. A. JUTEN. Michaut. 30.
- W. DE BRUYN. De oudste generaties der familie de Bruyn. 33.
- A. v. SASSE v. YSSELT. De Bossche familie Monien. 43.
- HUBERT K. Hoe Brabant's kerkgebouwen onderhouden werden onder protestantisch bewind. 48.
- H. N. OUWERLING. Beheeren van belastingpenningen. 51.
- G. C. A. JUTEN Vierling. 54.
- Id. De voorouders van Jordaens? 57.
- C. SLOOTMANS. Het archief der stad Bergen-op-Zoom in het verleden. 59.
- M. G. WILDEMAN. Uit een Resolutie register van De Werken 1772-1792. 62.
- G. C. A. JUTEN. Het Clarissenklooster Boxtel. 64.
- J. KLEYNTJES. Schrijven van Requesens van 26 sept. 1574 aan den bisschop van Antwerpen en van den Bosch. 68.
- J. v. d. HAMMEN NICZ. Inventaris van het oud-archief van de heerlijkheid Bokhoven, berustende in het heerlijk archief van Loon-op-Zand en opgemaakt van 20 maart tot 24 april 1624. 70, 81.
- X. Inventaris van het huisarchief van Helmond. 92.
- A. VAN SASSE VAN YSSELT. De overstroming van 's Hertogenbosch in 1757. 96.
- J. J. M. HEEREN. Eva Bernardina Monix (abdis van Binderen bij Helmond). 111.
- W. A. VAN DEN DONK. Uit oude doodboeken van een Brabantsch dorp. 133, 158.
- ALPH. G. J. MOSMANS. De illustre Lieve-Vrouwe Broederschap te 's Hertogenbosch. 119.
- G. J. Karthuizers te Geertruidenberg. 122.
- C. SLOOTMANS. Prins Mauritz met de stad Bergen-op-Zoom fundeeren van vier beurzen ten behoeven van de arme Universiteitsstudenten. 2 nov. 1602. 124.
- H. VAN ROOY. Bossche testamenten uit de xvi^e eeuw. 135.
- W. E. VAN DAM VAN YSSELT. Twee takken van familie Lemmens te Bergen-op-Zoom. 137.
- G. C. A. JUTEN. Order van Philips de Schoone. 1492. 151.
- G. J. Ettensche turfstekers naar Parijs. 153.
- L. v. M. Baron van Blacklant, priester. 155.
- J. Vliegend Ven. 157.
- G. C. A. JUTEN. Een orgelfabrikant te Breda. 167.

158. — Historisk Tidsskrift. 1923.

- F. JÖNSSON. Tidsregningen i det 9. og 10. arh. særlig hvad Norge angår. 1. (English summary, 14).
 H. KOHT. Um Kjeldegrummlage for saga um Hakon Hakonsson. 16. (Engl. summ. 29).
 H. KOHT. Um upphave til dei islenske annalane. 31 (Engl. summ. 44).
 G. TANK. Sulg av statsgods efter 1814. 46. (Egl. summ. 85).

1924.

- J. SCHEEL. Markus Gerhard Rosencrone. 97. (Engl. summ. 128).
 E. BULL. Stevne. 130 (Engl. summ. 145).
 H. KOHT. Nar levde Harald Harfagre og sonen hans? 146. (Engl. summ. 168).
 N. BECKMAN. Ytterligere om den isländska Kronologien. 170.
 H. TOLL. Konung Magnus Barfots välske riddare. 17. 4
 H. KOHT. Erkedegnen Thomas Agnellus. 182.
 J. FR. SCHROEDER. Kometen i Haakon Haakonssons saga. 186.
 E. B. HUNE - haeren. 190.
 F. BULL. Peder Claussens Snorre som norsk bondelesning. 190.
 H. WIECKOWSKA. Carl XV's plan om giftermal med en polsk grevinne. 191.
 P. KNAPLUND. Nye oplysninger om Novembertraktatens forhistorie. 213 (Engl. s. 257).
 M. M. MJELDE. Eyktarstad-problemet of Vinlands-reisene. 259 (Engl. s. 280).
 E. BULL. Til Jemtlands historie. 282 (Engl. s. 195).
 E. KVALEN. Ei norsk ferd til Afrika Kring 1040. 296.
 J. SCHREINER. Olav Haraldssons siste regjeringsar. 309.
 E. BULL. Nar blev Magnus Lagaboters landslov vedtat pa Ostlandt. 329.
 E. B. Sigurd Braender. 331.
 E. B. Fra Jemtlands siste norske tid. 332.

1925.

- M. BIRKELAND. Historiske Skrifter. III. Utgift for Den Norske Historiske Forening ved Fr. Ording. Oslo, 1925, 8°, 401 p. (= Historisk Tidsskrift, 1-3. Lovering 1925). I-II ont également paru.
 G. SCHÜTTE. Saxer norske Skoldungraæke af Vidsid. 353.
 A. JENSEN. To danske Varianter af Hildsagnet. 364. (Engl. summ. 372).
 E. BULL. Eidsivatingslov og handskriftene av landsloven. 373 (Engl. summ. 384).
 P. NORLUND. Kirkegaarden paa Herjolfsnaes. 385. (Engl. summ. 401).
 J. SCHREINER. Studier til Olav den Helliges historie. 403. (Engl. summ. 459).
 H. KOHT. Norsk biskop under Hakon Adalsteinsfostre? 458.
 O. OLAFSEN. Rike Torstein paa Voss. 464.

1926

- E. BLIX. Engelskmennene og Ofot-Lulea-banen. 481 (Engl. summ. 511).
 A. STEINNES. Penningar vegnir og peningar svartir. 522 (Engl. summ. 558).
 B. GUDMUNDSSON. Götalands politiske stilling fra 950 til 1050. 533 (Engl. summ. 571).

S. HA*UND. Herjulsnes 573.

H. KOBT. Var Magnus den Gode skald ? 576.

H. TOLL. Knut Eriksons pastadda flykt til Norge. 579.

J. K. BERGWITZ. Raumariki-Vestfold. 581.

159. — Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde. XLVI. 1927. 1.

C. B. VAN HAERINGEN. Intervocaliese d in het Nederlands.

FR. KOSSMANN. Rhetorische Kleinigheden.

1. De haagsche « Corenbloem ».

2. Dobbel rondeelen.

3. Het « Wit Lavendel ».

G. S. OVERDIEP. Reinaert vs. 3006-3007.

M. SCHÖNFELD. De objektsvorm van het pron. pers. 2^e ps. als vokatief.

J. H. KERN. Jou deugniet !

J. W. MULLER. Reinaert-Studien. I. De slotverzen van Reinaert I.

W. VAN EEDEN. Vinland-studien. III.

G. A. NAUTA. Het is maar kool ! Allemaal kool !

J. W. A. Alyt de Gans.

XLVI. 1927. 2.

A. A. VERDENIUS. Met iemand toeslaan, opslaan, omslaan.

W. DE VRIES. Nog iets over de noordoostlike verkleinuitgangen.

P. DE KEYSER. Bargoensch uit het begin van de twintigste eeuw.

J. W. MULLER. Loyhier en Malaert.

J. H. KERN. Naschrift over « Jou deugniet ! ».

J. H. KERN. Ferguut, vs. 264.

J. H. KERN. Verwanten van Mndl. « verweent ».

XLVI. 1927. 3.

W. H. BEUKEZ. Aantekeningen bij eenige middelnederlandse leerdichten.

J. A. N. KNUTTEL. « Bauw - heers wel - leven ».

J. A. N. KNUTTEL. Dirken.

GERH. J. LUGARD HF. Fragmenten van Jacob van Maerlant's Spieghel Historiaal.

JAC. VAN HGINNEKEN. De twee beteekenissen van « kuieren ».

G. S. OVERDIEP. Ferguut, vs. 31.

Id. Ferguut. vs. 264.

J. H. KERN. Naschrift.

W. DE VRIES. Zijn Bilts en Vriezenveens ontstaan doordat Friezen van taal veranderden ?

A. BEETS. De Utrechtsche volkstaal (stadstaal).

L. C. MICHELS. Over het Geuzenliedboek.

C. BAKE. Hofwijck reg. 2577 vlg.

160. — Historische Vierteljahrschrift. XXIII. 1-3 1926

- A. STERN. Ueber das Werk « La Galerie des États-Généraux ». 1789. 1.
 E. MEISTER. Die geschichtsphilosophischen Voraussetzungen von J. G. Droysens « Historik ». 25, 199.
 FR. FRAHM. Bismarcks Briefwechsel mit General Prim. 64.
 O. STOLZ. Ueber die ältesten Rechnungsbücher deutscher Landesverwaltungen. 87.
 W. ERMAN. Schwartzrotgold im Bauerkring. 89.
 J. KÜHN. Thomas Morus und Rousseau. 161.
 H. RITTER v. SRBIK. Der Prinz von Preussen und Metternich 1835-1848. 188.
 E. BRANDENBURG. Die Memorien Greys. 22.
 ZEDLER. Die Quellen der Limburger Chronik und ihre Verwertung durch Tilemann. 289.
 J. HASHAGEN. Papsttum und Laiengewalten in Verhältnis zu Schisma und Konzilien. 325.
 DR. HEYDEMANN. Friedrichs des Grossen prosaische und dichterische Schriften während des Siebenjährigen Krieges. 338.
 W. EERBEN. Neue Fichtestudien. 372.

161. — Philologische Wochenschrift. XLVI. 1926. 1-10

- K. MENGIS. Ein Freiburger Fragment der lateinischen Uebersetzung der Antiquitates Iudicae des Iosephus Flavius.
 A. D. KNOX. Herod(a)s.
 R. DIETRICH. Zu Hor. Od. 3, 1, 33.
 J. ROEGER. Entgegnung.
 H. LAMER. Erwiderung.
 J. TOLKIEHN. Zur Textgestaltung der Grammatik des Charisius.
 M. SCHUSTER. Zu Vincentius Lerinensis.
 F. DREXEL. Zum kaiserlichen Hofzeremoniell.
 FR. WALTER. Zu Seneca, Tacitus, Vergil.
 O. DREERUP. Neues über Mykenä und Homer.
 FR. DREXL. *κόγλα* bei Achmet.
 E. SCHRAMM. Cäsars Rheinbrücke. 55 v. Chr.

XVLI. 1926. 11-20.

- FR. HARDER. Zu den Briefen des jüngeren Plinius.
 W. MOREL. Zum Papytus Oxyr. 1794.
 A. KURFESS. Zu Cicero, Orator 16.
 C. MEHLIS. Claudius Ptolemaeus über Alt. deutschland = *Germania magna*
 R. DIETRICH. Tace, sed memento!
 L. WEBER. Kleobis und Biton.
 K. REGLING. Apollonia. Tripolis am Mäander.
 V. GARDTHAUSEN +. Bild, Schriftbild und hybride Monogramme.
 K. WITTE. Das Proömium von Vergils Georgica.

- O. ROSSBACH. Tacitus dial. 5 g. E.
 A. KOLAE. Ad Plat. Conv. p. 174 D.
 H. DRAHEIM. Zu Seneca.
 W. BANNIER. Zu griechischen Inschriften III.
 K. MAROT. Berichtigung.

XLVI. 1926. 21-30.

- K. MAROT. *δλόφρωνθ Ἄτλας*.
 I. ERRANDONEA. Erwiderung.
 N. WECKLEIN, Entgegnung.
 S. LURIA. Das, was ist, und das, was nicht ist.
 PH. HILDEBRAND. Zu Ammianus Marcellinus.
 R. RAU. Zu Gaius Inst. I. 71.
 J. TL. KAKRIDES. Zu Pindars Pyth. I, 41 [83] u. f.
 B. WARNECKE. Zu Plautus Amph. 67-74.
 E. FEHRLE. *Ὀ ἄφροος* bei Hesiod.
 S. LURIA. Asteropos.
 W. OTTO. Zur Prätur des jüngeren Plinius.
 J. TH. KAKRIDIS. Zu Pind. Nem. III 32 [55] u. f.
 G. KAZAROW. Epigraphisches aus Bulgarien.
 E. WENDLING. *πολύτλας δῖος Ὀδοσσεύς*.

XLVI. 1926. 31-40.

- E. ORTH. Ein Fragment des Kynikers Diogenes.
 TL. BIRT. Zu Horaz, Satire I 4 v. 21 f.
 C. R. MOREY. The signature of the miniaturist of the Vatican Terence.
 C. MEHLIS. Eine griechisch-gallische (?) Inschrift aus dem Nemetergau.
 CHR. ROGGE. Formangleichung bei curia und curiales.
 H. HOMMEL. Der « unbekannte Soldat ». Im Propertius I, 21, b. 9-10.
 A. SCHULTEN. Ring mit Inschrift aus Spanien.
 A. GUDEMAN. Nochmals Minucius Felix und Tertullian.
 R. PHILIPPSON. Zu Demokrits fr. 157D.
 P. BOESCH. Commilus.

XLVI. 1926. 41-52.

- W. BENESEVIC. Das Original der Ausgabe « Sophoclis tragœdiarum septem »
 1502 von Aldus Manutius.
 J. MUSSEHL. Zu Tacit Germ. c. 26.
 P. KESELING. *οἰγομαίν* euphemistischer Verwendung.
 M. SCHUSTER. Eine Kasusfrage bei Catull.
 F. STIEBITZ. Zu Sappho 65 Diehl.
 FR. SCHEMMEI. Julian und Eustathios.
 M. MÜLLER. Zu Isokrates und Platon.
 A. KURFESS. Zu Plautus, Mostellaria.
 J. K. SCHÖNBERGER. Ein Senecazitat bei Giordano Bruno.
 FR. LAMMERT. Die Abfassungszeit von Horatius' carmen II 6.
 M. FORSTNER. Zum Italischen Völkerkatalog des Silius Italicus.
 H. LAMER. Zu dem Ringe aus Spanien.

- C. MEHLIS. Antinous-Denkmünze.
 L. WOHLF. Zum slavischen Bellum Iudaicum des Flavius Josephus.
 E. SCHRAMM. Cäsars Rheinbrücke 55 v. Chr.
 B. SCHWEITZER. Entgegnung.
 O. WAGNER. Zu Caesar, De bello Gallico.
 R. DIETRICH. Zu Columella, 6, 5.
 M. CARSTENN. Altphilologischer Ferienkurs in Göttingen.
 S. LURIA. Entgegnung.
 E. BICKERMANN. Erwiderung.
XLVII. 1927. 1-10.
 V. EHRENBERG. Asteropos.
 R. DIETRICH. Das Traumbuch Antiphons.
 H. RABE. Handschriften-Photographie.
 L. SCHMIDT. Germaniae vocabulum. - Germanische Agrarverfassung.
 C. MEHLIS. Entgegnung.
 Dr SPRATER. Erwiderung.
 E. ORTH. Zu Libanius.
 A. FURYN. Abermals zu Pindar Pyth. I, 42 ff.
 W. KRZANZ. ΕΓΚΑΡΤΕΡΗΣΩ ΘΑΝΑΤΟΝ.
 TH. EDELBUCH. Zu Lukrez.
 W. BAEHBENS. Noch einmal zur Prätur des jüngeren Plinius.
 L. SCHMIDT. Germanen als Untertanen des Perserkönigs Darius?
 M. SCHANGIN. Sextus Empiricus in einer Handschrift d. Russ. Akad. d. Wissenschaften.
 O. ROSSBACH. Campania summum Liberi patris cum Cerere certamen.
 A. KLEIN. Zu Seneca, Ep. 92.
 H. DRAHEIM. Muta cum liquida.
 O. STÄHLIN. Nachtrag zur Besprechung des Philon-Index in N° 1.
 R. METHNER. Kritisch-Exegetisches zu den Horazischen Satiren und Episteln.
XLVII. 1927. 11-20.
 M. BOAS. Näheres zur Ueberlieferung der sogenannten Monosticha Catonis.
 FR. WALTER. Zur Anthologia latina, zu Manilius und Tacitus.
 G. BREITHAUPT. Zu Tacitus' Agricola 31, 5.
 PH. HILDEBRAND. Zu Gaius Inst. 1, 71.
 J. MESK. Xenophon bei Kallimachos?
 J. FOLKIEHN. Portabus und oleabus.
 P. WESSNER. Zu den Donatauszügen im Cod. Victorianus (D) des Terenz.
 L. WEBER. Simonides ἐγκώμιον auf die Thermopylenkämpfer.
 P. KESELING. Carpe diem! (Horat. Od. I, 11, 8 und Epicur. bei Diog. Laert. X, 126).
 P. PHURIKIS. Zur Etymologie von πρῆβεζα.
 W. OTTO. Schlusswort.
 M. SCHUSTER. Zu Vergil. Aen. X 602 sqq.
 H. LAMER. Zwei metrische Grabinschriften aus Lucanien.

à l'époque Carolingienne, Mérovingienne, ou même dans l'antiquité germanique. Peut-être y a-t-il du vrai, mais M. Grand ne produit aucun document à l'appui. Pour nous, désireux de ne rien avancer sans contrôle, nous nous bornons à constater qu'avant le x^e siècle, l'attelage antique est seul représenté sur les documents figurés, que les premières représentations de l'attelage moderne n'apparaissent qu'au x^e siècle, et que par conséquent, en l'état actuel, l'avènement du puissant moteur ne peut être daté que du x^e siècle.

Nous hésitons de même à suivre M. Grand, lorsqu'il avance qu'aux III^e et IV^e siècles, la main d'œuvre servile s'était beaucoup raréfiée et que cela coïncida pourtant avec une recrudescence de la construction. Nous estimons au contraire, que l'absence de la force motrice animale rendait obligatoire à cette époque comme à toute autre, un emploi de la force motrice humaine proportionné à l'importance des travaux, et que nul texte n'indique que les choses se passèrent autrement.

Je lis en note, à la page 1248 de votre Revue, que l'attelage antique vous semble avoir été conservé à Byzance jusqu'au début du XIII^e siècle, et que malgré la raréfaction de la main d'œuvre, on ne cessa pas pour cela d'y exécuter d'importants travaux. Or il ressort suivant nous de l'examen des documents figurés, que ce n'est pas seulement jusqu'au XIII^e siècle, mais bien jusqu'en 1453, que les Byzantins conservèrent le système d'attelage antique, et qu'ils ne connurent par conséquent jamais l'attelage moderne. Dépourvus de force motrice animale, ils se trouvaient donc obligés comme les Assyriens et les Romains, de recourir sans réserve et selon l'importance des travaux, au seul moteur qu'ils connaissent : l'esclave. Nul texte ne permet de supposer le contraire, et de fait, les codes byzantins reproduisent, jusqu'à la fin, la législation romaine sur l'esclavage, avec quelques atténuations de forme. Nous ne voulons pas plus que M. Marc Bloch, sous-estimer les intentions bienveillantes de l'Église envers les esclaves, nous faut bien reconnaître qu'elles valaient surtout pour l'Église. Dans le monde temporel en effet, nulle autorité puissante fut-elle, ne pouvait interdire l'exploitation de la force motrice existante. Nul ne pouvait même en vouloir. C'est à notre avis pour cette raison, que les Pères de l'Église, St Paul, St Augustin, St Jean Chrysostome, St Grégoire Nazianze, St Grégoire le Grand, etc... loin de condamner le principe de l'esclavage s'appliquent dans leurs écrits à le défendre, lui reconnaissant une origine divine et punissant le maître originel et ordonnent à l'esclave chrétien d'obéir.

le maître (« avec crainte et tremblement comme au Christ », dit S^t Paul). Bossuet qui résume leur doctrine dans le 5^e sermone sur l'Esprit, proclame avec énergie l'origine divine de l'esclavage, sans aucune réserve en faveur de l'esclave chrétien et jette l'anathème au nom du S^t Esprit contre les compteurs de l'institution.

À l'encontre de ces autorités, M. Marc Bloch avance que l'Église proscrit sévèrement l'emploi des esclaves chrétiens. Les esclaves noirs si durement traités en Amérique, n'étaient-ils donc pas chrétiens? De même que leurs maîtres?

Au fond, dans le Nouveau Monde comme dans l'Ancien, la force motrice primait tout. Les conquérants chrétiens de l'Amérique ne trouvant dans leurs possessions nouvelles un animal de trait, plièrent l'homme à remplacer la bête, comme l'avaient fait avant eux les Égyptiens, Assyriens, Romains, Byzantins, etc. dépourvus aussi de force motrice animale. La même loi de fer n'entraîne-t-elle pas encore aujourd'hui, le maintien d'un travail forcé très dur sous l'euphémisme de l'attelage, dans les régions du centre africain privées d'animaux de trait par la piqûre de la tsé tsé?

Je fais l'objection la plus sérieuse, du moins en apparence, à la thèse sur la faiblesse de la force motrice animale dans le monde antique, serait celle de M. Gustave Fougères, qui, d'ailleurs, a produit contre elle des *textes et arguments décisifs*.

En lit, en effet, dans le *Journal des Savants* (Oct. Nov. 1924), sous la signature de M. Fougères, que d'après les inscriptions éleusis (traduction Glotz, *Revue des études grecques* 1923, t. 36), certains entrepreneurs attachés aux travaux du temple, avaient ensemble 33 paires de bœufs, vastes équipages destinés au transport *par un*, de la carrière au chantier, pour le tambours de colonnes pesant chacun plus d'une tonne. Mais il appert, déduit M. Fougères, que contrairement à la règle établie par le C^t Lefebvre des Noëttes, les Grecs se montrèrent incapables de constituer de puissants attelages, et d'atténuer ainsi l'effort de l'emploi du moteur servile.

Qu'étaient-ils vraiment? Pour s'en rendre compte, il suffit d'évaluer leur rendement par tête d'animal en divisant une tonne par 66. Le quotient 15, indique le poids trainé par chaque animal. Quinze Kg^s environ à trainer par bœuf! Alors que dans nos attelages modernes, on demande à chacun de ces animaux, un effort utile de plus d'une tonne. Il s'ensuivrait que de nos jours, la puissance de traction d'un seul bœuf égalerait celle des attelages d'Eleusis, à 66 bœufs! Rien ne démontrerait mieux la débilité de l'attelage

FR. EBRAND. Die fünf Edikte des Augustus über Reichsverwaltung und Rechtspflege II.

162. — Wörter und Sachen. IX. 1926. 2.

V. GERAMB. Die Kulturgeschichte der Rauchstuben. Ein Beitrag zur Hausforschung.

W. MEYER-LÜBKE. Fränkisel mak(k)jo, nhd. Steinmetz.

LEO SPITZER. Altfranzösisch « clamer », altprovenzalisch clamar « anklagen » und einiges Principielle aus diesem Anlase.

W. KASPERS. Lateinische Personennamen aus französischen Ortsnamen erschlossen.

EDM. KLEINHANS. Gallorum * botege « Rinderstall ».

R. MERINGER. Indogermanische Pfahlgötzen (Alche, Dioskuren, Asen).

J. BRÜCH. Die wichtigsten Ausdrücke für das Tanzen in den romanischen Sprachen.

K. JABERG UND J. JUD. Ein Sprach und Sachatlas Italiens und der Schweiz.

H. GÜNTERT. Ueber die Namen Achaier und Hellenen.

K. JABERG. Zur Sach- und Bezeichnungsgeschichte der Beinbekleidung in der Zentralroamania.

J. LÖWENTHAL. Wirtschaftsgeschichtliche Parerga.

ID. Etymologien.

ID. Muspill.

ERBST SCHWENTNER. Bibliographie zur indo-germanischen Wortstellung 1823-1923 (Nachträge.)

F. MAURER. Zur Bibliographie zur indo-germanischen Wortstellung.

X. 1927.

H. GÜNTERT. Ueber die Ursache der germanischen Lautverschiebung.

KURT STEGMANN VON FRITZWALD. Der Sinn einiger Gruszformeln im Licht kultur-historischer Parallelen.

FR. KRÜGER. Die nordwestiberische Volkskultur.

W. MEYER-LÜBKE. Galiz., nordportug. « canga ».

J. LÖWENTHAL. *ΘΑΑΑΤΤΑ*. Untersuchungen zur älteren Geschichte der Indogermanen.

ID. Wirtschaftsgeschichtliche Parerga. II.

R. MEERINFER. Einige Nachträge.

J. LÖWENTHAL. Nachlese

163. — Archivalische Zeitschrift. XXXVI, 3. 1926

P. KEHR. Das spanische insbesondere das katalanische Archivwesen. 1.

W. HEINS. Das spanische Generalarchiv in Simancas. 31.

E. ZIFFEL. Die Akten der Kriegsgesellschaften im Reichsarchiv. 44

E. SCHAUZ. Die Umgestaltung des Koblenzer Staatsarchivs. 68.

W. SCHMIDT-EWALD. Das Staatsarchiv. zu Gotha. 72.

J. SEIDL. Das Staatsarchiv. des Innern und der Justiz. in Wien. 68.

- E. NISCHER-FALKENHOF. Die Kartensammlung des österreichischen Kriegsarchivs. 97.
- H. BRUININGH. Das ehemalige Historische Landesarchiv in Riga. 119.
- W. REINECKE. Das Stadtarchiv zu Lüneburg. 134.
- K. SIEGL. Das Egerer Stadtarchiv. 142.
- I. STRIEDINGER. Was ist Archiv und Bibliotheksgut? 151.
- E. MÜLLER. Das Recht des Staates an seinen Archivalien. 164.
- H. OTTO MEISNER. Die Archivdiebstähle Haucks. 188.
- K. O. MÜLLER. Fragen der Aktenausscheidung. 188.
- L. GROSS. Zur Geschichte der Gesandtschaft. archive am Regensburger Reichstage. 216.
- FR. REINÖHL. Zur geschichte der Wiener Zentralarchive. 220.
- W. WINKLER. Der schriftliche Nachlass. König Ludwig I von Bayern. 226.
- A. CRON. Das Archiv des deutschen Studentendienstes von 1924. 229.
- FR. SCHNEIDER. Das Manulverfahren. 230.
- BR. KATTERBACH. Bekämpfung der tierschen Schädlinge in unseren Archiven. 233.

164. — Byzantinische Zeitschrift. XXVI. 1926. 1-2.

- R. CANTARELLA. Basilio Minimo II.
- E. KURTZ. Briefe des Bischofs von Ionien Matthaios an den Philosophen Joseph.
- ALMO ZANOLLI. Una più ampia redazione armena della leggenda di Zosimo.
- NORMAN H. BAYNES. A note on the Chronology of the reign of the Emperor Heraclius.
- W. MILLER. Notes on Frankish Greek history.
- Ἰωάννης Π. Μηλιόπουλος. Πρὸς ἔκλειντο τὰ Ἀνθεμίων καὶ τὰ Βορσάδιον.
- P. JURGENSON. Ein neues Denkmal des byzantinischen Porträts.

XXVI. 1926. 3-4.

- KARL PRAECITER. Das Schriftenverzeichnis des Neuplatonikers Syrianos bei Suidas.
- OTMAR SCHLISSEL. Der Stundenplan des Neuplatonikers Proklos.
- M. ITES. Zur Bewertung des Agathias.
- S. GIUSEPPE MERCATI. Nota a Giovanni Camatero.
- ED. KURTZ. Alphabetische Buszlieder und Buszgebete.
- FRANZ DREXL. Das Traumbuch des Propheten Daniel nach dem cod. Vatic. Palat. gr. 319.
- S. GIUSEPPE MERCATI. Intorno ad un' epigrafe cristiana di Delo.
- Φαίδων Κορκουλέζ. Τσακωνία καὶ τσακωνεῖς.
- W. HOLTZMANN. Die ältesten Urkunden des Klosters S. Maria del Patr.
- N. BRUNOV. Die Odalar-Djami von Konstantinople.
- M. ALPATOV. Die Fresken der Odalar-Djami in Konstantinople.

165. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. XLI. 1. 1927.

- J. CAHN. Die Reichsmünze zu Offenburg. 4.
 ROTT. Baden-Baden im XVI. u. XVII. Jahrhundert. 38.
 BAIER. Die politische und wirtschaftliche Lage im Amtsbezirk Donaueschingen 1852. 87.
 SEMBER. Die historischen Handschriften der Leopold-Sophien Bibliothek in Überlingen. 117.
 WALTER. Literatur über abgegangene Siedelungen in Baden. 132.
 OESTERING. Schloss Friedlingen. 138.
 VON KAUMER. Die Herausforderung Turennes durch Karl Ludwig von der Pfalz. 138.

166. — Historische Zeitschrift. CXXXV. 1-3. 1926-1927.

- E. VON MOELLER. Ueber Leibniz Jugendschrift De Vaticinio Sapientum 1.
 S. KACHLER. Alfred Doves Aufsätze und Briefe. 45.
 O. HINTZE. Kelsens Staatslehre. 66.
 M. GELZER. Altertumswissenschaft und Spätantike. 173.
 O. HINTZE. Troeltsch und die Probleme des Historismus. 188.
 W. HOPPE. Das Erzstift Magdeburg und der Osten 369.
 A. VON MÜLLER. Treitschke als Journalist. 382.
 K. GALLING. Das Deuteronomium. 413.
 G. VON BELOW. Die unfreie Herkunft des niederen Adels und ihre Beurteilung. 415.
 G. VERNADSKY. Zur Geschichte des Entwurfs einer Konstitutions für Russland von Jahre 1819. 423.

CXXXVI. 1. 1927.

- W. JUDEICH. Cannae. 1
 L. DEHIO. Benedikt Waldeck. 25.
 H. REINEKE-BLOCH. Harry Bresslau. 58.

167. — Zeitschrift für Romanische Philologie. XLVI. 1926. 1

- CHRISTOPHE FAVRE. Proverbes et dictons de Savièse.
 CARLO TAGLIAVINI. Di alcune antichissime parole alpine.
 HANS OPPERMANN. Petrus Riga und Petrus Comestor.
 GERHARD ROHLFS. Zu abruzz. skupins « Dudelsack ».
 O. SCHULTZ-GORA. Afrz. Isnel.
 HERMANN BREUER. Zum Thomasleben des Guernes von Pont-Sainte-Maxence.
 Berichtigungen zur Ausgabe des « Jaufre ».

XLVI. 1926. 2-3.

- FRIEDRICH SCHÜRR. Gottfried Baist.
 GERHARD ROHLFS. Die Quellen des unteritalienischen Wortschatzes.
 MARIA TIETZE. Lope de Vega und Amarilis.
 GUNNAR TILHANDER. Étude sur les traductions en vieux français du traité de fauconnerie de l'empereur Frédéric II.

- FRIEDRICH SCHÜRR. Lautgesetz oder Lautnorm?
 MORITZ REGULA. Etimologica.
 Id. Syntaktische Beiträge.
 Id. Zum Adverbial-ément.
 O. SCHULTZ-GORA. Zum Text und den Anmerkungen der dritten Auflage der Lais de Marie d France.
 FRIEDRICH GENNRICH. Der Chansonnier d'Arras.
 Id. Zu den altfranzösischen Rotruengen.
 WERNER MULERTT. Die Patriklegende in spanischen Flores Sanctorum.
XLVI. [1927]. 4.
 PETER SHOK. Zur Chronologie der Palatalisierung c g qu g u vor e i y l im Balkanlatein.
 HERMANN BREUER. Zum altprovenzalischen Artusroman Jaufre.
 K. PIETSCH. Zum Text der « Confision del Amante » por Joan Goer.
 M. SZADROWSKY. Bedeutungsp parallelen.
 JOSEPH BRÜCH. Afrz., aprov. « plais, « Hecke ».
 WERNER MULERTT. Eine französische Amadis-Schatzkammer aus acht Büchern.
 O. SCHULTZ-GORA. Zu Guillaume le Maréchal V. 5204.
 Id. Das altfranzösische Sprichwort « Ou force vient, justice prent ».
- 168. — Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft. XLII. 1-3. 1926.**
- H. TRIMBORN. Grundsätzliches zur Methode des historischen Rechtsforschung. 1.
 M. KÖSSLER. Die Dispensche in Oesterreich. 8.
 J. M. RABINOWITSCH. Die Anwendung und Auslegung der sowjetrussischen Zivilgesetzbuchs. 30.
 C. W. WESTRUP. Ueber den sogenannten Brautkauf des Altertums. Rechts vergleichende Studien. 47.
 D. VON DEN STEINEN. Das Ständewesen der Polynesier in seiner wirtschaftlichen Bedeutung. 146.
 W. ANDERSEN. Die Sonderstellung der kanarischen Inseln in der spanischen Kommunalverfassung. 195.
 Id. Die Verfassung von San Marino. 203.
 H. GOLDSCHMIDT. Das Ertränken in Fass. Eine alte Todesstrafe in den Niederlanden. 248.
 S. GARGAS. Die Danziger Staatsangehörigkeit. 321.
 Id. Das Staatsangehörigkeitproblem im polnisch-russischen Friedensvertrage von Riga. 342.
 H. TRIMBORN. Familien und Erbrecht im präkolumbischen Peru. 352.
 O. SPIES. Islamisches Nachbarrecht und schafütischer Lehre. 313.
 E. PRÖBSTER. Zur neuesten Entwicklung des maghrebimischen Rechts. 422.
 A. CASPARIJ. Eine biologische Theorie des Totemismus. 430.

169. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte**a) Kanonistische Abteilung. XVI. 127.**

- M. BUCHNER. Die « Vita Chrodegangi ». 1.
 E. CASPAR. Eine philologisch-historische Untersuchung über die Ursprünge der Primatslehre. 253.
 J. HECKEL. Die Besetzung katholischer Pfarrstellen fiskalischen Patronats in den Delegaturen Brandenburg-Pommern und Preussen links der Elbe und Havel. 116.
 W. HOLTZMANN. Beiträge zu den Dekretalsammlungen des zwölften Jahrhunderts. 37.
 MAX. V. HUSSAREK. Zum Tatbestande des landesfürstlichen Nominations- und Bestätigungsrechtes für die Bistümer in Oesterreich, 1848-1918. 181.
 H. KANTOROWICZ. Damasius. 332.
 S. MERKLE. Das Concillium Tridentinum der Görresgesellschaft. 341.
 H. POHL. Die Note Bismarcks an Antonelli vom 12. Febr. 1873. 353.
 K. SCHORNBAUM. Die erste evangelische Kapitelsordnung im Markgrafentum Brandenburg-Ansbach. 386.
 U. STUTZ. Parochus. 332.

b) Romanische Abteilung. XLVII. 1927.

- G. BASELER. Romanistische Studien. 53.
 E. KALINKA. Digenstenkritik und Philologie. 319.
 O. LENEL. Die Formeln der Actiones noxales. 1.
 Id. Judicium. 29.
 S. RICCIBONO. Die Vererblichkeit der Strafklagen und die Fiktion der Litiscontestaten nach klassischen und justinianischen Rechte. 75.
 E. SCHÖNBAUER. Untersuchungen zum römischen Staats- und Wirtschaftsrecht. I. Wesen und Ursprung des römischen Prinzipats. 264.
 FR. SCHULZ. Das Ediktssystem in den Paulus-Sentenzen. 39.
 E. SECKEL UND E. LEVY. Die Gefahrtragung beim Kauf im klassischen römischen Recht. 117.
 H. KANTOROWICZ. Naber zum Brachylogus. 382.
 H. KRÜGER. Berichtigungen zu dem von R. Mayr herausgegeben Vocabularium Codicis Justiani, pars prior (latina) Prag. 1927, 387.
 O. LENEL. Die taxatio bei der actio injuriam 381.
 R. SAMTER. Zur Palingenesie von Inst. 1, 12. 379.

c) Germanische Abteilung. XLVII. 1927.

- R. BECHERT. Die Einleitung des Rechtsgangs nach angelsächsischen Recht. 1.
 FR. BEYERLE. Der Ursprung der Bürgschaft.
 Ein Deutungsversuch von germanischen Rechte her 567.
 K. A. ECKHARDT. Beilagen und Muntübergang zur Rechtsbücherzeit. 174.
 K. FRÖLICH. Die Verfassungsentwicklung von Goslar im Mittelalter. 287.
 P. KIRN. Ueber die angebliche Billigkeitsjustiz des fränkischen Königs. 115.
 LINTZEL MARTIN. Die Entstehung der lex Saxonum. 130.

- H. MEYER. Friedelehre und Mutterrecht. 198.
 P. REHME. Das rechtliche Wesen der grossen Ravensburger Handelsgesellschaft. 487.
 G. FROMMHOLD. Das Gerichtsbuch von Pfalzfeld. 664.
 K. HAFF. Die alten Feld und Wiesengemeinschaften der Insel Föhr und ihre Erbbücher. 673.
 F. MENTZ. Nasenzins im Elsass. 669.
 K. O. MÜLLER. Zwei schwäbische Handschriften des Schwabenspiegels aus den XIV-XV. Jh. 657.
 C. PÖHLMANN. Das ligische Lehenverhältnis. 67
 U. STUTZ. Neue Forschungen zur Geschichte des deutschen Königswahlrechts. 646.

170. — Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, L. 1927. 1. 3.

- DIMITRI SCHELUDKO. Ueber das Wilhelmslied.
 P. GOTHEIN. Die Antiken Reminiszenzen in den Chansons de Geste.
 WALTER GOTTSCHALK. Anatole France, der Dichter und sein Werk.
 ADALBERT HÄMEL. Clément Marot et François Juste.
 THEODOR KALEPKY. Vom Sinn und Wesen des sogenannten « bestimmten Artikels » im Französischen, nebst Erläuterung einer besonderen Gebrauchsweise im Spanischen.
 LEO SPITZER. « Französische Tempuskontamination ? ».
 Id. Abermals « Kusz » im Sizilianischen.

171. — Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung. LV. 1927. 1-2.

- F. BRENDER. Lit. « tuctnojau » = « sofort ».
 J. LOEWENTHAL. Lat. « vesper ».
 W. SCHULZE. Zufall.
 F. SPECHT. Lateinisch-Griechische Miscellen.
 L. SPITZER. Zu dem Wandel « Augenbraue », « Rand », « Furche », « Gipfel ».
 H. LEWY. Griechische Etymologien.
 W. SCHULZE. Zur Blattfüllung.
 H. JACOBSON. Nachträge zu dem Aufsatz « Skuthika ».
 Id. Dodona.
 R. LOEWE. Der Nominativ für den Vokativ im Indogermanischen.
 P. KRETSCHNER. Weiteres zur Urgeschichte der Inder.
 W. SCHULZE. Pephilemene.
 J. WACKERNAGEL. Indoiranica.
 W. SCHULZE. Lat. « rostrum ».
 Id. Gotica.
 Id. Lit. « kudokio ».
 E. RICHTER. Tabak trinken.
 W. SCHULZE. Ahd. « leffil ».

Id. « Isménos ».

H. CORRODY. Replik zur Frage der Impersonalia.

E. LEWY. Arisch-Ugrisches.

172. — Zentralblatt für Bibliothekswesen. XLIV. 1-7. 1927.

H. SCHREIBER. Quellen und Beobachtungen zur mittelalterlichen Katalogisierungspraxis besonders in deutschen Kartausen. 1.

R. HOECKER. Das spanische Bibliothekswesen. 20, 160.

W. PIETH und H. SCHNEIDER. Das neue Heim der Stadtbibliothek zu Lübeck. 38.

FR. LIST. Das Recht der Hessischen Staatsbibliotheken auf Freixemplare unter Berücksichtigung des allgemeinen deutschen Verwaltungsrechtes. 46.

H. SCHREIBER. Quellen und Beobachtungen zur mittelalterlichen Katalogisierungspraxis besonders in deutschen Kartausen. 97.

H. ZIMMERMANN. Einige Titelholzschnitte Lucas Cranachs d. A. und ihre Druckausgaben. 153.

FR. SCHMID. Mein letztes Wort zum Alphabetischen Sachkatalog. 217.

K. LÖFFLER. Von belgischen Bibliotheken. 237.

H. A. KRÜSS. Die Internationale Zusammenarbeit der Bibliotheken. 245.

G. LEYH. Randbemerkungen zum volkstümlichen Bibliothekswesen. 273.

P. OTTO. Die Bibliothek des Reichspatentants. 288.

E. BELOW. Das Zitieren von Zeitschriften. 294.

G. PRAUSNITZ. Die Urschrift zum Kommentar des Alexander Stadensis in der Landesbibliothek zu Wolfenbüttel. 321.

E. KUHNERT. Die Ziele der deutschen Leihverkehrsordnung. 338.

CORRESPONDANCE

L'Attelage Antique.

Notre secrétaire, M. F. L. Ganshof, a reçu, à la suite de la publication de sa notice sur *L'Attelage Antique* (ici-même, t. V, pp. 1124-1248) la lettre suivante du Commandant Lefebvre des Noëttes (1) :

Bièvres (S. et O.) 20 Mai 1927.

Monsieur,

Très honoré de la critique serrée que vous avez bien voulu faire de mon livre « *La Force motrice animale à travers les Ages* », je viens vous prier d'accueillir ma réponse à vos objections.

A notre avis le Colonel Meuleman observe judicieusement, que sur les documents figurés antiques, les chevaux ont, en général, l'encolure haute, qu'ils soient attelés ou montés, bien que cette attitude ne soit obligatoire que pour le cheval attelé, en raison de la pression du collier antique sur la gorge. Il suppose que cela pouvait provenir de la race et d'un parti pris des artistes. L'une et l'autre hypothèse nous semblent plausibles, attendu que Xénophon et Virgile préconisent le choix de chevaux ayant naturellement l'encolure haute, et que la préférence des anciens pour les chevaux ainsi conformés pouvait influencer les éleveurs et les artistes. Peut-être l'attitude obligatoire du cheval de trait ne fut-elle pas étrangère à la généralisation de cette coutume.

M. Roger Grand, dans sa bienveillante critique, fait des réserves sur la date assignée par nous à la naissance de l'attelage moderne. Il incline plutôt, dites-vous, à placer cette naissance

(1) *La Revue de Synthèse Historique* publie dans son n° de juin 1927, sous le titre *La force motrice animale et le rôle des inventions techniques* une lettre du Commandant Lefebvre des Noëttes et une intéressante réponse de M. Marc Bloch.

à l'époque Carolingienne, Mérovingienne, ou même dans l'antiquité germanique. Peut-être y a-t-il du vrai, mais M. Grand ne produit aucun document à l'appui. Pour nous, désireux de ne rien avancer sans contrôle, nous nous bornons à constater qu'avant le x^e siècle, l'attelage antique est seul représenté sur les documents figurés, que les premières représentations de l'attelage moderne n'apparaissent qu'au x^e siècle, et que par conséquent, en l'état actuel, l'avènement du puissant moteur ne peut être daté que du x^e siècle.

Nous hésitons de même à suivre M. Grand, lorsqu'il avance qu'aux III^e et IV^e siècles, la main d'œuvre servile s'était beaucoup raréfiée et que cela coïncida pourtant avec une recrudescence de la construction. Nous estimons au contraire, que l'absence de la force motrice animale rendait obligatoire à cette époque comme à toute autre, un emploi de la force motrice humaine proportionné à l'importance des travaux, et que nul texte n'indique que les choses se passèrent autrement.

Je lis en note, à la page 1248 de votre Revue, que l'attelage antique vous semble avoir été conservé à Byzance jusqu'au début du XIII^e siècle, et que malgré la raréfaction de la main d'œuvre, on ne cessa pas pour cela d'y exécuter d'importants travaux. Or il ressort suivant nous de l'examen des documents figurés, que ce n'est pas seulement jusqu'au XIII^e siècle, mais bien jusqu'en 1453, que les Byzantins conservèrent le système d'attelage antique, et qu'ils ne connurent par conséquent jamais l'attelage moderne. Dépourvus de force motrice animale, ils se trouvaient donc obligés comme les Assyriens et les Romains, de recourir sans réserve et selon l'importance des travaux, au seul moteur qu'ils connussent : l'esclave. Nul texte ne permet de supposer le contraire, et de fait, les codes byzantins reproduisent, jusqu'à la fin, la législation romaine sur l'esclavage, avec quelques atténuations de forme. Nous ne voulons pas plus que M. Marc Bloch, sous-estimer les intentions bienveillantes de l'Église envers les esclaves, mais il nous faut bien reconnaître qu'elles valaient surtout pour la vie future. Dans le monde temporel en effet, nulle autorité aussi puissante fut-elle, ne pouvait interdire l'exploitation de la seule force motrice existante. Nul ne pouvait même en avoir la pensée. C'est à notre avis pour cette raison, que les Pères de l'Église, S^t Paul, S^t Augustin, S^t Jean Chrysostome, S^t Grégoire de Naziance, S^t Grégoire le Grand, etc... loin de condamner le principe de l'esclavage s'appliquent dans leurs écrits à le légitimer, lui reconnaissant une origine divine en punition du péché originel et ordonnent à l'esclave chrétien d'obéir à

son maître (« avec crainte et tremblement comme au Christ » écrit S^t Paul). Bossuet qui résume leur doctrine dans le 5^e avertissement à Jurieu, proclame avec énergie l'origine divine de l'esclavage, sans aucune réserve en faveur de l'esclave chrétien et jette l'anathème au nom du S^t Esprit contre les contempteurs de l'institution.

A l'encontre de ces autorités, M. Marc Bloch avance que l'Église proscrivit sévèrement l'emploi des esclaves chrétiens. Les esclaves noirs si durement traités en Amérique, n'étaient-ils donc pas chrétiens? De même que leurs maîtres?

Au fond, dans le Nouveau Monde comme dans l'Ancien, la question de force motrice primait tout. Les conquérants chrétiens de l'Amérique ne trouvant dans leurs possessions nouvelles aucun animal de trait, plièrent l'homme à remplacer la bête, comme l'avaient fait avant eux les Égyptiens, Assyriens, Romains, Byzantins, etc. dépourvus aussi de force motrice animale.

La même loi de fer n'entraîne-t-elle pas encore aujourd'hui, le maintien d'un travail forcé très dur sous l'euphémisme de portage, dans les régions du centre africain privées d'animaux de trait par la piqûre de la tsé tsé?

Mais l'objection la plus sérieuse, du moins en apparence, à notre thèse sur la faiblesse de la force motrice animale dans le monde antique, serait celle de M. Gustave Fougères, qui, dites vous, a produit contre elle des *textes et arguments décisifs*.

On lit, en effet, dans le *Journal des Savants* (Oct. Nov. 1924), sous la signature de M. Fougères, que d'après les inscriptions d'Eleusis (traduction Glotz, *Revue des études grecques* 1923, p. 26), certains entrepreneurs attachés aux travaux du temple, attelaient ensemble 33 paires de bœufs, vastes équipages destinés au transport *par un*, de la carrière au chantier, de tambours de colonnes pesant chacun plus d'une tonne. D'où il appert, déduit M. Fougères, que contrairement à la règle posée par le C^t Lefebvre des Noëttes, les Grecs se montrèrent capables de constituer de puissants attelages, et d'atténuer ainsi chez eux l'emploi du moteur servile.

Puissants! Ces attelages l'étaient-ils vraiment? Pour s'en rendre compte, il suffit d'évaluer leur rendement par tête d'animal en divisant une tonne par 66. Le quotient 15, indique le poids traîné par chaque animal. Quinze Kg^s environ à trainer par bœuf! Alors que dans nos attelages modernes, on demande souvent à chacun de ces animaux, un effort utile de plus d'une tonne. Il s'ensuivrait que de nos jours, la puissance de traction d'un seul bœuf égalerait celle des attelages d'Eleusis, à 66 bœufs! Rien ne démontrerait mieux la débilite de l'attelage

antique, rien ne viendrait mieux à l'appui de notre thèse à ce sujet, que la mesure du rendement de ces prétendus attelages grecs ; mais l'in vraisemblance est trop criante pour que nous acceptions cet involontaire appui. Nous inclinons plutôt à croire que les vastes attelages d'Eleusis sont imaginaires. Au reste le texte même des inscriptions n'indique en rien qu'ils aient existé. On y trouve l'énumération des sommes payées par les Epistates aux entrepreneurs, pour le travail à la journée de 33 et même de 44 couples de bœufs, mais il est impossible d'y découvrir la moindre allusion au système ou dispositif des attelages. Le terme d'attelage n'y figure même pas.

Faudrait-il conclure de ce qui précède, qu'il n'y ait aucune interprétation plausible des comptes d'Eleusis ? Nullement. Nous avons exposé, en effet, que les anciens mirent à l'essai plusieurs procédés empiriques d'attelage, qui permettaient, à la rigueur de transporter sur un court trajet des poids de plusieurs tonnes. Rien n'empêchait les entrepreneurs d'Eleusis d'essayer l'un ou l'autre de ces procédés, et M. Fougères lui-même admet dans sa critique qu'ils se servirent peut-être, d'un système en quinconce de chaque coté d'un câble, analogue au système égyptien que nous avons représenté fig. 27 dans notre livre.

Ces attelages bien qu'ils eussent un meilleur rendement que les prétendus attelages d'Eleusis, étaient néanmoins très défectueux et beaucoup moins puissants que l'équipe d'esclaves. Aucun d'eux ne devint jamais d'un usage commercialement pratique, mais leur intérêt est grand, car il témoigne des efforts constants faits par les anciens pour conquérir la force motrice animale et la substituer à celle de l'esclave. Ces efforts ainsi que nous l'avons établi, demeurèrent infructueux jusqu'au x^e siècle.

Après lecture du *Journal des Savants*, (début de 1925), nous nous exprimâmes de soumettre nos raisons à M. Fougères, et celui ci voulut bien se déclarer entièrement convaincu de leur poids. Bien plus, il nous promit de rectifier sa critique dans le *Journal des Savants*. Cette rectification viendra sans nul doute, puisqu'elle fut promise à plusieurs reprises, mais en attendant les historiens et les archéologues, sont exposés à prendre pour argent comptant une traduction pour le moins douteuse.

Dans l'intérêt de la vérité historique, nous vous serions infiniment obligé de vouloir bien insérer notre réponse aussitôt que vous le jugerez possible.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération la plus distinguée.

C^t LEFEBVRE DES NOËTTES

NÉCROLOGIE

LE COMTE HENRI-FRANCOIS DELABORDE.

Le 1^{er} novembre dernier est mort à Lausanne, à l'âge de 73 ans, le comte Henri-François Delaborde, professeur à l'École des Chartes et membre de l'Institut. Archiviste-paléographe de la promotion de 1877 avec une thèse sur les sires de Joinville, ancien membre de l'École française de Rome, il était entré aux Archives Nationales et y avait fait une longue carrière jusqu'au grade de sous-chef de la section ancienne. Il n'en était sorti qu'en 1904 pour occuper à l'École des Chartes la chaire d'étude critique des sources de l'histoire de France illustrée par Luce et par Molinier. Son activité s'était exercée dans les divers domaines de l'histoire du moyen âge français, toujours avec la même érudition élégante et de bon aloi. De son long séjour à l'Hôtel Soubise, témoigne le t. V et dernier (1909) de l'inventaire du fonds le plus ancien des archives françaises commencé par Teulet en 1863 et continué par le marquis de Laborde et Elie Berger, les *layettes du trésor des chartes*. Ce volume relatif à l'ancienne série des sacs dite aujourd'hui *supplément*, est précédé d'une introduction, modèle du genre, retraçant l'histoire embrouillée de ce fonds. Le défunt laisse malheureusement inachevé le *Catalogue des Actes de Philippe-Auguste*, dont l'avait chargé l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres pour la collection des *Chartes et Diplômes relatifs à l'histoire de France* : le t. I seul, qui embrasse la période 1179-1194, a paru en 1916. Parmi les nombreux chartistes qui avaient été préoccupés par les problèmes que soulèvent les Grandes Chroniques de Saint-Denis, aucun n'avait étudié la question avec plus de sagacité et de pénétration que lui, d'abord en 1880, à propos d'un mémoire de Hermann Brosien sur Guillaume de Nangis et Primat, et d'un autre de Waitz sur les *Gesta Ludovici VIII*, puis en 1890 en démontrant le caractère officiel de la chronique du Religieux de Saint-Denis. Ces travaux de premier plan et de brillantes éditions critiques des œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton (1882-1885) et de la *Vie de Saint Louis* par Guillaume de Saint-Pathus (1899) conféraient une remarquable autorité à son enseignement de l'École des Chartes. Enfin, il n'était pas jusqu'à la grande histoire qu'il n'eut abordé avec son *Expédition de Charles VIII en Italie*. Si la thèse générale du livre — selon la-

quelle la guerre d'Italie ne fut pas une folle aventure rompant avec la politique sage et réaliste des Capétiens, mais une suite logique de la politique royale à l'égard des États italiens — si cette thèse semble bien révolutionnaire, si elle a été attaquée par Joseph Calmette et Henry Lemonnier, il n'en reste pas moins que l'ouvrage a complètement renouvelé le sujet par une critique perspicace des chroniqueurs et surtout par un apport énorme de documents inédits tirés des archives de Milan et de Florence. Le style en est remarquable et le volume contient maint morceau héroïque, comme le tableau de la bataille de Fornoue.

Le comte Delaborde occupait depuis 1917 à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres le fauteuil de Viollet. Ses dernières années avaient été irrémédiablement assombries par la perte de trois fils tués sur les champs de bataille. Les étudiants belges qui se sont succédés à l'École des Chartes n'oublieront pas sa haute stature, ses manières à la fois courtoises et militaires de grand seigneur. C'était un homme éminemment représentatif de l'esprit qui règne dans la maison de la rue de la Sorbonne.

HENRI LAURENT.

ERRATA

T. VI. Fasc. 1-2.

- Couverture, 1^{re} p., *au lieu de* : Mars, *lire* : Janvier.
1, 7 des MÉLANGES, *au lieu de* : 243, *lire* 249
- 2^e p., 1^e col., l. 22, *au lieu de* : Hélini, *lire* : Hélin.
» 1^e col., l. 38, *au lieu de* : lit., *lire* : langue
» 2^e col., l. 1, *au lieu de* : Pools, *lire* : Poole.
» 2^e col., l. 13, *au lieu de* : de Saegher, *lire* : de
Sagher.
- P. 149, l. 17, *au lieu de* : Vierteljahrschrift f.W. S. und Wg.,
lire : Vierteljahrschrift f. S. und Wg.
- P. 149, l. 32, *au lieu de* : Calilemer, *lire* : Caillemer.
- P. 163, l. 10-11, *au lieu de* : (F. Thibault), *lire* : (F. Thibault)
- P. 224, l. 21, *au lieu de* : érasmiensé, taient, *lire* : érasmiens,
étaient.
- P. 227, l. 10, *au lieu de* : document-, *lire* : document
- P. 256, l. 4, *au lieu de* : Bohème, *lire* : Bohême
- P. 257, dern. ligne, *au lieu de* : Et plus loin, *lire* : Cf. plus loin.
- P. 259, l. 1, *au lieu de* : rédactons, *lire* : rédactions.
- P. 281, l. 27, *au lieu de* : pasmoins, *lire* : pas moins.
- P. 311, l. 31, *au lieu de* : **Phillys**, *lire* : **Phyllis**.
- P. 414, l. 7, *au lieu de* : l étonner, *lire* : l'étonner.
- P. 484, dern. ligne, *au lieu de* : eure, *lire* : Keure.
- P. 513, l. 1 de la note 1 : *au lieu de* : nots, *lire* mots.
- P. 516, l. 30, *au lieu de* : D^t, *lire* : D^r.
- P. 529, l. 7, *au lieu de* : (839, 830, 830), *lire* : (839, 830, 827)
- P. 539, l. 1, *au lieu de* : Archives de Ministère, *lire* Archives
du Ministère.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME VI

Articles de fond et Mélanges

	PAGES.
BOISACQ. L'étymologie de gr. « Rhèso»	231
BONENFANT. Réforme de la bienfaisance sous Charles-Quint (fin)	207
CLOCHÉ. Isocrate et Callistratos	673
DELBOUILLE. Le système des incidences	617
DESONAY. Comment un écrivain se corrigeait au xv ^e siècle.	81
FELLER. Quelques aspects de la philologie romane en France (fin)	59
A. GORIS. Zeden en criminaliteit te Antwerpen in de tweede helft van de xiv ^e eeuw (einde)	181
GRAINDOR. Antonin le Pieux et Athènes	753
GRUNDZWEIG. La correspondance de la filiale brugeoise des Medici	725
HARSIN. Condition des personnes en Germanie dans le haut Moyen Age.	147
HERRMANN. Note sur le prologue du 1 ^{er} livre des Fables de Phèdre	749
HOMBERT. La femme aux cheveux coupés	5
HUBAUX. Le vers initial des Eglogues	603
JAMET. Le vers des Comètes, de Rolla et ses alentours	643
KOCH. Comment l'empereur Julien tâcha de fonder une église païenne	81
MATHIEU. Note critique sur un passage d'Apulée, Florides XX, 5	232
NÉLIS. Burgundica (II).	757
QUICKE. Un testament inédit de l'empereur Charles IV	256
ROLLAND. L'origine des Châtelains de Flandre	689
VAN LOEY. Over de Nederlandse zacht korte o in het Brussels	249
VERDEYEN. Thomas a Kempis est-il l'auteur de l'Imitation?	235
VINCENT. Un opuscule de J.-B. Gramaye retrouvé.	239
WALTZ. La I ^e et la IX ^e Bucoliques	31
VAN DE WOESTIJNE. Une nouvelle édition des Géorgiques.	741
ZIELINSKI. Pour reconstituer les tragédies perdues de la littérature grecque (1 ^{re} partie).	593

Articles Critiques.

E. BOISACQ. Les publications de M. Holger Pedersen.	549
' Chronique linguistique.	957
G. CHARLIER. Les recherches récentes sur la vie et l'œuvre du Tasse	554
F. CUMONT. L'état actuel de la question de Glozel.	970
G. DES MAREZ. Une nouvelle conception de l'histoire de l'art.	567
H. NÉLIS. Hadewijch - Bloemardinne	975
R. VERDEYEN. Geschiedenis van Nederlandsche Taal en let- terkunde	563
Comptes rendus	279 et 777
Chronique	482 et 925
Ouvrages belges nouveaux	578 et 977
Ouvrages hollandais nouveaux	980
Périodiques	981
Correspondance	583 et 1065
Nécrologie	1069
Errata	589 et 1071
Addendum	589

LIBRAIRIE MAURICE LAMERTIN, ÉDITEUR
58-60, rue Coudenberg, BRUXELLES.

Vient de paraître :

HENRI PIRENNE

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND

LES VILLES DU MOYEN AGE

ESSAI D'HISTOIRE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Un vol. in-16 de 206 pages Prix : 15 frs

Parmi les faits essentiels de l'histoire sociale de l'Europe, il n'en est guère de plus important que la formation des villes et de la bourgeoisie. L'auteur de ce livre a cherché à en donner une vue d'ensemble qui manquait jusqu'aujourd'hui dans la littérature historique. Les titres des chapitres feront suffisamment apparaître le caractère de l'ouvrage. — I. Le Commerce de la Méditerranée jusqu'à la fin du VIII^e siècle. II. La décadence commerciale du IX^e siècle. III. Les cités et les bourgs. IV. La renaissance du commerce. V. Les marchands. VI. La formation des villes et la bourgeoisie. VII. Les institutions urbaines. VIII. L'influence des villes dans la civilisation européenne.

Vient de paraître :

Comte F. GOBLET D'ALVIELLA

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES FORÊTS
AVOCAT PRÈS LA COUR D'APPEL

HISTOIRE DES BOIS ET FORÊTS DE BELGIQUE

DES ORIGINES A LA FIN DU RÉGIME AUTRICHIEN

Trois volumes in-8°, illustrés de 34 planches hors-texte. Prix : 110 fr.

Librairie ancienne Honoré CHAMPION, 5 et 7 Quai Malaquais
Paris (VI^e)

Prix de souscription

jusqu'au 30 novembre

PIERRE CHAMPION

LOUIS XI

LE DAUPHIN

LE ROI

2 volumes in-8 raisin de 240 et 412 pages, avec 60 planches
hors texte en héliotypie des ateliers Braun.
135 francs les deux volumes ensemble

L'ouvrage sera fourni aussi sur demande cartonné toile plein
au prix de 200 fr.

Il a été tiré 100 exemplaires sur vergé d'Arches, à 350 fr. les deux
volumes ensemble.

Le prix sera porté dès le 1^{er} décembre à 160 fr. et celui des exem-
plaires sur Arches, à 400 fr.

PRINCIPAUX OUVRAGES DE PIERRE CHAMPION

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

- Guillaume de Flavy.** (Prix Bordin à l'Académie des Inscriptions)
Epuisé
- Chronique Martiniane.** Edition critique d'une interpolation origi-
nale pour le règne de Charles VII, restituée à Jean le Clerc. 18 fr.
- Le Manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans**
18 fac-similés. 15 fr.
- Charles d'Orléans joueur d'échecs.** In-4, planches . . . 4.50 fr.
- Le Prisonnier desconforté.** Planches 15 fr.
- La Librairie de Charles d'Orléans.** Avec album in-folio 60 fr.
- La Vie de Charles d'Orléans.** (Second Prix Gobert à l'Acad. franç.)
Epuisé
- François Villon. Sa vie et son temps.** 2 volumes ornés de 49
planches (Prix Gobert à l'Académie française). *Epuisé*
- Le Procès de Condamnation de Jeanne d'Arc.** 1921 . . . 60 fr.
- Histoire poétique du XV^e siècle.** 2 volumes de XII-396 et 474 p.,-
avec 60 phototypies hors texte, les 2 vol. ensemble. . . . 120 fr.
Il a été tiré 50 exemplaires sur hollande, les 2 vol. ensemble. 300 fr.
- Ronsard et son Temps.** 1922. In-8. (Prix Broquette-Gonin à l'A-
cadémie française). 72 fr.
- Pierre de Ronsard et Amadis Jamyn.** Gr. in-4. 60 fr.
- Le Manuscrit d'auteur du Petit Jehan de Saintré.**
Gr. in-4. 15 fr.
- Les vies d'Antoine Watteau.** 6 fr.
- Charles d'Orléans. Poésies, 2 vol.** 38 fr.
- Le Roi René Ecrivain.** 1925. 11 pl. 25 fr.
- Ronsard et Villeroy. Les Secrétaires du Roy et les Poètes.** Gr.
in-4. 60 fr.

LIBRAIRIE MAURICE LAMERTIN, ÉDITEUR
58-60, rue Coudenberg, BRUXELLES.

Vient de paraître :

HENRI PIRENNE

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE GAND

LES VILLES DU MOYEN AGE

ESSAI D'HISTOIRE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Un vol. in-16 de 206 pages Prix : 15 frs

Parmi les faits essentiels de l'histoire sociale de l'Europe, il n'en est guère de plus important que la formation des villes et de la bourgeoisie. L'auteur de ce livre a cherché à en donner une vue d'ensemble qui manquait jusqu'aujourd'hui dans la littérature historique. Les titres des chapitres feront suffisamment apparaître le caractère de l'ouvrage. — I. Le Commerce de la Méditerranée jusqu'à la fin du VIII^e siècle. II. La décadence commerciale du IX^e siècle. III. Les cités et les bourgs. IV. La renaissance du commerce. V. Les marchands. VI. La formation des villes et la bourgeoisie. VII. Les institutions urbaines. VIII. L'influence des villes dans la civilisation européenne.

Vient de paraître :

Comte F. GOBLET D'ALVIELLA

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES FORÊTS
AVOCAT PRÈS LA COUR D'APPEL

HISTOIRE DES BOIS ET FORÊTS DE BELGIQUE

DES ORIGINES A LA FIN DU RÉGIME AUTRICHIEN

Trois volumes in-8°, illustrés de 34 planches hors-texte. Prix : 110 fr.

CHRONIQUE

78. Cinquième centenaire de l'Université de Louvain. -- 79. XXVII^e Congrès historique et archéologique de Belgique. -- 80. Le deuxième Congrès des Études byzantines. -- 81. Société Belge d'Études Orientales. -- 82. Thèses belges. -- 83. Annuaire de la presse technique. -- 84. Reproduction de manuscrits anciens. -- 85. Bibliographie classique. -- 86. Collection de textes grecs et latins. -- 87. A propos de Cicéron. -- 88. Les manuscrits de Tacite. -- 89. Les « Pères latins » de Vienne. -- 90. Mélanges Antoine Thomas. -- 91. Une curieuse figure d'historien bourguignon. -- 92. Dictionnaire français-néerlandais et néerlandais-français. -- 93. Annuaire international de bibliographie historique. -- 94. La Vita Maximini. -- 95. Carte archéologique du Canton de Vaud. -- 96. Byzantion, tome II. -- 97. Histoire de Belgique. -- 98. Études franques. -- 99. Les Châteaux d'Anvers du moyen âge. -- 100. La guerre de Succession de Brabant. -- 101. Histoire du xv^e siècle. -- 102. Histoire moderne. -- 103. Luther et l'université de Louvain. -- 104. Histoire de la Principauté de Liège. -- 105. Histoire du système de Law. -- 106. A propos de Miranda. -- 107. Appréciations hollandaises sur le t. VI de l'Histoire de Belgique de M. Pirenne. -- 108. Revue belge consacrée à la guerre. -- 109. La Belgique et les opérations militaires de 1914-1918. -- 110. La Belgique et la guerre. -- 111. Assises de Jérusalem. -- 112. Travaux relatifs à l'histoire du droit belge. -- 113. Travaux français sur l'histoire du droit flamand. -- 114. Mémoires scientifiques de Paul Tannery.

Société pour le Progrès des Études philologiques et historiques

La Société tient deux assemblées par an : le deuxième dimanche de mai et le deuxième dimanche de novembre.

La cotisation annuelle est de 5 francs.

Secrétaire général : M. A. VINCENT, conservateur à la Bibliothèque royale, 82, rue de la Mutualité, Uccle.

Trésorier : M. Jacques BOLSÉE, archiviste aux Archives générales du Royaume, 62, rue du Moulin, Saint-Josse-ten-Noode

L'organe de la Société est la

REVUE BELGE DE PHILOGIE ET D'HISTOIRE

recueil trimestriel.

Les membres de la Société ont droit à l'abonnement au prix réduit de 25 francs (30 francs, s'ils résident à l'étranger).

COMITÉ DIRECTEUR :

MM. A. BAYOT, professeur à l'Université de Louvain ; J. BIDEZ, professeur à l'Université de Gand ; E. BOISACQ, professeur à l'Université de Bruxelles ; J. BOLSÉE, archiviste aux Archives générales du Royaume, trésorier de la Société ; G. DES MAREZ, professeur à l'Université de Bruxelles ; F.-L. GANSHOF, chargé de cours à l'Université de Gand ; H. GRÉGOIRE, professeur à l'Université de Bruxelles ; O. GROJEAN, directeur au Ministère des Sciences et des Arts ; L. PARMENTIER, professeur à l'Université de Liège ; H. PIRENNE, professeur à l'Université de Gand ; F. QUICKE, professeur à l'Athénée royal de Bruxelles ; P. THOMAS, professeur émérite de l'Université de Gand ; V. TOURNEUR, conservateur à la Bibliothèque royale de Belgique ; L. VANDER ESSEN, professeur à l'Université de Louvain ; H. VAN DER LINDEN, professeur à l'Université de Liège ; R. VERDEYEN, professeur à l'Université de Liège ; A. VINCENT, conservateur à la Bibliothèque royale de Belgique, secrétaire général de la Société.



AVIS

La *Revue belge de Philologie et d'Histoire* est consacrée à la philologie des langues Indo-européennes, et à l'histoire dans son acception la plus large.

Elle paraît quatre fois par an, en fascicules de 200 pages environ. Les articles peuvent être écrits en français, flamand, allemand, anglais, espagnol, italien, et latin.

Chaque article est signé. L'auteur seul est responsable des idées qu'il émet.

La *Revue* offre gratuitement aux auteurs des articles de fond 50 tirages à part et aux auteurs des notes de *Mélanges* 30 tirages à part, obtenus par découpage et brochés sous couverture uniforme. Ces tirages à part ne peuvent être mis dans le commerce. Pour toute autre fourniture, les auteurs traiteront directement avec l'imprimeur.

Avis importants

Les auteurs sont instamment priés de faciliter la tâche de la Rédaction : 1° en n'envoyant que des manuscrits *complètement prêts pour l'impression*, lisibles et écrits d'un seul côté du papier. **Toute modification apportée au texte composé sera portée en compte à l'auteur** ; 2° en répétant sur tous leurs manuscrits et épreuves leur **adresse complète**.

Pour tout ce qui concerne la rédaction s'adresser à M. F. L. GANSHOF, chargé de cours à l'Université de Gand, secrétaire, 12, rue Jacques Jordaens, Bruxelles (manuscrits, ouvrages pour comptes rendus) ou à M. F. QUICKE, professeur à l'Athénée royal de Bruxelles, secrétaire-adjoint, 3, Avenue Saint-Augustin, Bruxelles (épreuves, tirages à part, communications diverses).

Prière d'adresser les communications relatives à l'ADMINISTRATION (abonnements, etc.) à l'Administrateur, M. Jacques BOLSÉE, archiviste aux Archives générales du Royaume, 62, rue du Moulin, Saint-Josse-ten-Noode.

Les abonnements peuvent être pris également aux librairies LAMERTIN et CHAMPION.

Imprimerie Jules De Meester & Fils à Wetteren (Belgique)





3 9015 05602 8650

